DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XXV.



PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXVI.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.



E

ÉPIGRAPHIE, du grec *épi* (sur), et *graphô* (j'écris), sentence courte, passage de peu d'étendue, placé au bas d'une estampe, à la tête d'un livre ou d'une section de volume pour en désigner le sujet ou l'esprit. Une épigraphe juste et bien choisie prévient favorablement le lecteur; une épigraphe ambitieuse excite, au contraire, sa sévérité. Mais, telle prétention, orgueilleuse en apparence, peut se justifier, lorsque l'on connaît la secrète pensée de l'auteur. En voici deux exemples remarquables, tirés de la vie littéraire de Montesquieu : il venait d'achever les *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*. Il y avait parmi les présidents du parlement de Bordeaux un homme d'esprit, aimant la belle littérature, et commençant à goûter la philosophie, comme on disait alors; Montesquieu lui confia son manuscrit, en le priant de lui en dire son avis. Quelque temps après, il reçoit de la bouche de cet ami le conseil de supprimer l'ouvrage, comme trop faible, trop au dessous des *Lettres persanes*, et comme devant nuire à sa réputation. Le philosophe écoute ce conseil, sans trouble, sans humeur, reprend son manuscrit, y ajoute pour épigraphe : *Docuit quæ maximus Atlas*, et livre le tout à l'impression. Environ onze ans après, Montesquieu arrive à Paris, apportant avec lui en manuscrit son grand ouvrage de l'*Esprit des lois*, qu'il voulait publier après qu'Helvétius, son ami, lui en aurait dit sa pensée. Helvétius lit attentivement l'ouvrage, en porte le jugement le plus défavorable ; mais, se défiant de lui-même, il admet dans la confidence du manuscrit un homme versé dans ces matières, qui prononce comme lui. Plus hardi alors, Helvétius parle avec franchise à Montesquieu, et lui donne le conseil d'oublier entièrement l'*Esprit des lois*, et même de le brûler. Montesquieu reçoit encore tranquillement cet avis, reprend son manuscrit, y ajoute pour épigraphe : *Prolem sine matre natam*, et l'envoie aux presses de Genève. — De nos jours, l'abus des épigraphes a été porté jusqu'au ridicule. On ne se contente plus d'en attacher à ses ouvrages mêmes, mais il en faut à toutes les parties, à tous les paragraphes ; et il en faut une demi-douzaine, dont quelques-unes sont souvent d'une longueur démesurée. Il ne se publie pas une chanson qui ne soit escortée

de cinq ou six épigraphes en grec, en latin, en danois, en anglais, en allemand, en espagnol, dans la langue des Caraïbes ou des Trouvères, en sanscrit ou en pali, en hébreu ou en basque. Les livres les plus musqués sont hérissés de cette sorte d'ornement, affecté par les écrivains qui affichent le plus de haine contre le pédantisme. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que la plupart, même des plus vantés, seraient fort embarrassés, s'ils devaient traduire les préliminaires polyglottes de leurs écrits. On sait assez, en effet, que l'érudition de nos *hommes forts* n'est pas moins mensongère que leur gravité. Mais supposons même cette érudition de bon aloi, accabler des feuilles légères de tout l'appareil du savoir, n'est-ce pas comme si, à la chaîne délicate des montres de Breguet, on suspendait la clé monstrueuse et en fer d'un ancien coffre-fort? DE REIFFENBERG.

ÉPILEPSIE. On l'appelle aussi vulgairement *haut-mal*, *mal caduc*, *mal de St-Jean*, etc. L'épilepsie est une maladie de l'encéphale, apyrétique, c-à-d. sans fièvre(*a* privatif, et *pur*, feu), caractérisée par des attaques convulsives avec perte complète de connaissance, revenant à des intervalles plus ou moins éloignés, ordinairement sans aucun symptôme précurseur, pendant lesquelles le malade rend souvent de l'écume par la bouche, présente les pupilles dilatées et immobiles, les yeux à découvert et dirigés en haut et de côté. Plusieurs autres symptômes accompagnent, précèdent et suivent les accès épileptiques, mais ils sont moins constants que les précédents, et varient d'un individu à l'autre. Les épileptiques sont quelquefois sujets à des attaques de délire furieux; ils perdent la mémoire; leur intelligence s'affaiblit, et très souvent ils finissent par tomber dans un état de démence complète, ou bien ils succombent à une attaque d'apoplexie. Les fonctions nutritives des épileptiques se conservent pendant long-temps dans leur intégrité, et c'est pour cela qu'on les voit ordinairement gras, bien nourris, et ayant l'aspect de personnes bien portantes. — L'épilepsie est une maladie connue de la plus haute antiquité; on la rencontre encore parmi tous les peuples et dans toutes les parties habitées du globe : il y a même beaucoup d'animaux qui sont sujets à des attaques épileptiques. Il faut donc regarder cette maladie comme inhérente à l'organisation, et provenant d'un désordre accidentel dans les fonctions vitales. On ne peut conséquemment l'attribuer ni à l'air, ni au climat, ni à la manière de vivre, etc., quoique ces causes puissent exercer quelque influence sur la fréquence ou l'intensité des accès. L'épilepsie ne ressemble ni aux maladies épidémiques ni aux maladies *endémiques* (*v.*). Tous les auteurs qui ont écrit sur cette maladie sont d'accord à la regarder comme inexplicable. M. Esquirol, dans son article ÉPILEPSIE du *Dictionnaire des sciences médicales*, dit : « Que cette maladie est tellement extraordinaire, tellement au-dessus de toute intelligence et de toute explication, relativement à ses causes et à ses symptômes, que les anciens ont cru qu'elle dépendait du courroux des dieux : aussi ils l'ont appelée *maladie sacrée* ou *divine*, *mal d'Hercule*, etc.» Georget, qui a approfondi avec une rare sagacité les maladies du système nerveux, dans le *Dictionnaire de médecine*, à l'article ÉPILEPSIE, conclut en ces termes : « Avouons donc que nous ne savons rien de satisfaisant sur la nature de l'épilepsie. » Seulement, M. Abercrombie, auteur anglais, qui a écrit récemment un excellent traité sur les maladies de l'encéphale, ne dit pas le mot de l'épilepsie, comme s'il ne la reconnaissait pas pour une maladie encéphalique.—Depuis long-temps nous nous sommes occupé de cette maladie, et déjà, en 1826, nous avons publié dans les *Opuscules scientifiques* de Bologne, en Italie, un mémoire dans lequel nous avons exposé des idées et des vues nouvelles sur la nature et le traitement de l'épilepsie. Les faits que nous avons pu réunir postérieurement, ainsi que l'autorité de plusieurs praticiens distingués, sont venus à l'appui de notre doctrine sur ce sujet; mais nous ne pou-

vons l'exposer ici, parce qu'elle a besoin d'être appuyée de détails que la nature de cet ouvrage ne comporte pas.—Les causes de l'épilepsie peuvent être de nature bien différente. L'enfance et l'approche de la puberté, de même que les affections morales de la mère pendant qu'elle était enceinte, prédisposent à cette maladie. Les passions violentes, les vives émotions, la frayeur surtout, déterminent facilement les accès épileptiques. La masturbation est regardée comme cause fréquente de cette maladie, mais cette malheureuse habitude est déjà elle-même considérée par nous comme la suite d'une surexcitation d'une partie déterminée de l'encéphale. Enfin, les altérations organiques du cerveau ou de ses enveloppes, les irritations sur quelque point éloigné de l'organisme, comme les vers intestinaux, etc., peuvent faire naître l'épilepsie.—Les attaques épileptiques ordinairement sont instantanées : le malade jette un cri et tombe subitement comme une masse ; les fonctions de l'intellect sont suspendues ; il devient insensible à toute impression sensoriale ; les coups, les contusions, les plaies qu'il se fait, les brûlures les plus profondes, ne l'affectent aucunement, et il n'en conserve pas le moindre souvenir. Avec la perte du sentiment se manifestent des désordres convulsifs et des contractions irrégulières dans le système musculaire ; les muscles de la face s'agitent, les yeux tournent avec rapidité dans l'orbite, ou deviennent immobiles ; la pupille est fixe, dilatée, insensible à la lumière ; l'écume sort par la bouche, la langue est quelquefois prise entre les mâchoires ; la tête est ordinairement portée en arrière et de côté ; le thorax est tenu fixe et immobile ; la respiration est lente, et quelquefois suspendue pendant une ou deux minutes ; le sang a de la peine à circuler ; la face est tuméfiée, rouge, violette, livide. — L'attaque dure depuis deux ou trois minutes jusqu'à un quart d'heure, une demi-heure et plus ; mais quand elle se prolonge, il y a des moments de calme et des reprises. L'attaque passée, le malade a toujours l'air étonné, hébété ; il éprouve une fatigue extrême, et il lui reste une céphalalgie violente. Les fréquentes attaques de l'épilepsie produisent des altérations permanentes dans le cerveau ; les facultés intellectuelles s'affaiblissent ; les malades perdent la mémoire, ils deviennent maniaques et tombent en démence ; leur physionomie se décompose, et la consomption suit immédiatement cet état. — L'épilepsie, dit Georget, est une maladie très fâcheuse, qui, jusqu'à présent, a résisté à tous les moyens employés pour la guérir. En effet, nous convenons avec lui que celles qui sont héréditaires ou de naissance, celles qui suivent l'abus de la masturbation et celles qu'on rencontre dans les individus tombés dans l'idiotisme et la démence, sont incurables. Mais il n'en est pas de même pour celles qui reconnaissent une cause accidentelle, et qui ne sont pas très anciennes, elles peuvent être traitées avec succès, et nous en avons des exemples. L'histoire de cette maladie est très curieuse par rapport aux différents traitements qu'on a essayés pour la combattre. On voit toujours que l'homme, lorsqu'il est entouré de dangers, et dans l'ignorance des causes qui les produisent et des moyens de s'y soustraire, imagine et essaie de tout ; il n'y a pas d'extravagance, d'absurdité à laquelle l'esprit de quelqu'un n'ait recours. Nous l'avons vu malheureusement à l'apparition du choléra ; mais rien n'est comparable à ce qu'on a fait de tout temps contre l'épilepsie. Tout a été tenté empiriquement, sans indication rationnelle, ni fondée sur des connaissances positives, physiologiques, pathologique et thérapeutiques. On a essayé contre cette maladie toutes les espèces de poisons, les opérations chirurgicales les plus douloureuses, telles que l'ustion de la peau, les cautères, les sétons, etc. Aux uns, on a fait prendre la râclure du crâne humain, à d'autres on a fait boire le sang chaud des décapités ; on en a jeté d'autres, par surprise, à l'eau, dans une rivière, à la mer, avec des moyens préparés pour les sauver, etc. Nous ne compterons pas toutes les conjurations et les invocations dressées par tous les hommes à leurs di-

vinités, selon leurs croyances; les chrétiens aussi, dans les temps d'ignorance, s'adressèrent aux sorciers, au diable, aussi bien qu'aux os et aux images des saints, etc. Pauvres hommes! — Les moyens que les bons praticiens conseillent dans les cas d'épilepsie susceptibles de traitement peuvent se réduire aux bains tièdes, les saignées locales et l'application soutenue de l'eau glacée et de la glace pilée sur la tête. Pendant les attaques, on aura soin de contenir les malades de manière à ce qu'ils ne puissent se faire aucun mal. Les épileptiques éviteront avec soin tout ce qui peut les exciter, spécialement les boissons spiritueuses et les aliments épicés. Ils éviteront les fortes chaleurs, et s'abstiendront des plaisirs sexuels. Si dans les intervalles des attaques les malades éprouvent des vertiges, des céphalalgies, des tintements d'oreilles, des pesanteurs de tête, ils doivent se faire saigner, avoir recours aux applications froides à la tête, et se soumettre à un régime nutritif rafraîchissant. Nous ne pouvons exposer ici les autres indications thérapeutiques qu'on peut employer avec avantage contre l'épilepsie d'après notre manière d'envisager cette maladie, mais nous nous réservons de le faire dans un ouvrage spécial. FOSSATI.

ÉPILOBE, *epilobium* (octandrie monogynie), genre de plantes de la famille des *épilobiennes*, très voisin de celle des *onagraires*, à laquelle beaucoup de botanistes la réunissent. Les épilobes sont des plantes à tiges herbacées; leurs feuilles sont opposées, ou alternes; leurs fleurs, d'un beau rouge, d'un rose plus ou moins foncé, ou violettes, sont solitaires aux aisselles des feuilles ou disposées en long épi terminal accompagné de bractées (*E. spicatum*). — *Caractères botaniques des fleurs :* calice oblong et cylindrique, divisé supérieurement en quatre parties caduques; quatre pétales insérés en alterne relativement aux divisions du calice; huit étamines, dont les filets, réunis à leur insertion, portent des anthères alongées; stigmate à quatre lobes plus ou moins distincts; capsules polyvalves faisant corps avec le calice. Les principales espèces sont : 1° l'*épilobe à épis* (*E. angustifolium, spicatum*), grande et belle plante qui fleurit en été; elle pousse naturellement dans les bois de la France; on la trouve en abondance dans les parties humides et couvertes de l'Orléanais et de la Sologne. Elle pourrait convenir à la décoration des jardins anglais; ses racines, ses jeunes pousses et la moelle de ses tiges servent d'aliment dans quelques cantons du Nord; ses feuilles sont un fourrage vert très recherché par les vaches et les chèvres, ainsi que celles des espèces suivantes; 2° l'*épilobe amplexicaule* (*E. hirsutum*) a les feuilles et les tiges velues; il s'élève à trois ou quatre pieds, sur le bord des fossés, le long des étangs, sur la lisière des bois humides; ses fleurs rouges, disposées en panicule, sont d'un très bel effet; 3° l'*épilobe mollet* (*E. molle*) acquiert à peu près le même développement que le précédent, mais sa fleur est moins grande et moins belle; cependant, on peut aussi le cultiver pour l'ornement; 4° l'*épilobe des marais* (*E. palustre*) s'élève moins; il fleurit tout l'été; il croît dans les eaux stagnantes; 5° l'*épilobe tétragone* (*E. tetragonum*); 6° enfin l'*épilobe des montagnes* (*E. montanum*), qui ne s'élève que de un à deux pieds, et fleurit vers la fin de l'été. —Puisque, d'une part, ces différentes espèces d'*épilobe* sont fort recherchées du gros bétail, que, de l'autre, elles poussent dans des lieux où d'autres plantes ne peuvent pas être cultivées, ne serait-il pas possible de tirer de leur culture un avantage réel là où les fourrages sont peu abondants? P. GAUBERT.

ÉPILOGUE (du grec *épi*, sur, après, et *logos*, discours). C'est le nom que l'on donne, dans l'art oratoire, à la conclusion ou dernière partie d'un discours ou d'un traité, en un mot, à la *péroraison* (*v.*), mot auquel nous croyons devoir renvoyer, comme étant celui dont l'usage est le plus fréquent. Dans l'un comme dans l'autre, on fait ordinairement

la récapitulation des principaux points traités dans le discours ou l'ouvrage; on rassemble les preuves, on réunit ce qui doit servir de base à la conclusion. — Chez les anciens, on donnait le nom d'*épilogue* au discours qu'un acteur adressait au public à la fin d'une pièce, et dans lequel il l'entretenait de la pièce et du rôle qu'il y avait rempli. Le but de cet épilogue était de calmer les passions ou d'effacer les impressions fâcheuses qu'avait pu laisser la tragédie dans l'esprit des spectateurs. *Ut quidquid lacrymarum ac tristitiæ cepissent ex tragicis affectibus, hujus spectaculi risus detergeret*, dit le scoliaste de Juvénal. A l'épilogue des anciens ont succédé, chez les modernes, ces petites comédies que l'on fait précéder ou suivre les pièces sérieuses. Il est douteux, dit l'abbé Mallet (*Encyclopédie*, partie grammaticale), que cette pratique soit bonne ou mérite des éloges : un auteur ingénieux la compare à une gigue qu'on jouerait sur un orgue après un sermon touchant, afin de renvoyer l'auditoire dans le même état où il serait venu. —Au reste, l'épilogue, beaucoup moins ancien que le prologue, ne fut pas toujours en usage chez les anciens. Quelques auteurs, trompés par une fausse définition d'Aristote, ont confondu l'épilogue et l'exode. Autant vaudrait placer sur la même ligne la vieille tragédie pompeuse et le drame mal peigné des boulevards. L'exode, qui formait la quatrième et dernière partie de la tragédie, s'y liait intimement; l'épilogue n'avait avec la tragédie que des rapports fort éloignés, ou, du moins, tout-à-fait secondaires.

M.

ÉPIMÉNIDE était Crétois et né à Gnosse dans le cours du ve siècle, avant J.-C. On n'est point d'accord sur le nom de son père : les uns l'appellent Phæstius, d'autres Dosinde, d'autres Agésarchus. On raconte que, fuyant la chaleur du jour, il entra dans une caverne, où il s'endormit. Son sommeil dura cinquante-sept ans. Ce fut avec la plus grande peine que, retournant à la ville, il put se faire reconnaître de son frère, qu'il avait quitté jeune, et qu'il retrouvait vieux. Le bruit de cet événement s'étant répandu dans la Grèce, on regarda Épiménide comme le favori des dieux. Les Athéniens, tourmentés de la peste, invoquèrent son secours; il vint, et les délivra de ce fléau par un sacrifice. Il prit des brebis noires et blanches, et, les ayant conduites à l'aréopage, il les laissa aller de là où elles voulurent, recommandant à ceux qui les suivaient de les sacrifier à un dieu particulier, chacune dans le lieu où elle se reposerait. D'autres assurent qu'il attribua ce fléau à un sacrilége, et y mit fin par une expiation. Il refusa l'argent des Athéniens, et ne voulut, pour prix du service qu'il leur avait rendu, que leur alliance avec Gnosse, sa patrie. De retour en Crète, il mourut, âgé de cent cinquante-sept ans selon Théopompe, de deux cent quatre-vingt-dix-neuf au dire des Crétois, et de cent cinquante-quatre seulement selon Xénophane. Il avait célébré en vers la génération des Curètes et des Corybantes, le voyage des Argonautes et la gloire de Minos et de Rhadamanthe. On cite aussi de lui un ouvrage en prose sur les sacrifices et la république de Crète; une lettre d'Épiménide à Solon, qui ne nous a point été conservée, est regardée comme controuvée par Démétrius de Magnésie, et celle que rapporte Diogène-Laërce (liv. 1er, *Vie d'Épiménide*) ne paraît pas plus authentique. On n'a aucun renseignement sur sa doctrine ; il n'est point cité dans le chapitre où Aristote fait l'histoire des systèmes qui l'ont précédé (*Met.*, l. 1er); cependant, si l'on fait attention au mystérieux qui environne sa vie, aux miracles et aux prophéties qu'on lui attribue, on est autorisé à le ranger dans la classe des philosophes mystiques auxquels on a donné le nom de *théosophes*.

H. Bouchitté.

ÉPINAL, ville de France, chef-lieu du département des Vosges, d'arrondissement et de canton, est situé à 14 lieues un quart sud-sud-est de Nanci, et à 75 l.

et demie est-sud-est de Paris. De belles promenades entourent Épinal et bordent les rives de la Moselle, qui divise la ville en deux parties inégales, dans lesquelles on remarque plusieurs rues bien percées. Elle était autrefois fortifiée ; ses remparts sont maintenant détruits, et il ne reste guère que les ruines de son ancien château. On attribue la fondation d'Épinal à Théodoric d'Hamelan, évêque de Metz, qui commença à le faire construire en 980. En 1466, il se donna au duc de Lorraine. Malgré la faible population qu'elle renferme, et qui s'élève à peine à 8,000 habitants, cette ville possède plusieurs établissements d'instruction publique, un musée et une bibliothèque de 17 mille volumes. On y fabrique des toiles, des bas de fil et de coton, de la faïence, du papier et des huiles de graines. Son commerce consiste en grains, chanvre, plantes oléagineuses, papeteries, planches, merrains et bestiaux.—L'arrondissement d'Épinal est divisé en six cantons : *Bains*, *Bruyères*, *Châtel-sur-Moselle*, *Epinal*, *Ramberviller* et *Xertigny* ; il comprend 116 communes et 73,035 hab. A. T.

ÉPINARD, *spinacia oleracea* (famille des *chénopodées* [*v.*]). Nous avons fait la remarque dans de précédents articles de ce *Dictionnaire* que l'Asie avait été pour l'Europe une source féconde de plantes qui sont de nos jours la gloire et l'orgueil des jardins potagers. Les parties tempérées et septentrionales de ce continent nous ont encore donné l'épinard annuel à petites feuilles alongées et à graines piquantes, qui fut pendant très longtemps exclusivement cultivé, et qui est encore de nos jours l'épinard des contrées de l'Europe qui sont restées stationnaires dans la carrière de l'horticultre. Cet épinard primitif est l'*épinard commun*. La Hollande, et plus particulièrement Harlem, obtinrent de l'épinard commun, il y une soixantaine d'années, un épinard à graines dépourvues d'épines, on, comme on dit, de piquants, et à feuilles arrondies, plus épaisses, plus charnues, plus alimentaires que celles de l'épinard primitif, importé de l'Asie septentrionale. Cet épinard est connu sous le nom d'*épinard de Hollande*. Vingt années plus tard, il naquit, dans les jardins du roi d'Angleterre, d'un semis de l'épinard piquant ordinaire, un épinard qui, tout en conservant ses épines, produisit des feuilles encore plus grandes que celles de la variété obtenue en Hollande. Cet épinard est connu sous le nom d'*epinard d'Angleterre*. Il convient pour les cultures d'hiver. Enfin, l'épinard dit de *Hollande*, ayant été répandu en Flandre, y a acquis un volume très considérable dans toutes ses parties, et cette sous-variété a pris le nom d'*épinard de Flandre*. Ce dernier épinard est remarquable par ses très larges feuilles et la force de sa constitution, qui permet de le cultiver avec succès dans tous les sols et dans toutes les circonstances. C'est le plus beau, le plus succulent, le plus alimentaire et le plus productif de tous les épinards.—L'épinard étant, comme nous l'avons dit, une plante annuelle, monte très facilement. Pour obvier à cet inconvénient, on le sème, autant que les circonstances le permettent, dans les parties légèrement ombragées du potager, et on l'arrose abondamment, et pour en avoir toujours il faut en semer tous les mois.—On a fait beaucoup de plaisanteries déplacées sur l'épinard, qui n'a, dit-on, aucune propriété alimentaire, et qui a été qualifié en outre de *balai de l'estomac* ! ce sont des erreurs : l'épinard est alimentaire et plaît au contraire beaucoup à l'estomac, dont il ne serait, pour me servir de l'expression de ses antagonistes, le *balai* qu'en ce sens qu'il convient tellement à cet organe que ce dernier le digère avec une facilité remarquable.

Épinard d'Amérique (*v.* l'article Baselle).

Épinard de la Nouvelle-Zélande (*v.* Tetragone). C. Tollard aîné.

ÉPINAY (Louise-Florence-Pétronille de La Live d'). Voilà une de ces femmes comme le XVIIIe siècle en a tan produit : femmes de bon ton, de quelque littérature, de mœurs légèrement entachées de pédantisme, mais d'un pédan-

tisme aimable et spirituel; qui semblent avoir inventé la *correspondance littéraire* et les *mémoires*; dont la vie s'est trouvée mêlée à celle des grands écrivains, et dont le nom, grâce à ce rapprochement, est parvenu jusqu'à nous. Aussitôt que l'esprit philosophique commence à s'agiter, nous les voyons attirer à elles les réputations faites et les réputations à faire, se mêler à toutes les discussions, se jeter dans telle ou telle coterie, prôner d'une manière exagérée, médire le mieux du monde, prendre toutes les passions du moment et souvent les exciter, ouvrir leur maison à tous les grands et petits mots, aux graves dissertations, aux auteurs affamés, présider aux soupers philosophiques, et même quelquefois quitter la fourchette pour la plume. Telle fut la vie de Mme d'Épinay. Elle avait pour père M. Tardieu de Clavelles ou d'Esclavelles, tué au service lorsqu'elle était encore dans l'enfance. Quoique sa fortune fût très médiocre, elle épousa M. d'Épinay, fils de M. de La Live-Bellegarde, fermier-général, et qui lui-même le devint. Il serait peut-être assez difficile de s'accorder sur le caractère de Mme d'Épinay après avoir lu les *Confessions* de Jean-Jacques, qui s'en plaint tant, et la *Correspondance* de Grimm, qui s'en loue tant. Rousseau fit la connaissance de Mme d'Epinay quelques années après son retour de Venise. Il fut reçu avec empressement chez elle, et bientôt une tendre amitié s'établit entre eux, amitié que Grimm, présenté dans la maison par Jean-Jacques, chercha à rompre. Grimm devint l'amant de Mme d'Épinay, et, abusant de son influence sur son esprit, il desservit son ami par tous les moyens. Il est fâcheux pour la mémoire de Jean-Jacques qu'il méconnût les bienfaits de son ancienne protectrice au point de se déclarer son ennemi et de parler d'elle en termes désobligeants. Sans doute Mme d'Épinay fut aveuglée par son amour pour Grimm, et se laissa aller à l'influence fâcheuse de ses conseils : mais ne faut-il pas attribuer aussi cette rupture au caractère irritable de Jean-Jacques? Lorsque, brouillé avec le parti philosophique, Rousseau se décida à quitter Paris, Mme d'Epinay lui donna pour habitation une petite maison bâtie exprès pour lui dans son parc de la Chevrette. Elle mit dans cette offre toute la délicatesse que réclamait l'extrême susceptibilité de celui à qui elle la faisait. Rousseau, quelque temps auparavant, en visitant ce parc, au bout duquel se trouvait une masure, nommée l'Hermitage, s'était écrié : « Ah! madame, quelle délicieuse habitation! Voilà un asile tout fait pour moi. » Madame d'Épinay fit reconstruire la maisonnette, y conduisit Rousseau : « Mon *ours*, voilà votre asile, c'est vous qui l'avez choisi : c'est l'amitié qui vous l'offre. » Rousseau vint s'y établir avec Thérèse et sa mère : au bout de dix-huit mois, la mésintelligence préparée par Grimm arriva, et Jean-Jacques sortit de l'Hermitage pour aller s'établir à Montmorency. Cette offre, qui honorait Mme d'Epinay et Jean-Jacques, est racontée par Grimm d'un ton pédant, où sa haine pour Rousseau perce dans chaque mot. « M. Rousseau, dit-il, s'était attaché à la femme d'un fermier-général, célèbre autrefois par sa beauté : il fut pendant plusieurs années son *homme de lettres et son secrétaire*. La gêne et l'humiliation qu'il éprouva dans cet état ne contribuèrent pas peu à lui aigrir le caractère. Il persécuta long-temps Mme d'Épinay pour se faire prêter une petite maisonnette dépendante de son parc. Une fois établi, il y devint sauvage. La solitude échauffa sa tête davantage et raidit son caractère contre ses amis. » Si Mme d'Épinay eut quelques torts envers Jean-Jacques, il en eût certes de plus grands envers elle. Les torts de Mme d'Épinay venaient des conseils de Grimm; et Rousseau n'eût jamais dû oublier ses bienfaits, toujours si adroitement déguisés, et qui ne pouvaient certes le tenir, comme le dit méchamment Grimm, dans un état d'humiliation. — Mme d'Epinay a laissé les *Conversations d'Émilie*, 2 vol. in-12, 1781, composées pour l'éducation de sa fille, Mme de Beuil. Cet ouvrage, un peu sec

et d'un cercle restreint, mais d'un fonds et d'un style sages, obtiut en 1783 le prix Monthyon, comme l'ouvrage le plus utile aux mœurs. Mme de Genlis disputait le prix. Mme d'Épinay mourut quelque temps après son triomphe, au mois d'avril 1783. On a publié sous son nom des mémoires et quelques ouvrages que rien ne porte à croire sortis de sa plume. Ses lettres à Rousseau, d'Alembert, Diderot, Grimm, l'abbé Galiani, etc., annoncent une femme d'un esprit aimable et gracieux, qualité que Jean-Jacques ne lui a jamais refusée, même après leur rupture.

JONCIÈRES.

ÉPINE (botan.), du latin *spina*; production saillante, dure et pointue, qui protège la tige et les branches d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes. L'*épine* diffère de l'*aiguillon* en ce que celui-ci naît de l'écorce et s'enlève avec elle, tandis que l'épine naît de la substance même du bois, auquel elle adhère intimement : le rosier porte des *aiguillons*, le poirier sauvage des *épines*. — Souvent, par l'effet de la culture, les épines se convertissent en branches; ce fait a déterminé plusieurs botanistes à présenter les épines comme des branches avortées, conclusion qui ne nous semble pas fondée, car, outre que beaucoup d'arbres cultivés avec soin (des poiriers) conservent leurs épines et produisent cependant des fruits beaux et succulents, ne serait-on pas conduit, en procédant de la même manière, à considérer les étamines comme des pétales avortées, puisque par la culture elles éprouvent une transformation analogue? Et pourtant cette conclusion serait sans fondement. — Les arbustes épineux sont utiles pour former les clôtures autour des champs, et pour soustraire aux atteintes de l'homme et des animaux les arbres nouvellement plantés et les semis de différentes plantes cultivées dans les jardins. — Le mot ÉPINE, accompagné d'un adjectif, sert à désigner diverses plantes épineuses; nous ne traiterons ici d'aucune, pensant qu'il vaut mieux renvoyer aux espèces auxquelles elles appartiennent. P. GAUBERT.

On a donné le nom d'ÉPINE, en anatomie et en pathologie, à quelques parties des os qui ont la forme des épines des végétaux (*v.* ci-dessus) : ainsi, l'os du front porte à sa partie moyenne, qui correspond à la racine du nez, une saillie aiguë qu'on nomme l'*épine nasale*. Ce nom substantif a engendré l'adjectif *épineux*, qu'on applique, tantôt au corps dont la forme rappelle celle des épines, tantôt aux parties qui ont des rapports avec ce corps. Ainsi, les saillies pointues des os dont la réunion forme la colonne vertébrale se nomment des *apophyses épineuses*, et leur ensemble constitue l'*épine du dos*, portion du squelette importante à connaître, et dont il sera fait une mention suffisante au mot RACHIS. Les *muscles* qui s'attachent aux *épines osseuses* reçoivent le surnom d'*épineux*. — Les ÉPINES VÉGÉTALES sont au nombre des corps étrangers dont l'introduction dans les chairs cause des blessures communes: si elles restent fichées dans les chairs elles forment un foyer d'inflammation qui est souvent cité dans les livres de médecine comme un exemple de la naissance et du développement des phlegmasies, affections qui composent une si grande part des maladies. Aussitôt qu'on est blessé par une épine qui demeure dans la chair, il faut s'empresser de l'extraire et se comporter comme on l'a recommandé au mot *écharde* (*v.*). CHARBONNIER.

ÉPINE-VINETTE, autrement appelée le VINETIER COMMUN, *berberis vulgaris* de Linné. C'est un joli arbrisseau de quatre à six pieds d'élévation, à écorce grisâtre, au bois jaune et fragile, présentant, ainsi que son nom vulgaire semble l'indiquer, de nombreuses et fortes épines, et constituant avec trois ou quatre autres arbrisseaux le *genre vinetier*, dans la famille des berbéridées. — Ses feuilles sont pétiolées, ovales, assez fermes, et épineuses à la circonférence; elles forment d'abord de petites rosettes qui s'allongent en un rameau. Ses fleurs, colorées en jaune, apparaissent en mai, à l'aisselle des feuilles et pendent d'un même côté, en forme de petites grappes;

elles sont un des exemples frappants de l'irritabilité des plantes, car, si on touche légèrement avec une épingle le filet de leurs étamines, elles se replient aussitôt du côté du pistil. Aux fleurs succèdent les fruits, petites baies ovoïdes, d'abord vertes, mais qui deviennent rouges, violettes ou blanches, suivant l'espèce. — L'épine-vinette croît dans toute l'Europe et dans une grande partie de l'Asie; elle se développe mieux dans les pays chauds. La nature du terrein lui importe peu; elle vient très bien dans les lieux arides et pierreux, dans les bois, les haies, les buissons. On la cultive néanmoins dans plusieurs pays, et surtout aux environs de Dijon, où on en fait des confitures renommées. Cet arbrisseau se multiplie par graines ou par les rejetons nombreux que donnent ses racines; lors de la floraison, les émanations qui proviennent du pollen des fleurs répandent une odeur fade, et peuvent produire la *rouille*, et même la *carie* des froments, des seigles, en un mot, de toutes les céréales; c'est là du moins une croyance généralement accréditée, et que les expériences de M. Yvart et de quelques autres habiles agriculteurs n'ont pas montrée fautive; aussi est-il prudent de ne pas laisser croître le vinetier commun dans les haies, autour des champs semés de blés. — A cause de leur acidité, souvent extrême, mais assez agréable, les fruits de l'épine-vinette, mêlés à une certaine quantité d'eau et de sucre, servent à composer une boisson rafraîchissante, que les médecins prescrivent dans la gastrite peu intense et dans le scorbut. Ces fruits, convenablement préparés, peuvent suppléer aux câpres; on en fait aussi des confitures, des conserves, des sirops, et, par la fermentation, une sorte de vin acide. Dans quelques cantons, on assaisonne en guise d'oseille les feuilles nouvelles, dont les bestiaux sont très friands. Le bois n'est guère utile qu'à chauffer les fours; il serait assez recherché par les tourneurs et par les ébéuistes, si les morceaux assez gros pour être travaillés n'étaient très rares. Quant à l'écorce, elle est amère et styptique; son infusion est purgative. Dans le commerce, on cherche quelquefois à la substituer à la racine de grenadier, qui possède une action énergique contre les vers intestinaux; mais cette sophistication est facile à reconnaître : en effet, si l'on mêle de l'acétate de plomb à la teinture de grenadier, on la décolore entièrement, tandis que le même mélange ne fait subir à la teinture d'épine-vinette aucune sensible altération. N. Clermont.

ÉPINETTE, instrument de musique, en usage depuis le xve siècle jusqu'à la fin du siècle dernier. Sa forme est assez semblable à celle du *clavecin* (*v.* ce mot.). D.

ÉPINGLE (*spiculum*, dard). Les premières épingles furent, comme tout porte à le croire, des épines ou des petites chevilles de bois; plus tard, on en fit grossièrement en métal. L'usage de ces petits dards s'étant beaucoup répandu, on établit des fabriques pour les confectionner en grand; aujourd'hui, la fabrication de cette marchandise s'exécute avec une célérité qui tient du prodige, et à des prix si bas, qu'on en donne dix pour un centime! — Les épingles se font ordinairement en fil de laiton (alliage de cuivre rouge et de zinc); les fabriques de l'Aigle (Normandie) tirent ces matières des pays du nord de l'Europe; elles sont, à peu de chose près, en état d'être coupées, aiguisées, etc., pour devenir épingles. — Après avoir décrassé les bottes de fil contournées en cercles, on les fait passer deux ou trois fois à la filière pour écrouir (durcir) le métal et bien polir sa surface.

Dressage. — Si l'on coupait par petits bouts le fil tant qu'il est roulé en cercle, il serait difficile de donner à ces bouts des longueurs égales; d'ailleurs, on ne parviendrait pas à faire promptement la pointe d'une épingle courbée. Il est donc indispensable de rectifier le fil de laiton avant de le couper en bouts. Cette opération semble très facile au premier abord, et cependant elle n'est rien moins que cela : il faut beaucoup d'habitude pour y réussir constamment. L'instrumentt dont

on se sert pour cet usage est fort grossier, et l'on n'apprend à le bien organiser que par la pratique; en voici une idée. — Sur un bout de planche fixe, on enfonce une douzaine de clous cylindriques comme ceux dits *d'épingle*; ces clous sont disposés en équerre :

o o o *d*
a *b* o
o *c*
o
o *c*
o
o
o
o
o *c*

Le fil passe d'abord entre les clous *a*, *b*, *d*, et puis alternativement entre les clous *c*, *c*, *c*; nous voulons dire que s'il passe à la droite du premier, il passe ensuite à la gauche du second, et ainsi de suite. Cet appareil s'appelle *engin*. — La botte du fil étant placée sur nne bobine, l'ouvrier *dresseur* saisit le fil par un bout au moyen d'une tenaille, et, après l'avoir entrelacé dans l'engin, il le tire en courant sur un plancher de 30 pieds de long. Cela fait, il retourne auprès de l'engin, coupe le fil tout près des clous, saisit le bout qui reste engagé dans la machine et s'éloigne pour dresser une nouvelle longueur de 30 pieds; il continue cette manœuvre jusqu'à ce que toute la botte soit dressée. — Un ouvrier peut dresser ainsi 600 toises de fil par heure, et comme il est obligé, dans cette opération, de s'éloigner et de s'approcher alternativement de l'engin, sa vitesse est de 1200 toises (une demi-lieue) par heure. — Quand toute la botte, dont le poids est d'environ 12 kilog. et demi, est dressée, l'ouvrier prend tous les bouts, en forme un faisceau, et frappant avec nne planchette les extrémités des fils, il fait de leur ensemble une surface plane; puis il lie fortement le faisceau avec un fil de laiton vers le bout, qu'il a régularisé avec la planchette. Cela fait, il s'assied par terre et attache à sa cuisse gauche un appareil dans lequel il fixe à volonté la botte, qu'il coupe en tronçons de même longueur au moyen d'une cisaille. Une boite de fer lui sert de régulateur pour donner à tous les tronçons une même longueur, laquelle équivaut à celle de deux ou quatre épingles, suivant leur grosseur. — Un ouvrier peut dresser et couper en un jour assez de fil pour fabriquer vingt douzaines de milliers d'épingles. — Du coupeur, les tronçons passent aux *empointeurs* (qui font la pointe). La machine dont on fait usage dans cette opération est une meule d'acier trempé taillée en lime sur son contour; cette lime circulaire est montée et mise en mouvement comme les meules des couteliers. Il y a deux sortes de meules, l'une propre à dégrossir et l'autre à finir; la taille de celle-ci est plus fine que celle de la première. Ces meules, qui ont de 18 à 20 pouces de circonférence, tournent avec une vitesse de 27 lieues à l'heure. — Les empointeurs se placent devant leurs meules, assis les jambes croisées à la manière des tailleurs; ils prennent de 20 à 40 tronçons, suivant la grosseur du fil, et, les tenant des deux mains entre l'index et le pouce, ils les présentent par un bout à la meule, ayant soin que les nns ne dépassent pas les autres, de façon qu'ils offrent la forme d'un peigne droit. Pendant que la meule use les tronçons, l'ouvrier les roule entre ses doigts afin que la pointe de l'épingle soit aiguë et conique. — Comme il y a deux sortes de meules, l'opération de l'empointage se fait en deux fois : l'ouvrier empointeur est celui qui ébauche sur la meule à la taille grossière; le *repasseur* finit les pointes sur la meule à la taille fine, dont le diamètre est de 4 à 5 pouces. — Les tronçons dont les deux bouts sont aiguisés passent des empointeurs à l'ouvrier coupeur. Celui-ci, armé d'une cisaille, et muni d'une boite qui lui sert de régulateur, retranche, vers les deux bouts du tronçon, deux longueurs : ces deux parties détachées représentent deux épingles privées de têtes. — Du coupeur, les restes des tronçons retournent aux empointeurs, qui les

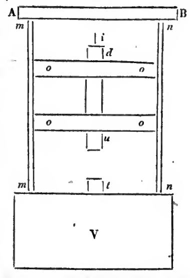
aiguisent de nouveau vers les deux bouts, après quoi ils retournent au coupeur.... Cette manœuvre se répète jusqu'à ce que le tronçon soit réduit à la longueur de deux épingles. — Les épingles sans tête s'appellent *hanses*. Un ouvrier peut, dans un jour, faire la pointe à quinze douzaines de milliers d'épingles, grosses ou petites, et le treizième en sus pour le déchet.

Manière de faire les têtes. — Les têtes se font avec du laiton roulé en tire-bouchon, plus menu que celui dont l'épingle est faite. Pour rouler ce laiton, on fait usage d'une machine assez simple, et dont on peut aisément se faire une idée : elle se compose d'un petit arbre de fer bien poli, qu'on fait tourner, soit avec la main, soit au moyen d'une roue et d'une corde; à l'extrémité de l'arbre est ajusté un fil de laiton un peu plus gros que les épingles pour lesquelles on veut faire des têtes. C'est sur ce fil, appelé *moule*, que se roule le laiton des têtes, d'où résultent des hélices tout-à-fait semblables aux ressorts de bretelles.

Couper les têtes. — L'ouvrier coupeur de têtes s'assied par terre, prend d'une main une douzaine de *torons* ou hélices, ajuste bien leurs bouts, et, au moyen d'une eisaille qu'il tient de la main droite, il coupe d'un seul coup deux tours de chaque toron. Il faut qu'il ait acquis une grande habitude pour bien exécuter cette opération, car l'expérience a fait connaître qu'une tête d'épingle qui a plus ou moins de deux tours d'hélice ne vaut rien. — Un ouvrier habile peut couper jusqu'à 12,000 têtes à l'heure.

Recuire les têtes. — Comme le laiton acquiert une certaine dureté en passant par la filière, et qu'il importe que les têtes aient un peu de mollesse pour bien s'adapter sur le corps de l'épingle, on les fait rougir dans une cuillère de fer.

Ajuster les têtes sur les épingles. — Pour fixer les têtes, on fait usage d'une machine appelée *mouton ;* en voici une idée :



Sur un billot V est fixée une petite enclume *t*, sur laquelle on a pratiqué une cavité hémisphérique de la grandeur de la moitié d'une tête d'épingle; cette enclume porte aussi une rainure. — Un châssis *o o o o* coule sans ballottement le long de montants, ou règles parallèles en fer *m m*, *n n*, réunies vers le haut par la traverse A B, et fixées par le bas sur le billot V. Ce châssis *o o o o* porte un cylindre de fer *d u*, dont le bout *u* est en acier; on a pratiqué une cavité en tout semblable et pareille à celle de l'enclume *t*. Le tout est disposé de façon que les deux cavités forment une petite sphère creuse lorsque le cylindre *d u* arrive sur l'enclume *t*. — Le châssis *o o o o* est chargé d'une masse de plomb de manière qu'il tombe de lui-même sur l'enclume; pour le relever, l'ouvrier qui ajuste les têtes appuie avec le pied sur un bout de planche qui fait l'office de la pédale de la meule du rémouleur ; lorsque cette planche baisse, elle tire en haut, par un jeu de bascule, une corde *i*, ainsi que le châssis *o o o o*, auquel elle est attachée. — L'ouvrier ajusteur a trois sébilles autour de lui : une contient des têtes, la seconde des hanses, et la troisième reçoit les épingles

qui ont des têtes, que l'ouvrier fixe ainsi : il prend une hanse du côté de la pointe, et l'enfonce au hasard par l'autre bout dans la sébille aux têtes ; il en enfile au moins une, la fait couler vers le gros bout de la hanse, la place dans le creux de l'enclume, tourne l'épingle sur elle-même pendant que le bout *u* du cylindre *d u* frappe cinq ou six coups. — Un ouvrier peut frapper 20 têtes d'épingle par minute, et comme il faut cinq ou six coups pour fixer chaque tête, il est obligé de faire jouer le petit mouton deux fois par seconde.

Décaper les épingles. — Quand les épingles ont reçu leurs têtes, elles sont terminées ; mais, ayant passé et repassé par plusieurs mains, elles sont fort sales. Pour les décrasser, on les fait bouillir pendant une demi-heure dans de la lie de vin, ou bien on les jette dans un baquet contenant de l'eau qu'on a fait bouillir pendant une demi-heure avec une demi-livre de tartre de vin ; on les agite dans cette eau pendant une demi-heure. Cela fait, on les lave à plusieurs reprises dans de l'eau bien nette.

Étamage des épingles. — Le laiton étant sujet à se couvrir de crasse et même de vert-de-gris, on obvie à cet inconvénient en couvrant les épingles d'une pellicule d'étain. Voici comment on obtient ce résultat : sur le fond de bassins d'étain fin, de 4 à 5 décimètres de diamètre, on met une couche d'épingles de même numéro de 15 millimètres d'épaisseur ; on empile ces bassins, au nombre de vingt, sur une grille de fer, munie de quatre cordes qui servent à descendre le tout dans une chaudière de cuivre rouge de 5 décimètres de diamètre sur 8 de profondeur ; on met dans cette chaudière autant de bassins d'étain qu'elle peut en contenir ; après quoi, on la remplit d'eau limpide dans laquelle on a mis 2 kilogr. de tartre de vin blanc et de la meilleure qualité. On fait bouillir pendant quatre heures à gros bouillons, après quoi on retire les bassins les uns après les autres, et on les plonge dans des baquets contenant de l'eau fraîche et nette. Les épingles sont alors étamées, ce qui s'explique facilement : la crême de tartre produite par le tartre blanc qu'on a mis dans l'eau décompose une petite quantité de l'étain des bassins ; cet étain, ainsi dissous, s'étend comme une poussière sur les épingles, et suffit pour les blanchir. Les épingles étant bien lavées, on les étend sur de grosses toiles pour les faire sécher ; enfin, on les nettoie en les agitant avec du son dans un sac de peau de mouton, puis on les vanne dans un grand plat de bois, afin d'en séparer le son. — Lorsque les épingles ont été vannées, on en remplit, de chaque espèce, de petits boisseaux que l'on donne aux *bouteuses*. Ces femmes se chargent de les placer sur des papiers, qui sont percés au moyen d'une sorte de peigne de fer dont les dents sont en acier ; on l'appelle *quarteron*, et afin de percer plusieurs doubles de papier à la fois, on frappe dessus avec un marteau. — Une bouteuse peut percer douze douzaines de milliers de trous par jour, gros ou petits ; une bonne bouteuse peut placer dans les trous des papiers quatre douzaines de milliers d'épingles par jour. Les bouteuses sont en outre chargées du soin de trier les épingles et de rejeter celles qui sont défectueuses ; enfin, les bouteuses sont encore obligées d'imprimer sur les papiers la marque des marchands ; elles en impriment un millier par heure. — Le métier d'épinglier est sale et très malsain, ce qui est dû au cuivre, l'unique matière, à peu de chose près, qu'on travaille dans les ateliers à épingles. L'oxyde (vert-de-gris) du cuivre est un poison : plus le métal est divisé en particules fines, plus il est dangereux. Les tireurs, les dresseurs, les coupeurs, etc., ont peu de chose à redouter des fils métalliques qui passent par leurs mains ; mais les empointeurs produisent autour d'eux une sorte d'atmosphère de cuivre qui est un poison dont ils sont tôt ou tard les victimes : nous voulons parler de la limaille que leurs meules détachent des épingles. Cette poussière, extrêmement fine, vole de tous côtés, entre par le nez,

par la bouche; il en descend plus ou moins dans l'estomac, malgré le carreau de verre que les empointeurs placent devant leur visage. — Les épingliers, les empointeurs surtout, ont presque toujours les gencives d'un noir tirant sur le vert; la crasse qui se forme entre leurs dents est d'une couleur semblable; la limaille cuivreuse s'attache si fortement à leur peau qu'il est presque impossible à un ouvrier de se décrasser complètement.— Les empointeurs meurent généralement pulmoniques et de bonne heure; presque tous ceux qui ont pu résister au poison abandonnent leur état quand ils ont atteint l'âge de quarante à cinquante ans. — Une chose bien singulière, et qui est produite par la même cause, c'est que la plupart des épingliers ont les cheveux du plus beau vert; l'oxyde de cuivre les pénètre si intimement qu'il fait comme corps avec eux. Les cheveux blonds sont plus aptes à recevoir cette teinture que ceux d'une couleur plus foncée. Il y a aussi des épingliers dont les cheveux conservent leur couleur. — Autrefois, les épingliers faisaient des agrafes, des grillages, des chaînes, etc., et toutes sortes d'ouvrages dans lesquels le fil de laiton est employé. Aujourd'hui, ces diverses branches d'industrie sont exploitées par des artisans spéciaux : les agrafes, par exemple, se font à la mécanique.

Teyssèdre.

Epingles (jurisprudence). En droit, le mot *épingles* s'emploie dans le sens de *pot-de-vin* (v.), avec cette différence cependant que les *épingles* sont toujours donnés du consentement des deux parties contractantes, en sorte qu'elles forment une clause régulière de la convention, tandis que le *pot-de-vin* est souvent une remise frauduleuse qu'un tiers exige pour la conclusion d'un marché, dans lequel il n'est qu'*entremetteur* (v.). Aussi, l'expression *pot-de-vin* se prend souvent en mauvaise part; les *épingles* au contraire se rapportent toujours à une convention licite. Cette coutume de donner des *épingles* dans un marché a son origine dans un usage ancien que nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer au mot Dernier adieu (v.). — A une époque où l'écriture était peu en usage, ce qui rendait bien difficile la preuve des conventions, qui ne pouvait se faire que par témoins, on s'était efforcé de multiplier les symboles et les faits matériels qui devaient rendre la convention irrévocable. Pour donner au contrat toute sa perfection, les parties étaient d'abord dans l'usage de *se frapper dans la main* devant témoins, ou de *rompre la paille*, mais ces faits étaient eux-mêmes trop fugitifs, et on pensa avec raison que si la partie qui prenait à sa charge l'obligation principale se dépouillait à l'instant même, en reconnaissance de la conclusion du marché, de quelques pièces de monnaie ou d'un présent quelconque, dont l'autre partie contractante serait chargée de faire l'attribution, il n'y aurait plus moyen ni pour l'une ni pour l'autre de se dédire; de là cette remise du *denier à Dieu* pour les pauvres, et des *épingles* pour la femme ou les enfants du vendeur, ou pour le vendeur lui-même. A ce titre, on comprenait sous le terme d'*épingles* toute somme d'argent ou objet quelconque offert en pur don, comme formant l'*étrenne du marché*. Cette locution vient-elle de ce que dans l'origine on donnait quelque bijou communément monté en *épingle*, ce qui aura fait dire *épingle du marché*, comme on a dit aussi, dans le même sens, *diamant de succession*, du legs attribué à l'exécuteur testamentaire, parce que, dans l'origine aussi, ce legs ne comprenait réellement qu'un diamant? ou bien, faut-il remonter jusqu'au temps où, la fabrication des épingles étant peu répandue, ces objets, d'une si grande utilité, formaient de véritables objets de luxe, placés au rang des bijoux, et qui pouvaient être d'un prix élevé? C'est ce qu'il est assez difficile de décider. On peut cependant pencher vers la dernière explication, lorsqu'on voit que, dans certains contrats anciens, le prix se trouve stipulé par *cents d'épingles*, comme nous l'apprend une déclaration passée à la seigneurie de Gif, le 19 octobre 1713, dans laquelle le cen-

sitaire se chargeait pour un arpent, entre autres choses, de portion d'un *cent d'épingles* dû, originairement, sur treize arpents donnés à cens. — Les auteurs de l'*Encyclopédie*, qui ont eu soin de mentionner ce titre, rappellent aussi que le mot *épingles* est entré dans une autre locution du palais, et ils ont cherché à expliquer ce que l'on avait pu entendre par l'expression *commettre le délit d'épingles*. A ce sujet, ils rapportent ce que dit Sauval dans ses *Antiquités de Paris* (t. 2, p. 594) : qu'en 1445, une insigne larronnesse creva les yeux à un enfant de deux ans, et commit le *délit d'épingles*, en réparation duquel cette femme fut mise en croix ; il ajoute qu'on l'exécuta toute échevelée, avec une longue robe qui était liée par une corde au-dessous de ses pieds ; que toutes les femmes de Paris, à cause de la nouveauté du spectacle, la voulurent voir mourir, interprétant son supplice chacune à leur manière ; que les unes disaient que c'était à la mode de son pays, d'autres que la sentence le portait ainsi, afin qu'il en fût plus longuement mémoire aux autres femmes; que le délit était si énorme qu'il méritait encore une plus grande punition. Sauval avoue qu'il ne sait pas ce que pouvaient signifier ces mots *délit d'épingles* ; et les auteurs de l'*Encyclopédie* pensent que l'on a peut-être voulu dire seulement que cette femme avait crevé les yeux de l'enfant avec une épingle, explication qui ne nous parait pas devoir être admise. — Quoi qu'il en soit, cette locution, dont il serait bien difficile de trouver la juste explication, est depuis long-temps abandonnée; on ne connaît plus aujourd'hui que les *épingles du marché*. Cette addition faite à la convention n'est pas réputée constituer une partie du prix : c'est bien une stipulation du contrat qui forme l'une des clauses de l'obligation, mais le vendeur, ne recevant pas ordinairement *les épingles* pour lui, n'est pas réputé en faire son profit. Cependant, si la vente vient à être résiliée ou annulée, les sommes données pour *épingles* sont restituées, parce que les parties doivent être remises dans le même état où elles étaient au moment où elles ont passé le contrat. TEULET, a.

ÉPIPHANE (Saint), évêque de Salamine, et docteur de l'église, naquit, au commencement du quatrième siècle, dans le territoire d'Éleuthéropolis, en Palestine. Dès sa plus tendre jeunesse, l'amour de la retraite le conduisit souvent auprès des solitaires, dont il admirait les vertus, et dont il embrassa le genre de vie, dans les déserts de l'Égypte. Là, aux pratiques de la pénitence, il sut joindre les travaux de l'étude, et, pour mieux acquérir l'intelligence des livres saints, il voulut apprendre l'hébreu, l'égyptien, le syriaque, le latin et le grec. Revenu dans sa patrie, il y fonda un monastère, où, pendant plus de trente ans, il ne cessa d'édifier ses religieux par une piété sincère, de les diriger par de sages avis, de les confirmer dans la foi par des écrits pleins de lumière et de vérité. Sa réputation, qui s'étendait de jour en jour, engagea le clergé et le peuple de Salamine, dans l'île de Chypre, à le choisir pour évêque (367). Sur un théâtre plus élevé, ses vertus ne firent que briller d'un plus vif éclat : elles paraissaient si pures qu'elles lui concilièrent la vénération des hérétiques eux-mêmes, au point que, dans la persécution suscitée par les Ariens, sous Valens, il fut presque le seul évêque catholique épargné. Ce n'est pas qu'il transigeât avec l'hérésie : toutes les doctrines contraires à la foi, surtout celles d'Arius, d'Apollinaire, les écrits d'Origène, trouvèrent en lui un adversaire plein d'ardeur et de zèle. On peut même dire que ce zèle ne fut pas toujours accompagné de prudence. Il prêcha à Jérusalem contre l'origénisme, en présence de Jean, patriarche de cette ville, qui favorisait cette doctrine ; aussi son discours fut-il assez mal accueilli. A ce premier grief, il ajouta celui d'ordonner prêtre Paulinien, frère de saint Jérôme, dans le diocèse de Jean, sans son autorisation. Le patriarche se plaignant de cet empiétement de ses droits, Épiphane allégua pour excuse que Paulinien, en qualité de moine, n'était pas sujet de Jean ;

et d'ailleurs, qu'il avait cru pouvoir faire dans un diocèse étranger ce qu'il tolérait dans le sien. La seule excuse qu'on puisse donner de cette infraction aux règles, que le même saint réitéra à Constantinople, c'est qu'on n'avait pas alors sur la juridiction épiscopale les idées exactes qu'on a aujourd'hui, et que l'église n'avait point encore réglé cette partie de sa discipline. Ce fut aussi un excès de zèle qui dicta sa conduite à l'égard de saint Jean-Chrysostôme, contre lequel il s'était laissé prévenir par Théophile d'Alexandrie. Ce dernier ne pouvait pardonner à l'évêque de Constantinople la protection qu'il accordait à quatre moines, nommés *les grands-frères*, que lui, Théophile, regardait comme ses ennemis, et qu'il accusait d'origénisme. Cédant à ses sollicitations, Epiphane était venu à Constantinople demander, mais en vain, au saint prélat de cette ville, de souscrire à la condamnation d'Origène, et d'exclure de sa communion ceux que Théophile accusait. Ceux-ci vinrent trouver l'évêque de Salamine, et lui demandèrent s'il avait lu quelques-uns de leurs écrits : « Non, répondit l'évêque. — Et comment, dit Ammonius, l'un d'eux, nous jugez-vous hérétiques, sans preuves de nos sentiments? — Je l'ai oui dire, répondit Epiphane. — Et nous, reprit Ammonius, nous avons fait le contraire : on taxait vos ouvrages d'hérésie, notamment votre *Anchora* ; nous les avons lus, et nous en avons pris la défense. Vous ne deviez donc pas nous condamner sans nous entendre, ni traiter comme vous avez fait ceux qui ne disaient de vous que du bien. » Epiphane reconnut sa précipitation, et les traita avec plus de ménagements. Mais il refusait toujours de communiquer avec saint Jean-Chrysostôme; il devait même, dans un discours public, renouveler à Constantinople la scène de Jérusalem; mais, retenu par un message du saint évêque, qui le rendait responsable des troubles qu'il pourrait exciter, il s'abstint, et le scandale n'eut pas lieu (*Sozomène*, l. VIII, c. 14). Il reprit peu après le chemin de son diocèse, où il n'arriva pas : il mourut en route, au mois de mai 403, âgé de plus de 90 ans. — On ne trouve pas dans les ouvrages de saint Epiphane la profondeur des pensées, les richesses d'expressions, la politesse de langage qu'on remarque dans la plupart des SS. pères. Quoique dépourvus de ces ornements, ils ne laissent pas d'être généralement estimés, à cause des renseignements utiles qu'on y rencontre, et qu'on chercherait vainement ailleurs. On cite surtout son *Panarium*, ou livre des remèdes, dans lequel il donne l'histoire et la réfutation de 20 hérésies qui avaient paru avant J.-C., et de 80 qui s'étaient élevées depuis. Ses autres ouvrages sont : 1° l'*Anchora* (ancre du salut), où il expose les principes de la foi catholique ; 2° un livre *Des poids et des mesures* en usage chez les Juifs, pour l'intelligence de l'Ecriture-Sainte; 3° un traité des *Douze pierres précieuses*, ou explication des qualités symboliques des pierres qui ornaient le rational du grand-prêtre des Juifs ; 4° deux lettres, l'une à Jean de Jérusalem, pour justifier sa conduite envers ce patriarche, l'autre à saint Jérôme, pour lui annoncer la condamnation des livres d'Origène. Parmi les éditions qui ont été publiées des ouvrages de saint Epiphane, on estime surtout celle qui a été donnée, en 1622, par le père Pétau (2 vol. in-fol.), quoiqu'elle ne soit pas exempte de fautes. On a trouvé depuis, dans les manuscrits de la bibliothèque du Vatican, un commentaire du même saint sur le Cantique des cantiques, qui a été imprimé en 1750. L'abbé C. BANDEVILLE.

ÉPIPHANIE (du grec *épiphancia*, apparition, manifestation). « Jésus étant né à Bethléem de Juda, au temps du roi Hérode, des mages vinrent d'Orient à Jérusalem, demandant : Où est le roi des Juifs nouvellement né? Nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer. A cette demande, le roi Hérode fut troublé, et toute la ville de Jérusalem avec lui. Ayant assemblé tous les princes des prêtres et les scribes du peuple, il s'informa d'eux où le Christ devait

naître. Ils répondirent : à Bethléem de Juda, car il est écrit par le prophète : Et toi Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la moindre des villes de Juda : car c'est de toi que sortira le chef qui doit conduire mon peuple d'Israël. » Alors Hérode, ayant appelé les mages en secret, s'informa soigneusement du temps où l'étoile leur était apparue, et les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez, prenez des renseignements exacts sur l'enfant, et quand vous l'aurez trouvé, faites-le-moi savoir, afin que j'aille aussi l'adorer. Les mages, ayant entendu le roi, partirent, et l'étoile qu'ils avaient vue en Orient les précédait, jusqu'à ce qu'elle vint s'arrêter au-dessus de l'endroit où était l'enfant. Quand ils revirent l'étoile, ils eurent une grande joie. Entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie, sa mère, et, se prosternant, ils l'adorèrent; puis, ayant ouvert leurs trésors, ils lui offrirent en présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe (*Math.* c. II). » C'est ainsi que l'Évangile rapporte l'événement qui fait l'objet principal de la fête de l'Épiphanie. Pour apprécier le but de cette fête, il faut se rappeler qu'avant l'*apparition* du Messie, le vrai Dieu n'était connu que du peuple qu'il s'était choisi dans la famille d'Abraham; les autres peuples, selon le langage de l'Écriture, *étaient assis dans les ténèbres et dans les ombres de la mort*. En appelant les mages à son berceau, Jésus annonce l'intention de se faire connaître à d'autres peuples, de n'exclure aucune nation du bienfait de l'adoption divine, justifiant ainsi la promesse faite à Abraham, qu'en lui seront bénies toutes les nations de l'univers. C'est donc la *manifestation* de Dieu aux gentils, ou notre vocation au christianisme, que l'église a dessein de célébrer. Cette fête est appelée *jour des Rois*, parce qu'on suppose que les personnages qui vinrent adorer J.-C. avaient cette qualité : l'Évangile ne leur donne que le titre de mages; l'opinion qui les fait rois est fondée sur ce verset du psaume 71: *les rois de Tarsis et des îles offriront des présents, les rois d'Arabie et de Saba apporteront des offrandes.* On croit qu'ils sont venus de l'Arabie heureuse; c'est le sentiment de Tertullien, appuyé sur le verset cité plus haut, et sur la nature des présents qu'ils offrirent. Le nom de mages et l'Orient, d'où ils vinrent, semblent indiquer plutôt la Perse ou quelque contrée voisine. On veut aussi qu'ils aient été trois, quoique l'Evangile n'en détermine pas le nombre. Cette croyance, qui vient de saint Léon, est suivie par tous les peintres.—L'église rappelle encore dans cette fête deux autres circonstances de la vie de J.-C. : 1° le baptême qu'il reçut de saint Jean, dans les eaux du Jourdain, et pendant lequel les cieux s'ouvrirent, l'Esprit-Saint descendit sur lui sous la forme d'une colombe; une voix du ciel le *fit connaître* par ces paroles : *Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai placé mon affection* (Math., c. III); 2° le miracle qu'il fit aux noces de Cana, en changeant l'eau en vin. C'est par-là, dit l'évangéliste, que Jésus commença ses prodiges, qu'il *manifesta* sa gloire; et ses disciples crurent en lui (*Joan.*, c. II). Pour expliquer la réunion de ces divers événements en une seule fête, on a prétendu qu'ils étaient arrivés le même jour en différentes années; c'est une opinion toute gratuite, en faveur de laquelle on ne peut donner aucune preuve. Nous croyons que l'église n'a eu en cela d'autre intention que de célébrer à la fois les premières circonstances qui ont *manifesté* aux hommes la puissance et la divinité de J.-C.—Les Grecs appellent cette fête *Théophanie* (apparition de Dieu); ils la célèbrent avec celle de Noël. Il paraît que cette coutume était générale dans les trois premiers siècles; c'est au IVe siècle, sous Jules Ier, que ces deux fêtes furent séparées, dans l'église latine, comme elles le sont aujourd'hui; cette séparation fut adoptée, au commencement du Ve siècle, par les églises de Syrie et celle d'Alexandrie. — Le jour de l'Épiphanie, le diacre annonce à la messe, après l'Evangile, le jour où doit tomber la fête de Pâques. La raison de cet usage est que,

Pâques étant la règle du calendrier, le pivot de toutes les fêtes mobiles, le temps le plus convenable pour l'annoncer, c'est la fête la plus rapprochée qui précède toutes celles que Pâques dirige.—L'Epiphanie était autrefois fête chômée; depuis le concordat de 1801, elle doit être transférée au dimanche qui la suit.

L'abbé C. Bandeville.

ÉPIPHYSE, en latin *epiphysis*. Ce mot, qui vient de la préposition grecque *épi* (sur), et du verbe *phuô* (je nais), est le nom sous lequel on désigne certaines *apophyses* (*v.*) pendant l'époque de la jeunesse, où elles sont encore séparées, par une couche cartilagineuse, du corps de l'os avec lequel elle doivent se solidifier plus tard. On ne les remarque que dans les os longs et ceux qui sont formés par la réunion d'os courbes et larges, comme les *vertèbres* (*v.*), par exemple. L'histoire de la formation des épiphyses et de leur soudure définitive avec le corps des os dont elles font partie nous obligerait, pour être bien détaillée, à donner ici une théorie assez complète du mode d'ossification observé dans les jeunes animaux; ce qui nous entraînerait beaucoup plus loin que ne le comportent les bornes dans lesquelles cet article doit être renfermé. Elle fait la suite de la manière dont s'effectue cette même ossification, et ne se remarque que dans les jeunes sujets, à moins de ces cas nommés assez improprement *aberration* ou *accident contre nature*, comme s'il pouvait s'opérer quelque phénomène dans notre organisation, ou dans tout autre ordre de choses, qui fût contraire aux lois de la nature, ou plutôt qui ne fût pas la suite nécessaire d'une de ces lois, quelque inconnue qu'elle puisse nous être (*v.* pour plus de détails l'article Os). B.

ÉPIPLOON (anatomie). Ce mot, que l'on emploie aussi au pluriel, vient du grec *épi* (sur), et *pléô* (je flotte); il a été aussi appelé *omen* (présage) par les sacrificateurs païens, *operimentum* (couverture), *zirbus* par les Arabes; le vulgaire lui donne le nom de *coiffe* : c'est un repli du *péritoine* (*v.*), qui, semblable à un petit coussin mollet, propre à défendre les intestins du froid et d'un choc trop rude, se porte de la face concave du diaphragme, du foie et de la rate, à l'estomac, dont il revêt les deux faces; il déborde ensuite la grande courbure de l'estomac, descend plus ou moins bas sur le paquet formé par l'intestin grêle, puis se replie de bas en haut vers l'arc du colon, et présente dans toute son étendue des ramifications vasculaires qu'accompagnent des stries ou bandelettes graisseuses. Il est peu de personnes qui n'aient été à même de voir chez les charcutiers des sortes de réseaux à jours irréguliers, ou épiploons de cochon; ceux de l'homme et des autres mammifères ont une conformation analogue. Ils sont toujours formés de la membrane péritonéale et d'un grand assemblage de veines, d'artères et de graisse. La plupart des anatomistes admettent plusieurs épiploons dans l'homme, mais Chaussier et H. Cloquet, partageant sur ce point l'opinion des anciens médecins, n'en admettent qu'un seul, qui se subdivise en trois parties: *gastro-hépatique*, *gastro-colique* et *gastro-splénique*. — Parmi les nombreux usages que l'on a attribués à l'épiploon, il en était beaucoup d'hypothétiques, dont nous ne parlerons pas; ceux que nous allons rapporter sont regardés comme réels. Outre qu'il garantit du froid et des soubresauts les organes qu'il enveloppe, il sert de *diverticulum* au sang de l'estomac, hors le temps de la digestion. C'est aussi une sorte de réservoir de matière nutritive pour les animaux. Ce dernier fait paraît indubitable quand on examine les animaux dormeurs ou *hibernants*, comme les marmottes, les loirs, les blaireaux et les ours; ils ont tous, pendant l'automne, des épiploons très gras et très volumineux; au printemps, ces animaux se réveillent lestes et moins ventrus, car pendant qu'ils sommeillent en hiver, la graisse de ces épiploons se résorbe en grande partie dans le torrent circulatoire, afin de suppléer au défaut d'autre nourriture. — Beaucoup d'individus doivent leur

obésité, leur état désolant d'embonpoint à l'immensité de la graisse accumulée dans leurs épiploons. M. Virey, dans l'article Épiploon du *Dict. hist. nat.*, rapporte l'anecdote suivante : « Un Hollandais menacé d'étouffer sous la graisse superflue de ses épiploons se rendit à Paris, sollicitant un habile chirurgien de lui dégraisser la panse. Le chirurgien ayant fendu le péritoine, retrancha une soixantaine de livres de graisse du bon Batave, qui s'en retourna bien cousu et bien guéri, sauf à se rembourrer de nouveau de beurre et de fromage.»—Quand l'épiploon est blessé, et qu'il ne sort pas de l'abdomen, il n'y a pas de signe spécial pour indiquer le siége de la lésion; la guérison peut avoir lieu, mais elle est souvent suivie d'adhérences entre l'épiploon et les intestins, ce qui rend la digestion pénible. Si cette membrane fait hernie à travers les parois du ventre, il faut la remettre en place, quand elle est saine, et l'éponger avec soin, si elle était imprégnée de quelques substances étrangères. Il peut arriver que la partie de l'épiploon qui sort de la cavité abdominale soit ulcérée : dans ce cas, il convient de la retrancher près de l'ouverture de la plaie. La hernie de l'épiploon porte le nom d'*épiplocèle* (*v.*). C.

ÉPIQUE (poème). (*V.* Épopée.)

ÉPIRE (lat. *Epirus*, gr. *Epeiros*). Ce mot, que les écrivains grecs emploient quelquefois dans le sens de continent, sert à désigner d'une manière plus spéciale une contrée de l'Europe qui, située entre la Thessalie et la mer Adriatique, forme aujourd'hui une portion assez considérable de l'Albanie. Malgré les étroites limites qui bornaient son étendue, l'Épire dut à sa proximité de la Grèce une importance qui lui permit de figurer avec éclat dans quelques périodes de l'histoire ancienne. Ses villes, parmi lesquelles on remarquait Larta, Ambracie, résidence de Pyrrhus II, Orchine, Argire, Elatric, étaient si populeuses que Théopompe, cité par Strabon, comptait parmi leurs habitants quatorze nations bien distinctes, telles que les Chaoniens, les Thesprotes, les Hellopes, et surtout les Molosses, qui occupaient Dodone, célèbre par son oracle de Jupiter et ses chênes prophétiques, nourriciers de l'homme dans les premiers âges de la cosmogonie grecque. L'Épire, qu'on nommait aussi Oricia, selon Denys le Périégète, s'étendait depuis les monts Cérauniens (*Chimarioti*) jusqu'au point où le fleuve Aratus va se perdre dans le golfe d'Ambracie. Sa longueur, depuis les mêmes montagnes jusqu'au fleuve Achelous (*Aspro-Potamo*), était de 1700 stades, suivant l'estime du père Briet, et sa largeur depuis la pointe de Leucade jusqu'au Pinde, de 625 stades. Toutefois, il serait impossible de tracer avec une précision satisfaisante la carte de ce pays, parce que son étendue varia comme les alternatives de sa fortune. Lorsque les Grecs vinrent se fixer dans l'Épire, ils y établirent une nouvelle division géographique : la partie qu'ils habitaient au sud reçut le nom d'Épire grecque; celle dont ils ne purent expulser les indigènes prit celui d'Épire barbare. La première renfermait l'Acarnanie, l'Amphilochie, l'Athamanie, la Dolopie et la Molosside; on ne comptait dans la seconde que trois états secondaires, la Chaonie, la Thesprotie et la Cassiopie.—L'Épire, si l'on en croit Eustathe, abondait en bestiaux et en riches pâturages; ses coursiers étaient renommés pour leur vitesse. Les plaines de Chaonie nourrissaient encore une race de dogues appelés Molosses, animaux terribles, dont la force et le courage ont souvent mérité les éloges de l'antique poésie.

Un naturel ardent, impétueux, une intrépidité à toute épreuve, formaient les qualités dominantes des Épirotes. Leurs institutions et surtout leur régime politique présentaient, selon Aristote (*Polit.*), un caractère assez remarquable : l'autorité de leurs princes se trouvait resserrée dans les limites les plus étroites. Chaque vacance du trône était marquée par le renouvellement du pacte qui servait de base à leur édifice social. Les rois et les peuples, réunis en assemblée générale dans

la ville de Passaro, se liaient par des serments réciproques : les uns promettaient de gouverner conformément aux lois et les autres de maintenir la puissance royale tant qu'elle ne sortirait pas du cercle où la nation avait renfermé ses prérogatives. La chronologie des Epirotes, qui faisaient remonter l'origine de leurs souverains jusqu'à Æaeus, roi de l'île d'Egine, n'offre qu'un tissu de contradictions ; toutefois, en combinant les récits de Plutarque et de Justin, il est facile de rattacher les anneaux qui se sont rompus dans la chaîne des événements. On croit que les Molosses furent les premiers habitants de l'Epire. Après le siége de Troie, Néoptolème, fils d'Achille, plus connu sous le nom de Pyrrhus, ayant perdu par suite de sa longue absence la couronne de son père, vint se fixer dans l'Epire, dont les habitants prirent le nom de Pyrrhides. Ce prince étant entré dans le temple de Dodone pour consulter l'oracle de Jupiter, y enleva Lanasse, petite fille d'Hercule, l'épousa et en eut huit enfants. Il maria quelques-unes de ses filles à des rois voisins, acquit de grandes richesses et donna la Chaonie à Hélénus, fils de Priam, avec la main d'Andromaque, veuve d'Hector. Plus tard, il fut assassiné dans le temple de Delphes par Oreste, et laissa le sceptre à son fils Pialès ou Piélus, dont le règne n'offrit rien de mémorable. Enfin, après une assez longue suite de rois, dont l'existence n'a laissé aucune trace dans l'histoire, la couronne échut à Tarrutas, qui eut la gloire de civiliser son peuple en l'initiant à la connaissance des beaux-arts, cultivés dans la Grèce ; il eut pour successeur Alcétas I, père du jeune Arymbas, dont le règne fut le signal d'une révolution assez importante. Son frère Néoptolème lui disputa la couronne, et leur différend ne se termina que par un égal partage de la succession paternelle. A l'époque où le trône vint à vaquer, Arymbas était encore mineur. Les états de l'Epire se chargèrent de tous les soins qu'exigeait son éducation, et l'envoyèrent dans la ville d'Athènes pour s'y perfectionner dans l'étude des sciences. A son retour, il fit des lois, établit un sénat, créa des magistratures et régla la forme du gouvernement. Il transmit la couronne à Néoptolème, père de cette ambitieuse Olympias, qui eut pour frères trois monarques célèbres : Alexandre-le-Grand, Alexandre Ier, souverain de l'Epire, mort en Lucanie 326 ans avant J.-C. ; et, Æacidas, qui recueillit l'héritage de son frère. L'incapacité de ce prince força ses sujets à l'expulser du trône ; il fut remplacé par Alcétas II, tyran cruel, que les Epirotes massacrèrent avec toute sa famille. Pyrrhus II lui succéda bientôt et signala son règne par des expéditions aventureuses, mais surtout par les victoires qu'il remporta sur les armées romaines. Le sceptre passa ensuite aux mains d'Alexandre II, qui le porta seulement quelques années. Après sa mort commença pour l'Epire une ère entièrement nouvelle. Subjuguée par les armes romaines, elle s'engloutit avec la Grèce dans la vaste monarchie des conquérants du monde, et n'échappa à leur domination que pour retomber au quinzième siècle sous le joug de la Turquie. Depuis cette époque, l'Epire, enclavée dans l'Albanie, ne forme plus qu'une dépendance de l'empire ottoman. Elle est divisée en deux régions principales, la Chimara ou Canina, au nord, et l'Arta, au midi. Ses habitants professent le christianisme grec. (*V. Pline*, l. IV ; *Strabon*, l. VII ; *Ptolémée*, l. V ; *Justin*, l. XVII et seq. ; *Belon*, l. I ; *Danville*, etc.)

Emile Dunaime.

ÉPISCOPAT (*v.* Évêché, Évêque).

ÉPISODE, du grec *épi* (par dessus), et *eisodios* (qui arrive, qui survient) ; action subordonnée à l'action principale d'un poème ou d'un roman, servant à développer le sujet, et à y jeter du mouvement et de la variété. *Episode* se dit aussi, en terme de peinture, et dans un sens analogue. Il est entendu que les épisodes doivent être tirés du fond même du sujet, ou y être amenés d'une manière naturelle ; autrement ils deviennent des *hors-d'œuvre*. Pope compare un poème à un jardin : la principale allée est grande

et longue ; à côté il y a de petites allées où l'on va se délasser, et qui tendent toutes à la grande : comparaison qui ne manque pas de justesse, pourvu que ces chemins ne soient pas en trop grand nombre et ne forment point un labyrinthe sans issue. Examinons les grandes compositions que l'on considère comme les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, et le patrimoine le plus glorieux des siècles : ce sont bien plutôt les épisodes que l'ensemble qui en ont fondé et popularisé la renommée. Si cette observation semble paradoxale, les faits sont là pour la confirmer. Peu d'hommes, même instruits, ont lu d'un bout à l'autre les épopées les plus célèbres; mais, en effet, il n'est presque personne qui n'en connaisse les épisodes les plus remarquables. La colère d'Achille est le sujet de l'Iliade; cependant, le sommeil de Jupiter sur le mont Ida, la ceinture de Vénus, les adieux d'Hector et d'Andromaque, et tant d'autres fictions, ont laissé de plus vifs souvenirs que les rivalités d'Agamemnon et du fils de Pélée. L'établissement des Troyens en Italie forme le sujet de l'Énéide ; mais que serait ce sujet sans le sac de Troie, sans les amours d'Énée et de Didon, sans la descente aux enfers, sans Nisus et Euryale? Qu'a-t-on retenu des *Géorgiques*, si ce n'est l'épisode du vieillard du Galèse, ceux d'Aristée, de l'orage, des guerres civiles, etc. ? Dans la *Pharsale*, la forêt de Marseille; dans la *Jérusalem*, les amours de Renaud et d'Armide, les aventures de Clorinde, de Tancrède, d'Herminie et la forêt enchantée ; dans le *Dante*, Françoise de Rimini et Ugolin; dans la *Henriade*, la Saint-Barthelemi, les superstitions des ligueurs, le temple de l'Amour; dans les *Lusiades* ou *Portugais*, le géant Adamastor et Inès de Castro ; dans le *Paradis perdu*, la création d'Adam et d'Ève, et la chute des anges rebelles, etc., sont des morceaux qu'on relira toujours, et qui protègeront éternellement leurs auteurs contre les critiques qu'on serait tenté de faire des poëmes dont ces épisodes font partie, ou contre la paresse, qui redoute les lectures de longue haleine, et les plaisirs qui exigent de la suite et de l'étude.

De Reiffenberg.

ÉPISPASTIQUE, *epispasticus*, du grec *épispaô* (je tire au dehors). En thérapeutique et en pharmacologie, on donne ce nom, ainsi que celui de *vésicant*, à toute substance ou préparation médicamenteuse qui, appliquée sur la peau, y détermine de la douleur, de la chaleur et une rougeur plus ou moins intense, accompagnée d'une sécrétion de sérosité. La sérosité sécrétée s'amasse sous l'épiderme, le soulève, et donne naissance à des ampoules ou vésicules nommées *phlyctènes*, analogues à celles qui résultent d'une brûlure légère Outre leur effet local, ces médicaments peuvent exercer une action excitante sur divers appareils organiques plus ou moins éloignés du point d'application, souvent même sur toute l'économie, soit par la voie des sympathies, soit, comme il arrive pour quelques-uns, par suite de leur absorption. — Les épispastiques les plus employés sont les cantharides, l'écorce de garou, l'ammoniaque liquide, l'acide acétique concentré, l'eau bouillante, etc. P.-L. C.

EPISTAXIS, du verbe grec *epistazo* (en latin *sanguinem è naribus stillo*), est le nom scientifique donné au *saignement de nez*. Des puristes prétendent qu'il faut dire *saigner au nez*, et non pas *saigner du nez*, afin d'éviter une équivoque offensante pour celui qui pourrait y voir une accusation de faiblesse ou de lâcheté : en effet, *saigner du nez* signifie métaphoriquement *manquer de force ou de courage*. — Le nez est tapissé à l'intérieur d'une membrane muqueuse très vasculaire, dont l'exhalation sanguine produit l'épistaxis. Cet accident peut tenir à une foule de causes dont les plus évidentes sont des lésions directes résultant d'une chute sur le nez, d'un coup porté sur cet organe, ou d'une érosion occasionnée par un corps étranger dans les narines : c'est ainsi que les enfants provoquent l'épistaxis, auquel leur âge les prédispose d'ailleurs, en

portant fréquemment leurs doigts dans les narines. A cet âge, où l'activité circulatoire paraît se porter vers la tête, l'épistaxis spontané est très commun. Il n'est pas rare non plus dans l'adolescence et dans l'âge mûr; mais alors, il dépend ou d'une constitution pléthorique, ou, ce qui est plus fâcheux, d'une fatale prédisposition à la *phthysie pulmonaire* (*v.* ce mot). On l'observe, en effet, chez les jeunes gens aux formes grêles, élancées, à poitrine étroite, à peau blanche, aux pommettes colorées; il ne faudrait cependant pas en exagérer les conséquences, car souvent, même alors, il est simplement idiopathique et non symptomatique des tubercules pulmonaires. Une circonstance dépendante du sexe peut le produire chez les femmes: nous voulons parler de la déviation des *menstrues* (*v.* ce mot). L'épistaxis accompagne certaines maladies : dans les inflammations franches, il est, le plus souvent, de bon augure; dans les affections dites putrides, adynamiques, c'est un signe fâcheux. — L'épistaxis est rarement assez abondant pour donner des inquiétudes, quant à ses suites immédiates; chez beaucoup d'individus, c'est un écoulement salutaire qui peut prévenir des affections plus graves. Mais lorsqu'il est porté à l'excès, et surtout dans les affections avec débilité, il est important d'interrompre l'écoulement du sang. Dans les cas les plus simples, il suffit de laver le nez avec de l'eau froide, simple ou vinaigrée, ou mieux d'aspirer par les narines un peu du liquide réfrigérant; c'est en déterminant un spasme par réfrigération qu'agit la clé que le vulgaire est dans l'usage de glisser dans le dos du malade. Dans les cas plus graves, la médecine possède des moyens plus énergiques, consistant dans les injections styptiques, la saignée, les rubéfiants appliqués aux extrémités, enfin le tamponnement, qui s'opère en introduisant méthodiquement des tampons de charpie par les ouvertures antérieures et postérieures des fosses nasales. Les individus pléthoriques, sujets à l'épistaxis, doivent s'imposer un régime sobre et léger, s'abstenir de liqueurs et autres substances excitantes, éviter les vives impressions morales, les exercices violents, l'impression d'une forte chaleur; se soumettre enfin aux règles hygiéniques préservatives des affections aiguës. Forget.

EPISTOLÆ OBSCURORUM VIRORUM, satire fameuse qui parut au commencement du XVIe siècle, et composée par quelques hommes qui, persuadés que le mauvais goût avait égaré la raison, commençaient par le premier l'affranchissement de la seconde. Ils imaginèrent de combattre les partisans de l'ignorance avec leurs propres armes, et de pénétrer dans le camp ennemi sous le costume ennemi. Ce fut l'origine des *Epistolæ obscurorum virorum*, recueil singulier, dont l'histoire circonstanciée fournirait à un homme versé dans la connaissance des faits et de l'esprit littéraire de l'époque un ouvrage piquant et de longue haleine; histoire qui semblait être la propriété de MM. Ernest Münch et R.-W. Rottermund, les derniers éditeurs de ces lettres, mais à laquelle ils ont renoncé, selon toute apparence. Resserré dans le cadre qu'il s'est tracé, l'auteur du *Geschichte der macaronischen Poesie*, M. F.-W. Genthe, n'a pu suppléer à leur silence. — Le judicieux Buhle estime que, parmi toutes les satires qui parurent alors, il n'en est aucune où la superstition, l'esprit de controverse, la soif de dominer, l'intolérance, la débauche, la turpitude, l'ignorance et la latinité barbare des moines mendiants et des scolastiques, soient ridiculisés avec plus de finesse que dans ces lettres. On peut avancer sans crainte, au jugement de ce même écrivain, que ce furent elles et l'*Éloge de la folie* par Érasme qui nuisirent le plus à l'autorité papale et monacale, car, bien que les *hommes obscurs* y paraissent sous l'aspect de véritables caricatures, on y remarque cependant une foule de détails dont il est impossible de méconnaître les originaux dans le type général du siècle, et qu'on reconnaîtrait encore mieux dans

les individus, si l'on pouvait ressusciter tant de noms oubliés, saisir toutes les allusions, comprendre le sel de toutes les plaisanteries. Paul Jove, tout évêque qu'il était, atteste que cette satire fut lue avec avidité en Italie, et ne fait pas difficulté de se ranger du parti des rieurs contre ceux qu'il appelle *theologi cucullati*. Dans nos mémoires sur l'université de Louvain, nous avons recherché quels furent les auteurs des *Epistolæ*; en général. on les impute, soit à Reuchlin, soit au célèbre Ulric Van Hutten, en leur adjoignant différents collaborateurs, car il est de la nature de ces sortes de facéties que chacun y mette son mot. Quelques-uns prétendent qu'Érasme prit aussi part à cette malice; mais il le nie lui même formellement, ce qui, au surplus, ne prouve pas grand'chose, et l'exemple de Voltaire, qui désavouait à grands cris les pamphlets qu'il distribuait ouvertement, nous montre assez comment on peut se tirer d'affaire en de telles circonstances Quoi qu'il en soit, la lecture des lettres excita la gaîté d'Érasme au point qu'à force de rire il creva un abcès qu'il avait au visage. M. Weiss prétend que la plaisanterie y revêt quelquefois les formes de la plus haute éloquence; mais il est vrai de dire que cette plaisanterie, un peu trop prolongée, est plutôt dans le goût du *Gargantua* que des *Provinciales*. On y a si bien imité le ton grotesque et sauvage des ignorants fourrés du siècle que le prieur des récollets de Bruxelles, dupe de cette fidèle imitation, en acheta quantité d'exemplaires pour en gratifier ses amis, persuadé qu'une pareille publicité ne pouvait qu'être utile à la bonne cause. Il fallut la bulle du pape qui frappait ce livre d'anathème pour lui dessiller les yeux. C'est ainsi que le clergé anglican prit au pied de la lettre le pamphlet de Daniel de Foe intitulé : *Le plus court chemin à prendre avec les dissidents*. — La plus large part de ridicule était faite au dominicain et inquisiteur Jacques Hoogstraet ou Kochstraet; les lettres sont adressées à Orthuinus Gratius, qui enseignait à Cologne, alors le foyer de la barbarie. La première édition du premier volume paraît être de 1516, un an avant que Luther eût jeté le masque; les éditions les plus recherchées sont encore celles de Londres 1710 et 1742. Voltaire, à qui ces lettres devaient plaire plus qu'à tout autre, en a inséré une notice dans un de ses innombrables pamphlets. Je ne doute nullement que Rabelais ne les ait eues sous les yeux : en effet, c'est souvent, à la langue près, le même style et le même tour de pensée; et ce qui ajoute un nouveau poids à cette conjecture, c'est que Rabelais semble avoir voulu, à son tour, ridiculiser le héros des *Epistolæ obscurorum virorum*, puisqu'au chapitre 7 de *Pantagruel*, il place le livre suivant dans la bibliothèque de Saint-Victor : *Callibastratorium caffardiæ, autore M. Jacobo Hochstratem hæreticometrâ*. Ici, les allusions personnelles et le latin des lettres, rien ne manque. De Reiffenberg.

ÉPISTOLAIRE (Genre). Ce genre de littérature comprend d'abord les recueils de *lettres familières* écrites par des personnages célèbres, puis, par extension, tous les ouvrages, soit romanesques, soit polémiques, soit didactiques, publiés fictivement sous la *forme épistolaire*. Entrons dans quelques détails pour faire connaître le domaine du *genre épistolaire*, et, procédant avec ordre, voyons premièrement ce qui concerne les correspondances familières. — Sans doute, les lettres que des amis s'écrivent en confidence devraient jouir d'un secret inviolable; mais ce principe de morale universelle ne semble point comprendre dans sa prohibition les personnes qui ont joué quelque rôle important sur la scène du monde. Dans tous les temps, on a cru pouvoir publier les lettres particulières des grands hommes; et, il faut en convenir, les inconvénients de cette publicité sont plus que balancés par les avantages qui en résultent. Il nous reste de l'antiquité romaine deux monuments

précieux en ce genre : les *Lettres de Cicéron* et celles *de Pline-le-Jeune*. Les lettres de l'orateur romain se recommandent par la beauté du style, par l'importance des matières, par la noblesse des sentiments et des pensées. La correspondance du panégyriste de Trajan n'est pas d'une diction aussi pure : du temps de Pline, le goût commençait à se corrompre; mais elle brille par le savoir, l'esprit et la délicatesse. Ces deux recueils, consacrés par l'admiration des siècles, outre l'utilité qu'on peut en retirer dans l'enseignement classique, ont encore le mérite d'offrir de curieux documents pour l'histoire. En France, nous avons un grand nombre de collections de correspondances épistolaires qui ont eu plus ou moins de succès; nous ne parlerons que des plus connues, et surtout de celles qui peuvent le mieux faire apprécier les qualités du *genre épistolaire*. Balzac et Voiture se firent, dans ce genre, une merveilleuse réputation ; mais cette réputation usurpée ne leur a pas survécu. Balzac, qui d'ailleurs a contribué à donner de l'harmonie à notre prose, assomme le lecteur par ses longues et lourdes phrases hyperboliques ; et Voiture ne fatigue pas moins par les pointes et les jeux de mots dont il abuse à tout propos, et presque toujours hors de propos. Comme on l'a remarqué, ces écrivains n'avaient guère que l'esprit de leur temps, et non cet esprit qui passe à la postérité ; on s'aperçoit, en les lisant, que leurs lettres avaient été écrites pour le public, et cela seul, en les privant nécessairement du naturel qu'elles devaient avoir, les privait de ce qui pouvait leur donner le plus de charme. Car c'est le naturel qui fait le principal mérite du *style épistolaire ;* plus ce style approche de la manière libre, aisée, dégagée, dont on converse avec des amis, plus il approche de la perfection qui lui est propre. C'est ce naturel, d'une heureuse simplicité, que l'on admire dans les lettres qui nous restent de la plupart des grands écrivains du siècle de Louis XIV, de Racine et de Boileau surtout ; mais un véritable modèle dans ce genre, tout le monde le connaît, c'est le recueil des lettres de Mme de Sévigné. On ne peut parler du style épistolaire sans que le nom de cette femme justement célèbre soit sur les lèvres ou au bout de la plume. « Si le plus grand éloge d'un livre, dit La Harpe, est d'être beaucoup relu, qui a été plus loué que ces lettres ; elles sont de toutes les heures : à la ville, à la campagne, en voyage, on lit Mme de Sévigné. N'est-ce pas un livre précieux que celui qui vous amuse, vous intéresse et vous instruit presque sans vous demander d'attention ? C'est l'entretien d'une femme très aimable, dans lequel on n'est point obligé de mettre du sien, ce qui est un grand attrait pour les esprits paresseux, et presque tous le hommes le sont au moins la moitié de la journée. » Si Mme de Sévigné eût voulu faire un livre, si elle eût écrit ses lettres pour le public, on serait sans doute en droit de lui reprocher ses nombreuses médisances ; mais ne lui était-il pas permis de s'égayer, tête-à-tête, pour ainsi dire, avec sa fille, des choses étranges ou ridicules qu'elle avait vues? D'ailleurs, il est à remarquer que les traits malins de sa gaîté ne tombent jamais sur aucun de ses amis, et ce mérite-là semble assez rare pour qu'on en tienne compte. Quant au style de Mme de Sévigné, c'est lui qui doit faire vivre sa mémoire dans la postérité. Les répétitions, les négligences qui s'échappent de sa plume *impétueuse*, et qui partout ailleurs seraient choquantes, sont dans sa correspondance autant de grâces qu'on regretterait de n'y pas rencontrer : qu'on essaie d'y substituer une correction académique, et presque tout le charme va disparaître. Le style de cette femme, qui restera dans le genre épistolaire ce que La Fontaine est dans celui de l'apologue, offre l'image fidèle d'une conversation animée, expansive, tantôt badine, tantôt grave, parfois dramatique, souvent médisante, toujours naturelle et légère. On y trouve tous les tons, toutes les qualités du style. Imagination mobile et brillante,

réflexions vives et profondes, transitions faciles et inattendues, souplesse et variété de tours, mouvements pathétiques, bonheur et *soudaineté* d'expressions, voila ce que l'on remarque à chaque instant dans ses lettres. Elle parle tour à tour, et sans dessein arrêté, de carnaval et d'opéra, d'un sermon de Bourdaloue, de bataille livrée, de villes prises, de modes et de coiffure, etc., etc.; mais sa tendresse, ou plutôt son culte pour sa fille domine tout, se mêle à tout, s'identifie avec tout, car *son cœur la mène et la conduit;* et pourtant ce sentiment, qui devrait, ce semble, fatiguer par sa monotonie, intéresse vivement, à cause de l'étonnante variété de formes qu'il revêt. Les récits de Mme de Sévigné sont des chefs-d'œuvre de narration. Que de vérité, que de mouvement dans le tableau de l'incendie de la maison de M. Guitaut ! quelle touche expressive dans les gradations du désespoir du pauvre Vatel ! quelle aimable mysticité dans la description de Port-Royal-des Champs ! La scène où l'on annonce à Mme de Longueville la mort de son fils est d'un effet déchirant. Ce qu'elle dit sans soin, sans apprêt, avec tout l'abandon d'une ame sensible, au sujet de la mort de Turenne, touche plus vivement que les chefs-d'œuvre de Mascaron et de Fléchier. Enfin, quoi de plus animé que ce fameux passage du Rhin, où l'on voit un chevalier de Nantouillet qui tombe dans l'eau, qui va au fond, revient, y rentre, revient encore, qui, enfin, s'attache à la queue d'un cheval, gagne le bord, monte sur le cheval, se trouve dans la mêlée, reçoit deux coups de feu dans son chapeau et *revient gaillard*? Les lettres de Mme de Sévigné ont encore un autre avantage, celui de pouvoir servir à l'intelligence de plusieurs points de l'histoire de son temps : ce sont de véritables mémoires où l'on peut apprendre à connaître les mœurs, le ton, l'esprit, les usages et les anecdotes de la cour de Louis XIV. Tous ces mérites font de la correspondance de Mme de Sévigné un recueil d'une lecture instructive et infiniment attrayante; et, pour en faire l'éloge le mieux senti, nous dirons avec un homme qui en avait bien goûté tout le charme : « Quand on a lu une lettre de Mme de Sévigné, on sent quelque peine, parce qu'on en a une de moins à lire. » En général, chez nous, ce sont les femmes qui tiennent le sceptre du genre épistolaire : cette sorte de causerie sans prétention semble convenir parfaitement à la vivacité de leur esprit, à la mobilité de leurs impressions. On peut citer, après Mme de Sévigné, un assez grand nombre de femmes dont les lettres sont estimées à des degrés différents, entre autres MMmes de Lafayette, de Villars, de Tencin, du Deffant, de Maintenon, du Châtelet, et Melle de Lespinasse. Un homme qui a enrichi de ses chefs-d'œuvre presque toutes les branches de notre littérature, Voltaire, a montré aussi une supériorité incontestable dans le genre épistolaire. On trouve une foule d'excellents modèles dans sa *Correspondance*, aussi volumineuse que variée, collection précieuse à plus d'un titre, dans laquelle on peut admirer la plus merveilleuse flexibilité de tons unie au tact le plus exquis et à un charme de diction presque continu. Le recueil de lettres le plus piquant qui ait été publié de nos jours est, sans contredit, la correspondance de Paul-Louis Courier, cet écrivain si remarquable par l'originalité de son esprit : une verve, tantôt malicieusement naïve, tantôt acérée et mordante, éclate dans la plupart des lettres que nous avons de lui. Il en est quelques-unes qui sont des chefs-d'œuvre de narration; d'autres se distinguent par des détails d'une grâce pleine de naturel. — Passons maintenant aux diverses applications que l'on a faites de la *forme épistolaire*. On a vu plus d'une fois la polémique l'employer avec avantage. En effet, l'emploi de la forme épistolaire, permettant de s'adresser directement à ses adversaires, donne au raisonnement une allure plus pressante, et laisse d'ailleurs le champ libre à tous les mouvements de l'élo-

quence. Au XVIe siècle, les fameuses lettres d'hommes obscurs (*Epistolæ virorum obscurorum*, v. ce mot ci-dess.), satires pleines d'esprit et de sel, convrirent de honte les fauteurs de l'ignorance et de l'obscurantisme. On sait quel rude coup portèrent aux jésuites les célèbres *Lettres provinciales* de Pascal (*v.*); on sait également quelle profonde sensation firent en Angleterre les *Lettres* publiées sous le pseudonyme de *Junius* (*v.*). Nous avons de J.-J. Rousseau plusieurs pièces éloquentes en ce genre, notamment sa *Lettre à d'Alembert* sur les spectacles, celle qu'il adressa à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, et ses *Lettres de la Montagne*. — Il y a aussi des ouvrages qui sont publiés sous la forme de lettres : nous en avons sur l'histoire, sur la mythologie, sur les sciences naturelles. Cette forme se prête volontiers à toutes sortes de sujets, et peut répandre quelque agrément sur les matières les plus sérieuses. — Il est encore un autre genre de correspondance, comme celle de *l'Espion turc*, les *Lettres juives, chinoises, cabalistiques*, etc. Comme le remarque Voltaire, on voit bien que ce ne sont pas de véritables lettres, mais un petit artifice usité, soit pour débiter des choses hardies, soit pour écrire des nouvelles vraies ou fausses. Ces livres, qui amusent quelquefois la jeunesse crédule et oisive, sont méprisés des personnes éclairées. Il en faut excepter toutefois les *Lettres persanes* (*v.*), brillant coup d'essai de l'immortel auteur de l'*Esprit des lois*. — Enfin, dans toutes les littératures modernes, il est une foule de romans qui se rattachent, par la forme, au genre épistolaire. L'immense succès de *Clarisse Harlowe* (de Richardson) et de la *Julie* (de J.-J. Rousseau) prouve tout le parti que des écrivains d'un grand talent peuvent tirer de la forme épistolaire. Sans doute, elle est on ne peut plus favorable à la peinture animée des passions, à la rapidité des transitions, à la préparation des péripéties. Mais, à côté de tous ces avantages se trouve un inconvénient, qui répand quelquefois de la froideur sur la composition, c'est celui de laisser trop voir l'auteur écrivant les lettres de tous ses personnages, et leur prêtant toujours son esprit et son style. Dans la *Nouvelle Héloïse*, Saint-Preux, Julie, Claire, mylord Édouard, M. de Wolmar, raisonnent, dissertent, philosophent tous comme Rousseau. Il faudrait que de pareils ouvrages pussent être faits par plusieurs personnes, que les lettres de femmes fussent écrites par des femmes, celles d'hommes par des hommes; en admettant de part et d'autre la dose de talent nécessaire, et la parfaite intelligence d'un plan arrêté, à coup sûr, il en résulterait plus de vraisemblance et de variété, partant plus d'intérêt. CHAMPAGNAC.

ÉPITAPHE, inscription d'un tombeau, on faite pour y être mise. On a dit: « La dernière vanité de l'homme est son épitaphe. » Nos anciens *cimetières* (*v.* ce mot) étaient remplis d'épitaphes en vers, parmi lesquelles il s'en trouve de sublimes, de naïves, et même de plaisantes : aujourd'hui, l'épitaphe est presque toujours une indication en prose du nom de celui ou de celle que renferme le tombeau, de la date de sa mort suivie de quelques regrets plus ou moins bien exprimés. On en pourrait citer qui contiennent en outre l'adresse du lieu où le défunt faisait son commerce pendant sa vie, avec l'avertissement que sa veuve désolée le continue : tant il est vrai que tout se perfectionne.—Quelquefois l'épitaphe était une forme employée par les poètes pour jeter du ridicule sur un mort ou même sur un vivant : alors ce n'était qu'une *épigramme* (*v.* ce mot). Il est inutile de faire remarquer que celles-ci n'étaient pas placées sur un tombeau. Quant aux épitaphes en vers qui reçoivent cette dernière destination, elles doivent avoir un caractère de candeur et de simplicité auquel un sentiment de douleur vraie ne peut qu'ajouter un grand charme. Il ne faut point oublier que, l'épitaphe ne devant être lue qu'en passant, sa brièveté est une de ses conditions. VIOLLET-LE-DUC.

ÉPITHALAME, poème ou chant nuptial d'origine grecque quant à l'étymologie, à la forme et au refrain, mais d'une plus haute antiquité quant à sa première source, puisque l'Europe le tenait de l'Orient à une époque où ce poème était déjà parvenu à une grande perfection. Le beau psaume XLIV de David passe pour être un épithalame, et Origène regarde comme tel le *Cantique des cantiques* (*v.* ce mot), pièce si admirée et si digne de l'être. Dans l'Evangile, il est dit: « L'époux est celui à qui est l'épouse, mais l'ami de l'époux qui se tient debout est ravi de joie.» Cet ami était chez les Grecs le paranymphe (celui qui restait debout près de l'épouse). — *Thalamos*, dans l'idiome des Hellènes, signifie *lit* ou *appartement de l'époux*, et *épi* est chez eux une préposition qui équivaut à la nôtre, *vers* ou *sur*. Lorsque les solennités de l'autel et les joies du festin étaient terminées, les parents et amis de l'époux ou de l'épouse, des torches brillantes et parfumées à la main, accompagnaient l'heureux couple jusqu'au seuil de la chambre de l'époux, en chantant : *O hymên! ô hyménaios* (ô hymen, ô hyménée)! invocation au dieu particulier qui présidait aux mariages. Dans la suite, on composa des poèmes ou des chants réguliers sur ces solennités, qui se renouvelaient si souvent chez un peuple ami des fêtes et des plaisirs. Les grands poètes réservèrent pour les alliances illustres leurs chants, dont l'acclamation vulgaire, ô hymen! ô hyménée! ne fut plus que le refrain. Les noces si fameuses de Thétis et de Pélée, qui furent célébrées dans le riant vallon de Tempé, auxquelles assistèrent les dieux, c.-à-d. tout ce qu'il y avait alors d'heureux et de puissant dans la Grèce, fournirent au sage Hésiode le sujet d'un épithalame, dont un vieux scoliaste nous a conservé un fragment, disons plus, une relique. Car Hésiode, que trois mille ans séparent de nous, auteur d'un poème perdu, intitulé les *Héroïnes*, florissait, ainsi qu'Homère, non loin du siècle qui vit la mère du vaillant Achille, Thétis, aux pieds d'argent, comme l'appelle le chantre de l'Iliade. — Stésichore, qui existait sous la 42e olympiade, passe donc à tort pour l'inventeur de l'épithalame chez les Grecs, genre dans lequel excella Sapho. Sans doute, Stésichore, exclusivement lyrique, eut cet honneur, parce qu'il assujettit ce poème aux rhythmes de la musique et y ajouta des chœurs. Les divinités du temps, Vénus, les Amours et les Grâces, étaient les riants acteurs de ces scènes charmantes. Des lyres, des flambeaux, des couronnes de fleurs, distinguaient chachun des chœurs. Les plus anciens poètes en ce genre, malgré la volupté du sujet, y furent chastes pour la plupart. Leur délicatesse même est remarquable. Les bergers de Théocrite, si ce n'est Daphnis, digne de fouler les astres à ses pieds, sont tous d'une naïveté si grossière et si obscène qu'elle nous servira d'objet de comparaison entre leur langage et son épithalame célèbre de Ménélas et d'Hélène, la moins pudique des héroïnes, qui eut trois époux, dont le premier survécut aux deux autres. Dans ce sujet, où la plus ravissante des héroïnes et le jeune Ménélas, frère du roi des rois, animent tout autour d'eux du feu de leur amour, il n'échappe pas au poète une expression qui ne soit riante, calme, enchanteresse et réservée. Il se contente de fleurir d'hyacinthes les vierges de Sparte, de comparer Hélène à un svelte cyprès, l'honneur d'un jardin, à lui faire offrir une fraîche couronne de ce lotos, dont Anacréon aimait à former sa couche, et de la suspendre à un verd platane sur l'écorce duquel était gravé le nom d'Hélène. Puis il souhaite à ces époux une tendresse réciproque, une constance éternelle, des richesses, et une postérité nombreuse, autre trésor dans ces temps antiques. Tel fut et tel doit être le vrai modèle de l'épithalame. Théocrite, libre comme ses bergers et leurs chèvres dans ses idylles, est chaste comme Hippolyte dans son épithalame; tant était grand le sentiment des convenances chez tous les poètes de la Grèce, nation particulièrement aimée des Muses. L'épithalame latin fut une

imitation de l'épithalame grec; seulement l'acclamation du refrain, au lieu de *ô hymen! ô hymenée!* fut Talassius! En voici l'origine. Des soldats romains, lors du rapt des Sabines, en emportaient une d'une beauté ravissante et d'une taille admirable; craignant que d'autres ne leur enlevassent un si précieux butin, ils crièrent qu'elle était réservée à Talassius, jeune homme de distinction, honoré pour sa bravoure et d'une beauté égale à celle de la jeune fille. Alors, le nom de Talassius courut de bouche en bouche par acclamation. Se voir et s'aimer fut pour la Sabine et le Romain l'instant d'un éclair. Leur union eut lieu; elle fut heureuse, et dès lors l'acclamation *Talassius* remplaça l'acclamation grecque dans le chant nuptial. Par la suite, il s'y glissa des images obscènes exprimées en vers nommés *fescennins* (*v.*), lorsque vint Catulle, qui releva l'épithalame par le charme et le coloris de sa poésie; reflet des chants de Sapho, elle n'était en fait qu'un voile transparent, qui laissait apercevoir la licence des mœurs d'alors. Tel est son épithalame de Junie, et telle est encore une petite pièce de ce genre qui nous est restée de l'empereur Gallien. Ausone, poète bordelais, demi-païen, demi-chrétien, dans son *Centon* nuptial, lambeau de vers déchirés du plus chaste des poètes, de Virgile, a poussé l'obscénité si loin qu'elle eût fait rougir le dieu des jardins lui-même, et que Messaline seule l'eût payée du trône impérial. Stace, dans l'épithalame de Violentille et de Stella, garde une retenue convenable; Claudien, dans celui d'Honorius et de Marie, n'a pas le même scrupule. Résumons, avant de finir, le caractère de l'épithalame antique. Il fut un récit ou simple, ou entremêlé de chants, soit que le poète y parlât seul, soit qu'il y introduisît des personnages. Le lieu de la scène était nécessairement le seuil de l'appartement de l'époux. Le lieu a varié depuis. Parmi les auteurs anciens que nous avons cités, auxquels ce genre de poésie doit son illustration, nous compterons encore Sidonius Apollinarius, et, parmi les modernes, Ronsard, l'écossais Buchanan, Malherbe, Scarron et l'italien Marini. Au commencement de ce siècle, la funeste alliance de Napoléon avec une archiduchesse d'Autriche a fait éclore une foule d'épithalames, mais nul auteur, de tous ceux que nous venons de citer, n'a effacé ni Théocrite ni Catulle. DENNE-BARON.

ÉPITHÈTE. Ce mot, dérivé du grec *épithéton*, qui signifie *ajouté*, *superposé*, a grammaticalement le même sens à peu près que celui d'*adjectif;* il est surtout à l'usage de la poésie et en général du discours écrit. — Les poètes grecs et latins ont fait un grand emploi des épithètes, qui, dans leurs langues mélodieuses, augmentaient souvent l'harmonie du vers. Tantôt ils les formaient de la réunion de deux ou plusieurs mots: ainsi, Jupiter est chez Homère *assemble-nuages*, chez Virgile *alti-tonans*. Parfois, l'épithète exprimait une des qualités morales ou physiques d'un personnage, comme Achille *aux pieds légers*, et se joignait presque toujours à son nom; d'autres fois encore, comme dans le *pallida mors* d'Horace, elle s'employait au figuré. — Dans notre langue, l'*épithète* fut d'abord du genre masculin, conformément à son origine; en s'en éloignant, et par un usage plus fréquent, ce terme devint féminin. Boileau, l'un des premiers, l'employa ainsi:

> Encor si, pour rimer, dans sa verve indiscrète,
> Ma muse au moins souffrait une froide épithète.

L'épithète en effet est pour beaucoup de nos versificateurs une véritable cheville toujours prête à s'ajuster au bout de leurs vers, pour en faciliter la rime. En vain leur a-t-on dit dans tous les traités de poésie, dans toutes les rhétoriques, que, loin d'allanguir la pensée ou l'expression, elle doit les rendre plus significatives ou plus énergiques; généralement, rien de plus mou, de plus flasque, que des vers rimés par épithètes. Corneille lui-même est tombé quelquefois dans cette faute; elle est poussée jusqu'au ridicule dans ce passage de *la Mort de Pompée:*

> —Antoine, avez-vous vu cette reine *adorable?*
> —Oui, seigneur, je l'ai vue; elle est *incomparable.*

C'est bien le cas de dire, avec un homme d'esprit, que « l'adjectif est souvent le plus terrible ennemi du substantif. » Veut-on au contraire un exemple de l'heureux effet d'épithètes bien choisies, on le trouvera dans ces deux vers de *la Henriade* :

> Sur un autel de feu, un livre *inexplicable*,
> Contient de l'avenir l'histoire *irrévocable*.

On peut même dire que l'emploi de la dernière est ici un trait de génie. — La prose au surplus ne doit pas plus que la poésie embarrasser sa marche d'épithètes inutiles ; ces superfétations seraient même plus inexcusables chez elle, qui n'est point astreinte aux lois de la rime et de la mesure. — L'abus des épithètes est plus sensible encore dans la conversation, à laquelle il donne un ton de pédantisme et d'emphase. Un de nos écrivains, qui n'est pas sans talent, est connu dans le monde littéraire pour porter au plus haut degré cette habitude vicieuse. Il ne vous abordera pas sans vous demander des nouvelles de votre *vénérable* père, de votre *respectable* tante et de votre *honorable* famille. Picard, dans un de ses romans, a dépeint assez gaiement cette *épithétomanie*. OURRY.

ÉPITRE. Il fut un temps où les poètes, soit pour correspondre avec leurs amis, soit pour traiter familièrement quelque sujet de philosophie, de morale ou de littérature, écrivaient des lettres en vers, que l'on nommait des *épîtres*. Que des poètes se livrassent à cette occupation, cela peut se concevoir à grand'peine aujourd'hui, mais que des personnes étrangères au poète lussent ces épîtres et y trouvassent quelque charme, voilà l'extraordinaire, et cependant cela s'est vu. Il est douteux que l'on reprenne un jour l'habitude d'en composer de nouvelles, et moins encore d'en lire. Cependant, nos neveux apprendront peut-être avec un certain sentiment de curiosité ce à quoi s'occupaient leurs ancêtres dans leurs moments d'oisiveté, et peut-être aussi me sauront-ils quelque gré de mes recherches archéologiques. — L'*épître* donc était une pièce de vers qui pouvait se monter et se plier à tous les tons : elle était épique, descriptive, morale, satirique ou badine. Boileau, dans le *Passage du Rhin*, a montré jusqu'où l'épître peut s'élever; Voltaire a su mêler aux idées nobles, philosophiques et profondes, que l'on peut remarquer dans quelques-unes de ses épîtres, le piquant badinage qui lui était propre, et qui était l'expression naturelle et maligne de la société dans le siècle dernier. — Le style de l'épître, tout en se conformant au ton grave ou léger que l'on adopte, doit cependant conserver l'aisance et la facilité qui distingue l'épître du discours en vers, dont nous parlerons plus tard. Il faut surtout bannir de l'épître les phrases longues et traînantes, en même temps que les expressions faibles ou forcées, et les figures véhémentes, qui supposent dans l'ame une sorte de passion peu convenable à un auteur épistolaire, qui raconte, instruit ou amuse. Sauf donc les nuances que le sujet que l'on traite peut apporter à l'épître, son véritable caractère est une élégante simplicité, quelquefois de la finesse, et plus souvent de l'ingénuité ; des transitions naturelles, qui paraissent plutôt l'expression des sentiments communiqués à un ami que le fruit du travail ; de la vivacité, des saillies même, qui semblent n'avoir rien coûté; plus d'enjouement enfin que de critique, de badinage que de raillerie, et de grâce que de noblesse. — Le grand vers à rime plate s'employait de préférence dans l'épître sérieuse. Voltaire et Gresset en ont composé de légères en vers de dix syllabes, dont la liberté s'harmonise avec celle du sujet. Enfin, quoique l'épître participe du discours, de la satire, et même parfois du conte, elle doit toujours conserver un caractère qui la distingue de ces pièces de poésie, et que son titre seul peut faire sentir mieux qu'aucun précepte. — L'*héroïde* (*v.*), si fort à la mode dans la dernière moitié du siècle dernier, était encore une épître ou lettre que l'on supposait écrite par un héros, un personnage historique, fabuleux ou connu, et dans laquelle il manifestait ses sentiments. L'héroïde était surtout employée comme essai par les jeunes poètes qui se

destinaient à écrire la tragédie; elle prêtait merveilleusement à la déclamation et à la *tirade*. Colardeau est le plus célèbre des auteurs d'héroïdes— Le *discours en vers* diffère de l'épître en ce qu'il n'est point une narration. Le poète ne raconte pas un fait, il expose et soutient une doctrine; il adopte les formes oratoires, il procède par périodes; il exige une sorte de noblesse et de dignité qui ne doit cependant pas aller jusqu'à l'emphase. Quelquefois le discours en vers n'est qu'une sorte de panégyrique; le plus souvent il traite une question de morale ou de philosophie : le *Discours au roi* de Boileau est de la première espèce, les *Discours sur l'homme* par Voltaire sont de la seconde. Marie-Joseph Chénier en a composé un sur les poèmes descriptifs, c.-à-d. sur une question toute littéraire. — Le discours en vers a toujours été traité en vers alexandrins à rimes plates. Comme il est supposé sortir de la bouche d'un auteur, il admet difficilement les mouvements passionnés, et la froideur est un écueil qu'il ne peut éviter que par une dialectique vive et serrée, qui s'allie difficilement avec la poésie, dont le but est de charmer plutôt que de convaincre. Aussi, le nombre de discours en vers que l'on aime à relire est-il extrêmement restreint, si toutefois on en relit encore dans un temps où la poésie est tellement discréditée que j'éprouve en vérité quelque honte à traiter une semblable matière, dont la connaissance est désormais aussi vaine qu'inutile. VIOLLET-LE-DUC.

ÉPÎTRES DES APÔTRES, partie du Nouveau-Testament qui comprend les lettres adressées par les apôtres aux fidèles de la primitive église. Ces *lettres* sont partagées en deux classes : 1° les *épîtres particulières* de saint Paul à différentes églises ou à quelques disciples; 2° les *épîtres catholiques*, écrites par saint Pierre, saint Jacques, saint Jude et saint Jean à tous les chrétiens en général. — Les épîtres de saint Paul, au nombre de quatorze, sont ainsi classées dans le Nouveau-Testament: une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Éphésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon et une aux Hébreux. Cet ordre des épîtres, qui n'est nullement celui de leur date, paraît être réglé d'après leur importance : on a placé les épîtres aux églises avant celles aux disciples; cependant, l'épître aux Hébreux, qui n'est pas la moins importante, est placée la dernière, parce qu'elle ne fut insérée dans le canon que long-temps après les autres. — Les premières qui sortirent de la plume de saint Paul sont les deux *épîtres aux Thessaloniciens*, écrites de Corinthe, l'une en 52, pour confirmer dans la foi les nouveaux chrétiens de Thessalonique, et les soutenir au milieu des persécutions qu'ils avaient à souffrir; l'autre en 53, pour les prémunir contre les séductions des ennemis de la foi. — L'*épître aux Galates* parut en 56, pour démontrer aux fidèles de la Galatie l'inutilité des observances et des cérémonies de la loi mosaïque, selon ce qui avait été décidé quelques années auparavant dans le premier concile de Jérusalem. — Vinrent ensuite les deux *épîtres aux Corinthiens* : la première fut écrite en 56, pour mettre fin aux dissensions qui menaçaient de diviser l'église de Corinthe, et à certains désordres de mœurs importés du paganisme par quelques nouveaux convertis. Cette lettre, au rapport de saint Paul lui-même, avait produit parmi les fidèles une vive impression de tristesse; ce fut pour les consoler que l'apôtre leur écrivit sa seconde lettre l'année suivante. — L'*épître aux Romains*, première dans le catalogue, n'est que la sixième en date, elle fut écrite de Corinthe en 68, à l'occasion d'un différend qui s'était élevé entre les chrétiens de la circoncision, et ceux qui étaient venus des gentils, touchant la prédestination et le mérite de leur vocation à la foi. L'apôtre, en leur montrant les crimes dont les uns et les autres s'étaient rendus coupables, les nombreuses infractions qu'ils avaient à se reprocher, les uns contre la loi naturelle, les autres contre la loi de Moïse, fait voir que leur justification

n'est due ni à leurs mérites, ni à la vertu de ces lois, qu'ils avaient violées, mais à un don purement gratuit de la miséricorde divine. — L'*épître aux Philippiens* leur fut adressée par l'apôtre, de sa première prison, en 62, pour les remercier des secours qu'ils lui avaient fait passer, pour les féliciter de leur courage et de leurs bonnes œuvres, les exhorter à la persévérance, et les rassurer contre les tribulations qui commençaient à les assaillir. Du même lieu, et la même année, fut écrite l'*épître à Philémon*, pour demander la grâce d'un esclave, Onésime, qui s'était enfui après s'être rendu coupable de vol, et qui, d'après la législation du temps, pouvait être puni de mort. L'esclave, que saint Paul convertit dans les fers, fut lui-même porteur de la lettre. A ne la juger que sous le rapport littéraire, cette épître est généralement regardée comme un chef d'œuvre, comme un modèle de style épistolaire, et de cette douce et simple éloquence qui sait toucher et gagner les cœurs. — Le même esclave fut aussi chargé de l'*épître aux Colossiens*, qui est de la même date. L'apôtre parait y avoir eu pour but de mettre en garde les fidèles auxquels il s'adressait contre les sophismes d'une fausse philosophie, contre une certaine tendance à retourner aux vaines cérémonies du judaïsme, contre un culte superstitieux des Anges, prêché par les disciples de Simon le magicien, de leur rappeler les avantages de la médiation de Jésus-Christ, et de tracer les devoirs particuliers à chaque condition. — L'*épître aux Hébreux* paraît être de l'année 63. Saint Paul y démontre, par des passages multipliés de l'Ancien-Testament, la puissance, la divinité, le sacerdoce de Jésus-Christ, l'excellence du sacrifice de la loi nouvelle comparé à ceux de l'ancienne. Cette épître, reçue tout d'abord dans l'église grecque, ne le fut que plus tard dans l'église latine, parce qu'il y avait quelques doutes sur son authenticité : Tertullien l'attribuait à saint Barnabé, d'autres à l'évangéliste saint Luc, ou au pape saint Clément. La raison de ces doutes était qu'elle ne porte point, comme toutes les autres, le nom de saint Paul en tête, avec le salut accoutumé, et que le style en est plus élevé, plus riche en figures. Cette différence de style est due à l'élévation même du sujet; l'omission du nom vient, selon saint Jérôme, de ce que ce nom était peu agréable aux Hébreux, ou de ce que cette épître est écrite en forme de traité. La plupart des Pères l'ont toujours citée comme l'ouvrage de saint Paul, excepté Tertullien et saint Cyprien, qui lui donnent néanmoins le nom d'écriture sainte. L'authenticité et la canonicité de cette épître, reconnues dans les conciles de Laodicée et de Carthage, au IVe siècle, n'ont plus été mises en doute dans l'église romaine. — L'*épître à Tite*, venue de l'Achaïe en 64, les deux *épîtres à Thimothée*, écrites, l'une en 64, de Nicopolis en Epire, ou de Philippes en Macédoine; l'autre en 65, de Rome, où l'apôtre était captif présentent le tableau des vertus et des devoirs des pasteurs de l'église. — Le titre de prisonnier, que se donne saint Paul dans l'*épître aux Ephésiens*, fait voir que cette épître doit être rapportée à l'une des deux captivités de cet apôtre; les rapports de similitude qu'elle offre avec celle des Colossiens, dont elle emprunte un grand nombre d'expressions et de passages, ont fait penser qu'elle était de la même date; mais la plupart des commentateurs la font précéder de peu le martyre du saint, arrivé en 66.— On rencontre dans ces épîtres, comme le dit saint Pierre (II *Petr.* III, 16), beaucoup de passages difficiles à comprendre : cette obscurité vient, ou de la profondeur des matières qui y sont traitées, ou de la manière d'écrire de saint Paul dans une langue qui n'était pas la sienne, ou enfin de l'ignorance où nous sommes des circonstances particulières qui excitaient son zèle; mais on y trouve partout les expressions vives et ardentes d'un cœur profondément touché, et l'inspiration d'un homme instruit à l'école de Dieu même. Tous les écrivains catholiques regardent ces épîtres comme la lumière de la théologie, et les sources de l'éloquence chrétienne;

elles renferment, de l'aveu même des incrédules, une doctrine merveilleuse et sublime. — Les *épîtres catholiques*, ainsi nommées parce qu'elles sont adressées à l'universalité des fidèles, sont, dit saint Jérôme, aussi pleines de mystères que succinctes ; elles sont brèves en paroles, longues en pensées. Ces épîtres, au nombre de sept, sont : 1° une de saint Jacques, écrite en 59, pour établir contre certains hérétiques l'utilité et la nécessité des bonnes œuvres ; 2° deux de saint Pierre, dont l'une a pour but de soutenir les fidèles dans la foi, de les rassurer contre les persécutions, de les exciter à la pratique des bonnes œuvres, de donner à toutes les conditions des règles de conduite ; l'autre cherche à prémunir les chrétiens contre les faux prophètes, les faux docteurs, qui déjà se répandaient dans l'église ; 3° trois de saint Jean, dont la première démontre la divinité de Jésus-Christ contre Simon et Cérinthe; la seconde signale le danger du commerce des hérétiques; la troisième recommande l'hospitalité envers les frères; 4° une de saint Jude contre les nicolaïtes, les simoniens et les gnostiques. Toutes ces épîtres, excepté la première de saint Pierre, et la première de saint Jean, qui n'ont jamais été contestées, n'ont été admises dans le canon des saintes écritures que long-temps après les autres : quelques incertitudes sur les véritables auteurs, quelque différence de style entre les deux de saint Pierre, deux citations de livres apocryphes dans celle de saint Jude, avaient inspiré des doutes sur l'inspiration de ces lettres ; mais elles sont citées comme livres saints par la plupart des saints Pères, insérées comme telles dans les catalogues de saint Athanase et de saint Cyrille de Jérusalem, dans les canons des conciles de Laodicée et de Carthage, reçues par l'usage constant de l'église catholique, et enfin confirmées par les décrets du concile de Trente. — L'usage de lire les épîtres des apôtres dans les offices de l'église remonte à la plus haute antiquité, comme le témoigne saint Justin dans sa première apologie : cet usage, perpétué jusqu'à nous, se retrouve dans cette leçon de la messe qui est récitée par le prêtre, ou chantée par le sous-diacre, avant l'évangile. Quoique cette leçon soit quelquefois prise des *Actes des apôtres*, ou de l'Ancien-Testament, elle a conservé le nom d'*Epître*, parce que, plus ordinairement, c'est un passage des épîtres de saint Paul ou des autres apôtres.

L'abbé C. Bandeville.

ÉPIZOOTIE (du grec *épi*, sur, et *zôos*, animal). Maladie qui attaque, à la fois ou en quelques jours, un grand nombre d'animaux. D'après cette définition, on voit qu'il convient de donner au mot *épizootie* la même acception qu'au mot *épidémie* (v.), avec cette différence que ce dernier fléau sévit contre les hommes et le premier contre les animaux. En effet, l'épidemie, de même que l'épizootie, dépend toujours d'influences extérieures; elles peuvent toutes les deux être contagieuses ou ne l'être pas; ce sont là des vérités que des expériences malheureusement trop fréquentes ont rendues incontestables. En conséquence, les principes généraux applicables aux épidémies le sont aussi aux épizooties. — Nous devons donc, pour éviter des redites inutiles, nous borner à effleurer ce vaste sujet, et ne pas entrer dans tous les détails qu'il comporte; d'ailleurs, les maladies épizootiques que l'on a le plus souvent observées dans tel ou tel pays, sur tel ou tel genre d'animaux, ont reçu des noms particuliers et seront traitées dans des articles spéciaux, épars dans ce *Dictionnaire*. Ici, nous examinerons : quelles sont les causes générales des épizooties, et quels sont leurs phénomènes ou symptômes les plus ordinaires ou les plus remarquables; comment il faut s'y prendre pour bien étudier une épizootie dans le moment où elle règne ; quels sont les moyens à mettre en usage relativement aux animaux atteints et aux personnes chargées de les soigner ; ce qu'on doit faire des produits qu'on a coutume de retirer de ces animaux ; enfin, quels sont les rapports qui existent ou qui devraient exister entre l'art du vétérinaire et la méde-

cine prise dans son acception la plus étendue. Mais commençons par établir ce que c'est que l'épizootie et ce qui la distingue de l'*enzootie*. — Les maladies *enzootiques* sont pour les animaux ce que les maladies *endémiques* (*v.*) sont pour les hommes ; elles tiennent à une cause locale permanente, et ne s'étendent pas hors du cercle des localités où ces causes existent. La *pomelière*, espèce de phthisie tuberculeuse assez commune chez les vaches que l'on tient dans les étables de Paris ; la *pourriture*, ou cachexie hydatydeuse, qui affecte les moutons dans les pays marécageux, sont deux maladies enzootiques. — Une épizootie peut s'étendre sur plusieurs communes à la fois, lors même que toutes ne sont pas assujetties aux mêmes influences insalubres. On n'est pas plus instruit des causes les plus fréquentes des épizooties que de celles des maladies épidémiques : il est de ces agents cachés dont la nature nous sera peut être à jamais inconnue. Tout à coup des milliers d'animaux sont frappés de torpeur ; leurs membres ne les soutiennent plus ; les voies respiratoires et digestives sont le siége d'une vive inflammation, suivie de pustules, de sécrétions muqueuses ; les fonctions sont altérées, quelques-unes totalement suspendues. C'est en vain que l'on applique les moyens que l'on croit les plus efficaces ; l'épizootie n'en continue pas moins ses ravages, et quand elle a détruit la richesse d'une foule de fermiers et de manufacturiers, elle disparaît ou se porte dans un autre pays, et ne laisse après elle aucune connaissance sur sa nature, sur ses causes, sur les moyens de la combattre. Cependant on sait positivement que l'humidité, une grande sécheresse, peuvent produire des affections catarrhales ou inflammatoires ; que le trop de chaleur engendre le typhus parmi le bétail ; enfin que les épizooties sont souvent la conséquence de l'encombrement et de l'insalubrité des étables, de la mauvaise qualité des eaux et des pâturages, de l'excès de fatigue ou du manque prolongé d'exercice. — Le tableau suivant présente les différents points que doit examiner le médecin vétérinaire appelé dans un pays pour y combattre une épizootie. « Quelle est la situation du pays où règne l'épizootie, et quelle est la nature du sol ? Quelles sont les eaux dont on abreuve le bétail, et quelles sont les dimensions des réservoirs qui les contiennent ? De quelle qualité sont les pâturages, et quelles plantes y croissent le plus communément ? Quels sont les fourrages et les grains qu'on leur donne dans les étables ? Y a-t-il eu des pluies abondantes et des inondations ? Y a-t-il eu, au contraire, sécheresse ? Quelle a été la température pendant la moisson et les autres travaux, et ces derniers ont-ils été trop forts pour le bétail ? La maladie s'annonce-t-elle par des signes avant-coureurs, et quels sont ces signes ? La maladie débute-t-elle par des frissons, par le froid des cornes et des oreilles, et par la perte de l'appétit ? Cet état est-il suivi de chaleur ? Les animaux restent-ils couchés sans pouvoir se tenir sur leur jambes, ont-ils la tête basse, et comment la tiennent-ils lorsqu'ils sont couchés ? Dans quel état se trouvent les naseaux, la langue, la gorge ? Les flancs battent ils, et l'animal est-il très sensible quand on lui touche cette région, l'épine, le ventre ou la croupe ? Y a-t-il sur la surface du corps quelques pustules ou tumeurs, et le poil est-il terne, hérissé, ou se détache-t-il aisément ? Comment s'exécutent les autres fonctions de l'animal ? à quelles époques se manifestent les accidents qui entravent ces fonctions ? Comment se termine la maladie, et dans quel état sont les principaux viscères ? Enfin, quels remèdes ont été administrés, quelle a été leur action ? » — Nous ne pouvons indiquer aucun traitement propre à combattre les épizooties ; car, non seulement ces maladies varient suivant les climats, les saisons, mais encore elles se montrent diverses suivant qu'elles atteignent les chevaux, les bêtes à cornes ou les volailles, et on les voit rarement attaquer tous les genres d'animaux à la fois. Néanmoins, nous donnerons quelques indications générales : la principale chose à faire est de chercher

la source de la maladie, et de la détruire au plus tôt, comme semble le conseiller l'adage latin : *sublatâ causâ, tollitur effectus* (la cause étant détruite, les effets le sont aussi); cela n'est pas rigoureusement vrai, puisque les effets peuvent exister long-temps après leur cause ; mais l'application de ce principe empêche de nouvelles victimes, et presque toujours on atteindra ce but par l'isolement des animaux attaqués, le changement de climat ou d'habitation, une propreté attentive, une nourriture saine et appropriée à la nature des circonstances. L'abatage a été désapprouvé par quelques auteurs qui l'ont trouvé contraire aux intérêts des cultivateurs. Sans doute, il convient mieux de guérir les animaux malades que de les détruire ; mais cette mesure est la plus efficace pour arrêter une épizootie contagieuse, et elle sera d'ailleurs facile à exécuter si le gouvernement vient au secours des propriétaires, et les dédommage des pertes que l'intérêt général leur impose. Il faut encore, par tous les moyens possibles, interdire le transit des animaux malades dans les pays où ne règne pas l'épizootie. Enfin, les animaux abattus doivent être enterrés profondément, avec *poils et peaux*; leurs produits pourraient donner des maladies aux personnes qui s'en serviraient, et particulièrement des maladies charbonneuses. Un an avant la mort de M. Dupuytren, ce célèbre chirurgien reçut à l'Hôtel-Dieu une femme atteinte d'une pustule maligne à la joue gauche ; en peu de jours les symptômes devinrent alarmants ; heureusement la cautérisation au fer rouge avait atteint le mal dans sa racine, et notre illustre professeur triompha d'une maladie contractée en cardant de la laine qui sans doute provenait de moutons charbonnés. — Les personnes chargées de soigner les animaux malades feront bien de veiller aussi attentivement sur leur propre santé; elles ne doivent négliger aucun précepte d'hygiène. Leur travail ne dépassera pas leurs forces, leurs vêtements seront souvent renouvelés, leur habitation assainie et leur nourriture légèrement excitante. Le conseil de salubrité publique a donné (1816) une excellente instruction sur les mesures que les nourrisseurs doivent prendre pour operer la désinfection de leurs étables et préserver leurs bestiaux de l'épizootie, ainsi que sur celles relatives soit aux personnes, soit aux animaux. Les personnes à même d'être appelées à donner leurs soins dans des cas d'épizootie feront bien de consulter cette instruction ; nous ne saurions ici, sans trop étendre notre article, en indiquer les préceptes principaux. — En traitant le mot qui nous occupe, tous les dictionnaires de médecine ne manquent pas de dire combien l'art du vétérinaire est mal mis en pratique dans les campagnes; ils donnent aussi différents avis sur la formation d'un personnel médico-vétérinaire, afin de surveiller les épizooties. Ce sont là des détails d'administration qui ne sont pas de notre compétence, et dont nous ne parlerons pas. Cependant, quand nous envisageons les ravages et les pertes immenses qu'occasionnent les maladies épizootiques, nous ne pouvons nous empêcher de former des vœux pour que les médecins eux-mêmes s'occupent de l'art du vétérinaire, pour qu'ils ne regardent point comme au-dessous d'eux une science des succès de laquelle dépend le sort de l'agriculture et des manufactures les plus importantes. D'ailleurs, le médecin peut trouver pour son art l'occasion de faire des expériences utiles, qu'il ne pourrait, sans devenir criminel, tenter sur l'homme malade. Puis, s'il est vrai que toutes les sciences ont des connexions, que l'anatomie humaine doit immensément aux progrès de l'anatomie comparée, il ne l'est pas moins que la science des maladies de l'homme doit de nombreuses notions à l'étude des animaux malades, et qu'elle est en droit d'en attendre encore beaucoup. Quand une épizootie apparaît dans un pays, trop souvent les médecins dédaignent de s'en occuper ; des hommes ignorants, guidés par l'intérêt pécuniaire, y accourent de toute part ; ils proposent des moyens de guérison ou de pré-

servation qui presque toujours aggravent les progrès du mal, et inspirent une fausse sécurité. Heureusement nous ne sommes pas loin d'une époque où les masses, éclairées davantage sur leurs véritables intérêts, sauront mieux placer leur confiance qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici, et, pour ne parler que du sujet qui nous occupe, les élèves habiles qui, chaque année, sortent des célèbres écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon populariseront les préceptes d'hygiène publique, chasseront les guérisseurs ambulants, et rendront ainsi d'immenses services à l'humanité. N. Clermont.

ÉPODE, du grec *épi* (au-dessus, après) et *ôdê* (chant). Dans les pièces dramatiques des Grecs, le chœur, à la gauche du théâtre, chantait une partie d'une ode ou d'un hymne, que l'on appelait *strophe*, puis, tournant vers le côté opposé, c.-à-d. vers la droite, il chantait l'*anti-strophe*; enfin, au milieu du théâtre, il finissait en chantant l'*épode*. Pareille chose avait lieu dans les cérémonies religieuses, en passant également de la gauche à la droite de l'autel. On donnait aussi le nom d'*épode* à un petit poème lyrique composé de plusieurs distiques, dont les premiers vers étaient autant d'iambes trimètres ou de six pieds, et les derniers seulement des iambes dimètres ou de quatre pieds. Enfin, on a étendu la signification du mot *épode* jusqu'à désigner par-là tout petit vers mis à la suite d'un ou de plusieurs grands vers. On appelle les *épodes* d'Horace, le dernier des livres de ses poésies lyriques, ou le cinquième livre, soit parce que ce livre est effectivement le dernier, soit à cause du rhythme. Torrentius veut qu'au lieu de *liber epodon* (livre d'épodes), on lise *liber epodos* (livre épode, *livre enchanteur*); il prétend qu'il a été nommé ainsi à cause des enchantements dont il est parlé dans l'ode v^e^, dirigée contre Canidie; mais cette explication est une finesse d'érudit qu'il est impossible d'admettre. Dacier se décide pour la seconde opinion, en remarquant que les dix premières odes du livre sont seules de véritables épodes. Au surplus, il pense qu'Horace n'est pas l'auteur de ce livre, et qu'il faut seulement l'attribuer aux grammairiens qui recueillirent ses ouvrages. De Reiffenberg.

ÉPONGE, en latin *spongia*, mot formé du mot grec *spongos*. — On donne le nom d'*éponges* à des productions marines, d'un tissu fibreux et résistant, poreuses, de formes et de couleurs très variées, rangées parmi les zoophytes à polypiers flexibles, et occupées, lorsqu'elles sont encore adhérentes aux rochers du fond des mers, par un animal qui ne se présente que sous la forme d'un mucus homogène. Les éponges, que les anciens naturalistes considéraient généralement comme appartenant au règne végétal, comprennent plusieurs espèces, dont deux surtout sont intéressantes pour leur usages, l'*éponge officinale*, très commune dans la Méditerranée, l'Archipel, la mer Rouge, etc., et l'*éponge usuelle*, qui se trouve plus particulièrement sur les côtes du continent américain. — Les éponges, convenablement nettoyées, sont surtout employées pour la toilette. En chirurgie, on s'en sert comme moyen de dilatation, après les avoir réduites, à l'aide de certaines manipulations, au plus petit volume possible. En médecine, on les prescrit, sous forme de charbon, contre les scrofules et le goître; mais ce dernier usage est devenu moins fréquent depuis l'introduction de l'iode et de ses composés dans la matière médicale. C.

ÉPONINE. Ce beau nom a traversé les siècles, et tant que la vertu conservera sa puissance parmi les hommes, il vivra entouré d'hommages et de la gloire la plus pure. *Eponine!* A ce nom se réveille le souvenir du dévouement conjugal, de cette vertu pour laquelle Dieu a fait la femme, lorsque, sur cette terre de misère et de déception, il la donna à l'homme comme un doux rayon de sa providence. On nous reprocherait sans doute d'omettre dans ce *Dictionnaire* un nom qui, avec celui d'Arria, femme de Pœtus, revient si volontiers dans la conversation des personnes dont le cœur et l'esprit sont également cultivés; mais, d'un autre côté,

que leur apprendrions-nous, en leur redisant l'héroïsme de l'épouse de Sabinus? Qui ne sait que cet ambitieux Gaulois, né à Langres, se fit proclamer César, fut vaincu, non par les troupes de Vespasien, mais par celles d'une autre faction gauloise, et obligé de se cacher dans une caverne, où il vécut pendant plusieurs années, en passant pour mort? Dans cette sépulture anticipée, il fut consolé, soutenu, heureux même, par la présence, l'amour et les soins d'Éponine, son épouse. On la croyait veuve et retirée du monde, au sein d'une campagne isolée, pour se consacrer tout entière à la mémoire de son mari défunt. La naissance de deux fils vint ajouter pour eux aux consolations de cette sombre retraite. Mais dans la terrible unité du monde romain, quel proscrit pouvait se flatter d'échapper pour toujours à l'œil de la police impériale? Au bout de huit années, la retraite des deux époux est découverte : ils sont conduits à Vespasien. Éponine, trouvant toute son énergie dans ses sentiments d'épouse et de mère, lui présente ses deux fils : « Je les ai enfantés, je les ai nourris, dit-elle, dans cette sombre retraite, afin que nous fussions plus de suppliants pour implorer ta clémence. » Vespasien fut insensible à ces paroles, qui arrachèrent des larmes à tous les assistants (Dion-Cassius). Il fallut qu'Éponine mourût avec Sabinus, héroïne et martyre d'amour conjugal. L'histoire n'a pas daigné nous dire si leurs fils eurent le même sort : il est permis de le supposer. Il y avait sans doute dans la cruauté inusitée de Vespasien un motif de politique sur laquelle la fierté des historiens romains a gardé le silence. Éponine et ses enfants, rendus à la Gaule, l'eussent peut-être agitée, soulevée de nouveau, bien plus puissamment que Sabinus vivant. Quel enthousiasme ne se fût pas attaché au nom de leur mère ! Quoi qu'il en soit, ce seul acte a flétri le nom de Vespasien, et balance le mérite d'un règne sage et modéré.—Éponine a excité la verve de trois poètes tragiques, Passerat, Richer et Chabanon. *Sabinus* est le titre de la tragédie des deux premiers, représentée l'une en 1695, l'autre en 1734. L'*Éponine* de Chabanon, jouée en 1762, fut à peine achevée à la première représentation : l'auteur ne l'a pas imprimée. Tel est le sort des sujets historiques les plus touchants : en général, ils paraissent froids à la scène, à moins qu'un homme de génie ne s'en empare; aussi a-t-on dit de l'*Éponine* : ce n'est ni Corneille ni Voltaire, c'est M. de Chabanon. Du Rozoir.

ÉPOPÉE. La poésie primitive, crédule et disposée aux merveilles, croit voir partout des agents surnaturels, fantômes d'une imagination superstitieuse; dans l'ignorance des causes, elle attribue à des prodiges les effets naturels qui étonnent ses sens. Recueillis et transmis de l'aïeul au père, et du père au fils, ces récits poétiques composent les annales originelles de tout peuple, et sa première histoire est une *épopée*.— Que sont en effet nos *chansons de gestes*, sinon les épopées d'un art au berceau, où une versification inculte, une langue brute, mais pittoresque, sert d'encadrement à des créations originales, à des tableaux de mœurs quelquefois incorrects, mais souvent plus neufs que les conceptions de l'épopée régulière. — Ce mot, dans son origine grecque, signifiait une *narration*, un *dit*. On l'a restreint depuis aux récits en vers d'une aventure extraordinaire, d'une action héroïque, dans laquelle le merveilleux, soit qu'il vienne de l'imagination, soit qu'il existe en germe dans les chroniques, est introduit par le poète, afin de communiquer au sujet plus de grandeur; les épisodes y viennent à leur tour répandre une piquante variété, en même temps qu'elles aident à conduire l'action principale à son but. — L'épopée doit renfermer, dit le P. Le Bossu, une vérité morale sous le voile de l'allégorie. Le Tasse, quand l'infortune l'eut rendu timide devant la critique, soutint qu'on trouvait ce genre de mérite dans sa *Jérusalem*, image du bonheur acquis à grande peine; que Bouillon était le symbole de l'ame, Tancrède et Renaud les emblèmes de ses facultés, Armide et

smen la figure des tentations qui l'assiègent. Mais il est probable que si le Tasse eût asservi son génie à ces puériles entraves, il n'aurait pu concevoir un poème d'une ordonnance supérieure à toutes les épopées modernes. — D'autres veulent que l'on commence par imaginer la fable, et qu'ensuite on choisisse dans l'histoire une action et des personnages : nouvelle erreur! la fable inventée, comment trouver dans l'histoire, si vaste et si diverse qu'elle soit, une action qui puisse s'y adapter exactement? — Enfin, le sujet trouvé et la fable inventée, il reste à la développer dans un plan vaste et fécond, où l'on distinguera l'*exposition*, le *nœud*, l'*intrigue* et le *dénouement*. — L'exposition contient elle-même le *début*, l'*invocation* et l'*avant-scène*. — Le début n'est que le titre expliqué. L'auteur énonce avec simplicité et sans faste le dessein qu'il se propose :

Arma virumque cano, Trojæ qui primus ab oris, etc.

— Dans l'invocation, il prie les Muses de soutenir ses chants et de lui ouvrir les pages du passé et de l'avenir : « Car vous seules, vierges sacrées, dit le père de l'épopée, savez ce qui fut et sera jamais dans le ciel ou sur la terre, et de vous seules descend toute la science des mortels. » Camoëns adresse sa prière aux nymphes du Tage, car son héros, plus grand qu'Énée, Ulysse et Jason, ne doit rien de sa grandeur à la fable. Milton invoque l'esprit sacré qui inspira Moïse avec les prophètes; et Voltaire supplie la Vérité de permettre à l'Allégorie l'entrée de son poème, d'où le merveilleux théologique est banni. Mais Lucain se jette dans son sujet sans invocation et par un mouvement passionné. Le poète qui, l'imitant, omettrait aussi le début, aurait-il violé une des règles essentielles du poème épique? je ne le crois pas : sans doute il en peut être ici comme de la comédie ancienne, qui dans l'origine commençait par un sommaire de la pièce, quelquefois en vers acrostiques, dont les initiales formaient l'intitulé du drame. Mais l'art perfectionné en vint à fondre ce début avec l'exposition dans la scène qu'on peut appeler préliminaire. — *L'avant-scène* est l'exposé de la situation où se trouve le héros à l'ouverture du poème, soit que l'auteur conte les faits en suivant l'ordre historique, et cette manière est nommée *simple*, soit qu'il entraîne son lecteur au milieu des événements, comme si les causes lui étaient déjà connues; son art lui ménage alors des incidents heureux, d'où il prend occasion de raconter tout ce qui a précédé. Cette seconde espèce de fable, nommée *implexe*, est la plus saisissante, car elle répand sur l'avant-scène tout l'intérêt de la situation actuelle; aussi est-elle adoptée par toutes les épopées modèles, soit anciennes, soit modernes. — On entend par *nœud* les obstacles que la haine d'un ennemi ou les intérêts opposés d'un rival, mortel ou dieu, suscitent au héros et opposent à l'accomplissement de sa mission : ainsi, aux *Lusiades*, le nœud est dans la jalousie de Bacchus, qui soulève contre Gama, tantôt les divinités de la mer, tantôt les peuples de l'Afrique ou de l'Asie; ainsi, dans le *Paradis perdu*, le nœud se forme à l'instant où Satan sort de l'abîme, découvre la terre avec envie au milieu des sphères nouvellement créées, et, trompant la vigilance de l'archange, se glisse dans le paradis, où, sous les formes empruntées du tigre, du vautour, du crapaud et du serpent, il dressera ses embûches à la simplicité de la femme. —*L'intrigue* se compose des moyens employés pour délier ou serrer le nœud. La trame en sera si habilement ourdie que la curiosité soit vivement intéressée et continuellement suspendue entre l'espérance et la crainte. Tout le plan est dans le nœud et l'intrigue, où entrent, comme ornements utiles, les *épisodes*. Ce sont des digressions sur des incidents secondaires, ménagés pour semer dans le poème une agréable diversité et renouveler l'attention. Aussi est-ce là qu'on a coutume d'étaler toutes les richesses de la poésie, d'amuser l'esprit par les tableaux les plus séduisants, d'aller au cœur par les émotions les plus aimables, de mettre en jeu

tout l'art des contrastes et toute l'adresse des préparations. Mais

N'offrez pas un sujet d'incidents trop chargé,

dit Boileau. Il y aura donc unité et simplicité; car l'esprit se fatigue à démêler et la mémoire à conserver les incidents croisés d'une action multiple, et l'Arioste eût mérité à cet égard un reproche, que n'eût peut-être pas excusé la souplesse de son génie, sans la frivolité de son sujet. — Que l'action de l'épopée soit grande; que cette importance lui vienne d'elle-même plutôt que des personnages; qu'elle tienne en suspens le bonheur, la gloire, l'existence d'un peuple, comme l'Iliade et l'Enéide; qu'elle mette en péril l'humanité entière, comme le Paradis perdu! — Elle sera intéressante, si le poète tient continuellement le cœur ému et l'imagination récréée par une alternative de situations pathétiques et de tableaux enchanteurs. Ainsi, le Tasse nous peint, tantôt la Volupté satisfaite dans les bosquets d'Armide, tantôt Clorinde qui, sur le sein de Tancrède, exhale son dernier soupir avec son premier mot d'amour. — Elle sera complète si le poète est fidèle aux promesses de son début, s'il conduit son lecteur au terme annoncé, et ne l'abandonne pas au milieu de la carrière, palpitant de curiosité et déçu dans son espérance. Mais surtout,

Que l'action marchant où la raison le guide,
Ne se perde jamais dans une scène vide. (B.)

Cette règle, donnée pour la tragédie, convient également à l'épopée; car la tragédie, selon Brumoy, est une épopée en raccourci, et l'épopée, suivant Aristote, une tragédie en récit : opinion qu'il serait facile de porter jusqu'à l'évidence si l'on pouvait ici réduire une épopée aux cinq actes de la tragédie, et faire toucher du doigt, dans une tragédie, les germes de dix ou vingt-quatre chants, extrême limite de *l'Iliade* et de *l'Odyssée*. On n'a point fixé à l'épopée ni à la tragédie le nombre d'actes ou de chants qu'elles ne peuvent dépasser. Camoëns et Voltaire en ont donné dix à leurs poèmes, Virgile et Milton douze; *la Messiade* en a vingt, et *la Jérusalem* vingt-deux, tandis que l'*Araucana* est allée jusqu'à trente-six. Mais sa lecture confirme qu'il vaut mieux rester en-deçà que passer la borne homérique, si l'on veut soutenir l'intérêt, captiver l'attention et ne pas inspirer, sinon la satiété, au moins l'impatience de toucher un rivage qui semble fuir devant nous. — Les commentateurs n'ont pas déterminé le nombre de jours, de mois ou d'années que l'action peut renfermer dans sa durée, et la comparaison des épopées ne fournit pas une règle invariable. En effet, *l'Iliade* emploie quarante-sept jours à son action, suivant la supputation du P. Le Bossu; *l'Odyssée* en consume cinquante-huit; *la Jérusalem délivrée* se développe entre ces deux termes; les *Lusiades* ne vont guère au-delà du second; l'action du *Paradis perdu* s'effectue en dix jours, à la vérité, mais celle de *l'Enéide* exige un an et quelques mois. D'après ces divers exemples, on peut accorder une assez grande latitude à cette durée, et dire qu'elle doit s'arrêter entre des limites que la mémoire puisse embrasser facilement, et de manière à conserver une idée nette de l'action dominante, avec l'enchaînement de toutes les parties subordonnées. — L'intrigue, avec les caractères, est le plus grand moyen d'intérêt dans l'épopée comme dans la tragédie. Inventez des ressorts qui remuent toutes les fibres du cœur par des coups de fortune imprévus, par des succès inespérés, par des renversements inattendus. Que toujours, passant d'une émotion épuisée à une émotion nouvelle, le lecteur conçoive toutes les passions du poète, s'enthousiasme ou s'indigne, s'irrite ou s'apaise; que, tour à tour, les pleurs viennent à ses yeux ou le sourire sur ses lèvres. — Ni la tragédie ni l'épopée ne suivent l'ordre historique; elles déplacent les événements pour les faire naître les uns des autres, toutes deux avec plus d'intérêt, et celle-ci avec plus de merveilleux. Néanmoins, comme l'action épique a une durée plus longue que l'action de la tragédie, renfermée à peu près dans l'espace de temps nécessaire à

nne représentation, l'épopée se complait dans les comparaisons, les descriptions, les portraits; elle accorde plus de temps aux préparations, et s'étend davantage sur les scènes épisodiques. Mais l'intrigue, cette partie de l'art où le théâtre moderne a surpassé la scène antique, n'a pas obtenu les mêmes succès dans l'épopée : le plan de Camoëns et de Voltaire est encore celui de Virgile. Partout les temps passés avant l'action sont racontés dans un festin, et l'avenir, soit dans une descente aux enfers, comme au guerrier troyen, soit dans un ravissement aux régions célestes, comme au vainqueur de la ligue, soit qu'Adam et Gama suivent sur une montagne, celui-ci Téthys et celui-là Michel, qui leur montrent, à l'un, dans une extase, la terre déjà peuplée de sa postérité, à l'autre, les contrées que son audace vient d'ouvrir aux exploits de ses successeurs. Homère a peint Circé l'enchanteresse, dans les bras de qui sommeille la sagesse d'Ulysse; il est imité par l'Arioste, et celui-ci est copié par le Tasse, qui dessine son Armide d'après Alcine, et Renaud sur le modèle de Roger, pour être lui-même le type d'une quatrième imitation par Voltaire, en son dixième chant, où l'Amour berce Henri sur le sein de Gabrielle, et répand dans Anet les prestiges de la féerie. Aussi, grâce à cette imitation timide, le poème épique est-il, entre tous les genres, celui où l'on trouve le moins d'originalité, si l'on excepte *la Jérusalem*, genre mixte entre l'épopée homérique et les romans de chevalerie. — Quant au dénoûment, Aristote a dit que les *péripéties* n'étaient pas moins nécessaires à l'épopée qu'à la tragédie; mais se feront-elles par des changements subits de mal en bien ou de bien en mal? Les premières sont à préférer; car cet enchaînement d'obstacles vaincus et de périls surmontés avec tant d'efforts, de vertus et de courage, semble exiger qu'on soulage le lecteur par le triomphe du héros. Le dénoûment du *Paradis perdu* est une péripétie toute différente; mais l'archange adoucit la plaie en montrant aux yeux du premier homme l'espérance d'un Dieu réparateur, qui doit naître de sa race. — Enfin, dans l'épopée comme dans la tragédie, les caractères auront de la grandeur : seront-ils parfaits? non, la perfection n'est pas dans la nature humaine. Le personnage mis sur le premier plan peut-il être vicieux? non, car le poète doit prêter un nouveau lustre aux belles actions, et conduire les cœurs au désir de les imiter. Les caractères auront la même variété que les physionomies : que la règle des contrastes fasse ressortir ces nuances. Les caractères seront moins tracés par des portraits que révélés par des actions; ils seront passionnés, car la passion est à l'ame ce que le mouvement est au corps; ils auront une ressemblance étudiée sur l'histoire; mais il est permis au poète d'imiter le peintre, qui sait flatter sans trop s'éloigner de la ressemblance. — Quant au style, même analogie : en général, il exige, dans l'épopée comme dans la tragédie, une élégance soutenue, de la dignité et de la noblesse. C'est l'opinion qu'en avait le Dante, car il donnait à *l'Enéide* le nom de *tragédie*, à cause de cette majesté de paroles, de ce langage en quelque façon royal, de cette élocution où brille, pour ainsi dire, la soie, l'or et la pourpre des cours, tandis qu'il attachait modestement le titre de *comédie* à son poème, qui, néanmoins, s'est élevé souvent jusqu'au ton de l'épopée. Le style sera toujours conforme aux situations. Ainsi, tantôt il éclate avec la trompette héroïque, tantôt il joue avec le chalumeau pastoral, tantôt il soupire comme l'élégie, tantôt il assortit les riches couleurs de la poésie descriptive; là, sur les ailes de l'inspiration, il s'élève jusqu'à l'ode; ici, il emprunte à la tragédie son éloquence et son dialogue vif, énergique, pénétrant et passionné : merveilleux assemblage de talents divers, qui suffiraient isolés à la gloire d'un beau nom. Aussi, les Muses jalouses semblent n'accorder qu'une seule fois cet immortel présent aux peuples : la palme de Klopstock fleurit seule en Allemagne; le Tage n'a pas deux Camoëns,

ni la Tamise deux Milton, et la Seine n'a qu'une *Henriade*. — Il est moins facile de marquer les rangs de ces épopées que d'en indiquer certaines différences. Entre tous ses rivaux, Milton étale plus de richesses dues à son propre génie; Voltaire a le moins d'invention. Le poème des *Lusiades*, comme un panthéon où Camoëns a réuni toutes les gloires de sa patrie, est la plus nationale des épopées modernes, et, par conséquent, la plus populaire : aussi, tel que les gondoliers redisent les vers du Tasse aux lagunes enchantées, ainsi, au siége de Colombo, les Portugais, excédés de fatigues et de besoins, répétaient en chœur les stances du Camoëns pour amuser leurs peines et ranimer leur courage. Le Tasse est plus heureux que tous les modernes dans la contexture de son plan; Klopstock, inférieur à tous en cette partie, si Alonzo d'Ercilla ne venait au dernier rang, ourdit avec lenteur la trame relâchée de ses tableaux. Là, tout se meut, tout marche, tout se hâte avec un bel ensemble vers le dénoûment; ici, la plupart des personnages semblent moins rassemblés pour aider que pour assister à l'action. Si l'on excepte des épisodes celui d'Olinde et Sophronie, le Tasse les enchaîne au sujet avec une telle adresse qu'on ne peut en détacher un seul sans ôter un membre nécessaire à l'action principale; dans Klopstock, elle peut marcher indépendamment des épisodes, ornements rapportés et semblables aux scènes de ces comédies qu'on appelle *à tiroir*. L'Italien triomphe par la variété de ses caractères; Voltaire excelle à tracer les portraits, mais il cède au Tasse l'art de les dramatiser par les actions. Aucun ne dispute la supériorité au chantre de Clorinde et d'Herminie pour imaginer une situation pathétique; mais il ne sait pas au même degré lui donner un langage; les accents du cœur sont immolés souvent au jeu des *concetti*. Ce défaut est celui du siècle où le Tasse a vécu, comme le goût et la correction de Voltaire sont les qualités du sien. L'éloquence des situations n'était assurément pas inconnue à l'auteur de *Mérope* et de *Zaïre*; mais, par une étrange fatalité, ce sont les situations mêmes que le père de *la Henriade* n'a pas su inventer. Au reste, trop avare des formes dramatiques, celui-ci donne une juste étendue aux discours, dont la multiplicité, la longueur et la monotonie fatiguent dans *la Messiade*. Du même texte et des mêmes situations devaient naître les mêmes idées et les mêmes sentiments, et d'ailleurs, un tel sujet ne permettait guère à Klopstock l'observation du précepte

De figures sans nombre égayez votre ouvrage;
Que tout y fasse aux yeux une riante image. (B.)

Aussi, l'amour du jeune ressuscité de Naïm pour la fille du centurion est-il froid, mélancolique et pâle, comme la tombe d'où ils viennent de sortir. — Aucun n'a mieux su que Camoëns remplir les fonctions du *chœur* dans cette *tragédie en récit*, se mettre en scène par des mouvements de l'ame, ouvrir et fermer un chant par de plus salutaires leçons aux rois, à leurs ministres et aux peuples. — Mais l'Homère du Tage et le Virgile de la Seine ont employé la machine épique avec le moindre succès : celui-là par le mélange du paganisme dans un sujet chrétien, et celui-ci en adoptant l'allégorie, qui échauffe et vivifie la nature physique, mais qui refroidit et paralyse la nature morale. Chez l'un, il y a contradiction entre les prières de Gama au Dieu d'Israël et le secours qui descend à ses paroles chrétiennes, non sur les ailes d'azur d'un séraphin, mais sur le sein de Vénus et dans un sourire de ses nymphes. Dans l'autre, il existe une égale inadvertance : si, dans une matière empruntée à des temps voisins, on ne peut employer que des allégories, parce qu'elles sont les signes des choses, pourquoi donc user du merveilleux chrétien aux I, VI, IX et Xe chants? La *Politique*, le *dieu d'Idalie* et *saint Louis* (réunion bizarre!), sont trois systèmes de merveilleux mêlés dans un seul poème. — N'est-il pas étonnant que la France, où vit un peuple littérateur et belliqueux, où tant de rois chevaliers ont porté avec le même bonheur le sceptre et l'épée, où l'histoire s'enri-

chit chaque année d'actions épiques, qui multiplient nos gloires, n'ait pas obtenu dans l'épopée le rang où l'ont élevée Bossuet dans l'éloquence sacrée, Corneille, Racine et Molière sur la scène, et La Fontaine dans l'apologue, dont il a su faire une création toute française? L'homme a-t-il trop vécu, comme a dit l'auteur des *Méditations*, pour s'amuser au récit de l'épopée, et l'expérience a-t-elle détruit sa foi aux merveilles dont le poème épique enchantait autrefois sa crédulité? Mais il en est du merveilleux épique comme de l'illusion théâtrale : la question est moins dans la croyance que dans les impressions. Pourquoi le poème épique ne pourrait-il plus intéresser par l'espèce de charme qui nous attache souvent à la lecture d'un roman? Qui sont nos contemporains dont les romans ont mérité les plus grands succès? Walter-Scott et Hoffman. Cependant, l'un n'a pas dédaigné le merveilleux, l'autre s'en est souvent servi, et l'intérêt de ses contes tient même à l'intimité de sa conviction, à ce qu'il semble écrire sous l'impression du prestige, entendre, voir et sentir les êtres fantastiques dont il peuple son univers. L'esprit humain, avide d'enchantements, comme le cœur d'émotions, se prête complaisamment à toutes les illusions. — Il y a plus, ce merveilleux n'est-il pas la Providence? Le poète raconte des événements extraordinaires : peut-elle mieux se révéler que dans ces révolutions qui changent la face des empires et qui pèsent sur la destinée des peuples? Aussi une action surnaturelle se fait-elle toujours sentir sous la plume d'un historien providentiel. Ouvrons le *Discours* de Bossuet *sur l'histoire universelle :* n'y verrons-nous pas Dieu mener comme par la main les Cyrus ou les Alaric, et son doigt marquer à ces instruments de sa justice l'endroit où il veut frapper les nations! — Cependant, il ne faut pas se persuader que le merveilleux soit tellement indispensable à l'épopée qu'on ne puisse l'en dépouiller

Sans vouloir au lecteur plaire sans agréments,

si d'ailleurs le poème se recommande par le charme du style, la beauté des caractères, le jeu des passions, un enchaînement de situations neuves, attachantes et variées, enfin le mérite d'un plan dont l'intérêt va toujours en croissant. Mais s'il est d'une exigence outrée de vouloir toujours du merveilleux dans l'épopée, on tombe à l'excès opposé si l'on exclut ses prestiges d'un poème qui fut son premier domaine. Le poète usera du merveilleux, non parce qu'Homère s'en est servi, mais parce qu'il a tiré, comme l'antique Homère, son sujet d'une époque où l'imagination des peuples mêle du prodige à toutes les actions extraordinaires. Plus un siècle est reculé du nôtre, et plus nous sommes disposés à grandir ses personnages, à les croire d'une nature supérieure, à supposer que les êtres incorporels ont pour eux des révélations plus sensibles, et plus ce demi-jour où l'antiquité nous apparait se prête, si j'ose ainsi parler, au jeu des fantasmagories. Que sera-ce donc en un sujet où le merveilleux se présente de lui-même, et tire de l'histoire une sorte d'authenticité? Ainsi, au baptême de Clovis, suivant le récit d'Hincmar, une colombe blanche descend du ciel et dépose sur l'autel une ampoule remplie d'un chrême odorant et merveilleux; un ange apporte au nouveau soldat du Christ un bouclier parsemé de fleurs de lis, emblème d'une pureté qu'il a recouvrée dans la fontaine sacrée. Le merveilleux a donc aussi sa vérité, s'il est appuyé sur les traditions, s'il a pour base un fait énoncé dans l'histoire ou dans ces chroniques dont la candeur excuse la crédulité. Il a également sa vraisemblance : il en portera les couleurs, s'il est distribué avec sagesse, si la circonstance est grave, importante et digne d'une intervention divine; si la difficulté ne peut être dénouée que par une puissance surnaturelle; si le poète est versé dans la théologie des peuples et des siècles où il introduit son épopée; s'il se conforme partout aux idées contemporaines sur la Divinité, ses attributs et ses ministres. Aussi, le goût rejette avec raison la contexture bizarre des mythologies grecques

dans un sujet scalde ou chrétien. La vraisemblance jettera encore son reflet sur le merveilleux, et en général sur toutes les fables du poète, s'il a su mêler avec tant d'art la fiction à la vérité que l'œil ne puisse discerner où commence la fiction n. où finit l'histoire, tant l'une se fond aisément avec l'autre, tant la fiction a des couleurs analogues aux idées que l'histoire nous donne des temps, des lieux, des personnages et des coutumes. —Non, *l'homme n'a pas trop vécu pour s'amuser au récit de l'épopée*; mais l'épopée exige pour revivre son antique devise : *religion et nationalité!* Qu'elle chante inspirée du Dieu qui préside aux empires, qu'elle mêle aux jeux de l'imagination plus de philosophie, qu'elle mûrisse le fruit sur la branche où s'épanouit la fleur, qu'elle s'identifie avec les affections les plus patriotiques, qu'elle s'entoure de nos plus brillantes annales, que la poésie, aujourd'hui naïve, y permette au peuple un rôle actif, et qu'il n'y soit plus un personnage inaperçu et muet. Quel sujet plus agréable au peuple que cette jeune paysanne remettant la couronne au front de Charles VII, si, des bras de Chapelain, tombée dans ceux de Voltaire, la vierge pudique n'avait eu à subir les ignobles ou sales embrassements de la médiocrité et du cynisme! Le nom d'Henri IV est populaire, pourquoi la *Henriade* ne l'est-elle pas? c'est que, loin de grandir la nation, cette guerre où, n'ayant point assez de ses mains pour se déchirer, la France appelle encore celles de l'Espagnol et de l'Anglais, est un sujet où il vaut mieux baisser le voile que le soulever; c'est que, dans cette grandeur étudiée, le peuple ne reconnaît pas toujours le roi tout français dont les traits lui sont familiers, parce qu'il s'était fait peuple. Ce qu'il aime en lui, ce n'est pas le demi-dieu, mais l'homme; c'est la valeur chevaleresque unie à la bonté, c'est l'aimable abandon, la franchise, l'enjouement, et jusqu'à ses défauts, puisqu'il *fut assez grand pour en avoir*. Sans doute, le peuple eût *avec plaisir reconnu la nature* à ces taches conservées au portrait. La noble épopée, qui s'est permis un sourire, je ne dirai pas seulement avec Homère, mais avec le grave Virgile et le mélancolique Camoëns, excluait-elle tant de mots heureux, qui sont restés dans la mémoire du peuple? N'aurait-on pu voir avant le combat d'Ivry ce roi, si ferme en face de l'ennemi et si faible contre la beauté, rappelé par la voix d'un prêtre à ses devoirs privés et rendant l'honneur à la fille du peuple? Tant d'incidents aimables de sa vie populaire n'auraient-ils pu se rattacher comme moyens à l'action principale? Son souper chez Michaud n'eût-il pas été un épisode charmant au long siége de Paris? C'est ainsi que le tableau d'Herminie chez les bergers repose les yeux fatigués de scènes de carnage : mais ici la fiction se fût comme incarnée dans une vérité historique. Le poète a-t-il jugé qu'il ne siérait point à l'épopée de montrer le Béarnais dans sa noble indigence, plus grand d'une puissance toute personnelle, plus auguste par une majesté plus intime, élu par les cœurs autant que sacré par les droits, servi par une armée sans paie, allant demander à la table de Sully le repas qui manque à la sienne, ou rompant un morceau de pain noir avec le fantassin?

Hippolyte Fauche.

ÉPOQUE. Lorsque l'historien, dans ses travaux, arrive à un grand événement qui paraît terminer une suite de faits ou en commencer une nouvelle série, il s'arrête pour porter ses réflexions sur ce qui s'est passé sous ses yeux, et pour deviner s'il est possible les conséquences qui vont se développer devant lui. Les Grecs, dans leur langue flexible, ont appelé ἐποχή (*épochè*, point d'arrêt, de *épéchô*, arrêter) un tel point de repos. L'époque est donc une partie quelconque du temps passé, soit année, soit mois ou jour, qu'on regarde comme le point d'où l'on compte les autres parties du temps, soit en avant, soit à rebours, suivant que l'événement qu'on veut rapporter au temps est arrivé avant ou après le point de départ. On dénomme ce point de départ ou cette époque d'après l'événement qui l'a fait choi-

sir pour telle. L'époque est aussi nommée *radix*, *terminus*. Sous certains rapports, elle se confond avec l'*ère* (*v.*). On appelle *époques civiles* celles qui ont été prescrites par les législateurs civils ou religieux, ou qui ont prévalu par l'usage des peuples. L'historien a d'autres *époques* : il s'arrête aux différents événements qui lui paraissent les plus propres pour servir de cadre dans lequel on puisse classer les événements qu'il raconte. Ces *époques historiques* sont arbitraires ; chaque historien les choisit d'après l'objet qu'il a en vue, ou d'après que, selon sa manière de voir, les événements ont eu plus ou moins d'influence sur le temps ou le peuple dont il écrit l'histoire. A. Savagner.

ÉPOUSAILLES, du mot latin *sponsalia*, qui venait lui-même de *spondere*, *sponsum* (promettre), et s'appliquait spécialement aux promesses de mariage. C'est la signification que le mot *épousailles* devait avoir aussi dans l'origine ; mais tout ce qui se rapportait au mariage était si peu réglé, et l'effet que pouvaient produire les promesses de mariage en particulier était si incertain que ce terme a été pris dans diverses acceptions : tantôt il signifiait une simple promesse qui ne liait point les parties, et tantôt il était synonyme du mot *fiançailles* (*v.*). Enfin, il s'est entièrement confondu avec le mot *mariage* (*v.*). On doit remarquer seulement qu'il se rapportait plus spécialement à l'union même des époux et à la cérémonie qui accompagnait cette union. Les épousailles signifiaient ainsi la même chose que la *cérémonie nuptiale*, dont elles faisaient partie : c'est dans ce sens que la Coutume de Paris avait employé cette expression, lorsqu'elle déclarait, art. 220, que la communauté commençait au jour des épousailles et bénédiction nuptiale. Le jour des épousailles, c'était le jour de fête, le jour de la consommation du mariage ; c'est, d'ailleurs, la signification que l'on donnait généralement autrefois au mot *épouser*, comme le marque parfaitement cette maxime de Montaigne, que *de se marier sans s'épouser, c'est trahison*. — On doit donc attacher au mot *épousailles* plusieurs significations bien distinctes, qui toutes se rapportent au mariage, et devaient s'appliquer à certaines cérémonies qui engageaient entre eux les futurs époux d'une manière plus ou moins directe : comme *simples promesses*, les épousailles ne rendaient pas le mariage absolument nécessaire, mais elles établissaient cependant un lien qui ne pouvait pas être brisé sans un consentement mutuel ; comme *fiançailles*, elles formaient déjà un contrat plus sérieux, auquel le droit canonique donnait dans certaines circonstances un effet irrévocable, et elles étaient alors accompagnées de toutes les cérémonies du mariage ; de là cette confusion qui a fini par se mettre dans les idées et dans les termes, et qui a autorisé dans la suite à employer indifféremment pour exprimer la même chose et la même pensée les mots *épousailles*, *fiançailles*, *noces* et *mariage*. C'est à ce dernier mot, qui est le plus usité, et qui est d'ailleurs le terme générique, que l'on doit chercher tout ce qu'il est nécessaire de connaître sur les cérémonies qui de tout temps et chez tous les peuples ont précédé ou accompagné la célébration du mariage (*v.*).

Teulet, a.

ÉPOUX, du mot latin *sponsi*, qui désignait dans l'origine les deux personnes qui s'étaient *promis* la foi de mariage. D'après son étymologie, l'expression d'*époux* ne devrait, en effet, s'appliquer qu'à ceux-là seuls qui ne sont liés encore que par une promesse de mariage, et que nous nommons aujourd'hui les *futurs époux* ; mais lorsque le mot *épousailles* (*v.* ci-dessus) eut été pris comme synonyme de *mariage*, on a dû prendre naturellement aussi le mot *époux* comme synonyme de *mari* et *femme* : c'est la signification exclusive qu'il a aujourd'hui ; nous n'avons même pas une autre expression pour expliquer la même idée, car le mot *conjoints* (*v.*) n'a jamais été d'usage qu'au palais, où il n'est même plus employé. Nous n'avons pas à énumérer ici quels sont les droits et les devoirs respectifs des époux, car c'est encore au

mot *mariage* (*v.*) que doivent se trouver ces explications; qu'il nous suffise de rappeler que tout le bonheur du ménage tient à l'observation de deux articles du code civil, qui n'ont pas quatre lignes : « Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance ». « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. » T., a.

ÉPRÉMÉNIL (Jean-Jacques Duval d'), né à Pondichéry, devint le gendre du célèbre Dupleix (*v.*). Il fut membre du conseil souverain de cette colonie, puis président de celui de Madras. Il se distingua également dans la carrière civile et dans la carrière militaire. Dans un temps où sa tête était mise à prix, il fit le voyage de Chandernagor, pour mieux connaître les principes de la religion des Indiens. Il mourut en 1767. On a de lui quelques écrits.

Éprémésil (Jean-Jacques Duval d'), son fils, né à Pondichéry en 1746, vint en France avec son père en 1750. Il y resta, et devint avocat du roi au Châtelet de Paris. Il jeta les fondements de sa réputation, en défendant, devant le parlement de Rouen, la mémoire de son oncle Duval de Leyrit, gouverneur de Pondichéry, accusé d'avoir été le dénonciateur de Lally. Plus tard, il acheta une charge au parlement de Paris, où il se fit remarquer par ses talents et par son exaltation politique. Il fut l'un des plus zélés champions des priviléges de ces vieux corps moitié judiciaires, moitié politiques, qui, tout en tenant tête à la royauté, voulaient ne pas faire aux idées du siècle le sacrifice de leur position, et de ce qu'ils regardaient comme leurs droits. D'une part, d'Éprémésil soutint les principes d'une sage humanité, en attaquant avec vigueur les *prisons privées*; d'autre part, il attira sur lui quelque ridicule par l'exaltation avec laquelle il s'attacha au magnétiseur Mesmer. Ce n'était pas ce dernier rôle qui devait assurer sa célébrité. — En mai 1788, un ouvrier imprimeur lui remit, avant le tirage et la publication, une épreuve de l'édit qui devait remplacer les cours souveraines par de grands bailliages, et créer une cour plénière. Aussitôt d'Eprémésil court au parlement; il annonce à ce corps le coup qui va le frapper. Alors le parlement, dans une déclaration solennelle, résume les principes sur lesquels, selon lui, se fonde la monarchie française; il proteste d'avance contre les atteintes qu'on essaierait d'y porter : les ministres ordonnèrent l'arrestation des conseillers Goislart-Monsabert et d'Éprémésil. Lorsqu'on vint les saisir, tous leurs collègues se levèrent en s'écriant : *Nous sommes tous d'Éprémésil et Monsabert.* A la suite d'un lit de justice, tenu trois jours après, il fut exilé aux îles Ste-Marguerite, où il resta jusqu'à la chute de Brienne. Son retour fut l'époque de sa plus grande popularité. Il se montra un des adversaires déclarés de la cour, et ses sarcasmes attaquaient surtout la reine Marie-Antoinette. Le roi lui permit de revenir à Paris, et ce retour fut pour lui un triomphe. Nommé député aux états-généraux par la noblesse de Paris, il abandonna la cause populaire. Durant les agitations de l'année 1792, il courut plus d'un danger. Après le 10 août, il s'était retiré dans une terre qu'il possédait aux environs du Hâvre; mais il fut arrêté, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et conduit à l'échafaud sur la même charrette que Chapelier, son ancien et constant adversaire à l'assemblée constituante. Un instant avant de partir, Chapelier lui dit : « A qui de nous deux vont s'adresser les huées du peuple? — A tous deux, répondit d'Éprémésil. » L'exécution eut lieu le 23 avril 1794. On attribue à d'Éprémésil plusieurs écrits relatifs aux affaires du temps. A. S—a.

ÉPREUVE. En morale, c'est un essai tenté sur le caractère des individus, et qui en fait saillir les qualités et les défauts. Il y a des épreuves pour tous les âges. L'adversité, cette grande épreuve qui attend la plupart des hommes, produit des effets fort différents : elle grandit les uns en retrempant leur ame, en fécondant leurs talents, tandis qu'elle abat les autres ou les déprave. Quant à la pro-

spérité, elle corrompt encore plus sûrement ceux qu'elle favorise : peu de gens ont assez de force pour la supporter. — De toutes les épreuves, la plus difficile à vaincre pour les esprits élevés, c'est celle qui les précipite d'une haute position sociale. Rentrés dans une condition privée, ils se trouvent en présence des exigences de la pauvreté, et succombent souvent à des infortunes de détail, qui froissent la hauteur de leurs sentiments et tendent à les dégrader. Les grands ont besoin de subir quelques rudes épreuves, afin d'apprendre à se connaître et à connaître les hommes par eux-mêmes. Ils en sortent meilleurs et plus habiles. — Une dernière épreuve, et l'une des plus douloureuses, est celle qui attend les princes déchus du trône. Ils ne comptent plus parmi les rois et ne peuvent cependant consentir à rentrer dans la foule : ils sont condamnés à vivre dans l'isolement, loin de la puissance qui les écrase et de la familiarité qui les humilie. Ne pouvant oublier ce qu'ils ont été ou ce qu'ils aspirent à redevenir, ils passent ballottés entre des espérances toujours trompeuses et des mécomptes pleins d'amertume, et meurent sans avoir pu se reposer dans aucune condition. Tel fut le destin des derniers Stuarts.

Saint-Prosper j[e].

Épreuve (beaux-arts). A bien dire, ce mot signifie *essai*, et c'est ainsi que l'on s'en est servi d'abord dans l'art de la gravure. Afin de pouvoir juger sainement de l'état de sa planche, le graveur en faisait faire *une épreuve*, c.-à-d. qu'il faisait imprimer sa planche pour en avoir un essai, afin de savoir si son travail touchait à la perfection qu'il désirait y donner : c'est alors seulement qu'il livrait sa planche à l'éditeur, pour la faire imprimer et mettre son *estampe* au jour. Une *épreuve* ne devrait donc être naturellement qu'une estampe imparfaite, incomplète. — Lorsqu'un graveur a fait son travail à la pointe sur le vernis, et qu'il a fait mordre sa planche, il en tire ordinairement quelques épreuves : c'est ce que l'on nomme *épreuve d'eau-forte*. Quand ensuite sa planche est ébauchée, qu'il a établi presque tous ses travaux, sans pourtant leur avoir donné la vigueur à laquelle ils doivent atteindre, afin de pouvoir juger de leur disposition et de leur accord, il fait faire une nouvelle épreuve qui se nomme *épreuve d'essai*. Terme usité parmi les artistes et les amateurs, quoique l'on puisse, avec raison, regarder cette expression comme un pléonasme. Le graveur répète cette opération plusieurs fois et autant qu'il le juge nécessaire, jusqu'au moment où, regardant sa planche comme entièrement finie, il fait faire les *épreuves terminées*. C'est ordinairement sur le vu de ces dernières épreuves que l'on solde le prix d'une planche : quelquefois cependant, si la planche est d'une grande étendue, et que le travail doive durer long-temps, le prix s'en partage et se paie par tiers, savoir, à l'épreuve d'eau-forte, à l'épreuve terminée, et à un point intermédiaire sur lequel il est souvent difficile de bien s'entendre. — Le nom d'*épreuves* se donne souvent par extension à toutes les estampes, lorsque, sans considérer le talent du graveur, on ne veut parler que de la beauté de l'impression : ainsi, on dit une *première épreuve*, une *épreuve usée*, une *bonne* ou une *mauvaise épreuve*. Une épreuve est *brillante* quand la planche a été bien encrée et bien essuyée, que tous les travaux se voient bien distinctement, et que les blancs sont bien vifs. Une épreuve est *boueuse* quand la planche a été mal essuyée, qu'il y est resté trop de noir, et que les travaux se confondent. Elle est *grise* quand la planche commence à s'user, ou quand la presse n'est pas assez *chargée*, c.-à-d. quand sa pression n'est pas assez forte ; elle est *neigeuse* quand l'imprimeur employant une encre trop épaisse, ou bien n'ayant pas encré sa planche avec assez de soin, on aperçoit dans les tailles de petites taches blanches qui en interrompent la continuité. — Des amateurs, ayant cru quelquefois obtenir du graveur lui-même des épreuves plus belles que celles que pouvait fournir le marchand, demandèrent à avoir de celles que l'artiste avait tirées pour lui avant de livrer sa

planche à son éditeur. Ces épreuves se trouvant sans inscriptions, elles furent désignées sous le nom d'*épreuves avant la lettre*. Les marchands, voulant aussi partager le bénéfice souvent illicite que se permettait le graveur, firent tirer des *épreuves avant la lettre*, et poussèrent cet abus si loin que l'on connaît des estampes dont on a tiré jusqu'à 300 *épreuves avant la lettre*. Alors un nouveau subterfuge fut imaginé pour distinguer les premières épreuves, ce fut de tirer un petit nombre d'épreuves *avant toute lettre*, puis on fit tracer légèrement l'inscriptions, et ces secondes épreuves furent nommées épreuves avec *la lettre grise*, épreuves avec *la lettre tracée*. Quelquefois aussi des fautes d'orthographe ou de ponctuation ayant été faites par le graveur en lettres, on en fit, soit par hasard, soit exprès, tirer un certain nombre avant que de faire faire la correction, et on leur donna le nom d'*épreuve avec la remarque*. Toutes les épreuves de cette espèce sont payées le double et le quadruple des épreuves avec la lettre. Cependant toutes ces différences ne donnent par elles-mêmes aucun mérite à l'*estampe* ni à l'*épreuve*, elles constatent seulement deux choses : 1° l'antériorité de l'épreuve ; 2° sa rareté. Car ce n'est que vers le milieu du XVIII[e] siècle que, pour obtenir plus d'argent des amateurs, on a multiplié ces épreuves et fait avec intention ce qui jusque là n'avait été que le produit du hasard. En effet, pour les estampes du XVII[e] siècle, on cite comme de grandes raretés les *épreuves avant la lettre* et les *épreuves avec remarque*. Il n'existe que deux *épreuves avant la lettre* de la célèbre Sainte-Famille, gravée par Edelinck d'après Raphaël : l'une d'elles, vendue en Angleterre en 1834, a été acquise par la Bibliothèque royale de Paris pour le prix de 2,300 fr. On ne connaît que trois *épreuves avant la lettre* de la Rebecca gravée par Drevet d'après Coypel : la plus belle a été acquise 1000 fr. en 1810. On ne connaît pas d'épreuves avant la lettre de son beau portrait de Bossuet d'après Rigaud, mais il en existe quelques-unes avec une partie trop brillante sur le dos du fauteuil et avec la faute *constorianus* au lieu de *consistorianus*. Il n'existe non plus qu'une seule *épreuve avant la lettre* du portrait du roi de Pologne gravé par Baléchou d'après Rigaud ; elle a aussi été payée 1000 fr. en 1806. — On a beaucoup parlé de la variété d'épreuve qui se trouve dans les estampes gravées par Rembrandt ; il est même à croire que souvent un motif de cupidité a engagé ce peintre habile à multiplier des différences très légères, et qui n'ont pas toujours d'importance sous le rapport de l'art. Quelquefois aussi, il n'a tiré qu'une ou deux *épreuves* de ces *différences*, que nous croyons qu'il serait plus convenable de désigner par le mot ÉTAT, afin de laisser toute sa valeur au mot ÉPREUVE pour en faire connaître la qualité, car il est très fréquent, dans les estampes de Rembrandt surtout, d'avoir une *belle épreuve* du 2[e] *état*, tandis que le 1[er] *état* n'a fourni que des *épreuves faibles ou boueuses*. — Il n'est sans doute pas nécessaire en terminant cet article de faire observer que si toutes ces variations d'épreuves ou d'états peuvent quelquefois améliorer l'*estampe* sous le rapport de l'art, et servir à spécifier son degré de rareté, elles ne doivent jamais rien faire quant à la qualité de l'épreuve ; les yeux seuls et le goût pourront donc faire bien juger de la beauté d'une épreuve, qui, quoi qu'avec la lettre, peut réellement être *plus belle*, et surtout mieux *conservée* qu'une *épreuve avant la lettre*. Il faut aussi prévenir les amateurs encore novices, que souvent on peut leur présenter comme valant un prix fort élevé une épreuve réellement avant la lettre, mais qui en réalité ne serait qu'une épreuve d'essai, dans laquelle ne se retrouveraient pas les derniers travaux du graveur, et qui par cette raison manquerait d'effet et serait un peu grise au lieu d'avoir la vigueur qui ordinairement est une des qualités des premières épreuves. — Peut-être sera-t-on bien aise de savoir qu'une gravure à l'eau-forte peut tirer de 6 à 8 cents épreuves, une gravure au burin 3

à 4 mille, sans être retouchée, et encore autant après les retouches. Une gravure à l'*aqua-tinte*, ou bien en *mezzo-tinte*, ne tire guère plus de 3 ou 4 cents épreuves bonnes, et les retouches, toujours mauvaises, la portent tout au plus au double. Quant aux gravures sur bois, le procédé de l'impression étant fort différent, et la planche n'éprouvant pas de frottement pour être encrée, essuyée, ni imprimée, on en peut tirer un nombre infini. Papillon cite une vignette qu'il avait gravée pour le *Mercure de France*, et qui donna jusqu'à 456 mille épreuves.

Duchesne aîné.

Épreuve par assis et levé (style parlementaire). Mode de voter adopté par les chambres législatives. Les anciens états-généraux de France n'avaient point de président de leur choix ; le chancelier, soit en présence, soit en l'absence du roi, recueillait les voix individuellement, suivant l'usage adopté par les cours souveraines. — L'usage de voter par assis et levé fut introduit pour la première fois dans l'assemblée des communes aux états-généraux de 1789. Il s'agissait d'une adresse au roi et du mode de présentation de cette adresse par une députation. Les avis étaient très divisés. La majorité inclinait pour que l'adresse fût présentée directement au roi par une députation. Mais devait-on s'adresser au garde-des-sceaux ou au grand-maître des cérémonies, pour être informés du jour et de l'heure où il conviendrait à S. M. de recevoir la députation? Déjà les députés des communes avaient éprouvé un refus sous le prétexte de la maladie du dauphin. Enfin, après de longs débats, et sur la proposition de M. Delaborde, l'assemblée adopta, dans sa séance du 3 juin 1789, l'arrêté suivant : « Les communes, ne pouvant reconnaître d'intermédiaire entre le roi et son peuple, s'adressent dès ce moment à S. M., par l'organe de M. le doyen, pour la supplier d'indiquer aux représentants des communes le jour et l'heure qu'elle voudra bien recevoir leur députation et leur adresse. » —M. le doyen (Bailly), pour accélérer la délibération sur cet amendement, proposa *de se lever tour à tour pour l'adopter ou le rejeter*. Et presque tout le monde se leva pour l'adopter (*Proc. verb. des états-généraux*, t. 1er, p. 15). — Telle fut l'origine de l'épreuve par assis et levé. Mais elle n'est plus admise que pour les votes provisoires; et quand il s'agit maintenant de voter sur l'ensemble d'un projet de loi, même d'intérêt local, le seul mode constitutionnel est le scrutin secret et l'appel nominal. Chaque député, ou chaque pair, est appelé pour déposer dans l'urne des votes sa boule d'adoption ou de rejet de la loi proposée, et qui a subi l'épreuve de la discussion.

Dufey (de l'Yonne).

Épreuves judiciaires. La plupart des peuples barbares qui s'établirent sur les ruines de l'empire romain d'Occident crurent avoir découvert une méthode infaillible de démêler la vérité et de prévenir toute espèce de fraude dans les procédures juridiques : ils en appelèrent au ciel même, et imaginèrent de laisser la décision de tous les cas litigieux à l'auteur de toute sagesse et de toute justice. Dans certains cas, l'accusé, pour prouver son innocence, se soumettait publiquement à diverses épreuves également périlleuses et effrayantes, parmi lesquelles on remarque celles de l'eau, du feu, de la croix, etc.

Épreuve de l'eau. L'accusé se plongeait le corps tout entier, ou le bras seulement, dans l'eau bouillante; dans ce dernier cas, il devait tirer de la chaudière une pierre qui était plus ou moins enfoncée, selon la nature du crime; ensuite on enveloppait sa main; le juge mettait son sceau sur l'enveloppe, qu'on levait au bout de 3 jours: si l'accusé n'avait pas de brûlure, il était déclaré innocent. Mabillon assure que le pape Eugène II inventa cette cérémonie pour détruire la coutume de faire serment en posant la main sur les reliques des saints, coutume qui avait dégénéré en abus. Innocent III interdit cette épreuve par le concile de Latran. Thietberge, femme de Lothaire, ayant été accusée d'avoir commis, avant son mariage, un inceste avec son frère le duc Hubert, s'élevait avec force contre une im-

putation si infâme. Dans le doute, on consulta les évêques sur les moyens de connaître la vérité. Les prélats furent d'avis que l'on eût recours à l'épreuve de l'eau bouillante. Le rang et la qualité de Thietberge la dispensèrent de subir elle-même cette épreuve. Un homme, par zèle pour la vie et l'honneur de cette princesse, ou pour de l'argent, consentit à mettre sa main dans l'eau bouillante, et il la retira sans aucun mal. Les hommes qui n'étaient pas de libre condition étaient soumis à l'épreuve de l'*eau froide*. Après qu'on avait fait quelques prières, on liait l'accusé en peloton, et on le jetait dans une rivière, dans un lac ou dans une cuve pleine d'eau; s'il surnageait, il était tenu pour coupable; s'il s'enfouçait, il était regardé comme innocent.

Épreuve du feu. Elle consistait à faire passer l'accusé à travers un bûcher : s'il en sortait en vie, son innocence était regardée comme manifeste. L'histoire des croisades nous offre un exemple célèbre de cette épreuve. Il fallait prouver l'authenticité de la sainte lance qui avait servi à percer le flanc de J.-C., et que l'on prétendait avoir été découverte à Antioche, d'après des révélations miraculeuses faites à Barthélemi, homme simple et d'une imagination facile à exalter. Au siége d'Arcas, des doutes s'élevèrent parmi les croisés sur la découverte de cette lance, dont la vue avait ranimé leur courage à la bataille d'Antioche. Pour terminer les débats, le prêtre Barthélemi résolut de se soumettre à l'épreuve du feu. Cette résolution ramena le calme dans l'armée chrétienne, et tous les pèlerins furent convoqués pour être témoins du jugement de Dieu. Au jour fixé (c'était un vendredi saint), un bûcher, formé de branches d'olivier, fut dressé au milieu d'une vaste plaine. La plupart des croisés étaient rassemblés, et tout se préparait pour l'épreuve terrible, lorsqu'on vit arriver Barthélemi, accompagné des prêtres qui s'avançaient en silence, les pieds nus, et revêtus de leurs habits sacerdotaux. Couvert d'une simple tunique, le prêtre de Marseille portait la sainte lance, dont le fer était enveloppé d'une étoffe de soie. Lorsqu'il fut arrivé à quelques pas du bûcher, le chapelain du comte de St-Gilles prononça à haute voix ces paroles : « Si celui-ci a vu Jésus-Christ face à face, et si l'apôtre André lui a révélé la divine lance, qu'il passe sain et sauf à travers les flammes; si, au contraire, il est coupable de mensonge, qu'il soit brûlé avec la lance qu'il porte dans ses mains. » A ces mots, les assistants s'inclinèrent, et répondirent tous ensemble : « Que la volonté de Dieu soit faite! » Alors Barthélemi se jette à genoux, prend le ciel à témoin de la vérité de ses paroles, et, s'étant recommandé aux prières des prêtres et des fidèles, il entre dans le bûcher, où deux piles de bois entassé laissent un espace vide pour son passage. Il resta un moment, dit Raimond d'Agiles, au milieu des flammes, et il en sortit, *par la grâce de Dieu*, sans que sa tunique fût brûlée, et même sans que le voile très léger qui recouvrait la lance du Seigneur eût reçu aucune atteinte. Il fit aussitôt sur la foule empressée à le recevoir le signe de la croix avec la lance, et s'écria à haute voix : « Que Dieu me soit en aide ! » Comme chacun voulait s'approcher de lui et le toucher, dans la persuasion où l'on était qu'il avait changé de nature, il fut violemment pressé et foulé par la multitude; ses vêtements furent déchirés, son corps couvert de meurtrissures; il aurait expiré, si Raimond Pelet, suivi de quelques guerriers, n'eût écarté la foule et ne l'eût sauvé au péril de sa vie. Barthélemi mourut peu de jours après, et, dans les angoisses de la mort, il reprocha à ses plus chauds partisans de l'avoir mis dans la nécessité de prouver la vérité de ses discours par une épreuve aussi redoutable. Son corps fut enseveli dans le lieu même où le bûcher avait été dressé. Cette crédulité opiniâtre, qui l'avait poussé à devenir le martyr de ses propres visions, fit révérer sa mémoire parmi les Provençaux : mais le plus grand nombre des pèlerins ne souscrivirent pas au *jugement de Dieu*; ils refusèrent de croire aux merveilles qu'on leur avait annoncées, et la lance miraculeuse cessa dès lors d'o-

pérer des prodiges. — L'épreuve du feu, comme celle du fer, fut adoptée par la législation du royaume de Jérusalem.

ÉPREUVE DU FER ARDENT OU DU FER CHAUD. Quelquefois l'accusé, pour prouver son innocence, marchait sur douze socs de charrue ardents ; quelquefois il prenait en main une barre de fer rouge, et la jetait par deux ou trois fois dans l'espace de 9 pas ; quelquefois le fer chaud avait la forme d'un gant dans lequel on engageait la main et le bras. Cette coutume était fort ancienne, car l'un des articles de la loi salique porte : *De manu ab æneo redimendâ*, parce qu'on rachetait quelquefois la rigueur du fer chaud ou airain chaud moyennant une certaine somme d'argent. Ce jugement était particulièrement appliqué à ceux qui ne pouvaient plus se battre en duel, à cause de leur âge, de leur faible santé ou de leurs difformités, surtout à ceux qui étaient de condition libre, même aux moines et aux ecclésiastiques. Il n'avait pas lieu dans les semaines où il y avait des fêtes. On faisait plus ou moins rougir le fer, selon l'énormité du crime, on selon les présomptions qui s'élevaient contre l'accusé. Ce fer était bénit, et gardé avec beaucoup de soin par les ecclésiastiques qui avaient droit d'en avoir un. Tous n'avaient pas ce droit : c'était une distinction aussi utile qu'honorable ; car, avant de toucher ce fer on payait une somme à l'église à laquelle il appartenait. Ces jugements ont été plusieurs fois défendus par les papes, les conciles et les princes.

ÉPREUVE DE LA CROIX. Elle consistait en ceci : lorsque deux personnes s'y soumettaient pour la décision de quelque différend, l'une et l'autre se tenaient debout, ayant les bras étendus en forme de croix, pendant la célébration de l'office divin : celui qui remuait le premier le bras ou le corps perdait sa cause.

ÉPREUVE DU DUEL (*v.* COMBAT JUDICIAIRE et DUEL).

Cérémonies religieuses qui accompagnaient les épreuves judiciaires.

Il y avait un office, c.-à-d. des prières et une messe pour ces sortes d'épreuves. On en trouve encore dans les anciens livres de l'église, tels que le *Mandatum* de l'église de Soissons, où on lit la cérémonie de l'épreuve de l'eau froide. En général, le prêtre exorcisait l'eau ou le fer : il récitait trois oraisons ; ensuite il disait une messe solennelle dont toutes les prières étaient relatives à l'épreuve qui allait se faire à la fin de cette messe ; le célébrant donnait la communion aux personnes qui devaient subir l'épreuve ; ensuite il leur faisait baiser l'Évangile et la croix. — Pour compléter cet article, voyez JUGEMENT DE DIEU, ORDALIES, et SERMENT.

D'après les statuts de l'inquisition d'Espagne, lorsque le prévenu devait passer par l'ÉPREUVE CANONIQUE, le jour de cette cérémonie était annoncé d'avance. Elle se faisait dans la cathédrale ou dans une autre église principale, un dimanche ou un jour de fête majeure. Le greffier lisait l'exposé des faits avérés qui justifiaient le soupçon d'hérésie, et la réputation que l'accusé s'était faite ; l'inquisiteur montait ensuite en chaire pour prêcher, et pour annoncer qu'il était enjoint au soupçonné de détruire la diffamation qui pesait sur lui, par son propre serment et par celui de douze témoins dignes de foi, qui l'auraient connu et fréquenté pendant les dix dernières années : lorsqu'il avait juré qu'il n'était point hérétique, les témoins déclaraient avec serment qu'ils croyaient sa protestation véritable. Après l'accomplissement de cette double formalité, l'accusé abjurait toutes les hérésies en général, et en particulier celles qui l'avaient rendu suspect et exposé à la diffamation.

A. SAVAGNER.

ÉPREUVE, en style de typographie, est le premier tirage que subit une forme après son imposition. La première *épreuve* d'une feuille doit être lue à l'imprimerie par un correcteur qui la collationne avec la copie, pour voir si le compositeur s'y est exactement conformé, en même temps qu'il relève les fautes qui peuvent exister sur l'original même. Quelle que soit la quantité d'*épreuves* qui se tire sur une même feuille, l'imprimeur ne doit que

deux lectures. L'une a toujours lieu pour la première de toutes les épreuves, qu'on appelle *première typographique*; l'autre, pour la dernière, qui est le *bon à tirer*. La *tierce* est le premier exemplaire tiré au moment de l'impression, et dès que la forme est sous presse. Elle sert à vérifier les dernières corrections faites au *bon à tirer*, et à s'assurer s'il ne s'est pas commis de nouvelles fautes, ou s'il n'est pas tombé quelques lettres pendant le transport ou le lavage de la forme. On sent combien est difficile la lecture des épreuves d'un ouvrage tel que le nôtre, qui, composé par plus de cent auteurs différents, séparés les uns des autres, ne peut, à cause de la rapidité qu'exige notre entreprise, subir leur révision. Qu'on se figure des milliers de bulletins, roulant sur les matières les plus hétérogènes; qu'on réfléchisse à ces écritures, aussi inintelligibles, la plupart, que dissemblables, et l'on s'étonnera que nos compositeurs et correcteurs laissent passer si peu de fautes. Que d'un comte de Flandre, Louis de Mâle, on fasse (t. XVIII, p. 50) *Louis de Malte*; qu'au même endroit, *Courtrai* soit tantôt féminin, tantôt masculin; qu'il se rencontre par-ci par-là quelques légères inexactitudes, quelques répétitions, que le plus inattentif examen des auteurs eût fait disparaître, il n'y a à cela rien d'étonnant. Il nous est impossible, en l'admirant, d'imiter l'exemple de Robert-Estienne, premier du nom, qui, dit-on, pour s'assurer davantage de la correction des ouvrages qu'il imprimait, en affichait les *épreuves*, en promettant des récompenses à ceux qui y découvriraient des fautes. Son fils, Henri, a fait un petit poème latin intitulé : *Plaintes de la typographie contre quelques imprimeurs illétrés*, 1569, in-4°. Almeloven et Maittaire l'ont inséré dans les ouvrages qu'ils ont publiés sur les Estienne, et Lottin l'a réimprimé avec une traduction française, Paris, 1785, in-4°. De son côté, le savant Corneille Kilianus, ou Van-Kiel, qui remplissait les fonctions de correcteur dans l'imprimerie plantinienne, comme Érasme n'avait pas dédaigné de le faire chez Manuce et Frobein, a fait une épigramme en 18 vers latins contre les écrivains qui rejettent leurs fautes sur les imprimeurs. On la trouve dans le *Theatrum vitæ humanæ*, de Beyerlinck, t. IV, p. 238, et dans Zeltner et Chevillier, qui ont traité des correcteurs célèbres, etc. Rétif de la Bretonne, ce cynique, fécond et bizarre RÉFORMATEUR, *composa* plus d'une fois *sans copie*, comme il l'atteste lui-même. Imprimeur, il n'avait d'autre *épreuve* que la forme dont il assortissait les caractères. Mme de Staël n'achevait véritablement ses ouvrages que sur les *épreuves*; son manuscrit n'était que le premier jet de sa pensée, qui se développait seulement sur la feuille imprimée. Il est certain que la lettre moulée répand pour tout le monde un jour plus vif sur les détails de la composition, et que telle négligence qui n'avait point choqué dans la copie devient saillante lorsque l'imprimerie l'a fixée. Nous connaissons même des auteurs qui n'ouvrent qu'en tremblant leurs propres ouvrages lorsqu'ils sortent de la presse, de peur d'y découvrir des fautes.—Voici l'explication de quelques mots qui ont rapport à la correction des épreuves : *bourdon*, un ou plusieurs mots oubliés dans la composition; *doublon*, mots répétés; *chevaucher*, se dit des lettres ou des mots qui ne sont pas en ligne; *pâté*, mélange de différentes lettres ou de différents caractères brouillés ensemble; *blanchir*, augmenter le nombre des interlignes; *coquille*, substitution d'une lettre à une autre; *bloquer une lettre*, la remplacer provisoirement par une autre; *larron*, défaut qui résulte d'un pli existant dans la feuille, que l'ouvrier a omis de faire disparaître, et qui, lorsque la feuille est étendue après le tirage, laisse en blanc toute la partie cachée par le pli. On donne encore ce nom aux parcelles qui se détachent parfois de la feuille de papier, et qui masquent l'impression, etc. (*v.* ERRATUM, ERRATA). DE REIFFENBERG.

ÉPROUVE, ou *escrémie*, ou *vêpres de tournois*, mot qui avait un sens analogue à celui du verbe *s'éprouver*, signi-

fiant combattre ensemble. Une éprouve était un des épisodes d'un *carrousel*, une scène d'un *tournoi* (*v.* ces mots).

Gal Bardin.

ÉPUISEMENT. Dans son acception physique, ce terme exprime l'extraction du liquide d'un puits ou d'une source, jusqu'à les tarir. Ensuite, cette expression a été transportée dans le monde moral et intellectuel; elle désigne toute espèce de succion ou d'extraction jusqu'à siccité, d'un ou de plusieurs principes. Ainsi, une nation peut être épuisée d'hommes ou d'argent; la fortune s'épuise par de folles prodigalités et la santé par tous les excès. Un composé organique peut être chimiquement épuisé par diverses menstrues, qui enlèveront la résine par l'alcool, les parties solubles par l'eau, les corps gras au moyen des huiles ou de l'éther, les alcalis par les acides, etc., en sorte qu'il ne reste plus, après l'avoir soumis à ces divers agents, que la fibre aride du tissu végétal ou animal. Telles sont les analyses par des réactifs. Une terre salpêtrée est épuisée de ses sels par le lessivage. On épuise le quinquina de sa quinine et cinchonine, et l'opium de sa morphine et de ses autres principes actifs, etc. Les corps épuisés restent donc inertes et sans valeur. — Toutefois, l'épuisement, chez l'homme, est d'une importance trop grande pour ne pas réclamer ici quelques développements sur ses causes et ses effets, puisqu'il s'agit de la ruine de l'existence. — Le jeu de la vie consistant dans un travail de composition et de décomposition des éléments de l'organisme, il y a sans cesse des pertes à réparer, sans quoi le corps tomberait dans l'épuisement. Ainsi, le défaut de nourriture, de repos et de sommeil, après l'activité et l'absence de moyens de restauration, ou l'impuissance d'assimilation et de nutrition précipitent l'organisme dans un état de consomption qui le ruine ou l'anéantit. Il en est de même des grandes pertes de sang, des évacuations énormes par haut et bas, dans le choléra, la dysenterie, etc. Les émissions trop abondantes du fluide générateur par les débauches, surtout après des blessures et des maladies; les travaux excessifs d'esprit, les longues veilles, les chagrins profonds, les passions trop vives, même de joie et d'amour, consument les forces physiques et morales. Il y a des individus qui paraissent pleins de sucs et de vie; ils sont gras et replets; leur teint fleuri dénonce une brillante santé, cependant le moindre effort les abat; ils ne soutiennent ni la fatigue d'une longue marche, ni l'attention suivie de l'esprit. Cette délicatesse native se remarque chez les jeunes gens amollis des grandes villes; quoique très bien développés de taille, ils n'ont ni courage ni vigueur, et sont les plus faibles des conscrits à 20 ans. C'est que déjà ils se sont épuisés eux-mêmes, et qu'une éducation trop molle, trop lâche, a laissé engourdir, sans réaction, leur système nerveux; car l'épuisement de nos forces est relatif à leur étendue, soit naturelle, soit acquise. L'homme de lettres peut consacrer dix heures par jour à la méditation et à l'étude, que ne supporteraient pas seulement deux heures sans épuisement tel brave militaire, tel robuste manœuvre, qui résistent aux plus longues fatigues du corps. L'inverse a lieu pour le littérateur épuisé par les moindres travaux physiques. — Il y a des épuisements même par suite de trop abondantes nutritions. Tel Lucullus opulent, dont la table est chaque jour surchargée de mets excitants, de vins généreux, et qui abuse immodérément de ces jouissances, fatigue ses organes digestifs au point d'en sacrifier l'activité; il périt de consomption même au milieu de la bonne chère. *On ne digère plus en ce siècle*, disait Cambacérès, jauni et épuisé dans ses dernières années. — Les principales causes d'épuisement sont: 1° l'amour trop fréquent dans chaque sexe, soit uni, soit séparé, soit volontairement, soit involontairement, etc.; 2° les hémorrhagies ou autres évacuations sanguines excessives; 3° les flux colliquatifs, tels que les diarrhées chroniques, les leucorrhées permanentes chez les femmes, l'allaitement immodéré ou la galactirrhée, le diabète, les sueurs

nocturnes dans la phthisie et l'éthisie, les longues suppurations externes et les internes surtout; 4° les maladies dont la solution ou la convalescence ne sont pas établies ni complètes; 5° les conditions ou états trop fatigants et disproportionnés avec les forces; 6° les affections tristes de l'ame, comme les souffrances continuelles du corps; 7° les contentions d'esprit, les veilles trop prolongées; 8° des nourritures insuffisantes ou de mauvaise qualité, un air vicié, dans les prisons, etc., car on y vieillit rapidement; 9° une croissance trop subite, ou un alongement précoce de taille; 10° enfin, les progrès de l'âge, ou la consomption sénile, surtout sous l'influence débilitante des chagrins ou de la pauvreté, et des besoins, sans excitants, comme à l'ombre, dans l'humidité, le dénuement, etc. — Arétée, célèbre médecin ancien, dépeint en ces termes l'homme épuisé: « Il marche courbé, abattu, pâle et triste, comme les vieillards; son corps prend même les marques anticipées de la décrépitude; il devient lourd, cassé; tout est relâché, énervé, refroidi, amorti: ses membres se meuvent à peine; l'esprit tombe dans l'imbécillité; les jambes plient sous le faix: on n'a ni courage, ni force, ni goût à rien; l'estomac n'appète plus les aliments, tous les sens s'émoussent, on est sujet à tomber en paralysie. » — Le dépérissement rapide de toutes les facultés physiques et morales est le funeste fruit de la déperdition d'un fluide nécessaire; chacune d'elles équivaut, selon Warthon, à vingt fois, et selon Buffon à quarante fois la même quantité de sang. — L'on comprend que les substances restaurantes prises avec modération et prudence sont requises contre toutes les causes d'épuisement, mais qu'il n'en faut pas même abuser, non plus que du repos contre les fatigues et les contentions d'esprit. Il ne faut pas subitement se jeter dans un état trop opposé; la mutation trop prompte est souvent funeste.—On a conseillé contre certains épuisements l'allaitement par des nourrices, et l'on voit le roi David, devenu vieux, réchauffer sa couche près d'une jeune Sunamite. Nous avons moins confiance dans ces moyens en eux-mêmes que dans les excitations qu'ils doivent réveiller; mais malheur à ceux qui s'exposent à des tentations pour y succomber. La mort les attend; le plaisir les immole. Les anciens ont placé la déesse funèbre, *Libitina*, auprès de la fausse jouissance, *Libido*. Il ne faut pas se permettre tout ce qu'on veut dans la vie: *Non licet semper quod libet*. Il faut savoir ralentir ses pas, surtout lorsqu'ils s'approchent de la tombe. Presque toutes nos délices sont des appâts de la mort; leurs étreintes consumantes nous entraînent doucement dans l'abîme, comme la voix des sirènes. J.-J. Virey.

ÉPULIE, *epulis*, *époulie*, *époulée*. Tels sont les divers noms que les praticiens donnent au fongus des gencives, maladie rare, dont les causes sont assez obscures, comme celles de tous les *fongus* (*v.*), mais dont le médecin ne doit pas négliger l'étude, car il en rencontrera sans doute plus d'un cas dans l'exercice de sa profession. — On a remarqué que l'inflammation générale de la bouche, la carie d'une dent ou celle du bord alvéolaire, précèdent ordinairement le fongus de la gencive, et que cette maladie siège plus souvent de préférence à la mâchoire inférieure qu'à la supérieure; enfin, que, naissant fréquemment de l'intervalle de deux dents ou du fond d'une alvéole, elle fait plus souvent saillie vers la face convexe que vers la face concave de la gencive. Lorsque l'épulie apparaît, elle a la forme d'un petit tubercule rouge-pâle, souvent pédiculé, et peu sensible au toucher; plus tard, irrité par le mouvement des mâchoires et le choc des dents, lors de la mastication; enflammé aussi par l'action des substances alimentaires et par la succion à laquelle le malade se laisse entraîner par la présence du tubercule, celui-ci devient plus gros, plus douloureux, et d'un rouge plus foncé; les symptômes augmentent de gravité; l'épulie accroît à tel point son volume qu'elle incommode beaucoup le malade; bientôt elle

s'ulcère, et laisse écouler un sang purulent, souvent en assez grande quantité pour mettre en danger les jours du malade; quelquefois aussi, elle passe à l'état cancéreux. Heureusement on voit, dans quelques cas, l'épulie conserver son petit volume, son tissu se condenser, pâlir, et n'être plus qu'un cartilage. Or, cette dernière terminaison n'étant pas la plus ordinaire, et comme l'épulie tend à dégénérer et se reproduit facilement, il ne faut l'attaquer, ni avec le caustique, qui hâterait la désorganisation, ni par la ligature, qui laisserait survivre une partie de son pédicule. Le médecin doit attaquer avec le bistouri, et enlever en totalité la tumeur fongueuse, puis brûler avec un fer rouge ou avec un caustique la partie de l'os qui laisserait entrevoir quelques vestiges du mal, et en ferait craindre la reproduction. Ordinairement la plaie devient fistuleuse, et ne se cicatrise qu'après la guérison complète de l'os. Avant de procéder à l'opération, il est nécessaire d'arracher les dents cariées ou ébranlées, qui empêchent de bien découvrir le point d'origine de la tumeur. N. Clermont.

ÉPURATION. L'acte d'épurer ou de séparer une matière, un corps quelconque de tous les autres corps étrangers avec lesquels il peut être mêlé. Une quantité déterminée d'eau épurée par la distillation sert de terme de comparaison pour établir la pesanteur relative des autres liquides. Le feu est un des principaux agents chimiques ou physiques dont on se sert pour épurer la plupart des corps. C'est en les épurant, ou plutôt en les décomposant les uns par les autres que la chimie est arrivée au point de perfection où des savants l'ont portée de nos jours. Le mot *épuration* s'emploie aussi dans le sens figuré pour indiquer qu'une chose est arrivée au *maximum* de perfection qu'elle peut avoir, comme, *une foi épurée; un style, un goût épuré.* Ce mot désigne aussi parfois un changement, une modification que l'on fait subir à un corps constitué, à une société, à une réunion quelconque d'individus. Ainsi, l'on dit : cette administration a besoin d'être *épurée*, il s'y commet trop de malversations ; ou bien : trop de gens impropres au service militaire se sont introduits dans les rangs de l'armée ; il faut absolument l'*épurer*. Le lendemain des révolutions est ordinairement pour les états une époque d'épuration. Les deux restaurations, les cent jours et la révolution de juillet en ont offert chez nous de plus ou moins fréquents exemples. En Espagne, les fonctionnaires *épurés* par le gouvernement absolu n'obtenaient avant la mort de Ferdinand leur rentrée dans le royaume qu'après s'être *purifiés*. B.

ÉQUATEUR, ou ligne équinoxiale, terme par lequel on désigne ce grand cercle de la sphère dans le plan duquel se fait le mouvement diurne du globe. Il est perpendiculaire à son axe et par conséquent aux deux méridiens et aux deux colures, en même temps qu'il coupe l'horizon au point du vrai orient et du vrai occident. Chacun des points de sa circonférence est éloigné de 90 degrés des pôles du monde, et de 23° 28' des deux tropiques. L'équateur a reçu son nom, qui signifie *égaliseur*, de ce que c'est dans ce cercle qu'a lieu l'équinoxe ou l'égalité des jours et des nuits. — A l'équateur terrestre répond dans le ciel un cercle semblable qui le divise en deux parties égales, appelées, comme celles du globe, hémisphère septentrional ou boréal, et hémisphère méridional ou austral. Dans l'un comme dans l'autre cas, on les suppose généralement égaux ; mais il est bon d'observer qu'ils ne le sont rigoureusement pas d'après les observations de La Caille, qui, au cap de Bonne-Espérance, a trouvé le degré du méridien de quelques toises plus grand que le degré correspondant dans l'hémisphère du nord. — La position des lieux sur le globe se détermine par leur élévation au-dessus de l'équateur, élévation que l'on nomme *latitude*, et qui se mesure par un arc d'un méridien quelconque. La longitude, au contraire, s'évalue sur l'équateur même ou sur l'un de ses parallèles. — La forme de la terre étant celle d'un

sphéroïde aplati vers ses pôles, il est évident que pour avoir la plus grande circonférence, il faut la chercher dans une position justement intermédiaire entre ces deux points, c.-à-d. à l'équateur. On l'a trouvé de 20,553,717 toises ou 40,059,948 mètres. — La longueur du nouveau degré de longitude équatoriale est de 100,000 mètres sur une sphère et sur un sphéroïde aplati de $\frac{1}{334}$ de 100,149. Bouguer et La Condamine trouvèrent la longueur du degré de latitude sous l'équateur de 56,753 toises ou 110,114 mètres. Les nouvelles mesures l'établissent de 99,552 mètres ou 51,078 toises. On donne le nom de contrées *équatoriales* ou *équinoxiales* aux contrées situées sous l'équateur, et on l'étend même quelquefois jusqu'aux tropiques des deux côtés : c'est ainsi que le savant ouvrage de M. de Humboldt est intitulé : *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*. M.

Equateur magnétique (*v.* l'article Boussole, p. 217.)

ÉQUATION (*equatio*, égalité), deux quantités égales écrites l'une à la suite de l'autre, et séparées par le signe = (*v.* Algèbre), forment ce qu'on appelle une *équation*; ces deux quantités égales s'appellent *membres* de l'équation. Dans l'expression

$$a + b - c = d + f$$

$(a + b - c)$ est le premier membre de l'équation, et $(d + f)$ en est le second. Les membres d'une équation peuvent se composer de plusieurs quantités séparées les unes des autres par les signes + ou — On donne à ces quantités le nom de *termes*. Ainsi, le premier membre de l'équation ci-dessus se compose de trois termes : a, b, c, et le second de deux qui sont : d, f. — Il y a toujours équation quoique l'on transporte un ou plusieurs termes du premier membre dans le second, et réciproquement, pourvu qu'on les fasse précéder d'un signe contraire à celui qu'ils avaient auparavant. Soit par exemple l'équation

$$4 + 5 - 2 = 10 - 3.$$

Je puis l'écrire ainsi qu'il suit sans que l'égalité de ses membres entre eux soit altérée :

$$4 - 2 = 10 - 5 - 3.$$
$$4 = 10 + 2 - 5 - 3$$

En effet, lorsque je retranche + 5 du premier membre, je le diminue de cette quantité ; il faut donc que je diminue ce second membre d'autant, ou que j'écrive — 5 dans ce membre, etc., etc. — Si l'on retranche le second membre du premier, et réciproquement, l'équation devient égale à zéro. Soit l'équation

$$4 + 7 = 11.$$

Si l'on retranche 11 de 4 + 7, il viendra

$$4 + 7 - 11 = 0$$

L'égalité des membres d'une équation n'est pas détruite quoique l'on change les signes de tous les termes. Si on a, par exemple,

$$4 + 3 - 5 + 7 = 8 - 3 - 2 + 6$$

et qu'on écrive

$$-4 - 3 + 5 - 7 = -8 + 3 + 2 - 6,$$

on aura une équation dont les deux membres seront encore égaux.

Dans une équation, il y a des quantités connues et d'autres qui sont inconnues ; on désigne ordinairement les quantités inconnues par les dernières lettres de l'alphabet x, y, z, etc.; les quantités connues sont représentées par des chiffres ou par les lettres a, b, c, etc. — Une équation est dite du 1er, du 2e, du 3e... degré, suivant que l'exposant de la lettre qui représente l'inconnue, est 1, 2, 3,... 5... Dans tout problème, il doit y avoir autant d'équations que d'inconnues. S'il y a plus de quantités inconnues qu'il n'y a d'équations, le problème est indéterminé, c.-à-d. qu'il peut avoir une infinité de solutions : dans l'équation $x + y = 7$, si on fait x égal à 2, y vaudra 5 ; si $x = \frac{1}{2}$; $y = 0\frac{1}{2}$, etc.—Les valeurs des inconnues s'appellent *racines* de l'équation (*v.* Racine). Une même équation peut avoir plusieurs racines différentes, c.-à-d. que plusieurs quantités peuvent satisfaire aux conditions du problème. Soit par exemple proposé de résoudre cette question. — Trouver un nombre dont le carré plus 15 égale 8 fois ce nombre. — Soit x ce nombre inconnu, on aura l'équation

$$x^2 + 15 = 8x$$

ou bien

$$x^2 - 8x + 15 = 0$$

d'où l'on tire

$$x - 4 = \pm 1;\ x = 3, \text{ ou bien } 5$$

(*Voir ci-après, page* 551).

En effet, le carré de 3 est 9, qui ajouté à 15 égale 24, et ce dernier nombre est égal à 3×8 —; ou bien $x = 5$, dont le carré $25 + 15 = 40$ et $40 = 5 + 8$, d'où il suit que les nombres 3 et 5 satisfont l'un et l'autre aux conditions du problème. — Quand dans une équation il y a des quantités fractionnaires, on fait disparaître les dénominateurs de celles-ci en réduisant tous les termes de l'équation au même dénominateur. Si on a par exemple

$$b + \frac{3}{5} = c$$

on multiplie tous les termes par 5, il vient

$$5b + 3 = 5c,$$

expression beaucoup plus simple que la précédente.

Manière de résoudre des équations à plusieurs inconnues.

Soit proposé le problème que voici : On a deux sortes de monnaies, 3 pièces de la première et 2 de la seconde font 80 centimes ; et 4 pièces de la première et une de la seconde font 65 centimes : quelle est la valeur de chaque espèce de monnaie? Représentons par x la valeur des pièces de monnaie de la première espèce, et par y celle des pièces de la seconde, nous pourrons former les deux équations suivantes :

$$3x + 2y = 80$$
$$4x + y = 65. \text{ (A)}$$

La première de ces équations nous donnera

$$3x = 80 - 2y,$$

et la seconde

$$4x = 65 - y,$$

et enfin, en divisant par les coefficients 3 et 4 de x, il viendra

$$x = \frac{80 - 2y}{3}$$

$$x = \frac{65 - y}{4}$$

Le premier membre de ces deux dernières équations étant x, il s'ensuit que

$$\frac{80 - 2y}{3} = \frac{65 - y}{4}$$

Cette équation n'a plus que l'inconnue y. Multipliant, pour faire disparaître les dénominateurs, le premier membre par 4 et le second par 3, il viendra

$$320 - 8y = 195 - 3y;$$

en changeant les signes

$$8y - 320 = 3y - 195,$$

effaçant $3y$ dans chaque membre et transportant 320 dans le second, on a

$$5y = 320 - 195 = 125$$
$$y = \frac{125}{5} = 25,$$

donc la valeur des pièces de la seconde espèce est de 25 centimes; substituant ce nombre à y dans une des valeurs de x, on a

$$x = \frac{80 - 50}{3} = \frac{30}{3} = 10;$$

les pièces de monnaie sont donc de 10 et de 25 centimes. — La méthode est la même quand on a à résoudre un nombre quelconque d'équations. En voici un exemple : soient les trois équations

$$x + y + z = a$$
$$2x + y + z = b$$
$$x + 3y + z = d$$

$$x = a - y - z$$
$$x = \frac{b - y - z}{2}$$

$$a - y - z = \frac{b - y - z}{2}$$

$$2a - 2y - 2z = b - y - z$$

Cette dernière équation ne contient que deux inconnues, y et z : en la traitant comme celle désignée par (A) ci-dessus, on en tire les valeurs de y et de z, qui, substituées à ces lettres dans l'une des

trois équations primitives, font connaître celle de x. — Les équations du premier degré sont, comme on vient de le voir, faciles à résoudre; celles du second degré présentent un peu plus de difficulté; néanmoins on apprend aisément à vaincre ces obstacles quand on sait la manière dont se forme le carré d'un binome et la méthode qu'il faut suivre pour extraire la racine carrée d'une quantité donnée. Soit l'équation

$$x^2 - 4x = 12.$$

Pour la résoudre, il faut rendre le premier membre un carré parfait, ce qui est facile lorsqu'on sait que le carré de tout nombre, représenté par $a + b$, est $a^2 + 2ab + b^2$, et que celui d'un nombre représenté par $a - b$ est $a^2 - 2ab + b^2$. — Dans le premier membre de l'équation ci dessus, il lui manque, pour être un carré parfait, le terme qui correspondrait au terme b^2 de la formule; mais il est facile de le trouver, car le second terme $-4x$, qui correspond à $-2ab$, doit être le produit de $2x$ par le facteur inconnu qui correspond à b; on aura donc ce terme en divisant $-4x$ par $2x$. Le quotient -2 est le nombre cherché. — En multipliant donc -2 par lui-même, et en ajoutant le produit $+4$ au premier membre de l'équation, on en fera un carré parfait, et, pour ne pas troubler l'égalité, il faudra aussi écrire 4 dans le second membre, de sorte qu'il viendra :

$$x^2 - 4x + 4 = 12 + 4 = 16;$$

tirant la racine carrée de part et d'autre, on a

$$x - 2 = \pm 4 = -2, \text{ ou } +6,$$

Le signe $\pm$ signifie *plus* ou *moins*, par la raison que la racine carrée de 16 peut être indifféremment $+4$ ou -4 (*v.* MULTIPLICATION). — La valeur 6 de x convient à l'équation $x^2 - 4x = 12$, qui se traduit

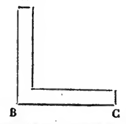
$$36 - 24 = 12.$$

La racine -2 paraît absurde au premier abord, puisqu'alors $x^2 - 4x$ représenterait $4 - 8$... Mais si l'on fait attention que dans le cas où la valeur de x serait -2, la racine du premier membre de l'équation serait $-2-2$, c.-à-d. qu'on aurait $(-x-2) \times (-x-2) = x^2 + 4x ... = 12$: cela signifie que dans ce cas la question a été posée d'une manière absurde. Dans le cas où x vaut 6, la question est celle-ci : trouver un nombre dont le carré, moins 4 fois ce nombre, soit égal à 12; et dans l'autre cas, il faut l'énoncer ainsi : trouver un nombre dont le carré, ajouté à 4 fois ce nombre, fasse 12 (racines, algèbre, exposant).

ÉQUATION DU TEMPS (*v.* TEMPS).

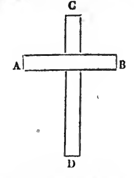
TEYSSÈDRE.

ÉQUERRE (de *ex*, de, et *quadra*, table carrée), instrument qui sert à tracer sur le bois, la pierre, les tables de métal, etc., des angles droits (dont l'ouverture, comprend le quart de la circonférence du cercle).

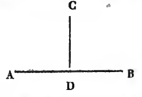


Une équerre ordinaire est composée de deux règles, AB, BC, assemblées à tenons et à mortaises ou tout autrement. Souvent une des règles AB, par exemple, déborde l'autre en épaisseur des deux côtés : l'équerre alors est dite *à chapeau*. — Les menuisiers font usage d'une petite équerre qui est à chapeau; elle donne l'angle droit à l'intérieur, et de plus l'angle de 45 degrés, appelé *onglet* par les ouvriers. — Les équerres en métal sont le plus ordinairement d'une seule pièce; elles sont comme celles en bois, simples, ou à chapeau, etc. En général, elles sont exécutées avec beaucoup plus de précision que celles qu'on fait en bois. Une équerre exacte en acier trempé serait un chef-d'œuvre : nous disons *serait*, parce qu'il n'y a pas d'ouvriers assez habiles dans l'Europe industrielle pour pou-

voir se flatter d'en faire une pareille; car une bonne équerre doit avoir ses deux branches parfaitement égales en épaisseur, et comprises entre des plans parallèles, etc.; le chapeau de ces équerres est ordinairement rapporté. — Il y a des équerres dites à *coulisse*, qu'on exécute difficilement avec précision; elles sont très utiles aux tourneurs, etc. En voici une idée:



Dans une mortaise, pratiquée dans une règle de fer AB, coule une règle CD, que l'on fixe au point où l'on veut, au moyen d'une vis de pression: l instrument est satisfaisant lorsque les faces de la mortaise sont bien perpendiculaires à la direction de la règle AB. — On fait usage de cette équerre pour rendre les parois d'une boite que l'on creuse sur le tour bien perpendiculaires à son fond, etc., parce que la règle CD monte et descend à volonté: cette équerre à donc une de ses branches variable en longueur. — On appelle abusivement *équerres* des calibres qui servent à tailler en fer, bois, etc, des angles de 45, 60 degrés, etc. Les arpenteurs appellent *équerre* un cylindre ou un prisme dans lequel on a pratiqué quatre ou huit fentes, qui forment entre elles des angles égaux: cet instrument, fixé sur le bout d'un pieu planté en terre, leur sert, dans leurs opérations, à déterminer des angles, des perpendiculaires. On peut se donner une équerre avec la plus grande facilité: prenez une feuille de papier, pliez-la en deux, aplatissez bien le pli, et reployez la feuille de manière que les arêtes du pli se confondent: vous aurez une équerre assez exacte pour les usages ordinaires. — La théorie de l'équerre est fondée sur ce théorème de géométrie, que deux obliques égales sont éloignées du pied d'une perpendiculaire à une autre ligne, de la même quantité.



Soit AB une ligne donnée dont le milieu est en D; ouvrez un compas d'une quantité plus grande que AD ou BD; portez successivement en A et en B la pointe fixe, et tracez deux petits arcs vers C; par le point où ils se couperont, et le point milieu D, de AB; tirez la ligne CD, les angles CDA, CDB formeront l'équerre. — Les ouvriers appellent *équerres* toute sorte de pièces de fer courbées à peu près à angle droit, et qui, fixées avec des clous, des vis, sont destinées à consolider des ouvrages de menuiserie, de charpente. — La fausse équerre ou *sauterelle* (*v.*) est un instrument dont les branches, réunies à charnière comme celles d'un compas, permettent de prendre l'ouverture de tous les angles. TEYSSÈDRE.

ÉQUESTRE est un adjectif qui vient du mot latin *equus*. On l'emploie pour désigner un objet qui a du rapport avec le cheval. Ce mot n'est jamais pris substantivement, et il n'est employé qu'avec un très petit nombre de substantifs tels que *statue*, *figure*, *ordre*, *exercice*, *évolution*. — Les statues équestres sont celles où l'on voit un homme à cheval, elles ne sont érigées qu'à des princes, ou de grands capitaines; le plus souvent elles sont fondues en bronze; nous en ferons connaître les principales à l'article STATUAS. D. A.

ÉQUIANGLE (*æquus*, égal, *angulus*, angle), terme de géométrie par lequel on désigne des figures qui ont tous

leurs angles égaux : tels sont tous les polygones réguliers.—On peut encore dire que les polygones semblables sont équiangles.

ÉQUILATÉRAL (formé de *æquus*, égal, et de *latus*, côté), se dit de tout polygone dont les côtés sont égaux. On l'applique plus particulièrement au triangle dont les côtés offrent cette condition. C'est dans cette figure seule que l'égalité des côtés entraine celle des angles, et *vice versâ*. Tous les polygones réguliers sont équilatéraux. Le *périmètre* s'entend de l'ensemble de tous les côtés. Tous les polygones dont les angles et les côtés sont égaux ont la même surface. Il n'en est pas toujours de même des polygones dont les angles sont égaux, quoiqu'isopérimètres, c.-à-d. ayant le même périmètre.

ÉQUILIBRE (mécanique), état d'un corps ou d'un système de corps soumis à l'action simultanée de plusieurs forces qui tendent à le faire mouvoir en sens directement opposé avec la même vitesse. Il est évident que le concours de ces forces ne peut produire aucun mouvement si chacune d'elles conserve son énergie et sa direction, et que par conséquent rien n'est changé par rapport au résultat que peut obtenir une action nouvelle. Ainsi, le corps ou le système en équilibre doit être considéré comme en repos, et la plus légère impulsion suffit pour le faire mouvoir avec une vitesse susceptible de passer par tous les degrés. Cependant, l'usage a consacré l'expression *rompre l'équilibre*, quoique toute *rupture* suppose essentiellement une *résistance*, sorte de force qui ne peut jamais être nulle. Au moment où la rupture est décidée, la résistance qui s'y opposait est vaincue, et le mouvement, qui était d'abord insensible ou très lent, prend sur-le-champ une assez grande vitesse sans que l'on puisse apercevoir les degrés d'accélération par lesquels il a passé. Dans ce cas, la loi de continuité ne paraît pas observée, au lieu que lorsqu'un équilibre est dérangé, soit par l'addition d'une nouvelle force, soit par les variations éprouvées par l'une des forces concurrentes, on ne peut voir que les phénomènes ordinaires de la communication du mouvement. C'est donc incorrectement que l'on dit qu'un équilibre est *rompu* : cette expression, transportée du domaine de la politique dans celui des sciences exactes, se ressent inévitablement de son origine et paraît déplacée. — Pour établir les conditions de l'*équilibre* entre l'action de plusieurs forces, *v.* les mots Force et Résultante [mécanique]. — Comme le rapport d'*égalité* est le plus facile à saisir et à juger avec précision, l'équilibre est devenu un moyen de mesure dont la *balance* (*v.* ce mot) est une application. La hauteur de la colonne de mercure dans le baromètre est aussi en équilibre avec la pression de l'atmosphère, et cependant elle n'en donne la mesure exacte qu'après y avoir appliqué deux corrections en sens contraire : l'une est la force élastique de la vapeur mercurielle à la température indiquée par le thermomètre, et l'autre est la dilatation du mercure par cette même température, et par conséquent la diminution de la pesanteur spécifique de ce liquide. A la rigueur, il faudrait y joindre encore la résistance que le frottement du mercure contre les parois du tube qui le contient oppose à l'ascension et à la descente de la colonne. Le meilleur baromètre n'est donc pas, comme on l'imagine communément, un instrument qui indique sur son échelle tout ce qu'il importe de savoir, un oracle dont les réponses n'aient pas besoin d'interprétation ; les mesures qu'il donne ne sont appréciées avec une exactitude suffisante qu'à l'aide d'un calcul dont on se dispense dans les observations ordinaires. — Lorsqu'un liquide est en équilibre sans être soumis à d'autres forces que la pesanteur de ses molécules, sa surface est de niveau, ce qui fournit à la topographie un autre instrument, le *niveau d'eau* (*v.* Niveau). — La science de l'équilibre est la *statique*, s'il est question de corps solides, ou l'*hydro-statique*, lorsqu'il s'agit de liquides. Cette science est nécessaire à tous les constructeurs : si ses lumières ne les éclairaient point, ils s'exposeraient, ou

à ne pas donner à leurs édifices des dimensions qui en assurent la solidité, ou à dépasser les limites de l'utile, à accroître la dépense, et, ce qui ne serait pas plus excusable, à s'écarter trop souvent des proportions qui auraient convenu le mieux aux constructions dont ils sont chargés.

Fssst.

ÉQUILIBRE DES ÉTATS. On appelle équilibre des états un système qui balance la puissance respective des souverainetés. Tous les états ne sont pas de forces égales, et de cette situation résulteraient des guerres, des conquêtes, des envahissements. Le but de la politique a donc été, depuis 200 ans, de rétablir l'équilibre brisé par les accidents nombreux qui surgissent dans le cours des événements; ce qui constitue la science diplomatique, cette intelligence parfaite de l'équilibre des états entre eux. — Quand une souveraineté s'étend au-delà des bornes, quand elle menace de dominer les principautés qui l'avoisinent, quand l'Europe est ébranlée par le poids trop puissant d'un empire, la diplomatie cherche à rétablir l'harmonie par les alliances des petites souverainetés, et par l'appui des états de second ordre.—L'antiquité ne connaissait pas cette science de l'équilibre des états; il y avait des empires vastes, des peuplades à côté des empires, et ce vaste tout n'était pondéré par aucune de ces idées qui constituent la science diplomatique moderne; on se heurtait par des guerres immenses, on se trompait dans les négociations; il y avait la *foi punique*, les violences de la conquête, mais rien de tout cela ne constituait un système avec sa science, son but, son résultat. L'empire romain absorbait toutes les terres qui s'étendaient depuis la vieille Bretagne jusqu'aux confins de l'Asie, depuis la Germanie jusqu'à l'extrémité de l'Égypte; il y avait des rois tributaires qui venaient abaisser leur front devant le sénat, et en face d'immenses peuplades barbares qui disputaient pied à pied leur terres incultes aux légions de l'empire, mais il n'était jamais entré dans la pensée du sénat ou des rois d'établir une pondération entre les différentes forces du monde. — Sous le Bas-Empire, même cahos : c'est la lutte désordonnée d'une civilisation abâtardie et de ces grandes invasions de Barbares qui de tout côté s'établissent au centre de l'Europe. Qu'est-ce que l'empire de Constantinople sous les rois byzantins? une souveraineté éclatante encore, mais qui se meurt; il n'y a point de rapports réguliers établis entre les états; les empereurs se disent les souverains du monde, quand l'invasion gronde autour d'eux, quand les chev.ux des Barbares bondissent aux rives du Danube. Quel équilibre aurait-on pu établir dans ce tumulte de peuples, dans ce grand choc qui poussait du nord au midi les Barbares victorieux? — Au moyen âge, les souverainetés se morcellent et s'éparpillent en mille pièces; c'eût été sans doute l'époque ou l'équilibre des états aurait pu se constituer, car ces vassalités dispersées, ces états, qui consistaient dans un peu de terre et le clocher d'une paroisse, auraient pu chercher par des alliances à balancer la force des territoires plus étendus; mais le système féodal avait créé des rapports d'obéissance, avait constitué des liens de respect et de foi de l'inférieur au supérieur, du vassal au suzerain. D'ailleurs, les communications n'étaient pas assez actives de terres à terres, d'états à états, et les relations trop difficiles pour qu'il pût jamais entrer dans la pensée de rattacher les uns aux autres les états indépendants ou les vassalités. Il y avait quelques alliances conçues sous l'empire des circonstances; quand on allait en guerre, à la croisade, on se groupait comme multitude autour d'un commun étendard, mais on eut vainement cherché une pensée dans cette fusion instantanée de rois, de vassaux et de peuples; il n'y avait qu'un instinct grossier de la conquête et de la force. — La science diplomatique qui constitue l'équilibre des états n'a commencé à être bien comprise qu'au XVIe siècle, époque où s'introduit le droit public européen; les grandes guerres religieuses, en modifiant les rapports de souverainetés à sou-

verainetés, imposèrent l'obligation de corriger les inégalités naturelles. Ce fut ainsi, par exemple, qu'en Allemagne les petits états cherchèrent des alliances à l'extérieur contro l'empire, et par ce moyen tâchèrent de balancer l'influence absorbante de l'immense couronne de Charles-Quint. — C'est ce grand empereur qui, en visant à la monarchie universelle, tenta de briser l'équilibre des états; non seulement il gouvernait en Allemagne, mais encore son sceptre d'or pesait sur les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie, et en donnant à son fils Philippe II une princesse d'Angleterre, il réunissait sous sa main des forces telles que la France devait tôt ou tard être engloutie dans la monarchie universelle sous la couronne impériale. — François Ier, à l'aide de la réforme, commença à lutter contre cette monarchie universelle, sous laquelle les électeurs de l'empire eux-mêmes auraient succombé; c'est en s'attirant l'alliance de ces électeurs que le roi de France chercha à ramener l'équilibre des états entre eux. Cette politique fut adoptée par les successeurs de François Ier; c'est alors qu'on suit avec persévérance l'idée d'une grande alliance des Pays-Bas révoltés, de l'Angleterre, de la Suède, contre cette maison d'Autriche, qui menaçait de tout envahir. L'histoire du XVIe siècle est toute remplie de cette lutte : d'une part, la ligue, le principe catholique, l'unité, sous le sceptre et la couronne de Philippe II; de l'autre, la France et ses souverains s'agitant de toute manière, cherchant dans les alliances des petites souverainetés à balancer la prépondérance exclusive de l'Espagne. — Sous Henri IV, l'équilibre se rétablit : la France, arrachée à la guerre civile, est en pleine possession d'une multitude d'alliances à l'extérieur, qui la mettent à même de lutter avec avantage contre la prépondérance autrichienne. Le plan de Henri IV était d'aller droit et haut vers l'abaissement complet de la maison d'Autriche au profit de la dynastie des Bourbons; il existe même un projet écrit de la main du roi au moment de se mettre à la tête de ses armées pour une expédition de Flandre; on voit dans cet acte curieux combien sont déjà avancées les idées de la diplomatie en ce qui touche la balance des souverainetés entre elles. — Richelieu n'est en quelque sorte que l'exécuteur de la haute pensée de Henri IV. Ce ne fut point un plan neuf que celui du cardinal, il le trouvait tout fait, tout écrit; mais alors les forces respectives se sont modifiées : ce n'est plus la maison d'Autriche qui pèse comme une puissance universelle; elle est elle-même abaissée; le rôle dominant appartient à la France. Richelieu prépare le règne de Louis XIV. C'est le grand roi qui peut être justement accusé de prétendre à son tour à la monarchie universelle; ses conquêtes le disent assez haut. Aussi, pour rétablir l'équilibre des états, les ennemis de Louis XIV se réunissent par des alliances; de là les coalitions de l'Angleterre, des états de Hollande, de l'Autriche, contre la France : cette lutte, qui s'engage pour empêcher la maison de Bourbon de réaliser la pensée que Charles-Quint avait essayée, se termine dans les congrès de Munster, de Nimègue et de Riswick. Ces trois actes diplomatiques commencent à jeter quelques idées exactes sur les principes de l'équilibre européen; ce ne sont plus seulement des instincts, des pensées vagues, sans concordance, sans suite; les principes sont nettement posés; on cherche à grouper les petits états contre les grands, à fixer les droits de chacun, à reconstituer l'Europe sur des bases telles qu'elle présente une réunion de forces sinon égales, au moins capables de se balancer mutuellement. — Telle est aussi la pensée de toutes les transactions diplomatiques qui suivent le règne de Louis XIV : les négociations ont pour but d'établir un juste balancement entre les états; quand une souveraineté est vaincue dans la lutte, elle perd une province, quelques villes; des agglomérations ont lieu, des séparations également. Mais à mesure qu'un état grandit trop, une inquiétude soudaine se répand; on surveille l'ambition du cabinet, on veut en arrêter le déve-

loppement ; on craint toujours cette monarchie universelle que se disputent les souverainetés entre elles. — La révolution française jeta l'Europe dans une voie toute nouvelle ; elle partait d'un principe qui ne permettait plus aucun équilibre d'états, à savoir : que les peuples, étant souverains eux-mêmes, devaient s'affranchir des vieux principes qui constituaient les rapports des princes aux sujets. De là résultait un bouleversement général dans les souverainetés. Il y eut donc un nouveau droit public; la conquête et la liberté furent les principes posés par la victoire; il n'y eut plus de bornes aux envahissements ; la France s'empara de la Belgique, conquit les limites du Rhin, envahit l'Italie, réunit la Savoie ; aussi l'essai du congrès de Rastadt fut-il infructueux, il n'y avait pas moyen de traiter avec un état dont le principe était la force matérielle. — Le congrès de Lunéville assura à la France une circonscription territoriale plus vaste encore ; il n'y avait plus de limites à la conquête; on reconnaissait bien en fait l'indépendance de quelques états, tels que la Hollande, l'Italie, mais par le fait la France dominait ces gouvernements éphémères, et quand le premier consul se fit empereur, toutes ces barrières furent brisées ; la couronne de fer du royaume d'Italie se réunit dans le blason impérial à la grande couronne de l'empire. Bientôt, la confédération du Rhin, l'usurpation d'Espagne, la réunion de la Hollande au territoire français, la médiation de la Suisse, la souveraineté de Rome et de Naples, mettaient le sceau à cette pensée de monarchie universelle qui devenait le rêve de Napoléon. — Le cabinet qui alors lutta avec persévérance pour rétablir l'équilibre violemment brisé en Europe fut l'Angleterre ; c'est dans cette pensée qu'elle prépara et poursuivit les coalitions successives contre l'empire français. Le but de l'Angleterre se manifeste en tout point ; elle sent que la gigantesque puissance de Napoléon ne permet plus des rapports d'égalité d'état à état en Europe ; elle prépare la coalition de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie en 1805, la guerre d'Autriche en 1809 ; enfin, quand, dans la grande lutte de la Russie et de la France en 1812, la fortune tourne contre Napoléon, l'Angleterre persuade aux peuples comme aux cabinets que, pour rétablir l'équilibre des états, il est nécessaire d'en finir avec l'empire français et son souverain. De là cette union de toutes les puissances de l'Europe, qui marchent contre l'empire français en 1813 : le résultat, c'est l'invasion du territoire, l'occupation de Paris, le traité de 1814 et le congrès de Vienne, qui en fut la suite. — Ce congrès de Vienne eut pour but de rétablir l'équilibre des états, de restaurer enfin les rapports stables de souverainetés à souverainetés ; mais dans ce grand bouleversement que l'invasion de la France avait amené, était-il possible d'être complètement juste, complètement équitable, et de constituer enfin ces rapports respectifs reposant sur les bases de l'équité? Quatre grandes puissances avaient fait des efforts extraordinaires pour se débarrasser de Napoléon : l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, toutes prétendaient à l'*uti possidetis*, c.-à-d. à la possession effective de ce qu'elles occupaient par leurs troupes, savoir : la Pologne pour la Russie, la Saxe pour la Prusse, l'Italie pour l'Autriche. Dans cet arrangement, il est évident que la France n'entrait que comme puissance secondaire dans l'équilibre des états. L'Angleterre avait fait des conquêtes considérables en colonies pendant la guerre ; la Russie acquérait une population de 4 millions d'hommes ; l'Autriche, indépendamment de ses anciennes possessions en Italie et le royaume lombardo-vénitien, avait encore l'Istrie, la Dalmatie, la Croatie ; la Prusse obtenait une partie de la Saxe et le grand-duché du Rhin au détriment de la France. L'équilibre était ainsi brisé. — Pour rétablir quelque harmonie et balancer les forces de chaque état, le congrès de Vienne établit aussi des petites souverainetés intermédiaires, indépendantes, mais qui par la force des choses devaient être sous l'influence des grandes puissances qui les avoisinaient. Tel fut, au nord, le royaume

des Pays-Bas ; au midi, le Piémont ; au centre, la confédération germanique et la Suisse : puis, à l'extrémité de l'Italie, Rome et Naples. L'Espagne restait dans son isolement, et la France dans son unité territoriale. L'équilibre devait ici se maintenir par l'accession de ces états à un système, chose toujours fort difficile lorsque l'indépendance n'est point la base des alliances politiques. — Sous la restauration, cette situation respective des souverainetés se maintint. La Russie et l'Angleterre, en face l'une de l'autre, cherchèrent à maintenir l'équilibre par des alliances, des traités et des influences réciproques. La convention dite de *la sainte-alliance* établit un droit public européen tout nouveau : les cabinets de l'Europe, en pleine possession de la plus étendue des souverainetés, se liguèrent, non plus contre les envahissements d'un prince, mais contre un principe politique, contre ce qu'ils appelaient les idées désorganisatrices, la révolution en un mot. Il y eut moins alors équilibre territorial des états entre eux que l'équilibre des idées souveraines, absolues, et du principe libéral, qui grandissait. La sainte-alliance domina l'Europe jusqu'en 1827, époque où, les intérêts particuliers d'états prenant le dessus, la sainte-alliance fut complètement dominée. C'est ainsi, par exemple, que l'Autriche se rapprocha de l'Angleterre en 1827, en ce qui touchait la question d'Orient, pour maintenir l'équilibre prêt à être ébranlé par les envahissements successifs de la Russie. — La révolution de juillet a posé les fondements d'un nouveau système européen, et la quadruple alliance est destinée à établir un autre équilibre dans les relations d'état à état. Il est évident que la conception d'une ligue méridionale peut seule balancer la prépondérance russe ; malheureusement les éléments en sont encore incertains et mal démêlés ; la lutte est entre le Nord et le Midi. La Russie a une étendue de territoire telle que le vieil équilibre des états en est menacé. La Belgique, la Prusse et l'Autriche entreront tôt ou tard dans cette alliance, sinon comme parties contractantes, au moins comme puissances médiatrices, empêchant le choc entre l'Europe méridionale et l'Europe septentrionale ; et c'est ce qui pourra ramener la balance des états.

CAPEFIGUE.

ÉQUINOXES, ou POINTS ÉQUINOXIAUX. On nomme ainsi les deux points d'intersection de l'*équateur* et de l'*écliptique* (*v.* ces mots). Ils sont diamétralement opposés, comme le démontrent l'observation et le calcul. La ligne droite qui les joint est appelée *ligne des équinoxes*. Il ne faut pas la confondre avec la trace de l'équateur sur la terre, à laquelle les marins donnent le nom de *ligne équinoxiale*, ou simplement *ligne*. Il y a égalité de jour et de nuit par toute la terre quand le soleil passe par les points équinoxiaux. On nomme *équinoxe du printemps* celui où le soleil coupe l'équateur en remontant de l'hémisphère austral vers le nord, et *équinoxe d'automne* celui par lequel passe cet astre en redescendant du tropique boréal vers le sud. Il se désigne par ce caractère ♎, et l'équinoxe du printemps par celui ♈. C'est de ce point, faisant partie de la constellation du *bélier*, que les astronomes comptent les ascensions droites du soleil et de tous les astres. Si l'on voulait les rapporter à un autre point, il n'y aurait qu'à connaître la différence d'ascension entre ce même point et l'♈ du bélier. C'est aussi à l'♈ de l'équateur qu'on rapporte la mesure du *temps sidéral absolu*. Dans chaque lieu et à chaque moment, ce temps est mesuré par l'angle horaire de l'équinoxe du printemps, avec le plan du méridien. Le jour sidéral, dans les tables astronomiques, commence à l'instant du passage du point équinoxial au méridien inférieur. On trouve cependant quelquefois, comme dans les vieilles tables astronomiques, l'origine de ce temps, placée au passage de l'♈ au méridien supérieur. La ligne joignant les points équinoxiaux offre un phénomène remarquable, connu sous le nom de PRÉCESSION DES ÉQUINOXES, ou rétrogradation de cette ligne sur le plan de l'écliptique. Comme l'inclinaison de l'écliptique sur l'équa-

teur n'est pas très forte, ce mouvement rétrograde conspire en quelque sorte avec le mouvement diurne, de façon que, par rapport à ce dernier, l'équinoxe avance continuellement sur les étoiles, d'où on l'a nommé *précession des équinoxes*. En d'autres termes, la position de l'équinoxe relativement aux étoiles précède à chaque instant, par rapport au mouvement diurne, celle qu'il avait l'instant d'auparavant. La théorie de l'attraction a démontré que ce curieux phénomène dépendait de l'attraction inégale de la lune et du soleil sur les différents points du sphéroïde aplati de la terre; l'inégalité de cette attraction, à cause de l'aplatissement, détournant sans cesse le plan de l'équateur de sa direction, et le forçant à rétrograder sur l'écliptique, il en résulte que la précession n'existerait pas (du moins n'ayant égard qu'au genre d'attraction dont nous parlons) si la terre était sphérique. Les attractions exercées par le soleil et la lune variant avec la position de ces astres relativement à la terre, il en résulte encore, dans le phénomène dont nous parlons, de petites oscillations qui tantôt l'augmentent, tantôt le diminuent. Leurs périodes diffèrent pour le soleil et la lune, et dépendent du temps nécessaire pour que l'astre revienne à une même position, et ait une même influence relativement à la terre. La durée de ces inégalités est d'une demi-année tropique pour le soleil, et de 18 ans pour la lune. Elles ont lieu les unes et les autres avec des oscillations analogues dans l'obliquité de l'écliptique, et font partie d'un autre phénomène appelé *nutation* (*v.*), dont nous parlerons tout-à-l'heure. La précession est de 50"10 par an, ce qui, après un certain nombre d'années, trouble l'arrangement des catalogues d'étoiles, et oblige à en faire d'autres. Depuis la formation de celui d'Hipparque, le plus ancien qu'on connaisse, le mouvement de rétrogradation a été d'environ 30°. Il doit faire tout le tour de l'écliptique dans une période d'environ 26,000 ans. La longitude de tous les corps célestes, fixes ou errants, est le résultat uranographique nécessaire du phénomène de la précession. L'équinoxe du printemps étant en effet le point initial d'où elle se compte, ainsi que les ascensions droites, une rétrogradation de ce point sur l'écliptique change nécessairement les longitudes de tous les astres en repos ou en mouvement, et produit l'apparence d'un mouvement en longitude commun à tous, comme si la sphère céleste décrivait une rotation lente autour des pôles de l'écliptique dans le cours d'environ 26,000 ans, de la même manière qu'elle tourne en 24 heures autour des pôles de l'équateur. Pour se rendre compte de ce phénomène, considérons un instant les positions relatives des pôles de l'écliptique et de l'équateur. La trigonométrie sphérique donne des moyens faciles de déterminer exactement sur un globe le lieu de ce dernier point, relativement à 3 ou un plus grand nombre d'étoiles. Ceci fait, on trouve, en répétant les observations au bout de quelques jours, par exemple, que la position du pôle n'a pas varié sensiblement à la vérité, mais qu'elle éprouve néanmoins un mouvement continuel très lent, non uniforme, et qui se compose d'un mouvement principal uniforme ou à très peu près, et de petites oscillations périodiques subordonnées au premier mouvement. Celles-ci sont la nutation de l'axe de la terre, qui a des connexions intimes avec la précession, toutes deux se rattachant à un principe commun, et devant être regardées comme conséquences du mouvement de la terre autour de son axe. En vertu de la partie uniforme de son mouvement, le pôle de l'équateur décrit dans le ciel un cercle autour du pôle de l'écliptique, en en restant toujours à une distance marquée par l'inclinaison l'un sur l'autre de ces deux cercles, et en avançant de l'est à l'ouest avec une vitesse qui décrit dans l'année l'arc de précession indiqué ci-dessus. La rétrogradation des équinoxes est, comme on le voit, un résultat nécessaire de ce mouvement du pôle équatorial, lequel se meut d'une manière très lente et circulaire autour de l'écliptique. On conçoit aussi comment

ce phénomène produit des changements correspondants dans le mouvement diurne apparent de la sphère, et dans l'aspect qu'offre le ciel à des époques fort éloignées l'une de l'autre. Le pôle céleste n'étant que le point évanouissant de l'axe terrestre, il s'ensuit que cet axe est doué d'un mouvement conique, en vertu duquel son point évanouissant correspond successivement aux divers points du petit cercle qui aurait le pôle de l'écliptique pour centre, et le mouvement circulaire autour de ce dernier du pôle de l'équateur. Le mouvement d'une toupie, quand elle ne dort pas debout sur son axe, donne une juste idée de ce phénomène. Les étoiles et les constellations éprouvent, en vertu de la précession, un mouvement apparent, qui fait que les unes semblent se rapprocher du pôle, les autres s'en éloigner. Ainsi, les plus anciens catalogues placent à 12° du pôle l'étoile polaire de la petite-ourse, qui n'en est plus aujourd'hui qu'à 1° 24. Elle s'en rapprochera encore jusqu'à environ 1/2 degré, puis elle s'en éloignera pour faire place à d'autres qui lui succèderont dans le voisinage du pôle. Ainsi, l'étoile α de la lyre, la plus brillante de notre hémisphère, ne sera plus qu'à environ 5° du pôle, après environ 12,000 ans. La nutation, dont nous avons déjà parlé, n'est qu'un petit mouvement giratoire subordonné à la précession, et en vertu duquel, s'il existait seul, le pôle, dans l'espace de 19 ans, décrirait une petite ellipse, ayant pour grand axe environ 18",5, et 13",74 pour le petit. Le premier serait dirigé vers le pôle de l'écliptique, le second dans une direction perpendiculaire. Les étoiles, en conséquence de ce phénomène, semblent, ainsi que pour la précession, s'éloigner ou se rapprocher du pôle. Comme la position de l'équinoxe sur l'écliptique est déterminée par la position du pôle dans le ciel, la même cause produit un petit mouvement d'avance et de recul des points équinoxiaux, d'où résulte une variation alternative en plus et en moins des longitudes et des ascensions droites des étoiles. Mais la nutation existe conjointement avec la précession; et pendant que la première fait décrire au pôle une ellipse de 18",5 de diamètre, ce même pôle, en vertu de la précession, est entraîné sur le petit cercle de 23°,28 dont on a parlé, et il décrit sur ce cercle un arc égal à 19 fois 50",10, ce qui répond à un arc de 6'20" vu du centre de la sphère. Le concours de ces deux mouvements détermine une courbe qui n'est ni un cercle ni une ellipse, mais un anneau légèrement ondulé. Il faut, dans toute observation astronomique, dépouiller les résultats des effets de la précession et de la nutation. Il a été construit des tables *ad hoc*, qui simplifient beaucoup ce genre de calcul. La théorie a démontré que la rétrogradation actuelle des points équinoxiaux est aujourd'hui plus forte de 1",4040 qu'au temps d'Hipparque. BILLOT.

ÉQUINOXE (Tempêtes d'). Presque tous les peuples ont divisé l'année en quatre parties qu'on nomme saisons, dans chacune desquelles les grands phénomènes de la nature présentent des caractères particuliers. L'astronomie moderne, qui a trouvé les mouvements relatifs des astres de notre système planétaire, et qui en a fixé mathématiquement toutes les circonstances, rend assez bien raison de ces divisions générales et de leurs traits distinctifs. L'action échauffante du soleil est l'ame qui vivifie notre globe : elle élève les vapeurs, provoque ou dissout les nuages, raréfie l'air ou le condense, trouble l'équilibre de l'atmosphère, détermine ces transports de fluides gazeux, tantôt doux et lents, tantôt rapides et vastes, qui, sous les noms de brises, de vents et de tempêtes, rafraichissent ou bouleversent la nature. Qu'est-ce en effet qu'une tempête, sinon le passage torrentueux d'un grand fleuve d'air, dont la course tourbillonnante entraîne les nuées, les éclairs et la foudre, arrache les arbres, renverse les maisons, creuse dans le sol de profonds sillons, et soulève les flots de la mer en montagnes écumantes? Il est de certaines époques dans l'année où les tempêtes sont surtout fréquentes et

désastreuses : aux jours qui précèdent ou qui suivent les équinoxes, et particulièrement l'équinoxe d'automne dans notre hémisphère, les agitations de l'atmosphère redoublent ; la nature semble éprouver une crise universelle ; les vents réguliers de certains parages soufflent avec une violence inaccoutumée ; la mer de Chine est bouleversée par ses typhons ; le petit nuage blanc du cap de Bonne Espérance, que les marins ont nommé *œil-de-bœuf*, sinistre et infaillible avant-coureur des orages, se montre plus souvent sur la montagne de la Table ; il se pose là comme le génie des tempêtes sur son trône, et donne aux navigateurs de menaçants enseignements. le mistral ou vent de nord ouest, sur la côte de Provence, manque rarement de faire entendre ses sifflements, aux attérages de la Bretagne, dans le golfe de Gascogne et sur les sondes qui annoncent les approches de la Manche, les subites renverses de vent mettent en danger bien des navires ; dans les régions équatoriales, sous le brûlant climat de la Guinée, les calmes habituels sont interrompus par les tornados ; les pamperos du Brésil, les nortes du golfe du Mexique, et dans les Antilles, les ouragans, que les premiers habitants conjuraient comme le déchaînement des noirs esprits, impriment partout la terreur et l'épouvante, car partout ils ont laissé de funestes traces de leurs passages, et les traditions populaires les ont animés de poétiques et sombres couleurs. Le nègre marron de la Jamaïque abandonne sa cachette et descend de ses montagnes bleues; il n'oserait pas attendre sur leurs cimes la voix du grand sorcier qui éclate au milieu de l'ouragan; son imagination sauvage lui retrace encore la fin du monde dans ces convulsions de l'atmosphère. Par un singulier concours de causes diverses, les grandes marées des équinoxes s'élèvent quelquefois à une prodigieuse hauteur, et, aux ravages des tempêtes de l'air, ajoutent encore des désastres aussi redoutables, mais plus imprévus. J'en parlerai à l'article Ras de marée. — Dans la recherche des causes de ce phénomène, comme de tous ceux qu'embrasse la physique générale, et qui se compliquent d'un mouvement de fluides, il ne faut pas s'attendre à une explication rigoureuse et mathématique. La raison première, je l'ai déjà énoncée, c'est l'action du soleil sur l'atmosphère terrestre. Quand cet astre a régné pendant six mois sur notre hémisphère, il s'est établi dans toutes les parties de l'air qui nous environne une sorte d'équilibre, une moyenne de température qui s'abaisse soudain, et considérablement, vers les régions polaires, dès que la cause efficiente disparaît et passe de l'autre côté de l'équateur. L'atmosphère de notre pôle, condensée par un vif refroidissement, descend vers la zone torride, toute brûlante encore et toute raréfiée, et c'est ce mouvement général qui produit les coups de vent de l'équinoxe. On conçoit que des circonstances locales ou particulières aux diverses années accélèrent ou retardent ces transports aériens ; mais il me suffit d'avoir exprimé le principe général, la solution du problème dans tous ses détails exigerait la connaissance de données qui échapperont probablement toujours à notre intelligence. Pendant plusieurs campagnes consécutives, j'avais réuni sur les vents généraux et les coups de vent d'équinoxe une longue suite d'observations qu'un naufrage m'a fait perdre : j'avoue que les conclusions auxquelles j'étais arrivé n'étaient guères de nature à avancer la science sur ce point ; peut-être un plus habile que moi en aurait il tiré un meilleur parti ? Il y a surtout une particularité de ces coups de vent qui m'a paru inexplicable : c'est leur durée, le plus ordinairement de trois jours, quelquefois de six ou neuf. Ces nombres, un tant soit peu cabalistiques, et que l'expérience simple du peuple a promptement saisis, se reproduisent généralement dans l'existence du phénomène : il est bien rare qu'une tempête d'équinoxe tombe au second ou au quatrième jour. Pourquoi ? Quel rapport peut il y avoir entre ces nombres de jours et l'écoulement de la masse d'air en mouvement ? Je ne sais. Dans tous les cas, on peut observer une

relation évidente entre l'intensité et la durée : les plus longs sont les moins violents. T. Page.

EQUIPAGES. Les Romains exprimaient par *impedimenta* (embarras, empêchements) le matériel représenté par le mot traité ici. — Daniel témoigne qu'autrefois équipages, array, harnais, avaient une acception pareille. — Beaucoup d'écrivains se servent indifféremment des mots bagages et équipages, termes jusqu'ici mal définis ; leur différence la plus marquée, c'est que le premier de ces termes s'emploie indifféremment au singulier et au pluriel, et que le second ne s'emploie qu'au pluriel, excepté dans les mots *équipage de fusées*, *équipage de ponts*, etc. — L'exiguité des équipages de l'infanterie des anciens était admirable ; le second Scipion-l'Africain ne souffrait pas que ses soldats eussent d'autre attirail de bouche qu'une marmite et une broche comme effet de communauté, une écuelle de bois comme effet personnel. — Frontin témoigne, par maints exemples, que les anciens généraux de la milice romaine observaient la même simplicité. Épaminondas n'était pas plus fastueux qu'un simple soldat. — Le comte d'Harcourt (Henri de Lorraine), qui avait commandé les armées sous Louis XIII et lors de la minorité de Louis XIV, est le premier qui ait étalé dans les camps le faste de la vaisselle plate, luxe renouvelé de nos jours par des maréchaux et des colonels généraux. — Les désordres des équipages étaient venus à leur comble dans les dernières guerres de Louis XIV. Simplifier, réduire les équipages des officiers de tous grades, les soumettre à une police, a été infructueusement l'objet d'ordonnances nombreuses. — A l'égard de l'abus des équipages, il y avait cependant unanimité de blâme de la part de tous les écrivains. — Dans la guerre d'Amérique, la simplicité des équipages est remise en honneur. « On ne parviendra, dit Daru, à bannir des armées les embarras que lorsqu'on aura, avant la guerre, réglé les formes, matières, poids, nombre de choses qu'il est permis à chacun d'avoir. » — L'espoir d'obtenir la perfection dans cette partie semble chimérique ; trop d'obstacles s'y opposent. En effet, il faudrait que la loi et l'espèce concernant les femmes d'armée et les valets fussent, non seulement faites, mais observées ; que la loi qui détermine le nombre des chevaux de bât et de trait ne pût être transgressée par qui que ce fût, même par le général d'armée. Il faudrait qu'aucune bouche inutile, aucune femme inutile, ne fussent tolérées ; qu'aucune voiture de luxe ne fût permise ; que tous les ustensiles de guerre, tels que harnais, cantines portatives, charriots, etc., fussent de même nature, poids et dimension, enfin, absolument identiques et exécutés sur un modèle uniforme, le plus solide, le plus simple, le plus léger, le moins dispendieux. Gal Bardin.

Équipage (marine). Dans la marine, le mot *équipage* s'applique spécialement aux personnes, et signifie l'ensemble de celles qui sont embarquées pour le service d'un vaisseau, à l'exception, toutefois, des officiers qui forment l'état-major. Ainsi, les maîtres, contre-maîtres, quartiers-maîtres, les timonniers, les gabiers, les matelots, les mousses, les artilleurs et les soldats, composent, dans leur ensemble, l'*équipage* du vaisseau sur lequel ils sont employés. — En France, dans la marine de l'état, la force des équipages se règle sur le nombre des canons que portent les vaisseaux. On compte, en général, dix hommes par chaque canon ; de sorte qu'un vaisseau de 80 canons a 800 hommes d'équipage ; une frégate de 40 canons en a à peu près 400. En Angleterre, la proportion est ordinairement moins forte, et pour un vaisseau de 80 canons, l'équipage n'est guère que de 720 à 750 hommes. — Long-temps les matelots embarqués sur les vaisseaux de l'état n'eurent aucune marque qui pût servir à les faire reconnaître. Maintenant, habillés uniformément, ils forment une sorte de corps régulier, organisé sous le nom d'*équipages de ligne*. — Le service des matelots sur les vaisseaux de l'état est un service forcé comme celui

de l'armée de terre ; mais le recrutement ne s'en fait pas de la même manière. Il est fourni presque exclusivement par les départements maritimes et par ceux qui bordent les rivières navigables, comme la Loire, la Garonne, l'Adour, etc., où tous les hommes qui exercent quelqu'une des professions qui tiennent à la marine, telles que celles de marinier, de pêcheur, de matelot de la marine du commerce, etc., sont portés sur des états tenus par des agents spéciaux du gouvernement, et obligés de se rendre dans le port qu'on leur assigne toutes les fois qu'ils en reçoivent l'ordre. On dit de ces hommes qu'ils sont *classés*. — En Angleterre, lorsqu'il ne se présente pas assez de matelots de bonne volonté pour former la totalité d'un équipage, on le complète au moyen de ce qu'on appelle *la presse*. Des officiers commissionnés à cet effet se transportent, accompagnés de force armée, dans les tavernes et les autres lieux publics où ils prévoient qu'ils trouveront, soit des marins, soit d'autres hommes, gens sans état ou sans occupation actuelle. Ils arrêtent tous ceux qu'ils rencontrent, et qui sont placés dans ces circonstances, et les conduisent sur les vaisseaux qui manquent de matelots. Ils se trouvent ainsi forcés d'y servir aussi longtemps que les vaisseaux restent armés.

On dit encore l'*équipage d'une pompe*, l'*équipage d'un atelier*, l'*équipage d'un roulier*, pour exprimer l'ensemble des objets qui entrent dans la construction d'une pompe ou servent à son jeu, de ceux qu'il est nécessaire d'avoir dans un atelier pour le travail spécial qui s'y fait, de ceux enfin qui servent au roulier pour le transport d'un lieu à un autre des marchandises dont il se charge, etc. — Lorsqu'en parlant de quelqu'un on dit qu'il a *équipage*, cela signifie que c'est une personne riche ou dans l'aisance qui possède un carrosse, des chevaux, des laquais, et tout ce qui est nécessaire pour l'usage et l'entretien de cet objet de luxe. V. de Moléon.

ÉQUIPEMENT, ou *adoubement*, ou *équipage*, ou *harnais*, car ces mots ont été synonymes. — Le mot français *équipement* s'est germanisé dans l'expression *equipirung* ; il a la même racine que le mot *équipage* ; on l'a créé pour ne plus confondre certains effets d'uniforme propres aux hommes, certains attirails relatifs au harnachement des chevaux, certains enseignes attachés aux armées. — Il est du devoir des inspecteurs-généraux de s'assurer si dans l'intérieur des corps il n'est pas fait usage d'effets de luxe ; si les règles qui fixent la nature, l'espèce, les dimensions, les prix de l'équipement sont observées ; si les registres et l'administration de l'équipement sont en ordre. — Les prix de l'équipement sont fixés par des tarifs ministériels. L'espèce et la quantité des effets d'équipement sont déterminés par des devis, et doivent être conformes à des modèles adressés aux corps par le ministère de la guerre. — La comptabilité de l'équipement est vérifiée par les membres de l'intendance sur les contrôles du capitaine d'habillement, sur le registre de l'officier de détails, sur le livre de compagnie, sur les livrets individuels ; et, s'il y a lieu, un fonctionnaire de l'intendance procède à des visites matérielles. — Les réglements chargent les capitaines de l'administration de l'équipement : pour en assurer la conservation, ils en font faire l'examen tous les samedis par les officiers de section. Ces réglements veulent même qu'il leur en soit remis un état. G[al]. Bardin.

ÉQUIPÉE, action téméraire, indiscrète, extravagante ; dessein qui ne peut réussir, ni être de durée. « Cette femme a quitté son mari sans dire mot ; elle a fait une plaisante *équipée*. » Le mot *équipée* est du style familier, et c'est avec raison que l'abbé Desfontaines (*v.*) en a critiqué l'emploi dans le style historique. En parlant de l'évasion de Clélie et des jeunes Romaines, les auteurs d'une histoire romaine, aujourd'hui oubliée, mais qui n'est pas sans mérite (Catrou et Rouelle), ont dit : « Il envoya au camp des Etrusques faire des protestations au roi, que l'*équipée* des jeunes

Romaines n'était que l'effet d'un caprice pardonnable à leur âge. » — Les Samnites reprochèrent à leurs compatriotes l'*équipée* de Palépolis. » Equipée n'a pas le même sens qu'*échauffourée* (*v.*). Ce dernier mot exprime une action étourdie, tumultueuse, qui suppose du bruit et un concours de personnes. *Equipée* nous semble indiquer, au contraire, une action individuelle sans conflit, une sottise prétentieuse et préméditée.

C. D. R—s.

ÉQUIPONDÉRANCE. Ce mot exprime l'égalité de force avec laquelle deux ou plusieurs corps tendent à se rendre vers un centre commun : deux substances qui, sous le même volume, ont le même poids sont équipondérantes, c.-à-d. qu'elles tendraient à se rendre vers le centre de la terre avec la même énergie; un bloc de bois serait équipondérant avec l'eau s'il se soutenait dans ce fluide indifféremment à toutes les hauteurs. T.

ÉQUITATION. Si l'on entend par *équitation* l'art de bien monter un cheval, et de le conduire d'après des règles basées sur la physique et l'anatomie, nous pouvons épargner au lecteur les détails historiques sur l'origine de cet art. Ils ne font, en effet, connaître que le moment où l'on commença à se servir des chevaux, à les adapter à l'usage de l'homme, sans indiquer aucun des principes employés pour les soumettre. Dans ces temps reculés, l'homme le plus vigoureux et le plus courageux était celui qui avait la plus haute réputation d'écuyer. Rester ferme sur un cheval dans toute sa vitesse était alors le grand mérite; aussi donnait-on le nom de *centaure* au cavalier le plus intrépide. Aujourd'hui que l'équitation est soumise à des principes fixes, et que son domaine est beaucoup plus étendu, on n'appelle plus que *casse-cou* celui dont tout le talent est de se maintenir à cheval. — Laissons donc de côté les anciens, puisque ce qui nous reste d'eux nous prouve clairement qu'ils n'avaient aucune règle certaine pour parler intelligiblement au cheval, et arrivons à l'état actuel de l'équitation. — Il existe sur cet art beaucoup d'ouvrages, et cependant il est encore assujetti à mille préceptes erronés. Cela vient de ce que l'on n'est jamais parti du véritable point, et qu'une fausse interprétation dans l'emploi des forces a conduit à mille préceptes impraticables. Si les principes de l'équitation eussent été uniquement basés sur l'anatomie et la mécanique animale, on n'eût point, dans leurs applications, autant contrarié la nature, et l'on eût fait faire à cet art des progrès bien plus rapides. — On entend donc par *équitation* l'art de bien monter et de bien diriger un cheval. Bien monter à cheval, c'est placer toutes les parties du corps de telle sorte qu'on puisse, à volonté, faire un juste emploi de ses forces pour se maintenir sur l'animal et le conduire. Comment arriver à ce but? en donnant un appui fixe aux parties qui servent de base à celles qui agissent : ainsi, les fesses doivent être adhérentes à la selle, et cette immobilité leur sera donnée par la disposition des reins, qui, elle-même, résulte du jeu multiplié des vertèbres lombaires. C'est par les flexions d'arrière en avant que chaque vertèbre supérieure reposera sur celle qui lui est unie inférieurement; de là s'ensuivra cette extension du buste, si nécessaire à la grâce, à la solidité, et par suite, au bien-mener du cheval. Les cuisses, faisant partie de ce qui constitue l'assiette, doivent aussi être assujetties à des règles immuables; car, si la fixité des fesses sur la selle sert à amortir les réactions du cheval, les cuisses, à leur tour, servent à nous fixer sur cette base mobile, et à nous y lier le plus intimement possible. Elles doivent donc, règle invariable, être adhérentes et perpendiculaires. Les mouvements de rotation leur donnent promptement la force propre à les maintenir dans ce que l'on appelle, en langage anatomique, la plus parfaite adduction. Cette position une fois acquise, il faudra peu de force pour la conserver. Comme la base de l'équitation est la bonne position du cavalier, et la solidité, qui en est la suite, nous ne pouvions mieux faire que

de commencer par indiquer tout ce qui peut contribuer à donner ce premier résultat; ceux qui suivront en seront la conséquence. — Si le cavalier doit assouplir les parties qui le mettent d'à plomb, et en rapport avec l'animal qu'il veut assujettir, la même chose aura lieu à l'égard du cheval: il faut, par un travail méthodique et graduel, équilibrer ses forces, et lui donner cette position première d'où découlent naturellement et son instruction et sa soumission. Il faut aussi l'amener, par une suite d'exercices, à répondre à l'impulsion de nos forces, et à se soumettre à notre volonté. Ce sont ces exercices qui constituent la base de son éducation, et donnent l'action et la position. L'action est l'effet de la force qui met le cheval en mouvement. La position est une disposition des propres forces du cheval, telle qu'aucune de ses forces ne puisse échapper à l'exigence des nôtres. Que la force soit bien celle qui donne la position, et elle s'obtiendra aussitôt; que la position soit en rapport avec l'allure ou le changement de direction qu'on veut faire exécuter à l'animal, et il ne pourra s'y refuser. Cette vérité, dont on a méconnu les conséquences, peut seule nous mettre à même de parler à son intelligence : je dis parler à son intelligence, parce que, en effet, nos mouvements sont des phrases qui lui indiquent ce que nous exigeons de lui, et le résultat en est d'autant plus prompt qu'elles sont plus claires. Pour que le dialogue soit serré, et que l'homme ne cède aucun avantage au cheval, il faut que celui-ci soit dans une position telle qu'il ne puisse faire aucun mouvement sans la participation de son guide; et, pour arriver à ce but, le principe de toute éducation doit être, comme nous venons de le dire, la position. Les chevaux, en général, ne sont maladroits et disposés à se défendre que parce qu'ils ne sont pas suffisamment bien placés. Il faut donc, avant de rien exiger d'eux, employer les moyens propres à obvier à ce défaut essentiel. Ces moyens consistent d'abord à combattre, par des forces opposées, les parties qui offrent de la résistance; ensuite, à assouplir l'encolure, ce qui conduira infailliblement à cette position indispensable sans laquelle il n'est pas de travail régulier. Pour donner une application pratique des principes que nous avons le premier émis sur cette matière, supposons le cheval à dresser âgé de cinq ans au moins, et, pour éviter les détails qui, d'ailleurs, sont répandus dans beaucoup d'ouvrages sur l'équitation, supposons qu'il ait été sellé, et qu'enfin il supporte déjà l'homme, comment résistera-t-il à l'action de nos forces? par l'encolure : cela est incontestable pour nous, qui, disons-le ici en passant, rejetons comme erroné tout ce qu'on a dit sur la prétendue dureté de la bouche. Nous agirons donc d'abord sur l'encolure, puisque sa raideur rend la soumission du cheval difficile, et lui donne l'envie de se défendre. Pour la lui ôter, je commence son éducation par l'assouplissement de l'encolure, et bientôt je suis maître des autres parties du corps. Je me sers d'un mors extrêmement doux avec tous les chevaux, et j'en fais usage même avec ceux que je monte pour la première fois. Le gros bridon étant nuisible aux progrès de l'éducation, même dans le cas où les chevaux auraient une grande susceptibilité, la seule précaution qu'il faut prendre avec ceux-ci est de leur laisser le mors dans la bouche sans qu'ils soient montés, afin de les familiariser avec ce frein, dont je garantis la supériorité. Le mors sera accompagné d'un filet qui remplacera le bridon; sa propriété spéciale est d'agir sur l'encolure, pour l'élever et la faire fléchir à droite ou à gauche. Le gros bridon produit bien le même effet, mais, n'étant point accompagné de levier, il ne peut arrêter l'éloignement du nez qu'entraîne son action. A raison de la force très grande que déploient les jeunes chevaux et de l'incertitude de leurs mouvements, il faut leur opposer une juste résistance: ainsi, avec eux, pour que le filet agisse directement et arrête les déplacements, pour qu'il transmette immédiatement

l'effet de nos forces, il faut le placer sous la partie concave du mors appelée *liberté de la langue*. Plus tard, quand le cheval commencera à répondre à sa sujétion, on rendra au filet sa position normale, et, avec elle, l'action qu'il doit avoir. — Avec le mors et le filet disposés comme nous venons de le dire, nous commencerons à travailler sur place la tête et l'encolure du cheval, et à lui apprendre à répondre aux mouvements qui élèvent sa tête et la portent à droite ou à gauche. A l'aide du mouvement rendu par l'expression *scier du bridon*, et qui consiste à faire aller et venir l'embouchure de ce frein, en tirant alternativement sur l'une et l'autre rêne, on donnera toute l'extension possible à l'encolure, tandis que des pressions réitérées à droite ou à gauche l'habituent aux flexions latérales; la nécessité de ce travail préliminaire se conçoit d'elle-même pour le cheval qui tend à affaisser son encolure et à tomber sur les épaules; pour tous les chevaux, il est d'une utilité réelle, puisque ce n'est qu'en élevant l'encolure, afin d'alléger l'avant-main, qu'on peut aisément porter le cheval en avant. En effet, en examinant un cheval qui se dispose à marcher, on voit qu'il élève le cou et la tête, et les porte un peu en arrière : or, comme il faut ne devoir qu'à nos propres mouvements tous ceux que le cheval exécute sous son cavalier, il faut que les forces qui l'assujettissent aident bien exactement celles dont il ferait usage dans l'état de liberté; notre premier soin pour le faire avancer sera donc d'élever son encolure. De même, pour le déterminer à droite ou à gauche, l'encolure doit d'abord céder d'un de ces côtés; les flexions auxquelles on l'aura accoutumé rendront ces mouvements plus faciles. J'ai dit que ces essais préparatoires devaient se faire en place; en voici la raison : quand le cheval est brut encore, les forces qu'il emploie pour ses mouvements instinctifs entraînent une lutte souvent à notre désavantage; d'où s'ensuit pour le cheval l'idée des défenses et un retour difficile à la soumission. Si au lieu de batailler inutilement on s'occupe d'abord de travailler le cheval dans l'inaction, il comprendra ce qu'on lui demande et ne confondra pas la force isolée qui sollicite la position avec la force plus complexe qui exige à la fois et la position et la continuité de l'action. C'est à la suite de ce premier travail, qui doit se continuer jusqu'à ce que l'encolure du cheval soit parfaitement assouplie, qu'on le mettra en action pour lui faire prendre l'allure du pas; c'est un premier progrès sur lequel il faut s'arrêter tant qu'il offre de la résistance. Le pas doit suivre immédiatement l'inaction, parcequ'à cette allure l'animal a encore trois points d'appui sur le sol, et son action étant moins considérable que pour le trot ou le galop, il est plus facile de le régler et de le régulariser, ce qui le conduira à prendre beaucoup plus vite la position à laquelle on veut le soumettre. Les volontés du cheval ne seront soumises à celles du cavalier que quand l'assouplissement l'aura conduit à prendre une bonne position; alors il comprendra facilement tout ce qu'on lui demandera, et quelques répétitions du même travail le lui feront exécuter sans peine. Mais pour arriver à ce résultat on doit d'abord chercher les moyens de s'emparer entièrement de ses forces, de façon que notre volonté devienne la sienne; il faut ensuite mettre assez de progression dans ce que nous lui demandons pour que son intelligence nous suive, et comprenne qu'il n'y a dans nos actes ni méchanceté ni maladresse. Sous ce rapport, le talent de l'écuyer consiste à trouver les moyens d'agir si directement, si localement sur son cheval, que celui-ci ne puisse pas se refuser aux mouvements qu'on lui demande. Or, cette habileté de l'écuyer ne peut lui venir qu'à la suite d'une étude indispensable, celle des moyens par lesquels le cheval opère tel ou tel mouvement, ou par lesquels il résiste. Une fois cette connaissance acquise, en disposant les muscles du cheval d'une façon telle qu'il n'ait plus besoin que d'action pour exécuter, en lui donnant, en un mot, la po-

sition nécessaire, on sera sûrement obéi. Pourquoi le cheval refuse-t-il de tourner à droite ou à gauche, de galoper, ou de fuir les hanches? c'est qu'on lui demande des choses à l'exécution desquelles sa position première apporte un obstacle physique. Aussi doit-on bien se garder d'exiger aucun de ces mouvements avant d'être bien certain qu'il y soit parfaitement disposé. Comment se soumettra-t il à cet assujettissement si nous ne l'avons habitué d'abord à mettre en jeu chacune des parties qui doivent entamer une ligne quelconque, à savoir, par une position analogue, surcharger celle qui doit rester sur le sol, alléger celle qui doit le quitter? C'est une erreur de regarder le trot comme l'allure la plus favorable à un prompt développement. Il est, au contraire, indispensable de donner aux chevaux une souplesse préalable, pour qu'ils puissent se maintenir gracieusement à cette belle allure. Les mouvements avec lesquels l'équilibre s'obtient le plus aisément doivent précéder ceux qui présentent plus de difficultés. Ce n'est pas assez que le cheval trotte vite; il faut encore que l'effort qu'il fait à cette allure ne prenne pas seul son équilibre, et qu'il réponde aussi vivement qu'au pas et avec autant de précision à tout ce que le cavalier lui demande; alors seulement on pourra se glorifier de la vélocité du trot de son cheval, puisqu'on ne lui en transmettra pas moins les forces nécessaires à toutes les directions. Je ne suis pas plus partisan de la plate-longe mise en usage pour assouplir les jeunes chevaux : comme le cheval ne se meut régulièrement qu'à la suite d'une bonne position, celle qu'il prend par ce genre d'exercice, où il est libre de disposer de ses forces, ne peut pas être la position que vous lui donnerez quand vous le monterez. Si le cheval a quelques parties défectueuses, il néglige de les utiliser, et s'habitue à de fausses attitudes; si, au contraire, toutes les parties sont bien constituées, la plate-longe est inutile et ne fait que prolonger le temps de l'éducation. Le seul cas où l'usage en soit admissible est celui où nos mouvements ne peuvent calmer chez le jeune cheval une gaîté excessive capable de dégénérer en défense. Alors, en le laissant trotter dix minutes en cercle, on calme sa fougue, et il devient plus attentif aux observations. Mais ce qui est une partie essentielle de l'éducation, c'est la rectification des mauvaises positions, au moyen desquelles les chevaux résistent. Indiquons maintenant la position normale : la tête doit être presque perpendiculaire au sol. Pour qu'un cheval ait cet avantage, il faut, ou qu'il ait une belle conformation, ou qu'il soit savamment monté. Malheureusement les chevaux bien conformés sont rares chez nous, et les cavaliers assez instruits pour suppléer par l'art aux imperfections de la nature le sont peut-être encore davantage. Cependant la bonne position de la tête et de l'encolure est de première nécessité pour celle des autres parties du corps. En effet, si l'encolure est basse ou tendue, il n'y a plus d'action possible du cavalier sur le cheval, parce que toute celle qu'il exerce n'est ressentie que par l'encolure seule, et n'agit pas sur le reste du corps. La main ne parvient à diriger le cheval que parce que l'impulsion qu'elle donne à la tête réagit sur le reste de l'animal, et détermine son mouvement; mais, si cette partie, par une contraction quelconque, absorbe tout l'effort du cavalier, il est clair que toute direction devient impossible. Si le cheval met plus de force dans l'un des deux côtés de l'encolure, celle-ci ne sera plus droite, et l'inégalité des forces fera perdre aux rênes et au mors de la bride leur effet déterminant. Rendons cette théorie plus intelligible par une application matérielle. Supposons que l'encolure du cheval soit comme le fléau d'une balance entraîné également de chaque côté par vingt livres de force. Dans cet état d'équilibre, le moindre mouvement décidera cette partie à droite ou à gauche; mais si l'un des deux côtés s'est emparé d'une portion du poids destiné à l'autre, il est clair que ce côté va former un levier puissant de toute la dif-

férence qu'il absorbe à son profit. Or, le mors étant d'un seul morceau, et se faisant toujours sentir également, n'aura plus qu'nne action très faible sur le côté qni, par l'effet de la flexion, forme arcbontant, et se trouve ainsi presqu'indépendant de l'effet des rênes : alors, le cheval pourra s'emporter on se livrer à tout antre mouvement désordonné. En admettant l'inflexion à gauche, est-ce un déplacement de gauche à droite qn'on lni demande? Jamais l'animal n'y comprendra rien, puisque la rêne de la bride n'agissant que par une pression, tant que l'encolure anra cette forme concave, son effet sera nnl. Est-ce à ganche qu'on veut le déterminer, en le supposant déjà incliné de ce côté? on anra pour premier inconvénient d'être toujours prévenn par lni, et, ponr deuxième difficulté, de ne pouvoir corriger l'excès de ce mouvement sans de grands efforts pour le ramener droit devant lui. Si l'encolure est inclinée à droite, les résultats seront les mêmes, mais en sens inverse. — La tête suit tonjours les mauvaises attitndes de l'encolure, ce qui fait naître des positions souvent dangereuses et tonjours disgracieuses ; j'en signalerai deux qui rendent les effets du mors impuissants pour ralentir, arrêter ou enlever, et qui ôtent aux rênes leur effet déterminant à droite ou à gauche : l'nnc, quand le cheval éloigne son nez (ou porte au vent), l'autre, quand il s'encapuchonne. — Le cheval prend la première position en contractant les muscles supérienrs de son encolure, et comme c'est par la flexion de ces muscles qu'on fait refluer la force et le poids de la partie antérieure sur l'arrière-main, cette translation devient impossible : aussi ces chevaux sont-ils fort désagréables à conduire, la grande quantité de force dont cette position leur permet de disposer se trouvant toujours en opposition avec les moyens de résistance du cavalier. Ce défaut ne tardera pas à en amener un autre : il rendra le cheval ombrageux; car son rayon visuel, parcourant un trop grand espace, lui fait apercevoir des objets qu'il ne peut ni distinguer ni apprécier ; aussi cherche-t-il d'abord à les fuir ; et il le peut d'autant plus aisément qne son conducteur à perdu les moyens de le maîtriser. Quand la tête, au contraire, ontrepasse la ligne perpendiculaire vers le poitrail, le cheval s'encapuchonne; dès lors, l'équilibre est détruit. Le cheval est porté sur ses épaules, son menton touche au gosier, et le mors perd sa puissance. En snpposant même que le cheval n'en abuse pas, toujours est-il qu'il ne peut plus voir assez loin devant lni pour éviter ce qui obstruerait son passage ; il devient maladroit, et oblige le cavalier à une plus grande attention. Je le répète, c'est à corriger ces vices de position qne l'écuyer doit mettre tous ses soins, et le travail en place seul l'y conduira promptement; les difficultés seront vaincues dès que le cheval sera disposé de manière à céder aux mouvements les plus imperceptibles, aux forces les plus minimes ; et c'est ce que l'équilibre amènera infailliblement. Combien ne voyons-nous pas d'écuyers subir tous les caprices de leurs chevaux, faute de ce travail préalable! Combien assurent qne leurs chevaux sont des mieux dressés, qui, cependant, avouent qu'ils sont fantasques, et que leurs dispositions varient au jonr le jour! Si, au lieu de s'en fier aux bons moments de son coursier, on s'occupait de le bien placer, il est indubitable que les positions de la veille, qui ont donné de bons résultats, les amèneraient encore le lendemain, mais on néglige ce point principal, et de là l'incertitude.— Comment, en effet, le cheval se portera t-il sur une ligne droite s'il n'est pas droit lui-même? comment se maintiendra-t-il sur une ligne courbe s'il n'est pas incliné comme elle? comment la partie antérieure s'enlèvera-t elle si elle n'est pas plus allégée que la partie postérieure? Je n'en finirais pas si je voulais énumérer les difficnltés sans nombre que présente le cheval auquel on n'a donné ni équilibre ni aplomb. Aussi n'est-il pas étonnant que le peu d'instruction du cavalier le mette souvent dans l'impos-

sibilité de bien diriger son cheval, et qu'il reste enfin soumis à ses fantaisies et à ses boutades. — Résumons cet article. Nous avons admis que le cheval est déjà familiarisé avec le poids de l'homme : qu'il le soit ou non, le travail en place est toujours celui par lequel il faudra commencer. Si le cheval n'avait pas été monté, on l'habituerait à supporter la selle et la bride, qu'il garderait pendant un quart d'heure, trois ou quatre fois par jour. Après l'avoir enfourché, on l'exercera matin et soir en place, pendant une demi-heure, et huit jours le mettront en état de comprendre un travail plus compliqué.— Le *reculer* suivra immédiatement; on ne devra d'abord chercher qu'à obtenir un pas ou deux la première fois, pour augmenter successivement. Dès que le cheval ne présentera plus de résistance, on commencera à le faire marcher au pas, toujours droit devant lui. Sa légèreté indiquera si sa position ne s'est pas altérée. — On passera ensuite aux changements de direction, en le prévenant assez à l'avance pour éviter toute fâcheuse opposition. Dix jours après cette gradation pour l'allure du pas, on pourra l'acheminer à celle du trot; il faudra observer la même suite et la même précaution, et n'augmenter la vitesse de l'allure que progressivement. Si, malgré cette attention, il se jette sur la main, il ne faut pas craindre de le ramener aux premières leçons par les moyens inverses, c.-à-d. le petit trot, le pas et le travail en place; si l'on réussit seulement en diminuant la vitesse de l'allure, on peut en rester là. Quand tous les mouvements obtenus au pas et au trot s'exécuteront sans raideur ni contraction, c'est alors qu'il sera possible de commencer le galop. Ici, je ferai observer seulement qu'il faut éviter de trop longues leçons; elles épuiseraient les forces et amortiraient le sens du toucher. On s'attachera à faire partir et arrêter souvent le cheval, également aux deux mains. La leçon où il galope pourra être précédée ou suivie du travail sur les hanches. On devra commencer par-là, s'il manque d'action primitive, et terminer par cet exercice s'il a une action considérable. L'apathie et la fougue sont deux causes qui retarderaient ses progrès. Il faut se contenter, les premières fois, de deux pas de côté, à l'extrémité d'une des lignes qui traversent le milieu du manége, et augmenter progressivement.—Le temps de la leçon sera toujours d'une demi-heure; mais on conçoit que la répartition en devra être graduée selon le degré d'instruction du cheval : pendant les premières leçons, la demi-heure entière se passera au travail en place, moins les cinq dernières minutes, durant lesquelles on l'exercera au reculer; ensuite un quart d'heure seulement sera réservé au travail dans l'inaction; dix minutes seront employées au pas, et cinq au reculer. Quand on passera au trot, cinq minutes seront encore données à l'inaction, dix au pas, dix au trot et cinq au reculer. Enfin, la leçon complète se composera comme il suit : *cinq minutes en place, dix au pas, sept au galop et pas alterne; sept au pas de côté et deux au reculer.*— Des leçons ainsi réparties ne sauraient fatiguer le cheval; on pourra donc les répéter matin et soir, rester une huitaine sur chacune d'elles, et nous osons répondre qu'en six semaines ou deux mois au plus, le cheval prendra toutes les allures avec grâce et légèreté. Alors sera complète son éducation, qui n'aura roulé sur rien d'inutile, puis qu'on ne lui aura jamais demandé une chose impossible; aussi son organisation restera-t-elle intacte, et sa soumission ne laissera rien à désirer. — A voir le résultat de cette façon de dresser les chevaux, on croirait que pour y atteindre il faut une patience exemplaire; c'est une erreur : chaque minute amène une amélioration, chaque effort un progrès; le cheval bien ménagé obéit comme s'il savait déjà, et le cavalier trouve trop de plaisir dans le succès de son entreprise pour se rappeler qu'il lui faut de la patience. — On trouvera sans doute que dans cet article je n'ai pas assez indiqué les mouvements qu'on doit faire dans maintes occasions. Je ré-

pondrai que puisqu'il s'agit de l'instruction du cheval, je ne puis raisonner qu'avec des hommes déjà imbus de bons principes. Expliquer avec la plume l'effet plus ou moins fort de tel ou tel contact n'est pas chose facile. Aussi ne serai-je qu'imparfaitement compris par les personnes étrangères à l'équitation. Il faut avoir la connaissance d'un art pour en comprendre la science et la mettre en pratique. F. Baucher, professeur d'équitat.

ÉQUITÉ (morale). Deux idées distinctes à quelques égards, analogues sous d'autres aspects, sont exprimées par les mots *justice*, *équité* (v. ce 1er mot) : assignons les différences qui indiqueront en même temps les analogies. La justice suppose un *droit* ; l'équité ne s'en occupe nullement, et cesse même de prendre part à ce qui est dans le domaine d'un droit positif et reconnu. Comme le *juste* n'est que le *vrai* en matière de droit, l'intelligence se charge seule de ce qui le concerne, au lieu que les recherches relatives à l'*équitable* sont confiées à un tact moral qui tient à la fois au sentiment et à la raison. Si des infortunes égales réclament en même temps les secours de la bienfaisance, l'équité veut que le bienfait soit également partagé entre toutes, et si l'une obtenait une faveur spéciale, la distribution ne serait plus *équitable*, sans devenir *injuste*. En Angleterre, la *taxe des pauvres* devient une propriété de cette partie de la population, et chaque indigent a *droit* à une part qui ne peut-être refusée ni diminuée sans *injustice*. Le raisonnement est appliqué à la recherche et à l'exposition de ce qui est *juste* ; le calcul vient quelquefois à son aide, et ces deux instruments ne sont pas exempts d'erreur ; l'erreur, dans ce cas, est une *injustice* répréhensible, sans doute, mais non blâmable. Les fautes contre l'équité sont jugées plus sévèrement : c'est au cœur, aux passions qu'on les attribue, et le blâme les atteint très *justement*. Remarquons ici que cet adverbe est le mot propre, car le blâme dont il s'agit est l'expression d'un acte de raisonnement, d'une comparaison impartiale entre ce qu'il convenait de faire et ce que l'on a fait. Quant au droit, fondement essentiel de toute justice, il dérive d'une loi qui n'a pas besoin d'être écrite ni insérée dans un code ; la raison l'a dictée, et toutes nos facultés intellectuelles et sentimentales se sont empressées de la sanctionner : l'estime ne doit être accordée qu'à la vertu et à ce qui est utile à l'humanité, sans que l'on ait le droit de l'exiger. Suivant la définition des légistes, la justice, considérée comme une qualité du juge, est « la volonté constante et perpétuelle d'attribuer à chacun ce qui lui *appartient* » : ce dernier mot suffit pour qu'on ne la confonde pas avec l'équité ; elle est pour le juge un devoir impérieux et non une vertu : tout ce que ce magistrat peut recueillir du plus long exercice de ses fonctions avec une scrupuleuse intégrité, c'est d'être sans reproche. L'équité doit être mise au rang des vertus, et puisqu'elle a le droit d'en réclamer le prix, elle s'expose aussi à le perdre lorsque des passions la font dévier, et que ses actes cessent d'être vertueux.

Ferry.

ÉQUIVALENT, qui est de même prix, de même valeur. 20 pièces de 5 fr. sont équivalentes à 5 pièces d'or de 20 fr. Je lui donnerai un héritage équivalent, dit le *Dictionnaire de l'académie*. Il ne faut pas confondre *équivalent* avec *égal* ; deux choses sont égales lorsqu'elles ont la même forme, les mêmes dimensions : par exemple, deux triangles sont égaux lorsqu'étant superposés, ils se recouvrent parfaitement sans que l'un déborde l'autre. Deux figures, telles qu'un cercle, un triangle, sont équivalentes en surface, quand leurs aires contiennent le même nombre de mètres, de pieds carrés, etc. T.

ÉQUIVOQUE.

Du langage français bizarre hermaphrodite,
De quel genre te faire, *équivoque maudite*,
Ou *maudit* ! car sans peine aux rimeurs hasardeux
L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.

Boileau, *satire* XIIe.

A cette question, qui était en effet douteuse du temps de Boileau, l'usage, d'ac-

cord cette fois avec la raison, s'est chargé de répondre, et depuis long-temps on ne fait plus ÉQUIVOQUE que du féminin. Le *dictionnaire de Trévoux* (éd. de 1752) en donne l'exemple à ce mot, qu'il traduit en latin par ceux de *vox anceps*, *dubia*. Vaugelas et Ménage l'avaient ainsi décidé, contre l'avis de plusieurs auteurs, qui n'avaient pas réfléchi comme eux sur l'origine et l'analogie du langage. Il suffirait de se reporter à l'étymologie de ce mot, fait de deux termes latins, *æquus* (égal) et *vox* (voix), pour se convaincre que ce dernier, qui doit être considéré comme son principal radical, ayant pris dans notre langue le genre féminin, devait le transmettre à son composé. Ce mot, considéré comme substantif, sert à désigner une chose douteuse, ambiguë, qui a ou qui peut avoir deux ou plusieurs sens, l'un vrai et l'autre faux, en un mot, une proposition à *double entente*. Quant à l'adjectif, qui ne diffère en rien du substantif (ce qui est un défaut de notre langue), il se joint également, et sans modification, à un nom masculin ou à un nom féminin, auquel il donne la même signification, soit qu'il s'applique aux choses, soit que, par extension, et dans des cas forts rares, on le transporte aux individus. « Un habile négociateur, a dit La Bruyère, sait parler ambigument et se servir de tours et de mots *équivoques* pour les interpréter ensuite selon les occasions. » Non seulement on dit d'un discours, d'une parole, d'un terme, d'un mot, d'une expression (tous synonymes) qu'ils sont *équivoques* ; mais on le dit également d'une action, de la réputation, du mérite, de la vertu, quand on a quelque raison de les suspecter. La vertu, par exemple, lorsqu'elle n'est point *équivoque*, ne se dément jamais. Il y a aussi des louanges *équivoques*, qui sont de fines railleries et autant de manières détournées pour rendre ridicules ceux qui en sont l'objet. Enfin, on peut dire que la *finesse* est une qualité *équivoque*, placée entre le *vice* et la *vertu*. On appelle *homme* ou *femme équivoque* (manière de s'exprimer d'ailleurs peu usitée) celui ou celle dont le caractère, la position dans le monde et la réputation ne sont pas bien sûres, et à qui par conséquent la prudence défend de se fier. — Il ne faut point confondre le qualificatif ÉQUIVOQUE avec ses synonymes DOUTEUX, INCERTAIN, PROBLÉMATIQUE, LOUCHE et AMPHIBOLOGIQUE. Les trois premiers marquent cet état d'hésitation que les objets peuvent faire naître dans notre esprit : DOUTEUX (qu'on a écrit autrefois *doubteux* et son substantif *doubte*), en latin *dubius*, (fait de *duo*, deux, et de *via*, changé en *bia*, c.-à-d. qui a deux voies, deux chemins), désigne l'embarras où peut se trouver notre raison, notre jugement, en considérant un objet qui a deux vues, deux faces différentes (*v.* le mot DOUTE). INCERTAIN, qui est l'opposé de *certain* (en latin *certus*), fait du substantif *certitudo*, dont s'est formé notre mot *certitude* (*v.*), marque également une chose qui n'est pas déterminée d'une manière claire et irréfragable, une chose enfin dont la vérité n'est pas victorieusement démontrée, et qui ne saisit point l'esprit d'une façon impérieuse et irrésistible. Une proposition, une question, une chose *problématiques* (mot fait du grec *problêma* [*v.* PROBLÈME], qui s'emploie spécialement dans le domaine des sciences), demandent à être examinées, débattues, éclaircies, résolues. Quant aux qualificatifs LOUCHE et AMPHIBOLOGIQUE, ils répandent sur les choses un degré de plus d'incertitude pour l'esprit ; ils indiquent bien, ainsi que le mot ÉQUIVOQUE, un défaut de netteté ou de clarté qui vient d'un *double sens* ; mais ils l'indiquent de diverses manières qui les différencient. « Ce qui rend une phrase *louche*, dit Beauzée, vient de la disposition particulière des mots qui la composent lorsqu'ils semblent, au premier aspect, avoir un certain rapport, quoique véritablement ils en aient un autre : c'est ainsi que les personnes *louches* paraissent regarder d'un côté pendant qu'elles regardent d'un autre. Ce qui rend une phrase *équivoque* vient du défaut, du manque de détermination essentielle à certains mots, lors-

qu'ils sont employés de manière que l'application actuelle n'en est pas fixée avec assez de précision (les adjectifs conjonctifs *qui*, *que*, *dont*; les personnels *il*, *elle*, *lui*, *ils*, *eux*, *elles*, *leur*; les démonstratifs *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*; les possessifs *son*, *sa*, *ses*; enfin, les régimes *le*, *la*, *les*, lorsqu'ils ne sont pas bien placés et clairement déterminés par ce qui suit ou ce qui précède, sont une source d'équivoques et d'amphibologies dont on trouve des exemples jusque dans les meilleurs écrivains, et dont on ne saurait trop se préserver : nous n'en citerons qu'un seul exemple célèbre, celui de Molière, venant dire aux spectateurs qui réclamaient à grands cris la représentation du *Tartufe* : « M. le président ne veut point qu'on *le* jone », mot que la malignité du parterre traduisit en une sanglante épigramme, qui ne pouvait être dans l'esprit de l'auteur, en parlant du protecteur et de l'ami de Boileau et du grand Corneille, du magistrat enfin qui eut le courage de plaindre Fouquet malheureux. Toute phrase *louche* ou *équivoque* est, par-là même, *amphibologique*. Ce dernier terme est plus général, et comprend en soi les deux premiers, comme le genre comprend les espèces. Toute expression susceptible de deux sens différents est *amphibologique*, selon la force du terme, et c'est tout ce qu'il signifie : les deux autres ajoutent à cette idée principale l'indication des causes qui doublent le sens. De quelque manière qu'une phrase soit *amphibologique*, elle renferme en elle l'espèce de vice la plus condamnable, puisqu'elle pèche contre la netteté, qui est, selon Quintilien et suivant la raison, la première qualité du discours : il faut donc corriger ce qui est *louche*, en rectifiant la construction, et éclaircir ce qui est *équivoque*, en déterminant d'une manière bien précise l'application des termes généraux (*v.* le mot Amphibologie).—Nos anciens poètes français nommaient *rime équivoque* une espèce de poésie dans laquelle la dernière syllabe de chaque vers était reprise en une autre signification au commencement ou à la fin du vers qui suivait ; en voici un exemple pris dans Marot :

En m'ébattant, je fais rondeaux en *rime*,
Et en *rimant* bien souvent je m'*enrime*.
Bref, c'est pitié, entre nous *rimailleurs*,
Car vous trouvez assez de *rime ailleurs*,
Et quand vous plaist, mieux que moi *rimassez*,
Des biens avez et de la *rime assez*.

« Depuis long-temps, dit avec justesse M. Carpentier dans son *Gradus français* (ou *Dictionnaire de la langue poétique*), la raison et le goût ont fait justice de ces puérilités, qui n'avaient souvent de mérite que la difficulté vaincue, et qui ne valaient jamais la peine qu'elles coûtaient. »—Quant au substantif équivoque, il a pour synonymes les mots ambiguïté et double sens, dont il est séparé par des nuances que l'abbé Girard nous semble avoir parfaitement appréciées : « L'*ambiguïté*, dit-il, a un sens général susceptible de diverses interprétations ; ce qui fait qu'on a peine à démêler la pensée de l'auteur, et qu'il est même quelquefois impossible de la pénétrer au juste. Le *double sens* a deux significations naturelles et convenables : par l'une, il se présente littéralement pour être compris de tout le monde ; par l'autre, il fait une fine allusion, pour n'être entendu que de certaines personnes. L'*équivoque* a deux sens : l'un naturel, qui paraît être celui qu'on veut faire entendre, et qui est effectivement entendu de ceux qui écoutent ; l'autre détourné, qui n'est entendu que de la personne qui parle, et qu'on ne soupçonne pas même pouvoir être celui qu'elle a intention de faire entendre. Ces trois façons de parler sont, dans l'occasion, des subterfuges adroits pour cacher sa véritable pensée ; mais on se sert de l'*équivoque* pour tromper, de l'*ambiguïté* pour ne pas trop instruire, et du *double sens* pour instruire avec précaution. Il est bas et indigne d'un honnête homme d'user d'*équivoque* : il n'y a que la subtilité d'une éducation scolastique qui puisse persuader qu'elle soit un moyen de sauver du naufrage sa sincérité ; car, dans le monde, elle n'empêche pas de passer pour menteur ou pour malhonnête

homme, et elle y donne de plus un ridicule d'esprit très méprisable. L'*ambiguïté* est peut-être plus souvent l'effet d'une confusion d'idées que d'un dessein prémédité de ne point éclairer ceux qui écoutent : on ne doit en faire usage que dans les occasions où il est dangereux de trop instruire. Le *double sens* est d'un esprit fin : la malignité et la politesse en ont introduit l'usage ; il faudrait seulement que ce ne fût jamais aux dépens de la réputation du prochain. »

Boileau, qui, comme nous l'avons déjà dit, a consacré à l'équivoque sa XIIe et dernière satire, la plus faible peut-être de toutes celles qu'il nous a laissées, Boileau suit à la piste et énumère l'un après l'autre tous les méfaits de ce *bizarre hermaphrodite*,

Mâle aussi dangereux que femelle maligne.

Il le montre assistant à la création du monde :

Et, par l'éclat trompeur d'une funeste pomme,
Et *ses* mots ambigus, persuadant à l'homme
Qu'il allait, en goûtant de ce morceau fatal,
Comblé de tout savoir, à Dieu se rendre égal.

Plus tard,

Par un fils de Noé, fatalement sauvé,
Il fut, comme serpent, dans l'arche conservé.
. . . .
Bientôt, *se* signalant par mille faux miracles,
Ce fut *lui* qui partout fit parler les oracles ;
C'est par *son* double sens, dans leur discours jeté,
Qu'ils surent, en mentant dire la vérité.

Et, en effet, comme le remarque Voltaire dans ses *Questions sur l'Encyclopédie* (5e partie, 1771, *Dict. philos.*, t. IV, p. 196, éd. de Beuchot), « tous les oracles de l'antiquité étaient équivoques. » Nous n'en citerons qu'un seul exemple, d'après lui, renvoyant, pour plus grandes preuves, à l'article ORACLES de notre *Dictionnaire*. « Quand Auréiien consulta le dieu Palmyre, ce dieu dit que *les colombes craignent le faucon*. Quelque chose qui arrivât, le dieu se tirait d'affaire : le faucon était le vainqueur, les colombes étaient les vaincus. » « Quelquefois (ajoute le même écrivain) des souverains ont employé l'*équivoque* aussi bien que les dieux. Je ne sais quel tyran, ayant juré à un captif de ne pas le tuer, ordonna qu'on ne lui donnât pas à manger, disant qu'il lui avait promis de ne pas le faire mourir, mais non de contribuer à le faire vivre. » Voilà un véritable *abus de mots*. Il en est de même du procédé de ce *bon* évêque qui, à la bataille de Bouvines, se servait d'une massue pour éclaircir les rangs des ennemis, et qui pensait ne point mentir à son caractère, « parce que, disait-il, si l'église défend de *répandre le sang* de son semblable (*Ecclesia abhorret à sanguine*), elle ne défend pas de l'*assommer*. » Ainsi, dit Boileau, dont nous reprenons l'apostrophe,

Ainsi, loin du vrai jour par toi toujours conduit,
L'homme ne sortit plus de son épaisse nuit.
Pour mieux tromper ses yeux, ton adroit artifice
Fit à chaque vertu prendre le nom d'un vice ;
Et par toi, de splendeur faussement revêtu,
Chaque vice emprunta le nom d'une vertu.
Par toi l'*humilité* devint une *bassesse* ;
La *candeur* se nomma *grossièreté*, *rudesse* :
Au contraire, l'aveugle et folle *ambition*
S'appela *des grands cœurs la belle passion* ;
Du nom de *fierté noble* on orna l'*impudence*,
Et la *fourbe* passa pour *exquise prudence*.
L'audace brilla seule aux yeux de l'univers,
Et pour vraiment héros, chez les hommes pervers,
On ne reconnut plus qu'usurpateurs iniques,
Que tyranniques rois censés *grands politiques*,
Qu'infâmes scélérats à la gloire aspirants,
Et voleurs revêtus du nom de *conquérants*.
Mais à quoi s'attacha ta savante malice ?
Ce fut surtout à faire ignorer la justice.
Dans les plus claires lois son ambiguïté,
Répandant son adroite et fine obscurité,
Aux yeux embarrassés des juges les plus sages
Tout sens devint douteux, tout mot eut deux visages
Plus on crut pénétrer, moins on fut éclairci ;
Le texte fut souvent par la glose obscurci :
Et, pour comble de maux, à tes raisons frivoles
L'éloquence prêtant l'ornement des paroles,
Tous les jours, accablé sous leur commun effort,
Le *vrai* passa pour *faux*, et le bon droit eut tort.

C'est là en effet le plus grand grief que l'on doive avoir contre l'*équivoque*, le plus grand tort qu'elle ait fait, et dont les résultats funestes subsisteront encore long-temps. Comme le dit fort bien Voltaire (*loco citato*) : « Faute de définir les termes, et surtout faute de netteté dans l'esprit, presque toutes les lois, qui devraient être claires comme l'arithmétique et la géométrie, sont obscures comme des logogriphes. La triste preuve en est que presque tous les procès sont fondés sur le

sens des lois, entendues presque toujours différemment par les plaideurs, les avocats et les juges. »

Le verbe neutre ÉQUIVOQUER (c.-à-d. *user d'équivoque*, en latin *ludere in ambiguo*) indiqué par tous les dictionnaires de la langue, depuis celui de *Trévoux* jusqu'à la dernière édition de l'*Académie*, n'est guère usité; mais, malgré l'autorité de cette célèbre société, nous devons faire observer qu'il ne s'emploie plus aujourd'hui, comme on le faisait autrefois, avec le pronom personnel, dans le sens de *se tromper, se méprendre* (en latin *oberrare, allucinari*), et l'on ne serait pas admis à dire avec elle : *il s'est equivoqué plaisamment.* Nous lui passons *la chose* (car de nos jours on ne croit plus guère à son infaillibilité), mais nous ne saurions lui passer *le mot*. EDME HÉREAU.

ÉRABLE *(acer)*. Genre de plantes qui comprend au moins vingt-cinq espèces, dont les unes donnent des arbres d'une assez grande élévation, et d'autres de simples arbustes. L'érable appartient à la 23e classe ou à la polygamie-monœcie de Linné. — Parmi les espèces qui croissent naturellement en Europe, on distingue principalement l'érable de montagne, dit *sycomore*, et l'érable plane, très propres l'un et l'autre à être employés en avenues ou dans les plantations destinées à unir l'utile à l'agréable. — On peut retirer de plusieurs espèces d'érable, en perçant leur écorce et leur aubier, une sève dont on obtient un véritable sucre en la faisant bouillir et évaporer, mais il en est une qui en donne en bien plus grande quantité que les autres, et qui, à raison de cette propriété, a reçu le nom spécial d'*érable à sucre* (acer saccharinum). Celle-ci est originaire de l'Amérique septentrionale, et on l'y trouve en abondance dans la plupart des forêts, depuis la Louisiane jusqu'au Canada inclusivement. Dans cette dernière contrée, et surtout dans la partie de l'ouest des Etats-Unis, la fabrication du sucre d'érable est générale dans les campagnes, et forme un objet important, le sucre d'érable qui se fait dans les ménages suppléant très bien celui de canne, que l'éloignement des marchés et la difficulté des communications mettent souvent l'habitant dans la presque impossibilité de se procurer.—Pour obtenir la sève sucrée de l'érable, on perfore avec une tarrière l'écorce et une partie de l'aubier de l'arbre, dès les premiers jours du printemps; on place au-dessous du trou un vase pour recevoir le suc, qui s'y rend au moyen d'une espèce de cannelle ou de tuyau dont un des bouts est introduit dans le trou, de manière à ce que le suc n'ait pas d'autre voie pour s'écouler. On fait d'abord un premier trou du côté du midi, et plus tard on en ouvre un second dans la partie de l'arbre exposée au nord. Ces trous étant faits convenablement n'empêchent pas l'arbre de vivre assez longtemps. Un érable de moyenne grosseur peut donner, quand la saison est favorable, de 100 à 120 litres de suc, dont on retirera par l'évaporation cinq ou six livres de très bon sucre.—Le travail qu'exige la fabrication du sucre brut d'érable peut facilement être fait par les femmes, lorsque, comme cela est ordinaire aux États-Unis, la chaudière d'évaporation se trouve placée sous quelque hangar construit pour cet objet sur le terrain même où sont les érables. Elles n'ont d'autre peine que celle de vider dans la chaudière les vases à mesure qu'il se remplissent, et à entretenir et surveiller l'évaporation. — Le temps que dure l'écoulement de la sève varie depuis cinq semaines jusqu'à six, suivant que le printemps se trouve être plus ou moins chaud.

V. DE MOLÉON.

ÉRASME (DIDIER), naquit le 28 oct. 1467. Gérard, son père, qui habitait la ville de Gouda, pressé par ses parents d'entrer dans les ordres, quitta le pays pour se soustraire à ces obsessions; mais il était forcé d'abandonner à son départ la fille d'un médecin, sa fiancée, Marguerite, qui se réfugia à Roterdam pour y devenir mère. L'enfant qu'elle mit au monde avait à peine un souffle de vie, c'était Érasme. Gérard se retira à Rome, où il gagna facilement sa vie en transcrivant des manuscrits, mais ses parents ayant appris

le lieu de sa retraite, lui écrivirent que Marguerite était morte. Désespéré, et ne voyant dans sa vie pour passé que le cercueil de sa maîtresse, et pour avenir que sa propre tombe, Gérard renonça au monde, et entra dans le ministère. A son retour en Hollande, on lui dit que la mort de Marguerite était un mensonge, mais, lié à l'autel par ses serments, obligé d'accepter le titre de père sans avoir celui d'époux, il consacra le peu de vie que lui laissa le chagrin à l'éducation de son fils. Érasme, qui avait la voix agréable, devint enfant de chœur dans la cathédrale d'Utrecht. A 9 ans, on l'envoya à Deventer étudier sous Alexandre Stége : c'est là que Rodolphe Agricola lui prédit qu'il serait un grand homme. Tout, en effet, présageait en lui de l'avenir. A 12 ans, il savait Horace et Térence par cœur. Cependant une maladie contagieuse ayant enlevé sa mère, Erasme fut forcé de revenir à Roterdam; un nouveau malheur l'y attendait : son père mourut laissant une fortune médiocre, que des tuteurs peu fidèles ne tardèrent pas à dissiper. Pour ne pas avoir de compte à rendre de leur gestion, ils voulurent faire d'Erasme un moine ; malgré la résistance du jeune homme, malgré ses goûts opposés, malgré même une maladie qu'il ne devait qu'à cette tyrannie, il fut envoyé dans le monastère de Stein. Mais ses illusions se dissipèrent bientôt; ses laborieuses études sur les classiques de l'antiquité, son amitié mystique avec Herman, ne l'empêchèrent pas de se dégoûter bientôt de cette vie ascétique et contemplative. Sa santé toujours faible, ses idées déjà tournées vers le doute et la négation, son caractère remuant, que dévorait le désir de lire dans le monde l'énigme de sa destinée, et surtout la vie retirée du cloître, dégoûtèrent bientôt Erasme d'un genre d'existence pour lequel il n'était pas né. Une occasion se présenta de quitter le monastère. Erasme n'hésita pas à en profiter. Henri de Bergue, évêque de Cambrai, l'appelait auprès de lui pour l'accompagner à Rome, mais le voyage manqua, et Erasme, qui se trouvait peut-être dans la même position que Gilblas auprès de l'archevêque de Grenade, obtint de son protecteur la permission d'aller se perfectionner à Paris. On lui donna une bourse au collége de Montaigu, mais, comme nous le lisons dans une de ses lettres, les œufs pourris, les vins gâtés, une chambre sous les combles et blanchie avec de la chanx infecte, ne tardèrent pas à altérer sa constitution déjà si faible. Il faillit périr. La santé lui étant revenue peu à peu, Erasme quitta enfin les murs noircis de sa cellule, et descendit dans cette arène du monde où sa vie fut un continuel holocauste à la souffrance et à l'agitation. Alors il commença, à travers toutes les contrées de l'Europe, ces courses aventureuses qui ont fait dire à un ancien critique que son existence n'avait été qu'un perpétuel voyage. La protection de Montjoie, gentilhomme anglais auquel il donna des leçons, et qui devint son Mécène, les soins et la bienveillante amitié de la marquise Veore, le soutinrent dans ces commencements difficiles qui sont au début de toute carrière, et qu'on pourrait appeler l'initiation du génie. — Erasme, d'ailleurs, était malheureux dans ses aventures : à son retour d'Angleterre, il fut dépouillé et presque mis à nu sur la plage, au Tréport; il tomba de cheval et faillit se tuer à Boulogne. — Lors de l'entrée de Jules II, on le prit pour un médecin à cause du scapulaire blanc qu'il portait, et le peuple, que la peste décimait, voulut l'assommer. Cependant Erasme, au milieu de ces accidents et de ces voyages, s'était déjà fait connaître dans le monde littéraire par plusieurs productions pleines de sciences et de talents, mais comme il était près de Venise, il songea à faire imprimer chez le célèbre Alde-Manuce un ouvrage qu'il mûrissait depuis longtemps. C'étaient les *Adages*. Qu'on se figure toute l'antiquité réunie dans un seul livre, tout ce qu'elle a produit de pensées, de sentences et de maximes, ramenées comme des rayons à un seul foyer, voilà les *Adages*. Alde dit, dans sa préface de ce livre, qu'Erasme peut lutter avec l'antiquité, *cum ipsâ antiquitate*

certare. — Erasme pourtant continuait sa vie errante. Après s'être fait recevoir docteur en théologie, il dirigea l'éducation du fils naturel de Jacques IV, roi d'Écosse, et alla enfin avec son élève visiter cette cité antique qu'il voulait voir avant de mourir. Il vint à Rome : là, tout s'inclina devant la majesté de son génie. Depuis, Léon X lui fit le plus brillant accueil, et les cardinaux ne voulurent jamais souffrir qu'il se découvrît devant eux. — On essaya même de le fixer près du saint-siége en lui offrant la charge de pénitencier. Mais Erasme, à la vie duquel l'agitation était nécessaire comme le battement au cœur, ne voulut pas s'enchaîner. D'ailleurs, l'amitié d'Henri VIII l'attirait de nouveau vers l'Angleterre, et lui présageait de ce côté un brillant avenir. C'était en 1509. Erasme passa de nouveau le détroit. C'est pendant ce voyage qu'il fit la connaissance d'un grand homme, qui devint depuis son meilleur ami : un étranger s'étant un jour présenté chez Thomas Morus, après une conversation de quelques instants, ce chancelier s'écria : « Ou vous êtes un démon, ou vous êtes Erasme. » C'était Erasme. En effet, c'est encore à cette époque de sa vie qu'il faut rapporter sa liaison avec un génie d'une haute portée, Jean Colet, doyen de l'église de St.-Paul de Londres. Mais rien ne pouvait fixer Erasme, le génie des voyages le poursuivait toujours. Il revint à Paris après avoir fait des cours publics aux universités de Cambridge et d'Oxford. Depuis cette époque (1510) jusqu'en 1521, ce ne furent encore que des courses continuelles. Alors, soit fatigue, soit impuissance, il cessa quelque peu cette vie nomade qui le faisait échouer à toutes les côtes sans jamais trouver de port. Ce fut à Bâle qu'il fixa désormais son séjour. Le célèbre imprimeur Frobein, qui fut à la fois son éditeur et son ami, fit paraître, d'après ses soins, la première édition du Nouveau-Testament en grec. Ses publications et les bienfaits des princes et des grands du monde avaient enfin mis Erasme hors de cette gêne pécuniaire dont plus d'une fois son génie ne put suffire pour le tirer. Le roi des Pays-Bas, Charles d'Autriche (depuis Charles-Quint), le fit conseiller royal avec une pension; Ferdinand de Hongrie, Sigismond de Pologne et François Ier, l'engagèrent en vain à venir demeurer dans leurs états. La France, où une place lui était réservée dans le collége royal, l'aurait sans doute emporté dans son cœur, d'autant plus que Guillaume Budé était son ami. Mais les querelles de son roi naturel Charles-Quint avec François Ier durent le retenir loin de Paris : il ne faudrait pas croire pourtant qu'Erasme ait jamais oublié la France. Après la bataille de Pavie, il conseilla hardiment au vainqueur d'user généreusement de son triomphe. — Cependant, les années venaient à Erasme. Les troubles qui eurent lieu à Bâle à l'occasion de la réforme le forcèrent de se retirer à Fribourg en 1529. Il y fut reçu dans le palais de l'empereur Maximilien. Certes, on ne devait pas moins à l'homme qui avait refusé la pourpre que lui offrait Jules III, à l'écrivain qui comptait au rang de ses amis Vivès, Sadolet, Budé, Pierre Gilles, et Thomas Morus. Erasme, d'ailleurs, était habitué à de pareilles ovations : on allait au-devant de lui comme au-devant des rois; il recevait des lettres et des présents de tous les monarques d'Europe, car il était roi aussi : il tenait le sceptre de l'intelligence. — Après 6 ans de séjour à Fribourg, mécontent de sa santé, attaqué d'une gravelle qui ne lui laissait pas un instant de repos, Erasme, comme le malade qui se retourne d'un autre côté, revint à Bâle en 1535, mais les jours lui étaient comptés : une dysenterie affreuse vint aggraver ses douleurs; l'agonie suivit, et il mourut le 12 juillet 1536, âgé de 70 ans. — Trois jours auparavant, il avait prédit l'heure de sa mort. Il institua pour son héritier Boniface Amerbache, célèbre juriste. On l'enterra dans la cathédrale, sous les degrés du chœur. Le sénat et l'université avaient assisté à ses funérailles; les étudiants, dont il avait toute sa vie secouru les plus pauvres, voulurent porter eux-mêmes ses derniers

restes. On montre encore à Bâle son cabinet, où est l'autographe de son testament; son portrait par Holbein, son cachet, où est gravé sa devise si connue : *nemini cedo.* Roterdam a consacré aussi son souvenir à Erasme : elle lui éleva en 1549 une statue de bois qui fut remplacée bientôt par une statue en pierre, et enfin, cette dernière céda la place à une troisième statue en bronze qui subsiste encore. —Erasme était de petite taille ; il avait le regard agréable, la voix douce, la prononciation belle. Railleur sans amertume, aimable et prévenant dans la conversation, ami fidèle et généreux, il est comme l'anneau qui lie le XVe siècle au XVIIe, les ténèbres à la lumière. Chef d'une réaction violente contre la scolastique, Erasme dut avoir bien des querelles à soutenir, bien des différends à vider; nous ne tirerons pas de la poudre ou elles sommeillent ces disputes qui eurent tant de retentissement au XVIe siècle, et qui attirèrent les yeux de toute l'Europe. Il en est deux cependant qui tiennent trop large place dans la biographie d'Erasme pour être passées sous silence : je veux parler de ses discussions avec Luther et Scaliger. Il faut d'abord rendre à Erasme cette justice, que quoiqu'assourdi par les clameurs de l'envie il ne garda jamais rancune ; il fut toujours facile à la réconciliation. Tout le monde sait à quels excès ridicules se portèrent les littérateurs qu'on nommait au XVIe siècle *cicéroniens.* Il fallait, selon eux, ne pas écrire un mot qui ne se trouvât dans l'orateur romain : ce n'était plus que périodes alongées, qu'un style drapé à la manière cicéronienne; il n'était pas permis de parler autrement qu'en latin. L'Italie était le sanctuaire où se conservaient les bonnes traditions de langage. Buonamicus, l'un de ces cicéroniens, préferait le langage de son maître à l'empire d'Auguste, et le cardinal Bembo mettait un boo style au-dessus du duché de Mantoue. Erasme se moqua avec beaucoup d'esprit de ces ridicules exagérations; mais J.-C. Scaliger, furieux de voir attaquer sa secte, vomit contre Erasme une foule d'injures grossières. Nous lisons dans ses œuvres le passage suivant : « C'est un scélérat, un fils de l'amour, un homme de néant, qui gagna sa vie à Venise chez Manuce, au métier de correcteur; un ivrogne d'habitude, qui regorge sur les caractères de l'imprimerie le vin qu'il a pris ; c'est le prince des menteurs, un furieux, une vipère, un Busiris, un triple parricide. » On voit, comme dit Balzac dans ses *Institutions*, que Scaliger fait le don Furioso; il ne se contient plus, il écume, il ne sait que cracher au visage de son adversaire. Ne croirait-on pas, dit Bayle, qu'Erasme était quelque capitaine ostrogoth ou visigoth, qui a résolu d'exterminer tous les arts, et de mettre le feu à toutes les bibliothèques. Scaliger le fils a voulu en vain pallier les torts de son père. Il n'était pas beaucoup plus poli lui-même. Je me rappelle qu'il traite un de ses ennemis de *stercus diaboli*, et un autre de *lutum stercore maceratum.* Nous essaierons à l'article Scaliger de faire connaître ces deux caractères singuliers. Ce n'est pas qu'Erasme ait toujours été de bon goût dans ses répliques avec ses ennemis : l'un rappelait Duchesne et l'autre Beda, le même que Henri-Estienne a traité de *bedier.* Il fit contre eux cette mauvaise plaisanterie, intraduisible dans notre langue: *Beta sapit et Quercus concionatur.* — Mais j'ai hâte d'en venir aux rapports qu'eut Erasme avec Luther. Le moine de Wittemberg lui écrivit le premier. Erasmo lui répondit avec politesse et sans déguiser son admiration pour le hardi réformateur. Mais quand la querelle se fut envenimée, que Luther, à la diète de Woms, se fut mesuré, lutteur intrépide, avec la puissance romaine, Erasme, esprit modéré et timide, qui se voyait éclipsé sous l'ombre du colosse de Luther, Erasme hésita. Hésiter, c'en était assez pour allumer la colère du fougueux réformateur. Luther écrivit une lettre d'injures à Erasme ; Erasme, comme l'a fort bien dit M. Nisard, eût voulu que la querelle se vidât dans les gymnases, au milieu des savants et des hommes de let-

tre. L'émeute l'effrayait, et la voix populaire et retentissante de Luther le faisait trembler jusque dans sa retraite de Bâle. Je n'aime pas la vérité séditieuse, disait-il, *non amo veritatem seditiosam*. Cependant, pressé de prendre un parti quelconque dans ces contestations, il pencha du côté de Luther, et ne fut même pas inutile au grand projet du réformateur. — Cependant, harcelé de toute part, Erasme condescendit à attaquer Luther, non sur le dogme, mais sur un point de philosophie générale : il était vieux et ridé ; il voyait devant lui rugir le lion de la réforme : comment oser se mesurer avec lui ; aussi ne publia-t-il que son traité du *Libre arbitre*, et nous avons trouvé dans l'une de ses lettres à Vivès cette phrase remarquable au sujet de cet ouvrage : « J'avais perdu le libre arbitre en écrivant pour le libre arbitre. » Luther a écrit quelque part que la vie monastique était une impiété. Je ne parle pas ainsi, dit Erasme, je dis seulement que ce n'est pas une piété. Cela donne la mesure de son caractère, modération et prudence : c'est ce qui l'a conduit à l'oubli. J'ai été battu, dit-il quelque part, par les deux partis, parce que j'ai voulu les rapprocher. Sa propension à plaisanter un peu, surtout, lui nuisit aussi beaucoup. On sait que ce qu'il dit à propos de l'hymen d'OEcolampade, que le dénouement des tragédies luthériennes était toujours un mariage, faillit lui coûter la vie. — Dans les reproches que Scaliger fait à Erasme, il l'accuse d'avoir revu des épreuves chez les Aldes. Ce fait n'est pas éclairci : M. Renouard, dans ses *Annales des Aldes*, penche pour l'affirmative. Quoi qu'il en soit, l'amitié qui régnait d'abord entre Manuce et l'auteur des *Adages* dégénéra bientôt en haine, si bien que dans les derniers temps les Aldes mirent toujours, au lieu du nom d'Erasme, les mots *transalpinus quidam homo*. — Quant à l'accusation que lui fait Scaliger de s'adonner au vin, c'est une calomnie ; Erasme, toutefois, ne fut pas ennemi des femmes dans sa jeunesse, sans s'y être cependant jamais abandonné. Je ne veux pour preuve que ce qu'il écrit à Andrelin, sur les suaves baisers des femmes de la Tamise. Mais ce n'est sans doute que par une hyperbole qu'il écrivit ces mots : *liberos jàm plures quàm libros genui.* — Il est temps de venir aux œuvres d'Erasme. Outre les éditions de presque tous les pères de l'église qu'il publia, outre ses commentaires sur l'Écriture et sur plusieurs classiques, il a écrit une foule de traités ingénieux et savants, qui ont fait le charme de son siècle. Mais il ne restera que deux ouvrages d'Erasme : c'est d'abord cet *Éloge de la folie*, illustré par Holbein, livre plein d'esprit et à la manière de la satire Ménippée ; ensuite ses *Colloques*, condamnés par la Sorbonne : critique ingénieuse et sceptique, à la manière de Lucien. — Les œuvres d'Erasme ont été imprimées d'abord chez Froben (9 v. in-fol.), ensuite à Leyde, par Leclerc (1705, 10 v. in-fol.). Il y a plusieurs vies d'Erasme : *Histoire d'Érasme*, par Labirardière (1721, in-12) ; *Erasmi vita*, *per Scriverium* (1642, in-32); *Vie d'Erasme*, par de Byrigny (Paris, 1757, 2 v. in-12); *Life of Erasmus* (London, 1726, in-8°); *Life of Erasmus*, by Sortin (London, 1758, 2 v. in-4°) ; *Apologie d'Erasme*, par l'abbé Marsolier (un v. in-12); *Critique par le père Gabriel* (1719, in-12); enfin, *Leben des Erasmus* (Zurich, 1712), livre que nous avons surtout consulté. C. Labitte.

ÉRATO, l'une des neuf Muses, était, comme ses sœurs, fille de Jupiter et de Mnémosyne. Dans la théogonie d'Hésiode, elle occupe parmi elles la sixième place. Son nom, entièrement grec, signifie *aimable*, ou qui appartient à l'amour. En effet, elle était la protectrice des cérémonies nuptiales, et la muse des épithalames et des vers lyriques, riants et enjoués. Presque toujours on la représentait couronnée de myrte et de roses. La verdeur du myrte était l'emblème de la vivacité des plaisirs, et la couleur tendre de la rose celui de leur fragilité. Quelquefois Erato présidait à la philo-

sophie voluptueuse : alors elle portait une couronne de laurier, et son front était empreint d'une certaine rêverie ; mais le plus souvent il était joyeux et ouvert. Elle passait pour être l'inventrice de la lyre, bonheur qu'elle disputait à Mercure, ainsi que du *plectrum*, faussement appelé archet par les modernes ; car c'était une espèce de baguette avec laquelle on touchait les cordes de l'instrument ; son nom vient du grec *plêssô* (je frappe). Vêtue chastement comme ses autres sœurs, Erato, sur les monuments, est figurée avec une simple tunique, et par dessus un *amiculum*, petit surtout sans manches, et retenu par une ceinture. Cette aimable muse présidait aussi à la danse, mais non exclusivement comme Therpsichore, sa sœur. Aussi est-elle figurée quelquefois avec une guirlande de fleurs dans la main gauche, et de la droite relevant avec grâce son vêtement de dessous, à la manière des danseuses : posture qui la fit souvent confondre avec Flore, divinité spéciale des Romains. Tantôt elle tenait la grande lyre, *barbitos*, tantôt la petite *chélys* (tortue), parce qu'elle était faite de l'écaille de ce testacé, dont la forme voûtée était favorable à l'émission des sons. Un petit Amour se tenait auprès d'elle avec son arc, ses flèches, et son flambeau allumé. Comme Flore, elle présidait au mois d'avril, la saison des amants. Ceux des poètes lyriques qui aimaient le plaisir lui adressaient leurs vœux durant ce mois. Une océanide et une néréide ont également chacune porté le doux nom d'*Erato*. DENNE-BARON.

ERATOSTHÈNE, philosophe, géomètre, géographe, astronome, historien, grammairien et poète, naquit à Cyrène, ville d'Afrique, capitale de la Cyrénaïque, 276 ans av. J.-C. Fils d'Aglaüs, il eut pour maîtres le grammairien Lysanias et le poète Callimaque. D'Alexandrie, il passa à Athènes, l'école de la Grèce et de toutes les parties du monde alors connues. Sa renommée parvint jusqu'à Ptolémée III, Evergète, roi d'Egypte, qui l'appela à Alexandrie, où il lui confia la surintendance de la fameuse bibliothèque de cette ville ; Eratosthène y fut le successeur de Zénodote. Bien que selon Strabon il fût loin d'approcher de la divine philosophie et de la sublimité du style de l'élève de Socrate, il eut le glorieux surnom de *second Platon*. On le gratifia aussi de celui de *bêta*, deuxième lettre de l'alphabet grec, pour marquer, dit-on, que toutes ses connaissances n'étaient que secondaires. Eratosthène avec Hipparque n'en fut pas moins une des lumières de la Grèce en fait d'astronomie. Le célèbre Delambre a analysé les travaux de ce grand homme, auquel on doit la mesure de l'arc du méridien entre les deux tropiques, qu'il trouva être de 47 deg. 42 min. 19 sec. : l'académie des sciences l'a fixée en effet à 47 deg. 40 m.; et la démonstration de l'inclinaison de l'écliptique (la route du soleil) à l'équateur, qu'il prouva être de 23 deg. 51 min. 20 sec., est en effet de 23 deg. 28 min., légère différence. Cette belle expérience, qui donnait une fraction et une mesure très approximative de la circonférence du globe, lui mérita encore un titre, celui de l'*arpenteur de la terre*. Il fut aussi l'inventeur d'une méthode pour connaître par exclusion tous les nombres premiers, c'est-à-dire ceux qui n'ont point de diviseurs qu'eux-mêmes ou l'unité : elle s'appela de son nom le *crible d'Eratosthène*. Il résolut en outre le problème de la duplication du cube. Les sciences, dans ces temps, lui furent encore redevables d'un instrument appelé *mésolabe*, propre à connaître les moyennes proportionnelles. Son canon ou chronologie des rois thébains, dont il compte 91, jette sur l'histoire d'Egypte un grand jour selon les uns, et d'impénétrables ténèbres selon les autres. Au reste, la chronographie d'Eratosthène est, après les marbres de Paros et d'Arundel, la plus ancienne que nous ayons pour guide. Eratosthène fut le continuateur des antiquités égyptiennes de Manéthon, prêtre du soleil à Héliopolis. Géographe et historien, il écrivit une description de la Grèce, et un précis des conquêtes d'Alexandre ; poète médiocre, il com-

posa des vers sur différents sujets scientifiques. On lui attribuait un commentaire du poème grec de l'astronomie d'Aratus et un ouvrage peu estimé intitulé *Catastérismes*, où il traitait des étoiles et des constellations. Tant de connaissances variées ajoutent à tous ces titres un dernier surnom, celui de *Pentathle* (propre aux cinq combats), comme si le savoir était une véritable lutte contre l'ignorance. Eratosthène acheva sa carrière dans la neuvième année du règne de Ptolémée V ou Epiphane, à l'âge de 82 ans; il eut Apollonius pour successeur à l'intendance de la bibliothèque. Devenu aveugle, il passe pour s'être laissé mourir de faim. Ce philosophe, moins philosophe qu'Homère et Milton, moins résigné que notre Cassini, n'eut point le courage de supporter cette infirmité. Les fragments de ses ouvrages ont été réunis en 1 vol. in-8°. — Il y eut un autre Eratosthène, qu'il ne faut confondre avec le premier; car il naquit 100 ans après, dans la Gaule-Narbonnaise. Il écrivit une histoire des Gaules. DENNE-BARON.

ÈRE, du mot grec *eireïn* (s'arrêter), est, en chronologie, une méthode reçue de compter les années qui s'écoulent en les rapportant toutes, selon leur succession, à un point fixe, historique ou astronomique, qui en marque le commencement. Il était naturel que chaque peuple prît pour point de départ de son comput chronologique un fait saillant de sa propre histoire. Aussi, la diversité des ères chez les différents peuples n'est pas moindre que celle des calendriers. Nous allons parcourir les ères principales en les divisant en deux parties, celles antérieures, celles postérieures à J.-C. — ÈRES ANTÉRIEURES A J.-C. — *L'ère mondaine des Juifs*, que les Juifs modernes nomment *ère de la création du monde*, et dont l'institution remonte, suivant eux, à la plus haute antiquité, commence 3,761 ans avant J.-C.; elle est réglée par le cycle de 19 ans, composé de douze années lunaires et de sept autres de même nature, qui reçoivent une intercalation où embolismique. — *Ère d'Abraham.* Cette ère, adoptée par Eusèbe et d'autres chronologistes chrétiens, commence à la vocation du patriarche, fixée au 1er octobre 2,015 avant J.-C. — *Ère des olympiades.* L'ère des olympiades tire son origine et son nom des jeux que dans l'antiquité l'on célébrait tous les quatre ans à Olympie, ville d'Élide. Comme cette ère ne fut adoptée que long-temps après l'introduction des jeux olympiques dans la Grèce, lors de cette adoption, on dut en rapporter le point initial à plusieurs siècles en arrière, et, pour remédier à l'incertitude qui existait sur l'époque précise de l'institution des jeux, on chercha à découvrir, dans les temps qui s'étaient écoulés depuis, un point fixe hors de toute contestation, et l'on arriva ainsi à rattacher l'origine de l'ère des olympiades à celle de ces olympiades où Corœbus, vainqueur dans les jeux, avait le premier reçu les honneurs d'une statue : ce fait arriva l'an 776 avant J.-C. Chaque olympiade se composant de quatre années, conformément au retour périodique des jeux, la première olympiade comprend les années 776, 775, 774 et 773 avant J.-C., et ainsi de suite : les dates, selon cette ère, s'expriment à la fois par le chiffre numérique de l'année et de l'olympiade : cxcv, 1, indique la première année de la 195e olympiade. 194 olympiades entières formant un total de 776 ans, c'est juste l'intervalle entre le point initial de l'ère des olympiades et de l'ère chrétienne. La première année de l'olympiade suivante, la 195e, répondra donc à la première année de l'ère chrétienne. La concordance des années olympiques et des années de l'ère vulgaire n'est cependant pas entière. Les premières commençant vers la pleine lune, après le solstice d'été (vers le premier juillet), et les secondes au mois de janvier, il en résulte qu'une année olympique répond à la seconde moitié d'une année julienne et à la première moitié de l'année suivante. L'usage des olympiades, qui avait été introduit dans les écrits des historiens grecs par Timée, écrivain sicilien et postérieur au règne d'Alexandre,

Grand, fut continué jusqu'à la fin du IVe siècle de notre ère. On attribue à l'empereur Théodose un édit qui supprima l'usage de compter par olympiades. Quelques auteurs s'en servirent encore après, et il est facile de les suivre dans leurs calculs au moyen de la concordance des olympiades avec la première année de l'ère chrétienne. — *Ère de Nabonassar.* Cette ère prend son nom de Nabonassar, regardé comme fondateur du royaume de Babylone. Son commencement est fixé à midi d'un mercredi, qui était le 26 février de l'an 747 av. J.-C. Elle emploie l'année vague ou de 365 jours sans intercalation. L'ère de Nabonassar est une des plus célèbres et des plus généralement usitées dans les diverses supputations des temps : l'astronomie en a reçu de grands services. Ptolémée, dans son *Almageste*, ayant ramené à cette ère la date des observations consignées dans les écrits de ses devanciers, Théon, venu après Ptolémée, a imité cet exemple, et la nécessité d'exprimer par des termes uniformes des observations qui devaient être comparées entre elles a déterminé plusieurs astronomes, entre autres Bulliaud, dans son *Astronomie philolaïque*, où il emploie beaucoup d'observations des temps modernes, à les rapporter à l'ère de Nabonassar, qui est ainsi continuée pour des époques où elle avait cessé d'être en usage. — L'*ère d'Alexandre-le-Grand* est aussi connue sous la dénomination d'*ère de Philippe* ou *des Lagides*. La mort d'Alexandre en est le point initial. La première année commença avec la 425e de l'ère de Nabonassar, le 12 novembre 324 av. J.-C. Les astronomes s'en sont servis fréquemment, et même quelques écrivains des premiers siècles de l'ère chrétienne. — *Ère des Séleucides.* Elle porte aussi les noms suivants : *ère d'Alexandre*, par confusion avec l'ère véritable du conquérant macédonien, ou par rapport à son fils du même nom ; *ère des Grecs* ou *des Syro-Macédoniens* (*tarik houl-karnaïn*, ou *ère des contrats*, pour les Juifs de Syrie soumis aux rois grecs) : cette ère est une des plus connues et des plus employées dans les écrits et dans les monuments : on la trouve dans le livre des Machabées, les médailles et inscriptions grecques, l'histoire ecclésiastique, les Pères de l'église et les conciles, les ouvrages des Orientaux, et surtout des Arabes jusqu'au moment où ils n'employèrent plus que l'ère de l'hégire. La longue durée et la généralité de l'usage de cette ère l'ont soumise à diverses modifications, et c'est au temps même de l'événement dont elle donne la date qu'il faut se reporter pour reconnaître les éléments de l'ère, alors employés. On s'accorde sur les causes de son institution : c'est l'avénement de Seleucus Nicator au trône de Babylone après la défaite de Démétrius Poliorcète, à Gaza, et la mort d'Alexandre roi de Macédoine. On s'accorde également sur l'époque initiale de cette ère, qui est de l'été de l'an 312 av. J.-C., et la première année de la 117e olympiade. — *Ère de Denys.* Elle était tout astronomique, composée d'années solaires fixes, de douze mois, dont chacun portait le nom d'un signe du zodiaque. L'époque radicale en fut rattachée à l'avénement de Ptolémée-Philadelphe, et le premier jour de cette ère correspond au 24 juin, 283 ans av. J.-C. — *Ère de Tyr.* L'an 125 avant J.-C., Bala, roi de Syrie, ayant accordé l'autonomie aux Tyriens, ceux-ci consacrèrent cet événement par l'institution d'une ère nouvelle, dont cet acte protecteur fut le motif, et abandonnèrent l'ère des séleucides ; la nouvelle ère commença le 1er du mois hyperbereteus, correspondant au 19 octobre. — *Ère césarienne d'Antioche.* C'est à Jules-César que se rapporte cette ère : la ville d'Antioche, qui, antérieurement, avait institué une ère en l'honneur de Pompée, traita avec la même courtoisie César vainqueur. L'ère césarienne qu'ils établirent commença avec l'automne de l'année où César remporta la victoire de Pharsale, l'an 48 avant J.-C. — *Ère julienne.* Elle prit son nom de Jules-César. C'est de la mémorable réforme qu'il introduisit dans le calendrier romain (*v.* ANNÉE, CALENDRIER) que date l'ère ju-

lienne; elle commença l'an 45 avant J.-C. Pour le calcul régulier des temps antérieurs à cette année 45, les chronologistes emploient les années de cette même ère julienne, quoiqu'elle n'existât pas encore, et c'est dans ce cas qu'ils appellent l'année de l'ère julienne *proleptique*. — *Ère d'Espagne.* Cette ère eut pour origine la conquête entière de l'Espagne par Auguste, l'an 39 avant J.-C., et commença avec le 1er janvier 38. Elle fut d'un usage général en Espagne, en Afrique et dans le midi de la France; l'adoption générale de l'ère chrétienne en fit perdre l'usage, et cette ère fut abolie par l'autorité publique, dans la Catalogne, en 1180, Aragon 1350, Valence 1358, Castille 1393, Portugal 1422, ou même 1415, selon quelques auteurs. Cette ère était réglée par l'année julienne ordinaire. — *Ère actiaque.* La célèbre bataille d'Actium fut l'occasion de cette ère, qui fut adoptée dans diverses provinces de l'empire romain; mais il paraît que son usage ne dura pas long-temps. Elle a été mal à propos souvent confondue avec la suivante. — *Ère des Augustes.* On donne plusieurs motifs à l'établissement de cette ère, entre autres l'acte du sénat qui déféra à Auguste la suprême autorité. Ce qui paraît plus certain, c'est qu'elle tire son origine de l'établissement de l'année fixe, en Égypte, par Auguste. Le 29 août julien de l'an 25 avant J.-C. est le point initial de l'ère des Augustes. Elle fut employée depuis l'établissement de l'autorité romaine en Égypte et durant les premiers siècles de l'ère chrétienne. — ÈRE DE JÉSUS-CHRIST ET ÈRES POSTÉRIEURES. — *Ère chrétienne de Jésus-Christ* ou *de l'incarnation.* C'est principalement dans l'église latine et en Occident que cette ère fut et est demeurée d'un usage universel; la naissance de Jésus-Christ en est l'origine. On a longuement discuté sur l'époque réelle de ce grand événement, et les recherches les plus estimables démontrent que c'est à cinq ans plus tôt qu'on ne l'a fait qu'on devrait la porter dans notre comput. Mais l'usage a prévalu sur la science, et c'est d'après cet usage que l'on compte à présent la 1830e année de cette ère. Son établissement ne remonte qu'au VIe siècle de J.-C. : Denys le-Petit la proposa en Italie, et elle fut adoptée en France dès le siècle suivant, comme on le voit par quelques chartes, et en Angleterre en même temps. L'usage n'en fut cependant bien établi en France qu'au VIIIe siècle, par la volonté et l'exemple de Pépin et de Charlemagne. Dès le règne de ce dernier, la coutume de dater par l'année de l'incarnation fut à peu près générale. On voit par-là que l'institution de l'ère chrétienne n'ayant eu lieu que plusieurs siècles après la naissance du Sauveur, on a pu varier, se tromper même sur l'année précise de cette naissance; mais les calculs historiques n'en souffrent aucun dommage, et la première année de l'ère chrétienne étant mise en concordance avec l'année bien certaine d'une autre ère, il ne peut en résulter ni omission ni confusion. — *Ère de Constantinople.* Elle a pour origine la création du monde selon l'église grecque, qui compte 5,508 ans avant la première année de l'ère chrétienne; le rapport réciproque de ces deux ères ne présente donc aucune difficulté. Il peut y en avoir cependant dans la concordance précise des années, parce que l'ère de Constantinople paraît avoir employé deux années diverses par leur commencement, l'année civile, commençant au 1er septembre, et l'année ecclésiastique, dont le premier jour a été ou le 21 mars, ou le 1er avril. Il est également certain que les années de l'ère mondaine de Constantinople commencèrent au 1er septembre selon les Grecs, et au 1er janvier selon les Romains. Elle est employée dès le VIIe siècle dans les dates des conciles; et les Russes la conservèrent jusqu'au règne de Pierre-le-Grand, époque où ils lui substituèrent l'ère chrétienne. — *Ère de Dioclétien* ou *des Martyrs.* L'avènement de Dioclétien à l'empire fut pour les Égyptiens le motif et l'origine de l'ère qui porte son nom. Ce prince ayant été proclamé empereur le 17 septembre

de l'an 284, ce fut du 29 août précédent, premier jour de l'année égyptienne, qu'ils datèrent son règne : ce même jour de cette même année fut aussi le premier de l'ère qu'ils instituèrent en l'honneur de ce prince. L'ère de Dioclétien fut ensuite nommée *des martyrs*, à cause des persécutions que les chrétiens eurent à subir peu d'années après. — *Ère des Arméniens.* Cette ère, qui employait une année vague de 365 jours, sans intercalation, eut pour motif la séparation de l'église arménienne de l'église latine, par la condamnation du concile de Chalcédoine, et pour époque initiale le 9 juillet de l'an 532 de J.-C. Ils employaient aussi, dans leur liturgie, une année fixe ou intercalée. Leur nouveau ou premier jour de cette année fut fixé au 11 août julien; ils adoptèrent ensuite le comput selon cette année julienne, et se trouvèrent ainsi en concordance, pour les jours, avec les Latins, tout en différant sur le chiffre des années, à cause de la différence des deux ères. — *Ère d'Iiesdedger* chez les Persans. Il paraît que le véritable motif de l'institution de cette ère fut l'avénement de ce roi de Perse au trône, que l'on rapporte au 16 juin de l'an 632 de J.-C. Alors cette ère se réglait sur l'année vague ou de 365 jours; il en fut ainsi jusqu'à Dgélaleddin, sultan du Khorasan, qui, l'an 467 de l'hégire, 1075 de J.-C., sur l'avis d'un comité d'astronomes, la réforma, et régla que l'année de l'ère serait fixe. Les Persans font aujourd'hui cette année de 365 jours 4 heures 49' 15" 0''' 48'''', et quelques astronomes la considèrent comme l'une des plus exactement déterminées. — *Ère de l'hégire.* Tous les mahométans emploient cette ère dans leurs dates, et exclusivement à toute autre : elle a pour cause et pour époque la fuite de Mahomet de la Mecque à Médine, fuite (*hégire*) qui arriva le vendredi 16 juillet de l'an 622 de J.-C. Quelques écrivains arabes la commencent cependant dès le jour précédent, 15 juillet. Les années de l'hégire sont lunaires et distribuées en cycles de trente ans. — *Ère de la république française.* Elle commença avec le 22 septembre 1792, jour de l'équinoxe vrai d'automne pour Paris. L'année de cette ère fut composée de 365 jours, divisés en 12 mois de 30 jours, et suivis de 5 complémentaires : un sixième complémentaire, ajouté périodiquement, faisait les années sextiles. Ce calendrier a subsisté moins de quatorze ans : sa quatorzième année, commencée le 23 septembre 1805, finit le 31 décembre suivant, qui répondait au 10 nivose an XIV ; un sénatus-consulte du 21 fructidor an XIII rétablit le calendrier grégorien, à compter du 1er janvier suivant, 1806. — C'est de l'excellent *Résumé de chronologie générale* de M. Champollion-Figeac que nous avons extrait en grande partie cet exposé succinct des ères anciennes et modernes. Nos lecteurs pourront encore consulter les articles Année et Calendrier du présent dictionnaire, la *Diplomatique* des bénédictins, le *Dictionnaire* de dom de Vaisse, et surtout la préface et les tables chronologiques de *l'Art de vérifier les dates*. A. Tsulet.

ÉRÈBE, divinité infernale : elle remonte à l'époque de la création du monde. Au commencement était le Chaos, ensuite la Terre, puis l'Amour, le plus jeune et le plus beau des immortels, l'auteur de la vie. De l'Érèbe et de la Nuit naquirent l'Éther (l'air brûlant et pur). C'est ainsi que sous le voile des fictions les anciens cachaient les vérités premières de la nature du monde, qui sont encore les nôtres en cosmologie. Cette théogonie, due à Hésiode, est une imitation des premiers versets de la *Genèse*. Le Chaos (ouverture, gouffre) est l'abîme de Moïse; l'Amour créateur est l'Esprit de Dieu, qu'il nous montre porté sur les eaux. L'étymologie grecque d'*érèbe* est *érébos* (la nuit), substantif formé lui-même d'*éreb* (le soir) emprunté aux Hébreux. Avec non moins de justesse, ils avaient nommé l'aurore *shakar* (noirceur douteuse). Les Grecs ne sont pas les seuls qui aient personnifié les accidents de la lumière, car Job, peignant le jour naissant, s'était déjà servi de cette

charmante expression : « Les paupières de l'Aurore. » Parmi les nombreuses métamorphoses inventées par les Grecs, on compte celle de l'Érèbe en fleuve des enfers, où il fut précipité par Jupiter, pour avoir secouru les Titans, les fils de la Terre. Généralement, l'Érèbe est pris pour un lieu de l'enfer païen, dans lequel descendaient les ames des justes. C'était une espèce de purgatoire, d'où quelques-unes sortaient purifiées pour aller mener une vie éternelle et délicieuse dans les champs Élysées, réservés à un si petit nombre, dit Virgile. Il y avait un sacerdoce particulier pour les ames de l'Érèbe : il était consacré à certaines cérémonies expiatoires et commémoratives, dont les rites de la religion chrétienne offrent un lugubre et touchant exemple. DENNE-BARON.

ÉRECHTHÉE (*Erechtheus*). S'il faut en croire les annales où la Grèce nous a transmis une connaissance imparfaite de ses premiers âges, Érechthée, fils et successeur de Pandion Ier, monta, vers l'an 1410 avant J.-C., sur le trône d'Athènes, qu'il usurpa au préjudice de son frère Butès. Il épousa la fille de Phrasime et de Drogénie, Praxithée, dont il eut trois enfants mâles : Cécrops II, héritier de sa couronne, Pandorus et Métion, et quatre filles : Procris, Créuse, Chthonie, enfin Orithye, qui fut enlevée par le Thrace Boreas. Placé à la tête d'un état qui venait, pour ainsi dire, de naître, Erechthée y répandit les bienfaits d'un long et paisible gouvernement. Il accéléra les progrès de la civilisation, qui commençait à pénétrer parmi ses sujets, et fonda leur religion sur une base nouvelle, en consacrant dans le bourg de Rhamnus une statue de Némésis, divinité vengeresse, chargée de prévenir le crime par une terreur salutaire, ou de le punir par le remords, quand il échappait à la justice humaine. La quinzième année de son règne fut surtout marquée par un événement mémorable à cette époque. Cérès, après de longs voyages, s'arrêta dans la ville d'Athènes, et fit connaître aux habitants la culture du blé que Triptolème, fils de Célée, sema dans le champ de Rharia, près d'Eleusis. Les marbres d'Arundel, qui citent ce fait (art. 12, 13, 14), placent sous le règne du même prince l'enlèvement de Proserpine, et la première célébration des Eleusinies, fondées par Eumolpe ; mais, selon Diodore de Sicile, les traditions d'un autre peuple présentaient sur ce point quelques traits de discordance avec les données de l'histoire grecque. Aux yeux des prêtres de Thèbes, Erechthée n'était plus le fils de Pandion, mais un simple Egyptien, à qui d'heureuses circonstances avaient frayé le chemin au trône d'Athènes. Autrefois, disaient-ils, une grande famine désolait le monde entier, excepté la terre de Ménès, qui s'en trouva préservée par la fertilité de son terroir. Erechthée, homme riche et puissant, que des relations d'intérêts attachaient à la ville d'Athènes, y porta lui-même une quantité considérable de blé, et reçut la couronne pour prix de ce bienfait. Tranquille possesseur d'un trône qu'il devait à la reconnaissance de ses peuples, le nouveau souverain les initia bientôt au culte de Cérès, la même qu'Isis, suivant le témoignage d'Hérodote, confirmé par Jablonski (*Pantheon Ægyptiacum*), en instituant dans la ville d'Eleusis des mystères absolument semblables à ceux qui se célébraient en Egypte. Voilà, sans doute, ajoutaient-ils, la première et la véritable source de cette fable, qui suppose un voyage de Cérès dans l'Attique, et rapporte à la même époque la découverte d'une production agricole, exportée par un de nos compatriotes, sous le nom et sous les auspices de cette déesse. Une telle assertion devait choquer l'amour-propre des Grecs ; mais elle portait tous les caractères de la certitude, ou, du moins, toutes les couleurs de la vraisemblance ; aussi, peu s'en fallait que les Athéniens n'en reconnussent eux-mêmes la vérité. Le règne d'Erechthée, les ravages d'une ancienne famine, l'entière conformité de leurs mystères avec ceux de l'Egypte, étaient pour eux autant de

faits consacrés par la croyance de tous les siècles; mais la poésie les avait altérés, en les cachant sous le voile emblématique de la fiction. — Au reste, les monuments s'accordent presque tous à nous représenter Erechthée comme le sixième prince qui ait occupé le trône d'Athènes. Son règne dura près de cinquante ans, et se termina par un accident aussi tragique que bizarre. Les Thraces ayant franchi les Thermopyles, et s'étant rendus maîtres d'Eleusis, Erechthée, docile à l'oracle qui lui promettait la victoire s'il voulait immoler sa fille, consomma ce pénible sacrifice, et périt lui-même après avoir triomphé des ennemis. L'époque de sa mort, solennisée par les pompes d'une brillante apothéose et la dédicace d'un temple, devint le signal d'une nouvelle organisation politique. Xuthus s'étant présenté dans l'Attique avec une colonie d'Hellènes, les Athéniens s'incorporèrent la plus grande partie de ces étrangers, et substituèrent le nom d'Ioniens à celui de Pélasges, qu'ils avaient porté jusqu'alors. OEnoé, Marathon, furent fondées, ainsi que deux autres bourgades, et le peuple se partagea en quatre tribus : les *Géléontes*, les *Argades*, les *Ægicores* et les *Hoplètes*. La fable s'accorde avec l'histoire, en donnant quatre filles à Erechthée, mais elle ajoute que ces jeunes princesses, trop sensibles aux charmes de la tendre amitié qui les unissait, s'engagèrent par serment à ne pas se survivre les unes aux autres, et convinrent que si l'une d'elles venait à mourir, les autres se condamneraient à subir la même destinée. Ce rare dévouement fut bientôt mis à l'épreuve. Eumolpe, ayant déclaré la guerre aux Athéniens, sous prétexte que l'Attique appartenait à son père, éprouva un échec qui retomba sur la famille d'Erechthée. Neptune, père du vaincu, exigea qu'Othonée, fille du roi d'Athènes, lui fût immolée, et le malheureux prince se vit obligé d'accorder la réparation qu'un dieu lui demandait. Othonée périt, et ses fidèles compagnes la suivirent volontairement dans la tombe. Là ne se borna pas la vengeance de Neptune; il eut recours au roi du ciel, et quelque temps après Erechthée expira frappé par la main foudroyante de Jupiter. Les mythographes et les poètes citent encore un autre Erechthée que Minerve prit soin d'élever elle-même, si l'on en croit Homère, et qu'elle fit proclamer roi des Athéniens. Euripide, dans sa tragédie d'*Ion*, assure que Neptune le précipita vivant dans le sein de la terre, qu'il ouvrit d'un coup de son trident. (*V.* Clavier, *Histoire des premiers temps de la Grèce*, la *Bibliothèque d'Apollodore*, l'*Hist. de l'établissement des colonies grecques*, par Raoul-Rochette, et la *Chronographie de Syncelle*). E. Dunaime.

ÉRECTILE, tissu qui est susceptible de se dresser, de s'ériger. — L'épithète d'*érectile* fut proposée par MM. Dupuytren et Rullier, pour désigner un tissu particulier disséminé dans un grand nombre de parties du corps, et qui a pour caractère principal de se mouvoir, par une véritable dilatation active, par une augmentation de volume et par une turgescence; il est contraire en cela à tous les autres tissus de l'économie qui se resserrent sur eux-mêmes quand ils se meuvent. Le tissu érectile, aussi appelé par les mêmes auteurs tissu *spongieux* ou *caverneux*, forme une grande partie des organes générateurs dans l'un et l'autre sexe, le mamelon du sein, l'iris, les papilles nerveuses et les nombreuses villosités répandues dans toute la longueur du tube intestinal. Ces diverses parties ont, en effet, une analogie dans l'exercice de leurs fonctions; elles se laissent pénétrer par une plus grande quantité de sang qui en augmente le volume. Cuvier et Tiedmann ont cherché avec soin dans les animaux, et surtout sur le cheval, quelle est l'organisation du tissu érectile, et l'ont trouvé formé d'un réseau veineux, entrelacé d'une multitude de petits filets nerveux. La rate fonctionne à peu près comme les tissus érectiles : si on la met à découvert sur un animal vivant, et si on arrête par la compression le cours du sang dans la veine splénique, cet organe se gonfle et augmente beaucoup de volume, mais

il revient promptement sur lui-même, aussitôt qu'on rétablit la circulation. — Le tissu érectile se développe accidentellement dans l'économie, et cette production a été décrite sous les noms de *tumeur variqueuse*, *anévrisme par anastomose*, *anévrisme des petites artères*. Dans ces cas pathologiques, les caractères anatomiques du tissu érectile sont les mêmes que ceux que l'on trouve dans l'état normal. C'est une masse plus ou moins volumineuse, entourée quelquefois d'une enveloppe fibreuse, siégeant le plus ordinairement dans l'épaisseur de la peau, surtout dans celle de la face, près des lèvres, et semblable à la crête ou autres parties analogues des gallinacés. En appliquant les doigts sur ces sortes de tumeurs, on sent, d'une manière plus ou moins manifeste une vibration, un bruissement ou une pulsation assez forte. Dans l'espace d'un an, j'ai vu, à l'Hôtel-Dieu de Paris, deux cas de tumeurs érectiles; elles furent extirpées par Dupuytren, et les malades ont parfaitement guéri. L'extirpation est donc le moyen le plus convenable pour le traitement de ces tumeurs érectiles, qui peuvent se rompre et donner lieu à des hémorrhagies difficiles à réprimer. — De l'épithète *érectile* on a fait le substantif *érectilité*, par lequel on désigne la propriété active ou la force à laquelle on a attribué les phénomènes de l'érection. N. Clermont.

ÉRECTION, élévation d'une ligne (*erectio*). L'*érection* d'une ligne perpendiculaire sur une autre est un problème enseigné dans les éléments d'Euclide. — *Erection*, *ériger* (consacrer, dresser, élever). *Ériger* un autel, des trophées, une statue, un temple, un monument. Quelqu'un demandait à Caton-le-Censeur pourquoi on ne lui avait point *érigé* de statue : « J'aime beaucoup mieux, dit-il, qu'on me fasse cette demande, que si on demandait pourquoi on m'en a *érigé*. — *Erection* signifie encore figurément *institution*, *établissement* : l'*érection* d'un tribunal, d'un évêché ; l'*érection* d'une terre en comté, en marquisat, en duché : le roi, par lettres-patentes, avait *érigé* cette terre en duché. On a dit aussi *ériger* une commission, une fonction en titre d'office, c.-à-d. faire d'une commission, d'une fonction amovible, une charge inamovible ; *ériger* une église en cathédrale, en faire une cathédrale. On dit de même *ériger* un diocèse en archevêché ; « le pape ne peut *ériger* une église en cathédrale métropolitaine sans le consentement du roi (Fevret). » S'*ériger*, avec le pronom personnel, signifie s'*attribuer* une autorité, un droit, une qualité qu'on n'a pas, ou qui ne convient pas. S'*ériger* en censeur public, en réformateur, en bel esprit, en savant, en diseur de bons mots. Les vers suivants présentent ce mot employé dans la même acception.

> Quand des Costards et des Ménages
> S'*érigent* en grands personnages,
> On s'en rit.

L'oisiveté *érige* bien des gens en mauvais poètes (St-Evremond).

Érection. On nomme ainsi en médecine l'état d'une partie qui, de molle qu'elle était d'abord, devient raide, dure et gonflée par suite de l'accumulation du sang dans les alvéoles de son tissu.

ÉRÉTHISME, du verbe grec *eréthisô*, j'irrite. Mot par lequel les médecins désignent une excitation générale qui porte principalement sur le système nerveux.

ERFURT, chef-lieu du gouvernement de ce nom, dans la Saxe prussienne, est situé sur la petite rivière de Gera. Au XVe et au XVIe siècles, cette ville était l'un des principaux entrepôts du commerce de l'Allemagne. Elle avait alors une population de 60,000 habitants. Les guerres sanglantes dont la Thuringe fut le théâtre à diverses reprises, vers la fin du XVIe siècle et durant le cours du XVIIe, annulèrent presque entièrement son importance commerciale. On n'y compte plus aujourd'hui qu'une population d'environ 25,000 ames, dont un tiers professe la religion catholique. Quelque déchue qu'elle soit maintenant de son ancienne splendeur, elle doit cependant être rangée au nombre des villes de premier ordre de la monarchie prussienne. Ses deux fortes citadelles, nommées *Peters-*

berg et *Cyriaksburg*, la font regarder comme un des boulevards de la Prusse méridionale. On compte à Erfurt environ 3,000 maisons, et dans ce nombre se trouvent quelques beaux hôtels : on ne manque point de montrer aux étrangers le palais qu'habita Napoléon, ainsi que celui où fut logé l'empereur Alexandre, lors de la célèbre entrevue qu'eurent ensemble ces deux monarques en 1808.— C'est au cinquième siècle que la tradition fait remonter la fondation d'Erfurt, qui, bien que jouissant d'une sorte d'indépendance, ne compta jamais cependant au nombre des villes libres de l'empire d'Allemagne : depuis 1667 jusqu'en 1802, Erfurt fit partie des dépendances de l'électeur de Mayence. A cette dernière époque, il fut donné à la Prusse comme indemnité de quelques-unes des possessions que cette puissance se vit obligée de céder à la France. En 1806, immédiatement après la bataille d'Iéna, une capitulation livra Erfurt à l'armée française; depuis lors jusque vers la fin de 1813, il fit partie de l'empire français. Lorsque les désastres de la campagne de 1813 eurent forcé les Français à évacuer l'Allemagne, Erfurt se rendit par capitulation à l'armée prussienne: ce ne fut toutefois qu'au printemps de 1814 que la garnison française, renfermée dans la citadelle de Petersberg, consentit à capituler. Une des clauses du traité de Vienne a assuré pour toujours les droits de la Prusse à la possession de cette ville importante.—L'université d'Erfurt, dont la fondation remontait à 1378, fut supprimée en 1816. — Quiconque passe par Erfurt ne saurait oublier d'aller voir l'ancien couvent des moines Augustins, que le séjour de Luther a rendu à jamais fameux : pour tous les voyageurs, c'est une visite qui excite à un haut degré l'intérêt et la curiosité par l'attrait des émotions variées qu'elle promet, et pour quelques-uns, c'est une sorte de pieux pèlerinage. Ce couvent est situé dans un des quartiers retirés de la ville et se trouve transformé aujourd'hui en un hospice d'enfants trouvés et en une école gratuite pour les enfants pauvres. L'extérieur de l'édifice n'offre par lui-même rien de remarquable, privé qu'il est de ces formes imposantes qui d'ordinaire annoncent la primitive destination des vieux monastères : la cellule entre les quatre murailles de laquelle Martin Luther vit s'écouler 7 années de son existence, de 1507 à 1512, et la chapelle où tant de fois il chanta les matines et les vêpres, sont les seules parties de l'intérieur du couvent qui méritent d'être vues. En entrant dans l'étroite et sombre cellule qu'habita si long-temps l'auteur de la *réforme* on ne peut se défendre d'un sentiment de mélancolie indicible, produit par l'aspect triste du lieu. Cet espace, à dimensions exiguës, n'est que très faiblement éclairé par une lucarne à petits vitraux, à travers lesquels on ne découvre ni le ciel, ni la campagne, mais seulement les hautes murailles noires de quelques maisons voisines. Sur les murs de la cellule sont tracées en grosses lettres noires quelques passages des saintes écritures. Sur une petite table sont exposées des espèces de reliques : ce sont plusieurs autographes de Luther et son encrier. Cet encrier est à double fond et renferme un tiroir secret où Luther cachait les feuillets sur lesquels il écrivait les pensées hardies dont il ne voulait point que ses supérieurs pussent prendre connaissance. W. W. W.

ERGOT (his. nat.). Les zoologistes donnent à ce mot deux significations. 1° En parlant des mammifères, il nomment *ergots* les ongles des doigts imparfaitement développés, et qui sont en général placés derrière les autres : tels sont, par exemple, les ongles des doigts rudimentaires du sanglier domestique (cochon) et des ruminants. 2° Les ornithologistes appellent *ergot* l'apophyse cornée qui se remarque au-dessus de la partie postérieure du tarse et au-dessus du pouce, dans plusieurs oiseaux, et notamment parmi les *gallinacés* (*v.*). Cette partie, qui sert d'arme offensive, et avec laquelle les coqs déchirent leur adversaire, se nomme aussi *éperon*, et n'existe que dans les mâles de certaines espèces, ou bien

n'est que très petite chez les femelles qui en sont pourvues. — L'ergot est formé intérieurement par une épine osseuse, dont la surface est recouverte par une substance semblable à la corne. Il s'alonge à mesure que l'oiseau vieillit, et fournit un moyen de juger de son âge. Sa forme est assez variable : obtus dans le dindon, d'une longueur médiocre dans le faisan, il est au contraire très long et très pointu dans le coq. Ces animaux n'en ont qu'un à chaque patte. L'éperonnier en a deux, quelquefois trois, qui sont séparés ou réunis à leur base. L'ergot d'un coq extrait du tarse et implanté dans la crête y conserve le principe vital et devient une sorte de greffe animale. — L'anatomiste Morand a donné aussi le nom d'*ergot* à une saillie que l'on voit dans la cavité digitale du cerveau, et qui répond à une anfractuosité assez profonde. N. C.

ERGOT. On appelle *ergot* une dégénération du grain de plusieurs graminées ou cypéracées, qui se rencontre le plus souvent dans les épis du seigle, qu'on nomme pour cette raison *seigle ergoté*; on lui a donné ce nom à cause de sa ressemblance avec l'ergot des gallinacées. Le développement de cette monstruosité végétale a été attribué, tantôt à l'influence de l'humidité, tantôt à des piqûres d'insectes. Les naturalistes de notre époque considèrent l'ergot comme un champignon dont le mode de production n'est pas connu. La semence ergotée du seigle est oblongue, anguleuse, de 6 à 18 lignes de long sur deux de large, plus ou moins courbée en arc, cannelée à l'extérieur, mais offrant une surface nette, lorsqu'on vient à la casser; elle est ordinairement enveloppée d'une pellicule noirâtre, tandis que son intérieur est jaunâtre. L'analyse chimique a trouvé dans l'ergot une matière colorante fauve, une espèce d'huile blanche, un acide libre participant de l'acide phosphorique, une substance végéto-animale abondante, qui fournit de l'ammoniaque à la température de l'eau bouillante. — L'ergot recèle un principe toxique très actif, que la thérapeutique met à profit en l'employant comme stimulant spécial de la matrice dans les cas d'accouchements longs, laborieux, et quand ce viscère, frappé d'inertie, tarde trop à se débarrasser du produit de la conception. Lorsque, réduit en farine, il se trouve dans le pain qu'on fait avec du seigle ou de la mouture, l'ergot détermine des accidents graves, fort dangereux, et suivis d'une gangrène presque toujours mortelle. Ces accidents, connus sous la dénomination générique d'*ergotisme*, ont été observés dans plusieurs contrées de France, telles que la Sologne, le Gâtinais, le Forez, ainsi que dans d'autres régions de l'Europe (l'Allemagne, la Suisse, la Suède). Il parait qu'il y a un concours de circonstances atmosphériques qui impriment dans certaines années une grande activité au poison que recèle l'ergot, d'où le développement d'épidémies, comme celles qui ont été observées et décrites dans la Sologne en 1770 et 1777, et en 1816 dans la Lorraine et la Bourgogne, à la suite de pluies abondantes et d'un été froid et humide. Des observations faites depuis long-temps par M. Teissier de l'académie des sciences, démontrent qu'il faut que l'ergot entre pour un quart, un cinquième ou un sixième dans la farine susceptible de produire l'ergotisme, et qu'on en fasse usage pendant assez long-temps. — Les accidents toxiques inhérents à l'usage du pain de seigle ergoté sont des vertiges, des spasmes, des convulsions, la gangrène partielle ou le sphacèle de quelques parties du corps, et particulièrement des extrémités. Les sujets attaqués de l'ergotisme éprouvent en outre des nausées, des syncopes, des vomissements, des fourmillements, du malaise, etc., etc. Le meilleur moyen qu'on puisse leur opposer est la suppression prompte de cette funeste nourriture; viennent ensuite les médicaments antiseptiques, qu'on emploie d'ordinaire contre les affections gangréneuses. — L'usage du seigle ergoté pour hâter l'enfantement est fort ancien, et semble avoir été, dans le principe, suggéré à des matrônes ignorantes par une expé-

rience fortuite. Le danger que pouvait avoir d'ailleurs un tel moyen et l'opinion accréditée qu'en des mains criminelles il pouvait produire l'avortement, l'ont fait long-temps proscrire par un grand nombre d'accoucheurs ; mais l'expérience a définitivement démontré son utilité et son innocuité, lorsqu'il est administré en temps opportun par une main habile, et on doit même le considérer comme une ressource précieuse dans les accouchements, ressource assurément préférable à l'emploi du *forceps*. On a aussi proposé le seigle ergoté contre les *hémorrhagies utérines*, les *leucorrhées* ou flueurs blanches, la *paralysie*, etc. L'ergot n'est pas moins funeste aux animaux domestiques qu'à l'homme et à la femme, qui en est plus particulièrement affectée. Des observateurs, tels que *Tuillier* (Journal des savants, 1776), *Salerne* (Académie des sciences, 1710), ont fait de nombreuses expériences, dans lesquelles des gallinacés ont péri par suite de l'usage d'une nourriture dans laquelle le *blé cornu* entrait pour une grande proportion : il faut remarquer en même temps que l'instinct de ces animaux les éloignait de cette funeste nourriture, et qu'ils ne la prenaient que lorsqu'ils étaient pressés par la faim : ils succombaient aussi à des affections gangréneuses, qui avaient la plus grande analogie avec celles qu'on observe chez l'homme.

Bricheteau.

Ergotisme. On appelle ergotisme, tantôt les accidents isolés qui sont produits par l'usage accidentel du seigle ergoté, tantôt les maladies endémiques ou épidémiques qui règnent dans un pays par suite de la présence de l'ergot récolté dans des circonstances données, et en proportion déterminée (un quart, par exemple) dans les farines employées à la confection du pain. — Les auteurs ont décrit sous le nom d'*ergotisme* un grand nombre d'épidémies, qu'on aurait pu aussi rapporporter quelquefois à d'autres causes, et qui ont souvent affligé les provinces les plus pauvres de la France, de la Suisse, de la Silésie, de la Suède, de la Saxe, etc. — Cet ergotisme a été distingué en *convulsif* et en *gangréneux*, selon qu'il offrait comme phénomènes caractéristiques des accidents spasmodiques et nerveux, ou bien une gangrène prompte et presque toujours mortelle des extrémités. Les principales épidémies dues au seigle ergoté ont été observées en 1630 en Sologne et quelques autres provinces de France ; en 1709 dans l'Orléanais et le Blésois ; en 1715 et 1716 dans les cantons de Berne et de Zurich. En 1747 et 1748, Duhamel et Salerne observèrent de nouveau l'ergotisme en Sologne ; Read le vit en 1764 aux environs de Douai et d'Arras. M. Tessier, en 1777, le décrivit par ordre de l'académie des sciences, dans quelques cantons de la Sologne ; enfin, en 1816, M. Huchédé eut occasion d'observer ses ravages dans les départements de l'ancienne Lorraine et de l'ancienne Bourgogne. — En parcourant la description de ces épidémies, on voit qu'elles sont presque toujours dues à des intempéries de saisons, qui nuisent à la culture du seigle, et altèrent le grain de cette céréale, si précieuse pour beaucoup de pays pauvres : on remarque aussi combien l'ergotisme est favorisé par l'incurie des habitants des campagnes, qui, soit par ignorance, soit par oubli, négligent de purger leur grain du *blé cornu*, comme on l'appelle ; ce qui pourtant serait assez facile, puisqu'il est beaucoup plus gros que le seigle ordinaire, et qu'il affecte la forme particulière qui lui a fait donner son nom. On peut aussi se convaincre par la lecture des nombreux documents publiés sur les épidémies d'ergotisme, qu'il serait possible de prévenir leurs ravages en supprimant, dès l'apparition des premiers accidents, la nourriture qui les produit ; mais en même temps on acquiert la triste certitude qu'une fois qu'ils ont pris une certaine intensité, par suite d'un usage assez longtemps continué du pain infecté de l'ergot, presqu'aucun moyen de l'art ne peut y remédier. Heureusement que les progrès de l'agriculture et l'accroissement de l'aisance dans les campagnes ont rendu

les ravages de l'ergotisme de plus en plus rares, en France du moins. Bricheteau.

ERGOTEUR, celui qui dispute sur les choses les plus simples et qui enveloppe des formes de l'argumentation les niaiseries les plus vulgaires. Ce mot vient d'*ergo*, qui marque la conclusion dans le syllogisme, tel que l'employaient les scolastiques. Ne nous moquons pas trop du passé cependant, car, sans passer pour un esprit chagrin, nous avons le droit de dire que, quant à la scolastique, nous y avons surpassé le moyen âge. Si nos formes sont peut-être plus élégantes, plus ingénieuses, nous avons prodigieusement perfectionné l'art déplorable de mettre des mots à la place des choses, de substituer des subtilités aux principes et les intérêts aux devoirs, d'obscurcir la morale en l'invoquant, d'embrouiller les notions les plus claires, de suppléer à la raison par le raisonnement, à la science par la technologie; d'être frivoles et superficiels sous les debors guindés de la gravité, lâches et vils sous le masque de la générosité et de la sagesse. Le peuple, que son instinct trompe rarement, exprime cette vérité en disant que le *règne des avocats est advenu.* Quand j'y songe, nous ressemblons aux Grecs du Bas-Empire, et je ne serais pas surpris si nous finissions comme eux. De Reiffenberg.

ERICINE, surnom de Vénus (*v.* Vénus).

ERIDAN, *Eridanos*, *Eridanus*. Ce fleuve, que les géographes anciens et modernes appellent plus souvent *Padus* ou *Pô*, prend sa source dans les Alpes, au pied du mont Viso, sur les frontières du Dauphiné, traverse le Piémont, le Montferrat, le Milanais, et se décharge dans le golfe de Venise par quatre embouchures principales. Polybe cite l'Éridan, comme la plus grande rivière de l'Italie, et Strabon, malgré son exactitude ordinaire, comme la plus considérable de toute l'Europe. Il n'occupa d'abord qu'une place assez modeste parmi les divinités sublunaires et terrestres de l'antique mythologie, lorsqu'un fils du Soleil, le jeune et téméraire Éridan, plus connu sous le nom symbolique de *Phaéton*, égara le char de son père dans les routes du ciel, et fut précipité par le foudre vengeur dans les eaux du fleuve, auquel sa chute assura les honneurs d'une nouvelle apothéose. Phaéton était tendrement aimé. Sa mort fut pour les filles du Soleil une source de regrets. Inconsolables de cette perte, les jeunes immortelles accoururent sur les rives de l'Éridan, qu'elles remplirent de leurs cris douloureux. Elles pleurèrent long-temps. Enfin, Jupiter, auteur de leurs peines, ne put résister à la pitié qui lui commandait d'en adoucir l'amertume. Pour flatter leur amour-propre et consacrer la mémoire de leur frère, en même temps que celle du fleuve dépositaire de ses restes, il plaça l'Éridan dans le ciel austral, sous la forme d'une constellation, voisine de la baleine, et composée de 85 étoiles, que les curieux peuvent étudier dans les catalogue de Lacaille et d'Herschell. Virgile, qui décore l'Éridan du titre pompeux de *roi des fleuves* (fluviorum rex Eridanus), le représente avec des cornes dorées, comme presque toutes les autres divinités de la même nature. Ces attributs avaient dans l'ancienne mythologie un sens allégorique parfaitement déterminé : les cornes placées sur le front de ces dieux, figuraient, par une image aussi vive que pittoresque, la fécondité des troupeaux que nourrissaient leurs rivages; l'or dont elles étaient revêtues rappelait d'une manière aussi sensible les nombreuses richesses que l'eau fait circuler en tous lieux.—Le nom d'Éridan s'applique encore à plusieurs objets différents : tantôt il désigne une montagne, si l'on en croit Vibins Sequester, dans sa légende géographique; tantôt il indique, selon Pausanias, un ruisseau qui coulait à l'occident d'Athènes et se confondait avec l'Ilissus, au-dessus de la même ville. Hérodote le donne à une rivière dont l'existence lui paraît tout-a-fait hypothétique, mais qu'une ancienne tradition signalait comme produisant une grande quantité d'ambre. Il est probable que l'historien grec a voulu parler de la Vistule, à l'embouchure de laquelle se trouvaient les Électrides (*électron*),

îles où l'on recueillait autrefois la même substance. Telle est du moins l'opinion de Larcher et de quelques commentateurs. Nous ajouterons qu'Oppien (*Cynegetic.*), Philostrate et le scoliaste Tzetzès, trompés par une apparente homonymie, ont confondu plus d'une fois l'Éridan avec le Rhône, qui porte en latin le nom de *Rhodanus*. ÉM. DUSAIME.

ÉRIGONE, fille de l'Athénien Icarius, et sœur de Pénélope, vécut dans les temps héroïques. Elle a trois genres de célébrité : la passion qu'elle inspira à Bacchus, qui, pour la séduire, prit la forme d'une belle grappe de raisin, emblème de l'ivresse amoureuse ; sa fin tragique, et la place brillante qu'elle occupe encore aujourd'hui comme constellation dans le zodiaque. Le dieu de la vendange ayant fait présent à Icarius, en récompense de l'hospitalité qu'il en avait reçue, d'une outre pleine d'un vin généreux, alors du plus grand prix, ce dernier en fit boire à quelques bergers, qui tombèrent ivres. Revenus à eux, ceux-ci se crurent empoisonnés ; ils massacrèrent Icarius, et l'enterrèrent dans une fosse profonde, qu'ils recouvrirent de gazon. Ce soupçon était si naturel que les Anglais, dans leur idiome, appellent l'ivresse *intoxication* (empoisonnement). Quelques jours après, Mœra, la chienne d'Icarius, conduisit Érigone à un endroit où l'herbe n'avait point été foulée, et s'y arrêta en hurlant. Erigone, étonnée de ces deux circonstances, fouilla la terre, et y trouva le cadavre mutilé de son père. De désespoir, elle se pendit à un arbre voisin. Plusieurs mois s'étaient à peine écoulés qu'une monomanie s'empara des dames athéniennes, celle de se pendre aussi à l'envi l'une de l'autre. Cette maladie d'imitation n'est que trop commune en pathologie, où elle a son nom, ses causes et son traitement. Cependant, les époux athéniens, menacés tous d'un veuvage universel consultèrent l'oracle. « Instituez des fêtes, répondit-il, en l'honneur des mânes des deux victimes, et cette contagion morale cessera. » On ne se douterait pas quels ont été les jeux inventés à cette occasion : ce fut l'escarpolette. Les jeunes filles, et surtout les femmes, y prirent un goût particulier : son balancement doux et mesuré rétablissant chez elles la circulation du sang et des humeurs, leur monomanie disparut bientôt. Il y avait une chanson spéciale pour la fête des escarpolettes : elle s'appelait *la vagabonde*. Cependant Jupiter avait récompensé la pieuse tendresse d'Érigone, ainsi que la fidélité et l'attachement de la chienne Mœra. La première était déjà placée dans le zodiaque, entre les signes du lion et de la balance, sous le nom de la *vierge* (*v.* ce mot) ; la seconde, constellation importante, brillait en même temps sous le nom de grand-chien ou *canicule* (*v.* ce mot), dont Sirius, une des étoiles qui la composent, est la plus proche de nous et la plus belle du ciel. C'est ainsi que les Grecs, unissant la sagesse à l'imagination, ont, par un accord heureux, présenté dans deux sœurs, Erigone et Pénélope, les filles d'Icarius, le double type de la fidélité conjugale et de la piété filiale. Icarius leur avait donné l'exemple des vertus, car il fut le premier qui éleva un autel à la Pudeur. — Il y eut une autre Erigone, née du commerce adultère d'Egysthe et de Clytemnestre ; Oreste, selon les uns, touché de la jeunesse et de l'innocence de cette jeune princesse, l'épargna, et la consacra au culte de Diane ; il l'épousa, selon d'autres. DENNE-BARON.

ÉRIVAN, ARAN ou ARMÉNIE PERSANE, ERIVANIA, IRVANIA, province de la Russie méridionale, située entre les 38° 50' et 40° 41' de latitude N., et les 40° 45' et 43° 55' de longitude E., bornée au N. et à l'E. par les monts Alaguessa, qui la séparent de la Géorgie ; au S. et au S.-O. par la province d'Aderbidjan, et à l'O. par la Turquie asiatique. Elle a environ 65 lieues de longueur du N.-O. au S.-E., et 35 lieues dans sa plus grande largeur du N.-E. au S.-O. On évalue sa superficie à 1,200 lieues carrées. Son territoire est très élevé et entrecoupé de montagnes, dont la plus haute est l'Ararat, située à l'O. Elle est arrosée par

l'Aras et ses affluents, et renferme le grand lac de Séouan ou Gokhtcha, lequel communique avec l'Aras par le Zenghi. Ce lac et ces rivières sont très poissonneux. Quoique l'air y soit épais, le climat en est sain, l'hiver long et froid, l'été fort doux, le sol généralement fertile et bien cultivé. On y recueille abondamment du froment, du riz de bonne qualité, de l'orge, d'excellent raisin, dont on ne fait point de vin; du tabac, du coton, etc. On en exporte du pain et du riz. Le bois y est d'une grande rareté. Les montagnes y sont couvertes d'excellents pâturages, où l'on élève une grande quantité de menu et de gros bétail, ainsi que des chevaux d'une grande renommée. On y trouve une grande quantité de substances minérales, mais très peu de minéraux. La population est assez nombreuse; elle se forme de Tadjiks ou Persans, d'Arméniens et de tribus nomades de Kourdes et de Turcomans. Cette province est divisée en deux districts : l'Erivan propre et le Nakchivan. La capitale Erivan est le centre de son commerce, et on ne trouve de fabriques que dans cette ville. La possession de l'Erivan a été long-temps contestée entre la Perse et la Turquie. Aujourd'hui la Perse l'a cédé à la Russie, qui l'avait envahi en 1827. — ÉRIVAN, *Erivanum*, capitale de l'Erivan, sur la rive gauche du Zenghi. Une vaste citadelle, bâtie sur un rocher, à 600 pieds au-dessus de ce fleuve, domine la ville : cette citadelle renferme le palais du gouverneur, une mosquée, une fonderie de canons, des casernes, des magasins, etc. Erivan possède quelques fabriques d'étoffes, de coton et de poterie, des tanneries, etc. Sa population s'élève à près de 10,000 individus, presqu'en totalité Arméniens. Situation, 190 lieues N.-O. de Téhéran. Latitude N. 40° 12', longitude E. 42° 45'. — Il s'y fait un grand commerce avec la Turquie et la Russie. — Erivan a appartenu à la Turquie depuis 1635 jusqu'en 1748, époque où la Perse le reprit. Il appartient aux Russes depuis 1827, ainsi que la province dont il porte le nom. Y.

ERLANGEN, célèbre par son université protestante, est une des plus jolies villes de la Bavière; située sur les bords de la Regnitz, dans une contrée délicieuse, elle est à la distance d'un mille de Nuremberg. Elle a une population d'environ 12,000 habit., dont une moitié est catholique et l'autre luthérienne. Cette ville est redevable de son université au margrave Frédéric de Brandebourg-Baireuth qui y transféra (1743), le siége de cet établissement qu'un an auparavant il avait fondé à Baireuth, capitale de sa principauté. Déjà, à l'époque de la guerre de sept ans, l'université d'Erlangen comptait 400 étudiants. Plus tard, sa renommée diminua beaucoup, mais grâce à une riche dotation qu'elle possède maintenant, et qui lui permet d'appeler à elle les professeurs les plus distingués de l'Allemagne, elle se trouve aujourd'hui dans un état de prospérité complète. Parmi les hommes célèbres à juste titre dans les lettres et les sciences qui, de nos jours, ont professé dans ses chaires, l'université d'Erlangen cite avec quelque orgueil Stéphani, Henke, Gros, Winer, Kœppen, Ruckert, Pfaff, Bœttiger, etc. W.

ERMENONVILLE. Ce village, situé à dix lieues de Paris, entre Dammartin et Senlis, est célèbre, non seulement par le séjour et la mort de J.-J. Rousseau, mais aussi par les beautés pittoresques du domaine où il trouva son dernier asile.— Cette vaste propriété n'était guère, sauf quelques parties voisines du château, qu'une sorte de marais, quand M. de Girardin, son possesseur, la métamorphosa en un immense parc ou jardin anglais, dont le talent de Morel fit une réunion de sites, de monuments, de paysages, qui semblent avoir été inspirés par le génie du Poussin. Il faudrait un volume pour les décrire : ce qui attire surtout l'attention et l'intérêt des voyageurs, c'est l'*Ile des peupliers*, dans laquelle J.-J. fut inhumé, en 1778. Bien que cette tombe soit veuve des restes de l'écrivain illustre, transportés au Panthéon en 1790, on ne contemple pas sans émotion cette simple pierre sur laquelle

avait été placée l'inscription suivante : *Ici repose l'homme de la nature et de la vérité*, accompagnée de la devise qu'il avait adoptée : *Vitam impendere vero.* — Voici maintenant, dans une autre partie du parc, un bâtiment qui rappelle des souvenirs d'un tout autre genre : c'est la *tour de la belle Gabrielle*, où la royale courtisane reçut plus d'une fois dans ses bras le vainqueur d'Ivry, qui lui avait fait don de ce domaine. Au pied de cette tour, se trouvait autrefois un objet plus honorable pour la mémoire de Henri IV, c'était la lourde armure d'un de ses plus braves compagnons d'armes, De Vicq, qui mourut de douleur, en apprenant l'assassinat du monarque chéri. — Dans la partie du parc nommée *le Désert*, se trouve une chaumière remarquable à un autre titre : J.-J. venait y travailler, et avait fait placer au-dessus cette inscription qu'on y a conservée : *Celui-là est véritablement libre qui n'a pas besoin de mettre les bras d'un autre au bout des siens.* On gardait aussi dans cette cabane une table très commune, sur laquelle le philosophe avait écrit; mais déjà, il y a plusieurs années, les nombreux fragments qu'en avaient emportés les visiteurs l'avaient presque réduite à rien. — Dans les années qui suivirent la mort de J.-J., Ermenonville devint l'objet de nombreux pélerinages : il reçut dans son enceinte des personnages du rang le plus élevé, entre autres, l'empereur Joseph II, et la reine Marie-Antoinette. Une foule d'inscriptions françaises, latines, italiennes (ces dernières empruntées surtout au Tasse et à Pétrarque), ajoutent à toutes les beautés que trouve dans ce séjour l'homme sensible aux charmes de la poésie. — Deux autres personnes ont été inhumées dans le parc d'Ermenonville : un peintre genevois, nommé Maillard, qui repose dans une île voisine de celle des peupliers, et un Anglais qui vint s'y brûler la cervelle, en l'année 1791, en demandant, par son testament, cette singulière faveur. — Des bois très étendus faisant partie du domaine d'Ermenonville, le duc de Bourbon, grand amateur de la chasse, l'avait acheté viagèrement de la famille Girardin, que sa mort en a remis en possession. — Feu Stanislas de Girardin réclama plusieurs fois en vain, pendant la restauration, ce qu'il regardait comme une propriété précieuse et sacrée, les cendres de Rousseau, qui, reléguées dans un caveau constamment fermé de Ste-Geneviève, seraient peut-être, en effet, placées plus convenablement dans leur ancienne sépulture.

Ourry.

ERMITAGE, ERMITE. Ces deux mots sont sortis du berceau du christianisme; leur étymologie vient du grec *érêmos* (désert). L'ermitage est donc la demeure de l'ermite dans un lieu infréquenté. La contemplation et le psychisme (la connaissance de l'ame et des êtres immatériels) tourmentaient peu le cœur des païens. Timon le misanthrope, et le rieur Démocrite, méditant dans les tombeaux d'Abdère, sont à peu près les seuls solitaires qu'ils aient comptés. — Élie et S[t] Jean dans le désert passent pour les plus anciens anachorètes; viennent ensuite saint Paul, surnommé l'*ermite*, et saint Antoine, qui l'ensevelit. Leurs vies furent en partie écrites par saint Jérôme. Ces anachorètes, à l'insu l'un de l'autre, s'étaient enfoncés dans le vaste silence de cette Thébaïde dont les seuls habitants étaient depuis long-temps les momies de toute une nation éteinte. L'ermitage de saint Paul fut une caverne qui avait servi de retraite à de faux monnayeurs, du temps qu'Antoine se maria à Cléopâtre. Bientôt la Syrie, dans ses grottes, les cèdres du Liban, sous leurs palmes, virent arriver de l'Europe et de l'Asie des hommes qui fuyaient la tourmente d'un monde alors en convulsion. Dans la suite, ces ermitages agrandis prirent le nom de *chartreuses* (*v.* ce mot), d'un désert du même nom, près de Grenoble, octroyé à St-Bruno par un saint évêque de cette ville, en 1086. Une chartreuse aussi ne tarda pas à surgir du milieu des thermes somptueux de Dioclé-

tien, à Rome. Celle de St-Martin, à Naples, est une des plus pittoresques de l'Europe. Encore aujourd'hui, il y a des ermites sur le mont Athos, qui voient en même temps et les flots de la mer et ceux des passions humaines mourir à leurs pieds. Il y en a aux flancs du Vésuve, qui dorment paisiblement sur un lit de laves. Jusque vers la fin du dernier siècle, les belles et vertes forêts de France furent poétisées par de pauvres ermites, qui recueillaient les enfants égarés, réchauffaient à leur foyer le bûcheron transi, et sanctifiaient sur un petit autel de gazon une passion coupable. Quelques-uns se plaisaient à décorer leurs ermitages des dons gracieux de la nature, de fleurs, de verdure, de mousse, de coquillages, comme les rois décorent leurs demeures de marbre et d'or.

Logis riant que parent
Des vitreux bleus, restants de cloîtres démolis;
Frais palais dont la sauge émaille le parvis,
Dont un lierre luisant tapisse les lambris,
Dont le luxe est un saint de plâtre et ses reliques,
Avec deux bancs de mousse en avril reverdis;
Temple dont des cailloux, du sable, quelques briques,
Incrustés par le temps, forment les mosaïques.

Souvent ces anachorètes, par le bruit de leur vertu, attirèrent près d'eux des disciples : alors les forêts étaient défrichées, la terre ensemencée; l'ermitage devenait un couvent, puis le couvent une ville, quelquefois d'un grand nom dans l'histoire. C'était alors que l'ermite pouvait prendre le titre grec d'*archimandrite* (archi-solitaire). De nos jours, avec quel transport de reconnaissance et d'admiration ne devons-nous pas signaler les ermites du mont St-Bernard, ces solitaires qui, déjà à moitié dans les cieux, où est le seul trésor qu'ils attendent, arrachent aux avalanches, aux glaciers, aux abîmes, des hommes qui sont venus de loin troubler ces saintes solitudes des pas de leurs avides caravanes, ou du fracas de leur artillerie meurtrière; sublime et vain exemple qu'ils donnent à ces furieux qui les dédaignent, et qui, à peine aux pieds des monts, les [illegible]t déjà oubliés !

DENNE-BARON.

ÉROSION (médecine et chirurgie), *erosia*, du verbe *erodere* (ronger). Cette dénomination, comme son étymologie l'annonce, désigne la destruction superficielle d'une partie, comme produite par usure : les plaies qui résultent des brûlures légères en donnent une idée assez précise. C'est une sorte d'écorchure ou d'ustion : les parties les plus solides du corps humain peuvent être érodées. C'est ainsi qu'une tumeur anévrismale finit par user à la longue un os avec lequel elle est en contact, le creuser et le détruire. Les érosions des parties molles sont ordinairement produites par des substances âcres, irritantes, qui détruisent l'épiderme et causent une ulcération légère. Le mot *érosion* dépeint très exactement la destruction de la peau qui accompagne diverses dartres et des affections cancéreuses, affections qu'on appelle *rongeantes*. Il est facile de guérir les érosions récentes qui résultent d'une application irritante ou d'une action mécanique; il suffit de couvrir la partie avec un cataplasme de farine de graine de lin : en quelques jours l'épiderme recouvre le derme dénudé. Mais dans le cas où la peau est détruite par un ulcère dartreux ou carcinomateux, le traitement est difficile et souvent stérile; l'affection appartient alors à un ordre de maladie dont il serait déplacé de s'occuper ici.

CHARBONNIER.

ÉROSTRATE, homme obscur et sans génie, mais qui, par un côté, ressemblant aux grands hommes, fut, comme eux, tourmenté du délire de la célébrité. Dans l'impuissance d'édifier des monuments impérissables, d'enfanter de sublimes écrits, il s'avisa, afin d'avoir sa part d'immortalité sur la terre, d'effacer par les flammes ce qu'il y avait de plus beau au monde; il brûla le temple de Diane à *Éphèse* (*v.*), l'une des sept merveilles du globe. Les Éphésiens, indignés, rendirent à ce sujet une loi qui défendait expressément de prononcer le nom de l'incendiaire. Cette loi, plus insensée encore que le sacrilége d'un insensé, produisit un effet contraire à son but : elle

perpétua à jamais dans l'avenir l'odieux nom d'Érostrate. Ce fut une nuit de l'an 356 av. J.-C. que s'écroulèrent dans un monceau de cendres les dernières colonnes de ce temple admirable.

DENNE-BARON.

EROTIQUE (Genre), qui appartient à l'amour, qui en procède (de *érôs*, amour, passion). On appelle *poème érotique* celui qui a pour objet la peinture de l'amour : ainsi, une élégie, une épître, une ode, peuvent être érotiques. Quand cette peinture passe les bornes posées par la décence, quand la poésie se dégrade jusqu'à outrager la pudeur, elle prend le nom de *sotadique*, nom du vers iambique irrégulier, que les anciens employaient de préférence pour ce genre de poésie. — Les peuples du nord de l'Europe, les Français et les *trouvères*, leurs premiers poètes, ne composèrent de poésies érotiques, selon l'acception littérale du mot, que lorsque l'imitation des anciens vint modifier leur poésie nationale, tandis que la poésie érotique était cultivée chez les poètes de la plus haute antiquité sous le soleil brillant du midi et de l'Orient. Les *troubadours*, poètes français de l'autre côté de la Loire, avant le XVe siècle, s'adonnaient à ce genre de poésie, qui leur avait peut-être été apporté par les Maures d'Espagne. Cependant le sentiment de l'amour est tellement poétique qu'il perce à travers et domine même souvent les sujets auxquels il semble étranger : ainsi, la première partie du roman de *la Rose*, composé par Guillaume de Lorris, mort en 1240, est presque entièrement érotique. Jehan de Meun, son continuateur, n'adopta au contraire que la partie satirique de l'ouvrage. Le joli conte du *Châtelain de Coucy*, manuscrit du XIIIe siècle, nouvellement imprimé par M. Crapelet, est un petit poème érotique. Il en est de même des chansons de Thibault, comte de Champagne, mort en 1205. Ces exemples rares, car je crois qu'il serait difficile d'en citer d'autres parmi les innombrables poésies de ce temps, ne peuvent que confirmer l'observation faite précédemment. Mais quand, au XVIe siècle, l'étude plus intime de la littérature grecque et romaine se répandit généralement, alors seulement furent composées des pièces entières de poésie dont le but était bien évidemment de peindre les effets de l'amour. Les poète les plus connus de cette époque, Marot, Joachim du Bellay, Olivier de Magny, Tahureau, Ronsard, Baïf, célébrèrent leurs amours dans des milliers de sonnets. Le *Tuteur d'amour* de Gilles d'Aurigny, les *Soupirs amoureux* de Guy de Tours, sont des poèmes érotiques. Les poètes du XVIIe siècle composèrent un grand nombre de poésies érotiques sous la forme de madrigaux, d'élégies, d'idylles, etc., etc., où la galanterie, il est vrai, se manifeste plutôt que la passion. Ce ne fut guère que dans le courant du siècle dernier que la poésie érotique se montra avec son véritable caractère sous la plume de Bertin, de Parny et surtout d'André Chénier; encore faut-il avouer que les deux premiers de ces poètes n'ont fait que reproduire le sentiment amoureux des hommes qui fréquentaient les boudoirs musqués de leur époque. André Chénier est plus véritablement passionné, parce qu'il a plus exactement copié les anciens, nos maîtres éternels, en cela comme en tout. — De nos jours, ce genre de poésie subit avec les autres les effets de cette apathique indifférence dont sont frappées toutes les productions poétiques. Il est en effet bien extraordinaire que dans un temps comme le nôtre, où les mœurs de famille sont généralement douces et louables, la littérature dévergondée ait seule la puissance d'occuper les esprits, même les plus sages! Est-ce parce qu'ils vont y chercher des émotions inconnues, nouvelles par conséquent, et dans lesquelles ils trouvent une distraction à leurs habitudes d'autant plus vive qu'elle y est plus étrangère?

VIOLLET-LE-DUC.

EROTOMANIE. Du grec *erôs*, amour, *mania*, délire : délire d'amour ou érotique, mélancolie amoureuse. L'érotomanie est une maladie du cerveau, comme toutes les autres monomanies, et elle attaque indistinctement les hommes

et les femmes depuis l'âge de la puberté jusqu'à la vieillesse. Nous avons déjà indiqué dans l'article Démonomanie comment il faut entendre une monomanie, c.-à-d. le délire sur un seul ordre d'idées. On se rappellera que nous les regardons comme la suite du dérangement des fonctions d'un ou de plusieurs organes déterminés du cerveau. En effet, si l'on n'admettait pas la pluralité des organes cérébraux, il serait impossible de se rendre compte de la folie, du délire dans un seul genre d'idées déterminées, et de la raison, de l'ordre, du calme, de la régularité de toutes les autres facultés morales et intellectuelles; et cependant c'est de cette manière que l'érotomanie se présente. Si la maladie se prolonge, si elle est mal traitée, si le malade a un mauvais tempérament ou une organisation très forte qui le prédispose à ce genre de maladie, alors elle finit par dégénérer en manie complète, en démence, en consomption. — L'érotomanie est considérée différemment par les écrivains; elle est confondue avec l'hystéralgie, la nymphomanie ou la fureur utérine pour les femmes, et avec l'hypochondrie et la satyriasis pour les hommes. Toutefois, il y a des différences et des nuances dans la forme et les symptomes de chacune de ces maladies, quoiqu'elles émanent toutes du cerveau, et qu'il y ait beaucoup d'analogie entre elles. L'explication de ces différences respectives se trouvera à l'article correspondant à chacun des mots indiqués. L'érotomanie consiste dans un amour exclusif et très vif, tantôt pour un objet réel, tantôt pour un objet imaginaire. Dans l'érotomanie, dit M. Esquirol, les yeux sont vifs, animés, le regard passionné, les propos tendres, les actions expansives, mais ceux qui en sont affectés ne sortent jamais des bornes de la décence; ils s'oublient en quelque sorte eux-mêmes; ils vouent à leur divinité un culte pur, souvent secret; ils se rendent esclaves, ils exécutent les ordres de leur déité avec une fidélité souvent puérile; ils obéissent même aux caprices qu'ils lui prêtent; ils sont en extase, contemplant ses perfections souvent imaginaires, désespérés par l'absence; leur regard est alors abattu; ils sont pâles; les traits s'altèrent; ils perdent le sommeil et l'appétit; ils sont inquiets rêveurs, colères, etc. Le retour les rend ivres de joie; le bonheur dont ils jouissent se montre dans toute leur personne et se répand sur tout ce qui les entoure; leur activité musculaire augmente, mais elle est convulsive; ils parlent beaucoup et toujours de leur amour; pendant le sommeil, ils ont des rêves, ils sont sujets à des illusions qui ont enfanté les *succubes* et les *incubes*. Les érotomaniaques sont constamment poursuivis par les mêmes idées, par les mêmes affections, qui sont d'autant plus cruelles, qu'elles s'irritent de toutes les passions conjurées : la crainte, l'espoir, la jalousie, la joie, la fureur, etc., semblent concourir pour faire le tourment de ces infortunés; ils négligent, ils abandonnent, puis ils fuient leurs parents, leurs amis; ils méprisent la fortune, les convenances sociales; ils sont capables des choses les plus extraordinaires, les plus difficiles, les plus pénibles, les plus bizarres. — Quelquefois les malades sont tristes, sombres, taciturnes, et ne donnent aucun signe du désordre de leur esprit; ils raisonnent parfaitement bien et ne font aucune extravagance, mais ils sont malheureux et cherchent soigneusement à cacher leurs chagrins et leurs désirs; ils concentrent dans le fond de leur ame leurs sentiments et leur passion. C'est la pudeur, la fierté ou les principes d'une éducation sévère ou d'une religion mal entendue qui leur font taire leur passion aux personnes mêmes qui leur sont le plus intimes. Cependant, ce travail cérébral use et fatigue l'organe, et finit par détruire complètement la santé ou la raison des personnes qui en sont atteintes. Le mariage, s'il n'a pas lieu avec la personne aimée, accélère souvent plutôt qu'il n'empêche la mort de l'individu. — L'érotomanie est quelquefois suivie du suicide : nous n'avons pas besoin d'en chercher les exemples parmi les anciens et de citer à ce propos le rocher de Leu-

cade, qui mit fin au délire amoureux de la célèbre Sapho. Dans Paris, malheureusement et beaucoup trop souvent, nous avons quelque chose de moins poétique dans ce genre : les eaux de la Seine ou la vapeur du charbon remplacent prosaïquement le fameux saut de Leucade. Nos écervelés d'amoureux et d'amoureuses, atteints de ce genre de folie, se suicident ainsi parmi nous. Ce qu'il y a de remarquable dans le suicide par amour, c'est l'intérêt que généralement l'on porte à ceux qui se sont donné la mort. On nous les donne pour exemple, et nous voyons sur la scène des représentations éclatantes de suicides amoureux. Cet intérêt pour ce genre de malheur nous paraît assez naturel, puisque cette maladie naît originairement de sentiments nobles et affectueux, d'attachement et d'amour. Nous voudrions entrer en phrénologiste dans quelques détails, pour expliquer physiologiquement l'origine de ces affections, et les combinaisons d'activité d'organes cérébraux qui leur donnent tant de formes différentes, mais l'espace nous manque. Nous nous contenterons de dire que l'érotomanie ou mélancolie amoureuse est le résultat d'une affection, d'une surexcitation des organes de l'attachement et de l'amativité ou instinct de la génération. Nous mettons l'attachement en premier, parce que nous pensons que l'amour vrai ne peut pas exister sans l'attachement, tandis que l'instinct génératif peut s'exercer sans attachement. — Le traitement de l'érotomanie doit être analogue à celui de toutes les autres *monomanies* (*v*). Si l'on peut découvrir l'objet de la passion du malade, et que le mariage puisse avoir lieu, certainement ce sera le meilleur de tous les traitements. En cas différents, il faudra chercher à faire reposer l'organe malade en mettant en activité d'autres organes cérébraux, tels que ceux de la musique, du dessin, de la mécanique, des voyages, etc.; il faudra mettre en activité le système musculaire par le travail, les promenades et les exercices gymnastiques. Parmi les médicaments, on fera usage des boissons rafraîchissantes, de quelques purgations, des bains, et d'un régime végétal. Mais tous ces moyens, utiles en eux-mêmes, doivent être dirigés par des médecins habiles et bien expérimentés. Fossati.

ERPÉTOLOGIE (hist. nat.), science des reptiles (*v.* Reptile).

ERRATUM, ERRATA. J'ai pensé souvent que la facilité de reproduire les fruits de ses veilles rendait un auteur moderne moins scrupuleux sur les négligences de sa première composition. Pressé de se jeter dans le public, d'éprouver l'opinion et d'occuper la renommée, il passe sur bien des fautes qu'il remet à corriger dans une autre édition. Cet espoir étant moins fondé chez les anciens, ils n'en étaient que plus circonspects et tâchaient de se montrer de prime-abord tels qu'ils voulaient toujours être. Pour eux principalement, ce proverbe était plein de vérité : *nescit vox missa reverti*. Ils n'en traitaient les protes qu'avec moins d'indulgence :

> . . . Scriptor si peccat idem librarius usque
> Quamvis est monitus, veniâ caret.

Cette rigueur d'Horace ne me révolte en rien. Un auteur n'a-t-il pas assez de ses propres fautes sans être obligé de répondre de celles d'un *prote* ignorant ou inattentif? Que d'écrivains dont la gloire a dépendu d'une simple erreur de *casse!* En vain l'*errata* vient au secours de leurs réputations chancelantes ; on ignore souvent son existence ; on dédaigne d'y recourir ; et d'ailleurs, la malignité ne renonce point aisément au plaisir de mettre une sottise sur le compte d'un homme d'esprit. Un *errata* est un acte de contrition qui vient toujours trop tard. On a dit qu'il n'y a qu'un juge capable d'aller dîner après avoir prononcé une condamnation capitale ; on peut dire pareillement qu'il n'y a qu'un typographe endurci qui puisse se mettre au lit sans remords, après avoir rendu ridicule un pauvre homme de lettres qui se livre à lui sans défiance. — Les *errata corrigenda* des premiers monuments de l'imprimerie n'étaient point imprimés. Les calligraphes ou les enlumineurs (*miniatores, rubricatores*)

faisaient les corrections à la main, et dans le cours de l'ouvrage. Ce fut Henri Estienne Ier qui introduisit les *errata*.— Un petit nombre d'anecdotes fera voir à quelles tribulations on peut être exposé, par suite d'une faute d'impression. — Érasme faisait imprimer chez Froben sa *Veuve chrétienne*, dédiée à la reine Marie de Hongrie. Les ouvriers, mécontents de sa générosité, au mot *mens*, destiné à exprimer la *grande âme* de la princesse, substituèrent méchamment le mot *mentula* que l'honnêteté nous défend de traduire. Quel scandale, quand les princesses lisaient mieux le latin que nos docteurs d'académie! On n'eut que le temps de faire des cartons. — Le satirique Despazes, tombé maintenant dans l'oubli, avait glissé dans ses rimes le nom d'un certain *Dabaud*. On imprima *Dubaud*. Je ne sais quel chef d'administration, qui portait ce nom, se tint pour offensé : il alla trouver le poète, qui tâcha inutilement de se disculper. Il fallut se battre, et le satirique malencontreux fut blessé. Comment s'en vengea-t-il? par des vers; il guérit sa blessure avec l'arme qui l'avait faite. Dans une nouvelle édition, il ajouta ces lignes :

Dubaud voulut punir l'audace
D'un à qui, dans mes vers, d'un à surprit la place,
Et, pour ce grand forfait, atteint d'un plomb brûlant,
Sur un lit de douleur, je fus jeté sanglant.

— Dom Gervaise, qui a écrit la vie de l'abbé Suger, rapporte, à la page 31 du tom 1er, que dans un acte de partage fait par les religieux de Saint-Denys, ceux-ci exigèrent, entre autres choses, qu'on leur fournit *onze cents bœufs* par an. Quelque idée que l'on ait de la voracité des moines, quelque nombreux que fussent ceux de Saint-Denis, encore ne peut-on croire qu'il leur fallût *onze cents bœufs* par an. L'abbé Grosier, un des rédacteurs de l'*Année littéraire*, résolut d'éclaircir ce fait; il recourut au titre original, qui lui prouva qu'au lieu de *onze cents bœufs*, il fallait lire *onze cents œufs : mille et centum ova* L'erreur venait du typographe. — La femme d'un imprimeur, en Allemagne, saisit l'occasion de s'introduire la nuit dans les ateliers, à l'époque où il s'y imprimait une nouvelle édition de la traduction de la Bible, et fit un changement dans la sentence de soumission prononcée contre Eve, dans la Genèse, chapitre III verset 16. Elle enleva les deux premières lettres du mot *herr* (maître ou seigneur), et y substitua les lettres *na*, changeant ainsi la sentence : « Il sera ton maître *(herr)*, » en celle-ci : «Il sera ton fou *(narr)*.» On raconte que cette gentillesse lui coûta la vie, et que quelques exemplaires de cette Bible se sont vendus à des prix exorbitants. Ces sortes de fautes sont de l'espèce de celles que commettait sciemment le caustique Fréron, afin de turlupiner Voltaire. — L'une des erreurs littéraires les plus célèbres est celle de l'édition de la *Vulgate* par Sixte-Quint. Sa sainteté surveilla très soigneusement la correction de chaque *épreuve*, mais, au grand étonnement de l'univers, l'ouvrage se trouva rempli de fautes. Le livre fit une figure très bizarre, avec ses corrections rapportées, et fournit des armes aux incrédules contre l'infaillibilité du pape. La plupart des exemplaires furent retirés, et l'on fit les plus grands efforts pour n'en pas laisser subsister. Il en reste cependant encore quelques-uns, grâce au ciel, pour satisfaire la curiosité des bibliomanes. A une vente de livres à Londres, la Bible de Sixte-Quint a monté à 60 guinées. On s'amusa surtout de la bulle du pontife et du nom de l'éditeur, dont l'autorité excommuniait tous les imprimeurs qui s'aviseraient, en réimprimant cet ouvrage, de faire quelque changement dans le texte.

De Reiffenberg.

ERREMENT, vieux mot qui s'emploie encore dans la langue du palais, et qui a pour véritable origine le mot latin *arrhæ*, *arrhes*, c.-à-d. *gages*. En effet, on nommait anciennement *erreménts de plaids* les gages donnés par les plaideurs au moment où l'instance civile se liait ; c'était, au civil, la formalité qui répondait à la remise des *gages de bataille*, qui n'avait lieu que dans les affaires criminelles (*v.* Combats judiciaires). Ce qui

justifie cette étymologie, c'est d'abord la coutume elle-même qui est bien constatée, et l'ancienne orthographe du mot, qui s'écrivait *airements* ; on trouve même dans les vieux manuscrits *aires*. — Ce n'est plus là toutefois la signification que ce mot a conservée ; et le sens qu'on lui donne aujourd'hui ne se concilie plus avec cette origine. Il en est de ce terme comme de beaucoup d'autres qui se trouvent dans le même cas; sa ressemblance avec un autre mot de la langue, présentant une tout autre idée, a autorisé une confusion qui a conduit à une application toute différente. L'ancien *airement* de la procédure, qui est encore assez bien représenté aujourd'hui par la caution *judicatum solvi*, que l'on est en droit d'exiger de tout étranger demandeur, s'est confondu avec le vieux mot *errements*, venant du latin *errare*, et synonyme lui-même de *détours*. L'assimilation entre les détours sans nombre qu'il fallait faire pour sortir d'un labyrinthe inconnu et les détours sans nombre qu'il fallait suivre pour sortir d'un procès était tellement frappante, et la méthaphore était si heureuse, que l'on dut saisir avec empressement cette signification nouvelle. Les *errements de la procédure* n'exprimèrent plus désormais d'autre idée que ces inextricables détours d'une route inconnue, dans laquelle le voyageur égaré ne fait que se perdre et *errer*, marchant toujours dans l'espoir d'atteindre un but ignoré. Les *errements de la procédure* forment ainsi cette longue série d'actes de procédure, qui s'accumulent sans cesse depuis la citation en conciliation devant le juge de paix jusqu'à l'arrêt définitif, emportant avec lui l'autorité de la chose irrévocablement jugée; mais, pour arriver jusque là, que de longs détours sont à faire depuis la contestation sur la compétence, la discussion de toutes les exceptions dilatoires et préjudicielles, les jugements d'instruction, les préparatoires, les interlocutoires, les appels, les recours en cassation, qu'il faut successivement épuiser sur les incidents, avant d'en venir à la discussion du fond, qui doit aussi subir tous les degrés de juridiction. C'est à ces longues et interminables procédures, qui peuvent encore aujourd'hui durer un grand nombre d'années, et qui se prolongeaient autrefois pendant des siècles, parce que le nombre des juridictions n'était pas réglé, que s'applique de préférence l'expression *errement* ; et il faut même remarquer qu'on ne l'emploie pas ordinairement au sujet d'une procédure terminée, mais d'une procédure qui suit son cours et marche vers un but encore inconnu. La métaphore se présente ainsi dans toute sa vérité : les locutions les plus usuelles, et on pourrait même dire les seules usuelles, sont celles-ci : *reprendre les derniers errements d'une procédure ; procéder*, en reprenant l'instance, *suivant les derniers errements ; donner copie des derniers errements.* Teulet, a.

ERREUR. L'erreur est cet état où se trouve l'esprit, quand le jugement qu'il porte est en contradiction avec les faits, ou, si l'on veut, avec la vérité. — Vouloir signaler toutes les erreurs qui ont égaré et égarent encore l'humanité, considérée dans l'espèce et dans l'individu, vouloir faire l'histoire de toutes ses folies, ce serait évidemment entreprendre une tâche interminable. Le seul moyen de simplifier la question, d'y introduire de l'ordre et de tirer de cet examen un résultat profitable, c'est de remonter aux *causes* de nos erreurs. On conçoit en effet que le moyen le plus sûr de prémunir l'homme contre les illusions dont il est la dupe, c'est de lui en signaler les causes. Des philosophes ont cru rendre un éminent service à l'esprit humain, et lui faciliter singulièrement le redressement de ses erreurs, en essayant de les rapporter toutes à une cause unique. Celui-ci les rapporte à l'abus que nous faisons de notre liberté, celui-là à la précipitation de nos jugements; l'un à la faiblesse de la mémoire, l'autre à l'indétermination du langage. Si l'on voulait à toute force assigner à nos erreurs une cause unique, on serait, je crois, davantage dans le vrai, et l'on se servirait d'expres-

sions plus exactes, en disant qu'elles découlent toutes de l'*incomplet de nos connaissances*. Mais, outre qu'une telle synthèse est toujours obscure et ne peut guère porter de fruits, elle ne simplifierait point le travail, en ce qu'il resterait encore à déterminer les causes qui font que nos connaissances sont incomplètes, causes qui sont nombreuses et de diverse nature. Or, comme il s'agit avant tout de soustraire l'esprit aux influences qui agissent sur lui pour l'égarer, et que ces influences sont multiples et diverses, il est nécessaire de les signaler toutes et d'indiquer le caractère propre de chacune d'elles, si l'on veut qu'il soit possible de les éviter ou de les combattre. — L'analyse de l'esprit humain nous démontre que, pour découvrir les différentes causes de nos erreurs, nous devons passer en revue les diverses facultés qui sont chargées de nous donner ou de modifier nos connaissances. Tout en effet dans la nature peut devenir pour nous une source de bien ou de mal, selon que nous en faisons un bon ou un mauvais usage. Nos facultés, qui ne devraient être pour nous qu'un instrument de vérité, deviennent souvent un instrument d'erreur, soit par la mauvaise application que nous en faisons, soit même par des défauts inhérents à leur nature.—Mais, indépendamment de ces causes d'erreurs, qui consistent dans les vices de l'entendement même, il nous restera à remarquer l'influence qui peut être exercée sur nos facultés par les *passions*, ces implacables ennemis de la raison humaine, et que l'on peut regarder à bon droit comme le plus puissant obstacle qui vienne s'interposer entre l'homme et la vérité.

Erreurs des sens.

La faculté que nous remarquons en premier lieu est la perception externe, chargée de nous donner les connaissances du monde extérieur et des qualités des corps. Pour que le témoignage des sens soit véridique, il faut qu'ils remplissent certaines conditions hors desquelles nous risquons à chaque pas de nous tromper. Que nos organes soient en mauvais état, et la nature va changer d'aspect à nos yeux. Qu'un excès de sang ou d'humeur, par exemple, engorge les vaisseaux répandus sur la surface de l'organe visuel, et tous les objets nous apparaissent colorés en rouge ou en jaune. Un enfant attribue à certains aliments une saveur désagréable, lorsque cette saveur est le fait de l'affection morbide qui modifie chez lui l'organe du goût. Voulons nous porter des jugements sur des objets placés hors des limites que la nature a assignées à nos sens, tout change pour nous, et la forme et la grandeur, et le mouvement et la distance : vue de loin, une tour carrée nous semble ronde; les astres paraissent beaucoup plus petits qu'un nuage; le navire qui glisse rapidement sur la surface des mers nous semble s'avancer lentement; les couleurs, dans l'éloignement, se dégradent et pâlissent. Galilée fut jeté en prison pour avoir soutenu que le soleil ne tournait pas autour de la terre. Ou bien, si les rayons lumineux, au moyen desquels nous apercevons les objets, viennent à dévier en arrivant jusqu'à nos yeux, ce phénomène change également la forme et la grandeur des corps : un bâton, plongé en partie dans l'eau, nous semble brisé. Enfin, c'est à cette cause qu'il faut attribuer toutes les illusions d'optique. — Mais les erreurs des sens sont les moins importantes, en ce que l'homme apprend de bonne heure à se défier de ces témoins infidèles. Il n'en est pas de même de celles que nous allons signaler.

Erreurs qui ont pour cause la confiance dans le témoignage des hommes.

Le penchant qui nous porte à avoir confiance à la parole des autres hommes est assurément pour nous la source la plus féconde de lumières. Où en serait en effet notre intelligence, bornée à ses ressources individuelles? Mais aussi, en combien de circonstances la confiance dans le témoignage n'égare-t-elle pas l'esprit humain? L'enfant, dont le dénuement intellectuel est si grand, et dont le discernement est si faible, peut-il faire autrement que d'admettre comme vrai

tout ce que lui enseignent des hommes qui lui paraissent si supérieurs à lui-même par leur expérience et leur savoir? Or que d'erreurs et de préjugés qui n'ont point une autre origine! que peuvent des hommes ignorants, des peuples simples et grossiers, contre l'autorité d'un homme de génie ou d'un poète éloquent! Pourvu qu'aux fables ingénieuses qu'il leur débite se trouvent mêlées quelques-unes des vérités morales que révèle naturellement la raison, ils ajouteront la foi la plus vive à ces œuvres de l'imagination, ils s'attacheront à ces erreurs avec autant de force qu'aux vérités les plus évidentes, ils combattront et ils mourront pour elles. Ces erreurs passeront aux générations suivantes, en se grossissant encore en chemin; et le temps, loin de les affaiblir, semblera les consacrer; car, plus leur origine se perdra dans la nuit du passé, plus elles seront saintes pour le vulgaire. Mais cette confiance au témoignage n'a pas seulement pour dupes des enfants ou des esprits grossiers. Combien d'hommes elle abuse qui sont assez éclairés pour se défier de traditions mensongères, et qui se laisseront prendre à d'autres piéges! Il suffit de vivre au milieu d'une société où certaines opinions ont cours pour les admettre et subir malgré soi l'influence des intelligences environnantes. Le mot *idées reçues* est bien souvent synonyme d'*erreur*. Il est bien des esprits forts qui se laisseront persuader par des discours débités gravement et avec l'accent de la conviction. Un voyageur ne craignit pas, entre autres mensonges, d'affirmer à la cour de Louis XIV que les cataractes du Nil avaient deux cents pieds de haut; il fut cru sur parole, et des voyageurs récents nous apprennent que ces cataractes sont des rochers qui s'élèvent à peine à deux pieds au-dessus de l'eau. — Nous sommes souvent disposés à croire un homme plutôt en raison de sa position sociale que de la justesse de ses paroles. « *Dives locutus est, et omnes tacuerunt, et verbum illius ad nubes perducent. Pauper locutus est, et dicunt: quis est hic?* le riche ouvre la bouche, et l'on se tait et l'on exalte ses discours; le pauvre a parlé, et l'on se demande : quel est cet homme? » Quoique nous ne soyons plus à cet état d'ignorance naïve et crédule où étaient les peuples à leur enfance, nous n'en sommes pas moins disposés à accepter le joug de l'autorité qu'exercera toujours le génie, et à croire de préférence et sans réserve celui dont l'éloquence et le savoir commandent notre admiration, quoiqu'il ne puisse être en toute chose un infaillible oracle. Nous ne jurerons plus par Aristote, nous jurerons par Montesquieu, ou par tout autre, qui n'a pourtant pas plus de droit qu'Aristote à être cru sans examen.

Erreurs causées par l'induction.

L'induction, la mère des sciences, le flambeau qui a guidé l'homme à la découverte des vérités les plus cachées, dans quelles erreurs ne l'entraîne-t-elle pas, s'il ne sait se renfermer dans les limites d'une observation rigoureuse, s'il n'est point en garde contre de trompeuses analogies, s'il généralise avec trop de précipitation! Ainsi, qu'il voie deux faits s'accompagner dans la nature, comme il sait que l'effet ne peut marcher sans la cause, dans son empressement de conclure, il s'écrie que le premier est *cause* du second, sans s'inquiéter si ce dernier ne peut être attribué à une autre cause qu'il ne connaît pas. De là il va conclure que l'apparition d'une comète, qu'une éclipse, sont le présage ou la cause de grands malheurs; qu'il faut attribuer la maladie des troupeaux à la présence de certaines personnes, la guérison d'une maladie à certains gestes, à l'émission de certaines paroles, à l'invocation de tel saint, au contact des reliques, etc., etc.; en un mot, c'est sur un pareil fondement que s'appuyaient l'astrologie, la magie, et la plupart des croyances superstitieuses, qui infestent les sociétés dans leur enfance. —Ou bien nous concluons trop précipitamment du particulier au général : nous croyons, par exemple, que ce qui convient à l'individu convient à tous ceux de l'espèce, ou que ce qui convient à une

espèce convient aussi à des espèces différentes. La médecine, qui ne peut procéder que par inductions, nous fournit bien des erreurs de ce genre : un remède a réussi sur tel sujet, donc il est applicable à tout le monde; et voilà comme certains médicaments deviennent, au dire de ceux qui les emploient, de véritables panacées.—Un médecin remarque que telle substance guérit les pourceaux de la lèpre, et il l'applique à des moines qui en meurent, et lèguent en mourant leur nom à ce remède (l'*antimoine*). Nous ne jugeons guère les autres hommes que d'après les idées que nous a fournies l'observation de nous-mêmes. C'est ce qui fait que l'homme de bien ne peut croire au mal, ni l'égoïste à l'existence de sentiments généreux dans ses semblables.—Nous ne nous trompons pas moins souvent en voulant conclure du général au particulier. Il nous faut peu de temps pour acquérir la connaissance de certaines lois de la nature, et les principes que nous posons alors sont toujours vrais, tant que nous restons dans leur généralité. Mais si nous voulons descendre à leurs applications particulières, et leur rapporter certains faits que nous n'observons pas avec assez de soin, il arrive plus d'une fois que nous sommes dupes de fausses analogies, et que certains cas particuliers que nous croyons l'application de telle loi lui sont tout-à-fait étrangers. Ainsi, nous savons qu'une des propriétés de l'eau est de désaltérer. Mais il est tel liquide qui aura pour nous une analogie frappante avec l'eau, et que nous employons alors au même usage, tandis qu'il peut produire des effets tout opposés. Le juge qui doit prononcer dans une affaire criminelle sait à *priori* qu'un homme qu'on a trouvé frappé de coups de poignard, a été victime d'un assassinat; que l'assassin devait porter un poignard, qu'il ne pouvait se trouver ailleurs qu'à l'endroit où était sa victime, au moment où le crime a été commis, etc., etc. Mais, quand il s'agit de déterminer celui qui a commis le crime, ne peut-il pas se tromper, et prendre pour l'assassin un homme qui offre en lui des circonstances qui ont dû accompagner le crime, quoiqu'il en soit innocent? Les erreurs des physionomistes n'ont pas non plus d'autre cause. On a remarqué, en général, que certains traits de la physionomie sont accompagnés de certaines qualités morales. De là on conclut à l'existence de tel penchant dans un individu qui peut être doué d'un penchant contraire. Telle maladie offre ordinairement tel symptôme : on reconnaît ce symptôme dans un malade, on se hâte alors de conclure à l'existence de l'affection qui en est habituellement accompagnée, et il se trouve que ce symptôme est celui d'une autre maladie. L'induction a été cause de bien des guérisons : combien de trépas n'a-t-elle pas aussi amenés?

Erreurs qui naissent de la faculté d'abstraction.

Que ne doit pas l'étude de la vérité à la faculté d'abstraction, à ce pouvoir dont l'esprit est doué de s'arrêter séparément sur chacun des éléments dont un objet se compose? C'est cette utile division dans le travail de l'esprit qui non seulement donne les connaissances claires et complètes, mais qui a créé la division même des sciences. Grâce à cette faculté, le même objet, selon les différents points de vue sous lesquels il peut être envisagé, devient le sujet des observations du botaniste, du physicien, du chimiste, du géologue, etc. Or, l'observation ainsi considérée a reçu le nom d'*abstraction*. Mais, par cela même que nous pouvons observer séparément les diverses parties d'une même chose, il arrive que la partie qui est devenue l'objet exclusif de nos regards acquiert une importance excessive, et efface à nos yeux celles qui nous ont moins frappés ou que nous n'avons point encore envisagées. Ainsi, les qualités extérieures nous frappent plus vivement dans une personne que les qualités morales, plus difficiles et plus longues à connaître. Nous nous laissons aisément séduire par les manières, le langage, les avantages du physique ou de la fortune,

le luxe, les riches vêtements, etc. : le talent et les qualités de l'esprit nous éblouissent et nous cachent les imperfections morales, que nous révèlerait une observation plus attentive. Nos yeux, charmés par les beautés d'un écrivain, laissent passer inaperçus ses défauts. Des institutions politiques nous séduisent par un côté brillant, par des avantages qu'elles présentent sous un rapport, et nous les proclamons les meilleures, sans prendre garde aux inconvénients qui résultent des autres éléments que nous n'avons point soumis encore à notre examen. Souvent nous donnons la supériorité à un système philosophique, à un genre de littérature, à un pays, etc., par la seule raison que nous ne connaissons bien que lui seul. Pourquoi ne sommes-nous jamais satisfaits de notre condition, et portons nous envie à ceux qui ont embrassé des professions différentes, si ce n'est que nous connaissons tous les inconvénients de notre position, et que nous ne sommes frappés que des avantages des professions dont nous n'avons point l'expérience? Pourquoi un avocat fait-il souvent triompher une mauvaise cause? parce qu'il ne la présente que du bon côté, et a soin d'écarter tout ce qui peut lui nuire. Pourquoi sommes-nous de l'avis du journal que nous lisons exclusivement? parce qu'il ne met en avant que les arguments favorables à la doctrine qu'il soutient. — L'abstraction nous trompe encore d'une autre manière, en nous faisant accorder une existence indépendante à des qualités que nous pouvons mentalement abstraire du sujet où elles existent, mais qui en sont réellement inséparables dans la nature : c'est ce qu'on appelle *réaliser des abstractions*. Ainsi, les anciens peuples réalisaient des abstractions quand ils faisaient autant de divinités des diverses qualités morales, quand ils élevaient des statues et des temples à la sagesse, à l'amour, à la beauté, au courage, etc., pour les adorer sous les traits de Minerve, de Vénus, de Bellone, etc. Les *idées* de Platon, sur le type desquelles avaient été créées, selon lui, les différentes espèces des êtres, et qu'il prétendait exister indépendamment de ces mêmes espèces, qu'est-ce autre chose que des abstractions réalisées?

Erreurs qui ont pour cause la mémoire.

La mémoire est chargée de conserver le précieux dépôt de nos connaissances; mais ce dépositaire est souvent infidèle; ou bien il laisse échapper les faits qu'on lui avait confiés, ou bien il en intervertit l'ordre et les confond. C'est ce qui a lieu surtout quand il s'agit de faits éloignés ou compliqués. Ainsi, dans l'étude de l'histoire, on se trompera sur les dates des événements ou sur leur enchaînement. Ces erreurs auront de plus fâcheuses conséquences, quand les faits que la mémoire laisse échapper ou déplace doivent servir à tirer des inductions; car ces omissions donnent lieu à autant de conclusions erronées.

Erreurs qui naissent de la conception.

La conception est cette faculté au moyen de laquelle les objets, de quelque nature qu'ils soient, se représentent, quoique absents, à notre esprit. On donne aussi le nom de *conceptions* aux idées elles-mêmes, qui sont la représentation des objets. C'est à la vivacité excessive de nos conceptions qu'il faut attribuer les erreurs où nous tombons lorsque nous accordons une existence réelle et présente aux objets de notre pensée qui sont absents ou qui n'existent plus. C'est ce qui a lieu dans le sommeil, où nos conceptions ont une vivacité extrême; l'erreur dans les rêves ne peut être corrigée comme dans la veille, car notre intelligence n'a plus alors l'activité nécessaire pour distinguer le caractère de la conception, et d'ailleurs nos sens, n'agissant pas, nous laissent dans l'impossibilité de faire la comparaison entre leurs perceptions et la réapparition de ces perceptions dans l'esprit. C'est ce qui a lieu aussi dans l'extase, dans le délire, états dans lesquels nous sommes tellement dominés par une conception exclusive, que nous perdons en quelque sorte la conscience de toutes les autres perceptions, et que nous croyons présent l'objet de cette con-

ception, parce qu'elle est devenue aussi forte que si l'objet était réellement en notre présence. La conception nous fait encore tomber dans une autre espèce d'erreurs que l'on corrige plus difficilement. Comme les objets visibles sont ceux que l'on conçoit le plus habituellement et avec le plus de facilité, nous sommes portés à nous représenter toutes choses sous une forme visible. C'est ainsi que le paganisme, après avoir réalisé des abstractions, revêtit ces abstractions de formes humaines et matérialisa pour ainsi dire la Divinité. C'est cette cause d'erreur qui faisait regarder l'ame aux philosophes anciens comme une matière ignée, un feu subtil, un cinquième élément, etc.; c'est ce qui fait encore aujourd'hui que beaucoup de gens refusent d'accorder l'existence à tout ce qui ne peut tomber sous les sens.

Erreurs de l'imagination.

Les illusions où nous jette l'imagination sont nombreuses, et ce n'est pas sans raison qu'elle a été appelée la folle du logis. Rien n'est beau que le vrai, dit-on; mais aussi rien n'a plus d'attrait pour l'esprit que la fiction et le merveilleux. C'est ce qui explique comment les nations à leur enfance ont admis sans examen des fables dont la raison est aujourd'hui révoltée, mais qui charmaient alors l'imagination. C'est ce qui fait aussi que les enfants ajoutent foi si facilement aux contes absurdes avec lesquels on les berce, et prêtent une existence réelle aux êtres fantastiques qu'on dépeint à leurs regards émerveillés. C'est pour la même raison qu'on signale comme dangereuse la lecture des romans dans lesquels les auteurs se proposent moins d'instruire que d'intéresser et de plaire, et présentent les hommes et les choses sous des couleurs si séduisantes et si fausses. L'esprit se trouve alors jeté dans un monde tout imaginaire qui n'a que de faibles rapports avec le monde réel où nous sommes obligés de vivre. Les héros de ces ouvrages sont des personnages qu'on voudrait en vain retrouver dans la nature, et sur lesquels l'imagination du poète s'est plu à accumuler tous les vices ou toutes les vertus. Les situations, la plupart du temps exceptionnelles et bizarres, fruit d'une ingénieuse combinaison, s'éloignent également des scènes ordinaires de la vie. Or, quand de jeunes têtes faciles à exalter ont devant elles de pareils tableaux, elles se persuadent aisément qu'ils sont la peinture fidèle de la société, qu'on peut rencontrer tous les jours ces héros de roman, ces modèles de perfection, qui n'ont d'existence que dans le cerveau du poète; le lecteur, qui s'accoutume à ne voir le monde qu'à travers ce prisme trompeur devient bientôt la victime de ses illusions, et ne peut plus faire un pas dans le monde de la réalité sans y rencontrer l'erreur ou le mécompte. — Une autre influence non moins funeste de l'imagination est celle qu'elle exerce sur les esprits qui, tout en se livrant à des études scientifiques, ne laissent pas de suivre ses conseils au lieu de se borner à l'exacte observation des faits. Le plaisir qu'ils trouvent à combiner les idées au caprice de leur pensée fait qu'ils s'étudient moins à observer la nature et à l'analyser rigoureusement qu'à construire un ingénieux système, qui les flatte par sa nouveauté et par l'habileté avec laquelle les parties en sont combinées, mais auquel rien ne correspond dans la réalité.

Erreurs du langage.

Condillac, grand partisan de l'unité, a prétendu que le langage était la source unique de toutes nos erreurs. Sans être aussi exclusif, nous reconnaîtrons qu'il en est peut-être la source la plus féconde. En effet, nous ne pouvons porter de jugement sur les choses qu'au moyen des idées que nous nous en sommes formées. Mais remarquons que le plus fréquemment nous n'acquérons les idées que par les mots, et que nous entendons nommer les choses presque toujours avant de les connaître. Nous allons donc des mots aux idées, au lieu de marcher, comme nous le devrions, des idées aux mots. Si l'on prenait la peine de nous expliquer chaque mot, de nous analyser toutes les idées

dont il est la représentation, et que sa signification contient, le langage ne serait point un instrument d'erreur. Mais il n'en est point ainsi. C'est nous-mêmes presque toujours qui sommes chargés de ce travail; c'est nous-mêmes qui définissons les mots et leur attachons leur sens, d'après les circonstances où nous les avons entendus employer. C'est donc à peu près le hasard qui détermine pour nous la signification des mots. De là les idées fausses ou incomplètes que nous nous formons sur la plupart des choses, et principalement sur les choses métaphysiques qui n'ont rien d'extérieur et de palpable à quoi nous puissions recourir pour réformer nos jugements. Ainsi, que nous ayons attaché au mot religion l'idée de pratiques superstitieuses, de dogmes mensongers, et nous condamnerons sans appel tout ce qui se fait en son nom. Que nous définissions la liberté, le pouvoir de faire tout ce qui plaît, et nous conclurons que l'homme n'est point fait pour jouir de sa liberté. Cet exemple nous donne lieu de remarquer un autre inconvénient du langage qui consiste à ce qu'un même mot peut être pris dans plusieurs sens. De là tous les sophismes qui peuvent égarer notre raison, car ce n'est jamais le raisonnement par lui-même qui nous trompe, c'est l'indétermination des termes sur lesquels il opère. De là aussi ces interminables discussions entre des personnes qui s'entendaient au fond sur les choses, et qui ne s'accusent mutuellement d'erreur que parce qu'elles ne s'entendent point sur les mots. On comprend par-là combien il est important d'analyser les idées contenues dans un mot, de distinguer les différents sens qu'il présente, si nous voulons parler le langage de la vérité, et ne pas nous laisser induire en erreur par ceux qui parlent devant nous sans prendre soin de déterminer suffisamment les mots dont ils se servent. C'est alors seulement que la langue pourra devenir, selon l'expression de Condillac, une véritable méthode analytique.

Erreur des passions.

Quand nos facultés, par leurs imperfections et le mauvais usage que nous pouvons en faire, ne nous entraîneraient point hors des voies de la vérité, nous aurions encore d'autres ennemis à combattre que la faiblesse de notre intelligence : ces ennemis, ce sont nos passions, qui viennent dérober à nos yeux les lumières de notre raison déjà si vacillantes et si pâles. Dans la plupart des choses, c'est avec le cœur que nous jugeons, et s'il n'est rien de plus absurde, il n'est rien non plus de moins facile à réfuter que les sophismes du cœur. C'est lui le plus souvent qui détermine nos opinions et nous impose nos croyances. Pour l'homme, esclave de sa passion, les choses ne sont pas ce que la nature les a faites, elles sont ce qu'il veut qu'elles soient, et il semble que la réalité se modifie au gré de ses désirs. Dans quelles illusions n'est point sujet à tomber l'homme préoccupé trop vivement de lui-même et de ses intérêts, de quelque nature qu'ils soient? Vous perdrez votre peine si vous voulez prouver à un privilégié que les prérogatives dont il jouit n'ont rien de légitime et sont autant d'atteintes portées aux droits de ses semblables, si vous voulez persuader au colon qui s'engraisse des sueurs et du sang des noirs, que ces hommes ne sont pas nés plus que lui pour l'esclavage. Le plus grand obstacle à l'adoption des théories de la morale, ce n'est pas leur obscurité et la difficulté de les établir sur des bases rationnelles, c'est la préférence accordée par l'égoïsme aux intérêts matériels et aux jouissances de cette vie. Rien aussi n'est plus capable que l'orgueil de fausser notre esprit : c'est l'orgueil qui nous suggère une foule de raisonnements de cette force : je soutiens cette opinion, donc elle est la meilleure; ces vers sont de moi, donc ils sont bons; je suis l'auteur de ce système, donc il est le seul vrai; je suis de tel pays, donc c'est le premier pays du monde; j'ai adopté telle profession, donc elle est la plus honorable de toutes; j'ai cultivé de préférence cette science, cet art, donc cette science, cet art ont le pas sur les autres, etc. — Mais ce n'est pas seulement l'a-

mour de nous-mêmes qui nous égare, nous sommes également dupes des passions les plus désintéressées. L'amour proprement dit, l'amitié, les affections domestiques, nous aveuglent presque toujours sur l'objet de notre passion, l'embellissent à nos regards, nous cachent tous ses défauts, et ce n'est point sans raison que les anciens représentaient l'amour avec un bandeau sur les yeux. Tout ce que dit une personne aimée est vrai, tout ce qu'elle fait est bien, tout ce qu'elle veut est juste; ses imperfections physiques ou morales deviennent des beautés ou des qualités à nos yeux. Qu'on se rappelle ces vers du premier de nos moralistes et de nos poètes :

...Dans l'objet aimé, tout leur devient aimable,
Ils comptent les défauts pour des perfections,
Et savent leur donner de favorables noms.
La pâle est aux jasmins en blancheur comparable, etc.

Devenons-nous enthousiastes d'une opinion, d'une croyance, tous ceux qui la partagent sont les plus sensés, les plus méritants des hommes, tout ce qu'ils font pour la soutenir est juste et sacré. De là, l'esprit de parti, le fanatisme et ses sanglantes erreurs. — Mais si nous avons conçu de la haine contre telle personne, ou tel parti, tout va changer de face. Il suffira qu'on se soit attiré notre aversion pour devenir tout d'un coup orgueilleux, ignorant, sans talent, sans honneur, sans conscience. Les bonnes qualités s'effacent, les défauts sont grossis outre mesure; un homme est de tel parti, donc il est fourbe, lâche ou méchant; ses discours sont insensés, ses actions, criminelles. En un mot, rien n'est plus propre que l'amour ou la haine à pervertir notre jugement. Il en est de même du désir, de l'espoir et de la crainte, qui grossissent toujours leurs objets à nos yeux, et nous abusent si étrangement. Le désir que nous avons de voir triompher une cause nous aveugle sur ses chances de succès : il n'est pas jusqu'aux faits accomplis dont il nous fait nier l'évidence. La crainte semble donner l'existence à ce qui n'a de réalité que dans notre imagination effrayée. Un homme fasciné par la peur verra les dangers se multiplier autour de lui : un arbuste, à ses yeux, prendra la forme d'un brigand, et des spectres menaçants sortiront des tombeaux. — Mais si nous devons maudire les déplorables influences que le cœur exerce sur la raison, pourtant, il est un sentiment auquel nous devons pardonner les illusions qu'il nous cause; si l'espérance dérobe parfois la vérité à nos regards, du moins elle leur cache les tristes menaces de l'avenir, qu'elle embellit au contraire de ses riantes promesses. Sachons-lui gré de nous faire croire au bonheur! C.-M. Paffe.

Erreurs relatives a la médecine. Les médecins ont erré dans leurs théories et dans leur pratique : la remarque que Figaro fit à feu notre confrère Bartholo est fondée. Oui, la terre a caché un nombre infini de bévues médicales. Un exposé de toutes ces erreurs serait une tâche immense : il faudrait narrer toute l'histoire de l'art de guérir. Peut-être ce travail serait-il plus instructif qu'une apologie, mais on n'essaiera point ici de l'entreprendre : nous devons nous borner à quelques indications générales sur ce sujet. — Les premiers médecins puisèrent leur instruction dans l'observation des faits relatifs aux maladies, tant pour les causes que pour les accidents morbides, et les circonstances qui accompagnent la mort et la guérison : par cette voie, ils commirent moins d'erreurs que leurs successeurs, qui s'efforcèrent de découvrir le principe de la vie, croyant que c'était le seul moyen d'apprendre à conserver la santé. Dès lors, s'abandonnant à l'imagination, qui égare si souvent les hommes ils accumulèrent une série d'hypothèses que l'expérience a détruites successivement. C'est l'instabilité de ces théories qui a inspiré le peu d'estime qu'on a conçue pour la médecine, considérée comme science. Si les médecins ont beaucoup erré dans leurs conceptions, on leur doit la justice de reconnaître qu'ils ont fait tous leurs efforts pour s'amender. Enfin, ils ont fini dans ces derniers temps par comprendre que le meilleur moyen d'éviter l'erreur était de recourir au premier mo-

de d'étude ; la nature est devenue leur guide, et depuis lors, leurs inductions étant puisées dans les faits, leurs notions sont devenues plus positives. Il y aurait plus que de la présomption à croire que la médecine soit exempte d'erreurs aujourd'hui, mais nous pouvons nous féliciter du degré de raison où la génération contemporaine est parvenue sous ce rapport : il est peu de sciences qui ait plus profité de l'expérience et de la critique. — Si les médecins, après avoir étudié loyalement et même religieusement les dogmes de leur art, se sont souvent trompés dans leurs jugements et leurs décisions, combien d'erreurs ont été commises aussi par des personnes étrangères aux études médicales, et qui pourtant n'hésitent pas à juger et à traiter les maladies! Le nombre de ces personnes est très considérable ; il outrepasse de beaucoup celui des médecins. Le trait de ce bouffon appelé Gonelle, qui paria avec un duc de la maison d'Este qu'aucun métier n'était plus généralement exercé que la médecine, et qui gagna, est une preuve de la remarque que l'on consigne ici. Gonelle sortit de son logis avec un grand bonnet de nuit, un couvre-chef, tenant un mouchoir sur sa joue, et se plaignant d'éprouver un violent mal de dents. Chacune de ses connaissances qu'il rencontrait, et qui étaient nombreuses, s'empressait de lui donner un remède ; il inscrivit les noms de ces amis charitables sur ses tablettes. Le duc même, en le voyant arriver se plaignant toujours, joignit un avis à celui des autres. Soudain Gonelle jette bas sa coiffure et tout son attirail, s'écriant « Et vous aussi, monseigneur, êtes médecin! combien d'autres j'en ai trouvé depuis mon logis jusqu'au vôtre! Voici mon rôle, il y en a près de deux cents, et je n'ai passé quo par une rue : je gage d'en trouver plus de dix mille en cette ville, si je veux aller partout ; trouvez moi autant de personnes d'autre métier. » Il en est malheureusement ainsi. Peu de personnes voudraient tenter de raccommoder leur montre, ne connaissant pas l'art de l'horlogerie : eh bien! il en est des milliers qui n'hésiten pas à vouloir raccommoder les ressorts de la vie sans les connaître. Voilà l'erreur capitale que l'on commet en général relativement à la médecine, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les erreurs commises autrefois par les médecins, et dont ils se sont corrigés après les avoir reconnues, sont restées dans le public et composent une foule de préjugés vulgaires. Toutes les anciennes théories d'obstruction, de corruption, d'humeurs corrompues, de pituites, etc., qui sont aujourd'hui oubliées, et dont on se moque avec Molière, se retrouvent dans le langage des amateurs en médecine et les portent à essayer telle ou telle drogue pour leurs amis ou pour leurs enfants. Nous ne pouvons détailler ici toutes les bévues ridicules que l'on commet ainsi journellement ni en faire ressortir les inconvénients graves. Ce serait pourtant un travail nécessaire, approprié au but de ce livre, mais on s'est efforcé dans différents articles relatifs aux sciences médicales de signaler ces erreurs, et c'est ce que l'on continuera de faire avec soin et plus fructueusement que dans une esquisse générale, qui ne peut être qu'insuffisante, vu les bornes qui nous sont prescrites. Charbonnier.

ERSE ou ERINACH, l'un des trois dialectes de la langue gaëlique ou celtique, et celui qu'on parle encore dans certaines parties de l'Irlande, et surtout dans les parties occidentales et septentrionales. Encore la langue erse a-t-elle dégénéré singulièrement, car les dictionnaires et les grammaires ne sont destinés qu'à l'erse moderne : les vieux manuscrits ont seuls conservé intacte la vieille langue. Ce n'est que dans les cantons reculés placés par leur situation hors de l'influence anglaise, qu'elle sert encore aux communications linguistiques (v. Gaëlique et Irlandaise [Langue]).

ERSKINE (Thomas), naquit en 1750, dans le sein d'une famille respectable de l'Écosse. Son père eut trois fils, dont l'aîné a été connu sous le nom de comte de Buchan ; le second, Henri Erskine, a

exercé avec succès la profession d'avocat à Edimbourg; le troisième est celui dont nous allons nous occuper. Les trois frères avaient reçu une excellente éducation par les soins de leur père, homme d'un grand sens, et capable d'apprécier tous les avantages de l'instruction. — Très jeune encore, et après avoir terminé ses études au grand collége d'Edimbourg et à l'université de St-André, Thomas Erskine entra dans la marine, où il servit d'une manière distinguée; mais ses services ne lui obtinrent point l'avancement qu'il méritait, et il quitta cette carrière pour celle de l'armée de terre. Il s'engagea, en 1768, dans le 1er régiment d'infanterie, quoique ses goûts ne le portassent point vers l'état militaire. Mais la fortune de son père ne lui permettant pas d'en exiger de grands sacrifices, il dut renoncer à une profession qui ne lui aurait pas offert de prompts moyens d'existence. — Erskine demeura dans son régiment six années, dont il en passa trois en garnison à Minorque. De retour en Angleterre, son esprit délicat et pénétrant, ses saillies pleines de sel, et la variété de ses connaissances, lui firent une grande réputation. Boswell, dans ses *Mémoires sur la vie du docteur Johnson*, parle du plaisir que la conversation d'Erskine fit éprouver à cet homme célèbre, toutes les fois qu'ils eurent occasion de se trouver ensemble dans les cercles de Londres.—Cependant, les amis d'Erskine ne tardèrent point à s'apercevoir qu'il pouvait courir les chances d'une profession plus analogue à ses goûts. Ils l'engagèrent fortement à se livrer à l'étude des lois, ne doutant pas que de brillants et solides succès ne dussent l'attendre au barreau. — M. Erskine avait 26 ans lorsqu'il commença à étudier le droit. Il entra en qualité de *fellow commoner* (sorte d'étudiant pensionnaire) au collége de la Trinité, à Cambridge, et se fit inscrire aussi sur le registre des étudiants de Lincoln's-Inn (collége de droit à Londres). Quoiqu'il parût consacrer tout son temps à la jurisprudence, il trouvait des instants pour cultiver les lettres. Son imagination, naturellement exaltée, lui faisait chérir la poésie, et l'on sait qu'il est l'auteur d'une jolie imitation du *Barbier* de Gray. Une circonstance futile donna naissance à cet agréable badinage : un jour, M. Erskine ne put aller dîner dans la salle du collége, parce que son barbier avait négligé de venir remplir son office ordinaire auprès de lui. Dans son désappointement, le jeune homme lança ses malédictions sur la race entière des coiffeurs, et ses accents prophétiques annoncèrent le temps où les cheveux seraient coupés et où l'usage de la poudre aurait cessé. — Au sortir de l'université, et pour acquérir la pratique de la profession qu'il allait exercer, M. Erskine travailla, en qualité d'élève, dans le cabinet de M. Buller, avocat distingué de ce temps; mais celui-ci ayant été promu à la dignité de juge, il continua de travailler sous la direction de M. Wood. — Ce fut en 1778 que M. Erskine développa pour la première fois en public toutes les ressources de son admirable éloquence. Le capitaine Baillie, lieutenant-gouverneur de l'hôpital de Greenwich, ayant perdu cette place par l'influence de lord Sandwich, premier lord de l'amirauté, fut accusé d'avoir publié contre lui un libelle diffamatoire, et traduit devant la cour du banc du roi. Le capitaine confia sa cause à M. Erskine, qui n'était pas encore connu au barreau, et il eut lieu de s'applaudir de son choix, qui servit à révéler à son pays l'existence d'un grand orateur de plus. — M. Erskine, après le triomphe éclatant qu'il remporta dans la défense du capitaine Baillie, dut s'attendre à voir beaucoup augmenter sa clientelle. En effet, les causes les plus importantes lui furent confiées. Bientôt il eut occasion, dans le célèbre procès du lord Gordon, accusé du crime de haute trahison, de faire connaître que les doctrines politiques les plus profondes ne lui étaient pas étrangères. On n'a point oublié l'effet produit par une péroraison citée pour sa hardiesse et son énergie. Après avoir discuté, avec une grande lucidité, les charges de l'accusation, après s'être fait remarquer par une modération calme qui contrastait avec



la gravité du crime imputé à son client, l'orateur élève tout à coup la voix et s'écrie : « Je dis, par Dieu, qu'il faudrait être un scélérat pour oser fonder encore une preuve de crime sur une conduite aussi sage et aussi dépourvue d'artifice que celle du lord Gordon. » — Chaque pas de M. Erskine dans sa carrière était marquée par un succès. On ne pouvait se lasser de l'entendre; et toujours il étonnait par la puissance de son talent. Il faudrait citer tous ses plaidoyers pour mettre le lecteur à même de connaître les immenses travaux sur lesquels sa réputation est fondée. Les plus importants ont été réunis dans cinq volumes in-8° (édition de Londres 1810-1812), et madame de Staël les recommande, avec raison, aux lecteurs français. — Indépendamment des plaidoyers dont il vient d'être question, nous devons citer, comme des modèles, ceux que M. Erskine a prononcés dans les causes de Thomas Payne, de James Perry, éditeur du *Morning-Chronicle*, de Hardy, de Horne-Tooke, du comte de Thanet, etc. D'aussi éclatants succès valurent à M. Erskine l'amitié du prince de Galles, qui le choisit pour son avocat-général, et le nomma plus tard son chancelier et garde des sceaux du duché de Cornwall. — Jusqu'ici nous n'avons parlé de M. Erskine que comme avocat; nous devons le suivre maintenant dans sa carrière politique. —En 1783, les électeurs de Portsmouth le nommèrent leur représentant à la chambre des communes, où il s'assit sur les bancs de l'opposition. Il y prit part à toutes les grandes discussions qui eurent lieu à cette époque entre M. Pitt et M. Fox. Ses opinions ne pouvaient être douteuses : souvent, dans ses plaidoyers, il avait été à portée de les manifester, et toujours il fit ses efforts pour seconder Fox dans ses propositions généreuses. Le plus beau triomphe parlementaire de ces deux grands hommes fut sans doute celui qu'ils obtinrent, en 1792, à l'occasion du *bill du libelle*. Jusqu'alors, les jurés n'avaient été appelés dans les causes de la liberté de la presse que pour constater que le libelle incriminé avait bien été fait par l'accusé, mais ils ne devaient pas connaître du fond de l'ouvrage et des intentions de l'auteur. Quoique dans les affaires criminelles ordinaires le jury ait à prononcer non seulement sur l'acte commis, mais encore sur l'intention qui seule constitue la criminalité de cet acte, d'anciennes traditions semblaient autoriser les juges à s'écarter de ces principes du droit commun; et en matière de liberté de la presse, ils prétendaient avoir seuls la faculté de connaître de l'intention de l'auteur. M. Fox, par son bill célèbre, fit cesser un abus aussi grave. M. Erskine prononça, dans cette occasion solennelle, un discours qui mérite d'être placé à côté de celui de l'auteur de la proposition. De plus, il avait eu l'avantage de provoquer le premier la réforme de cette fausse interprétation de la loi dans l'affaire du doyen de St-Asaph. — M. Erskine suivit constamment les principes de l'opposition des whigs; et, lorsqu'en 1806, après la mort de M. Pitt, le chef de cette opposition, M. Fox, fut appelé de nouveau au ministère, M. Erskine reçut le titre de lord-chancelier. Il fut nommé aussi baron et membre du conseil privé. On sait dans quelle circonstance le ministère whig fut composé. Le besoin de la paix était généralement senti, et l'opinion publique appelait dans les conseils du roi ceux qui l'avaient toujours demandée avec instance. Cependant, des considérations particulières avaient obligé de former un ministère composé d'éléments hétérogènes, qui faisaient présager sa courte durée. D'un côté étaient Fox, lord Henri Petty, lord Erskine, lord Holland, lord Gray et M. Shéridan; de l'autre, lord Grenville, M. Windham et lord Sidmouth. De pareils hommes ne pouvaient être long-temps d'accord; aussi ce ministère n'eut-il qu'une passagère existence, durant laquelle il ne put réaliser toutes les espérances qu'il avait fait concevoir. Cependant, ce fut lui qui présenta au parlement le bill pour l'abolition de la traite des noirs, et qui fit cesser ce trafic infâme, auquel on s'était livré jusqu'alors sous la

protection même des lois. — Après son élévation à l'importante place de chancelier, qui lui avait fait donner la pairie et le titre de lord, M. Erskine continua de soutenir les principes de l'opposition dans la chambre haute, et jamais il n'abandonna le parti qu'il avait embrassé dès sa jeunesse. Souvent il plaida la cause des catholiques d'Irlande; il appuya constamment les propositions qui tendaient à la réformation des lois pénales; enfin, il éleva la voix en faveur des Grecs pour engager le cabinet britannique à provoquer une alliance contre les mahométans, et à embrasser la défense des chrétiens opprimés. — Lors de la paix d'Amiens, M. Erskine vint en France avec M. Fox, et il fut présenté au premier consul. On a prétendu que Bonaparte l'accueillit assez mal, et lui dit sèchement : « N'êtes-vous pas légiste ? » Je ne crois pas que cette anecdote soit vraie ; d'abord, Bonaparte savait trop bien que l'opposition anglaise ne partageait point les préventions des torys contre lui pour choquer ainsi l'un de ses principaux membres; en second lieu, ayant eu plusieurs fois l'honneur de voir lord Erskine, dans un voyage que je fis en Angleterre au printemps de 1823, il me parla de son entrevue avec Bonaparte sans se plaindre de la manière dont il en avait été accueilli, et il me fit voir le portrait du premier consul, qui lui avait été donné par lui-même. — Lord Erskine est mort, à l'âge de 73 ans, d'une maladie de poitrine, le 17 novembre 1823, chez son frère, à Almondale, auprès d'Édimbourg, où il était allé passer quelque temps. Sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église d'Uphall, où se trouve l'antique sépulture de sa famille. Il avait une physionomie spirituelle et ouverte, des manières élégantes, une grande vivacité d'esprit, et un caractère qui fut toujours jeune. Sa voix était si flexible qu'elle se prêtait admirablement bien à toutes les nuances des sentiments qu'elle voulait exprimer. — Lord Erskine était doué d'une ame élevée, et toujours il sut faire respecter la dignité de sa profession. Comme il insistait, dans la cause du doyen de St-Asaph, pour que le juge consentît à ce que les jurés eussent à prononcer non seulement sur le fait matériel de la publication de l'ouvrage incriminé, mais encore sur le fond de cet ouvrage et sur l'intention de l'auteur, M. le juge Buller s'opposa énergiquement à cette proposition, et ordonna vivement à M. Erskine de s'asseoir : « Mylord, s'écria celui-ci, je ne m'asssiérai pas ; votre seigneurie peut faire son devoir, et moi je ferai le mien. » Le juge garda le silence, et M. Erskine termina cette partie de sa harangue par ces mots prononcés d'un ton de voix solennel : « Le premier commandement et le premier conseil que l'on m'a donnés dans ma jeunesse ont été de suivre toujours ce que ma conscience me dirait être mon devoir, et d'en abandonner la conséquence à Dieu. Jusqu'à présent, j'ai agi de cette manière, et je n'ai pas lieu de me plaindre que mon obéissance m'ait jamais causé un sacrifice passager. Au contraire, j'ai trouvé la route de la prospérité et de la fortune, et je l'enseignerai de même à mes enfants. » — Une autre fois, comme il plaidait devant lord Mansfield, celui-ci, l'interrompant, lui dit : « J'ai décidé le contraire avant que vous fussiez né..... — Mylord, répartit le jeune avocat avec fierté, c'est parce que je n'étais pas né. » — M. Erskine s'était marié jeune, et il eut de ce mariage quatre fils et quatre filles : l'aîné de ses fils a hérité de son titre de pair de la Grande-Bretagne. — Devenu veuf, et déjà avancé en âge, M. Erskine contracta un second mariage. On assure qu'il fut loin d'avoir à se louer de cette nouvelle union; ce qu'il y a de certain, c'est que ses vieux jours s'écoulèrent dans un état voisin de l'indigence, et ce ne fut pas sans étonnement que je trouvai l'ancien chancelier d'Angleterre, l'homme dont l'admirable éloquence lui avait acquis une si éclatante célébrité, logé dans une petite maison d'un faubourg de Londres, n'ayant pour tout domestique qu'une modeste servante. — L'aventure suivante suffira pour peindre la situation des affaires de lord Erskine au moment de son décès. Dans le courant de juillet 1826, une fem-

me vêtue pauvrement, mais dont les manières annonçaient l'habitude d'une condition meilleure, se présenta à l'audience du lord maire, confondue dans la foule des pétitionnaires les plus obscurs. Quand son tour d'obtenir audience fut arrivé, elle annonça qu'elle venait demander au magistrat des conseils sur les moyens de soulager sa détresse, parce qu'elle manquait des choses les plus nécessaires à la vie. Le lord maire lui demanda son nom : « Je suis, répondit-elle, la veuve de lord Erskine !... » Le lord maire, à ce nom des plus respectés d'Angleterre, pria cette dame de passer dans un appartement voisin, et après lui avoir fait donner les secours les plus indispensables à sa position, car elle succombait de besoin, l'interrogea sur les causes de son infortune. Il sut alors que son mari l'avait laissée sans ressource, et qu'elle n'avait pour vivre, ainsi que son enfant, que le travail de l'aiguille et une somme de 12 schellings par semaine, prise sur la pension faite par le roi à la famille de lord Erskine, et qu'encore cette somme de 12 schellings n'était pas régulièrement payée. La misère à laquelle se trouvait réduite la veuve du lord grand-chancelier d'Angleterre était si grande que cette dame avait été présentée au lord maire par un ramoneur, comme un objet digne de toute sa compassion. Une souscription fut à l'instant ouverte ; j'ignore quels en ont été les résultats. Puisse-t-elle avoir assuré du pain à celle qui porte l'un des plus beaux noms de toute la Grande-Bretagne ! — En effet, Erskine est incontestablement le premier orateur du barreau qu'ait eu l'Angleterre, et il a donné un exemple qui a été honorablement suivi par MM. Mackintosh, Brougham, Denman, Scarlet, etc. Au parlement, ses succès furent peut-être moins éclatants, parce qu'il trouva des rivaux plus redoutables. Mais on peut le comparer quelquefois, sans désavantage, à ses contemporains les plus illustres, aux Pitt, aux Fox, aux Burke, aux Sheridan, aux Samuel Romilly, à tous ces grands hommes qui ont fait la gloire de la tribune anglaise. — La vie entière de ce grand citoyen fut consacrée au perfectionnement des institutions fondamentales de son pays ; la liberté de la presse, la pureté des élections, le jugement par jury, furent les objets constants de ses efforts, et toute l'Angleterre applaudit lorsque le roi lui donna pour armes douze jurés assis autour d'une table, avec cette devise : *Trial by jury*. — Lord Erskine est auteur de différents ouvrages qui n'ont rien ajouté à sa réputation. Cependant, on remarque parmi eux des *Considérations sur les causes et les conséquences de la guerre actuelle avec la France*, publiées en 1797. Il est aussi l'auteur de la *Préface* des *Discours de Fox*, d'un roman politique en deux volumes, intitulé *Armata*, et d'une *Lettre au comte de Liverpool au sujet des Grecs*, dans laquelle il embrasse avec chaleur la cause sacrée de ce peuple généreux : cette lettre a été traduite en français. — Depuis la mort de ce grand orateur, on a recueilli en un petit volume les poésies échappées à ses loisirs. — Ce recueil contient le *Barbier*, dont nous avons déjà parlé, la *Vision du fermier*, et quelques épigrammes. — On annonce que, pour perpétuer la mémoire de lord Erskine, ses concitoyens lui ont décerné un monument dans Westminster-Hall, comme nous voyons la statue de Malesherbes s'élever au milieu de la grand'salle du palais de justice de Paris : digne hommage rendu par des hommes qui connaissent le prix du courage et de la grandeur d'ame, à celui qui offrit l'accord d'un beau talent et d'un beau caractère ? A. Taillandier.

ERUDIT, ÉRUDITION. Ces deux mots dérivent du latin, *è, rudis*. *Eruditus* voulait dire chez les Romains un gladiateur que l'on avait affranchi, en lui mettant dans la main la baguette *rude*, non polie, dont on se servait pour s'exercer, pour s'escrimer. De là, par affinité, le mot *eruditus* a été étendu à l'étudiant qui sortait bien instruit de l'école. *Eruditus* était un titre au moyen âge, comme plus tard le fut celui de *docteur*. Ainsi le chroniqueur Frédégaire, continuateur de Grégoire de Tours, est qualifié d'*erudi-*

tus au titre de son livre. Toutefois, le mot *érudit* est d'un usage très moderne dans notre langue. L'abbé Desfontaines, dans le *Dictionnaire néologique*, nous apprend que l'abbé de Pons, qui se vantait d'être le créateur de cette expression, l'avait employée pour la première fois dans cette phrase : « Le peuple *érudit* vante fort le bon Homère. » (*Dissertation sur le poème épique*, insérée dans le *Mercure* de janvier 1717, pag. 26). Vers la même époque, l'abbé Houteville, dans son livre intitulé *La Religion prouvée par les faits*, hasarda ce nouvel adjectif d'une façon assez ambitieuse, en appelant le savoir immense qui est répandu dans les écrits d'Origène *une profusion érudite*. Le mot fit fortune, mais, appliqué à des individus et synonyme de *docte* et de *savant*, le mot *érudit* entraîne dès l'origine une idée de pédantisme et d'affectation, et signifie un homme non moins entêté de son érudition que fortement prévenu pour les anciens. « Ne prenez point l'ordre de ces stupides *érudits* qui ont prêté serment de fidélité à Homère (l'abbé de Pons, *Lettre sur l'Iliade de M. de La Motte*) ». « Les *érudits* sont comme les médecins, ils ont un idiome incommunicable au vulgaire : ce qu'ils feraient aisément comprendre en usant des expressions reçues, ils le rendent inintelligible par des termes ignorés, qui ont eux-mêmes besoin d'être définis (la même *Dissertation* déjà citée). »—« Ce mot est aujourd'hui assez à la mode pour signifier un homme d'esprit médiocre, qui a peu de talents, mais qui sait des faits (Desfontaines). « Enfin, La Motte a ainsi défini l'érudit dans une de ses fables :

Pour l'*érudit*, il méprisait,
Qui? — Tout le monde et ses voisins sans doute.
Mais il fallait jaser : où chercher qui l'écoute?
Chez des voisins il le faisait.

Nous avons exposé ailleurs les rapports et les différences qui existent entre *érudit*, *savant* et *docte* (*v.* ce mot, p. 347, t. XXI). Si l'on peut employer indifféremment les termes d'*érudit* et de *docte*, c'est lorsqu'on ne veut indiquer que l'objet du savoir sans rien dire de la manière dont on sait : car *docte* exprime toujours un savoir intelligent, et, comme on vient de l'indiquer par les citations précédentes, il n'en est pas de même du mot *érudit*. — On a été long-temps partagé sur l'emploi de ce mot appliqué à des ouvrages ; l'académie proscrivait cette expression : *un ouvrage érudit*. Elle voulait que, d'un livre contenant beaucoup de faits et de citations, on dit, non pas qu'il est *érudit*, mais qu'il est rempli d'*érudition*. L'usage a prévalu sur ce rigorisme, et l'Académie elle-même adopte aujourd'hui dans son dictionnaire cette heureuse acception d'un mot indispensable.—Le mot *érudition* est d'un usage très ancien dans notre langue. Il désigne une grande étendue de savoir en littérature ancienne, en philologie et même en matière historique. Les Scaliger, les Budée, les Muret, ont été d'une grande et profonde érudition. L'*érudition* de Bayle était à la fois philosophique et universelle. On peut accuser l'*érudition* de Voltaire d'avoir été fort superficielle. Le compilateur Velly avait une *érudition* à la fois lourde et très bornée. Il est aujourd'hui tel faiseur de notes et de commentaires à tant la feuille d'impression qui n'a qu'une *érudition* d'emprunt. « Il y a une certaine *érudition* qui ne sert à rien ou qui ne sert qu'à fatiguer les lecteurs (Bouhours). » « Quand on a l'esprit faux, l'ignorance vaut mieux qu'une vaste *érudition* qui ne produit que de la confusion et de l'obscurité (St.-Evremond) ».—Bayle a dit : *un fanfaron d'érudition*. Le même, dans ses *Nouvelles de la république des lettres*, a traité à fond de l'utilité, des inconvénients et des travaux de l'*érudition*.— Aux XIVe, XVe et XVIe siècles, presque toute la littérature consistait dans l'*érudition*, c.-à-d. dans les travaux des savants interprètes et commentateurs qui éditaient et expliquaient les trésors de l'antiquité. Bayle, dans son *Dictionnaire critique*, déplorait déjà avec douleur la décadence de l'*érudition*. Depuis cette époque, et malgré quelques travaux des bénédictins et de l'académie des inscriptions et belles lettres, l'érudition n'avait

fait que décliner en France, où l'on affectait même de la mépriser; mais depuis, grâce à l'émulation inspirée par les doctes philologues de l'érudite Allemagne, l'*érudition* commence à revenir en honneur parmi nous; déjà elle a produit ses fruits. Les langues, l'histoire ancienne, aussi bien que notre histoire nationale, mieux connues, mieux appréciées dans les travaux récents des Burnouf, des Boissonnade, des Guizot, des Daunou, des Thierry et des disciples qu'ils ont formés, en sont une preuve éclatante. Enfin cette singulière estime, rendue à l'*érudition* véritable, atteste encore que le caractère français a perdu quelque chose de son antique légèreté. — Dans le XVI[e] siècle, les érudits, affectant de former un peuple à part parmi les nations modernes et pour se donner un air d'antiquité, altéraient leurs noms propres et leur imposaient une désinence grecque ou latine. On dit ouvrage d'*érudition*, travaux d'*érudition*, recherches d'*érudition*. « Il est plus utile de se remplir la tête de réflexions que de remarques d'*érudition* (Bayle). » — Ce mot s'est employé quelquefois au pluriel : On n'estime point les *éruditions* pédantesques. Ménage a dit : « Il y a 22 *éruditions*, l'une portant l'autre, dans mon histoire de Sablé. » Dans cette phrase comme dans la précédente, *érudition* signifie une remarque savante :

Des *éruditions* la cour est ennemie.
Même on les voit souvent
Rebuter par l'académie. (Anc. poés.).

CH. DU ROZOIR.

ÉRUPTION, en latin *eruptio*, en grec *ecrosis*, l'action de rompre par suite d'un effort. On donne généralement ce nom au phénomène par lequel se caractérise, à la surface d'un corps quelconque, l'action d'une force plus ou moins intense qui opère de l'intérieur vers les parties extérieures de ce même corps, et, par analogie, on a désigné sous ce nom toute espèce d'effort par lequel un corps soumis à l'influence d'une force quelconque tend à changer, et change en effet ses dimensions, ses limites, ses propriétés, etc. : phénomène qui peut s'offrir à chaque instant dans la nature sous les formes les plus variées, comme l'éruption d'une maladie cutanée, celle d'un volcan, d'un fleuve qui a rompu les digues qui servaient à lui tracer un cours déterminé, etc. — Le mot qui nous occupe a, en médecine, une acception différente, sinon par son mode d'agir, au moins par ses effets, de celle qui lui convient dans tous les autres cas. On appelle *éruption*, dans ce sens, l'apparition plus ou moins lente ou rapide, à la surface du corps, d'un plus ou moins grand nombre de pustules ou petites tumeurs, désignées par différents noms, suivant leurs divers caractères, et dont l'histoire ou la marche maladive peut offrir des ensembles de phénomènes variés à l'infini. — Dans une autre acception, une armée, partant d'un point quelconque pour guerroyer, fait *éruption* de ce point sur le pays, sur les lignes ennemies; le boulet chassé par la poudre à canon fait *éruption* du point de départ dans les lignes ennemies, etc. Il est difficile de tomber dans un plus étrange abus de mots; nous concevons bien l'action de *faire irruption* de la part d'une armée qui se précipite brusquement sur un pays surpris; mais on ne peut, ce nous semble, faire une application plus fausse du mot *éruption* que de le faire servir à désigner des opérations de ce genre. A part l'acception médicale de ce mot, nous pensons qu'il doit toujours emporter avec lui l'idée d'une rupture quelconque, opérée par un corps sur lequel ou dans l'intérieur duquel s'est développé un foyer de forces plus ou moins intenses : ainsi, les forces élastiques, mises en action dans un foyer volcanique, peuvent être portées au point d'opérer une rupture sur l'une des parties quelconques de couches terrestres qui servent d'enveloppe à ce foyer. En conséquence de la loi de la pesanteur, l'eau d'un canal fait *éruption* par la porte ouverte d'une écluse. La même force de pesanteur fait faire *éruption* à toute masse d'eau maintenue dans des limites données par une digue, lorsque la force de résistance de cette dernière devient

inférieure à la force de pesanteur qui sollicite l'eau à tomber. Ces exemples, ou ceux qui réunissent les conditions de même genre, sont à peu près les seuls auxquels puisse s'appliquer le mot *éruption*. BILLOT.

ÉRUPTION (géologie [*voy.* VOLCAN]).

ERWEIN DE STEINBACH. Ce fut l'un des plus célèbres architectes de l'Allemagne. On ne sait rien de précis sur sa naissance; seulement, une tradition fort accréditée, et que l'on n'a pas contredite par des témoignages opposés, veut qu'il soit né à Steinbach, petite ville voisine de Bühl, et située aujourd'hui dans le cercle de la Kintzig, au grand-duché de Baden. Il avait donc, selon l'usage de beaucoup d'artistes, ajouté à son nom celui de sa ville natale. Ce qui démontre que, pour lui, Steinbach n'était qu'un nom d'emprunt, c'est que ce nom ne se trouve sur aucune des tombes de sa famille. Erwein appartient au XIIIe siècle. Dès lors, Steinbach avait une belle église et jouissait des mêmes franchises que Fribourg; ce lieu était célèbre aussi par ses carrières : un statut de Strasbourg défend aux meuniers et aux *meunières* de se pourvoir de meules ailleurs qu'à Steinbach. Tout ceci rend probable qu'Erwein fit partie de la corporation des tailleurs de pierre, ce qui suppose qu'il était de condition libre, surtout s'il fut admis dans la confrérie des architectes d'église. Quant à ses premiers travaux, nous en sommes réduits à des conjectures fort vagues : on pense néanmoins qu'il fut employé dans les ateliers de construction créés pour la cathédrale de Fribourg. On érigeait alors cette flèche pyramidale, si élégante et pourtant si majestueuse, qui fait l'admiration de la postérité; la tradition rapporteront l'honneur à Erwein, qui, de la sorte, ne se serait illustré à Strasbourg qu'après avoir accompli ce chef-d'œuvre; mais il y a beaucoup de raisons pour repousser cette tradition. D'abord les dates s'y opposent : la flèche de Fribourg fut bâtie de 1236 à 1272, et la première pierre de la tour de Strasbourg fut posée en 1277; or, Erwein travailla à l'église de Strasbourg jusqu'à sa mort, c.-à-d. jusqu'en 1318, l'espace de quarante-un ans. Comment supposer que, quatre-vingts ans plus tôt, on l'ait choisi pour tracer le plan d'un monument comme celui de Fribourg? cela est inadmissible. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'il fit partie de l'atelier employé à l'érection de cet édifice. Conrad de Lichtenberg était alors évêque de Strasbourg; il a dû rechercher des ouvriers habiles et expérimentés; si Erwein était connu à Steinbach, qui n'est pas plus éloigné de Strasbourg que de Fribourg, il aura été nécessairement appelé, sans que pour cela on lui ait de prime abord confié les tours ou la façade. Il se sera essayé à des détails de moindre importance, tels que la partie de la croisée méridionale, où sont plusieurs statues fort élégantes, reconnues pour être de la main de sa fille Sabine. Il est constant aussi qu'après l'incendie de 1298, Erwein rebâtit la portion supérieure de la nef, depuis les galeries et les arceaux qui la séparent des bas-côtés. On lui doit une grande partie de la façade. Enfin, il est probable qu'il commença les deux tours, et que celle du midi (précisément celle qui n'a jamais dépassé la plate-forme actuelle) fut plus avancée par lui que l'autre, dont nous admirons aujourd'hui la hauteur. Les épitaphes d'Erwein, de sa femme et de son fils sont sur des contre-forts de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste; on présume que Sabine, dont nous ne retrouvons point la tombe, repose aussi dans cette église, qu'elle a décorée de si belles statues. Jean, son fils, continua son ouvrage jusqu'en 1338. Le père est qualifié de *magister Ervinus gubernator fabricæ ecclesiæ argentinensis*; le fils n'a que le titre de *maître* (magister). On conserve encore à Strasbourg, dans la maison dite de *l'Œuvre de Notre-Dame*, un plan de la main d'Erwein le père, et l'on y voit que la cathédrale devait avoir deux tours d'égale hauteur. —Il faut lire, sur Erwein de Steinbach, une dissertation de M. Henri Schreiber de Fribourg; la belle description que

M. Schwarzhauser a publiée sur l'église de Strasbourg et les pages éloquentes de l'illustre Gœthe, dans son ouvrage sur l'art et l'antiquité. De Golbéry.

ERYSIPÈLE, en latin comme en grec *erysipelas*, mot dont l'étymologie n'est pas bien déterminée. On appelle ainsi une maladie inflammatoire de la peau, caractérisée par une rougeur qui disparaît sous la pression du doigt et reparaît ensuite, avec léger gonflement, douleur vive, ardente ou pongitive, occupant une étendue variable, sans symptômes généraux, ou bien accompagnée de fièvre, d'embarras gastrique, etc. — Tel est l'érysipèle *simple*, qui, le plus souvent, naît et meurt à la même place (*E. fixe*), mais qui parfois affecte une fâcheuse tendance à se propager ou à se reproduire sur divers points de la peau (*E. ambulant*). Lorsque le tissu cellulaire sous-jacent participe à l'inflammation, l'affection devient plus grave, et prend le nom d'*E. phlegmoneux*. Lorsque ce tissu cellulaire s'infiltre de sérosité, la maladie prend le nom d'*E. œdémateux*.—L'érysipèle peut affecter toutes les régions de l'enveloppe cutanée, mais il se montre plus fréquemment à la face, aux membres, aux mamelles chez les femmes, à l'ombilic, aux aînes et aux bourses chez les enfants en bas âge. — Toute irritation portée sur la peau peut déterminer directement l'érysipèle, surtout chez les personnes dont le tissu cutané jouit de beaucoup de finesse et de sensibilité. Ainsi, les frottements rudes, les applications ou le simple contact de substances âcres, l'impression du froid qui produit les *engelures*, espèce d'érysipèle œdémateux, l'impression de la chaleur artificielle ou solaire qui produit les *coups de soleil*, les piqûres d'insectes, les blessures de toute espèce, les ulcères, sont les causes les plus fréquentes de l'érysipèle, qui peut naître aussi sous l'influence de vives impressions morales, comme chez cette femme dont le visage se couvrait d'une érysipèle chaque fois qu'elle se mettait en colère; on signale également l'abus d'aliments et de breuvages excitants, ou le simple usage d'une alimentation grossière ou détériorée; enfin, l'érysipèle peut régner épidémiquement sous l'influence de conditions indéterminées, comme cela s'observe dans les hôpitaux, où, à certaines époques, cette affection vient compliquer la plupart des maladies : la saignée, l'application des sangsues, l'ouverture d'un abcès, donnent immédiatement naissance à des érysipèles plus ou moins graves. — La marche et la durée de cette maladie varient suivant ses espèces, la nature et l'intensité de la cause, la disposition du sujet. Simple et résultant d'une cause extérieure, il se résout ordinairement en peu de jours par une légère desquammation de la peau; plus intense, il donne lieu à une exhalation séreuse qui soulève l'épiderme, en forme d'ampoules, dont la rupture et le dessèchement produisent des croûtes. On ne peut ordinairement prévoir les suites et la durée de l'érysipèle ambulant. L'érysipèle phlegmoneux est fort grave, et souvent suivi de mortification ou gangrène du tissu cellulaire, d'où résultent de vastes décollements de la peau et des suppurations longues et abondantes. L'érysipèle occupant la face peut devenir funeste par la propagation de l'inflammation aux parties contenues dans le crâne. Celui des mamelles est d'autant plus fâcheux qu'il affecte particulièrement les femmes en couches et les nourrices. L'érysipèle peut se compliquer de plusieurs autres maladies : les plus graves sont les inflammations cérébrales et gastro-intestinales. — Des diverses terminaisons de cette affection, la plus commune et la plus favorable est la résolution; mais elle peut se terminer par suppuration, par gangrène, par métastase ou transport de l'inflammation sur un organe important; et dans ces cas divers, il peut amener la mort. — Le traitement est celui qui convient à la plupart des inflammations. Lorsque l'inflammation de la peau est légère et dépendante d'une cause locale, on la fait disparaître au moyen des applications réfrigérantes ou émollientes; mais lorsqu'elle est violente et qu'elle

dépend d'une cause interne ou générale, c'est au médecin qu'il appartient de diriger le traitement et de choisir entre les saignées locales et générales les vomitifs et les purgatifs, les onctions mercurielles, les vésicatoires, la cautérisation avec le nitrate d'argent, la compression, les mouchetures, etc. FORGET.

ÉRYTHRÉE (Mer), Érythréenne, mer Rouge, ou golfe Arabique, qui sépare l'Égypte et l'Arabie de l'Inde, et l'Afrique de l'Asie. L'isthme de Suez vient aboutir à cette mer. Le golfe de Suez est élevé de 30 pieds au-dessus de la Méditerranée. Les Arabes et les Grecs d'Égypte ont fait les premiers le commerce de cette mer des Indes. Les Arabes sabéens étaient en possession de ce commerce, lors des premières navigations des Grecs. C'était de ces Arabes que les Phéniciens recevaient les marchandises, qui enrichissaient Tyr et Sidon. La découverte des *moussons* (v. ce mot) ou vents réguliers, alternant tous les six mois, pour l'allée et le retour de l'Inde, rendirent ce commerce très florissant. Sous Auguste, les Romains y prirent une grande part. Une flotte de 120 voiles, équipée par Ælius-Gallus, gouverneur de l'Égypte, partit pour l'Inde, du port de *Myos-Hormos;* Pline décrit exactement la route du commerce des Romains par la mer Érythrée. La principale chaîne des montagnes d'Arabie paraît suivre la mer Rouge, ou Érythrée, à une distance de 10 à 30 lieues: le golfe Arabique occupe un enfoncement dans lequel aucun fleuve ne s'écoule. Cette mer est célèbre dans l'Écriture par le passage des Hébreux fuyant l'Égypte sous la conduite de Moïse, et par la destruction de l'armée de Pharaon.— L'historien d'Alexandre, Arrien, a donné un *Périple de la mer Érythrée*, l'un des monuments les plus précieux de la géographie ancienne. Le docteur Vincent en a publié, avec d'excellents commentaires, une traduction anglaise. A. D. V.

ERZEROUM ou **ARZ-ROUM**, et non pas *Erzeron;* ville des plus importantes et des plus riches de la Turquie asiatique, est la capitale de l'Arménie turque, improprement nommée *Turkomanie*, et la résidence d'un begler-beg, ou pacha à trois queues, l'un des plus puissants de l'empire othoman. Cette ville fut jadis célèbre dans la Haute-Arménie, dont elle était la plus considérable après Amide (*v*, DIARBÉKIA); elle portait les noms de Garin et de Kalikala. Elle reçut celui de Théodosiopolis, vers l'an 1415 de l'ère chrétienne, en l'honneur de l'empereur Théodose-le-Jeune, et fut long-temps un des boulevards de l'empire d'Orient contre les invasions des peuples barbares de l'Asie. Son nom moderne est dérivé, par altération, de celui d'*Arzen-Erroum* (terre des Romains), qu'elle porta depuis que la ville d'Artzen ou Arzen, qui en était voisine, ayant été prise et saccagée, l'an 1049, par les Turks seldjoukides, dominateurs de la Perse, ses habitants se retirèrent à Theodosiopolis, et lui imposèrent le nom de leur patrie ruinée; les musulmans, pour la distinguer de plusieurs autres villes nommées Arzen, l'appelèrent Arzen-Erroum, parce qu'elle appartint plus long-temps aux Romains qu'aux Grecs. Elle tomba au pouvoir des seldjoukides de Perse, à la fin du XIe siècle; mais après la chute de cette puissance, elle fut possédée pendant 40 ans par la dynastie des salikides, à qui les sulthans seldjoukides d'Iconium l'enlevèrent en 1201. Les Moghols s'en emparèrent en 1241, sous le règne d'Oktaï, fils de Djinghiz-Khan, et tous ses habitants furent égorgés ou réduits en esclavage. Elle passa successivement sous la domination de quelques dynasties musulmanes, entre autres des Turkomans Cara-Koïounlu, ou du *mouton noir*, sur lesquels Tamerlan la conquit en 1387. Peu d'années après sa mort, ses descendants perdirent Erzeroum, qui demeura soumis aux Turkomans Ak-Koïounlu, ou du *mouton blanc*, jusqu'en 1400, que le sulthan Mahomet II s'en rendit maître, et la réunit à l'empire othoman. Sous le règne de Mourad IV, le pacha d'Erzeroum, Abaza, s'étant révolté, obtint d'abord de grands succès; mais, as-

siégé dans sa capitale, il fut livré au sulthan, qui lui pardonna à cause de sa bravoure. Son successeur, ayant imité son exemple, ne fut pas traité avec la même clémence, et fut mis à mort en 1631. Dans les premières années de notre siècle, Erzeroum eut pour begler-beg l'ancien grand-visir Yousouf-Pacha, qui, loin d'en vouloir aux Français pour sa défaite à Héliopolis, par Kléber, accueillit généreusement, en 1805, M. Jaubert, chargé d'une mission secrète auprès du Châh de Perse, et en 1807, le général Gardane, envoyé en ambassade à la cour de ce monarque. — Erzeroum est située au milieu d'une plaine fertile, dans une presqu'île formée par les sources de l'Euphrate, et au pied d'une chaîne de montagnes qui empêchent ce fleuve d'aller se jeter dans la mer Noire. Quoique placée sous le 39e d. 40 m. de latitude, le froid y est très rigoureux, les récoltes tardives, et le bois fort rare. On n'y brûle que du bois de pin et de la bouse de vache. La ville est ceinte de hautes murailles et de fossés profonds; le palais du pacha est au centre, et forme une seconde forteresse. Les faubourgs sont hors des remparts. Les rues d'Erzeroum sont généralement étroites et sales : elle n'offre aucun monument remarquable; mais ses bazars sont vastes et bien fournis, et son commerce en fourrures, garance, cuivrerie et drogues, très considérable. Sa population est d'environ 70,000 habitants, Turcs, Arméniens et Grecs, qui tous y ont leurs églises et les ministres de leur religion. Erzeroum est à 60 lieues environ des frontières de Perse, et à 30 de Trébizonde et de la mer Noire. Dans les environs, il y a des eaux thermales, renommées depuis plusieurs siècles. H. Audiffret.

ERZGEBIRGE. On appelle ainsi la partie occidentale des Sudeten. Elle donne son nom à l'un des cinq cercles qui divisent le royaume de Saxe; et qui renferme les possessions des maisons de Schauenburg et de Schwarzenberg, princes médiats de la Confédération-Germanique (*v.* l'article Saxe). W.

ESAU. Il était fils d'Isaac et de Rébecca. Celle-ci, après une longue stérilité, avait enfanté deux jumeaux : Esaü vint au monde le premier. Il était tout couvert de poils, et fut nommé Esaü, qui signifie *homme fait*. Il s'adonna à la chasse et à la culture des champs, tandis que son frère Jacob restait sous la tente auprès de sa mère, qui avait pour lui un sentiment de préférence. Isaac au contraire affectionnait davantage Esaü. Celui-ci, rentrant un jour accablé de fatigue et mourant de faim, vendit à Jacob, pour un plat de lentilles, son droit d'aînesse, droit d'une grande importance chez les Hébreux, puis qu'il remettait aux mains du premier-né la possession des biens et un pouvoir absolu sur tous les membres de la famille. A l'âge de quarante ans, Esaü épousa deux femmes cananéennes contre le vœu de ses parents. Néanmoins, il était toujours l'objet de la prédilection de son père, qui lui dit un matin : « Prends ton arc et tes flèches, et apporte-moi le fruit de ta chasse; apprête-le de tes propres mains, car je veux te bénir avant de mourir. » Rébecca entendit ce discours, et, ayant accommodé deux chevreaux, elle couvrit les mains et le cou de Jacob de la peau de ces animeaux; le revêtit des habits d'Esaü et l'envoya auprès d'Isaac. Le vieillard, privé de la vue, ayant tâté les mains et les vêtements de Jacob, le bénit comme son premier-né. La ruse de Jacob fut découverte quand Esaü vint se présenter à son tour, et le vieillard, touché de ses pleurs, lui accorda aussi sa bénédiction, mais il souhaita seulement que le ciel engraissât ses champs et les humectât de sa rosée. Esaü dissimula son ressentiment et se promit dans son cœur de tuer son frère aussitôt après la mort d'Isaac. Rébecca, qui avait pénétré son projet, prit le parti d'éloigner son fils Jacob et l'envoya en Mésopotamie, chez son frère Laban. Esaü resta sous les tentes paternelles et augmenta le nombre de ses épouses de plusieurs filles d'Ismaël et de Nabajoth. Après une absence de plus de vingt années, Jacob se mit en chemin pour al-

ler retrouver son frère, mais, craignant sa colère, il se fit précéder par des messagers, qui lui offrirent de sa part deux cents chèvres, vingt boucs, vingt béliers, trente chamelles avec leurs petits, quatre-vingts vaches, trente taureaux, vingt ânesses et dix ânons. A l'approche d'Esaü, qui était accompagné de trois cents serviteurs, Jacob se prosterna sept fois devant lui et implora sa bienveillance. Esaü l'accueillit avec tendresse et l'accompagna jusqu'au delà du Jourdain, puis il retourna dans sa demeure habituelle au pays de Séhir. L'écriture se tait sur le reste de sa vie, et n'annonce pas l'époque de sa mort; on sait seulement qu'il fut le père d'Éliphaz, lequel engendra Amalec, tige des Amalécites.

Saint-Prosper jeune.

ESCADRE. La langue italienne a donné à notre infanterie les mots *escadre* et *cap d'escadre*, qui ont été employés depuis le règne de François Ier jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Ainsi, on disait *escadre* comme nous disons aujourd'hui *escouade*, si ce n'est que l'escadre avait en même temps un caractère administratif et tactique, tandis qu'actuellement l'escouade n'a plus rien de tactique. — Froissard parle souvent de petites troupes qu'il appelle *escades:* celles des légions de François Ier étaient de 25 hommes. — Les escadres de Gustave-Adolphe et de Montécuculli étaient des carrés longs composés de 24 fantassins sur quatre files et sur six rangs. — Le terme *escadre* n'est usité maintenant que dans la marine. Gal Bardin.

En marine l'étymologie d'escadre est la même que celle d'escadron, c'est donc sous ce dernier qu'on devra la chercher, car il a les honneurs de l'ancienneté dans la langue française. Quand nos armées navales s'organisèrent, on emprunta à l'art militaire des noms pour désigner des subdivisions analogues à celles de l'armée de terre. On comprend sous le mot *escadre* un détachement de moins de 20 vaisseaux de ligne, et aussi chacun des trois corps principaux d'une flotte considérable. Ainsi que je l'ai dit à l'article Division, on est convenu, pour la facilité des évolutions, de partager les armées navales en trois parties que l'on nomme *escadres*, chacune distinguée par un pavillon d'une couleur particulière. Il y a l'*escadre blanche*, l'*escadre blanche et bleue* et l'*escadre bleue*. L'Angleterre aussi a adopté des désignations analogues, mais elles ont plus d'extension que chez nous. En France, elles ne sont employées que passagèrement, et leur existence tient à l'armement ou à la dissolution d'une armée navale, tandis que les Anglais embrassent toute leur marine sous les trois divisions, *escadre rouge*, *escadre blanche*, *escadre bleue*. Quand une armée navale est formée en ligne de bataille, l'amiral ou commandant en chef est au centre, et son escadre forme le corps de bataille; il porte le pavillon carré blanc en tête du grand mât, le vice-amiral commande l'avant-garde, il a pour marque distinctive le pavillon blanc et bleu; le contre-amiral commande l'arrière-garde: son pavillon de commandement est un carré bleu percé de blanc.

Chef d'escadre. Les vice-amiraux et contre-amiraux peuvent commander des escadres en chef ou en sous-ordre. Ainsi que tous les hauts fonctionnaires rétribués par le budget de la France, l'officier général, chef d'escadre, reçoit un très haut salaire. Le vice-amiral commandant en chef, outre ses appointements à la mer, qui s'élèvent à 18,000 fr. par an, est encore gratifié, sous le nom de traitement de table, d'une allocation de 60 fr. par jour; le contre-amiral en a 55, outre les 12,000 fr. de sa solde. Le chiffre si élevé de cette allocation journalière me conduit à rechercher les motifs qui ont engagé tous les gouvernements à l'adopter. Il est palpable qu'en donnant au chef les moyens de représenter grandement, on a voulu augmenter son influence, mais on a laissé à la délicatesse et à l'honneur de chaque individu le soin de dépenser dignement l'argent qui lui est alloué: c'est une loi de conscience. Il y a donc dans la solde d'un officier commandant deux parties distinctes: ses

appointements fixes, dont il peut disposer comme de sa fortune privée, et son traitement de table, destiné à sa vie publique, et de l'administration duquel il est comptable à l'honneur. Malheureusement les meilleurs institutions humaines sont bientôt faussées quand la morale publique ne veille pas à leur maintien, et les grosses sommes données pour la représentation des chefs sont exploitées par l'intérêt privé comme une mine féconde. Je ne dirai rien des fonctions du chef d'escadre, ni des honneurs qui lui sont rendus, je serais obligé d'entrer dans des détails techniques peu intéressants.

Escadre d'évolution. L'éducation de l'officier de marine n'est pas complète encore quand il sait faire manœuvrer un navire : il est une science plus difficile qu'il doit savoir, car elle décide souvent de la gloire et de la puissance des nations, c'est la tactique ou l'art des évolutions navales. Considérée théoriquement, son étude est fort simple, et quoique peu avancée et presque dans l'enfance, on peut aisément s'en former une idée nette et précise; mais son application dans les mers dangereuses et surtout au milieu du désordre et de l'émotion des combats présente des difficultés qui donnent à l'expérience une autorité puissante. On ne saurait trop façonner les officiers aux grandes évolutions, et c'est dans ce but qu'ont été imaginées les escadres d'évolution; c'est la meilleure école des marins, c'est l'école des amiraux. C'est là qu'ils peuvent apprendre à faire manœuvrer une flotte entière comme un seul navire, à réunir en masse, ou diviser rapidement leurs forces pour les porter contre l'ennemi, ou pour l'éviter; c'est là que se forme admirablement le coup d'œil du marin; c'est l'apprentissage des grandes victoires. Malheureusement cette école si utile entraîne des frais considérables, devant lesquels reculeront toujours les gouvernements constitutionnels : aussi n'en pouvons-nous rappeler que peu d'exemples. Les plus célèbres furent celles de 1776 et 77, que le comte d'Orvilliers exerça avec une rare intelligence, et qui préparèrent si avantageusement notre intervention dans la guerre de l'indépendance américaine; et de nos jours, quelques officiers peuvent attester que les campagnes d'évolution de l'amiral Duperré les ont initiés plus profondément à l'art de la marine que toutes les autres expéditions. Il est agréable de naviguer et de manœuvrer en escadre : au moins, cette mer qui vous environne s'anime; la scène est intéressante et variée, car c'est toujours un beau spectacle pour les yeux même les plus habitués qu'un vaisseau sous toutes voiles, alors que la brise les gonfle et l'emporte sur l'eau. Pendant la nuit, les évolutions ont un caractère de féerie; tous ces feux qui étincellent au sommet des mâts et qui glissent dans le ciel comme des étoiles filantes, les fusées qui à intervalles s'élancent et éclatent dans les airs, et le murmure de la mer, et quelquefois le coup de sifflet ou le son du porte-voix d'un navire voisin, et le bruit du canon et de la mousquetterie en temps de brume, et le tintement de la cloche que l'on distingue à travers les sifflements du vent, tout, jusqu'à l'inquiétude qu'inspire quelquefois une position aventureuse, contribue à rendre cette vie séduisante.

Escadrille. Une escadre composée de petits navires ou de bateaux prend le nom d'*escadrille*. Tout le monde a entendu parler de la flottille de Boulogne, que Napoléon destinait, disait-on, à la conquête de l'Angleterre; ses divisions étaient des escadrilles. Quand une division navale ou une escadre est réunie dans une rade, on forme quelquefois, pour l'exercice des marins, une escadrille des chaloupes et canots des grands navires; toutes les embarcations sont armées en guerre et elles vont évoluer au milieu de la rade, sous les ordres de quelques officiers. Ce simulacre d'escadre peut avoir d'excellents résultats : on peut y répéter tous les signaux et les manœuvres de la tactique, se former en bataille, en colonnes, en ligne de marche, de convoi; se diviser rapidement en

deux corps séparés et simuler l'attaque de deux escadres ennemies, opérer un débarquement, attaquer et défendre un bastion sur la plage; en un mot, c'est l'exercice de rade le plus intéressant et le plus utile. T. Page.

ESCADRON. Ce terme a, suivant quelques-uns, de l'analogie avec escarmouche; il a été appliqué d'abord aux combats à la foule de la chevalerie, aux évolutions de la cavalerie et de l'infanterie, et, en dernier lieu, aux seules troupes à cheval. — Froissard passe pour le plus ancien écrivain qui ait donné au terme *escadron* une signification à peu près analogue à celle qu'il a de nos jours. — Les vieux auteurs espagnols, tels que Médina (Juan de), etc., ne disent jamais autrement que *escadron d'infanterie*, parce que quand l'infanterie se restaura, elle était dépourvue d'une langue qui lui fût propre, et se trouva forcée d'emprunter les termes de la cavalerie, qui était la seule arme dont les écrivains se fussent occupés.— Le mot *escadron*, cessant de se prendre dans le sens de bataillon, est ensuite devenu particulier à la cavalerie, et il signifiait *aile* d'une armée agissante, ou bien il était synonyme de brigade. — Considérons maintenant l'escadron comme uniquement équestre, et comme étant, dans l'état militaire des modernes, une subdivision d'un régiment de cavalerie, ou bien comme étant lui-même une agrégation régimentaire, ou un corps à un escadron, car ils ont été sur ces divers pieds. — Dans tous les cas, cet escadron est, ainsi que le bataillon ou la batterie, un groupe élémentaire, suivant l'expression de quelques écrivains; d'autres écrivains le regardent, par rapport aux manœuvres d'une division d'armée, comme une unité tactique d'hommes à cheval. — Lycurgue passe pour avoir, le premier, partagé la cavalerie grecque par masses comparables à des escadrons. — Suivant Xénophon, les escadrons de la grosse cavalerie de la milice perse étaient de cent hommes sur huit rangs; d'autres escadrons de cette nation, à ce que dit M. le colonel Carrion, étaient ordonnés sur douze rangs. — L'escadron grec, ou la subdivision tactique de l'épitagme, qu'on peut comparer à l'escadron, se nommait *épitarchie*; et se composait de 128 cavaliers sur huit rangs. — L'escadron romain, ou du moins la subdivision que les Latins nommaient *turma*, était de 40 cavaliers sur quatre rangs. — Les milices modernes ont adopté l'escadron quand elles ont eu éprouvé combien les gens d'armes sur un seul rang agissaient avec peu d'efficacité, et à quel point il était difficile d'exécuter les charges, en longue et mince muraille. — Dès le commencement du XVIIe siècle, la milice suédoise ordonne en escadrons sa cavalerie; bientôt les cavaleries autrichienne et espagnole se forment de même: ainsi, en 1631, neuf escadrons espagnols sont battus par le rhingrave Otto, qui servait sous Gustave-Adolphe. — Vers ce même temps, Lorente et Xéa composent des traités relatifs à l'organisation des escadrons espagnols. — En 1635, les escadrons français prennent naissance, et se partagent, suivant les temps, en compagnie ou en pelotons. Gal Bardin.

ESCALADE. Mot tiré de l'italien *scalata*, provenu de *scala* (échelle). Le mot français est peu ancien; il commençait à être en usage quand Henri-Estienne écrivait, ainsi que ce grammairien le déclare. — La poliorcétique des Latins rendait la même expression par *scalarum oppugnatio*. — L'escalade est une action de guerre ou un assaut qui a lieu à l'aide d'échelles, et sans qu'il soit pratiqué de brèche, ou, du moins, sans que la brèche forme rampe. Souvent, même, l'escalade est une insulte brusque, une attaque d'emblée, qui a lieu sans qu'un siége en règle soit assis. — Diodore de Sicile, Tacite, Tite-Live, citent quantité d'exemples d'escalade. — L'escalade des forteresses des anciens offrait une difficulté qui n'existe plus depuis le changement du système de la fortification. — Les assaillants ayant atteint le haut des murailles ou la bretèche, n'étaient pas à la moitié de leur entreprise;

car ces murailles n'étaient pas terrassées, et par conséquent il était plus difficile de descendre dans la place qu'il ne l'avait été de monter jusqu'à la crête du mur. Cette crête était d'ailleurs dominée par les défenseurs qui garnissaient le haut des tours, et qui faisaient jouer, de là, toutes les armes propres aux siéges défensifs. Si l'ennemi se rendait maître de la bastille ou étage supérieur de la tour, l'assiégé culbutait les eschiffles qui servaient d'escaliers, et l'assaillant se trouvait comme emprisonné. — Végèce donne une idée de la manière dont les escalades avaient lieu de son temps. On y employait la sambuque ou la harpe offensive, l'exostre et le tollenon. Un des moyens de défense pratiqués par les Romains, s'ils étaient assiégés, consistait dans une invention ou dans une machine qu'ils appelaient *metella*, *metellæ*, peut-être en souvenir de Metellus. Cette invention consistait à disposer sur la sommité du rempart des gabions remplis de pierres, et ajustés de manière à basculer facilement en dehors. L'assaillant prêt à atteindre le terme de son entreprise, et venant à toucher cette machine, était renversé et écrasé par la chute des gabions ou barils. — Folard a répété des récits peu croyables quand il affirme, sur l'autorité de Juste-Lipse, que la tortue tactique était un moyen et une base d'escalade; que cette tortue était quelquefois simple, quelquefois à deux étages, et que, sur ce plancher de boucliers, sur cette fondation vivante, on parvenait à faire courir des chars, et à dresser des échelles, par lesquelles le reste de l'armée montait à l'escalade. — Ammien, Hérodien, Hérodote, Quinte-Curce, Silius-Italicus et Tite-Live parlent de l'escalade qu'ils appellent *attaque en couronne*: elle consistait à insulter à la fois et les remparts et les portes. — Une des escalades les plus célèbres dans l'histoire est celle d'Andrinople par les Goths, et celle de Beauvais par Charles-le-Téméraire, en 1472. — L'escalade de Fécamp, en 1593, le long d'un rocher à pic de six cents pieds de haut, est une des plus étonnantes. Les détails en sont racontés dans le *Petit Dictionnaire des faits et dits*. — Une escalade d'une vigueur inouïe fut celle de Schulembourg, en 1717, à Corfou, qu'il défendait contre les Turcs. Ceux-ci l'ayant réduit aux dernières extrémités par la prise des dehors, il fait à la hâte préparer des échelles, et marchant à la tête de ses soldats les plus résolus, il reprend, après un affreux carnage, les ouvrages qu'il avait perdus, et poursuit l'ennemi jusqu'en Épire. — L'escalade de Prague, en 1741, racontée par Despagnac (*Hist. du maréchal de Saxe*), eut, ainsi que celle de Gand, en 1745, par Lowendal, le rare mérite de n'être suivie d'aucun pillage. — Les machicoulis du moyen âge étaient une des précautions contre l'escalade. — Les escalades, jadis très fréquentes, ont cessé de l'être depuis le perfectionnement de l'artillerie, l'art de flanquer les ouvrages, l'invention des dehors; elles ont été rares dans le dernier siècle: il n'en avait pas été tenté depuis celle de Modène, en 1706; il s'en est vu cependant dans la guerre de 1741. — Maintenant, l'escalade, et surtout celle des lignes fortifiées, se fait ordinairement de nuit, à bas bruit, à l'arme blanche; l'infanterie passe le fusil à la grenadière, s'approche à la course, plante l'échelle et s'élance sur l'ouvrage. — De son côté, la troupe insultée se saisit de ses armes de parapet, et s'attache à culbuter les échelles. Au temps où les escalades étaient fréquentes, elle y employait surtout les fourches ferrées. — Les escalades échouent souvent, soit parce que l'ennemi a construit sur un arrière-plan des ouvrages dont l'attaquant ignore l'existence, et qu'il les a encombrés d'abatis, ou hérissés de chausses-trapes, de chevaux-de-frise, de fraises; soit parce que l'assaillant connaît mal ou juge inexactement la hauteur des remparts: il en fut ainsi à Acre. — Des réflexions et des conseils sur ce genre d'inconvénients sont de toute antiquité. *En ces sortes d'affaires*, dit Polybe, en parlant d'escalades, *rien n'est impunément négligé*,

la peine suit toujours la faute. — Dans la guerre de 1832, au siége de la citadelle d'Anvers, des échelles de cinq mètres se trouvèrent trop courtes pour l'insulte de la gorge de la lunette St-Laurent; au moyen d'échelles plus longues, elle fut escaladée à l'extrémité des flancs.

G^al. Bardin.

ESCALE, échelle à pétard, ayant un nombre plus ou moins grand d'entre-toises; on s'en servait quand une porte qu'on voulait pétarder ou renverser était précédée d'un fossé. — L'escale était moins large que le madrier du pétard, et plus longue que le fossé n'était large. Elle avait une force proportionnée à sa longueur; elle servait de poulain pour faire arriver le pétard au-delà du fossé; à cet effet, l'escale se rattachait à des pieds-de-chèvre ou supports qu'on plantait au milieu du fossé, et elle basculait de manière à venir s'appliquer à la porte.

Gal Bardin.

ESCALIER. L'escalier, dont tout le monde connaît l'usage, est un des ouvrages de charpenterie les plus difficiles à bien exécuter, à raison des courbures qu'il faut donner à différentes pièces de bois entrant dans sa construction, courbures variables à l'infini, selon qu'elles doivent avoir plus ou moins d'élévation, et que les marches de l'escalier sont subordonnées à telles formes ou à telles dimensions, en largeur, en épaisseur, etc. — On distingue plusieurs classes d'escaliers: on nomme *grands escaliers* ceux qui communiquent depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux étages les plus élevés d'une maison, et *petits escaliers*, *escaliers de dégagement*, *escaliers dérobés*, etc., ceux qui ouvrent simplement une communication entre un étage ou portion d'étage et un autre, entre un appartement et un cabinet, une garde-robe, une issue extérieure, particulière ou secrète, etc.—Les petits comme les grands escaliers se placent dans des espaces appelés *loges d'escalier*, de forme carrée, ronde ou irrégulière, suivant l'espèce d'escalier que l'on veut faire, et suivant l'étendue superficielle dont l'architecte peut disposer pour leur construction. C'est un travail que les charpentiers peuvent toujours exécuter; cependant, il arrive souvent que l'on confie à des menuisiers la construction des escaliers de dégagement, particulièrement lorsqu'on tient à l'appareuce, et que les bois qui entrent dans leur construction sont des bois précieux, pour lesquels on exige un travail très fini. — Indépendamment des escaliers où le bois entre comme partie principale pour former les marches, les limons, les rampes, on en construit souvent dont les marches et toutes les parties servant à les établir et à les maintenir à leur place, sont faites en pierres de taille. Les rampes de ces escaliers, lorsqu'elles ne sont pas en marbre ou en pierre sculptée, sont ordinairement en fer, et l'on en voit beaucoup qui passent pour des ouvrages de serrurerie très remarquables. — Il existe en France un assez grand nombre d'escaliers qui sont considérés comme de véritables chefs-d'œuvre; nous citerons seulement ici ceux qui font partie ou qui dépendent du château de Versailles, le magnifique escalier du Palais-Royal, à Paris, le nouvel escalier du palais des Tuileries, remarquable par son élégance et sa richesse. Mais c'est surtout dans les palais d'Italie qu'il faut aller admirer le génie et le goût des architectes pour ce genre de construction.

V. de Moléon.

ESCAMOTER, escamoteur. Ces deux mots dérivent d'*escamote*, petite balle de liége que les saltimbanques prennent adroitement avec le bout des doigts, font disparaître, changer de place, reparaître subitement, et multiplier à leur gré, sans que les spectateurs s'en aperçoivent. *Escamoter* signifie donc, dans le sens propre, l'action de faire ces tours d'adresse et de subtilité, et l'*escamoteur* est celui qui fait métier d'*escamoter*, soit comme joueur de gobelets, ou prestidigitateur, pour amuser les passants sur les places publiques ou une nombreuse assemblée dans une salle de spectacle, soit comme amateur dans un salon de société. Les habiles *escamoteurs* ne se bornent pas à es-

camoter des balles de liége, ils font disparaître aussi des balles et des pommes de toutes les grosseurs, des cartes, des montres, des lapins, des enfants, et jusqu'à des personnes adultes. Il y a de très honnêtes et très habiles escamoteurs dont le talent tient aux connaissances physiques et chimiques : tels ont été Pinetti, Bienvenu, Olivier, et celui qui n'a guère été connu que sous le nom de Comus : tel est encore M. Comte. Mais il en est d'autres qui, abusant de l'adresse dont ils font métier ou amusement, ne sont rien moins que des escrocs et des filous, dont il faut plus se défier que des voleurs de grand chemin : car ils exercent leur industrie dans la bonne société, dans les salons des ministres et des princes, et jusque dans les bals de bienfaisance : les uns trompent au jeu, font sauter la coupe, substituent des cartes ou des dés; les autres escamotent des bourses, des tabatières, des montres, des colliers, des cachemires, etc., d'autres enfin changent la farine en sucre, le genièvre en poivre, la poussière en tabac. *Escamoter* est alors synonyme de *tromper*, *voler*. On dit aussi, au figuré, *escamoter une place*, *une nomination*, lorsqu'on y parvient par des moyens illicites, par intrigues, au détriment d'un homme simple et honnête. On disait autrefois *corbiner* (dérober en corbeau) au lieu d'*escamoter*.—En termes de broderie au métier, *escamoter* signifie faire disparaître, au moyen d'une aiguille, les bouts d'or et de soie, en les faisant rentrer par-dessous l'ouvrage. H. Audiffret.

ESCARBOT. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères (dont les ailes sont logées dans des étuis). Les escarbots ont deux ailes recouvertes de deux sortes d'écailles luisantes, bombées, très dures, plus courtes que l'abdomen; leur tête porte deux antennes, une bouche à deux lèvres, quatre palpes, etc.; leurs jambes sont taillées en scie; l'insecte peut les replier ainsi que la tête sous le corselet; le tarse est formé de cinq pièces. — Les escarbots ont des rapports avec les bousiers, les scarabées, les hannetons, etc. Mais leurs antennes, leurs jambes épineuses, la faculté qu'ils ont de cacher leur tête sous le corselet, ne permettent pas de les confondre avec aucun autre insecte. — Les escarbots, dont le corps est ordinairement fort propre, se plaisent dans les fumiers, les matières animales en putréfaction; il y en a qui vivent sous les écorces d'arbres morts. Lorsqu'on touche un de ces insectes, il replie sa tête et ses jambes sous le corps, et contrefait le mort tant que dure le danger qu'il redoute. Ces coléoptères déposent leurs œufs dans la terre, le fumier, les charognes. On croit qu'ils sont *nyctalopes* c'est-à-dire qu'ils voient plus clair pendant la nuit que durant le jour (*v.* Scarabée). T.

ESCARGOT. Coquillage univalve (dont la coquille est d'une seule pièce), hermaphrodite, ovipare, qui, néanmoins, ne peut se reproduire sans le concours d'un autre individu de son espèce. — L'escargot ou colimaçon de terre est un gros ver sans pieds ni os intérieurs, composé d'une tête, d'un cou, d'un ventre; l'animal traine en outre une coquille plus ou moins grande, composée de cinq spires, de laquelle il peut sortir en partie ou dans laquelle il se cache à son gré. Cette coquille perd son brillant à mesure que l'escargot vieillit. — Chacun a pu observer que la peau de ce reptile est gluante, susceptible d'extension et de contraction; que de chaque côté du ventre elle se termine en une sorte de fraise à l'aide de laquelle l'animal rampe, grimpe, etc. Sa tête est armée de quatre cornes, deux courtes, et deux plus longues. On croit que ces cornes lui servent soit de lunette d'approche, soit à tâter le terrain, comme le bâton de l'avengle. — Les organes de la génération de ce coquillage sont situés au côté droit du cou : lorsque deux individus sont sur le point de s'approcher, ils se piquent réciproquement avec une pointe dure, cassante, qui sort des organes génitaux, et qui se renouvelle à chaque accouplement; c'est par les mêmes organes que l'escargot pond, au bout d'une vingtaine de jours, des œufs gros comme des petits

pois, enveloppés d'une coque membraneuse : ces œufs sont couverts de terre par la mère; la chaleur du soleil les fait éclore; il faut un an pour que la coquille de ce reptile ait acquis assez de consistance pour le mettre à l'abri de la plupart de ses ennemis. — Tout le monde sait que les escargots se nourrissent d'herbes et de feuilles d'arbres. Quoique la chair de ces animaux soit indigeste, bien des personnes la recherchent à cause de son bon goût. On en fait des pommades; des femmes élégantes s'en frottent la peau pour lui donner de la souplesse et du poli. — Aux approches de l'hiver, les escargots bouchent leur coquille avec une substance glutineuse, après qu'ils se sont retirés dans des trous où ils passent la mauvaise saison sans prendre de nourriture (*v.* le mot Hélice). T.

ESCARMOUCHE. Les Latins rendaient la même idée par *vélitation*, action de vélites. C'était un combat sans importance, tels que l'étaient, chez les Grecs, les chicanes des acrobalistes; au moyen âge, les attaques des ribauds; au temps des compagnies d'ordonnance, les engagements des archers à cheval, et dans le dix-septième siècle, la fonction des enfants perdus et des grenadiers.—Les mots escarmouche et scaramouche ont pour racine l'italien *scaramuccia*, farce, gaîté, qui a produit *Scaramuccio*, acteur napolitain, ou bien ils viennent de *mucciare*, qui signifie *railler*, *plaisanter*, *agacer*, parce qu'une escarmouche est une espièglerie militaire, une plaisanterie de guerre. Le savant Piémontais Grassi emploie également *scaramuccio* et *scaramugio*. Le fond de ces expressions a été emprunté par les Espagnols quand ils se rendirent maîtres de Naples; le terme s'est de même francisé, lors de nos expéditions en Italie, et il a produit les mots *escarmoucher*, *escarmoucheur*; aussi ces expressions et la locution *attacher l'escarmouche* se trouvent-elles communément dans Brantôme, Delanoue, Lancelot et Philippe de Clèves. — Il arrive fréquemment que les escarmouches sont des actions fortuites; dans ce cas, on ne s'occupe guère de les soutenir; mais quand elles tiennent à un plan arrêté, on les alimente pour que ceux qu'on y envoie ne soient pas ramenés; dans ce cas, on a soin d'y employer l'espèce de troupes qui convient au terrain, et le plus généralement de l'infanterie légère. — Feuquières donne pour principes que les escarmouches combinées doivent s'entamer mollement, par peu de troupes, et se soutenir avec des forces assez imposantes pour que l'entreprise profite et puisse à volonté se terminer, parce que si elle dégénère en action générale, il en résulte un engagement tumultueux qui ne peut jamais être que d'un mince avantage. — La milice turque était en réputation pour la vigueur et la légèreté de ses escarmouches; c'était à peu près tout son mérite dans les derniers siècles. — L'objet des escarmouches combinées est d'aguerrir les troupes, de tâter l'ennemi, de l'amuser; de contrarier, de ralentir ou de suspendre sa marche, pour donner le temps à des secours de s'approcher.— On engage aussi les escarmouches pour sonder les intentions de l'adversaire, apprécier sa force, détourner son attention, masquer une opération, reconnaître une position, explorer un terrain, faire des prisonniers, afin d'en obtenir des renseignements, dérober un mouvement, masquer un travail, tendre la main à une troupe amie, donner le temps au gros de l'armée de prendre position. Gal Bardin.

ESCAROLLE (*v.* Chicorée et Scarolle).

ESCARPE. L'escarpe est la pente donnée à la muraille ou terre-plein d'un ouvrage ou d'une enceinte; c'est l'un des talus d'un fossé; il regarde la campagne; sa base est circonscrite par la ligne magistrale. — L'escarpe a moins de saillie à la sommité qu'au pied; elle a du *fruit*, comme on dit en termes d'architecture; les unes appuient sur des contre-forts, d'autres sont terminées par une berme, ou sont environnées d'une fausse braie, ou sont garnies d'une fraise. — Le gouverneur d'une place de guerre prend poste sur l'escarpe s'il reçoit le roi dans l'en-

ceinte de la place : c'était du moins un vieil usage. — L'escarpe d'un rempart revêtu, commence au-dessous du cordon, puisqu'au-dessus le parapet monte verticalement.—L'escarpe des remparts non revêtus commence à la partie supérieure du parapet. — C'est au pied même de l'escarpe que viennent aboutir les travaux du siége offensif qu'on nomme la descente du fossé et le trou du mineur. C'est l'escarpe que les batteries de brèche insultent. G[al] Bardin.

ESCAUT, le *Scaldis* des anciens, d'où dérive sans doute son nom flamand et hollandais, *Schelde*; fleuve qui prend sa source en France, à l'ancienne abbaye du mont St-Martin, près du bourg du Catelet, dans le département de l'Aisne, arrose celui du Nord, en passant par Cambrai, Bouchain, Valenciennes et Condé, au-delà duquel il entre en Belgique. Là, il traverse Tournai, Audenarde, reçoit la Lys à Gand, et la Dender à Dendermonde, passe devant Anvers et se jette dans la mer du Nord, vis-à-vis de l'embouchure de la Tamise en Angleterre, par deux larges bouches (l'Escaut occidental, Hond ou Wester-Schelde, et l'Escaut oriental ou Ooster Schelde) que séparent les îles de Beveland septentrional et méridional, et qui communiquent ensemble par plusieurs branches. Le cours de l'Escaut est généralement du sud au nord-nord-est. Sa longueur est de 86 lieues, dont 78 de navigables depuis Cambrai. Sa largeur, qui est de 600 pieds à Dendermonde et de 1,600 à Anvers, devient bientôt telle qu'à l'entrée de l'une et de l'autre de ses embouchures, elle est de 2 lieues 1/2 et de 3 1/2. — Les transports en marchandises de tout genre y sont immenses. Cependant, la navigation y est assez dangereuse dans la partie inférieure, où se trouvent de nombreux bancs de sable. Les petits bâtiments marchands remontent jusqu'à Audenarde. Au delà, on se sert de bateaux de diverses grandeurs. Dans la partie comprise entre Cambrai et Condé, la navigation a été établie, de 1750 à 1788, au moyen de 18 écluses. — Les principaux affluents de l'Escaut sont, après la Lys et la Dender en Belgique, la Scarpe et la Sensée en France. Son extrémité supérieure est longée par le canal de St-Quentin; à droite se détache celui de Condé à Mons. On voit à Anvers l'extrémité de celui de Bruxelles à cette ville. O. M. C.

ESCHINE, le plus célèbre des orateurs grecs après Démosthène, et le plus constant de ses antagonistes, était né à Cothocide, bourg de l'Attique, on ignore en quelle année. Son père, s'il faut en croire Démosthène, se nommait Tromès, et avait servi comme esclave chez un maître d'école; et sa mère, appelée Glaucothée, exerçait les fonctions de prêtresse inférieure de Bacchus. Eschine ne contestait point ce dernier fait, mais il soutenait que l'auteur de ses jours portait le nom d'Atromète, et n'avait jamais été esclave. Quoi qu'il en soit, Eschine naquit pauvre et passa dans des conditions subalternes les premières années de sa vie. Il fut d'abord greffier, puis comédien. Mais les désagréments qu'il éprouva l'obligèrent bientôt à renoncer au théâtre; il servit avec honneur dans les armées de la république, fréquenta quelque temps l'école de Platon, et embrassa enfin la carrière oratoire. Un beau physique, un organe flatteur, une grande facilité d'élocution, joints aux connaissances pratiques qu'il avait acquises dans le droit civil de son pays, assurèrent ses premiers succès dans cette brillante, mais orageuse carrière. Personne n'ignore combien était étroite, à Athènes, la liaison entre l'éloquence et la politique. Orateur distingué, Eschine ne tarda pas à compter parmi les hommes d'état de la république, et manifesta d'abord une haine très vive contre Philippe de Macédoine, dont les projets hostiles commençaient à percer à travers ses protestations pacifiques. Il fit partie de l'ambassade que les Athéniens envoyèrent à ce prince, après la prise d'Olynthe, pour le faire expliquer sur ses intentions. Arrivé à la cour de Macédoine, il paraît que les dispositions antipathiques qu'il avait témoignées tombèrent tout à coup devant les prév-

nances de Philippe, et qu'il revint à Athènes presque entièrement gagné à ses intérêts. L'adroit monarque n'eut pas de peine à consommer sa séduction par des largesses, dont la honteuse acceptation fournit plus tard à Démosthène le texte d'une de ses invectives les plus éloquentes. Eschine ne cessa dès lors de se prononcer pour le parti de la paix. Mais, tandis qu'il la négociait, de concert avec les autres députés envoyés au roi de Macédoine, ce prince, qu'ils avaient attendu trois mois entiers dans sa capitale, profitait de ces retards pour enlever aux Athéniens plusieurs villes en Thrace et dans la Propontide. Enfin, les hostilités cessèrent, et le traité fut conclu, traité auquel Eschine n'avait que trop contribué, et où il n'entrait pas moins de légèreté de la part des Athéniens que de mauvaise foi de la part de Philippe. Aussi ce roi saisit-il le premier prétexte qui lui fut offert pour en violer les conditions. L'invasion et la destruction de la Phocide, l'occupation de la Thessalie, révélèrent aux Athéniens la gravité des périls auxquels ils étaient exposés; mais la sécurité succéda bientôt aux alarmes, et les pressantes exhortations de Démosthène ne parvinrent point à arracher ce peuple frivole à son indolence habituelle. Ce fut alors qu'il dirigea contre Eschine l'accusation consignée dans sa fameuse *Harangue sur les prévarications de l'ambassade*, monument de passion et d'éloquence. Eschine soutint dignement cette attaque formidable. A l'énergie, à la véhémence des déclamations de son antagoniste, il opposa une discussion pleine d'ordre, d'adresse et de précision. Après avoir exprimé et exagéré sans doute le sentiment de confiance que lui inspiraient la bienveillance de ses juges et la justice de sa cause, il réfuta successivement les diverses inculpations qui lui étaient faites, et renvoya plus d'une fois à Démosthène ses reproches de perfidie, de bassesse et de vénalité. Eschine ne nia pas d'ailleurs avoir conseillé aux Athéniens un rapprochement avec le roi de Macédoine, mais il motiva cette disposition sur le besoin de la paix, et déclara qu'il regardait comme honorable celle qui avait été conclue. Sans excuser les dernières hostilités de Philippe, il affirma avoir, ainsi que ses collègues, ajouté la foi la plus pure aux promesses de ce prince, et s'étonna d'être seul à rendre compte d'une ambassade dont il avait partagé la responsabilité avec neuf de ses concitoyens. La défense d'Eschine, que quelques critiques ont jugée supérieure à l'accusation même de Démosthène, fut couronnée d'un plein succès. Son antagoniste ne réunit que trente suffrages. Il convient d'ajouter que l'accusé fut puissamment secondé dans cette circonstance par l'orateur Eubulus, ennemi personnel de Démosthène, homme influent sur l'esprit du peuple. Ce succès, loin de réveiller son patriotisme, n'eut d'autre effet que d'enhardir Eschine à se prononcer de plus en plus en faveur du monarque macédonien. Ses intrigues, traversant les efforts de Démosthène, réussirent à faire absoudre par le peuple le traître Antiphon, qui avait promis à ce prince d'incendier la flotte Athénienne; mais l'aréopage ayant pris, à l'instigation de Démosthène, connaissance de cette affaire, fit arrêter de nouveau Antiphon, qui périt dans les tourments de la question. Élu peu de temps après (l'an 340 avant J.-C.) député à l'amphictyonie de Delphes, Eschine usa de ce titre pour faciliter à Philippe l'occupation d'Elatée, ville importante par sa position, et qu'on pouvait considérer comme la clé de l'Attique. La victoire de Chéronée couronna enfin les entreprises ambitieuses de ce monarque. — On sait quels témoignages éclatants d'intérêt et de considération les Athéniens prodiguèrent à Démosthène (*v.* ce nom) à cette occasion. On sait aussi combien ils excitèrent la jalousie de son rival. Le sénat ayant accueilli la proposition que lui avait faite Ctésiphon de décerner une couronne d'or à Démosthène, pour prix de ses services et de son zèle, Eschine forma opposition devant le peuple au décret du sénat. Ce débat si mémorable du patriotisme et de l'éloquence s'ouvrit à Athè-

nes, l'an 330 avant l'ère chrétienne, en présence, pour ainsi dire, de la Grèce entière. Dans une harangue où la méthode de l'argumentation le dispute à la véhémence du langage, mais à laquelle on a reproché trop de subtilités, de la diffusion et quelques détails insignifiants, Eschine embrassa l'ensemble de la vie de Démosthène; il accumula contre lui les imputations les plus graves et les plus odieuses, et combattit avec énergie l'idée de couronner sur le théâtre, en présence des Athéniens et de tous les Grecs, celui qu'il appelait l'assassin des guerriers morts à Chéronée, l'auteur funeste des désastres des infortunés Thébains, et des calamités de toute la Grèce. Sa péroraison eut particulièrement pour objet de fermer les cœurs à la compassion que Démosthène chercherait à inspirer, et surtout de mettre les esprits en garde contre les ressources de son éloquence. Ces précautions, qui se reproduisent plusieurs fois dans le cour de sa harangue, décèlent assez combien Eschine redoutait la supériorité de son adversaire, et, de tous les hommages rendus à la puissance oratoire de Démosthène, il n'en est point d'aussi remarquable peut-être. — La magnifique apologie de Démosthène est trop connue pour trouver ici une mention plus détaillée. Tout le monde sait quel succès elle obtint. Eschine ne recueillit pas même la cinquième partie des suffrages, et condamné à une amende de mille drachmes, qu'il ne put acquitter, il se vit obligé de s'expatrier. A sa sortie d'Athènes, il fut atteint par Démosthène, qui lui offrit des consolations, et le força d'accepter un talent d'argent. L'orateur banni s'écria, dans sa vive émotion : « Comment ne pas regretter une ville où je laisse des ennemis si généreux, que je puis à peine espérer de trouver ailleurs des amis qui leur ressemblent! » — Eschine se retira à Éphèse, puis à Rhodes, où il ouvrit une école publique d'éloquence qui, pendant plusieurs années, jouit d'une grande célébrité. Il commença ses leçons par la lecture des deux harangues qui avaient causé son bannissement. Celle d'Eschine obtint de grands éloges; mais quand il lut le discours de Démosthène, les applaudissements redoublèrent. *Eh! que serait-ce donc*, s'écria-t-il, *si vous eussiez entendu le monstre lui-même?* Cet orateur mourut à Samos, où il était allé passer quelque temps. — Les critiques anciens ont universellement loué, dans les discours d'Eschine, la douceur, l'harmonie et la pompe de l'élocution; un style clair et pur, une heureuse abondance. Les modernes se sont exprimés avec une égale admiration sur son mérite oratoire. « Né avec les plus grands talents, dit un de ses traducteurs, Eschine aurait peut-être balancé l'éloquence de Démosthène si en lui les qualités du cœur eussent égalé celles de l'esprit. » Ce que les uns et les autres s'accordent à lui refuser, c'est, en général, cette vigueur de conception, cette vivacité pressante, et parfois sublime, d'argumentation, qui étaient propres à Démosthène, et que ce grand homme ne devait pas moins, en effet, à l'inaltérable intégrité de son patriotisme qu'à la fécondité de son génie. Eschine avait cultivé la poésie avec succès. Ses mœurs étaient douces, et leur urbanité contrastait avec l'âpreté vraiment stoïque du caractère de son rival. Les Grecs, charmés de l'atticisme de son langage, avaient donné le nom des trois Grâces à ses trois principales harangues. Il nous reste de lui, indépendamment des deux discours que j'ai rappelés plus haut, une invective éloquente contre l'orateur Timarque, et douze lettres que quelques critiques ont attribuées à des sophistes grecs. La meilleure édition des œuvres d'Eschine est celle qui figure dans les *Orateurs grecs* de Reiske. Ses principaux traducteurs français sont Ricard, Auger, et M. l'abbé Jager, qui n'a encore publié que la harangue sur la couronne. M. Plougoulm a également donné, en 1834, une version française de la même harangue.

A. Boullée.

ESCHYLE, fils d'Euphorion, était né à Éleusis, bourg de l'Attique, vers le commencement de la LXe olympiade suivant les uns, et dans la dernière an-

née de la LIIIe olympiade suivant les marbres d'Arundel. Il embrassa les dogmes de Pythagore. On raconte que, s'étant endormi auprès d'une vigne, dans son adolescence, il crut voir en songe Bacchus qui lui ordonnait de faire des tragédies. Quoi qu'il en soit de cette anecdote, qui n'a rien d'extraordinaire, Eschyle ne négligea point le culte du dieu; Lucien l'accuse même, avec sa malice ordinaire, d'avoir été trop dévot au culte de Liber; mais, d'après le candide Plutarque, il paraîtrait seulement que le vin échauffait la verve du poète, et qu'il puisait en quelque sorte de beaux vers dans sa coupe, comme Anacréon, Horace, Chaulieu et Panard. Au reste, le vin a, de tout temps, produit des effets merveilleux sur de grands artistes : la fameuse Duménil, échauffée par cette liqueur, s'élevait à un sublime qui ravissait l'admiration de Voltaire; Pitt avait bu deux bouteilles de Porto quand il faisait ses beaux discours au parlement d'Angleterre. — Avant de devenir le créateur du théâtre, Eschyle était un grand citoyen et un guerrier renommé : il avait combattu successivement et avec gloire aux batailles de Marathon, de Salamine et de Platée; son frère Cynégire, distingué comme lui par le plus brillant courage, mourut à Marathon. Eschyle avait un génie libre et indépendant, qui faillit lui coûter cher, car les légers Athéniens se montraient très sévères sur tout ce qui touchait à la religion. Cité devant l'aréopage pour avoir indiscrètement révélé les mystères de Cérès, il allait être condamné, lorsqu'Aminias, qui avait combattu avec lui à Marathon, se levant tout à coup, et découvrant un bras mutilé au service de la république, peignit avec tant de chaleur le courage et les exploits de son frère que celui-ci fut acquitté par les fanatiques adorateurs des dieux de l'Olympe. Plus tard, Socrate n'eut pas le même bonheur. On peut croire qu'il n'avait pas voulu être défendu, car, sans doute, Platon n'aurait pas manqué de talent et d'éloquence pour sauver son maître. — L'esprit belliqueux domine dans plusieurs pièces d'Eschyle : sa tragédie des *Sept chefs contre Thèbes* fut appelée par excellence *l'Enfantement de Mars* : effectivement, on sent à la lecture de cette mâle tragédie que l'auteur avait vu des combats et des champs de bataille. Comme les héros de *l'Iliade*, les personnages de la tragédie des *Sept* ont chacun leur caractère et leur courage particulier : son Tydée, son Capanée, sont tracés avec une fierté de pinceau extraordinaire. Homère n'a peut-être pas une scène semblable à celle des sept chefs argiens qui, venant d'immoler un taureau sur un bouclier noir, et tous la main dans le sang de la victime, jurent par le dieu Mars, par Bellone et la Terreur, de détruire la ville de Cadmus ou de mourir les armes à la main. Toutefois, des larmes coulent de leurs yeux; eux-mêmes ils ont mis sur le char d'Adraste des gages de souvenir pour leurs parents; mais cette pensée ne les amollit pas; nulle pitié n'est dans leur bouche : tels que des lions affamés de carnage, ces cœurs de fer ne respirent que les combats. Le même caractère éclate dans *les Perses*, où la bataille de Salamine se trouve racontée si vivement que l'on croit y assister et entendre le fracas des armes, le bruit de la guerre, les cris des mourants. Le courrier revient de l'action qu'il retrace; il en est plein, et son cœur déborde. Mais bientôt Xercès lui-même paraît sur la scène : un arc vide, voilà tout ce qu'il rapporte du champ de bataille; il tremble de paraître devant le peuple, et c'est au milieu des cris du désespoir qu'il nous apprend les désastres de la Perse, qui a perdu son armée par la faute d'un seul homme. Ici, le cœur du citoyen a vraiment inspiré le génie du poète, qui a pris un singulier plaisir à montrer aux Athéniens, délivrés des terreurs que leur causait le débordement de l'Asie sur leur contrée, un despote réduit à trembler et à pleurer devant ses sujets. Assurément cette scène peut passer pour l'une des plus grandes leçons que le théâtre ait jamais données aux princes : elle a d'autant plus de prix

et d'effet qu'elle se trouve précédée du magnifique éloge de la sagesse de Darius, père de l'insensé qui vient de renverser en un jour les affaires de la Perse, et d'immoler la fleur de la population de l'Asie. Il faut bien en convenir, le théâtre grec, exempt de ces molles et dangereuses peintures de la passion qui règne en souveraine sur le théâtre moderne, renferme de hautes moralités à l'usage des nations et des princes. — *L'Iliade*, qui donne dès le début un frappant exemple de ces moralités, nous montre en perspective la ruine d'un peuple et d'un empire causée par une femme adultère. Eschyle s'empare de ce beau sujet, et nous fait voir, dans le crime d'Hélène et de Pâris la source des malheurs des vaincus et des vainqueurs. Peut-être n'existe-t-il pas une ode plus belle que la peinture du départ des deux coupables qui vont porter la désolation et la mort à deux peuples. Grâce à cette commune fuite de Troie et de sa patrie, Ilion a été renversé de fond en comble; ses temples sont abattus, ses maisons en poussière, son roi égorgé, son peuple dans la tombe ou en esclavage. Mais, outre le prix sanglant que la victoire a coûté, outre le nombre des héros que la Grèce a laissés dans les champs ennemis pour repaître la faim des vautours, outre tous les fléaux dont ceux qui survivent sont frappés sur la terre et sur les mers, une éclatante infortune couronne cette cruelle destinée. Le roi des rois rentre dans son royaume et dans son palais; il y surprend, dans la pleine jouissance, et tout à coup dans les terreurs de son crime, une autre femme adultère; Clytemnestre, digne sœur d'Hélène, et plus coupable encore, a déshonoré la couche nuptiale, souillé la demeure des rois et mis son complice presque sur le trône. Il faut qu'Agamemnon ou qu'Égisle meure; le choix de la reine n'est pas douteux : l'époux périt égorgé comme le vieux Priam, et d'une manière plus misérable encore, parce qu'il a vu le poignard levé sur sa tête par la mère de ses enfants. On trouve dans cette pièce un rôle admirable, celui de Cassandre, qui, douée par Apollon du don de prévoir l'avenir, annonce le crime qui va paraître au jour et changer en deuil la joie du peuple et du palais, enchantés de revoir leur maître après une si longue absence. L'amour de la patrie le plus exalté respire dans cette prédiction de la prêtresse, qui s'empare avec joie de sa mort, après avoir vu le désastre des destructeurs de sa patrie.—Eschyle, si heureusement imité chez nous par M. Népomucène Lemercier, avait déjà donné naissance aux beautés qu'Euripide a semées avec tant d'éclat dans ce rôle, où pourtant il n'égale pas encore l'énergie de son maître. Eschyle avait fait une étude constante du père de l'épopée : on reconnaît partout les traces de cette étude dans ses ouvrages, qu'il appelait *les reliefs des festins d'Homère*. On pense que la scène où un devin, tout à coup inspiré, voit déjà la mort s'emparer des amants de Pénélope, saisis par un inconcevable délire au milieu d'une orgie, dans le palais d'Ulysse, pourrait bien avoir produit la prédiction de Cassandre. —C'est encore dans Homère et dans l'*Odyssée* qu'Eschyle a pris le sujet de ses *Coëphores* et de ses *Euménides*, qui forment, avec *l'Agamemnon*, une trilogie complète. Le principe de la terreur tragique, toujours croissante dans cette trilogie, se trouve dans le récit de la mort d'Agamemnon par Ménélas; mais le poète dramatique a développé ce principe avec une vigueur extraordinaire. On sait que le chœur des Euménides, acharnées à la punition d'Oreste, qu'elles poursuivent partout, faisait avorter les mères dans l'enceinte même du théâtre d'Athènes. On peut s'en convaincre facilement par la réflexion : personne n'a été plus fidèle qu'Eschyle au but moral que l'auteur dramatique doit toujours se proposer. Nous avons laissé, dans la pièce d'*Agamemnon*, Clytemnestre assez hardie pour avouer publiquement son forfait, assez emportée pour braver les cris du peuple qui la poursuivent, ainsi que son complice couronné. Oreste enfant a été enlevé du palais et

soustrait, comme le Joas d'Athalie, à la fureur d'une femme impitoyable, qui aurait peut-être prononcé contre lui ce cri de mort de la femme de Térée contre son fils Itys : *Ah! qu'il ressemble à son père!* Au début des *Coëphores*, il est de retour dans le palais paternel, avec son fidèle Pylade ; caché à tous les yeux sous un déguisement, il se voit reconnu par sa sœur Électre. Voilà les trois ministres que la justice éternelle a choisis pour donner la mort à un couple infâme et barbare, qui ne sait pas qu'un dieu vengeur est debout derrière lui :

Nescius ultorem post caput esse Deum.

Oreste accomplit le double meurtre; mais, comme la plus grande des impiétés est l'immolation d'une mère par son fils, Oreste, encore armé du glaive qui vient de frapper, voit déjà les Gorgones qui viennent pour s'emparer de lui, et il prend la fuite dans une affreuse épouvante. — Les Euménides représentent sous la plus terrible image le supplice moral d'Oreste parricide, abandonné de tout le monde, privé même des consolations de sa sœur et des secours de Pylade, le modèle des amis. On peut juger des effets de la présence des terribles déesses chez un peuple qui croyait à leur existence, et les regardait comme les ministres de Jupiter. Il en devait être de cette scène comme d'une apparition des monstres de l'abîme devant nos aïeux, assiégés par les craintes de l'enfer, au temps du Dante, où le monde était dans l'attente du jugement dernier. Par une allégorie transparente et pleine de sens, il faut l'intervention d'une divinité, celle de Minerve elle-même, pour arracher Oreste à la fureur des Euménides, c.-à-d. que la sagesse, qui le ramène au culte de la vertu, peut seule rendre le calme au cœur de l'homme, épuré par les tourments des remords, qui régénèrent. — *Les Suppliantes* et *le Prométhée* complètent ce qui nous reste des nombreuses tragédies d'Eschyle. *Le Prométhée* me paraît être le commentaire du débat si connu de l'ode d'Horace,

Justum et tenacem propositi virum,

et de l'admirable esquisse du Satan de Milton, que la foudre sillonne sans pouvoir l'abattre. Il est curieux de remarquer ici une singulière ressemblance entre la religion païenne et la nôtre : Prométhée est puni pour avoir ravi le feu divin et révélé aux hommes toutes les connaissances, comme Adam et sa compagne pour avoir touché aux fruits de l'arbre de la science du bien et du mal, sur laquelle cependant repose toute la moralité humaine. Mais Prométhée se révolte et défie le ciel, s'applaudit de son ouvrage et insulte au dieu qui le punit d'un immense bienfait; tandis qu'Adam pleure sur sa faute, sur les races à venir, qu'il croit avoir perdues, et invoque sur le seuil du Paradis, qu'il quitte à jamais, la clémence du Dieu dont il a transgressé les ordres. — Eschyle n'a pas seulement créé la tragédie : outre l'élévation du génie, outre l'enthousiasme d'une pythonisse sur le trépied, outre le mérite de la composition, et une grandeur qui ajoute quelquefois à celle d'Homère, il possédait encore un esprit fertile en inventions relatives à l'art dramatique : décorations, machines, architecture scénique, costumes, invention des chœurs, réunion des divers moyens qui peuvent produire l'illusion, il embrassait tout, et encore aujourd'hui, nous vivons du bienfait de ses créations. Rien de plus ignoble que les informes essais de Thespis, avant qu'Athènes enfantât un véritable prêtre de Melpomène : je me sers de cette expression, parce qu'il y a quelque chose d'inspiré, de solennel et de religieux dans Eschyle. Ce poète avait un grand talent, qui provenait d'une grande ame : enfant d'Homère, il s'élève parfois au-dessus de lui. A la vérité, il a les défauts de ses qualités : l'hyperbole et l'enflure ne lui sont que trop naturelles; il emploie des figures forcées; il hérisse son style de mots composés qui lui ôtent le mérite de la clarté comme celui de l'harmonie. A force de prodiguer ce qu'on appelle le *trait*, il manque de naturel dans son dialogue, comme il manque de régularité dans ses plans, et de vraisemblance dans ses intri-

gnes. Mais, après trois mille ans, il n'a pas encore été surpassé dans certaines parties de l'art : cette vérité, unanimement reconnue par les maîtres, suffit à sa gloire. — Eschyle aurait dû applaudir le premier aux triomphes d'un rival tel que Sophocle, et les mettre même au nombre de ses propres victoires; mais cette soif de la gloire, *laudum immensa cupido*, qui tourmente sans cesse les grands écrivains, est une passion ombrageuse et jalouse : pour elle, une défaite devient presque un coup mortel. Eschyle, vaincu par Sophocle, dans un concours où les juges étaient les dix généraux d'armée venus pour assister à une cérémonie religieuse en l'honneur des ossements de Thésée, rapportés à Athènes par Cimon, ne pût supporter sa disgrâce, et dit un éternel adieu aux Athéniens : il se retira en Sicile, à la cour d'Hiéron, qui le traita avec la même distinction que Simonide, Épicharme et Pindare. Ce fut dans cette terre classique des arts et des lettres que le vieux poète mourut, écrasé, dit-on, par une tortue qu'un aigle laissa tomber sur sa tête. Il laissait après lui deux fils, Euphorion et Dion, qui se distinguèrent à son exemple dans la carrière des lettres. Les Siciliens élevèrent un tombeau à leur poète adoptif; les Athéniens, qui l'avaient laissé partir avec indifférence, rendirent de grands honneurs à sa mémoire; ils la célébraient pendant les fêtes de Bacchus. Un décret public ordonna que ses poèmes seraient remis sur la scène; on l'appela *le Père de la tragédie*. Les auteurs dramatiques allaient l'invoquer et déclamer leurs pièces sur son tombeau. — Eschyle avait composé un grand nombre de tragédies, soixante suivant l'auteur anonyme de sa vie, quatre-vingt-dix suivant Suidas : sept seulement ont échappé aux ravages du temps. On ne peut assez déplorer une perte aussi grande que celle de tant d'ouvrages d'un homme de ce génie. — Eschyle est l'une des plus profitables études que puisse faire un poète lyrique : aussi doit-on regretter que ses ouvrages et, en général, tous ceux des tragiques grecs n'aient pas été plus familiers à Jean Bapt.e Rousseau. Il aurait pu apprendre à cette école plusieurs mystères de la composition, et surtout le secret de cette admirable variété de sujets et de tons qui fait une lecture délicieuse des chœurs de la tragédie grecque. P.-F. Tissot,

de l'Académie française.

ESCLAVAGE. Condition civile de l'humanité résultant de « l'établissement d'un droit qui rend un homme tellement propre à un autre homme qu'il est le maître absolu de sa vie et de ses biens. Il n'est pas bon par sa nature ; il n'est utile ni au maître ni à l'esclave : à celui-ci, parce qu'il ne peut rien faire par vertu ; à celui-là, parce qu'il contracte avec ses esclaves toutes sortes de mauvaises habitudes, qu'il s'accoutume insensiblement à manquer à toutes les vertus morales, qu'il devient fier, prompt, dur, colère, voluptueux et cruel ». Ces quelques lignes de l'illustre auteur de l'*Esprit des lois* (liv. xv, chap. 1er) suffisent pour montrer combien est anti-sociale cette sorte d'institution consacrée par la législation ou par les mœurs d'un si grand nombre de peuples qui ont vécu ou vivent encore à la surface du globe ; elle est en effet, dans ses conséquences ultérieures, une cause réelle de mort pour la société ; car, où existe l'esclavage, il n'y a pas une nation, il y en a deux, celle qui possède et celle qui est possédée, celle qui peut tout et celle qui doit tout souffrir, celle des hommes faits à l'image de Dieu et celle des hommes abaissés à la condition de la brute. De cet état de choses inique et violent, qui livre aux uns la vie et l'intelligence des autres, naît une guerre sourde et incessante, par laquelle périssent les peuples, plus encore que par l'inégale répartition des richesses et du pouvoir : ainsi a disparu la civilisation antique, et ainsi disparaît graduellement la civilisation orientale devant la civilisation chrétienne, qui seule s'est proclamée incompatible avec l'esclavage. — Des sophistes ont cherché à justifier l'esclavage comme une fâcheuse nécessité, en invoquant, soit des différences climatériques,

soit des inégalités de races ; mais les faits sont partout venus donner le démenti à ces théories de l'égoïsme et de la cupidité. Ils ont prouvé également d'une manière formelle qu'il n'est nul point du sol terrestre où le travail ne puisse être libre, et nulle variété de l'espèce qui ne puisse être amenée à exploiter le sol en liberté. L'origine qu'on attribue le plus ordinairement à l'esclavage lui a servi aussi de plausible explication : on a souvent répété que cet usage avait été salutaire à l'humanité; qu'il avait constitué dans les premiers temps une innovation *philanthropique*, puisque c'était l'abandon, la commutation du *droit* qu'avait le vainqueur de tuer le vaincu. On le faisait, dit-on, esclave au lieu de l'égorger, quand sa vie paraissait plus utile que sa mort : c'était une manière de le sauver, et de là le mot romain *servus*, tiré de *servare*. Mais d'abord l'histoire des peuples divers montre que la servitude n'a pas toujours eu la guerre pour origine; puis je demanderai sur quoi se fonderait ce prétendu droit de tuer hors le cas de défense légitime, de frapper l'ennemi qui ne peut plus nuire, de se faire assassin ou bourreau parce qu'on a été combattant heureux? N'est-ce pas profaner un mot sacré, pour ainsi dire, que d'en faire une telle application? — Quoi qu'il en soit, il y eut des esclaves dès les premiers âges du monde : le mot hébreu qu'on traduit par celui de *serviteur* répond proprement au sens du mot *esclave*, et un passage de la *Genèse* semble montrer que même avant le déluge un certain nombre d'hommes étaient devenus la propriété des autres. Au temps d'Abraham, il est incontestable que les serviteurs, soit qu'ils eussent été achetés, soit qu'ils fussent nés dans la famille, faisaient partie des possessions de son chef patriarcal; dans une foule de passages, l'historien sacré, énumérant les richesses de ces chefs, compte avec les chameaux et les tentes, les serviteurs de l'un et de l'autre sexe. La législation posa divers principes pour régulariser cette condition : elle condamna à mort un homme qui avait vendu un autre homme dont la possession ne lui était pas légitimement acquise; elle limita à dix ans l'esclavage d'un Israëlite : s'il refusait le bénéfice de sa libération, on lui perçait l'oreille à la porte de la maison dans laquelle il servait, et il ne pouvait plus redevenir libre qu'après 45 ans d'une servitude nouvelle. — Les autres peuples de l'antiquité eurent presque tous des esclaves particuliers, et dont la dénomination a été conservée par l'histoire : c'étaient les *pénestes* chez les Thessaliens, les *clarotes* dans l'île de Crète, les *gymnites* à Argos et les *hilotes* à Lacédémone, tous misérables descendants de tribus anciennement vaincues, traitées souvent avec barbarie, mais qu'il ne faut pourtant pas confondre, comme l'ont fait plusieurs écrivains, avec les esclaves proprement dits : ceux-là se rapprochaient beaucoup, par leur condition, de nos serfs du moyen âge. — En Grèce, le nombre des esclaves était considérable, et Platon nous apprend que le soin de les maintenir dans la dépendance était un objet de sollicitude constante pour les divers gouvernements Les lois leur assuraient quelques protections contre l'iniquité de leur maître; parfois même ils étaient, en cas de traitement cruel, admis à changer de joug. Dans de telles circonstances le temple de Thésée était pour eux à Athènes un refuge inviolable. L'Attique seule comptait 200,000 esclaves, c.-à-d. le double du nombre de ses citoyens libres. Ces esclaves provenaient pour la plupart de la Thrace et de la Carie; ils étaient achetés sur de grands marchés, tels que l'île de Chypre et plusieurs autres points du bassin de la Méditerranée; quelquefois aussi la prise des villes en jettait tout à coup sur la place, comme nous dirions de nos jours, une quantité considérable; Alexandre fit vendre ainsi la plus grande partie de la population de Thèbes, incendiée et détruite par ses ordres. Des Grecs, cet usage passa aux Romains : on voit Camille dictateur payer en esclaves étruriens les bijoux donnés par les matrones pour affranchir la patrie du joug des Gaulois; plus tard, Fabius

réduit Tarente et livre au plus offrant 30,000 de ses habitants; Jules-César vendit une fois, en pareille circonstance, jusqu'à 53,000 individus. — Les esclaves devenus très nombreux dans toute l'Italie mirent plusieurs fois en danger la république: dès l'an 254 de Rome, ils formèrent une conspiration à l'effet de brûler la ville; depuis, de tels complots se renouvelèrent. En Sicile, ils organisèrent une révolte imposante; il fallut, au temps de Marius, quatre ans de guerre pour les réduire, même imparfaitement. Les traitements impitoyables dont les esclaves étaient souvent l'objet de la part de leurs maîtres ne justifiaient que trop cet esprit indomptable; dans les premiers temps de Rome, au rapport de Plutarque, les maîtres agissaient humainement à l'égard de leurs serviteurs; ils travaillaient avec eux dans les champs, et prenaient leur repas à la mêms table; tout changea à mesure que les mœurs se corrompirent, et la législation consacra peu à peu en principe des usages atroces; d'après la loi romaine, l'esclave est une *chose* et non une *personne* (*res, non persona*); c.-à-d. en un mot, toutes les misères qui pouvaient s'attacher à cette condition. Les esclaves étaient dans le fait, malgré quelques dispositions protectrices pour la vie, à la merci entière de leur maître: les châtiments qu'on leur infligeait, souvent pour la faute la plus légère, font horreur. On les battait de verges jusqu'à la mort, on les livrait aux bêtes féroces, on les faisait mourir de faim. Juvénal (sat. VI) parle d'une femme qui veut, par caprice, qu'on crucifie un de ses esclaves, et comme son époux lui demande quel est le crime de cet homme, elle se récrie en disant: *Ità servus homo est?* (un esclave est-il un homme?) Tout le monde connaît ce trait de Pollion, courtisan d'Auguste, qui voulait faire dévorer par les poissons de son vivier un malheureux esclave qui avait brisé un vase: Auguste sauva l'esclave et fit combler le vivier. Mais sous son règne fut porté un sénatus-consulte qui ordonnait, en cas de meurtre d'un citoyen dans sa maison, de mettre à mort indistinctement tous les esclaves qui habitaient sous le même toit. Il souffrait aussi que les esclaves vieux et infirmes fussent exposés dans une île du Tibre, où ils périssaient en proie à toutes les horreurs du besoin. — Le nombre des esclaves que possédait quelquefois un riche Romain est presqu'incroyable. Athénée nomme des individus qui en avaient jusqu'à 20,000; lorsqu'on voulait vendre un esclave, on l'exposait au marché nu et les mains liées, un écriteau sur le front: chacun examinait librement les diverses parties de son corps; le prix était réglé d'après un tarif sur sa valeur matérielle ou intellectuelle. Ce prix s'élevait quelquefois à des sommes considérables. Dans une maison romaine où se trouvaient des esclaves par centaines, à chacun était minutieusement départie une fonction spéciale: les écrivains ont conservé de curieuses énumérations de ces distinctions diverses des esclaves, qui font bien connaître la vie intérieure des Romains: il y avait des *cellarii* pour soigner la cave, des *dispensatores* et *procuratores* pour s'occuper des dépenses de la maison, des *nutritii* pour élever les petits enfants, des *silentiarii* pour faire faire silence, des *analectæ* ou balayeurs, des *pocillatores* ou échansons, des *janitores* ou portiers, des *vestispici* et *cubilarii* ou valets de chambre, etc.; au dehors, les *ambulones* précédaient le maître pour lui faire faire place, les *nomenelatores* se chargeaient de lui dire les noms des passants, les *calculatores* faisaient pour lui les calculs dont il avait besoin, et les *librarii* prenaient ses notes. Quelques-uns, barbarement rendus contrefaits dès l'enfance, et qu'on appelait *distorti, moriones*, avaient pour destination d'amuser par leurs jeux les convives pendant les repas. — L'affranchissement des esclaves s'opérait de diverses manières: un esclave qui se distinguait par de grands talents dans une science ou dans un art quelconque recevait de son maître ou lui achetait sa liberté; c'était le préteur qui la prononçait en frappant légèrement l'esclave sur la tête avec une baguette appelée *vindicta*, et en le fai-

sant tourner sur lui-même. Les affranchissements furent tour à tour favorisés ou restreints par les empereurs, jusqu'au moment où la doctrine évangélique, pénétrant dans les masses et s'élevant jusqu'au trône, une pensée d'émancipation universelle s'introduisit dans les esprits et modifia graduellement la législation. Quelques écrivains ont contesté la vérité de cette opinion si généralement admise, qui rapporte au christianisme la disparution de l'esclavage du sein de la société européenne: ils veulent que ce soit au régime féodal qu'il faille plutôt attribuer ce grand bienfait. Mais le régime féodal existe encore aujourd'hui concurremment avec l'esclavage, depuis les premiers temps connus, dans plusieurs contrées de l'Asie et d'Afrique; et bien que l'Évangile ne parle pas formellement de l'esclavage, bien que l'apôtre Paul ait dit: *Esclaves, obéissez à vos maîtres; maîtres, ne maltraitez pas vos esclaves* (Corint., vii), n'est-il pas évident que le principe de fraternité entre tous les hommes posé comme base fondamentale de l'enseignement du Christ condamnait implicitement l'esclavage? Ce fut aussi de la sorte que l'entendirent ceux qui adoptèrent successivement la foi nouvelle; l'affranchissement fut pour eux une œuvre méritoire; on en a la preuve dans un grand nombre d'actes portant des concessions de liberté et en tête desquels se lisent ces paroles, *pro amore Dei, pro mercede animæ*. C'est ce même désir de rendre hommage au grand principe de la charte chrétienne qui a établi l'égalité de l'homme devant Dieu, a détruit le *servage* (*v.* ce mot), qui existe d'abord avec l'esclavage ancien, puis seul au sein des nouveaux états; et c'est aussi en réalité devant la même impression religieuse que succombe aujourd'hui cet autre esclavage infligé dans le Nouveau-Monde par une race à une autre race (*v.* Noirs), et dont la longue durée sera pour l'Europe la flétrissure du siècle qu'elle vient de traverser. P.-A. Dufau.

ESCLAVONIE, ou plutôt Slavonie, en allemand *Slavonien*, et en hongrois *Toth - Orszag*; province de l'empire d'Autriche avec le titre de royaume. Elle est située entre la Hongrie au nord, la Croatie à l'ouest, la Bosnie et la Servie au sud, et le Bannat à l'est. Trois grandes rivières, la Save, la Drave et le Danube, forment, de trois côtés, ses limites naturelles. Sa plus grande longueur, de l'ouest à l'est, est de 62 lieues, sa largeur de 5 1/2 à 22 lieues; on évalue sa superficie à 812 lieues carrées. Sa surface est traversée, au centre et dans toute sa longueur, par une chaîne de montagnes couverte de forêts verdoyantes, et qui se rattache aux Alpes Carniques; le reste, agréablement diversifié, se compose de collines couvertes de vignobles, et de vastes plaines, arrosées par les affluents des trois fleuves dont il a été question. Le sol est en général d'une grande fertilité, et il est quelques parties surtout qui se font remarquer sous ce rapport: telle est la vallée de la Poséga, où les terres, favorablement situées, donnent en blé de 30 pour 1, et en maïs 3,000. Plusieurs des contrées situées sur les bords de la Drave et de la Save étant, en quelques parties, plus basses que les eaux de ces deux rivières, il en résulte qu'elles y forment de vastes marais qui engendrent une quantité incroyable de moucherons et de cousins, dont les émanations vicient l'air des districts environnants, très pur partout ailleurs. Il est, au reste, si doux et si favorable à la végétation que tous les fruits de l'Italie y croissent parfaitement. Le mûrier et le prunier sont l'objet de beaucoup de soins; l'Esclavon extrait du fruit de ce dernier le *raky*, sa boisson chérie. Ses autres productions végétales consistent en froment, maïs, seigle, épeautre, orge, avoine, millet, pois, fèves, lentilles et autres légumes, tels qu'oignons, ail, choux, concombres et citrouilles; melons, lin, chanvre, tabac et garance; le grémil (herbe aux perles) et le millet d'Inde y viennent sans culture, ainsi que la pénistrolle, qui sert à teindre en jaune. On y recueille aussi une grande quantité de réglisse, plus recherchée que celle de

Wurtzburg (en Bavière), et dont il se fait de grandes exportations. Les bois abondent en champignons et en truffes, dont les porcs sont les seuls amateurs; quant aux plantes médicinales, leur abondance est extraordinaire. Cette région est sans contredit celle de tout l'empire la plus riche en bois: l'essence la plus abondante est le chêne, qui y vient d'une beauté particulière; les autres arbres sont le pin, le bouleau, le saule, le tilleul, le peuplier, etc. Il y a des pâturages excellents où l'on élève beaucoup de chevaux, de bœufs et surtout de porcs. Les forêts servent de refuge à un grand nombre d'ours, de loups, de renards, de lynx, de blaireaux, de fouines, qui, réunis aux vautours, causent de grands dégâts parmi la volaille, dont le petit nombre est racheté par la multitude d'outardes, de faisans, de gelinottes, de coqs de bruyère, de bécasses, de perdrix, de canards, de grives, etc., que l'on aperçoit de toute part. Les rivières sont très poissonneuses, et on pêche dans un petit étang, près de Velika, des perles plus petites, mais aussi belles que les perles orientales. La minéralogie de l'Esclavonie est encore peu connue et très négligée. La pierre calcaire s'y trouve en abondance, et il paraît que les montagnes du territoire de Wutschin et Naschitz recèlent de l'argent; le fer vient de la Bosnie. Des diverses sources minérales qui y existent, deux seulement possèdent chacune un établissement de bains. — La division politique de l'Esclavonie se fait sentir dans son industrie. Dans la partie civile, elle est à peu près nulle, en ce que les habitants ont l'habitude de confectionner, en fait de vêtements, d'ustensiles et de meubles, tout ce qui leur est nécessaire, et que l'agriculture et l'éducation du bétail absorbent tous leurs moments. Quant à la partie militaire, son plus d'avancement provient du régime militaire auquel elle est soumise et de la protection que lui accorde le gouvernement, qui a fondé un assez grand nombre de petites fabriques: en 1804, leur nombre s'élevait à 890. Il résulte nécessairement de l'état de l'industrie que la partie la plus considérable du commerce du pays est celle des matières premières. Les principaux articles d'exportation consistent en bétail, blé, tabac, soie, peaux brutes, miel et cire; on y importe de toutes les contrées voisines beaucoup de bétail, de sel et d'huile: Semlin et Brod sont les entrepôts de ce commerce.—La population de l'Esclavonie se compose d'Esclavons établis dans le royaume depuis le VII[e] siècle, d'Illyriens, de colons allemands appelés par Marie-Thérèse et Joseph II, et de quelques Hongrois et Bohémiens vagabonds; d'après le recensement de 1825, elle est de 571,969 individus. On divise les habitants en nobles, bourgeois, paysans et soldats des frontières. — L'Esclavon est, en général, d'une taille haute et élancée, brave, hospitalier et endurci dès l'enfance à supporter les fatigues et les privations; mais on peut peut-être lui reprocher d'être paresseux, faux et rusé. Le costume des hommes ne diffère pas beaucoup du costume hongrois; mais, dans quelques endroits, il est encore à moitié turc. En été, l'habillement des deux sexes est de toile; leur nourriture, pendant cette saison, consiste en légumes et laitage, et pendant l'hiver, en viandes, surtout en porc et en choucroute — Les hommes d'un certain âge ont des lits de plume et des couvertures; quant aux enfants et aux jeunes gens, ils s'étendent sur le plancher avec un drap ou un habit. Les Esclavons ont aussi quelque talent pour la musique. A l'exception d'un petit nombre de juifs, tous les habitants de l'Esclavonie sont catholiques ou grecs schismatiques: ces derniers forment la majorité. Une chose remarquable parmi eux, c'est que leurs couvents ne sont pas, comme les couvents catholiques, dans les villes et les campagnes, mais dans les bois et les déserts, comme chez les chrétiens primitifs. Malgré les efforts du gouvernement, l'ignorance est encore très grande parmi les habitants de l'Esclavonie; la partie militaire cependant est plus avancée que l'autre sous ce rapport. — Après la paix de Carlowitz,

qui suivit la grande victoire de Zentha, remportée, le 10 août 1697, par le prince Eugène sur les Turcs, l'Esclavonie, qui formait un royaume particulier, fut réunie à la Hongrie, une partie soumise à la juridiction de la chambre royale, et l'autre à une juridiction militaire. Marie-Thérèse divisa, en 1747, la partie soumise au gouvernement civil en trois comtés : Verocze, Posega et Sirmien. Le cordon militaire dépendant du conseil de guerre de Vienne se compose de trois régences: Gradiska, Brod et Peter-Wardein : on y compte 5 villes, 2 forteresses, 26 bourgs et 879 villages. — La capitale de l'Esclavonie est Esseck, place forte située sur la Drave, qui se jette près de là dans le Danube. La ville proprement dite ne renferme que 80 maisons bourgeoises; le reste se forme des faubourgs, qui ne sont pas fortifiés, et qui, ainsi que la place, sont environnés de marais. On y compte 9,250 habitants; elle est à 108 lieues sud-sud-ouest de Vienne.

Oscar Mac Carthy.

ESCOBAR, ESCOBARDERIE. Antoine Escobar y Mendoza est le plus connu de ces casuistes, apôtres d'une morale relâchée, que stigmatisa le talent de Pascal. Né à Valladolid, en Espagne, l'an 1589, Escobar était déjà jésuite à 15 ans. Son premier ouvrage fut un poème en vers latins, consacré à la gloire de saint Ignace, fondateur de la fameuse société. Il se distingua ensuite dans cet ordre comme prédicateur; sa facilité d'élocution était si grande que souvent il montait deux fois en chaire dans la même journée. — Mais ses nombreux ouvrages théologiques et ascétiques, dont la collection forme plus de 40 volumes (in-fol.), firent bientôt beaucoup plus de bruit dans le monde chrétien que ses sermons. Dans sa *Théologie morale*, il recueillit, comme articles de foi, les opinions et sentiments de 24 de ses confrères, tendant à aplanir aux fidèles la route du salut. Dans son traité sur les *cas de conscience*, il se montra encore plus prodigue de ces concessions jésuitiques à la faiblesse humaine et aux mauvais penchants. Ainsi, il établissait qu'un chrétien pouvait se dispenser du jeûne, ou du moins le modifier suivant ses besoins et ses habitudes. Il lui permettait de prêter à usure, pourvu qu'il ne reçût un intérêt illégal de son argent que comme un témoignage de la reconnaissance de l'emprunteur. Enfin, par une condescendance plus coupable, ce fut lui qui mit en avant cette détestable maxime, que la *preté d'intention* peut justifier une action mauvaise en elle-même, sauf-conduit mystique accordé d'avance à tous les crimes. La verve janséniste et satirique de Pascal eut de quoi s'exercer sur ces principes non moins ridicules que dangereux; c'est surtout dans la sixième *Provinciale* qu'il a fait justice d'Escobar et de ses collègues. Boileau contribua aussi à rendre populaire chez nous le nom du casuiste espagnol, par ce petit coup de patte lancé à sa *morale*.

Si Bourdaloue, un peu sévère,
Nous dit : craignez la volupté,
Escobar, lui dit-on, mon père,
Nous la permet pour la santé.

Il n'est pas jusqu'au bon La Fontaine qui n'ait aussi dit son fait à ce singulier moraliste dans une ballade qu'il publia en 1664. Comme elle est peu connue, j'en citerai ici une stance :

C'est à bon droit que l'on condamne à Rome
L'évêque d'Ypre (1), auteur de vains débats.
Ses sectateurs nous défendent en somme
Tous les plaisirs que l'on goûte ici bas.
En paradis, allant au petit pas,
On y parvient, quoi qu'Arnauld (2) nous en die.
La volupté, sans cause il l'a bannie.
Veut-on monter sur les célestes tours,
Chemin pierreux est grande rêverie :
Escobar fait un chemin de velours.

— On ne peut douter, non plus, que Molière, dans plusieurs maximes prêtées à son *Tartufe*, ne se soit inspiré de celles de l'indulgent casuiste. Ce vers célèbre :

Il est avec le ciel des accommodements,

en est à lui seul le résumé fidèle. — Du reste, ces justes et malignes censures, prononcées par les meilleurs esprits de notre nation, n'empêchèrent point la vo-

(1) Jansénius.
(2) L'écrivain de Port-Royal.

gue prodigieuse des écrits d'Escobar parmi ses compatriotes : sa *Théologie morale*, entre autres, eut en Espagne jusqu'à sept éditions. — On assure que l'auteur de cette *immorale* théologie eut des vertus privées, que son zèle pieux et charitable le conduisait souvent dans les prisons et dans les familles atteintes de quelque affliction ; sa conduite était, dans ce cas, contrairement à ce que l'on a dit de beaucoup d'autres prédicateurs, bien plus digne de servir de modèle que ses principes. Il mourut à l'âge de 80 ans, le 4 juillet 1669. Il ne paraît point que sa plume féconde se soit occupée de répondre aux attaques de Pascal, dont les *Lettres provinciales* avaient paru en 1660. — On a essayé, de nos jours, une sorte de réhabilitation de la renommée d'Escobar dans la *Biographie universelle* : il a, dit-on dans cet article, été calomnié par Pascal... *le pauvre homme!* Il n'en est pas moins certain que la postérité a ratifié l'arrêt du grand écrivain par la création de deux mots dérivés du nom du jésuite espagnol, *escobarder* et *escobarderie*, dont je n'ai pas besoin d'indiquer la fâcheuse signification. C'est une flétrissure indélébile appliquée dans notre langue à la mémoire d'Escobar. OUBRY.

ESCOMPTE (Caisse d'). Il arrive souvent que le possesseur ou cessionnaire d'une lettre de change, d'un bon du trésor ou d'un effet commercial ou public quelconque, payable à époque fixe, ne veut ou ne peut pas en attendre l'échéance : il s'adresse alors à un banquier qui lui prend l'effet et lui en paie le montant par anticipation, *moyennant* un certain bénéfice qui le dédommage de l'avance et lui permet d'attendre l'échéance. Si le billet en question échoit dans 3, 6, 9 ou 12 mois, et que l'intérêt annuel convenu de l'argent soit de 4 p°/°, par exemple, le banquier prélèvera pour lui 1, 2, 3 ou 4 p°/° sur le montant du billet, et ainsi proportionnellement au temps qui restera à courir. Cette avance, moyennant intérêt, constitue l'opération qu'on appelle *escompte*. — Elle consiste ainsi de la part du possesseur à vendre son billet à un autre, et de la part de ce nouveau porteur à remplacer l'ancien auprès de l'accepteur, d'où cette sorte de contrat aboutit enfin à un endossement ordinaire. Comme il y a toujours incertitude sur le paiement d'une créance quelconque tant qu'il n'est pas consommé, on peut encore voir dans l'escompte un placement de capitaux avec plus ou moins de chances de la part du banquier, et considérer l'escompte comme exprimant la différence de la valeur vénale et de la valeur réelle d'un effet dont le paiement n'est pas arrivé, ou dont le paiement entier peut n'être pas effectué lors de son échéance. Mais le sens vraiment social de cette opération, en apparence toute secondaire, est d'activer singulièrement la circulation des richesses et leur production, en augmentant le crédit des industriels prolétaires, par la transmission continuelle qu'elle sert à effectuer de capitaux qui resteraient improductifs, dans les mains des possesseurs oisifs. — La plupart des banques sont aujourd'hui destinées principalement à faciliter ces opérations aux négociants, commerçants, entrepreneurs, etc., et prennent plus particulièrement le nom de *banques d'escompte* pour se distinguer des banques qui ne se chargent que des *dépôts*, etc.— Celles-ci n'offrent aux travailleurs que l'argent qu'ils y avaient antérieurement déposé, les commerçants ne pouvaient tarder à s'apercevoir de l'insuffisance de ce premier expédient. Des actionnaires collectivement solidaires et responsables, et présentant la garantie d'un fonds considérable, établirent une *caisse* spéciale, qui escompta le *bon* papier qui lui était apporté, à condition qu'au lieu d'argent elle donnerait en paiement ses bons, ou billets échangeables à volonté contre espèces à vue. De là le nom de *caisse d'escompte*. C'est ainsi qu'en Angleterre, depuis près d'un siècle, l'escompte des effets de commerce, et le prêt aux commerçants, aux industriels, et même aux fermiers considérés aussi comme des entrepreneurs, se font par des banques particulières et libres, dont chacune émet

des billets qui ont un cours de confiance locale dans un rayon plus ou moins étendu. La banque de Londres, banque officielle et centrale, ne permet point à ses nombreuses succursales, établies dans les principales villes des comtés, de faire des avances ni des escomptes : ce genre d'opérations appartient exclusivement aux banques particulières, qui sont en très grand nombre. — En France, il n'y a encore, à cette heure, que 4 ou 5 banques d'escompte autorisées. La première date des dernières années de la révolution; c'est la même qui depuis a reçu le nom de *banque de France;* on compte ensuite celle de Rouen, autorisée en 1817 par ordonnance du roi; celle de Bordeaux et celle de Nantes, toutes deux autorisées en 1818, et celle de Marseille, établie en 1835. Chacun de ces établissements jouit, comme la banque de France à Paris, du privilége exclusif d'émettre des billets de banque dans sa localité. — La multiplication des banques départementales est devenue d'urgence, et le pouvoir ne saurait temporiser davantage sur ce point : déjà on donne comme certaine la constitution prochaine à Lille d'une banque semblable à celles déjà connues. Nous ajouterons, comme complément à ce qui a été dit au mot *banque de France* (*v.*), que cette banque, accusée avec raison depuis long-temps de ne rien faire pour favoriser les transaction du petit commerce par un escompte facile, prompt et à bon marché, de son papier, commence à l'admettre, quoique toujours timidement, à ces avantages. Ainsi, en 1834, ses opérations de ce genre ont été plus que le double de 1832, et elles ont surpassé d'un cinquième celles de 1833, et cependant, sur le nombre des effets admis, aucune perte n'a été subie en 1834. Les plus modestes industries ont enfin été accueillies à l'égal des plus hautes notabilités commerciales ; du moins, la valeur moyenne des effets escomptés, au nombre de 168,370, a été de 1,831 fr., et le montant d'une foule de petits billets ne dépassait pas 300 fr. Le progrès est donc constant; mais la libéralité de la banque est encore infiniment trop restreinte pour y voir une amélioration en rapport avec la grandeur du besoin qu'éprouvent toutes les industries; d'ailleurs, la banque reste toujours inflexible sur le point capital, la *baisse de l'intérêt.* Cependant, rien ne peut l'empêcher de s'accomplir, *sauf l'égoïsme du monopole.*— L'un de ses censeurs a émis le vœu que la *tranquillité du pays* permît à la banque de bientôt baisser le taux de l'intérêt, en convenant qu'avec une égale faveur pour le commerce et pour le trésor, ce serait seconder les efforts du gouvernement pour arriver à diminuer la dette de l'état et les charges des contribuables.— Il semble qu'un tel résultat ne saurait être subordonné à la plus ou moins grande tranquillité du pays, à moins de courir le risque d'un ajournement indéfini. C. P.

ESCOPETTE. Gébelin tire, par onomatopée, ce mot du latin *sclopus*, signifiant bruit que l'on fait en frappant sur ses joues gonflées de vent. Ménage n'a pas mieux rencontré. Ducange tombe dans le ridicule en tirant escopette de *scopitum* (balai), et en se fondant sur des ressemblances que nous ne comprenons pas.—Le mot *escopette* vient du grec *scopos*, ou du latin *scopus*, qu'on trouve dans Cicéron, et qui signifie *but de tir;* ou bien il vient de *scopa*, dont Végèce se sert pour donner idée de la cible en face de laquelle les frondeurs s'exerçaient à l'art du tir. De ces expressions, grecque et latine, les Espagnols ont fait *escopeta* (fusil de chasse), et les Italiens ont fait *schiopetta*, *scopo*(but); *scoppio* (bruit éclatant); *scioppo*, *schioppo*, *schioppetto*, *scoppietto*. Les Français en ont fait, comme le témoigne Rabelais, le mot *sciope*.—Le mot *schioppo*, analogue à l'ancien nom du fusil, exprime encore actuellement dans cette langue un fusil de chasse; de là est venu le verbe *scoppiare* (détonner, crever.)— L'escopette, en usage depuis Charles VIII jusqu'à Louis XIII, mais remplacée alors par le mousquet, était une arquebuse à rouet de trois pieds et demi de long. Elle avait le canon rayé à raies droites

elle différait peu du pétrinal; elle devint l'arme à feu des argoulets et des carabins, ce qui fit qu'elle prit ensuite le nom de *carabine*; elle avait occasionné une modification dans la forme de la cuirasse, et se portait attachée à droite de la selle. La manière dont les argoulets ou les carabins de la milice française portaient leur barbe et leurs moustaches a donné naissance à l'expression *barbe à l'escopette*, c.-à-d. à la mode des escopettiers, car *escopette* a été synonyme d'*escopettier*, de même que *lance* l'était de *lancier*.—Ferria traité des blesures causées par les escopettes.

G[al] Bardin.

ESCORTE. Gébelin fait dériver ce mot du substantif *cortége*, de même qu'il tire *cortége* du verbe *courir*. Ces étymologies nous paraissent fort douteuses, ou du moins ne sont pas exposées avec clarté.— Nous avons emprunté *escorte* de l'italien *scorta*, force armée destinée à accompagner et défendre ce qui lui est confié. *Scorta* viendrait lui-même, à ce que croit Ménage, du latin *cohors*. Le verbe *convoyer* se prend quelquefois comme signifiant *servir d'escorte*. — Une escorte de convoi consiste en un détachement mis, en vertu d'un ordre de route, sous un chef spécial, accompagné du nombre nécessaire d'officiers : il se compose de cavalerie et d'infanterie. — La force de l'escorte se proportionne à celle du convoi : s'il est considérable, l'escorte se partage, pour la facilité de la marche et pour la sûreté de la défense, en avant-garde, en corps de bataille, en réserve et en arrière-garde ; elle s'entoure d'éclaireurs, s'il y a moyen et nécessité : ce sont ordinairement des hussards ou autres troupes légères —Si l'on trouve des pays de plaine, la réserve du convoi se place du côté que l'ennemi menace.—En général, la répartition des différentes portions de troupes qui viennent d'être indiquées résulte de la direction dans laquelle l'ennemi se meut ou est censé se mouvoir. — Éventer les embuscades et masquer le convoi, telle est la destination, tel est le genre de service et de manœuvres de l'avant-garde du convoi et de ses éclaireurs. — Quant au corps du centre, il doit au besoin trouver dans l'arrangement du parc, si l'on stationne, ou bien dans la disposition des voitures, si l'on marche, un retranchement tout préparé en cas d'attaque : c'est là qu'il doit faire bonnne contenance jusqu'à ce que les portions qui en sont détachées soient venues se joindre à lui. G[al] B.

ESCOUADE. La milice romaine appliquait dans le sens d'*escouade* les mots *contubernale*, *contuberniæ*, *contubernium*, *decuria*, *manipulus*. — Les décuries grecque et romaine étaient comparables à des escouades d'infanterie.—Les quadrilles du moyen âge étaient des espèces d'escouades de cavalerie.—Depuis l'institution des régiments de cavalerie, les escouades s'y sont d'abord nommées *brigades*. — Les *escadres* ou *centaines* de l'infanterie ont été originairement une même chose, mais depuis François I[er], les centaines se divisaient par escadres ou escouades. — Suivant le sens que Montécuculli attachait au mot *escouade*, elle était un composé de quatre files, et un ensemble de 24 soldats divisés en décuries. — L'escouade d'infanterie de la milice portugaise s'appelle *escadron*, celle de la milice autrichienne *zug*. — Notre escouade ou escadre a été le tiers d'une compagnie, car les usages consacrés dans l'infanterie espagnole ont d'abord été adoptés par nos pères ; mais depuis longtemps elle était d'une dimension plus petite; elle fut mise sous les ordres d'un cap d'escadre, ensuite sous ceux d'un caporal; enfin, en son absence, sous la direction d'un appointé. — La garde se montait par escouades. — L'ordonnance de 1762 formait l'escouade française de sept hommes, y compris le caporal et l'appointé. C'était une agrégation à la fois administrative et tactique : ainsi, les sept plus anciens soldats, ordonnés par rang de taille, formaient la première escouade. — L'ordonnance de 1788 reconnaissait huit escouades par compagnie, et elle en faisait varier la force suivant que la compagnie était sur le pied de paix ou sur l'un des pieds de guerre. — En

garnison, et quand la troupe occupe une caserne, une escouade est quelquefois une chambrée de soldats, quelquefois une portion d'une chambrée : dans le premier cas, il y a autant de cuisiniers et de gamelles que d'escouades; mais de plus sages méthodes commencent à s'établir, et quatre escouades au moins se servent d'une seule marmite. Au reste, dans les définitions, dans les détails que notre législation fournit à ce sujet, tout est oubli ou obscurité. — L'assiette du logement a lieu par escouade. — Chaque escouade est responsable des dégradations du casernement ou des effets de casernement dans la portion du bâtiment qu'elle occupe. — L'inspecteur-général exerce sur cet objet sa surveillance. — En route, les fourriers délivrent quelquefois par escouades les billets de logement des compagnies : ils tiennent à cet effet un contrôle d'escouades. Gal Bardin.

ESCRIME. L'*escrime*, art de manier l'épée, appris avec des *fleurets* ou épées boutonnées, est : 1° un moyen de conservation dans le *duel*; — 2° l'exercice le plus utile au développement du corps et à la santé. — Tout a été dit contre le *duel*; la philosophie ne lui a pas épargné ses éloquentes déclamations, la religion ses anathèmes, la loi sa sévérité ; et le duel pourtant est resté dans nos mœurs (*v.* Duel.) L'art de l'escrime bien que perfectionné par l'observation et les études approfondies de quelques habiles maîtres, est aujourd'hui moins généralement répandu, moins cultivé à Paris même ; il se perd tout-à-fait en province. Faut-il s'en réjouir avec les nombreux adversaires du duel ? Oui, si malheureusement à côté du bien ne surgissait pas le mal ; si le pistolet, substitué à l'épée, ne rendait pas les rencontres encore plus fréquentes et plus meurtrières. — Les duels à l'épée, entre gens qui ne la portaient plus au côté dans les professions civiles, étaient devenus fort rares ; mais depuis que tous les quartiers de Paris, toutes les villes de France ont leur *tir*, il n'est pas de gamin de 15 ans, pas d'échappé de magasin, fier d'avoir fait une fois *sauter la renommée* dans sa récréation du dimanche, qui n'ait le désir et ne saisisse l'occasion d'exercer son adresse sur un homme. Le duel au pistolet dénature surtout le caractère national : on gémissait sur les funestes combats singuliers, mais nous n'étions pas habitué, du moins, à tuer de sang-froid. Quand votre adversaire a tiré, manqué son coup, et attend sans défense, je vous demande si ce n'est pas un véritable métier d'assassin que de lui enfoncer la poitrine ou de lui casser le crâne alors que vous ne courez plus aucun danger. Oui, la plupart des duels au pistolet sont de véritables assassinats. Toutes les blessures du coup de feu sont atroces, sinon mortelles, et entraînent toujours pour toute la vie de cruelles souffrances. A l'épée (et notons bien ici que nous ne nous faisons pas les défenseurs du duel, sous quelque aspect qu'il se présente), à peine sur dix duels un seul a-t-il une issue fatale. Les coups, pour le plus grand nombre, ne sont pas dangereux, se guérissent aussi vite que la cause du combat est oubliée ; vous attaquez qui se défend ; vous n'emportez pas du champ clos, dans votre souvenir, l'image d'un homme tué par vous ou mutilé les bras croisés. — Il faut du courage pour regarder son ennemi en face, pied contre pied ; pour voir la pointe du fer à six pouces de son corps ; il faut du courage, car, au lâche, quoique habile dans l'escrime, le cœur fait défaut, la tête est troublée, les jambes flageolent et la main tremble. Dans le duel au pistolet, le courage est de luxe : un instant de respect humain, une détermination passive, voilà tout ce qui est nécessaire. Restez là ; fermez les yeux, si vous voulez, devant l'explosion ; pressez la détente, et l'honneur est satisfait. Vous aviez une effroyable peur, et le hasard peut-être dirige votre balle dans les entrailles d'un brave adversaire, qui succombe sous la main d'un poltron. Cependant il y a des amateurs exercés pour qui un duel au pistolet est un infâme jeu à coup sûr ; ils vous arrêtent tout court un homme à cinquante pas, et, presque sans voir, lui logent à volonté une balle dans l'œil gau-

che ou dans l'œil droit. L'habitude de l'escrime n'a jamais donné une aussi terrible supériorité : elle ne supprime pas le danger d'un côté ; elle vient en aide au courage, mais sans paralyser celui de l'adversaire. Si elle rend quelques mauvais sujets plus redoutables, elle régularise et modère la fougue d'un grand nombre de combattants, qui se jetteraient l'un sur l'autre en aveugles, comme des bêtes féroces, pour se poignarder et s'égorger mutuellement. En définitive, stigmatisons le duel sous quelque forme qu'il se présente, mais plus encore le duel au pistolet, car c'est un véritable assassinat. — En second lieu, à ne considérer l'escrime que comme *exercice*, il n'en est pas de plus convenable aux jeunes gens et de plus complet : tous les muscles, tous les ressorts du corps humain sont en jeu ; les jambes et les bras acquièrent une grande vigueur et une souplesse égale ; les reins une admirable élasticité ; les épaules se fortifient, s'effacent ; la poitrine s'élargit, la respiration devient aisée, la tête est noblement portée, la démarche libre et facile. — Un exercice rival a fait autant de tort à l'*exercice - escrime* que le *pistolet* à l'escrime science de combat. Quoique une expérience de tant de siècles eût démontré les avantages de cet exercice, de cet art tout français qui nous faisait reconnaître à l'étranger par la grâce et la noblesse du maintien, notre époque, avide d'essais, a voulu substituer à l'escrime un exercice renouvelé des Grecs, la gymnastique. Mais on commence à s'apercevoir que les bras, devenus les perpétuels auxiliaires, la *doublure* des jambes, les bras toujours tirés et tendus en avant pour grimper ou sauter, finissent par courber les épaules sur la poitrine, et les forcent à devenir les extrémités d'un demi-cercle permanent, pour le plus grand malheur des élèves de M. Amoros. Je ne parle pas des chutes, des coups, des efforts qui occasionnent dans la constitution de ces pauvres enfants des désordres dont les suites se font sentir tôt ou tard. L'exercice de l'escrime, toujours égal, toujours le même, toujours régulier, n'offre aucun de ces inconvénients ni aucun danger avec les précautions nécessaires, la veste d'armes et les masques de nouveau modèle. Il est vrai que la gymnastique fait d'habiles sauteurs, moins habiles cependant, quoique doués d'une tournure aussi élégante et aussi gracieuse que les singes des bois et les Arabes du désert ; ce qui n'empêche pas ceux-ci de se casser les jambes sur nos théâtres. — La gymnastique est d'ailleurs un exercice tout-à-fait matériel ; elle n'exerce que l'homme animal. L'*escrime* fait agir continuellement le cerveau : toutes les facultés sont en jeu. L'attention doit toujours être tendue, le coup d'œil vif, la pensée prompte, la volonté déterminée, la décision rapide, et entraînant une exécution instantanée, franche et hardie. Mais il faut à l'audace joindre la prudence, la circonspection, le jugement. Une leçon d'armes est une bonne leçon de philosophie. — Il était nécessaire de rappeler l'utilité de l'escrime. Nous regrettons que les limites dans lesquelles il faut restreindre cet article ne nous permettent pas de faire un résumé simple et complet de cet art, qui n'a été bien connu et pratiqué avec éclat qu'en France, et surtout à Paris. L'escrime, en Italie et en Espagne, n'est que contorsions et pirouettes, un jeu sans danger après le premier moment, toujours sans grâce et sans élégance. En Allemagne, en Angleterre et en Russie, c'est l'art enseigné par des maîtres français, l'art français, moins la finesse et la vivacité. En attendant le *Manuel d'escrime* que nous promet M. Bertrand Lozès, et auquel il travaille depuis longtemps, je recommanderai aux amateurs la lecture du *Traité la Boëssière :* la leçon y est tracée clairement et avec détails, les observations sont pleines de justesse, d'exactitude et de précision, sauf les modifications que les progrès de l'art ont rendues nécessaires. Cependant, comme nous ne remplirions pas notre but si nous ne donnions pas quelques notions de l'art pour les lecteurs qui veulent prendre une idée de toute chose, et pour les ama-

teurs qui peuvent avoir des principes faux à rectifier, nous entrerons rapidement dans quelques détails techniques. — *Garde*. On doit tenir le fleuret le pouce en dessus, les ongles des autres doigts faisant face à gauche; ne pas serrer; les premiers doigts sentent seulement l'arme, que l'annulaire et le petit doigt tiennent et dirigent; on plie et on s'asseoit sur les jarrets; tout le poids du corps porte sur la partie gauche; le genou gauche perpendiculaire à la pointe du pied; le pied gauche en face du talon droit, de manière que si on ramène le talon, il fasse sur le pied deux angles droits, à droite et à gauche. Le talon gauche sera écarté en avant de deux semelles et demie, les genoux perpendiculaires à la cheville du pied, les épaules entièrement effacées, le bras gauche formant un cercle gracieux derrière le corps; le poignet, qui tient l'arme, sera toujours maintenu à 4 ou 5 pouces plus bas que l'épaule, et suivra d'ailleurs l'élévation ou l'abaissement de la main de l'adversaire, la saignée légèrement fléchie. — *Développement*. Passez le bouton, élevez la main très haut, l'épaule basse; ouvrez les deux derniers doigts en tournant la main, les ongles en dessus; la jambe gauche se tend rapidement comme un ressort; le pied droit rase la terre, et la jambe tombe toujours dans la même position, le genou perpendiculaire à la cheville; la main gauche s'abaisse, et reste à 2 pouces le long de la cuisse, le corps vertical et perpendiculaire pour faciliter la retraite; tout cela doit s'exécuter sans secousse et d'un seul temps, de même que l'on doit se relever d'un seul temps, et se retrouver en garde comme avant le développement. — On peut porter un coup d'épée de huit manières différentes: de là, huit coups d'épée et huit parades simples. — *Prime*. Vous tenez l'épée telle que vous l'avez prise dans le fourreau, et vous plongez dans la poitrine, la main haute et renversée. — *Parade de prime*. Opposition du *fort* de l'épée, la main dans la même position que l'adversaire, à hauteur du front, un peu ramenée, la pointe basse (le *fort* de l'épée est la partie la plus rapprochée de la garde: c'est toujours avec le fort qu'il faut saisir le faible de l'épée ennemie). La parade de prime est dangereuse, elle découvre tout le flanc. — *Seconde*. L'épée attaque le flanc découvert par la prime, la main tournée de même. — *Parade de seconde*. Opposition semblable: vous étendez le bras et baissez un peu la main. — *Tierce*. Passez votre épée sur celle de l'adversaire, les ongles en dessous, la main haute. — *Parade de tierce*. La main un peu moins tournée, le bras un peu plus raccourci; parez avec l'angle inférieur droit du fleuret. — *Quarte*. L'épée passe de l'autre côté en dedans des armes, au-dessus du poignet adverse, les ongles en dessus. — *Parade de quarte*. Tournez les ongles en dessus, opposez l'angle inférieur gauche du fleuret. — *Quinte*. Si vous avez levé la main, en parant quarte, les ongles en dessus, l'épée passe sous le poignet; la main basse, les ongles en dessous. — *Parade de quinte*. Appuyez en fauchant, les ongles en dessous (le coup de quinte n'est bon que si on le rend après avoir paré; il faut avoir soin de revenir ensuite à la parade de prime). — *Sixte, ou quarte sur les armes*. Si l'adversaire a baissé la main après la parade de quarte, vous passez sur les armes (au-dessus du poignet), les ongles en l'air. — *Parade de sixte*. Simple opposition de main de quart. — *Septième coup, quarte basse*. Les épées sont croisées; je tiens la vôtre en quarte; je baisse la pointe et pars sous le poignet. — *Parade demi-cercle*. La main haute et quarte, le coude rentré en dedans comme pour la garde, la parade de tierce et de quarte; la pointe basse. — *Huitième coup, octave*. L'adversaire ayant baissé la pointe pour la parade de demi-cercle, vous parez de l'autre côté sous le bras, la main quarte. — *Parade d'octave*. Ramenez la main quarte; baissez la pointe. — *Dégagements et parades doubles*. Les parades s'exécutent par simple opposition ou en chassant le fer par un coup sec,

qu'on appelle *tors*. Je tiens votre épée tournée en quarte en dedans : si je passe de l'autre côté en tierce, je fais *un dégagement en tierce* ; si je suis croisé en tierce, et passe quarte en dedans, je dégage en quarte. Il y a deux parades doubles : le contre de quarte et le contre de tierce. Le premier ramène en quarte l'épée qui a dégagé en tierce; le second ramène en tierce l'épée qui dégage en quarte. Il faut suivre rapidement l'épée aussitôt qu'elle abandonne votre fer, et tourner le poignet avec vitesse ; la main seule doit jouer sur elle-même; l'avant-bras ne bouge pas ; la pointe décrit un cercle prompt. Ces parades sont moins rapides que les simples, mais elles présentent moins d'incertitude Si vous ne trouvez pas le fer après un contre de quarte, opposez tierce, et quarte après un contre de tierce. — *Fermer la ligne d'opposition*, c'est appuyer la main en quarte quand on dégage en tierce, et réciproquement, pour éviter que l'ennemi ne porte par le jour au lieu de parer. — *Marcher, rompre*. On marche en avançant d'abord de la jambe gauche : la droite obéit au mouvement et reprend sa distance. Les jambes gardent leur position toujours pliée, le corps d'aplomb, la main en garde. On recule de la même manière, la jambe gauche la première. Il ne faut marcher que pour reprendre la *mesure*, la distance où l'on peut toucher. Il ne faut rompre que pour revenir à l'instant et fondre comme la foudre pour déconcerter l'adversaire et l'attaquer quand il marche ou qu'il rompt : il sera pris, ne pouvant faire deux choses à la fois, parer et jouer des jambes. Le *coup droit* se tire devant soi, le long de la lame, la main haute ; le coup droit, saisi à propos, et le dégagement à droite et à gauche, lancé de vitesse, sont les plus beaux coups. — *Riposte*. Sitôt que vous avez paré une seule fois, portez droit ou dégagez ferme pendant que l'ennemi se relève. — *Le coupé*. Le coupé d'attaque est dangereux pour qui s'en sert. L'adversaire part droit et riposte après un contre au lieu de baisser la pointe et de dégager ; fléchissez le poignet en arrière jusqu'à ce que votre talon ait dépassé la pointe adverse ; levez haut la main, ongles en dessus; l'ennemi cherche le fer qui déjà plonge sur sa poitrine. C'est le coup impossible à parer quand il est exécuté avec promptitude et précision, tel que le démontrent les frères Lozès. — *Le temps d'arrêt* est un coup simple qui arrive en plein corps sur un homme qui marche ; il ne pare pas parce qu'il ne peut faire deux choses à la fois. — *Le coup de temps*. Toucher en rendant la main telle qu'elle se trouve dans la parade par opposition. — *Coup sur le temps*. Porter au moment où l'adversaire quitte l'épée ; mauvais : on s'enferre, on fait le *coup par coup*. — *Engagement*. Consiste à s'emparer à droite ou à gauche du fer de l'adversaire avec le fort du sien. Les faux engagements avec les faibles ne valent rien. — *Battements*. Déranger le fer ennemi par un tour de main sans frapper, pour se faire jour et porter. Un faux battement est quelquefois fait pour tâter et attirer l'ennemi. Il faut faire attention de ne pas déranger sa garde et d'être prêt à revenir à la parade opposée : il ne se fait que sur une garde tendue. — *Menacé*. Tendre l'avant bras d'un côté et passer de l'autre ; bon en riposte. Avoir toujours le corps soutenu et perpendiculaire, et plutôt en arrière dans toutes les feintes. — *Feintes*. Les feintes d'attaque et les trompements d'épée nécessaires à l'assaut ne s'emploient pas sur le terrain. — *Croisés*. Sur les gardes tendues, croisez le fer de quarte en seconde et portez. Prenez le demi-cercle et achevez-le en tierce ou restez en dessus. On oppose trop de force. — *Remises de main*. Si l'adversaire sur lequel vous êtes fendu ne riposte pas à l'instant, sans vous relever, vous retirez vite le corps en arrière pour donner du jeu à la main, et vous tirez un second, selon que vous êtes en tierce ou en quarte, et selon la position de l'adversaire ; les coupés en *remise* sont excellents. — *Mur*. Tirer le mur, c'est s'exercer tour à tour l'un sur l'autre à passer des dégagements parfaits, le corps étant bien développé. Un des grands mérite du tireur, c'est de poser légèrement la pointe, de

ne livrer que très peu de fer, d'éviter surtout les engagements. La pensée doit entraîner le bouton, l'avant-bras, la jambe gauche, et lancer le coup comme un arc qui se détend ; il ne doit y avoir qu'un temps. Prendre garde de baisser la main en se relevant, de raidir l'épaule; et pourtant le pied gauche doit toujours être collé à plat sur le sol. Les Italiens et les anciens maîtres en développant se couchaient presque sur le genou droit; méthode détestable : il est impossible de n'être pas pris au relevé. Beaucoup négligent le jeu du bras gauche, véritable balancier; on ne saurait trop blâmer cette négligence. Les parades de la main gauche ne sont plus admises, l'abus en est reconnu. Si l'on veut adopter quelque coup familier, il faut choisir un de ceux qui sont conformes aux règles, et le répéter souvent. — Le mieux est d'avoir un bon maître, et Paris n'en manque pas. Si vous voulez l'élégance du jeu et la perfection des mouvements du corps, adressez-vous à MM. Coulès et Bertrand. Dans la salle de M. Lozès aîné et dans celle de son frère M. Bertrand Lozès, vous acquerrez un jeu sûr et redoutable, et vous rencontrerez les plus habiles *assauteurs* de Paris, élèves des deux frères. Vous trouverez encore d'excellents principes, une bonne méthode de l'art véritable, dans les académies de MM. Grisier, Gomard, Pons, et de bien d'autres, dont les noms ne se présentent pas à ma mémoire. P.-E. Barré.

ESCROC, Escroquerie, du grec *kherdos aiskhron*, *kherdos*, gain, et *aiskhron*, honteux. Il est assez difficile de donner une définition exacte et précise de *l'escroquerie*, car la loi elle-même ne la caractérise qu'à l'aide d'une longue énumération. — « Quiconque, porte l'art. 405 du code pénal, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique, se sera fait remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges, et aura, par un de ces moyens, escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins, et de cinq ans au plus, et d'une amende de cinquante francs au moins et de trois mille francs au plus. »—Quelqu'étendue que soit cette définition, elle est loin d'embrasser tous les cas divers que présentent le caractère de l'escroquerie : aussi les recueils de jurisprudence criminelle sont-ils surchargés de décisions qui, tout en complétant le système de législation sur la matière, peuvent apporter une sorte de confusion que la capacité d'un magistrat exercé peut seule écarter. — Nous n'entreprendrons pas de rapporter de nombreux exemples de cette espèce de délit : nous nous contenterons de signaler deux cas particuliers qui, nous l'espérons, feront comprendre combien les nuances qui séparent l'escroquerie des autres vols sont difficiles à saisir. Qu'un homme emprunte une somme d'argent, et que, pour sûreté du remboursement, il hypothèque un immeuble qu'il affirme franc et quitte de toute dette, tandis qu'il savait que cet immeuble était déjà grevé d'une ou plusieurs inscriptions hypothécaires, assurément il fait une action blâmable, mensongère, frauduleuse même dans l'acception que les gens du monde attachent ordinairement à la fraude ; mais aux yeux de la loi il a commis un délit qui, sous la qualification de *stellionat*, rentre dans les attributions des tribunaux civils. De même, qu'une femme mariée contracte des emprunts par-devant notaire, et qu'elle s'engage comme *fille majeure jouissant de ses droits*, elle aura souscrit des obligations sans valeur; mais le créancier trompé ne pourra point exercer contre cette femme une action correctionnelle, parce qu'il a dû s'assurer lui-même, avant de contracter, de la capacité de la personne, et qu'aux termes de l'art. 1307 du code civil, un mineur ne peut être pour-

suivi comme escroc, pour avoir faussement pris dans un acte la qualité de majeur. — Au surplus, disent les jurisconsultes, l'escroquerie est un délit dont le caractère est en quelque sorte dans le vague, qui se compose de faits souvent indéterminés, et dont la moralité ne s'apprécie jamais sans difficulté. C'est un délit de ruse, de fourberie; il est subtil, il échappe à l'œil, et le plus souvent ce n'est que par la consommation qu'il peut être déterminé. Aussi la tentative d'escroquerie n'est-elle pas assimilée, comme la tentative de tant d'autres délits, au délit lui-même, et la peine n'est-elle infligée qu'à la consommation.—C'est particulièrement à l'occasion de la conscription, et dans le temps où l'on employait tant de moyens pour s'y soustraire, que les délits d'escroquerie ont été nombreux. Sous la foi de promesses trompeuses, sous l'apparence d'un crédit imaginaire, des sommes considérables ont été extorquées à mille familles empressées de mettre leurs fils à l'abri des conséquences de l'impôt destructeur. Des condamnations multipliées ont été prononcées, et les recueils du temps font mention d'une multitude d'escroqueries consommées en cette matière. Aujourd'hui, la conscription a heureusement perdu le caractère qui la rendait un objet d'effroi pour les pères de famille, et bien qu'il se pratique encore quelques escroqueries à l'occasion du recrutement, l'empressement est moindre, les piéges sont plus faciles à découvrir, l'autorité y porte toute son attention, et le nombre des dupes a diminué. — Du reste, il n'est pas inutile de faire observer que la facilité que trouvent les malfaiteurs à commettre le délit d'escroquerie les induit à le pratiquer, et que la durée limitée de la peine qu'ils encourent leur permet trop souvent de se livrer de nouveau à leur coupable industrie. C'est pour obvier à ce grave inconvénient que l'art. 405 déjà cité permet aux juges de placer le condamné pendant cinq ans au moins et dix ans au plus dans un état d'interdiction civile qui peut faire obstacle à ses projets criminels. — Bien plus, en cas de récidive, c.-à-d. en cas de nouveau délit, il doit être condamné au *maximum* de la peine portée par la loi, et cette peine peut même être élevée jusqu'au *double*. DUBARD.

ESCULAPE (en grec *Asklèpios*), est le dieu de la médecine, fils d'Apollon, ou plutôt d'un de ses prêtres et de Coronis, fille de Phlégyas, guerrier illustre. Sa mère le mit clandestinement au jour sur une montagne près d'Épidaure, ville de l'Argolide, où elle l'abandonna. Une chèvre, appartenant à un berger nommé Aresthana, venait le jour allaiter ce fruit délaissé de l'amour, et la nuit le chien du troupeau veillait sur lui. Le berger trouva cet enfant, et, le voyant ou croyant le voir tout resplendissant de lumière, le porta avec respect à sa femme Trigone, qui le nourrit. Plusieurs années s'étant écoulées, cet enfant fut reconnu pour le petit-fils de Phlégyas, qui le confia au centaure Chiron, ce fameux instituteur des siècles héroïques, qui tenait école dans les antres silencieux du Pélion, et que Pindare nomma l'*irréprochable*. Le jeune Esculape y fit des progrès miraculeux dans l'art de guérir. Contemporain de Jason, ami et condisciple d'Hercule, il s'embarqua avec les Argonautes, auxquels sa science rendit d'immenses services. Après le retour de ce héros médecin, le vulgaire lui crut la puissance de la résurrection, tant était grande la science de cet ami des hommes, tant on y avait foi! Il passa pour avoir ressuscité Hippolyte. Aux plaintes du dieu des morts, qui craignit pour son empire, Jupiter foudroya Esculape. Apollon, vengeur de son fils, tua sous ses flèches les Cyclopes, fabricateurs de ce foudre meurtrier. Le roi de l'Olympe consola Apollon en déifiant Esculape, qu'il plaça parmi les constellations sous le nom du *serpentaire* (*v.*). Cette apothéose eut lieu à l'époque de celle d'Hercule sur le mont OEta. Esculape mourut l'an 53 avant la prise de Troie, pendant laquelle ses fils Machaon et Podalire furent les chirurgiens en chef de l'armée d'Agamemnon. Les deux plus célèbres de ses filles, qu'il eut d'Épione, fu-

rent Hygie (la Santé), et Panacée (la Guérison universelle). Son culte n'était point encore en vigueur du temps d'Homère, car ce poète ne le qualifie que de héros. Hésiode, antérieur de plus de 100 ans à Homère, nécessairement n'en parle pas dans sa *Théogonie*. Mais, bientôt après, l'inventeur de la médecine ne tarda pas à avoir un temple à Épidaure, le lieu de sa naissance; il en fut la divinité particulière. De là son culte passa à Athènes, à Pergame, en Crète, à Smyrne, qui lui éleva un beau temple au bord de la mer; et en Cilicie, où Apollonius de Tyane apprit l'art de guérir. Esculape eut aussi un temple fameux à Chalcédoine, aux murailles duquel ceux qui avaient été favorisés par le dieu suspendaient la configuration, avec leurs plaies ou affections, des organes ou membres dont ils avaient obtenu la guérison, espèce de mémorial de médecine, qui équivalait à nos journaux de clinique. Les temples de ce dieu dans la Cyrénaïque et le reste de l'Égypte datent de la domination grecque des Ptolémées. Esculape n'était point une divinité égyptienne. Il donna des rois à la Grèce. Ses descendants régnèrent en Messénie sous le nom d'Asclépiades, qui est souvent répété dans l'histoire de ces régions. Comme à Jupiter-Olympien, les Hellènes lui élevèrent une statue d'ivoire et d'or, mais moitié moins haute : elle était l'œuvre de Thrasimède de Paros. — 291 ans avant J.-C., l'an 463 de la fondation de Rome, à l'occasion de la peste qui la désolait, des ambassadeurs parvinrent à amener dans la ville éternelle le dieu Esculape sous sa forme favorite, celle d'un serpent. Parvenu aux bouches du Tibre le reptile divin descendit paisiblement du vaisseau, et se glissa sous les roseaux d'une île de ce fleuve, où il demeura à jamais caché. Le fléau ayant cessé, on éleva aussitôt un superbe temple tout en marbre à ce dieu tutélaire. On voit encore des morcellements de cette petite île rongée par les flots et les siècles.— Cicéron comptait trois Esculape : le premier fils d'Apollon et dieu d'Arcadie, le second fils de Maïa et frère de Mercure, et le troisième l'inventeur de l'art de guérir. — Esculape est représenté sur les médailles ou monuments antiques couvert d'un manteau, l'air grave, quelquefois avec le boisseau de Sérapis sur la tête, ayant une barbe longue et touffue, image de la maturité de l'expérience, tenant de la main droite un bâton entouré d'un serpent, symbole de la prudence, et laissant voir à ses pieds un coq ou un chien, deux animaux emblèmes de la vigilance. Coronis, la mère de ce dieu, et dont le nom en grec signifie *corneille* (oiseau qui vit plus d'un siècle), ne serait-elle point elle-même le type de la longévité que procure ordinairement une docte hygiène, plus sûre, en certain cas, que des remèdes hasardeux? DENNE-BARON.

ESCURIAL, en espagnol *Escorial*. Le 10 août 1557, un homme environné de la pompe des rois priait un Dieu de paix de bénir les succès de ses armes dans une bataille dont le bruit seul parvenait à ses oreilles. N'ayant ni calendrier ni almanach, il implorait l'intercession toute puissante du saint qui devait présider aux événements du jour, lui promettant d'élever en son honneur le plus magnifique monastère qui fût au monde. Soit protection d'en haut, soit habileté de ses généraux, le succès suivit le dernier verset de la prière, et l'exécution de la promesse ne se fit pas attendre. Cet homme était le lâche et sanguinaire Philippe II; cette bataille, le siége de Saint-Quentin; ce saint, le bienheureux saint Laurent. Tel est l'incident singulier qui donna lieu à la fondation de l'Escurial. Ce fameux monastère est situé à mi-côte sur le revers de la chaîne de montagnes qui sert de limite à la Vieille-Castille, dans une position escarpée et aride, à huit lieues nord-ouest de Madrid. C'est un bâtiment quadrangulaire, dont la façade principale est tournée vers l'occident, et où tout rappelle le gril instrument du martyre de saint Laurent, dont il a même la forme. Sur le côté qui fait face à Madrid s'avance le manche écourté du gril renversé, et ses quatre pieds sont figurés par les flèches de quatre petites tours carrées qui

surmontent les quatre angles. Sa masse, dit Bourgoing (*Tableau de l'Espagne*), a certainement quelque chose d'imposant, mais il ne remplit pas tout-à-fait l'idée qu'on en conçoit d'après sa réputation. Son architecture n'a rien de magnifique; elle respire plutôt la simplicité sérieuse qui convient à un couvent que le faste qui annonce le séjour d'un grand monarque. La seule façade de l'occident possède un beau portail, par lequel on parvient à une cour carrée, au fond de laquelle s'élève l'église. Cette entrée principale ne s'ouvre pour les rois d'Espagne et les princes de leur maison que dans deux occasions solennelles; la première fois, lorsqu'après leur naissance, ils sont portés à l'Escurial; et la seconde, lorsqu'on va déposer leurs dépouilles mortelles dans le caveau qui les attend. C'est au nord que se trouvent les deux grandes portes, par lesquelles on entre ordinairement. Tout l'édifice est bâti en une espèce de granit bâtard, dont la teinte rembrunie par le temps ajoute à l'austérité du monument. La carrière est dans le voisinage. Lorsque la cour n'est pas à l'Escurial, ce n'est qu'un vaste couvent où habitent près de deux cents hyéronimites. A l'arrivée de la cour, le couvent se transforme en palais. L'église a la forme d'une croix grecque surmontée d'un dôme. Son architecture est simple et majestueuse. Sur les voûtes du dôme et de la nef, le pinceau magique de Lucas-Jordano a peint à fresque plusieurs traits de l'Histoire-Sainte et quelques allégories religieuses; quant au maître-autel, on n'a rien épargné pour sa décoration. Son tabernacle réunit la richesse à l'élégance. Mais ce qu'il y a de véritablement beau, ce sont les deux tombeaux de Charles-Quint et de Philippe II, qui l'accompagnent. On ne peut se défendre de réflexions profondes sur le néant des grandeurs humaines, à la vue de la sépulture de ces deux souverains, qui, pendant leur vie, ont fatigué l'univers de leur ambition, et qu'on voit condamner à un silence éternel par la seule loi à laquelle ils n'ont pu échapper. L'église offre encore de bons tableaux de quelques peintres du second ordre; mais c'est surtout dans les deux sacristies que les chefs d'œuvre de la peinture sont répandus avec une profusion capable de lasser l'admiration même des connaisseurs. On remarque dans la première trois Paul-Véronèse, un Titien, deux Tintoret, un Rubens et un Espagnolet; la seconde en renferme un bien plus grand nombre, et qui seuls suffiraient pour justifier la réputation dont jouit l'Escurial. Cette profusion se retrouve au reste dans d'autres parties, telles que la salle capitulaire, l'ancienne église, l'escalier principal, etc. Il va sans dire que cette sacristie contient de vastes tiroirs, des ornements sacerdotaux de la plus grande richesse, des vases sacrés, et qui attestent la magnificence des rois d'Espagne plutôt que leur piété. On peut dire la même chose du Panthéon, leur sépulture, vaste hypogée entièrement revêtu de marbre, et qui est divisé en plusieurs chambres, dont l'une, appelée *el podridero* (le pourrissoir), ne sert de dernier asile qu'aux rois et reines d'Espagne. Des deux côtés de l'autel sont distribués par trois étages et en différents compartiments, formés par de beaux pilastres de marbre cannelés, les cercueils de bronze qui contiennent les corps. Philippe II repose dans le plus élevé de la première division. La bibliothèque de l'Escurial, l'une des premières établies en Europe, est moins remarquable par le nombre et le choix de ses livres que par la beauté de son vaisseau et la quantité de manuscrits grecs et arabes qu'elle contient. Tous les arts, et surtout la peinture, ont concouru à sa décoration, qui est peut être trop grande. Malgré ses défauts, l'Escurial n'en est pas moins l'un des premiers édifices de l'Espagne. On en doit le plan et l'exécution à l'architecte Louis de Foix. Sa construction a duré 19 ans. Pour plus de détails sur cet édifice, on peut consulter Bourgoing, *Tableau de l'Espagne moderne*, le *Voyage* de l'abbé Pons, et l'ouvrage de l'abbé Veyrac. Sa situation rend pénibles les promenades dans ses environs, dénués, à peu près, de tout ce

qui peut offrir quelque charmes, malgré les frais que l'on paraît avoir voulu faire pour cela. Il y règne en outre souvent des vents violents qui s'engouffrent dans des gorges profondes. Le voisinage du couvent a donné lieu à la fondation d'un village qui est devenu par la suite une petite ville, dont les seules ressources proviennent des dépenses qu'y fait la cour lors de son séjour. On y compte environ 2,000 habitants.

ESDRAS (*v.* Ezdras).

ESMÉNARD (Joseph), fils d'Étienne Esménard, avocat au parlement de Provence, naquit en 1769 à Pélissane, bourg considérable du département des Bouches-du-Rhône. Peu d'existences ont été plus agitées, plus ballottées en tout sens que la sienne. L'envie et la haine s'acharnèrent à ses succès; sa vie fut une lutte continuelle. Nous ne chercherons point à savoir si ses mœurs justifièrent les inimitiés qui s'attachèrent à sa personne. Esménard est encore trop près de nous pour que nous puissions porter sur lui un jugement bien impartial; le rôle de la postérité est trop grave pour que nous osions nous l'arroger. Nous dirons seulement que nous nous défions des jugements sévères qui ont été portés sur l'auteur du poème de la *Navigation*. Quel homme, dès qu'il sort de la ligne ordinaire, n'a pas été calomnié? Quelle supériorité n'a pas une réputation double? — Esménard débuta dans la vie par des traversées de long cours. Après trois voyages aux îles et sur le continent de l'Amérique, il vint à Paris et se lia avec Marmontel. Cette amitié lui inspira le goût des lettres, qu'il avait d'ailleurs apporté en naissant. Ces goûts pacifiques ne l'empêchèrent pas néanmoins de prendre une part active aux affaires politiques: il succomba avec le club des Feuillants dont il faisait partie, et fut obligé de s'exiler, après le 10 août 1792. Il parcourut l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, visita Constantinople et revint à Venise, où il esquissa son poème de la *Navigation*. De retour en France, en 1797, il fut poursuivi comme écrivain politique et obligé de s'exiler de nouveau. Après deux années passées à l'étranger, le 18 brumaire le rappela à Paris. Il connut alors La Harpe et Fontanes, et prit part à la rédaction du *Mercure de France*. La vie calme et assise ne convenait pas à cette ame aventureuse que le besoin de mouvement et d'action tourmentait incessamment. Il accompagna le général Leclerc à Saint-Domingue, revint occuper une place au ministère de l'intérieur, et repartit bientôt pour la Martinique avec l'amiral Villaret-Joyeuse. Il ne se fixa à Paris qu'en 1805 : ce fut en cette année que parut le poème de la *Navigation*. Esménard était poète à la manière de Delille, versificateur harmonieux, pur, correct, aux périodes sonores, mais sans verve, sans enthousiasme, sans poésie véritable. Quoi qu'il en soit, son poème remua le monde littéraire, et le succès en fut assez grand pour valoir plus d'une haine à son auteur. En 1808, il fit jouer sa tragédie de Trajan, qui obtint quelque succès, grâce au gouvernement et aux circonstances. Censeur des théâtres, censeur de la librairie, chef de la première division de la police, il fut nommé à l'institut en 1810. Plus tard, l'empereur l'exila, à cause d'un article de journal dirigé contre un agent du cabinet de Saint-Pétersbourg. Après trois mois passés en Italie, il fut rappelé en France. A quelques lieues de Naples, aux environs de Fondi, comme sa chaise de poste, entraînée par les chevaux, menaçait de rouler dans un précipice, il s'élança sur la chaussée de la route et sa tête porta contre l'angle d'un rocher : il mourut des suites de sa blessure, le 25 juin 1811, laissant une gloire littéraire qui ne justifie ni l'envie ni la haine qu'il souleva de son vivant. J. Sandeau.

ESNÉH, petite ville de la Haute-Égypte, située sur la rive droite du Nil. Excepté sa partie centrale, qui présente quelques maisons assez bien construites, et une grande place ornée de bâtiments construits en briques colorées, le reste est aussi mal bâti que dans les autres villes du pays. Le voyageur y admire un

portique de 24 colonnes, regardé comme l'un des plus beaux monuments d'un pays si rempli de prodiges en ce genre. C'était un des édifices publics de l'ancienne *Snè*, appelée *Latopolis* par les Grecs; il est aujourd'hui transformé en magasin de coton. Son plafond présente un zodiaque, que M. Champollion, fondé sur plusieurs faits, regarde comme le plus moderne de tous ceux de l'Égypte. Esnéh possède quelques fabriques de beaux tissus de coton et de mélayéhs, sorte de châles; des fours à poterie et des pressoirs à huile de laitue. Sa position sur la route des caravanes du Senuâr et son voisinage de la Nubie y donnent lieu à un commerce assez actif. Il s'y tient un marché de chameaux, renommé dans toute l'Égypte. A quelque distance, au nord, on voit les ruines d'un autre temple, dans lequel se trouve aussi un zodiaque, moins bien conservé cependant que le précédent. Près de là, au sud-est, on découvre le village d'El-Kab, avec les hypogées si intéressants de l'ancienne *Elathya*, les ruines d'un temple périptéral et les murailles assez bien conservées de l'ancienne ville. Esnéh, qui a une population de 4,000 habitants, dont environ 1,500 Cophtes, est à 11 lieues et demie, sud, des ruines de Thèbes. O. M. C.

ESON (en grec *Aisôn*), fils de l'héroïne Tyro et de Créthée, roi d'Iolchos en Thessalie, et époux d'Alcimède, fut le père de Jason, ce chef fameux d'une des premières expéditions maritimes connues, celle des Argonautes. Éson ayant été détrôné par Pélias son propre frère, dont il était l'aîné, Jason, qu'Alcimède venait de mettre au jour, faillit être mis à mort par l'usurpateur. — Heureusement Éson s'était hâté de soustraire ce noble et tendre rejeton à la cruelle ambition de son frère; il l'avait déjà caché dans l'antre de Chiron, le centaure, sous le mont Pélion. Le scoliaste d'Homère veut qu'Éson ait été jusqu'à sa mort possesseur paisible de la couronne d'Iolchos. Il prétend que ce prince, près d'expirer, confia Jason, enfant, à la tutèle de Pélias son frère. D'après cette tradition, Éson serait mort longtemps avant l'expédition des Argonautes. Valerius Flaccus, Diodore de Sicile, Apollodore et Tzetzès s'accordent à peu de chose près entre eux sur les événements et les catastrophes du règne d'Éson. Selon ces critiques, Alcimède se serait percé le cœur, ou se serait pendue, pour ne pas tomber vivante dans les mains du tyran Pélias son beau-frère. — Nous suivrons ici l'opinion la plus commune, celle de deux poètes illustres, Euripide et Ovide : la voici. Éson, accablé de vieillesse et d'infirmités, ne put assister aux fêtes que donna la Thessalie, dans l'exaltation de sa joie du retour inespéré de Jason et de l'expulsion de Pélias. Jason, dont le cœur était ouvert à tous les sentiments nobles de la nature, n'eut pas de peine à engager Médée à rendre à Éson, son père, la fleur de ses années, car la passion de celle-ci pour le héros était encore toute vive. Les larmes aux yeux, Médée se ressouvint alors du vieil Ætès son père. Elle rassembla toutes les ressources de son art; elle dressa deux autels, un à Hécate, divinité infernale, et l'autre à Hébé (la Jeunesse); et entre deux fosses pleines du sang d'une brebis noire, elle égorgea le vieillard que ses charmes avaient endormi; puis, par la plaie, transfusa le suc de diverses herbes de la Thessalie, qu'elle avait fait bouillir. Le cadavre décharné du vieillard s'anime peu à peu, ses chairs se ravivent et se raffermissent; ses yeux brillent; les roses refleurissent sur son visage; il se lève jeune homme, et, d'une voix fraîche et sonore, il vole s'enquérir auprès de Jason son fils des dangers que lui et ses compagnons avaient dû courir. Cependant Éson, par une faveur spéciale des dieux, avait conservé le précieux trésor, le seul, hélas! de la morne vieillesse, l'expérience. Tel est le récit des poètes. La vérité de cette légende des temps héroïques est que la fille d'Ætès, versée dès l'enfance dans la connaissance des simples, au moyen de leur vertu, ranimait d'un dernier éclat la flamme de la vie près de s'éteindre dans les vieillards. Nous tirerons

de cette légende antique cette conséquence curieuse, que l'expérience et le succès de la *transfusion immédiate*, celle du sang ou d'un liquide de veine à veine date de plus de 30 siècles. Nous avons lu, dans un journal anglais, à l'appui de cette tradition des temps héroïques, qu'un jeune mari, qui aimait tendrement sa femme, laquelle, par suite de maladie, n'était plus qu'un corps inanimé et sans couleur, se coupa la veine, et, dans la veine ouverte de sa bien-aimée transfusa la moitié d'un sang pur et généreux. Il est dit dans le même journal que la femme se rétablit à vue d'œil, et qu'elle se fortifia à un point qu'elle devint, quelques années après, *vigoureuse comme un bœuf*: c'est l'expression britannique. DENNE-BARON.

ÉSOPE, le fabuliste, naquit en Phrygie : il vivait cinq siècles et demi avant J.-C., et fut contemporain des sept sages de la Grèce, de Sapho, de Crésus, de Pisistrate, etc.; il passa les premières années de sa vie dans la servitude à Athènes, chez Démarque, et à Samos, chez Xanthus et Iadmon. Suivant Hérodote, il servit ce dernier maître avec la célèbre courtisane Rhodopis, qui, plus tard, à cause de sa beauté, devint l'épouse du roi d'Égypte Psammétique. Esope sut se concilier l'affection de Iadmon par la sagesse de sa conduite, ses réparties spirituelles, et le talent avec lequel il présentait ses leçons de morale sous la forme d'apologue : aussi obtint-il en récompense la liberté. Il passa alors de Samos dans l'Asie-Mineure, et à Sardes, auprès de Crésus, dont il posséda plusieurs années la faveur. Plutarque rapporte que le fabuliste dit à Solon, qui venait visiter le prince : « Solon, il faut ou ne jamais approcher des rois, ou ne leur dire que des choses agréables. — Dites plutôt, répondit Solon, qu'il faut ou ne pas les approcher ou ne leur dire que des choses utiles. » — Plus tard, Esope fut envoyé par Crésus en Grèce ; il assista, suivant Plutarque, au banquet des sept sages qui eut lieu chez Périandre, tyran de Corinthe, l'un d'entre eux. Ce fut probablement dans ce même voyage qu'il chercha à faire supporter plus patiemment aux Athéniens la domination de Pisistrate, en leur racontant la fable des *Grenouilles qui demandent un roi*. Enfin, il se rendit à Delphes, où il devait, d'après l'ordre de Crésus, offrir un grand sacrifice à Apollon, et donner à chaque habitant une somme considérable. Mais, indigné de la cupidité et de la perfidie des Delphiens, il renvoya à Crésus l'argent qu'il devait distribuer, et blessa vivement leur amour-propre en leur appliquant la fable des *Bâtons flottants*. Irrités de cette raillerie, ils résolurent de se venger ; ils cachèrent dans les bagages d'Esope une coupe d'or qui appartenait au trésor du temple. Accusé de l'avoir dérobée, Esope fut poursuivi, fouillé, déclaré coupable, et condamné à être précipité, comme sacrilége, du rocher Hyampéen. Cette action attira sur les Delphiens le courroux des dieux : ils furent affligés de la peste et de la famine, et l'oracle déclara qu'ils ne seraient délivrés de ces fléaux que lorsqu'ils auraient expié leur crime. Ils firent donc plusieurs fois demander par des hérauts publics s'il existait quelqu'un qui voulût poursuivre la vengeance de la mort d'Esope. Enfin, il se présenta, pour recevoir satisfaction, un fils de Iadmon, de qui Esope avait été esclave, et les Delphiens, s'étant acquittés envers lui, furent délivrés de la peste et de la famine. (Hérodote, II, 34 ; Plutarque, *Vengeance tardive des dieux*.) —Tels sont les faits de la vie d'Esope qui sont garantis par des auteurs anciens. On trouve en tête de la plupart des recueils des fables qu'on lui a attribuées sa vie, qu'on croit généralement de Maxime-Planude, écrivain grec du XIVe siècle, mais qui ne peut être de lui, puisqu'elle fait partie d'un manuscrit du XIIe. — Cette vie se compose de traditions anciennes, choisies sans aucune critique, entremêlées de contes absurdes et pleines d'anachronismes. Phèdre et Agathias nous apprennent qu'on avait placé à Athènes la statue d'Esope auprès de celles des sept sages ; et Visconti cherche à établir

dans l'*Iconographie grecque*, tom. I, p. 121, que la figure d'Esope est parvenue jusqu'à nous représentée par un buste bossu par derrière et par devant, le ventre gonflé et la tête pointue, tel, en un mot, qu'on nous peint le fabuliste dans la biographie dont nous venons de parler. Esope n'est pas l'inventeur de l'apologue, puisqu'on en trouve des exemples dans les livres de l'Ancien-Testament, dans le poème d'Hésiode intitulé *les OEuvres et les Jours*, et qu'Archiloque, Stésichore, Alcée, en ont aussi inséré dans leurs poésies. Mais il a cultivé ce genre de composition avec une facilité inconnue jusqu'à lui; il a déployé dans l'invention de ses fables, dans leur à-propos, dans la justesse de leur application, un génie si admirable que les Grecs lui ont donné le nom de *fabuliste par excellence*, et lui ont attribué, pour ainsi dire, toutes celles qui ont été inventées avant lui. Quelques savants critiques, Bentley entre autres, ont prétendu qu'Esope n'avait pas écrit ses fables, et qu'elles n'étaient connues que par tradition : cependant, Aristophane, Platon, Aristote, en citent quelques-unes, et la manière dont ils s'expriment ne semble pas donner beaucoup de poids à cette hypothèse. Quoi qu'il en soit, le livre d'Esope n'est pas arrivé jusqu'à nous, et la nature même de ses compositions ne permettait pas qu'elles nous parvinssent intactes. Le recueil authentique de ses apologues, s'il a jamais existé, devait s'altérer par les additions et les changements. Démétrius de Phalère, qui vivait environ 250 ans après Esope, c.-à-d. trois siècles avant J.-C., fit le premier un recueil de fables attribuées à l'esclave phrygien. Environ trente ans avant notre ère, Babrias ou Babrius, ayant mis en vers grecs un certain nombre de fables d'Esope, fit oublier les recueils en prose. On préféra étudier ces fables sous une forme métrique et agréable. Mais au bout de quelques siècles, lorsque le goût se fut altéré, et qu'on ne sut plus apprécier l'harmonie des vers de Babrias, des écrivains sans mérite remirent en prose ces petits poèmes, et remplacèrent par des expressions nouvelles et des locutions triviales, mieux comprises de leurs contemporains, les termes anciens, mais choisis, de Babrias. C'est ainsi que l'ouvrage du poète s'est perdu; il ne nous en reste que quelques fragments : nous avons à la place des recueils de fables dites d'*Esope*, en mauvaise prose grecque du Bas-Empire, où l'on retrouve cependant quelquefois les membres épars du poète (*disjecti membra poetæ*). — On doit surtout attribuer cette perte à Ignatius Magister, qui eut la malheureuse idée de réduire toutes les fables de Babrias à quatre vers iambiques, quels qu'en fussent le sujet et l'étendue; et ce tour de force, conforme au goût du temps (c'était au IX[e] siècle), fut assez bien accueilli pour supplanter l'élégant recueil de Babrias. — Cinquante-quatre fables rédigées de la sorte par Ignatius sont parvenues jusqu'à nous. Les bibliothèques contiennent en manuscrits plusieurs collections de fables ésopiques en prose; elles ont toutes un fond commun, mais six d'entre elles présentent des différences notables, et sont connues sous les noms de *Recueils* de Florence, de Paris, de Planude, de Heidelberg, d'Augsbourg et du Vatican. Le premier et le plus ancien ne paraît pas remonter au-delà du XII[e] siècle. La première édition grecque des fables dites d'*Esope* est due à Buonacorso de Pise, qui publia vers l'an 1479 le recueil de Planude; Robert-Estienne fit paraître en 1546 ce même recueil de Planude, d'après un manuscrit de Paris. Nevelet mit au jour en 1610 le recueil de Heidelberg; Rochefort fit connaître en 1789 celui de Paris; Furia publia en 1809 ceux de Florence et du Vatican, et J.-G. Schneider celui d'Augsbourg en 1812. Outre ces éditions, nous devons mentionner encore celle de Schœfer, qui a paru à Leipzig en 1810, et celle que le savant Coray publia à Paris la même année, et qui fait partie de sa *Bibliothèque grecque*. — Parmi les autres personnages de l'antiquité qui ont porté le nom d'Esope, le plus

connu est l'acteur tragique contemporain et ami de Cicéron, auprès de qui l'orateur allait s'instruire dans l'art de déclamer. Cet Esope est cité par Pline-l'Ancien, Valère-Maxime et Macrobe, à cause du luxe de sa table, et l'on rapporte qu'il fit un jour servir dans un festin un plat qui lui coûtait 10,000 francs; c'était un plat de terre rempli d'oiseaux qui avaient appris à parler et à chanter. Horace nous dit aussi que le fils d'Esope fit dissoudre dans du vinaigre et avala une perle de grand prix qu'il avait enlevée de l'oreille de Metella, sa femme ou sa maîtresse. L. Vaucher.

ÉSOTÉRIQUE ou secret, le contraire d'*exotérique* ou *extérieur*. Ce dernier mot se dit proprement de la doctrine et des ouvrages des anciens philosophes, qui étaient à la portée de toutes les classes d'auditeurs ou de lecteurs, par opposition à la doctrine *ésotérique* ou *secrète*, qu'ils ne communiquaient qu'à des disciples de choix : ainsi, Pythagore, qui fonda à Crotone, en Italie, une sorte de congrégation philosophique, dans le but de perfectionner les habitudes intellectuelles, religieuses et morales, avait encore des vues politiques qu'il n'avouait pas. Cette dernière prétention causa la ruine de la société vers 500 et la mort du fondateur. L'enseignement des *frères de la Rose-Croix* était aussi *ésotérique* (v. Rose-Croix). De Reiffenberg.

ESPACE, *spatium*, dont la racine originaire est *patere* (s'étendre), désigne en effet l'étendue. C'est le *lieu des corps* qui ont longueur, largeur, profondeur, en toutes dimensions quelconques. Quoique, par lui-même l'espace ou le lieu n'ait pas de parties séparées, il donne place à toute substance limitée, il signale leurs existences réciproques; et quoiqu'il soit immobile, qu'il n'ait ni haut ni bas dans son immensité, il laisse carrière à tous les mouvements des matières contenues dans son ample sein. L'espace est donc tout par son étendue, mais n'est rien corporellement. C'est en quoi se trompaient les cartésiens, qui, attribuant l'étendue à la matière seule comme propriété, se trouvaient forcés de n'admettre aucun espace vide ou libre au-delà des corps, et de regarder comme plein de quelque matière, si raréfiée fût elle, tout l'univers. Il s'en est suivi cette difficulté insoluble, que si tout était privé de vide, aucun corps ne pourrait changer de place :

> Que Rohault vainement sèche pour concevoir,
> Comment, tout étant plein, tout a pu se mouvoir.

—Les Épicuriens, à cet égard meilleurs physiciens, établissaient le vide et les atomes :

> Tum porrò locus ac spatium quod inane vocamus
> Si nullum foret, haud usquam sita corpora possent
> Esse, neque omninò quaquàm diversa meare.
>
> Lucret., l. 1.

— On a prouvé d'ailleurs qu'il fallait quelque espace libre pour commencer le mouvement, puisque la matière qui, par son essence, est impénétrable, ferait obstacle à ce qu'un autre vînt prendre sa place. De même qu'on peut comprimer l'air dans un fusil à vent, et qu'avec la machine pneumatique on peut purger presque entièrement d'air une cloche de verre, il faut bien qu'il y ait possibilité du vide dans la nature, quoiqu'elle aspire à le remplir, suivant l'axiome ancien, *natura abhorret à vacuo*. — L'espace, en lui-même, est donc tout autre chose que les corps tangibles ou apercevables à nos sens. Son unique propriété consiste dans la capacité de recevoir, comme lieu disponible, des matériaux ou corps, et de leur donner la parfaite liberté de s'y étendre et de s'y mouvoir à toute distance. C'est au sein des vastes espaces célestes que roulent les astres et s'étendent les mondes. Ainsi, quoiqu'on ait dit que l'espace en lui-même étant le *vide*, la *négation des corps*, le *néant*, n'était rien, on ne saurait nier cependant qu'il existe, et qu'il ne pourrait pas même être anéanti, quand tous les astres et les mondes qui le peuplent seraient abolis et disparaîtraient par la puissance divine. On conçoit la permanence indestructible de l'espace ou de la place qu'occupaient ces mondes; on conçoit même parfaitement qu'au-delà de ces mondes, s'ils sont limités en nombre, s'ils cessent quelque

part, que l'espace reste au contraire sans fin, sans limites possibles dans la pensée : il est inabolissable.

> Mœnia mundi
> Discedunt ; totum video per inane geri res.
>
> Lucret., l. III.

§ 1er. *Des espaces visibles du monde phénoménal.* — Les physiciens et astronomes se sont, avec raison, occupés des propriétés de ces espaces immenses dans lesquels semblent nager tant de soleils fixes et d'astres à révolutions plus ou moins étendues et régulières. En effet, ces intermondes, ces milieux sont-ils entièrement vides, sont-ils remplis de quelques fluides imperceptibles à la vue ? Certainement, ils sont traversés par les milliards de rayons lumineux dont les infinies flèches d'or se croisent sans cesse en tout sens ; et cette joûte éternelle dans les cieux, en y répandant la clarté, doit y semer également la chaleur, les éléments de fécondité et de vie qui se réfléchissent à la surface des planètes. Cette lumière qui descend des étoiles si lointaines, et qui voyage des années entières pour arriver jusqu'à nos yeux, tombe sur eux aussi distincte, aussi éclatante que de nos flambeaux ; il faut donc que les milieux célestes ne lui présentent aucune puissance réfractive, aucun élément dense à traverser. L'imagination ne fait plus les frais des cieux de cristal supposés par les anciens.—On a voulu chercher cependant si les espaces célestes étaient assez exempts de toute matière capable de retarder plus ou moins la marche des grandes sphères dans leurs orbites autour du soleil. Pour qu'il n'y ait aucune résistance possible, il faudrait un vide absolu ; s'il y a quelque ralentissement dans la course observée, il doit provenir d'un obstacle causé par un fluide quelconque. C'est ce qu'a fait voir la comète de Encke (de Berlin). Son orbite, calculé dans ses fréquents retours depuis 1795 à ses diverses apparitions, en 1805 et autres, en 1819, en 1825, en 1828, a prouvé par ses retards qu'*il y a un milieu résistant dans les espaces célestes.* L'ancienne opinion de l'existence d'un *éther*, d'un fluide extrêmement raréfié dans ces espaces, est donc aujourd'hui appuyée sur ces observations. — De même, on a cherché quelle pouvait être la température des espaces célestes. Comme on voit augmenter le froid à mesure qu'on s'élève sur les hautes montagnes et près des pôles, on a été porté à penser qu'au-delà de notre atmosphère le froid devait être beaucoup plus rigoureux encore ; on en a conclu d'abord que les espaces célestes devaient avoir pour température *un froid absolu*. Toutefois, on ne peut admettre cette conclusion, si d'abord l'absence de toute chaleur ne peut être déterminée d'une manière *absolue* ; ensuite, on ne peut pas supposer que des espaces traversés sans cesse par tant des rayons lumineux et calorifères des astres demeurent nécessairement froids. M. Poisson, d'après quelques calculs sur la théorie de la distribution de la chaleur, après Fourier, pense que la chaleur moyenne des espaces célestes s'éloigne peu de celle propre à la surface terrestre (indépendamment des rayons du soleil).—Rien ne s'oppose, d'ailleurs, dans ces vastes espaces libres, à l'expansion de tous les fluides incoërcibles, tels que l'électricité, le magnétisme, et peut être de beaucoup d'autres qui sont hors de la portée de nos sens et de nos instruments. Il n'est point à croire que dans l'immensité des éléments et des sphères innombrables qui peuplent l'empirée, tout soit de même nature qu'à la proximité de notre imperceptible planète, si reculée, si perdue dans cet océan de toutes choses. — Il faut reconnaître encore, soit par les atmosphères des comètes à queue et à longue chevelure qui se dispersent dans les cieux, soit par celle du soleil qui constitue la lumière zodiacale, soit peut-être encore par la formation des astéroïdes (Cérès, Pallas, Junon, Vesta), par celle des bolides enflammés ou des aérolithes, qu'il doit flotter dans les vastes espaces des cieux des substances gazeuses bien au-delà de notre atmosphère. Les planètes, en roulant dans ces campagnes éthérées, attirent

sans doute à elles, sur leur noyau primitif, ces matériaux qui les grossissent, comme on voit les poussières accumulées former des couches concentriques de terrains qui s'exhaussent. C'est ainsi que, selon l'hypothèse de Laplace, l'atmosphère solaire, jadis extraordinairement dilatée, a servi à former les planètes de notre système. Celles-ci, en roulant dans leurs orbites, y ramassaient, par la force attractive de leur masse, les éléments épars de ce vaste tourbillon, et d'autres petits noyaux, détachés d'un plus gros, circulaient en satellites autour de leur principale planète dans le même ordre. — Et cette hypothèse n'est point si dépouillée de toute vraisemblance si l'on considère, avec W. Herschell, que dans la voie lactée, par exemple (*galaxie* des anciens), les plus puissants télescopes découvrent une foule incalculable de petits solcils rapprochés, ou plutôt des étoiles dites *nébuleuses*, qui semblent être encore la matière lumineuse de ces astres à l'état épars. Ce sont, s'il est permis de le dire, des soleils qui se constituent, ou le chaos qui se régularise par l'attraction des éléments. Au lieu de remplir les espaces, comme on peut le supposer dans l'origine des siècles et des mondes (nous supposons cette origine), les matériaux de ces énormes sphères tendent à s'agréger, à se grouper en systèmes, non moins qu'il en arrive dans nos combinaisons chimiques, où il se forme des précipitations et des cristallisations par l'attraction moléculaire. Dans le grand univers, comme dans le plus petit espace, la nature doit être toujours conforme à ses lois générales : *natura semper sibi consona*.—Est-il vrai, de plus, que notre terre ne reçoit aucune autre influence des espaces célestes qu'elle parcourt, que celles de la lumière et de la chaleur, comme on s'est empressé de l'affirmer ? n'est-elle pas pénétrée de ces forces d'attraction et de ces fluides vivifiants, électro-magnétiques, etc.? Les comètes enflammées ne lancent-elles point du calorique et peut-être d'autres effluves dans le voisinage des sphères entre lesquelles elles passent? Mais nous devons considérer l'étendue sous un autre aspect.

§ II. *Des espaces purs et de leur immensité absolue.* — Conçu hors de notre vue et de nos plus puissants télescopes, au-delà des soleils et des mondes de l'empirée, l'espace ne peut être limité par rien ; il est nécessairement imbornable, sans terme ni mesure possible. C'est bien de lui que Pascal a pu dire, comme de Dieu même, qu'*il est une sphère infinie dont le centre est partout et la circonférence nulle part.* Ce vide effroyable, ce gouffre éternel où l'imagination s'abîme, ne peut avoir été créé; il existe par lui-même, sans fin, et ne saurait être anéanti. Rien n'est en état de combler ses profondeurs inouïes. L'univers matériel est-il fini ou infini, l'espace qui le contient ou le renferme le dépassera toujours nécessairement. Cet indéfinissable abîme, qui ne cesse pas même au-delà de l'universalité des choses, ce vague ténébreux dans lequel se perdent les étoiles et viennent expirer leurs rayons, est un fait qu'on ne saurait exclure de la pensée humaine, lors même qu'elle recule d'effroi de s'y laisser engloutir. — Mais, a-t-on dit, ce sont des espaces *imaginaires*, et dont s'est moquée même la philosophie : *num detur chimæra combinans in vacuo.* Cela doit être relégué avec le voyage extatique (*iter extaticum*) du jésuite Athanase-Kircher. L'espace et le temps, dans leur infinité, ne sont que de pures relations ou abstractions, comme le pensait Leibnitz. — Cependant, de ce que notre intelligence limitée ne saurait concevoir toute l'immensité, soit de l'espace, soit du temps, il ne s'ensuit aucunement que leur infinité ne soit pas une vérité. C'est ce que démontre solidement Clarke contre Leibnitz. L'espace, *en étendue*, le temps, *en durée*, sont deux modes ou manières d'être de l'infini; leurs parties ou fractions, soit passées, soit présentes, soit à venir, sont inséparables d'un tout. En effet, l'espace pur, étant partout également pénétrable, ne présente qu'une continuité sans fin. Une ligne droite, si vous la poussez à

l'infini, dit Galilée, ne peut être conçu dans l'immensité que comme une courbe éternelle, recevant la propriété du cercle ou de la sphère en tout sens. — Ce mode intellectuel, qui a pour base l'*immensité* et l'*éternité*, présente, selon Kant, les deux formes primitives de la pensée humaine, ses *noumènes* intérieurs, tandis que les *phénomènes* appartiennent par leurs apparences, tombant sous nos sens, au monde extérieur.—Tout être se trouvant nécessairement compris dans l'espace et la durée, ceux-ci deviennent les modes de son existence. Ainsi, l'*espace pur*, le *temps*, également éternels, immuables par leur nature, subsistent par eux-mêmes, n'y eût-il aucun univers, aucune matière; ils sont des attributs de l'être nécessaire ou de Dieu. Telle fut la doctrine développée par Samuel Clarke, et proposée par Isaac Newton, son ami (voyez *Principia mathematica*, *schol. gener. sub fine*, édit. 2e, Cambridge, 1713, 4o). Mallebranche avait dit que *Dieu est le lieu des esprits comme l'espace est le lieu des corps*; de même que la lumière d'un flambeau est absorbée dans l'immense éclat des rayons du soleil, pareillement l'intelligence de l'homme n'est, par rapport à la Divinité, que comme un point dans l'infinité, un instant dans l'éternité. — Toutefois, cette doctrine d'un espace réel, absolu, externe à toutes choses, a conduit ces philosophes à conclure que Dieu lui-même est l'espace (le *sensorium* de Dieu selon Newton). Alors nous serions dans Dieu, nous ferions partie de son être, suivant la doctrine ancienne des stoïciens et du panthéisme. *In deo vivimus*, *movemur et sumus*, disent Aratus et l'apôtre saint Paul. Tel est aussi ce vers de Lucain :

Juppiter est quòdcumque vides, quocumque moveris.

— Il est certain que les mathématiciens, les astronomes, les physiciens, les naturalistes, sont toujours en présence de cette immensité des espaces dont ils étudient des parties ou des fractions transitoires. Ils ne peuvent voir le fini que dans l'infini; c'est le charme de leur vie et le désespoir de leur pensée. Il prouve et notre grandeur et notre néant. En effet, les attributs incommunicables de la Divinité ne paraissent convenir qu'à l'espace pur, comme l'infinité, l'immutabilité, l'indivisibilité, les facultés d'être incorporel, increé, impassible, sans commencement ni fin. Cependant il faudrait considérer que ces propriétés négatives peuvent également s'approprier au vide, au néant : ainsi, le néant n'a point de bornes, ne peut être ni mu, ni changé, ni divisé, ni créé, ni détruit; c'est le rien. Aussi des philosophes allemands modernes, suivant la *Philosophie de la nature* de Schelling, établissent que Dieu est le néant de la matière, ou son absence. — C'est le contraire, à cet égard, de la philosophie panthéistique, depuis Xénophane jusqu'à Spinosa, puisque ces philosophes confondaient Dieu et la matière, l'ouvrier et l'ouvrage. Or, la matière ne doit pas son étendue à sa propre essence, mais à l'espace qu'elle occupe. Elle est dans Dieu dont elle émane, mais elle n'est pas Dieu. — Toutes ces questions sont complétées aux articles Infini, Temps, Dieu, etc. J.-J. Virey.

ESPADON. Le mot *espadon* dérive de l'augmentatif italien *spadone*, grosse épée : ce dernier substantif avait lui-même pour augmentatif le mot *spadone à due mani* (épée à deux mains ou épée d'armes).—Cette synonymie, établie par quelques écrivains, a occasionné plus d'une erreur, car l'acception de ces termes n'a pas été toujours la même; l'épée à deux mains, arme d'estoc, dont on se servait sous Philippe-le-Bel, comme le témoigne l'édit de ce monarque (*Cérémonies des gages de bataille*, in-8o, Paris, 1830), était une longue lame pointue; sa garde ou poignée avait, au lieu de pommeau, ou au-delà du pommeau, un pivot qui entrait dans une virole du plastron de la cuirasse de fer plein; la poignée était garnie de deux coquilles à sept ou huit pouces de distance; chacune d'elles garantissait une des deux mains du guerrier : c'était ainsi une espèce de lance courte dont se servaient, à pied, des chevaliers armés de pied en cap.—

Un autre genre d'épée à deux mains, ou épée de rempart, était plus conforme à ce qu'on a appelé *espadon* : elle avait pour garde une longue et forte croisette; sa large lame était à deux tranchants; c'était surtout une arme de taille.— La colismarde était une modification de l'espadon : aussi les Anglais nomment-ils l'une et l'autre *broad sword* (large épée). — La flamberge, ou grande flambe, était un espadon.— Il y a des espadons dont la lame est armée de deux dents ou crocs, qui y sont situés presque perpendiculairement à quelques pouces de la poignée; la destination de ces deux dents s'explique par le nom d'*épée* à deux mains, parce que la main droite tenait la poignée, tandis que la main gauche tenait la lame en avant de la poignée, et avait pour croisette ou pour garantie les dents, qui étaient comme une double garde; ces sortes d'espadons étaient trop lourds pour être maniés autrement.— Il y avait des espadons à lame flamboyante; on en voyait de ces diverses espèces à Jeu-d'heurs : un d'eux porte le millésime 1201; les plus longs ont une lame de quatre pieds un pouce, qui a dans sa plus grande largeur deux pouces sept lignes; mais, dans d'autres cabinets, il en est conservé d'une dimension bien plus grande.—La poignée des espadons n'était qu'à simple croix et sans garde, comme celles des épées dont on s'escrimait en manière de lance.— Machiavel nous montre l'infanterie suisse ayant un espadou attaché sur le dos en outre de l'épée à la ceinture : de là vient que dans les corps de cette milice qu'on nommait *enseignes* on appelait également *espadons* ou *hallebardes* les hallebardiers armés d'espadons : ces derniers avaient aussi la dénomination de *joueurs d'épée*, comme les désigne M. le comte Philippe de Ségur. C'étaient des hommes d'élite; c'était l'infanterie légère des piquiers; leur rôle était de s'élancer du sein du hérisson qui les renfermait, pour disperser ou achever les ennemis qui avaient insulté, sans succès, le carré. Les unes ou les autres de ces armes étaient mises en mouvement à l'instant des charges de cavalerie exécutées contre les enseignes; les piques, au contraire, restaient immobiles. Les Suisses avaient surtout joué de la grande épée à Grandson et à Morat : « Leurs espadons, dit l'*Encyclopédie*, y triomphèrent de la grosse artillerie et de la gendarmerie de Bourgogne. » — L'escrime ou les coups d'espadon s'exprimaient alors en un langage maintenant oublié : c'étaient l'estoc, le faux montant, le moulinet, le plat, le revers, la taille, le tors, etc.— Les hallebardiers suisses de Rome ont encore l'espadon, et des armes de ce genre ornent en quantité l'arsenal de Berne.—L'exercice connu en Bretagne et à Rouen sous le nom de *jeu de bâton* ou *art du bâtonniste* est une trace de l'ancien maniement de l'espadon à deux mains, quand on s'en servait à pied. Cette escrime de l'ancien bâton d'armes, escrime plus savante qu'on ne le croit, et dont les principes sont analogues à ceux que professent les maîtres d'armes, se compose de coups presque tous doubles et accompagnés chacun de sa parade; leur rapidité est telle qu'un bâtonniste porte ou tire plus de 100 coups à la minute.— De l'usage de l'espadon, passé de mode depuis long-temps, il reste le *demi-espadon*. Si l'on se sert encore du terme *espadon*, c'est dans le même sens qu'avait le mot latin *rudis*, baguette d'escrime, d'où est venue l'expression *ars rudiaria*, escrime d'espadonneur, ou art d'espadonner. Cet art, qui se démontre avec le panier, consiste à porter surtout des coups de taille. Dans le dernier siècle, il n'était enseigné que par les maîtres d'armes des régiments français; il ne se démontre plus guère maintenant que dans les écoles et les universités d'Allemagne.

G[al] Bardin.

ESPADON (hist. nat.) (de *spatha*, épée), nom par lequel on distingue certains poissons armés d'une sorte de sabre. Il y en a de trois espèces principales, qui sont : l'*espadon-dauphin*, le *xiphias-espadon*, dit *poisson empereur*, et l'*espadon-squale*, appelé vulgairement *scie de mer*. — Espadon-dauphin ou *épée de mer*. Ce

poisson a une tête courte, grosse; la forme de son corps est conique, ses mâchoires sont armées de dents aiguës. Ce qui le distingue principalement, c'est une sorte de sabre triangulaire, long de trois ou quatre pieds, large de 18 pouces à sa base, et se terminant en pointe, courbée vers la queue. Cette singulière nageoire est couverte d'une peau de même nature que celle du corps de l'animal. — Les *épées de mer* habitent de préférence les mers du Nord; elles nagent avec tant de rapidité qu'aucun navire ne saurait les atteindre : on ne peut s'en rendre maître qu'en les tuant au moyen de projectiles, etc. On en trouve dans les mers d'Amérique qui ont jusqu'à 30 pieds de longueur. —Les *espadons-dauphins* sont les ennemis les plus redoutables de la baleine, qui est saisie de terreur à leur aspect, comme les animaux sans défense à l'approche du tigre ou du lion. Les espadons, au nombre de dix à douze, entourent la baleine: les uns saisissent sa queue, d'autres déchirent ses flancs avec le plus grand acharnement, comme une meute de chiens se jette sur un sanglier. Il arrive un moment où la victime, épuisée de fatigue, tire la langue comme un chien haletant; les brigands la saisissent et la dévorent entièrement. Ils mangent quelques parties de la tête : ils abandonnent le cadavre sitôt qu'il commence à entrer en putréfaction. C'est aux espadons qu'il faut attribuer la mort des baleines que les navigateurs trouvent privées de langue. —On ne sait pas bien de quelle utilité est pour ces poissons le glaive qu'ils portent sur le dos. — On trouvera au mot Scie une notice sur l'*espadon-squale* (*v.* aussi Narval).—Poisson empereur ou *xiphias-espadon*. On le trouve dans les mers d'Europe, et principalement dans la Méditerranée, où son corps rond et couvert d'une peau mince acquiert une longueur de 18 à 20 pieds et un poids de 4 à 500 livres. Ses mâchoires, garnies de petites dents aiguës, se terminent en pointe; celle de dessus, composée en partie du prolongement de l'os frontal, a la forme d'un glaive, et sa longueur est le tiers de celle du corps de l'animal; elle est bombée en dessous et en dessus, striée et tranchante sur les côtés. C'est avec cette arme redoutable que le xiphias, qui nage avec une rapidité extraordinaire, perce les cétacés, les squales et tous ses ennemis. Il se nourrit de petits poissons et de plantes marines; sa chair est recherchée: on la sale pour la conserver. Teyssèdre.

ESPAGNE, en espagnol *Espana*, que l'on prononce *Espagna*; région de l'Europe méridionale, qui comprend à peu près les 4 cinquièmes de la péninsule hispanique, et qui s'étend entre les 36° et 43° 46' de latitude nord, et les 11° 36' de longitude ouest et les 1° 0' de longitude est. Excepté dans sa partie orientale, presqu'entièrement limitrophe du Portugal, et au N.-E. où elle se rattache au continent par l'isthme que couvre la masse énorme des Pyrénées, l'Espagne est entièrement environnée par les mers. A l'est et au sud s'étendent la Méditerranée, au sud-ouest, au nord-ouest et au nord l'océan Atlantique. Aussi, des 826 lieues de côtes qui forment le pourtour maritime de la Péninsule, en possède-t-elle 612. Sa plus grande longueur du cap de Creuz, à l'est, au cap Finistère, à l'ouest, est de 230 lieues, sa plus grande largeur de 195, et sa superficie de 23,735 lieues carrées, c.-à-d. les 9 dixièmes de celle de la France. — L'un des traits les plus saillants de la géographie physique de l'Espagne est la disposition des diverses chaînes qui couvrent sa surface : leur direction est presque toujours parallèle à l'équateur ou aux côtes septentrionales. La première et la plus remarquable est la chaîne des Pyrénées, qui forme un immense boulevard entre cette région et la France, et dont les montagnes de la Biscaye, des Asturies et de la Galice ne sont évidemment qu'un prolongement. La seconde, mais la moins visible, est celle qui, des sources du Duero jusqu'à Madrid, se dirige au sud ouest, et prend ensuite la même direction que les autres jusqu'à son entrée en Portugal, où elle est nommée serra d'Estrella. D'abord connue sous les noms partiels de sierra de Paredes et d'Altos de Baraona, puis

de Somosierra, elle prend ensuite ceux plus étendus de Guadarrama, à travers les provinces de Ségovie, Avila, Guadalajara et de Madrid, puis ceux de sierras de Gredos et de Gata. En marchant toujours vers le midi on rencontre successivement les montagnes de Toledo et la sierra de Guadalupe, dont la hauteur est en général beaucoup moindre que les suivantes, la Sierra-Morena, si pauvre et si déserte, malgré l'heureuse disposition de son sol, et enfin cet ensemble de montagnes que le Genil et le Guadaljore divisent en trois parties: la chaîne qui se prolonge de Loja à Jaen, la sierrania de Ronda, à l'ouest, et la Sierra-Nevada, au sud, dont la partie méridionale prend le nom d'Alpujarras. C'est ici que s'élèvent les points culminants des montagnes de la Péninsule, y compris même les Pyrénées, car le Mulhacen, dont on distingue la tête neigeuse au sud-est de Grenade, atteint à 3,554 mètres (10,941 pieds) au-dessus du niveau de la Méditerranée, tandis que le pic de Nétou, point le plus élevé de la Maladetta, n'en a que 3,482 (10,719 pieds). Des quatre dernières chaînes dont il vient d'être question, trois, la 1re, la 3e et la 4e, semblent se rattacher à une autre, nommée par le géographe espagnol Antillon *Sierra-Iberica*, qui tantôt, à peine sensible, montre cependant quelquefois des points qui, tels que le Moncayo, au nord de Soria, et le Muela-de-San-Juan, d'où descend le Tage, élèvent leurs cimes à une grande hauteur. Le dernier est même couvert de neige pendant huit mois de l'année. La Sierra-Iberica commence aux sources de l'Ebre, se dirige ensuite, parallèlement aux côtes orientales, jusqu'au cap de Gata par les sierras d'Alcaraz, de Segura, de Huescar, de Los Velez, de Filabres et d'Alhamilla, à l'est d'Almeria. De son versant oriental se détachent d'assez nombreuses ramifications qui couvrent les royaumes de Valence et de Murcie. La contrée montagneuse qui s'étend entre cette première ville et Cuença est particulièrement remarquable par ses accidents naturels. Nous citerons successivement les sommets les plus remarquables des diverses chaînes dont il a été question, et dans le même ordre où elles sont décrites. Après le pic de Nétou, sommet oriental de la Maladetta, dans les Pyrénées, viennent le pic Posets, qui atteint à 3,437 mètres (10,580 pieds), le mont Perdu (3,404 mèt., ou 10,479 p.), le Cylindre du Marboré (3,368 mèt., ou 10,368 p.), le Vignemale (3,353 mèt., ou 10,322 pieds), et le Perdighero, ou pic de Queiro (3,313 mètres, ou 10,200 pieds); la sierra de Altube (montagnes de la Biscaye), qui a 6,000 pieds (1,949 mètres), la Pena de Penaranda, et la cime appelée Las Penas de Europa (3,362 mètres, ou 10,349 pieds, et 2,924 mètres, ou 9,001 pieds), dans les Asturies, et la sierra de Mondonedo, dans la Galice (897 mètres, ou 2,761 pieds). Les chaînes centrales offrent le Pena-Lara, qui a 2,506 mètres (7,714 pieds); le Cumbre de Aracena, dans la Sierra-Morena (1,676 mètres, ou 5,159 pieds); le Moncayo (15 à 1,600 toises, ou 9,000 à 9,600 pieds), et le Pena-Golosa (1,949 mètres, ou 6,000 pieds), sur les limites méridionales de l'Aragon, dans la Sierra-Iberica. La sierra de Gredos s'élève à 9,900 pieds (3,216 mètres), et la sierra de Guadalupe à 4,800 pieds (1,559 mètres). L'un des points les plus remarquables de la sierrania de Ronda est la sierra del Pinar, vers les sources du Guadiaro, qui a 5,279 pieds (1,705 mètres). A l'extrémité opposée, le Gador s'élève jusqu'à 6,169 pieds (2,004 mèt.). Le système montagneux de l'Espagne, tel que nous venons de l'esquisser, constitue cinq grands bassins: ceux de l'Ebre (le seul qui verse le tribut de ses eaux dans la Méditerranée), du Duero, du Tage (*Tajo* en espagnol, *Tejo* en portugais), de la Guadiana et du Guadalquivir, séparés l'un de l'autre par les quatre chaînes centrales. Ces 4 derniers fleuves ont leurs embouchures dans l'Océan. L'Ebre, qui reçoit l'Ega, l'Aragon, le Gallego, le Cinca et la Segre, offre ainsi des communications aux parties septentrionales de son bassin. Celles du sud ont le même avantage au moyen du Jalon, du Cidaco et d'autres rivières plus petites. Le Tage, aux rives âpres et arides, si peu dignes de leur aimable et an-

tique célébrité, qui s'enrichit du Jarama, de la Tajuna, du Manzanarès, de l'Henarès et du Lozoya, a pour affluents principaux le Guadarrama et l'Alberche. A l'opposite de l'Ebre coule le Ducro, qui arrose aussi le centre d'un immense bassin traversé par ses affluents l'Esla, l'Arlanzon avec ses tributaires la Pisuerga, l'Arlanza et l'Esgueva, et le Tormès. La Guadiana, qui procure à la Nouvelle-Castille, ainsi qu'à l'Estramadure, par Ayamonte, un port dans l'Océan, reçoit diverses autres rivières. Quant au Guadalquivir (l'ancien *Betis*), qui rappelle à l'imagination tous les biens de l'âge d'or, et qui nous offre maintenant tous les genres de misère, il se grossit du Genil, de la Magana, du Garizar et du Guadalen, qui le font communiquer avec la Manche. Le Minho, et son affluent le Sil, si riche en paillettes d'or du temps des Romains, sont les deux principaux cours d'eau de la Galice. Depuis le cap Finistère jusqu'à la vallée de Bastan, toutes les eaux sortent des flancs septentrionaux de la grande chaîne et se jettent dans la mer de Biscaye. L'Eo, la Navia, le Nalon, la Pas, les deux Deba, la Durango, l'Oria et la Bidassoa méritent seules d'y être mentionnées. Outre l'Ebre et ses affluents, la Catalogne est arrosée par le Llobregat, dont l'embouchure se trouve près de Barcelone. Valence voit finir le Guadalaviar, puis, en suivant la côte vers le midi, on remarque les embouchures du Jucar, grossi du Cabriel et de la Segura, qui arrose la délicieuse plaine ombragée de Murcie. Entre les bouches du Guadalquivir et l'estuaire de la Guadiana, on voit le petit golfe d'Huelva, qui reçoit le Tinto, dont les eaux cuivreuses ne nourrissent aucun poisson. — L'Espagne n'offre pas de lac digne d'être cité, mais seulement quelques lagunes pareilles à celles de la Provence, et situées le long des côtes sud-est. La plus considérable est celle d'Albufera, qui a 10 lieues de tour et nourrit beaucoup d'oiseaux aquatiques et d'anguilles. —Les projets de navigation de rivières et d'ouvertures de canaux parurent principalement en Espagne sous Charles V et Philippe II. Ce fut alors que fit tant de bruit l'entreprise du canal Impérial, ou canal d'Aragon, qui a 26 lieues et demi de long, et passe à Saragosse. Le canal de Ségovie ou d'Olmedo, dont la partie terminée, qui a environ 20 lieues, est regardée comme un chef-d'œuvre, devait unir la Méditerranée au golfe de Biscaye. Le canal du Guadarrama et celui du Manzanarès, commencés du temps de Charles III, sont suspendus. Celui du Jarama, qui dans le principe fertilisait 14 lieues de pays, est maintenant totalement abandonné. Quant au canal de Castille, destiné à mettre le bassin du Duero en rapport avec Santander, il en est où en sont les autres, quoique la partie achevée ait une étendue assez considérable. Il en est de même de celui de Lorca ou Huesca, qui devait ouvrir à Carthagène la route de l'Océan par le Guadalquivir. — Le climat de l'Espagne varie. Au nord, le long du golfe de Biscaye, il est froid ; aussi la vigne, l'oranger et le figuier ne réussissent-ils qu'en peu d'endroits : c'est toute la végétation de nos régions. En traversant les Asturies, ou les montagnes de la Biscaye, on descend sur le plateau de la Nouvelle-Castille, dont la température conserve encore quelque rudesse par suite de l'élévation générale du sol. Elle devient ensuite de plus en plus chaude à mesure que l'on s'avance vers les plages brûlantes de l'Andalousie. A Barcelone, la température moyenne est de 17° 50' (centig.); à Madrid, situé à 603 mètres, ou 1,854 pieds au-dessus du niveau de la mer, de 15°, et à Cadiz de 20° 3 : c'est, avec celle de Malte, la plus élevée de l'Europe. Dans les provinces que baigne la Méditerranée on ressent souvent des chaleurs insupportables, et le *solano*, vent d'Afrique, qui se fait sentir à l'époque de la canicule ; dans la Galice, la Catalogne et la partie septentrionale de l'Aragon, on éprouve des ouragans aussi fréquents qu'ils sont furieux. Il tombe beaucoup moins de pluie en Espagne qu'en Italie : la différence est de 6 à 7 pouces (150 à 200 millimèt.). Il en tombe 3 pouces (100 millim.) de plus qu'en France, mais l'é-

vaporation est annuellement de 33 pouces au lieu de 28. Au nord de Madrid et de Saragosse, la physionomie du pays est tout européenne ; au delà, on s'aperçoit facilement à la végétation que l'on s'approche des régions tropicales. Partout, le sol ne demande qu'à être effleuré ; mais ce n'est que dans peu de parties que l'on a compris toutes les richesses que l'on peut en tirer. La Catalogne, les royaumes de Valence et de Murcie, la Galice, les Asturies et les provinces basques sont les seules provinces où l'agriculture soit prospère depuis assez long-temps. On voit que c'est la région riveraine dont l'aspect est aussi agréable que celui de la région centrale est triste et désolé. Le recensement général terminé en 1803 divise le sol du pays de la manière suivante. Il y a en culture et jachères 6,724 lieues carrées, ou un quart; en pâturages et communes 18,186 lieues, ou la moitié de la superficie entière ; en forêts ou taillis un douzième, et en montagnes et rivières un quatorzième. Parmi les nombreuses causes qui s'opposent aux progrès de l'agriculture, il faut mettre le manque de communications, la destruction des forêts, qui est cause de la sécheresse et de l'aridité d'une grande partie de sa surface, et surtout le funeste usage de la *transhumation*. Les richesses végétales de la région tempérée consistent en blé, orge, chanvre, avoine, fruits, tels que pommes et poires, vins, mais jamais liquoreux. Dans la région chaude, on recueille moins de grains, mais de l'huile en abondance, du riz, du sucre, du coton, du tabac, de la manne, de la sonde, du sparte, du safran, du sumac, du mastic, des fruits d'été et d'hiver délicieux, des vins, dont plusieurs crus, entre autres ceux d'Alicante, Malvoisie, Peralta, Rancio, Xerez, Rota, Malaga et Tinto, sont célèbres. C'est ici que mûrissent la date et tous les cactus ; que le grenadier, l'oranger, le citronnier et l'olivier sont des arbres vulgaires, et que les agaves forment, dans certaines parties, la clôture des champs. On y trouve le palmier chamœrops, véritable nain d'une famille de géants, le caroubier et le myrte sauvage. Des arbustes durs et des herbes, presque tous aromatiques, y parfument les landes incultes, pendant qu'au nord on ne voit que de sombres bruyères et le jonc épineux. La culture de la canne à sucre, autrefois prospère aux environs de Malaga, semble devoir prendre un nouvel essor dans cette province et celles de Grenade et de Valence. On recueille depuis quelques années de la cochenille près de Chiclana, de Cadix et de Murcie. Les Asturies abondent en pommiers dont les fruits sont convertis en cidre. Depuis un demi-siècle, la culture de la garance a fait de grands progrès dans les provinces de Valladolid, Burgos, Ségovie et dans les Asturies, l'Aragon, la Catalogne et l'Andalousie. L'Espagne est moitié plus boisée que l'Angleterre, mais moitié moins que la France. Il y a des plaines de plusieurs centaines de lieues carrées, comme celles de la Manche, où l'on ne voit pas le plus petit arbre. Les principales essences de bois sont le hêtre, le pin, le chêne vert *(quercus ilex)*, le chêne à liége, le noyer, le noisetier, le frêne, l'orme, auxquels se mêlent, à mesure que l'on s'avance vers le sud, le peuplier blanc, le murier, le caroubier, le palmier, l'arbousier, le chêne à kermès, le ciste glutineux, le câprier, l'olivier sauvage. La botanique y est empreinte de tout le luxe des régions brûlantes. Dans l'Estremadure, les deux Castilles et l'Andalousie, on recherche, sous le nom de *bellotas*, les glands du chêne vert. L'existence du singe sur le rocher de Gibraltar comme étant le seul endroit de l'Europe où l'on en trouve, et celle du caméléon, sont les seules particularités qu'offre le règne animal en Espagne. L'ours est commun dans les Pyrénées et les montagnes des Asturies, mais ne pénètre jamais dans la région chaude, où il est remplacé par le lynx, animal peut-être encore plus terrible. Le rare mouflon habite surtout dans les sierras du royaume de Murcie. Quant aux autres quadrupèdes et aux oiseaux, ce sont ceux de la France méridionale. Des nuées de sauterelles rava-

gent quelquefois les districts du Midi, et c'est aussi là que l'on rencontre les truxales et les scorpious. Tout y indique au reste une ancienne liaison avec le continant voisin. On a pu juger, d'après ce que nous avons exposé sur le partage du sol, de l'immense étendue des pâturages. L'éducation du bétail, mais surtout des moutons, forme la principale richesse des provinces de l'ouest et du centre. Leurs produits ont acquis une célébrité justement méritée. On compte de 12 à 13 millions de mérinos, dont les deux tiers sont stationnaires; le reste quitte en hiver les herbages du nord pour aller paître dans la Manche, l'Estremadure, Valence et Murcie, qu'ils abandonnent dès que les chaleurs se font sentir dans les hautes gorges du Leon, des Asturies, de Guadarrama, de Cuença et d'Albarracin. C'est ce qu'on nomme *transhumacion* (voyages des troupeaux d'un lieu à un autre), coutume absurde, qui s'opposera toujours aux progrès de la culture partout où elle a lieu. Les troupeaux de bœufs ne sont pas dans la même proportion que ceux des moutons; les Asturies, la Galice et l'Estremadure nourrissent des porcs qui donnent des jambons exquis. Les chevaux andalous n'ont rien perdu de leur réputation. Quant aux mulets, leur nombre est insuffisant. Le gibier à poil et à plumes abonde partout, et les côtes sont très poissonneuses; mais les produits de l'océan sont plus estimés que ceux de la Méditerranée. La Galice exporte annuellement une immense quantité de sardines, et l'on sait que c'est dans le golfe de Biscaye que prit naissance la pêche de la baleine. L'Espagne est sans contredit la région la plus riche de l'Europe sous le rapport minéralogique. L'histoire de Carthage et de Rome en offre des preuves assez évidentes. D'ailleurs, pour en donner une idée, il nous suffira de dire qu'à l'époque où M. Juan de Ognate en explora les mines par ordre du gouvernement, on en comptait plus de 5,000. La découverte de l'Amérique leur porta un coup mortel. En 1825, on connaissait 20 mines d'or, dont 4 d'une grande richesse, 48 mines d'argent, 8 de plomb, 34 de cuivre, 16 de fer, 3 de mercure, 1 de graphite (à Marbella), et d'autres de cuivre blanc, de vitriol, de plombaginc, d'aimant, d'acier, d'étain, d'antimoine, d'alun, de calamine (celle de Riopar est la plus riche du monde), de houille (dans les Asturies), de sel, etc. Tout le monde connaît la montagne de Cardogna (en Catalogne), entièrement composée de ce dernier minéral. Les trois quarts des montagnes d'Espagne sont formées de marbres admirables et d'albâtre. La Catalogne seule en possède 177 espèces différentes, sans y comprendre le jaspe de Tortosa. Le marbre vert de Grenade et celui couleur de chair sont regardés comme les substances de ce genre les plus riches du continent.--L'époque de la domination des Maures fut la plus brillante et la plus prospère pour la population de l'Espagne. On croit à peine aujourd'hui aux rapports qui nous sont parvenus à cet égard. D'après le recensement de 1826, elle s'élevait à 13,515,760 habit.s, et en 1834, par supputation, à 14,660,000. Dans l'espace de 111 ans, dit M. Moreau de Jonnès, de 1723 à 1834, elle a doublé, mais par des variations tantôt croissantes et décroissantes. Le rapport des naissances à la population est d'une sur 27 et celui des décès d'un sur 34. L'accroissement de 1826 à 1834 a été d'un sur 134. Considérée sous le rapport des conditions sociales, elle se partageait (toujours en 1826) de la manière suivante: 1,579,585 bourgeois ou domiciliés; 8,613,460 individus formant la population agricole; 2,318,256 formant la population industrielle, et environ 700,000 prolétaires, ou 1 sur 13. La noblesse espagnole fut de tout temps la plus nombreuse de l'Europe; c'est même la seule contrée où l'on trouve des provinces entières (la Biscaye, l'Alava, le Guipuzcoa et les Asturies) dont *tous* les habitants jouissent des privilèges de cette caste. D'après les calculs du savant statisticien que nous avons déjà eu occasion de citer, le nombre d'individus qui en Espagne participent à la propriété territoriale est de 1,011,100 ou les 2/15 de la population; c.-à d. qu'elle peut être

mise au nombre des pays les plus favorisés à cet égard. La population de l'Espagne se compose de trois races principales : les habitants des provinces basques et des Asturies, les Catalans et les Valenciens (dans lesquels nous comprenons les Baléares), ennemis prononcés de la troisième, qui occupe le reste du royaume. Il serait très difficile de tracer un tableau général du caractère espagnol, par suite de la diversité qui existe à cet égard entre les diverses provinces : cependant, on peut en donner un aperçu qui leur soit commun à tous. L'Espagnol est en général circonspect, constant dans ses entreprises, ennemi de la nouveauté, loyal, fidèle à sa parole ; mais on lui reproche d'être lent et violent à la fois, superstitieux, et d'avoir une haute idée de lui-même et de sa nation, reproche qui paraît devoir être fait à tous les peuples en général, quoique l'Espagnol l'exprime peut-être quelquefois trop énergiquement. Au physique, il est d'une taille moyenne, très brun, d'une constitution sèche et plus ou moins robuste. Doué d'une fierté qui est passée en proverbe, le Castillan est en outre réfléchi, doux, honnête et sobre. Le Catalan est brave, vif et courageux, travailleur infatigable et très industrieux, aussi extrême dans sa haine que dans son amitié. Le Valencien est le Français de la Péninsule : ingénieux et adroit, il aime le travail et s'y livre sans relâche, mais la vengeance a pour lui un attrait invincible. Son caractère forme un contraste frappant avec celui du Murcien, être apathique et matériel au dernier de gré. Les types du Galicien, de l'Asturien, du Basque espagnol, de l'Aragonais et du Navarrais offrent peu de différence. Quant à l'Andalous, il a toute la jactance et l'emphase du Gascon. Les femmes de chaque pays, dit Bourgoing, ont des charmes qui les caractérisent. L'Espagnole se distingue surtout par sa taille svelte et élégante, la légèreté de sa démarche, la souplesse de ses mouvements, de grands yeux noirs et de petits pieds.— L'avénement de Philippe V au trône apporta un changement total au costume espagnol : l'habit à la française, tant pour les hommes que pour les femmes, l'a remplacé partout dans les classes élevées ; mais le peuple, surtout celui des campagnes, n'a point adopté ces changements. Son vêtement se compose généralement soit d'une veste courte sur un gilet ordinairement noir, soit d'une camisole, qui en Catalogne se porte par-dessus la veste. Le manteau, aujourd'hui très ample et d'une couleur ordinairement sombre, est d'un usage général. La tête est presque toujours enveloppée d'un réseau de fil ou de soie que surmonte un vaste chapeau rond. Les dames ne portent le costume espagnol que lorsqu'elles sortent à pied. Au reste, leur chaussure est élégante et recherchée. Les Espagnols aiment passionnément la danse, et ils excellent, comme de juste, dans leurs danses nationales. Le voluptueux fandango et le bolèro plus sévère ont acquis une réputation européenne. Il en est de même de ces célèbres combats de taureaux, les délices du peuple. Quant à l'usage du fatal poignard, il subsiste encore dans les classes inférieures de quelques parties. A l'exception de la Catalogne et du royaume de Valence, où l'on parle l'ancienne langue romane, le Castillan, mélangé au midi d'un grand nombre de mots arabes, est la langue généralement en usage. Elle est riche, harmonieuse, énergique, expressive, et elle abonde en mots sonores, très favorables à la poésie, mais qui prêtent peut-être trop à l'enflure et à l'exagération. Les Basques se servent de l'escualdounak, idiome sur lequel on a fait bien des hypothèses, et qui a de grands rapports avec le sanskrit. La religion catholique, apostolique et romaine est la seule tolérée en Espagne. Il y a 8 archevêques, dont 1 primat, celui de Tolède, et 46 évêques ; 21,410 curés et vicaires : on comptait avant ces derniers temps (en 1826), qu'eut lieu la vente des biens religieux, 61,327 moines et 31,400 religieuses, et en tout 186,498 individus appartenant à l'église ou en dépendant ; ce qui indiquait une diminution progressive assez importante, puisqu'en 1619, Mon-

cada l'élevait à 500,000. A la première de ces époques, le revenu du clergé, d'après Mignano, s'élevait à 253 millions, et ses propriétés à environ un tiers de la superficie du pays.—L'état languissant de l'industrie espagnole a toujours excité les plaintes des voyageurs; cependant il ne faudrait pas prendre cela à la lettre, car il y a des provinces qui, comme la Catalogne, le royaume de Valence, la Galice et les pays basques, présentent l'aspect des régions les plus industrieuses du reste de l'Europe. D'après un relevé fait en 1808, on comptait en Espagne 643 fabriques et manufactures de draps et lainages, toiles, tissus de coton et de soie, glaces, papiers, des tanneries, des forges, etc. Mais depuis cette époque elles ont éprouvé une augmentation notable, et leur état actuel est tel qu'il alimente une partie des besoins immédiats de la population. Les villes les plus renommées sont, pour les *draps fins et ordinaires*, Guadalajara, Burgos, Ségovie, Barcelone, Alcoy, Tarraza, Olot; pour le *linge de table*, Corugna (la Corogne), Bayona et Soria; pour les *dentelles*, Almagro et Martorell; pour la *toile à voiles*, Corugna, Mataro, Bilbao, Santander, St-Sébastien et Carthagene; pour les *étoffes de soie*, Barcelone, Manresa, Reuss et Olot en Catalogne, Valence, Séville, Madrid, Toledo, Valladolid, Malaga et Grenade; pour les *toiles de coton* et la *bonneterie*, Barcelone, Mataro, Reuss et Olot, Alicante et Avila; pour les *chapeaux*, Barcelone, Malaga, Séville, Madrid, Badajoz, Corugna, Santander, Burgos, Igualada (Catalogne) et Reuss; pour la *poterie* et la *faïence*, Moncloa, Andujar, Alcora, Cacerès, Villaropedo, etc.; les meilleurs *papiers à écrire et à imprimer* viennent des provinces de Catalogne, de Valence et de Cuença; le *savon*, de ces mêmes provinces et de celles d'Estremadura, Ségovie et Toledo. Les Guipuzcoains et les Biscayens se livrent particulièrement aux travaux des forges; il y a diverses fabriques tant royales que particulières d'armes blanches et à feu, de poudre, de salpêtre, d'ancres, de bombes et autres projectiles à Tolosa, Oviédo, Placencia, Ronda, Ripoll, Eybar, Villafelix et Manresà. Aussi long-temps que l'Espagne ne possèdera pas un nombre plus considérable de voies de communication, que ses canaux ne seront pas terminés, qu'il n'y aura pas, comme chez nous, une unité de poids et mesures, qu'il existera des priviléges et monopoles, on ne peut espérer d'y voir prendre à l'industrie, au commerce intérieur, et par suite au commerce extérieur, l'essor qu'il a atteint là où ces conditions de vitalité sont remplies entièrement ou en partie. En l'année 1829, la valeur des exportations s'est élevée à la somme de 65,548,000 fr., et les importations à 114,489,000, consistant principalement, les premières en blé, farines, laines, vins, fruits frais et secs, plomb, eau-de-vie, mercure, huile, son, fer, acier, liége, denrées coloniales, amandes et pelleteries, et les secondes en denrées coloniales, toiles de lin et de chanvre, tabac, poisson salé, tissus de laine, cuirs, peaux, étoffes de soie, tissus de coton, bois de construction, chanvre, drogues et verreries. La France faisait en 1827 presqu'un tiers du commerce, les colonies restant à l'Espagne environ un quart, l'Angleterre moins d'un cinquième, les États-Sardes un vingt-deuxième, le Portugal à peu près autant, et les nouveaux états de l'Amérique un 800e. Le petit et le grand cabotage sont assez actifs sur toute l'étendue des côtes. Les principaux ports marchands sont Barcelone, Carthagène, Malaga, Alméria, Valence, Reuss et Mataro sur la Méditerranée; Cadix, Bilbao, Corugna, Ferrol, Santander et Saint-Sébastien sur l'Océan. En 1829, Cadix a été déclaré port franc.—On se ferait difficilement une idée de l'état arriéré dans lequel se trouve l'instruction publique en Espagne, elle est en outre basée sur un plan aussi mauvais qu'imparfait. Le cens de 1803 nous apprend qu'à cette époque les institutions destinées à l'éducation d'une population de 10,250,000 personnes étaient seulement ainsi qu'il suit: 168 colléges ou 1 pour 61,500; 383 maisons d'éducation ou 1 pour 27,000;

et 29,900 étudiants ou 1 pour 346, c.-à-d. la moitié plus qu'en Russie : sans elle, l'Espagne serait le pays le plus barbare de l'Europe. D'après ces documents, on compterait un établissement pour 18,000 habitants. En Angleterre, il y en a un pour 300, et en France un pour 1,100. Les principaux établissements littéraires du royaume sont les académies royales de langue espagnole, d'histoire, de beaux-arts, de médecine et des sciences naturelles; le collége des nobles, celui de San-Isidro, l'Observatoire, le riche cabinet d'histoire naturelle, le jardin botanique, etc., établis à Madrid. Il y a en outre dans les provinces 11 universités, 61 sociétés économiques pour les progrès de l'agriculture et des arts, quatre écoles de chirurgie, un assez grand nombre de bibliothèques, et dans la plupart des villages des écoles primaires, dont les effets sont encore très bornés. La littérature espagnole brillait d'un certain éclat à une époque où le reste de l'Europe sortait à peine des ténèbres de l'ignorance. D'abord emphatique et dévergondée, elle prit sous la plume de Cervantes un caractère de dignité convenable, après avoir fourni à Corneille et à Molière leurs plus heureuses inspirations. Après l'admirable auteur de *Don Quichotte*, on doit citer les poètes Villena, Juan de Mena, Juan de Ercina, Boscan, Emillan, Antonio de Guevara, auteur du *Diable boiteux*; Quevedo, poète et écrivain satirique; Calderon, Lopez de Vega, le premier poète dramatique de la nation, sous le rapport de la fécondité; les historiens Moralès, Mariana, historien favori des Espagnols, Herrera, Ulloa, Gomerra, Gonzalès-Hernandès et Solis; les économistes Olavide, Isanda, Aranda, Cabarrus. Quant à la peinture, elle eut aussi ses prodiges, et l'école de Séville, si peu connue, et cependant si digne de l'être, produisit Velasquez, Murillo, l'Espagnolet et Claudio Coello. Quant à la musique, elle n'est pas empreinte d'une physionomie particulière: c'est de la musique italienne adaptée au goût et à la langue du pays. L'architecture y a fait d'assez grands progrès, et la typographie y a brillé sous Ibarra, d'un éclat peu ordinaire. — L'Espagne a précédé tous les états du reste de l'Europe dans la carrière des institutions libérales. La première mention de députés des villes aux cortès de Castille remonte à l'année 1188. Les assemblées de cortès du royaume eurent lieu jusqu'à Philippe II, époque depuis laquelle, sauf quelques intervalles, le gouvernement fut despotique. Aujourd'hui, et seulement depuis à peine deux ans, une constitution, proclamée par la reine Christine, régit l'état. — Le trône est héréditaire, tant dans la ligne masculine que dans la ligne féminine. En l'année 1829, les revenus de l'état s'élevaient à cent trente-quatre millions 900,000 fr., les dépenses à 125,000,000. D'après le rapport approuvé par la chambre des procuradores le 24 mars 1835, la dette espagnole était, le 1er janvier 1835, de 928,660,516 réaux (232,000,000 de fr.). En outre, on reconnait l'existence d'un arriéré de 3 milliards 827,919,800 réaux (près d'un milliard de fr.). Du même rapport officiel, il résulte que la dette étrangère, à la même époque, était de 3,162,832,710 réaux (790,000,000 de fr.), dette active; et de 1,483,664,999 réaux (372,000,000 de fr.), dette passive. Avant la guerre qui ruine depuis quelques années le nord de l'Espagne, l'armée de terre se composait d'environ 100,000 hommes de toutes armes, y compris 35,000 de milices nationales. Quant aux forces navales, elles consistaient en six vaisseaux de ligne, douze frégates et 106 bâtiments d'une moindre grandeur.—On compte 10 ordres de chevalerie, qui sont ceux de la Toison-d'Or, de Calatrava, d'Alcantara, de Saint-Jacques, de Manrésa, de Marie-Louise (pour les dames), de Charles III, de Saint-Ferdinand, de Marie et de Sainte-Isabelle-la-Catholique. Il y a en outre un ordre particulier, dont les membres appelés *grands d'Espagne*, ont le singulier privilége de rester couverts devant le souverain. Des immenses colonies que possédait l'Espagne, il ne lui reste plus que les villes (appelées *presidios*) de

Ceuta, Pegnon-de-Velez, Alhucemas et Melilla, et les îles Canaries, sur la côte de l'empire de Maroc, en Afrique ; les îles de Cuba et de Puerto-Rico, dans les Antilles; les Philippines, dans la Malaisie, et les Mariannes, dans la Polynésie, dont la superficie réunie s'élève à 19,510 lieues carrées, et la population à 3,486,000 ames. — Les cortès ont de nouveau promulgué l'ancienne division de l'Espagne en 51 provinces ci-après : Santiago, Lugo, Oviedo, Santander, Bilbao, Saint-Sébastien, Pampelune, Vigo, Orense, Villa-Franca, Léon, Palencia, Burgos, Vittoria, Logrono, Saragosse, Huesca, Lérida, Girone, Barcelone, Zamora, Valladolid, Soria, Calatayud, Taragone, Salamanque, Avila, Ségovie, Madrid, Guadalajara, Teruel, Castellon-de-la-Plana, Caccrès, Toledo, Cuença, Valence, Badajoz, Ciudad-Réal, Chinchilla, Jativa ou San-Félipé, Huelva, Séville, Cordova, Jaen, Alicante, Murcie, Almeria, Grenade, Malaga, Cadix et Palma, qui toutes tirent leurs noms de leurs chefs-lieux. « Cette division, dit mon père (*Dictionnaire géographique*, 2e édition, 1835), déjà arrêtée en 1821, est beaucoup mieux entendue et plus rationnelle que l'ancienne en 34 provinces, mais elle ne sera peut-être de long-temps considérée que comme administrative, beaucoup de ces provinces ayant joui long-temps d'immunités et de priviléges particuliers, sans parler des souvenirs en tout genre qui se rattachent à l'histoire de la plupart d'entre elles. » Ceci nous a engagé à donner ici le nom des anciennes provinces avec leur superficie et leur population, d'après le traité de géographie élémentaire qu'il a publié.

NOMS.	SUPERFICIE.	POPULATION.	CHEFS-LIEUX.	POPULATION.
	lieues de Fr.			
Galice..	2,072	1,815,200	Santiago.	28,000
Asturies	486 50	418,412	Oviedo..	10,000
Prov. basques:				
Biscaye.	165	132,000	Bilbao.	15,000
Guipuzcoa . . .	81	126,790	Saint-Sébastien..	9,000
Alava	141	84,140	Vittoria.	12,000
Navarre	319 50	271,285	Pampelune. . . .	15,000
Aragon.	1,919	767,465	Saragosse	43,000
Catalogne . . .	1,588	1,119,857	Barcelone. . . .	120,000
Roy.e de Léon.				
Palencia	226	203,862	Palencia.	11,000
Toro.	257	89,336	Toro.	9,300
Valladolid . . .	422	193,718	Valladolid . . .	21,000
Léon	768	288,897	Léon	5,500
Zamora	207	67,400	Zamora	10,000
Salamanque. . . .	1,011	232,997	Salamanque . . .	14,000
Vieille-Castille.				
Santander	251	181,953	Santander. . . .	19,000
Burgos.	749	364,340	Burgos	12,000
Soria.	531	261,025	Soria.	5,400
Ségovie	452	139,463	Ségovie	13,000
Avila.	335	106,725	Avila	5,000
Nouv. Castille.				
Guadalajara. . .	253	215,294	Guadalajara. . .	7,000
Madrid.	171	343,559	Madrid	200,000
Cuença.	1,473	325,899	Cuença	9,000
Toledo.	1,144	345,305	Tolède	15,000
Manche	983	372,810	Ciudad-Réal . .	8,000
Estremadura . . .	1,868	667,690	Badajoz	10,000
Roy.e de Valence.	1,002	1,042,455	Valence.	66,000
Roy.e de Murcie..	1,027	455,455	Murcie	00,000

NOMS.	SUPERFICIE.	POPULATION.	CHEFS-LIEUX.	POPULATION.
Andalousie.				
Cordoue	542	368,042	Cordoue	57,000
Jaen	580	278,038	Jaen.	19,000
Grenade	889	692,900	Grenade.	80,000
Séville	911	642,923	Séville.	91,000
Malaga.	366	407,740	Malaga	52,000
Cadix.	260	244,220	Cadix	53,000
Baléares	290	248,546	Palma.	34,000

Les principales villes sont Madrid, capitale; Barcelone, Séville, Cadix, Grenade, Valence, Malaga, Saragosse, San-Fernando, Cordoue, Murcie, Valladolid, Reuss (en Catalogne), avec 24,600 habit.; Carthagène, Ecija, Jaen, Toledo, Mataro (Catalogne), Alicante, Ferrol, Salamanque, et Palma, le chef-lieu des Baléares.

Considérée sous le rapport financier et administratif, l'Espagne est divisée en 34 intendances; sous le rapport militaire en 12 grandes capitaineries : Nouvelle et Vieille-Castille, Aragon, Catalogne, Valence, Majorque, Navarre, Guipuzcoa, Andalousie, Grenade, Galice, Estremadura et Asturies et en 5 commandements d'une moindre étendue. Ces gouvernements généraux sont subdivisés en 83 gouvernements subalternes. Sous le rapport judiciaire, l'Espagne est partagée en 12 cours royales ou tribunaux supérieurs, lesquelles comprennent 165 corrégidories.

Histoire.

De toutes les contrées dont parle l'histoire de l'antiquité, aucune n'a été aussi souvent envahie par l'étranger que l'Espagne; mais aucune ne repoussa aussi énergiquement les attaques faites à la patrie. En contact, par sa position sur les bords de la Méditerranée, d'abord avec Carthage, et ensuite avec Rome, elle eut à souffrir de l'ambition des deux rivales. On ne sait que fort peu de chose de son histoire primitive. Mille ans avant l'ère chrétienne, les Phéniciens, traversant les colonnes d'Hercule, vinrent jeter dans une presqu'île de l'océan les fondements de Gades, que Cadix a remplacé. Les Carthaginois, accourus à leur aide contre les tribus environnantes, n'oublièrent pas les richesses naturelles de la belle Hespéride; et lors de la première guerre punique (en 488), une armée nombreuse, commandée par Amilcar, soumit la Bétique, ou Andalousie, après neuf années de combats. Le général carthaginois, ayant été assassiné en Lusitanie, eut pour successeur son frère Hasdrubal, qui se concilia l'amitié des peuples, et fut lui-même remplacé par son fils Annibal. C'est alors qu'eut lieu le merveilleux dévouement de Sagonte, qui préluda à l'asservissement de la péninsule entière, et à la mémorable expédition d'Italie. Pendant l'absence d'Annibal, le sénat romain, qui, d'abord, n'avait eu en vue qu'une diversion en Espagne, en projeta ensuite la conquête; quatre ans après elle était déclarée colonie romaine, et Scipion dit l'*Africain* recevait les honneurs du consulat. Mais, après son départ, on fut de nouveau obligé d'avoir recours à la force : Lucullus et Galba étouffèrent dans le sang le cri de milliers de généreuses victimes. Viriate essaya de les venger, mais il tomba victime de la *loyauté* romaine, et Numance, qui ne trouva qu'une ville, *Lucia*, pour répondre à sa noble résistance, renouvela plus tard l'exemple qu'avait donné Sagonte. Peu de temps après, Sertorius, échappé aux proscriptions de Sylla, s'y rendit le plus terrible ennemi du tyran de Rome. Lors de la rivalité de César et de Pompée, l'Hispanie prit le parti de ce dernier, qui, toutefois, n'eut bientôt qu'à se débarrasser de ses fils. Après la mort

de César, Auguste vint y résider, soumit les Cantabres, divisa le pays en trois provinces : la Bétique au sud, la Lusitanie à l'ouest, et la Tarragonie à l'est; y fonda quelques villes, et l'orna de monuments dont il reste encore de nombreux débris. Depuis cette époque jusqu'à l'invasion des peuples du nord, c.-à-d., pendant l'espace de 260 ans, l'Espagne jouit d'une paix à peu près durable. Les arts et la littérature y fleurirent. Elle donna le jour aux deux Sénèque, au géographe Pomponius Mela, à Martial, Trajan et Adrien. Les Franks, les Suèves, les Vandales, les Goths, les Visigoths ou Westgoths, les Ostrogoths, se disputèrent successivement cette proie, qu'ils venaient d'arracher à l'empire romain. La peste et la famine se réunirent à eux pour désoler ces malheureuses contrées. Les Goths, auxquels Honorius avait cédé l'Espagne et les Gaules, y fondèrent un puissant empire sous les successeurs d'Alaric, dont les plus célèbres sont Vallia et Euric, auquel on doit le fameux recueil de lois gothiques appelé *Fuero-Juzgo*. D'héréditaire, le gouvernement devint, après la mort de ce dernier, électif. Parmi ceux sur lesquels tomba le choix du peuple, ou plutôt des grands, on doit citer Léovigilde, qui eut de nombreux démêlés avec les Franks; Suintila, qui acheva d'expulser les Romains de l'Espagne (602 ap. J.-C.), et soumit les Cantabres; et enfin Wamba, qui le 1er eut à repousser les attaques des Maures. Quant à Roderik, le dernier des rois de cet état affaibli et désorganisé, ses crimes ne méritaient sans doute pas la fin qu'ils eurent. Il périt de la main des Maures, qu'un traître, le comte Julien, avait introduits sur le sol de l'Espagne. Cet événement eut lieu en 711. Depuis cette époque jusqu'en 1494, trois dynasties arabes, régnèrent sur les belles contrées de l'Andalousie, et les embellirent de tous les prestiges des arts et des sciences. Au commencement, tout ne fut cependant pas triomphe. Un Asturien, nommé Pélage, avait jeté dans les montagnes les bases de la liberté espagnole, et son successeur Alfonse, dit *le Catholique*, enleva aux Maures un grand nombre de places, tandis que Charles-Martel, en France, leur faisait sentir le poids de son bras. Les règnes les plus glorieux dont fassent mention les historiens arabes sont ceux d'Abdhérame Ier, d'Abdhérame III et d'Almansour. Celui d'Hischem, vit commencer les dissensions qui devinrent si fatales à l'empire des Arabes, qui, après un siècle de gloire, fut divisé (en 1027) en une foule de petits états indépendants. Les chrétiens surent profiter de ces divisions. Déjà le nord n'obéissait plus aux musulmans. La Catalogne, qui avait subi le joug de la France, profitait de la faiblesse de Louis-le-Débonnaire pour se rendre indépendante; la Navarre s'érigeait en royaume (836), et l'Aragon donnait à l'Europe le premier exemple d'un gouvernement représentatif. Mais les états chrétiens n'étaient pas dans un état plus tranquille que ceux de leurs voisins, et les rois de Léon, de Navarre, de Castille et d'Aragon, presque tous parents, et souvent frères, ne s'en égorgeaient pas moins entre eux. Ferdinand, fils de Sanche-le-Grand, roi de Navarre, règne bientôt sans partage, et à sa mort divise ses états entre ses trois fils, dont l'un, Alfonse VI, se voit bientôt dans le même cas que lui, par la mort de ses frères. Il bat les Maures à deux reprises, la seconde fois, avec l'aide de Raimond de Toulouse et de Henri de Bourgogne, dont l'épouse, l'une de ses filles, obtient pour dot les provinces que son mari a soumises ou soumettra en Portugal : tel est l'origine de ce royaume. Depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention que de guerres continuelles entre les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, et les souverains arabes qui occupent le trône de Grenade. Parmi les premiers, l'histoire a surtout conservé les noms d'Alfonse IX, dit *Le Sage*, d'Alfonse X et de Pierre-le-Cruel, le Néron espagnol. Enfin eut lieu le mariage d'Isabelle de Castille et du prince Ferdinand d'Aragon, qui, aidés des conseils du fameux cardinal Ximenès, de l'habileté

de Gonzalve de Cordoue, et peut-être encore plus de la discorde qui s'était glissée parmi les Maures, expulsèrent presqu'entièrement ceux-ci de l'Espagne. C'est aussi à cette époque que Christophe Colomb dota l'Espagne, pour ainsi dire, malgré elle, d'un nouveau monde, de nouveaux peuples, tandis qu'Isabelle, à l'instigation de l'infâme Torquemada, décimait par le feu et l'exil la population la plus active de son royaume, pour la punir d'adorer le même Dieu sous des formes différentes. Ferdinand, pour s'opposer à l'entrée des Français (sous Charles VIII) en Italie, scella l'alliance qu'il venait de former avec l'Autriche par le mariage de l'archiduc Philippe avec Jeanne, sa fille. Celui-ci se trouva obligé de porter les armes contre son beau-père, qui se vit bientôt forcé de lui céder le trône (1506), mais, toutefois, pour fort peu de temps. Il eut pour successeur Charles-Quint, son fils; son règne fut le plus brillant de ceux dont parle l'histoire de la Péninsule. En même temps empereur d'Allemagne et maître des deux Amériques, il eut à gouverner l'un des plus grands empires qui aient jamais existé. On connaît assez le résultat de ses débats avec son voisin et son rival François Ier, et ses malheureuses tentatives contre les puissances barbaresques. Dégoûté des grandeurs du monde, il renonça au trône pour vivre dans la retraite, laissa ses états d'Allemagne à son frère Ferdinand et mit, en 1555, son fils, Philippe II, en possession du royaume d'Espagne, auquel était alors réuni celui de Naples et de Sicile, la Sardaigne, le duché de Milan, la Franche-Comté et les dix-sept provinces des Pays-Bas. Despote sanguinaire, Philippe fut en même temps mauvais époux, mauvais père et mauvais ami. — Il ajouta à l'empire de son père le Portugal et diverses contrées de l'Amérique, et continua les guerres qu'il avait commencées, tant avec l'Allemagne et l'Italie qu'avec la France. Celles-ci se terminèrent sur la fin de son règne par la paix qu'il conclut avec Henri IV. Ses flottes remportèrent dans la Méditerranée la célèbre bataille de Lépante, et leurs triomphes se prolongèrent même sous son successeur; mais la fureur des éléments les empêchèrent d'être aussi heureuses sur l'Océan, dans l'expédition entreprise contre l'Angleterre, par la flotte pompeusement nommée l'*invincible armada*. Philippe III, prince faible, sous lequel la monarchie commença à décroître, traita avec les ennemis de l'Espagne, reconnut, en 1609, l'indépendance des Provinces-Unies, et acheva d'expulser les Maures de la Péninsule. Plus de 900,000 individus quittèrent alors les rives de l'Andalousie; vide immense, dont l'Espagne éprouva les plus funestes résultats, et dont elle se ressentira probablement encore long-temps. Philippe IV (1621), qui se laissa gouverner, ainsi que son père, par ses favoris, se trouva de nouveau en guerre avec toutes les puissances de l'Europe, et particulièrement avec la France : le traité des Pyrénées (1659) mit fin à ses démêlés avec celle-ci. Il continua la guerre contre les Flamands, qui s'étaient soulevés sous Philippe II, et vit tranquillement le Portugal secouer le joug de l'Espagne (1640). Quant à la fameuse conspiration du marquis de Bedmar contre la république de Venise, l'existence en a été mise fortement en doute par un savant écrivain, M. le comte Daru. Charles II, son successeur (en 1665), eut pour antagoniste Louis XIV, dont les généraux firent éprouver de nombreux échecs aux possessions espagnoles des Pays-Bas et d'Italie. Les hostilités se terminèrent par la paix de Riswick; et ce prince, qui n'avait pas d'enfants, nomma (en 1700) pour héritier de ses états Philippe (depuis Philippe V), duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et de l'infante marie-Thérèse, sœur de Charles II. Des princes faibles, inhabiles, indolents et superstitieux avaient recueilli l'héritage de Ferdinand et d'Isabelle, de Charles Quint et de Philippe II. La monarchie était dans un état complet de décadence : sous Ferdinand, on y comptait 20 millions d'habitants; sous Charles II, il n'y en avait pas 8. L'avénement des Bourbons au trône d'Es-

pagne commence la cinquième époque de l'histoire du pays. Toutefois, cet événement n'eut pas lieu sans contestations. Philippe eut pour compétiteur l'archiduc Charles d'Autriche, qui le mit plusieurs fois à deux doigts de sa perte, et qui aurait occupé probablement le trône sans l'habileté du duc de Vendôme et les secours de la France (*v.* GUERRE DE LA SUCCESSION). La paix d'Utrecht, en 1715, vint ratifier les pertes que l'Espagne avaient éprouvées, tant en Italie que sur son sol même, pendant et depuis cette dernière époque. La Lombardie, le Piémont, le Modenais et le royaume de Naples étaient occupés par les impériaux, et Gibraltar appartenait aux Anglais. Toutefois, les troupes espagnoles rachetèrent amplement ces défaites par la prise de Ceuta, celle du royaume de Naples, où Philippe plaça son fils don Carlos; par la soumission de la Catalogne, qui ne supportait qu'impatiemment le joug et par 5 ans de succès dans le nord de l'Italie (de 1741 à 1746). Ferdinand VI, qui lui succéda, accéda à la paix d'Aix-la-Chapelle, s'attacha à fermer les plaies de l'état et à faire fleurir les arts et les sciences. Charles III voulut suivre la même marche que son grand-père; mais il se vit cependant forcé, par suite des clauses du fameux traité dit *pacte de famille* (*v.*), de prendre part à la guerre contre l'Angleterre, qui se termina cependant en 1762, et ensuite (en 1777) à la cause de l'indépendance américaine. C'est sous son règne qu'eut lieu l'expulsion des jésuites de l'Espagne et le siége de Gibraltar. La révolution française venait d'éclater. Charles IV, qui crut devoir suivre la politique des états voisins contre la France, eut d'abord quelques succès, mais fut ensuite forcé de conclure la paix. Durant le consulat et les premières années de l'empire, la meilleure intelligence ne cessa de régner entre les deux états. — L'embarquement de la famille royale de Portugal pour le Brésil et les dispositions peu bienveillantes du prince des Asturies pour la France, faisant craindre à Napoléon de voir tomber la péninsule hispanique sous l'influence anglaise, celui-ci crut devoir, pour s'y opposer, profiter des dissensions qui existaient à cette époque dans la famille royale, et faire occuper Madrid (1807). L'abdication de Charles IV en faveur de Ferdinand VII fut le résultat de ces dissensions; les deux princes cédèrent derechef leurs droits à Napoléon, qui, ne pouvant occuper cette nouvelle couronne, la donna à son frère Joseph, en l'appuyant de toutes les ressources de son génie et de sa puissance colossale. Mais les Espagnols renouvelèrent ce qu'ils avaient déjà exécuté tant de fois sous les Romains, et décimèrent, dans des combats partiels, cette armée si belle, qui se montra là ce qu'elle était partout. On ne pouvait choisir une meilleure occasion pour lever l'étendard de la révolte que celle de cette lutte qui se prolongea jusqu'en 1813: c'est ce que jugèrent les colonies de l'Amérique, qui nous sont ainsi, en quelque sorte, redevables de leur liberté. Rentré en Espagne en 1814, après un assez long séjour en France, Ferdinand VII fut reçu au milieu des acclamations de ses sujets, dont la constance avait si puissamment contribué à briser ses chaînes. Pendant son absence, les cortès avaient rédigé une constitution reconnue par toutes les puissances en guerre avec la France, mais à laquelle il fut bien loin de donner son assentiment. Des persécutions de tout genre vinrent prouver aux véritables patriotes espagnols que Ferdinand n'était que ce qu'il se montra encore plus tard, le digne descendant de Philippe II. Une conspiration éclata à Cadix parmi les troupes qui étaient destinées pour l'Amérique; elles marchèrent sur Madrid sans éprouver aucune résistance et y proclamèrent la constitution des Cortès, à laquelle Ferdinand adhéra. Cependant, et comme on était bien loin de s'y attendre, ce nouvel état de choses eut de nombreux opposants : la Catalogne et Madrid même devinrent le théâtre de nombreux mouvements insurrectionnels. Enfin eut lieu le congrès de Vérone, qui se contenta de demander au gouvernement d'alors de simples modifications à

la constitution, mais auxquelles il ne souscrivit pas, ce qui engagea le cabinet des Tuileries à prendre l'offensive dans une intervention dont il s'était fait le champion — Le 7 avril 1823, une armée française, commandée par le duc d'Angoulême, passa la Bidassoa, fit successivement évacuer aux cortès Madrid et Séville, et les accula dans Cadix, dont le siége fut l'action la plus importante de cette singulière campagne. La capitulation eut pour résultat (2 oct.) la délivrance de Ferdinand, qui, rendu à la plénitude de son pouvoir, renouvela les scènes de proscription qu'il avait données lors de son retour, et déclara nuls tous les actes du gouvernement faits avec la coopération des cortès. Sa santé, déjà languissante, donnait d'assez graves inquiétudes, lorsqu'en 1832, il fut atteint d'une forte maladie, qui le décida à confier le soin des affaires à la reine Christine, son épouse. Les partisans de don Carlos, mettant à profit cet événement, suscitèrent des troubles à la suite desquels furent désarmés les volontaires royalistes, qui y figuraient particulièrement. Toutefois, le rétablissement de la santé de Ferdinand, au commencement de l'année suivante, ne lui ayant pas paru devoir être de longue durée, il fit prêter aux cortès, alors réunis à Madrid, le serment de fidélité à sa fille, comme son héritière légitime. Cette mesure avait été précédée d'une ordonnance changeant les dispositions de la loi salique et prononçant l'éloignement des infants don Sébastien et don Carlos. La mort vint surprendre le fils de Charles IV au moment où il venait de terminer ces dispositions, et, le 29 septembre 1833, il laissa le trône à sa fille, Isabelle II, sous la régence de sa mère. — On doit penser que les deux infants n'avaient pas vu sans un grand mécontentement les mesures qui leur enlevaient la couronne : en effet, l'insurrection se déclara ouvertement dans la Navarre et dans les provinces basques, où les rebelles s'organisaient de toutes parts. Les troupes envoyées pour les faire rentrer dans le devoir n'obtenaient que des succès contestés, lorsque don Carlos, qui venait de passer de Portugal en Angleterre et de là en Espagne, traversa la France, et se jetant au centre de la révolte vint encourager par sa présence la hardiesse de ses *fidèles sujets*. L'Espagne était déjà redevable à la reine Christine de quelques actes dignes d'éloges ; elle jugea que, nécessairement, elle ne pouvait s'appuyer que sur la partie éclairée de la nation, et appela à la tête de l'administration des hommes plus modérés que ceux qu'ils remplaçaient, mais qui n'avaient pas l'assentiment de tous. La guerre civile poursuivait sa marche : des deux côtés, on déployait les ressources d'une tactique plus ou moins savante. Une circonstance vint encore augmenter les embarras du ministère : les juntes des diverses provinces se réunirent, tout en se déclarant pour le gouvernement, auquel elles demandèrent la réforme du ministère, qui leur fut accordée. Tout rentra à peu près dans l'ordre. L'Angleterre prêta les secours d'une intervention, à la vérité approuvée non ouvertement, mais dont on attendait plus qu'elle n'a encore produit. Un incident remarquable est celui du pont de Béobie, sur la Bidassoa, où les Français se sont trouvés pour la première fois en contestation armée avec les partisans de l'entêté don Carlos. Depuis peu de temps, les journaux ont annoncé que l'insurrection avait gagné la Catalogne, dont Mina a été nommé gouverneur. Le temps nous apprendra quel sera le dénoûment de ce drame, où l'intervention française sera peut-être plus nécessaire qu'on ne croit. — Pour des détails plus étendus sur les mœurs et coutumes de l'Espagne, on devra lire l'excellent ouvrage de M. le comte de Laborde (*Itinéraire descriptif de l'Espagne*), le tableau de l'Espagne moderne par Bourgoing, et le Voyage de L.-M. de Langle. OSCAR MAC CARTHY.

ESPAGNOLET (JOSEPH RISERA, dit l'), est né, l'an 1589, à Jativa, dans le royaume de Valence, en Espagne. Ce peintre suivit la manière de Michel-Ange de Caravage. Issu d'une famille pauvre, il lutta long-temps contre la mi-

sère, jusqu'à ce qu'un cardinal, ayant vu ses ouvrages, lui donna son palais pour asile, et fournit à ses urgents besoins. Ce changement inopiné de fortune altéra l'énergie de l'artiste au pinceau ferme et terrible; il quitta volontairement cette position pour retourner à ses anciennes habitudes, se rendit à Naples, où le vice-roi l'accueillit avec empressement, et le plaça près de lui. La réputation de Ribera s'étendit bientôt. Le pape le nomma chevalier de l'ordre du Christ; l'académie de St-Luc, à Rome, l'admit au nombre de ses membres. De tels succès lui firent obtenir de nombreux travaux et acquérir de grandes richesses. Les ouvrages les plus remarquables de Ribera sont à Naples. Le couvent de l'Escurial, en Espagne, en possède plusieurs : on en voit quelques-uns en France. Le dessin de ses compositions est assez correct, fin et spirituel. L'expression de ses têtes est sentie, mais elle manque souvent de noblesse et de grâce. On a gravé quelques-unes des productions de Ribera, qui, lui-même, les a multipliées par la gravure à l'eau forte. Lucas Jordano fut son disciple (*v.* Dominiquin). J.-B. Delestre.

ESPALIER (Arbres en), arbres fruitiers plantés à l'appui d'un mur et fixés à sa surface par un treillage, ou simplement par des clous. Ceux qui réussissent le mieux en espalier sont les pêchers, les poiriers, les abricotiers et la vigne. Ainsi cultivés, ils sont à l'abri des gelées tardives, de la grêle; exposés à une température plus élevée, ils produisent des récoltes plus sûres; leurs fruits, plus gros, plus précoces et mieux colorés, acquièrent une maturité parfaite et une qualité qui varie peu d'une année à l'autre, malgré les variations des saisons : tels sont les avantages incontestables qu'ils ont sur les arbres cultivés en plein vent. Ainsi, dans l'année 1835, l'été a été pluvieux et frais dans le midi de la France; les fruits récoltés en plein vent y ont eu une qualité médiocre. Le raisin de table et les pêches des environs de Paris, servis en concurrence avec les mêmes fruits récoltés aux environs de Toulouse, de Montauban, etc., et goûtés à plusieurs reprises, ont eu la préférence dans une assemblée de gastronomes distingués, et ont été jugés bien supérieurs pour le volume, l'aspect et la saveur. La nécessité de ce genre de culture est d'ailleurs évidente dans les pays où, sans elle, les fruits parviennent difficilement à maturité, comme il arrive en Angleterre, et même dans le nord de la France. —La direction des espaliers est une grande affaire; elle exige des soins assidus et éclairés; la plantation, l'espacement, la taille, l'ébourgeonnement, l'effeuillage, le palissage, l'éboutonnement, la construction des murs, l'exposition, les précautions contre la gelée ou contre la grêle, sont autant de points qui doivent fixer l'attention du cultivateur. — *Plantation et espacement.* Une terre légère, riche en sucs nourriciers et peu rétentive, convient le mieux au pêcher et à l'abricotier; plus forte et plus fraîche pour le poirier, le pommier, elle doit être meuble au moins à une profondeur de 12 à 18 pouces. Les trous faits quelques semaines à l'avance, s'il est possibe, on y plante les jeunes greffes de manière que la tige soit distante du mur de 6 à 8 pouces, que les racines soient bien étendues, les deux plus fortes sur une ligne parallèle au mur; on rabat la terre, légère et bien écrasée, sans pressions réitérées du pied, comme le font à tort des jardiniers peu éclairés. Les plantations peuvent avoir lieu depuis la fin d'octobre jusqu'au mois de mars. La distance entre chaque sujet varie selon l'espèce : 15 ou 20 pieds suffisent au développement de chaque branche mère latérale du pêcher et de la plupart des autres arbres; quelques-uns s'étendent moins.—*Taille.* L'arbre planté, on le rabat sur quatre ou six yeux de sa greffe; c'est là tout pour la première année, sauf les façons. A la taille suivante, dont l'époque varie selon les espèces (*v.* Taille), on choisit, pour la forme en V, les deux pousses les plus belles, une de chaque côté de la tige, et, autant que possible, en parallélisme avec le mur; pour la taille en éventail, trois

ou quatre dans la même direction. Ce choix fait, on supprime tous les autres bourgeons, et ceux qui doivent servir de branches mères sont rabattus sur six, sur quatre ou sur deux yeux, selon leur degré de vigueur ou celui du sujet. Les branches mères conservées sont tenues en place par des liens, et cela de manière à favoriser le développement latéral du sujet. Les tailles suivantes ont pour objet l'accroissement le plus régulier et le plus fécond de l'espalier ; elles consistent dans la suppression entière des bourgeons qui ne conviennent pas, avec le soin constant d'établir l'égalité, l'équilibre, dans sa formation. Aussi le cultivateur ne doit-il jamais oublier qu'il y a simultanéité d'action et correspondance entre les racines et les feuilles. — *Ebourgeonnement, effeuillage.* Ces deux opérations se pratiquent l'une et l'autre aux époques où le mouvement de la sève se ralentit, et comme il a été indiqué à chacun de ces mots. L'ébourgeonnement, qui a pour objet la disposition symétrique du sujet, le développement facile des pousses conservées et leur accroissement rapide, a lieu de manière à atteindre ce but (*v.* ÉBOURGEONNEMENT, EFFEUILLAGE). — *Palissage.* Il se fait au moyen de liens qui donnent aux branches une direction plus ou moins ouverte, selon la forme générale choisie pour l'arbre. Ces liens ne doivent point embrasser la feuille ni les yeux ; ils ne doivent point être placés de manière à en gêner l'évolution. S'ils mettaient les branches dans des positions forcées, s'ils ne conservaient pas à chacune, garnie de ses rameaux, une forme analogue à celle de l'arbre entier, si, dans la crainte de le laisser dégarnir, le palissage rapprochait les branches, les croisait au point d'empêcher la libre circulation de l'air, l'accès de la lumière et du soleil, cette opération serait défectueuse et nuisible au sujet. — *Eboutonnement*, suppression des boutons qui, mal placés ou trop rapprochés des autres, donneraient lieu à l'ébourgeonnement; on enlève les boutons pendant l'hiver, et l'on est ainsi dispensé de l'opération précédente. Il est d'ailleurs facile de comprendre que l'éboutonnement a le grand avantage de ne point fatiguer l'arbre comme l'ébourgeonnement — *Construction des murs.* Tous les matériaux que l'on peut faire entrer dans cette construction ne sont pas également convenables : les pierres dures, blanches et lisses, font des murs d'un aspect agréable ; mais, par leur nature, ils réfléchissent beaucoup de rayons solaires sans se pénétrer de chaleur ; de cet effet physique, il résulte des états de température qui varient considérablement pendant le jour et pendant la nuit, et qui nuisent à l'accroissement des fruits. Les murs en terre, les palissades en bois même, ou de matière autre, mais d'une couleur terne, d'une structure moins dense, se pénètrent de chaleur et la rendent, au profit des plantes, aux heures où la température s'abaisse ; ils sont donc préférables. Une élévation de 10, 12 ou 15 pieds est suffisante aux murs d'espaliers ; mais elle doit être la même des deux côtés, car si, par suite de l'inégalité du sol, l'un des côtés se trouve au-dessous du niveau, les arbres en espalier placés sur cette paroi ne pourront réussir ; ils seront arrêtés par l'humidité habituelle du sol qui les nourrit et par celle du mur auquel ils sont adossés : c'est un fait que j'ai constaté à plusieurs reprises dans un jardin de Paris, où j'avais voulu planter des pêchers à l'appui d'un mur. L'exposition était parfaite, du levant au midi, le sol d'une excellente qualité ; mais il était de 10 pieds environ au-dessous de la rue, qui touchait le mur de l'autre côté. J'ai renouvelé les plantations jusqu'à trois fois, sans pouvoir obtenir de résultat satisfaisant, toujours contrarié par les obstacles que je viens de signaler. — *Exposition.* Le cultivateur n'est pas toujours libre de donner à ses espaliers l'exposition qu'il désire ; elle est déterminée par celle de son champ. Pour les fruits dont il veut hâter la maturité, pour les arbres qui craignent les dernières gelées, il choisira le midi, le levant et les positions qui s'en rapprochent le plus :

une oblique du levant au midi est, je crois, la meilleure de toutes pour le pêcher : celle en plein midi a le grand inconvénient de donner aux arbres une chaleur trop brusque et trop vive.—*Précautions contre la gelée.* Malgré le choix d'une bonne exposition, dans les pays où les froids se prolongent au printemps, à Paris et dans les environs, les jardiniers seraient exposés à perdre souvent leur récolte entière par l'effet d'une simple gelée blanche, s'ils n'avaient le soin d'abriter leurs espaliers : aussi l'usage des paillassons légers est-il généralement répandu dans ces pays. La manière la plus simple et la plus profitable pour les disposer est de les attacher à des perches par leur extrémité supérieure : ils sont, de la sorte, toujours prêts et bissés en peu de temps; on les retient par des fourchettes qui emboîtent l'extrémité des perches transversales, et reposent le long du mur à arc-boutant. Ce procédé sert encore à les préserver des effets désastreux de la grêle ou d'une chaleur trop saisissante; une toile d'emballage remplit le même objet. En outre, des observations répétées ayant porté des cultivateurs éclairés à croire que l'avortement des fleurs des arbres fruitiers doit souvent être attribué à l'interruption du cours de la sève dans la tige par les gelées du printemps, pour obvier à cet accident, ils ont enveloppé de paille ou de foin la tige des espaliers, depuis le collet de la racine jusqu'à la division sur les branches mères. — Le résultat de leurs expériences comparatives nous paraît de nature à convaincre de l'excellence de cette pratique, et nous la recommandons avec confiance. Pour plus de détails, *v.* Pêcher, Poirier, Vigne, etc.

P. Gaubert.

ESPÈCE, et Espèces *en général*, du terme *species*, qui vient de *spectare*, regarder; comme le grec *eidos*, d'où nous avons tiré le nom d'*idée*, il signifie aussi *représentation* et *image*, ou *type*. — Une espèce est donc la forme arrêtée d'un être naturel qui se conserve, qui se reproduit constamment le même, soit parmi les animaux et les végétaux dont l'organisation est constituée de parties régulièrement déterminées, soit parmi le règne minéral, si l'on veut accorder le nom d'*espèce* à des caractères chimiques tranchés plutôt qu'à des structures géométriques qui peuvent se rencontrer isomorphes, ou les mêmes, dans des minéraux très différents.

§ I. *Espèces inorganiques.* — En effet, l'*espèce minérale*, considérée dans tout corps inorganique, ne peut être le produit de la *génération*, ni constituer une *race*, comme parmi les êtres vivants et organisés : elle est le résultat d'une matière particulière, *sui generis*, présentant sa molécule spéciale, comme celle du soufre, du fer, du carbone, de l'alumine, de la chaux (ou plutôt du radical de ces oxydes métalliques). Tous ces mélanges ou agrégats divers établissent plutôt des variétés que des espèces. Ainsi, « chaque espèce minéralogique est composée, comme le dit M. Berzélius, des mêmes ingrédients, dans les mêmes proportions. » C'est donc l'identité de la composition chimique, et non l'identité des formes ou de la structure, qui constitue l'espèce inorganique. Tout au contraire, l'espèce organique est fondée sur l'identité des formes et des structures internes et externes. — Comme plusieurs bases minérales (magnésie, chaux, baryte, alumine et des oxydes métalliques) ont la propriété de cristalliser de la même manière, et peuvent se substituer les unes aux autres, avec les mêmes acides, dans un liquide où elles se trouvent mélangées, à cause de l'analogie de leurs formes et de la même proportion de leurs molécules, elles sont *isomorphes*. Il suit de là que l'espèce minérale ne peut point être définie par la seule ressemblance des structures cristallines, comme l'avait supposé Haüy : c'est ce qu'a démontré Mitscherlich de Berlin. La *composition* est alors le seul caractère fondamental de l'*espèce inorganique*; la *forme* est au contraire le caractère essentiel des *espèces organisées*. — De plus, une seule molécule de plomb ou d'or, comme

de tout autre minéral simple quelconque, constitue cette espèce et ses composés, représentant la totalité du même genre sur tout le globe; elle n'a de limites ni pour l'étendue ni pour la durée, et malgré ses transformations diverses ou ses mixtions et compositions, elle peut toujours être ramenée chimiquement au même point de simplicité primordiale. D'ailleurs, n'ayant ni vie ni mort, à proprement parler, ni génération ni destruction, c'est un élément de la matière générale, un radical spécifique, un principe constituant de notre sphère, plutôt qu'une espèce. Les minéralogistes, par la nécessité où ils sont de classer la foule des compositions géologiques, donnent tantôt le titre de *genre*, tantôt celui de *famille*, au groupe des minéraux dans lesquels prédomine un principe, comme la silice, la magnésie, le cuivre, l'antimoine, etc.; ils réservent le titre d'*espèce* à des associations de ces éléments avec d'autres moins prédominants. Ainsi, par exemple, le cuivre sulfuré, carbonaté, arsénié, etc., sont, pour les minéralogistes, des espèces du genre ou de la famille *cuivre*, etc. — Il en sera de même des combinaisons chimiques artificielles: les sulfates, nitrates, phosphates, etc., ou les combinaisons des acides minéraux, végétaux, animaux, avec diverses bases salifiables, constitueront des classes nombreuses de substances salines dont les espèces seront infiniment diversifiées, comme les principes qui les composent. Ainsi, les sulfites, les hyposulfites et les hydrosulfites, les sels avec prédominance, soit d'acide, soit de base, en quantités doubles ou multiples, et toutes les différences, aujourd'hui si multipliées, selon les degrés d'oxydation de ces bases, d'oxygénation de ces acides, rendent presque innombrables les espèces de sels que la nature et l'art chimique présentent. Or, ces espèces diffèrent surtout par la composition intime plutôt que par la cristallisation, puisqu'une foule d'entre elles offrent à l'apparence extérieure un aspect ou différent ou semblable : le même sulfate de soude, par exemple, peut cristalliser diversement s'il est troublé dans sa cristallisation. De faibles portions de sulfate de fer modifient beaucoup les formes angulaires du sulfate de cuivre : ainsi changent, en minéralogie et en chimie, les structures des espèces. Créateur dans le règne inorganique, le chimiste institue des espèces; il tente la nature et la force à parler dans ses expériences. Des compositions nouvelles créent de nouveaux corps définis ou des espèces imprévues, comme les composés de brôme, de cyanogène, d'iode et autres, qui ne se rencontrent point dans la nature, et qui n'en forment pas moins des espèces plus ou moins stables, avec des propriétés bien caractéristiques. Les mélanges sans combinaison définie et proportionnelle ne constituent pas des espèces. Ainsi, les agrégats fortuits, les différentes *brèches* et marbres, les roches et *strates* de l'écorce terrestre, établissent bien des *sortes*, mais non pas des *espèces*, car elles ne sont pas des corps *combinés*, ni qui s'unissent entre eux avec des proportions définies par le *pondus naturæ*, par des lois de composition harmonique, par le *fœdus unitatis*.

§ II. *Espèces organiques vivantes.*— Les animaux et les végétaux sont deux règnes formés par des séries d'êtres plus ou moins réguliers et analogues dans leurs structures, pour ainsi dire, fraternelles, et dont les espèces se groupent en genres, en familles, en classes. Leur ensemble établit ce vaste système d'organisation et de vie qui se distingue si éminemment des corps privés de ces attributions. — En effet, l'*espèce organique* est un composé d'un certain nombre de parties constituées pour un ensemble et un but d'unité, lequel joue de concert; elle naît de parents semblables à elle, soit d'un œuf, soit d'un germe ou bouture; elle se développe, s'accroît, puis reproduit des êtres d'une même forme ou structure qu'elle, et enfin meurt. L'espèce organique ne peut être composée de moins de trois à quatre radicaux, tous combustibles : carbone, hydrogène, azote, avec l'oxygène, qui entretient éga-

lement l'excitation vitale par la respiration chez les animaux, même les aquatiques, et par son concours nécessaire aussi aux plantes. Ces éléments simples, toujours mobiles dans leurs proportions, peuvent, à l'aide de celles-ci, diversement arrangées, transformer la nature des solides et des fluides de chaque individu. Ses formes, ses tissus, se modifient suivant les conditions des âges, des sexes, des complexions, comme selon les climats ou températures, et les circonstances extérieures des corps ambiants, les nourritures, etc. — L'être organique consiste donc dans un concours harmonique de principes essentiellement variables, et même gazéifiables, en rapport avec l'air et l'eau. Tous les individus qui se ressemblent identiquement, et qui peuvent reproduire entre eux la même forme, constituent l'*espèce pure :* s'ils ne diffèrent que peu, ce sont, ou des *races* passagères causées, entretenues par le climat, la nourriture et la continuité des autres influences, ou des *espèces voisines*, telles que le cheval et l'âne, le bœuf et le buffle, etc.; il en est de même parmi les végétaux. — Par cette étroite analogie des formes, il s'établit entre elles une sorte de consanguinité possible, puisque les races ou espèces voisines contractent parfois des alliances, d'où naissent des individus métis, des hybrides plus ou moins capables de se propager eux-mêmes, soit avec l'une et l'autre espèce qui leur donna naissance, soit même entre eux. Par le premier cas, les hybrides rentrent dans une de leurs tiges primordiales. S'ils sont capables de se multiplier entre eux, ils constituent une race intermédiaire désormais, comme celle des mulâtres, et probablement comme tant de races de chiens, issues de divers mélanges possibles entre le chacal, le loup, le renard, etc., et le chien primitif. Mais, à part les variétés de type de chaque espèce, résultant de la chaleur qui colore davantage les individus, développe les odeurs, les saveurs, l'énergie organique, la rapidité de la croissance, les fonctions reproductives, tandis que la froidure produit un effet contraire; à part l'influence de l'humidité, qui gonfle et déploie les tissus, grossit les individus, tandis que la sécheresse opère la rétraction, le resserrement des organes, met plus en saillie les formes anguleuses, etc., voyons si les espèces sont réellement définies et constantes.

§ III. *Variations des espèces.*— Parmi plus de soixante mille espèces de plantes, décrites ou connues des botanistes, et à peu près autant d'espèces d'insectes ou d'autres animaux (et le nombre de toutes les espèces du globe s'élève sans doute au-delà du double), peut-on affirmer qu'il ne s'en forme aucune nouvelle? peut-on dire que la forme de celles existantes reste stable en elle-même, invariable dans leur essence, et qu'elle tende à rentrer nécessairement dans son type primordial, dont quelque cause de déviation les a détournées? Examinons ces questions fondamentales. — D'abord, plusieurs races que les naturalistes qualifient du titre d'*espèces* peuvent fort bien n'être que des variétés individuelles d'âge, de sexe, de climat, etc. On ne doit pas toujours certifier que telle sorte de champignon (par exemple les agarics), prise à certain degré de végétation et dans tel lieu obscur ou éclairé, n'est point d'espèce identique avec telle autre. Les botanistes les plus habiles diffèrent souvent d'avis à cet égard, comme pour une multitude de lichens, de mousses et autres agames ou cryptogames. Disons plus, il est une foule de plantes phanérogames tellement modifiées par le climat, par la station, soit sur une montagne, soit au fond d'une vallée, qu'elles semblent constituer des espèces diverses. Nous entrerions dans des détails concluants s'il s'agissait de prouver ceci par des faits. — De même, chez les animaux, particulièrement les lépidoptères et autres insectes, combien de mâles et de femelles de même espèce ont été pris, en entomologie, pour deux espèces distinctes? Les mues de plumage des oiseaux deviennent des causes fréquentes d'erreur des ornithologistes; on est même en doute aujourd'hui

si le singe chimpanzé, le plus voisin de l'espèce humaine, ne devient pas, à l'état adulte, ce grand vilain pongo à longues mâchoires de mandrill. Les formes spécifiques ne sont donc bien exactement constatées que pour certaines grandes espèces déterminées. — Mais en admettant ces types constants pour l'homme, le cheval, le noyer, etc., à travers les siècles; en reconnaissant que ceux-ci n'ont pas changé depuis plusieurs milliers d'années, comme le prouvent les momies, les restes d'ibis sacré, de crocodiles, de magot cynocéphale et autres divinités égyptiennes exhumées de leurs antiques catacombes, avec les fruits, les semences qui les accompagnent, il faut bien convenir de la spécificité des formes organiques. Non seulement il y a telle co-existence de structure nécessaire qui fait que le mammifère carnivore doit avoir des dents en rapport avec la conformation des instestins, la disposition des griffes, l'activité de certains sens, l'énergie des instincts, etc., mais, de même, par les organes de mastication d'un herbivore, on peut juger, en anatomie comparée, sans voir le reste d'un animal fossile, qu'il était un ruminant ou un rongeur, et deviner ainsi son ossature, ses habitudes et ses formes certaines, inévitables. — En effet, changez, à force de soins les caractères du chou, plante oléracée, ou autre, dans nos jardins, par l'horticulture; déformez à la longue, pour votre utilité, le chien, le mouton, la poule ou le pigeon, comme nous l'exposons à l'article Dégénération (v.), ces modifications ne passeront dans la suite des générations qu'autant que persistera l'action qui pèse sur eux; mais abandonnez une race mutilée à la simple nature, elle reprend ses droits : l'arbre redevient sauvageon, le chien bête féroce. Donc il y a des formes originelles, des types spontanés, un équilibre d'organisme naturel qui se rétablit. — Disons plus, cet équilibre individuel, qui constitue l'espèce pure dans sa simplicité native, la plénitude de sa vie et de sa santé, ne se déploie librement que dans son milieu approprié et son climat. Si vous tenez au sec l'oiseau aquatique, ou dans l'humidité tel animal, telle plante, formés pour des lieux secs; si vous jetez sous un ciel brûlant le renne ou l'ours polaire; si vous prétendez faire éclore sous les glaces sibériennes les fleurs et les brillants palmiers des zones tropicales, évidemment vous faites périr ces espèces créées pour des contrées si opposées. Certaines espèces cosmopolites sont seules capables de se plier aux conditions les plus diverses : tel est l'homme, et le chien qui le défend, ou quelques végétaux aquatiques (l'*acorus calamus*, le *samolus Valerandi*, etc.); encore ces êtres ne s'acclimatent point partout sans quelques circonstances protectrices, comme le feu ou une chaleur de vêtements factice pour notre espèce.—Donc l'espèce n'est qu'un équilibre organique persistant pour tel climat particulier, puisqu'il succombe sous d'autres. Il n'en est point ainsi des espèces minérales, qui, manquant de vie, subsistent indifféremment sous toutes les régions du globe. Ainsi, l'on a rencontré en Sibérie des mines de platine, d'or, des diamants même, qu'on croyait être seulement le don brillant du soleil sous les zones enflammées de la torride, à Golconde, au Pérou et au Brésil. — Mais si les espèces organiques ne vivent bien que là où elles sont placées par la nature, ou du moins, si elles périssent sous d'autres parallèles terrestres ou sous des températures trop différentes, il y a donc pour elles une géographie et des races autochtones, ou nées sur telle région du globe exclusivement. C'est ce que démontrent les créations spéciales de Madagascar et de l'Australie (Nouvelle-Hollande), qui présentent des genres d'animaux singuliers et des végétaux qu'on n'a rencontrés nulle autre part sur toute la terre. Dès lors, on comprend que si des mammouths, des éléphants et des rhinocéros ont vécu dans les contrées polaires, où l'on découvre leurs innombrables ossements, à l'embouchure des fleuves de la mer Glaciale, et jusqu'à leurs chairs, encore conservées par la glace, il fallait que ces régions fussent peuplées d'abondants pâtu-

rages, pour la nourriture d'aussi énormes herbivores. Il était donc nécessaire que la température y fût habituellement plus chaude, puisque les horribles hivers qui encroûtent pendant six mois la Sibérie actuelle empêchent la végétation, et forcent la plupart des animaux et des hommes à s'enfouir sous terre.

§ IV. *Espèces perdues et antédiluviennes.* — On insistera cependant, et l'on dira, comme nous l'avons exposé plus en détail dans notre *Philosophie de l'histoire naturelle*, que durant ces âges antiques et primordiaux de notre planète, se développaient des animaux gigantesques, des mastodontes, des palæotherium, des megalosaurus, non moins monstrueux, sans doute, que les végétaux, fougères, palmiers, mousses, de dimensions extraordinaires, dont nous admirons les dépouilles. Nos continents sont jonchés de débris de coquillages innombrables, d'ammonites énormes : les êtres produits alors par une nature jeune et féconde déployaient leurs formes colossales bien autres que celles d'aujourd'hui. Nous serions à peine leurs avortons dégénérés si toute la création moderne ne paraissait pas construite d'après un plan différent et sur d'autres modèles. Donc, si la nature a changé ses types et ses créations, ou si, par le cours immense des siècles, elle a progressivement transformé ses créatures, dans des générations successives, modifiées, amoindries, diversifiées, en celles d'aujourd'hui, qui peut lui imposer des limites, dans le cours immortel des âges à venir? Nous n'apercevons presque aucun changement pendant les quelques milliers d'années qu'il nous a été donné d'observer, et nous regardons comme immutables les espèces dont les longues métamorphoses échappent à notre courte existence. — D'ailleurs, si l'on observe une progression nécessaire dans le système général des organisations végétales et animales, si toutes tirent leur origine de structures ébauchées, infimes primitivement, comme des animalcules infusoires, remontant, dans le règne animal, jusqu'à l'homme, et des conferves, byssus ou autres végétations, d'abord imparfaitement élaborées, pour toute la série ascendante des plantes, jusqu'aux arbres magnifiques, il y a donc développement et perfectibilité dans les forces organisatrices de notre monde. On ne peut en outre, méconnaître que les espèces imparfaites ne succombent sous d'autres plus industrieuses ou mieux conformées: ainsi a disparu le dronte, oiseau de Nazare, épais et stupide; ainsi s'éteindront le lent et timide paresseux, l'unau et l'aï; ainsi sont immolés chaque jour les gros phoques, les immenses baleines, sous les coups du hardi navigateur. D'autres races ont pu, par un effort contraire, ont dû surgir sur le globe (S.-G. Gmelin, *De novo plantarum exortu*, etc.). Et pourquoi la nature serait-elle devenue tout à coup stérile? sa force est-elle énervée? — Sans doute, tant que le système actuel de notre monde planétaire se maintiendra dans son équilibre, aujourd'hui permanent, selon Laplace, nos éléments, toujours dans les mêmes rapports, entretiendront ce concert harmonique. Il n'y a pas de motifs, ni même de possibilité de changement spontané parmi les types de nos espèces actuelles. Mais, puisqu'évidemment ces types étaient autres dans les époques antédiluviennes, et qu'ils résultaient sans doute d'un concours différent de nos éléments ambiants, il ne peut rien rester d'éternellement immuable dans les destinées infinies de l'avenir. Les révolutions du grand monde sont nécessairement des cycles ou des orbites à vastes périodes; le temps ni l'espace ne coûtent rien à la Divinité et à la nature son ministre. Il ne peut donc réellement y avoir aucune espèce intransmutable, au milieu des changements éternels, mais des états plus ou moins lentement transitoires dont nous ne connaissons aucune borne, pas plus qu'à l'infinité qui nous enveloppe de toutes parts. Si la permanence des espèces actuelles tient à la stabilité présente de notre système planétaire qui la garantit, par-là s'établissent les équilibres organiques en rapport avec les climats, les

saisons, les milieux ambiants de l'air, de la terre et des eaux. Mais c'est ici qu'il faut bien admirer la merveilleuse prévoyance qui a fait approprier chaque espèce d'animal et de végétal, pour remplir telle ou telle fonction dans les divers départements de ce globe. Comment telle espèce d'animal a-t-elle été précisément constituée, relativement à telle espèce de plante dont elle se nourrit? Examinons cette dernière question.

§ V. *Harmonie des espèces et leur coordination.* — S'il est manifeste que toutes les parties d'un animal et d'une plante doivent être constituées relativement à l'individu, pour lui donner les moyens et tous les instruments de sa vie, de sa conservation et de sa reproduction, c'est déjà l'une de ces merveilles incompréhensibles, devant lesquelles échouent toutes les explications du mécanisme et de la spontanéité du hasard, imaginées par les atomistes, les épicuriens, et autres bilozoïtes ou matérialistes. Quand Lucrèce, dans ses beaux vers d'ailleurs, nous dit que le fier lion sortit de terre en la fendant de ses griffes, bondissant de rage, les yeux enflammés et secouant son horrible crinière; quand il affirme que les dents s'étant formées *par hasard*, comme l'œil et l'oreille, etc., l'animal s'en est servi, mais qu'il n'y avait nul dessein prémédité, nul plan dans les rapports réciproques des parties génitales et autres; que tout a été fortuit et le résultat des millions de chances du concours des atomes, des molécules de la matière; il devient impossible de ne pas sourire d'incrédulité à ce système de physique, moins parce qu'il est athée que parce qu'il est absurde. — En effet, l'anatomie comparée démontre, par la concaténation des espèces animales, dans la grande série des vertébrés surtout, une telle analogie des formes du squelette, des nerfs et muscles des membres, et de toutes les principales distributions des organes, des vaisseaux intérieurs et extérieurs, qu'elles sont toutes construites d'après un plan primordial et qu'ils semblent émaner d'une pensée générale qui les modifie et les développe pour approprier les quadrupèdes à la terre, les oiseaux à l'air, les poissons à l'eau, les reptiles ou amphibies, à un genre d'existence intermédiaire. De même, les batraciens, d'abord poissons à l'état de larves ou têtards, deviennent terrestres, grenouilles, crapauds, etc.; preuve que la nature approprie ses espèces à leurs destinations sur ce globe, et à des conditions préétablies, comme elle laisse les tritons et protées, ou sirènes, sous l'état permanent de larves. — Mais, indépendamment des rapports des espèces voisines entre elles, la nature a disposé les sexes pour se chercher et s'unir, avec une telle précaution que chez les insectes, par exemple, les pièces servant à la copulation ne permettent point à une espèce voisine de former des liaisons adultères en quelque sorte. Autrement, ces espèces se confondraient, dans leurs lignées, par des mélanges infinis. Dans le sein même des ondes, où les espèces de poissons ne s'accouplent point, mais fécondent les œufs pondus des femelles par l'affusion de leur laite, quel incompréhensible chaos de tous ces œufs et de toutes ces semences mêlées, confondues, ne vicierait pas toutes les races, si la nature n'y avait mis obstacle? Mais cette sage prévoyance qui préside à toute création a fait que la semence du brochet ne féconde jamais l'œuf de la carpe, et que chacun des éléments n'est reçu, absorbé, que par son espèce appropriée. C'est ainsi que se démêlent de la foule chacune des innombrables familles qui peuplent les entrailles de l'océan : crustacés, mollusques, vers, et les thalassiophytes ou fucoïdes, et autres plantes marines, avec les coraux ou lithophytes, etc. Chaque genre se propage pur à travers les mille tempêtes qui brassent incessamment les flots et leurs habitants jusque dans les abîmes. — Non seulement la sage providence de la nature a su maintenir les races distinctes d'animaux et de végétaux, mais elle leur a donné tout ce qu'il fallait pour se conserver et se perpétuer. Il serait trop long d'examiner les armes d'ier ...

taque et de défense des carnivores et des herbivores qui sont en rapport avec les moyens employés par leurs ennemis. Tous ces faits manifestent évidemment un plan et révèlent les desseins de la puissance créatrice, qui consent bien à la répression du nombre des individus, mais non à l'anéantissement des espèces.—C'est surtout dans le concert des différentes branches des créatures vivantes, par rapport à un autre règne qu'éclate une incompréhensible harmonie. Ainsi, les espèces d'animaux herbivores sont évidemment constitués pour se nourrir de tels végétaux, à l'exclusion d'autres, par des appropriations infaillibles. Qu'un anatomiste trouve des mâchoires d'un animal fossile inconnu, il reconnaîtra, par l'absence de dents incisives supérieures et des canines, par des molaires aplaties, que cet animal n'est point destiné à vivre de chair, mais à broyer des tissus végétaux; s'il trouve deux longues incisives à chaque mâchoire, il les verra constituées pour ronger des matières ligneuses, perforer les coques dures des semences, comme font les écureuils et les souris. De même, le bec des oiseaux est formé, soit pour décortiquer les graines et les diviser, comme font les *loxia;* soit pour pénétrer dans les fentes d'arbres et y chercher les insectes avec une langue extensible, comme aux pics; soit crochu et tranchant en ciseaux, afin d'inciser les fruits (aux perroquets, aux toucans); ou robuste, comme aux oiseaux de proie, terrestres et marins. C'est principalement dans la classe des insectes que se rencontrent de merveilleux instruments appropriés à tel genre de vie, à telle fonction originelle des espèces. Ainsi, les trompes des papillons et sphinx, pour aspirer, comme des tubes flexibles, le nectar des fleurs; ainsi, les pinces et tenailles pour saisir les feuilles; ainsi, des râpes pour enlever le pollen dont se chargent les cuisses des abeilles; ainsi, les tarières des cynips et des ichneumons, soit pour percer des galles, soit pour insinuer des œufs parasites dans le corps des chenilles; ainsi, des scies chez la tenthrède pour diviser les nervures épaisses des feuilles, les fils soyeux pour envelopper les larves, pour rouler des feuilles, et mille autres industries, ne prouvent-elles point que les espèces ont été créées, relativement à divers autres, les animaux par rapport aux végétaux, comme une foule de races, relativement à d'autres, par la prescience la plus admirable? — Car enfin, pourquoi la liane, la vigne et toute autre herbe grimpante, développe-t-elle ses vrilles et ses petites mains spirales, pour s'accrocher aux arbres, aux parois solides, afin de s'y soutenir en grimpant? Qui a su défendre telle semence de pin sous un cône ligneux, le marron sous une coque hérissée d'épines, ou couronner d'aigrettes plumeuses cette faible graine de chardon pour la faire voyager sur l'aile des vents de l'automne, ou armer telle autre de crochets pour s'attacher à la toison des animaux? — Qui a créé exprès tel puceron pour vivre sur telle espèce d'arbre? Il a fallu donner à des parasites, soit des moyens de succion sur la peau des animaux, comme au ciron, au pou; soit des instruments d'adhésion, tels que des griffes, des crochets; des moyens de percer les membranes, de s'insinuer dans les tissus, comme font certains crustacés et les vers intestinaux, etc. Et si l'on veut contempler, dans l'ample sein de la nature, les facultés protectrices de la tortue, celle de la torpille, ou les défenses venimeuses des serpents, ou les longues épines de plusieurs plantes charnues, des *cactus* et ficoïdes, ou les sauts évasifs des gerboises et des kangurous, et la poche dans laquelle ces derniers transportent leurs petits, toutes ces prévoyances, toutes ces harmonies, rempliront nos esprits d'un charme inexprimable. Quelle preuve peut-on désirer de plus d'une SAGESSE SUPRÊME, de l'existence d'un artisan qui a disposé d'avance les êtres, les uns par rapport aux autres, pour leur alliance et leur vie mutuelle, quoique ses desseins restent peut-être à jamais inexplicables pour notre intelligence bornée! J.-J. VIREY.

ESPÈCES ou *sortes* et *qualités*. C'est ainsi qu'on désigne encore indifférem-

ment, dans les usages ordinaires de la vie, les variétés de fruits, pommes, poires, raisins, etc., comme aussi des productions industrielles, draps, etc., qui ne sont que des modifications ou qualifications des objets d'après leurs formes ou leurs propriétés. On dit, en termes dérisoires, une *espèce* d'homme, de femme, pour exprimer des vertus équivoques. Une *espèce*, en termes de jurisprudence, désigne un mode d'action relatif à tel délit ou autre sujet de procédure, et l'on dit que *les circonstances changent l'espèce*.

Espèces, selon l'ancienne philosophie scolastique, étaient les images ou les représentations des objets frappant la vue. D'après l'opinion des atomistes Démocrite, Épicure, et d'autres plus modernes, il se détachait incessamment des corps leurs images superficielles qui voltigeaient dans les airs pour pénétrer dans nos yeux et de là dans notre esprit. Mais alors ces *espèces visuelles*, une fois installées dans l'intelligence, pouvaient être reproduites par l'imagination ou dans les songes, lorsqu'on croit revoir les *mânes* des personnes mortes. Telles étaient, selon cette philosophie, les *espèces intentionnelles*, Ces mânes (*manentia*), ou émanations, comme celles qui s'exhalent des corps odorants, passaient pour avoir de la réalité, et l'on s'étayait pour soutenir cette opinion, des reflets que les substances colorées, rouges par exemple, jettent sur des corps environnants. Il n'est pas besoin de dire que toutes les découvertes modernes sur la lumière et ses rayons ont ruiné cette vieille philosophie. — Dans les liturgies anciennes et modernes du culte de l'église catholique, et même chez les sectes des nestoriens, des jacobites, des Syriens, des Cophtes et Éthiopiens, ou dans les églises du rite mosarabique, on reconnait, sous les *espèces du pain et du vin* de l'Eucharistie, la présence réelle de Jésus-Christ et la transsubstantiation. C'est la doctrine constante de ces églises, que, sous les apparences toujours subsistantes du pain et du vin, la consécration opère la transformation de ces *espèces* en celle de Jésus-Christ. — Dans le IXe siècle, l'église grecque fit schisme avec l'église romaine sur cette doctrine; elle ne voulut voir qu'un changement : *métabolê*. Ensuite, Luther, qui admit la présence réelle dans l'*espèce du pain consacré*, soit par concomitance, soit par infusion ou impanation (*in*, *cum* et *sub*), nia la transsubstantiation. Calvin et les protestants ne voulurent reconnaître ni celle-ci, ni la présence réelle dans les espèces du pain et du vin, après leur consécration, mais seulement un symbole, un antitype. Le concile de Trente a prononcé définitivement à ce sujet la doctrine que suit toute l'église catholique romaine. J.-J. Virey.

Espèces, en termes de monnaie, est synonyme de *pièces métalliques* : payer en espèces sonnantes, c.-à-d. en argent comptant. Il y a des espèces d'or, d'argent, de cuivre, de fonte, etc. (*v.* Monnaies). T.

Espèces. On donne ce nom, en pharmacie, à des collections de substances médicinales, hachées ou concassées en très menus morceaux, dont on se sert pour faire des infusions ou des décoctions. Du temps de Baumé (*Éléments de pharmacie*), on ne les employait jamais pour faire des décoctions. En Allemagne, ces sortes de remèdes sont officinaux : on les trouve dans les pharmacies comme les autres préparations. T.

ESPÉRANCE, instinct humain qui porte la pensée de l'homme vers sa position dans l'avenir, soit pour lui faire supporter le mal qu'il souffre, soit pour le faire jouir sans crainte du bien qu'il possède. Pendant la douleur, l'espérance est mêlée de désirs qui en irritent la vivacité, et lui donnent souvent un caractère d'impatience dont ses charmes sont altérés; dans le cas contraire, elle ajoute la sérénité au bonheur. Par la volonté de son créateur, l'homme dut espérer; et la malédiction qu'il encourut se termina par une promesse de miséricorde, éloignée, mais certaine. Cette révélation de nos livres saints se retrouve dans les fausses religions de l'antiquité : l'*espérance*

était renfermée dans la boîte de Pandore avec tous les maux qui devaient désoler la terre. D'après le dogme chrétien, l'*espérance* n'est pas seulement une obligation imposée à l'homme par la volonté de Dieu, mais elle est encore un don surnaturel, quand elle a pour objet l'éternité bienheureuse : c'est par elle que le coupable doit espérer, et espère justement une béatitude qui semble n'appartenir qu'à l'innocent; l'*espérance* est alors nommée *vertu théologale*; elle suit la *foi*, qui la soutient, en lui montrant la Toute-Puissance; elle précède la *charité*, qui l'affermit, en lui montrant un rédempteur. Cette *espérance* divine fait plus que d'adoucir les horreurs des cachots et de la torture, elle calme les remords, et fait pénétrer dans les mystères d'une quiétude sans insipidité, d'un amour sans terme, une ame que des passions turbulentes et haineuses avaient dévorée jusque là. Appliquée à la vie terrestre de l'homme, il est peu de ses actions que l'*espérance* n'inspire et n'accompagne : sans elle, l'existence serait impossible. L'*espérance* est la compagne de l'amour; il lui doit l'audace de s'assujettir par des lois irrévocables; même les joies maternelles s'accroissent par l'*espérance*. — Quel que soit son objet, la gloire ne peut se passer d'*espérance*. Quand, au moment de conquérir l'Asie, Alexandre partagea ses trésors à l'armée qu'il commandait : « Que vous réservez-vous donc, lui demanda Perdicas? L'*espérance*, répondit le jeune monarque. » L'*espérance* fait le savant persévérant, le voyageur intrépide, le commerçant actif, le pauvre laborieux, l'esclave soumis, le malade patient, le chrétien résigné. L'homme qu'abandonne l'*espérance* n'aspire plus qu'à sa propre destruction : une religion éminemment sociale est donc celle qui lui ordonne d'espérer; le Dieu qui lui en donne la faculté est donc vraiment son créateur. Linus a dit : *Nous devons espérer ce qui est bon*; et tous les poètes ont célébré l'*espérance*; mais, comme Horace, les plus philosophes d'entre eux ont recommandé aux hommes de ne s'y livrer qu'avec modération (*ode* VIII); car l'*espérance* n'est plus que présomption et folie, si elle n'a des bases raisonnables; et aux yeux des moralistes, elle perd son nom de vertu lorsqu'elle a pour objet la satisfaction des passions : c'est d'elle alors que naissent les déceptions cruelles, les angoisses, et enfin le désespoir, qui termine tout... pendant les temps. Les anciens avaient fait une divinité de ce sentiment consolateur, et deux temples lui étaient consacrés à Rome. On la représentait couronnée de fleurs, tenant des épis et des pavots, appuyée sur une colonne, et les yeux fixés sur une ruche. Sur le revers des médailles qui portent l'effigie d'un empereur, on la voit quelquefois sous les traits d'une jeune fille marchant, et tenant une fleur. Comme on gravait autour de quelques figures : *Fortuna augusta*, *Salus augusta*, on mettait aussi : *Spes augusta*. — Les emblèmes de l'*espérance* sont une ancre, un nid d'oiseau, un rameau de feuilles ou de fleurs à peine développées. Le vert, qui réjouit l'homme au printemps, est la couleur symbolique de l'*espérance*.

C^{sse} DE BRADI.

ESPÉRANCE, vertu théologale et infuse, fondée sur la bonté de Dieu, sur sa fidélité à remplir ses promesses, et sur les mérites de J.-C. C'est par l'espérance que nous attendons de Dieu, avec confiance, sa grâce dans cette vie et le bonheur éternel en l'autre. De là, il résulte que cette vertu suppose nécessairement la foi. On nomme *espérance informe* celle qui n'est pas accompagnée de la charité, et *espérance formée* celle que la charité accompagne. Les deux excès opposés à l'espérance sont la présomption et le désespoir. C'est contre le premier de ces deux écueils qu'ont donné les calvinistes, qui, dans leur synode de Dordrecht, ont décidé que *l'effet de l'espérance chrétienne est de nous donner une certitude absolue de notre sanctification, de notre persévérance dans le bien, et de notre glorification dans le ciel*. On tombe dans le second lorsqu'on se croit trop

coupable pour être pardonné de Dieu, ou trop faible pour être soutenu par la grâce. Il est des théologiens qui ont favorisé ce découragement, en alléguant que Dieu ne nous doit rien ; mais le plus grand nombre des docteurs leur répondent que Dieu nous doit tout ce qu'il nous a promis, c.-à-d. sa miséricorde et sa grâce. Telle est l'opinion de saint Paul quand il nous dit : « Dieu est fidèle à ses promesses, il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces, mais il vous fera tirer avantage de la tentation même, afin que vous puissiez persévérer (I *Cor.*, c. 10, v. 13). » Au reste, ce qui nous manifeste plus clairement les secours de la grâce et les bienfaits de la clémence divine, c'est la conduite de la Providence à l'égard des hommes avant le déluge, à l'égard de Sodome, de l'Égypte, des Cananéens, des Ninivites, de David, d'Achab, de Nabuchodonosor, de Manassès, et de la nation juive tout entière. Dans le cours de sa vie, Jésus-Christ a surtout représenté la miséricorde divine ; ses paraboles en sont un continuel emblème : on n'a qu'à relire celles de *la brebis égarée*, des *fermiers de la vigne*, de *l'enfant prodigue*, du *publicain dans le temple* ; toutes ses actions ont été une manifestation constante de la bonté de Dieu. Ainsi le prouva-t-il envers Zachée, la femme adultère, la pécheresse de Naïm, saint Pierre, et les Juifs, qui l'ont crucifié. — Les philosophes ne sont pas mieux fondés dans leur opinion, que la crainte exclut l'espérance. Ils auraient raison s'il s'agissait de la crainte servile, mais telle n'est pas celle que Dieu exige de nous : celle qu'il nous demande, c'est la crainte filiale, qui est très compatible avec l'espérance.

Alph. Fresse-Montval.

ESPINASSE (Claire-Françoise, et suivant d'autres biographes, Julie-Jeanne-Éléonore de l'), naquit en 1732. Elle était fille d'une femme d'un grand nom, qui vivait séparée de son mari. Jusqu'à l'âge de quinze ans, elle ignora le secret de sa naissance : sa mère ne le lui apprit qu'à son lit de mort. Entourée, jusqu'à cette fâcheuse révélation, faite à de si tristes moments, des soins les plus aimants et des caresses les plus tendres, avouée publiquement pour sa fille, élevée dans le grand monde, Mlle de l'Espinasse se trouva à cet âge privée de toute affection, n'ayant pour ressource qu'une excellente éducation et une chétive pension, seul débris de la fortune qui lui avait été léguée, et dont un abus de confiance la priva. Elle se retira d'abord dans un convent, puis, sur les instances de l'époux de sa mère, elle entra chez lui en qualité de gouvernante d'enfants. Abreuvée d'humiliations, elle y commença l'apprentissage du malheur, qui pesa sur toute sa vie. Mme du Deffant la vit dans cette maison, s'intéressa vivement à son sort, et, lui trouvant des sentiments et des manières au-dessus de sa position, elle l'attira chez elle et lui offrit généreusement son amitié. Mlle de l'Espinasse, par les grâces de son esprit, se vit bientôt recherchée de la société nombreuse et choisie qui affluait dans le salon de l'amie d'Horace Walpoole. Aussi, quand elle se brouilla avec Mme du Deffant, un grand nombre des visiteurs se rangèrent-ils de son côté, et sa retraite devint le rendez-vous des gens d'esprit. On n'a jamais su à quoi attribuer cette rupture ; mais les torts, à en juger par l'irritabilité du caractère, devaient être du côté de Mme du Deffant. Quoi qu'il en soit, Mlle de l'Espinasse ne parla jamais qu'en termes fort reconnaissants de sa bienfaitrice devenue son ennemie, et Mme du Deffant fut loin d'imiter la modération de son ancienne protégée. — D'Alembert avait été, chez Mme du Deffant, l'un des admirateurs déclarés de Mlle de l'Espinasse : il avait été séduit, comme tant d'autres, par sa spirituelle conversation et la bonté de son cœur ; et, de plus que les autres, il se sentait attiré vers elle par la conformité de sa naissance. Il la suivit et se fixa près d'elle pour toujours. Cette amitié tendre de d'Alembert se changea bientôt en un profond amour, qu'il aurait toujours cru partagé si, en mourant, Mlle de l'Espinasse ne lui eût avoué ses torts et ne lui eût

donné la clé de sa conduite envers lui pendant les huit dernières années de leur liaison. Ce silence si long-temps gardé, et que l'approche de la mort rompit seule, fut la cause pour l'un et pour l'autre de tristes mécomptes et de malheurs cachés. D'Alembert lui pardonna néanmoins : il sut trouver encore après cette dernière et douloureuse explication des paroles tendres et passionnées pour louer sa mémoire, mais cette découverte le frappa au cœur. Rien de plus touchant que ses deux discours aux mânes de Mlle de l'Espinasse. On a prétendu que l'esprit grave et froid de d'Alembert ne pouvait comprendre l'exquise sensibilité de son amie : une semblable observation est injuste après la lecture de ces discours si empreints de regrets mélancoliques. Il lui reproche son peu de confiance, l'abandon où elle le laisse, et l'amertume incurable de son cœur. — Il est certain que Mlle de l'Espinasse, connaissant tout ce que renfermait de tendre et de sensible le cœur de d'Alembert, chercha à lui cacher un secret qu'elle aurait eu la confiance de révéler si le *mathématicien* eût été capable de supporter un semblable aveu. Le rival préféré à d'Alembert était un jeune gentilhomme espagnol, le comte de Mora, fils de M. de Fuentes, ambassadeur d'Espagne. Il mourut à Bordeaux en 1774, deux ans après s'être séparé de Mlle de l'Espinasse, à qui il avait fait la promesse d'un mariage à son retour. Jusqu'en 1811, on avait attribué la mort de Mlle de l'Espinasse à la perte de son amant. Mais la publication faite à cette époque *de ses lettres écrites depuis l'année* 1773 *jusqu'à l'année* 1776 nous a complètement désabusés. Au comte de Mora, et même de son vivant, avait succédé le comte H. de Guibert. C'était un jeune officier, s'occupant beaucoup de littérature, écrivant sur tout, recherché des femmes, et les séduisant par son esprit, au point que plus tard Mme de Staël vit en lui un homme de génie et fit son éloge. Le comte de Guibert mourut en 1790, laissant un *Essai général de tactique*, des manuscrits de voyages et des tragédies plus que médiocres, dont le titre seul nous est parvenu. — Comment justifier l'amour de Mlle de l'Espinasse pour un pareil homme pendant l'absence et après la mort du comte de Mora? C'est là une de ces énigmes du cœur qu'il est difficile de pénétrer. Faut-il l'expliquer par la coquetterie, par la légèreté? non, le caractère bien connu de Mlle de l'Espinasse repousse de telles suppositions. Il faut s'en prendre à sa nature toute exceptionnelle, à son ame ardente, toujours en haleine, toujours tourmentée du besoin d'aimer. Sa vie et sa conduite étranges sont tout entières dans ce cri qui lui échappe : « J'aime pour vivre et je vis pour aimer. Je ne sais, dit-elle, par quelle fatalité j'ai été susceptible d'une affection nouvelle : en me cherchant, je ne saurais trouver ni expliquer la cause. » L'affection augmente, et bientôt, au lieu d'une lettre d'amie, elle envoie au comte de Guibert ce simple billet.

« De tous les instants de ma vie, 1774.

« Mon ami, je souffre, je vous aime et je vous attends. » J.

Comment ne pas reconnaître là cette sensibilité nerveuse dont parle Marmontel, qui consumait Mlle de l'Espinasse et détruisait sa *faible machine*? Pour comprendre sa conduite, il faut lire ses lettres toutes brûlantes d'amour et de regrets ; on sent que c'est une ame à part, que ce sont des désirs à part, et des mœurs qui sortent de la ligne ordinaire; l'expression manque pour les caractériser. — Mlle de l'Espinasse mourut le 26 mai 1776, vivement regrettée par ses nombreux amis et surtout par d'Alembert, qui la pleurait en l'accusant. Ses lettres seraient pour tout le monde un modèle de style, quand bien même on n'y verrait pas comme nous l'exemple d'un de ces rares mystères du cœur qui confondent toutes les lois et les idées reçues. JONCIÈRES.

ESPINGOLE. Le mot *espingole* est très nouveau, puisqu'il ne se trouve même pas dans Richelet. — Quelques auteurs ont supposé qu'il dérive de l'italien *spina*, épine, flèche, et de *gola*, bouche, embouchure, comme on dirait : gueule à épines. Le terme a signifié petite pièce

d'artillerie; maintenant il exprime un gros fusil. — Depuis 1780 environ, les sapeurs des régiments de l'infanterie française ont recommencé à être armés d'espingoles, sorte de fusils courts, à embouchure large, qu'ils portaient habituellement sur le dos, au moyen d'une bretelle qui soutenait l'arme dans une direction oblique, la crosse en bas. Le mousqueton a remplacé cette espingole. — Les mameloucks étaient armés d'espingoles. — On appelle maintenant tromblon, l'espingole. — L'espingole et le tromblon sont peu estimés; ils ne gardent pas leur charge; pour peu qu'on les incline la bouche en bas, leur tir manque de justesse, leur portée est faible. Le tromblon peut tout au plus servir sur les bâtiments de mer; c'est là qu'il peut remplacer plus utilement, en cas d'abordage, les fusils de la garnison de bord. Gal BARDIN.

ESPION, celui qui fait métier d'observer les actions et d'écouter les discours d'autrui pour en faire un rapport: *speculator*, *explorator anceps*. Parmi les domestiques des grands, il y en a toujours un au moins qui est un traître, un *espion*, chargé de surveiller les actions de son maître. Un ambassadeur est un *espion* honorable, à couvert sous le droit des gens. *Wicq* (*v.* AMBASSADEUR). « Je ne veux point avoir sans cesse un *espion* de mes affaires, dont les yeux maudits assiègent toutes mes actions (*Mol.*). » *Espion*, suivant Ménage, vient d'*espoine*, fait de *spia*, qui a été fait de l'allemand *spie*. L'*espionnage*, dit Montesquieu, n'est jamais tolérable. S'il pouvait l'être, c'est qu'il serait exercé par d'honnêtes gens; mais l'infamie nécessaire de la personne fait juger de l'infamie de la chose. On reprochait à M. d'Argenson de n'employer pour *espions* de police que des fripons et des coquins : « Trouvez-moi, répondit-il, d'honnêtes gens qui veuillent faire ce métier. » — C'est au père Joseph, ce capucin si fameux sous le règne du cardinal de Richelieu, qu'on doit l'établissement des premiers *espions* soudoyés par la police. Cette fondation remonte à l'année 1629. M.

ESPIONS D'ARMÉE. Il faut les considérer comme amis ou comme ennemis : quelquefois ils sont l'un et l'autre; en ce cas, on les appelle *espions doubles*. L'abbé Lenglet-Dufresnoi était, à Bruxelles et en France, espion aux gages de Villeroi et du prince Eugène. — Examinons d'abord les espions comme amis et comme rangés dans la classe des non-combattants. — L'art de conduire les espions d'une armée, les précautions délicates et nombreuses que demandent les explorations qu'on attend d'eux, la défiance non apparente dans laquelle il faut vivre vis-à-vis de ces êtres cupides et abjects, ont été l'objet des réflexions de quantité d'écrivains; Frédéric II n'a pas dédaigné de tracer lui-même les règles qui les concernent. — Au moyen âge, le connétable disposait des espions. Dans les siècles plus modernes, le maréchal-de-camp était chargé de cette partie, comme le dit le maréchal de Biron; ils ont dépendu ensuite du prévôt-des-maréchaux, du maréchal-général-des-logis de l'armée, et, plus récemment, des chefs d'état-major. — Au temps où les embuscades étaient un art étudié et une fréquente opération, les chefs qui en étaient chargés se faisaient accompagner d'espions qui les tenaient au courant de l'approche de l'ennemi et de sa force. Les renseignements donnés par les espions suppléaient les cartes topographiques, longtemps inconnues ou fort rares : ainsi, toute compagnie franche, habilement dirigée, était éclairée par ses espions particuliers. — Depuis la guerre de la révolution, on a appelé *bureau de la partie secrète* celui des bureaux du chef d'état-major général où étaient recueillis et résumés les rapports des espions : un officier supérieur ou un général présidait à ce travail, et donnait le mouvement aux explorateurs. — Dans les siéges défensifs, c'est par le chemin couvert que le gouverneur fait sortir et laisse rentrer ses espions, en prenant préalablement toutes les précautions nécessaires à cet égard; mais ce trajet devient plus difficile si la place n'est pas à fossés secs. —

Les espions sont les yeux d'une armée; ils doivent être du pays et en bien posséder la langue, car s'ils la savent mal, leurs rapports peuvent être plus préjudiciables qu'utiles. Quelquefois, c'est pour lancer chez l'ennemi des espions qu'on le harcelle. Recourir à leur service est une nécessité impérieuse, car, faute d'espions, on est réduit à de fatigantes et fréquentes reconnaissances; le temps se perd, les opérations s'ébruitent, le résultat est manqué. — On fait espionner les espions en les croisant à leur insu, pour savoir s'ils ne jouent pas un rôle double. On ne les charge que le moins possible de lettres et d'écrits : le commerce d'espionnage doit se borner à la conversation. Quantité d'auteurs conseillent de prendre les espions parmi les gens d'église, parce que, suivant eux, les ecclésiastiques sont propres et souvent portés à s'acquitter mieux que personne de ces fonctions. — La collection des ordonnances militaires du dépôt de la guerre contient un brevet d'espion donné et signé par le roi lui-même, en 1652, à Saint-Germain; il autorise le père François Berthoud, tout ecclésiastique qu'il soit, à se travestir sous tel costume que bon lui semblera, à Paris, Bordeaux, Blaye et autres lieux. Eugène en agissait de même, comme le prouva la surprise de Crémone, en 1702; il se servait même, comme sicaires, des moines, en les attirant au camp sous prétexte de confessions, comme il le fit, en 1701, à Mantoue. — On emploie aussi les femmes à l'espionnage, parce qu'ainsi que les ecclésiastiques, elles éveillent peu de soupçons et courent moins de dangers. — Le métier des espions est aussi utile que difficile : les rapports qu'ils font peuvent être d'une haute importance. Les périls auxquels ils s'exposent sont grands; il faut donc qu'ils soient gens d'esprit et de résolution : c'est dire assez qu'un général ne saurait trop se les attacher, les former avec soin, les récompenser avec générosité. — Dans la guerre de 1756, les Français ne se servaient point encore habilement d'espions; mais ils en sentirent le besoin, et il fut créé dans l'armée un emploi de chef d'espions. — Tous les espions ne sont pas des personnages vils; il en est que le patriotisme anime, et qu'un dévoûment désintéressé et des sentiments nobles poussent à affronter le danger de cette profession. Un officier du génie qui se déguise ou qui va, en rampant, jusque sous la baïonnette d'une sentinelle, pour mesurer un rempart ou reconnaître une palissade, qu'est-il, sinon un explorateur du rang le plus honorable? La grande différence entre l'espion acheté et l'explorateur dévoué, c'est que l'un ignore le secret du général, et que l'autre y est initié, ou du moins s'en flatte. — On signale aux grand' gardes les espions dont on suppose possible le passage, et que l'on sait être mis en campagne par l'ennemi. Les espions, considérés comme ennemis, ont de tout temps été mis à mort, et, en vertu des lois actuelles, la même peine leur est encore réservée. Dans les guerres anciennes, et jusqu'à la fin du dernier siècle, on n'invoquait que des traditions quand il s'agissait de les mettre en jugement ou de les tuer; il n'y avait pas précisément de législation judiciaire à leur égard. Les généraux livraient aux prévôts, on envoyaient prévôtalement à la mort les individus suspects d'espionnage. Ils étaient ordinairement branchés sans procès : c'était la justice du temps. — Le code pénal de 1793 est intervenu, et le décret de 1793 a disposé que les espions seraient mis en jugement par-devant des commissions militaires. Le code pénal de l'an V assimilait l'espionnage à l'embauchage, et voulait que les individus prévenus de ces crimes fussent livrés aux conseils permanents. — Un décret de l'an XII rendait les espions justiciables des commissions militaires spéciales. Ils sont retombés sous la juridiction des conseils permanents. Surveiller, découvrir, saisir les espions de l'ennemi, a de tout temps été une des fonctions de la cavalerie légère. Gal Bardin.

ESPLANADE, mot dérivé de l'italien *spianata*, terrain uni, découvert,

libre. Au temps où écrivait Philippe de Clèves, le mot ne s'appliquait pas uniquement à des ouvrages de fortification : tout lieu aplani était, en général, une esplanade. Les fronts de bandière s'établissaient sur une esplanade. — On a appelé *esplanade*, comme le fait Furetière, une plate-forme de batterie; on a donné ce même nom, comme le fait le lexicologue italien Grassi, à un espace sans arbres, sans fossés, sans maisons, et qui règne en dehors d'une place de guerre, à partir du pied du glacis jusqu'à une distance déterminée; c'est maintenant ce qu'on nomme, en termes du génie, le *rayon de la place*. — Mais, dans les usages modernes, le terme ici examiné a uniquement signifié le terrain nivelé ou légèrement incliné qui s'étend dans l'intérieur d'une place de guerre, à partir du pied du glacis de la citadelle, jusqu'aux constructions des habitants de la ville. Cette esplanade sert au besoin de champ de manœuvres, comme le voulait une circulaire de 1808. Gal Bardin.

ESPONTON ou Sponton, mot dérivé de l'italien *spuntone*, provenu lui-même du verbe *spuntare* (faire pointe ou poindre, comme l'herbe qui pousse). Probablement *spuntone* était l'augmentatif du mot, maintenant hors d'usage, *spunta* (petite pointe). Peut-être le nom de cette arme avait-il de l'analogie avec le vieux verbe français *esponter* (faire peur, porter l'épouvante). On a comparé les espontons aux genettes des Espagnols; mais la genette rappelait d'avantage l'ancien pile. — Vers l'époque de la création des régiments d'infanterie française, l'esponton succède à la demi-pique, et devient l'arme des officiers d'infanterie et de dragons : c'était à peu près, avec le hausse-col, le seul effet d'uniforme que portassent ces officiers. Le colonel, l'état-major combattant et les capitaines rangés en ordre de bataille à la tête des troupes, y étaient en habit français ou de cour, avec l'esponton à la main. Les officiers des gardes françaises ne se donnaient même pas la peine de porter leur esponton, hormis dans la marche en bataille; ils en chargeaient un sergent pendant les autres marches; ils ne prenaient cette arme que pour saluer, pour parader, pour défiler après une revue. Les lieutenants et les sous-lieutenants de ce corps continuèrent à être armés de la pique; mais, en 1710, le fusil fut donné aux officiers du même grade dans l'armée de ligne. — Pendant le cours du xviie siècle, l'esponton fut la marque distinctive des commissaires des guerres; ils le portaient comme témoignage du droit d'exercer la police, et comme assimilés aux officiers de l'infanterie. — L'ordonnance de 1690 donnait aux espontons de colonels et d'officiers d'infanterie sept pieds et demi ou huit pieds de long, y compris la lame; elle était longue d'un pied, quelquefois effilée, quelquefois en bec de corbin. — On voit à Jend'heurs des espontons dont la hampe n'a que six pieds de long, et dont le fer est accompagné d'une espèce de dent ou de croc, l'un en montant, l'autre en descendant; une broche horizontale traverse la douille de la lame pour servir de point d'attache à un étui. — L'ordonnance de 1710 retira l'esponton aux officiers subalternes, et elle leur fit prendre en échange le fusil. Depuis cette époque, l'esponton n'a plus servi qu'aux officiers supérieurs d'infanterie, à des officiers de compagnies bourgeoises, et aux garnisons de bord quand elles montent à l'abordage. — Dans les charges d'infanterie, les officiers devaient pointer en avant l'esponton, à quinze pas de l'ennemi : c'était à ce signal que les soldats faisaient haut les armes. L'esponton, ainsi que la hallebarde, ne fut entièrement aboli qu'au commencement de la guerre de 1756. — Dans l'armée de Frédéric II, les officiers particuliers d'infanterie avaient l'esponton, sauf ceux de grenadiers, qui n'avaient que l'épée. — Puységur fait connaître l'importance qu'on attachait, dans le dernier siècle, aux minuties militaires, et décrit les simagrées compliquées qui composaient le salut de l'esponton, salut qui se faisait en ôtant le chapeau. Les gravures de Giffard nous donnent une idée de l'of-

ficier qui salue — Des auteurs, tels que MM. Rogniat et Carrion, ne sont pas éloignés de croire qu'on rendra un jour une arme de demi-longueur aux officiers d'infanterie, et ils le conseillent presque en regrettant l'abolition de cet usage. — On a vu revivre, dans nos ordonnances modernes, le mot *esponton* : c'était l'arme donnée au second et au troisième porte-aigle. G[al] BARDIN.

ESPRIT. La difficulté est grande lorsqu'il s'agit de détacher un mot d'un système général d'idées, surtout lorsque ce mot a par lui-même un sens si indéterminé, dont les acceptions varient presque à l'infini, et qui n'implique aucune notion positive. S'il s'agit du sens le plus général, c.-à-d. du sens par lequel le mot *esprit* doit produire l'idée opposée à celle qui est attachée au mot *matière*, il faut commencer par définir ce dernier mot. Or, cela se trouvera en son lieu. Toutefois, il est bon de remarquer ceci, avant tout, c'est que pour arriver à l'idée abstraite de la *matière*, vous serez nécessairement obligé de la dépouiller successivement de toutes les formes, de toutes les qualités par lesquelles vous la connaissez extérieurement. Du phénomène, vous voulez passer au noumène, et le noumène vous échappe. Alors vous finissez par rencontrer l'immatériel. Est-ce là l'*esprit* que vous cherchiez? Certainement non. Cet immatériel, qui est au fond de la matière, est ce qui produit les forces, les attractions, les affinités, les essences des choses: rien au-delà. Ainsi donc, il y aurait un immatériel qui ne serait pas l'*esprit*.—Ce que nous entendons par l'*esprit* opposé à *matière* comprend tout ce qui est du domaine de l'intelligence, de l'imagination, de la morale. Vous le voyez, le mot *esprit*, c'est toute la psychologie. Encore n'est-ce que la psychologie appliquée à l'homme. Mais tout ce qui existe dans l'univers n'y existe qu'à la condition de lois produites par l'*esprit*, exécutées par l'*esprit*. La puissance créatrice est la puissance de l'*esprit*. La puissance conservatrice et transformatrice est la puissance de l'*esprit*. Nous voici arrivés à Dieu. Mais laissons Dieu dans son sanctuaire impénétrable, et ne nous occupons que de l'homme : c'est bien assez.—L'homme est composé d'un corps et d'une ame. Le corps a des organes par lesquels l'homme est en communication avec le monde extérieur, et avec ses semblables, et par lesquels il se manifeste lui-même. — D'autres merveilles vont nous éblouir, d'autres mystères vont confondre notre intelligence. L'homme est esprit et matière. Mais la matière dont est composé son corps est organisée, c.-à-d., douée de certaines facultés, et se modifiant incessamment, et subissant de perpétuelles transformations. Et l'esprit gouverne ce corps organisé, mais il ne le gouverne que pour porter sa domination sur le temps et l'espace, et au-delà du temps et de l'espace, sur le monde phénoménal, et au-delà du monde phénoménal. Nous aurions donc à raconter ici les fonctions de l'homme dans le domaine où nous le voyons établi ; nous aurions à nous enquérir de sa destination. Et alors l'homme nous apparaitrait se mesurant avec l'univers, et en présence de Dieu. Et alors nous essaierions de suivre cette brillante asymptote composée de deux lignes toujours près de se toucher, et séparées dans l'infini, à savoir la matière inerte pour nos yeux, pour nos sens, pour notre pensée, s'élevant à des facultés chimiques, à la végétabilité, à la vitalité ; et l'esprit commençant par l'immatériel, s'élevant à l'instinct, à l'intelligence qui comprend la création, à l'intelligence qui la produit. Êtes-vous bien sûr de ne pas être pris par le vertige qui saisissait Pascal? Et toutefois il faut bien que l'esprit tente une voie si périlleuse, car c'est sa nature, c'est son attribution, c'est son devoir.—Mais je veux vous présenter un point de vue qui vous rassurera, qui vous apaisera, qui animera votre courage. Le monde que nous habitons est plein de grandes merveilles. L'homme parcourt son immense domaine. Il franchit les montagnes, il traverse les mers. Il lutte contre les éléments. Il jouit de la lumière. Il emploie à son usage les animaux, les fruits de la terre. Le présent, le passé,

l'avenir, lui appartiennent au même titre. Tous les climats lui sont bons. Il se joue des éléments. Il se sert de la vie comme d'un instrument. Mais voyez donc : ces grandes mers qu'il est si fier de traverser sont une goutte d'eau. Ces montagnes qui se perdent dans les nuages, et qu'il se plaît à fouler sous ses pieds, sont un grain de sable. Et tous ces temps fabuleux ou historiques sur lesquels règne sa pensée ne sont qu'un instant. Et ces globes célestes dont il mesure la marche, dont il calcule le poids et la distance, se perdent eux-mêmes dans l'immensité. Et cette terre, théâtre de son activité, peut s'éteindre comme un météore sans valeur réelle, et ces cieux avec leurs mondes infinis être roulés comme un manteau vieilli. Oui, tout cela peut arriver, arrivera sans doute; mais qu'importe? L'esprit subsiste toujours. Il n'y a pour lui de limites, ni dans le temps, ni dans l'espace, ni dans les mondes qui brillent et s'éteignent.

BALLANCHE.

ESPRIT. L'une des facultés de l'homme. Après ce qui vient d'être dit, cet article serait inutile. Toutefois, il est bon de le remarquer : pour l'homme, l'existence de l'esprit est un fait de conscience, d'où résulte la moralité de ses actes, l'attribution et la responsabilité. Ainsi, l'homme, dans le monde actuel, outre l'empire qu'il exerce sur toutes choses, dans de certaines limites, selon la nature de ses facultés, existe par lui-même et indépendamment de toutes choses. Ainsi l'*esprit* tend à se dégager de ses liens. Ici, on le comprend, nous aurions à traiter non plus une psychologie, mais l'homme même et l'esprit humain. Nous sommes donc tenu de nous arrêter.

BALLANCHE.

ESPRIT (Bel [*v.* BEL ESPRIT]).

ESPRIT DE CORPS (*v.* CORPS).

ESPRIT DE PARTI. L'esprit de parti est, entre toutes les passions humaines, celle qui laisse le plus de liberté à la haine, le plus de sécurité pour mal faire. Ce sentiment a quelque chose d'absolu comme les lignes droites de cette géométrie politique selon laquelle on mesure les choses et l'on apprécie les hommes. Un parent, un ami, un bienfaiteur, viennent-ils en déranger les lignes inflexibles, il faudra que cet ami, que ce parent, que ce bienfaiteur disparaisse, car pour l'homme de parti les amitiés ne comptent pas, et chez lui la tête parle si haut qu'elle fait promptement taire le cœur. — Cet homme n'agit et ne pense que sous l'inspiration d'autrui; il réfléchit toutes les passions qui fermentent autour de lui; son caractère et son individualité s'effacent sous la nature de convention qu'il revêt ou qu'on lui impose. L'homme de parti ne s'appartient jamais à lui-même : tout honnête ou tout intelligent qu'il puisse être, il ira, ne fût-ce que par humeur, jusqu'au crime, aussi bien que jusqu'à l'absurdité. Tel est, dans ses relations privées, affectueux et bienveillant, qui parle de faire des exemples et d'abattre des têtes; tel autre n'a jamais donné signe d'aliénation mentale, tout au contraire il entend les affaires et connaît les hommes : le voilà cependant qui, en lisant le *Constitutionnel* de 1826, s'épouvante en songeant que les jésuites font l'exercice à feu dans les caves de Montrouge. En voici un autre qui, en lisant la *Quotidienne* de 1833, crie à la calomnie à propos du procès-verbal des couches de Blaye. Ne provoquez pas cependant l'interdiction légale de ces deux hommes : je vous dis, en vérité, que vous ne l'obtiendriez pas, et qu'ils répondraient avec une rare intelligence aux questions qui leur seraient adressées sur les mathématiques, l'anatomie, le droit ou l'économie domestique. Non, ils ne sont pas fous, ils ne sont qu'hommes de parti. — Le propre de cet esprit-là, c'est de dégager chacun en particulier de la responsabilité de ses sottises et de ses mauvaises pensées pour en grossir le fonds commun. Sous ce rapport, tous les hommes de parti se ressemblent, quels que soient leur école et leur drapeau : même crédulité, même confiance, même abnégation de leur personnalité. L'homme qui entre dans un parti, fait des vœux de renoncement à soi-même aussi rigoureux que ceux imposés aux novices des ordres monastiques. — Mais il y a certaines divisions po-



litiques qui ne sont qu'improprement appelées *partis*, classifications de convention, formées par des ambitions rivales, plutôt que par des doctrines opposées. Si ce qu'on appelait sous la restauration les royalistes et les libéraux, si ce que l'on nomme aujourd'hui le carlisme, le juste-milieu et le républicanisme forment véritablement des partis, dans l'acception propre du mot, on ne saurait, par exemple, trouver ce caractère dans les factions qui ont, pendant plusieurs siècles, divisé la Grande-Bretagne. — Le wighisme et le torysme formaient moins des partis que des coteries héréditaires; voyez plutôt l'embarras des historiens anglais pour décrire d'une manière catégorique et précise la ligne ondoyante qui séparait ces deux écoles constitutionnelles. Qu'étaient-elles, au fond, autre chose que deux divisions de l'aristocratie se disputant le maniement des affaires publiques, décidées à les exploiter à peu près selon les mêmes principes et les mêmes intérêts? Nous n'entendons parler ici que du wighisme tel qu'il était dans sa pureté primitive, et non de ce wighime contemporain que pénètrent et débordent le libéralisme et la philanthropie modernes. Sous le règne de Guillaume, d'Anne et des trois premiers Georges, les wighs et les torys s'injuriaient à la tribune et dans la presse; le pseudo-Junius exhalait ses torrents de bile et de fiel; mais qu'un revirement s'opérât dans la majorité parlementaire, que l'opposition s'assît aux bancs du trésor, l'aristocratie britannique ne continuait pas moins de régir sans conteste les destinées d'un pays qui n'avait pas encore appris à mettre en question sa suprématie politique. — Aujourd'hui que le *grand-agitateur* parcourt les comtés de l'Angleterre en y semant à tous les vents des paroles de révolution, et en accumulant des charbons ardents sur les têtes si long-temps vénérées, en ce moment où l'aristocratie et l'église se serrent sur leurs bancs vermoulus, cherchant leurs armes et comptant du doigt leurs fidèles, il s'organise pour la première fois en ce pays des partis véritables, c.-à-d. des peuples étrangers les uns aux autres, profondément divisés de foi, d'instinct et d'espérance. L'Angleterre entre donc dans les voies où nous nous débattons depuis un demi-siècle, voies douloureuses, d'où la génération qui nous suit sortira peut-être après nous, si ce n'est pas se faire illusion que de prévoir la prochaine décadence de l'esprit de parti dans notre France, ou du moins sa transformation dans un autre ordre de pensées. — Depuis cinquante ans, nous vivons en un état de lutte intérieure tellement violent que c'est miracle de voir la société encore debout. L'on a, de part et d'autre, les idées les plus opposées sur les droits et sur les devoirs, sur la bonté des institutions politiques, sur la destination de l'homme et son avenir; vous entendez saluer comme jours de gloire ce qui n'est aux yeux des autres que jours d'opprobre: les hommages et les malédictions se croisent et s'entre-choquent. Ajoutez qu'à ces dissidences de doctrines, la révolution française, comme toutes les révolution qui veulent vivre, a joint des dissidences d'intérêts en se faisant territoriale; que la propriété a passé des uns aux autres; puis que les nouveaux propriétaires se sont crus inquiétés dans leur conquête jusqu'au moment où les spoliés à leur tour ont redouté de perdre ce qu'une tardive munificence leur avait rendu. C'est ainsi que la nation française s'est trouvée, à bien dire, divisée par couches de vainqueurs et de vaincus, de destitués et de *destituteurs*, de spoliateurs et de victimes. De là ce repoussement entre les personnes, plus profond encore que celui existant entre les doctrines. C'est ainsi que les simples rapports de société ont été interrompus entre les citoyens, et qu'on a presque toujours vécu à part les uns des autres, couvant ses haines et attendant d'autres jours. L'esprit de Satan est venu en aide à l'esprit de parti, pour élever entre les diverses classes de la société comme une barrière insurmontable. Ce fait provoqua une altération profonde dans le caractère national, qui ne fut jamais plus manifeste qu'aux premiers temps

de la restauration, où l'esprit de parti se développa avec bien plus d'intensité qu'en ce moment. Il y a sans doute plus que de l'exagération dans les reproches si souvent adressés à cette époque de 1815, d'où sortirent les belles et pacifiques années de notre éducation constitutionnelle ; mais c'est justice de reconnaître que de toutes les époques historiques, ce fut peut-être l'une de celles dans lesquelles l'esprit de parti prévalut avec le plus d'étroitesse dans ses combinaisons, le plus d'intolérance dans ses repoussements. Si la restauration avait eu son La Bruyère, quels merveilleux portraits ne lui auraient pas fourni, et les voltigeurs de Condé, et les soldats laboureurs, s'insultant les uns les autres, eux si dignes de se donner la main et de confondre leurs nobles enseignes? A lui de dire la crédulité des douairières, les rêves des vieux marquis, les paroles de sang et de mort trop souvent prononcées par des bouches fraiches et innocentes; à lui de montrer comment l'esprit de parti rétrécit les plus riches natures et dessèche les cœurs les plus expansifs. — La révolution de juillet a sans doute eu pour premier et pour plus déplorable effet de rejeter plus loin encore l'une de l'autre les classes dont la position respective a si soudainement changé. Cependant, comment ne pas reconnaître que dans les circonstances mêmes qui semblaient devoir le ranimer et l'exalter au plus haut degré, l'esprit de parti baisse d'une manière sensible, comme une lampe épuisée? De part et d'autre, l'on perd sa foi et sa confiance, et l'on devient plus juste à mesure que l'on doute davantage de soi-même. Puis viennent les intérêts qui rattachent au présent, alors même que les regrets ou les espérances en séparent. Aussi est-on plus disposé, sinon à la bienveillance, du moins à cette indifférence qui, en contenant les nobles élans, amortit aussi les passions mauvaises. A cet égard, l'opinion a fait la leçon à la presse, et celle-ci a dû se mettre au diapason de la première. Ajoutons que l'esprit de parti vit d'espérance, et que tout parti qui n'espère plus est mort, et qu'en ce temps d'incertitude et de scepticisme, il n'y a d'espoir vraiment fondé pour personne. C'est ainsi que les doctrines s'en vont, et l'esprit de parti de compagnie avec elles. L. de Carné.

Esprit de vin, et Esprits liqueurs, en général (v. Alcool).

Esprit d'un ouvrage. Cette expression, dans son acception la plus générale, a pour objet de faire connaître l'esprit et le but d'un livre. Ainsi, un aristarque spirituel, exercé, peut, dans une analyse plus ou moins développée, arriver à ce but; mais ce n'est point sous ce point de vue philosophique que nous considérons ici ce mot. L'*esprit des livres* était devenu, surtout dans le siècle dernier, une branche de littérature très multipliée et très productive; elle avait succédé aux *ana*, car toujours les libraires et certains auteurs ont spéculé sur la paresse de cette classe très nombreuse de lecteurs qui veulent avoir l'air de tout connaître sans se donner la peine de tout lire. C'est avec une sorte de mépris que Voltaire parle de ce genre de littérature. Dans son article *Esprit* (*Dict. phil.*), après avoir parlé de l'*esprit de Dieu* selon le langage biblique, il ajoute, de ce ton sarcastique qui n'était qu'à lui : « Il y a loin de là à nos brochures du quai des Augustins et du Pont-Neuf, intitulées *Esprit de Marivaux*, *Esprit de Desfontaines*, etc. » Toute la poétique du genre se trouve dans cette courte préface de l'*Esprit de La Mothe-le-Vayer*, publiée en 1763 par Montlinot, chanoine de Saint-Pierre de Lille. « *Quand on a peu d'esprit, on donne celui des autres*, a dit un critique moderne. Cette plaisanterie, bonne ou mauvaise, n'empêche pas qu'on offre aujourd'hui au public l'abrégé de La Mothe-le-Vayer sous le titre d'*Esprit*, titre commun à plusieurs ouvrages de cette nature. La Mothe-le-Vayer est plein d'excellentes choses, mais elles sont souvent mêlées parmi tant de longueurs, de répétitions et d'inutilités que le lecteur le plus patient s'en trouve rebuté. Pour rendre plus commode la lecture de cet auteur, on s'est permis de retran-

cher quelquefois des phrases entières, quand elles n'offraient que des pensées communes; on a corrigé des expressions surannées, on a rapproché des idées éparses, dans différents traités, lorsqu'elles tendaient à prouver la même vérité... On a cependant, autant qu'on a pu, conservé les expressions de l'auteur : on ne les a jamais affaiblies ni altérées, sous prétexte de les corriger. Enfin, on croit qu'on trouvera dans cet ouvrage La Mothe-le-Vayer *tout entier*, si on en excepte son éloquence verbeuse, ses redites et ses inutilités. » Après avoir donné ces règles, Montlinot n'a pas trop mal réussi dans l'application : sa compilation se lit avec plaisir et non sans utilité. Malheureusement, la plupart des compilateurs d'*esprit* n'ont été que des manœuvres sans conscience et sans talent; et c'est avec raison que le critique Grimm en a dit : « Ces messieurs qui s'occupent à nous donner l'*esprit* des grands hommes ne font pas l'éloge du leur : un homme qui entreprend de donner l'analyse ou l'*esprit* de Bayle, de Montaigne, de Bacon, etc., doit avoir presque autant de tête que ces grands hommes, et doit les avoir étudiés toute sa vie. » Parmi les ouvrages publiés sous le nom d'*Esprit*, plusieurs méritent d'être distingués; je citerai, entre vingt autres : l'*Esprit de Mme Necker*, par le trop fameux Barrère de Vieusac; — *de Rivarol*, par MM. Fayolle et Chênédollé; — *de Desfontaines*, par Laporte (très bonne compilation, en dépit de Voltaire);—*de Saint-Evremond*, par de Leyre; — *de Saint-Réal*, par de Neuville; — l'*Esprit des économistes*, par le prince Gallitzin —L'*Esprit de l'Esprit des lois*, par Maleteste, est une rapide et savante analyse; on peut en dire autant de l'*Esprit des maximes politiques*, pour servir de suite à l'*Esprit des lois*, par Pecquet, premier commis au bureau des affaires étrangères. Les compilateurs qui nous ont donné l'*Esprit de l'Encyclopédie* (par Bourlet de Vaucelles), l'*Esprit des journaux français et étrangers* (1794-1811, 495 vol. in-12, et 8 vol. de tables), ont fait des entreprises vraiment utiles à la littérature. Personne n'ignore dans quel but antireligieux le baron d'Holbach et ses écrivains ont composé l'*Eprit des livres défendus*, l'*Esprit du judaïsme*, l'*Esprit du clergé*. L'abbé Sabathier de Castres publia en 1771, contre le philosophe de Ferney, un livre intitulé : *Histoire philosophique de l'esprit de M. de Voltaire :* c'était tout simplement l'histoire de ses querelles avec Desfontaines, J.-B. et J.-J. Rousseau, La Beaumelle, Maupertuis, Saint-Hyacinthe, etc.; mais le titre *esprit* poussait à la vente, et Sabathier l'adopta. Un très bon article du *Cours de littérature de La Harpe* a pour sujet et pour titre l'*esprit des livres saints*. On ne saurait énumérer tous les livres ascétiques publiés sous le nom d'*Esprit :* nous avons l'*Esprit de sainte Thérèse* (par Emery),—*de saint François de Sales* (par Collot),—*de Jésus-Christ* (par de la Broue)—*de Gerson* (par Lenoble), etc. Nombre d'auteurs ont fait sur l'*esprit* de la sainte messe des livres que les fidèles lisent avec respect. Je citerai entre autres l'*Esprit de l'église* pour suivre le prêtre à la messe (par Jaunon);—dans la célébration des saints mystères (par Robinet);—dans la récitation des Complies (par Duranti). Je ne sais quel auteur a donné l'*Esprit de la franc-maçonnerie dévoilé*, *relatif au danger qu'elle renferme*. Après cela, pour finir, puis-je mieux faire que de citer l'*Esprit des sots*, par Cadet-Gassicourt, auteur qui n'a guère donné que des bluettes satiriques, dans lesquelles il se moquait du public, des auteurs et de lui-même : c'était au moins de l'*esprit*. C. Du Rozoir.

Esprit fort. On appelle ainsi ces esprits qui ne craignent pas de rejeter les opinions reçues. Cette qualification, que l'on appliquait surtout à tout homme dédaigneux des croyances religieuses, a toujours été employée comme une censure ironique. C'est la dérision opposée à un présomptueux mépris du sentiment commun. Quand on disait de quelqu'un : *c'est un esprit fort*, le sens était : *c'est un esprit qui se croit fort, et que la va-*

nité aveugle. Telle est l'intention de La Bruyère, dans son chapitre sur les *esprits forts*, dont le milieu et la fin principalement sont inspirés par une haute raison, et où une philosophie éloquente s'élève jusqu'au sublime. Un profond sentiment de justice et d'humanité est empreint dans les pensées qui suivent : «Une certaine inégalité dans les conditions, qui entretient l'ordre et la subordination, est l'ouvrage de Dieu, ou suppose une loi divine ; une trop grande disproportion, et telle qu'elle se remarque parmi les hommes, est leur ouvrage, ou la loi des plus forts. Les extrémités sont vicieuses et partent de l'homme : toute compensation est juste et vient de Dieu.» Cela était approuvé sous Louis XIV. Qu'a dit de plus J.-J. Rousseau, tant persécuté dans le siècle suivant? « Quand on ne serait pendant sa vie que l'apôtre d'un seul homme, ce ne serait pas être en vain sur la terre, et lui être un fardeau inutile. » — Disons toutefois qu'il y a une force d'esprit nécessaire pour éclairer la conscience, et un milieu à tenir entre l'orgueil qui nie, comme préjugé vulgaire, tout ce qui est admis, et la faiblesse d'esprit bien réelle, qui reçoit sans examen et sur la foi d'autrui des préjugés dangereux. La vie de l'homme de bien est consacrée à la recherche de ce milieu pour lui et pour les autres.

AUBERT DE VITRY.

ESPRIT HUMAIN (Progrès de l'), complément de l'art. ENCYCLOPÉDIE(*v.*).—Toutes les connaissances que l'homme peut acquérir par les moyens combinés de l'attention qui observe, et de l'étude qui recueille et médite les observations, ont entre elles des points de contact qui en font reconnaître la liaison et les rapports. Ces relations harmoniques, qui unissent nos connaissances par un lien secret, ne furent d'abord senties que par un instinct confus ; celles de la religion, de la morale et des lois, l'accord naturel de la poésie et de la musique, furent les premières sympathies entre les arts et les sciences qui se révélèrent au cœur et à l'esprit. Les louanges et l'invocation des dieux et des héros inspirèrent les premiers accents du langage cadencé, uni à la mélodie et à l'harmonie du chant. Quiconque parla ces deux langues fut animé d'un esprit divin. Le don de prophétie, *vaticinium*, devint le privilége de ceux qui s'exprimaient à l'aide du rhythme prosodique et musical. A eux l'inspiration parlant le langage des Dieux. Tel fut le caractère de Linus, de Musée, d'Orphée chez les Grecs, de Moïse et de David parmi les Hébreux. Ces hommes inspirés donnèrent des lois aux peuples, ou les enflammèrent d'un zèle ardent et pieux pour le culte et la pratique de ces lois. La plupart des anciens législateurs dictèrent leurs préceptes en vers, ou dans une prose grave et sentencieuse, que sa simplicité et sa concision rendaient facile à retenir. Ce style est celui des maximes de sagesse et de morale que nous ont léguées Salomon et Jésus, fils de Sirach. C'est aussi celui de la loi romaine, des douze tables. Cette expression grave et concise se retrouve encore, bien des siècles après, comme une protestation contre la corruption du temps, sous la plume de philosophes vertueux : c'est ainsi que se manifestent dans les pensées d'Épictète et de Marc-Antonin un sens droit et profond, avec la bonté et la naïve dignité de l'ame.— Cette harmonie de la religion, de la morale et des lois entre elles, ainsi que leur accord avec les inspirations de la poésie et de la musique, forment pendant plusieurs siècles le cercle des connaissances qui servent à la civilisation des peuples. C'est à cette source qu'ils puisent des éléments pour le perfectionnement des langues, du droit et de la jurisprudence. Chez les Hébreux, dans la Grèce, dans l'Étrurie, à Rome, comme aux bords du Nil, de l'Indus, du Gange et du Hoang-Ho, la science, pendant l'âge des dieux et des héros, ne sort pas de ce cercle. C'est l'*Encyclopédie primitive*. La philosophie de ces âges, c'est l'ensemble des préceptes de la religion et de la morale, d'où se tirent la législation et le droit. Les fêtes, les cérémonies, tous les plaisirs publics, sont liés au culte

des dieux. Bientôt, la sculpture et la peinture prêtent à ces fêtes les charmes d'une imitation ingénieuse et savante. Les arts utiles aux besoins de la vie, ceux qui servent à la nourriture, aux vêtements et à l'habitation ; l'agriculture, le commerce, la navigation, qui en favorise les progrès et en étend les opérations, comme, parmi les autres industries, celles qui emploient les métaux, qui les exploitent pour la fabrication des armes et de la monnaie, ou pour d'autres usages ; celles qui travaillent pour la construction et l'ornement des palais et des temples, pour la pompe et l'éclat des solennités, agrandissent seules le cercle des travaux et des occupations qui exigent certaines connaissances, et où brillent l'adresse et l'intelligence. — Mais l'homme est né pour le progrès. Avec le loisir et le besoin de connaître se développent l'habitude d'observer et de réfléchir, l'amour de l'étude, qui féconde par des résultats nouveaux l'observation et la réflexion ; enfin, la faculté de combiner ces résultats pour en former un système de connaissances nouvelles. C'est alors, c'est dans les loisirs de la paix et de la richesse que naît la philosophie spéculative. La vie tranquille des peuples pasteurs les porte à observer le cours des astres : la science, qui en calcule la marche, et qui en constate les rapports avec notre globe, est cultivée avec succès sous le beau ciel de la Chaldée et de l'Égypte. Les besoins donnent naissance aux calculs de la géométrie et des nombres. L'homme enfin cherche à se connaître lui-même et à connaître l'univers. Il veut se rendre compte de son existence, de celle de tous les objets qui frappent ses sens, et avec lesquels il se sent en rapport. Il veut découvrir les lois qui le régissent et qui règlent ses relations avec ses semblables, et avec le monde qu'il habite. Hermès en Égypte, Zoroastre dans la Bactriane, Thalès, Démocrite, Pythagore, Xénophane, Anaxagore, dans la Grèce, cette mère, qui nous a allaités de ses sciences, de sa magnifique littérature et de ses arts, appliquent leur génie à la recherche de la nature des choses, de nos devoirs et des moyens de nous rendre heureux. On cherche dans les principes qui paraissent élémentaires, l'air, l'eau, le feu et la terre, le secret de l'organisation du monde. C'est à l'aide de cette première donnée qu'une audacieuse pensée combine et veut expliquer les phénomènes. C'est à la *topique*, ou l'art d'inventer, que s'adressent de prime-abord ces philosophes. Ainsi que l'a dit Vico, ils veulent créer pour connaître, parce que l'on ne connaît réellement que ce qu'on a créé soi-même. La synthèse est leur méthode. Mais cette synthèse est imparfaite, parce qu'elle a marché trop vite; ces philosophes ingénieux n'ont pas senti la nécessité d'une longue et patiente observation, avant de conclure par d'habiles inductions. Encore moins ont-ils demandé à une savante analyse, attentive à scruter, en les examinant un à un, tous les éléments d'un système, le contrôle et la vérification, seuls aptes à constater l'évidence de leur harmonie ou de leur désaccord. C'est avec les seules ressources de leur intelligence, trop prompte à produire, qu'ils ont tenté la construction de l'univers et l'explication des lois générales de l'ordre. Aussi ont-ils rencontré plus d'un écueil. — Un vrai sage cependant a paru au milieu de ces esprits rares. L'ame sublime de Pythagore a conçu le vrai but des sciences : c'est le bonheur des hommes dont ce beau génie éprouve le besoin. L'amour ardent de l'humanité, éclairé par ses méditations, lui montre la félicité de l'homme dans son perfectionnement moral, qui mettra le zèle dans l'accomplissement des devoirs, et le remplira d'ardeur et de dévouement pour le premier de tous, la sympathie, sans cesse active, pour nos semblables, seule source de contentement réel. Dans les belles et pures doctrines de ce sage, toutes les sciences se dirigent vers un seul but. Il a vu dans l'harmonie des sociétés humaines, liée aux harmonies de l'univers, la plus noble comme la plus ravissante de toutes. L'amour, le respect et la crainte des dieux, la connaissance et la pratique de nos devoirs envers eux, nous-mêmes et les autres hommes, au

prix même de tous les sacrifices personnels, voilà la loi que Pythagore a demandée aux sciences, la fin que sa puissante parole assigne à toutes les études. La propagation de cette doctrine est un premier et grand pas vers la véritable civilisation, une belle aurore de la révélation chrétienne. Si le cercle des connaissances ne nous paraît pas encore beaucoup agrandi, le but au moins s'est manifesté : le sentiment de l'harmonie dans toutes les œuvres de la nature a vivifié toutes les études, en y portant la lumière; et le peu qui nous est parvenu de Pythagore et de ses disciples suffit pour attester qu'ils avaient fait dans les sciences naturelles d'assez grands progrès. Anaxagore, le maître de Socrate, planant par son sentiment intime et par la force de son esprit au-dessus des croyances vulgaires, s'élève à l'idée et à la démonstration d'une intelligence suprême, qui a fait et ordonné le monde, en même temps qu'elle a créé l'homme et qu'elle lui a prescrit ses devoirs. C'est à la prédication de cette vérité éternelle, source de toute vérité, que Socrate a dévoué sa vie. Il en déduit, comme des corollaires évidents, la loi de la justice et de la morale pour les humains, et l'immortalité de notre ame, condition nécessaire d'une juste répartition des biens et des maux. Cet homme, proclamé par l'oracle de Delphes, le plus sage des hommes, fait profession d'ignorance, et cependant il affirme comme vraies, il enseigne avec la plus adroite et la plus haute éloquence, des croyances que ne comprennent pas les préjugés populaires, et dont s'alarment tous ceux qui font métier d'exploiter l'erreur à leur profit. Pourquoi ce sage déclare-t-il ne rien savoir? c'est qu'il ne veut point se targuer de connaissances qu'il juge trop imparfaites ou oiseuses; pourquoi semble-t-il désapprouver l'étude de ce que nous appelons les hautes sciences, c.-à-d. les mathématiques, la géométrie, la physique, etc.? c'est qu'il a vu presque tous ceux qui s'y livraient s'égarer dans de vaines spéculations, au lieu d'en tirer des applications utiles; c'est que les sophistes et les prêtres des dieux corrompent la morale des Athéniens par les subtilités d'une fausse science et par la superstition. Il fait donc descendre la philosophie des hauteurs où elle se perd, pour en faire la régulatrice du cœur, de la raison et des mœurs. Ce sont la morale et la politique qu'il croit important de fonder avant tout sur leurs bases éternelles. Quels progrès dans les sciences auraient pu valoir ceux que fit faire aux premières de toutes, par sa doctrine, ce vertueux martyr de la vérité, qui, 500 ans avant le Christ, ne craignit pas de sanctionner ses préceptes par le sacrifice de sa vie? — Platon, ce grand disciple du plus sage des hommes, avait étudié les sciences. Les nombres, la géométrie, la science des êtres, ou la métaphysique, l'histoire des peuples, leurs institutions, leurs usages, leurs langues, avaient fourni aux méditations de son génie les trésors d'une vaste érudition. Mais comme Pythagore, c'est le secret du bonheur des hommes qu'il a cherché dans toutes ses études, et, comme son maître Socrate, dont la doctrine lui sert de texte, ce sont les vrais principes de la morale et des lois qu'il veut mettre en évidence à l'aide des sciences dont il a recueilli les lumières, et de sa divine éloquence. Ce philosophe sublime est à Socrate ce que l'apôtre Paul est au Christ. Les connaissances que manifestent les ouvrages de Platon sont à peu près l'encyclopédie de l'époque, mais une encyclopédie coordonnée par l'esprit qui anime l'auteur, et dirigée vers le but qu'il s'est proposé. Ce but, c'est la démonstration et la prédication des vérités nécessaires à l'homme et aux peuples. C'est l'amour du bien et de la justice qui l'inspire : aussi, jamais son génie ne se sépare de sa conscience. C'est l'ordre, source du bon et du beau pour le monde et pour l'homme, qu'il demande aux sciences, comme à sa pensée. C'est dans le sentiment profond de l'ordre qu'il puise les grandes idées de sa métaphysique; et ce qu'elle lui révèle sur Dieu, sur l'univers et sur notre nature intime, lui sert à reconnaître et à signaler les lois du

beau et du bon en morale et en politique. Ce qu'il y a de conjectural, de trop subtil, et même d'erroné dans ses inductions, tient beaucoup moins à une imperfection de méthode qu'aux difficultés inséparables des questions dont il s'occupe: ses illusions, ou ses erreurs, n'entraîneront jamais de funestes conséquences. — L'histoire des sciences et les annales des nations ne déposent pas aussi favorablement pour l'illustre disciple de Platon. Aristote semble s'être constitué, avec une intention formelle, non pas seulement l'émule, mais le rival et l'antagoniste de son maître. Ce fut réellement une encyclopédie qu'entreprit le précepteur d'Alexandre. Cette vaste et pénétrante intelligence marcha à la conquête des sciences, comme son élève à la conquête du monde. Le philosophe voulut tout soumettre à son esprit, comme le guerrier tout assujettir à son pouvoir; et la grande ame du conquérant semblait encore être de moitié avec son maître pour les conceptions et les nobles œuvres du génie, en lui envoyant, de tous les pays où il portait ses armes victorieuses, des trésors et des matériaux pour ses études. La métaphysique, la physique, l'histoire naturelle, la logique, la dialectique, la morale, la politique, l'art oratoire, les arts de la poésie, tout ce qui pouvait alors être approfondi par un examen philosophique, et se réduire en théorie pour l'enseignement, fut l'objet des méditations d'Aristote. Les relations que les sciences ont entre elles n'échappaient point sans doute à la sagacité de ce grand esprit. Cependant, il paraît beaucoup moins occupé de ces rapports, que du caractère et des résultats propres à chaque science. C'est à scruter et à recueillir dans un ordre méthodique tout ce que chacune peut donner qu'il s'attache. Ce n'est point l'ame ni l'esprit producteur de la vie et du mouvement qu'il interroge, comme Platon, c'est la nature visible et palpable qu'il examine. C'est dans la série de ses opérations et de ses transformations qu'il cherche la raison de tous les phénomènes, et même des merveilles de la pensée. L'analyse est sa méthode générale: il classe, il divise, il décompose pour tout expliquer. Il est le père de la philosophie qui ne voit dans chaque ouvrage de la nature qu'un mécanisme ingénieux, dont tous les ressorts peuvent être détachés l'un de l'autre et mis à nu, pour faire comprendre le jeu de la machine. Ce grand homme oubliait qu'à la faculté de décomposer n'est point unie celle de reconstruire: un squelette et des parties disjointes n'expliqueront jamais le mouvement et la vie; l'art de dissoudre n'est point l'art de produire. Et à quoi aboutit toute science, qui annihile tout sans pouvoir rien créer? Il fallait arriver à reconnaître que l'examen analytique n'est vraiment utile que comme épreuve, et pour vérifier si une création est, ou non, régulière et capable de vie. — En prenant son point de départ de la nature matérielle, des sens et des organes, un esprit transcendant, comme celui d'Aristote, ne pouvait croire qu'il parvînt à rendre raison de tout à l'aide des prétendues transformations de la pensée. Ce procédé analytique ne pouvait plus lui convenir, dès qu'il sortait du monde sensible pour entrer dans le monde métaphysique et sonder les profondeurs de l'être. Il était forcé dès lors de reconnaître pour l'intelligence qui veut aborder ces mystères des lois spéciales, en vertu desquelles elle doit procéder. Aussi quitte-t-il l'analyse pour recourir à la synthèse. Mais, dès qu'il veut formuler ces lois de notre entendement, sa synthèse est tellement arbitraire, tellement subtile et obscure, qu'il est impossible de croire qu'il se soit compris lui-même. Ce mélange incohérent d'analyse, trop souvent appliqué à faux, et de synthèse vague et téméraire, enveloppe de ténèbres toute la philosophie d'Aristote. On y sent le vide qui naît de la confusion et du défaut d'une base solide. Ce prodige de savoir, avec tout son génie, n'a pas compris le précepte de l'oracle de Delphes, dont Socrate a fait le fondement de sa doctrine, « *gnôthi séauton*, connais-toi toi-même. » Il n'a pas su voir, comme Platon, que

l'homme ne peut réellement rien connaître, s'il n'a pas commencé par apprendre à se connaître lui-même, science qui ne peut s'acquérir par la seule étude du mécanisme organique de la nature et de ses productions. — En étendant le cercle des connaissances humaines, le philosophe de Stagyre n'a donc pu qu'en accroître le nombre, et qu'éclairer d'une lumière plus vive et plus nette plusieurs branches de son arbre encyclopédique. En cherchant l'ordre et la méthode, en s'efforçant d'introduire dans les sciences une classification et des divisions régulières, il nous apprend à en sentir tout le prix; il a facilité, en la simplifiant, la marche des études; il a agrandi et enrichi le domaine de plusieurs sciences. Son *Histoire des animaux*, fruit d'un travail immense, et qui eût pu occuper la vie entière d'un homme de génie, est, d'après les juges compétents, un trésor d'observations exactes et de documents précieux. Sa *Logique*, sa *Poétique*, sa *Rhétorique* offrent encore les principes fondamentaux des théories qu'elles exposent. Sa *Politique*, malgré des erreurs graves, est un dépôt d'enseignements utiles et de notions sur les gouvernements antiques que l'on chercherait vainement ailleurs. Son *Éthique* renferme de belles vues morales. Sa *Métaphysique* même, quand elle est intelligible, présente des ressources pour l'étude des plus difficiles problèmes qui puissent occuper l'esprit humain. De tous les savants de l'antiquité, ce puissant génie est celui qui a fait et fait faire les plus grands pas dans l'étude de chaque science considérée à part. — Après lui, l'arbre encyclopédique pousse encore quelques branches nouvelles. La philosophie proprement dite, celle qui s'enquiert de Dieu, de l'homme et de l'univers, objet constant des études et des controverses de la Grèce, se divise en sectes nouvelles. Si Aristippe a commencé à corrompre la morale, en assignant pour but à l'homme la jouissance des plaisirs; si des sophistes ont ébranlé les croyances qui servent de base et de stimulant à la vertu; si Épicure, tout en la recommandant comme le souverain bien, lui a enlevé tout appui, et a privé l'ame de son plus puissant ressort, en reléguant dans les cieux des dieux insouciants de notre existence, les disciples de Zénon, tout en confondant avec l'univers la suprême intelligence,

Mens agitat molem et magno se corpore miscet;
Jupiter est quodcunque vides, quocunque moveris,

se sont élevés par de sublimes pensées et par de nobles convictions, à des vertus austères, mais dont l'orgueil, détrompé de ses illusions, est l'écueil : témoin le blasphème du second Brutus. La morale, ce tronc de l'arbre scientifique, attend encore la lumière qui lui manque. — D'autres sciences se signalent par des progrès. Hippocrate, Théophraste, ont agrandi le champ des sciences naturelles. Les végétaux, la médecine, ont trouvé dans ces hommes habiles des interprètes éclairés des lois de la nature. Déjà, au siècle brillant de Périclès, la science de l'histoire s'était élevée à de hauts et graves enseignements par le génie de Thucydide et de Xénophon, dignes émules d'Hérodote et de Ctésias. La poésie, et surtout l'art dramatique, puisant ses inspirations aux sources fécondes depuis long-temps ouvertes par Homère, avaient atteint un haut degré de perfection. La muse tragique avait appris d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, à exciter dans l'ame des Athéniens de profondes et puissantes émotions. Aristophane et Ménandre, empruntant le masque comique, leur avaient dévoilé leurs vices et leurs ridicules. Phidias, Praxitèle, Zeuxis, Parrhasius, avaient enfanté les prodiges des arts du dessin, et Timothée, en présence d'Alexandre, avait manifesté tout le pouvoir de la musique. — Les exploits de ce conquérant, auxiliaires si utiles à Aristote, ne le furent pas moins aux progrès de la géographie, du commerce et de la navigation. Son expédition dans l'Inde, le voyage de Néarque avec sa flotte, la création d'Alexandrie, enrichirent ces sciences de connaissances et de découvertes nouvelles, en étendant les relations de l'Europe avec les contrées de l'Afri-

que et de l'Asie. C'est à la suite des conquêtes d'Alexandre et de ses successeurs que se propagent des notions plus étendues et plus exactes sur le globe et sur les sphères célestes. C'est dans cet âge et dans les âges suivants que Mégasthène, Hipparque, Ératosthène, Ptolémée, Strabon, dévoilent mieux qu'on ne l'avait fait avant eux, les secrets de l'astronomie et de la géographie. A Rome, ce sont la théorie de l'agriculture et la science des langues et de leurs origines que professent Columelle et Varron. L'art oratoire et l'histoire ont trouvé dans Cicéron, dans Salluste, César et Tite-Live, de dignes rivaux des Grecs. Lucrèce met en beaux vers le bizarre système d'Épicure sur la nature des choses. La poésie enchanteresse de Virgile reproduit avec les narrations héroïques et la verve d'Homère les malheurs des guerriers grecs et troyens, et les traditions consacrées par le temps sur les origines de Rome et de l'Italie. L'ame tendre du poète ajoute une corde à la lyre du chantre d'Achille, et embellit l'épopée du charme de la plus douce, comme de la plus ardente des passions. L'amour infortuné de Didon ouvre à la poésie une nouvelle source de vives et attendrissantes émotions. Le sentiment profond des beautés de la nature et du bonheur de la vie des champs inspire aussi à ce poète, né au milieu des occupations agricoles, des peintures ravissantes. Horace, doué d'une raison et d'un goût exquis, sait en exprimer les préceptes en vers pleins d'une élégante simplicité et d'un sel vraiment attique. Dans ses chants lyriques, d'un coloris si pur et si brillant, le souvenir et l'amour des vertus de l'ancienne république échauffent son génie, fournissent à sa verve patriotique ses plus beaux traits, et, grâce à l'habileté du poète, l'éloge des grands et vieux Romains semble venir se placer naturellement à côté des louanges d'Auguste et de ses neveux. — Si l'enseignement encyclopédique semble stationnaire durant les premiers siècles de l'empire romain, la philosophie morale et l'histoire s'élèvent à cette époque à des progrès nouveaux. Le stoïcisme, seul aliment et seul refuge des vertus romaines, fournit à Sénèque de fortes et grandes pensées; il anime d'une noble vigueur le poème de Lucain, apothéose quelquefois sublime de Caton. Il inspire la muse chaste et sévère de Perse. Une généreuse indignation contre le vice, un culte plein d'amour et de respect pour la vertu, éclatent dans ces compositions où la verve brûlante de Juvénal fustige de ses vers sanglants, l'hypocrisie, la débauche et la tyrannie. Une morale pure inséparable du vrai goût, donne au livre de Quintilien un intérêt qui ennoblit son savoir et son talent, et place cet écrivain fort au-dessus de la classe des rhéteurs. Sénèque, dans ses *Questions naturelles*, a tenté l'abord des sciences qui éclairent l'observation du flambeau des expériences. Mais c'est Pline l'ancien, qui résume toutes les connaissances de l'antiquité dans son grand ouvrage sur l'histoire naturelle. On a dit avec raison de ce vaste recueil qu'il pouvait tenir lieu d'une *encyclopédie*. Les éléments du savoir antique y sont en effet rassemblés, à la vérité, sans critique et sans ordre, mais on les trouve tous dans ce dépôt confus, et le talent d'un grand écrivain, plein d'ame et de droiture, ajoute à cet immense répertoire un prix infini. Toutefois, les plus grands progrès dans cet âge, qui touche à la ruine de l'ancienne civilisation, et qui précède le pénible enfantement d'un monde nouveau, sont ceux de l'histoire et de la philosophie morale. Deux grandes figures, Tacite et Plutarque, signalent les plus belles œuvres de la science historique que nous ait léguées l'esprit des anciens. Jamais la conscience et le génie n'ont été réunis à un plus haut degré, et ne se sont prêtés avec plus de puissance un mutuel appui que dans le peintre de Tibère, des Germains et d'Agricola. En l'appelant le plus grand peintre de l'antiquité, Racine comprenait sûrement dans ce légitime hommage celui qu'il rendait intérieurement à l'éminente vertu de l'historien. Cette vertu se fait sentir à chaque ligne; c'est

elle qui, inspirant sans cesse son rare génie, lui a fait comprendre et accomplir avec tant de perfection tous les devoirs de l'histoire. Il ne lui manqua que d'avoir pu participer à cette lumière, alors naissante, qui lui eût appris à subordonner l'amour de la patrie à l'amour de l'humanité. — Ce sentiment, l'une de ces deux premières lois de la nature, dont une religion sublime allait nous imposer le devoir, animait mieux le bon Plutarque, qui lui doit cette renommée de bonté. On a cité souvent sa naïve et touchante réprobation de l'inhumanité du censeur Caton envers ses vieux esclaves. Cette excellence de cœur se manifeste encore dans plus d'une occasion, et surtout quand il raconte avec tant de naturel et d'intérêt la douleur et les larmes du second Brutus, parcourant les remparts de la ville de Xanthe, assiégée par son armée, et implorant des habitants, déterminés à s'ensevelir sous les ruines de leur cité, la capitulation qui peut seule les soustraire aux horreurs d'une ville prise d'assaut. De modernes critiques, cédant, sans s'en douter, aux préventions d'une fausse science, ont fait de vains efforts pour rabaisser le mérite du philosophe de Chéronée. Leurs tentatives se perdront dans l'oubli, et l'on s'inspirera toujours, en lisant les vies de Plutarque, de ces vertus patriotiques qui ennoblissent l'ame et la rendent meilleure. Qu'importent les imperfections reconnues des sociétés grecques et romaines? la bonté, la justice, le désintéressement, l'héroïsme qui se dévoue, sont de tous les temps, et peuvent seuls donner la vie aux institutions sociales, à toutes les époques. Le recueil de Plutarque restera aussi, comme une histoire universelle des temps anciens, et, en quelque sorte, comme une encyclopédie historique. Quoi qu'on en ait dit d'ailleurs, chacune de ses vies atteste sa diligence à explorer tous les documents, et prouve qu'il n'était pas aussi étranger qu'on a voulu le faire croire à la critique historique. — Les œuvres morales du philosophe de Chéronée sont aussi une sorte d'encyclopédie. Il passe en revue, dans ces divers traités, toutes les idées, tous les faits principaux dont se compose la science acquise. Il y agite toutes les questions importantes pour le bonheur de l'homme. Il y résume l'expérience des peuples et les travaux des sages, et c'est une religion plus éclairée, une morale plus pure, une politique plus saine et plus humaine qu'il veut faire sortir de l'examen des questions et des faits. Ce sont les mêmes progrès qu'Épictète et Marc-Aurèle ont demandés à la philosophie, et par eux les efforts réunis du génie et de la vertu se sont élevés à toute la hauteur que pouvaient atteindre alors la pensée et la conscience de l'homme de bien. — C'est dans cet âge que commence à se propager la lumière apparue dans l'Orient, et que s'ouvrent les grands débats entre les croyances antiques et les croyances nouvelles, en même temps que la lutte terrible des débris de l'ancienne civilisation contre la force redoutable des Barbares. Le bouleversement du monde ancien, la longue anarchie et les obstacles de tout genre qui rendent si pénible et si lent l'enfantement du monde nouveau, semblent condamner l'esprit humain à un sommeil de treize siècles. Toutefois, durant les cinq premiers, au milieu des désastres du monde romain et de la désolation générale, une grande œuvre s'est accomplie. La foi chrétienne, et avec elle une morale parfaite, ont posé les fondements de leur empire. A quelques contestations que soient encore exposées plusieurs croyances dogmatiques des communions chrétiennes, la voix du genre humain a proclamé l'excellence et l'autorité de cette morale. Aussi, loin d'être perdus pour le progrès de nos connaissances, ces premiers siècles de notre ère ont préparé, et déjà fort avancé, le plus grand que l'homme puisse faire, celui de la science qui lui révèle pleinement la portée et la mesure de ses facultés, avec l'étendue et la règle de ses devoirs. Si donc cette époque ne signale qu'un seul perfectionnement, c'est le plus important de tous, puisque seul il pouvait ouvrir la voie à tous les autres. C'est

la science de l'homme et de la morale, qu'ont éclairée les travaux et les enseignements de Paul, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, d'Origène, de Jérôme, d'Augustin, de Lactance et de tous ces propagateurs des doctrines évangéliques, dont le génie et les talents ont secondé le zèle pieux. Comment aussi ne pas signaler un autre progrès dans la nouvelle carrière ouverte par la religion du Christ, à l'éloquence? Comment oublier les belles œuvres dues par l'art oratoire aux inspirations des Jean-Chrysostôme, des Basile et des Grégoire? Saluons avec respect cet empire nouveau, que la chaire éloquente qui prêche avec autorité toutes les vérités de la plus pure morale, a conquis sur les esprits et sur les ames. Accueillons avec reconnaissance cet immense progrès dans l'art de guider les consciences et de diriger notre vie. — En indiquant le cercle des connaissances humaines aux différents âges de l'ère ancienne et au commencement de l'ère nouvelle, nous avons excédé la proportion marquée par les limites qui nous sont tracées. Mais les progrès nouveaux sont trop généralement connus pour qu'il y ait beaucoup d'utilité à leur réserver une grande part dans une esquisse aussi rapide. Ces progrès modernes, si réels, si étendus, et d'une si grande importance pour l'humanité, nous semblent d'ailleurs faire trop souvent oublier, et quelquefois même déprécier avec une injuste légèreté, le mérite du génie et de la science antiques. Nous avons donc voulu rappeler surtout ce que nous devons aux anciens âges, convaincus comme nous le sommes que, tout en marchant à de nouveaux perfectionnements, à l'aide de ceux qui nous ont formés et de ceux dont nous sommes les témoins, l'esprit humain risquerait de s'égarer dans des ténèbres nouvelles s'il cessait de s'éclairer au flambeau allumé par la docte antiquité. — Les erreurs d'un zèle aveugle, les passions, qui s'emparent de la foi, la violence et la cupidité des conquérants barbares, rebelles à toute doctrine, l'esprit intolérant et inhumain des controverses, fléau nouveau dont l'ardeur des disputes et l'orgueil toujours avide de domination répandent partout le poison, étendent sur les huit siècles du moyen âge le voile d'une nuit épaisse. A peine quelques belles lueurs en percent-elles l'obscurité. Le génie de Charlemagne et d'Alcuin, les travaux des Arabes, ceux de quelques hommes formés à leur école, tels que le moine Gerbert, assis sur le siége pontifical sous le nom de Sylvestre II; d'autres hommes studieux et habiles, comme Pierre Lombard, le maître des sentences, les deux rivaux, Guillaume de Champeaux et Abélard, saint Bernard, les deux Scot, le moine Roger Bacon, Thomas d'Aquin, tracent de temps en temps des sillons de lumière. Les arabes Avicenne et Averroës ont commencé à faire connaître, tout en les défigurant, la philosophie et les livres d'Aristote. C'est dans ces livres, souvent si peu intelligibles et le plus fréquemment mal compris, que la philosophie scolastique puise cette manie de subtilités, d'arguties, de définitions arbitraires et de raisonnements sans bases, qui embrouillent si long-temps toutes les questions. Que pouvait-on attendre d'études ainsi dirigées, et dont le cercle se renfermait à peu près dans la grammaire, l'étude du latin, l'art de disputer, plutôt que la logique, l'art plus futile encore de combiner des rêveries décorées du nom de métaphysique, et la théologie corrompue par la foi aux fausses décrétales? Une seule étude, qui avait honoré les derniers temps de l'empire romain, vint répandre sa lumière au milieu de cette obscurité. Ce fut celle des lois et de la jurisprudence romaines, la seule vraie science de ces temps d'erreurs, et qui prépara le retour aux bonnes études. Une grande fermentation s'empara des esprits, et, pendant le treizième et le quatorzième siècle, on pressentit des vérités nouvelles. Le cercle des connaissances allait se reformer et s'agrandir. — Ce sont les arts de l'imagination qui, au quatorzième siècle, ouvrent la nouvelle carrière encyclopédique. Dante, Pétrarque, Boccace, vinrent rallumer le flambeau du

génie. L'Italie sera pour l'ère moderne ce que fut la Grèce pour l'ère ancienne, le berceau des sciences, des lettres et des arts. L'œuvre de restauration s'y continue au xve et au xvie siècle, secondée par les savants de l'empire grec, que le glaive des Ottomans y a fait refluer. Les chefs-d'œuvre de l'antiquité, expliqués par ces hommes habiles, raniment et alimentent le feu sacré. L'étude des grands écrivains de la Grèce et de Rome excitent une émulation généreuse. L'érudition des philologues répand partout ses lumières: quels services n'ont pas rendus aux études et à la culture de l'esprit, pendant ces deux siècles, les immenses travaux philologiques des Ange Politien, des Marsile Ficin, des Polidore Virgile, des Poggio, des Juste-Lipse, des Scaliger, des Henri et Robert-Estienne, des Muret, des Turnèbe et de tant d'autres érudits célèbres. Le siècle des Médicis reproduit les merveilles des siècles de Périclès et d'Auguste. La science de l'histoire et de la politique a recommencé le cours de ses hauts enseignements avec le génie de Machiavel, quand il peut se soustraire à l'ascendant pervers de son pays et de son temps. Guichardin se montre son digne émule. Arioste a porté dans un nouveau genre d'épopée tout le feu de sa verve inépuisable, avec la merveilleuse souplesse de sa riche et brillante imagination. Le Tasse, rendant au poème épique toute sa majesté, a su emprunter à Homère la vigueur et la chaleur de ses pinceaux, à Virgile le don d'exprimer les sentiments tendres ou passionnés de l'amour. Si dans ce poème, où l'intérêt est si puissant, le plan si bien conçu, les caractères si variés et si bien soutenus, il eût pu reproduire aussi le naturel du chantre grec, et le goût si pur, la poésie si parfaite du Romain, il leur eût disputé la palme de l'épopée. Ce grand poète et le Guarini essaient en même temps de ressusciter l'art dramatique sous une nouvelle forme, dans l'*Aminta* et le *Pastor fido*. Mais si les délicatesses de l'amour se montrent dans ces pastorales avec une grâce ingénieuse, on y sent trop l'absence de la vérité et du goût. Le naturel et l'intérêt manquent à ces fictions. Le génie comique inspire à l'auteur de *la Mandragore* une tentative plus heureuse. Ce siècle si brillant par les lettres l'est encore plus par les beaux-arts. L'architecture, la sculpture, la peinture, enfantent leurs chefs-d'œuvre. Les créations du Bramante, de Michel-Ange, de Palladio, de Raphaël d'Urbin, du Dominiquin, du Corrége, de tant d'autres artistes illustres, font remonter ces arts à leur antique perfection. De l'Italie, le mouvement de l'esprit humain s'est étendu à l'Allemagne et à la France, puis à l'Espagne et à l'Angleterre. L'érudition, la philologie, ont fait aussi de grands progrès dans ces contrées, et y ont éveillé de beaux génies: Erasme, cet esprit si piquant, qui a su s'approprier le goût et l'élégance antiques; Reuchlin, Ulric de Hütten, l'ingénieux auteur de la plus ancienne des satires modernes (*Epistolæ obscurorum virorum* [Lettres d'hommes obscurs]), où les vices et la sottise, comme depuis dans la *Ménippée* et dans les *Provinciales*, sont réduits à se montrer à nu avec une si plaisante naïveté, ont remis en honneur le vrai savoir et la raison. Ils ont criblé de leurs traits acérés l'ignorance arrogante et le pédantisme persécuteur; ils ont préparé les voies au génie hardi des réformes et de l'examen; ils ont été les précurseurs des Luther, des Mélanchton, des Zwingle et des Calvin.— Le droit d'examen revendiqué par les apôtres de la réforme religieuse attaque dans ses fondements l'empire du dogme établi et rendu absolu par les églises grecque et latine. La liberté de recherche et de discussion, autrefois le droit commun des sectes philosophiques en Grèce et à Rome, tend dès lors à s'emparer de toutes les études, malgré les efforts des réformateurs eux-mêmes pour renfermer dans le cercle des croyances communes et des professions de foi leurs nouvelles églises. Ils n'ont pas su trouver le point harmonique de la liberté de conscience pour chacun avec l'autorité de la conscience universelle. Pendant cette terrible lutte des opinions religieuses, qui remue jusque

dans leurs entrailles les sociétés européennes au XVIe siècle, trois philosophes français : Rabelais, Montaigne et son ami Charron, instruisent le procès de tous les préjugés : Rabelais, ce sage couvert du masque de la folie bouffone, et même ordurière, comme d'une égide contre la persécution ; Montaigne, qui, scrutateur sévère de toutes les opinions, les passant toutes au crible du doute, au profit de l'esprit de paix et de tolérance, réserve sa conviction et son enthousiasme pour tout ce qui est vraiment beau et bon ; Charron, éloquent défenseur des trois vérités nécessaires au genre humain. L'admiration des philologues de ce siècle et du précédent pour le génie et les écrits de Platon, en réveillant les sympathies pour les belles doctrines de ce grand disciple de Socrate, a porté les premières atteintes au crédit d'Aristote et de ses commentateurs. Tycho-Brahé et Fermat ont rendu l'essor aux sciences astronomiques et mathématiques; un grand homme, Copernic va opérer une révolution dans l'astronomie, en renouvelant le système du monde autrefois conçu par le génie de Pythagore. Un autre grand homme, Kepler, devinera bientôt les lois qui régissent les mouvements des sphères célestes, et aplanira les voies à Newton pour ses savants calculs. Mais voici deux rares intelligences qui vont porter la lumière dans le vaste champ des sciences, et faire briller le flambeau destiné à éclairer toutes les découvertes. Qui n'a déja nommé Bacon de Vérulam et Descartes? L'un a reconnu que toutes les branches des connaissances humaines se rattachaient au tronc d'un même arbre, et le premier il a tenté de le décrire en assignant sa place à chacune de ses ramifications. Le premier aussi il a signalé toutes les causes de nos erreurs, tous les écueils contre lesquels viennent échouer nos recherches, en montrant le phare qui devait les diriger, l'induction appuyée sur l'observation et l'expérience. L'autre, Descartes, invoque le doute, ou plutôt l'abnégation de toute croyance, comme point de départ. Il veut que l'homme, crée toute vérité, en commençant par l'examen de sa personnalité et en apprenant d'abord à se rendre compte de lui-même. C'est de la pensée de l'homme qu'il fait sortir l'univers. L'évidence doit naître à chaque pas qu'il fera avec sa conscience et sa raison dans l'examen des idées et des faits. C'est en scrutant ainsi notre nature intime que Descartes arrive du moi humain à l'idée de Dieu, de l'ame, de l'immortalité et des deux existences éternellement distinctes, éternellement rapprochées l'une de l'autre, sans se confondre jamais, l'esprit et la matière. Comme c'est dans les sciences mathématiques qu'il trouve les clartés les plus évidentes, c'est à ces sciences qu'il s'attache, et son génie inventeur, appliquant l'algèbre à la géométrie, ouvre aux calculs une carrière immense. Si, en créant le système du monde, ce génie hardi s'est écarté de sa méthode pour se livrer à l'audace des combinaisons arbitraires, l'erreur ou l'insuffisance de ses *tourbillons* a encore montré la puissance de sa pensée. L'astronomie et la physique s'éclairent des calculs et des découvertes de Galilée et de Torricelli. La physique et les mathématiques en devront bientôt de nouvelles an plus prodigieux peut-être de tous ces esprits profonds qui ont animé un corps humain. Loin de nous l'orgueil d'assigner des rangs à ces rares et hautes intelligences. Mais quel homme a réuni comme Pascal des facultés à la fois si éminentes et si diverses que le concours à ce degré en paraît presque impossible ? Qui, comme cet aigle de la science, de la philosophie et des lettres, succombant à 37 ans aux fatigues du génie, s'est montré l'égal des Descartes et des Galilée dans les sciences, de Bossuet dans l'éloquence, de Molière dans l'ironie comique, le plus grand écrivain de son temps dans la prose française, qu'il a créée, et le plus profond des philosophes dans des fragments épars, pleins de traits sublimes, et où il a porté toute la concision et l'énergie de ce Tacite dont Montesquieu a si bien dit qu'il abrégeait tout, comme Pascal, parce qu'il voyait

tout. C'est la philosophie, et une philosophie d'autant plus élevée qu'elle est plus profondément empreinte du sentiment religieux, qui domine sur tout ce siècle de merveilles : cette haute philosophie circule partout, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, qu'elle anime de son mouvement et de sa vie, depuis Descartes et Pascal jusqu'à Mallebranche et à Leibnitz. Bossuet aussi doit être compté parmi les oracles de cette profonde sagesse. Peu de livres de cette grande époque sont moins connus que son *Introduction à la connaissance de Dieu et de soi-même*. Dans ce livre, cependant, se trouvent exposées avec toute la lucidité et la vigueur d'une raison sublime toutes les vérités de la philosophie naturelle, et pour l'écrire, l'illustre auteur a déposé la robe sacerdotale. La conscience indépendante du philosophe y tient seule la plume, et c'est l'unique ouvrage de Bossuet où il ait senti que la conviction qu'il voulait produire exigeait cette abdication momentanée du caractère épiscopal. — Cette belle philosophie du XVIIe siècle, professée aussi avec tant de charme et une éloquence si pénétrante par l'excellent auteur de *Télémaque*, enfante dans les lettres, dans les arts, dans les sciences morales, des prodiges qu'aucun effort ne pourra jamais dépasser. Presqu'à l'aurore de ce grand siècle, le profond génie de Corneille a créé, avec la langue poétique, un art dramatique tout nouveau, où respire la naïve franchise d'une ame sublime avec simplicité. Cet art, tel qu'il l'a conçu, est porté tout d'un coup par lui-même à la plus haute perfection. Tous les genres dramatiques, la comédie héroïque (*Nicomède*, *don Sanche d'Aragon*), la comédie (*le Menteur*, la *Suite du Menteur*), le poème lyrique, ou l'opéra (la *Toison d'or*, *Andromède*, et surtout *Psyché* [*v.* la 2e scène du IIIe acte entre Psyché et l'Amour]), sont créés en même temps, et créés presque parfaits, par ce génie inventeur, qui travailla beaucoup plus qu'on ne le croit communément le style de chaque genre, parfait aussi sous sa plume savante et souple toutes les fois qu'il parvient à secouer le joug d'un vieil idiome encore incorrect. Après lui, le génie tendre et touchant de Racine ouvre à la tragédie une nouvelle source de vives et pénétrantes émotions. Inspiré par Tacite et par les prophètes, sa muse, dans *Britannicus* et dans *Athalie*, élève le poème tragique à une hauteur désormais impossible à surpasser. Son art, épuré par un goût exquis, donne à la poésie française une mélodie et une harmonie inimitables. Ses chants lyriques, dans les chœurs d'Athalie et d'Esther, égalent les plus beaux chœurs des tragédies grecques. Le drame anglais, le drame espagnol, dans leur capricieuse et quelquefois sauvage indépendance, ont aussi atteint, vers le commencement de ce siècle, à de rares beautés. Quand Shakspeare s'empare de notre ame, par l'effet magique de ses tableaux, quand les vivantes peintures de toutes les passions humaines y excitent toutes les impressions de la pitié et de la terreur, on oublie de lui demander compte des règles de l'art et des lois du goût. Son génie plane au-dessus de toutes les lois. Mais où sont ceux qui peuvent s'arroger le même privilége ? Les Espagnols Calderon et Lopez de Vega, le premier surtout, se montrent par moments dignes de le réclamer. — A Molière appartient le sceptre de la philosophie morale, dévoilant tous les replis les plus secrets du caractère et du cœur avec toute la verve du génie comique. La Fontaine à son tour révèle tous ces mystères, et toutes les vérités utiles aux hommes, dans ses ingénieux apologues, où la grâce, si piquante par sa naïveté, sait toujours, au besoin et sans efforts, s'élever au ton le plus sublime. Corneille, Molière, La Fontaine, les trois génies les plus originaux parmi tant de beaux génies.—De quels progrès serions-nous plus frappés que de ceux des sciences morales, puisque ces progrès sont ceux des sciences régulatrices de la vie? Nicole, Pascal, La Bruyère, pénétrés à la fois des inspirations d'une saine philosophie et de l'esprit de l'Évangile, nous enseignent, avec tout l'ascendant de leur raison, l'art de régler notre cœur. Du haut

de la chaire évangélique, Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, orateurs éloquents, fortifient ces enseignements par l'autorité de la religion; Fénelon, dans cette chaire et hors de cette chaire, embellit ses conseils de tous les charmes d'une imagination nourrie des sucs les plus purs de l'antiquité, et son ame pleine d'amour et de charité sait les faire pénétrer dans les nôtres par la grâce et la vivacité de l'élocution la plus insinuante. L'histoire a trouvé des interprètes pour ses graves leçons. Mézerai a fait preuve de franchise et d'un cœur français. Saint-Réal s'est montré l'émule de Salluste. St-Évremond, dans ses *Réflexions sur le génie du peuple romain*, a préludé par des observations ingénieuses, et quelquefois profondes, à l'un de chefs-d'œuvre de Montesquieu. Les Mabillon, les Montfaucon, les Pétau, les Duchesne, les Du Cange, les Valois, par leurs savantes recherches, ont déblayé tous les terrains où la muse historique va chercher ses matériaux. Mais c'est encore le grand Bossuet qui lui a prêté les plus beaux accents du génie. La politique et l'économie sociale ont dicté leurs plus sages avis dans le *Télémaque* et dans les *Directions pour la conscience d'un roi*, avec la plume de Fénelon. En Angleterre, Harrington dans l'*Oceana*, Algernon-Sydney (*Discours sur les gouvernements*), Locke, dans son *Traité du gouvernement civil*, ont proclamé les droits des nations. Bayle, dans sa *Critique de l'histoire du calvinisme*, et dans son *Commentaire sur ces paroles de l'Evangile* : « contrains-les d'entrer », a plaidé avec toute la force de sa raison et de son habile dialectique la cause sainte de la tolérance et de la liberté de conscience. Le respectable Vauban et Bois-Guilbert ont commencé à sonder les difficultés de la science économique en discutant la théorie de l'impôt. Les sciences exactes ont atteint leur plus haut degré d'élévation par les découvertes des Huygens, des Bernouilli, des Leibnitz et des Newton. Le génie de l'illustre Anglais a démontré, en les révélant, les lois du monde céleste; le calcul différentiel lui a dévoilé ses mystères en même temps qu'à Leibnitz. Le philosophe allemand, prodigieux pour l'universalité de son savoir et l'immensité de ses travaux, a marqué dans toutes les sciences la trace profonde de ses pas. Mais c'est dans les mathématiques et dans la plus haute métaphysique qu'il a laissé les plus fortes empreintes de sa pensée. Digne rival de Mallebranche, il a creusé, dans la *Théodicée* et dans les *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, ces profondeurs qui mènent aux abîmes, si l'intelligence ne parvient pas à y saisir la vérité. Il a signalé du moins avec sa rare pénétration l'abus que l'on pouvait faire et que l'on a fait de la philosophie de Locke. Ce dernier, en niant les instincts et en exagérant la puissance de nos sens et de nos organes, à force de vouloir repousser les idées innées, avait en effet préparé la confusion de l'esprit avec la matière. Il avait ouvert la porte au système qui prétend réduire à l'unité deux modes d'existence contraires, alors même que nous les sentons réunis, puisque leurs qualités caractéristiques s'excluent mutuellement. Doctrines pernicieuses, puisqu'il n'en peut résulter, en définitive, que l'empire absolu de la matière sur l'intelligence, des sens sur le moral, du corps sur l'ame, ou plutôt que l'anéantissement complet de ce soufle divin, sans lequel l'homme est réduit à la condition de la plus intelligente des brutes. Aussi, le siècle qui va s'ouvrir aura-t-il pour caractère un double progrès en sens inverse, l'essor bardi et prodigieux des sciences sans morale, et l'aversion toujours croissante pour les croyances qui élèvent l'homme vers le ciel. Un grand fait, qui domine l'histoire moderne, lors même que les événements y semblent étrangers, travaille profondément la société et y devient la source première de toutes les corruptions. La théocratie s'est faite homme au moyen âge : pour établir et perpétuer son empire, tous les moyens lui ont paru légitimes, les guerres, les supplices, les massacres. Pour soumettre les esprits et les cœurs, elle n'a rien négligé de ce qui pouvait les pervertir. Ainsi s'est dénaturée la sainte religion

du Christ, prostituée à l'apologie de l'extermination des vaudois, des albigeois, des protestants, des bûchers de Constance et des *auto-da-fé* de l'inquisition. Suivant la loi éternelle de la Providence, l'indignation et la colère ont soulevé les opprimés contre les oppresseurs, ont suscité aux premiers des défenseurs ardents et intrépides. Mais la chaleur des passions généreuses franchit trop souvent toutes les barrières. Aussi, pour secouer un joug insupportable, le ressentiment et la haine aveugles ont-ils rompu tous les freins. De là ces monstrueux systèmes qui ne montrent à Hobbes et à Spinosa qu'une force dépourvue de tout caractère moral, maîtrisant l'univers. De là les attaques violentes des Mandeville, des Collins, des Tyndal, de tous ces *libres penseurs* de l'Angleterre contre toutes les idées religieuses. De là enfin cet esprit hostile à tous les instincts moraux, qui s'empare du XVIII[e] siècle. Une lutte acharnée commence entre cette réaction terrible, et ceux que la foi, le préjugé ou l'intérêt attachent aux vieilles doctrines. Bayle, Basnage, l'éloquent Saurin, ont donné le signal du soulèvement contre les dragonnades et contre toutes les persécutions auxquelles la révocation de l'édit de Nantes et les nouveaux édits royaux ont livré les protestants. L'oppression de Port-Royal par la plus fougueuse des milices ultramontaines achève d'irriter les haines. Le torrent de la réaction ébranle à la fois l'industrie et la morale de la France. Le grand homme qui ouvre cette succession de beaux génies, la gloire du nouveau siècle, l'illustre Montesquieu, n'a pu d'abord résister à ce torrent. Ses *Lettres persanes* portent l'empreinte de l'esprit réacteur. La persécution pousse Voltaire dans la même voie. D'abord adversaire chaleureux du fanatisme et de la superstition, mais encore plein d'une tendre vénération pour la morale chrétienne, il s'essaie alors contre le christianisme dans l'*Épître à Uranie* et dans les *Lettres philosophiques sur l'Angleterre*. Bientôt sa colère et son aversion ne connaîtront plus de bornes : toute sa vie sera un combat à mort contre la foi évangélique. Dès lors les grands efforts, les efforts constants de tous ceux qui professent la philosophie sous ses drapeaux, sont dirigés contre toute croyance dont la religion est la base. C'est sur la répudiation de tous les principes admis jusqu'alors par la majorité des philosophes que sont fondées les doctrines de La Mettrie, d'Helvétius, de Diderot, de Grimm, de d'Alembert, de Condorcet et de leurs amis. L'œuvre scientifique à laquelle ils ont dévoué leurs talents, l'*Encyclopédie*, si utile d'ailleurs comme moyen de répandre l'instruction, est tout imprégnée de ces tristes doctrines. Un scepticisme dédaigneux de toute loi imposée d'en haut, un athéisme qui renie avec fureur la suprématie de ce grand esprit adoré même par les peuples sauvages, une raison dont l'orgueil insensé attribue la puissance divine à l'homme devenu parfait par les seules forces de son intelligence et du temps, menacent d'envahir la France entière, et ensuite l'Europe. Mais, dans ce même temps, les leçons de Bacon, les travaux immortels de Galilée, de Descartes, de Pascal, de Newton et de Leibnitz ont porté leurs fruits. L'observation, l'expérience, la méditation, le génie du calcul, ont fait marcher de progrès en progrès les sciences exactes et celles qui scrutent la nature dans ses innombrables merveilles. Les mathématiques, la botanique, la chimie, la physique, l'histoire naturelle dans toutes ses branches, la physiologie, brillent de nouvelles lumières, grâces au génie des Euler, des d'Alembert, des Clairaut, des Tournefort et des Linnée, des Boerhave, des Stahl, des Rouelle et des Haller. L'esprit sublime et la plume savante de Buffon, l'ingénieuse et élégante philosophie de Fontenelle, par la magnificence ou le charme de leurs descriptions, rendent le temple de la nature accessible autant qu'aimable à tous les regards. Le napolitain Vico, ce génie si long-temps ignoré, et Voltaire après lui, ouvrent un nouveau champ à l'histoire, où les suivront avec éclat Hume, Robertson, Gibbon et ce Raynal, trop souvent déclamateur fougueux et inconséquent, mais souvent aussi narrateur

instruit et habile. Un puissant génie, l'immortel Montesquieu, plane de toute sa hauteur sur le monde romain. Son chef-d'œuvre de l'*Esprit des lois* révèle à l'univers les secrets de l'histoire, de la législation et les préceptes d'une politique éclairée par l'expérience. Les lettres continuent d'enfanter de magnifiques ou charmantes productions dans tous les genres. L'art dramatique se soutient à une grande élévation. La muse de Crébillon, beau génie à qui la culture et le travail ont manqué, prête de mâles et sombres accents à la tragédie, si passionnée, si pathétique, si pleine d'inspirations sublimes de morale et d'humanité, et parlant si bien la langue de la plus belle poésie, dans les chefs-d'œuvre de Voltaire. Destouches, Gresset, Piron, quoique bien inférieurs à Molière, à Regnard, et même à Dancourt, pour la verve comique, se montrent toutefois encore de dignes interprètes pour la muse de la comédie. La lyre de J.-B. Rousseau, formée à l'école du siècle de Louis XIV, trouve dans la lyre de Pindare et d'Horace, ou dans l'enthousiasme des prophètes, la source des plus belles inspirations du génie lyrique moderne : pour la mélodie et l'harmonie poétiques, il se place, en digne émule, auprès de Racine et de Despréaux. Sa muse sait embellir les leçons de la morale. Singularité remarquable, et que l'on n'a pas remarquée, dans ses odes au marquis de La Fare et à l'impératrice Amélie (9e *du* 2d et 3e *du* 4e *livres*), on dirait qu'il a esquissé pour J.-J. Rousseau le *Discours sur les sciences* et le *Discours sur l'inégalité des conditions.* L'infortune, en apportant les mêmes chagrins à ces deux illustres proscrits, leur inspira les mêmes idées. — C'est au dernier de ces deux grands hommes, à qui la conformité du nom sembla présager une destinée pareille, qu'était réservée, dans l'ordre qui gouverne ce monde, une grande et belle mission, celle de réclamer le premier, avec tout l'ascendant d'une pensée profonde, d'une sublime éloquence, et d'une élocution enchanteresse, en faveur de la vérité méconnue, et de protester hautement, au péril même de sa vie, contre la perversité des doctrines et les égarements de son siècle. Le *Discours sur l'inégalité*, si mal compris, la *Lettre sur les spectacles*, la 2e partie de la *Julie*, l'*Emile*, le *Contrat social*, les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, la *Lettre à l'archevêque de Paris*, ce chef-d'œuvre de la polémique, depuis *les Provinciales*, malgré des erreurs quelquefois graves, mais qu'excusent tant de malheurs et l'imperfection de l'humanité, dont ne sont pas toujours exempts les plus beaux génies, n'en sont pas moins les dépôts de ces vérités éternelles auxquelles l'homme ne saurait renoncer sans répudier ce qu'il y a de meilleur en lui, ce qui lui assigne son rang sur la terre. A la fin du siècle, Bernardin de Saint-Pierre, l'ami et le disciple de J.-J. Rousseau, mais en même temps nourri des doctrines antiques et des maximes de Fénelon, continue la mission de ces amis du genre humain. C'est dans l'étude approfondie des ouvrages de la nature et des institutions sociales, qu'à l'exemple de Pythagore, ce philosophe, éclairé par le malheur et par une ame bienveillante, cherche le secret des lois qui doivent révéler les harmonies physiques et morales du monde. Par la magie d'un style ravissant et du plus beau coloris, par des accents que la conviction et l'énergie, ou la vivacité du sentiment, animent d'une véritable éloquence, il s'empare du cœur et y grave les traits de la vérité. Cette philosophie, toute socratique, et dont la simplicité et la grâce dérobent la profondeur à des yeux peu clairvoyants, a encore besoin du temps pour se faire mieux sentir et comprendre. Un littérateur élégant, disciple comme nous de cet écrivain célèbre, a dévoilé avec un rare talent les mystères de l'ame et du génie de ce sage, dans un *Essai sur sa vie et ses ouvrages*, placé en tête d'une édition de *Paul et Virginie* et de la *Chaumière indienne* (1828); nous y renvoyons nos lecteurs. — La double propension du siècle, en sens inverse, se manifeste dans le progrès même

des sciences appliquées à l'économie sociale. Quesnay, le marquis de Mirabeau, le vertueux Turgot et leurs amis ont découvert et expliqué les premiers éléments de la *chrysologie*, ou science des richesses. Mais en s'efforçant de fonder l'ordre social tout entier sur les résultats matériels du *produit net* de l'agriculture, ces nouveaux économistes, trop fidèles à l'esprit de leur siècle, ont fait rétrograder, ou plutôt ont annihilé en quelque sorte tout ce qui appartient à l'ordre moral, dans l'*économie politique*, en reniant les saines doctrines de Xénophon, de Fénelon, de Montesquieu et de J.-J. Rousseau. Plus tard, le génie d'Adam Smith, en complétant le système de l'*économie industrielle*, se restreindra aussi dans les limites matérielles de la science, et jettera ainsi son école dans des voies sans issue. Toutefois, le génie scientifique appliqué aux arts industriels opèrera des prodiges en ce genre. Les mathématiques s'énorgueilliront d'un La Grange et d'un La Place, et la chimie, des Lavoisier, des Berthollet, des Fourcroy et des Vauquelin en France, des Priestley, des Kirwan, des Cavendish et des Davy dans la Grande-Bretagne. Les Monge, les Chaptal, imprimeront à l'industrie la plus vive impulsion. Le génie d'Arkwrigth et de Watt inventera des moteurs mécaniques dont la puissance donnera à tous les arts de la main une activité presque sans bornes. Les productions dont l'échange crée les richesses seront multipliées avec une célérité et une habileté auparavant inconnues. Les arts de la navigation, se perfectionnant de jour en jour, accroîtront sans cesse les relations du commerce, et les lumières de la géographie. Nombre de savants voyageurs, Bougainville, Cook et ses dignes compagnons, La Peyrouse, d'Entrecasteaux, Péron, Volney, Vancouver, Humboldt, ce génie presque universel, Mungo-Park, Hornemann, Burckhardt, Barrow, Salt, Denham, Clapperton, les frères Lander, Caillaud, Caillé, etc., etc., ajouteront de nouvelles et précieuses connaissances à celles que nous devions déjà sur les diverses contrées du globe aux travaux des Bernier, des Chardin, des Tavernier, des d'Arvieux, d'Ulloa, d'Anson et de La Condamine En France, les arts libéraux et surtout ceux de dessin, s'élèvent très haut pendant le cours de deux siècles. Le XVII[e] se glorifie des chefs d'œuvre de Le Sueur, du Poussin et de Lebrun, dans la peinture; des belles compositions du Puget dans la statuaire, et du génie musical de Lulli. Champagne, Jouvenet, Girardon, Bouchardon, Coysevox, Pigalle, se montrent les dignes successeurs de ces artistes renommés. Au XVIII[e] siècle, Rameau, savant et beau génie, a qui il n'a manqué souvent qu'une mélodie moins asservie à un goût local, fait produire à l'art musical de grands effets. Le même génie inspire à Philidor des chants et une harmonie vraiment dramatiques. Mais c'est à l'Italie et à l'Allemagne qu'il faut surtout demander, ou la plus suave et la plus touchante mélodie, ou les plus grands effets de l'harmonie. Le sceptre de ce bel art passe successivement dans ces contrées, des mains de Léo, de Pergolèse, de Jomelli et de Durante à celles de Piccini, de Sacchini, de Païsiello et de Cimarosa, ou de Hasse et de Hændel, à Gluck, à Mozart, à Beethowen et à Weber. Parmi ces grands compositeurs, la France peut aussi revendiquer plus que pour moitié, Gluck, Piccini et Sacchini, puisque leurs plus belles œuvres ont été composées pour elle, et que c'est en s'inspirant du goût, de la poésie et du drame français, qu'ils ont atteint l'apogée de leur art. Il a trouvé aussi sur notre sol de beaux talents, depuis le spirituel et fécond Grétry qu'il réclame à juste titre, jusqu'à Méhul, ce grand maître nommé par les Allemands le Mozart français, jusqu'au gracieux et piquant Boïeldieu, et au savant Hérold. — Après une éclipse qui obscurcit des ténèbres du mauvais goût les talents des Boucher et des Vanloo, la palette de Vien, de Regnault et du célèbre David ramène la peinture dans la route du beau antique. Le *Bélisaire*, le *Serment des Horaces*, la *Mort de Socrate*, reproduisent le génie de l'antiquité et de l'Italie,

au coloris près. Les belles œuvres de Girodet, de Guérin, de Gérard et de Gros, élèvent l'école française au premier rang. La faiblesse de la couleur, une sorte de raideur académique, produite par l'indiscrète imitation de la statuaire, et l'absence trop fréquente de naturel, sont les taches de cette grande école. — Les sciences vouées à l'étude de la nature physique poursuivent le cours de leurs découvertes. L'anatomie comparée, qui scrute les rapports organiques entre l'homme et les animaux, est créée en Allemagne par Blumenbach et Tiedemann, en France par le génie de Cuvier. Un autre génie, Bichat, enlevé si jeune à ses travaux, a jeté le coup d'œil de l'aigle sur l'anatomie et la physiologie. La botanique a trouvé de savants interprètes dans les Jussieu, les Decandolle, etc.; mais elle attendait une méthode qui en facilitât l'étude, en conciliant et complétant celles de Tournefort et de Linné. On assure que le docte M. Lefébure, par son *Nouveau système floral*, a résolu le problème, et que ce même savant renouvelle aussi la face de la science musicale par la combinaison des théories de Fuchs et de Rameau. Une immense érudition mise en œuvre par l'esprit sublime et le grand talent de Jean de Müller, digne émule de Thucydide et de Tacite, a rendu à l'histoire toute la puissance de son intérêt et de ses leçons. L'auteur si justement renommé de l'*Histoire des républiques italiennes* et de la nouvelle *Histoire des Français* s'est montré, par le savoir, par de nobles inspirations et par le talent, digne de marcher de près sur les traces du Thucydide allemand. De savantes recherches sur nos annales, de beaux travaux sur l'histoire des deux grandes nations que la mer seule sépare maintenant, honorent les noms de MM. Guizot et Augustin Thierry. En Allemagne, le célèbre professeur Heeren, par sa belle *Histoire de la politique et du commerce des peuples anciens*, et Niebuhr, par son *Histoire de la république romaine*, ont éclairé l'antiquité d'un jour nouveau. — L'art dramatique s'est maintenu avec honneur en France, dans la tragédie, par les belles et pathétiques inspirations de Ducis, de Chénier, de Raynouard et de Népomucène Lemercier, novateur d'un vrai génie, par son drame de *Pinto*; dans la comédie, par la verve spirituelle et gaie de Beaumarchais, de Collin d'Harleville, d'Andrieux, de Picard, et par le génie malheureusement trop inculte de Fabre d'Églantine. Vittorio Alfieri a doté l'Italie de belles œuvres tragiques, où il prête aux passions des accents nobles et touchants, avec des formes sévères: un amour ardent pour la liberté inspire sa muse. Gœthe et Schiller, animés par l'esprit de Shakspeare, excitent l'enthousiasme des Allemands, en appropriant à leur goût ses grands tableaux et son drame irrégulier. — Un genre nouveau, à peine connu des anciens, et seulement fort tard, le roman, mélange intéressant de récit, de drame et de tableaux familiers, a été cultivé avec bonheur pendant ces deux siècles, et n'a pas cessé de nous plaire. La longue pastorale de d'Urfé, où la délicatesse des sentiments, trop souvent gâtée par une manière fausse, s'évapore en fadeurs et dans une langueur pleine d'ennui, ouvre la carrière. Les romans héroïques de la Calprenède et de Mlle de Scudéri succèdant à l'*Astrée*, intrigués avec habileté, fatiguent autant par leur prolixité que par une absence complète de naturel et de vérité. Aidée des conseils de son ami Ségrais, Mme de La Fayette sait la première attacher un intérêt vif et vrai à la peinture de l'amour : la *Princesse de Clèves* et *Zaïde* demeurent les modèles de ce genre. Le roman moral et comique s'est élevé tout d'un coup à sa perfection, sous la plume de l'immortel auteur de *Don Quichotte*, l'un des chefs-d'œuvre de la littérature. La satire des vices et des ridicules, essayée imparfaitement, quoiqu'avec talent, par Scarron, a aussi enfanté son chef-d'œuvre dans le roman ; l'habile pinceau de Le Sage a créé *Gil-Blas*, et dans *Turcaret* s'est placé bien près de Molière. L'ingénieux Hamilton a réduit le genre aux proportions du conte, où une ironie piquante et gracieuse à

la fois emprunte à la féerie les grelots de la folie. Voltaire et Marmontel, avec des talents bien inégaux, donnent à ces romans abrégés des formes nouvelles. C'est Richardson qui, dans sa *Clarisse*, élève le roman moral à toute sa hauteur. Ce vertueux écrivain imprime à ses tableaux tout l'intérêt et le pathétique du drame, en même temps qu'il donne à son œuvre l'ampleur et presque la dignité du poème épique. Moins élevés, mais peintres vrais de la nature et des mœurs, Fielding et Goldsmith, dans *Tom-Jones* et dans le *Vicaire de Wakefield*, ont su plaire à l'esprit et au cœur par des récits et des tableaux pleins de charme. L'*Héloïse*, dans sa seconde partie, s'est placée après l'œuvre immortelle de Richardson. *Cléveland*, les *Mémoires d'un homme de qualité*, le *Doyen de Killerine*, ont signalé dans l'abbé Prévost un talent plein de franchise, de naturel, et habile à toucher les cordes de notre sensibilité. Les narrations si poétiques de Bernardin de Saint-Pierre, de Mme de Staël, et du plus grand écrivain de notre temps, Châteaubriand, quoique empruntées au genre et revêtues des formes du roman, seraient mieux classées, surtout celles des peintres de *Virginie* et des *Martyrs*, à la suite du beau poème de *Télémaque*. Les noms de mesdames Riccoboni, Cottin, Genlis, de Souza, celui de l'auteur du *Dernier des Beaumanoirs*, de *Frédéric Styndall*, etc., celui de *Godwin*, ce génie singulier, si neuf et si attachant dans *Caleb Williams*, doivent encore être cités avec une haute distinction dans cette revue trop rapide de nos romanciers célèbres.—Deux hommes, en présentant le roman sous des faces nouvelles, ont rendu à ce genre un intérêt puissant, et une vogue sans égale, l'Anglais Walter-Scott, ce génie si fécond, qui a su fondre ensemble avec tant d'art l'œuvre de l'imagination avec les traditions de la chronique et de l'histoire, et l'Américain Fenimore-Cooper, ce grand peintre de la nature vierge, de la vie sauvage et de la vie maritime.—L'éloquence n'a pas cessé d'exercer son magique pouvoir. Dans la chaire évangélique, elle s'est saisie de tout son empire sous les traits de Massillon. Dans la magistrature, d'Aguesseau, La Chalotais, Monclar, Le Blanc de Castilhon, Servan, Dupaty; au barreau, Cochin, Le Normand, Gerbier, Loyseau de Mauléon, Desèze, etc., se sont montrés inspirés par son génie. Les tribunes des assemblées politiques, en Angleterre et en France, ont reproduit les merveilles de l'*Agora* et du *Forum*. A Londres, les Chatam, les Fox, Grattan, Burke et Sheridan; à Paris, les Mirabeau, les Vergniand, les Foy, ont rappelé le souvenir des grands orateurs d'Athènes et de Rome. — Le génie de la politique, agitant les nations d'une extrémité du globe à l'autre depuis le milieu du XVIIIe siècle, entretient des débats trop féconds en discordes, dont le terme et l'issue échappent à la plus habile prévoyance.—Les controverses de la philosophie ne sont pas enveloppées de nuages moins obscurs. L'Écossais Reid a ouvert la lutte contre les doctrines de Locke, commentées par Condillac, et ce système nouveau a trouvé parmi nous d'habiles disciples. De l'autre côté du Rhin, le philosophe de Kœnigsberg, en faisant l'inventaire des connaissances et des facultés humaines, n'a laissé hors de doute que la grande loi du devoir, dont il a cependant sapé les bases et méconnu la sanction. Cette philosophie de Kant, avec sa profondeur tant vantée, n'a fait qu'ouvrir la porte à des discussions interminables. Un fatalisme triste et inquiet pèse sur l'Allemagne, d'où il envahit peu à peu l'Europe, qui ne voit de refuge que dans le vieux et léthargique système d'Épicure. Les temps ne sont pas mûrs pour un retour à de meilleures croyances, et l'indication d'une situation pénible nous est seule permise en ce moment.

AUBERT DE VITRY.

ESPRIT PUBLIC (*v.* OPINION PUBLIQUE).

ESPRIT (Saint-), troisième personne de la Sainte-Trinité. Les *macédoniens* (*v.*), au IVe siècle, nièrent la divinité du *Saint-Esprit*; les *ariens* (*v.*) soutinrent qu'il n'est pas égal au Père; les *sociniens* (*v.*) prétendirent que c'est une métaphore pour

désigner l'opération de Dieu. Mais l'Évangile parle du *Saint-Esprit* comme d'une personne distinguée du Père et du Fils; l'ange dit à Marie que le Saint-Esprit surviendra en elle; conséquemment, que le fils qui naîtra d'elle sera le fils de Dieu (*Luc*, c. I, v. 55). Jésus-Christ dit aux apôtres qu'il leur enverra le *Saint-Esprit*, l'*Esprit consolateur* qui procède du Père; que cet Esprit leur enseignera toute vérité, demeurera en eux, etc. (*Joan.* c. XIV, v. 16 et 26; c. XV, v. 26). Il leur ordonne de baptiser toutes les nations au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit (*Math.*, c. XXVIII, v. 19). Le *Saint-Esprit* est donc une personne, un être, comme le Père et le Fils. Les sociniens affirment vainement que le *Saint-Esprit* n'est pas appelé Dieu dans l'Ecriture-Sainte; car nous lisons dans la I[re] *Cor.*, c. XII, v. 14 : « Les dons du *Saint-Esprit* sont appelés des dons de Dieu. » Saint Pierre lui-même reproche à Ananie d'avoir menti au *Saint-Esprit*, c.-à-d. à Dieu (*Act.*, c. V, v. 3). Les Pères se sont servis de ces passages pour prouver la divinité du *Saint-Esprit* aux ariens et aux macédoniens; ils ont fait condamner ces derniers au concile général de Constantinople (381). En vain les sociniens et les déistes ont-ils prétendu que la divinité du *Saint-Esprit* n'était pas connue dans l'église avant ce concile; nous trouvons dès 325 celui de Nicée écrivant dans son symbole ces mots remarquables : « Nous croyons en un seul Dieu, le Père tout-puissant...., et en Jésus-Christ, son fils unique....; nous croyons aussi au *Saint-Esprit.* » Cet article de foi est même aussi ancien que le christianisme : au II[e] siècle, l'église de Smyrne (*Epist.* 14) écrivait à celle de Philadelphie que St. Polycarpe, prêt à souffrir le martyre, avait rendu gloire à Dieu le Père, à Jésus-Christ son fils, et au *Saint-Esprit.* Cette croyance est, du reste, celle de saint Justin, de l'auteur du dialogue intitulé *Philopatris*, de S[t] Irénée, d'Athénagore et de S[t] Théophile d'Antioche au II[e] siècle, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien et d'Origène au III[e], et de saint Basile au IV[e]. Elle est confirmée par diverses pratiques du culte religieux, par les trois immersions et par la forme du baptême, par le *Kyrie* répété trois fois pour chacune des personnes, par le *trisagion*, ou trois fois Saint, chanté dans la liturgie, etc. — Le concile de Constantinople, dans son symbole, qui est le même que celui du concile de Nicée, avec quelques additions, dit seulement que *le Saint-Esprit procède du Père*; il n'ajoute point *et du Fils*, parce que cela n'était pas mis en question à cette époque. Mais dès l'an 447, les églises d'Espagne, ensuite celles des Gaules, et peu à peu toutes les églises latines, ajoutèrent au symbole ces deux mots, parce que c'est la doctrine formelle de l'Écriture. Cependant, ce fut de l'addition de ces mots que Photius, en 866, et Michel Cerularius, en 1043, tous deux patriarches de Constantinople, prirent occasion de séparer l'église grecque de l'église latine. Toutes les fois qu'il a été question de les réunir, les Grecs ont protesté, déclarant que les Latins n'avaient pas pu légitimement faire une addition au symbole dressé par un concile général, sans y être autorisés par la décision d'un autre concile-général. On leur a répondu que l'église était non seulement dans le droit, mais dans l'obligation de professer sa croyance et de l'exprimer dans les termes les plus propres à prévenir les erreurs; qu'il fallait donc se borner à examiner si l'addition est conforme à la doctrine et à la tradition. Les Grecs, au lieu de répondre et de discuter, ont persisté et persistent encore dans leur séparation. De savants réformés ont applaudi à cet entêtement et prétendu que les Latins avaient *corrompu* le symbole de Constantinople par une *interpolation manifeste* (*v.* Mosheim et son traducteur, *Histoire de l'église, huitième siècle*, 2[e] partie, c. III, § 15; *neuvième siècle*, 2[e] partie, c. III, § 18.) — Cette dispute était déjà ancienne; il en fut question au concile de Gentilly (767), et à celui d'Aix-la-Chapelle (809). Elle a été renouvelée toutes les fois qu'il s'est agi de la réunion des églises grecque et romaine, au quatrième concile de Latran,

(1215), au deuxième de Lyon (1274), enfin à celui de Florence (1439). Dans ce dernier, les Grecs convinrent qu'ils avaient eu tort; ils signèrent la même profession de foi que les Latins, mais ce rapprochement ne répondit pas à l'espoir de l'église, une nouvelle scission eut lieu bientôt, et elle dure encore. Les nestoriens partagent l'erreur des grecs sur la procession du *Saint-Esprit* (Assemani, *Bibl. orient.*, tome IV, c. 7, § 6).— D'après l'église, le Fils vient du Père par *génération*, et le *Saint-Esprit* vient de l'un et de l'autre par *procession*. Il suit de là que l'une et l'autre de ces personnes divines sont éternelles, puisque le Fils et le *Saint-Esprit* sont co-éternels au Père, et qu'elles sont nécessaires et non contingentes, puisque la nécessité d'être est l'apanage de la Divinité. Elles ne produisent enfin rien hors du Père, puisque le Fils et le *Saint-Esprit* lui demeurent inséparablement unis, quoique réellement distincts. Elles n'ont, par conséquent, rien de commun avec la manière dont les philosophes concevaient les *émanations* des esprits; elles sont non seulement distinctes, mais réellement séparés du Père, et subsistant hors de lui (*v.* Trinité).— Quant à la descente du *Saint-Esprit* sur les apôtres, c'est au mot *Pentecôte (v.)* qu'elle sera traitée en détail. L'Écriture dit souvent : le *Saint-Esprit* nous a été donné, il habite en nous, nos corps sont le temple du *Saint-Esprit*. Aucune comparaison, aucune idée tirée des choses matérielles ne peut nous faire concevoir en quel sens et comment.—Les théologiens entendent par dons du *Saint-Esprit* les qualités surnaturelles que Dieu donne par infusion à l'ame du chrétien dans la *confirmation* (*v.*) : ces dons sont au nombre de sept (*v.* c. XI d'Isaïe, v. 2 et 3) : la sagesse, l'entendement ou l'intelligence, la science, le conseil ou la prudence, la force ou le courage, la piété et la crainte de Dieu. S[t] Paul, dans ses lettres, parle souvent de ces dons.—L'Écriture entend encore par dons du Saint-Esprit les pouvoirs miraculeux que Dieu accordait aux premiers fidèles, comme de parler diverses langues, de prophétiser, de guérir les maladies, de découvrir les plus secrètes pensées du cœur, etc. Les apôtres reçurent la plénitude de ces dons, ainsi que les précédents. Dieu les dispensait même aux simples fidèles, quand ils étaient nécessaires au succès de la prédication. Saint Paul regarde la charité, ou l'amour de Dieu et du prochain, comme le premier de tous. Il peut, selon lui, tenir lieu des autres (*I. Cor.*, c. XII et XIII). L'abbé B. M.

Esprit (Ordre du saint-). Cet ordre de chevalerie, le plus illustre de ceux qui ont existé en France, a été institué par Henri III au mois de décembre 1578. On a prétendu, sans aucun fondement, que ce prince avait trouvé l'idée de cet ordre dans celui du Saint-Esprit-au-Droit-Désir, institué, en 1352, par Louis d'Anjou-Tarente, roi de Jérusalem et des Deux-Siciles, ordre éteint et oublié à son berceau, et dont les statuts différaient essentiellement de ceux de l'ordre du Saint-Esprit de France, quoique le symbole extérieur fût le même. Henri III avait eu des motifs personnels et politiques mieux fondés pour créer cet ordre : celui de St-Michel, appelé vulgairement l'*ordre du Roi*, était tombé dans l'avilissement sous Charles IX. L'ambition et le fanatisme attisaient le feu de la guerre civile sur toute la France ; la royauté, menacée par le calvinisme et bravée par la ligue, était réduite à mettre au concours, comme les partis, les moyens de raffermir la fidélité chancelante de ses défenseurs et de se créer des adhérents. Henri III n'en pouvait imaginer un plus conforme à ses vues et mieux en rapport avec les circonstances que l'institution d'un premier ordre de chevalerie, source des plus hautes faveurs ou récompense des grandes illustrations historiques, basé sur l'observance de la religion catholique, apostolique et romaine. Le fondateur devait rallier à l'unité politique et religieuse nombre de puissantes familles qui s'étaient jetées dans le parti calviniste ou la faction de la ligue, en même temps qu'il satisfaisait au vœu de consacrer d'une manière durable deux coïncidences frappantes

vie, son élection au trône de Pologne (1573) et son avénement à la couronne de France (1574), qui avaient eu lieu le jour de la Pentecôte. L'analogie des statuts de ce nouvel ordre avec ceux de l'ordre de Saint-Michel semblerait annoncer que l'intention de Henri III fut de remplacer l'ancien ordre du Roi par celui du Saint-Esprit; mais, loin d'avoir eu cette pensée, il voulut que l'éclat de celui-ci rejaillit sur l'autre et lui prêtât un nouveau lustre, et, pour parvenir plus sûrement à ce but, il réunit étroitement les deux ordres, en prescrivant que tous les chevaliers du Saint-Esprit seraient préalablement reçus la veille chevaliers de Saint-Michel, d'où leur est venue la dénomination de *chevaliers des ordres du roi*. — Les prélats ne recevaient que le seul ordre du Saint-Esprit, et depuis l'établissement de ce dernier ordre, celui de Saint-Michel ne fut plus accordé seul qu'aux premières notabilités dans les sciences, les arts, les lettres, le commerce et l'industrie. Le nombre des chevaliers du Saint-Esprit fut fixé à cent, savoir : quatre-vingt-sept chevaliers, neuf cardinaux ou prélats, y compris le grand-aumônier de France et quatre grands officiers, le chancelier dudit ordre, le prévôt-maître des cérémonies, le grand-trésorier et le secrétaire. Les cardinaux et les prélats ne prennent que le titre de commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, et ne portent sur la croix que la figure du Saint-Esprit, au lieu que les chevaliers et les quatre grands-officiers prennent le titre de commandeurs des ordres du roi, et portent la croix d'un côté à l'effigie du Saint-Esprit, de l'autre à celle de saint Michel. Les seuls chevaliers laïques entouraient l'écu de leurs armoiries des colliers des deux ordres. Le titre de commandeurs, que portaient les ecclésiastiques, et celui de chevaliers-commandeurs, portés par les laïques, leur venaient de commanderies que Henri III voulait fonder en leur faveur sur des biens ecclésiastiques : le pape ayant refusé sa sanction à ce projet, d'après l'opposition du clergé, le bénéfice de chaque commanderie fut compensé par un revenu égal et annuel de mille écus sur le marc d'or. Le roi en touchait deux mille comme souverain grand-maître, et le grand-aumônier de France pareil revenu, moitié comme commandeur et moitié comme aumônier de l'ordre. — De 1764 à 1770, Louis XV doubla le revenu des vingt, puis des trente plus anciens chevaliers. Le dauphin, les fils et petits-fils de France l'étaient de droit en naissant, mais on ne les recevait qu'à l'époque de leur première communion. Les princes du sang étaient ordinairement reçus à la même époque, à moins que le roi n'ajournât leur admission. Quant aux princes étrangers établis en France, ils étaient admis à vingt-cinq ans, et les ducs et gentilshommes à trente-cinq; il n'y avait point d'âge fixe pour les souverains étrangers susceptibles par leur religion de recevoir cet ordre. Les statuts n'exigeaient des récipiendaires (le grand-aumônier, le grand-trésorier et le secrétaire exceptés) que cent ans ou trois générations de noblesse paternelle. Les réceptions se faisaient avec un grand appareil; celle du roi, comme souverain grand-maître, avait lieu le lendemain du sacre. Le prélat qui l'avait sacré lui faisait jurer, en présence de tout l'ordre assemblé dans l'église, l'observance des statuts, après quoi il lui remettait le grand manteau et le collier. La veille des promotions, les novices étaient reçus par le roi, dans son cabinet, avant la messe, chevaliers de l'ordre de Saint-Michel; le lendemain avait lieu à l'église, à l'issue de la messe, leur réception dans l'ordre du Saint-Esprit. Vêtus d'un pourpoint et de trousses d'étoffes d'argent, caleçon, bas de soie et souliers blancs, le fourreau de l'épée de même et la garde d'argent, ayant au cou un rabat de point d'Angleterre, et sur les épaules un capot de velours raz noir, une toque de même couleur sur la tête, sommée d'un bouquet de plumes blanches et d'une masse de héron, ils se prosternaient devant le roi, assis sur son trône dans le sanctuaire, à côté de l'Évangile, prononçaient et signaient le ser-

ment qui engageait leur foi religieuse et politiquo, et recevaient des mains du monarque, après qu'on leur avait ôté le capot, le grand manteau, ainsi que l'accolade et le collier de l'ordre, que le roi lui-même leur passait au cou. Les quatre grands-officiers portaient le grand manteau, mais non le collier; les commandeurs ecclésiastiques n'avaient ni l'un ni l'autre. Ceux-ci devaient également fléchir les genoux devant le roi pour prêter le serment, fussent-ils princes, comme les cardinaux de Bourbon et de Guise; le seul cardinal de Richelieu osa déroger à cette marque de soumission prescrite par les statuts, et il reçut debout, des mains du faible Louis XIII, les insignes du Saint-Esprit. A leur réception, les cardinaux devaient paraître en chape rouge, les prélats en soutane violette, avec leur rochet, leur camail et un manteau violet, sur le côté gauche duquel était brodée la croix de l'ordre, comme sur le manteau des chevaliers : ceux-ci étaient les seuls qui eussent des parrains à cette cérémonie, et auxquels le roi donnât l'accolade et le collier. Le grand manteau, retroussé du côté gauche et ouvert du côté droit, était de velours noir, doublé de satin orange et semé de flammes d'or; une broderie d'or, de 10 pouces de hauteur, lui servait de bordure. Par dessus était placé un mantelet de moire vertnaissant et argent, descendant assez bas sur la poitrine et les épaules. La broderie du manteau et du mantelet, de même que les chaînons du grand collier (qui était du poids de deux cents écus d'or environ), représentaient des fleurs de lis, des trophées d'armes et la lettre H couronnée ; de ces divers ornements, placés à des distances égales,naissaient des flammes. La croix de l'ordre est d'or, semblable à la croix de Malte, à huit pointes pommetées, émaillée de blanc sur les bords, et flamboyée d'émail vert au milieu ; elle est anglée de quatre fleurs de lis d'argent, et est chargée d'un côté d'une colombe, et de l'autre de l'image de saint Michel, aussi d'argent. Les chevaliers portaient cette croix suspendue au grand collier dans les jours de cérémonie de l'ordre; dans les autres solennités, elle était attachée à un large ruban bleu-céleste moiré, passé sur l'épaule de droite à gauche. Les prélats portaient ce ruban en manière de collier, et les officiers qui n'étaient pas commandeurs en sautoir. Tous les chevaliers portaient encore une plaque brodée en argent sur le côté gauche de leurs habits ou manteaux ; elle représentait exactement la croix du côté de la colombe. La devise de l'ordre, *Duce et auspice*, exprimait la protection du Saint-Esprit. — Henri III avait exclu de cet ordre les étrangers qui n'étaient point régnicoles ni naturalisés. Son successeur, en 1607, abrogea cette exclusion, et voulut qu'on pût y associer les rois, princes souverains et seigneurs étrangers qui professaient la religion catholique romaine. — Les chevaliers du Saint-Esprit ont joui jusqu'en 1787 de plusieurs beaux priviléges féodaux et honorifiques. Dans les assemblées capitulaires ou extraordinaires de l'ordre, l'écu de leurs armoiries était placé, à l'exemple du roi, au-dessus de leurs stalles ou siéges. Le service funèbre des chevaliers décédés dans le cours de l'année était imposant par la pompe du cérémonial. Dans les grandes solennités publiques, comme dans celles particulières à l'ordre, la préséance était réglée ainsi qu'il suit : les fils de France, les princes du sang et les princes légitimés marchaient seuls, l'un après l'autre, tandis que les autres chevaliers marchaient deux à deux; les princes reconnus pour être issus de maisons souveraines, comme ceux des maisons de Lorraine et de Rohan, ou qui avaient rang et prérogatives de princes étrangers, comme les La Trémoïlle et les Bouillon, avaient la préséance sur les ducs.Les maréchaux de France non ducs marchaient avec les chevaliers gentilshommes; ceux-ci marchaient entre eux selon l'ordre de leur réception, les chevaliers-ducs selon l'ordre de l'enregistrement du titre ducal. — L'ordre du Saint-Esprit fut toujours accordé aux plus anciennes familles de France, et particu-

librement à celles qui remplissaient les premières charges de l'état. On sait que ni Fabert ni Catinat ne voulurent acheter par un mensonge généalogique l'honneur de porter cette décoration, qu'ils avaient acquise par tant de gloire : leur refus modeste pénétra Louis XIV d'une douleur égale à son admiration pour ces deux grands hommes. Cet ordre, qui reflétait un si vif éclat sur le trône de France, fut enseveli sous ses ruines par la première révolution. La restauration le vit renaître avec les anciens noms de la monarchie et son ancienne splendeur, et Louis XVIII, ainsi quo que Charles X, ne l'ont point refusé aux grandes illustrations de l'empire. La religion catholique ayant cessé d'être religion de l'état depuis la révolution de 1880, l'ordre du Saint-Esprit paraît être aboli de fait par suite de cet événement. LAINÉ.

ESPRITS (*v.* ANGES, etc.). Le sens primitif du mot *esprit*, et le plus conforme à son origine latine, est le souffle, le principe apparent de la vie animale. Par analogie, l'*esprit* est le principe de l'intelligence. Imaginant que cet esprit, séparé des organes physiques, pouvait vivre et agir sans eux, on a donné ce nom à des êtres incorporels, dont toutes les religions ont admis et admettent encore l'existence. C'est la plus populaire des croyances, et celle qui s'accorde le mieux avec les pensées de l'homme, naturellement portées vers les choses mystérieuses. Les théogonies, les livres sacrés des nations différentes, parlent des esprits. Les traditions chaldéennes, parses, égyptiennes, des Hébreux, de l'Inde, de la Grèce, ont une conformité presque universelle (*v.* l'article DÉMONS). Sous le mot générique d'*esprits*, on comprend sans doute les anges et les *démons*, dans le sens hellénique, et dans l'acception que lui ont donnée les chrétiens. Mais les livres hébreux font quelque distinction qui n'ont pas encore été relevées. Ainsi, les anges, Satan et l'*esprit* apparaissent chacun sous sa dénomination particulière. Abraham, Jacob, Tobie, sont visités, accompagnés des anges. Satan frappe Job, et, *dans l'horreur d'une vision de nuit, un* ESPRIT *passe devant sa face, et le poil de sa chair se hérisse. Il voit celui dont il ne connaissait point le visage; un spectre paraît devant ses yeux, et il entendit une voix comme un petit souffle*, etc. Ch. IV, v. 16. Cette différence se retrouve dans plusieurs autres passages. Quant aux païens, selon le langage catholique, Hésiode compte trente mille esprits qui surveillent les actions des hommes. — Jamblique et Trismégiste disent que l'univers en est rempli. Proclus et Psellus, qui ont traité spécialement cette matière, nous exposent clairement, avec leurs propres idées, celles qui étaient le plus généralement répandues de leur temps. — Térentius Varron divise le monde en deux parties, *le ciel* et *la terre*, puis il subdivise le ciel en *éther* et en *air*, et la terre en *terre proprement dite* (humus) et en *eau*. Ces quatre parties, dit-il, sont pleines d'*esprits*. Les uns, ceux qui habitent l'*éther*, peuvent être compris et vus; l'ame et non les yeux du corps peuvent voir les autres qu'on appelle *lares*, *lamies*, *larves*, *lémures*, *génies*. — Ces croyances sont restées, les noms seuls ont changé. Les philosophes cabalistes ont appelé *sylphes* les esprits de l'air, *gnômes* ceux qu'ils disent être dans la terre, *ondains* ceux de l'eau, et *salamandres* ceux du feu. — Les *esprits follets* ou *familiers* sont à peu près les mêmes que les *lares* des Romains. On croit encore aujourd'hui dans quelques provinces, surtout dans la Bretagne et dans la Vendée, que ces esprits pansent les chevaux, les entretiennent et les nourrissent. On n'oserait pas toucher à la crinière d'un cheval dont les crins seraient mêlés, c'est l'office de l'*esprit follet* ou du *lutin*. Pline le jeune semble croire à l'existence de ces esprits. (*Voyez* la lettre 27ᵉ du liv. 16). — De grandes impuretés secrètes ont dû donner naissance aux fables sur les *esprits incubes* et *succubes*. Quand le mal venait seulement de l'imagination exaltée, le remède était difficile à trouver, mais celui de saint Bernard, qui donna son bâton à une jeune fille pour le mettre

dans son lit, n'est pas le moins original. — Les *esprits célestes* sont les bienheureux, les bons anges. — Les *esprits de ténèbres* sont les mauvais anges, les démons. — Par *esprits*, on entend aussi les ames des morts qui reviennent sur terre, et les spectres, que, dit-on, antrefois les sorciers faisaient sortir des tombeaux; croyances encore bien antiques. — Dans la Bible, la pythonisse d'Endor évoque l'ombre de Samuel. — Homère fait apparaître Patrocle, tué par Hector, à son ami Achille. — Suétone nous apprend que Néron employa inutilement des sacrifices magiques pour voir sa mère et lui parler. — Si opposés que soient ces préjugés à notre éducation actuelle, qui de nous cependant a vécu seul et ne s'est pas surpris à peupler sa solitude d'êtres mystérieux? Les brises parfumées, les murmures lointains, le souffle harmonieux des vents, les plaintes des arbres agités, les bruits étranges des nuits, n'ont-ils pas cent fois éveillé dans nos ames l'idée de quelques esprits vaguant autour de nous? Lorsque la science doit parler seule, qu'on soit de l'avis d'Horace :

Somnia, terrores magicos, miracula, sagas.
Nocturnos lemures, portentaque thessala rides.

Mais il faut se rappeler cette pensée de Proclus dans le *Traité de l'ame et des démons :* Au-dessus de la science est l'intelligence, et l'intelligence tient compte des sensations de l'ame. Victor Boreau.

ESQUIMAUX ou Eskimaux. Dans les contrées immenses et glacées qui s'étendent à l'extrémité de l'Amérique septentrionale, entre le 50e et le 78e degré de latitude nord, il existe une race d'hommes entièrement distincte des autres habitants du Nouveau-Monde par ses caractères physiques, son langage et ses mœurs. Cette race, qui, malgré les rigueurs excessives de son climat, ne se plaint point du partage qu'elle a reçu de la nature, est celle des Esquimaux. Les voyageurs européens l'ont ainsi nommée par corruption des mots *Eski man tik* (mangeur de poisson cru), dont les Indiens de l'Amérique du nord se servent pour désigner ceux qui la composent. — La famille des Esquimaux est peu nombreuse; elle se compose de 5 nations principales, dont une est établie sur les confins septentrionaux de l'Asie orientale. Les quatre autres, divisées en peuplades, sont disséminées sur les côtes et dans les îles de l'Amérique boréale, où elles mènent en général la vie nomade. Les *Karalits*, plus communément appelés Groënlandais, habitent le Groënland; les *Esquimaux* proprement dits, ou *Petits-Esquimaux*, occupent la côte nord-est du Labrador et les îles voisines; les *Grands-Esquimaux* ou *Esquimaux occidentaux*, vivent au nord-ouest de la mer d'Hudson, entre le lac de l'Esclave et la mer polaire, près des embouchures du Mackensie et du Copper-Mine, dans les environs du cap Dobb, de la baie de Repulse, sur la presqu'île Melville, le long des côtes des îles Winter, Igloulik, Southampton et autres îles formant l'archipel reconnu par Baffin et Parry, ainsi que dans les îles Aléoutiennes; enfin les *Innuits*, découverts en 1818, et revus encore dans ces dernières années par le capitaine Ross, errent dans les hautes régions polaires (*arctic-highlands*), visitées par ce navigateur. Demeurés pendant plusieurs siècles inconnus à leurs voisins, ces derniers ne soupçonnaient point qu'il existât dans l'univers d'autres hommes qu'eux, et ils voyaient les bornes du monde dans les masses de glace environnant leur pays. — L'Esquimau est généralement de petite stature. Il a les épaules larges, les membres gros et courts, le corps trapu et souvent d'une extrême obésité, suite de son excessive gloutonnerie. Sa physionomie respire un air de santé et de bonne humeur. Des cheveux noirs, plats, gras et rudes couvrent sa tête. Son visage est rond, court, et aplati vers le front. Un nez écrasé, de grosses lèvres, une grande bouche garnie de dents blanches assez régulières, un teint basané d'un jaune sale, cuivré chez quelques peuplades, les pommettes des joues élevées, des yeux petits et noirs, placés obliquement et remontant du nez vers la partie supérieure des tempes, telle est l'ensemble des traits des Esquimaux, traits dont les caractères tranchés ont engagé

plusieurs géographes à classer cette variété de l'espèce humaine dans la *race jaune*, répandue sur toute la surface de l'Asie orientale. — La chasse et la pêche sont les seules ressources que la nature ait laissées à l'Esquimau pour satisfaire à ses besoins dans les tristes contrées qu'il habite. La courte durée de l'été, et l'extraordinaire intensité du froid de l'hiver, qui couvre le sol d'une couche épaisse de neige et de glace pendant la plus grande partie de l'année, ne permettant qu'à quelques végétaux rares, chétifs et rabougris, de croître sur cette terre désolée, c'est au règne animal que ses habitants sont contraints de demander leur nourriture, leurs vêtements, leurs armes, leurs moyens de navigation, et même leurs maisons. Heureusement la Providence a pris soin de multiplier autour d'eux les animaux qui les leur fournissent, tels que les baleines, les saumons, les phoques, les morses, les narvals, les oiseaux de mer et de terre, les rennes, les daims, les ours noirs et blancs, les bœufs musqués, les loups, les renards, les martres, etc. — La chair du phoque et celle du renne forment l'aliment principal des Esquimaux, pour lesquels il n'est point de boisson plus délicieuse que l'huile fournie par le premier, pas de mets plus délicat et plus friand que les végétaux à demi digérés contenus parfois dans l'estomac du second. Réduits à l'état sauvage le plus grossier, ces peuples n'ont guère d'autre occupation, d'autre plaisir, que la satisfaction de leurs besoins naturels. Manger est pour eux la plus douce jouissance. Il n'est pas rare de voir des Esquimaux forcés, par la plénitude de leur estomac, de demeurer étendus sans mouvement sur le sol, se faire enfoncer encore dans le gosier des lambeaux de chair palpitante, découpés en morceaux alongés, et dont la déglutition s'opère graduellement, à mesure que le travail intérieur de la digestion s'effectue. Le capitaine Ross, dans son dernier voyage au pôle, a rencontré nombre d'individus de cette espèce qui consommaient chacun cinq à six livres de viande à leur déjeûner. Tantôt cette viande est crue, tantôt elle est cuite dans l'huile à la chaleur d'une lampe remplie d'huile de phoque, brûlant à l'aide de mèches en fils de mousse. Dans un pays qui ne produit ni bois ni autres combustible propre à le remplacer, ces lampes sont d'ailleurs le seul moyen de chauffage pour les habitants. — L'été, les Esquimaux se bâtissent des cabanes avec de grands os de cétacés, et les recouvrent de peaux de morses ou de rennes; l'hiver, ils se creusent des huttes souterraines, ou s'en construisent avec de la neige. Des peaux de phoques et de rennes leur servent de siéges et de lits. C'est avec des peaux semblables, ou avec celles des autres animaux à fourrure de leur pays, qu'ils confectionnent leurs vêtements, dont la forme est très simple, et qui sont tous garnis d'un capuchon, dans lequel les mères portent leurs enfants, nus, jusqu'à l'âge de trois ans. La toilette des femmes diffère peu de celle des hommes, mais elles se tatouent le visage en y traçant des lignes sans régularité, usage qui n'existe point parmi les hommes. — Les Esquimaux n'ont point su, comme les Lapons, réduire le renne en domesticité, ni s'en faire un animal de trait. Ils attellent leurs chiens, au nombre de dix ou douze, à leurs traîneaux, et voyagent ainsi avec beaucoup de vitesse. Des canots en os d'animaux revêtus de peau, longs d'une vingtaine de pieds et larges de dix-huit pouces, telles sont leurs embarcations. L'Esquimau entre dans ce frêle esquif par un trou étroit ménagé dans la peau qui en recouvre la partie supérieure, s'y assied, serre la peau autour de son corps, puis armé d'un léger aviron et de ses instruments de pêche, il s'élance à la poursuite des plus monstrueux cétacés, sans songer seulement au danger qu'il court à tout instant d'être brisé entre les énormes glaçons flottants dont la mer est semée. — Ce n'est point cependant par leur intrépidité que ces peuples se distinguent. Les voyageurs les représentent, en général, comme timides et craintifs; mais ils leur accordent en même temps des mœurs douces, paisibles et un caractère hospitalier. Malgré ces qualités naturelles, aucune lueur de civilisation ne brille au mi-

lieu des ténèbres de leur barbarie. Livrés aux plus grossières superstitions, leur crédulité est exploitée par des fourbes un peu moins ignorants qu'eux, qu'ils regardent comme des sorciers, et auxquels ils donnent le nom d'*angekok* ou d'*anatko*, suivant les dialectes. On n'est pas bien assuré qu'ils aient l'idée d'un être suprême. Les *Petits-Esquimaux* croient pourtant à un bon génie, qu'ils appellent *maneto*. Le mariage paraît être établi généralement chez ces peuples. La polygamie n'est point pour cela prohibée. On voit aussi des femmes avoir deux maris. Dans certaines tribus, les maris ne se font aucun scrupule de prêter ou de troquer leurs femmes sans même les consulter. Quelques peuplades, principalement au Labrador et au Groënland, avaient, dit-on, autrefois la coutume barbare d'étrangler les vieillards lorsque l'âge leur ôtait les moyens de pourvoir à leurs besoins. On doit, à ce qu'il parait, la cessation de cet usage cruel aux efforts pieux des frères moraves établis dans le voisinage. Telles sont, en raccourci, les mœurs de ces peuples, que la nature a relégués dans des contrées tellement glacées que la température y descend quelquefois jusqu'à 45 degrés au-dessous du point de congélation. La difficulté, pour les Européens, d'y pénétrer et d'y vivre, ne permet guère d'espérer que le contact de notre civilisation puisse jamais améliorer la condition physique et morale de leurs misérables habitants. Pour germer et porter ses fruits, la civilisation a besoin d'une terre où l'homme ne soit pas l'esclave de ses besoins journaliers ; et nos vaisseaux parviendraient enfin à trouver, à travers l'océan Glacial arctique, ce passage si vainement cherché depuis une cinquantaine d'années que les semences de civilisation qu'ils s'efforceraient de répandre dans ces parages se dessècheraient comme le bon grain tombé sur la pierre de la parabole de l'Évangile.

PAUL TIBY.

ESQUINANCIE, *mal de gorge*, *angine*, etc. Cette dernière expression est plus généralement consacrée à caractériser l'inflammation plus ou moins vive de la plupart des parties constituantes de l'arrière-gorge, telles que les amygdales, le pharynx, etc., genre d'inflammation qu'on désignait autrefois sous les noms de *croup*, d'*esquinancie*, etc., mais que l'on caractérise mieux aujourd'hui en en faisant dériver le nom de celui de la partie affectée, tel que *laryngite*, *amygdalite*, *pharyngite*, etc. Le larynx, la glotte, le pharynx, le voile du palais, les amygdales et même la trachée artère, peuvent être, ensemble ou séparément, le siége des diverses inflammations dont nous parlons, et que nous allons toutes traiter dans ce même article, comme la nature a rassemblé sur un même point les parties qui peuvent en être le siége. — Le mot *esquinancie*, *cynanche*, servant de titre à cet article, ne doit être, nous le répétons, considéré que comme synonyme d'*angine*, et réunissant collectivement dans son acception toutes ces diverses phlegmasies. Les causes de l'angine, maladie très fréquente, sont toutes celles qui agissent plus ou moins vivement sur la muqueuse, qui en est le siége, comme un air vif et froid, des boissons excitantes ou à la glace, les poisons, la présence d'un corps étranger, etc. Il y a des causes moins directes qui peuvent concourir à la développer, comme une suppression de transpiration, et toutes celles, en général, auxquelles on attribue une influence plus ou moins grande sur le développement des inflammations. L'angine accompagne fréquemment les phlegmasies de la peau, comme la scarlatine, ainsi que les phlegmasies chroniques de poitrine. Elle peut avoir des suites fâcheuses quand elle complique une gastrite intense ; elle alterne souvent avec une inflammation ou irritation des parties génitales. L'angine est parfois épidémique et même endémique ; elle offre les symptômes ordinaires de l'inflammation, *rougeur*, *chaleur*, *douleur* et *tumeur*, et peut présenter aussi d'autres phénomènes relatifs tant à son siége qu'aux parties avec lesquelles ce dernier est lié sympathiquement. Une fièvre plus ou moins intense précède, accompagne ou suit l'angine : cette fièvre

s'accroît si la suppuration s'établit, et diminue quand le pus trouve une issue; mais s'il ne peut en trouver, il y a imminence de suffocation, lors même que l'inflammation n'est pas assez intense pour produire la mort. S'il y a métastase angineuse sur un organe, l'intensité de la fièvre varie en raison de celle de la nouvelle inflammation. Quand la gangrène doit suivre l'angine, il y a ordinairement inflammation excessive, douleur atroce et réaction sanguine excessivement énergique. Il faut, pour que la gangrène dans ce cas soit mortelle, qu'elle ait une certaine étendue. On remarque alors chez le malade tous les phénomènes ordinaires à cette sorte de terminaison de l'inflammation, comme cessation de la douleur, pouls petit, concentré, etc. — L'angine passe quelquefois à l'état chronique. Chez les sujets pléthoriques, elle se dessine franchement, parcourt régulièrement ses périodes et se termine dans l'espace de quatre, huit à quinze jours au plus, par résolution, suppuration ou même induration chronique, rarement par gangrène; elle devient souvent chronique chez les sujets lymphatiques. Certaines angines sont, sinon intermittentes, du moins rémittentes. Le pronostic de cette maladie, qui n'a ordinairement rien de fâcheux, est quelquefois très alarmant; c'est quand la gangrène est très imminente, ou quand on a lieu de craindre la suffocation par suite de la tuméfaction des tissus, ou quand il y a métastase sur l'encéphale, le poumon ou l'estomac. — Les principaux signes d'une angine, même qui a été mortelle, disparaissent après la cessation de la vie; d'où il faut conclure que l'inflammation d'une muqueuse peut donner la mort sans laisser de traces sur la partie affectée. Cette maladie, comme toutes les inflammations, se traite par les dérivatifs internes et externes, l'emploi local des atoniques, les boissons mucilagineuses acidules, la diète, les saignées locales et générales plus ou moins abondantes et fréquentes, suivant l'intensité des symptômes qu'on a à combattre. L'organe malade doit rester en repos; on doit éviter tout ce qui pourrait l'irriter; en un mot, il faut, comme dans le traitement de toutes les maladies de ce genre, éloigner, en combattant l'affection, non seulement les causes capables de l'entretenir, mais encore attaquer les dispositions constitutionnelles et les maladies organiques, primitives ou secondaires, qui s'opposent si souvent à la guérison. — Les bornes de cet ouvrage ne nous permettent guère que d'indiquer ici ces généralités sur le traitement de la maladie qui nous occupe; nous n'avons pu également que faire connaître très sommairement les causes, le pronostic, le diagnostic et les symptômes de l'angine ou esquinancie considérée en général. Nous ne pouvons, par la même raison, entrer dans le détail des symptômes et autres phénomènes qui précèdent ou accompagnent cette affection, considérée en particulier sur les diverses parties qui peuvent en être le siége séparément ou plusieurs à la fois. Nous nous bornerons donc à indiquer ici le nom de ces affections particulières, en prévenant toutefois que l'ensemble des symptômes dont elles peuvent s'accompagner, leur marche, leur terminaison, leur traitement, etc., ont une foule de points de contact avec les phénomènes et le traitement de l'angine considérée en général. Ces affections particulières sont : 1° l'angine *tonsillaire* ou *amygdalite*, qui a son siége principal dans les amygdales; 2° l'angine *pharyngée*: elle accompagne ordinairement l'inflammation des tonsilles et de la muqueuse qui les revêt. La paroi postérieure du pharynx, les piliers du voile du palais, ce voile lui-même et la luette sont alors affectés, ainsi que les amygdales; l'angine, dans ce dernier cas, est ordinairement plus grave que lorsqu'elle est simplement tonsillaire; 3° sous le nom d'*angine gangréneuse* ou de *charbon angineux*, plusieurs médecins italiens ont décrit une angine gutturale épidémique bornée à l'arrière-bouche, ou qui, s'étendant à l'œsophage et au larynx, attaquait spécialement les enfants et les femmes, et passait rapidement à l'état de gangrène. Cette maladie, qui ne manquait

pas d'analogie avec le croup proprement dit, et dont nous ne décrirons pas les symptômes, était de la même nature que l'*angine sporadique*, qui se termine par la gangrène. Ce sont deux nuances d'une même affection; seulement il y avait dans la première, ou l'angine gangréneuse épidémique, un plus grand nombre de personnes affectées. 4° L'*angine laryngée*: elle a lieu quand l'inflammation occupe la muqueuse des bords de la glotte et l'intérieur du larynx, de la trachée et même des bronches; elle porte, suivant ces divers siéges, les noms de *laryngite*, *trachéïte* et *bronchite*. C'est à une inflammation gutturale et à celle du larynx qu'on donne particulièrement le nom assez vague d'*esquinancie*, qui ne veut dire, pour le peuple, qu'une inflammation violente de l'arrière-gorge. La terrible maladie connue sous le nom de *croup* occupe à peu près le même siége, et l'on pourrait l'appeler une *angine de la muqueuse laryngo-bronchite*. Le nom de *croup* eût donc pu être banni du vocabulaire médical : il est toutefois, pour cela, trop généralement encore consacré par l'usage, et, de plus, l'inflammation qui constitue cette affection n'est pas toujours bornée au larynx, ni même à la trachée-artère, en sorte que le nom de *laryngo-bronchite* ne donnerait pas une idée complète de son siége. Cette maladie, autrement, n'est pas d'une nature particulière, mais ressemble en tout à celles dont nous venons de parler, et Chaussier a démontré que le développement de la fausse membrane observée dans le croup n'est point particulier à la muqueuse laryngo-bronchite, non plus qu'à l'enfance. Ces fausses membranes, formées de mucosités filantes, se rencontrent plus ou moins chez tous les sujets à la suite de violentes inflammations du genre de celles dont nous parlons. — Nous ne décrirons pas ici les phénomènes de cette maladie, qui succède fréquemment à la bronchite simple et à la coqueluche. Le pronostic en est rarement favorable, et cependant il est moins fâcheux qu'on ne le croit communément. Cette affection, qu'on peut aussi définir une *laryngite* avec ou sans *trachéïte*, avec ou sans *bronchite*, a beaucoup d'analogie dans sa manière d'être, et doit en avoir beaucoup aussi dans son traitement, avec les diverses inflammations qui font l'objet de cet article; elle n'offre de spécial que des particularités dépendant du caractère de l'organe où elle se développe. Il n'a pas été dressé de tables d'après lesquelles on puisse juger un peu exactement du degré de danger que cette maladie fait courir à ceux chez qui elle se déclare. Les observations des médecins sur ce sujet varient même à un tel point qu'il semble absolument impossible de pouvoir les concilier. BILLOT.

ESQUISSE, ESQUISSER. Ces deux mots viennent de l'italien *schizzare*, qui signifie *sourdre*, *naître avec rapidité*, parce qu'en effet une esquisse exprime l'idée de l'artiste à l'instant où elle vient de naître, et que, toujours faite avec prestesse elle semble vouloir rendre la pensée aussi vivement qu'elle apparaît. L'esquisse retrace donc aux yeux de tous l'idée telle qu'elle est née dans l'esprit de l'artiste, qui, dans la crainte de voir s'évanouir sa pensée, a tâché de la fixer. — Pour y parvenir, il ne s'occupe pas à surmonter les difficultés que lui oppose la pratique de son art; sa main agit, pour ainsi dire, théoriquement; elle trace des lignes qui donnent à peu près les formes nécessaires pour y reconnaître les objets. L'imagination ne souffre qu'avec peine le plus léger retard. Cette rapidité d'exécution est ce que l'on remarque principalement dans les esquisses des artistes de génie; on y reconnaît le mouvement de leur ame, on pourrait en quelque sorte en calculer la force et la fécondité. L'artiste, pour faire une esquisse, se sert de tous les moyens les plus expéditifs, et celui qui se présente sous sa main n'obtient souvent la préférence que parce qu'un autre nécessiterait quelque retard. Il se sert donc indifféremment du crayon ou de l'estompe, de la plume ou du pinceau. Quelquefois il mêle l'emploi de ces divers moyens lorsqu'il croit atteindre son but plus vite et d'une manière

plus certaine. — Il est rare qu'un peintre se soit borné à une seule idée pour une composition; c'est donc une fort bonne étude que de comparer entre elles ces différentes esquisses, puis, en les rapprochant du tableau, de voir les perfections que le peintre de génie a su y apporter. Si quelquefois la première esquisse a l'avantage d'être plus chaude, plus brillante, elle est en même temps plus fougueuse, plus désordonnée. Celle qui suivra offrira les effets d'une imagination déjà modérée. Les autres marqueront la route que le jugement de l'artiste a suivie et celle par conséquent que l'élève est intéressé à découvrir. — Il y a aussi des esquises peintes; elles sont bien rarement le résultat d'une première pensée, et l'artiste, dans ce cas, a déjà arrêté sa composition, mais il emploie la couleur pour juger plus sainement de l'effet de son tableau. Dans ces esquisses, comme dans celles dont nous avons parlé d'abord, le peintre exécute avec rapidité et s'inquiète peu des formes; les têtes et les extrémités sont à peine fixées, et l'expression n'en est pas arrêtée souvent. — D'après tout ce que nous venons de dire, il est facile de sentir qu'une esquisse n'est pas la même chose qu'une ébauche, la première étant le résultat d'une première pensée, sans aucune étude préparatoire; la seconde, au contraire, étant le commencement d'un travail définitif, déjà soumis à de nombreuses recherches et à des études laborieuses.

Tout ce que nous venons de dire se rapporte à l'expression *faire une esquisse*, mais le mot ESQUISSER présente une acception assez différente, puisqu'il s'emploie pour désigner la première opération d'un dessinateur qui trace légèrement ses figures pour en indiquer la place, avec des traits quelquefois imperceptibles, qui doivent ensuite entièrement disparaître sous le fini du dessin. — Quoique le mot *esquisse* soit positivement du ressort des beaux-arts, il est cependant aussi employé dans la littérature : on dit l'esquisse d'un poëme, l'esquisse d'une pièce de théâtre, pour dire le plan dans lequel l'auteur a seulement indiqué la marche qu'il se propose de suivre, et désigner les principaux caractères des personnages qu'il est dans l'intention de placer dans son œuvre. DUCHESNE aîné.

ESSAI, action par laquelle on éprouve, on examine une chose, pour en connaître les qualités, les effets, les résultats. Un monarque craignait-il d'être empoisonné? il faisait faire l'*essai* des mets et des vins qu'on servait sur sa table. L'échanson, l'écuyer tranchant, les présentaient au maître-d'hôtel qui les dégustait pour s'assurer que son auguste maître pouvait en user sans danger. Les médecins font sur les animaux l'essai de quelque remède nouvellement inventé, afin de l'employer plus sûrement sur l'espèce humaine. On fait aussi l'essai d'une pièce de canon, d'une machine à vapeur, d'un pont suspendu, d'une salle de spectacle. — On appelle *essais* les petits morceaux de verre qu'on met dans le fourneau lorsqu'on cuit la peinture sur verre. Dans le commerce, *essai* est quelquefois synonyme d'*échantillon*, lorsqu'il s'agit de vins, eaux-de-vie, huiles, etc. *Essai* se dit aussi du vase qui sert à faire l'essai, ou dans lequel on envoie l'essai. Ce sont de petites tasses d'argent pour déguster le vin et les liqueurs, ou des fioles pour mettre le vin, l'eau-de-vie ou l'huile. — *Essai* se disait autrefois de l'épreuve que les jeunes gens des deux sexes faisaient de la vie religieuse, en habit séculier, avant de prendre la robe de novice. Ce mot était même synonyme de *noviciat* dans quelques communautés : *il a terminé son essai*. — Les aéronautes, pour s'assurer si le temps, si le vent sont favorables, avant d'entreprendre une ascension, lancent ce qu'ils appellent un *ballon d'essai*. Les comédiens font l'essai de leurs talents sur des théâtres de province ou de société, et lorsqu'ils ont débuté sur un des grands théâtres de Paris ils sont admis à l'*essai*. — On appelle *essai*, ou *coup d'essai*, dans certains métiers, la pièce qu'exécute un apprenti pour être reçu maître. Cette locution a passé des objets physiques aux choses morales, et Corneille a dit :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leur *coup d'essai* veulent des coups de maîtres.

On donne aussi ce nom aux ouvrages dont l'auteur a traité légèrement et superficiellement tel ou tel sujet, sans l'approfondir, sans lui donner tous les développements dont il est susceptible. Nous avons l'*Essai sur l'homme* et l'*Essai sur la critique*, de Pope ; l'*Essai sur l'entendement humain*, de Locke ; les *Essais* de Montaigne, les *Essais de morale*, de Nicole ; l'*Essai sur l'histoire générale, l'esprit et les mœurs des nations*, par Voltaire ; les *Essais historiques sur Paris*, de Saint-Foix ; l'*Essai sur les éloges* et l'*Essai sur le caractère, l'esprit et les mœurs des femmes*, par Thomas ; l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, par le cardinal Maury ; les *Essais de palingénésie sociale*, par M. Ballanche. H. Audiffret.

ESSAIM (*examen*, de *ex*, de, et *agmen*, troupe). Les abeilles, soit domestiques, soit sauvages, occupent ordinairement des cavités peu spacieuses, et, comme elles multiplient beaucoup, il arrive un temps où une partie de la nation est obligée d'aller chercher ailleurs une autre habitation. Cette troupe d'émigrants prend le nom d'*essaim*. C'est dans les mois de mai ou de juin, suivant les climats, que les colonies d'abeilles quittent leur patrie. L'essaim a toujours une reine à sa tête. Cependant, il n'est pas bien sûr que ce soit elle qui dirige les mouvements de la troupe et qui choisisse le lieu où elle s'arrête, etc. — Quelque temps avant qu'un essaim abandonne ses foyers, on entend un bruit extraordinaire dans la ruche. Les abeilles cessent leurs travaux. La reine fait rapidement son inspection ; après quoi l'on part sans trop savoir où l'on va, à ce qu'il paraît, car on voit des essaims qui vont s'abattre, tantôt sur une haie, tantôt sur une branche d'arbre ou dans le creux d'un arbre, etc. — Il arrive souvent que toute la troupe s'élève dans l'air à une hauteur considérable, et semble disposée à aller chercher une nouvelle patrie au loin. Virgile a décrit ainsi cette marche

Bientôt, abandonnant les ruches maternelles,
Ce peuple, au gré des vents, qui secondent ses ailes,
Fend les vagues de l'air, et sous un ciel d'azur
S'avance lentement, tel qu'un nuage obscur.
Suis sa route, il ira sur le prochain rivage
Chercher une onde pure et des toits de feuillage.
Fais broyer en ces lieux la mélisse et le thym.
De Cybèle à l'entour fais retentir l'airain.

Delille.

L'usage de poursuivre, en frappant sur des chaudrons, des casseroles, les essaims qui s'envolent, s'est perpétué chez les habitants de la campagne jusqu'à nos jours. On en fait remonter l'origine à l'histoire fabuleuse de l'enfance de Jupiter, qui, placé par sa mère Cybèle dans la grotte *Dictys* du mont Ida en Crète, y fut nourri par des abeilles, tandis que les corybantes frappaient sur des instruments retentissants, afin que ses cris ne fussent pas entendus de son père Saturne. — Des hommes graves et fort instruits ont conseillé d'arrêter les essaims qui s'enfuient en leur tirant des coups de fusil chargés à poudre. Il est bien prouvé que ce moyen ne serait pas plus efficace que le charivari renouvelé des corybantes. En effet, si un bruit étrange était capable d'épouvanter les abeilles, on verrait celles qui butinent paisiblement dans la campagne aller se cacher dans leurs ruches, quand par exemple des chasseurs sonnent du cor, déchargent leurs armes, etc. Or, c'est ce que l'on ne voit point. — Les abeilles, redoutant beaucoup la pluie, la grêle, on force les essaims à suspendre leur course en leur jetant de la poussière, du sable fin, etc. — On introduit un essaim dans la ruche qu'on lui destine de plusieurs manières : on suspend la ruche au-dessus ; on frotte son intérieur avec des plantes odorantes, du miel, etc., ce qui détermine les abeilles à aller s'y établir. Quelquefois on attend que les abeilles soient engourdies par la fraîcheur du soir. Alors on peut les prendre avec la main et les déposer dans la ruche renversée. On la recouvre d'un drap ; on la redresse, et on la met en place, etc. — Un essaim ordinaire contient environ 30 mâles, 15 à 16,000 ouvrières, et pèse de 5 à 6 livres. — Le premier travail d'un essaim, c'est d'enduire l'intérieur de la ruche d'une manière glutineuse ap-

pelée *propolis*. On travaille ensuite à la confection des gâteaux avec une activité incroyable (*v.* Ruche).—*Essaim* se dit par extension d'une grande multitude d'autres insectes : des *essaims* de sauterelles ravagent la contrée.—Il se dit figurément d'une foule, d'une multitude de personnes qui marchent, qui s'agitent. T.

ESSAIS. Opérations chimiques au moyen desquelles on purifie un métal pour reconnaître sa nature, celle des mines qui le produisent. L'ensemble des essais constitue la *docimasie*.—*Essai de l'argent*, *essai de l'or*. On parvient à extraire d'un métal les matières étrangères qui sont combinées avec lui par deux moyens différents, qui sont la *voie sèche* et la *voie humide*, c.-à-d. par le feu, dont l'action oxyde, volatilise quelques-uns des composants, ou par des acides, qui ont la propriété de dissoudre certaines substances sans avoir d'action sur celles qui leur sont unies (*v.* Coupellation). T.

ESSENCE. Ce qui constitue, ce qui détermine la nature d'une chose, ce qui est absolument nécessaire pour la faire être ce qu'elle est : *essentia*, *natura*. En philosophie, on appelle *essence* ce que l'on conçoit de prime-abord en une chose, et on le distingue de son acte, qu'on appelle son *existence*. Selon Descartes, l'étendue est l'*essence* de la matière; selon Gassendi, c'est la solidité. Si l'étendue seule constitue l'essence de la matière, dit Bernier, rien ne distinguera les corps de l'espace, qui est aussi une étendue. Que l'essence des choses dépende du libre arbitre de Dieu, c'est une chimère cartésienne dont les Pères sont fort éloignés. L'infinité est de l'*essence* de Dieu, la raison de l'*essence* de l'homme. Les choses ne sont différentes que par leurs *essences*, et non par leurs accidents. — Essence de Dieu. Dès que Dieu est infini, il est incompréhensible à un esprit borné ; il parait donc, d'abord, que c'est une témérité de la part des théologiens de parler de l'*essence de Dieu*. « Moins je conçois l'*essence de Dieu*, dit J.-J. Rousseau, plus je l'adore. Je m'humilie, et lui dis : Être des êtres, je suis parce que tu es; c'est m'élever à ma source que de te méditer sans cesse. Le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant toi : c'est mon ravissement d'esprit, c'est le charme de ma faiblesse, de me sentir accabler de ta grandeur. » — Ne nous effrayons cependant pas trop d'un terme avant de savoir ce qu'il signifie. Parmi les divers attributs que nous apercevons en Dieu, s'il y en a un duquel on peut déduire tous les autres par des conséquences évidentes, rien n'empêche de faire consister l'*essence de Dieu* dans cet attribut. Or, tel est celui que les théologiens nomment *aséité*, c.-à-d., existence de soi-même, existence nécessaire, ou nécessité d'être. En effet, dès que Dieu est existant de soi-même et nécessairement, il existe de toute éternité, il n'a point de cause distincte de lui; il n'a donc pu être borné par aucune cause : conséquemment, il est infini dans tous les sens, immense, indépendant, tout puissant, immuable. Toutes ces conséquences sont d'une évidence palpable, et aussi certaines que des axiomes de mathématique. Il est démontré d'ailleurs qu'il y a un être existant de soi-même, et qui n'a jamais commencé, parce que, si tout ce qui existe avait commencé, il faudrait que tout fût sorti du néant sans cause, ce qui est absurde. Ou il faut soutenir contre l'évidence que tout est nécessaire, éternel, immuable; on il faut avouer qu'il y a au moins un être nécessaire, qui a donné l'existence à tous les autres (*v.* Dieu). —*Essence* se dit figurément des choses morales. Les paroles sacramentelles sont l'*essence* des sacrements.

L'abbé B. M.

Essences (*esse*, être), principes qui entrent dans la composition d'une substance et qui en déterminent particulièrement les propriétés. — En chimie et en parfumerie, on donne le nom d'*essences* aux huiles volatiles, odorantes, etc., qu'on extrait par distillation, au moyen de l'alcool, etc., de certaines matières végétales, telles que la menthe, le thym,

la térébenthine, le citron, les roses, etc. Les anciens chimistes croyaient obtenir les essences dans une plus grande pureté en répétant les distillations : de là sont venues les expressions telles que *quintessence*, ou produit de la cinquième opération. — En termes des eaux et forêts, *essence* signifie *espèce*; on dit : Ce bois est planté en *essence* de chêne, pour faire entendre que les arbres qui le composent sont de cette espèce. T.

ESSÉNIENS, association célèbre chez les Juifs, et dont l'existence historique est constatée dès le temps des Machabées, vers l'an 150 avant J.-C. C'était une des trois sectes qui s'étaient plus ou moins écartées de la pureté des dogmes de Moïse : les deux autres étaient les *sadducéens* (*v.*), qui n'admettaient pas la vie future, et les *pharisiens* (*v.*), qui croyaient à la fatalité, à la métempsychose, et qui tenaient d'ailleurs singulièrement à l'observance extérieure de la loi. Les *esséniens*, que sous beaucoup de rapports on peut comparer aux pythagoriciens, et même aux stoïciens, admettaient le dogme d'une vie future : ils pensaient que les ames des justes allaient dans les îles fortunées, et celles des méchants dans une espèce de tartare (remarquons ici que ni les anciens Juifs, ni les Égyptiens, ni les Grecs, ne croyaient que les ames bienheureuses allassent dans le ciel après la mort, mais bien dans un séjour délicieux dépendant de notre monde terrestre). Les esséniens, au temps de J.-C., et jusqu'à la destruction de Jérusalem, étaient environ au nombre de quatre mille; ils habitaient quelques bourgades autour de Jérusalem; il y en eut qui s'établirent en Égypte dans les environs d'Alexandrie. Mais après la prise de Jérusalem par Titus, on n'entendit plus parler de cette secte en Palestine. Les esséniens se divisaient en deux classes, les uns qui vivaient en commun, et qu'on nommait *practici*, (agissants), et les autres, que l'on nommait *theoretici* (contemplateurs), et qui vivaient dans la solitude. Ces derniers ont encore été nommés *thérapeutes*, et c'est sous ce titre qu'ils étaient connus en Égypte. La manière de vivre des esséniens était à la fois singulière et austère : communauté de biens, nourriture frugale, table commune, uniformité de costume consistant en une robe blanche, vacation assidue à la prière, à la méditation, ablutions fréquentes pendant le jour : tels étaient les signes et pratiques extérieures qui les distinguaient des autres Juifs. « Leur manière de vie, observe Fleury, avait un grand rapport à celle des prophètes. » La plupart renonçaient au mariage : « Ils craignaient, dit Bergier, l'infidélité et les dissensions des femmes. » Les esséniens perpétuaient leur secte par des initiations : les postulants passaient par trois années d'épreuves. L'initié, en entrant dans l'association, faisait vœu d'obéir aux supérieurs et de ne rien révéler aux étrangers de ce qu'il avait appris. L'estime dont jouissaient les esséniens était si grande que la plupart des Juifs leur confiaient l'éducation de leurs enfants. Ils méprisaient la logique et la métaphysique comme des sciences inutiles à la vertu; la grande étude était la morale; ils s'occupaient aussi de la lecture des livres anciens, et pratiquaient la médecine. Ils attribuaient tout au destin, rien au libre arbitre, méprisaient les tourments et la mort, et ne voulaient obéir qu'à leurs anciens. Dans leurs voyages, les esséniens ne faisaient aucune provision; ils étaient sûrs de trouver l'hospitalité chez les autres membres de leur secte; ils n'admettaient aucune distinction entre les hommes et regardaient les esclaves même comme leurs égaux. Ces traits et bien d'autres encore, que l'on peut trouver dans Philon de Biblos et dans Josèphe, ont valu aux esséniens l'admiration des uns et les calomnies des autres. On a vu chez eux, non seulement les instituteurs de la vie monastique, mais le type des premiers chrétiens. On a même été jusqu'à prétendre que Jésus-Christ était de la secte des esséniens, qu'il avait été élevé parmi eux, et qu'il n'a fait dans l'Évangile que rectifier quelques points de leur doctrine. Mais cette supposition, admise par quelques incrédules, a été combat-

tue par Voltaire lui-même, qui s'exprime ainsi dans son *Dictionnaire philosophique* (au mot *Esséniens*). « Ni dans les quatre Évangiles reçues, ni dans les apocryphes, ni dans les *Actes des apôtres*, ni dans leurs lettres, on ne lit le nom d'*essénien*. » Eusèbe de Césarée et quelques autres ont prétendu que les esséniens d'Égypte, appelés *thérapeutes*, étaient des chrétiens convertis par saint Marc. Scaliger, Valois et d'autres savants critiques se sont accordés avec les théologiens pour réfuter cette opinion. Cette secte inoffensive, qui fuyait le tumulte des armes et des affaires, pour cultiver en paix la vertu, a été comparée à la secte des *quakers* : toutefois, il ne paraît pas qu'on ait pu accuser les esséniens de cet amour des richesses qui a déshonoré un trop grand nombre des disciples de Penn. Des reproches de plus d'un genre ont été faits aux esséniens. Persuadés que pour servir Dieu il suffisait de mener une vie austère et mortifiée, sans qu'il fût nécessaire de lui rendre leur culte dans le temple de Jérusalem, ils se contentaient d'y envoyer leurs offrandes, sans aller y sacrifier eux-mêmes. Cette doctrine, conforme à la philosophie humaine, a été blâmée par les théologiens comme contraire à la loi de Moïse. D'autres ont prétendu que les vertus apparentes des esséniens étaient souillées par un orgueil insupportable qui les portait à ne vouloir reconnaître que Dieu seul pour maître, et les rendait prêts à tout souffrir plutôt que d'obéir aux hommes. Enfin, la vie monastique des esséniens ne devait pas trouver grâce devant les protestants. Ils ont vu en eux des fanatiques, mêlant à la croyance juive la doctrine et les mœurs des pythagoriciens : ils les ont accusés d'avoir emprunté des Égyptiens le goût des mortifications, etc. Mais, si l'on fait attention à ce que dit saint Paul de la vie des prophètes (*Épître aux Hébreux*, ch. XI, v. 37), on comprendra que les esséniens n'avaient besoin de copier ni Pythagore ni les Égyptiens pour embrasser une vie ascétique et mortifiée. Au surplus, la meilleure réponse qu'on puisse opposer aux adversaires de cette secte, trop supérieure au vulgaire pour n'avoir pas eu d'envieux, c'est que de graves docteurs ont pu, comme je viens de le rappeler, confondre les esséniens avec les premiers sectateurs du Christ.

C. Du Rozoir.

ESSEQUEBO, situé sur les deux rives du fleuve de ce nom, est un district de la Guiane anglaise, dont Démerary est le chef-lieu. Cette partie de la colonie, sous la dépendance de la Hollande, était restée presque sans culture malgré l'étendue et la bonté de ses terres d'alluvion, formées par le limon pur des Amazones, qu'amènent sur ces plages le courant et le jeu des marées. Démerary et Berbice, quoique plus développés en industrie qu'Essequebo, n'avançaient pas vers leur prospérité sous la mauvaise direction que la compagnie occidentale d'Amsterdam leur avait donnée. Cette compagnie comprenait fort mal le crédit : en attirant tout à elle par son monopole, elle ralentissait le progrès des habitations et affaiblissait en même temps ses hypothèques. Les habitants, grevés de dettes, n'entrevoyant plus la possibilité de se libérer, se laissaient aller au découragement.—Ce fut dans cette disposition malheureuse que les Anglais trouvèrent le pays quand ils en firent la conquête en 1793. Cinq cents habitations, éparses sur les bords des rivières d'Essequebo, Démerary et Berbice, et vingt mille noirs, ne produisaient annuellement que deux millions en sucre, café, coton et cacao. C'était à peine l'intérêt de la dette coloniale. — L'Angleterre, dont la politique embrasse toujours un long avenir, prévit que la Hollande ferait tous les sacrifices pour conserver Surinam, cette autre colonie de sa Guiane, parce qu'elle y avait d'immenses capitaux engagés, mais qu'elle abandonnerait facilement les colonies ébauchées de Berbice, Démerary et Essequebo. Elle s'arrêta donc sur ces trois points pour y faire des créations durables à l'aide de son puissant et large crédit.— L'histoire de ces créations mérite d'être étudiée par les économistes, car le conti-

nent de l'Amérique méridionale est encore rempli de déserts qui appelleront l'industrie et les capitaux; il est donc important de connaître tous les avantages que retire l'Angleterre de cette partie de la Guiane qui, à la fin du siècle dernier, n'offrait que des terrains noyés et un climat que les émanations délétères des marais rendaient presque inhabitables. — Immédiatement après la prise de possession de ce territoire, Londres et Liverpool ouvrirent leurs coffres aux hommes entreprenants qui voulurent y porter leur industrie, pendant que le commerce faisait diriger sur ce point de nombreux négriers. — L'administration coloniale, prévoyant qu'avec de pareils moyens tout le territoire serait exploité à la fois, mit le plus grand soin à le partager de manière à faciliter les communications par terre et par eau. Les concessions, toutes de cent vingt hectares, furent tracées en parallélogrammes de six cents mètres de base sur deux mille de hauteur. La base s'appuyait ou sur une chaussée, ou devant un canal. Le concessionnaire qui avait des projets plus vastes que n'aurait pu comporter une pareille étendue de terrain prenait plusieurs concessions, mais il s'obligeait à mettre immédiatement en culture toute la ligne de base. C'est ainsi qu'on arrivait promptement à la contiguité sur laquelle l'administration avait compté pour assurer l'entretien de la voie publique. C'était bien important dans un pays palustre, coupé de canaux qui demandent de fréquents recurages, et traversé par des chaussées qu'on recharge tous les ans en recurant les fossés qui les bornent. Il y a de plus des ponts à entretenir. — Par cet ordre de création, maintenu avec la plus grande rigueur, il n'y eut pas la moindre confusion au milieu d'une immense création spontanée. Elle fut telle par l'effet seule du crédit. En ceci, rien qui ressemble à l'usure et au monopole des compagnies. Les habitants achetaient au commerce les nègres, les instruments aratoires, les vêtements, les comestibles, tout enfin, aux prix qu'établissait la concurrence, et au crédit d'un an. Ce terme expiré, si la récolte ne permettait pas à l'habitant de s'acquitter, il servait l'intérêt de sa dette à cinq pour cent. Il était le maître de vendre sa denrée à qui il voulait, pourvu qu'il en donnât la valeur à ses créanciers. Mais dans des rapports aussi avantageux entre le producteur et le capitaliste négociant, celui-là, jouissant de toute liberté dans ses transactions, traitait de préférence avec l'autre. La garantie des avances faites aux habitants portait sur l'expropriation forcée; mais, dans ce grand mouvement d'affaires, on n'en peut citer un seul exemple, tant l'impulsion donnée, sur la double base du travail et de l'économie, avait pris sa véritable direction vers la richesse. Pour bien saisir ce système large d'appliquer le crédit aux colonisations, il suffit de masser le résultat général obtenu dans une période de huit ans, c.-à-d. depuis 1794, où commença le mouvement, jusqu'en 1802, époque de la remise faite par l'Angleterre à la Hollande, à la paix d'Amiens, de Démerary, Berbice et Essequebo. Quatre-vingt mille nègres avaient été importés pendant cette période, et employés à l'abattage des bois, aux desséchements et à la culture. Au lieu de deux mille cinq cents balles de coton, deux mille barriques de sucre, autant de boucauds de café exportés en 1793, l'état des douanes de 1802 présenta quarante mille balles de coton, trente mille barriques de sucre et vingt cinq mille boucauds de café. Tout le littoral était cultivé en cotonniers, depuis Corentin, limite de la colonie de Surinam, jusqu'à Poumarou, limite de la Guiane espagnole, et sur une profondeur de quatre mille mètres. Le cotonnier se plaît dans les terres salées et y donne beaucoup de produits d'une belle qualité. Une grande chaussée traversait toute cette côte. Au centre de chaque concession était l'établissement modeste de l'habitant, ses manufactures pour la manipulation de la denrée, et les nombreuses cases de ses nègres. Ce littoral franchi, on entrait dans des terres d'une autre nature qui convenaient au café et au sucre : c'étaient celles des marais

desséchés. Pour en faciliter l'écoulement, on avait creusé trois grands canaux parallèles à la mer, éloignés, l'un de l'autre de quatre mille mètres, afin de laisser l'espace déterminé pour la profondeur des concessions sur les deux rives. La même promptitude qui avait présidé à la création des cotonneries se montra quand il s'agit des caféieries et des sucreries, soit dans les plantations, soit dans les fabriques. Pour nourrir les nègres, on cultivait les bananiers au milieu des caféiers, qui produisent davantage sous l'abri de cette haute plante à larges feuilles. Ce vaste territoire fut ainsi transformé en champs prospères. Les chefs-lieux de Berbice, Démerary et Essequebo, n'étaient encore en 1802 que des bourgs occupés par les autorités et les négociants. Les colons restaient sur leurs habitations pour y suivre eux-mêmes leurs travaux. Ils n'imitaient le luxe de Surinam que quand leur fortune était libérée. Pour avoir fait le contraire, les habitants de cette colonie, fondée par la compagnie occidentale de la Hollande, n'étaient que les tributaires des marchands d'Amsterdam. On citait à cette époque, dans toute l'étendue de la Guiane anglaise, un grand nombre d'habitants qui possédaient déjà plusieurs cent mille francs de revenu, et qui étaient arrivés d'Irlande, de l'Écosse et de l'Angleterre sans aucune espèce de ressource; le crédit les avait favorisés, parce qu'ils s'étaient montrés économes et laborieux. L'un d'eux avait quinze cents nègres; il récoltait un million de coton, et cette immense fortune complètement libérée, commencée avec quatre nègres obtenus à crédit, était le résultat de huit ans de travaux. — La Hollande, appelée en 1802, par le traité de paix d'Amiens, à reprendre ces possessions, que l'Angleterre avait créées, n'y trouva plus aucune sympathie, et le pavillon anglais n'eut qu'à se présenter, à la reprise des hostilités, pour être accueilli avec empressement. Cette seconde conquête, faite par l'intérêt, et non par les armes, fut encore un bienfait pour les habitants de la colonie car le crédit devenait encore nécessaire à un nouveau progrès de l'industrie: il s'agissait de substituer la machine à vapeur, si puissante, aux moulins à marée, pour la manipulation du sucre. Ceux-ci, d'un établissement dispendieux à cause des fondations dans un sol vaseux, et d'un grand entretien de recurage pour les larges canaux qui servent de réservoirs, absorbaient une grande partie des bénéfices faits sur le sucre, et les habitants se sont empressés d'adopter à la place de ces machines hydrauliques des machines à vapeur. Cette innovation a donné le dernier essor à l'industrie, et l'Angleterre, entrée en possession définitive de sa conquête par le traité de paix de 1814, compte la Guiane au nombre de ses colonies les plus prospères. L'esprit de suite que les Anglais appliquent à toutes les parties de leur administration avait préparé leurs colonies à recevoir, en temps opportun, l'acte de l'émancipation des noirs. On craignait néanmoins que, par la nature des travaux de dessèchement qui s'opèrent à la Guiane, cette colonie n'éprouvât quelque dommage du nouveau système. Il y a pourtant été appliqué avec succès, après quelques troubles que l'autorité a étouffés dès leur naissance, et toute inquiétude a cessé à cet égard. La grande épreuve de l'apprentissage pour la liberté reçoit là, comme dans les autres colonies anglaises, son accomplissement. Il est le prélude heureux d'un affranchissement général qu'appellent de tous leurs vœux les amis de l'humanité. Avec des bras libres, la Guiane anglaise, non seulement se maintiendra dans sa richesse, mais elle la verra s'accroître encore de toute la différence que l'économic politique établit entre le travail de l'esclave et celui de l'homme libre. — Le fleuve d'Essequebo, dans lequel se jette la rivière de Démerary, est un des plus grands de la Guiane après l'Orénoque et les Amazones. En 1793, ses deux rives étaient couvertes de palétuviers, arbres de haute futaie qui croissent et vivent dans l'eau salée. Leur verdure est sombre et l'ensemble de la forêt monotone. On ne voyait d'autre mouvement sur ce



fleuve que le passage de quelques pirogues qui descendaient des habitations éparses dans le haut de l'Essequebo et du Cajona, qui le rejoint au fort Imel. Quarante ans d'une industrie active ont suffi pour changer totalement cet aspect sauvage. Les bâtiments anglais, à l'époque de la récolte qui se fait d'août en novembre, arrivent en grand nombre pour apporter aux habitants les marchandises, les comestibles nécessaires à leur consommation annuelle, et prendre le sucre, le café, le coton, que produisent les marais transformés en champs fertiles. Partout, et autant que la vue peut s'étendre dans ces vastes plaines, on aperçoit les habitations, qui se composent de la maison élégante du maître, de grandes manufactures à sucre, café, coton, toutes indiquant par de hautes cheminées, d'où sort une fumée épaisse et noire, que la vapeur est devenue le moteur de toutes les machines; et enfin ces établissements sont complétés par les ateliers, les servitudes et les cases à nègres. La régularité des travaux de desséchement permet de tracer de larges et longues allées que l'on plante d'arbres fruitiers, si beaux, si majestueux entre les tropiques. Les digues gazonnées servent à la nourriture des troupeaux, qui animent le vaste paysage. Un effet pittoresque encore plus remarquable, c'est que, pour faciliter les transports, chaque habitation à son canal navigable pour des goëlettes, et l'on voit ainsi les champs traversés par des embarcations à voiles. Tout annonce la richesse et l'industrie à Essequebo. Démerary orne la rive droite de la baie formée par l'élargissement du fleuve à la mer. Cette ville, ses habitations, la foule des bâtiments qui sont mouillés à l'embouchure de la rivière, forment un ensemble admirable. Voilà ce que produit le crédit quand il prend sa véritable direction. Les déserts qui couvrent encore les autres parties de la Guiane ont été rebelles aux efforts tentés pour les mettre en culture, parce que l'industrie a été arrêtée, tantôt par le système du monopole, tantôt par un crédit timide, qui a reculé devant les premières difficultés qu'ont rencontrées les industriels à l'ébauche de leurs créations. Surinam lui-même n'avançait plus à la fin du siècle dernier, mais le crédit anglais s'y est montré, et les cultures, depuis la rive gauche du Surinam jusqu'à Corentin en embrassant Saramacca, sont venues se lier avec celles de la Guiane anglaise. (*V.* GUIANNE).

G[al] BERNARD.

ESSEX (ROBERT DEVEREUX, comte d'), fameux par sa bravoure et par la faveur que lui accorda Élisabeth, reine d'Angleterre, eut une fin bien malheureuse. Il était fils de Gautier Devereux, comte d'Essex, et de Lettice-Knoles, parente de la reine Élisabeth, et naquit le 10 novembre 1567. Il avait dix-sept ans quand il parut pour la première fois à la cour : les grâces de sa personne, les agréments de son esprit et les brillantes qualités de son cœur lui procurèrent bientôt un grand nombre d'amis. Il avait déjà le titre de général de cavalerie lorsque fut livrée la bataille de Zutphen en 1586. A son retour en Angleterre, la reine lui donna la charge de grand-écuyer. En 1588, Essex reçut la décoration de l'ordre de la jarretière, et fut généralement regardé comme le favori déclaré de la reine. Ce fut alors qu'il mit une chaleur extrême à disputer les faveurs d'Elisabeth à sir Charles Blount, avec lequel il se battit en duel; mais la reine sut réconcilier les deux rivaux, qui depuis vécurent amis. Au commencement de 1589, il s'exposa à perdre les bonnes grâces de sa souveraine en allant partager sans son consentement les périls d'une expédition anglaise formée sous le commandement de sir John-Norris et sir François-Drake, pour remettre don Antonio sur le trône de Portugal; mais à son retour tout fut oublié, et la reine le combla de bienfaits. Il ne tarda pas à contracter un mariage secret avec la fille de sir Francis-Walsingham, veuve de sir Philippe Sidney, mariage qui causa quelque dépit à Elisabeth. Ce fut Essex qui eut le commandement du corps de troupes que cette reine envoya en 1591 au secours de Henri IV.

A son retour en Angleterre, il vit que ses ennemis avaient profité de son absence pour présenter sa conduite au siége de Rouen sous un jour défavorable; mais il déjoua tous leurs complots. Nommé membre du conseil privé en 1593, Essex eut encore souvent à y lutter contre des ennemis acharnés à sa perte : malgré toutes les intrigues formées contre sa puissance, c'était toujours à ce favori qu'Elisabeth s'adressait aux époques de danger. Pour punir les Espagnols de l'audace qu'ils avaient montrée en mettant, en av. 1596, le siége devant Calais, une expédition contre Cadix fut entreprise; Essex et Howard, grand-amiral d'Angleterre, en furent les chefs. Après des prodiges de valeur, Essex opéra un débarquement, emporta la ville, et força la citadelle à capituler. Revenu en Angleterre, Essex fut accueilli par la reine avec des éloges, et par le peuple par des acclamations.— Ce fut alors que ses ennemis insinuèrent à Elisabeth qu'il y aurait peut-être pour elle du danger à accorder des emplois dans l'administration à ceux qu'Essex protégeait : cette manœuvre eut un plein effet sur l'esprit de la reine; et il s'ensuivit des querelles fréquentes entre Essex et Elisabeth. Ayant été nommé, en 1597, grand-maître de l'artillerie, Essex sentit se réveiller son courage, et conçut plusieurs plans d'expédition contre les Espagnols : après s'être emparé d'une des Açores et de trois vaisseaux de la Havane richement chargés, sans avoir pu toutefois intercepter, ainsi qu'il se l'était proposé, la flotte espagnole des Indes, Essex retourna en Angleterre, tout chagrin de ce que cette entreprise n'avait pas eu un aussi brillant succès qu'il s'en était flatté, et de ce qu'Elisabeth avait récompensé magnifiquement en son absence plusieurs de ses ennemis. La reine apaisa encore une fois son mécontentement, en lui donnant la charge de grand-maréchal d'Angleterre. Quelque temps après, il s'agissait, au conseil privé, de la nomination d'un gouverneur pour l'Irlande : Essex et Elisabeth étaient d'un avis différent sur le choix de la personne qu'il convenait le mieux d'envoyer en ce pays. Essex, ne pouvant parvenir à faire partager son opinion à la reine, s'oublia au point de lui tourner le dos avec un air de mépris. Blessée de cette insolence, elle lui donna un soufflet, en lui disant d'aller se faire pendre. Essex mit aussitôt la main à l'épée; le grand-amiral, en présence duquel cette scène avait lieu, se plaça entre la reine et Essex, qui jura qu'il n'était pas fait pour supporter un tel outrage, et sortit enflammé de colère. Engagé par le garde-des-sceaux à demander pardon à Elisabeth, il le fit en termes peu mesurés. Toutefois, la reine se réconcilia avec lui, et lui accorda encore toute sa faveur. Nommé, le 12 mars 1598, vice-roi d'Irlande, il n'y tenta rien d'important, malgré les forces considérables qu'il avait à sa disposition, affecta de faire tout le contraire de ce qui lui était ordonné, et accorda aux chefs des rebelles une trève désavantageuse à l'Angleterre. Indignée de sa conduite, Elisabeth lui exprima par lettres tout son mécontentement, et fit lever secrètement en Angleterre des troupes destinées à châtier sa témérité. Inquiet de ce qui se passait, Essex se hâta de revenir auprès de la reine. Après l'avoir reçu avec bienveillance dans le premier moment de surprise que lui causa son arrivée inopinée, elle pensa qu'il méritait d'être puni, et lui ayant ordonné de garder les arrêts chez lui, elle le fit interroger sur les motifs de sa conduite en Irlande. Toutes les contrariétés qu'éprouvait Essex le firent tomber dangereusement malade; mais Elisabeth lui rendit la santé par des paroles de consolation qu'elle lui fit transmettre. Les ennemis du comte, alarmés de ce retour d'affection de la reine, parvinrent à persuader à Elisabeth que sa maladie avait été feinte : alors elle ordonna qu'il fût jugé par le conseil. Il s'y défendit avec une grande modération et beaucoup d'éloquence; justice fut rendue à la loyauté de ses intentions, mais il se vit condamner pour avoir compromis les intérêts de la reine, à la perte de tous ses emplois, excepté de celui de général de cavalerie.

Sa conduite fut fort humble pendant quelque temps, mais bientôt, énivré de la faveur populaire, qui s'attachait plus que jamais à lui depuis qu'il était malheureux, il entama des négociations secrètes avec Jacques, roi d'Écosse, successeur présomptif d'Elisabeth, lui promettant d'arracher à cette princesse une déclaration qui assurât son droit d'hérédité à la couronne. Le 7 février 1601, il dévoila ses projets criminels, et souleva la populace qui chercha à s'emparer les armes à la main du palais de la reine, afin de l'obliger à assembler un nouveau parlement et à changer ses ministres. Elisabeth, qui se doutait du complot, lui fit aussitôt transmettre une sommation de se rendre au conseil. Persuadé que sa conspiration était découverte, il prétexta une indisposition, et envoya chercher les plus intimes de ses conjurés pour leur demander avis. Toujours infatué de l'opinion de sa popularité, il crut ne pas devoir reculer; il pensait qu'il serait assez puissant pour renverser le gouvernement d'Elisabeth, et remit au lendemain l'exécution de son projet insensé. Le 8, après avoir fait retenir, dans son hôtel, trois ministres d'Elisabeth, qui étaient venus de la part de la reine s'informer de la cause des mouvements extraordinaires que l'on remarquait dans Londres, il en sortit avec deux cents de ses partisans, armés seulement d'épées. Il marcha vers la cité, en criant : « Pour la reine! pour la reine! on en veut à ma vie. » Mais personne ne parut disposé à se joindre à lui. Voyant cette froideur, et apprenant qu'il était déclaré traître à la patrie, il songea à faire retraite jusqu'à son hôtel pour s'embarquer ensuite sur la Tamise. Quelques instants après, il se rendit à discrétion. La reine ordonna immédiatement qu'on instruisit son procès et celui de ses principaux complices. — Les comtes d'Essex et de Southampton furent traduits devant un jury composé de vingt-cinq pairs, qui les condamna à perdre la vie. Elisabeth signa à regret l'arrêt de mort de son ancien favori ; et ce fut dans les plus terriles angoisses qu'elle donna l'ordre fatal. On a attribué les irrésolutions d'Elisabeth, dans cette occasion, à une cause romanesque. Quelques années auparavant, elle avait donné un anneau à Essex, comme gage de son affection, l'assurant que, quels que pussent être ses torts envers elle, il n'aurait qu'à le lui rendre pour obtenir son pardon. Essex, après sa condamnation, remit l'anneau à la comtesse de Nottingham pour le porter à la reine; mais le mari de la comtesse, ennemi personnel d'Essex, la détermina à ne pas s'acquitter de cette commission. Elisabeth crut qu'Essex avait négligé par fierté de faire usage de ce dernier appel à l'amitié, et le comte monta sur l'échafaud, le 25 fév. 1601, persuadé qu'Elisabeth avait violé le serment qu'elle lui avait fait. — La catastrophe qui termina la destinée d'Essex a fait le sujet de quatre tragédies anglaises et de trois tragédies françaises : ce sujet a heureusement inspiré Thomas Corneille. C. L.

ESSLING (Bataille d'), 22 mai 1809. Les revers éprouvés par l'archiduc Charles, la non-réussite des projets présomptueux de l'archiduc Ferdinand, que le prince Poniatowski avait forcé d'évacuer le grand-duché et d'opérer sa retraite en Silésie, laissaient à découvert la rive droite du Danube. Les Français s'en approchèrent sans difficulté et s'y établirent. — L'archiduc Charles, occupé en Bohême à réparer son matériel et à renforcer son armée, n'avait fait aucune tentative pour ralentir la marche de l'armée française. Ce n'est qu'à Meissau qu'il apprit la capitulation de Vienne. Cette nouvelle ayant changé la direction de ses opérations militaires, il se hâta de joindre le général Hiller, qui avait passé le Danube à Krems. Arrivé dans la plaine qui se trouve au pied de la montagne dite *le Bisamberg*, il y rassembla ses forces et leur fit prendre position vis-à-vis de Vienne. Ses avant-postes s'étendaient, d'un côté, jusque vers Presbourg, de l'autre jusqu'auprès de Krems. Son quartier-général s'établit à Engersdorf, près la route de Vienne à Brunn. C'est dans cette position qu'il ré-

solut de livrer bataille aux Français, au moment où ils déboucheraient sur la rive gauche du fleuve. — Tout présageait donc un événement important. Les ponts qu'on devait établir à Ebersdorf se construisaient avec activité. Le lieu choisi par l'armée française pour le passage du Danube était d'autant plus favorable qu'il dérobait à l'ennemi la connaissance des mouvements et des travaux qui s'exécutaient; il avait en outre l'avantage de faciliter ce passage. Deux îles qui divisent le fleuve en trois branches, en face d'Ebersdorff, servaient en même temps de lieu de rassemblement et de place d'armes. La plus grande, l'île Lobau, dont le circuit est d'environ 14,000 mètres, fut choisie pour diriger et forcer à la fois le passage du bras du Danube qui sépare la Lobau de la plaine de Marchfeld, dont la largeur est d'environ 140 mètres. L'aspect de cette plaine présente, à droite, le village d'Essling; à gauche, celui de Gross-Aspern; plus loin, à l'est, Enzersdorf. — L'armée autrichienne était divisée en six corps, commandés par le comte de Bellegarde, le prince de Hohenzollern, le prince de Rosenberg, le général Hiller, le prince de Lichtentein et le général Kienmayer. Elle présentait un effectif de 103 bataillons, 148 escadrons et 250 bouches à feu. Son ordre de bataille s'étendait sur deux lignes, entre Russbach et la montagne de Bisamberg. Le corps du général Hiller formait l'aile droite, qu'appuyaient, à gauche, les corps de Bellegarde et de Hohenzollern; enfin, celui de Rosenberg, placé sur la Russbach, formait l'extrême gauche. La réserve de cavalerie occupait en seconde ligne l'intervalle compris entre le corps du prince de Hohenzollern et celui du prince de Rosenberg. La réserve de grenadiers du général Kienmayer se trouvait placée plus en arrière. — Une faible partie de l'armée française prit part à cette sanglante journée. Le 2e et le 4e corps, la réserve de cavalerie et une partie de la garde impériale furent les seules troupes engagées. — Le 2e corps se composait de la division d'infanterie du général St-Hilaire et de la division des grenadiers réunis du général Oudinot. Le 4e corps était formé des divisions d'infanterie Legrand, Carra-St-Cyr, Molitor et Boudet. Les corps de la garde présents à l'action se composaient du régiment de fusiliers, ayant à sa tête le général Mouton, aide-de-camp de l'empereur, du régiment des tirailleurs, dirigé par le général Curial, du régiment de grenadiers (vieille garde), commandé par le général Dorsenne. La cavalerie, sous les ordres du maréchal Bessières, se composait des divisions de grosse cavalerie des généraux Nansouty, St-Sulpice et Espagne, et de la division de cavalerie légère du général Lasalle. Le total de ces troupes présentait un effectif d'environ 84 bataillons et 100 escadrons. Dès le 18 mai, la division Molitor avait passé le Danube sur des bateaux à rames, et était venue occuper l'île de Lobau. Dans la journée du 19, on acheva la construction des deux ponts qui devaient servir de communication entre la rive droite et les îles. Le 20, le dernier de ces ponts, placé entre l'île Lobau et la rive gauche, avait été établi en trois heures par le colonel d'artillerie Aubry, en présence de l'empereur. La largeur de ce bras du Danube n'excédant pas 140 mètres, quinze pontons suffirent à sa construction. — Dans la nuit, les divisions d'infanterie Molitor et Boudet, et la division de cavalerie du général Lasalle passèrent sur la rive gauche. — Le 21, à la pointe du jour, l'empereur, accompagné du major-général, des maréchaux Lannes et Masséna, vint reconnaître la position de la rive gauche, et disposa ainsi son ordre de bataille : la droite appuyée au village d'Essling, la gauche à celui de Gross-Aspern : ces deux villages et le terrain intermédiaire furent immédiatement occupés par les troupes du 4e corps. La division Molitor prit position à Gross-Aspern; celle du général Legrand s'établit sur le terrain situé entre Aspern et Essling, ayant à sa droite la division Carra-St Cyr; la division Boudet occupa Essling. Une partie de la cavalerie, en bataille dans la plaine, devait observer les mouvements

de l'ennemi, la cavalerie légère en première ligne, la grosse cavalerie en seconde ligne. Le reste de la cavalerie, la division St-Hilaire et les grenadiers Oudinot du 2e corps ne passèrent les ponts que dans la nuit du 21 au 22. La garde impériale fut placée en réserve dans l'île de Lobau. — L'armée autrichienne se mit en mouvement vers les trois heures de l'après-midi : elle s'avança sur cinq colonnes, se dirigeant, les trois premières sur la rive droite, sur le centre et sur la gauche de Gross-Aspern, la quatrième sur Essling ; la cinquième manœuvra de manière à tourner la position d'Essling; sa cavalerie opérait, au même moment, son mouvement entre la 3e et la 4e colonne, ayant derrière elle le corps des grenadiers de réserve. — L'ennemi entreprit vainement de culbuter notre avant-garde. Le maréchal Masséna, attaqué dans Gross-Aspern par le corps de Bellegarde, manœuvre pendant toute la soirée avec les divisions Molitor et Legrand, et rend inutiles toutes les tentatives de son adversaire. Cependant le village d'Aspern, assailli avec la plus grande vigueur, est défendu avec une égale intrépidité par le général Molitor, qui s'y maintient malgré les efforts tentés pour l'en déloger : il donne ainsi le temps au général Legrand de venir à son secours. Repoussé avec perte, l'ennemi revient à la charge et réussit enfin à se rendre maître d'une partie du village. Les Français veulent reprendre ce qu'ils ont perdu ; alors chaque maison, chaque rue devient un champ de bataille, et Aspern est pris et repris pendant six fois. La nuit seule peut mettre un terme à cette scène de carnage et séparer les combattants. Chaque parti reste dans la portion de village qu'il a si chèrement conquise. Pendant ce long et terrible combat, le maréchal Lannes défendait le village d'Essling contre les efforts de la cinquième colonne, qui, ayant réussi à s'emparer d'Enzersdorf, gardé seulement par quelques troupes de la division Boudet, arrivait sur Essling par la droite de ce village. Quoique le maréchal Lannes dût combattre contre des forces triples, les Autrichiens ne purent jamais l'entamer. Forcés de se retirer, ils durent abandonner le projet de s'emparer d'Essling. Dans le même intervalle, le maréchal Bessières, qui couvrait la plaine avec sa cavalerie légère et la division de cuirassiers du général d'Espagne, repoussait la troisième colonne ennemie qui cherchait à pénétrer entre Aspern et Essling. Après plusieurs charges brillantes, la division de cuirassiers d'Espagne enfonce deux carrés et s'empare de 14 pièces de canons. C'est dans une de ces charges que fut blessé le général de brigade Foulers, et que le général d'Espagne, combattant vaillamment à la tête de ses troupes, trouva une mort glorieuse. Vers la fin du jour, le général Nansouty arrive sur le champ de bataille avec la brigade du général St-Germain, qui fournit aussi plusieurs belles charges. Le combat cessa à huit heures du soir, et l'armée française resta maîtresse du champ de bataille. Pendant cette journée, l'ennemi avait eu en ligne environ 90,000 hommes, tandis que l'armée française n'en comptait pas au delà de 35,000. La division St-Hilaire, les grenadiers Oudinot et deux brigades de cavalerie légère passèrent les trois ponts dans la nuit du 21 au 22, ce qui porta le nombre des combattants à environ 50,000. — Le 22, dès 4 heures du matin, le maréchal Masséna est attaqué avec encore plus de fureur que la veille. Aspern et Essling sont de nouveau assaillis. L'ennemi est si nombreux, il est soutenu par une artillerie si formidable, qu'il parvient à se rendre maître du premier de ces villages, après un combat des plus acharnés; mais il ne l'a pas plus tôt occupé qu'il en est délogé par le 24e léger. Quatre fois il cherche à s'établir sur quelque autre point du village, quatre fois les postes dont il est parvenu à s'emparer lui sont enlevés par les braves 4e et 46e de ligne. — Pendant ce combat long et meurtrier, l'armée autrichienne, voulant profiter de sa supériorité numérique, étendait ses ailes afin de déborder l'armée française. L'empereur, s'apercevant de ce mouvement, forme aussitôt le projet de couper l'ennemi par son centre. Le maré-

chal Lannes, à la tête des grenadiers Oudinot, des divisions St-Hilaire et Boudet, quitte aussitôt la défensive et se précipite sur les colonnes ennemies. Au même instant le maréchal Bessières fait charger avec succès sa cavalerie, tandis que Masséna attaque l'aile droite. Alors les Autrichiens s'arrêtent, leur centre plie et perd du terrain. Ce mouvement rétrograde pouvait devenir une déroute complète, et c'en était fait de leur armée, lorsque, vers neuf heures du matin, un aide-de-camp vint annoncer à l'empereur que de gros arbres, des moulins flottants, des bateaux chargés de pierre, lancés par l'ennemi dans le grand courant du Danube, avaient rompu les ponts qui joignaient l'île Lobau à la rive droite, et que, par suite de ce désastre imprévu, toute communication devenait impossible avec les parcs de réserve, les cuirassiers St-Sulpice et le corps du maréchal Davoust, restés sur la rive droite du fleuve. L'empereur se décide aussitôt à arrêter le mouvement en avant, et n'a plus d'autre but que de se maintenir dans ses positions. Le maréchal Lannes reçoit l'ordre de se replier, de concentrer ses forces et d'appuyer sa droite au village d'Essling, sa gauche à un rideau qui couvrait le 4e corps. — Instruits de l'événement qui venait mettre obstacle à leur entière déroute, les Autrichiens, revenus de leur première frayeur, se rallient et se présentent de nouveau au combat; mais c'est en vain que, secondés par 200 pièces de canon, ils font, depuis neuf heures du matin jusqu'à sept heures du soir, des efforts inouïs pour entamer l'armée française; ils sont constamment repoussés avec vigueur.—Essling, attaqué quatre fois, demeure toujours au pouvoir des Français. Toutefois, le prince Charles, décidé à tout entreprendre pour s'emparer de ce village, ordonne une cinquième attaque et fait évacuer sa réserve de grenadiers, comptant d'ailleurs sur un succès certain contre des troupes épuisées de fatigue, et qui commençaient à manquer de munitions. Mais le général Mouton, qui s'était porté sur le lieu du combat à la tête des fusiliers et des tirailleurs de la garde, reçoit le choc des Autrichiens et rend nuls tous leurs efforts; il prend l'offensive à son tour, culbute la réserve ennemie, et par cette action brillante termine la journée et assure à l'armée française la possession d'un champ de bataille si long-temps et si vivement disputé. Les tirailleurs de la garde, qui faisaient ce jour-là leurs premières armes, se signalèrent d'une manière remarquable. Cette action se passait au moment où le général Gros, à la tête de quelques compagnies, emportait de vive force le cimetière du village d'Essling, dans lequel s'étaient établis 700 Hongrois : tous furent passés au fil de l'épée.—L'armée française passa la nuit sur le champ de bataille. Les Autrichiens reprirent leurs anciennes positions.—Les pertes de cette journée furent considérables : les bulletins officiels les élèvent de 8 à 9,000 hommes, tués ou blessés, de part et d'autre. On prit à l'ennemi 4 drapeaux, quelques bouches à feu, un officier général et 1,500 prisonniers.— Le général St-Hilaire eut la jambe cassée et mourut peu de temps après des suites de sa blessure. Mais la perte la plus douloureuse que fit l'armée fut celle du maréchal Lannes, qui eut la cuisse emportée par un boulet le 22 au soir vers huit heures. On lui fit l'amputation, à laquelle il ne survécut que huit jours : il mourut le 31 mai, à Vienne, où il avait été transporté. L'empereur, en apprenant le coup fatal qui venait d'atteindre un de ses meilleurs généraux et son ami le plus dévoué, s'écria, en versant des larmes : « Il fallait que dans cette journée mon cœur fût frappé par un coup aussi sensible pour que je pusse m'abandonner à d'autres soins qu'à ceux de mon armée. » Le maréchal, qui avait perdu connaissance, ayant repris ses sens, et voyant la pénible émotion de l'empereur, lui dit : « Dans une heure, vous aurez perdu celui qui meurt avec la gloire et la conviction d'avoir été et d'être votre meilleur ami. » — Le 23 au matin, Napoléon ayant reconnu l'impossibilité de réparer assez promptement les ponts rompus, fit repasser son armée de la rive gauche dans l'île de Lobau, où elle prit position, se contentant d'assurer les têtes de

pont et d'établir des retranchements pour se garantir des tentatives de l'ennemi, qui d'ailleurs ne s'opposa que faiblement au passage dans l'île. — L'armée autrichienne resta dans ses positions et parut attendre avec une orgueilleuse confiance le sort que lui réservait le génie puissant de son adversaire. La victoire de Wagram détruisit ses illusions, et fit briller d'un nouvel éclat l'auréole de gloire du grand capitaine et de son invincible armée.

Cap^ne Sicard.

ESSOUFLEMENT (médecine). On désigne par ce mot des mouvements respiratoires courts, fréquents et petits : dans cet état, l'inspiration est peu profonde et promptement suivie d'une expiration rapide ; la poitrine se dilate peu ; les poumons, gorgés de sang, ne peuvent admettre qu'une faible quantité d'air ; la parole est entrecoupée, et dans ces cas extrêmes on ne peut articuler aucun mot. En même temps, les narines se distendent et se contractent à mesure avec la poitrine. — L'essouflement est un trouble fâcheux quand il survient sans cause connue : il est le symptôme de diverses maladies des poumons, du cœur, etc. ; alors il doit éveiller la sollicitude, et les avis d'un médecin sont nécessaires. — Quand l'essouflement est le résultat d'une marche ou d'une course rapides, surtout en montant ; du jeu trop prolongé d'un instrument à vent, etc., il n'offre rien d'alarmant. Chez les femmes enceintes, il est le résultat d'une action mécanique, et il n'a rien non plus qui doive inquiéter ; chez les personnes qui ont un ventre gros par excès d'embonpoint, l'essouflement est commun : c'est un accident assez fâcheux, et qui doit engager à éteindre ou à en diminuer la cause. En pareille occurrence, des purgatifs répétés sont indiqués : leur effet amoindrit le volume du ventre, mais c'est à un médecin à régler ce traitement. On peut aussi obtenir, et avec moins de danger, le même résultat par de fréquentes applications de sangsues sur l'épigastre ou au siége, et par un régime alimentaire peu nutritif. — Quoique l'essouflement accidentel et passager ne soit pas redoutable, il faut éviter autant que possible de répéter les actions qui le produisent, parce qu'elles déterminent une surabondance de sang dans les poumons : par-là, on habitue ou on prédispose les organes à se congester et à s'irriter. Les crachements de sang n'ont souvent pas d'autre cause. Ces conseils sont particulièrement applicables aux enfants et aux jeunes gens, mais il est difficile de les leur faire suivre. La raison ne paraît jamais moins aimable que dans le bel âge.

Charbonnier.

EST ou orient. C'est le premier des trois autres points cardinaux (principaux), l'ouest, le nord et le sud, puisque le flambeau de notre globe se leva de ce côté, et s'y lève immuablement depuis. Pour cette raison, les Hébreux, ceux qui touchaient au berceau du monde, appelèrent ce point du ciel *kadim* (devant), parce qu'ils se tournèrent tout d'abord vers le globe resplendissant de l'astre du jour, avant même qu'il eût un nom. *Est* ou *orient* vient de l'allemand *ost*, mot qui se perd dans le vieil idiome des Goths, et dont les plus savants philologues de la Germanie n'ont pu donner l'étymologie. L'antiquité de ce mot, sanctionnée par Charlemagne, est prouvée par la mythologie du Nord ; car elle dit dans l'*Edda*, qu'Odin, le redoutable dieu des Scandinaves, ayant tué le géant Ymer, il lui plut de faire de son crâne la coupole du ciel, et qu'il y plaça en sentinelles quatre nains, l'*est*, l'ouest, le nord et le sud : tels étaient leurs noms bizarres. Les Grecs appelèrent le point du ciel où le soleil se lève *êôs* (aurore), et les Latins, *oriens*, d'*oriri* (naître), qualification que nous leur avons empruntée. *Levante* est l'expression dont se servent le plus souvent les Italiens pour désigner l'*est* ; ils l'ont apportée dans notre idiome sous celle de *levant*, qui est la plus populaire parmi nous. *Est*, l'expression exclusive des marins, est indifféremment employée avec *orient* dans la langue des géographes, lorsqu'il s'agit d'indiquer cette direction. — Pour trouver la plage orientale, il faut se tourner vers la plus belle étoile du ciel nord, la polaire : dans

cette position, on a l'orient à droite et l'occident à gauche. On appelle cela *s'orienter*, expression qui est passée au figuré, et qui signifie, dans les affaires de la vie, *prendre ses mesures*. Toutes les planètes, sans exception tournant d'occident en orient, présentent nécessairement d'abord, par l'effet de leur rotation diurne autour de leurs axes, un de leurs hémisphères au soleil : ce côté éclairé s'appelle l'o*rient*, et l'autre hémisphère, alors plongé dans l'obscurité, *occident;* enfin, par une définition plus exacte, l'orient est la partie du monde qui fait directement face au soleil levant, les jours des équinoxes. Quand une nuit ténébreuse voile toutes les étoiles du firmament, ces fanaux éternels, guides des navigateurs et des pèlerins, fût-ce au milieu des solitudes des mers ou des continents, l'aiguille aimantée, tournée constamment vers le nord, leur écrit sur la boussole : « A ma droite est l'orient. » — On nomme *vents* (*v.*) d'*est* ceux qui soufflent toute l'année entre les tropiques. L'*est* est par conséquent une des principales plages du ciel formées de deux lignes qui se coupent à angles droits à l'équateur. Les deux extrémités de l'une, qui est horizontale et perpendiculaire à la méridienne, s'appellent *est* et *ouest*, tandis que les deux extrémités de l'autre, qui est dans la direction du méridien, se nomment *nord* et *sud*. Dans la rose des vents, voici les rhumbs par lesquels est divisé et subdivisé le vent d'est : — E. 1/4 S.-E. — E.-S.-E. — S.-E. 1/4 E. — S.-E. — S.-E. 1/4 S. — S.-S.-E. — S.-E. 1/4 S.-E. — Ainsi, E. 1/4 S.-E. est le nom de la plage située au milieu de l'espace qui sépare l'*est* de l'est-sud-est : ce calcul s'applique à tous les autres rhumbs. L'orient est encore matériellement reconnaissable à l'œil : ce point de l'horizon céleste où naît l'aurore présente un peu avant le lever du soleil une plaine immense semée de roses, et traversée dans sa longueur de sentiers que le violet, le pourpre et l'azur teignent de leurs plus suaves couleurs, tandis qu'à l'occident, un peu avant le crépuscule, l'horizon céleste semble une arche surbaissée d'un or enflammé et limpide ; spectacles admirables et si différents, dus à l'état de l'atmosphère, que modifie chaque heure du jour et de la nuit.

DENNE-BARON.

ESTACADE (terme d'architecture). On donne ce nom à une barrière formée à l'entrée d'un bras de rivière ou sous une arche de pont pour en écarter les glaces ou les autres corps flottants charriés par le courant, et préserver ainsi de leur choc les bateaux que l'on a abrités. L'*estacade* se compose d'une série de pilots de très forte dimension enfoncés dans le sable ou la vase au fond de l'eau, moisés et recouverts d'un chapeau. Il existe plusieurs *estacades* dans la partie de la Seine qui traverse la capitale, notamment celle de l'île Louviers près l'Arsenal ; du Pont-Royal, derrière laquelle sont abrités, pendant l'hiver, les établissements de bains Vigier; de Grenelle, près le village de ce nom. Ces diverses *estacades* sont improprement appelées *gares* à Paris (*v.* ce mot). Ces deux mots n'ont pas la moindre analogie de signification. L'un des principaux buts du *Dictionnaire de la Conversation* étant de rectifier les incorrections de langage, nous ne saurions trop insister sur la nécessité de conserver à chaque mot de notre langue la valeur et la signification qui lui appartiennent. — Dans la marine, on construit des *estacades* flottantes, pour défendre l'entrée d'un port, d'une rivière, d'une anse, etc., contre des vaisseaux ennemis. Cette barrière s'établit au moyen de mâts de hunes, de drômes, de mâts fortement liés entre eux par des câbles, des chaînes même, bien tendus en travers du passage que l'on veut défendre. On *embosse* (*v.* ce mot), au besoin, des vaisseaux en dedans de ces *estacades*, dont les extrémités sont appuyées et soutenues par de fortes batteries de canon, et de mortier : une position de cette nature est considérée comme inexpugnable.

MERLIN.

ESTAFIER ou ESTAFFIER. Mot qui dérive de l'italien, *staffa* (étrier), *staf-*

fiero (homme d'écurie). Ce terme ne vient pas, comme le prétend Roquefort, du latin *stipator* (homme qui accompagne, garde-du-corps). *Estafier*, a donné naissance aux expressions *estafe*, *estafette*, *estafiladé*.— Gébelin tire les mots *estafette*, *estafier*, du latin *stapedarius*, valet de pied, formé de *stare* et de *pes*. Peut-être l'étymologie est elle imaginaire. — Un estafier du moyen âge était un *bravo* (un brave), mots qui ne se prénaient en bonne part ni en français ni en italien. C'était un valet à manteau, un laquais à pied, qui tenait l'étrier à son maître, portait son épée, et était armé lui-même; de là le nom de domestique d'épée.—Les chefs d'armée, les seigneurs, les châtelains, les gouverneurs de forteresses, avaient des estafiers dont ils se servaient pour remettre leurs missives, porter leurs cartels, ou assassiner leurs ennemis. C'était un emploi demi-militaire: un homme vigoureux et résolu s'attachait à un maréchal, à un capitaine, comme estafier, c.-à-d. comme volontaire ou comme ordonnance, dans l'espérance de faire militairement son chemin. — Quand il était donné des carrousels, les estafiers y faisaient fonction d'huissiers, de sentinelles, de sergents. — On lit dans Brantôme : « Le marquis de Marignan avait été estafier du chastelan (châtelain) du chasteau de Muns (*Musso*), et son maistre l'envoya vers le duc de Milan, Sforce, pour porter quelques lettres, etc. ». — Bref, l'estafier Médicis égorge, par ordre de son général, un Visconti; il se fait gouverneur de Musso, dont il s'empare par surprise; il passe au service de l'empereur comme général, il devient marquis de Marignan, il gagne contre Strozzi la bataille de Marciano en 1554. Il est le frère du pape Pie IV. Il s'amuse, au siège de Sienne, à assommer avec sa béquille de goutteux les paysans qui portent des vivres dans la place. Tels étaient la guerre, le temps et les seigneurs. — A des époques de troubles et de désordres, dans des villes percées de rues longues, étroites, obstruées, tortueuses, en des pays où la police était nulle et où l'on s'attaquait à toute heure, par esprit de brigandage ou de vengeance, il fallait bien se faire escorter de valets armés. Cet usage, d'abord particulier à la noblesse, s'étendit à la bourgeoisie; et en Angleterre, du temps du roi Jacques, un marchand de la Cité n'eût osé rien faire transporter de précieux sans être escorté par des estafiers armés. On en trouvait à loyer, ou bien on en tenait à poste fixe, près de sa personne. — Les estafiers d'Écosse portaient un petit bouclier comme témoignage de leur profession. — Dans le cérémonial de l'enterrement des papes, il figure encore des estafiers. Leur service participe de celui des corps privilégiés. Les cardinaux ont aussi des estafiers: ceux-ci sont des laquais en livrée, en manteau et de haute stature.—Dans le langage moderne, estafier se prend en mauvaise part, comme le témoigne l'Académie; il est devenu analogue, sinon synonyme du matamore du théâtre espagnol et du fier-à-bras des tréteaux français. Gal BARDIN.

ESTAFILADE, mot à l'égard duquel on peut consulter les étymologies de Ménage. Il est dérivé de l'italien *staffilata*, coup d'étrivière, coup de fouet, parce que *staffile* signifiait *étrivière à laquelle prend un étrier*. — Les estafiers étaient chargés de faire déranger, par le moyen expéditif des étrivières, les passants qui obstruaient le chemin du cavalier leur maître; le mot *estafilade* et le verbe *estafilader*, expressions soldatesques, empruntées de cette manière d'agir des estafiers, nous sont restées pour signifier l'entaille provenant d'un coup de sabre, ou le coup donné par un estafier. — Dans un langage plus relevé, on disait autrefois *taillade*, dans le sens que prend de nos jours *estafilade*.

Gal BARDIN.

ESTAING (CHARLES-HENRI, comte d'), vice-amiral, lieutenant-général des armées françaises, commandant en chef de la garde nationale de Versailles, né à Ravel (Auvergne), d'une ancienne et noble famille : elle portait dans son écusson les armes de France, depuis qu'un

d'Estaing avait sauvé la vie au roi Philippe-Auguste, dans la célèbre bataille de Bouvines. — Henri-Charles d'Estaing avait été nommé vice-amiral en 1777 ; il commanda l'année suivante la flotte française armée pour la cause des insurgés de l'Amérique du nord. Le vice-amiral, suivant ses instructions, se dirigea sur l'île de Grenade, dont il avait ordre de s'emparer. Il appareilla le 30 juin, du fort royal de la Martinique; la flotte, composée de vingt-cinq vaisseaux de ligne et de frégates, n'avait à bord que quinze cents hommes de troupes de débarquement. Arrivée devant la Grenade le 2 juillet à cinq heures du soir, elle opéra sur-le-champ son débarquement. Les troupes, divisées en trois colonnes, marchèrent toute la nuit à travers les mornes; le lendemain, le vice-amiral reconnut lui-même la situation du morne de l'hôpital, qui domine le fort à demi-portée de canon. Ses dispositions faites, l'attaque commença. Le comte d'Estaing, à la tête des grenadiers, marcha sur la batterie du fort Lucas, sous le feu de l'artillerie et de la mousqueterie des Anglais et d'un corsaire *entraversé* dans l'impasse qui prenait la colonne en flanc. Trois retranchements furent enlevés à la baïonnette. Le vice-amiral aidait les soldats tombés dans les pierres à se relever.—En moins d'une heure, l'ennemi fut chassé de tous les postes, et ce morne, que le gouverneur anglais croyait imprenable, fut au pouvoir des Français. Ce gouverneur et les officiers de la garnison y avaient déposé leur argenterie, leurs effets les plus précieux. L'ennemi avait en batterie sur le morne quatre pièces de vingt-quatre, dont les Français s'emparèrent, et à l'instant même, le comte d'Estaing les employa à l'attaque du fort. Le gouverneur lord Macartney se hâta d'envoyer un parlementaire. Il avait d'abord accueilli par des paroles injurieuses pour l'armée française l'offre d'une capitulation honorable qui lui avait été faite. Le comte d'Estaing, pour toute réponse, montrant à l'officier de lord Macartney sa montre, déclara qu'il n'accordait qu'une heure au noble lord pour se rendre à discrétion. Le gouverneur accepta cette dure condition : il fut conduit en France. Le colonel en second du régiment de Gâtinais fut nommé gouverneur-général de l'île et de ses dépendances. Mais à peine les Français y étaient-ils établis qu'ils eurent à défendre leur nouvelle conquête contre l'attaque d'une flotte anglaise. Le comte d'Estaing ne perdit pas un instant; l'ennemi approchait à toutes voiles; le comte d'Estaing, convaincu que ses vaisseaux n'auraient pas le temps de prendre leur poste accoutumé, fit le signe de conserver les rangs. Les lignes n'étaient pas encore formées qu'il fallut combattre. Les forces étaient égales, mais les Anglais avaient l'avantage d'un ordre de combat mieux combiné : ils n'en furent pas moins battus. On a reproché au vice-amiral de n'avoir pas profité de la déroute de l'ennemi pour s'emparer de ses vaisseaux : ce reproche ne paraît point fondé. Les Français eurent dans cette action neuf cent cinquante-quatre hommes mis hors de combat, dont cent soixante dix-neuf tués et sept cent soixante quinze blessés. Les Anglais perdirent dix huit cents hommes. — La conquête et le combat de la Grenade firent le plus grand honneur au comte d'Estaing et aux troupes qu'il commandait : cette double victoire eut une grande influence sur les événements de la guerre de l'indépendance américaine. Le comte d'Estaing, après avoir réparé ses avaries, alla mouiller à la Guadeloupe, où il ne resta que dix-huit heures ; il dirigea sa flotte vers la basse terre de St-Christophe, où il trouva les vaisseaux anglais embossés ; il feignit de se préparer au combat et reprit bientôt sa marche sur St-Domingue. Il compléta ses vivres au Cap; de là il se rendit aux Florides, et revint en France après avoir épuisé ses forces au siège de Savanah. « Il met, dit un historien qui faisait partie de cette expédition, beaucoup en chance, et joue gros jeu du hazard : mais qu'il soit actif, entreprenant jusqu'à la témérité, infatigable dans ses entreprises, qu'il conduit

avec une ardeur dont on pourrait à peine se faire une idée si on ne l'avait pas suivi; qu'il joigne à cela beaucoup d'esprit, c'est ce dont on sera forcé de convenir, quelqu'humeur que puisse donner la dureté de son caractère (J.-D., officier de l'escadre du comte d'Estaing). » L'indépendance américaine fut reconnue, et la paix conclue en 1783. La révolution de 1789 ramena le comte d'Estaing sur la scène politique: il se prononça pour la cause populaire et fut membre de l'assemblée des notables en 1787. Le 28 juillet 1789, les citoyens de Versailles résolurent de former une garde nationale: le comte d'Estaing en fut aussitôt après son organisation nommé commandant général. Il provoqua l'arrivée du régiment de Flandre, sous prétexte de partager le service trop pénible des soldats citoyens. Il proposa, le 6 octobre de la même année, à la municipalité de Versailles, d'aller lui-même prévenir le roi, qui était alors à la chasse, et prit spontanément l'engagement de le ramener. Il accompagna Sa Majesté à Paris. Il était mal en cour, surtout auprès de la reine. Appelé en témoignage devant le tribunal révolutionnaire, dans le procès de cette princesse, il déclare qu'il la connaît depuis qu'elle est en France, qu'il a même à se plaindre d'elle, mais qu'il n'en dira pas moins la vérité, qui est qu'il n'a rien à dire de relatif à l'acte d'accusation.» Interpellé de s'expliquer sur ce qui s'est passé dans la journée du 6 octobre 1789, il ose rappeler un trait qui honore le courage de l'accusée. « J'ai entendu, dit-il, des conseillers de cour dire à l'accusée que le peuple de Paris allait arriver pour la massacrer et qu'il fallait qu'elle partît; à quoi elle répondit avec un grand caractère: si les Parisiens viennent pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari qu'ils me trouveront; je ne partirai pas.» Il suffit, pour apprécier le mérite de cette courageuse révélation, de se rappeler devant quels juges se trouvaient le témoin et l'accusée. Il parut quelques mois après devant ce terrible tribunal comme accusé (9 floréal an II), et fut condamné à la peine capitale. On a dit de lui qu'il s'était fait patriote par prudence, mais qu'il était resté courtisan par habitude.

Duprey (de l'Yonne).

ESTAMPE, de l'italien *stampa* (impression), *stampare* (imprimer). Le mot *estampe* est employé ordinairement pour désigner l'empreinte, l'impression, que donne sur du papier, ou sur toute autre matière, une planche de métal gravée. Cependant, on se sert aussi du mot *estamper*, qui signifie *empreindre* quelque matière dure, sur une matière plus flexible. Les serruriers, les horlogers, les orfèvres, disent *estamper* un ornement, un vase, une figure, pour faire entendre qu'ils ont fait prendre à leur pièce la forme convenable, en l'empreignant sur le moule, le modèle, ou le poinçon d'acier auquel on donne le nom d'*estampe;* mais il est à remarquer que, dans ce cas, c'est l'objet qui sert à estamper qui porte le nom d'*estampe*, tandis que, dans l'acception ordinaire, c'est le produit de l'estampage, ou de l'impression, qui reçoit ce nom.—On dit aussi *estamper* du cuir, lorsqu'on y imprime, à froid ou à chaud, des ornements, soit en relief, soit en creux. Serait-ce à cause de cela que l'on dit aussi *estamper* un nègre, pour exprimer qu'avec un fer chaud on empreint sur sa peau la marque de son maître, comme, en arrivant de la remonte, on empreint sur la peau d'un cheval le numéro du régiment auquel il appartient. Les cuirs estampés ont été d'un usage assez fréquent sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, pour orner les parois d'une chambre; mais les tentures de soie d'abord, puis les papiers peints ensuite, ont fait perdre entièrement l'emploi des cuirs pour tentures.—Le mot *estampe* a été autrefois synonyme d'*image*, et ce dernier mot n'est plus employé maintenant que pour des *estampes* de très peu de valeur. On dit d'une mauvaise estampe. ce n'est qu'une *image*, c'est une *image à deux sous*. On dit une *belle estampe*, une *vieille estampe*, une *estampe ancienne*. Autrefois, le *vendeur d'estampes* portait le nom d'*imagier:* ce mot n'est plus en usage. Il existe mainte-

nant des *marchands d'estampes* et des *marchands d'images* : ce sont deux commerces tout-à-fait distinots.—On emploie quelquefois, mais à tort, le mot *gravure* comme synonyme d'*estampe*, et on dit *une belle gravure*, *une gravure à l'eau-forte*, *une gravure au burin*; on devrait dire *une estampe*, prise ou tirée, d'une belle gravure, d'une gravure à l'eau-forte, d'une gravure au burin. On dit aussi une *estampe avant la lettre* : il est plus convenable, dans ce cas, de dire une *épreuve avant la lettre* (*v.* Épreuve). Quelquefois on a tiré des estampes sur parchemin, sur vélin, sur satin, ou bien même sur une écorce, telle que celle du bouleau, qui, comme on sait, est fort blanche lorsque l'arbre est jeune. On tire aussi des *estampes* sur du plâtre. On sent bien qu'alors il ne peut y avoir aucune espèce de pression; on coule seulement du plâtre fin et liquide sur la planche gravée, après qu'elle a été encrée et essuyée comme pour une épreuve sur du papier. — Une *estampe* étant le résultat, le produit de la gravure, il est difficile de s'occuper de l'une des deux choses sans parler aussi de l'autre; souvent même on a confondu ce qui a rapport aux *estampes*, c.-à-d. à l'art d'imprimer une planche gravée, avec la gravure elle-même.—Ceux qui les premiers ont fait des recherches sur la découverte de l'art d'imprimer des estampes les ont publiées sous le titre d'*Histoire de la gravure*, et ils s'égaraient en eu reportant l'invention jusqu'aux siècles les plus reculés. Sans doute les Romains, les Grecs, les Égyptiens, et même les Hébreux, ont fait des gravures, soit sur métal, soit sur pierre. Ils ont bien su prendre des empreintes de ces dernières, ils n'ont pas su tirer d'épreuves d'une gravure sur métal. Combien cela aurait évité de longues dissertations et de traités souvent diffus, si les anciens avaient eu des *estampes* par le moyen desquelles ils eussent pu nous transmettre la représentation de leurs machines, les plans de leurs monuments, les cartes géographiques des pays qu'ils habitaient, les portraits de leurs personnages illustres, et les faits les plus remarquables de leur histoire. La gravure, cet art si utile et si répandu maintenant, n'a acquis d'importance que vers le milieu du xve siècle, au moment ou Maso-Finiguerra déconvrit le moyen d'imprimer des planches gravées et d'avoir des *estampes*. —C'est l'art de multiplier la gravure par l'impression qui donne aux *estampes* quelque avantage sur les tableaux : elles ont même celui d'une plus longue durée, puisqu'on peut facilement les préserver des injures du temps. Les tableaux placés dans les églises, dans les palais, dans les salons, y éprouvent des dégradations fréquentes, par l'humidité et la sécheresse alternatives, par la poussière et la fumée, tandis qu'une *estampe* placée dans un portefeuille, ou sous verre, est bien moins exposée à toutes les intempéries. C'est ainsi que plusieurs peintures de Raphaël sont déjà détruites on près de disparaître, tandis qu'on voit des *estampes* de Marc-Antoine, son contemporain, encore dans toute leur fraîcheur. C'est ainsi que les belles et magiques compositions de Rubens et de Paul-Véronèse ne seraient connues que dans le lien où elles sont placées, tandis que les estampes de Vorstermann et de Corneille Cort donnent la possibilité d'admirer le génie de ces grands peintres dans toutes les contrées de l'Europe à la fois. — Le secours des estampes est donc de la plus grande nécessité pour acquérir une parfaite connaissance du style et de la manière de composer d'un peintre. Lorsque l'on veut porter un jugement assuré sur le talent d'un artiste, il est nécessaire de comparer plusieurs de ses tableaux, et c'est à peine souvent si une seule galerie en offre quatre ou cinq du même maître ; il est plus rare encore de trouver réunies plusieurs statues du même artiste ; quant aux monuments d'architecture, ce n'est que dans quelques villes capitales qu'on peut se former un jugement sain sur cet art. Une collection d'*estampes* lève tous ces obstacles ; c'est en compulsant souvent les œuvres des grands maîtres que les jeunes artistes agrandissent leurs idées, et qu'ils parviennent à améliorer leur première pensée. — Ainsi

que nous l'avons déjà exprimé, la gravure n'était rien sans l'art d'en tirer des épreuves, et il est assez singulier de voir que cette découverte et celle de l'impression des caractères mobiles aient été faites presque simultanément, au milieu du XVe siècle. Ces deux arts n'ont pourtant de commun entre eux qu'un résultat d'une apparence semblable, puis le papier et l'encre grasse qu'on emploie dans l'une et dans l'autre de ces deux natures d'impressions. — Il serait déplacé sans doute de parler ici de la découverte de la typographie, mais il est convenable de donner quelques détails sur l'art d'imprimer les gravures. Avant d'entrer en matière sur ce qui a rapport à l'invention des *estampes*, il est nécessaire de dire quelques mots sur la gravure, en ce qu'elle touche à l'impression seulement, et de faire connaître la différence qui existe entre trois arts qui, quoique compris sous la dénomination de gravure, n'offrent aucun rapport dans les procédés dont on se sert pour les exécuter. — La gravure de médailles et la gravure sur pierre, connues des anciens l'une et l'autre, élevées par eux à une si grande perfection, et dont il nous reste de si nombreux résultats, sont réellement de la sculpture en bas-relief; elles sont, à l'égard de cet art, ce qu'est la miniature relativement à la peinture à fresque ou à l'huile. Elles n'ont aucun rapport avec l'art d'imprimer des estampes : ainsi, nous ne nous en occuperons pas.—La gravure sur bois, quoique inventée postérieurement à la gravure sur métal, est la première que l'on ait pensé à imprimer : c'est elle qui a dû amener la découverte de l'imprimerie, puisqu'avant de réunir dans un châssis des caractères séparés, on avait imprimé des invocations et des prières adressées au saint personnage dont on offrait l'image à la dévotion des fidèles. Il paraît que depuis long-temps les Indiens avaient imprimé des étoffes avec des gravures faites sur bois. On croit que les Chinois connaissaient aussi de semblables procédés, mais on ne sait si ces procédés ont été transportés en Europe par quelque voyageur, ou s'ils y ont été trouvés de nouveau, sans que l'inventeur européen ait eu connaissance des moyens employés par d'autres peuples. Toujours est-il certain que dès le commencement du XVe siècle on gravait sur bois dans diverses contrées de l'Europe. La Bibliothèque royale possède un image de saint Christophe, gravée probablement en Allemagne, avec cette date *millesimo* CCCC° XX° *tertio* (1423). Une autre image, représentant saint Bernard, porte la date de 1454 : elle est certainement gravée par Bernard Milnet, que l'on doit croire français. (*V.* ce que j'ai dit à ce sujet dans mon *Essai sur les nielles*, page 10 et 11. 1 vol. in-8°, Paris 1824). La gravure en bois était aussi pratiquée en Italie à cette époque, puisqu'en 1441 le sénat de Venise rendit un décret relatif à l'art d'imprimer les cartes à jouer. Ces premiers essais sont très grossiers; mais l'art s'améliora bientôt, et dès la fin du siècle on fit de belles gravures sur bois et on en tira de bonnes épreuves, auxquelles on donna le nom d'*estampes*. — Quant à la gravure sur métal, elle n'avait été employée jusque là que comme ornement, sur des vases d'orfévrerie, et pour tracer sur les tombes des inscriptions, des armoiries, ou des figures représentant le personnage défunt. La gravure servait aussi de moyen préparatoire pour fixer et retenir sur des bijoux d'or ou d'argent un émail noir au moyen duquel le sujet tracé sur la plaque de métal paraissait avec plus d'éclat, et offrait à l'œil une espèce de peinture monochrome, un camaïeu dans lequel les clairs étaient formés par l'argent, et les ombres par l'émail. Ces espèces de bijoux reçurent le nom de *nielles*, du mot latin *nigellum* (noirâtre) (*v.* NIELLES). C'est donc de l'art de nieller qu'est venu l'*art de faire des estampes*, et c'est Maso Finiguerra, orfèvre florentin, à qui est due cette importante découverte. Vasari raconte qu'une plaque de métal prête à être niellée se trouvant sur l'établi de l'artiste, le hasard fit qu'on plaça dessus un paquet de linge mouillé, puis, en l'enlevant, on s'aperçut que le sujet gravé sur la planche se trouvait retracé sur le linge, et comme dessiné

à la plume. Une semblable observation, faite par un homme de génie, ne devait pas rester infructueuse : en effet, Finiguerra pensa qu'il pouvait remplacer le linge mouillé par un papier humide; puis, employant la paume de la main, un rouleau de bois, ou tout autre moyen de pression, il arriva à faire sur papier l'épreuve d'une gravure; il produisit la *première estampe*.—Ces essais devaient être médiocres, et le sont en effet, non sous le rapport du dessin, puisque Maso Figuerra était un des artistes les plus habiles de son temps, mais sous le rapport de l'impression. Cet art, tout-à-fait dans l'enfance, n'avait encore aucun des perfectionnements obtenus depuis, et même assez tardivement, puisque la presse dont se servait Marc-Antoine Raimondi, conservée maintenant à Bologne comme une précieuse relique, est, dit-on, tellement imparfaite qu'on ne l'emploierait pas aujourd'hui pour le tirage des objets les plus médiocres. Les essais de Finiguerra ont-ils été nombreux? C'est ce que nous ignorons encore. Ont-ils été conservés? Long-temps on les a cherchés, long-temps on a voulu en trouver des traces sur des estampes florentines, il est vrai, mais auxquelles il n'a eu aucune part. On a fini même par se persuader qu'il n'existait plus de cet artiste autre chose qu'une paix d'argent niellé, faite en 1452 pour l'église de St-Jean de Florence. Mais l'abbé Zani, dont le nom est devenu célèbre par sa découverte, reconnut à la Bibliothèque royale, en 1797, une *épreuve* de cette paix, dont il est si intéressant de constater l'existence et la date. Peut-être même est-ce la *première estampe*, ainsi que nous venons de le dire. C'est du moins ce qu'il est permis de croire en considérant que l'on ne connaît de cette paix qu'une seule épreuve sur papier, tandis que l'on connaît deux empreintes sur soufre, ce qui était le moyen employé jusqu'alors par les orfèvres, pour juger de l'état d'avancement de leur travail, et en conserver le souvenir après avoir livré leur planche.—L'impression des gravures une fois connue, l'usage s'en propagea promptement : Bologne, Venise et Rome ne tardèrent pas à s'en servir : l'Allemagne même s'en empara, et on connaît plusieurs estampes de cette contrée avec la date de 1466. Après avoir varié long-temps sur le pays auquel on doit la découverte de l'impression des estampes, toute incertitude est levée maintenant; il n'y a plus de doute que la ville de Florence et l'atelier de Finiguerra n'aient été le berceau où cet art a pris naissance en 1452; mais ensuite il reçut en Allemagne des améliorations si promptes et si grandes que les artistes de cette contrée peuvent avec raison revendiquer une partie de la gloire attachée à cette découverte.—A peine les orfèvres Finiguerra, Peregrini et Mathieu eurent-ils tirés quelques épreuves de leurs planches avant de les nieller que d'autres orfèvres abandonnèrent leur premier état pour s'occuper exclusivement à graver des planches d'une plus grande dimension, et dans l'intention de publier des *estampes*. Tels sont en Italie Baccio Baldini, Antoine Pollajuolo, André Mantegna, Nicolas Rosex, Robetta, et enfin le célèbre Marc-Antoine Raimondi. En Allemagne, où l'usage des nielles ne paraît pas avoir été employé, les orfèvres, cependant se mirent aussi à graver et à publier des *estampes*. Parmi les anciens artistes dont les noms sont arrivés jusqu'à nous, nous ferons remarquer ceux de François de Bocholt, Martin Schongauer, long-temps désigné sous le faux nom de *Martin Schoen*; Israël van Mechen, Wenceslas d'Olmutz, puis Albert Durer, et Lucas de Leyde, son émule en Hollande.—Les typographes, voyant les estampes se multiplier, s'emparèrent de cette nouvelle découverte pour contribuer à l'ornement de leurs éditions, en y plaçant des estampes, des vignettes, ou des cartes géographiques. Le premier emploi qu'on connaisse d'une semblable application est dans un livre de médecine de Pierre de Abano, imprimé à Milan en 1472, et dans lequel l'initiale du mot *unum* est l'épreuve d'une planche gravée sur métal, pour représenter un *y*, mais dont la queue fut coupée pour en faire la lettre *u*. Cette planche

avait fait partie de l'alphabet grotesque gravé en Allemagne par un maître anonyme, qui a mis l'année 1466 sur plusieurs de ses gravures. Vers le même temps, on imprima à Bologne un Ptolémée avec 26 cartes géographiques, qu'on doit croire de 1472, quoi qu'il porte la date de MCCCCLXII, ce qui est certainement une erreur. A Florence, on publia en 1477 un livre intitulé *Il monte santo di Dio*, et dans lequel se trouvent trois estampes gravées par Baccio Baldini. Enfin, en 1481, on donna dans la même ville une édition du Dante, avec 20 vignettes aussi de Baldini; mais les deux premieres seulement sont imprimées sur le livre même; les autres tirées séparément, ont été collées ensuite aux places réservées blanches dans le texte. — Les premières gravures sur bois avaient été faites, au commencement du XVe siècle, pour offrir des sujets pieux à la dévotion des fidèles. A la fin du même siècle, plusieurs gravures sur métal furent exécutées pour servir de modèles aux orfèvres, aux sculpteurs, aux peintres, et surtout à leurs élèves. Mais l'art de la gravure et celui de l'impression ayant fait l'un et l'autre de grands progrès, on vit paraître, dans le cours du XVIe siècle, des *estampes* d'un mérite réel, gravées en Italie par les Ghizi, Chérubin Alberti, Antoine Tempesta, Augustin Carrache et François Villamène; en Allemagne et en Flandre par Jost Ammon, les Greuter, les Custos, les Kilian, les Sadeler, Crispin de Pass, Corneille Cort et Goltzius. La France alors eut bien aussi quelques graveurs, tels que Jean Duvet, orfèvre de Henri II, René Boivin, Étienne de Zaulne, et Philippe Thomassin. Mais c'est dans le XVIIe siècle qu'ont été faites *les plus belles estampes*. La France et la Flandre semblèrent rivaliser ensemble et laisser loin d'elles les autres pays, où les beaux-arts pourtant avaient été exercés avec tant de succès. Il serait beaucoup trop long de donner ici la liste des *estampes* de cette époque; mais nous croyons cependant devoir rappeler les saintes-familles gravées par Poilly, Hainzelman, Edelinck; les grandes compositions publiées par Vorstermann, Schelte et Boèce de Bolswert, ainsi que par les Audran; puis ces admirables portraits gravés par Vischer, Nanteuil, Masson, Drevet. Si nous arrivons au XVIIIe siècle, nous trouverons encore des chefs-d'œuvre dans les estampes publiées par Balechan, Wille, Raphaël, Morghen, Berwie et Tardieu. Le XIXe siècle, enfin, nous offre les noms de Massard, Desnoyers, Toschi Langier Richomme et Forster. L'Angleterre nous fournira aussi des noms illustres, tels que Sharp, Wollett, Earlom et Green. En terminant cet article, nous devons dire un mot d'autres estampes produites par la lithographie, invention si moderne, et qui a pris une si grande extension que, sans nuire à la gravure elle a cependant paru l'ébranler et lui a fait beaucoup de tort, non sous le rapport de l'art, parce qu'elle ne peut à cet égard ni l'égaler, ni la remplacer, mais sous le rapport pécuniaire, parce que la rapidité et la facilité de son exécution ont fourni les moyens de donner à très bas prix des *estampes* où l'artiste a fait preuve de talent (*v.* LITHOGRAPHIE). — Depuis longtemps des amateurs d'estampes en ont réuni un grand nombre. Quelques-uns même se sont acquis de la réputation par le goût et le soin avec lesquels ils ont formé leur cabinet. Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons déjà dit pour faire apprécier leur mérite (*v.* CABINET). Peut-être serait-il trop long de faire connaître ici la méthode la plus convenable pour classer une nombreuse collection; mais il peut être utile de dire que celle adoptée pour le classement des nombreux recueils de la Bibliothèque royale peut l'être également pour toutes les collections publiques ou particulières. Les estampes de toute nature sont divisées en 24 classes, portant une lettre majuscule; chaque classe est ensuite séparée en autant de sous-classes que la matière le comporte ou le nécessite, et une lettre minuscule en donne l'indication. Les ouvrages sont rangés ordinairement par ordre chronologique, et portent un numéro d'ordre qui atteint rarement le chiffre 100. Les accroissements successifs occasionnent

souvent la confusion dans les collections publiques, à cause des surcharges que présentent les étiquettes sur les volumes. Ce classement évite en grande partie cet inconvénient en offrant la facilité de redonner un nouveau numérotage à une sous-classe, sans déranger en rien les autres classes. Ce travail est facile à faire, puisqu'il peut s'opérer sur de petites portions. Ainsi, par exemple, les recueils de costumes, tous compris sous la lettre O, sont ainsi divisés :

O a costumes de France.
82
O b — du reste de l'Europe.
72
O c — des ordres religieux et milit^res^.
29
O d — de l'Asie et de l'Afrique.
47
O e — de la Chine.
75
O f — d'Amérique, de l'Australie et des autres régions lointaines.
10

Le chiffre placé sous la lettre de chaque sous-classe indique le nombre de volumes qu'elle contenait en 1800, au moment où cette méthode a été adoptée ; mais les deux premières sous-classes ayant reçu de nombreux accroissements depuis cette époque, sans être obligé de rien déranger aux quatre dernières sous-classes, j'ai donné en 1830 un nouvel ordre de numéros aux deux premières, qui contiennent maintenant, l'une 172 volumes, et l'autre 180 volumes. DUCHESNE a.

ESTAMPER, ESTAMPEUR (*v.* ETAMPEUR).

ESTAMPILLE (*v.* CACHET).

ESTE (Maison d'). Cette famille, l'une des plus illustres de toute l'Italie, a tiré son nom de la ville d'*Est*. *Est* est une ville dans le Padouan, sur la rivière de Bacchiglione, vers les montagnes de Padoue. Elle eut autrefois le titre de marquisat et d'évêché suffragant d'Aquilée. Son origine est fort ancienne : Pline et Tacite en font mention. Elle fut ruinée par le tyran Ezzelin en 1247. — Des historiens fabuleux font descendre la maison d'*Este*, d'Actius, roi d'Albe. J.-B. Pignon, qui a écrit en latin l'histoire de cette maison, la commence en la personne d'Actius, qui eut de Martia, sa femme, un fils de ce nom, père d'Aurelius, mort en 418. Nous allons donner l'histoire succincte des seigneurs, marquis et ducs d'Este, de Ferrare et de Modène, qui ont illustré cette noble famille, depuis le xe siècle jusqu'à nos jours. Muratori place l'origine de la maison d'Este parmi les ducs et marquis qui gouvernèrent la Toscane sous les carlovingiens. Oberto, petit-fils de Hugues ou de Lothaire, roi d'Italie, mourut vers 972, laissant deux fils, Adalbert et Oberto II : ce dernier est la tige de la maison d'Este.

ESTE (Oberto II). Il possédait, comme son père, des fiefs dans la Toscane ; Albert-Azzo Ier, son fils, régna entre 1014 et 1030, dans les comtés d'Obertenga et de Lunigiane. Vers 1020, Albert-Azzo II succéda à son père : il recueillit par des héritages les fiefs d'Este, Rovigo, Montagnana, Casal-Maggiore, Pontremoli et Obertenga. Nommé gouverneur de Milan, par Henri III, il épousa Cunégonde, fille de Guelfe II et sœur de Guelfe III. Celui-ci mourut sans enfants, et son héritage passa à Guelfe IV, fils d'Albert-Azzo II et de Cunégonde. Cunégonde étant morte, Albert-Azzo épousa, en secondes noces, Garisande, fille d'Herbert, comte du Maine, et recueillit, à la mort de son beau-père, l'héritage de cette maison. Albert-Azzo se montra ingrat et parjure envers les empereurs Henri III et Henri IV, auquel il devait la grandeur nouvelle de sa maison. Son fils, Guelfe IV, se mit à la tête des mécontents d'Allemagne. Guelfe V épousa la comtesse Mathilde. Albert-Azzo mourut en 1117. — Foulque Ier, second fils d'Albert-Azzo et de Garisande, régna de 1117 à 1135. Il partagea son héritage entre ses fils, mais Obizzo, le seul survivant, recueillit tout l'héritage. Il régna jusque vers la fin du XIIe siècle. En 1182, il fut élu podestat de Padoue. Frédéric lui conféra les titres de marquis de Milan et de Gênes, titres purement honoraires, comme aujourd'hui ceux d'évêque d'Héliopolis et de Maroc, puisque alors Gênes et Milan étaient constitués en république. Obizzo fut le premier de sa famille qui prit le titre de

marquis d'*Este*. Il mourut avant la fin du XIIe siècle.

Este (Azzo V, marquis d'), succéda à Obizzo son père. Par son mariage avec Marchesella des Adelards, unique héritière de Guillaume, chef du parti guelfe à Ferrare, Azzo V acquit de grandes propriétés à Ferrare, et la maison d'Este, se mit dès lors à tête du parti des Guelfes. Azzo mourut dans le commencement du XIIIe siècle. Bien que les quatre frères Azzo n'aient point régné, on le compte cependant comme le cinquième de son nom.

Este (Azzo VI, marquis d'). Il épousa en 1204 Alix, fille de Renaud, prince d'Antioche, chef de tous les Guelfes de la Vénétie; il soutint une guerre extrêmement vive contre Salinguerra, chef des Gibelins; après de nombreuses victoires, Ferrare et Vérone le reconnurent pour seigneur. Il mourut en 1212, laissant deux fils, Aldobrandini et Azzo VII, qui régnèrent après lui. Le premier succéda à son père dans les états héréditaires de sa famille; il mourut empoisonné en 1215, par les comtes Celano, auxquels il faisait la guerre, et Azzo VII lui succéda. Les ennemis de sa maison profitèrent de la jeunesse d'Azzo pour lui enlever plusieurs seigneuries. Ferrare lui reconnut tout au plus le droit de cité. A la tête des Guelfes, il s'empara de cette ville en 1240, soumit ses ennemis, combattit victorieusement à Cassano, et régna avec gloire. Il mourut en 1264. Son petit-fils lui succéda, son fils Renaud étant mort avant lui.

Este (Obizzo II, marquis d'). Il favorisa le passage du Pô à l'armée française, qui allait à la conquête du royaume de Naples contre Mainfroi. Il continua l'œuvre de son grand-père, il dompta ses rivaux et affermit la prospérité de sa maison. Modène lui envoya en 1288, les clés de ses portes : en 1290, Reggio suivit l'exemple de Modène. Obizzo II mourut en 1293. — Azzo VIII, son fils et son successeur, eut à soutenir des guerres contre ses deux frères, qui lui disputèrent l'héritage paternel. Il abandonna les Guelfes, qui lui firent une guerre acharnée jusqu'à l'année 1299. A cette lutte, qui fut apaisée par le pape Boniface VIII, en succéda une nouvelle contre les seigneurs de la Lombardie, qu'effrayait la puissance de la maison d'Este, alliée aux Gibelins et aux Visconti de Milan. Cette lutte devint plus vive encore, lorsqu'Azzo VIII épousa la fille du roi de Sicile. Azzo combattit avec courage, et mourut en 1308. — Foulques III, fils d'un bâtard d'Azzo, qu'Azzo avait nommé son héritier, fut attaqué par François et Aldobrandini, frères d'Azzo. Il se retira avec son père à Venise, où ils moururent bientôt. Aidé du pape Clément V, François et Aldobrandini recouvrèrent une partie de leur principauté : étant morts tous les deux, les trois fils d'Aldobrandini lui succédèrent.

Este (Renaud, Obizzo III, Nicolas Ier marquis d'). Ces trois frères relevèrent la maison d'Este, qu'avaient épuisée les guerres et les dissensions. Ferrare se donna de nouveau à cette illustre maison. Excommunié par le pape, ils se coalisèrent avec les seigneurs de Vérone, de Milan et de Mantoue. En 1329, ils rentrèrent dans les faveurs de l'église, et Jean XXII leur accorda la seigneurie de Ferrare, que ses successeurs leur avaient disputée ; mais seulement comme un fief de l'église, et moyennant un tribut de dix mille florins. Les marquis d'Este s'allièrent aux Florentins et aux seigneurs de Lombardie pour résister aux envahissements de Jean, roi de Bohême. Renaud mourut en 1335; Nicolas en 1344. Obizzo régna seul; il acheta la principauté de Parme au prix de 70,000 florins. Pour mettre fin à des guerres de voisinage, il la revendit au seigneur de Milan. Obizzo III mourut en 1352; son fils aîné Aldobrandini lui succéda. Il mourut en 1361 laissant un fils légitime, Obizzo IV. Vu l'âge d'Obizzo IV, Nicolas, son oncle, succéda sans opposition. Nicolas II affermit sa puissance, agrandit encore la maison d'Este, et donna à la cour de Ferrare des mœurs élégantes et vraiment royales. Il mourut en 1388. Obizzo IV, qui se trouvait alors en âge de régner, fut as-

sassiné par les ordres d'Albert, frère de Nicolas II. Cet Albert mourut en 1393, laissant un fils âgé de neuf ans, qui lui succéda.

Este (Nicolas III, marquis d'). Son père, en mourant, l'avait placé sous le patronage des républiques de Florence, de Venise, de Bologne et sous la protection des seigneurs de Padoue. Cet enfant fut assailli, dès le commencement de son règne, par le seigneur de Milan, qui lui suscita de nombreux embarras. Lorsqu'il en fut sorti, il épousa, âgé à peine de 14 ans, Gigliola, fille de François II de Carrare, seigneur de Padoue. Cette alliance fut un lien de plus entre lui et les Guelfes, et il fut appelé en 1403 à partager les états que le duc de Milan avait conquis et que sa mort laissait sans maître et sans défenseurs. Malheureusement engagé dans une guerre contre les Vénitiens, il se vit dépouillé presque entièrement de son patrimoine. Maître de Reggio et de Parme par un assassinat, la crainte lui fit céder plus tard Parme au duc de Milan, qui en échange lui confirma la principauté de Reggio. Médiateur dans la guerre qui éclata entre le duc de Milan et les républiques de Florence et de Venise, il rentra, pour récompense, dans la principauté de Rovigo, que Venise lui rendit, degrevée de 60,000 florins qu'elle lui avait prêtés sur hypothèque. Les successeurs naturels du duc de Milan, voyant avec effroi la vive amitié dont Philippe-Marie Visconti s'était épris pour Nicolas III, firent empoisonner Nicolas, dans la crainte que Visconti ne l'appelât à lui succéder. Il mourut à Milan, le 26 décembre 1441, payant ainsi par le poison le sang dont il avait acheté Parme et Reggio. Il laissa deux fils naturels, Lionel et Borso, et deux légitimes, Hercule et Sigismond : ceux-ci se trouvant trop jeunes, les premiers furent appelés à la succession. Lionnel régna de 1441 à 1450. Ce fut un prince lérudit, et il contribua puissamment au mouvement littéraire de cette époque. Il laissa un fils que son bas âge rendait inhabile à la succession : Borso son frère lui succéda.

Este (Borso marquis d'). Comme son frère, il attira près de lui les savants, les distingua et les aima. L'empereur Frédéric III, en reconnaissance de l'accueil que lui avait fait le marquis d'Este à Ferrare, lui accorda les titres de duc de Modène et de Reggio, et ceux de comte de Rovigo et de Comacchio. En 1471, le pape Paul II lui accorda le droit de faire ériger Ferrare en duché. Il mourut la même année en revenant de Rome, où il avait été couronné par le pape. Sous le règne de ces deux derniers princes, les mœurs s'adoucissent, le flambeau des lettres commence à luire, et les luttes sanglantes feront bientôt place à des combats et à des gloires plus pacifiques.

Este (Hercule Ier d'). Fils légitime de Nicolas III. Il succéda à Borso. Pendant que ses frères naturels régnaient, il avait servi dans le royaume de Naples sous Ferdinand et le duc d'Anjou. En 1467, il prit part à l'expédition des Vénitiens contre Florence, fut blessé et demeura boiteux le reste de sa vie. Après la mort de Borso, il s'empara des principautés qui lui revenaient, et fit trancher la tête du fils de son frère Lionel, qui les lui avait disputées, prenant pour prétexte de cette exécution quelques troubles que celui-ci avait suscités à Ferrare. Il épousa, en 1473, Léonora d'Aragon, fille de Ferdinand, roi de Naples. En 1478, ils mit, comme *condottiere*, à la solde des Florentins, pour combattre son beau-frère. Il eut à soutenir une longue guerre contre le pape Sixte IV et les Vénitiens; il y perdit la Polésine de Rovigo, qu'il fut obligé de céder à Venise. Le traité de paix une fois signé, Hercule d'Est demeura calme et neutre au milieu des révolutions qui agitèrent l'Italie : l'expédition de Charles VIII à Naples le trouva indifférent pour tous les partis. Il attira près de lui le Boïardo, l'Arioste, les Strozzi, Francesco Bello, Lelio Cosmico, et plusieurs autres poètes et artistes qui illustrèrent le siècle de Léon X. La cour de Ferrare devint célèbre alors par son goût pour les arts. Hercule Ier mourut en 1505, laissant trois fils légitimes et

deux filles, Alfonse, qui lui succéda, Ferdinand et Hippolyte.

Este (Alfonse Ier d'). Après la mort de sa première femme, Anne, sœur de Jean Galéas-Sforce, duc de Milan, qu'il avait épousée en 1491, il s'unit en 1502 à Lucrèce Borgia, de sanglante mémoire. Son frère Hippolyte fut cardinal : l'Arioste suivit sa fortune. C'est ce cardinal qui, par jalousie, fit arracher les yeux à son frère naturel. Cette atrocité révolta toute l'Italie; Alfonse la laissa impunie. Ferdinand conspira avec Jules, son frère naturel, victime d'Hippolyte, contre Alfonse. Condamnés à mort, Alfonse commua leur peine en une réclusion perpétuelle. En 1509, Alfonse, qui avait des goûts belliqueux et que la paix fatiguait entra dans la ligue de Cambrai; Jules II le nomma gonfalonnier de l'église romaine; il reconquit sur les Vénitiens la Polésine de Rovigo. Plus tard, il prit et brûla une flotte vénitienne qui avait pillé Comacchio, remonté le Pô et semé l'épouvante dans tout le Ferrarais. Jules II ayant abandonné la ligue de Cambrai, et n'ayant pu entraîner Alfonse dans le parti des Vénitiens, l'église n'eut pas assez de foudres pour fulminer la maison d'Este. Alfonse fut excommunié et déclaré déchu de la principauté de Ferrare : Modène lui fut enlevée; plusieurs de ses châteaux furent assiégés et pris; Ferrare trembla. Les Espagnols s'étaient joints au pape; les Français seuls restèrent fidèles au duc de Ferrare, mais, obligés de repasser les Alpes, après la victoire de Ravenne, ils laissèrent Alfonse sans défense; alors, il se résolut à la paix. Jules II l'attira à Rome et fit marcher ses troupes sur Ferrare; Alfonse n'échappa que par la fuite. Léon X ne fut guère plus favorable à la maison d'Este. En 1519, il tenta de prendre Ferrare pendant la paix, et en 1520, il voulut faire assassiner Alfonse par le capitaine de ses gardes. Les lettres de la cour de Rome relatives à cet assassinat sont conservées dans les archives de la maison d'Este. A la mort de Léon X, Alfonse fit frapper une médaille sur laquelle était un homme arrachant un anneau des griffes d'un lion, avec cette inscription : *de manu leonis*. Débarrassé de cet ennemi acharné, il recouvra ses principautés; le pape Adrien VI le réconcilia avec l'église, qui l'avait si maltraité. En 1523, après avoir reconquis Bondeno, Finale, San-Felice, les montagnes du Modenais, la Garfagnane, Lugo et Bagnacavallo, il recouvra encore Reggio et Rubiera. Les Français et Charles-Quint le protégèrent contre Clément VII, et il profita de la prise de Rome pour reprendre Modène en 1527. Alfonse Ier mourut le 31 octobre 1534, un mois après Clément VII, célébré par tous les poètes et surtout par l'Arioste. Hercule II, son fils aîné, lui succéda.

Este (Hercule II d'). Il épousa Renée de France, fille de Louis XII, et sœur de la femme de François Ier. Renée de France lui apporta en dot les duchés de Chartres et de Montargis. Elle protégea les lettres et se fit instruire dans la réforme par Calvin. Hippolyte, cardinal d'Este, frère d'Hercule II, fut le plus grand protecteur des lettres de son siècle. Hercule II essaya vainement de secouer le joug de l'influence espagnole; il se vit attaquer par les ducs de Parme et de Toscane, esclaves soumis à la politique de Philippe II, et signa, le 22 avril de l'année 1558, une paix désavantageuse, qu'il fut fort heureux d'obtenir. Il maria son fils Alfonse II avec Lucrèce de Médicis, fille de Cosme Ier, duc de Florence, et mourut le 3 octobre 1559.

Este (Alfonse II d'). Alfonse II avait pris à la cour de France des goûts de luxe, de faste et de dépense qu'il apporta à la cour de Ferrare. Il épuisa ses finances au profit de sa vanité, voulut acheter la couronne de la Pologne, disputa au grand-duc de Toscane je ne sais quelle préséance, et accabla son peuple de subsides. Il se maria trois fois, en 1558 avec Lucrèce de Médicis, en 1565 avec Barbe d'Autriche, fille de Ferdinand Ier, et en 1579 avec Marguerite de Gonzague, fille du duc de Mantoue. Il n'eut d'enfants d'aucune de ses femmes, et la ligne légitime et directe de la maison d'Este s'éteignit en lui. Don César, son cousin, fils d'un

fils naturel d'Alfonse Ier, fut appelé à lui succéder. Près de sanctionner ces dispositions, le pape Grégoire XIV mourut, et ses successeurs, au nom de la légitimité, dépouillèrent la maison d'Este de tous les fiefs qu'elle tenait de l'église. Le nom du Tasse restera toujours comme une tache au nom d'Alfonse, duc de Ferrare. Alfonse mourut le 27 octobre 1597.

Este (César d'). Il céda lâchement à Clément VIII tout ce quo ce pape voulut prendre. Il lui abandonna même Ferrare, quo sa famille tenait du peuple plutôt que de l'église, renonça à tous ses fiefs ecclésiastiques, et se retira à Modène le 15 janvier 1598. Lorsque le pape alla prendre possession do Ferrare, cet indigne héritier d'un si grand nom s'avança jusqu'a Rimini pour baiser le pied du saint-père. Il soutint plus tard deux guerres contre la république de Lucques; la cour d'Espagne fut choisie pour arbitre. Ce prince, qui ne se distingua que par un amour de la paix qui lui coûta fort cher, mourut le 11 décembre 1628. Son fils Alfonse III lui succéda: c'était un caractère emporté et despote, mais la mort de sa femme, Isabelle do Savoie, qu'il aimait éperdûment, le plongea dans une douleur si profonde qu'il alla se faire capucin dans un couvent du Tyrol, sous le nom de frère Jean-Baptiste de Modène. Il avait cédé les duchés de Modène et de Reggio à François, son fils aîné, et avait pourvu ses quatre autres fils d'apanages.

Este (François Ier d'). Il servit Espagne contre son beau-père, le duc de Parme et de Plaisance, puis il s'attacha aux Français, auxquels il demeura fidèle. Il fit épouser à son fils Alfonse IV Laure Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin et sœur de la princesse de Conti. Généralissime des armées françaises en Italie, il prit, en 1650, Valenza aux Espagnols, et en 1658 Mortara. Il mourut des suites d'une maladie dont il avait puisé le germe au siège de Mortara. Il succomba le 14 octobre 1658, laissant trois fils, dont l'aîné, Alfonse IV, lui succéda. — Alfonse IV signa, le 11 mars 1659, une paix particulière avec l'Espagne, qui fut confirmée par le traité des Pyrénées. C'était à son frère, Alméric d'Este, que le cardinal Mazarin destinait la main de sa nièce Hortense Mancini et son immense fortune. Alméric mourut à Paris. Alfonse lui survécut deux ans à peine. François II, son fils, qui lui succéda, et qui régna d'abord sous la tutèle de sa mère, épousa, le 14 juillet 1692, Marguerite Farnèse, fille de Banuce II, duc de Parme; il mourut sans enfants, le 6 septembre 1694. Son oncle Renaud, cardinal alors, lui succéda.

Este (Renaud d'), duc de Modène, de Reggio et de la Mirandole, déposa la pourpre, et épousa Charlotte Félicité de Brunswick, fille du duc de Hanôvre: ce mariage réunit les deux branches de la maison d'Este, séparées depuis 1070. Renaud d'Este entra dans l'alliance de la maison d'Autriche pendant la guerre de la succession d'Espagne: les Français envahirent ses états, et il se refugia à Bologne. En 1707, les armées impériales le rétablirent à Modène, et en 1718 l'empereur Joseph lui vendit le duché de la Mirandole. En 1734, Modène et Reggio furent de nouveau occupés par les armées françaises; Renaud, obligé de fuir, ne rentra dans sa capitale qu'en 1736. Il y mourut un an après, laissant trois filles et un fils, François III, qui lui succéda.

Este (François III d'), duc de Modène, de Reggio et de la Mirandole, étendit sa possession jusqu'à la mer, en faisant épouser Marie-Thérèse Cibo, duchesse de Massa et Carrara, à son fils Hercule-Renaud, qu'il avait eu de son mariage avec Charlotte-Aglaé, fille du duc Philippe d'Orléans. Dans la guerre contre Marie-Thérèse d'Autriche, François III commanda les armées espagnoles en Italie. A son retour dans ses états, il les trouva ruinés par la guerre et l'occupation. Il mourut le 23 février 1780; son fils Hercule-Renaud lui succéda.

Este (Hercule III d'), dernier duc de Modène, de Reggio et de la Mirandole, succéda à son père en 1780. Sa fille, Marie Béatrix, dernière héritière de la maison d'Este, s'était retirée à Vienne. L'avarice

d'Hercule III disposa ses sujets à passer sous d'autres lois. A l'approche de nos armées, ce prince s'enfuit à Venise. Les duchés de Reggio et de Modène entrèrent dans la fédération cisalpine. Le traité de Campo-Formio anéantit la principauté d'Este. Hercule III mourut à Trieste, avant d'avoir pu prendre possession du Brisgau, que l'Autriche lui avait accordé comme une fiche de consolation. — Les armes de la maison d'Este sont écartelées au 1 et au 2 de l'*empire*, au 2 et au 3 de la France, à la bordure endentée d'or et de gueules, qui est *Ferrare*, cet écartelé séparé par un pal de *gonfalonnier de l'église*, et sur le tout, un écusson d'azur, à un aigle d'argent, couronné, becqué et membré d'or, qui est d'*Este*. J. SANDEAU.

ESTHER, femme juive, qui a donné son nom à l'un des livres qui composent l'Ancien-Testament. Une tragédie de Racine a rendu ce nom populaire; mais combien cette belle œuvre dramatique est loin de la vérité biblique du livre d'Esther, si attachant et si instructif dans sa naïveté! Les théologiens qui ont travaillé sur la Bible, plus occupés de l'esprit que de la lettre, n'ont pas cru devoir conserver cette couleur locale; et les incrédules n'ont pris ce soin que pour trouver matière à des allusions critiques ou indécentes. Historien impartial et nullement dogmatique, je vais essayer d'éviter ce double inconvénient, en présentant ici, pour ce qui concerne Esther, la substance avec l'expression de ce document si curieux sur les mœurs antiques de l'Orient. Après avoir donné aux grands de son royaume, durant 180 jours, un festin magnifique, qui fut suivi d'un autre festin non moins splendide, offert au peuple pendant 7 jours, le roi Assuérus, que l'on croit généralement avoir été le même qu'Artaxerce-Longuemain, « étant plus gai qu'à l'ordinaire, et dans la chaleur du vin qu'il avait bu avec excès », ordonna aux sept eunuques, ses officiers ordinaires, d'aller dire à la reine Vasthi « de venir devant lui avec le diadème au front pour faire voir au peuple son extrême beauté. » Vasthi refuse d'obéir: Assuérus entre dans une terrible colère, il répudie Vasthi, et, sans quitter la table, fait promulguer dans tout le royaume un édit « afin que toutes les femmes, tant des grands que des petits, apprennent à rendre à leurs maris l'honneur qu'elles leur devaient. » Le lendemain, Assuérus à jeun, s'attendrit un instant sur le sort de Vasthi; mais il n'était plus temps: l'édit était publié, et des eunuques parcouraient toutes les provinces, pour chercher les plus belles filles qu'ils pussent trouver: celle qui plairait davantage au roi, devait être reine à la place de Vasthi. Ainsi fut amenée Edissa qui s'appelait autrement Esther. Elle était nièce de Mardochée, qui avait été, avec tout le peuple juif, transféré de Jérusalem au temps de Nabuchodonosor (environ 90 ans auparavant, ce qui suppose qu'il était bien vieux). Esther « était parfaitement belle, elle avait tout-à-fait bonne grâce. » Elle fut remise entre les mains de l'eunuque Égée, afin d'être gardée parmi les femmes destinées pour le roi. Elle plut à cet officier du sérail, qui lui fit donner de riches ornements, avec sept filles d'une excellente beauté pour la servir. Suivant le conseil de Mardochée, elle céla soigneusement qu'elle était Juive. Mardochée, désirant être instruit de ce qui arriverait à Esther, se promenait tous les jours devant le vestibule de la maison où étaient gardées les vierges choisies. Lorsque le temps de ces filles était venu, elles étaient présentées au monarque en leur rang, après avoir fait tout ce qui était nécessaire pour se rendre plus agréables, et cela pendant douze mois, se servant pendant les six premiers d'une onction d'huile de myrrhe, et pendant les six autres, de parfums et d'aromates. Lorsqu'elles allaient trouver le roi, on leur donnait tout ce qu'elles demandaient pour se parer; celle qui était entrée au soir dans la chambre royale en sortait le matin; elle était conduite dans un autre appartement, et ne pouvait plus se présenter devant le monarque, à moins que lui-même ne la rappelât. Le jour vint où Esther fut à son tour présentée; elle ne

demanda rien pour se parer, mais l'eunuque Égée mit tout en usage pour relever les charmes de la Juive. « Assuérus l'aima plus quo ses autres femmes, et elle s'acquit dans son cœur et dans son esprit une considération plus grande que toutes les autres. Il lui mit sur la tête le diadème royal, et la fit reine à la place de Vasthi. » Cependant on chercha une seconde fois des filles pour le roi, et Mardochée se tenait toujonrs à la porte du harem. Étant ainsi en observation, il découvrit un complot formé par deux eunuques contre la vie du roi; il en avertit aussitôt Esther, qui instruisit Assuérus. L'avis ayant été tronvé véritable, les deux coupables furent pendus. L'inimitié d'Aman, principal ministre dn roi, priva Mardochée de la récompense que méritait un tel service. Assuérus, dans son aveugle affection pour Aman, avait commandé que tous ses sujets eussent à fléchir le genou devant ce favori en signe d'adoration : le seul Mardochée ne rendit point à cet homme un honneur qu'il croyait ne devoir qu'à Dieu. Ce refus attira non seulement sur lui, mais encore snr tous les Juifs, un cruel édit de mort, que le trop crédule Assuérus laissa promnlguer sans aucun examen. Mardochée conseilla alors à Esther de se présenter devant le roi pour lui remontrer l'injustice de cette mesure. Elle remontra d'abord à son oncle que ce serait s'exposer infailliblement à la mort, qni était inévitable à ceux qui entraient chez le roi sans y avoir été appelés. Mardochée lui répondit qu'elle ne crût pas que dans cette perte commune des Juifs, elle seule pût sauver sa vie; qne si la crainte la tenait dans le silence, Dieu trouverait quelqu'autre moyen de sauver les Juifs, et qu'elle périrait elle, et la maison de son père. Esther n'hésita plus. Elle passa d'abord trois jours et trois nuits avec ses filles dans le jeûne et dans la prière; et voici les supplications qu'elle adressait au Dieu d'Israël : « Délivrez-nous par votre puissante main, et assistez-moi, Seignenr, vous qui êtes mon nnique secours, vous qui connaissez toutes choses, et qui savez que je hais la gloire des injustes, et que je déteste le lit des incirconcis et de tout étranger. Vons savez la nécessité où je me trouve, et qu'aux jours ou je parais dans la magnificence et dans l'éclat, j'ai en abomination la marque superbe de ma gloire que je porte sur ma tête, et que je la déteste comme un signe souillé et qui fait horreur, et que je ne la porte point dans les jonrs de mon silence. » Le troisième jour, Esther quitta ses habits de tristesse, et se para de tous ses plus riches ornements. Elle prit avec elle deux de ses filles, sur l'nne desquelles elle s'appuyait comme ayant peine à se soutenir à cause de son extrême délicatesse. L'autre suivait sa maîtresse, lui portant la robe, qui traînait à terre. Elle, cependant, « avec un teint vermeil et des yeux pleins d'agrément et d'éclat, cachait la tristesse de son ame, qui était toute saisie de frayenr. » Et ayant passé de suite toutes les portes, elle se présenta devant le roi, au lien où il était assis sur son trône avec une magnificence royale, tout brillant d'or et de pierres précieuses, et il était terrible à voir. Aussitôt qu'il eut levé la tête et qu'il l'eut aperçne, la fureur dont il était saisi paraissant dans ses yeux étincelants, la reine tomba évanonie; et la couleur de son teint se changeant en pâleur, elle laissa tomber sa tête sur la fille qui la soutenait. En même temps, Dieu changea le cœur du roi et lui inspira de la douceur; il se leva tout à conp de son trône, craignant pour Esther, et la soutenant entre ses bras jusqu'à ce qu'elle fût revenue à elle; il la caressait en lui disant : « Qn'avez-vous donc Esther? je snis votre »frère, ne craignez rien. Vous ne mourrez »point, car cette loi n'a pas été faite pour »vous, mais ponr tous les autres. Approchez-vous donc, et tonchez mon sceptre. » Et voyant qu'elle demeurait dans le silence, il prit son sceptre d'or, et le lui ayant mis sur le cou, il la baisa et lui dit : « Pourquoi ne me parlez-vous point? » Esther lui répondit : « Seigneur, vous m'a»vez paru comme un ange de Dieu, et mon »cœur a été troublé par la crainte devant

»votre gloire, car, seigneur, vous êtes »admirable, et votre visage est plein de »grâce.» En disant ces paroles, elle retomba encore, et elle pensa s'évanouir. Le roi en était troublé, et tous ses officiers la consolaient. Enfin, le prince lui dit : « Que voulez-vous, reine Esther ? que »demandez vous? que désirez vous que je »fasse? Quand vous demanderiez la moitié »de mon royaume, je vous la donnerais.» Esther lui répondit : « Je supplie le roi »de venir aujourd'hui, accompagné d'A»man, au festin que je lui ai préparé. — »Qu'on appelle Aman, dit le roi tout aus»sitôt.» Le festin eut lieu. Le roi, « après avoir bu beaucoup de vin, dit une seconde fois à la reine : « Que désirez-vous »que je fasse? que désirez-vous que je vous »donne? Quand vous me demanderiez la »moitié de mon royaume, je vous la don»nerais. — Je désire, répondit Esther, »que le roi vienne encore demain et Aman »avec lui au festin que je leur préparerai; »et demain je déclarerai au roi ce que je »souhaite. » — Aman sortit plein de joie; il passa devant Mardochée, qui ne se dérangea point pour lui faire honneur; il en fut indigné; et, rentré chez lui; il fit, d'après le conseil de sa femme et de ses amis, dresser une potence, haute de cinquante coudées, pour y pendre ce Juif. La nuit suivante, Assuérus ayant une insomnie, commanda qu'on lui lût les annales de son règne. On tomba sur l'endroit où il était écrit de quelle sorte Mardochée avait découvert une conspiration contre la vie du roi.«A-t-il été récompensé, demanda Assuérus.» Sur la réponse négative du lecteur, le roi fit entrer Aman, qui attendait de grand matin, dans son antichambre, et lui demanda ce qu'on pourrait faire à un homme que le roi désirait honorer beaucoup. Aman, s'imaginant qu'il s'agissait de lui, proposa de revêtir cet homme de la pourpre royale, et de le conduire en triomphe par toute la ville. Son vœu fut accompli ; mais c'était Mardochée que le roi avait en vue ; et Aman lui-même fut l'instrument du triomphe de son ennemi, dont il se vit forcé de tenir le cheval par la bride. Rentré chez lui, comme il exhalait sa rage, les eunuques vinrent le chercher pour assister, avec Assuérus, au festin de la reine. Et le roi, dans la chaleur du vin, dit encore, ce second jour : « Que me demandez-vous,Esther? » Elle lui repondit : « O roi, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder s'il vous plait ma propre vie et celle de mon peuple, pour lequel j'implore votre clémence. Car nous avons été livrés, moi et mon peuple, pour être foulés aux pieds, pour être égorgés et exterminés. Et plût à Dieu qu'on nous vendit hommes et femmes comme des esclaves (ce mal serait supportable), et je me contenterais de gémir dans le silence; mais maintenant nous avons un ennemi dont la cruauté retombe sur le roi même. — Qui est celui-là, répondit Assuérus, qui est assez puissant pour oser faire ce que vous dites? — C'est, reprit Esther, cet Aman que vous voyez qui est notre cruel adversaire et votre ennemi mortel.»Le roi, tout courroucé, quitte la salle du festin, et se retire dans un petit bois qui était proche. Aman se lève aussi de table pour supplier la reine Esther de lui sauver la vie. Assuérus étant rentré dans la salle, trouva Aman qui s'était jeté sur le lit où était Esther, et il dit : « Comment! il veut même faire violence à la reine en ma présence et dans ma maison? » A peine cette parole était-elle sortie de la bouche du roi qu'on couvrit le visage d'Aman (ce qui était un prélude de mort). Alors, l'eunuque Harbona dit au roi : « Il y a dans la maison d'Aman une potence de cinquante coudées de haut, et il l'avait fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis salutaire au roi.» Le roi dit :«Qu'Aman y soit pendu. » Ce qui fut exécuté sur-le-champ, et la colère du roi s'apaisa.Mardochée fut élevé à la place d'Aman, et Esther eut pour sa part la maison et les richesses du traitre — On voudrait, humainement parlant, qu'ici finit le livre d'Esther; on pardonnerait à cette Juive d'avoir, comme tant d'autres victimes de la brutalité des despotes d'Orient, subi de fort bonne grâce

tous les détails et toutes les nécessités attachées à la condition d'odalisque ; on l'excuserait d'avoir usé envers Aman d'une dissimulation aussi naturelle de sa part, comme femme, que pouvait l'être sa vengeance comme Juive contre le hourreau de sa nation ; mais comment expliquer à son avantage ce qui suit dans sa naïve histoire? « N'étant pas encore contente, est-il dit au verset 3 du chapit. VIII, elle alla se jeter aux pieds du roi » et le conjura, dans les termes les plus touchants, de révoquer, par des lettres contraires, les ordres qu'Aman avait envoyées dans toutes les provinces pour l'extermination des Juifs. Assuérus, non seulement y consent, mais il dit à Esther et à Mardochée : « Ecrivez aux Juifs comme vous le jugerez à propos. » Mardochée et Esther n'usent que trop bien de cette latitude. Écrites au nom du roi et scellées de son sceau, les lettres qu'ils rédigent commandent aux Juifs d'exterminer leurs ennemis, leurs femmes et leurs enfants, et de piller leurs biens. « Et on marqua à toutes les provinces un même jour pour la vengeance. » Cette sanglante exécution eut lieu le treizième jour du douzième mois (le mois d'adar). Dans Suze, les Juifs tuèrent 500 hommes, sans compter les dix fils d'Aman. L'implacable Esther n'était pas encore satisfaite. Elle demande au roi que les Juifs soient autorisés à recommencer le lendemain. Assuérus commande que cela soit fait : un nouveau massacre a lieu dans Suze et dans toutes les provinces. « Soixante-quinze mille hommes furent enveloppés dans ce carnage, sans qu'aucun des Juifs touchât à leur bien. » Ces faits-là (toujours humainement parlant) n'ont pas besoin de commentaire. Les théologiens ont vu dans l'histoire d'Esther une allégorie représentant l'église militante. Je respecte leurs saintes élucubrations ; mais, n'en déplaise au sage Royaumont (de Saey), qui présente Assuérus comme le modèle des rois, il m'est impossible de ne pas voir dans l'époux d'Esther un despote faible et crapuleux, dont le règne n'est qu'une longue orgie. La vérité de l'histoire d'Esther était attestée par la fête des *purim*, ou *sorts*, ainsi appelés parce qu'Aman avait fait tirer au sort par ses devins le jour où les Juifs seraient massacrés. Le livre d'*Esther* était canonique pour les Juifs ; il a été mis parmi les livres sacrés des chrétiens par décret du concile de Laodicée, l'an 360 de notre ère. Saint Jérôme a rejeté comme douteux les six derniers chapitres, que les protestants regardent comme apocryphes ; mais le concile de Trente a admis le livre tout entier. A ne les considérer que sous le rapport critique, il est impossible de ne pas voir que ces derniers chapitres sont d'une autre main que les neuf premiers. Cependant ils n'en sont pas moins précieux pour les détails de mœurs. C'est là que Mardochée, racontant une vision, s'exprime en des termes qui ont servi de texte à quelques indécentes allusions : « Je vis une petite fontaine qui s'accrut et devint un fleuve : elle se changea ensuite en une grande abondance d'eaux. Cette petite fontaine est Esther que le roi a épousée. » Quel est l'auteur du livre d'*Esther*? Les uns l'attribuent à Esdras, d'autres au grand-prêtre Joachim. Quelques-uns veulent qu'il ait été fait par l'assemblée ou la synagogue des Juifs, à laquelle les lettres de Mardochée furent envoyées. Mais le plus grand nombre l'attribue à Mardochée lui-même. On a pensé qu'Esther y eut quelque part. Je n'ai pas de peine à admettre cette supposition ; car toute son histoire atteste qu'elle était une souveraine de droit et de fait, richement pourvue d'esprit et de beauté. Elle est assurément un peu différente du portrait doucereux qu'en a fait Racine. L'Esther de St-Cyr, Mme de Maintenon, dut sans doute être flattée du parallèle ; mais si Louis XIV avait lu dans la Bible, il n'aurait pas été aussi satisfait de la comparaison avec Assuérus. Deux tragédies du nom d'*Esther* avaient précédé celle de Racine : l'une d'Antoine Le Devin, 1570 ; l'autre de Du Ryer, poète aussi fécond qu'infatigable traducteur. On trouve dans sa pièce les vers suivants, qui semblent une condamnation de la révocation de l'édit de Nantes à laquelle on accusait Mme de Maintenon d'avoir eu part :

Car enfin quelle flamme et quels malheurs éclatent
Quand deux religions dans un état combattent!
Quel sang épargne-t-on, ignoble ou glorieux,
Quand on croit le verser pour la gloire des dieux?
Alors tout est permis, tout semble légitime,
Du nom de piété l'on couronne le crime;
Et comme on pense en faire un sacrifice aux dieux,
Qui verse plus de sang, paraît le plus pieux.

CH. DU ROZOIR.

ESTHETIQUE (L') est une science qui a pour objet la théorie des arts fondée sur la nature et sur le goût. C'est surtout en Allemagne que cette partie rationnelle de la critique littéraire a trouvé de fervents et consciencieux amateurs. C'est même sur le sol germanique qu'elle a en quelque sorte pris naissance. Le nom d'*esthétique* lui fut donné par Baumgarten, d'un mot grec qui signifie *sentiment*. Lessing a produit dans ce genre de critique des morceaux précieux. Il analysa le théâtre français, alors généralement à la mode dans son pays, et, s'attachant surtout à la sincérité des caractères et des sentiments, il prit pour ainsi dire à partie les personnages de ces fictions comme des êtres réels. On regarde sa critique comme un traité sur le cœur humain autant qu'une poétique littéraire. Les écrits de Lessing donnèrent une impulsion nouvelle aux esprits méditatifs de l'Allemagne. Plusieurs écoles d'*esthétique* se formèrent. La plus célèbre est celle que l'illustre Kant a fondée par son ouvrage intitulé la *Critique du jugement*. Dans ce livre, où il recherche la nature du beau et du sublime, le philosophe de Kœnigsberg soutient qu'il y a dans la poésie et dans les arts dignes comme elle de peindre les sentiments par des images, deux genres de beauté, l'un qui peut se rapporter au temps et à cette vie, l'autre à l'éternel et à l'infini. « Il est, a dit un écrivain, une partie de la *Critique du jugement* qui, malgré la nouveauté des aperçus, a obtenu les suffrages des adversaires le plus décidés des doctrines kantiennes, c'est celle qui renferme la théorie du goût et l'analyse du sentiment que les arts se proposent de réveiller. » Malheureusement, dans les objets les plus clairs par eux-mêmes, Kant (et c'est aussi le défaut de son école) prend pour guide une métaphysique fort obscure. Aussi, ses ouvrages, hérissés de difficultés, sont-ils peu connus en France; mais, chez ses compatriotes, il avait affaire à des lecteurs patients et persévérants, qui ont su l'étudier et le comprendre. Il eut de nombreux et d'ingénieux disciples : le plus remarquable d'entre eux, en théorie comme en pratique, fut le célèbre Schiller, qui, outre ses chefs-d'œuvre dramatiques et historiques, a laissé un essai sur la grâce et la dignité, et des lettres sur l'*esthétique*.

CHAMPAGNAC.

ESTHONIE. C'est la partie septentrionale de la province russe de Livonie; elle forme le gouvernement de Revel : elle a une superficie de 900 lieues carrées, et une population d'environ 800,000 habitants. Les Esthoniens formaient autrefois une peuplade finnoise, et étaient déjà, dans les temps reculés, sujets de la monarchie moscovite. Plus tard, ils parvinrent à se soustraire à cette domination. — A dater de 1886, époque à laquelle l'Esthonie fut vendue à l'ordre teutonique, ce pays dépendit des états de Livonie, avec lesquels il revint sous le sceptre de la Russie, après avoir fait partie pendant cent ans de la monarchie suédoise. Sous le règne de l'impératrice Catherine II, ce pays reçut le nom de gouvernement de Revel; mais en 1797, il reprit son ancienne dénomination d'Esthonie. — Les Esthoniens vivent en général dans de misérables demeures; leurs mœurs sont dures et grossières : ils professent la religion protestante. L'empereur Alexandre s'est acquis des droits éternels à la reconnaissance des paysans de l'Esthonie par les mesures généreuses qu'il a ordonnées pour leur complet affranchissement.

C. L.

ESTIENNE (ROBERT et HENRI-), sont les deux plus illustres membres d'une famille qui a rendu de grands services aux lettres et à la typographie. Robert naquit à Paris en 1503, et se voua avec ardeur à l'étude de la littérature. Il possédait une connaissance approfondie des langues latine, grecque et hébraïque. Après la

mort de son père, il travailla quelques années en commun avec Simon de Colines, qui avait été aussi associé de Henri, père de Robert, et qui en avait épousé la veuve. Il donna d'abord tous ses soins à une édition du Nouveau-Testament, qui est plus correcte et d'un format plus commode que toutes celles qui avaient paru auparavant. Le débit rapide de cette édition inquiéta les docteurs de Sorbonne, qui auraient volontiers trouvé un prétexte pour s'opposer à la vente d'un livre qui s'écoulait avec rapidité, et où les partisans des nouvelles doctrines religieuses puisaient leurs principaux arguments. Robert lui-même était attaché à la réforme, et contribuait à ses progrès par diverses publications. Il épousa Pétronille, fille de l'imprimeur Jodocus Badius Ascensius. Cette femme savait si bien le latin qu'elle l'enseigna à ses enfants et à ses domestiques, en sorte que dans toute sa maison il n'y avait personne qui ne parlât couramment cette langue. Vers l'an 1526, Robert établit une imprimerie sous son nom, de laquelle il sortit une suite d'ouvrages très estimables. Ses éditions des classiques grecs et latins furent enrichies le plus souvent de notes utiles et de préfaces intéressantes. De plus, il veillait à ce qu'elles fussent aussi correctes que possible, et dans ce but il affichait ses épreuves et promettait des récompenses à ceux qui lui signaleraient des fautes. Il employa d'abord les mêmes caractères que son père et Simon de Colines, mais, vers l'an 1532, il fit graver des caractères plus élégants, avec lesquels il exécuta la belle Bible latine de cette année. Cette publication lui attira des persécutions, à l'abri desquelles il ne put se mettre que par la protection spéciale de François Ier, et par la promesse de ne plus rien imprimer sans l'approbation de la Sorbonne. A la même époque, il donna la première édition de son *Thesaurus linguæ latinæ*, dictionnaire d'un grand mérite, qu'il perfectionna dans chaque édition postérieure, et qui a servi de base, d'abord au *Trésor* de Gessner, puis aux *Lexique* de Facciolati et de Forcellini, qui l'ont successivement remplacé. En 1539, Robert reçut le titre d'imprimeur royal, pour le latin et l'hébreu. A sa requête, François Ier fit fondre, par Garamond, les beaux caractères que possède encore l'imprimerie royale de Paris. De nouvelles attaques, provoquées au sujet de la Bible de 1545, furent une 2e fois écartées par le roi; mais comme après la mort de ce prince elles recommencèrent avec plus de vivacité, Robert se vit enfin dans l'obligation de quitter la France. En 1552, il se retira à Genève, où il imprima, avec son beau-frère Conrad Badius, le Nouveau-Testament en français; ensuite il établit dans cette ville une imprimerie particulière, de laquelle sortirent encore plusieurs bons ouvrages, qui portent pour enseigne un olivier, au-dessous duquel on lit ces mots : *Oliva Roberti Stephani*. Il se servit pour ces publications des beaux caractères de Garamond, dont il avait emporté avec lui les matrices, et ces matrices furent plus tard (en 1616) redemandées à la république de Genève par le gouvernement français. Robert fut reçu bourgeois de Genève en 1556, et y mourut en 1559. On estime surtout, parmi ses diverses éditions, les Bibles hébraïques, in-4° et in-16; la Bible latine, in-fol.; le Nouveau-Testament in-fol., que l'on regardait comme le plus beau livre imprimé en grec; les *Historiæ ecclesiasticæ scriptores*, *Eusebii Præparatio et demonstratio Evangelica*, le *Denys d'Halicarnasse*, le *Dion-Cassius*, publié avec des additions importantes; le *Cicéron*, le *Térence*, le *Plaute*, etc.

Estienne (Henri), fils du précédent, est encore plus célèbre que son père. Il naquit à Paris en 1528. Il était doué des plus heureux moyens, et s'adonna avec prédilection à l'étude de la langue grecque. Il eut pour maître le savant Pierre Danès, élève de Lascaris et de Budée, premier professeur de grec au collége de France, qui ne consentit à donner des leçons particulières qu'au fils du roi et à Henri-Estienne : ce dernier s'instruisait aussi auprès de Tusan et de Turnèbe, et

devint bientôt l'un des plus habiles hellénistes de son temps. Ses progrès dans la langue latine, que sa mère lui avait enseignée dès son bas âge, ne furent pas moins rapides, comme le prouvent les remarques qu'il publia sur Horace à l'âge de 20 ans. Il avait aussi étudié avec zèle les mathématiques. En 1547, il se rendit en Italie pour mettre à profit les trésors des bibliothèques de Florence, de Rome, de Naples, de Venise, et il en rapporta plusieurs copies précieuses des auteurs classiques. Il visita ensuite l'Angleterre et les Pays-Bas, et revint à Paris en 1552, au moment où son père se disposait à partir pour Genève. Il est probable qu'il l'y suivit, mais, en 1554, il était de retour à Paris, où il sollicitait la permission d'établir une imprimerie, et appuyait sa requête sur le privilége accordé à son père par François Ier. La même année, il visita de nouveau l'Italie, pour comparer les manuscrits de Xénophon et de Diogène de Laërte, et au commencement de 1557, il entreprit à Paris, dans une imprimerie qui lui appartenait en propre, la publication de ces ouvrages, préparés avec tant de soin et par tant de travaux. Il n'aurait pu supporter par lui-même les frais de cette entreprise, mais Ulrich Fugger, riche particulier d'Augsbourg, vint à son aide et lui fournit les fonds nécessaires avec la plus grande générosité : Henri, par reconnaissance, prit le titre d'imprimeur de Fugger. La mort de son père plongea Henri dans un profond chagrin, dont il fut affecté long-temps. Il suivit enfin le conseil de ses amis, se maria et retrouva son ancienne activité. Cependant, comme il avait embrassé publiquement la réforme, il ne vit que trop souvent son repos troublé et ses travaux interrompus. En 1566, il publia la traduction latine d'Hérodote, par Valla, corrigée dans un grand nombre de passages, et défendit dans sa préface le père de l'histoire contre le reproche de crédulité. Robert-Estienne avait déjà recueilli des matériaux pour un dictionnaire grec, Henri continua ce grand travail, et publia, en 1572, le *Thesaurus linguæ græcæ*, qui est réellement un trésor de science et de critique, et qui suffirait seul pour assurer à son auteur une gloire durable. Néanmoins, le prix élevé auquel Henri fut obligé de vendre cet ouvrage, qui lui avait tant coûté de toutes manières, et l'abrégé qu'en fit Scapula, retardèrent tellement le débit que le malheureux auteur se vit bientôt dans de cruels embarras. Il fit un voyage en Allemagne pour se distraire de ses chagrins, et pour y chercher des secours. Henri III lui accorda, il est vrai, pour son ouvrage de la *Précellence du langage français*, une gratification de 3,000 livres, et de plus une pension de 300 liv. pour l'aider dans la recherche des manuscrits ; mais il est probable que ces sommes ne furent pas entièrement ou régulièrement payées, car la position d'Henri ne s'améliora guère. Il se retira de la cour pour s'occuper plus utilement, et vécut à Orléans, à Paris, à Francfort, à Genève et à Lyon. Dans un voyage qu'il fit à cette dernière ville, il tomba malade et mourut à l'hôpital en 1598, probablement aliéné. Telle fut la triste fin de l'un des hommes les plus savants et les plus actifs qui aient jamais existé, d'un homme qui a rendu d'immenses services à la littérature ancienne. Si ses éditions sont moins belles que celles de son père, elles ne leur cèdent en rien sous le rapport du mérite et de la correction. Le texte des auteurs classiques qu'il a publiés a long-temps servi de base aux éditions postérieures, et c'est à tort qu'on lui a reproché d'y avoir introduit quelquefois des corrections arbitraires : ces corrections étaient tirées des manuscrits, mais Henri-Estienne a négligé d'en indiquer la source. Il faisait les vers latins avec une extrême facilité ; il avait de la vivacité dans l'esprit, aimait à faire usage de la plaisanterie et même de la raillerie ; mais il était susceptible, ne supportait pas la contradiction, et se permettait des épigrammes mordantes contre ceux qui ne partageaient pas ses opinions. — Parmi ses nombreuses éditions, on distingue principalement les suivantes : *Poetæ græci prin-*

cipes heroici carminis(1566,in-fol.);*Pindari et cæterorum octo lyricorum carmina* (1560,1566,1586,in-24); *Maxime de Tyr*, *Diodore*, *Xénophon*, *Thucydide*, *Hérodote*, *Sophocle*, *Eschyle*, *Diogène de Laërte*, *Plutarque*, *Apollonius de Rhodes*, *Callimaque*, *Platon*, *Hérodien*, *Appien*, *Horace*, *Virgile*, *Pline-le-Jeune*, *Aulu-Gelle*, *Macrobe*, le recueil des historiens romains. Il a traduit en latin plusieurs auteurs grecs,et composé en français quelques ouvrages de peu d'étendue, tels que *Introduction au Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes*, *ou Traité préparatif à l'apologie pour Hérodote* (1566); *Traité de la conformité du langage français avec le grec*, sans date. Mais son plus beau titre à la reconnaissance de la postérité est sans contredit le *Thesaurus linguæ græcæ*,qui, à bien des égards, n'a pas encore été surpassé, et dont notre siècle a déjà vu paraître deux nouvelles éditions. L'une, publiée à Londres, a été augmentée de remarques et de suppléments fournis par plusieurs savants philologues de notre époque; mais le prix de cet ouvrage est au-dessus de la portée des gens de lettres, et il n'a pas été exécuté avec toute la critique désirable dans le choix des matériaux et dans leur proportion. M. Firmin Didot a commencé, depuis 1830, une réimpression du *Trésor* par ordre alphabétique, pour laquelle il met à contribution les secours des savants de France, d'Allemagne, de Hollande, etc., et où il fait entrer les additions les plus précieuses de l'édition anglaise. Nous faisons bien des vœux pour que cette nouvelle entreprise réponde à l'attente des hellénistes, et pour qu'elle contribue réellement aux progrès de la lexicographie grecque; mais, à en juger par ce qui a déjà paru, l'éditeur n'a pas encore adopté un plan à l'abri de reproches sérieux.

Estienne (Charles), neveu de Robert, imprimeur, est surtout connu par son *Dictionarium historico-geographico-poeticum*, qui a été augmenté par les éditeurs subséquents, et en particulier par l'Anglais Lloyd.—La famille des Estienne et les ouvrages sortis des presses de ces célèbres imprimeurs ont été l'objet des recherches de plusieurs littérateurs et bibliographes. Nous citerons en particulier l'ouvrage d'Almeloveen, *De vitis Stephanorum*; celui de Mettaire, *Stephanorum historia*, et les excellents articles insérés par M. Weiss, bibliothécaire de Besançon, dans la *Biographie universelle*, tome XIII. L. Vaucher.

ESTIMATION. Ce mot s'entend ordinairement de l'action par laquelle on détermine la valeur pécuniaire d'un objet quelconque, et, dans ce sens, le vulgaire lui donne assez improprement pour synonyme le mot *estime* ou plutôt *estimer*, comme quand on dit: ce cheval, ces meubles, ont été *estimés* à tant par les *experts*: on entend par *experts* une classe de gens choisis par les arbitres d'un débat pour juger de la valeur de tel ou tel objet qui se trouve habituellement du ressort de leur profession. Le mot *estimation* n'est guère usité au propre, quoiqu'il n'y ait rien peut-être de plus commun que l'action qu'il sert à déterminer, c.-à-d. l'opération mentale par laquelle nous avons tous plus ou moins la manie de juger de la valeur des objets ou des êtres qui nous entourent, quelque peu compétents que nous soyons le plus souvent pour porter de pareils jugements: aussi la vanité, l'intérêt, l'incapacité, l'envie et toutes les diverses passions deviennent-elles dans ces sortes de cas la source d'une foule de jugements erronés. Y a-t-il si mince politique qui ne se croie apte à juger du mérite d'un ministre, d'un diplomate du jour? Quel est l'habitué de thétre, le demi-savant, qui ne croie pas pouvoir trancher la question relative à la valeur d'une pièce de théâtre, d'un ouvrage scientifique ou littéraire quelconque? La vanité nous inspire plus au moins à tous cette opinion de nous-mêmes, d'après laquelle nous pensons pouvoir décider en toute conscience du mérite de ce qui nous tombe sous les sens, et il n'y a pas jusqu'au public qui ne se croie lui-même capable de juger de tout, quoique dans le plus grand nombre des cas il ne fasse

que répéter, quoiqu'à son insu, les jugements de ceux qui se sont posés et qui le mènent comme ses guides, avec la confiance plus ou moins fondée de réunir en eux toutes les conditions nécessaires à un rôle qui deviendrait si difficile s'il devait être toujours bien rempli. Cette manie de juger de tout et d'en vouloir toujours estimer la valeur est assez bien rendue par le mot *appréciation*, qui devrait ainsi s'appliquer à toute espèce de jugements dont le but est de déterminer le prix des choses et des êtres, en excluant seulement de cette classe ceux que nous avons spécialement affectés à l'idée du mot *estimation*. L'acception du mot *évaluation* a beaucoup d'analogie avec celle de ces deux termes. Elle doit toutefois, être renfermée dans ce qui a rapport à l'action d'évaluer ou de déterminer la valeur de quantités numériques qu'il s'agit de traduire sous telle ou telle forme; elle doit, en un mot, être spécialement consacrée à l'ordre mathématique, comme, par exemple, quand on évalue des quantités fractionnaires sous une forme quelconque, différente de celle à laquelle on fait subir cette opération : ainsi, 3/20 d'une livre, d'un franc, seront évalués sous la forme de 36 deniers, de 15 cent. ou $\frac{36}{240}$ de la livre, $\frac{15}{100}$ du franc, etc. L'adjectif *estimatif* n'a de sens qu'autant qu'il est joint à quelqu'autre mot qui en détermine la valeur, comme quand on dit : un calcul estimatif. BILLOT.

ESTIME (morale). Il ne s'agit pas ici de cette sorte de *considération* que l'on exprime au bas d'une lettre et dans le cours ordinaire de la vie, et dont on s'attache à fixer la mesure suivant les circonstances et les personnes avec lesquelles on est en relation : cette monnaie, dont l'empreinte est effacée, si jamais elle en eut, circule cependant, et chacun veut en recevoir la quantité à laquelle il croit avoir des droits. On a même prétendu en faire un des *droits* de l'homme en société : la qualité d'homme et de membre de la cité impose, dit-on, à tous ceux qui en sentent le prix, l'obligation de l'exprimer par des égards mutuels; il y a des convenances sociales qui en dérivent, etc. On ne le conteste point, mais le mot *estime* a une autre acception beaucoup plus grave; il désigne le sentiment inspiré par de bonnes qualités morales appréciées par la raison. Entre les hommes *estimables*, une estime réciproque est la source des plus douces et des plus durables jouissances de l'amitié; l'attachement, l'affection pour une personne qu'on n'estime point est toujours pénible. L'homme dépourvu de bonnes qualités morales saura les reconnaître et même les apprécier dans les autres, si sa raison est exercée; mais il ne peut en résulter aucune sympathie, aucun sentiment d'affection; il n'y a que les hommes estimables qui puissent être unis par une estime mutuelle. Les vertus ne sont pas toujours dignes d'estime : si leurs actes ne sont pas approuvés par la raison, on regrettera que ces sources de bien coulent suivant des directions et en des lieux où leur influence ne peut être salutaire; en un mot, on n'estime que ce qui est *bon*, et en raison du degré de bonté que l'on y découvre; les facultés sentantes et l'intelligence prennent également part à cet acte de l'ame humaine; elle y est tout entière. FERRY.

ESTIME (marine), méthode d'approximation par laquelle le navigateur mesure la longueur du chemin qu'il a fait, détermine la direction qu'il a suivie, et par conséquent le lieu où il se trouve. Réduit à l'usage de deux instruments, dont l'un est peu correct, et l'autre n'indique pas tout ce qu'il faudrait connaître, il faut que l'expérience et quelques observations viennent à son secours, et lui fournissent les moyens de rectifier les erreurs qui résulteraient inévitablement des données imparfaites que ses mesures lui fournissent. D'heure en heure, ou même plus souvent, il fait jeter le *loch* à la mer, et obtient ainsi la connaissance de la vitesse du *sillage*, pourvu que la mer n'ait aucun mouvement particulier (*v.* LOCH, SILLAGE); mais il est rare que les eaux soient réellement dans l'état d'immobilité que l'on suppose. D'ailleurs, le loch n'apprend rien sur la *dérive* du vaisseau,

et la boussole ne l'indique pas non plus; cependant, il est indispensable de tenir compte de ce mouvement qui modifie la direction suivie : de là la nécessité de recourir à des observations indépendantes de la mer, et ce sont les astres qui donnent au navigateur instruit la connaissance exacte du point où il se trouve, c.-à-d. la *longitude* et la *latitude* (*v.* ces mots). Mais les marins expérimentés ont acquis une telle habitude de rectifier les données de l'*estime* qu'ils n'admettent les résultats des observations astronomiques qu'autant qu'elles sont à peu près d'accord avec leurs moyens ordinaires d'évaluation. Le capitaine Cook était dans l'usage de prendre une moyenne entre son estime et les données qui lui étaient fournies par les astronomes qui l'accompagnaient dans ses voyages de découvertes, et l'on sait jusqu'à quel point ce navigateur a poussé l'exactitude, la précision des mesures dans tout ce qu'il a fait pour achever la reconnaissance de notre globe. Remarquons aussi que dans le cours d'une longue navigation, des erreurs en sens contraire peuvent se compenser, et que des méthodes incorrectes peuvent être employées sans de graves inconvénients. Plusieurs voyages autour du monde ont été faits sans autre guide que l'estime, et ils ont réussi dans tous les sens de ce mot. FERRY.

ESTOC, ESTOCADE, ou ESTOCQ, mot qui est probablement une corruption du mot allemand *stoss*, qui a le même sens. Gébelin et Ménage le font dériver de l'allemand *stock* (tronc, souche, bâton ferré, épieu); Le Duchat le tire de l'allemand *stechen* (percer), *stich* (coup d'estoc). D'autres veulent qu'il vienne de l'italien *stocco*, qui était synonyme de *coutille* ou d'*épée* longue et étroite. — Barbazan ne fait dater que du XVe siècle l'expression *estoc*. Cependant, l'estoc ou l'estocade étaient connus, au moins comme une espèce d'arme, sinon comme coups d'arme, au temps de Louis IX, et dans les exercices où l'on courait le faquin.—Sous le règne de Henri II, nos compagnies d'ordonnance portaient l'estoc. — Les Espagnols se servaient d'estocades dans les combats singuliers. — Brantôme nous dit qu'en Italie « le grand-écuyer de Charles-Quint portoit l'estocq du roi. » — Le terme *estoc* n'est plus employé maintenant qu'adverbialement : *frapper d'estoc*, c'est pointer ou donner de la pointe d'une épée ou d'un espadon. — *Frapper d'estoc*, *estocader*, ou *estoquier*, était l'ancien usage de la milice romaine, et Végèce rappelle aux troupes cette maxime, qu'*il ne faut pas frapper de taille* ou *porter des coups de taille*. Tite-Live attribue les défaites des Gaulois à la nature de leurs épées, qui n'étaient pas propres à frapper de pointe. — Les coups de pointe ou d'estoc se donnent dans ou hors, sur ou sous les armes; ils se portent aussi en flanconnade. Gal BARDIN.

ESTOCADE, ou STOCADE, suivant l'*Encyclopédie*, mot dont l'étymologie est la même que celle du mot *estoc*. Des écrivains prennent l'un pour l'autre ces deux mots; mais, dans les descriptions des pièces qui font partie des cabinets d'armes, on nomme positivement *estocade*, et non *estoc*, une épée en spatule dont on ne se servait qu'à cheval et comme d'une lance. Quoique le fer en fût long, il n'y avait qu'une courte partie de cette lame qui pût faire blessure : cette partie offensive, cette spatule de huit ou dix pouces, avait forme de braquemart : le reste de la lame n'était qu'une barre carrée. Près de sa naissance et en son milieu, la spatule était percée de part en part d'un trou dans lequel s'introduisait à demeure une broche de fer de deux ou trois pouces de long : cette broche, de la force d'un gros clou d'épingle, avait pour objet de retenir ou d'attacher le fourreau, parce que ce fourreau n'était pas plus long que la spatule : le reste de la lame demeurait nu et découvert. Ce fourreau était en matière solide et de forme inoffensive parce qu'il servait de frette ou de morne à la lame, c.-à-d. qu'il y restait quand on devait s'en escrimer en combat simulé en employant l'arme frettée, mornée, innocente, courtoise. — Les estocades n'avaient qu'une poignée à croisette, parc

qu'une garde eût nui dans le combat à cheval, puisqu'il fallait que de la même main dont il tenait la poignée le combattant saisit le faucre ou branche saillante qui était fixé à demeure sur le pectoral droit de la cuirasse. — Le mot *estocade* a eu d'autres acceptions; il s'est pris comme *brette* à quatre carres, de trois pieds et demi, et à poignée terminée en pivot; il a signifié un genre de blessures et de bottes d'escrime, un coup d'arme différent de la *coutillade*. Gal Bardin.

ESTOILE (Pierre de l'), grand-audiencier à la chancellerie. Ces audienciers, au nombre de quatre, faisaient alternativement leur charge par quartier ou trimestre. Quelques biographes les ont signalés comme de simples huissiers. C'est une grave erreur : les grands-audienciers à la chancellerie étaient de véritables magistrats ; ils étaient chargés du rapport des affaires portées à cette haute juridiction. — Pierre de l'Estoile était parent ou allié des premières familles de la robe. Bon Français, annaliste consciencieux, et à portée, par sa position sociale, d'être bien informé de tous les grands événements de l'époque, il avait écrit jour par jour ce qui se passait d'intéressant à la cour et à la ville. Il n'était point ligueur ni ce qu'on appelait alors *politique* ou *royaliste* prononcé. Son journal se fait remarquer par une grande franchise et une rare indépendance d'opinion. Ce recueil est un pêle-mêle de faits très variés. Les affaires d'état s'y trouvent mêlées avec celles de la famille de l'auteur, les prix des denrées, les maladies régnantes, les événements sérieux ou gais de chaque jour : c'est un compte-rendu de tout ce qui faisait l'objet des conversations. Il raconte tout ce qu'il apprend sans engager sa responsabilité, et quand il croit s'être trompé, il se rétracte franchement. Il ne s'est point posé comme historien ; il n'avait fait son journal que pour aider ses souvenirs ; ce n'est donc pas une histoire mais un recueil de précieux matériaux historiques. Son œuvre se divise en deux parties, 1° le *Journal d'Henri III* ; 2° le *Journal d'Henri IV*. Le premier, commencé en 1574, finit à 1589 : Godefroi l'a publié en deux volumes in-8° à Cologne ; le deuxième, *Journal d'Henri IV*, a été publié en 1632 en deux volumes in-8°. Ces deux ouvrages ont été aussi imprimés sous le titre de *Mémoires curieux pour servir à l'histoire de France, depuis* 1575 *jusqu'en* 1611, époque de la mort de l'auteur. Les deux journaux réunis ne comportaient ensemble que trois ou quatre volumes, et les dernières éditions ont plus du double. Godefroi, l'abbé Lenglet, Le Duchat et d'autres commentateurs y ont ajouté beaucoup de notes et d'additions ; ils y ont annexé plusieurs pièces satiriques plus que graveleuses : 1° la *Description de l'isle des hermaphrodites*, pamphlet hideux de cynisme contre Henri III et ses mignons ; 2° le *Divorce satirique* et la *Confession de Sanci* : Henri IV est fort maltraité dans cet ouvrage ; on lui reproche surtout son abjuration ; 3° le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis*, libelle passionné, acrimonieux, où la haine de parti se montre dans toute sa virulente exaltation. Ce recueil est désigné dans le monde littéraire et dans le commerce de la librairie sous le titre unique de *Journal de l'Estoile*. Il convient de distinguer des pamphlets ajoutés à son œuvre, d'autres pièces originales, qui se font remarquer par une discussion sage et éclairée, et par des relations exactes, telles que la *Véritable fatalité de Saint-Cloud*, la *Relation du meurtre du duc et du cardinal de Guise*, par Miron, médecin de Henri III, et les *Lettres de Henri IV aux duchesses de Beaufort et de Verneuil*. — Pierre de l'Estoile mourut en 1611 dans un âge très avancé.

Estoile (Claude de l'), seigneur du Saussai, né à Paris en 1597, fils du précédent, était un des cinq poètes que le cardinal de Richelieu employait à la composition de ses œuvres dramatiques. Claude de l'Estoile est auteur de plusieurs drames médiocres : *la Belle esclave*, *l'Intrigue des filous de Paris*, *le Ballet des*

fous, etc. Quelques odes, également oubliées, lui ouvrirent les portes de l'académie en 1632. Il dut surtout cet honneur au patronage du cardinal de Richelieu. Il travaillait beaucoup ses ouvrages, et affectait une caustique sévérité pour les ouvrages des autres. Un jeune poète était venu lui soumettre une tragédie; l'académicien avait écouté sans mot dire les deux premières scènes, mais, à la troisième, méontent du ton dont l'auteur faisait parler un roi, il interrompit la lecture en disant : « Ce roi est ivre, car s'il ne l'était il s'exprimerait en d'autres termes. » — Claude de l'Estoile ne travaillait qu'à la lumière, même pendant le jour. Il lisait aussi ses ouvrages à sa servante : il n'avait que cela de commun avec Corneille et Molière.

Estoile (Pierre Pousse-Motte de l'), fils de Claude et abbé de Saint-Acheul d'Amiens, a publié quelques traités historiques. Dufey (de l'Yonne).

ESTOMAC (méd.). On désigne par ce nom le principal organe de la digestion : c'est un sac membraneux formé par l'ampliation d'un long tube s'étendant depuis la bouche jusqu'au siége, et dont les diverses parties sont nommées collectivement par le mot *intestins*. Il serait déplacé, dans un ouvrage tel que celui-ci, de décrire l'estomac à l'aide du scalpel. Nous devons nous borner à en faire concevoir une idée suffisante pour l'intelligence de diverses notions qu'il est utile de vulgariser. Chez l'homme, ce viscère a la forme d'une cornemuse, mais chez les animaux il diffère, sous ce rapport, de configuration, comme sous celui de beaucoup d'autres. Chez quelques espèces, l'estomac est armé de dents. Il est intérieurement revêtu d'une membrane analogue à celle qui tapisse la bouche, laquelle est douée d'une vive sensibilité. On y remaque deux ouvertures, une appelée *cardia*, qui communique avec un conduit appelé *œsophage* (*v.*), qui s'étend jusqu'à l'arrière-bouche; l'autre se nomme *pylore*, communiquant avec le premier des intestins, appelé *duodenum* (*v.*). Cette dernière a été appelée *pylore*, mot grec qui signifie *portier*, et qu'on a cru convenable parce que l'orifice est fermé par un repli de la membrane intérieure, qui ne laisse passer le bol alimentaire qu'autant qu'il a été réduit en *chyme* (*v.* Digestion). Cet organe est recourbé sur lui-même et forme un arc dirigé de droite à gauche, et placé au-dessous de la fourchette que forment les côtes et entre le nombril : le *creux de l'estomac*, appelé vulgairement, *région épigastrique* dans le langage des médecins. Les deux ouvertures que nous avons fait connaître sont plus hautes que le fond, et par cette disposition les substances alimentaires ne passent point dans les intestins par leur poids, mais seulement quand elles ont été suffisamment élaborées. Il était nécessaire de déterminer ici avec précision l'emplacement de l'estomac, parce qu'on commet journellement une erreur à ce sujet en disant : « J'ai mal au cœur », quand on éprouve des nausées ou quand on vomit; on devrait dire : « J'ai mal à l'estomac »; c'est dans la région qui a été indiquée qu'on ressent une sensation pénible; la place occupée par le cœur se reconnaît facilement aux battements de cet organe.—Les fonctions dont l'estomac est chargé dans le jeu de l'organisme en font un organe des plus importants, et qui a une influence très grande sur la vie : siége de la faim et de la soif, il est en rapport avec le cerveau, où réside l'empire de la volonté, et auquel il commande en despote. Ainsi, dès que la sensation de la faim est excitée, l'estomac sollicite le cerveau de lui fournir des aliments, comme un maître sonne son valet pour mettre la table, et il est obéi, coûte qui coûte. Il est bien rare que le cerveau puisse résister à cet appel : il faut un effort de volonté dont peu d'hommes sont capables. Le *moi* perd presque toujours ses droits, l'organe dont il procède venant à s'affecter au point que la raison se perd. On a cependant des exemples de ce triomphe du cerveau sur l'estomac. Deux très remarquables nous ont été fournis en ces derniers temps, l'un par un Corse, l'autre par un Provençal, qui avaient été condamnés à la peine de mort. Ce dernier se dé-

termina, dit-on, par amour pour ses enfants, à échapper ainsi au supplice; il croyait qu'en ne périssant pas sur l'échafaud, ses biens ne seraient pas saisis pour payer les frais de son jugement. On a prétendu récemment qu'une partie du cerveau produisait la faim, parce qu'on l'a trouvée très développée chez les personnes affamées et gourmandes, même dans l'enfance : on en a fait l'organe de l'*alimentativité*, et il est situé au-dessous des tempes : c'est une nouvelle acquisition pour les phrénologistes, démontrée par quelques observations, mais qu'on ne doit admettre qu'après un plus grand nombre de faits.—Quoi qu'il en soit, le cerveau, à son tour, exerce une influence très grande sur l'estomac, influence dont il convient d'indiquer ici la portée. Les occupations intellectuelles, si elles sont trop abstraites, trop prolongées, produisent une irritation cérébrale que l'estomac partage promptement, et qui se traduit par un malaise ressenti dans l'épigastre. Le chagrin agit de même et plus vivement; s'il est entretenu, il peut produire des effets analogues à ceux des poisons : beaucoup de gastrites, d'ulcérations, de cancers de l'estomac, n'ont souvent pas d'autres causes. C'est ainsi que l'ame ronge le corps. — En raison de cette sympathie qui unit aussi étroitement le cerveau et l'estomac, les stimulations de ce dernier organe retentissent à leur tour sur le premier. L'ivresse fournit un exemple trop commun de cette action.— Ces informations suffisent pour indiquer, aussi sommairement qu'il nous est prescrit de le faire, l'importance de l'estomac dans l'ensemble des organes de la vie, et pour montrer comment l'insuffisance des aliments et des boissons, ou leur mauvaise qualité, doit produire d'une part de graves désordres, et d'une autre, comment l'excès contraire doit avoir également des résultats funestes. Ce n'est pas impunément qu'on satisfait à la gourmandise, à la gloutonnerie, ou à la passion des liqueurs alcooliques. Ainsi, par des motifs contraires, l'estomac est un ennemi pour le riche comme pour le pauvre.

CHASSONNIER.

ESTOMPE. On donne ce nom à un morceau de peau roulée, fixée dans cette disposition, par son bord externe seulement, à l'aide d'un peu de colle, et taillée de telle façon que sa forme cylindrique se termine par deux cônes dont le sommet est en dehors. Cet instrument sert à étendre le crayon sur le papier. On emploie plusieurs sortes de peaux à sa confection. L'estompe de buffle fond aisément entre elles les hachures de la préparation; celle que l'on fabrique avec le cuir de l'agneau enlève la couleur; la peau de castor la fixe assez solidement. On substitue avec avantage à cette matière le papier gris, abandonnant plus facilement le noir sur la feuille que l'on veut charger d'ombres. On proportionne la grosseur de ces objets d'exécution à la dimension du sujet et des figures à dessiner. On doit éviter cependant la trop grande ténuité de leur pointe : cet excès est nuisible à l'ensemble du travail, et produit de la sécheresse dans le *faire*. Aussi, les estompes aplaties vers leurs bouts peuvent être adroitement utilisées à reproduire des plans larges, et devenir préférables dans les fonds, que l'on rend ainsi plus vaporeux. Le crayon le meilleur pour être estompé est le plus tendre; le dur laisse des sillons, qu'il est souvent impossible de faire disparaître (*v.* le mot DESSIN). J.-B. DELESTRE.

ESTRAGON, *artemisia dracunculus* (famille des flosculeuses), plante vivace, qui croît spontanément en Sibérie, d'où elle s'est répandue il y a long-temps partout. Ses feuilles, petites et alongées, ont une odeur agréable et légèrement piquante. Il est peu de nos potagers où l'estragon ne se trouve. Il entre dans la composition des salades, dont il relève le goût, en facilitant la digestion. L'estragon entre aussi dans plusieurs infusions, telles que le vinaigre d'estragon, dont l'emploi est très fréquent. — L'estragon, ayant été multiplié depuis très long-temps par la division de ses pieds, a, en quelque façon, perdu la faculté de produire des semences susceptibles de germination. On le multiplie, comme

nous venons de le dire, par la séparation de ses pieds, ou par les boutures de ses tiges; mais ce dernier procédé est très rarement mis en usage, parce que les tiges de l'estragon sont faibles et délicates. — Cette plante est d'une constitution faible; elle craint l'humidité, et est sujette à pourrir ou à fondre, surtout dans les terres fortes, grasses et compactes : il faut donc, autant que les circonstances le permettent, placer l'estragon dans une terre douce et légère, et lui donner des arrosements modérés. C. Tollard a.

ESTRAMAÇON ou **ESTRAMASSON**, mot dérivé de l'italien, *stramazzone* : en ce cas, il semblerait analogue au verbe *stramazzare* (jeter par terre, atterer), comme si l'on frappait avec une massue, nommée *mazza*. Cependant, on pourrait croire, d'après Ménage et Borel (Pierre), qu'il proviendrait du latin barbare, *scramsaxus*, qu'on trouve dans Grégoire. — Carré, dans sa *Panoplie*, accuse une étymologie différente : il prétend qu'on nommait *estramaçon* ou *extrema acies*, l'extrémité du sabre; mesurée à un pied de distance de la pointe. — Le terme *estramaçon* signifiait *lourde épée*, *épée à large tranchant*, ou, suivant Pasquier, *coup de taille*. De là le verbe *estramaçonner* (frapper de taille). — Chilpéric, en 584, est assassiné à coups d'estramaçon (*scrammasaxus*). — On se servait d'estramaçons dans les combats à la *mazza*, dans les duels à mort. G[al]. Bardin.

ESTRAPADE. Ce mot, dérivé de l'ancien verbe français *estraper* (briser), a deux significations que nous allons faire connaître. En termes de manége, il se dit de l'action d'un cheval qui se dresse en l'air, en détachant de furieuses ruades pour démonter son cavalier. — L'*estrapade* était aussi un supplice de mer, qui consistait à guinder le coupable a la hauteur d'une vergue, d'où, le laissant tomber dans la mer, on l'y plongeait autant de fois que le portait la sentence : c'est ce qu'on appelait aussi la *cale*. L'*estrapade de terre* était un supplice plus cruel, en usage dans le midi de l'Europe, et dont la forme variait suivant les localités. Quelquefois on liait les pieds et les mains du coupable derrière le dos; on le hissait, au moyen d'une poulie, et on le laissait tomber jusqu'à deux ou trois pieds de terre, de manière que ses bras et ses jambes éprouvassent de grandes douleurs par le poids de son corps. Mais, quand on se contentait d'attacher les mains du patient derrière son dos, pour le faire tomber sur ses pieds, alors les souffrances étaient horribles : le poids du corps faisant revenir les bras en avant, les épaules se trouvaient démises. C'est de cette dernière manière qu'on infligeait l'estrapade dans les états soumis à la domination du pape. Nous avons vu à Avignon, sur la place S[t]-Pierre, à côté du tribunal de ce nom, la poulie à 30 ou 40 pieds de terre, d'où l'on faisait descendre rapidement les victimes. — Le supplice de l'estrapade fut introduit en France sous le règne de François I[er], et on l'infligea spécialement aux huguenots, que, par un raffinement de cruauté, on replongeait plusieurs fois dans les flammes, au lieu de les faire tomber par terre. — La *ganche* est une sorte d'estrapade réservée aux assassins en Turquie : on hisse les patients au moyen d'une poulie, et on les laisse tomber sur des crampons de fer, où il restent accrochés par le ventre, la poitrine, ou par toute autre partie du corps. On a vu quelques-uns de ces misérables demeurer ainsi suspendus deux ou trois jours avant d'expirer, et demander à boire et à fumer. — Une petite place à Paris, près du Panthéon S[te]-Geneviève, et une rue voisine, portent le nom de l'*Estrapade*, et ont remplacé le fossé qui renfermait la ville de ce côté, non loin de la porte Saint-Jacques, qui n'existe plus. De là est venu le nom d'*Estrapade* donné au fossé, à la rue et à la place. Y voyait-on des chevaux désarçonner leurs cavaliers? y donnait-on autrefois la torture à des malheureux, notamment sous François I[er] et sous Henri II? Cette dernière étymologie est la plus vraisemblable. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce quartier était alors plus vivant qu'il ne l'est aujourd'hui. De-

vant la porte Saint-Jacques, à l'entrée du fossé de l'Estrapade, vers la fin du XVIe siècle, un théâtre portatif fut établi par trois acteurs, ou plutôt trois farceurs, qui, depuis, entrèrent à celui du Marais, d'où ils passèrent à l'hôtel de Bourgogne (*v.* Bourgogne et Marais) : Robert Guérin, dit La Fleur ou Gros-Guillaume, Henri Lrgrand, dit Belleville ou Turlupin; et Hugues Guérin, dit Flechelle ou Gautier-Gurguille. Ils y faisaient rire le le public, l'un, par son visage enfariné et son gros ventre d'ivrogne, cerclé de deux ceintures de cuir comme une barique; le second, par sa longue barbe pointue et ses chansons bouffonnes; et le troisième, par ses pointes et ses quolibets, qu'on appela *turlupinades.* — Deux siècles plus tard, lorsque la révolution, détruisant tous les priviléges, enfanta une foule de théâtres, il s'en éleva un sur la place de l'Estrapade, sous le titre de *théâtre des Muses.* L'Apollon de ce Parnasse était un sieur Panier, tourneur de son métier, et ci-devant associé à la direction des *Délassements comiques.* Il offrit au public des actrices qui ne ressemblaient à rien moins qu'aux Muses, et des pièces qu'il payait 40 sous par acte. On y jouait des ouvrages patriotiques qui produisaient sur les bonnes gens du quartier une grande illusion, surtout aux fêtes funèbres de Voltaire et de Mirabeau. Ce théâtre ferma au bout de quelques mois, et son entrepreneur se remit à tourner des chaises. Vers la fin de 1792, la salle rouvrit, non sous le patronage des Muses, mais sous le simple titre de *théâtre de l'Estrapade,* qui ne lui réussit pas mieux, car elle fut fermée définitivement dans les premiers mois de 1793, et, depuis lors, n'a plus donné signe de vie. H. Audiffret.

ESTRÉES (Gabrielle d'), dame de Liancourt, duchesse de Beaufort, née en 1571, morte en 1599, appartenait à cette antique famille d'Estrées qui a donné à la France, depuis François Ier, deux grands-maîtres de l'artillerie, plusieurs maréchaux, des académiciens, des prélats distingués, entre autres un cardinal qui, sous Louis XIV, fut un excellent citoyen, un courtisan honnête homme; et cependant, le nom de la maison d'Estrées reposerait presque inconnu dans nos annales historiques, si la brillante prostitution d'une femme ne l'avait rendu populaire. Loin de moi la pensée hypocrite d'affecter du scandale à froid au sujet des amours d'un soldat comme Henri IV! Héros sur le champ de bataille, il retrouvait auprès des belles la même ardeur qui lui faisait braver le fer et la mitraille; rien n'est plus dans l'ordre; mais, ce point accordé, il est bien permis de déplorer la honteuse adulation des courtisans et des écrivains qui, surtout de nos jours, ont déifié les amours de Henri IV, et élevé des statues à la plus chérie de ses maîtresses. Que l'imprudent guerrier qui, pour aller s'enivrer quelques instants auprès de cette nouvelle Armide, compromit deux fois son trône et son parti, ait immortalisé sa *Charmante Gabrielle* dans quelques rimes simples et touchantes, rien de mieux encore; mais la patience échappe, lorsqu'en 1820, on voit un roi septuagénaire, un homme grave comme Louis XVIII, autoriser l'érection *officielle* d'une statue de l'épouse adultère et divorcée de Liancourt-Damerval. Qui ne connaît les amours de Henri IV et de Gabrielle? Le hasard ayant conduit ce prince, sur la fin de 1590, au château de Cœuvres, où résidait Gabrielle et sa famille, il reçut de la jeune châtelaine un accueil si empressé que le cœur, d'ailleurs fort inflammable, du pauvre roi, fut conquis sans retour; mais de cette fois il ne fut pas vainqueur, soit que Gabrielle se sentît encore trop éprise du grand-écuyer Bellegarde, son amant, soit que Henri IV ne fût pas en état de pousser à fin l'aventure: en effet, les *Mémoires de Bassompierre* nous apprennent que l'abbesse de Vernon, Catherine de Verdun, lui avait laissé un *souvenez-vous de moi* beaucoup trop durable. Quoi qu'il en soit, Gabrielle ne tint pas long-temps contre les libéralités d'un prince qui n'avait pas toujours des chemises, mais qui ne comptait jamais avec ses maitresses. Henri IV, au reste, avait plus qu'aucun autre roi besoin de se montrer généreux en amour, car le

prestige de ses héroïques qualités ne pouvait, dans certains moments, effacer la révoltante impression de sa malpropreté, toute soldatesque et toute gasconne, jointe à la disgrâce d'une haleine à renverser morts ses ennemis. Gabrielle se donna donc au roi, sans renoncer à son intrigue avec Bellegarde. Le bon Henri, destiné, dans ses amours comme en hymen, à la publicité d'une malencontre qui n'épargne pas plus, ce semble, les fronts royaux que les fronts vulgaires, n'ignorait ni les privautés de Gabrielle avec Bellegarde, ni celles de son épouse, Marguerite de Valois, avec le monde entier. Qui ne connaît ce mot : « Il faut que tout le monde vive », qu'il dit si plaisamment en jetant un gâteau à Bellegarde caché sous le lit de son infidèle maîtresse? Les *Mémoires de Sully* nous apprennent l'étonnement que témoigna ce prince lorsqu'Alibourt, son médecin, lui apprit que Gabrielle était enceinte : « Que voulez-vous dire, bonhomme? Comment serait-elle grosse? Je sais bien que je ne lui ai encore rien fait? (liv. 1er, c. 68). » Peu de jours après (24 juil. 1594) mourut ce médecin, possesseur d'un secret si dangereux. Les ennemis de Gabrielle ne manquèrent pas d'attribuer cette mort subite au poison (*Journal de l'Estoile*). Pour donner à Gabrielle une position dans le monde, Henri IV l'avait mariée à un gentilhomme picard, Liancourt-Damerval; mais, disent les *Mémoires de Sully*, « il sut bien empêcher la consommation du mariage, » qui fut bientôt dissous pour cause d'impuissance du mari, quoique Liancourt eût quatorze enfants d'une première femme. Ce préliminaire était essentiel pour conduire Gabrielle sur le trône que Henri IV lui destinait, lorsque lui-même aurait fait dissoudre son mariage avec Marguerite de Valois. Dans ce dessein, il érigea, pour la dame de Liancourt-Damerval, le comté de Beaufort en duché-pairie. Gabrielle ne négligea pas de se faire des créatures parmi les plus grands seigneurs du royaume. Elle contribua beaucoup à l'accommodement honorable qu'obtinrent du roi Mayenne et le duc de Mercœur. Elle ne s'oublia pas elle-même, et, pour prix de ses bons offices, le duc de Mercœur promit de donner sa fille, qui était la plus riche héritière du royaume, à César, *Monsieur*, duc de Vendôme, l'aîné des trois enfants qu'elle avait donnés à Henri IV. Un seul homme contre-balançait le crédit de la favorite : c'était Sully, trop dévoué à son maître pour l'être à ses maîtresses. C'étaient, entre Gabrielle et l'austère ministre, des scènes à n'en pas finir. Le bon Henri faisait chaque jour ses efforts pour les rapatrier : une parole indiscrète de Gabrielle le mit à même un jour de se prononcer, et ce ne fut pas à l'avantage de celle-ci : « J'aime mieux, lui dit-elle, mourir que de vivre avec cette vergogne de voir soutenir un *valet* contre moi qui porte le titre de *maîtresse*. — Je chasserais plutôt vingt maîtresses comme vous qu'un valet comme lui », fut la réponse de Henri IV. Toutefois, sans avoir le titre de reine, Gabrielle jouissait déjà de tous les honneurs attachés à ce titre ; elle ne devait pas même tarder à le posséder, car les négociations pour le divorce allaient bon train ; c'est le moment qu'attendit la mort pour la frapper au milieu de tout l'éclat du bonheur et du luxe, au milieu du prestige des plus hautes espérances. Henri, par une insignifiante concession aux remontrances de son confesseur René Benoît, avait éloigné de la cour sa maîtresse pendant les fêtes de Pâques. Elle alla les passer chez Zamet, riche financier, qui était le ministre des plaisirs du roi et le complaisant de ses maîtresses. Ce fut là que le samedi-saint (10 avril 1599), elle expira au milieu d'affreuses convulsions qui la prirent subitement après avoir terminé son dîner en mangeant une orange. Sa bouche s'était tournée presque jusqu'au derrière de la tête, et, dit un biographe, « ce visage orné de tant d'attraits n'offrait plus qu'un masque hideux sur lequel il était impossible de jeter les yeux sans horreur (Tabaraud, *Biog. univ.*). » Cette mort fut-elle l'effet d'une apoplexie naturelle? provint-elle du poison? C'est un problème que l'histoire n'a pu résoudre. Henri IV donna d'amers regrets à Ga-

brielle; il porta son deuil comme pour une princesse du sang. — Il paraît qu'au total, Gabrielle, ambitieuse et intéressée comme toutes les femmes qui ont occupé sa place, si l'on en excepte la douce et tendre La Vallière, fut une assez bonne créature : « Sans hauteur, sans arrogance, sans fierté, dit l'abbé Tabaraud, elle n'abusa jamais de sa faveur. Affable, polie, douce et bienfaisante, elle avait acquis l'estime et la considération des courtisans.» Un contemporain assez peu flatteur de son naturel, l'historien d'Aubigné, ne s'est pas exprimé avec moins d'estime sur le caractère de cette favorite : « On n'a guère vu de maîtresses de nos rois, dit-il, qui n'aient attiré sur elles la haine des grands, ou en leur faisant perdre ce qu'ils désiraient, ou en faisant défavoriser ceux qui ne les aidaient pas, ou en épousant les intérêts de leurs parents, leurs récompenses ou leurs vengeances. C'est une merveille que cette femme, dont l'extrême beauté ne tenait rien de lascif, ait pu vivre dans cette cour avec si peu d'ennemis. » — Sous un autre rapport, la chronique scandaleuse du temps n'a pas épargné Gabrielle. On rapporte qu'après avoir été, à l'âge de 16 ans, prostituée par sa mère à Henri III qui la paya 6,000 écus, et qui s'en lassa bientôt, elle fut livrée à Zamet dont le coffre-fort trouvait peu de cruelles; puis elle passa au cardinal de Guise, qui vécut avec elle pendant un an; puis au duc de Longueville, puis à deux ou trois autres gentilshommes, et enfin au duc de Bellegarde, qui finit par la partager avec Henri IV. Je rapporte cette amoureuse litanie, sans prétendre la discuter ni la garantir; elle prouve du moins que la médisance n'est jamais en reste avec les femmes qui, comme Gabrielle, ont bravé les mœurs avec tant de publicité. Cette favorite se livrait sans mesure aux dépenses du luxe le plus effréné. Le *Journal de l'Estoile* entre à cet égard dans des détails curieux : on y voit que pour un ballet qui fut donné à la cour au mois de novembre 1594, elle porta un mouchoir dont « elle avait arrêté le prix (avec un brodeur de Paris) *à dix-neuf cents écus*, qu'elle lui devait payer comptant. » — Gabrielle a été le sujet d'une héroïde de Poinsinet et d'une mauvaise tragédie de Sauvigny. Dans les environs de Paris, on montre encore plusieurs maisons de plaisance qui lui ont appartenu. C. Du Rozoir.

D'ESTRÉES (Jean et Victor). Louis XIV eut des élans d'orgueil qui souvent donnèrent de l'éclat à son règne. Les grandes révolutions du XVIe siècle avaient élevé trois nations occidentales, l'Espagne, par ses possessions d'Amérique, l'Angleterre et la Hollande par l'immense développement de leur commerce maritime, au premier rang des puissances navales : le roi de France ne vit que la force militaire qui servait de protection à ces intérêts nationaux; il voulut aussi paraître au milieu des luttes qui avaient toutes les mers pour théâtre; et, des rives de son Océan, il fit surgir des flottes qui allèrent se mêler aux querelles des peuples voisins. Aux événements militaires d'alors s'attachèrent quelques familles, quelques noms d'hommes, que la célébrité des batailles emporta célèbres aussi dans la postérité. Le nom des d'Estrées fut de ce nombre. Jean et Victor, l'un père et l'autre fils, se transmirent l'un à l'autre par droit de naissance les grands titres et l'illustration. — Jean était né en Picardie, en 1624; il servit d'abord dans l'armée de terre, et à 31 ans le roi l'avait nommé lieutenant-général de ses armées. C'était une belle carrière alors que la carrière des armes pour ceux que soutenaient les faveurs de la cour. En 1659, la paix survint : Jean profita des années de calme pour voyager; il parcourut les ports de France, d'Angleterre et de Hollande; « conversant de temps en temps avec les pilotes, les officiers et les matelots, si bien, dit un biographe, qu'il apprit tout ce qui est nécessaire pour former un homme de mer. » Les temps sont bien changés, car cet apprentissage de l'amiral d'Estrées fait hausser les épaules aux marins de nos jours. Louis XIV n'en jugea pas ainsi, il l'improvisa vice-amiral, après l'avoir fait duc et pair, et lui donna une flotte pour

aller demander raison aux Anglais des ravages qu'ils exerçaient dans nos possessions d'Amérique; puis, en 1672, quand la France s'unit à l'Angleterre contre la Hollande, l'escadre de d'Estrées alla se ranger sous les ordres du duc d'Yorck, et se battit à South-Bay contre Ruyter. L'année suivante encore, il alla, avec 30 vaisseaux de ligne et 20 frégates, s'unir aux 42 vaisseaux du prince Robert, et, le 7 juin, les armées combinées engagèrent un combat contre Ruyter et Tromp. Ce jour-là, son intelligence s'éveilla aux belles leçons d'évolution navale qu'il reçut de Ruyter. L'honneur et l'amour de la gloire emplissaient l'ame de la noblesse française de ces temps-là. D'Estrées rendit à son ennemi un généreux témoignage; il écrivit à Seignelay : « Ruyter est un grand maître dans l'art de la marine; il m'a donné de belles leçons dans cette bataille; je paierais volontiers de ma vie la gloire qu'il s'est acquise. » Et 7 jours après, il espéra mettre à profit ces hauts enseignements : il se heurta contre Ruyter, mais il n'y eut que deux affaires partielles. Je voudrais bien développer ici ce qu'étaient les grandes batailles navales de ces journées historiques; je serais entraîné trop loin; je me bornerai à une seule réflexion. — Les vaisseaux en bataille sont rangés sur une ligne droite; aujourd'hui, une armée coupée est regardée comme à demi battue; alors les lignes se coupaient et se traversaient plusieurs fois dans la même affaire sans se faire de mal notable. Mais si les officiers de marine n'avaient pas une large entente de l'art des batailles, ils étaient braves chevaliers, et l'honneur parlait haut à leurs ames. J'en veux prendre pour exemple la tentative que fit Jean d'Estrées sur Tabago en 1677. Il n'avait que 6 vaisseaux; l'amiral Hollandais Binkes en avait 10, et de plus, il était embossé dans le cul-de-sac de Tabago, où nos vaisseaux ne pouvaient pénétrer que la sonde à la main par un étroit chenal. D'Estrées entra malgré le feu des forts, et engagea l'ennemi bord à bord pendant 8 heures; il fit sauter le vaisseau amiral, qu'il avait accroché, et fut brûlé lui-même. Il se passa d'horribles scènes, surtout à bord d'une malheureuse flûte où l'on avait entassé femmes, enfants, nègres et vieillards, et qui prit feu. Quant à lui, il ne dut son salut qu'au dévouement d'un garde-marine. Ce fut une chaude affaire : sur onze vaisseaux qui brûlèrent, nous y laissâmes quatre des nôtres. Il revint vers la fin de l'année et prit possession de l'île. Mais il était destiné à essuyer toutes les chances de la navigation : en retournant en France, son escadre alla faire tête sur les îles des Oiseaux; le désordre se mit dans son équipage, les matelots défoncèrent les bariques de vin et d'eau-de-vie, se soûlèrent, perdirent la tête et se noyèrent. A son arrivée, il reçut le bâton de maréchal. Dans la suite de sa carrière, il rançonna les corsaires de Tripoli et de Tunis. Le roi lui donna le commandement des côtes de Bretagne, et il mourut à 83 ans. — La carrière de Victor, son fils aîné, né à Paris en 1660, ne fut que la contre-épreuve de la sienne; le grand roi commençait à baisser. Louis XIV le tira de l'armée de terre pour lui donner sans raison le commandement d'un des vaisseaux de l'amiral son père. Il débuta par une traversée pénible : le journal de cette expédition, qu'il adressa au ministre à son retour, indique qu'il avait une haute portée d'esprit; il mérite d'être consulté; de pareils monuments sont rares dans la marine. Tour à tour soldat et marin, il fut toujours brave, mais il parut mieux entendre la guerre sur terre. — Je ne donnerai pas la nomenclature des combats auxquels il assista : la postérité ne peut pas tenir compte aux hommes d'un simple acte de présence dans les grands événements. Si Louis XIV le fit chevalier de ses ordres et maréchal de France, ce fut en récompense des *bons traitements* que reçut de lui le roi d'Espagne Philippe V, lorsqu'il le transporta à Naples sur son escadre. Je détourne les yeux du combat de Vélez-Malaga : la marine française était en décadence, et en 1706, les armées navales de Louis XIV n'étaient plus. Victor d'Estrées fut nommé

ministre par le régent, et l'académie l'adopta pour membre. Il avait une intelligence large et l'esprit cultivé; Pierre-le-Grand lui donna des marques d'une considération toute particulière. Ce fut sous sa direction que le père Hoste publia un traité de tactique navale et de construction qui indique les progrès rapides qu'avait faits l'art de la marine. — Il mourut sans enfants à l'âge de 77 ans.

Théogène Page.

ESTREMADURE, ou plutôt Estremadura, grande province de l'Espagne occidentale, environnée au nord, à l'est, au sud-est et au sud, par celles de Salamanque, Toledo, Corduue et Séville; à l'ouest, elle est entièrement limitrophe du Portugal. On évalue sa superficie à 1,868 lieues carrées (de France); d'après le recensement de 1826, sa population est de 667,690 individus. Sa surface est couverte au nord par la sierra de Gredos, au centre par les montagnes de Toledo, et au sud par la partie occidentale de la Sierra-Morena, ce qui fait qu'elle est doublement à l'abri des vents du nord et du midi. Il est probable que c'est à cela que l'on doit attribuer la douceur de l'hiver et les brûlantes chaleurs de l'été, qui y occasionnent des fièvres d'une nature dangereuse. Il n'y pleut pas dans cette saison, mais d'abondantes rosées y suppléent. Le Tage et la Guadiana, qui la traversent de l'est à l'ouest, la divisent en trois parties, arrosées par leurs divers affluents respectifs. « Cette province, dit M. Alexandre de Laborde, mérita l'attention des Romains : la beauté de son climat, la fertilité de son sol, la rendaient précieuse à leurs yeux; ils la regardèrent comme une terre de promission. Les Maures eurent pour elle la même prédilection, et ces derniers, auxquels on a prodigué avec injustice le nom de *barbares*, connurent ce qu'elle valait, et accoururent pour la peupler. Leur expulsion fut l'époque de l'abandon presque total de cette province, et, depuis ce temps, elle est restée dans un état qui la rend presque nulle pour l'Espagne. » La découverte de l'Amérique vint encore ajouter à cet état d'abandon : Fernand Cortez et Pizarre, qui en sortaient, eurent parmi leurs compatriotes de nombreux imitateurs. Puis, pour compléter cette série de calamités, elle devint la proie de la *mesta*, et est ainsi ravagée périodiquement par d'immenses troupeaux de mérinos. Les vastes plaines que jadis parcourait la charrue sont couvertes aujourd'hui de cistes, d'arbousiers, de phyllarias, de nerpruns, de chênes verts, de chênes à liége, au pied desquels croissent des plantes aromatiques, parmi lesquelles l'œil croit découvrir encore les traces des sillons. Les châtaigniers, les chênes, les pins, ombragent les montagnes, dont les vallées offrent de bons pâturages. — Les parties cultivées de l'Estremadure donnent du blé, de l'orge, du vin, du chanvre, du lin, mais en quantité insuffisante pour la consommation; des fruits aigres, des raisins exquis (dans les plaines de Placencia et de Vera), de l'huile, du miel et de la cire en abondance. On y élève de très beaux chevaux, et elle fournit au commerce beaucoup de laine et un peu de soie. Les forêts de chênes servent de refuge à de nombreux troupeaux de porcs, qui fournissent des jambons estimés et des *chorizos*, espèces de saucisses fort renommées en Espagne, où la consommation en est d'autant plus considérable que leur présence est indispensable dans l'*olla*, mets de tous les jours pour l'Espagnol le moins aisé comme le plus riche. C'est dans sa partie méridionale que se trouvent les mines d'argent de Guadalcanal. Il y a quelques fabriques de cordages, de rubans de fil, de draps bruns, d'espagnolettes, de rubans, de chapeaux, de cordons de soie et de cuirs tannés. Au reste, on porte à 40,000 le nombre des individus que la *transhumation* (*v.* l'art. Espagne) enlève à l'agriculture, à l'industrie et à la population. Le commerce de contrebande avec le Portugal y est assez actif. — Les principales villes de cette province sont : Badajoz (*v.*), sur la Guadiana, que traverse un des plus beaux ponts de l'Europe, et qui compte 13,000 habitants; Caceres,

avec 10,000 habitants ; Trujillo, sur le sommet et le penchant d'une colline, avec 4,600 habitants ; Merida (*Emerita Augusta*), ville célèbre sous les Romains, qui y ont laissé de nombreuses traces de leur séjour, et qui compte 4,900 ames ; Coria, dans une plaine délicieuse, avec 2,500 habitants ; Alcantara (*Nerva Cæsarea*), où l'on passe le Tage sur un pont romain magnifique ; avec 7,000 habitants ; et Placencia, situé entre deux montagnes, sur les bords de la Jeste, qui en a 6,800. Voyez, pour de plus longs détails sur ces villes, le *Dictionnaire géographique* de J. Mac Carthy, édition de 1835. O. Mac Carthy.

Estremadure, province du Portugal (*v.* l'article Portugal).

ESTURGEON (poisson), *acipenser* (L.). Ce genre appartient au premier ordre des *chondroptérygiens* ; il renferme un assez grand nombre d'espèces dont la forme générale est la même que celle des squales, mais dont le corps est plus ou moins garni d'écussons osseux, implantés sur la peau, en rangées longitudinales. Les esturgeons, comme les squales, peuvent être comptés parmi les plus grands poissons, puisqu'on en rencontre souvent qui ont plus de vingt-cinq pieds de longueur, mais ils sont moins forts, moins féroces ; ils n'attaquent que les poissons de petite dimension, se nourrissent surtout de vers, de coquillages, et joignent à leur appétit peu violent des habitudes douces et des inclinations paisibles. Voici leurs caractères génériques, tels que les donne G. Cuvier dans son *Règne animal* (t. ii, p. 378) : « La tête est très cuirassée à l'extérieur ; la bouche, placée sous le museau, est petite et dénuée de dents ; l'os palatin, soudé aux maxillaires, en forme la mâchoire supérieure, et l'on trouve les intermaxillaires en vestige dans l'épaisseur des lèvres. Portée sur un pédicule à trois articulations, cette bouche est plus protractile que celle des squales. Les yeux et les narines sont aux côtés de la tête. Sous le museau pendent des barbillons. Le labyrinthe est tout entier dans l'os du crâne, mais il n'y a point de vestige d'oreille externe. Un trou placé derrière la tempe n'est qu'un évent qui conduit aux ouïes. La dorsale est en arrière des ventrales et a l'anale sous elle. La caudale entoure l'extrémité de l'épine et a en dessous un lobe saillant, plus court cependant que sa pointe principale. » Les esturgeons sont extrêmement féconds ; on les trouve dans toutes les mers, d'où ils remontent en abondance dans les grands fleuves et y donnent lieu aux pêches les plus profitables. Les espèces sont encore mal déterminées ; quelques-unes d'entre elles attirent surtout l'attention du naturaliste, non seulement par leurs formes, leurs dimensions et leur manière de vivre, mais encore par la nourriture saine, agréable et abondante, que leur chair fournit à l'homme, ainsi que par les matières utiles dont elles enrichissent les arts. Nous allons faire connaître, dans un court exposé, ce qui distingue ces principales espèces. — Esturgeon ordinaire, *acipenser sturio* (L.) Cet énorme poisson habite dans l'océan, dans la Méditerranée, dans la mer Rouge et dans la mer Caspienne ; au lieu de passer toute sa vie au milieu de l'eau salée, comme les raies et les squales, dès que le printemps arrive, qu'une chaleur nouvelle se fait sentir, et que le besoin de pondre et de féconder ses œufs presse l'esturgeon, il s'engage dans presque tous les grands fleuves, dans le Volga, le Danube, le Pô, la Garonne, le Rhin, l'Elbe, etc. Là sans doute il trouve plus aisément l'aliment qu'il préfère, et se plaît à vaincre, par la force de ses nageoires et de sa queue, des courants rapides, des masses d'eau volumineuses. Lorsqu'il est encore dans la mer, ou près de l'embouchure des grandes rivières, il se nourrit de harengs, de maquereaux ou de gades, et lorsqu'il est engagé dans les fleuves il attaque les saumons qui les remontent dans le même temps ; comme il paraît, au milieu de ces légions nombreuses, semblable à un géant, on l'a comparé à un chef et on l'a nommé le conducteur des saumons. Si le fond des mers ou des rivières qu'il fréquente est très limoneux, il préfère souvent les vers qui habitent la vase déposée

au fond des eaux, et qu'il se procure avec d'autant plus de facilité que le bout de son museau est dur et pointu, et qu'il sait fort bien s'en servir pour fouiller dans le limon. Il grandit et engraisse dans ces rivières fortes et rapides. Au rapport de Pline, le Pô, de son temps, en renfermait qui pesaient plus de mille livres. — Tout le monde a entendu parler de la bonté de la chair des esturgeons : elle ressemble beaucoup pour le goût et l'apparence à celle du veau. Comme dans quelque pays la pêche de ce poisson est très abondante, on le conserve, soit en le séchant, soit en le salant ou même en le marinant. La laite du mâle est la portion de cet animal que l'on préfère à toutes les autres. Les peuples modernes, quelque prix qu'ils attachent aux diverses parties de l'esturgeon, ou même de sa laite, ne montreront jamais un goût aussi vif pour ce poisson que les anciens peuples d'Asie et d'Europe, et surtout que les Romains, qui le firent porter en triomphe sur des tables fastueusement décorées, par des ministres couronnés de fleurs et au son des instruments

Petit esturgeon ou sterlet (*acipenser ruthenus* [L.]). La partie inférieure de son corps est blanche, tachetée de rose; son dos est noirâtre, et les boucliers qui y forment des rangées longitudinales sont d'un beau jaune; les nageoires de la poitrine, du dos et la queue sont grises, celles du ventre sont rouges. Ce poisson ne parvient guère qu'à la longueur de deux à trois pieds; il habite dans la mer Caspienne, ainsi que dans le Volga et la Baltique. Frédéric Ier, roi de Suède, l'a introduit avec succès dans le lac Mælarn et dans d'autres lacs de ce royaume. Le sterlet est facile à nourrir; il se contente de très petits individus et même d'œufs de poissons dont les espèces sont communes. C'est vers la fin du printemps qu'il remonte les rivières, et, comme le temps de la ponte et de la fécondation de ses œufs n'est pas très long, on voit cet acipenser descendre ces mêmes rivières avant la fin de l'été. Sa chair passe pour délicieuse, et son caviar est réservé pour la cour.

Le Schirg des Allemands, sevrjga des Russes (*acipenser stellatus*), remonte au commencement du printemps le Danube et les autres fleuves qui se jettent dans la mer Noire. Il parvient à quatre pieds de longueur; sa couleur est noirâtre; tacheté de blanc sur les côtés, et tout blanc sous le ventre. On compte plus de 300,000 œufs dans une seule femelle.

Grand esturgeon ou hausen (*acipenser huso* [L.]). Ce poisson, fort rare dans nos rivières, se rencontre en légions nombreuses dans les fleuves qui se jettent dans la mer Noire et la mer Caspienne; il est pour les habitants des rivages de ces deux mers l'objet d'un commerce d'autant plus considérable que non seulement sa chair est délicate et se conserve bien, mais qu'ils font un grand usage de sa chair huileuse, au lieu de beurre et d'huile, et que c'est le plus ordinairement avec les œufs de cet esturgeon que se compose le *caviar* (*v.*), espèce de préparation aussi utile pour certains peuples du Nord que le pain l'est pour nous. Une substance moins précieuse, et qui nous est plus connue, se retire encore des esturgeons et surtout du *huso*, c'est la colle de poisson (*v.* Ichthyocolle); elle se fait en réunissant ensemble et faisant sécher leurs vessies aériennes, dont on forme de petits rouleaux. On sait aujourd'hui que les vessies de la plupart des poissons pourraient également faire de la colle, et qu'on peut même en retirer de certaines autres parties de ces animaux. Cette colle prend, après divers mélanges et quelques préparations, les noms de *colle à bouche*, *colle à porcelaine* : elle s'emploie pure en médecine; on en fait aussi un grand usage pour la clarification des liqueurs, du café, et pour donner du lustre aux étoffes, etc. On découpe la peau des grands husos, de manière à pouvoir la substituer au cuir de plusieurs animaux; et celle des jeunes, bien sèche et bien débarrassée de toutes les matières qui pourraient en augmenter l'épaisseur, tient lieu de vitre dans une partie de la Russie et de la Tartarie. — Comme les husos vivent à des latitudes éloignées de la ligne, et qu'ils habitent

des pays exposés à des froids rigoureux, ils cherchent pendant l'hiver à se soustraire à une température trop basse, en se renfermant plusieurs ensemble dans de grandes cavités des rivages. Ils sont très avides d'aliments, et, indépendamment des poissons dont ils se nourrissent, ils avalent quelquefois de jeunes phoques et des canards, qu'ils surprennent à la surface des eaux, et qu'ils ont l'adresse de saisir par les pattes avec la gueule, et d'entraîner au fond des rivières; souvent aussi, pour remplir la vaste cavité de leur estomac, ils sont obligés d'engloutir dans leur gueule de la vase, des tiges de joncs ou des morceaux de bois flottants à la surface des rivières. — Nous donnerons au mot *ichthyocolle* la manière dont on pêche le grand esturgeon, qui offre un bouclier plus émoussé, le museau et les barbillons plus courts que l'esturgeon ordinaire, et dont la peau est aussi plus lisse. N. Clermont.

ET. Le nom de ce mot considéré comme partie du discours indique assez quel en est l'usage, par la signification du verbe *conjungere*, d'où il dérive. *Et*, *ni* et *ou*, sont en effet destinés dans le discours à joindre ensemble des mots ou divers membres de phrases. Quelques grammairiens, habiles à embrouiller ce qu'il y a de plus simple, ont fait sur ces conjonctions et leur usage des dissertations à perte de vue. Ils les ont divisées et subdivisées en genres, espèces, etc., en chargeant leur travail d'une lourde nomenclature, qui ne serait propre qu'à inspirer le dégoût, le découragement aux élèves; et le tout pour arriver à ce singulier résultat, que les conjonctions pouvaient être destinées, non pas à joindre, mais à désunir les mots. Qu'y avait-il cependant à dire sur ce sujet? c'est qu'une conjonction n'est autre chose que ce qu'indique son nom, c.-à-d. un mot destiné à en unir d'autres. On pourrait ajouter qu'il n'y a qu'une seule conjonction, le mot *et*, comme une seule négation, une seule affirmation, quoiqu'elle puisse être formulée de bien des manières différentes. En effet, *ni* n'est pas autre chose que la conjonction *et* jointe au mot *non*. Elle affirme simplement que les choses ou les êtres qu'elle lie ensemble figurent dans une proposition où ils jouent la contre-partie du rôle qui eût été caractérisé par une affirmation, et il suffit, pour s'en convaincre toujours, de décomposer cette proposition, comme dans ces phrases : Pierre et Paul iront à la campagne; Pierre ni Paul n'iront à la campagne : c'est comme s'il y avait : Pierre et Paul n'iront pas, etc. *Ni* l'or *ni* la grandeur ne nous rendent... c'est comme s'il y avait, l'or et la grandeur, ou, l'or, *non plus* que la grandeur, ne nous rendent pas, etc. : *non plus que* mis pour *et*. La phrase, par ces tournures, perd seulement de son élégance, de sa vivacité; mais le sens reste toujours le même. Quant au mot *ou*, on ne conçoit pas bien pourquoi il est considéré comme *conjonction* ou *moyen d'union*, puisqu'il est destiné à désunir les mots entre lesquels il est placé, ou du moins à faire exclusion de l'un ou de l'autre dans l'action affirmative ou négative que marque la phrase, et que, quelque tournure qu'on donne à cette dernière, on ne peut jamais la remplacer par la seule conjonction *et*, ou un des mots qui lui sont équivalents, comme *ainsi que*, *aussi bien que*, etc. On ne peut pas, pour justifier la dénomination de conjonction donnée à ce mot, dire qu'il semble rapprocher d'abord ceux qu'il désunit ensuite, comme dans cette phrase, j'enverrai Pierre ou Paul à la campagne; parce que ce rapprochement, effet de la construction grammaticale, n'est nullement nécessaire, et peut être détruit sans changer le sens de la phrase. Il n'y a ici qu'une union locale, matérielle, si l'on peut ainsi parler, comme il arrive toutes les fois que trois mots sont à la suite l'un de l'autre : on ne peut dire que celui du milieu sert de conjonction aux deux autres, puisqu'ils sont exclus du même but, ne sont et ne peuvent être nullement compris l'un et l'autre dans la même action, comme il arrive aux mots joints par *et* ou *ni*. — Nous finirons par une question qui n'est pas sans intérêt. On pourrait

demander si la conjonction est dans toutes les langues un mot aussi nécessaire que l'interjection, par exemple, qui, étant un effet nécessaire des relations établies par la nature entre certaines affections de l'ame et certaines parties organiques de la voix, se retrouve à peu près la même dans toutes les langues, vivantes ou mortes, anciennes ou modernes : nous répondrons par l'affirmative. On nous objectera cependant qu'il y a certaines langues à peine ébauchées de quelques peuplades à demi sauvages où elle semble manquer tout-à-fait, comme on l'a observé, depuis la conquête d'Alger, sur quelques points de la côte d'Afrique : nous répondrons qu'il est en effet possible que dans de pareilles circonstances, elle manque de fait, c.-à-d. qu'elle ne soit pas représentée par un son vocal susceptible d'être articulé, mais l'idée qu'elle représente ne s'en reproduit pas moins à chaque instant, et d'une manière nécessaire, dans les usages de la vie, même la plus sauvage : il suffit pour cela de voir deux arbres, deux hommes. Mais de cette idée suit inévitablement la nécessité de son expression, sinon verbalement, du moins par un signe, un geste mimique, une action quelconque, un procédé enfin, même de syntaxe, et plus ou moins compliqué, comme la répétition ou tout autre. Nous le répétons donc, l'idée de la conjonction *et* était une suite nécessaire de la perception de celle attachée au mot *deux*, dès que les deux objets qu'il représentait ne se trouvaient pas à la fois sous les yeux ou sous la main, et demandaient un certain travail pour être réunis; mais il n'y a plus d'intervalle entre la perception d'une telle idée et la nécessité de son expression d'une manière quelconque; et refuser l'un après avoir accordé l'autre ne serait pas plus déraisonnable que de soutenir que le geste et la parole ne sont pas, dans l'homme, les principaux moyens d'expression de sa pensée. BILLOT.

ÉTABLE (v. ARCHITECTURE RURALE).

ÉTABLI. La plupart des ouvriers qui travaillent dans des ateliers ont ce qu'on appelle un *établi*, c.-à-d. une table plus ou moins grande, plus ou moins solide, appropriée à l'espèce de travail qu'ils ont à faire. — L'établi des menuisiers, par exemple, consiste en une grosse table en bois de chêne ou de hêtre, montée sur quatre pieds, en bois ou en fer, dont la force doit être proportionnée à celle de la table : ces pieds, lorsqu'ils sont en chêne, sont assemblés à doubles tenons dans la table même, et au bas, par le moyen de quatre fortes traverses. La table est percée, vers un de ses bouts, d'un trou carré dans lequel s'introduit une pièce de fer qu'on nomme *le crochet*, et qui sert à fixer et retenir les planches ou les pièces de bois, à mesure que l'ouvrier doit les travailler. — L'établi des tailleurs n'est autre chose qu'une large table qui leur sert à placer le drap ou l'étoffe qu'ils veulent couper pour faire un habit ou tout autre vêtement, et lorsque l'étoffe est taillée, ils se placent sur cette table, s'y asseoient les jambes croisées, et y complètent tout ce qui tient à la couture de leur ouvrage. — Il est des métiers, tels que celui de marbreur de papier, auxquels deux *établis* sont nécessaires. Le marbreur a besoin d'un premier établi pour marbrer le papier : il y pose son baquet, les pots à couleur et ses peignes. Sur le second, qui lui sert à lisser le papier et à broyer les couleurs, il place les marbres ou les pierres qui lui servent à ces deux usages. — Les serruriers, les plombiers, les ciseleurs, les corroyeurs, ont aussi chacun leur *établi*, approprié à la nature de leur travail. — L'*établi* des bijoutiers est une sorte de table avec autant d'échancrures qu'il y a d'ouvriers qui travaillent dans l'atelier. Chaque échancrure ou place porte vers le milieu une cheville plate sur laquelle l'ouvrier appuie son ouvrage, et en dessous est un sac de peau, destiné à recevoir les rognures et les limailles du métal qu'on travaille. Cet établi se place, autant qu'on le peut, de manière à ce que le jour éclaire également tous les ouvriers, ainsi que leur ouvrage.

V. DE MOLÉON.

ÉTABLISSEMENT. Ce mot, pris dans un sens général, est susceptible d'une foule d'acceptions que nous ne chercherons point à réunir dans une définition commune. Considérés comme une entreprise exécutée dans un but quelconque par le gouvernement, un individu, ou une société, les établissements sont dits *particuliers* ou *publics*, et dans chacun de ces cas, on les revêt encore d'une foule de dénominations destinées à caractériser le but dans lequel ils ont été faits : ainsi, il y a des établissements publics, *militaires* et *civils*, comme des casernes, une banque, des greniers d'abondance. D'autres réunissent quelquefois ces deux caractères, comme certaines prisons, certains hôpitaux. Les établissements particuliers sont ordinairement affectés à différents genres d'industrie, de commerce, à réaliser enfin le but de spéculations quelconques, comme des fabriques de draps, de papiers, des entrepôts de vin, des maisons de commerce, etc. Dans presque tous ces divers cas, le nom d'*établissement* se donne également à l'édifice ou corps de bâtiment qui en est le foyer, ainsi qu'au genre de travail qui s'y opère, au système particulier de commerce qu'on y exerce, d'industrie qu'on y exploite, et enfin à l'ensemble d'ouvriers ou de personnes de tout rang, de tout grade, qui peuvent y être employées. Nous allons d'abord énumérer les principaux établissements publics. Les plus nombreux sont sans contredit les hôpitaux et les prisons, espèces d'égoûts de la société, servant de réceptacle à tant d'infirmités physiques et morales, dont la principale, pour ne pas dire l'unique cause, se trouve dans nos institutions. Il y aurait une bien sévère critique à faire de l'organisation de ces foyers de misères et de vices, où l'on fait tout d'un côté pour perpétuer le mal moral, et rien de l'autre pour arrêter cet innombrable cortége de maux physiques de toute espèce, dont il est au moins permis de croire qu'on pourrait, non pas suspendre, mais entraver beaucoup la marche par des mesures d'hygiène et de morale publique. Cette pensée affecte bien plus péniblement encore quand on considère à quel usage sont employés les immenses moyens de toute nature dont peuvent disposer ceux qui auraient le pouvoir de changer un ordre de choses si vicieux. Par un contraste assez bizarre, et qui n'est pas sans quelque prix, les spectacles, quoique dirigés par des entrepreneurs particuliers, viennent ensuite comme établissements publics, en tant qu'ils sont destinés au divertissement du public, pour qui il ne serait pas impossible d'en faire un moyen de force, d'instruction et de morale, dont le genre d'attraits l'emporterait peut-être (et que ceci ne surprenne pas trop) sur tout ce que peuvent offrir de plus récréatif les tableaux dramatiques et comiques du jour. Les églises ne viennent plus aujourd'hui qu'après les théâtres, mais elles ont perdu leur prestige, et avec lui se sont évanouies bien des joies qui ne renaîtront plus, s'est brisé le levier d'une bien grande force, celui qui seul dans un autre temps eût réalisé peut-être les miracles de notre patriotisme de 93. Quoique établissements publics, suivant l'acception la plus rigoureuse du mot, c.-à-d. élevés aux frais du public, et dans son plus grand intérêt et avantage, nous ne considérons cependant pas comme tels les palais des ministres, des chambres, des Tuileries et autres édifices ou monuments de ce genre, parce qu'ils se distinguent par un caractère particulier des établissements proprement dits, qui semblent dans un rapport plus rapproché, plus direct, avec les intérêts visibles et matériels de la société, pour le bien-être de laquelle ils ont été élevés et organisés. Nous ne dirons rien de quelques établissements publics moins importants que ceux que nous avons signalés. Parmi les établissements particuliers, il en est de la plus vaste importance, tels, par exemple, que la plupart de ceux qu'on désigne sous le nom de *manufacturiers*, et auxquels se trouvent attachés un plus ou moins grand nombre d'ouvriers Quoi qu'ils soient, par l'étendue et la nature de leurs produits, d'une incontestable utilité pour la plupart, nous ne pouvons néanmoins nous empê-

cher de demander s'il y a pour la société plus d'avantages que d'inconvénients réels dans cette espèce de monopole de mêmes produits, exercé par quelques compagnies, dans cette immense concentration de capitaux dans les mains de quelques personnes? A côté de cette question, susceptible de deux solutions contraires, suivant la manière d'entendre ce qu'on appelle les intérêts du corps social, nous observerons que tous ces grands établissements qui tiennent au moins les commerces de détail en tutèle, s'ils n'en paralysent pas presque absolument la marche, nous observerons, dis-je, qu'ils ne sont même plus contraires à personne qu'à ceux qui paraissent en tirer leurs moyens de vivre : nous voulons parler des ouvriers qu'ils emploient. Les mesures de rigueur qu'a rendues dernièrement nécessaires le malaise général de la classe laborieuse en sont une triste preuve. Il est résulté de ces mesures la démonstration d'une vérité singulière, et que personne ne saurait cependant nier, c'est que, malgré les progrès que la révolution de 1789 a fait faire chez nous aux idées libérales, notre système d'organisation sociale ne diffère guère que par la forme de celui des temps féodaux pris à certaines époques; et dans l'aristocratie des richesses, nous retrouvons, pour les classes les plus nombreuses de la société, tous les inconvénients attachés autrefois à l'aristocratie du rang ou de la naissance, avec cette seule différence que ce qui était autrefois une affaire de droit en est une aujourd'hui de fait seulement, ou plutôt de nécessité. Les ouvriers ne relèvent guère moins aujourd'hui des grands capitalistes qui les emploient que le paysan ne le faisait autrefois de son seigneur. Seulement, il y a moins de vice, moins d'odieux apparent dans le système actuel. Le lien qui unit l'ouvrier au capitaliste ne semble qu'une espèce d'échange volontaire, quoique forcé par le fait, du travail de l'un et de l'argent de l'autre. L'ouvrier ne dépend pas de son travail, mais de celui qui l'exploite, qui peut lui imposer des conditions à son gré; et cette espèce de servitude est d'autant plus inextricable qu'elle est fondée sur une apparence de justice : que le travail est un devoir pour l'un, comme l'action d'en payer le salaire en est un pour l'autre. Aussi le mal n'est-il pas dans le fond, mais dans la forme, ou plutôt dans les circonstances qui accompagnent la marche d'un tel système. — Le mot *établissement*, pris sur une moins grande échelle, s'applique dans la société à toute espèce de fonds de commerce établi par un ou plusieurs individus, quel qu'en soit le degré d'importance. On désigne aussi sous ce nom ce qui sert de fondement à l'exercice d'une profession, d'un métier quelconque : ainsi, l'atelier où travaille un menuisier constitue son *établissement*. Ce mot s'applique plus spécialement encore à l'action par laquelle un homme et une femme s'unissent par mariage, pour se livrer ensemble au genre de travail, de commerce qui doit leur donner les moyens de vivre. C'est ce qu'on exprime vulgairement en disant qu'un tel, une telle, *ont fini par s'établir*, *sont actuellement établis*, ou autres locutions de ce genre.

Billot.

Établissements dangereux, insalubres ou incommodes. L'industrie d'un peuple civilisé a besoin d'établissements nombreux qui dénaturent les débris que les populations agglomérées accumuleraient autour d'elles, et qui préparent en grand les produits nécessaires aux arts et à la consommation. Ces opérations industrielles ne peuvent pas avoir lieu sans appeler autour des établissements en activité des inconvénients plus ou moins graves, soit pour la santé, soit pour la propreté publique. Tantôt ils sont *dangereux* parce qu'ils font entendre des explosions, comme les machines à vapeur, les fabriques où l'on prépare les poudres de chasse et de guerre, ou parce qu'ils exposent les propriétés voisines à des incendies, comme font les établissements où les matières combustibles sont abondantes, et le feu employé en grand; tantôt ils sont *insalubres* par les émanations métalliques ou gazeuses qu'ils répandent, comme les fabriques dans lesquelles des matières organiques ou des

métaux dangereux par eux-mêmes ou par leurs oxydes subissent des décompositions plus ou moins actives ; tantôt enfin, ils sont *incommodes*, en supposant qu'ils ne soient pas insalubres : tels sont particulièrement ceux où des matières animales se mettent en putréfaction. Il a donc été de tout temps nécessaire d'assujettir à des réglements particuliers les établissements de ce genre. — Plus on a été éclairé, et plus on s'est attaché à mettre en harmonie, dans ces réglements, les intérêts de l'industrie et la sûreté publique, en s'éloignant également d'une sévérité outrée et d'une dangereuse incurie. Avant la révolution, à mesure qu'on sentait dans chaque localité les inconvénients d'une fabrication, on y appropriait les réglements de la police ; mais comme l'application variait au gré de chaque parlement, la loi se trouvait souvent incomplète et contradictoire, presque toujours insuffisante. La loi du 24 août 1790 laisse à peu près les choses dans le même état, en décrétant vaguement le maintien provisoire des réglements de police sur cette matière, et en confiant la surveillance des établissements et l'exécution des arrêtés existants au pouvoir municipal. Un arbitraire intolérable fut la conséquence de cette mesure, et le gouvernement fût forcé de chercher un réglement général qui offrit à tous les intérêts une garantie suffisante. L'Institut, consulté, adressa, le 26 frimaire an XIII, un premier, puis un second rapport au ministre de l'intérieur, et ce sont les conclusions de ce second rapport qui servirent de base au décret impérial du 15 octobre 1810, et depuis, à l'ordonnance royale du 14 janvier 1815. Ces bases sont encore celles de la législation actuelle. — Dans ce travail remarquable, fait par une commission de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut, les établissements industriels peuvent être partagés en trois classes : ceux qui doivent être éloignés des endroits habités ; ceux qui, pouvant rester auprès des habitations, ont cependant besoin d'être surveillés ; enfin, ceux qui peuvent être placés partout, et dont le voisinage n'offre aucun inconvénient. Et la loi adopta ces bases de classification. — On distingue donc les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, en trois classes. La première classe comprend les établissements qui ne peuvent être formés dans le voisinage des maisons particulières, et pour lesquels il est nécessaire de se pourvoir d'une autorisation du roi, accordée en conseil d'état. La deuxième classe comprend ceux dont il importe de ne permettre la formation (leur éloignement des habitations n'étant pas rigoureusement nécessaire) qu'après avoir acquis la certitude que les opérations y seront exécutées de manière à ne pas nuire aux voisins. La troisième classe, enfin, comprend les ateliers qui peuvent rester sans inconvénient auprès des habitations, et qui doivent être soumis à la simple surveillance de la police locale, après en avoir obtenu une autorisation. — Pour les établissements de la première classe, la demande en autorisation doit être adressée au préfet du département et affichée pendant un mois ; puis il est dressé par l'autorité locale un procès verbal d'enquête de *commodo* et *incommodo*, et, qu'il y ait ou non des oppositions, il ne peut être statué définitivement sur la demande que par une ordonnance royale. En cas de graves inconvénients, ces fabriques peuvent être supprimées par un décret rendu en conseil d'état ; les préfets peuvent suspendre l'exercice des établissements susceptibles de faire partie de la première classe, et non compris dans les nomenclatures antérieures. — Pour les établissements de la deuxième classe, les mêmes formalités sont nécessaires pour la demande et l'enquête de *commodo* et *incommodo*, et le préfet statue par un arrêté, sauf le recours au conseil d'état, pour le fabricant et ses ayant-cause, s'ils ont à se plaindre de la décision du préfet ; les oppositions des voisins contre l'autorisation donnée par le préfet sont portées au conseil de préfecture, sauf le recours au conseil d'état. — Pour les établissements de la troisième classe, la demande en autorisa-

tion doit-être adressée, à Paris, au préfet de police, et aux sous-préfets dans les autres villes. L'enquête de *commodo* et *incommodo* n'est qu'officieuse.

S. Sandras.

Établissements de saint Louis. Autrefois, comme terme de droit, le mot *établissement* avait en France le même sens que *réglement*, *ordonnance*; aujourd'hui, il n'est plus employé dans cette signification que pour désigner le recueil des ordonnances et réglements publiés par saint Louis. On doit considérer le livre des *Etablissements de saint Louis* comme la première tentative des légistes pour faire concorder le droit français en décadence avec le droit romain renaissant. Il ne serait pas juste de rendre saint Louis responsable de l'esprit ou des fautes de ce premier recueil des lois de la troisième race. Il est probable que sa volonté personnelle a fort peu influé sur les sanctions qui y sont contenues. Le recueil se divise en deux livres, dont le premier se compose de 168 chapitres, et le second de 42. Il serait difficile de deviner d'après quel enchaînement d'idées ces chapitres sont attachés l'un à l'autre : on y trouve pêle-mêle des sanctions sur les lois civiles et sur la procédure civile, sur les lois pénales et sur la procédure criminelle. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la partie des établissements qui fixe ou modifie les lois civiles, c'est la différence de la législation, selon qu'elle se rapporte aux nobles ou aux roturiers. La minorité du gentilhomme finit à 21 ans, et elle se prolonge jusqu'à 25 pour le roturier; la tutèle du second appartient à son seigneur, la garde du premier est déférée à son plus proche parent; le douaire qu'un noble assigne à sa veuve ne peut s'étendre qu'au tiers de ses biens, le roturier peut lui assurer la moitié des siens; les donations sont soumises aux mêmes limites ; enfin, les propriétés d'un noble passent à sa mort à l'aîné de sa famille, pour qu'il puisse continuer le service de son fief; celles du roturier sont divisées par égales portions entre ses enfants. On ne peut méconnaître la cause de cette opposition constante : la noblesse était attachée à sa législation féodale; elle la défendait contre les attaques des légistes, et elle avait le pouvoir de la défendre; mais ceux-ci, qui n'estimaient que la loi romaine, s'efforçaient du moins de la faire adopter par tout le reste de la nation. — Les *Etablissements de saint Louis* ne contiennent nullement un code de procédure civile, mais seulement quelques modifications apportées au système alors en usage dans les tribunaux : la plupart avaient été nécessitées par la suppression du combat judiciaire. Telles sont les règles d'après lesquelles les procureurs devaient être reçus en justice pour représenter les parties; celles sur les défauts et les appels, inconnus à la justice féodale. D'autres avaient pour but de fixer la compétence des tribunaux, que compliquaient, soit les prétentions des justices seigneuriales, soit celles des cours ecclésiastiques. En général, la procédure était celle que les *Décrétales* avaient donnée aux tribunaux de l'église : elle ne supposait aucun recours aux jugements de Dieu, elle n'accordait rien à la force ouverte, mais il s'en fallait de beaucoup qu'elle mît sur la voie la plus courte pour découvrir la vérité ; elle encourageait au parjure, elle donnait l'avantage aux arguties et à la ruse, elle faisait des procès un mystère au profit des seuls initiés, elle réunissait enfin tous les défauts qu'on a mis cinq siècles à corriger, et dont plusieurs existent encore. — On trouve dans les *Etablissements* les premières bases d'un code pénal; il est remarquable par son excessive sévérité ; mais quand la société est dans un état de désordre universel, les gens paisibles soupirent si vivement après la répression du crime qu'ils mettent de côté toute humanité envers les coupables, toute garantie en faveur des prévenus. Si le gouvernement est alors impitoyable envers les criminels et empressé à croire le mal de tous les accusés, le peuple le célèbre comme faisant ce qu'il appelle *bonne justice*.—L'assassinat, le meurtre, l'incendie, le rapt, la trahison, le vol sur les

grands chemins ou dans les bois, le vol domestique, le vol d'un cheval ou d'une jument, la complicité dans tous ces crimes, la seconde récidive pour petit larcin, le bris de prison, l'accusation à faux d'un crime capital, et enfin la possession d'un animal qui a tué quelqu'un par suite d'un vice connu de son maître, sont punis par la potence. Les hérésies, l'infanticide, l'association d'une femme avec des meurtriers ou des voleurs, encourent la peine du feu.—Un petit larcin exposait pour la première fois à la perte d'une oreille, pour la seconde à la perte d'un pied, pour la troisième à la mort. Un vol dans une église et la fabrication de la fausse monnaie étaient punis de la perte des yeux. Le délit d'avoir frappé son seigneur avant d'avoir été frappé par lui emportait l'amputation de la main; la confiscation des meubles et les amendes étaient réservées à de moindres délits. — La sévérité qui a présidé à la confection de ce code pénal a dirigé également le législateur dans l'organisation de la procédure criminelle. La liberté sous caution ne s'accordait que dans les causes qui n'entraînaient pas *peine de sang*. Lorsque le crime, au contraire, était capital, l'accusateur et l'accusé devaient être conduits en égale prison, *si que l'un ne soit pas plus mal à l'aise que l'autre*. L'accusé était interrogé à l'aide de la torture ; on ne pouvait cependant l'y appliquer sur la déposition d'un seul témoin. La procédure entière était écrite, mais on en communiquait tous les actes à l'accusé. Cependant, au moment du jugement, le juge devait se lever et demander *hommes suffisants* ou *hommes jugeurs*, c'est-à-dire des conseillers ou assesseurs chargés de reconnaître le fait, et qui répondaient à peu près aux jurés. — Voilà les principales dispositions du code informe connu sous le nom d'*Établissements de saint Louis*. Elles peuvent servir à faire connaître l'époque qui les a produites.

A. Savagner.

Établissements de bienfaisance (*v.* Bienfaisance).

ÉTAI. C'est le nom que l'on donne ordinairement aux pièces de bois dont on se sert pour soutenir des planchers, des murs ou tout autre partie d'un édifice prêts à s'écrouler, ou qu'on a besoin de maintenir pendant tout le temps qu'on reconstruit leur point d'appui. Pour cette opération, qu'on appelle *étaiement*, on emploie des pièces de bois de chêne ou de tout autre bois dur, qu'on équarrit en forme de poteaux montants et qui forment supports.—Ils sont presque toujours placés entre deux couches ou plates-formes : l'une, inférieure, se trouve située sur le sol même, engagée entre le pavé et le pied des étais pour les empêcher de glisser; l'autre, supérieure, forme *chapeau* et est intercalée entre le mur et la tête du poteau. De cette manière, l'effort de l'étai ne peut pas occasionner un trou dans la muraille. — Il y a une autre espèce d'étai appelé *contre-fiche*, destiné à s'opposer aux efforts latéraux, tels que la poussée d'une voûte, d'un mur, etc. : dans ce cas, l'étai est, dans sa partie supérieure, arrêté dans une couche à peu près verticale, tandis que la couche inférieure, qui reçoit le pied de la contre-fiche, doit être inclinée de façon à lui être à peu près perpendiculaire. — S'il s'agit de résister à un effort latéral, le système d'étaiement prend le nom d'*étresillonnement*. C'est ainsi qu'on empêche les tableaux des fenêtres de se rapprocher : on y place des étresillons qui s'opposent à tout mouvement. On peut les remplacer par une maçonnerie qu'on démolit ensuite.

V. de Moléon.

ÉTAIN, *stannum*. Ce métal, d'un si grand usage dans les arts, ne se rencontre pas pur dans la nature, quoique quelques parcelles en aient été trouvées sous cette forme près de Montpellier et dans le comté de Cornouailles, mais il est toujours combiné avec l'oxygène et le soufre. Il est solide, d'une couleur blanche ou plutôt tenant le milieu entre celle de l'argent et celle du plomb. Il est très mou, flexible, et rend, quand on le plie, un petit bruit qu'on appelle *cri*. On l'étend aisément en lames et on le tire en fils. Sa pesanteur spécifique est de 7,2914. Il fond à 210°,

n'est pas volatil, peut s'enflammer à un feu violent, et cristallise en prismes rhomboïdaux. C'est ordinairement en alliage qu'on l'emploie dans les arts : 2 parties de plomb et une d'étain fondues ensemble donnent la soudure des plombiers, plus fusible que l'étain lui-même, et servant à souder les tuyaux de plomb ; 2 parties d'étain et 100 de cuivre donnent le bronze des canons et des statues ; c'est avec 22 parties d'étain et 78 de cuivre que se fait le métal des cloches. Ce qu'on nomme *étamage* est l'application d'une couche mince d'étain sur les ustensiles en cuivre pour les préserver du contact de l'air et les empêcher de s'oxyder. Les cymbales, les timbres d'horloge et les miroirs de télescope, se font aussi avec des alliages de cuivre et d'étain. M. d'Arcet a le premier remarqué que ces alliages devenaient malléables par la trempe. On a proposé, il y a peu de temps, de substituer à l'étain pour l'étamage du cuivre un alliage de 8 parties d'étain et 1 de fer, qui dure 4 fois autant. C'est en étamant le fer laminé par ce procédé qu'on obtient le fer-blanc. Nous avons dit qu'on trouvait toujours l'étain dans la nature combiné avec le soufre et l'oxygène. Le sulfure d'étain, qu'on n'exploite nulle part, existe, quoique peu abondamment, en Angleterre et au Mexique. — On le nomme aussi *étain pyriteux*, *pyrite d'étain*, et *or mussif natif*. Il contient toujours du sulfure de cuivre, est très friable, se pulvérise aisément et offre une cassure conchoïde, à petites évasures, plus souvent grenue et parfois imparfaitement lamelleuse, avec éclat métallique. Sa poussière est noire et n'a pas encore été trouvée cristallisée. Il fond au feu du chalumeau en répandant une odeur de soufre, et laisse une scorie noirâtre irréductible. Il colore en un jaune verdâtre le verre de borax. Le deutoxyde d'étain est ce qui constitue proprement la mine de ce métal. Il est dur et assez pesant, d'un vif éclat au dehors, gras et luisant au dedans; il étincelle sous le briquet, et donne par la trituration une poussière d'un gris cendré. Sa cassure, presque toujours à gros grains, est rarement lamelleuse et lisse. Sa couleur est d'un brun noirâtre, quoiqu'on en ait vu de blanc. Ce n'est que très difficilement qu'on parvient à déterminer les formes variées de ses cristaux. Le deutoxyde d'étain se trouve en Espagne, en Bohême, en Saxe, au Mexique, à la Chine, mais surtout dans les provinces méridionales de l'empire Birman (Martaban, Yé, Tavaï et Ténasserim), dans les montagnes de la presqu'île de Malakka et dans celles des îles de la Malaisie : celle de Banka, entre Sonmâdra et Bornéo, se distingue surtout sous ce rapport. Il appartient aux terrains primitifs et à ceux d'alluvion qui proviennent de leur décomposition. On ne le trouve pas pur dans le commerce, mais allié à divers métaux. Celui d'Angleterre contient du cuivre et un peu d'arsénic. D'autres renferment du plomb ou du bismuth. Soumis à l'action d'un feu violent, il absorbe l'oxygène avec lequel il se combine dans deux proportions différentes, quoiqu'on ne le trouve dans la nature qu'à l'état de deutoxyde. Le protoxyde d'étain, qu'on obtient en traitant par l'ammoniaque, le proto-hydrochlorate d'étain, est d'un gris noirâtre. Il ne se dissout pas dans l'eau, est réductible par la pile et indécomposable par le feu. Quand on le met en contact avec l'air atmosphérique, et à plus forte raison avec l'oxygène, à une température élevée, il brûle comme de l'amadou. Le deutoxyde, qu'on nomme vulgairement *potée d'étain*, est également réductible par la pile et indécomposable par le feu, mais il diffère du précédent en ce qu'il est sans action sur l'air ou sur l'oxygène, à quelque température qu'on le soumette. Pour l'obtenir, il suffit de traiter la grenaille d'étain par l'acide nitrique, ou plutôt de chauffer le métal dans un fourneau à réverbère. Cette dernière opération va beaucoup plus vite si l'on emploie un alliage d'étain et de plomb. L'étain peut se combiner aussi avec le phosphore, le soufre, comme on l'a déjà dit, le sélénium, le chlore et l'iode; mais ces composés sont sans usage dans les arts, si l'on en excepte, toutefois,

ce qu'on nomme vulgairement *or musif* ou *or de Judée :* c'est un dento-sulfure, ou persulfure d'étain, qu'on fabrique de toutes pièces, et qui sert à bronzer le bois et à frotter les coussinets des machines électriques. J. Humbert.

ÉTALON (de l'italien *stallone*), cheval entier servant à couvrir les juments. (*Voir*, pour les principes généraux de l'*appareillement* de l'étalon et de la jument, et pour les qualités que doivent rechercher les éleveurs dans le choix du reproducteur mâle, les articles Cheval, Cheval de course, Élève des chevaux et Monte.) V.

Étalon, Étalonner, Étalonneur (métrol.). Les poids et mesures, dont la précision importe tant à la conservation de la propriété, ont été un des premiers objets dont se sont occupés les hommes réunis en société. Paucton, dans son *Introduction à la métrologie*, remarque que les étalons étaient généralement regardés comme sacrés chez les anciens, et qu'ils étaient, en conséquence, déposés dans les lieux saints, le sanctuaire des Juifs, les temples des païens et les églises des premiers chrétiens. Il établit en outre que, pour une plus constante régularité, les anciens étalons s'ajustaient sur les dimensions de quelque édifice durable. La base de la plus grande pyramide d'Égypte, qui formait la 500e partie d'un degré du méridien, servait à cet objet. Il ajoute que plusieurs contrées voisines de l'Europe et de l'Asie avaient emprunté leurs mesures des Égyptiens, et que des étalons uniformes furent établis dans tout l'empire romain, d'après l'archétype conservé au Capitole. Dans les temps modernes, c'est généralement au premier magistrat de chaque gouvernement que sont confiés les étalons. Celui-ci en envoie des copies à certains officiers, ou *étalonneurs*, qu'il autorise à les distribuer, en les ajustant sur les poids ou mesures modèles, ce qu'on nomme *étalonner*, et à veiller à ce qu'ils se conservent dans une parfaite uniformité. En France, les principaux étalons, le mètre, le kilogramme, le litre, sont déposés, avec les autres étalons divisionnaires, à l'hôtel des poids et mesures, à Paris. — *Étalon*, dans le langage commercial, signifie donc un poids ou une mesure fixe qui sert à en ajuster d'autres. Il se divisent en étalons *arbitraires* et en étalons *invariables*, c.-à d. pris dans la nature. Les premiers sont les plus répandus; les seconds sont destinés à reproduire les étalons arbitraires s'ils venaient à se perdre, ou à servir de modèles pour de nouveaux systèmes de métrologie. L'adoption des étalons arbitraires n'étant assujettie à aucune règle fixe, chacun les a choisis selon son caprice ou sa méthode. De là le grand nombre et la diversité des étalons, de telle sorte multipliés qu'à peine en trouve-t-on deux dans les systèmes anciens qui puissent être comparés : l'imperfection du travail, l'altération naturelle des substances dont ils sont confectionnés, tout contribue encore à augmenter la confusion. Ces inconvénients ont fait comprendre la nécessité de déterminer les étalons sur une base immuable, ou sur quelque propriété constante de la nature. Parmi les moyens proposés à cet effet, nous citerons la loi ou force de gravitation terrestre, les mouvements des corps célestes, ou la mesure de quelque arc ou portion du méridien. De ces moyens, deux seulement ont été mis en application : la longeur du pendule qui bat les secondes du temps solaire moyen (pour fixer le degré de pesanteur sur tous les points de la terre), et la mesure d'un quart du méridien. E. Richer.

ÉTAMAGE. Presque tous les métaux ont la propriété de s'oxyder (se rouiller), c.-à-d. de se combiner plus ou moins lentement avec l'oxygène de l'air. Ainsi, cette couche rougeâtre, blanchâtre, verdâtre, etc., qui couvre le fer, le plomb, le cuivre, etc., est un composé de fer, de plomb..... et d'oxygène. Avec le temps, cette combinaison peut convertir entièrement une lame de métal en oxyde. On prévient cet effet en couvrant le métal d'une couche de matière qui a la propriété de se combiner difficilement, ou du moins très lentement, avec l'oxygène. L'argent, l'or, et le platine surtout, jouissent à un très

haut degré de cette propriété. Ainsi donc, un vase fait de ces métaux ne se ternit (ne s'oxyde) que faiblement après un laps de temps considérable ; mais ces métaux ne sont pas assez abondants pour que l'on puisse faire en or, argent.... les ustensiles qui servent communément à la préparation des aliments. Or, plusieurs oxydes, ceux du cuivre (le vert-de-gris), par exemple, sont des poisons très dangereux; ceux du fer (la rouille) sont innocents, et même quelquefois bienfaisants. On a donc, à diverses époques, excité le public à substituer des vases de fer à ceux en cuivre, dont on fait usage ordinairement dans les cuisines ; le cuivre a toujours été préféré au fer pour des raisons assez puissantes, au nombre desquelles il faut compter la destruction plus rapide des vases de fer qui vont sur le feu, relativement aux vases en cuivre. D'ailleurs, disent les cuisiniers, des mets préparés dans des vases de fer sentent souvent le *graillon*.—Pour obvier à ces divers inconvénients, on inventa, quand ? on ne saurait le dire, l'*étamage*, ou l'art de couvrir d'une pellicule d'étain l'intérieur des vases culinaires en cuivre. Cette opération, qui est des plus simples, est basée sur le principe que les métaux en général ont, étant chauffés à divers degrés, la propriété de se combiner plus ou moins intimement les uns avec les autres. Ainsi, du cuivre et de l'étain fondus ensemble produisent un alliage qu'on pourrait prendre pour un métal nouveau.—Dans l'opération de l'étamage, il n'y a que l'étain qui soit mis en fusion: aussi ne s'allie-t-il avec le cuivre que très superficiellement : c'est, chimiquement parlant, une sorte d'amalgame. Néanmoins, on a remarqué qu'une feuille de tôle étamée (fer-blanc) est plus souple qu'une lame semblable et de même matière non étamée, d'où l'on conclut que l'étain a pénétré dans l'intérieur de la plaque de fer.—On recouvre les ustensiles de fer, de cuivre.... en étain, parce que ce dernier métal ne s'oxyde que lentement, et qu'il est facile de le tenir en état de propreté en le nettoyant de temps en temps. — Quand on veut étamer une pièce de cuivre, par exemple, on commence par la bien décrasser, puis on la met sur le feu et on la chauffe jusqu'à ce que sa température soit égale, et même supérieure, à celle de l'étain fondu. On jette de la poix-résine dans l'intérieur du vase, dans le but de mettre la surface qui doit être étamée à l'abri du contact de l'air; après quoi on étale l'étain fondu avec un tampon de filasse, comme un peintre en bâtiments étend les couleurs avec la brosse. — L'opération de l'étamage ordinaire est si facile que le premier marmiton venu pourrait l'exécuter. Il serait à souhaiter que les cuisiniers et les cuisinières se rendissent familier l'art d'étamer, afin de réparer à tout instant les défauts auxquels l'étamage est sujet : quelques heures d'exercice suffiraient pour apprendre cette opération.—Quelquefois on remplace la poix-résine par du sel ammoniac. Quand la pièce est bien chaude, on la frotte avec ce sel, qui a la propriété de décrasser parfaitement le cuivre, et tout de suite après on verse l'étain fondu, et on l'étend en frottant avec de l'étoupe et du sel ammoniac.—*Étamage polychrone* (qui dure long-temps). Un chaudronnier de Paris, M. Biberel, est inventeur d'un nouvel étamage qui dure sept à huit fois plus long-temps que l'étamage ordinaire. Il est composé de six à sept parties d'étain sur une de fer. On fait fondre des rognures de fer-blanc dans un creuset, puis on ajoute l'étain ; on brasse le bain et l'on coule le tout dans des lingotières. Cet alliage, cassé à froid, présente un grain semblable à celui de l'acier.—Pour appliquer l'étamage polychrone, on est obligé de chauffer la pièce presque au rouge ; on la saupoudre avec du sel ammoniac, et en même temps on la frotte avec le bout d'un lingot; celui-ci fond, il ne reste plus qu'à l'étendre uniformément avec une poignée d'étoupes. L'étamage polychrone prend bien sur le cuivre, le laiton, et même le fer ; mais pour qu'il ait autant d'éclat que l'étamage ordinaire, on le recouvre d'une couche d'étain fin.

TEYSSÈDRE.

ÉTAMINE, petite étoffe fort mince, travaillée carrément comme la toile. *Étamine* de laine, de soie. *Étamine* de Reims, du Mans. Robe d'*étamine*, voile d'*étamine*. Le cardinal Jacques de Vitry, dans la vie de sainte Marie d'Oignies, c. XIV, n° 37, semble indiquer que de son temps, et au commencement du XIVe siècle, *étamine* signifiait une étoffe grossière et rude. Il dit que la sainte, au lieu d'une chemise de toile, portait un sac de cilice rude, vulgairement appelé *étamine*. Peut-être ne qualifie-t-il ainsi l'*étamine* que par opposition au linge. — *Étamine* se dit également d'un tissu peu serré, fait de crin, de soie ou de fil, qui sert à passer le plus délié de la farine, quelque poudre ou quelque liqueur. *Étamine* grossière, fine : un bluttoir fait d'*étamine* de soie ; passer une médecine par l'*étamine*. — Figurément et dans le style familier, passer par l'*étamine* signifie examiner sévèrement la conduite, les mœurs, la doctrine d'une personne, lui faire subir une épreuve rigoureuse. Il se dit aussi des choses examinées en détail et scrupuleusement.

Tout ce qui s'offre à moi passe par l'étamine.
(BOILEAU.)

ÉTAMINE (*stamen*), organe mâle qui, avec le *pistil*(*v.*), forme l'appareil le plus important des végétaux phanérogames, puisqu'il ne peut y avoir de fructification sans le concours de ces deux parties. — Les étamines composent un ou plusieurs verticilles placés sur le torus, et elles alternent avec les pétales ou avec les lobes de la corolle lorsqu'il n'y a qu'un seul verticille. Si elles leur sont opposées, comme dans la famille des primulacées, des myrsinées, on suppose qu'un premier verticille est avorté, et dans ce cas, il n'est pas rare d'en trouver des fragments sous forme de filets ou d'écailles alternes avec les pétales. Les étamines sont souvent en même nombre que les pétales, et quand il y en a plusieurs verticilles, chacun d'eux est composé du même nombre de parties, en sorte que le total est un multiple de celui des pétales. Par exemple, les fleurs à cinq pétales auront fréquemment cinq et dix étamines ; celles à trois pétales en auront trois, six, neuf. — Une étamine se compose de deux parties principales, le *filet* et l'*anthère*. — Les filets sont quelquefois si courts qu'ils paraissent manquer, et alors on dit que les anthères sont *sessiles*. Ordinairement, ils sont plus ou moins alongés, cylindriques ou élargis en lance. Ils peuvent être libres ou soudés entre eux : s'ils sont soudés en un seul corps, comme dans la mauve, on dit les étamines *monadelphes*; s'ils le sont en deux ou trois faisceaux, les étamines sont *diadelphes*, *triadelphes* ; ou enfin *polyadelphes*, s'il y a un plus grand nombre de faisceaux. Le filet prend le nom d'*androphore* lorsqu'il porte plusieurs anthères ; s'il n'en porte pas du tout, on le dit *stérile* ou *inanthéré*. — L'*anthère* est ce petit sachet auquel le filet sert de support, contenant une poussière ordinairement jaune, très apparente dans le lis. Les anthères sont quelquefois soudées, et forment une espèce de tube traversé par le pistil; les fleurs qui les ont ainsi portent le nom de *synanthérées* ou *syngénèses*, et dans ce cas les filets sont libres. D'autres fois, mais bien plus rarement, les filets et les anthères sont à la fois soudés, comme dans l'if, le saule monandre. — Une anthère se compose de deux ou plusieurs sachets membraneux, nommés *loges*, et du *pollen* ou poussière fécondante. — Les loges sont le plus souvent appliquées parallèlement l'une contre l'autre; quelquefois, cependant elles sont séparées par un corps intermédiaire nommé *connectif*, comme on le voit dans la sauge. Elles s'ouvrent pour laisser échapper le pollen par des fentes longitudinales, rarement transversales, quelquefois par des pores ou par des valves qui s'ouvrent de haut en bas. La loge se compose de deux membranes juxta-posées, l'une extérieure nommée *exothèque*, l'autre intérieure, appelée *endothèque*. Cette dernière contient un ou plusieurs rangs de cellules entourées de filets extrêmement fins, cylindriques, tubuleux, disposés en réseaux d'une manière très variée. — Le

pollen a la forme de grains jaunes, orangés ou rougeâtres, naissant libres dans les cellules de l'endothèque. Leur surface est tantôt lisse, tantôt rugueuse, mamelonnée, rayée, sillonnée, etc. Chaque grain se compose de deux membranes, l'une extérieure ayant la singulière faculté de se contracter brusquement par le contact d'un liquide; l'autre intérieure, très mince, transparente, ayant la faculté contraire de prendre de l'extension par le même contact. Lorsqu'un grain de pollen est porté sur un stigmate, organe toujours humide, la membrane intérieure, pressée par l'enveloppe extérieure qui se contracte, en sort brusquement par un ou plusieurs côtés, sous la forme d'un tube mou, qui crève et laisse épancher au dehors la *fovilla*. Cette fovilla est un liquide huileux, analogue à la cire, dans lequel nagent une infinité de granules qui ne peuvent être distingués qu'à l'aide d'un microscope grossissant de trois cents diamètres. Aucun ovule ne se développe, aucun embryon ne se forme, s'ils n'en ont été imprégnés. — Comme on le voit dans les fleurs doubles, les étamines se métamorphosent fort aisément en pétales, parce qu'elles ont avec ceux-ci la plus grande analogie de position et de substance. Souvent on voit des fleurs à cinq pétales et cinq étamines perdre ces dernières et les remplacer par un verticille de pétales alternes avec les premiers : les primulacées offrent assez communément des exemples semblables. Ces nouveaux pétales sont formés par les filets seulement, et dans ce cas, l'anthère avorte. Mais quelquefois aussi les anthères se métamorphosent, et alors elles prennent la forme d'un cornet de la consistance et de la couleur des pétales, comme dans l'ancolie vulgaire. — C'est dans les étamines que l'on trouve les preuves les plus fréquentes de l'irritabilité végétale, irritabilité que quelques botanistes nient aujourd'hui pour lui substituer, non pas une chose, mais un mot, celui d'*excitabilité*. Si l'on pique avec une aiguille la base interne d'une étamine d'épine-vinette, elle se jette vivement contre le pistil. On observe un mouvement analogue dans quelques chardons, centaurées, opuntia, lorsqu'on irrite leurs anthères. — Lors de l'acte de la fécondation, ce sont, dans beaucoup de cas, les étamines qui s'approchent des pistils pour déposer leur pollen, par exemple dans les liliacées, les lins, les saxifrages. Dans les kalmia et les géranium, les filets se courbent pour poser l'anthère sur le stigmate. Dans la capucine, les huit étamines s'inclinent chacune à leur tour, pendant huit jour, avec une sorte de régularité. Dans la parnassie, chaque étamine s'approche à son tour du pistil, et se retire après sa défloration pour faire place à un autre. — On a vu que les vésicules de pollen crèvent quand elles se trouvent en contact avec un liquide, et ceci explique comment des pluies continues pendant la floraison font avorter les récoltes. La nature a cependant pris des soins admirables pour garantir les étamines de ces intempéries. Elle les a cachées, tantôt dans le fond d'une carène abritée par de larges ailes et un étendard qui présente le dos à l'orage, tantôt sous une cloche, un casque, etc. Mais c'est surtout pour les plantes aquatiques qu'elle a pris des précautions extrêmement singulières : nous en citerons un exemple. La vallisnérie, assez commune dans la Saône et le Rhône, plus rare dans la Seine, croît au fond des eaux, où sa souche est fixée sur la vase au moyen de racines fibreuses. Elle porte des fleurs mâles (n'ayant que des étamines), sessiles, placées près des racines, et, à côté de celles-ci, des fleurs femelles attachées à de longs pédoncules roulés sur eux-mêmes comme un tire-bouchon ou un élastique de bretelle. Lors de la fécondation, par un temps calme et serein, ces pédoncules s'alongent extraordinairement en se déroulant, et les fleurs femelles viennent s'épanouir à la surface des ondes. Au même moment, la spathe qui enveloppait les fleurs mâles s'ouvre; ces dernières, n'ayant pas de pédoncule, brisent le lien qui les attachait à la tige, montent à la surface de l'eau, ouvrent leur corolle et

flottent autour de la fleur femelle. La fécondation accomplie, elles sont dispersées par les vents ou les courants. Le pédoncule des femelles, en se roulant de nouveau en spirale, tire les fleurs au fond de l'eau, où elles mûrissent leurs graines. BOITARD.

ÉTAMPEUR. Dans le monde, on dirait avec raison *estampeur*, de même que l'on dit estampille; mais le langage technologique, qui emprunte moins ses noms à l'Académie qu'aux habitudes des ouvriers, a fait les mots *étamper*, *étampeur*, *étampe* et *étampoir*. La profession à laquelle s'adapte ces noms est d'une création pour ainsi dire nouvelle; du moins, la perfection que l'on est arrivé à pouvoir apporter dans ce genre de travail a donné véritablement naissance à un art tout-à-fait nouveau. Cependant on nous objectera peut-être que si l'étampage est l'action d'imprimer, par une forte pression, un dessin à une plaque métallique mince, en la frappant fortement entre deux moules, dont l'un est gravé en creux et l'autre en relief, ce travail est connu depuis bien des années. Ceci est très vrai, car le serrurier et le forgeron impriment depuis long-temps des moulures sur la tôle, en lui faisant prendre à chaud et à coups de marteau la forme du moule ou relief, ou étampe, sur lequel il l'applique; avec l'étampe aussi, le cloutier fait la tête de ses clous d'épingle, le coutelier imprime son nom sur ses lames, et le graveur en cachets ébauche son travail : tout ceci est parfaitement juste; mais jamais, chez l'orfèvre, le bijoutier et le chaudronnier, l'on n'était arrivé, comme de nos jours, à faire prendre, par le simple choc à une feuille métallique, une masse de reliefs et de creux d'un dessin aussi pur que celui qui sort actuellement chaque jour des mains de l'ouvrier occupé spécialement du métier d'étampeur. Cet art nous est venu d'Angleterre, où les fabricants de plaqué en faisaient de nombreuses applications. Les nôtres, ayant moins de capitaux dans leur commerce, ont retardé jusqu'à ces dernières années à imiter nos voisins d'outre-mer. Cependant les orfèvres seuls n'ont pas appelé l'étampage à leur secours, et la quincaillerie chez nous s'en est également servi, avec le plus grand succès, pour mettre à la portée de toutes les fortunes une foule d'ornements en cuivre doré, dont la légèreté a bien vite fait abandonner les mêmes ornements en bois sculpté. M. Lecoq de Paris fut, nous le pensons, le premier qui osa hasarder tous les frais nécessaires de balancier, de matrices et de coins en suffisante quantité pour arriver à enrichir notre pays d'une industrie nouvelle. Après lui, messieurs Tard, Blève et Bugnot ont prouvé, à l'exposition de 1834, par la pureté et le fini admirable de leurs patères, palmettes, rosaces, thyrses, chapiteaux et autres ornements propres au décor de nos appartements, qu'ils étaient arrivés comme lui au dernier degré de perfection. Pourtant ils agissent tous comme autrefois; ils font graver d'abord une matrice d'acier en creux, et un coin ou *étampoir* en relief également d'acier, pouvant librement entrer dans les creux du dessin de la matrice; puis il placent celle-ci sur le sommier d'un mouton ou d'un balancier, qu'ils arment ensuite du coin appartenant à cette matrice; alors ils font passer des feuilles chauffées au rouge, de tôle, de cuivre, de laiton, de plaqué, d'argent ou de maillechort, sous ce mouton ou ce balancier; et par un ou plusieurs coups, ils obtiennent, sur ces feuilles, le dessin qu'ils désirent. Tel est aujourd'hui la perfection de l'étampage en France que le fini et l'élégance de nos ornements étampés forcent les Anglais, les Russes et tous les étrangers à venir nous en acheter des masses considérables pour décorer à notre exemple leurs maisons et leurs palais. J. ODOLANT-DESNOS.

ÉTANG. Souvent l'établissement d'un étang peut devenir beaucoup plus productif que de laisser le sol en terre arable, en prairies ou en bois. La place qui nous est consacrée ne nous permet pas d'entrer dans de grands détails sur la construction des étangs. Avant tout, il faut, par un nivellement scrupuleux, s'assurer

si la pente des terrains environnants permettra aux plus grandes eaux de s'écouler, et d'un autre côté, par des sondages faits avec prudence, il faut également reconnaître si le terrain est propre à retenir les eaux, car autrement on doit renoncer à avoir un étang productif. Cependant si, par une cause particulière, on tient à posséder une pareille retenue d'eau, il est indispensable de garnir le fond de cet étang d'un banc d'argile, et de lui donner la pente suffisante pour permettre de vider entièrement la masse d'eau que l'on doit y retenir, par une chaussée que l'on fait en ceinture quand on veut circonscrire les eaux dans un espace donné, ou par une simple chaussée à l'extrémité du point le plus profond de l'étang. Cette chaussée, dont la base doit avoir au moins le triple de sa hauteur, pour pouvoir résister à la poussée des eaux, est formée de deux murs verticaux parallèles, bâtis à chaux hydraulique, entre lesquels on bat de l'argile, et que l'on soutient des deux côtés par des talus en pente très douce, jouant le rôle d'éperons. Souvent, par économie, on fait cette digue en battant dans le sol des piquets dont on garnit ensuite l'intervalle d'argile ou de tourbe, que l'on rehausse en dehors avec des plaques de gazon. On ménage, comme de raison, à l'endroit le plus profond de cette chaussée, une écluse ou bonde, et derrière cette écluse un fossé ou *bief*, le tout pour permettre de retenir ou laisser sortir les eaux en raison des besoins. La prudence exige encore de réserver, dans un point de la chaussée, un déchargeoir, ou échancrure pavée et cimentée, par où les eaux surabondantes puissent journellement s'écouler : ce déchargeoir, de même que l'écluse, doit être garni d'une grille en bois ou en fer dont les barreaux soient assez rapprochés pour empêcher le poisson de s'échapper. Enfin, il est bon, dans l'intérêt de la plus grande durée des chaussées, d'entourer l'étang d'un fossé, comme supplément du déchargeoir, pour que les trop grandes eaux ne puissent jamais passer par-dessus les digues et entraîner le poisson avec elles; on plante, en outre, sur le côté extérieur de ce fossé, des saules, des aulnes ou des peupliers, afin qu'une trop grande sécheresse ne dégrade pas les chaussées, et pour offrir, en outre, un abri salutaire au poisson. L'étang terminé, on ferme la bonde, dont la forme varie, mais qui serait toujours fort bonne si l'on prenait l'habitude de se servir du *tuyau-bonde* de M. Guénard de Courtenai, dans le Loiret. Alors on laisse l'étang s'emplir des eaux de l'automne et de l'hiver; puis, au printemps, on l'empoissonne, suivant qu'il doit produire du poisson d'un an, appelé *feuille* ou *frétin*, ou même *alevin*, quoique ce dernier nom appartienne plus exactement au poisson de seconde année, ou qu'il doit produire du *nourrain* ou *empoissonnage*, ou bien du *poisson de vente*, qui, généralement, ne se compose que de carpes, de tanches et de brochets, quoique l'on y voie encore quelquefois des brèmes, des perches, des anguilles et du gardon ; mais la première a peu de valeur, les perches détruisent trop de feuille, les anguilles percent les chaussées, et le gardon, ainsi que tous les petits poissons blancs appelés *menuisaille*, *blanchaille* ou *roussaille*, ne se jettent que dans les étangs où le brochet abonde, pour qu'ils épargnent, en s'en nourrissant, les feuilles de carpes. Souvent, dans le même étang, on fait la feuille, l'empoissonnage et le poisson de vente; l'empoissonnage varie suivant les pays. Cependant, pour avoir seulement de la feuille, on calcule qu'il faut mettre dans l'étang spécialement destiné à la pose un tiers de carpes femelles et deux tiers de mâles, du sixième au quart du nombre nécessaire à empoissonner l'étang en pêche réglée ; l'on ajoute des tanches dans la proportion du quart du nombre des carpes, et comme cette dernière pond annuellement, en raison de la qualité du sol de l'étang, depuis 24 jusqu'à 200,000 œufs, dont la vingt-quatrième partie peut être n'arrive pas à bien, l'habitude seule indique le nombre exact du poisson de pose dont il faut meubler un étang des-

tiné à fournir la feuille. Ensuite, on met grossir dans un autre étang de 500 à un millier de cette feuille, par hectare ou par cent du poisson qu'on doit placer dans l'étang destiné à donner du poisson de vente; on ajoute à cette feuille de carpes, 15 à 20 liv. de feuille de tanches, et quelquefois même de 8 à 10 brochetons de la grosseur du doigt par cent de feuilles. Alors, au bout de l'année, on obtient des brochets de 2 et 3 livres, et du nourrain de 4 à 6 pouces entre tête et queue, ou du poids de 8 à 12 onces. Alors, on met encore environ un millier de ce nourrain par hectare dans l'étang à produire le poisson de vente, pour obtenir, à la fin de l'année, des carpes de 1 à 2 livres. — Dans les étangs servant tout à la fois à faire la feuille, l'empoissonnage et le poisson de vente, on met par hectare, avec un millier de têtes de feuilles, six à huit carpes d'une livre, toujours dans la proportion d'un tiers de femelles et deux tiers de mâles, et, au bout d'un an, on obtient une grande quantité de feuilles, et de l'empoissonnage de 6 à 8 onces par tête, qui, douze mois après, arrive de 3 à 5 livres la paire, et fournit, terme moyen, de 4 à 6 quintaux de poisson de vente par chaque quintal d'empoissonnage. — On calcule que les frais d'établissement d'un étang d'un hectare sont de 2 à 4,000 fr., et que l'on retire d'un pareil étang de 28 à 50 fr. de bénéfice net, ou de 40 à 100 fr. de produit brut, sur lequel il faut prélever les frais d'empoissonnage, de garde et de pêche, toutefois, à la condition que, tous les ans ou deux ans au plus, on met à sec l'étang : on le laboure et on lui fait produire une levée d'avoine, car, autrement, les étangs permanents fournissent à peine en produit brut un quintal de poisson de 25 à 30 fr. par hectare, dont le produit net, par année, ne s'élève pas souvent à plus de 5 à 15 fr. De pareils étangs ne doivent donc, en réalité, être conservés que dans les vallées rocailleuses où l'on ne pourrait pas faire venir autre chose.

J. Odolant-Desnos.

ÉTAPE, Estape, ou Feurre, ou Foarre, suivant Gébelin. Le mot *étape* signifiait originairement *marché public*. la place de Grève était l'*étape de Paris*. Ce terme ne vient pas du latin *stipendium*, comme le prétend Borel (Pierre), mais il sort du latin barbare *staplus*, qu'on retrouve dans les lois ripuaires; il était emprunté de l'allemand *stapel*, amas, entrepôt de marchandises; il s'est francisé dans les vieux termes *estaple*, *estapple*, *staple*, *stappe*, qui, suivant Roquefort, signifiaient *foire* ou *marché*. Il s'est changé en *staple* dans la langue anglaise; ce dernier terme figure continuellement dans les lois promulguées par le parlement d'Angleterre : elles appelaient *étapes* les marchés de laine des Pays-Bas, marchés alors si importants pour la Grande-Bretagne. Considérons militairement l'expression, et saisissons-en les modifications en suivant, époque par époque, les changements que cette partie de l'administration a éprouvés. — Dans le XIVe siècle, quand le trésor était vide, et rarement il était garni, les gens de guerre étaient autorisés, par lettres royales, à *vivre sur le peuple*. Le moyen était inhumain, impolitique, insensé; mais on ne savait pas gouverner mieux : la France sort à peine de la barbarie. Les rachats, l'ustensile, l'étape, ont été des fruits ou des correctifs de ce désordre. Une ordonnance de 1544 disposait que, quand il serait levé des aventuriers, ils marcheraient par étape, ce qui signifie qu'ils ne pouvaient s'arrêter qu'à des couchées assignées, et non dans les lieux où il leur conviendrait mieux de passer la nuit. — On regarde, mais à tort, l'étape comme instituée par Henri II, en 1549. Alors, le terme exprimait un lieu de gîte où les troupes de passage pouvaient s'approvisionner de vivres à des marchés publics, et à leurs dépens; mais l'expression *étape* ne comportait pas encore l'idée d'un lieu de fournitures de subsistances délivrées aux corps en route, par forme d'allocations, et en vertu de mesures d'administration publique. Entre ces deux acceptions fort différentes du même mot, il y a eu ce qu'on a appelé

l'*ustensile des gens de guerre*. — Briquet, dans son *Code militaire*, nous apprend que Louis XIV, réalisant un projet conçu par Louis XIII, comme le témoigne une ordonnance de 1623, fit dresser une carte qui indiquait l'itinéraire des troupes et leurs lieux de gîte; mais cette carte n'offrait pas le tableau des lieux de fournitures de subsistances. — Un réglement de 1629 essaya d'améliorer le système : ses dispositions sont maintes fois rappelées dans l'ordonnnace de 1633, etc. : celle-ci voulut que les vivres fussent payés par les troupes, au lieu d'être fournis par les communes. La direction de cette branche administrative était confiée aux commissaires généraux des vivres. Le rescrit de 1635 prouve que les principes relatifs à l'étape étaient encore si peu arrêtés que, pour chaque grand voyage de troupe, on annexait à l'ordre de route un taux souvent variable des prestations allouées pendant la marche : tels corps, tels grades, étaient ou mieux ou moins favorablement traités. L'ordonnance de 1636 prescrivit des mesures plus fixes. — Les réglements de 1641 et 1642 s'occupèrent de la police à suivro dans les distributions de l'étape et de l'amélioration de la ligne de l'itinéraire; l'arrêt de 1643 s'occupa, et de la direction des routes d'étape, et de la dépense qu'entraînait cet objet. Les échevins et les communes des lieux de passage avaient mission de désigner et de faire tenir vacants les logements nécessaires aux troupes; le soldat d'infanterie devait vivro au moyen de sa solde de route : elle était de huit sous. Pour maintenir le bon ordre, on faisait « lecture aux troupes, comme lo dit Bombelles, des denrées, suivant le taux réglé par l'intendant »; mais les troupes se permettaient mille exactions, et, suivant des habitudes contractées dans lo cours des guerres civiles, elles s'emparaient de tous les fruits, légumes, volailles, qui leur tombaient sous la main. Pour remédier à ces abus, Louis XIV promulgua le réglement, l'ordonnance de 1650, et la lettre royale de 1651. — Ce monarque fit faire un grand pas à la discipline en substituant à l'ustensile les vivres en nature, et en transformant en lieux de fournitures administratives les lieux de gîte; mais ces fournitures s'effectuaient au compte des communes et non de l'état. La taille en argent, nommée *estape*, y subvenait; il était prononcé peino de bannissement contro les autorités civiles qui auraient consenti à racheter à prix d'argent la fourniture de l'étape due à un corps de passage. Sauf cette particularité, et la formo différente des perceptions fiscales qui subvenaient à la dépense, le sens du mot *étape* devint à peu près ce qu'il a été dans notre langue jusqu'à la guerre de la révolution. — Le prince Eugène témoigne dans ses mémoires combien l'Allemagne déplorait l'absence d'un système d'étapes, système impossible dans un pays de principautés indépendantes. — Jusqu'à la régence de Philippe d'Orléans, en 1716, c'étaient réellement les habitants qui étaient tenus de contribuer, de leur bourse, à nourrir les troupes en route; des communes acquittaient aussi en argent l'ustensile. Il était pris, en chaque lieu de gîte, des arrangements pour la fourniture de l'étape : si l'autorité la délivrait en argent, elle avait soin que le marché public fût convenablement approvisionné et alimenté, et les soldats s'y pourvoyaient à prix débattu. L'ordonnance de 1718, rendue par le conseil de la guerre, malgré Villars et par l'influence de Puységur, supprima les fournitures de vivres et augmenta la paie. Le désordro reparut : aussi les fournitures d'étapes furent-elles rétablies par l'ordonnance de 1727. — L'étape, depuis qu'elle fut une institution nationale mise au compte de l'état, a consisté en une distribution de vivres et de fourrages, faite individuellement à chacun des militaires d'un corps en route dans l'intérieur. Le droit à cette distribution consistait en ce qu'on appelait les *places d'étapes*; le nombre des places allouées, c.-à-d. des rations, variait suivant l'emploi ou lo grade des officiers : ainsi, les allocations d'un capitaine d'infanterie

française de ligne étaient de six places. Cette largesse rappelait le temps où un capitaine avait quatre ou cinq domestiques. Le gouvernement se jetait commodément dans de telles prodigalités, parce qu'elles étaient payées par les riverains des lieux de passage. — S'assurer de la qualité des rations de l'étape, prévoir les quantités à faire fournir, les faire délivrer conformément aux extraits de revue et passer même des revues nouvelles, telles étaient, en grande partie les fonctions des commissaires des guerres.—Le mot *étape* s'est pris, par une application plus étendue, dans un autre sens : il a signifié aussi *lieu d'étape* et *demeure de l'étapier*. De là sont venues les expressions *carte d'étape*, *route d'étape*, et la locution *brûler l'étape*, c.-à-d. franchir le lieu d'étape sans y prendre gîte, quoique tout lieu d'étape fût lieu de gîte. — L'ancienne carte d'étape continua, tout imparfaite qu'elle fût, à être en usage jusqu'à l'époque où le territoire français fut divisé en départements : la circulaire de l'an II témoignait qu'il y avait eu nécessité d'établir de nouveau une carte de routes et distances, et que jusque là on n'avait d'autre guide que le livre de poste. Une autre circulaire de l'an IV prouvait que la carte d'étape n'avait pu être terminée encore à cette époque, et que celle dont on s'occupait indiquerait la direction des chemins et les lieux d'étape, pour que les feuilles de route fussent dressées en conséquence. Le mot *étape* s'est conservé jusqu'à nos jours, quoique l'ancienne étape fût abolie depuis la guerre de la révolution. L'administration publique ne reconnut plus de distributions directes et individuelles aux militaires marchant en troupes ; elle supprima la délivrance des boissons, mais maintint des distributions collectives, telle que celle du pain et des fourrages, accordées aux corps et aux hommes formant détachement. La surveillance de cette partie regarde maintenant le corps de l'intendance. — L'indemnité de route, ou supplément de solde des militaires en route, s'est substituée à l'étape, ou, du moins, représente celles des fournitures de l'étape autres que le pain de munition. En l'an VI, les administrations départementales cessèrent d'intervenir dans le service des étapes. Ce genre de dépense financière, prévu et calculé, devint ainsi l'objet d'un des chapitres élémentaires du budget de l'armée. — L'arrêté de l'an VIII ordonnait la confection d'une nouvelle carte d'étape, et elle établissait les gîtes à 30 kilomètres ou 6 lieues, au moins, et à 40 kilomètres, ou 8 lieues au plus. Cet arrêté ne connaissait plus d'autre fourniture que le pain et le fourrage : il cessait d'être délivré de la viande.

Gal BARDIN.

ÉTAT. Nous ne considérons ici ce mot que comme à peu près synonyme de *situation*, *profession*. Dans le premier de ces cas, il désigne la manière d'être actuelle d'une personne, d'une chose, et on le fait figurer ainsi dans un grand nombre de locutions dont le sens varie à l'infini : on le prend dans ce sens quand on dit d'un peuple qu'il est en état de guerre ou de paix, en état de rébellion, etc. Une chose est en bon ou mauvais état : cette citadelle est hors d'état de défense ; cette maison est en état de ruine ; l'état de ce malade est désespéré, pour dire sa *situation*. On dit, quand on emploie ce mot pour caractériser les dispositions intellectuelles ou morales d'un individu : cet homme est dans un état de démence ; il est en état de grâce, d'innocence, etc. Il y a une foule d'autres locutions de ce genre. *État*, pris pour *profession*, indique le genre de travail, d'occupation, auquel on peut se livrer, comme dans ces phrases : il exerce l'état de menuisier : je ne me soucie pas d'apprendre tel état, etc.

ÉTAT (administ. jurisp. polit.). Le mot *état*, dans le grand nombre d'acceptions dont il est susceptible, est pris quelquefois pour désigner tout le corps de fonctionnaires chargés du gouvernement d'un pays, ainsi que ce gouvernement lui-même, quelle qu'en soit la forme : c'est dans ce sens qu'on dit un *état* aristocratique, démocratique, monarchique, etc. ; les re-

venus, les charges de l'état. On dit *maximes d'état* pour désigner celles que pratiquent les fonctionnaires publics dans le gouvernement du pays dont il s'agit. Ce qu'on appelle *raison d'état*, dit Saint-Évremond, est une raison mystérieuse, inventée par la politique pour autoriser tout ce qui se fait sans raison. Un *coup d'état* est un acte ordinairement de dictature, dont le but est de faire arriver ceux qui se le permettent à un résultat qu'ils n'eussent pu atteindre en suivant la marche ordinaire des lois. C'est par un coup d'état que Bonaparte parvint au consulat, et ce fut aussi à un coup d'état que Charles X dut, en 1830, la perte de sa couronne. — On nomme communément *états* en administration des espèces de rôles ou tableaux contenant, soit des ordres pour faire payer des dépenses, soit tout autre matière relative au genre d'administration dont il s'agit. Billot.

Etat (Questions d'). De toutes les contestations judiciaires, ce sont les *questions d'état* qui offrent sans contredit le plus puissant intérêt, car il s'agit de prononcer sur la validité du contrat qui constitue la famille. On nomme en effet *questions d'état* toutes celles qui se rattachent à l'état civil d'une personne avec laquelle on contracte des droits qui résultent, soit du fait de sa naissance légalement établi, soit d'un mariage régulièrement constaté. Fixer sur des bases inébranlables l'état des personnes, tel doit être le premier objet de toute bonne législation. Après bien des efforts, le législateur est arrivé, en France, à poser des principes assez précis, qui ont au moins l'avantage d'établir le mariage, la paternité et la filiation sur des bases régulières, et de fermer par des fins de non-recevoir la porte à tous les abus que les règles anciennes avaient introduits avec elles. Ainsi, aujourd'hui, il n'y a point de mariage si les époux n'ont pas fait célébrer publiquement leur union, dans les formes prescrites, par l'officier de l'état civil, chargé de prononcer la formule sacramentelle : *au nom de la loi, je vous unis*. On ne peut donc plus élever de questions d'état sur des mariages contractés comme autrefois dans l'ombre, même devant le propre curé des époux, mais dont il ne restait pas toujours une preuve authentique facile à reproduire au besoin. L'institution admirable des registres de l'état civil a pourvu, sous ce rapport, à la sécurité des familles, et la séparation du contrat civil du mariage, confondu partout ailleurs avec la célébration religieuse, a permis enfin de soumettre le plus important de tous les contrats à des règles uniformes, auxquelles tous les citoyens, abstraction faite de leur culte et de leur croyance, sont tenus de se soumettre. Jusqu'à la révolution, et dans tous les états encore où cette séparation n'est pas admise, le sort des familles est toujours livré aux incertitudes les plus fâcheuses, puisqu'il faut trop souvent recourir à des enquêtes pour savoir si telle ou telle formalité, essentielle pour tel ou tel culte en particulier, mais indifférente pour tout autre, aura été observée. On abandonne ainsi aux témoignages des hommes la validité d'un mariage et la légitimité des enfants, ces deux bases inébranlables de l'ordre social tout entier. Malgré la rigueur et l'inflexibilité des nouveaux principes, malgré la multitude des fins de non-recevoir, que l'on ne devait pas craindre de multiplier en pareille matière, le nombre des questions d'état qui peuvent s'élever n'est encore que trop effrayant. En première ligne se présentent toutes les demandes en nullité de mariage, fondées sur des *empêchements* (*v.*) que la loi reconnait comme des empêchements *dirimants* ; on doit seulement remarquer qu'il ne peut être présenté d'autres moyens de nullité que ceux qui sont expressément autorisés par un texte formel de la loi, et il faut encore que la nullité n'ait point été couverte (*v.* Mariage). — A l'égard des enfants, leur état civil est la conséquence du fait même de leur naissance : à moins qu'ils n'aient été les victimes d'un crime que la loi qualifie de *suppression d'état*, ils doivent trouver dans l'acte même de l'état civil le titre qui établit leur filia-

tion. Pour que l'enfant soit légitime, il faut qu'il soit né dans le mariage, mais en ce qui le concerne, le fait seul de sa naissance, lorsqu'elle se rattache à un mariage, justifie pleinement sa légitimité, et c'est alors par une action en *désaveu de paternité* que son état peut être attaqué; si le crime de suppression d'état a été commis, c'est en son nom que la réclamation doit être faite, et celui qui le représente, ou lui-même à sa majorité, n'a d'autre preuve à rapporter que celle de l'accouchement de sa mère et de son identité avec l'enfant dont elle est accouchée. Cependant, ces réclamations encore sont entourées elles-mêmes de fins de non-recevoir destinées à protéger le repos des époux contre des prétentions hasardeuses. —Quant aux enfants qui naissent hors du mariage, ils n'ont d'autre état civil, en règle générale, que celui qui leur est librement et volontairement donné par leur mère ou par leur père, pourvu encore qu'ils soient issus de deux personnes libres de s'unir l'une à l'autre, et qu'ainsi ils ne soient pas le fruit d'un commerce incestueux ou adultérin. Il arrivera donc rarement dans notre législation qu'un enfant naturel ait à élever une réclamation d'état. L'interdiction de la recherche de la paternité et les entraves mises à la recherche de la maternité sont des obstacles à peu près insurmontables. Tout l'intérêt des questions d'état doit donc se concentrer dans les contestations relatives à la validité ou à la nullité des mariages, au désaveu dirigé par le père contre l'enfant que le mariage lui a donné, et à la réclamation faite par l'enfant qui appartient au mariage. — On doit mettre encore au nombre des questions d'état toutes celles qui touchent à l'adoption et à la séparation de corps, mais comme le changement d'état n'est complet ni dans l'une ni dans l'autre de ces circonstances, ces contestations ne présentent déjà plus le même intérêt. Par l'adoption en effet, bien que de nouveaux liens de famille soient formés, ils ne sont susceptibles d'aucune extension, il n'y a point une nouvelle famille constituée dans l'état; et par la séparation de corps le mariage n'est pas brisé; les époux sont toujours libres d'en détruire l'effet en se réunissant de nouveau. — Le législateur devait entourer le jugement des questions d'état de toute la solennité des grandes audiences; il ne permet de rendre arrêt sur l'appel qu'en *audience solennelle*, alors que les juges sont réunis, en grand costume et en grand nombre, afin qu'ils soient avertis par-là de la haute gravité des questions sur lesquelles ils ont à prononcer. TEULET, a.

ÉTAT CIVIL (*status civilis*). État dans la cité, constatation légale des trois grandes époques de la vie du citoyen, la naissance, le mariage, la mort. Par sa naissance, l'homme prend place dans la société et devient membre d'une famille; par son mariage, il entre dans une famille étrangère et en crée lui-même une nouvelle; par sa mort, il transmet des droits. Pour que ces trois faits et leur constatation aient une importance réelle, il faut que des intérêts et des droits distincts réclament une garantie légale et authentique. Aussi, l'institution de l'état civil, presque nulle pendant la première période de l'existence des peuples, puis incomplète et négligée, n'a atteint sa perfection que lorsqu'à côté des intérêts individuels s'est établie l'action régulière et protectrice de la société. Encore voyons-nous de nos jours l'état civil subir les modifications que lui imposent les diverses formes de gouvernements, et les différentes phases de civilisation dans lesquels sont entrées les nations. Peu nombreux encore, et sortant à peine de l'enfance, les peuples primitifs n'eurent d'autre besoin que de lever des soldats, et les dénombrements qui, d'époque en époque, établissent la population de chaque contrée, n'avaient guère d'autre but. La propriété, les droits de chacun, son héritage, étaient sous la sauve-garde de la notoriété publique, et les générations se succédaient sans autres souvenirs que les souvenirs de tous : une pierre, un mythe, un tombeau, un arbre consacré, jalonnaient de siècle en siècle l'histoire d'une famille

ou d'une nation tout entière. Les Juifs, dont l'histoire est la plus ancienne et la plus authentique, parce qu'elle n'est pas compliquée de généalogies mythologiques, ne paraissent pas avoir établi d'état civil; seulement ils avaient pour l'acte de mariage une formule qu'ils ont conservée. Mais la naissance, le décès, n'étaient constatés chez eux que par certains rits religieux dont l'administration civile ne gardait aucune trace : la Bible nous montre les juges et les rois obligés de compter par tribus approximativement les Israélites, afin d'en faire le dénombrement et de connaître les forces de la nation. Cette indifférence pour l'état civil de chacun était, chez les Juifs, la conséquence de leur gouvernement théocratique et patriarcal, qui faisait de chaque famille un être collectif, de chaque tribu une individualité dont la filiation et l'histoire étaient connues de tous. Chez les autres peuples, c'était sans doute l'isolement de chaque agglomération d'hommes. Lorsqu'à cet état succéda une civilisation plus avancée, la nécessité de fonder, de conserver et de distinguer les familles et les droits des particuliers se fit impérieusement sentir; le témoignage traditionnel devint insuffisant; il fallut des actes, des registres publics, et l'état civil fut créé. — A Athènes, des officiers spéciaux inscrivaient sur le registre de la curie le jeune Athénien dès l'âge de 3 ou 4 ans; mais ces registres ne contenaient que les noms des citoyens libres, la loi ne s'occupant pas des esclaves, auxquels elle ne conférait aucun droit politique, et ne demandait aucun service militaire. L'acte de mariage chez les Grecs était dressé par un magistrat dans la maison même des parties; la célébration avait lieu au temple. A Rome, ServiusTullius, le premier, ordonna qu'il fût dressé des registres de la naissance et de la mort des citoyens, et sous la république, les préteurs en devinrent dépositaires. La décadence de la république et la perturbation qui suivit sa chute firent discontinuer cet usage sous les empereurs, jusqu'à l'avénement de Marc-Aurèle. Cet empereur rétablit l'état civil, et son décret indiquant les formalités de la constatation ordonne le dépôt des registres publics au siége de l'empire. L'usage généralement suivi par les peuples de l'antiquité de laver, d'embaumer les corps et de les exposer en public rendait moins nécessaire peut-être la constatation écrite de la mort, et le peuple romain paraît être le seul qui ait eu des registres pour l'inscription des décès. — Quel que fût l'état civil chez les anciens, on n'en trouve nulle trace parmi les hordes du Nord qui assirent leur domination sur les ruines du Bas-Empire. Conquérantes et dévastatrices, ces générations armées s'élancèrent de leurs forêts pour s'éteindre dans les batailles, sans histoire et sans souvenirs. En mourant, le Hun ou le Franc ne laissait d'autre héritage que ses armes et le butin qu'il avait pillé la veille; il était enterré sur le sol conquis, et personne n'avait intérêt à continuer son nom, à faire vivre sa mémoire. Le mariage lui-même n'était qu'une union fortuite sans autre règle que la passion, sans autre durée que l'intervalle des combats. Peu à peu, les vainqueurs se mêlèrent aux vaincus, l'esprit de conquête fit place à l'esprit de conservation; l'instinct de la propriété créa des familles, une société, et l'on sentit aussitôt le besoin d'établir un état civil. — Sous les rois de la première race, les mariages incestueux furent prohibés par des peines dont les rois de la seconde augmentèrent encore la sévérité. Mais ce n'était là que le germe de l'institution, car la possession d'état ne reposait sur aucune preuve écrite, et la filiation n'était établie que par la notoriété traditionnelle. Les nobles seuls, au retour des croisades, prirent soin de faire écrire par des clercs l'indication de leur naissance, de leur mariage, de la mort de leurs parents, et les notes inscrites le plus souvent sur le livre d'heures ou missel de la châtelaine étaient un tableau généalogique en même temps qu'un titre d'état civil. Quant au vilain ou serf, il lui suffisait de savoir qu'il était fils d'un tel et qu'il appartenait en toute propriété à tel baron ou à tel abbé. Ce-

pendant les ecclésiastiques, qui possédaient à peu près seuls l'art d'écrire, introduisirent l'usage d'annoter sur des registres les naissances, les mariages et les sépultures en terre sainte; mais ces notes n'avaient aucun rapport avec les intérêts temporels. Tel était l'état civil en France lorsque François Ier (1539) ordonna aux curés et vicaires de dresser des registres de baptême, dont le greffier du bailliage le plus voisin serait dépositaire; mais il n'étendit pas ses prévisions aux actes de mariage, et le décès de ceux seulement qui possédaient un fief ou un bénéfice lui avait paru assez important à constater pour qu'il prescrivît d'en dresser acte. Quarante ans plus tard, Henri III, dans un édit, parle de ces registres comme d'une chose établie depuis longtemps et règle les formalités de l'état civil, dont l'institution, sauf des modifications peu importantes, fut régie par cet édit, jusqu'à ce que Louis XIV (1667) en fixât les bases d'une manière nette et précise. Trois édits (octobre 1691, juin 1705, juillet 1709) créèrent des *greffiers gardes et conservateurs des registres* de l'état civil et des *contrôleurs* de ces officiers publics. Enfin, le 9 avril 1736, une déclaration de Louis XV, rédigée par d'Aguesseau, forma le complément de notre ancienne législation sur l'état civil. Elle maintenait les curés et vicaires dans le droit de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, et réglait les formules, le contrôle par la magistrature, et le dépôt au siége de la juridiction, des registres dressés dans les paroisses. La révolution de 1789 devait opérer une réforme dans cette législation, qui laissait au clergé trop d'influence sur les familles. Il n'y avait point alors, en effet, d'actes de naissance proprement dits, mais bien des actes de baptême. C'était plutôt l'accomplissement d'un sacrement de l'église que l'on consatait que la naissance d'un citoyen. Il en résultait aussi que les luthériens, les juifs, n'avaient point d'actes de naissance. Quelques anciens édits, il est vrai, les autorisent à faire constater leur état civil par les vicaires des paroisses ou les juges des tribunaux, mais ne profitaient de cette tolérance que ceux qui avaient un intérêt bien direct à le faire. Bon nombre de juifs changeaient de nom et de prénoms à leur gré. C'est un fait tellement exact que le décret du 20 juillet 1808 leur enjoint d'adopter à l'avenir des noms et prénoms fixes, et d'en faire la déclaration devant l'officier de l'état civil de la commune de leur domicile. La société enfin, toute catholique alors, semblait ne point vouloir admettre dans son sein ceux qui ne partageaient pas ses croyances. Aussi la révolution de 1789 a-t-elle considéré comme un de ses devoirs les plus importants de séparer l'acte de baptême de l'acte de naissance, l'acte de mariage de la bénédiction nuptiale, et de fonder ainsi, à côté de la société religieuse, une société civile. Dans l'histoire moderne, c'est un exemple unique d'affranchissement et de civilisation; c'est le triomphe d'un principe tellement libéral et avancé qu'il n'a pu être suivi par les peuples nos voisins, tous soumis à des gouvernements où domine plus ou moins l'autorité religieuse. — D'après la loi du 20 septembre 1792, constitutive de notre état civil, les conseils généraux des départements désignaient parmi leurs membres une ou plusieurs personnes pour remplir les fonctions qu'on venait d'enlever au clergé. Ce n'était que dans les cas d'empêchement légitime de ces officiers publics que le maire avait droit de recevoir les actes. Plusieurs lois modifièrent diversement ces dispositions, et enfin celle du 28 pluviose an VIII, qui nous régit, confia définitivement aux maires et adjoints la tenue des registres de l'état civil. La loi ayant circonscrit les fonctions des maires et adjoints dans la circonscription d'une commune, leur compétence se renferme dans les limites de son territoire. Ils ne doivent comparaître dans aucun acte comme témoins ou comparants, pas plus qu'ils ne peuvent prononcer le mariage de leurs propres enfants. Dans ce cas, ils délèguent leurs fonctions à un adjoint. La mission de maire, officier de l'état civil,

est de rédiger les actes dans les termes et d'après les formes que prescrit la loi; il doit veiller à ce qu'il n'y ait aucune altération sur les registres; à ce qu'il n'y soit introduit rien d'étranger aux faits qu'ils constatent. L'acte de décès de l'homme qui expire par suite d'un assassinat ou d'un suicide ne doit pas contenir plus d'indications particulières que celui du condamné qui meurt sur l'échafaud. On comprend la sagesse de cette disposition de la loi, qui n'a pas voulu que les actes constitutifs des familles pussent imprimer aux familles des marques éternelles de blâme ou de réprobation. Un acte do l'état civil ne saurait être nul; il peut être reconnu et déclaré faux; mais ses irrégularités n'empêchent pas qu'il ne fournisse un titre quelconque aux parties qui auraient intérêt à s'en prévaloir. Les actes doivent être écrits en français. Cette disposition résulte de l'exception que, sous la république et l'empire, on avait établi pour toutes les provinces conquises, ainsi que pour la Corse, où, d'après un décret du 19 ventose an XIII, la langue du pays continue encore d'être employée dans les actes publics. Le code civil a déterminé la forme des actes, et prescrit toutes les indications qu'ils doivent contenir. Mais de quelque manière qu'il ait été dressé, l'acte une fois signé des parties et du maire est consommé. Aucun changement ne peut plus y être apporté. Simple dépositaire des actes, l'officier de l'état civil n'a pas le droit de les rectifier, et la loi qui a placé l'état civil sous la surveillance des tribunaux leur a également confié le pouvoir d'ordonner ces rectifications par des jugements. Le maire ne peut refuser de transcrire ces jugements et d'en faire mention en marge de l'acte vicieux, de manière que tous les extraits qu'on en délivre à l'avenir portent la rectification. — Les registres, cotés et paraphés par le président du tribunal, sont soumis à la loi du timbre et sont tous tenus doubles, à l'exception du registre des publications de mariage, qui ne fait que relater l'accomplissement d'une simple formalité. La ville de Paris ne dépense pas moins de 34,000 fr. par an pour les frais du timbre et de la confection des registres de son état civil. — On regrette qu'une disposition de la loi de 1792, qui prescrivait trois doubles registres pour constater *séparément* les naissances, les mariages et les décès, n'ait pas été conservée par celle qui nous régit. Néanmoins, quelques grandes villes s'y conforment, sans doute afin de rendre plus faciles les relevés de statistique. La première minute de chaque registre est tous les ans, au mois de janvier, envoyée au greffe du tribunal de l'arrondissement, ainsi que toutes les pièces produites à l'appui des actes. La seconde minute est laissée en dépôt à la mairie. Des listes alphabétiques, dressées à la fin de chaque registre, sont fondues ensemble tous les dix ans, et forment pour chaque commune une table générale. — La loi constitutive de l'état civil en France ne cesse point de veiller sur les Français qui habitent momentanément une autre contrée. Des dispositions particulières, dont nous ne donnerons qu'un court aperçu, ont été établies pour eux, ainsi que pour le citoyen qui suit en pays étranger notre drapeau, ou vogue sous le pavillon national. Les agents diplomatiques français constatent sur un registre, dont le double est envoyé chaque année au ministère des affaires étrangères, l'état civil des Français qui naissent, se marient ou meurent hors du territoire. (Pour les naissances, mariages et décès aux armées, voir ci-apr. ÉTAT CIVIL DE L'ARMÉE.) Quant aux naissances et décès qui arrivent en mer, les actes en sont dressés sur le rôle d'équipage; et au premier port où le bâtiment aborde, le capitaine ou patron en dépose une expédition au préposé à l'inscription maritime ou au consul, si c'est dans un port étranger, et lorsque le navire arrive au port de débarquement, le rôle d'équipage est lui-même déposé au bureau du préposé à l'inscription maritime. Ce fonctionnaire est tenu d'envoyer une expédition des actes à la mairie du domicile des père et mère de l'enfant ou du dernier

domicile de la personne décédée. On voit toutes les précautions que la loi a prises pour mettre à l'abri des dangers de la mer l'état civil des citoyens. — Nous dirons un mot de la manière dont se constatent, dans les cas ordinaires, les naissances, mariages et décès. Toute naissance doit être déclarée dans les trois jours au maire de la commune où s'est fait l'accouchement par une personne qui y a assisté. L'acte est dressé en présence de deux témoins; il indique le jour, l'heure, le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant et les prénoms qu'on lui donne. Pendant l'ère républicaine et jusqu'au rétablissement du calendrier grégorien, aucunes limites n'étant imposées aux parents, beaucoup de nouveau-nés reçurent des prénoms tout empreints de l'exagération patriotique de l'époque. Nous avons aujourd'hui des citoyens fort paisibles qui s'appellent *fraternité-vengeance*, *liberté ou la mort*, et de graves personnages qui se trouvent en avoir de fort ridicules, tels que *brouette*, *lapin*, *guimauve*. C'est pour remédier à cet inconvénient qu'un décret du 11 germinal an XI a prescrit aux officiers de l'état civil de ne recevoir pour prénoms que ceux en usage dans les différents calendriers ou les noms des personnages connus dans l'histoire ancienne. — Les énonciations de l'acte de naissance sont modifiées selon que l'enfant est légitime ou naturel. Dans le premier cas, l'acte contient l'indication du mariage des parents, et même lorsque le père est absent, on applique l'axiome : *pater est quem nuptiæ demonstrant*. Toutefois, le devoir de l'officier de l'état civil est de constater l'absence du père, afin de conserver aux tiers le droit de contester la légitimité de l'enfant s'il y a lieu. La recherche de la paternité étant interdite, dans les cas de naissance hors mariage, aucune déclaration ne doit être reçue tendante à désigner le père s'il ne comparaît pas dans l'acte. Mais la maternité est un fait constant, et la mère peut toujours y être nommée, à moins qu'elle ne désire pas se faire connaître. Lorsque l'enfant est adultérin ou incestueux, l'acte n'en doit porter aucune énonciation par respect pour la dignité du mariage et la morale publique. Quant aux nouveau-nés qu'on trouve exposés, ils reçoivent de l'officier de l'état civil de la commune un nom analogue aux circonstances de lieu et de temps, et l'acte porte toutes les indications propres à faire reconnaître un jour leur identité. La loi assure donc un nom à l'enfant que ses parents repoussent; mais il n'acquiert des droits, des espérances d'héritage, que par la *reconnaissance*, et c'est seulement par la *légitimation* qu'il entre dans la famille de ses père et mère. La *reconnaissance* des enfants naturels peut se faire à toute époque, par le père et la mère, ensemble ou séparément, au moyen d'un acte devant notaire ou d'une déclaration que reçoit le maire de telle commune du royaume qu'il leur plaît, et mention de cette reconnaissance est faite en marge même de l'acte de naissance de l'enfant sur les registres de la commune où il a été inscrit. Le mineur, l'interdit, le condamné à une peine emportant mort civile, peuvent reconnaître un enfant; la femme mariée peut également, sans autorisation de son mari, reconnaître l'enfant qu'elle aurait eu avant son mariage et d'un autre que de lui. La *légitimation* est une fiction de la loi qui place l'enfant naturel reconnu au même rang que les enfants nés dans le mariage, et lui confère les mêmes droits. Elle résulte du mariage subséquent de ses père et mère, et s'il n'a pas été reconnu par eux précédemment, il peut l'être dans l'acte même de célébration. — L'enfant naturel dont les parents sont restés inconnus peut encore entrer dans une famille, jouir de la position et de tous les avantages d'un enfant légitime au moyen de l'adoption, introduite en France par la loi du 18 janvier 1792. D'après la législation actuelle, ce sont les tribunaux qui prononcent l'adoption, et dans cette partie de l'état civil, les devoirs du maire se bornent à enregistrer l'arrêt dans le délai de trois mois. Il n'en est pas de même pour le mariage, c'est à l'officier de l'état civil qu'est exclusivement

confié, sous sa responsabilité, l'accomplissement des formalités dont la loi a dû entourer un acte aussi important, par lequel le citoyen entre dans une famille étrangère et en crée lui-même une nouvelle. (Voir, pour plus de détails, les articles Décès, Mariages, Naissances). — Peu de personnes sont pénétrées de l'importance des actes de l'état civil; et, en général, on néglige de donner, pour les actes de décès surtout, l'indication rigoureusement exacte des noms et prénoms, oubliant que les seuls noms et prénoms du défunt sont ceux portés dans son acte de naissance. Toute erreur dans un acte de l'état civil ne peut être rectifiée que par un jugement du tribunal civil. Pendant nos troubles politiques, beaucoup de personnes avaient changé de noms et de prénoms; pour remédier à ce désordre, intervint une loi du 6 fructidor an II, qui, sous peine d'amende et de prison, défendit de porter d'autres noms et prénoms que ceux exprimés dans les actes de naissance. Néanmoins, ces prohibitions étant trop absolues, la loi du 11 germinal an XI disposa qu'on pourrait à l'avenir pour des motifs graves, être autorisé à changer de nom et de prénoms ou à ajouter à son nom de famille un surnom. C'est un jugement du tribunal civil qui ordonne le changement des prénoms. Mais cette faculté n'est ordinairement accordée que lorsque ceux de l'acte de naissance n'ont pas été donnés conformément à la loi mentionnée plus haut, qui fixe les limites à cet égard. Quant au changement de nom de famille ou à l'addition d'un surnom, l'autorisation émane d'une ordonnance royale. La partie doit préalablement faire insérer dans le *Moniteur* et dans deux journaux les plus répandus de son département l'avis du changement qu'elle est dans l'intention de réclamer à son nom; puis, la demande est adressée directement au ministre de la justice, qui n'y répond qu'au bout de trois mois, et, seulement un an après les insertions, délivre un certificat constatant qu'aucune opposition n'est survenue. L'expédition de l'ordonnance royale, avant de recevoir son exécution, a besoin d'être comme sanctionnée par un jugement du tribunal civil, et c'est d'après ce jugement que l'officier de l'état civil opère sur les registres la rectification. — Les extraits des registres de l'état civil sont délivrés par leurs dépositaires et donnent lieu à un droit d'expédition qui varie selon la population des communes. — Disons enfin que dans aucun pays l'état civil en général n'est tenu aussi régulièrement qu'en France, n'est l'objet d'un contrôle aussi sévère et n'a reçu d'aussi utiles développements. Encore aujourd'hui, l'Angleterre exclut des registres de la paroisse l'enfant pour qui les cérémonies du baptême ne sont pas demandées. En Écosse, la preuve du mariage résulte d'une simple déclaration devant témoins. On connaît les scandaleux mariages de Gretna-Green, par lesquels le rapt se trouve légitimé. La principale formalité pour contracter mariage en Russie est de présenter un certificat fait en présence de quatre témoins constatant que le futur est libre de tout engagement. La Belgique, autrefois réunie à notre territoire par la conquête, est encore à présent régie par nos codes, et l'on y a surtout conservé celles de nos lois qui constituent l'état civil. Th. Trigout.

État civil de l'armée. Il semblerait, au premier aperçu, que l'expression *état civil* ne devrait avoir aucun rapport avec la langue militaire, puisque, communément en France, on prend par opposition l'adjectif *civil* et l'épithète *militaire;* mais on est réduit à employer la locution ici examinée, quoiqu'elle soit dépourvue de netteté, et l'on s'en sert, par rapport aux militaires, comme signifiant *état civil privé* ou *exceptionnel*, dont le ministre de la guerre recueille les actes, à titre de dépositaire et de conservateur. On eût pu rendre précis le mot, en disant, *état militaire civil*, ou en employant tout autre composé qui eût donné idée de cette partie de la jurisprudence. On aurait fait entendre plus clairement par-là que l'état civil, tel qu'il faut l'envisager ici, est le rapport

social qui assimile, autant que possible, mais non en tout, le militaire au citoyen non combattant, et qui conserve au citoyen sous les armes les principaux droits de la cité, alors même qu'il est hors de la cité, ou qu'il navigue, ou que son service le tient éloigné de sa patrie. — La conscription de la milice romaine, l'immatriculation (*matricula ordinum*), ont fait naître les premières idées que les Romains aient eues sur l'utilité de l'état civil général : son importance en fit déléguer la direction au questeur. — Cette influence des choses militaires sur la société est aussi facile à prouver qu'il le serait de démontrer que la civilisation et le perfectionnement des instruments de guerre se tiennent; que l'infanterie communale a produit, en France, la renaissance de l'autorité municipale; que la noblesse et l'art héraldique ont fait revivre l'usage des noms propres; toutes choses qui, par des rapports plus ou moins éloignés, tiennent à la question d'état civil qui nous occupe. — L'état civil, dans son application militaire, règle, en toutes circonstances, les formes des mariages, la production des titres, les publications des divers actes authentiques, les cas d'opposition légale, le libellé des formules; il assure les droits des héritiers et des mineurs, rend témoignage de la légitimité des naissances sous le drapeau, constate par procès-verbaux les décès survenus hors du royaume, prévient le danger des faux, détermine les relations légales entre les ascendants et les descendants, entre les majeurs et leurs parents; il descend même aux détails des cas et des formes d'inhumation. — Ainsi, l'état civil est une loi commune qui, par certaines dispositions particulières, institue et régularise la correspondance des autorités diverses, assure la conservation des intérêts des militaires et celle de leurs propriétés, maintient leurs droits de famille, détermine les soins à prendre pour l'apposition des scellés, pour la rédaction des inventaires, pour la régularité des ventes et la rentrée de leurs produits : c'est l'ensemble des garanties, des précautions de curatelle, des défenses d'office appropriées à l'armée de terre, par analogie à la marche du droit commun des Français. — Les mesures que prescrit l'état civil conservent sans réserve les droits de citoyen aux enrôlés, les autorisent à les exercer individuellement, ne souffrent pas que pendant leur absence forcée leurs excuses soient rejetées, font inscription, s'il y a lieu, de leurs noms de guerre, consolident les donations et les testaments, garantissent les relations réciproques entre deux classes distinctes de Français, protègent les orphelins, et suivent même dans leur mauvaise fortune les hommes de guerre jetés dans les prisons de l'ennemi. L'*état civil* est, enfin, un contrat d'échanges et de stipulations mutuelles entre la patrie et ses défenseurs : tels sont les fruits d'une institution qui étend aux guerriers les avantages de la civilisation, et qui ne se rencontrerait en aucune autre armée. Cette grande pensée de législation militaire, éclose au temps de la république, a été réalisée par la volonté de Napoléon; elle a été un des éminents progrès de la marche du ministère de la guerre; son accomplissement a été pour la milice française la disposition la plus tutélaire, et le plus précieux bienfait de la révolution. — Le militaire français n'avait pas jusque là été précisément repoussé de la juridiction commune. La guerre de la révolution avait surtout été l'occasion de quelques décisions conservatrices, mais transitoires ou extra-légales; jusqu'au commencement du siècle, des incertitudes, des obscurités, des lacunes, privaient le défenseur de la patrie des bénéfices de la loi qui régissait le citoyen. — En l'an XII, ce désordre cessa. L'intervention des maires et des autorités civiles fut réglée. Un corps de doctrine, extrait du code des Français non militaires, fut mis au jour au profit de ceux qui portaient les armes, traça les obligations civiles qu'ils avaient à remplir, les précautions à observer, les formalités à suivre, les validités à obtenir. Une instruction de 1809

notifia à l'armée quelques modifications que des changements politiques nécessitaient; enfin, l'instruction de 1823 renouvelait les dispositions déjà communiquées à l'armée, sous le consulat de Bonaparte. Les majors et l'intendance étaient devenus les conservateurs, les surveillants de cette branche administrative. — Conformément aux mesures d'administration intérieure prescrites aux corps, tout ce qui a rapport à l'état civil est constaté en des registres tenus par un officier, qui prend, en ce cas, le titre d'officier de l'état civil; il est placé sous la direction et la surveillance du major; les jours d'action, il doit donner tous ses soins à la conservation de l'état civil des blessés, et en tout temps, il doit s'occuper des inscriptions et des annotations qui doivent être faites dans l'intérêt de l'état civil, soit sur les congés absolus, soit sur les contrôles annuels des compagnies.

Gal Bardin.

État de guerre et de paix. C'est ainsi qu'on désigne la nature des relations, hostiles ou non, qui peuvent exister entre deux ou plusieurs nations, plus ou moins rapprochées les unes des autres. On peut aussi considérer l'état de guerre ou de paix relativement à un peuple et à son gouvernement. L'influence des idées libérales du siècle a donné depuis quelque temps une haute gravité à cette dernière question. Nous parlerons d'abord de la première, c.-à-d. des relations hostiles ou amicales qui peuvent exister entre divers états. La politique européenne semble, entre autres principes, vouloir se guider d'après celui qui aurait pour but de maintenir une balance à peu près égale de force entre les divers états du continent. Rien, cependant, n'est moins matériellement vrai que cette espèce d'équilibre, que l'étendue colossale et sans proportion de la Russie avec les autres états rompt entièrement. Il a donc fallu suppléer le moins mal possible à cet inconvénient par des alliances, comme celle de la France et de l'Angleterre, par exemple, qui ont à peu près rétabli l'équilibre désiré, en sorte que cette cause, au moins pour le temps actuel, doit être totalement écartée de celles qui pourraient troubler l'état de paix de l'Europe. Deux autres le menacent encore: l'une, qui est de tous les temps, tiendrait au caractère particulier du chef de quelque grande monarchie, comme nous l'avons vu arriver dernièrement sous l'empire français. L'esprit ambitieux et entreprenant d'un homme a suffi pour bouleverser le continent, et, comme ces planètes qui emportent les satellites dans leur tourbillon, toutes les puissances de l'Europe ont été entraînées dans la lutte qui s'est élevée entre les deux plus fortes d'entre elles, la France et l'Angleterre; lutte qui a mis quinze ans l'Europe en feu, et à la suite de laquelle tous les états belligérants, victorieux ou vaincus, sont, comme d'un commun accord, tombés dans un état de calme, de prostration, suite nécessaire des efforts prodigieux qu'avaient l'un contre l'autre déployés les différents partis. L'analogie de caractère, et surtout de moyens, des potentats actuels, ne permet guère au reste de redouter aujourd'hui une pareille cause de guerre; il en est une autre beaucoup plus imminente, c'est la marche des idées libérales, cette espèce de torrent qui s'avance, quoique lentement, mais en grossissant toujours contre les trônes. Il y a, et il doit y avoir pour l'arrêter une ligue nécessaire entre ceux qu'il menace. Des intérêts mesquins ont rompu le faisceau de la sainte-alliance, qui n'avait de saint que le nom; mais le but qu'elle se proposait de remplir n'en a pas moins été adopté et suivi par la plupart des autres puissances continentales, en tête desquelles marche la Russie. Il y a tantôt six ans que le torrent dont nous parlons a fait une légère éruption sur un point. Un commencement de lutte s'en est suivi: un trône et une nation ont disparu, puis toutes choses ont à peu près repris leur place et leur marche. Nous allons dire maintenant quelques mots des causes de guerre qui peuvent troubler l'intérieur d'un état, c.-à-d. armer un peuple ou une partie d'un peuple contre son gou-

vernement : la plus imminente aujourd'hui est sans contredit celle dont nous venons de parler en dernier lieu, et qui peut, tôt ou tard, exciter en Europe un embrasement général. Déjà nous en avons eu un triste et terrible exemple dans la résistance désespérée de la Vendée à l'ordre de choses établi par la révolution de 1789. Autrefois, l'on a vu la France en feu pour des dogmes de religion que personne n'entendait, ou bien le peuple, prenant parti dans des querelles de princes, s'égorgeait, non pas même pour avoir le droit de se choisir un maître, mais pour obéir à celui qui voulait se constituer tel. Bonaparte jugeait de bien haut, quand il disait que l'Europe, dans cinquante ans, serait république ou cosaque. Nous ne savons ce qu'il en sera de la première partie de cette prédiction ; quant à l'autre, nous croyons pouvoir positivement la démentir. Le temps n'est plus où la terre pouvait être la proie de nuées de Barbares, attirés par l'instinct du pillage et d'un climat plus beau. Le système de guerre moderne a rendu de pareilles migrations impossibles L'exemple récent de la Pologne suffirait seul pour nous en convaincre, quand même les autocrates russes n'auraient pas à lutter contre l'influence des idées nouvelles.

BILLOT.

ÉTAT DE SIÉGE. Particularité de l'état de guerre, et quelquefois même de l'état de paix, quand le pays, étant en paix avec l'extérieur, est passagèrement troublé par des dissensions intestines.— L'état de siége est celui d'une contrée menacée ou celui d'une place assiégée : tel est le sens absolu de l'expression ; mais c'est aussi l'état d'une place qui est censée à la veille de subir un siége, ou dans laquelle une insurrection a éclaté. Dans ce cas, l'émission d'un décret y autorise l'application de mesures extra-légales : c'est ce qu'on a appelé la mise en état de siége.— La loi de 1791 a, la première, embrassé ce sujet.— Les lois de l'an V regardaient l'état de siége dans l'intérieur de la république comme résultant de l'investissement des communes par des ennemis ou par des rebelles qui interceptaient les communications à une distance de 3,500 mètres. Le décret de 1811 résumait ce qui jusque là avait eu rapport à l'état de siége.— La mise en état de siége a été quelquefois un droit conféré par l'autorité suprême aux généraux en chef; quelquefois elle a été un moyen oblique de soustraire au bienfait des lois communes et municipales une ville, un département même, en en retranchant momentanément certaines portions de territoire, et en y subordonnant les autorités civiles à l'empire d'un commandant de place ou d'un commandant supérieur.— Dans les cent-jours, Bonaparte, à qui la voix du peuple avait révélé plus d'un grief, fit une concession dans l'acte additionnel, en s'engageant à restreindre, à l'avenir, le droit de prononcer la mise en état de siége.— Dans une place assiégée, la composition des conseils judiciaires subit des modifications prescrites par la loi de l'an VI. Cette marche exceptionnelle cesse, lorsque l'autorité reprend son exercice constitutionnel, ce qui a lieu sitôt que l'investissement est rompu, ou que l'état de siége est levé.— Ce qu'on appelle vaguement *droit de la guerre* tient à une jurisprudence si obscure, si peu étudiée, qu'à Paris, en 1830, aucune des autorités administratives ne comprit sa position. Le procès des ministres de Charles X révéla cette vérité historique : le préfet s'abusait en croyant n'être plus préfet ; le maréchal dictateur se fourvoyait en reconnaissant une autre impulsion que celle du seul souverain, puisque la constitution était suspendue; le préfet de police, déclarant aux officiers de paix qu'à l'occasion de l'état de siége ses fonctions et les leurs cessaient, se rendait coupable, pour ainsi dire, de désertion, car les pouvoirs civils d'un ordre inférieur ne sauraient s'évanouir; aucune loi, aucune tradition coutumière ne l'entend ainsi : ils changent seulement de hiérarchie ; l'autorité militaire supérieure assume leur direction, leur imprime le mouvement, et se change en une dictature tem-

pérée par les lois peu nombreuses émises sur la matière. Le premier ministre, restant en communauté de puissance, ou en état de supériorité, vis-à-vis du maréchal dictateur, violait la loi et même le bon sens; car le général commandant était devenu le seul mandataire responsable, et sa responsabilité expirait dans ce *duumvirat*.— Du petit nombre de dispositions de notre législation incomplète, il semble résulter qu'un souverain qui mettrait en état de siége la capitale de son gouvernement devrait, ou se créer lui-même général dictateur, ou remettre à son délégué la terrible épée de connétable, les clés du trésor, la suprématie des ministres. On sent ce que cette alternative a d'effrayant, de difficile, de contradictoire.— Le vague de cette partie de notre code n'est pas une de ses moindres défectuosités, et, jusqu'en 1834, divers projets de lois sur l'état de siége se sont ensevelis au ministère dans des cartons oubliés. Gal Bardin.

État fédératif (*v.* Fédératif).

État-major. Expression peu ancienne. Montécucculi ne se sert que de l'expression état-colonel. — La dénomination d'état-major ne pouvait pas exister quand un général avait pour second un maréchal-de-camp, ou quand un colonel commandait, sans intermédiaire, à des capitaines; mais quand les rouages du mécanisme militaire se sont multipliés, quand le général, autrefois simplement nommé capitaine, s'est entouré d'aides ou s'est fait accompagner d'un personnel nombreux, quand la tête d'un corps, au lieu de consister en un seul chef, a été représenté par un colonel, secondé par une quantité d'acolytes, alors le mot état-major est devenu nécessaire, et notre langue militaire l'a admis, quoique défectueux; il manque de précision et porte même à faux, puisqu'il y a différentes classes d'état-major, tandis que l'épithète *major* donne l'idée d'une supériorité ou d'une sommité unique; au mépris de cette règle, il y a grand et petit état-major. La dernière de ces locutions s'applique seulement aux corps; la première est ambiguë, parce qu'on l'adapte tantôt à l'armée en général, tantôt aux corps en particulier. Les instructions sur l'inspection n'ont en vue que ce dernier emploi, tandis que, réellement, c'est l'état-major de l'armée qui est le grand état-major.—On appelle aussi état-major le lieu où se tiennent les bureaux de l'état-major. — Dans l'armée française, l'état-major se prend sous plusieurs acceptions : considéré à part du chef d'une armée agissante, il sert d'intermédiaire, d'interprète, d'auxiliaire, entre les corps et le général d'armée; il est le lien des corps d'armée quand ils se rassemblent.—Dans les temps ordinaires, l'état-major est l'ensemble de tous les officiers, depuis le général en chef jusqu'au moindre officier d'état-major, ceux de l'état-major des corps non compris. — Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, les mœurs féodales et la brusquerie de l'arbitraire se seraient mal accommodées de règles écrites; mais, vers cette époque, on accueille des idées plus saines; les sciences mathématiques font des progrès; leur application s'étend; l'art militaire s'en ressent; on reconnaît qu'une seule tête ne saurait embrasser tous les détails de la conduite d'une année; on tombe d'accord que le général qui la commande doit être dispensé de soins minutieux, parce que l'homme le plus universel ne saurait y suffire; on crée donc, successivement, certains grades militaires, certains emplois financiers, et ceux qui en sont revêtus sont associés sous un même titre. — Mais cet état-major était loin d'être un corps spécial, permanent, ce n'était qu'un ensemble temporaire d'officiers qu'on appelait *d'état-major*, pour indiquer qu'ils n'étaient pas affectés positivement ou inséparablement à telle ou telle troupe, et qu'ils différaient par-là des officiers de troupe. — On n'avait point eu encore la pensée d'instituer, en outre de l'état-major, un corps d'état-major qui en fût une section privilégiée.—Frédéric II et Napoléon ont entrepris et terminé glorieusement plus d'une guerre sans le secours d'un pareil corps; mais des idées nouvelles et d'origine allemande ont prévalu.

— Dans la guerre de 1741, le ministère de la guerre commence à sentir l'utilité d'un état-major mieux organisé et composé d'éléments plus complets. La guerre de 1756 en démontre plus fortement encore le besoin, à raison des adversaires habiles avec lesquels la France se mesure; mais rien de satisfaisant ne résulte des mesures adoptées, ou plutôt essayées jusque là. La victoire incomplète et sans résultats de Hastembeck prouve, au jugement de Napoléon (M. de Montholon, t. v), la mauvaise composition des états-majors français de ce temps. — Avant la guerre de la révolution, on avait à peine eu l'occasion de faire essai de préceptes que nos tacticiens proposaient, ou dont ils donnaient l'idée. — Depuis cette guerre l'état-major s'organise mieux; il devient un véritable corps, ou, comme on dit depuis quelques années, un cadre organisé. — Quelques grades, sans appartenir immédiatement à l'état-major, concouraient à l'ensemble de ses travaux : tels étaient certains brigadiers des armées, les chefs de bataillon de jour, les colonels de jour, les majors de brigade, etc. — A la révolution, ces fonctions ont été ou négligées, ou autrement accomplies. Les dénominations jusque là en usage ont fait place à celles des adjoints, des adjudants-généraux et des chefs d'état-major. — L'arrêté de l'an IX réorganisa l'état-major. — Bonaparte, devenu empereur, y réintroduit un connétable, y institue un vice-connétable, y crée des majors-généraux et des lieutenants-généraux. Le grade de lieutenant-général était un échelon de plus dans la hiérarchie militaire. Plusieurs autres grades y étaient des superfétations et une imitation renouvelée de l'ancien luxe byzantin. — En 1814, le ministère regarde comme un de ses premiers devoirs d'abolir les titres des généraux de division et des généraux de brigade, comme des grades révolutionnaires, et il replace des maréchaux-de-camp dans l'état-major. — La législation des cent-jours confirme le rétablissement maladroit et malheureux de ces grades, dont le sens est équivoque, dont la dénomination est même fausse. — En 1818, des aides-majors sont créés, ainsi qu'une école d'état-major; c'est à partir de là qu'il commence à être donné aux élèves d'état-major une éducation appropriée aux besoins de l'époque et à la manière actuelle de faire la guerre; cette école est une imitation des institutions et du collége militaire de la milice anglaise. L'année 1818 est marquée par la création du corps royal de l'état-major, section privilégiée et permanente d'un corps qui était également royal et permanent. Le titre nouveau cherchait à dire quelque chose et n'exprimait rien, comme pour déguiser le privilége : cette confusion de termes se rencontre à chaque pas dans notre langue et dans notre législation militaire. Maintenant, ce qu'on appelle corps royal d'état-major ne comprend que les aides-de-camp et les officiers du bureau de l'état-major; c'est un renversement de toute logique; faute de termes clairs, il faut des pages entières pour rendre une idée qui devrait être simple. M. Odier, qui a essayé de définir, dans son *Examen de la législation*, ce que c'est que l'état-major, le regarde comme le composé de tout ce qui sert militairement, sans appartenir à aucun corps particulier. S'il s'agit, selon lui, de l'état-major des places, il faut distinguer le fait du droit : ainsi, l'état-major des places est à la fois partie externe et pourtant intégrante de l'état-major général. Toutes ces subtilités logiques sont le cahos. — L'ordonnance de 1831 a réuni l'état-major aux ingénieurs-géographes : puisse l'avenir justifier ce retour à l'enfance de l'art! — Dans quelques armées, l'état-major de corps s'est nommé, jusqu'au milieu du dernier siècle, état-colonel, et prévôté. Un état-major de corps n'est pas toujours un état-major de régiment, puisqu'un bataillon régimentaire a un état-major spécial. Mais le mot sera examiné ici comme synonyme d'état-major de régiment d'infanterie, et comme donnant l'idée d'une agrégation à la fois tactique et administrative, attachée à un corps de plusieurs compagnies, car les compagnies régimentaires n'ont pas d'é-

tat-major. — Avant le ministère de Choiseul, un état-major comprenait un prévôt et son lieutenant, un greffier, des archers, quelquefois même un exécuteur; le seul officier supérieur qui en fit partie était le chef du corps. Depuis cette époque, les états-majors de corps ont été sans cesse s'augmentant en officiers jusqu'à la guerre de la révolution : c'était un effet du vieux préjugé qui ne permettait à la noblesse française d'autre carrière que la profession des armes. Telle fut la cause de la surabondance des gardes inutiles, de la création des colonels en second, des lieutenants-colonels, des majors en second, et enfin de la forme dispendieuse des états-majors français. — L'état-major des places a compris, suivant les temps, des adjudants, des aides-majors, des aumôniers, des capitaines de portes, des connétables, des castelans, des chefs d'administration, des colonels, des commissaires des guerres, des éclusiers, des employés, des gouverneurs, des commandants d'armes, des commandants de place, des commandants supérieurs, des commandants temporaires, des lieutenants-colonels, des lieutenants de roi, des majors et autres officiers-majors, des officiers de santé sédentaires, des portiers-consignes, des secrétaires archivistes, des vice-rois. En temps de paix, ou en résidence dans l'intérieur, c'est également à l'état-major des places qu'appartiennent ou qu'appartenaient de fait les membres de l'inspection aux revues et de l'intendance militaire, mais le corps de l'intendance est regardé comme une section de l'état-major général, quoi qu'il ne fasse partie active du grand état-major qu'en temps de guerre. L'opinion, souvent injuste, plaçait dans une infériorité non méritée l'état-major des places, comparé à l'état-major de l'armée : c'était un mal et un abus dont les causes seraient trop longues à énumérer, et qui avaient résulté surtout des mesures fausses, adoptées par le gouvernement; le service de l'état en a souffert maintes fois. Un article piquant, publié en 1829 (*Journal des sciences militaires*, octobre, p. 83), en dit plus que nous ne pourrions le faire, en voici une rapide analyse : S'est-on jamais occupé de constater si les officiers que des lettres de service attachaient aux places de guerre avaient les connaissances que l'emploi exige? Les chefs de corps qui désignent des sujets comme propres à ces fonctions accusaient-ils vrai en signant des déclarations de capacité? N'aurait-il pas dû être institué des concours et des examinateurs? Les emplois, disproportionnés par leur nombre avec les besoins du service, étaient-ils créés pour l'utilité publique ou pour multiplier les places à donner à des créatures? etc., etc.

Gal Bardin.

États (Assemblées d'), (*v.* États [Pays d'], États généraux, États provinciaux).

États, Estats, *charges*, *dignités*, *emplois*, *grades*, *pensions*. Avoir de beaux estats, perdre ses estats, mot souvent employé dans les ouvrages antérieurs au xviiie siècle. Depuis, il a été pris dans le même sens, mais au singulier, et s'applique généralement à toutes les professions (*v.* plus haut).

États (Pays d'). On appelait ainsi les provinces qui, par les traités de réunion à la France, avaient conservé le droit de s'administrer elles-mêmes, de fixer le chiffre de leurs impôts, le mode de répartition et de perception. La plupart des pays d'états jouissaient en outre de tous les *droits de cité*, ceux de se garder eux-mêmes par leurs milices bourgeoises, d'élire leurs magistrats et d'être régis par leurs coutumes locales. Plusieurs provinces qui étaient originairement pays d'états ont perdu cette qualification et tout ou partie des droits qui y étaient attachés. — On comptait parmi les pays d'états, la Bourgogne (y compris la Bresse, le Bugey, le Valromey, le pays de Gex), la Bretagne, la Provence, le Béarn, la Basse-Navarre, l'Artois, le Dauphiné, etc. Les états de cette dernière province étaient assemblés à l'époque de la révolution de 1789, mais depuis long-temps ils avaient cessé de se réunir, et ils s'étaient spontanément assemblés sans convocation préalable de l'autorité royale, et malgré son

opposition formelle. Cependant, cette autorité céda, et les états, d'abord assemblés à Vizille, furent légalement convoqués à Romans.— Cet événement est un des plus remarquables des années 1787 et 1788.—On distinguait les autres provinces en *pays d'élection* (*v.* ce mot) et en *pays d'états*.

États de l'église, États romains (*v.* Église [Etat de]).

États-généraux de France. Assemblées des députés des trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état, librement élus, soit dans une réunion commune de tous les citoyens d'une même juridiction, soit par une réunion spéciale des électeurs de chaque ordre d'une même localité plus ou moins étendue.

Origine.—Le président Savaron, dans sa *Chronologie des états-généraux*, d'autres historiens et annalistes, ont considéré ces assemblées comme étant la continuation de celles du champ-de-mars et de mai, et des anciens placites ou plaids, conciles et parlements sous les deux premières races; mais cette assertion ne peut soutenir l'épreuve d'un examen sérieux : il n'y a entre les assemblées du premier âge de la monarchie et les états-généraux aucune espèce d'analogie. Les états-généraux ne datent que de la première année du XIVe siècle : ils ont été la conséquence et le complément de l'émancipation des communes opérée dans les deux siècles précédents. Les chartes d'affranchissement conféraient aux communes le droit de régler leurs impôts, d'élire leurs magistrats, de se garder elles-mêmes; les habitants des villes et des campagnes ne furent plus taillables à miséricorde. Les redevances de ceux qui dépendaient du domaine du roi étaient devenues insuffisantes pour fournir aux dépenses de la cour du prince et aux frais du gouvernement. Le consentement des communes était indispensable pour obtenir d'elles des secours ou subsides. Une autre cause non moins grave détermina le roi Philippe-le-Bel à convoquer pour la première fois les états-généraux de France en 1301. La funeste bataille de Courtrai laissait le roi sans armée, et les dépenses de cette guerre avaient épuisé les dernières ressources de son épargne. Enguerrand de Marigny, premier ministre, lui conseilla de faire un appel à la nation elle-même pour garantir le territoire contre les nouvelles attaques d'un ennemi victorieux, et sa couronne contre les prétentions du pape Boniface VIII (*v.*). Ce pontife s'était arrogé le privilége de disposer à son gré des trônes : il prétendait « que le roi de France devait tenir sa couronne à foi et hommage de sa majesté papale. » — Les trois ordres s'assemblèrent dans la cathédrale de Paris, le 30 avril 1301.

Convocation. — Quelques publicistes ont soutenu « que l'ancienne forme de convocation des états du royaume était d'en adresser les commissions aux anciens pairs, qui assemblaient les trois ordres de leurs provinces et amenaient avec eux les députés aux états-généraux. » Cette assertion n'est ni vraie ni vraisemblable. Il est certain que la plupart des provinces n'avaient pas de pairs pour gouverneurs, et les actes nombreux et authentiques relatifs à la convocation des états-généraux n'offrent pas le moindre indice à l'appui de ce système; les pairs qui ont assisté aux assemblées des états y ont été appelés comme gentilshommes et comme députés élus par leur ordre : jamais les pairs en corps n'ont siégé aux états-généraux. Ils accompagnaient le roi aux séances d'ouverture et de clôture, entraient et sortaient avec le reste de son cortége. —Les lettres de convocation étaient presque toujours adressées par ordre direct du roi aux baillis ou sénéchaux avec cette suscription : « A notre amé et féal le bailli de....., le sénéchal de..... ou son lieutenant; » avec l'ordre « de faire assembler en la principale ville de leur ressort les trois ordres d'icelui, savoir, le clergé, la noblesse et le tiers état, pour nommer des députés et les envoyer aux états-généraux. » Ces lettres n'étaient point assujetties à l'enregistrement des cours souveraines. Si parfois elles étaient adressées aux gouverneurs des provinces, ce n'était que pour les charger de les faire par-

venir le plus promptement possible aux baillis et sénéchaux. C'est dans ce sens que Louis XIV écrivit aux gouverneurs des provinces pour la convocation des états-généraux qui devaient se réunir en 1651. Cette convocation, résolue en conseil dès 1649, avait été différée pendant deux ans, et enfin tout-à-fait abandonnée; mais les lettres de convocation avaient été envoyées, l'époque le lieu de l'assemblée fixés. Cette circulaire aux gouverneurs confirme l'usage établi de ne charger que les baillis et les sénéchaux de convoquer les trois ordres de leur ressort pour l'élection des députés; elle se termine ainsi : « Je désire que vous fassiez rendre promptement aux baillis de votre gouvernement ou à leurs lieutenants les lettres que je leur écris sur ce sujet, et que j'accompagne encore de celle-ci. C'est avec l'avis de la reine régente, madame ma mère, ce que j'avais à vous dire, et ce que je me promets de votre affection et vigilance, etc. — Paris, le 17 mars 1651. Signé *Louis*, et plus bas *Guénégaud.* »—L'époque et le lieu indiqués par les lettres de convocation ont souvent été changés par une décision ultérieure. Ainsi, en 1560, l'assemblée indiquée à Meaux se tint à Orléans; en 1561, celle indiquée à Melun et au 1er mai eut lieu à Pontoise le 1er août; en 1576, celle indiquée à Blois au 15 novembre ne s'ouvrit que le 6 décembre suivant; en 1568, l'assemblée indiquée à Blois pour le 15 août fut ajournée au 16 septembre, et n'eut lieu que le 17 octobre; l'assemblée indiquée à Sens au 10 septembre 1614 se tint à Paris le 14 octobre. Les états-généraux n'ont plus été assemblés qu'en 1789.—Voici la formule de convocation adressée aux baillis pour les états-généraux de 1560 : « Nous voulons, vous mandons et enjoignons très expressément que incontinent après la présente reçue vous ayez, à son de trompe ou autrement, à faire assembler en la principale ville de votre ressort, dedans le plus bref temps que faire se pourra, tous ceux des trois ordres d'icelui, ainsi qu'il est accoutumé et qu'il s'est ci-devant observé en semblable cas. » — Ces lettres de convocation recevaient la plus grande publicité. Elles étaient lues au prône de toutes les églises, dans toutes les juridictions, proclamées à son de trompe sur toutes les places publiques, dans tous les marchés. Le nombre des députés à élire était ordinairement d'un de chaque ordre par bailliage; mais cette indication n'était que facultative : la lettre du 30 mars 1320 fixe à quatre le nombre des députés des bonnes villes, c.-à-d. du tiers-état.

Rédaction des cahiers, requêtes ou *remontrances.*—Tous les citoyens, sans nulle exception, étaient invités à faire connaître les abus et les moyens d'y remédier, et, pour mettre ceux qui n'avaient pas le droit d'assister à l'assemblée à même de manifester leur opinion et l'expression de leur volonté, on plaçait, soit à la porte du lieu des séances, soit dans un autre lieu accessible à tout le monde, un coffre ou tronc fermé à trois serrures, et chacune des clés était confiée à trois commissaires spéciaux. Le tronc était ouvert publiquement à chaque séance, et on y lisait les plaintes ou mémoires qui y avaient été déposés. Ces documents étaient ensuite remis à la commission chargée de la rédaction des cahiers. A Paris, on plaçait à cet effet un grand coffre en bois dans la salle dite du grand bureau, dont l'entrée était publique (*v.* CAHIERS DES BAILLIAGES, COMMUNES).

Élection. — Cette opération suivait immédiatement la rédaction des cahiers; tous les contribuables, quelque modique que fût leur taxe, étaient appelés à voter; on ne distinguait point de cens d'électeurs et d'éligibles. Le mode d'élection variait suivant les usages de chaque localité : les unes admettaient l'élection directe, les autres nommaient des électeurs qui choisissaient ceux qui devaient être députés aux états-généraux; mais, soit que l'un ou l'autre mode d'élire fut adopté, les citoyens ayant droit de voter étaient appelés dans l'ordre de leur profession. — Des procès-verbaux pour les élections de Paris, et notamment ceux de 1588 et 1651,

constatent l'ordre établi dans les rôles du tiers-état : les membres des cours souveraines, les prévôts des marchands et échevins, les magistrats des diverses juridictions inférieures; les syndics des communautés des commissaires; les notaires, avocats, procureurs; les syndics et adjoints de l'imprimerie, les marchands et gardes et les corps; les drapiers, les pelletiers *idem;* les orfèvres et les apothicaires, les merciers, bonnetiers, marchands de vins, vendeurs de marée, etc.; les syndics, manants et habitants de chaque localité de la banlieue. — Les fonctions électorales étaient, pour nos pères, plus qu'un droit : c'était un devoir de rigueur. Nul citoyen ne pouvait le négliger sans se rendre coupable d'un délit politique : ceux qui ne s'étaient pas présentés au premier appel étaient assignés à se rendre à jour fixe à l'assemblée, et punis en cas de non-comparution. — Les suffrages étaient donnés ordinairement à haute voix et individuellement; on ne connaît l'usage du scrutin que par une seule exception dans une assemblée de Vitry-le-Français. Après lecture faite des cahiers, les députés élus en recevaient une expédition et juraient de s'y conformer et de réclamer l'exécution de tous les articles. Telles étaient les élections du tiers-état. Celles de la noblesse et du clergé donnaient lieu à de fréquentes contestations, quant à la hiérarchie des rangs; le haut clergé prétendait réduire le nombre des voix du clergé des paroisses.—Les assemblées d'états-généraux furent très fréquentes dans le XIVe et le XVe siècle. L'usage s'introduisit de s'y faire représenter par procureur, et de se réunir plusieurs ensemble pour défrayer un représentant commun; on finit même par n'y en pas envoyer. Charles VII se plaignit de cet abus. Les assemblées devinrent plus rares sous Louis XI, et sous les règnes suivants, on ne convoqua plus qu'un seul député par ordre; mais cette fixation n'était pas rigoureusement observée, puisque les lettres de convocation pour les élections des députés aux états-généraux d'Orléans, adressées aux baillis, s'exprimaient ainsi : « Nous entendons qu'ils envoyent et fassent trouver audit jour certains bons personnages, *et pour le moins un de chacun ordre.* »— Dans les pays d'états, les députés étaient souvent élus par l'assemblée des états particuliers de la province; les cahiers étaient rédigés par cette même assemblée. Les états de Bourgogne, en 1776, avaient suivi cet usage; mais les bailliages de la province avaient aussi élu des députés : les premiers furent exclus. A Paris, le prévôt et le corps municipal se disputèrent souvent le droit de convoquer les assemblées électorales et d'en diriger les opérations : cette contestation fut surtout très vive en 1560.

Tenue des états-généraux. — Les formes variaient à chaque assemblée. Le roi en faisait ordinairement l'ouverture; souvent il assistait à plusieurs séances; les propositions de la couronne étaient présentées et soutenues par un de ses ministres. Tantôt les trois ordres délibéraient dans une salle commune, tantôt dans des salles séparées; le plus souvent, ils se divisaient par provinces, par gouvernements, ou en comités ou bureaux. Tous les cahiers étaient réunis en un seul; mais avant tout on délibérait sur les propositions royales, qui se résumaient presque toujours en demandes d'hommes et d'argent. Un orateur parlait au nom de chaque ordre, et le plus souvent un seul pour tous. Le roi promettait d'examiner les cahiers de doléance, et de faire bonne justice à tous; mais, les subsides obtenus, il n'était plus question des demandes formulées dans les cahiers.

Taxes des députés. — Il résulte de documents nombreux sur les états-généraux que, jusqu'en 1614, les députés étaient indemnisés par leurs commettants, et c'est pour cette raison sans doute que les grandes cités en envoyaient un plus grand nombre. Un rôle spécial fixe l'indemnité des députés de l'assemblée de 1614, payable par le trésor royal : au cardinal de La Valette, aux maréchaux de La Force et de Bassompierre, 60 livres par jour; aux archevêques et évêques, 50 livres; aux officiers-généraux, aux ma-

gistrats des cours souveraines, procureurs-généraux et autres, 30 livres; au trésorier-général de France secrétaire de l'assemblée, au secrétaire de Monsieur, 24 livres; au grand-maître des cérémonies, 50 livres; aux maîtres ordinaires, 24 livres, suivant les sommes à payer aux commis, aux huissiers, au concierge du palais, etc. Cette assemblée de 1614 n'était, comme la plupart de celles qui l'avaient précédée, qu'une assemblée de notables. — Il serait vrai de dire que, jusqu'en 1789, la France n'a jamais été représentée aux états-généraux; des provinces entières n'y ont souvent point envoyé de députés, et pendant long-temps on n'y vit figurer que les députés des bonnes villes. Les deux premiers ordres ne s'occupaient que du maintien de leurs priviléges, et ne songeaient qu'à les augmenter; le tiers-état supportait tout le fardeau des impositions et l'entretien de la cour, les traitements des fonctionnaires, les redevances seigneuriales; et ses représentants ne pouvaient exprimer ses justes plaintes qu'à genoux; ils étaient relégués dans un coin de la salle des délibérations, tandis que les deux premiers ordres se tenaient debout autour du trône. — Cette institution fut mutilée dès son origine par la division de la France en deux parties appelées *langue d'oc* et *langue d'oil*. Chacune d'elles eut des assemblées distinctes qu'on nommait également états-généraux; l'une accordait ce que l'autre avait refusé. Ces assemblées, soit qu'elles se composassent des députés de toute la France ou d'une partie de ses provinces, devaient être périodiques, et se réunir de plein droit chaque année, puisque les subsides, objet principal et souvent unique de leur convocation, n'étaient votés que pour un an, et qu'il ne pouvait y avoir d'impôt légal sans le consentement des états-généraux. Aussi, l'autorité royale ne s'adressait à cet égard qu'au tiers-état : les deux autres n'avaient nul intérêt dans la question. Depuis, l'autorité royale a cru pouvoir s'affranchir de cette formalité en substituant au vote prescrit par notre droit public l'enregistrement parlementaire. Les états-généraux furent dès lors considérés comme inutiles, et il n'y eut que des assemblées de notables, composées d'hommes choisis par les ministres, et ces assemblées même ne furent convoquées qu'à de rares intervalles. La dernière eut lieu en 1626 et 1627; celles de 1787 et 1788 provoquèrent la convocation des véritables états-généraux de 1789. — Les assemblées du XIV[e] siècle et des trois suivants appartiennent aux époques les plus importantes de notre histoire. Après avoir esquissé rapidement les éléments principaux de cette institution, je me bornerai à signaler les circonstances les plus remarquables des états-généraux depuis leur origine.

Histoire. — Abandonné par les deux premiers ordres, Philippe-le Bel n'avait trouvé d'appui et de dévoûment que dans le tiers-état. Ce prince convoqua une nouvelle assemblée, qui se réunit au Louvre le 13 juin 1303. Il s'agissait d'une question alors très importante, mais qui n'en serait pas une aujourd'hui : le pape pouvait-il disposer du trône de la France, et lui imposer un prince étranger? Cette question, d'une solution si simple, si facile, ne fut point comprise; elle fournit à l'orateur des états le texte d'une diatribe personnelle contre le pape, et se résumait à un appel au concile. Mais un concile n'avait pas plus que le pape le droit de disposer du trône de France. Le clergé quitta l'assemblée, attendu qu'il ne pouvait assister à une délibération contre le pape. Les états de 1301 avaient résolu la question; la proposition de ceux de 1303 n'était que ridicule et indigne d'une grande assemblée législative. — Philippe-le-Bel convoitait les biens immenses de l'ordre des templiers; il espérait rétablir par leur confiscation ses finances épuisées. Il crut pouvoir légitimer cette spoliation en associant à son projet les états-généraux, sous prétexte de mettre un terme à la puissance toujours croissante de cet ordre plus militaire que religieux; une assemblée, convoquée à Tours en 1312, vota la suppression des templiers, sans soupçonner le motif

secret du roi. Il se hâta de se rendre immédiatement à Poitiers, pour conférer avec le pape Clément V. Le grand maître, les autres dignitaires et un grand-nombre de chevaliers furent arrêtés et livrés à Guillaume, dominicain, confesseur du roi et insiquisiteur pour la foi, et à Nogaret, qui avait enlevé Boniface VIII, et dont le père avait expiré sur un bûcher, par sentence du saint-office (*v.* Templiers). — La confiscation des biens des templiers, dont la plus grande partie avait enrichi le domaine royal, et celle des biens des Juifs, qui furent expulsés du royaume, n'avaient pu suffire aux dépenses du roi et de sa famille : ce prince acheva de ruiner ses finances en altérant les monnaies. Ce fut encore Enguerrand de Marigny qui lui conseilla de convoquer les états-généraux. Ces assemblées de 1313 et 1314 furent aussi incomplètes que les précédentes, du moins pour le tiers-état : l'ordonnance de convocation n'appelait que les députés de quarante villes. « L'accort qui fut fait, dit un contemporain, par les gens des bonnes villes qui furent mandées pour le fait des monnoies, l'an 1314, c'est à sçavoir des villes qui s'ensuyvent, et est à sçavoir que, de chascune de ces villes, vindrent deux ou trois suffisantes personnes (*Ordon. du Louvre*, t. 1er). » — Deux assemblées, convoquées en 1327 et 1328 furent appelées à décider une question vraiment nationale, l'ordre de successibilité au trône. Aux états-généraux seuls appartenait le droit de statuer sur une cause aussi grave, et toute la France devait nécessairement y être représentée. Ce ne fut qu'un conciliabule de partis; il s'agissait de décider si Jeanne, reine de Navarre et fille unique de Louis-le-Hutin, devait hériter de la couronne de France comme elle avait hérité de celle de Navarre, ou si cette couronne devait appartenir à Philippe-le-Long, son oncle, comte de Poitou. Les avis des barons étaient partagés. Philippe, sans mettre ses droits en question, se rendit brusquement à Reims à la tête d'une armée, fit fermer les portes de la ville, et se fit sacrer avec toutes les formalités d'usage; de retour à Paris, il convoqua une assemblée composée exclusivement des prélats et des seigneurs de son parti, de quelques principaux bourgeois de Paris et de professeurs de l'université. Tous jurèrent de lui obéir et à son fils, encore au berceau; il fut décidé que les femmes ne succédaient point à la couronne de France. Telle fut cette assemblée que les historiens ont qualifiée états-généraux. — La même question de succession à la couronne se présenta, l'année suivante, entre Philippe de Valois, petits-fils de Philippe-le-Hardi, et Édouard III, roi d'Angleterre, fils d'Isabelle de France et petit-fils de Philippe-le-Hardi. Les deux prétendants demandaient : 1° la régence; 2° la couronne, dans le cas où la reine douairière, veuve du feu roi, accoucherait d'une fille. Philippe de Valois avait trente-cinq ans, Édouard n'en avait que quinze. Les chroniques et le continuateur de Guillaume de Nangis ne citent comme membres de cette assemblée que des prélats et des nobles, et pas un seul député des villes. On décida la question, non par un motif de droit public, mais de simple droit civil, comme s'il s'agissait d'une succession privée. La couronne fut déférée à Philippe de Valois, attendu que la mère d'Édouard, n'ayant aucun droit, n'en pouvait transmettre aucun à son fils (*Continuateur* de Guillaume de Nangis). Cette assemblée, suivant les anciennes chroniques, était nombreuse; mais elle n'en était pas moins incomplète et irrégulière. — Les assemblées de 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356 et 1357, sous le règne désastreux du roi Jean, occupent une grande place dans notre histoire. Aucune de ces assemblées ne fut complète. Celle de 1355 et 1356 avait manifesté une énergie jusqu'alors inconnue : elle avait mis les ministres et les principaux seigneurs en accusation, demandé et obtenu leur destitution; elle avait chargé des commissaires de son choix et pris dans son sein, de diriger dans les provinces la répartition et la recette des impôts votés, et nommé une commission centrale et permanente à Paris pour en

surveiller l'emploi. Cette commission est l'origine de la cour des aides. Le roi Jean avait souscrit la fameuse charte qui porte son nom. Ces grandes mesures d'ordre public et de droit politique restèrent sans résultat ; le principe d'une juste répartition d'impôt entre tous les Français, quel que fût leur rang et leur condition, fut consacré par cette charte ; mais les deux premiers ordres parvinrent bientôt à rendre cette sage décision tout-à-fait illusoire : l'anarchie était partout, elle infestait tous les ordres, tous les lieux. La France fut alors divisée en *langue d'oil* et en *langue d'oc* ; chacune de ces divisions avait ses états-généraux ; le plus souvent, on convoqua des assemblées par province. — Même désordre, même division en 1358. Le dauphin avait convoqué à Compiègne les états de la langue d'oil; Paris n'y envoya point de députés ; le clergé de trente-quatre diocèses et dix-huit bailliages refusèrent de s'y faire représenter. Les états de la langue d'oc délibéraient en même temps. Ils étaient encore partagés en deux sections : l'une siégeait à Toulouse, l'autre à Béziers. Les états de la langue d'oil furent seuls assemblés en 1359 : cette assemblée ne représentait qu'une partie de la France, mais elle se montra digne de la représenter, Le traité proposé par les Anglais pour la délivrance du roi Jean fut mûrement examiné ; l'assemblée le rejeta : elle préféra laisser le roi Jean dans une captivité qui ne nuisait qu'à lui, que de céder aux Anglais une partie de la France, et de leur payer en outre une rançon de quatre millions d'écus d'or, qui leur aurait servi à conquérir le reste du royaume. Cette assemblée fut peu nombreuse. Tous les chemins étaient occupés par les Anglais, les Navarrais et les troupes françaises, qui ne pillaient pas moins que les ennemis. — L'assemblée de 1363 fut remarquable par quelques réglements qui défendaient aux seigneurs de piller les marchands et les voyageurs, de se faire la guerre entre eux, *au moins jusqu'à ce que la paix eût été faite avec les Anglais*. — Les états de 1369 furent consultés sur l'affaire du fameux prince Noir (Édouard III). Ils votèrent un impôt de 4 livres par feu dans les villes, 30 sous dans les campagnes, une taxe sur les vins, enfin la gabelle de sel, de 1 sou par livre, pour l'entretien de la maison du roi et de la reine. — Une institution telle que celle des états-généraux ne pouvait co-exister avec le régime féodal ; les assemblées générales et provinciales, celles plus importantes de la langue d'oc et de la langue d'oil étaient composées de trois ordres opposés de vœux et d'intérêts, souvent ennemis. Ainsi, dans celle des états-généraux assemblés en 1382, le petit nombre de députés du tiers-état qui s'y trouvaient refusèrent d'engager leurs commettants à payer de nouveaux impôts ; les députés de Sens y avaient consenti, et furent désavoués par leurs commettants. Le Languedoc refusa de recevoir le duc de Berri pour gouverneur. Appelés, sous le règne précédent, à décider deux questions sur l'ordre de successibilité au trône, les états ne furent point consultés quand Isabeau de Bavière livra la main de sa fille et le trône de France à Henri V, roi d'Angleterre. Ce traité infâme eût été annulé, comme l'avait été celui que proposèrent les Anglais pour la rançon du roi Jean. Henri V, pour légitimer s'il était possible son usurpation, convoqua une assemblée, qu'il appela états-généraux, en 1412, aussi irrégulière que la précédente. Aucun prince de la maison de France ne répondit à l'appel de l'usurpateur ; Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, s'y présenta seul pour demander vengeance du meurtre de son père : il souffrit sans se plaindre que les princes anglais prissent séance au-dessus de lui. Henri V exigea de nouveaux subsides ; il imposa silence à ceux qui voulurent lui faire des représentations. Cependant, cette assemblée n'était en grande majorité composée que de ses partisans. —Les états convoqués à Orléans, en 1439, furent consultés par Charles VII pour savoir s'il fallait continuer la guerre contre les Anglais, ou acheter à tout prix la paix, après une lutte désastreuse et non in-

terrompue depuis 39 ans. Les avis furent partagés. L'assemblée fut congédiée avec invitation de se réunir quelque temps après à Bourges. Des députés des villes s'y rendirent, mais le roi n'arrivant pas, ils se séparèrent sans avoir rien fait. Trois ans après, plusieurs princes ligués contre Charles VII lui adressèrent un long mémoire. — Les temps étaient changés. Le roi répondit « qu'il avait le droit d'asseoir les impôts, qu'il n'était nul besoin d'assembler les trois états pour hausser les tailles, que la dépense de tant de députés était une surcharge pour les peuples (Monstrelet). » — L'importante question des apanages fut agitée aux états de 1468. Charles, frère de Louis XI, avait le gouvernement de Normandie, et demandait la souveraineté de cette province pour apanage. Le chancelier Juvénal des Ursins posa nettement la question, en faisant observer que la Normandie payait le quart des impositions du royaume. Louis XI se retira aussitôt que son chancelier eut terminé sa harangue. Le duc de Bourgogne, son fils Charles-le-Téméraire, et tous les princes et seigneurs de la *ligue du bien public*, étaient d'avis du démembrement de la Normandie. Celui des députés du tiers l'emporta, et il fut décidé que la Normandie resterait irrévocablement unie à la couronne, et qu'à l'avenir l'apanage des princes ne consisterait qu'en un domaine de 12,000 livres de rente, avec le titre de duché ou de comté, tel que cet apanage avait été réglé par une ordonnance de Charles-le-Sage. Cette décision devint loi. Louis XI se montra plus généreux envers son frère : il lui donna la Guienne pour prix de sa renonciation à la Normandie. Mais le prince mourut empoisonné peu de temps après. Cette assemblée n'était réellement qu'une assemblée de notables. Il paraît que les députés avaient été directement nommés par le roi. « Louis XI, dit Philippe de Comines, tint les trois estats à Tours, ès mois de mars et d'avril, quatre cent septante, ce que jamais n'avoit faist ni ne fist depuis... Il n'y appella que des gens nommés, et qu'il pensoit bien qui ne contrediroient point à son vouloir. Il y avoit plusieurs gens de justice, tant du parlement que d'ailleurs. » — Les états de 1483 et 1484, sous la minorité de Charles VIII, sont fort remarquables par leur composition ; il s'agissait de décider de la régence entre la dame de Beaujeu, fille de Louis XI, et le duc d'Orléans. Jusqu'alors on n'avait convoqué que les députés des villes murées. Anne de Beaujeu convoqua ceux des bailliages et des sénéchaussées, et admit pour la première fois les députés des campagnes. Cependant, l'assemblée fut peu nombreuse. La convocation avait - elle été adressée à tous les bailliages, sénéchaussées, ou les villes et bourgs avaient-ils négligé d'élire des représentants ? C'est encore un problème que le défaut de documents ne permet pas de résoudre. — La session de 1484 fut un grave événement. On y remarque pour la première fois des formes d'assemblée législative, des règles de délibération, une discussion suivie et motivée, une organisation régulière. Le chancelier, Guillaume de Rochefort, ouvre la session par un long discours, qui n'est qu'un pêle mêle de Romains, de Gaulois, de croisades, et conclut en demandant que l'assemblée fasse connaitre au roi tous les abus, et lui choisisse un conseil pour l'aider à maintenir la paix, à faire fleurir l'agriculture, le commerce et les arts. Deux jours après, l'assemblée nomma pour son président Jean des Villiers de Groslaye, évêque de Lombès, abbé de St-Denys, premier député de Paris ; et pour secrétaire, Jacques de Croismar et Jean de Rains. L'assemblée se partagea en six bureaux qu'on appela *nations*. Chaque bureau avait sa salle particulière, et tous se réunissaient souvent en assemblée générale. Le mois de janvier fut entièrement employé à dresser la *liste des abus*. Les princes n'assistaient point à ces assemblées, et ne s'occupaient qu'à s'y faire des partisans, et, pour se concilier l'opinion de la majorité, ils affectèrent un grand désintéressement. Pierre de Luxembourg, évêque du Maine, proposa, au nom des ducs d'Orléans et d'Alençon,

des comtes d'Angoulême, de Dunois et de Foix, de supprimer les pensions et les gratifications accordées par la cour; mais it insista sur la nécessité de chasser tous les membres du conseil. — Les princes s'engageaient à prendre les états sous leur sauve-garde et à faire exécuter leurs réglements. Les états firent remercier les princes de leur bon vouloir; mais ils ne se trompèrent pas sur leur motif secret, et n'en furent pas plus disposés à les servir. Bientôt ces motifs se manifestèrent par une foule de demandes intéressées. Le seigneur de Croï supplia les états de le faire remettre en possession de ses terres, en exécution du traité d'Arras. Les enfants du duc de Nemours, décapité sous le règne de Louis XI, demandèrent par un avocat vengeance de la mort de leur père et la restitution de ses biens. Des envoyés du duc de Lorraine se plaignirent, au nom de leur maître, de ce que le roi retenait la succession de René d'Anjou son aïeul. — L'assemblée promit de s'occuper de ces réclamations dès qu'elle aurait réglé les affaires générales. — Philippe Pot, seigneur de Laroche, député de la noblesse de Bourgogne, soutint que les états-généraux avaient toujours eu le droit de décider toutes les questions d'administration générale et de droit public. Il citait la décision des états entre Édouard et Philippe de Valois, pour la régence pendant la captivité du roi Jean; enfin, les réglements généraux d'administration publique sons Charles VI. Le but de l'orateur et de la majorité, dont il était l'organe, était le renvoi des ministres et leur remplacement par un conseil de 24 membres pris dans l'assemblée. — Les six bureaux ne furent point d'accord sur la nomination de ces 24 conseillers, et encore moins sur les attributions du conseil. Le temps pressait; le jour où le roi et les princes devaient venir entendre la lecture des cahiers était prochain. On improvisa un arrêté, qui se bornait à demander « que M. et Mme de Beaujeu continuassent d'avoir le soin, la garde et le gouvernement de la personne du roi. » Le jour indiqué, le roi revint à Tours. Le chancelier, pour toute harangue, dit aux députés: « Commencez quand vous voudrez. » Le chanoine Jean de Rely, député de Paris, perdit un temps précieux à débiter un long et inutile discours. La lecture des cahiers ne put être achevée; l'assemblée se sépara jusqu'au lendemain, mais à peine était-elle réunie qu'un messager du duc d'Orléans vint au nom du prince demander des modifications à l'arrêté rendu en faveur du sire et de la dame de Beaujeu. Au messager du duc succéda un autre messager du sire et de la dame de Beaujeu pour demander aussi que l'arrêté fût modifié et rédigé en ces termes: « M. et Mme de Beaujeu demeureront auprès du roi, comme ils y ont toujours été et comme le feu roi l'a ordonné par son testament. » Le duc, M. et Mme de Beaujeu se jouaient ainsi des états. Un troisième messager envoyé au chancelier lui parle bas, et le chancelier lève la séance et renvoie au lendemain. Tous les princes s'y trouvèrent; Jean de Rely reprit son ennuyeuse harangue; on continua la lecture des cahiers. L'article relatif au conseil du roi portait que celui-ci, ayant l'âge et la capacité de gouverner, il régirait toutes les affaires et présiderait son conseil le plus souvent possible; qu'en son absence le conseil serait présidé par le duc d'Orléans, qui serait suppléé à son tour par le duc de Bourbon, et celui-ci par le sire de Beaujeu; que les autres princes pourraient assister au conseil. Douze conseillers, choisis dans les six bureaux des états devaient être adjoints. — Après la lecture des cahiers, tous les députés à genoux attendirent la réponse du roi. Le chancelier, ayant pris l'avis des princes, dit que le roi acceptait la forme proposée, que douze députés en seraient membres, et que d'autres députés examineraient les cahiers avec le conseil. — Le chancelier parlait encore quand Charles d'Armagnac entra, et demanda de nouveau l'annulation du jugement rendu contre son père et contre lui. Son avocat rappela tout ce qu'avait souffert cette malheureuse famille. Le roi promit jus-

tice. Dammartin allégua qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres du feu roi. A l'instant, d'Albret et l'Escun lui jetèrent à la face un démenti. Tous trois s'élancent l'épée à la main : on parvint à les séparer. Cette scène dramatique termina la séance. Aucun député ne fut appelé au conseil; seize furent mandés par le chancelier pour l'examen des cahiers. Les états lui déclarèrent que ces députés mandés, n'étant point choisis par l'assemblée, étaient sans pouvoir légal. Le roi consentit à ce que six commissaires, élus par les états, fussent adjoints aux seize autres. Les états ne firent point de choix; les seize députés mandés par le chancelier se récusèrent. — Il fallut de nécessité revenir aux états pour les subsides. — Les comptes furent exigés; il s'éleva de vives discussions sur l'inexactitude des pièces présentées. Les propositions du chancelier furent rejetées, et, de guerre lasse, les états accordèrent 1,500,000 livres, savoir : 1,200,000 payables pendant deux ans, *et pas davantage*; 300,000 liv. une fois payés à titre de don et pour subvenir aux frais du sacre du roi. Tels ont été les principaux faits de cette assemblée. — Louis XII fut salué père du peuple par les états-généraux de 1506. Le roi fut invité par cette assemblée à marier madame Claude, sa fille, au duc d'Angoulême, depuis François Ier. — L'assemblée de Cognac, en 1526, sous le règne de François Ier, n'était qu'une assemblée de notables, mais elle mérita la reconnaissance de la France entière, en refusant de ratifier le traité de Madrid, consenti par le roi dans les angoisses d'une longue et douloureuse captivité ; il avait cédé, pour prix de sa liberté, une de nos plus belles provinces, la Bourgogne. — L'orateur de la noblesse, au nom des trois ordres de cette province, déclara, en présence de François Ier et du vice-roi de Naples, délégué par l'empereur Charles-Quint, que le roi n'avait pas le droit d'aliéner une partie du territoire; que la Bourgogne s'était spontanément réunie au royaume; qu'il ne dépendait pas du roi de la livrer à un prince étranger; que les Bourguignons étaient Français et qu'ils ne cesseraient pas de l'être; que la province tout entière se dévouerait pour sa délivrance; qu'elle était prête à tout sacrifier pour l'arracher à sa prison ; que si le roi persistait à tenir l'engagement surpris à sa loyauté, la Bourgogne se déclarerait indépendante. Toute l'assemblée partagea l'opinion de l'orateur de la députation de Bourgogne. François Ier resta libre, et de nouvelles conditions, stipulées pour sa rançon et celle de ses fils, retenus comme otages, furent acceptées et reçurent leur exécution. — Ainsi, cette assemblée décida, par sa courageuse délibération, une des plus hautes questions de notre droit public. — Une seule assemblée eut lieu sous Henri II, après la fatale bataille de St-Quentin. Une disette générale avait mis le comble aux calamités publiques. Des députés des trois ordres furent convoqués. L'assemblée s'ouvrit au palais de justice à Paris, dans la salle St-Louis, qui, pour cette solennité, fut décorée avec une magnificence extraordinaire. Le roi en fit l'ouverture le 6 janvier 1557, ou plutôt 1558, car alors l'année ne commençait qu'à Pâques.; elle ne fut fixée au premier janvier qu'en 1564. Le parlement de Paris fut appelé en corps à cette assemblée, comme représentant *l'ordre* de la magistrature. Le registre de cette assemblée la qualifie *états-généraux*, et cependant rien ne constate que ses membres aient été élus par les provinces. Le roi demanda des secours nécessaires pour subvenir aux besoins de l'état, et promit de s'occuper des affaires intérieures aussitôt que la paix serait conclue. Il offrit, pour gage de sa promesse, le dauphin, qu'il avait amené avec lui. Le cardinal de Lorraine parla pour le clergé, le duc de Nevers pour la noblesse, le président de St-André *pour la magistrature*, et André Guillard-Dumortier pour le tiers-état. Le cardinal Bertrandi, qui faisait les fonctions de chancelier, invita, au nom du roi, les députés du tiers-état à rédiger un mémoire sur les abus du gouvernement, et à le remettre à Dumortier, leur orateur.

— Deux jours après, les députés furent convoqués chez le garde-des-sceaux. Le cardinal de Lorraine leur déclara que l'intention du roi était d'emprunter trois millions d'or sur le clergé et sur les personnes les plus riches, à raison de mille écus par tête. Sur l'avis des députés, il fut décidé de substituer à cet emprunt une imposition, répartie dans de moindres proportions. Cet avis fut adopté et reçut son exécution. — En 1560, un conseil extraordinaire et nombreux, réuni à Fontainebleau, décida la convocation des états-généraux pour le 10 décembre de la même année, à Meaux; une décision ultérieure désigna Orléans. — François II mourut empoisonné avant la réunion des états. Beaucoup de députés crurent leur mandat fini. Une décision du conseil leva leurs scrupules, et l'assemblée commença ses importants travaux; l'objet principal de leur convocation était de décider qui, de la reine mère ou du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, aurait la régence pendant la minorité de Charles IX. Il n'y eut point de décision formelle, et la reine mère prit la régence que son faible compétiteur n'osa lui contester. Michel L'Hospital appela les délibérations de l'assemblée sur toutes les branches de l'administration publique. On doit à son zèle, à ses lumières et au dévouement éclairé des états d'Orléans ces célèbres ordonnances, dont la plus remarquable, celle relative au commerce, et intitulée *de la marchandise*, est devenue le droit commun du monde commerçant. La formule d'exécution qui termine chacune de ces ordonnances porte qu'elles ont été délibérées par l'assemblée des états. Elles ont servi de base aux ordonnances publiées sous le règne de Louis XIV. Ce n'est qu'un changement de rédaction. — Les états de 1576 à Blois, et ceux de Paris en 1588, se rattachent essentiellement aux principaux événements de la ligue, et à la biographie des personnages célèbres ou fameux qui ont figuré comme chefs ou comme agents dans les guerres civiles, provoquées dans l'état par l'ambition des Guises pendant plus d'un demi-siècle. En retracer l'analyse dans cet article serait s'exposer à de longues et invitables répétitions (*v.* LIGUE, GUISE, CATHERINE DE MÉDICIS, CHARLES IX, HENRI III et HENRI IV).— En 1593, le duc de Mayenne convoqua une assemblée qu'il qualifia états-généraux, à l'effet d'*élire un roi.* Convoquée par un chef de parti, dirigée par l'ambassadeur d'Espagne, et présidée par le légat du pape, qui s'assit sur le trône préparé pour le futur roi, cette assemblée n'avait rien de français. Les insolentes propositions de l'ambassadeur d'Espagne, et du légat révoltèrent les plus ardents ligueurs de l'assemblée, moins servile que le conseil des seize, qui, par une lettre signée de tous, avait offert au roi d'Espagne la couronne de France. Cette assemblée n'était aussi qu'une épisode de l'histoire de la ligue. — L'assemblée des notables à Rouen, en 1596, fut remarquable par les discours de Henri IV, qui n'étonna que les courtisans (*v.* Henri IV). Les délibérations se prolongèrent pendant l'hiver de 1597: quelques réglements sages y furent arrêtés; des mesures sévères furent prises et exécutées contre les financiers qui avaient spéculé sur les malheurs publics. Le clergé accorda un don gratuit considérable, et des citoyens dévoués avancèrent au roi de fortes sommes qui le mirent en état de continuer la guerre — 1614 et 1615. Le premier article du traité entre la reine-mère régente et le prince de Condé, à Sainte-Menehould, prescrivait la convocation des états-généraux: la reine mère ne convoqua qu'une assemblée des notables: l'ouverture avait été fixée au 10 septembre, et le lieu de réunion à Sens; mais le roi et la reine, sa mère, obligés d'aller à Poitiers et en Bretagne aux mois de juillet, d'août et de septembre, l'ajournèrent au 10 octobre. Ce ne fut que le 13 de ce mois que l'ouverture de cette assemblée fut promulguée à Paris. Un jeûne fut ordonné le dimanche 19 pour les mardi, jeudi et vendredi suivants; et après une procession solennelle le 26, l'assemblée ouvrit le lendemain. Le nombre des députés

y fut peu considérable. On n'y comptait pour le *clergé*, que 5 cardinaux, 7 archevêques, 47 évêques et 2 chefs d'ordre monastique; pour la *noblesse*, que 132 membres, et pour le tiers-état, 184. Ainsi, le tiers-état, qui devait être en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, se trouvait en minorité. Il avait été décidé par le conseil du roi que l'assemblée générale se tiendrait dans la grande salle des Grands-Augustins; l'assemblée du clergé dans le même couvent, celle de la noblesse au couvent des Cordeliers, celle du tiers-état à l'Hôtel-de-Ville. Cette dispersion des trois ordres rendait les communications difficiles; la noblesse et le tiers-état obtinrent deux salles particulières aux Grands-Augustins. Les élections des présidents et des autres officiers de chaque ordre donnèrent lieu à beaucoup de cabales et de brigues; la vérification des pouvoirs fut très orageuse. — Dans la première assemblée générale, le chancelier (de Sillery) porta la parole au nom du roi, Marquemont, archevêque de Lyon, au nom du clergé, Miron au nom du tiers-état. Des disputes incessantes s'élevèrent dans chaque ordre pour les préséances. Les deux premiers ordres rivalisèrent d'insolence à l'égard du tiers-état. Le cardinal de Sourdis dit au roi, « que Charles-Quint se plaisait à répéter que le roi de France commandait à des bêtes et à des moutons, qui se portaient indifféremment aux volontés de leur prince. » Les brouilleries entre les trois ordres allaient toujours croissant; on tâcha de les concilier; le tiers-état consentit à envoyer des députés à la noblesse; leur orateur dit : « La France est notre commune mère, qui nous a tous allaités de ses mamelles. MM. de l'église ont eu la bénédiction de Jacob, et Rébecca obtient et emporte le droit d'aînesse. Vous en êtes, Messieurs, les puînés, et nous en sommes les cadets : traitez-nous comme vos frères cadets et comme étant de la maison, et nous vous honorerons et aimerons; souventes fois les cadets ont relevé l'honneur des maisons que les aînés avaient dissipées et ruinées... Vous donnez la paix à la France, et nous, magistrats, aux familles... » — Cette harangue irrita encore la noblesse; le baron de Senescey, président de cet ordre, se plaignit au roi de ce que le tiers-état avait comparé le royaume à une famille composée de frères, dont l'ordre ecclésiastique était l'aînée, la noblesse les puînés, et eux les cadets... A quoi donc aurait abouti les services de la noblesse si elle était tellement rabaissée qu'elle fût avec le vulgaire en la plus étroite sorte et société qui soit parmi les hommes, qui est la paternité. Ils s'attribuent la prospérité de l'état, à laquelle ils n'ont aucunement participé. La cour obligea le tiers-état à faire à la noblesse une réparation. La mésintelligence n'en fut que plus vive. — L'évêque de Beauvais fit l'éloge du concile de Trente, et demanda que la France adoptât ses décrets. Le président Morin répondit qu'il n'était nullement nécessaire de publier les actes de ce concile; « que messieurs du clergé pouvaient toujours s'y conformer, en renonçant à la pluralité des bénéfices, et à d'autre abus qu'il condamne. » Les trois ordres ne furent d'accord que contre les financiers, et demandèrent l'établissement d'une chambre de justice pour juger les malversations commises dans les finances de l'état. Les demandes du tiers-état étaient d'une évidente équité, et pour l'intérêt général de la France, et pour le bien-être de la classe laborieuse : on proposa l'établissement d'un mont-de-piété, etc. Le tiers-état ne put commencer son cahier que le 15 décembre. Les députés de Paris insistèrent pour qu'une loi formelle décidât « que nulle puissance spirituelle n'a le droit de déposer les rois et de délier les sujets de leurs serments de fidélité. » Tout le tiers-état y consentit; le clergé et la noblesse se réunirent pour faire rejeter cette proposition. Le roi évoqua la question à son conseil; le parlement consacra par un arrêt le vœu du tiers-état. L'université assigna les états-généraux, afin d'être admise dans l'assemblée comme partie du corps du clergé. — Deux nobles députés limousins tirè-

rent l'épée en pleine séance. La capitale et la France se moquaient de l'assemblée ; chaque jour on faisait circuler, on affichait, on jetait dans l'enceinte des salles des délibérations des pamphlets contre les états. La cour pressait la rédaction des cahiers ; enfin, le 23 février ils furent présentés, celui du clergé par l'évêque de Luçon, Richelieu, depuis cardinal et premier ministre : sa harangue dura une heure et demie ; il demanda, au nom de son ordre, la réduction des dépenses et des pensions, la suppression de la vénalité des charges, la restitution des biens de l'église possédés par les huguenots ; l'admission des ecclésiastiques dans les grandes charges de l'état, et dans le conseil du roi ; que les bénéfices ne fussent plus donnés à des laïques, même à titre de récompenses ; qu'on ne créât plus en leur faveur des pensions sur les abbayes ; enfin la publication du concile de Trente. La noblesse demandait à être conservée et maintenue dans ses honneurs, droits, franchises et immunités ; qu'aux nobles seuls appartînt le droit d'avoir des armoiries, l'abolition des anoblissements faits depuis le règne de Henri II ; qu'il fût permis à ceux qui auraient à se plaindre des violences des gouverneurs de porter leur requête devant les juges ordinaires : la noblesse adhérait, en outre, à tous les articles du clergé. — *Le tiers-état* demandait la convocation des états-généraux tous les dix ans ; la suppression des offices inutiles, l'abolition de la paulette ; le rétablissement de la police et du commerce ; l'économie des finances ; l'extinction des pensions accordées sans nécessité ; la diminution des impôts, etc. — Le même jour, 23 fév., le roi fit la clôture des états ; un mois après, des commissaires nommés par sa majesté et quelques députés se virent appelés au Louvre : cette commission ne put se mettre d'accord. Tous les députés présents à Paris furent ensuite convoqués au Louvre : le roi les congédia sans rien conclure, mais en leur promettant l'abolition de la paulette, de la vénalité des charges, et de quelques autres impôts qui n'en ont pas moins existé jusqu'à la révolution de 1789. — Une dernière assemblée, mais de notables seulement, fut convoquée, et se réunit en 1626 et 1627. Ses délibérations furent calmes, et ses propositions fort sages ; mais il en fut des opérations de cette assemblée comme des précédentes ; la cour oublia ses promesses et ses engagements. — En 1651, Louis XIV ordonna la convocation des états-généraux ; les lettres furent, en effet, envoyées aux baillis et aux sénéchaux, les élections ordonnées ; mais cette assemblée n'eut point lieu. Cette convocation avait été demandée par les puissances alors en guerre avec Louis XIV. On remarquait dans leur manifeste ces mots : « Le pouvoir despotique est la source des guerres interminables de la France, et tant que le roi sera le maître absolu de la volonté de ses sujets, il sera insatiable de conquêtes et de victoires ; mille revers ne l'étonneront pas. » Louis XIV fit répandre dans toute l'Europe un mémoire fort détaillé : « Les Français, y est-il dit, ont oublié qu'il y a eu des états-généraux dans leur monarchie, et il y aurait à nous de l'imprudence à les en faire souvenir. » Les Anglais et les Hollandais n'avaient voulu qu'effrayer Louis XIV ; ils n'insistèrent point, mais ils imposèrent des conditions plus dures au roi, qui eut la faiblesse d'y souscrire : ils allèrent jusqu'à exiger qu'il ôtât à son petit-fils le trône d'Espagne, qui avait coûté à la France des sommes immenses et ses plus belles armées pour une cause qui lui était tout-à-fait étrangère. (Pour l'*assemblée des notables* de 1787 et 1788, et les *états-généraux de* 1789, voyez CONSTITUANTE [Asssemblée]).

DUFEY (de l'Yonne).

ÉTATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES (*v.* l'article HOLLANDE de notre Dictionnaire).

ÉTATS PROVINCIAUX. Assemblées des trois ordres qui, après la convocation du roi, se réunissaient à des époques périodiques pour régler leur administration intérieure, et voter le don gratuit ou subside demandé par les commissaires du roi, pour subvenir aux frais généraux de l'ad-

ministration du royaume. Ces assemblées différaient entre elles quant aux époques de leur réunion, à la durée, au mode de leurs délibérations, à leur composition, et par les modifications, les changements, qui en ont, dans certaines provinces, presque anéanti les attributions originaires. —Les derniers états de Provence ont été assemblés en 1631. Ils n'ont pas été convoqués depuis et ils ont été formellement interdits : on les a remplacés par des assemblées *générales*, convoquées chaque année par le roi. Leurs attributions étaient aussi bornées que celles de nos conseils-généraux actuels; elles étaient présidées de droit par l'archevêque d'Aix : l'intendant de la province y remplissait les fonctions de commissaire du roi. Le gouverneur ou le commandant en faisait l'ouverture, et se retirait après sa harangue. — A l'issue de chaque séance, les commissaires du roi, les députés et les principaux membres de l'ordre de la noblesse allaient rendre compte au gouverneur ou commandant du résultat de cette séance. Les assemblées se tenaient ordinairement à Lambesc. L'ordre du clergé se composait des archevêques, des évêques, des abbés *crossés*, du prévôt de Pignan, des prévôts des cathédrales, et de quelques ecclésiastiques qui avaient des bénéfices consistoriaux; celui de la noblesse, de tous les gentilshommes de race et des roturiers possesseurs de fiefs *en toute justice* et affouage. Un ancien réglement excluait ceux qui ne possédaient que des arrière-fiefs. Cette exclusion, qui d'ailleurs n'avait jamais été rigoureusement observée, donna lieu à d'orageux débats lors des assemblées pour l'élection des députés aux états-généraux de 1789. Ce fut par suite de ces débats que Mirabeau ouvrit une boutique et se présenta à l'assemblée du tiers-état. L'ordre du tiers était représenté dans les anciennes assemblées de Provence par les députés de 37 communautés et de 20 vigueries.—Les états du Dauphiné, supprimés en 1628, avaient été remplacés par six élections; mais en 1787 et 1788, l'opposition parlementaire à Grenoble devint une véritable insurrection. La population de cette ville investit l'hôtel du commandant de la province : les troupes refusèrent de marcher contre les insurgés. Une assemblée générale de tous les ordres se réunit à Vizille, malgré les défenses formelles de la cour, qui, cédant enfin à la nécessité, ne s'opposa plus à la convocation d'une nouvelle assemblée plus régulière, et qui se réunit à Romans. — Lorsque le Languedoc formait, sous le gouvernement des comtes de Toulouse, une principauté particulière et indépendante, chaque seigneurie de cette province avait ses états et votait ses impositions. Depuis la réunion, les états s'assemblèrent d'abord par sénéchaussées, ensuite par diocèses. Cet usage commença sous le règne de Charles VII, et se maintint jusqu'en 1533. Un réglement de François I[er] ordonna que les états s'assembleraient dans les trois sénéchaussées. Ils étaient présidés par l'archevêque de Narbonne. Cette présidence lui avait été contestée en 1364. Charles VII, en 1441, ayant convoqué les états à Montauban, l'assemblée des états fut présidée par l'évêque de cette ville. L'évêque de Saint-Papoul, en sa qualité de prélat diocésain, présida les états de 1579, convoqués à Castelnaudari par Catherine de Médicis. Depuis cette époque, la présidence fut définitivement attribuée à l'archevêque de Narbonne, et à son défaut au plus ancien archevêque ou évêque.—Un édit de 1649 prescrivit la tenue des états pour chaque année au mois d'octobre, leur durée à un mois. Le chiffre et la répartition des impôts étaient réglés dans les huit jours suivants. Aucun impôt ne pouvait être établi sans lettres-patentes du roi et sans délibération des états. — L'ordre du clergé députait trois archevêques et vingt évêques : les prélats pouvaient se faire remplacer par leurs vicaires-généraux; l'ordre de la noblesse, un comte, un vicomte et 21 barons; l'ordre du tiers-état, les maires, consuls et députés des villes chefs-lieux de diocèse et des villes diocésaines, qui avaient droit d'entrée aux états. Le tiers-état disposait

d'autant de voix que les deux autres ordres réunis. La province avait en outre 7 fonctionnaires qui étaient députés de droit, savoir : trois syndics généraux des trois anciennes sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, deux greffiers ou secrétaires, deux trésoriers de la bourse; mais dans les derniers temps, ces deux charges étaient possédées par un seul titulaire. — Les lettres de convocation étaient adressées au gouverneur ou au lieutenant-général commandant la province; il les transmettait aux dignitaires et magistrats qui, par leur rang ou leurs charges, avaient droit à la députation. Les commissaires du roi faisaient l'ouverture par l'exposé des demandes et propositions de sa majesté, et se retiraient après cette séance. Les commissaires étaient le gouverneur, les trois lieutenants de roi, l'intendant et deux trésoriers, l'un du bureau de Toulouse, l'autre de celui de Montpellier. L'assemblée générale délibérait sur toutes les affaires qui intéressaient la province, réglait le *don gratuit* demandé par les commissaires du roi et le contingent de contribution de chaque diocèse; une assemblée particulière de chaque diocèse réglait la répartition entre les contribuables de son ressort. Le Vivarais, le Velay et le Gevaudan se qualifiaient états particuliers, et leurs délibérations s'étendaient à tout ce qui concernait leur administration intérieure.—Les états de Béarn et de Navarre avaient été institués par Henri d'Albret, fils de Jean, pour la Basse Navarre, comme ils avaient été établis pour la haute avant l'envahissement de cette dernière province. La députation du clergé se composait des évêques de Bayonne et de Dax, de leurs vicaires-généraux, du prêtre-mayeur ou curé de St-Jean-Pied-de-Port, des prieurs de St-Palais, d'Harambels et d'Utziat; celle de la noblesse de tous les possesseurs de terres ou maisons nobles, ayant entrée aux états; celle du tiers-état de 28 députés des villes et communautés qui avaient droit d'être représentées dans cette assemblée : elle se réunissait à St-Jean-Pied-de-Port ou à St-Palais. La noblesse n'avait point d'ordre de préséance : chaque député se plaçait selon qu'il arrivait à l'assemblée. — Le clergé et la noblesse étaient réunis dans la même salle; le député de Saint-Jean-Pied-de-Port présidait l'ordre du tiers-état. Le bureau se composait d'un syndic, d'un secrétaire et d'un huissier des états : ils étaient nommés par l'assemblée. Le vote était formulé par ordre; mais, en matière de finances, le tiers-état l'emportait sur les deux autres. Le syndic faisait les rapports, dirigeait les délibérations et recueillait les opinions. Le secrétaire enregistrait les décisions. — L'assemblée réunie envoyait une députation au gouverneur ou au lieutenant de roi, qui représentait sa majesté, pour l'inviter à lui faire connaître les propositions royales. Après la harangue de ce commissaire à l'assemblée, il se retirait et envoyait ensuite la lettre de cachet pour la tenue des états. Une commission spéciale était chargée de la rédaction du cahier, qui était ensuite remis au commissaire du roi. Celui-ci l'examinait en présence des députés, et l'assemblée délibérait sur ses observations; et s'il y avait des articles sur lesquels ils ne s'étaient pas accordés, les états en référaient au roi, et souvent même le commissaire suivait la même marche; le vote du *don gratuit* terminait la session. Ce vote était transmis au commissaire du roi, qui prononçait la harangue de clôture, après avoir entendu celle de l'orateur du clergé, au nom des trois ordres. Les états terminés, le trésorier rendait ses comptes à une commission spéciale. Les dons offerts au roi étaient ordinairement de 4,860 livres, et de 2,000 pour l'entretien des troupes. On prélevait sur ces deux sommes 900 livres pour la tenue des états. On allouait en outre 7,714 livres au gouverneur et 2,714 au lieutenant de roi.— Les états de Bigorre s'assemblaient tous les ans pendant huit jours. Le sénéchal en faisait l'ouverture; les trois ordres réunis dans une même salle étaient présidés par l'évêque de Tarbes. La députation du clergé se composait du même

évêque, de quatre abbés, de deux prieurs et d'un commandeur de l'ordre de Malte; celle de la noblesse de onze barons ou possesseurs des baronies qui conféraient ce droit, que les possesseurs fussent nobles ou roturiers; celle du tiers-état des consuls de Tarbes, de Vic, de Bagnère, de Lourde, etc., et des députés des sept vallées. — Pour ce qui concerne les états de *Bretagne* et de *Bourgogne*, nous renvoyons le lecteur à ces deux articles. — Les exemples qu'on vient de citer suffiront pour faire connaître l'organisation des anciens états provinciaux. Les députés n'étaient pas élus. Ils l'avaient sans doute été dans l'origine, mais le droit à la députation avait été depuis attribué à des charges spéciales et à certaines dignités ecclésiastiques ou seigneuries laïques. Lors de la dernière révolution parlementaire (1787 à 1789), les états de plusieurs provinces s'étaient confédérés. L'ancien gouvernement royal avait projeté d'appliquer ce mode d'administration locale à toutes les provinces de France, sous le titre d'*assemblées provinciales*. Il avait réservé aux pays d'état la faculté de conserver leur ancienne administration ou d'adopter la nouvelle. Le gouvernement avait cru devoir faire un premier essai et avait choisi à cet effet la petite province du Berri. Il en résulta qu'après deux ans d'expérience cette province, sans nouvelles charges de contribution, avait sur ses recettes un excédant de plus de 200 mille livres disponibles pour faire des établissements d'utilité publique. Ces améliorations dans le régime intérieur allaient recevoir leur exécution lorsque la révolution de 1789 éclata. Ce qui n'avait été qu'un projet, un vœu, devint une réalité; et un système unique, uniforme, d'administration municipale fut établi pour toute la France. La division en *états provinciaux* et en *assemblées provinciales* eût laissé subsister des privilèges et des distinctions; une nouvelle circonscription territoriale, un même système d'administration, pouvait seul amener cette unité de droits, de vœux et d'intérêts que réclamait depuis long-temps le vœu des hommes d'état sincèrement attachés au bien-être de la France. DUFEY (de l'Yonne).

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD, *confédération anglo-américaine*, ou plus simplement *l'Union*. Ces trois expressions désignent une grande et singulièrement remarquable agrégation d'états sous le nom de république, située dans la partie moyenne de l'Amérique septentrionale. Elle est bordée au nord par le Canada et des contrées habitées par des hordes sauvages que les Anglais nomment la Nouvelle-Bretagne, à l'est par le Nouveau-Brunswick et l'océan Atlantique, au sud par le golfe du Mexique, au sud-ouest par la Confédération mexicaine, et à l'ouest par le grand océan. — Les territoires occupés par les États-Unis étaient encore complètement habités par des sauvages, lorsqu'en 1578 la reine vierge Elisabeth accorda une charte à sir Humphrey-Gilbert à l'effet d'y établir une colonie: cette concession n'eut aucune suite. Le spirituel et infortuné Walter Raleigh fit, en 1584, une tentative pour s'établir en Virginie, mais ses mesures étaient mal combinées, et les colons qu'il y laissa périrent sous le tomahawk des sauvages ou retournèrent dans leur patrie. Sous les règnes de Jacques Ier, de Charles Ier, et durant la république et le protectorat d'Angleterre, une foule d'émigrants passèrent en Amérique et fondèrent le Massachussets, puis le New-Hampshire, le Connecticut et le Rhode-Island. Sous Jacques II, les puritains, tourmentés par l'église dominante, se transportèrent au-delà des mers, afin de jouir de la liberté de conscience qu'on leur refusait en Angleterre, et Guillaume Penn devint le fondateur de la Pensylvanie. Enfin, en 1735, ces colonies, ou états séparés et distincts, se trouvèrent au nombre de treize, en y comprenant la Géorgie, la plus récemment formée. — Ces états avaient obtenu du gouvernement de la Grande-Bretagne des chartes qui leur conféraient le droit de se constituer en régime municipal. Le roi d'Angleterre nommait le gouverneur de

chacune de ces divisions, et les citoyens élisaient les membres des assemblées représentatives chargées de délibérer sur les affaires de la province. — Vers la fin du XVIIe siècle et durant les deux premiers tiers du XVIIIe, les guerres que sontint la France contre l'Angleterre pour la conservation des colonies françaises furent entièrement favorables aux armes de la Grande-Bretagne. La France perdit peu à peu ce qu'elle possédait dans le nord de l'Amérique, et en 1763 elle en fut entièrement évincée par la cession du Canada. — Les colonies anglo-américaines avaient énergiquement embrassé le parti de la métropole dans ses démêlés avec la France, et fait de grands sacrifices en hommes et en argent. Elles avaient acquis des connaissances dans l'art de la guerre et pris confiance dans leurs propres forces. Des idées d'indépendance commençaient à germer dans leur sein, et elles n'obéissaient qu'avec répugnance aux restrictions qu'il plaisait au parlement d'imposer à leur commerce. — En 1764, la Grande-Bretagne adopta, relativement à ce commerce, des réglements qui excitèrent de vives alarmes dans les comtés coloniaux. Ces ordonnances, exécutées avec rigueur, justifiaient ces craintes, et l'on murmurait hautement, lorsque le parlement ordonna l'établissement de l'impôt du timbre en Amérique. Cet impôt éprouva une opposition générale; plusieurs provinces déclarèrent qne leurs chartes les autorisaient à résister à des mesures de ce genre. La Virginie prit l'initiative : elle adressa des représentations vigoureuses au roi et au parlement, établit en principe que les colonies ne pouvaient être imposées que par leurs propres assemblées, et annonça qu'elle prohiberait la vente des produits des manufactures de la métropole, tant que l'impôt du timbre subsisterait. Des troubles éclatèrent dans un grand nombre de villes, et le parlement anglais se vit forcé de rapporter sa loi en 1766; mais il ne le fit qu'en cassant et annulant toutes les résolutions prises par les assemblées coloniales, et en déclarant qu'il avait le pouvoir de lier les colonies dans tous les cas possibles. — En 1767, le parlement établit de nouveaux droits sur diverses marchandises indispensables au Nouveau-Monde; et l'explosion du mécontentement amena, en 1770, un second pas rétrograde. Les droits furent supprimés, à l'exception d'un impôt sur le thé; mais les Américains convinrent de ne plus en consommer. Des scènes de violence eurent lieu à Boston; les soldats anglais firent feu sur le peuple, qui chassa tout le régiment. Les victimes furent inhumées avec pompe, et durant plusieurs années on prononça sur leur tombe des discours où l'on peignait les bienfaits de la liberté, l'horreur de l'esclavage, le danger d'une armée permanente, les droits des colonies. En 1774, le parlement rendit une loi qui interdisait tout commerce avec Boston et transférait le siége du gouvernement à Salem. Le général Gage, envoyé d'Angleterre comme gouverneur du Massachussetts, déclara illégales et factieuses toutes les assemblées où l'on s'engagerait à cesser les relations commerciales avec l'Angleterre, et menaça de punitions exemplaires quiconque souscrirait à de pareilles résolutions. — En septembre suivant, les provinces ouvrirent un congrès à Philadelphie. Cette assemblée approuva la conduite du Massachnssetts, et adopta une résolution qui maintenait le principe du refus de tout impôt non consenti par la nation américaine. — Le général Gage considéra les actes de cette assemblée comme une déclaration de gnerre. Le 19 avril 1775, il commença les hostilités en attaquant une soixantaine d'hommes de milice réunis à Lexington, et s'empara d'un dépôt d'armes à Concorde. A la nouvelle de cette attaque, des corps de milice se rassemblèrent sur la route des Anglais, et les harcelèrent jusqu'à Boston; les provinces s'insurgèrent et votèrent des armées. Vingt mille hommes vinrent assiéger Boston. Le général Gage les repoussa, mais tous les comtés étaient déjà en armes, et Washington lut nommé généralissime des troupes américaines. En 1776, il contraignit les Anglais à évacuer

Boston. Les Américains, ayant appris que la Grande-Bretagne envoyait des troupes étrangères pour les soumettre, et qu'elle interceptait leur commerce et s'emparait de leurs navires, repoussèrent tout esprit de conciliation, et le 4 juillet 1776, le congrès, rassemblé à Philadelphie, déclara que les treize provinces unies étaient libres, indépendantes et souveraines, et qu'elles renonçaient à tout lien politique avec l'Angleterre. Il fallut alors vaincre ou périr. La guerre se fit avec une violence sans égale; les succès furent longtemps balancés; mais enfin la France reconnut l'indépendance des Américains; elle leur envoya des troupes, des munitions et des armes; le lord Cornwallis, général de la Grande-Bretagne, mit bas les armes, et le 3 septembre 1783 l'Angleterre fut forcée de reconnaître, à son tour, l'indépendance que les États-Unis avaient si glorieusement conquise. En 1787, un plan de confédération générale fut arrêté à Philadelphie et successivement accepté par les treize états. En 1789, Washington fut chargé du pouvoir exécutif de l'Union sous le titre de président. — Tel est l'aperçu de la révolution qui a fait un état important, sous tous les rapports, des colonies de l'Amérique du nord. Depuis cette époque, le territoire de l'Union s'est immensément accru par la cession de la Louisiane et de la Floride, et au lieu de treize provinces, la confédération compte aujourd'hui vingt-quatre états, le district fédéral, où se trouve la capitale de l'Union, trois territoires organisés, et le district occidental, qui ne l'est pas encore.

Géographie et statistique.

Les États-Unis de l'Amérique du nord sont situés entre le 69e et le 127e deg. de longitude occidentale, et entre le 25e et le 52e degré de latitude boréale. Nous avons fait connaître plus haut quelles sont leurs limites générales. Leur ensemble a de longueur moyenne, de l'est à l'ouest, environ 930 lieues, et leur largeur varie de 186 à 650 lieues. Leur superficie est évaluée à 310,000 lieues carrées, et leur population en 1830 à 13,244,000 habitants; en 1820 elle ne dépassait pas 10,050,000 ames, et s'est conséquemment accrue d'environ 32 pour 100 dans l'espace de dix années; sa population absolue est à peine de 42 habitants par lieues carrées; mais elle est très inégalement répartie. — Les états de l'Union possèdent les lacs les plus étendus et les plus nombreux du monde. Ils partagent avec la puissance anglaise les lacs Supérieur, Huron, Érié et Ontario, et jouissent seuls des lacs Michigan, Champlain, des Bois, de la Pluie, Onéida, George, Winnipiscogee, Otchenankane, Flat-Bow, et d'une infinité d'autres, inférieurs en étendue, mais d'une haute utilité. Les fleuves qui parcourent ces vastes contrées ont peu d'égaux dans les autres parties de l'univers, et prennent leurs cours vers quatre mers différentes. Les principaux sont, le fleuve St-Laurent, qui se jette dans le golfe du même nom; le Passamaquoddy, le Penobscot, le Merrimac, le Connecticut, le Delaware, l'Hudson, le Susquehanna, le Potomak, le Savannah, qui se dirigent vers l'océan Atlantique; l'Apalachicola, le Mobile, le Mississipi, le géant des fleuves de l'Amérique septentrionale, remarquable encore par le nombre et l'immense volume de ses affluents: ils versent leurs eaux dans le golfe du Mexique; enfin, la Columbia et la Caledonia, qui vont rejoindre le grand océan. Les îles qui bordent les côtes sont très nombreuses: la principale, celle de Rhode, a donné son nom à l'état de Rhode-Island; les autres sont moins connues. — Aucun pays ne jouit d'un système de canalisation aussi complet, aussi étendu que la confédération américaine du nord. Au nombre des canaux les plus importants, on cite le grand canal d'Érié dans le New-York: il a de longueur 362 milles anglais; le canal Susquehanna, qui en a 204; celui de la Chesapeake et de l'Ohio, qui compte 340 milles; celui du Roanoke, 244 milles; le grand canal de l'Ohio, 307 milles, et une infinité d'autres, qu'il serait trop long de citer. — Les chemins de fer se sont également multipliés dans les états de l'Union avec une rapidité qui tient du prodige. On remarque

surtout celui de Baltimore à l'Ohio, à double voie, et de 250 milles de longueur, celui de Boston à Albany, qui parcourt une ligne de 200 milles, et celui de Charleston à Hambourg, long de 135 milles. Ceux de 10 milles à 50 sont fort communs, et l'on a formé des projets pour en créer d'une telle étendue qu'ils iraient de la partie la plus éloignée du nord, le district du Maine, à la Nouvelle-Orléans. — Les races qui peuplent les États-Unis sont au nombre de trois : les indigènes, improprement nommés Indiens; les Européens et leurs descendants; les Africains et les individus qui proviennent de leur lignée. Les indigènes se composent d'une foule de nations ou tribus séparées, dont les principales portent les noms de Panis-Loups, de Sioux-Osages, d'Omawahs, de Criks, de Mohawks ou Hurons, de Lennapes ou Algonquins, de Miamis, etc. Mais ces familles sauvages, repoussées dans leurs forêts par la civilisation, décroissent en nombre d'une manière rapide, et l'on pourrait calculer dès aujourd'hui à quelle époque la plupart d'entre elles seront totalement éteintes; les Européens tendent au contraire à s'accroître si promptement qu'en peu d'années, si la proportion ne change point, les États-Unis auront doublé de population. Les Anglais d'origine en forment les six huitièmes; après eux viennent les Français, puis les Hollandais, les Allemands, les Suisses, et un petit nombre d'Italiens et d'Espagnols. La troisième race, ou celle des Africains, est esclave en grande partie; elle s'élève à environ 2,400,000 individus, y compris 350,000 nègres ou hommes de couleur libres. — L'industrie dans les états de l'Union a fait en tout genre les progrès les plus surprenants. Quoique l'agriculture soit l'occupation principale des habitants, et qu'elle soit encouragée par l'étonnante fertilité du sol et par les lois les plus convenables à ses intérêts, les manufactures ont marché d'un pas immense, et l'on estime à près d'un million le nombre seul des machines à filer qu'elles emploient. Les machines à tisser et à carder, les moulins à foulon, les fourneaux, les forges, les fonderies, les clouteries, les plomberies, la fabrication des machines à vapeur, la construction des vaisseaux, l'exploitation des mines, les raffineries de sucre et de sel, les brasseries, les distilleries, les papeteries, les manufactures de tabac, la confection des presses, les tanneries, etc., se multiplient si rapidement qu'on ne saurait s'arrêter à aucun chiffre, et qu'il dépasse celui des établissements de même genre dans les pays les plus policés de l'Europe.—Les produits du sol, exportés dans le monde entier, se composent de blé, de riz, de bois de charpente, de coton, de merrain, de potasse, de peaux et de viandes salées. Le commerce exporte encore toutes les denrées coloniales, thé, sucre, café, cacao, poivre, indigo, etc., et beaucoup d'objets confectionnés par les manufactures du pays; il importe des vins, des eaux-de-vie, du sel, les denrées coloniales et les produits des manufactures de l'Europe, de l'Inde et de la Chine. La confédération américaine est aujourd'hui la seconde puissance commerciale du globe. Ses principales places commerçantes sont, sur la mer, New-York, Philadelphie, Boston, Baltimore, la Nouvelle-Orléans, Portland, Norfolk, Savannah, et dans l'intérieur Albany, Utica, Rochester, Pittsbourg, Richmond, Cincinnati, Louisville, etc.—La série des trente-une divisions dont se compose l'Union, et dont vingt-quatre seulement portent le nom d'états, se compose comme suit :

1° Le territoire de Columbia, appuyé à l'est sur les monts Rocheux; superficie 160,000 milles carrés anglais, population 170,000 habitants, Indiens-Têtes-Plates et Chochonis.

2° Le territoire de Missouri, superficie 225,658 milles carrés, population 200,000 habitants environ, Panis, Osages-Sioux, Kansas, Katacas, etc.

3° L'état de Missouri, 49,361 milles carrés, 140,084 habitants; villes principales, New-Madrid et Saint-Louis.

4° Le territoire des Arkansas, 45,743 milles carrés, 30,383 habitants; capitale, Little-Rock.

5° L'état de la Louisiane, 37,152 milles carrés, 215,000 habitants; capitale, Nouvelle-Orléans.

6° Le territoire du Nord-Ouest, 62,811 milles carrés, 24,000 habitants, Indiens Chippeways.

7° L'état des Illinois, 43,633 milles carrés, 157,600 habitants; capitale, Vandalia.

8° L'état d'Indiana, 27,506 milles carrés, 341,000 habitants; capitale, Indianapolis.

9° L'état d'Ohio, 29,955 milles carrés, 937,600 habitants; capitale, Columbus.

10° Le Kentucky, 30,521 milles carrés, 688,800 habitants; capitale, Francfort.

11° Le Tenessee, 30,294 milles carrés, 634,900 habitants; capitale, Murfrees-Borough.

12° Le Mississipi, 35,931 milles carrés, 136,800 habitants; capitale, Columbia.

13° L'Alabama, 30,865 milles carrés, 309,300 habitants; capitale, Cahawba.

14° Le Michigan, 28,636 milles carrés, 31,200 habitants; chef-lieu, la ville du Détroit.

15° Le Maine, 28,824 milles carrés, 399,600 habitants; capitale, Augusta.

16° Le New-Hampshire, 6,932 milles carrés, 269,600 habitants; capitales, Portsmouth et Concord.

17° Le Vermont, 7,395 milles carrés, 280,700 habitants; capitale, Montpellier.

18° Le Massachussetts, 6,593 milles carrés, 610,000 habitants; capitale, Boston, ville de 60,000 ames.

19° Le Rhode-Island, 980 milles carrés, 98,000 habitants; capitale, Providence.

20° Le Connecticut, 3,843 milles carrés, 297,800 habitants; capitales, Harford et New-Haven.

21° Le New-York, 36,926 milles carrés, 1,913,500 habitants; capitale, Albany; New-York, ville principale.

22° La Pensylvanie, 35,796 milles carrés, 1,347,700 habitants; capitale, Harrisbourg; Philadelphie, ville principale.

23° Le New-Jersey, 5,652 milles carrés, 320,800 habitants; capitale, Trenton.

24° Le Delaware, 1,657 milles carrés, 79,800 habitants; capitale, Dover.

25° Le Maryland, 8,402 milles carrés, 446,950 habitants; capitale, Annapolis.

26° Columbia, territoire fédéral, 75 milles carrés, 39,030 habitants; ville unique, Washington.

27° La Virginie, 50,207 milles carrés, 1,211,300 habitants; capitale, Richmond.

28° La Caroline du nord, 36,303 milles carrés, 738,500 habitants; capitale, Raleigh.

29° La Caroline du sud, 23,025 milles carrés, 581,500 habitants; capitale, Columbia.

30° La Géorgie, 46,346 milles carrés, 516,500 habitants; capitale, Milledgeville.

31° La Floride, 41,920 milles carrés, 34,800 habitants; capitales, Pensacola et Tallahassee.

Les évaluations que nous venons d'indiquer portent la superficie totale de l'union américaine à 1,555,207 milles anglais, et sa population à 13,243,500 habitants, ce qui ne donne pas 9 individus par mille carré, tandis que la France en compte 208, et le royaume uni de la Grande-Bretagne 257. — Les États-Unis possèdent quelques mines d'or dans les deux Carolines, de cuivre dans les états de New-York et d'Indiana, de plomb dans ceux d'Illinois, de Missouri, de New-York; de fer dans le Massachussets, la Pensylvanie, le Connecticut, le New-Jersey, le New-York, etc.; de charbon de terre dans la Pensylvanie et d'autres états, de sel dans le Massachussets, le Kentucky, le Missouri, l'Illinois et le New-York. — Une foule de végétaux importants, dans lesquels on observe le mélange des formes septentrionales et équinoxiales, enrichissent les États-Unis. On y remarque spécialement les lauriers, les casses, les passiflores, les cactus, les bignonia, les orchidées, diverses espèces de chênes et de conifères, le myrica cerifera, à fruits recouverts d'un enduit de cire avec lequel on fabrique des bougies; de curieuses lobelies, la dionea muscicapa et le cabomba aquatica. — Dans

le règne animal, on y trouve de nombreuses espèces de chauves-souris, des musaraignes, des scalops, des condylures; les carnivores plantigrades, tels que les ours bruns, gris, féroces, ornés; les blaireaux, les martres, la zibeline, le vison, les puantes mouffettes, les loutres, les renards, le chien des Eskimaux ou de Terre-Neuve; les canis carnassiers, tels que le loup noir, le loup rouge; les marsupiaux y sont communs, et l'on distingue parmi eux l'opossum et la marmose. Les rongeurs offrent le castor, les écureuils, les ondatras musqués, puis les porc-épics ursons, le coendou et l'orico. Le bison et le bœuf musqué sont les plus grands quadrupèdes de cette contrée. Les oiseaux de l'Amérique du nord sont moins brillants, mais plus utiles pour l'homme que ceux de l'Amérique du sud; les gélinotes, les lagopèdes y pullulent, ainsi que les pénélopes, les tinamans, les colins, qui remplacent les cailles européennes; puis les échassiers, les hérons, les tantales, les flamans, les hémipalmes, les vanneaux, les pluviers, les frégates, les gorfous, etc.; le caïman est commun dans les fleuves de la Louisiane et de la Floride; les serpents à sonnettes infestent les terres basses des contrées septentrionales; des couleuvres, des sauriens, des batraciens, se rencontrent à chaque pas. Les phoques, les squales, les morues, les raies, remplissent les mers américaines, et la pêche fait vivre de nombreuses populations.

Gouvernement, finances, armée, marine, mœurs, religion, etc.

Les divers états qui composent la république américaine forment autant de républiques distinctes et indépendantes, qui ont leurs lois particulières, leurs coutumes, leurs administrations, pour toutes les affaires purement locales. Réunies par un pacte général, elles ont confié leurs grands intérêts sociaux à un gouvernement électif, composé d'un président qui possède la puissance exécutive, et de deux chambres législatives. Tous les pouvoirs de ce genre appartiennent à un congrès qui siège dans la ville de Washington, et qui se divise en un sénat et en une chambre de représentants. Les sénateurs sont élus pour six ans, au nombre de deux par chaque état, et se renouvellent par tiers tous les deux ans. Les représentants élus par le peuple, à raison de un député par 40,000 habitants, ne siègent que deux années. Les sénateurs sont nommés par les chambres législatives de chaque état; ils doivent être âgés de 30 ans au moins, et les députés de 25 ans. Dans les états où il existe des esclaves, on compte cinq de ceux-ci comme l'équivalent de trois hommes libres. — Le président doit être citoyen-né des États-Unis. Il doit avoir dépassé l'âge de 35 ans et avoir résidé 14 années consécutives dans son pays. Il est élu pour 4 ans par un nombre d'électeurs égal à celui des sénateurs et des représentants réunis. Chaque état nomme ses électeurs, qui se réunissent en congrès à Washington. Le président est assisté dans ses fonctions, par un vice-président, élu d'après le même mode. Les pouvoirs du président sont immenses: il commande les armées de terre et de mer et les milices nationales; de concert avec le sénat, il conclut les traités et choisit les ambassadeurs; il nomme aussi les ministres, les consuls, les juges de la cour suprême et les principaux officiers du gouvernement. Son traitement est de 125,000 fr., celui du vice-président de 30,000 fr. — Le congrès s'assemble au moins une fois par an, le premier lundi de décembre. Ses membres ne peuvent occuper aucun emploi du gouvernement; ils reçoivent une indemnité. Le vice-président est chargé de la présidence du sénat, mais il ne vote qu'en cas de partage. — La chambre des représentants a l'initiative des bills d'impôts; le sénat peut les rejeter ou les amender. Tout bill doit être signé du président pour avoir force de loi; s'il s'y refuse, le bill revient aux chambres avec ses observations, et s'il est adopté de nouveau, à la majorité des deux tiers, il devient loi de l'état, nonobstant l'opposition du président. — Le congrès règle la perception et l'emploi des

finances de l'état fédéral, négocie les emprunts, déclare la guerre, ordonne la levée des armées, la construction et l'armement des vaisseaux, fait battre monnaie et amende au besoin la constitution. — Une cour suprême qui siége à Washington et qui se compose d'un président, ou juge en chef, et de six adjoints; des cours inférieures, dont les membres sont inamovibles, comme ceux de la cour suprême, exercent le pouvoir judiciaire dans les États-Unis; les juges reçoivent un traitement fixe. — Les finances du gouvernement fédéral sont dans l'état le plus prospère; ses revenus s'élèvent à 138 millions de francs, et ses dettes sont nulles. Il ne faudrait cependant pas juger de la situation financière des états qui composent l'Union par celle du gouvernement central. Chacun d'eux à ses revenus particuliers, ses dépenses, ses dettes, et ce ne serait qu'en comparant leurs divers budgets, et totalisant leurs différents chapitres, qu'on pourrait se former une exacte idée de leur position. Les économistes les plus distingués estiment la masse des revenus particuliers des états de l'Union à plus de 200 millions. Les revenus centraux ne comprennent que le produit des douanes, celui de la vente des terres publiques, les dividendes de la banque fédérale, et quelques autres branches d'un rapport minime. Les revenus spéciaux des états se composent de l'impôt foncier, de droits sur les commissions, les ventes, les consommations; des taxes sur les personnes et sur les animaux domestiques, du produit des barrières sur les routes, des dividendes des banques particulières et de divers autres objets. — L'armée ne s'élève qu'au nombre d'hommes rigoureusement nécessaire pour l'administration militaire, le service médical, le génie et les géographes, quatre régiments d'artillerie, sept régiments d'infanterie, en tout 6,013 hommes, y compris les officiers; mais la milice, dans laquelle on trouverait au besoin une armée effective, dont la première serait le noyau, compte près de 1,200,000 hommes.—La marine américaine se compose de 68 vaisseaux ainsi classés: 25 vaisseaux de ligne, 11 frégates et 32 bâtiments inférieurs. Quelques vaisseaux, et entr'autres la *Pensylvanie*, sont percés pour 140 pièces de canon, dont une batterie du calibre de 44; leurs frégates portent jusqu'à 66 pièces de canon. — La liberté de conscience règne aux États-Unis dans toute sa plénitude, et il n'y existe pas de religion dominante; on y compte toutefois six religions prépondérantes: les baptistes, les épiscopaux méthodistes, les presbytériens, les congrégationalistes, les épiscopaux protestants, et les catholiques: les quatre premières sectes embrassent les huit treizièmes de la population totale; on compte ensuite les luthériens, les christions, les quakers, les unitaires, les arminiens, les mennonites, les moraves et un petit nombre de juifs. La religion des indigènes sauvages n'est qu'un tissu des plus absurdes et des plus cruelles superstitions. — Le peuple anglo-américain, spécialement occupé d'affaires commerciales, ne donne aucun instant à l'examen des questions spéculatives de littérature ou de philosophie: ce serait du temps perdu. Pour lui, tout est précis en morale, et tout est dogme en religion. Il ne s'instruit que pour faire des applications pratiques de ses connaissances; semblable à l'abeille, il recueille le miel pour le porter à la ruche, et non pour en savourer la douceur; aussi les amusements publics sont-ils nuls dans cette contrée, et les beaux-arts y jouissent-ils de peu de considération. La politesse n'y naît pas du désir de plaire, parce que tout est de forme, tout est apprêté, comme le résultat d'une leçon apprise d'avance; on n'y reconnaît donc rien de naturel, et l'Américain, silencieux et réfléchi, s'occupe peu de l'effet de ce qu'il dit. Les dames cependant sont persuadées qu'elles unissent toute la grâce des Françaises à la réserve des Anglaises. Cette grâce et cette réserve se résolvent en un ton cérémonieux, un air grave et pédantesque, et une étiquette raide et guindée; défauts bien rachetés d'ailleurs par d'éminentes vertus domestiques. — Le peu d'espace qui nous est

réservé nous défend de nous étendre sur une foule d'objets essentiels et dignes de remarque : nous terminerons donc en jetant un coup d'œil sur un des points les plus intéressants pour l'humanité, le régime pénitentiaire que l'on a adopté depuis plusieurs années dans la plupart des états de l'Union. — Ce régime n'est que l'application pratique d'un principe de philosophie et de philanthropie : donner aux prisons l'aspect d'un hospice moral, et corriger les hommes en leur apprenant à travailler. Deux méthodes sont employées pour arriver à ce but : l'habitation et le travail en commun, soumis à des règles austères, et le travail avec réclusion solitaire. Dans les maisons où le premier système est adopté, les condamnés couchent dans des dortoirs, sont revêtus d'un habit de forme déterminée, ont un lit séparé, composé d'un matelas, de draps et de couvertures; les dortoirs sont éclairés et chauffés. A des heures fixes, au son de la cloche et en observant un grand silence, les prisonniers se lavent le visage et les mains, changent de linge deux fois la semaine, se baignent deux fois par mois.—Le travail est proportionné à l'âge et à la capacité. Chaque individu a un compte ouvert où il est crédité du produit de son travail, débité de son vêtement, de sa nourriture, des frais de son procès; on lui compte le bénéfice à l'expiration de sa peine. Sa dépense journalière dans la prison est d'environ 80 centimes. Les repas pris en commun se composent de trois quarterons de pain à déjeûner avec une portion de mélasse; à dîner, d'une demi-livre de bœuf, une jatte de soupe, des pommes de terre; à souper, du pain et un pudding de maïs et de mélasse; jamais de vin, de bierre, ni de liqueurs spiritueuses. On donne des livres à ceux qui en désirent. Un ministre leur fait des sermons le dimanche. — Le système de travail solitaire exerce une grande influence sur l'esprit des condamnés qui y sont soumis. Chaque cellule à huit pieds de long, six de large, neuf de haut; elles s'ouvrent sur un corridor et sur une petite cour appropriée à chacune d'elles, elles reçoivent du jour des deux côtés. Le corridor est échauffé en hiver. Là, le détenu, complètement isolé, est livré à ses réflexions et à ses remords. Il n'a de communication qu'une fois par jour avec le porte-clefs, qui lui donne sa nourriture, composée de soupe, de pudding de maïs et de mélasse, de pain et quelquefois de légumes; jamais de viande, jamais de vin. Ces détenus reçoivent du travail quand ils en demandent, et ils ne tardent pas à le faire; ils reçoivent aussi des Bibles et quelques livres de morale. On a remarqué que ce régime, cette solitude, ce silence perpétuel, opéraient de rapides changements dans la conduite et même dans les opinions des condamnés, quelque opiniâtreté, quelque perversité qu'ils aient témoignées dans leur vie publique.—Il est inutile d'ajouter que des inspecteurs sont chargés de visiter les prisons deux fois par semaine, et de tout voir par eux-mêmes, et qu'il existe des infirmeries où de bons médecins soignent séparément les hommes et les femmes; mais la régularité du régime alimentaire préserve généralement les prisonniers de toute maladie grave. — Il serait à souhaiter que des établissements fondés sur les mêmes principes, mais modifiés selon nos usages et nos mœurs, fussent créés en France, et hâtassent l'accomplissement du vœu philanthropique de la plupart des hommes qui pensent : l'abolition de la peine de mort. B^on DE ROUJOUX.

ET CÆTERA. Locution latine qui est passée dans la langue française, parce que les notaires l'employaient autrefois dans tous les actes pour se dispenser de répéter les clauses purement de style. Lorsque les actes se rédigeaient en latin, les officiers publics avaient pris l'habitude de ne point écrire en entier les formules ordinaires de *promesse*, *d'obligation* et de *renonciation* qu'ils avaient toujours soin d'insérer dans les actes, se bornant à mettre par abréviation : *promittentes, et cætera; obligantes, et cætera; renunciantes, et cætera.* Quand ils furent forcés de les écrire en français, ils employèrent la même formule en faisant

usage d'un signe particulier, qui avait été adopté pour figurer la locution *et cætera* (et le reste, et tout ce qui s'ensuit) : *promettant, etc.*; *obligeant, etc.*; et *renonçant, etc.* Aujourd'hui, il est expressément défendu d'introduire dans les actes aucune abréviation; on peut juger de l'abus que cet usage des anciens notaires entraînait avec lui par le proverbe auquel il avait donné naissance : Dieu nous garde des qui-proquo d'apothicaire et des *et cætera* de notaire. Mais l'*et cætera*, qui est chassé des actes, est entré dans la langue usuelle avec sa signification littérale (*et autres choses*), et s'emploie pour dispenser de faire une énumération complète des objets que l'on veut désigner; il a joué surtout un grand rôle dans le langage de l'étiquette, et a donné lieu parfois à plus d'une querelle sérieuse. Il était de politesse exquise et d'humilité profonde, après avoir énuméré avec le plus grand soin toutes les qualités seigneuriales ou publiques d'une personne puissante, d'ajouter trois *etc.* pour réparer les omissions qui auraient pu être faites. N'en ajouter que deux était considéré comme une injure. Il y a eu même à cet égard des stipulations diplomatiques, et l'omission d'un *et cætera* a été cause d'une guerre ruineuse, entre la Pologne et la Suède, en 1655. Jean Casimir, roi de Pologne, n'ayant mis à la suite des qualités de la reine de Suède, dans une missive, que deux *etc. etc.*, la guerre s'ensuivit. Deux peuples ne pouvaient pas sans doute s'égorger pour une cause plus futile. TEULET aîné.

ÉTÉ, terme dérivé, soit d'*aesch*, qui désigne le soleil chez les Orientaux, d'où vient aussi le mot *étuve*, soit d'*æstus*, qui vient de *stare* (s'arrêter), parce que le soleil, arrivé à 23 degrés et demi de latitude septentrionale, à compter de l'équateur au tropique du *cancer* (pour notre hémisphère boréal, et autant à celui du *capricorne* pour l'hémisphère austral), s'arrête et rétrograde. Il suit de là qu'en repassant sur la même route, il réchauffe une seconde fois de ses rayons les mêmes climats. — Ainsi, du 22 juin au 22 septembre, règne la saison de l'été dans notre hémisphère boréal; de même l'hémisphère austral jouit de l'été pendant notre hiver, et lorsque le soleil revient du tropique du capricorne. L'été cesse lorsque le soleil est arrivé à l'équateur ou à l'équinoxe. On voit par-là que c'est à l'inclinaison de l'axe de la terre que sont dues les diverses *saisons* (*v.*), puisque, si le soleil était toujours dans l'équateur, la torride resterait brûlante; les zones voisines vivraient dans un continuel équinoxe, ou un printemps et un automne perpétuels, mais sans chaleurs d'été pour mûrir les fruits, ni hiver pour donner un repos nécessaire à la végétation; enfin, les pôles resteraient encroûtés constamment de glaces qu'aucun été ne viendrait dissoudre, et enveloppés d'un faible et perpétuel crépuscule ou de ténèbres. — Après le printemps, époque de jeunesse et de croissance, par l'ascension du soleil, temps de joie et des amours des fleurs comme des animaux, succède l'été brillant et enflammé, lorsque le soleil s'élance au sommet de sa carrière tropicale. Alors, ses feux rayonnent avec un brûlant éclat sur les vertes campagnes; ils jaunissent les moissons, et d'abord mûrissent les fruits rouges et rafraîchissants; alors les animaux se multiplient, les générations pullulent; alors les êtres se déploient avec énergie et exercent la plénitude de leurs facultés. C'est la saison des longues journées, des puissants travaux; c'est la virilité de l'année — Notre globe, ne décrivant pas un cercle parfait, mais une ellipse autour du soleil, se trouve pendant notre été dans son aphélie, ou son plus grand éloignement de cet astre (de plus d'un million de lieues), tandis qu'il est dans son périhélie, ou son plus grand rapprochement, au solstice d'*hiver* (*v.*). Cependant il fait plus chaud, quoique le soleil soit plus éloigné; mais c'est parce qu'en été les rayons de lumière tombent dans une direction plus rapprochée de la verticale sur le sol, tandis qu'en hiver ils tombent très obliquement, et traversent l'atmosphère dans une plus grande épaisseur, ce qui les affaiblit beaucoup. Plus les rayons tom-

bent perpendiculairement, plus ils agissent avec force et plus le chemin qu'ils traversent est court. Toutefois, l'été de l'hémisphère austral est moins chaud que le nôtre, pour l'ordinaire, sous un égal parallèle, soit parce que le soleil demeure sept jours et un quart de moins dans cet hémisphère (par la position actuelle des points équinoxiaux), soit parce qu'il y existe une plus grande étendue de mers et plus d'évaporation d'eau, ce qui tend à refroidir ces climats. — Les peuples situés sous l'équateur voient donc deux fois le soleil passer sur leurs têtes chaque année, et ils ont ainsi deux étés; puis, cet astre s'écartant, tantôt à droite, tantôt à gauche, de 23° et demi pour chaque tropique opposé, ces deux éloignements constituent pour eux des saisons moins ardentes. Lorsque le soleil de la torride est placé au zénith, la chaleur violente qu'il excite produit une immense évaporation d'eau; le ciel se voile de nuages amoncelés, qui crèvent incessamment en orages, avec les détonnations effroyables de la foudre, et en versant un déluge d'eau. De là vient que ces deux prétendus *étés* se nomment la *saison des pluies* ou l'*hivernage*, dans les parages des mers de l'Inde et sous tout l'équateur. Ce sont les époques les plus malsaines, à cause de la prédominance de cette humidité chaude qui corrompt tout. C'est encore à ce double passage du soleil sur la ligne équinoxiale qu'on doit rapporter la cause principale des *moussons* (*v.*) qui règnent par semestre dans les mers de l'Asie. — Les saisons sèches de l'équateur sont donc celles où le soleil s'éloigne vers l'un et l'autre tropique. Sous ceux-ci, les habitants n'ont le soleil à pic sur leur tête qu'à l'époque de leur solstice : c'est leur été; ils ont l'hiver quand le soleil est passé au solstice opposé. Cependant, cet hiver du tropique est, pour eux, encore bien chaud et bien sec, car leur été est pluvieux comme sous la ligne équinoxiale. — La chaleur des étés dépendant non seulement d'une moindre inclinaison des rayons solaires, mais encore de la durée des jours, il convient d'observer la longueur de ceux ci. A Saint-Pétersbourg (59° 56' 23" lat. bor.), le jour solsticial d'été du 21 juin a près de vingt heures, tandis que le plus court du solstice hibernal, 22 décembre, n'a que quatre heures. Sous la ligne équinoxiale, les jours et les nuits sont égaux quand le soleil y passe; ils varient faiblement dans leur durée proportionnelle quand le soleil remonte vers chaque tropique. Donc la longueur des jours ou de la lumière solaire compense, près des pôles, ce qui manque à la chaleur : aussi, les végétaux polaires croissent et mûrissent avec une hâte incessante pendant le peu de mois de leurs étés. Il fait plus chaud en Laponie quelquefois, durant ces jours sans nuit, que sous la torride même, où l'absence de la lumière pendant plus de douze heures rafraîchit par des brises une atmosphère embrasée. Il faut que les peuplades polaires se hâtent de vivre pendant leurs longs jours d'été presque sans nuit et sans sommeil : elles n'ont que trop le temps de s'engourdir pendant leur rigoureux hiver de près de neuf mois, qui force toutes les créatures à s'enfouir sous terre ; aussi la végétation est-elle alors prodigieusement active. — Dans nos contrées tempérées, la plus grande chaleur de l'été observée à Paris est de 32°, ou quelquefois 34° Réaumur (40° cent.). Nous renvoyons à l'article Température le tableau des degrés observés en chaque climat, et des lignes isothermes qui en résultent. — Les *maxima* de chaleur ou de froid n'ont pas exactement lieu aux époques précises des solstices d'été et d'hiver, car, puisque les températures ne dépendent point immédiatement du moment, mais encore des antécédents, le *maximum* de leurs effets n'a lieu qu'après une accumulation de plusieurs températures semblables répétées. Ainsi, la chaleur de l'été ne devient plus forte qu'après le solstice (en juillet et août pour nos climats); la chaleur du jour n'a pas lieu à midi, bien que le soleil soit au plus haut de sa course, mais vers deux heures. Il faut du temps pour que les diverses couches de l'atmosphère et du sol ter-

restre s'échauffent. La même relation a lieu pour le refroidissement en hiver et pendant la nuit. — La plus grande quantité de pluie tombe pendant l'été et sous les tropiques, la moindre en hiver et près des pôles : cependant il y a plus de jours de brumes et de pluies sous ces derniers climats, comme en hiver, et moins pendant l'été, comme sous les cieux intertropicaux. Ainsi, les pôles semblent être le séjour de l'hiver ou du froid, et la zône équinoxiale la patrie des étés comme de la chaleur. — En s'élevant au plus haut point sur l'horizon, tour à tour sur la terre, le soleil y promène la saison brillante qui colore les moissons, mûrit les fruits, fortifie de sa lumière et de ses feux tous les êtres, fait dominer la bile et l'ardeur bouillante de la vie. Il faut reconnaître que les maladies hybernales prédomineront en hiver et dans les régions voisines des pôles, comme le type estival règnera durant l'été et surtout entre les tropiques. On observe plus de maladies en été, mais plus de morts en hiver ; dans cette saison, les inflammations prévalent ; en été, ce sont les spasmes et les névroses. Chaque saison dissipe les maladies de la saison inverse pour imposer les siennes : ainsi, la sécheresse et la chaleur de l'été, qui nuisent tant aux tempéraments bilieux, secs, irascibles, remontent au contraire les constitutions lymphatiques et molles ou catarrhales que l'hiver affaisse. — Pendant l'été, les forces vitales sont attirées vers la circonférence du corps, les viscères plus débilités qu'en hiver : on digère moins bien, surtout la chair et les corps gras. Il semble qu'une providence spéciale nous fasse appéter alors les fruits acidulés, sucrés, les légumes les plus succulents, qui se multiplient à cette époque. Les aromates, mêlés aux aliments, raniment aussi les forces digestives sous les climats des tropiques, où la nature les prodigue. — Autant la transpiration augmente, autant les urines diminuent de quantité et sont plus chargées, par cette raison Les corps se dessèchent : c'est pourquoi les tempéraments humides, comme ceux des veillards catarrheux, s'en accommodent. Chez les anciens, il y avait des lieux d'*insolation* pour se réchauffer, se baigner dans les rayons vivifiants du soleil. Mais la jeunesse ardente et sanguine doit redouter la grande turgescence des liquides chez eux, laquelle suscite beaucoup d'affections aiguës, des fièvres bilieuses, etc. ; les efflorescences cutanées sortent aussi par la chaleur des étés. Enfin, les chaleurs extrêmes procurent un abattement profond du corps et de l'esprit ; les forces nerveuses sont dissoutes : de là cette énervation si remarquable de tous les peuples des pays chauds, leur paresse incurable, leur soumission abjecte sous le plus insolent despotisme. — Les purgatifs, les vomitifs surtout, sont utiles pour débarrasser en été les premières voies, comme la saignée, la diète, les déplétifs, sont recommandés dans les grandes chaleurs. Si, en été, tous les corps exhalent beaucoup et ont besoin de s'alléger, en hiver au contraire ils aspirent à se fortifier et à se remplir. — Voyez les articles des autres époques de l'année et celui des SAISONS. J.-J. VIREY.

ÉTEIGNOIR (Ordre de l'). Cette plaisanterie de quelques hommes de lettres, parmi lesquels figurait notamment M. Jouy, signala les premières années du règne de Louis XVIII ; elle était principalement dirigée contre ce qu'on nommait alors le corps des jésuites, auquel on supposait une influence toujours croissante et une opposition constante aux progrès des lumières. Le petit instrument dont le nom figure en tête de cet article se faisait surtout remarquer dans les armes du nouvel ordre, ce qui indiquait dans ses satiriques fondateurs un esprit plus empreint de facétie que d'observation. En supposant en effet tout l'ancien esprit jésuitique réveillé dans le corps de ceux qu'on se proposait de dénigrer par l'institution de l'ordre de l'éteignoir, c'était donner un démenti trop formel à l'histoire que de les regarder comme opposés au développement des lumières, eux qui représentaient le corps le plus éclairé

de l'époque où il a brillé, le corps auquel la France a dû tant de savants hommes; mais il n'est pas vrai que l'association désignée sous le nom de *jésuitique* avant 1830 ait été en rien opposée au développement de ce que nous appelons les *lumières* : elle pouvait avoir des principes à elle, faux même si l'on veut; elle pouvait aussi chercher à les répandre par tous les moyens possibles, surtout chez les jeunes gens, mais elle contenait des hommes trop sensés, trop éclairés, pour craindre que le développement des lumières ne lui fût contraire dans le but qu'on lui supposait, et qui était réellement le sien, celui de favoriser l'asservissement de la nation. Les lumières sont un moyen plutôt qu'un frein d'esclavage. L'opinion contraire est assez généralement répandue, mais le corps dont nous parlons ne pouvait en être la dupe, et le seul reproche raisonnable qu'on pût lui faire, était dans la direction qu'il cherchait à donner aux esprits. C'est faire au reste une critique trop sérieuse d'une plaisanterie qui n'en vaut pas la peine, et qui avait fini longtemps avant la cause qui y avait donné lieu, la dissolution du nouveau corps de jésuites, lors de la chute du gouvernement qui l'avait institué. BILLOT.

ÉTENDARD. Ceux qu'on voit dans les bas-reliefs du tombeau de François Ier sont en banderoles longues, étroites, fourchues; ceux des bas-reliefs du tombeau de Louis XII ont la draperie courte et arrondie par les extrémités. Vouloir dire comment ont été faits les étendards serait une entreprise peu utile et un tableau difficilement véridique. — La volonté du capitaine décidait des ornements ou des armoiries de la draperie; la couleur de l'étendard était la même que celle des robes de livrée ou des hoquetons que portaient les gens d'armes et les archers à cheval des compagnies de chevau-légers. — L'expression *étendard* donne maintenant l'idée d'un drapeau propre à certaine cavalerie française : or, comme autrefois la cavalerie était tout, et les corps d'infanterie rien ou peu de chose, l'étendard a conservé, dans le langage historique et pittoresque, un sens large il exprime en ce cas toute espèce de signes ou d'enseignes d'une armée, abstraction faite des différences d'armes. Voilà pourquoi c'est surtout à l'étendard que s'appliquent les verbes *arborer*, *déployer*, *planter* l'étendard; *marcher*, *combattre*, *se ranger* sous les étendards; c'est aussi pour cela que quelquefois on a appelé étendard l'enseigne qui était confiée à l'officier nommé *porte-enseigne*. — Sous le règne de Napoléon, l'étendard de la cavalerie consistait en une aigle dont la draperie et la hampe étaient de moindre dimension que dans l'infanterie. — Les étendards français ont été de toutes les couleurs. Dans la croisade de 1188, ils étaient bariolés d'une croix rouge. Dans les luttes contre les ducs de Bourgogne, ils ont porté la croix blanche; ils ont été tricolores de 1789 à 1814, blancs jusqu'en 1830; la couleur nationale leur est depuis lors rendue. Gal BARDIN.

ÉTENDUE, en latin *spatium*, *magnitudo*, *amplitudo*, *longitudo*, *latitudo*, etc., qui sont autant d'expressions latines destinées à rendre la même idée suivant diverses acceptions, quoiqu'aucune n'en donne le sens précis. L'idée réellement attachée à ce mot est en effet de la nature de celles que tout le monde peut concevoir à l'instant même et sans le moindre effort d'esprit, quoiqu'il soit néanmoins absolument impossible de la définir autrement que par une pétition de principe, tant il est vrai qu'il existe une foule de lacunes que rien ne peut remplir entre les opérations de la pensée d'une intelligence facile et la manière de les rendre verbalement ou littéralement. Pour en revenir au mot *étendue*, nous le considérerons comme une sorte de mot générique, dont tous ceux qui peuvent y avoir plus ou moins de rapport par leur acception seraient des espèces : nous citerons comme tels : *dimension*, *distance*, *longitude*, *espace*, etc. Sous ce point de vue, nous ne saurions mieux le définir qu'en disant que l'espace lui-même où existent, et que parcourent tant de mondes, est une étendue sans fin; dans

un sens plus général encore, nous nommerons *étendue* tout ce qui occupe dans l'espace des dimensions quelconques, simples ou composées. Ainsi, une mesure linéaire quelconque, prise arbitrairement, serait une étendue du genre le plus simple, ou indiquerait l'espace existant entre deux points. Une surface quelconque serait aussi une étendue, mais à dimensions déjà plus compliquées, puisqu'elle se compose des idées de longueur et de largeur. Enfin, un solide quelconque serait une troisième espèce d'étendue la plus compliquée. Elle s'applique à presque tous les corps de la nature, quelle que soit leur forme. Ainsi, l'étendue d'un corps quelconque à trois dimensions sera mesurée par la place qu'il occupe dans l'espace : c'est ce qu'on appelle encore son *volume*. La meilleure manière de s'en former une idée est de le supposer plongé dans l'eau pour remarquer la quantité qu'il en déplace. Ainsi, une boule placée en immersion dans un vase d'eau d'une forme cylindrique fera élever l'eau, le long des parois du vase, d'une quantité marquée par le volume de cette boule, c.-à-d. que la colonne d'eau où le diamètre du cylindre d'eau s'élèvera d'une quantité telle que le volume de la section cylindrique dont l'eau s'est accrue est le même que celui de la boule. Le rapport géométrique du diamètre de cette section est à celui de la boule en question comme 3 : 1. C'est sur cette immersion d'un corps quelconque dans un liquide et sur le genre de phénomènes qui en résulte qu'est fondée la théorie de la balance hydrostatique. En renfermant dans l'acception du mot *étendue* tout ce qui réunit un genre quelconque de dimension, on en concevra aisément la différence avec toute autre expression qui pourrait improprement lui être comparée comme synonyme. Ainsi, le mot *espace* n'a, avec celui d'étendue, d'autre rapport, sinon que tous deux servent également à désigner l'espace immense ou une partie de cette immense étendue d'espace où nous existons, mais il ne doit désigner que cela. Le mot *dimension* indique les diverses propriétés, telles que longueur, largeur, épaisseur, qui peuvent composer un espace ou une étendue quelconque d'espace, car nous croyons inutile d'observer que le mot *étendue*, dans le sens général où nous l'appliquons, a toujours besoin que le sens en soit spécifié d'une manière plus précise par l'addition des mots, *lieu*, *espace*, etc., ou autres équivalents. Nous avons déjà dit ce qu'on appelait *volume* ou place occupée par un corps quelconque dans l'espace. On appelle *distance* (*v.*) l'étendue linéaire existant entre deux ou plusieurs points déterminés. *Surface* indique une étendue en longueur et en largeur. Les mots *longitude*, *latitude*, *amplitude*, ou autres termes scientifiques de même nature, servent à désigner l'étendue de lieu, d'espace ou de distance existant entre des points, mais cette étendue de lieu, d'espace ou de distance est marquée par des lignes circulaires ou elliptiques. Les mots *grandeur*, *immensité* ou autres semblables ne servent guère qu'à caractériser un mode d'être particulier des idées attachées aux mots d'étendue et d'espace. Le *temps* et l'*espace* sont deux conditions indispensables attachées, non seulement à l'existence, mais encore à la conservation de toute espèce d'êtres. Les propriétés de ces deux choses sont les mêmes à une foule d'égards. Nous nous perdons également dans les idées de grandeur, d'infini, attachées à l'une et à l'autre. On ne peut, d'après cela, s'étonner de ce que les mêmes termes aient été adoptés pour caractériser ce que nous pouvons concevoir de leurs propriétés : ainsi, le mot étendue sert également à spécifier les diverses mesures que nous en pouvons faire, et l'on dit une *étendue déterminée de temps ou d'espace*. L'acception de ce mot a même été généralisée au point qu'on l'applique à tout ce qui comporte une idée de mesure : c'est ainsi qu'on dira, en parlant d'un chanteur, l'*étendue de la voix*. On dira aussi l'*étendue de l'esprit* pour marquer un plus ou moins grand degré de capacité intellectuelle. L'*étendue de l'amitie* peut

s'employer aussi pour la force de l'amitié. On dira, au figuré et au propre, l'*étendue des possessions de cet homme.* Cette locution indiquera, dans un sens, la plus ou moins grande quantité de propriétés, leurs dimensions, etc. Il fera connaître dans l'autre leur valeur pécuniaire relative. *Étendue* est toutefois peu usité dans ce dernier cas, et ne devrait même jamais l'être. Nous ne le citons que comme un exemple d'une locution assez improprement citée dans un dictionnaire qui jouit de quelque vogue. Nous terminerons cet article par une dernière réflexion, c'est qu'il n'y a pas un mot dont l'idée rappelle celle d'une mesure quelconque qui ne puisse être considéré comme ayant une acception renfermée dans celle du mot *étendue :* tels sont, par exemple, *longueur, hauteur, profondeur, largeur* et autres semblables, qui supposent une idée de mesure linéaire ou tout au plus de mesure de surface. Il en serait de même de tout autre expression qui supposerait une idée de mesure en tout sens, comme *capacité* par exemple. Nous disons plus, il n'y a aucun corps susceptible d'être mesuré qui ne rappelle aussitôt lui-même l'idée d'étendue, et dont l'acception ne soit aussi jusqu'à un certain point comprise dans celle de ce mot; et comme il indique lui-même une propriété inhérente à toute espèce de corps, et sans laquelle on ne peut admettre l'existence de rien de matériel (car, quelque loin qu'on puisse porter l'idée de *divisibilité* de la matière, la dernière portion divisée aura toujours de l'étendue), il en résulte que l'idée attachée à ce mot doit être, dans l'ordre physique des êtres, considérée comme la plus générale, la plus universelle de toute la nature. J. Humbert.

ÉTÉOCLE et POLYNICE, nés du plus sacrilége des incestes, celui d'une mère avec son fils, dans les temps héroïques, étaient fils d'OEdipe, roi parricide, et de Jocaste, femme de Laïus. Leurs sœurs furent Ismène et cette Antigone, astre consolateur de cette malheureuse famille frappée du courroux des dieux. La vertu de cette jeune princesse, modèle de la piété filiale, est merveilleusement opposée dans cette dynastie abhorrée du ciel et des hommes, à la fureur aveugle d'Étéocle et de Polynice, le type impie des haines fraternelles. Lorsque le vieil OEdipe, parricide et incestueux, hélas! à son insu, eut, de ses propres mains, arraché de leurs orbites sanglants des yeux qui souillaient le soleil, ses fils dénaturés, selon Diodore de Sicile, enfermèrent leur père dans son palais, et s'emparèrent du royaume de la fameuse Thèbes heptapyle (aux sept portes), capitale de la Béotie. Ils convinrent de régner alternativement chacun une année. Etéocle, qui avait eu le malheur de jouir d'abord de la lumière, régna le premier. Ce prince, pénétré du sentiment de ce vers français, d'ailleurs assez faux quant à l'expression :

Qu'un trône est *trop étroit* pour être partagé,

l'année expirée, refusa d'en descendre. De là cette guerre de Thèbes, la plus célèbre des siècles héroïques avec celle de Troie, qu'elle précéda. Adraste, alors roi d'Argos, et dont Polynice avait épousé la fille, nommée Argie, à la tête d'une armée, marcha avec son gendre contre Etéocle. Ce roi et six autres guerriers illustres firent le siége des sept portes de Thèbes. Eschyle, l'antique Shaskspeare des Grecs, dans ses *Sept chefs devant Thèbes*, peint, par ces sombres vers, toute cette guerre lugubre, dont l'issue fut si désastreuse des deux côtés :

Sur un bouclier noir sept chefs impitoyables,
Epouvantent le ciel de serments effroyables;
Près d'un taureau mourant, qu'ils viennent d'égorger,
Tous, la main dans le sang, jurent de se venger;
Ils en jurent la Peur, le dieu Mars et Bellone.

Traduct. de *Boileau.*

Ces sept chefs portaient autant de boucliers ornés de figures et de devises présomptueuses. Les écus bariolés de nos chevaliers errants en furent une imitation, si ce n'est que l'amour était le seul sujet des ornements de ces galants écus. La mort funeste d'Etéocle et de Polynice mit fin à cette guerre fameuse. Les deux frères s'étant cherchés et rencontrés sur le champ de bataille, dit Euripide dans ses *Phé-*

niciennes, combattirent d'abord avec la lance; cette arme vola en éclats dans leurs mains; tous deux blessés, ils saisirent alors leur épée. Etéocle, plus adroit, traversa de la sienne le corps de son frère, qui tomba mourant sur le sable. Il allait lâchement le dépouiller quand Polynice, recueillant toutes ses forces expirantes, lui plongea la sienne dans le flanc gauche :

> Polynice frappé pousse un cri dans les airs,
> Et son ame en courroux s'enfuit dans les enfers,

disait le jeune Racine, dont les beaux vers de la Thébaïde annonçaient déjà le chantre immortel des fureurs d'Oreste. C'est ainsi qu'Etéocle, qui ne régna qu'un an, justifia son nom (étéos-klès), la *gloire d'une année*. Son fils Laodamas, en bas âge, mis sous la tutèle de Créon, fils de Ménœcée, lui succéda au trône de Thèbes. — On plaça sur un seul bûcher les corps inanimés d'Etéocle et de Polynice. On dut penser que la mort qui éteint tout sur la terre éteindrait leur haine : il en fut autrement; on vit ou l'on crut voir les flammes du bûcher se partager. Bien plus, la fable et les poëtes assurent que leurs cendres froides, odieuses l'une à l'autre, se divisèrent d'elles-mêmes. Outre l'antique Eschyle, Euripide et Racine, que nous avons cités, Stace composa une épopée latine intitulée la *Thébaïde;* elle lui mérita le titre un peu railleur de poète *cyclique* (*v.* ce mot), à cause du soin qu'il porte à n'omettre aucun événement de cette lamentable guerre (*lamentabile bellum*), comme dit plaisamment Horace. Ce sujet était déjà usé au temps de Stace. DENNE-BARON.

ÉTERNEL (L') [*v.* DIEU, ÉTERNITÉ].

ÉTERNITÉ. Le philosophe Boëce a défini l'éternité : *interminabilis vitæ tota simul et perfecta possessio* (la possession pleine et parfaite d'une vie sans terme et sans limite). Mais cette définition convient surtout à l'éternité de Dieu, la seule, du reste, que l'homme conçoive d'une manière, sinon claire et distincte, du moins rationnelle et logique.—Quant à l'*éternité du temps*, on la représente d'ordinaire comme une ligne sans commencement ni fin. Dans les spéculations sur l'espace infini, nous considérons le lieu où nous sommes comme un centre à l'égard de toute l'étendue qui nous environne; dans les spéculations sur l'éternité, nous regardons le temps qui nous est présent comme le milieu qui divise toute la ligne en deux parties égales : de là vient qu'on a quelquefois comparé le temps à une isthme s'élevant au milieu d'un océan immense qui l'enveloppe de toutes parts.— On sait que la philosophie scolastique distinguait deux éternités, l'éternité antérieure et l'éternité postérieure. Mais qu'apprennent tous les termes de l'école et ses divisions subtiles sur le mystère de l'infini, que l'homme ne saurait embrasser par sa nature étroite et bornée? L'intelligence démontre sans doute l'existence d'une éternité antérieure; mais elle ne saurait s'en former aucune idée lucide et concordante. Il nous est impossible d'avoir aucune notion d'une durée qui a passé, si ce n'est qu'elle a été présente une fois; mais tout ce qui a été une fois présent est à une certaine distance de nous; et tout ce qui est à une certaine distance de nous, quelque éloigné qu'il soit, ne peut jamais être l'*éternité*.— La notion même d'une durée qui a passé emporte qu'elle a été présente une fois, puisque l'idée de celle-ci renferme actuellement l'idée de l'autre. C'est donc là un mystère impénétrable à l'esprit humain. Nous sommes assurés qu'il y a eu une éternité; mais nous nous contredisons nous-mêmes dès que nous voulons nous en former quelque idée.—Nos difficultés sur ce point viennent de ce que nous ne saurions avoir d'autre idée de la durée que de celle par laquelle nous existons nous-mêmes avec tous les êtres créés, c.-à-d. une durée successive, formée du passé, du présent et de l'avenir. Nous sommes persuadés qu'il existe quelque chose de toute éternité, et cependant il nous est impossible de concevoir, suivant l'idée que nous avons de l'existence, qu'aucune chose qui existe puisse être *de toute éternité*.— Il est certain qu'aucun être n'a pu se former lui-même, puisqu'il faudrait alors qu'il eût agi avant

qu'il existât, ce qui implique contradiction, d'où il faut conclure qu'il doit y avoir eu quelque chose de toute éternité: or, tout ce qui existe à la manière des êtres finis, en suivant les notions que nous avons de l'existence, ne saurait avoir existé de cette manière ; il faut donc que cet être primitif et éternel, cause et effet par rapport à lui-même, qui se trouve à une distance infinie de tous les êtres créés, ait un tout autre mode d'existence que le leur, et dont ils ne sauraient avoir aucune idée.— On a soulevé long-temps dans les écoles la question de savoir si l'éternité est successive, c.-à-d. si elle est composée de parties qui coulent les unes des autres, ou bien si c'est une durée simple qui exclut essentiellement le passé et l'avenir. Les scotistes soutenaient le premier sentiment, les thomistes s'étaient déclarés pour le second. Chacun de ces deux partis était plus fort en objections qu'en solutions. Tous les chrétiens, disent les scotistes, demeurent d'accord qu'il n'y a que Dieu qui ait toujours existé; que les créatures n'ont pas toujours coexisté avec lui ; que, par conséquent, il existait avant qu'elles existassent. Il y avait donc un *avant* lorsque Dieu existait seul ; il n'est donc pas vrai que la durée de Dieu soit un point indivisible : le temps a donc précédé l'existence des créatures. Par les conséquences, ils croient faire tomber en contradiction leurs adversaires : car, si la durée de Dieu est indivisible, sans passé ni avenir, il faut que le temps et les créatures aient commencé ensemble; et si cela est, comment peut-on dire que Dieu existait avant l'existence des créatures? — Dans toute succession de durée, disent à leur tour les thomistes, on fait compter par mois, années et siècles. Si l'éternité est successive, elle renferme donc une infinité de siècles : or, une succession infinie de siècles ne peut jamais être épuisée ni écoulée, c.-à-d. qu'on n'en peut jamais voir la fin, parce qu'étant épuisée, elle ne sera plus infinie. D'où l'on conclut que s'il y avait une éternité successive ou une succession infinie de siècles jusqu'à ce jour, il serait impossible qu'on fût parvenu jusque aujourd'hui, puisque cela n'a pu se faire sans franchir une distance infinie ; et qu'une distance infinie ne peut être franchie, parce qu'elle serait infinie et ne le serait pas.— C'est ainsi que l'esprit humain s'abîme dans d'incompréhensibles profondeurs, lorsqu'au lieu d'accepter les mystères qui l'environnent, et au sein desquels il est plongé, il s'efforce de les comprendre, prétendant arriver par le fini à la compréhension de l'infini, par le temps à celle de l'éternité. — C'est parce que nous ne concevons ni la nature de l'éternité ni ses conditions d'existence, que l'un des dogmes fondamentaux du christianisme écrase la raison de son poids, et lui est un objet d'épreuve et de scandale. Il n'y a pas plus à raisonner sur l'éternité des peines que sur l'éternité en elle-même. Il devrait suffire de démontrer par l'histoire, par sa concordance avec le dogme de l'éternité des peines, que cette doctrine est consacrée par la tradition primitive tout entière. Avec la croyance d'une autre vie, les anciens admettaient généralement une récompense éternelle pour le juste et des peines éternelles pour les méchants. Ils reconnaissaient trois états différents de l'ame après la mort : le premier était l'état de bonheur dont les ames jouissaient éternellement dans le ciel ; le second, l'état de souffrance, auquel les ames des méchants, les ames *absolument incurables*, selon l'expression de Plutarque, étaient éternellement condamnées dans les enfers ; le troisième état, mitoyen entre les deux autres, était celui des ames qui, sans avoir mérité des châtiments éternels, étaient néanmoins encore redevables à la justice divine (Plutarq., *De his qui à numine serò puniuntur*).— Platon enseigne la même doctrine : « Ceux que les hommes et les dieux punissent, afin que leur punition soit utile, sont les malheureux qui ont commis des péchés *guérissables* : la douleur et les tourments leur procurent un bien réel, car on ne peut être autrement dé-

livré de l'injustice. Mais, pour ceux qui, ayant atteint les limites du mal, sont *tout-à-fait incurables*, ils servent d'exemple aux autres, sans qu'il leur en revienne aucune utilité, parce qu'ils ne sont pas *susceptibles* d'être guéris (Platon, *in Gorgiâ*). » — « Cette sentence rendue, le juge ordonne aux justes de passer à la droite, et de monter aux cieux; il commande aux méchans de passer à la gauche, et de descendre aux enfers (id., *De republic.*, lib. 10). » — Suivant Virgile, le supplice de Thésée est d'être assis, et de l'être éternellement :

. . . . . . Sedet, æternùmque sedebit
Infelix Theseus . . . .
(Æneid., *lib.* 6).

C'est aussi la croyance des Indiens. L'enfer, qu'ils appellent *patalam*, est le lieu du supplice et la demeure des pécheurs : « C'est là que, plongés dans le feu, ils brûlent et brûleront toute l'éternité. Un peu au-dessus, est une ville appelée *Chouzoméni*, où *Zomo*, roi des enfers, fait sa demeure, et d'où il ordonne et préside aux différents supplices qu'on fait subir à chacun des damnés (*Ezour-Védam*). » — L'*Edda* scandinave contient la même tradition. — Cette doctrine était si générale et si constante dans tout le paganisme qu'elle ne fut pas attaquée par les premiers antagonistes du christianisme : « Les chrétiens, dit Celse, ont raison de penser que ceux qui vivent saintement seront récompensés après la mort, et que les méchants subiront des supplices éternels (Origen. *Contra Cels.*, lib. 8). » — M. de La Mennais a réuni les témoignages épars de tous les peuples et de tous les siècles (*Essai sur l'indiff.*, tom. III, chap. 27). Nous nous arrêterons, nous écriant aussi avec lui : « A quoi serviraient les témoignages que nous pourrions produire encore ? et quand toutes les générations humaines, secouant leur poussière, viendraient elles-mêmes nous dire : Voilà ce que nous avons cru, serions-nous plus certain que la connaissance d'un Dieu unique, éternel, père de tout ce qui est, se conserva toujours dans le monde? C'est la foi universelle, la foi de tous les siècles et de toutes les nations. Quelle frappante unanimité! quel magnifique concert! Quelle est imposante cette voix qui s'élève de tous les points de la terre et du temps, vers le Dieu de l'éternité! »

De Carné.

ÉTERNUMENT (méd.). — On désigne par ce nom une expulsion brusque de l'air contenu dans la poitrine, et qui, traversant en quantité considérable les fosses nasales, détermine un bruit plus ou moins fort. Cet acte est convulsif, et il imprime au corps une secousse générale; aussi, quand il est répété souvent, il devient fatigant. Il provoque la sécrétion des larmes et du mucus nasal. — On attribue l'éternument à l'irritation de la membrane qui revêt les cavités du nez, et on démontre facilement cette cause, en faisant prendre une prise de tabac aux personnes qui n'ont pas l'habitude d'en user. Bien que la membrane pituitaire soit le plus communément le point de départ de l'éternument, cette expiration rapide peut être excitée par l'action d'une vive lumière et par des impressions internes : dans de tels cas, l'effet s'explique par des communications nerveuses des yeux ou des viscères avec le nez. Dans quelques cas, on provoque artificiellement l'éternument au moyen de poudres appelées *sternutatoires*, et ordinairement pour alléger une affection de la tête. C'est un moyen dont il ne faut pas abuser, car, comme nous l'avons dit aux mots Coryza et Enchifrenement, l'irritation de la membrane qui tapisse le nez peut avoir de graves résultats.

Charbonnier.

ÉTHER, substantif masculin, dont l'adjectif est *éthéré* : c'est donc abusivement que l'on dit quelquefois l'*éthérée* pour l'*espace*; il faut alors sous-entendre le substantif féminin *plaine*. Ce mot, également en usage dans la langue des physiciens et des poètes, signifie *air brûlant* (*aithein*, brûler, et *aêr*, air); il est passé de l'idiome grec dans presque tous ceux de l'Europe. Cette combinai-

son philologique des Grecs est heureuse, comme nous l'allons voir, car ils n'ont point sans raison ainsi appelé ce fluide, qui commence à un peu plus de 16 lieues et demi de notre globe, là où finit notre épaisse atmosphère, à la dernière et plus légère couche de cette vapeur terrestre. On définit l'éther un fluide invisible, élastique, impondérable comme la lumière qui remplit l'incommensurable espace, et à travers lequel les planètes et les comètes poursuivent et achèvent leurs révolutions sans le moindre trouble, tant cette substance, merveilleusement translucide, est mobile et prompte à se déplacer. Elle pénètre et traverse les corps les plus compactes, en s'insinuant dans leurs pores; elle est infiniment plus rapide que la lumière même, qui nous vient du soleil, de 35 millions de lieues, en huit minutes. Aussi les phénomènes de la lumière et de l'électricité sont-ils attribués à la matière éthérée par le savant Euler. En effet, la lumière, le calorique et l'électricité sont, comme l'éther, impondérables. Les comètes, ces nuages immenses, lumineux seulement près du soleil, dont une, celle de Biela, laisse apercevoir, sous une épaisseur de 15,000 lieues, le scintillement des plus petites étoiles, avec sa queue d'un million de lieues de longueur, fluide mille fois plus léger que le gaz hydrogène pur, ne pèserait pas plus dans une balance que le moindre filet d'eau, ces comètes, dis-je, par leur essence, justifieraient la présence immédiate de l'éther dans l'espace. C'est l'impondérabilité de l'éther, son extrême ténuité, son indivisibilité, qui ont fait que des philosophes ont nié son existence. Audelà des atmosphères planétaires (quand ils s'en trouvent), ils admettent un vide absolu. Euler affirmait qu'un tel état ne pouvait exister dans l'espace, parce qu'il était traversé de mille points différents par le calorique, la lumière du soleil et des étoiles, celle de la réfraction et réflexion des planètes. — Le système de Descartes justifie parfaitement l'étymologie grecque d'*éther*. Il prétend que le premier état de la nature a été cette substance, et que le soleil et les étoiles en ont été formés. Pourquoi la substance éthérée, si elle existe réellement, hypothèse bien probable, par cette propriété qu'elle a de s'insinuer dans tous les corps, ne serait-elle point sur la terre un des principes de la chaleur et de la vie? Qui dit la chaleur et la vie dit le mouvement. Puisque l'on présume, avec raison, que l'espace entre le soleil et notre globe est traversé par de petits corps opaques ou planétilles, que leur distance et l'exiguité de leur volume dérobent à notre vue, pourquoi ne croirait-on pas à des êtres qui peuplent l'éther, comme lui existants, mais comme lui invisibles et impondérables? — Huyghens donne le nom d'*éther* à la lumière. Newton, tout en combattant le *plein absolu* des cartésiens (disciples de Descartes), admet une substance d'une ténuité indicible qui remplit l'univers. Le savant M. Francœur, dans son *Uranographie*, se décide pour le *vide absolu*. « Si quelque substance, dit-il, surnageait à l'atmosphère, elle serait d'une ténuité infinie, puisque sans cela elle s'abaisserait jusqu'à la couche d'air de même densité. » Mais, dire que cette substance serait mille fois plus légère que l'atmosphère, ce n'est pas dire qu'elle ne puisse exister. L'essence si translucide, si légère des comètes, nous prouverait la réalité de ce gaz céleste. — L'*éther*, ce mot si fantastique, qui renferme en lui un mystère, puisque, comme les sylphes, on ne le vit jamais, dut frapper l'imagination des poètes : aussi s'en servent-ils à tous moments : *Les champs de l'éther*, *les campagnes éthérées*, *la voûte éthérée* même, sont des expressions communes dans leur langue. Le chantre des saisons, Thompson, va jusqu'à former des êtres réels de la substance éthérée; témoins ces deux charmants vers :

Ethereal daugther of the lusty Spring,
And sweet Paeonius ever gentle May.

Zéphirs, fraîche Maïa, nymphe rose et sacrée,
Du printems créateur, toi, la fille *éthérée*!

DENNE-BARON.

ÉTHER. Le nom d'*éther* fut d'abord donné à un liquide très volatil, très in-

flammable, très suave, qu'on obtient en chauffant des parties égales d'alcool et d'acide sulfurique. On étendit le même nom à d'autres liquides provenant de l'action de l'alcool sur d'autres acides, et partageant à peu près les mêmes propriétés, enfin, il a été appliqué depuis à des composés d'acide et d'alcool peu volatils et presque inodores.—Il y a donc plusieurs genres d'éthers;on les distingue tous d'ailleurs par le nom de l'acide qui sert à les former: les uns sont composés d'hydrogène, de carbone et d'oxygène (éthers sulfurique, phosphorique et arsénique); les autres d'hydrogène percarboné combiné avec l'acide employé (éthers hydrochlorique, hydriodique); les autres enfin d'alcool et de l'acide employé pour les faire: tels sont les éthers nitrique et ceux à acides végétaux.—Ils ont presque tous pour propriétés communes une odeur forte et suave, une saveur chaude et piquante, une limpidité parfaite, une fluidité très grande, une volatilité extrême. Ils se combinent en toute proportion avec l'alcool, mais non avec l eau. L'éther dissout les huiles fixes et volatiles, les bitumes et les résines, et non les gommes. Tous les éthers s'enflamment sur-le-champ par l'approche d'une bougie allumée. Les éthers connus jusqu'à présent sont: 1° l'*éther sulfurique*, le plus anciennement connu de tous, puisqu'on le trouve mentionné dans la *Pharmacopée* de Valerius Cordus, publiée à Nuremberg en 1540. C'est le plus usité; il est employé en médecine, soit pur, soit mêlé avec l'alcool sous le nom de liqueur d'Hoffmann. On s'en sert souvent dans les laboratoires de chimie. 2° et 3° Les *éthers phosphorique* et *arsénique*, dont la découverte est due à M. Boullay : ces deux éthers sont probablement les mêmes que l'éther sulfurique. 4° L'*éther hydrochlorique*, gazeux à la température de 11°: la saveur en est sensiblement sucrée. 5° L'*éther hydriodique*, dû à M. Gay-Lussac: il ne s'enflamme point par l'approche d'un corps en combustion, et n'occupe son rang parmi les éthers que par analogie. 6° L'*éther nitrique*, d'un blanc jaunâtre, d'une odeur extrêmement forte, d'une saveur âcre et brûlante : cet éther est dû à M. Navier de Châlons. 7° L'*éther acétique*, découvert par le comte de Lauraguais en 1759 : il a une odeur agréable d'éther sulfurique et d'acide acétique, une saveur toute particulière, 8° Enfin les *éthers benzoïque* et *oxalique*, plus volatils que l'alcool, et les *éthers citrique*, *tartrique* et *gallique*, qui n'entrent en ébullition qu'au-dessus de 100°. —On n'emploie guère, même en médecine, que les éthers sulfurique et acétique; on les considère comme stimulants diffusibles et antispasmodiques. On a administré l'éther sulfurique avec succès contre le ver solitaire. L'éther acétique a été récemment préconisé en frictions contre certaines attaques de goutte et de rhumatisme. L'éther sert souvent d'excipient à des médicaments actifs préparés dans les pharmacies sous le nom de *teintures éthérées*. S. Sandras.

ÉTHIOPIE, Éthiopiens. On désigne souvent sous le nom d'Éthiopie les pays de l'Afrique moyenne, mais on l'emploie particulièrement pour l'Abyssinie (*v.* ce mot). Dans le monde ancien, ce nom avait un sens bien plus étendu, car il désignait tous les pays situés à l'extrémité méridionale du monde connu. On appelait *Éthiopiens* tous les hommes de couleur brune ou noire; car ce nom, dérivé des mots grecs *aithô* et *opsis*, signifie *les hommes au visage brûlé*. Il y en avait en Asie comme en Afrique, et le golfe Arabique les divisait en Éthiopiens orientaux et occidentaux (*v.* Homère, *Odyssée*, l. I, v. 23 et 24). Le mot *Cousch*, dans la Bible, paraît avoir le même sens, et les Septante l'expliquent toujours par Éthiopie. Il est employé quelquefois pour la partie méridionale de l'Arabie, mais plus souvent pour l'Éthiopie africaine, qui renfermait aussi la Nubie, et s'avançait au nord jusqu'à Syène (*v.* au mot Meroë). A l'époque du roi Ézéchias, ou *Hiskia*, les Couschites s'étaient même emparés de la Haute-Égypte, et y avaient fondé une dynastie. Manéthon nomme trois rois de cette dynastie, Sabaco, Sevechus et Tarcos ou Tirhaka. Ce dernier était en guerre avec Sanhérib, roi des Assyriens (*v.* le 2e liv.

des *Rois*, ch. xix, v. 9, et *Isaïe*, c. xxxvii, v. 9). Strabon l'appelle Tearcon, et le cite parmi les plus grands conquérants du monde ancien. Psammétique refoula cette dynastie dans ses anciennes limites. Elle avait régné sur l'Égypte méridionale environ quarante ans. Hérodote ne nomme de cette dynastie que le roi Sabaco, qu'il fait régner cinquante ans (liv. ii, c. 137). —Au reste, l'histoire des tribus que renfermait l'Éthiopie africaine nous est peu connue. Diodore nous apprend seulement que les Éthiopiens avaient souvent des guerres avec l'Égypte, qu'ils étaient aborigènes *(autochthones)*, et qu'ils se distinguaient par leur piété et leur justice. Aussi Homère les appelle-t-il *amumonas* (sans blâme [*Iliade*, i, 423]). Nous ne savons point quelle était leur langue, et à quel degré de civilisation ils étaient arrivés. Ce que quelques savants ont dit à ce sujet ne repose que sur des conjectures et des hypothèses.—La langue que nous appelons *éthiopique* est celle que parlaient autrefois les Abyssins, et dont ils se servent encore dans leur liturgie. Elle a la plus grande analogie avec l'arabe, quoiqu'elle en diffère par son système d'écriture, et qu'elle renferme un grand nombre de racines hébraïques et syriaques, que nous ne retrouvons pas maintenant dans la langue arabe. La langue éthiopique dérive sans doute du dialecte himyarite, parlé autrefois dans le midi de l'Arabie, mais qui en a disparu depuis que la religion de Mahomet a fait prévaloir le dialecte arabe koréischite. Les Abyssins donnent à leur langue comme à leur pays le nom de *Gyhz*. Ce mot veut dire *émigration*, *colonie*, et Ludolph a conclu avec raison de l'affinité des langues arabe et éthiopique que les Abyssins étaient une colonie arabe. Cette opinion, généralement admise, a été combattue par le célèbre voyageur Salt. Sans appuyer son opinion de preuves historiques, il trouve que la physionomie des Abyssins, leur couleur, leur manière de bâtir et de s'habiller, leur écriture, leur histoire politique prouvent suffisamment que ce peuple et les Arabes sont deux nations d'origine différente. Il explique l'affinité de la langue gyhz avec celle de l'Arabie par le voisinage des deux pays. Mais cette affinité est si grande, le gyhz porte si bien tout le type de la langue arabe, qu'il faut y voir autre chose que le résultat du voisinage et du commerce des deux peuples. — La littérature éthiopique n'est pas encore bien connue; elle se compose presque exclusivement de livres ecclésiastiques et historiques, écrits depuis l'époque de l'introduction du christianisme en Abyssinie. Depuis le xive siècle, l'éthiopique a cessé d'être une langue vivante; il a été remplacé par le dialecte amharique. Job Ludolph, savant du xviie siècle, a donné une grammaire et un dictionnaire éthiopiques, et son *Commentarius ad historiam æthiopicam* renferme des fragments de la littérature des Abyssins. Depuis Ludolph, nous n'avons à signaler aucun travail important sur la langue éthiopique. S. Munk.

ÉTHIQUE. *Ethique* est le synonyme de *morale*; il n'en diffère que parce qu'il est dérivé du grec, tandis que le mot *morale* a une étymologie latine. Quant au sens, il est exactement le même : tous deux servent à désigner cette partie de la philosophie qui traite de l'activité humaine, de la loi qui lui est imposée, et des moyens de la conduire à l'accomplissement de cette loi. Le mot *ethique* a vieilli; nous ne le rappelons ici que pour mémoire. Dans l'école, on se servait du mot *ethice*, plus usité dans les auteurs latins; c'est pour cette raison que le mot *éthique* a survécu quelque temps dans la langue de la philosophie : il n'a jamais eu cours dans la langue usuelle, et maintenant même il est tout-à-fait banni de la première. En voilà assez pour le mot; nous renvoyons, pour la chose, à l'article Morale. C.-M. Paffe.

ETHNOGRAPHIE, l'*art* de peindre les mœurs des nations; ethnographe, celui qui les peint. L'ethnographie forme une partie indispensable de l'art de l'historien, même de celui qui se renferme le plus exactement dans le simple exposé des faits matériels : sous ce rapport,

nous ne craignons pas d'énoncer, en thèse générale, qu'il n'existe pas encore une histoire qui ait *fidèlement* représenté les mœurs du peuple et de l'époque qui en est l'objet, ou qui, du moins, ait été écrite sur des matériaux qui peignent véritablement ces mœurs, encore qu'elle contienne un récit exact des faits matériels; et cependant ces deux choses, les faits et les mœurs, semblent toujours, dans le tableau de la vie d'un peuple, indispensablement liées l'une à l'autre : l'une est la cause et l'autre l'effet; mais elles sont dépendantes l'une de l'autre par une série d'enchaînements dont la continuité échappe souvent à la perspicacité la plus subtile. L'inexactitude des faits, les passions surtout, quoiqu'elles entrent pour beaucoup dans un tel ordre d'erreurs, particulièrement dans les relations contemporaines, sont cependant loin d'en être l'unique cause; mais le sujet, par sa nature, échappe souvent, comme on vient de le dire, aux intelligences les plus exercées, et quand il est traité par ces dernières, c'est toujours systématiquement; l'auteur le plie nécessairement toujours à une manière particulière de voir qui supplée en nous à ce qu'il y a de trop imparfait dans notre intelligence pour nous permettre d'embrasser, de lier convenablement entre elles toutes les parties d'un sujet vaste et abstrait. On a regardé comme une pointe ce mot d'un grand écrivain sur l'*Esprit des lois* de Montesquieu, que « c'était de l'esprit sur les lois », et il y a cependant peu de propositions qui contiennent un sens aussi profond, mais, à la vérité, appréciable pour bien peu de monde. — On pourrait regarder comme une sorte de paradoxe l'assertion émise plus haut, qu'il n'y a point d'histoire, nous ne disons pas exacte, de la vie matérielle d'un peuple, mais fidèle ou vraie, en ce qui regarde ses mœurs. En mettant de côté le préjugé qui nous habitue dès l'enfance, dans les écoles, à attribuer tel ou tel caractère tranché à telles ou telles nations anciennes, rien ne serait si facile que de prouver l'assertion en question par des exemples pris dans cette même antiquité; et dans le peu de matériaux parvenus jusqu'à nous, et qui pourraient servir à discuter cette proposition, l'on ne trouve guère que des versions contradictoires. Elles ne nous servent point, à la vérité, à rectifier des faits réputés vrais par un long préjugé, quelques raisons qu'il y ait pour un esprit juste d'en douter, non pas même à chercher à compléter des vérités douteuses; mais si quelque discussion s'ouvre sur cette matière, on conclut *ex abrupto* (comme un mouton qui va sur la foi d'autrui), d'après la certitude d'un fait affirmé par le maître. L'idée d'éclaircir d'abord ce fait, si elle se présente à quelqu'un, n'est traitée que comme une hérésie logique, et, sur de telles bases, on discute à perte de vue, ou fait des éducations, on écrit des volumes, dont des esprits même assez justes d'ailleurs, loin de soupçonner l'exactitude du raisonnement, seraient tout étourdis si on leur faisait seulement entrevoir la possibilité qu'il péchât par un vice fondamental. En preuve de l'assertion ci-dessus, nous prendrons des exemples qui passent devant nos yeux, et dont l'authenticité est par cela même incontestable; nous ne les choisirons pas même dans les scènes politiques dont quelques parties de l'Europe ont été depuis quarante ans le théâtre. Sous le rapport de la moralité, de la justice, qu'y a-t-il de plus contraire, en effet, que les rôles qui ont été le résultat du conflit de principes et d'intérêts opposés, qui ont soulevé tant de passions violentes? et si un lecteur absolument désintéressé, impartial, avait pu suivre, hors de France, et dans des journaux des deux partis opposés, l'histoire de notre révolution de 89, quel jugement en eût il porté? où se fussent trouvés, pour lui, la vertu et le crime, la justice et l'iniquité, l'héroïsme et le brigandage? Et si, faisant absolument abstraction de tout ce qu'on appelle *esprit de parti*, cet homme se fût constitué notre historien, quelles sensations, quels jugements eût dû faire naître son livre, je ne dis pas dans la postérité, mais parmi ses contemporains hors de France? Et en

admettant cet homme parfaitement instruit de tous les faits, n'eût-il pas dû offrir, pour faire juger de notre moralité, de nos mœurs, mille questions de détail dont la solution n'eût pas été moins compliquée, moins difficile que celle des deux principes opposés qui avaient amené la lutte? Mais ce serait se faire trop beau jeu, dans une thèse de ce genre, que de recourir à des exemples de cette nature : prenons-en d'autres où les passions soient tout-à-fait hors de scène, qui réunissent toutes les conditions possibles, appréciables au moins, pour que la vérité n'y soit point falsifiée. Nous avons aujourd'hui un grand nombre de publications destinées, sous diverses formes, à reproduire les usages, les mœurs, les différents costumes des peuples de la terre, et à différentes époques de l'histoire; on peut présumer que les éditeurs ont tout intérêt à ne point altérer la vérité et à la rechercher par tous les moyens possibles. Nous avons cependant eu occasion, dans quelques voyages d'outre-mer, de confronter leurs dessins avec les modèles, et nous ne dirons pas que leurs peintures d'habitudes, de mœurs, étaient inexactes (même à l'égard de quelques peuplades sauvages, chez qui tout est si constant, si caractérisque), ce serait, en vérité, en faire trop l'éloge; mais le costume, mais ce qui devait avoir été pour le voyageur le résultat d'un simple coup d'œil, le costume enfin, s'y trouvait presque partout absolument défiguré. D'où cela provenait-il? peu importe : une seule erreur engendre mille copies. — Voici un fait du même genre, mais plus caractéristique. Un auteur du premier mérite, et jouissant de la plus haute réputation, a parcouru l'Amérique du nord pour observer surtout les mœurs de ses habitants et de quelques restes de peuplades indiennes que la civilisation n'a pas encore complètement détruites. Cet auteur, sous la forme d'un roman, cherche à faire une peinture des mœurs sauvages : le sujet est manqué totalement; mais le charme du style dédommage de l'erreur du fond. L'auteur, qui ambitionnait le mérite de dire vrai, ne s'en est pas tenu là; dans un autre ouvrage portant l'empreinte du cachet de l'histoire, il esquisse avec aplomb les mœurs des peuplades qu'il a eues sous les yeux; et l'on remarque dans son livre, entre autres passages, celui-ci, qui peut donner une idée de la véracité de tout le reste : « Les Esquimaux s'embarquent gaiement, en famille, sur des bancs de glace, et s'en vont à l'aventure où les poussent le flot et les courants. »— Qu'y a-t-il de moins connu que le caractère et même les mœurs des Africains esclaves dans nos colonies? Et, sans chercher au loin des exemples, ne voyons-nous pas sous nos yeux les habitudes, les mœurs même des hommes qui vivent au milieu de nous, ridiculement défigurées dans une foule de livres et de gravures. Entre autres publications toutes celles qui sont destinées à faire connaître les habitudes des gens de mer offrent, à l'exception des écrits d'Eugène Sue et de quelques autres, presque autant d'absurdités que de pages. Arrêtons-nous! il y aurait peut-être danger à pousser plus loin nos observations. BILLOT.

ÉTIENNE (Saint), dont le nom *Stephanos* signifie en grec *couronne*, est le premier chrétien qui reçut la palme du martyre. Il eut ainsi la gloire d'ouvrir cet *âge héroïque du christianisme* (Chateaubriand) qui fit voir au vieux monde étonné tant d'hommes obscurs et tant de faibles femmes disposés à sceller de leur sang leur foi dans les dogmes et les promesses du Christ. L'empire romain, en succédant à la république décrépite et corrompue, avait fait disparaître jusqu'aux dernières traces de ce patriotisme qui, dans les anciennes démocraties, avait eu ses martyrs. Un nouveau patriotisme avait succédé à l'ancien, c'était l'espoir et l'amour de cette patrie céleste que garantissaient aux fidèles les paroles et la mort du Sauveur. Un martyr chrétien succombait en saluant du regard cette Jérusalem divine, comme les Léonidas et les Decius étaient tombés en se réjouissant de faire triompher leur patrie par leur mort. — Étienne, que l'on croit d'origine grecque, ne fut point victime de la cruelle politi-

que du paganisme : il périt de la main des Juifs. Il était un des plus parfaits disciples du Christ. Dans la constitution primitive de la société chrétienne, il fut élu le premier parmi les sept diacres qui étaient chargés d'aider les apôtres dans la distribution des aumônes, la nourriture des pauvres, l'administration de l'Eucharistie et la prédication de l'Évangile. « C'était, dit l'Écriture, un homme plein de foi et rempli du St-Esprit. » Cependant, la parole de Dieu se répandait de plus en plus. Étienne en était un des plus ardents missionnaires ; chaque jour son influence sur le peuple devenait plus grande. Il rencontra des antagonistes ; mais ils ne pouvaient résister à la sagesse et à l'esprit qui parlait en lui. L'orgueil humilié pardonne peu, surtout en matière dogmatique ; les antagonistes d'Étienne subornèrent des gens pour dire qu'ils l'avaient entendu blasphémer contre Moïse et contre Dieu. Ils émurent ainsi le peuple, les anciens, et les docteurs de la loi, puis, se jetant sur lui, ils l'entraînèrent devant le conseil, et produisirent de faux témoins qui dirent : « Cet homme ne cesse de parler avec blasphème contre le lieu saint et contre la loi ; car nous lui avons ouï dire que ce Jésus de Nazareth détruira ce lieu-ci et changera les ordonnances que Moïse nous a laissées. » Les juges épiaient la contenance d'Étienne, et son visage leur parut comme celui d'un ange. Pressé par le grand-prêtre de répondre, il chercha moins à se justifier qu'à prouver, dans une allocution étendue (*Actes des Apôtres*, c. VII), que le peuple juif s'était révolté contre Moïse après avoir été délivré, sauvé et guidé par lui. Rappelant ensuite la construction du temple par Salomon, il ajouta : « Mais le Très-Haut n'habite point dans des temples faits par la main des hommes, selon cette parole du prophète : Le ciel est mon trône et la terre mon marche-pied. Quelle maison me bâtirez-vous, dit le Seigneur, et quel sera le lieu de mon repos ? N'est-ce pas ma main qui a fait toutes ces choses ? » S'apercevant du peu d'effet que produisait son discours, il s'interrompit et termina par cette vive apostrophe : « Têtes dures, hommes incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit, et vous êtes tels que vos pères ont été. Quel est le prophète que vos pères n'aient point persécuté ? Ils ont fait mourir ceux qui leur prédisaient l'avénement du juste, que vous venez de livrer, et dont vous êtes les meurtriers, vous qui avez reçu la foi par le ministère des anges, et qui ne l'avez point gardée. » A ces paroles, ils furent transportés d'une rage qui leur déchirait le cœur, et ils grinçaient les dents contre lui. Etienne, entrant dans une sainte extase, s'écria : « Je vois les cieux ouverts et le fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu. » Ce discours mit le comble à l'exaspération des juges et des témoins, qui se bouchèrent les oreilles, se précipitèrent sur lui, et l'emmenèrent hors de Jérusalem pour être lapidé, selon la loi contre les blasphémateurs. Les témoins devaient jeter la première pierre ; ils mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul, qui, d'ardent persécuteur de l'église militante, devint depuis son plus ferme champion sous le nom révéré de saint Paul (*v.* ce nom). Tandis qu'on lapidait Etienne, il disait : « Seigneur, je vous rends mon esprit », et, s'étant mis à genoux, il cria à haute voix : « Seigneur, ne leur imputez point ce péché. » Après ces paroles, sublime imprécation, si familière aux paisibles disciples du Christ, Étienne s'endormit dans le Seigneur. Ainsi périt, environ 7 mois après Jésus-Chrit, le premier martyr d'une religion destinée à conquérir le monde par la résignation et par la souffrance. La fête de saint Étienne se célèbre le 26 décembre. Ses reliques furent trouvées, en 415, dans un terrain qui avait appartenu au docteur Gamaliel. C'est ce sage et avisé pharisien qui, sans se prononcer pour ni contre la doctrine du Christ, avait, quelques mois avant le martyre d'Étienne, sauvé les apôtres d'une première persécution, en prononçant ces paroles dont s'empara depuis Luther : « Si cette entreprise vient des hommes, elle sera bientôt dissipée ; si elle vient de Dieu, vous vous y opposez en vain. » — Le martyre de saint Étienne a

exercé le pinceau de plusieurs grands maîtres des écoles d'Italie. De nos jours, sous la restauration, alors que la peinture religieuse retrouvait ses honneurs et quelquefois ses inspirations, un artiste (M. Abel de Pujol) a traité ce sujet dans un tableau où il y a des parties admirables. — J'aime assez ce vieux fabliau où l'on trouve sur saint Etienne ces rimes naïves:

Une grêle de pierres vole;
Etienne se voit accablé :
De l'injuste arrêt qui l'immole
Son cœur constant n'est point troublé.

— L'église révère du nom d'Étienne plusieurs saints dont voici la liste : 1° St-Étienne, élu pape le 15 mai 253 (*v.* ci-après); 2° Étienne (Saint), dit *le Jeune*, moine byzantin, naquit vers l'an 714, et périt, l'an 766, par l'ordre de l'empereur Constantin-Copronyme, parce qu'il s'était élevé contre la fureur théologique de ce prince iconoclaste; 3° Étienne (saint) Ier, roi de Hongrie (*v.* ci-après); 4° Étienne (saint) de Muret ou de Grandmont, fils d'un vicomte de Thiers, en Auvergne, obtint en 1075, du pape Grégoire VII, le privilége de fonder un nouvel ordre monastique, selon la règle de saint Benoit. Il établit en Limousin, à Muret, cette nouvelle Thébaïde. Étienne de Muret fut canonisé, en 1088, par le pape Clément III. 5° Étienne (Saint), né dans le XIe siècle, en Angleterre, d'une famille noble, vécut en France, où il fut le premier fondateur de l'ordre de Citeaux. Il mourut l'an 1134.

CH. DU ROZOIR.

ÉTIENNE (papes). Le saint-siége a été occupé par dix papes de ce nom. Le premier, fils d'un certain Julius, Romain de naissance, avait, comme diacre, administré sous saint Corneille les biens de l'église, qui commençait à ne plus se contenter des aumônes des fidèles. Il passa, sous saint Luce, à la direction des affaires spirituelles, et gouverna même l'église de Rome pendant l'exil de ce pontife; il lui succéda enfin en 253, et fut le vingt-quatrième pape. Le désir d'accroître son autorité le fit tomber dans de graves erreurs. A cette époque, certains chrétiens se procuraient, pour échapper à la mort, de faux certificats constatant qu'ils avaient sacrifié aux idoles, quoiqu'ils fussent restés attachés à leur culte, et les chrétiens véritables les flétrissaient du nom de *libellatiques*; deux évêques d'Espagne, Martial et Basilide, convaincus de cette lâcheté, accusés même de plusieurs crimes, avaient été chassés de leurs siéges. Ils portèrent plainte au pape Étienne, et celui-ci afficha la prétention de les rétablir; les prélats espagnols en appelèrent, de leur côté, aux évêques d'Afrique. Saint Cyprien, qui occupait le siége de Carthage, lutta contre le siége de Rome, et le pape eut la honte de voir confirmer par un concile la déposition de ses clients. Le baptême des hérétiques fut bientôt le sujet d'une contestation nouvelle : saint Cyprien et tous les prélats d'Orient le déclaraient nul; deux conciles en avaient jugé ainsi. Étienne adopta l'opinion contraire; il excommunia les députés de saint Cyprien; il lança le même anathème contre les évêques africains. Ceux-ci répliquèrent; Firmilien de Césarée le traita d'antechrist, de faux apôtre, d'artisan de fraudes; saint Cyprien l'accusa d'ignorance, d'erreur, d'impudence; il l'appela *l'ennemi des chrétiens*; et quand on pense que ce discord éclatait sous le règne de Valérien, trois ans après la persécution de Dèce, on est moins étonné de la répugnance qu'éprouvaient les empereurs à protéger l'église chrétienne. Valérien les en punit cependant avec trop de rigueur; il les confondit dans sa colère, et le pape Étienne expia trop cruellement le schisme qu'il avait soulevé. Les auteurs ont diversement raconté son martyre : les uns le font mourir en prison, les autres le font décapiter sur un autel qu'il avait élevé dans un cimetière pour braver ses persécuteurs. On n'a pas même la date précise de sa mort; on sait seulement que ce fut l'an 257, dans la quatrième année de son pontificat.

ÉTIENNE II fut le quatre-vingt-quatorzième pape; il succéda à Zacharie en 752, et ne gouverna l'église que quatre jours. Il n'eut pas même le temps d'être

sacré : une mort subite l'enleva à son troupeau, et quelques auteurs ne l'ont pas même compté parmi les souverains pontifes; mais le cardinal Baronius et le père Petau l'ont rétabli dans leur chronologie.

Étienne III fut son successeur immédiat. Fils d'un Romain du nom de Constantin, orphelin dès son bas âge, il fut élevé dans le palais de Latran par les papes, et le devint lui-même par l'élection du peuple. C'est par lui qu'a commencé l'usage d'être porté dans l'église sur les épaules des fidèles, et Polydore Virgile ajoute qu'il fut le premier qui scella ses lettres avec du plomb au lieu de cire. L'ambition d'Astolphe, roi des Lombards, troubla son pontificat : ce roi, s'étant emparé de l'exarchat de Ravenne, méditait l'asservissement de l'Italie entière, et, bravant les prières du pontife, il menaçait de passer tous les Romains au fil de l'épée s'ils ne se soumettaient à son obéissance. Étienne III essaya de l'apaiser par des ambassades, et, ne pouvant le vaincre par ses supplications, il finit par implorer le secours du roi de France. « Envoyez des ambassadeurs à Rome, lui écrivait-il, pour m'engager vous-même à aller vous trouver. » Pépin ne négligea point cette occasion d'étendre sa puissance : il fit tout ce que le pape voulut, et, protégé par les ambassadeurs français, Étienne III partit de Rome le 14 octobre 753, malgré les pleurs et les prières de son peuple. Astolphe le reçut à Pavie, ainsi que l'envoyé de l'empereur Constantin-Copronyme, qui venait réclamer la restitution de l'exarchat au nom de son maître. Mais le roi des Lombards déclara qu'il garderait sa conquête, et il fallut toute la crainte que lui inspirait le roi de France pour le déterminer à permettre que le pontife continuât sa route. Charles, fils de Pépin, vint au-devant de lui et le conduisit au château de Pontyon, près de Langres, où l'attendait le roi son père. Pépin écrivit au Lombard pour le prier de respecter la ville et l'église de Rome, et de rendre la principauté de Ravenne. Astolphe, qui voulait la garder, sentit cependant la nécessité de recourir à des négociations; le moine Carloman, frère du roi de France, quitta l'abbaye de Mont-cassin pour venir plaider la cause du roi lombard au parlement de Crécy, et il paya cher le succès de son éloquence, car son frère, excité par les conseils d'Étienne, le fit enfermer dans le monastère de Vienne, et infligea à ses enfants la honte de la tonsure. Le pape, retiré à Saint-Denys, n'oublia aucun moyen de pousser les Français en Italie : il sacra Pépin et ses deux fils; il défendit aux seigneurs de se donner jamais des rois qui fussent d'une autre race; il fit présent de son *pallium* à l'abbaye; il réconcilia enfin la reine Bertrade avec son royal époux, et s'acquit ainsi un puissant appui dans l'intérieur du palais. La guerre fut résolue. Astolphe vaincu fut investi dans Pavie; il rendit Ravenne pour obtenir la paix, et le pape Étienne III rentra dans sa capitale. Mais à peine les Français avaient-ils repassé les Alpes qu'Astolphe rompit le traité et vint mettre le siége devant Rome. Trois messagers partirent successivement pour rappeler le roi de France, avec les lettres les plus pressantes et les promesses les plus fortes pour ce monde et pour l'autre. Une quatrième enfin lui fut écrite par le pape au nom de saint Pierre, et Pépin se décida à reprendre le chemin de l'Italie. Astolphe quitta vivement les environs de Rome; il se replia sur Pavie, et fut encore réduit à demander la paix au prix de ses conquêtes. — Trois souverains se disputaient alors cet exarchat et la pentapole. L'empereur de Constantinople les revendiquait pour sa couronne, et ses ambassadeurs ne quittaient pas le camp des Français. Pépin les adjugea au pape, suivant sa parole, et l'année suivante, en 756, le roi Astolphe étant mort, Étienne III eut l'adresse de mettre Didier dans ses intérêts en soutenant ses prétentions au trône des Lombards, contre celles du prince Rachis. C'est ainsi qu'entrèrent dans le domaine de Saint Pierre les villes de Ravenne, de Bologne, d'Imola, de Ferrare et autres. Mais le pape Étienne III ne jouit pas

long-temps de son triomphe; la mort finit le cours de son pontificat au mois d'avril 757. Si on lui reproche avec raison une trop grande avidité pour les richesses temporelles, il est juste de reconnaître qu'il en fit un noble usage. Le rétablissement de quatre anciens hôpitaux abandonnés, la fondation d'un cinquième, les pauvres, les veuves et les orphelins secourus par ses bienfaits, déposent de sa charité. Les conférences nombreuses qu'il tint dans le palais de Latran attestent son savoir et son zèle pour l'instruction des prêtres.

Étienne IV, fils d'un Sicilien nommé Olivus, fut, en 768, le quatre-vingt-dix-huitième successeur de saint Pierre. Grégoire III l'avait fait venir à Rome sur le bruit de son austère piété, pour le mettre à la tête du monastère de Saint-Chrysogone. Le pape Zacharie l'en retira, lui donna le titre de sainte-Cécile et le logea dans le palais de Latran. Il y vécut sous Étienne III et sous Paul Ier, et se retira dans son église après la mort de ce dernier, pour échapper aux désordres que causait dans Rome l'intrusion de Constantin II et du prêtre Philippe. Mais Christofle, primicier du saint-siége, vint l'y chercher à la tête des soldats, pour le reconduire comme pape dans le palais pontifical. Son élection peu canonique fut souillée par la cruauté de cette soldatesque, qui fit subir à Constantin tous les affronts imaginables : on y ajouta d'affreuses tortures. Les partisans de Constantin furent recherchés, emprisonnés et mutilés, et si Étienne IV n'eut d'autre tort que de ne pouvoir l'empêcher, ces barbaries, contemporaines de son avénement, n'en sont pas moins une tache pour sa mémoire, car il combla de ses faveurs les hommes qui les avaient commises. Baronius s'est efforcé cependant de l'en justifier en décernant à ces sicaires le titre pompeux de *vengeurs de l'opprobre de l'église*. Dans un concile convoqué à Rome, où le malheureux Constantin eut encore à se défendre contre l'accusation d'avoir osé, quoique laïque, toucher à la couronne pontificale, Étienne IV fit rendre un décret qui interdit à l'avenir, sous peine d'anathème, d'élever les laïques à l'épiscopat sans les faire passer par tous les degrés. L'exemple de saint Ambroise aurait dû arrêter les pères de ce concile; mais ils poussèrent plus loin : ils dépossédèrent le peuple du droit d'élection, et le renfermèrent dans le clergé; ils cassèrent toutes les ordinations faites par Constantin, et le pape ne voulut consacrer les évêques de cette création qu'après l'épreuve d'une élection nouvelle. Quelques troubles s'ensuivirent, et les Lombards n'y furent point étrangers : ces troubles éclatèrent à Ravenne à l'occasion de l'archevêché, que se disputaient deux compétiteurs. Mais celui qui était soutenu par le roi Didier fut chassé par le peuple, et l'archidiacre Léon, dévoué au saint-siége, se vit consacré par le pape. Sa politique s'étendait au-delà des Alpes. L'empereur Copronyme voulait marier son fils avec la fille de Pépin, et la reine de France demandait pour un des siens la fille du roi des Lombards. Étienne, qui détestait Didier pour ses prétentions sur Ravenne, et l'empereur grec pour l'abolition du culte des images, fit tous ses efforts pour rompre ce double mariage, et n'y réussit qu'à moitié : la princesse Ermengarde n'en épousa pas moins Charlemagne malgré le pape. Mais elle fut répudiée un an après, pour cause de stérilité, et la cour de Rome s'applaudit de la rupture de cette alliance. Christofle et son fils Sergius furent punis à leur tour de leurs attentats : un chambellan d'Étienne, séduit par le roi Didier, ou jaloux peut-être de leur fortune, les rendit suspects au pape, les traina de cachot en cachot, et ne les lâcha qu'après les avoir mis à mort. Étienne IV ne survécut pas long-temps à cette nouvelle violence; il mourut le 1er février 772, laissant une réputation fort équivoque. L'historien Platine est le seul qui ait persisté à ne lui trouver que des vertus; mais il est difficile de ne pas lui reprocher du moins une grande faiblesse de caractère, lorsqu'après l'avoir vu tolérer toutes les exactions de ses partisans, on le voit écrire à Charlemagne pour jus-

tifier l'assassinat de ceux qui l'avaient élevé sur le trône.

Étienne V, cent-unième pape, était d'une famille noble. Le pape Adrien fit soigner son éducation dans le palais de Latran; Léon III l'ordonna diacre, et, à la mort de ce pontife, il fut élu d'une voix unanime en 816. Son premier soin fut de faire renouveler par le peuple romain le serment de fidélité à Louis-le-Débonnaire, et d'aller visiter cet empereur, qu'il rencontra près de Reims et du monastère de Saint-Remi. Il sacra Louis, conféra avec lui sur les affaires de l'église, et reprit le chemin de Rome, où il mourut le 22 janvier 817.

Étienne VI succéda à Adrien III le 23 juillet 884, et fut le cent-quatorzième successeur de saint Pierre. C'était un homme modeste, quoique noble, et ce fut malgré lui qu'on l'intronisa; il était alors prêtre du titre des quatre couronnes. Ayant trouvé le trésor pontifical entièrement vide, ainsi que le palais, il y pourvut à l'aide de son patrimoine, et ne démentit point les vertus qui l'avaient désigné au choix du peuple. Ce pontife n'est connu que par des lettres fort chrétiennes, écrites en Orient à l'occasion de l'intrusion de Photius, et en France pour tâcher de réparer les désordres et les malheurs qui suivirent la mort de Charles-le-Gros. On vante sa libéralité envers les pauvres, son savoir et son humilité; il n'eut d'orgueil que pour le saint-siége, et c'est à lui qu'on doit cette maxime, qu'*il faut toujours et inviolablement garder ce que l'église romaine a ordonné une fois*. Mais il faut le louer surtout d'avoir voulu abolir les épreuves par le feu et par l'eau bouillante. Il mourut, après six ans de pontificat, le 7 août 891.

Étienne VII, cent-dix-septième pape, était loin de le valoir. C'était le fils d'un prêtre romain, et Baronius le traite d'intrus et de simoniaque, comme Boniface VI, son prédécesseur; il paraît même qu'il acheta la tiare à beaux deniers comptants. Quoi qu'il en soit, il fut élu l'an 897, et commença par condamner la mémoire du pape Formose, qui lui avait conféré l'évêché d'Anagnie. Le cadavre de ce pontife fut déterré; on l'assit sur un trône, au milieu d'un concile assemblé pour le juger, et après cette ridicule cérémonie, Étienne VII le fit décapiter et jeter dans le Tibre. Son pontificat de trois années fut conforme à ce début. Il n'était que l'instrument des Adelbert, marquis de Toscane, qui dominaient à Rome, et sa fin fut digne de sa vie: pris et déposé dans une sédition, il fut étranglé dans sa prison, en l'an 900.

Étienne VIII, cent-vingt-huitième pape, succéda, en 929, à Léon VI. C'était un Romain, fils de Theudemond. Platine loue sa douceur et sa piété; mais il n'a pour ainsi dire laissé que son nom sur la liste des souverains pontifes: il régna deux ans, un mois, douze jours, et mourut en 931.

Étienne IX fut le cent-trente-unième pape; il était Allemand de nation. Hugues d'Arles, roi d'Italie, le prit sous sa protection et le fit nommer, en 940, à la place de Léon VII. C'était une raison pour que le patrice Albéric, bâtard de Marozie, devînt son ennemi. Ce monstre excita les Romains à la révolte; ils se saisirent du pape, et le défigurèrent si cruellement qu'il n'osa plus se montrer en public. Le malheureux eut recours à Odon, abbé de Cluni, pour rétablir la paix entre les deux tyrans de l'Italie; mais il mourut avant de l'avoir consolidée, en 983, après trois ans et quatre mois de pontificat.

Étienne X, cent-cinquante-septième pape, était frère de Godefroi, duc de Lorraine, et se nommait Frédéric. Archidiacre de Liége pendant le second voyage de Léon IX en Allemagne, il l'accompagna à Rome, y fut fait cardinal, diacre, bibliothécaire et chancelier de l'église. Légat à Constantinople, il fut pris et pillé à son retour par Trasimond, duc de Spolète, et se retira au Montcassin, où il embrassa la vie monastique. La faveur de Victor II et les intrigues du cardinal Humbert le mirent bientôt à la tête de cette célèbre abbaye; mais comme il n'y

était venu que pour échapper à la haine de l'empereur Henri IV, il préféra le séjour de Rome, dès qu'il put y rentrer sans péril, comme cardinal de Saint-Chrysogone. La mort de Victor II étant survenue, il fut élevé à sa place, en 1057, par le peuple, qui lui imposa en même temps le nom d'Étienne. Il se montra d'abord digne de cette faveur populaire en s'appliquant à réformer les abus de l'église. Il proscrivit encore une fois le mariage des prêtres, et chassa tous ceux dont l'incontinence avait scandalisé la chrétienté; il récompensa le mérite de Pierre Damien par l'évêché d'Ostie et le cardinalat; mais il fallut user de violence, menacer même d'excommunication, pour faire sortir ce savant solitaire de sa retraite. Le schisme d'Orient occupait beaucoup ce pontife : il envoya trois légats à l'empereur Isaac-Comnène, pour essayer encore d'établir sa suprématie sur cette église ; mais cette ambassade eut le sort de toutes les autres, et il ne réussit pas mieux en Orient qu'en Allemagne, où il avait le dessein d'élever son frère Godefroi à l'empire. Cette ambition, assez naturelle dans un siècle aussi corrompu, n'altéra point la pureté de son ame; elle servit même à le faire honorer d'avantage par un trait qui mérite d'être cité. L'or étant, comme toujours, le nerf de l'intrigue, Étienne X eut l'idée de se servir des trésors du Montcassin pour assurer le succès de son frère: les moines les livrèrent sur sa demande, malgré le regret qu'ils en éprouvaient. Mais, à la vue de ces trésors, le pape, saisi d'un remords pieux, versa d'abondantes larmes; il renvoya ces richesses à l'abbaye, et les accrut par de riches présents pour effacer son péché. Tant de vertu méritait un plus long pontificat: il ne dura malheureusement qu'une année. Étienne X mourut le 29 mars 1058, dans les bras de saint Hugues, abbé de Cluni, et fut béatifié lui-même par les bénédictins. La cour de Rome aurait dû ratifier cette canonisation : son nom eût honoré la légende.

VIENNET, de l'académie française.

ÉTIENNE BATHORY (*v.* BATHORY).

ÉTIENNE DE BLOIS, quatrième roi d'Angleterre depuis la conquête normande, né en 1104, était le cinquième fils d'Étienne de Blois et d'Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant. « Il était, par ses lumières, sa capacité, son humeur libérale et affable, digne d'appartenir à cette excellente famille des comtes de Blois et de Champagne, qui, à la même époque, encourageait les communes commerçantes, divisait à Troyes la Seine en canaux, et protégeait également saint Bernard et Abélard (*Michelet*). » Cependant l'ambition rendit Étienne de Blois ingrat, dissimulé. Possesseur légitime d'une couronne non contestée, il eût sans doute été le modèle des princes; usurpateur, il fut trop souvent dans la nécessité de se montrer aussi mauvais maître qu'il avait été mauvais parent. Henri Ier, roi d'Angleterre, avait comblé de biens Étienne comme fils de sa sœur; il l'avait marié à l'héritière du comté de Boulogne, et lui avait donné d'immenses fiefs en Normandie et en Angleterre. Il était mort le 1er décembre 1135 , ne laissant qu'une fille pour héritière de ses états d'Angleterre et de France. C'était Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, et que son père avait forcée d'épouser en secondes noces Geoffroi-Plantagenet, comte d'Anjou. Étienne se hâta de passer en Angleterre, où l'un de ses frères, Henri, évêque de Winchester, favorisa son usurpation. Avec l'aide de ce prélat, il gagna, ou plutôt trompa l'archevêque de Cantorbery, qui crut exécuter la dernière volonté du feu roi en couronnant Étienne et en le déliant de tous les serments de fidélité que, du vivant du feu roi, il avait prêtés à Mathilde. Il sut se mettre en possession des trésors de son oncle, et fut reconnu roi par les bourgeois de Londres, par le clergé et par les grands. Il donna une charte par laquelle il confirma l'indépendance de l'église, promit de réduire les forêts royales que Henri Ier, amateur passionné de la chasse, avait étendues outre mesure, accorda aux prélats et aux barons le droit de se fortifier dans leurs châteaux, enfin abolit le *danegeld*,

impôt levé jadis à l'occasion des invasions danoises, et que le peuple paya toujours. En conséquence de ces concessions, l'Angleterre fut couverte de forteresses indépendantes, où les nobles avaient des garnisons qui ne vivaient que de rapines, et qui tenaient le pays dans un état de guerre permanent. L'usurpation d'Étienne affaiblit la puissante monarchie que Guillaume-le-Bâtard et Henri Ier avaient fondée tant en Angleterre qu'en France. Louis-le-Gros, qui sentait quels avantages il recueillerait de cette lutte entre les deux branches de la maison anglo-normande, ménagea à l'usurpateur la protection du pontife de Rome, Innocent II. D'autre part, David, roi d'Écosse, embrassa le parti de Mathilde, sa nièce, et entra en Angleterre, où il commit d'horribles ravages, tandis que la fille de Henri Ier occupait la Normandie. Étienne, afin de retenir dans l'Anjou l'époux de Mathilde, Geoffroi-Plantagenet, employa son argent pour pousser à la révolte plusieurs seigneurs angevins. Geoffroi les réduisit; mais pendant qu'il prenait quelques châteaux, il perdait un trône. Il n'entra en Normandie que le 20 sept. 1136, avec une nombreuse armée; et les ravages qu'il commit dans cette province, qu'il revendiquait comme l'héritage de sa femme, soulevèrent contre lui la population ; dès le 5 octobre, il fut forcé de se retirer. Étienne, retenu en Angleterre pendant les deux premières années de son usurpation, abandonna la Normandie aux gentilshommes, qui la défendaient par pure animosité contre la maison d'Anjou. Après avoir, par ses concessions, relâché tous les liens de l'autorité royale, il ne pouvait se soutenir qu'en soudoyant avec les trésors d'Henri Ier des mercenaires étrangers, la plupart Brabançons, et auxquels il donna pour commandant le fidèle Guillaume d'Ypres, bâtard de Flandre. L'emploi de cette milice, qui devint alors générale dans l'Europe occidentale, porta une atteinte dangereuse au système féodal, « en transportant, dit Sismondi, le pouvoir militaire de ceux qui avaient le plus de terres à ceux qui disposaient de plus d'argent. » Étienne, étant passé en Normandie en 1137, rendit hommage à Louis-le-Gros pour cette province, et marcha à la rencontre du comte d'Anjou : cette campagne fut insignifiante. Étienne, qui prodiguait son argent à ses vassaux immédiats de Boulogne et à ses Brabançons, fut abandonné par les Normands. Geoffroi d'Anjou ne trouvait guère plus d'obéissance parmi ses soldats : les deux princes, se voyant ainsi hors d'état de se combattre, conclurent une trève de deux ans (juillet 1137), sans rien décider sur leurs prétentions respectives. Étienne, après avoir nommé Guillaume de Rollemare et le vicomte Roger, pour rendre la justice en son nom dans le duché de Normandie, repassa la mer dans l'hiver de 1137 à 1138, emmenant avec lui tous ceux des nobles normands qu'il put déterminer à le suivre. — Le désordre était au comble en Angleterre : les moindres barons affectaient l'indépendance. Étienne, qui n'était pas d'humeur à le souffrir longtemps, voulut révoquer toutes les concessions qu'on lui avait extorquées à son avénement au trône. Les trésors de Henri Ier étaient épuisés; les Brabançons ne subsistaient plus que par le pillage ; tout le royaume retentit de plaintes contre le gouvernement d'Étienne. Le frère naturel de Mathilde, Robert, comte de Glocester, de Bayeux et de Caen, qui avait tour à tour prêté serment à sa sœur, puis à l'usurpateur, se retira dans une de ses forteresses, refusant de paraître à la cour; il envoya si même un défi à Étienne, renonçant formellement à son obéissance. — Tandis que l'Écossais David mettait tout à feu et à sang dans les comtés du Nord, Geoffroi-Plantagenet rentrait en Normandie au mois de juin 1138; mais dès le mois suivant il se hâta d'en sortir, à l'approche du brave Guillaume d'Ypres et de ses Brabançons, qui remirent cette province sous la domination d'Étienne. Ce prince, homme de tête et de cœur, remporta, le 22 août 1138, sur les Écos-

sais une grande victoire, nommée la *journée de l'étendard*. David alors prêta l'oreille aux propositions pacifiques d'Étienne, qui lui céda la ville de Carlisle et le Northumberland. Étienne semblait être raffermi sur son trône, mais il eut le malheur de se brouiller avec le clergé, auquel il défendit d'enseigner le droit canon ; il osa même emprisonner des prélats ; l'évêque de Winchester, frère du monarque, ne fut pas des derniers à se tourner contre lui. Alors Mathilde reparut (1139), ramenée par son frère Robert. — Abandonné par les évêques et par les grands, auxquels il n'avait plus de trésors à prodiguer, Étienne est réduit à la condition de chef de parti. Seulement, il a encore pour lui la haine des Saxons contre les Normands. Vainqueur de ses ennemis dans une première bataille, il est abandonné de ses troupes, et fait prisonnier dans une seconde action près de Lincoln le 2 février 1141. Il fut traité d'abord avec égard par le comte de Glocester, son vainqueur; mais bientôt l'implacable Mathilde le fit enchaîner comme un malfaiteur, et jeter dans une tour, à Bristol. Vainement il sollicita sa liberté au prix de sa couronne, à laquelle il était prêt à renoncer. L'évêque de Winchester, après avoir fait sa soumission à Mathilde, assembla, en sa qualité de légat du pape, un concile dans sa ville épiscopale au mois d'avril 1141 : Étienne y fut déposé, et Mathilde proclamée reine et *lady* d'Angleterre. Le triomphe de cette princesse fut court. Hautaine et cruelle, elle choqua tout le monde, et se vit bientôt abandonnée de presque tous ses partisans. La guerre civile recommença, bien qu'Étienne fût encore prisonnier ; mais le comte de Glocester, vaincu dans une bataille par Guillaume d'Ypres, fut pris à son tour, et Mathilde consentit à échanger Étienne contre son frère, le premier nov. 1141. L'évêque de Winchester revint à l'usurpateur avec la fortune : dans un nouveau concile tenu à Westminster, il excommunia les partisans de Mathilde, et Étienne e remit en possession de la plus grande partie du royaume. Il s'empara d'Oxford après un long siége, et fut défait par le comte de Glocester, à Wilton, le premier juillet 1143. De son côté, l'époux de Mathilde, secondé par le roi de France Louis-le-Jeune, conquit toute la Normandie; et la monarchie anglo-normande se trouva ainsi partagée entre les deux branches rivales.—Le royaume d'Angleterre demeura à Étienne, avec le seul comté de Boulogne sur le continent. Le duché de Normandie, réuni au Maine, à l'Anjou et à la Touraine, reconnut pour maître Geoffroi-Plantagenet. Mathilde était toujours en Angleterre, soutenant la guerre avec énergie; mais la mort du comte de Glocester, son frère, la détermina à quitter cette île au mois de février 1147. Étienne, voyant que les châteaux forts des nobles de son parti n'étaient pas moins funestes à la tranquillité du royaume que ceux de ses ennemis, entreprit de les leur enlever, ce qui excita un nouveau soulèvement. D'un autre côté, il fut mis sous l'interdit par le pape, contre lequel il avait voulu défendre les droits de sa couronne, et il se vit obligé de fléchir. Alors un nouvel adversaire entra contre lui dans la lice : c'était Henri, fils de Mathilde et de Geoffroi-Plantagenet. Ce jeune prince se rendit à Carlisle avec un brillant cortége de chevaliers, et reçut dans cette ville l'ordre de chevalerie des mains du roi d'Écosse, David, son grand-oncle. Dans ce voyage, Henri, manquant d'argent, et surveillé de près par Étienne et par son fils Eustache, qui s'étaient avancés jusqu'à Yorck, ne trouva point ses partisans prêts à recommancer la guerre. A son retour sur le continent, l'heureux Henri, déjà duc de Normandie, épousa Éléonore de Guienne, femme divorcée du roi Louis-le-Jeune (1152). Ce mariage, qui ajouta le Poitou et la Guienne à toutes les provinces que Henri d'Anjou possédait en France, produisit un tel effet en Angleterre, que lorsque Etienne, jaloux d'assurer sa couronne à son fils Eustache, voulut le faire sacrer par l'archevêque de Cantorbéry, ce prélat s'y refusa. Le

moment parut favorable à Henri pour tenter une invasion. Un grand nombre de seigneurs se déclarèrent pour lui. Les Anglais, fatigués de la guerre civile, pressèrent les deux compétiteurs de traiter ensemble. Étienne ne pouvait se méprendre sur les conditions du traité qu'on voulait lui imposer. On consentait bien qu'il portât la couronne pendant le reste de sa vie, mais on voulait qu'il l'assurât à sa mort à Henri, que tout le monde reconnaissait pour l'héritier légitime. Le plus grand obstacle à cette transaction était les prétentions assez naturelles d'Eustache, fils aîné d'Étienne. Heureusement pour l'Angleterre, ce prince, dans la force de l'âge, et plein de valeur, vint à mourir; et comme c'était après avoir pillé un domaine de saint Edmond, roi et martyr, personne ne douta que cette mort ne fût une punition du ciel. Il restait à Étienne un second fils beaucoup plus jeune (Guillaume), mais les barons ne permirent pas qu'on guerroyât plus long-temps pour cette querelle de rois ; ils forcèrent les deux concurrents à s'accorder au mois de mars 1153 ; Henri promit de ne plus troubler Étienne pendant le reste de sa vie; et celui-ci reconnut Henri pour son successeur. D'autres contemporains prétendent qu'il l'adopta pour son fils. Ces deux traditions, qui n'ont rien de contradictoire, concilient avec le principe de la légitimité héréditaire celui de l'élection populaire. — Après ce traité, dont l'évêque de Winchester fut encore le médiateur, Henri retourna en Normandie (avril 1154). Étienne mourut le 25 août suivant à l'âge de 49 ans, laissant à son jeune fils Guillaume les comtés de Boulogne et de Mortain et les fiefs qu'il possédait en Angleterre. Étienne n'avait pas pu maintenir son autorité; et la couronne, qu'il avait convoitée avec tant d'ardeur, ne lui procura qu'une existence inquiète et agitée; mais il a mérité un éloge qui l'est bien rarement par les usurpateurs : c'est que jamais il ne se souilla d'un acte de cruauté ou de vengeance. — La chronique saxonne fait un tableau déplorable de l'état de l'Angleterre sous ce règne : « Les nobles et les évêques bâtissaient des forts, y plaçaient des garnisons impies et diaboliques, opprimaient le peuple, et forçaient les gens par des tourments horribles à livrer leur argent. Ils exigeaient des contributions des villes et y mettaient le feu. On pouvait voyager une journée entière sans rencontrer une ville habitée ou un champ cultivé. Jamais le pays n'avait souffert de plus grandes calamités. Quand on voyait deux ou trois cavaliers s'approcher d'une ville, tous les habitants se sauvaient de peur que ce ne fussent des brigands. Ce mal alla en croissant tant qu'Étienne régna. Le peuple se lamentait de ce que Jésus-Christ et ses saints dormaient. »

Ch. Du Rozoir.

Étienne de Byzance (*Stephanus Byzantinus*), géographe ou plutôt grammairien grec, qui vivait vers la fin du v[e] siècle de notre ère, composa un dictionnaire grammatico-géographique, qu'il avait intitulé *Ethnika* (Des peuples). Le titre *Péri poleôn* (des villes), qu'on donne ordinairement à cet ouvrage, n'est point celui de l'auteur. Au surplus, nous n'avons de l'original qu'un seul fragment authentique, qui suffit pour faire apprécier et regretter le reste, c'est l'article *Dodone* : il n'existe de tout le livre qu'un abrégé fait par le grammairien Hermolaüs, qu'il intitula *Ethnikon epitomé*, et qui fut dédié à l'empereur Justinien. « Quelque grand que soit le ravage que ce beau livre a souffert, dit Bayle, par le peu de jugement de son abréviateur, et par l'ignorance des copistes, les savants n'ont pas laissé d'en tirer bien des lumières. » Dès la renaissance, Sigonius, Casaubon, Scaliger, Saumaise, etc., s'exercèrent à l'illustrer. La première édition du texte à été donnée par les Aldes à Venise, en 1502, in-fol. Une seconde édition a été publiée à Florence en 1521, in-fol. Mais l'abrégé d'Étienne n'a été traduit en latin qu'en 1678 par Pinedo, Juif portugais, qui y a ajouté un commentaire. Depuis, Holsténius, Berkélius, Gronovius ont annoté ce précieux monument de la géographie ancienne. Étienne de Byzance, non seu-

lement donnait le catalogue des pays, villes, nations et colonies, mais il décrivait le caractère des peuples, faisait mention des fondateurs des villes, et rapportait les mythes de chaque lieu. A ce travail géographique se joignaient des observations grammaticales, fondées sur l'étymologie des noms : c'est ce qui a donné lieu à quelques savants de méconnaître le but principal d'Étienne, pour ne voir dans son livre qu'un ouvrage de grammaire destiné à expliquer les noms dérivés des peuples, des villes et des provinces. D'autres savants non moins légers, en voyant citer le nom d'Étienne, suivi du titre de son ouvrage, *Stephanus de Urbibus*, ont pensé que *de Urbibus* était le nom de famille de cet auteur. On voit par-là qu'il est peu d'absurdités que ne puissent avancer les *érudits* (*v.* ce mot ci-dessus, p. 114), même dans les choses de leur métier. Malte-Brun, dans son *Histoire de la géographie*, parle avec estime d'Étienne de Byzance. C. Du Rozoir.

Étienne de Hongrie (*Jean de Zapol*, plus connu sous le nom d'), comte de Scépus et waivode de Transylvanie, avait été élu et couronné roi de Hongrie par une partie des états de ce royaume, le 11 novembre 1526, après la mort de Louis II, dit le Jeune, roi de Hongrie et de Bohême, tué à la bataille de Mohacs. Le 29 août de la même année, une autre partie des états avait nommé roi Ferdinand d'Autriche, mari d'Élisabeth, sœur du feu roi Louis. — Jean de Zapol, trop faible pour se mesurer avec Ferdinand, se mit sous la protection du sultan Soliman, et leurs armées réunies assiégèrent Vienne en 1529. Les deux rois se firent une guerre longue et opiniâtre. Ils conclurent enfin la paix, et la mort de Jean de Zapol (21 juillet 1740) semblait devoir mettre un terme aux malheurs de la Hongrie, dont ces deux princes se disputaient la couronne. Mais la guerre se ranima plus vive encore qu'auparavant. Élisabeth de Pologne, veuve de Jean de Zapol, reprit les armes pour son fils, Jean Étienne, couronné roi de Hongrie sous le nom de Sigismond. Cependant cette princesse, par un traité de 1551, céda le trône de Hongrie à Ferdinand.

Étienne Ier, roi de Hongrie, né en 979, succéda à son père Géisa en 997. Il donna tous ses soins à la propagation du christianisme dans ses états, dont il est considéré comme le premier apôtre. Il ne reçut le titre de roi, de l'empereur Henri II, qu'en 1020. Il a publié un recueil de lois, divisé en 55 chapitres. Il mourut après un règne paisible de 41 années, le 15 août 1038. Il avait été marié deux fois : 1° à la princesse Giselle, fille de l'empereur Henri II, ou de Mieczyslas, roi de Pologne : les historiens ne sont pas d'accord sur ce point ; 2° à une princesse de la maison royale de Bourgogne. Il avait eu de ce second mariage le prince Émeric. Le père et le fils sont morts en odeur de sainteté.

Étienne II, dit *la foudre* ou *l'éclair*, fut élevé sur le trône de Hongrie en 1114. Pendant tout le cours de son règne, qui dura 18 ans, il fut continuellement en guerre contre les Vénitiens, les Polonais, les Russes et les Bohêmes. Il avait épousé en premières noces la fille de Robert, duc de la Pouille, et en secondes noces Judith, fille de Boleslas, roi de Pologne. Il abdiqua la couronne en 1113, et prit l'habit religieux.

Étienne III remplaça sur le trône de Hongrie Géisa III son père. Ladislas II et Étienne IV, ses oncles, s'étaient emparés de sa couronne. Mais le premier ne la conserva que six mois, et le second que cinq. Ce dernier mourut dans le château de Zimlim, où il avait été renfermé. Étienne III fit avec succès la guerre aux Vénitiens et à l'empereur Emmanuel, et mourut dans la douzième année de son règne, et sans postérité, en 1173.

Étienne IV, fils de Bela, monta sur le trône de Hongrie en 1260. Il fut vaincu en bataille rangée par Ottocare, roi de Bohême ; mais il fut plus heureux dans les autres guerres qu'il soutint contre les rois de Bohême et de Bulgarie. Il mourut, après un règne de treize ans, en 1271.

Étienne Ier, patriarche d'Antioche, zélé arien, avait été expulsé des rangs du

clergé par saint Eustathe. Sa disgrâce le rendit plus cher à ses co-religionnaires. Il devint le chef de la secte arienne : ses partisans le placèrent sur le siége patriarcal d'Antioche en 345. Il accompagna en 347 ses collègues ariens au concile de Sardique. Il y eut scission : les prélats d'Orient se séparèrent de ceux d'Occident, et ouvrirent une nouvelle assemblée à Philippes en Thrace, où ils formulèrent une nouvelle profession de foi. Étienne et les autres ariens furent excommuniés par le concile de Sardique.—Euphotas, évêque de Cologne, et Vincent de Capoue furent ensuite envoyés par les pères de ce concile à l'empereur Constance, alors à Antioche, pour lui remettre cette profession de foi de la part de son frère Constant. On accusa le patriarche Étienne d'avoir employé un moyen infâme pour perdre les envoyés du concile de Sardique dans l'opinion de l'empereur : Étienne aurait fait introduire une courtisane dans la chambre des envoyés, mais son projet aurait été découvert : c'est du moins sur cette accusation que fut motivée son expulsion définitive du siége d'Antioche, où il fut remplacé par l'eunuque Léonce.

Étienne II, élu en 477 patriarche d'Antioche par les catholiques, fut chassé de son siége l'année suivante par Basilique, qui nomma à sa place Pierre-le-Foulon ; mais l'empereur Zénon, vainqueur de Basilique, rétablit Étienne II. Pierre le Foulon, resté à Antioche, avait conjuré la mort de son compétiteur, et, en 479, le patriarche Étienne fut assassiné au pied de l'autel par les partisans de Pierre le Foulon. L'église d'Orient honore Étienne II comme martyr.

Étienne III, successeur du précédent, mourut en 482.

Étienne Ier, patriarche de Constantinople, fils de l'empereur Basile et frère de Léon VI, succéda au patriarche Photius en 886. Quelques contestations s'élevèrent sur la légitimité de son ordination, mais sans conséquence orageuse. Etienne Ier resta paisible possesseur de son siége jusqu'à sa mort (893).

Étienne III, *idem*, succéda en 925 au patriarche Nicolas Mistique, et mourut en 928.

Étienne, patriarche de Jérusalem, avait été abbé du monastère de St-Jean, près de Chartres. Cette abbaye était une fondation d'Ives de Chartres. Étienne avait été vidame de cette ville. Parent de Baudouin, roi de Jérusalem, il avait fait le voyage de France en Palestine, et ce fut pendant son séjour à Jérusalem qu'il se vit élever sur le siége patriarcal.

Dufey (de l'Yonne).

Étienne, archevêque de Siounik'h (Arménie), se montra adversaire déclaré des hérétiques de son temps, et périt assassiné par leurs émissaires vers la fin du VIIIe siècle.

Étienne Ier (Sdep'hannos) patriarche d'Arménie, né à Tevin, et qui mourut en 790, après avoir occupé 2 ans son siége.

Étienne III, nommé patriarche d'Arménie, lança un si grand nombre d'excomunications contre son prédécesseur Vahan, qui avait embrassé le dogme de l'église grecque, que le roi Abousal, fatigué du zèle du nouveau patriarche, le fit plonger dans un cachot, où il expira en l'an 972.

Étienne Asoghik ou Asoghnick, a composé une histoire d'*Arménie depuis la fondation de ce royaume jusqu'à l'an* 1004. Il est mort dans le XIe siècle.

Étienne Orpelian, archevêque de Siounik'h, né dans le XIIIe siècle, est auteur d'une histoire des *princes orpelians depuis l'année* 1048 *jusqu'en* 1300. Cet ouvrage, imprimé en arménien à Madras, en 1775, a été traduit en français par Saint-Martin.

Étienne, dit *Masucio* second, né en 1291, est mort en 1388. Il fut appelé à Naples par le roi Robert pour la construction de la grande église de Ste-Claire; mais lorsqu'il arriva dans cette ville, l'édifice était déjà commencé et dans un goût tout-à-fait gothique ; il réussit cependant à en dissimuler les vices. Il éleva ensuite et exclusivement sur ses plans l'église et le couvent *della Croce di Palazo*, la *Chartreuse de St-Martin*, et le

Château St-Elme. On lui doit encore le *campanile* de *Ste-Claire.* Les connaisseurs le placent beaucoup au-dessus du premier Masucio, surtout pour tout ce qui tient à la pureté du goût et du style.

Saint-Prosper.

Étienne (Charles-Guillaume), l'un des principaux écrivains de notre époque, distingué à la fois comme auteur dramatique et comme publiciste, naquit en 1778 à Chamouilly, dans le département de la Marne. A peine âgé de 18 ans, il quitta la province pour se rendre à Paris, et ne tarda pas à y signaler la facilité spirituelle dont il était doué, par quelques essais dans les feuilles publiques du temps; mais, bientôt appelé vers le genre dramatique par une vocation spéciale, il obtint un succès qui fixa sur le jeune auteur l'attention des amis éclairés du théâtre : la petite comédie de *Brueys et Palaprat*, qu'on revoit encore de nos jours avec plaisir, fit pressentir un écrivain auquel étaient réservées des palmes glorieuses et dignes des bons maîtres, dans une carrière récemment déshonorée par le dévergondage et le faux goût. Toutefois, il fallait encore un patron au débutant heureux. M. Etienne le trouva dans M. Maret, depuis duc de Bassano, homme d'état qui n'a jamais oublié qu'il a d'abord été homme de lettres. Devenu son secrétaire particulier, M. Etienne avança rapidement, avec un tel guide, dans la connaissance des choses et des hommes de son temps : un travail facile et clair, une intelligence prompte à saisir et à rendre, firent apprécier ses services du ministre secrétaire d'état de l'empereur. Des places et des faveurs en devinrent le juste prix. En 1810, M. Etienne se vit appelé à remplacer M. Fiévée dans la haute direction politique du *Journal des Débats;* et bientôt après, il fut mis à la tête de la division des lettres au ministère de la police générale. Ces fonctions administratives n'empêchèrent pourtant pas M. Etienne de poursuivre ses travaux littéraires; et en 1811, il donna sa comédie des *Deux gendres*, l'une des pièces qui ont obtenu qui ont mérité le plus d'applaudissements depuis le commencement du siècle. Le caractère éminent de cet ouvrage, comme aussi le poste qu'il occupait dans une administration peu populaire, suscitèrent des envieux à M. Etienne; on alla déterrer, pour l'opposer à sa pièce, l'ébauche d'un jésuite mort depuis cent ans, et qui présentait en effet quelques situations de la pièce nouvelle; la foule courut quelques jours à l'Odéon pour voir le drame exhumé, qui portait le titre bizarre de *Conaxa.* En définitive, on reconnut que M. Etienne avait pu, comme Molière, *prendre son bien partout où il était.* Cette sotte querelle fut oubliée, et l'on applaudit généralement à l'institut, quand ses portes furent peu après ouvertes à l'auteur des *Deux gendres.* Son discours de réception fut un nouveau titre qui justifia le choix académique. On y remarqua surtout le développement spirituel de cette vérité, que la comédie est en quelque sorte l'histoire fidèle de la société, vérité que M. Scribe a tout récemment combattue d'une manière plus ingénieuse que solide, en mettant la chanson à la place de la comédie. — *L'Intrigante*, également en cinq actes et en vers, que M. Etienne fit représenter en 1812, vint ajouter à sa réputation d'auteur dramatique; mais quelques sentiments noblement exprimés, où se faisait jour cet esprit modéré d'indépendance, qui devait plus tard animer d'autres productions du même écrivain, soulevèrent les susceptibilités impérialistes. Il parut inouï qu'un personnage voulût disposer librement de sa fille, et que, résistant, à cet égard, aux volontés du *prince*, il s'écriât :

Je suis sujet du prince et roi dans ma famille!

Ce vers *séditieux* et quelques autres du même genre firent suspendre la représentation de l'*Intrigante.* En 1814, le nouveau gouvernement s'empressa de lever cette interdiction si mal motivée; mais alors une vive réaction se poursuivait contre le pouvoir déchu; et M. Etienne se refusa honorablement à une reprise dont on voulait faire un prétexte d'insulte envers un gouvernement dont

il avait reçu des bienfaits. Expulsé un instant des fonctions qu'il remplissait, puis réintégré au retour de l'île d'Elbe, M. Etienne fut chargé de complimenter Napoléon comme président de l'institut sur cette course miraculeuse qui lui avait rendu son sceptre, tombé des mains débiles de Louis XVIII. Il sut mêler aux éloges officiels, dans cette harangue, de salutaires avis sur les besoins du pays, sur les institutions qu'il réclamait. Après la seconde chute du gouvernement impérial, de nouveau privé de ses places, et repoussé même du siége académique, où l'avaient placé des titres littéraires que la réaction politique ne voulut même pas respecter, M. Etienne, redevenu simplement homme de lettres, comme au commencement de sa carrière, en même temps qu'il donna à nos théâtres lyriques plusieurs pièces embellies par la musique de nos compositeurs célèbres, de Nicolo surtout, et dont le succès a été populaire, entra dans la lice, au nom des libertés publiques, contre le parti anti-national qui voulait les anéantir. Acquéreur d'une des actions du *Constitutionnel*, il contribua à élever rapidement la prospérité de cette feuille; le succès prompt et prodigieux de la *Minerve française* fut aussi en grande partie dû aux *Lettres sur Paris*, réunies depuis, et plusieurs fois réimprimées, ouvrage qui n'avait pas eu de modèle jusque là dans notre pays, et qui restera lui-même un modèle de cette polémique vive et piquante, à la fois pleine de force et de finesse, à laquelle se prête si merveilleusement notre langue pour celui qui sait la manier. Ces travaux, si utiles à la cause libérale, avaient fixé l'attention publique sur leur auteur, devenu d'ailleurs, par des succès divers multipliés, possesseur d'une des belles fortunes littéraires de l'époque. En 1820, le département de la Meuse le choisit pour l'un de ses mandataires à la chambre des députés, où il n'a pas cessé depuis de figurer parmi les défenseurs fermes et modérés des institutions et des droits consacrés par la charte. M. Etienne a porté à la tribune l'esprit et le goût dont ses écrits littéraires sont empreints. On se souvient de l'effet produit, sous la restauration, par quelques-uns de ses discours. Il a été plusieurs fois le rédacteur de l'adresse, cette sorte de compromis dans lequel l'esprit des diverses nuances du corps représentatif se laisse entrevoir au travers d'une phraséologie inoffensive, et qui exige par conséquent beaucoup de tact et de mesure. — Indépendamment des trois comédies que j'ai nommées, je dois encore signaler, parmi les nombreux ouvrages dramatiques de M. Etienne qui ont eu le plus de succès, la *Jeune femme colère* et les *Plaideurs sans procès*, comédies; *Une heure de mariage*, *Cendrillon*, *Joconde*, *Jeannot et Collin*, le *Rossignol* et *Aladin*, opéras. On doit aussi au même écrivain une *Histoire du Théâtre-Français pendant la révolution* : c'est un travail curieux dans lequel l'auteur avait pour collaborateur Martainville, association bizarre, où il n'y avait d'un côté que de l'esprit, et de l'autre ces talents d'un ordre élevé dont s'honore la patrie qui les a produits.

P.-A. Dufau.

ÉTINCELLE, petite parcelle de feu, bluette (*scintilla*). Quand on bat les cailloux, il en sort des *étincelles;* il sort aussi des *étincelles* des chats qu'on flatte à contre-poil. Une *étincelle* pourrait embraser le monde. — Il se dit au figuré de l'esprit, de l'ame. Il n'a pas une *étincelle* d'esprit, de courage, de génie. — En physique, *étincelle électrique* est un trait de feu qui jaillit des corps *électrisés* lorsque l'excès de charge *électrique* qu'ils ont reçu s'échappe avec explosion en crevant la couche d'air qui les environne. L'éclair n'est qu'une *étincelle électrique*. — *Etinceler*, briller, jeter des éclats de lumière : les étoiles *étincellent*; ses yeux *étincellent;* ces diamants, ces rubis, ces vers-luisants, ce phosphore, *étincellent*. — Au figuré, Boileau a dit de Juvénal :

Ses ouvrages, tous pleins d'affreuses vérités,
Étincellent pourtant de sublimes beautés.

Étincelé, terme de blason, écu chargé d'*étincelles*. X.

ÉTIOLÉ, ÉTIOLEMENT, *s'estioler*, selon La Quintinie. Quoiqu'on ne trouve point l'étymologie de ces termes, on peut reconnaître leurs analogues dans les mots *éteulé* ou *esteule*, qui désignent le chaume fané, jauni, comme dans la *teille* du chanvre, etc. Toutes ces expressions nous paraissent dériver du grec *stellô*, en latin *contraho*, qui désigne un amaigrissement de végétaux épuisés de vigueur.

§ 1. L'*étiolement*, nom d'abord employé pour désigner cet état de pâleur, de blancheur fade et molle des tissus des végétaux, croissant à l'abri de la lumière et du grand air, en longues tiges, minces, lisses, aqueuses ou insipides, a été ensuite appliqué aux individus du règne animal, présentant une dégénérescence analogue sous l'empire des mêmes privations du soleil et d'une vie active sous une libre atmosphère. — Ainsi, l'étiolement est une *cachexie*, un affaiblissement morbide de l'organisme végétal et animal, mais adventice ou factice, comme la chlorose, la pâleur, l'anémie, qui sont guérissables plus ou moins. Quoique ces états offrent des rapports manifestes avec la dégénération des *albinos* (animaux et végétaux dans leurs variétés ou races blanches), nommée *leucose*, cependant celle-ci diffère de l'étiolement. En effet, l'*albinisme*, tel que celui des nègres blancs, nés même sous le soleil africain, est constitutionnel, originaire; il résulte de l'absence du pigment noir ou coloré de la peau, chez l'homme et les animaux. Ceux-ci, quoique exposés au soleil et au grand air, ne deviennent jamais noirs ou de couleurs foncées; les végétaux de variété blanche dans leurs fleurs, dans leur verdure, n'acquièrent point les teintes plus brunes des variétés très colorées, malgré l'éclat de la lumière; ce sont des races établies; au contraire, l'étiolement peut atteindre (quoi qu'à un faible degré) les végétaux et les animaux les plus colorés, si l'on soustrait ces êtres à l'influence du soleil et d'un air pur ou vif, dans lequel on respire et on transpire à l'aise. — Néanmoins, comme les variétés blanches d'animaux et de végétaux conservent d'ordinaire une texture molle, des sucs plus abondants, des fibres plus extensibles ou lâches, une énergie vitale moindre que leur espèce douée d'une constitution plus brune, velue, sèche, compacte, dure ou raffermie, les premières seront plus susceptibles d'étiolement que ces dernières. C'est ce que prouvent les faits. En général, les jeunes individus, les femelles à tissus tendres, délicats, humides, s'étiolent facilement par la vie sédentaire, ombragée, des habitations dans lesquelles ni le soleil ni l'air pur ne pénètrent habituellement. Il en résulte que l'élaboration organique languit, et que ces êtres ne déploient qu'un simple effort de croissance ou de végétation. Chez eux, l'absorption domine; ils se gorgent de sucs ou d'humeurs mal assimilées; ils restent pâles, leucophlegmatiques ou hydropiques, lisses ou presque dépourvus de poils; toutes leurs fonctions se traînent dans l'inertie, le relâchement. C'est par cette cause, sans doute, que les protées et tritons, sortes de salamandres des eaux souterraines, ne subissent point leur métamorphose complète, ainsi que les espèces vivant au jour; elles restent aveugles faute du développement des yeux, comme les taupes, l'aspalax, animaux gras et lourds des lieux souterrains. — Ainsi, les végétaux étiolés par l'obscurité, surtout sous une température humide et sans chaleur vive, ne peuvent pas décomposer l'acide carbonique qu'ils absorbent, ni s'enrichir du carbone qui rendrait plus ligneux et plus solides leurs tissus, ni exhaler les fluides surabondants qui les gonflent et les surchargent. Jamais les plantes étiolées des caves ou souterrains (excepté les espèces cryptogamiques, champignons, lichens, mucors, destinés à ce genre de vie nocturne) n'y donnent naissance à la couleur verte ordinaire du feuillage, appelée *chromule* ou *chlorophylle*. L'étiolement s'oppose également à la production du sucre, à celle de la fécule dans les végétaux de la classe des phanérogames. Aucune plante étiolée ne dé-

veloppe ces éléments colorants, ces arômes, ces principes sapides actifs, ces huiles volatiles, ces résines, etc., qui donnent le caractère ou les vertus propres à chaque espèce. Bien plus, le résultat décisif d'un étiolement complet consiste dans l'impuissance de la floraison et de la fructification chez ces végétaux. — Nous tirons profit de cet étiolement pour adoucir les sucs trop amers ou âcres de plusieurs plantes potagères, les rendre plus tendres, plus agréables à manger. C'est ainsi qu'on tempère l'amertume des chicorées (la barbe de capucin), et qu'on fait *blanchir* d'autres espèces de salades, les cardons, les choux, etc. L'art du jardinier s'exerce sur ces productions, en les liant, les couvrant, les empêchant d'étaler leurs feuilles et de fleurir, etc.

§ 2. L'*étiolement factice des animaux domestiques* n'est pas non plus une pratique ignorée dans les fastes culinaires par la gourmandise humaine, au temps même de la barbarie. Nous ne croyons pas toutefois, avec d'anciens missionnaires, que les anthropophages aient su engraisser, à l'ombre de leur cabanes, leurs prisonniers de guerre, pour les dévorer ensuite avec plus de délices dans leurs festins. Mais il est évident qu'on étiole à dessein, dans des cages étroites et sous l'obscurité, les oies blanches, afin de leur donner ce foie gras dont on fait des pâtes. On engraisse également les porcs, en les tenant dans les ténèbres et sans mouvement, dans le sommeil. On attendrit de même la chair des veaux nourris abondamment, etc. — Or, cet empâtement du tissu cellulaire, cette accumulation graisseuse, ces sucs gélatineux qui abreuvent et détrempent l'économie animale, résultent de l'étiolement. L'absence de la lumière, l'abri d'un air vif, ralentissent la circulation du sang; le repos et le sommeil déterminent la stase des humeurs lymphatiques; les mailles des tissus s'engorgent; l'hématose s'opère mal dans des poumons qui ne reçoivent qu'un air impur, chargé de vapeurs, ou du gaz acide carbonique des étables; ce sang mal élaboré produit une sorte de chlorose, ou de pâleur et d'anémie : aussi ces animaux deviennent-ils blancs, lourds et engourdis. Leur chair est tendre, mais fade et muqueuse, difficile à digérer. Cette cachexie mollasse s'accroît encore davantage par la castration ajoutée à l'étiolement; il en résulte une laxité tellement diffluente dans les vaisseaux blancs que cette prédominance amène bientôt l'hydropisie et la mort.

§ 3. Voyons si l'étiolement n'opère pas vicieusement aussi sur plusieurs classes d'hommes soumis par état à une vie obscure et renfermée. Tels sont d'abord les ouvriers des mines : on les voit sortir hâves, décolorés, de ces cavernes souterraines, où ils s'enterrent vivants pour satisfaire la cupidité humaine. Leurs chairs flasques restent bouffies de sucs lymphatiques, faute d'une exhalation suffisante, qui n'a lieu qu'à l'air libre et à la lumière. De là viennent également cette inertie chlorotique, ces suppressions de flux menstruel, ces leuchorrées qui tourmentent les religieuses, si blêmes, emprisonnées dans leurs cloîtres. De là cet engraissement flasque et malsain des moines, malgré des jeûnes austères; ces engorgements de membres ou de viscères chez les prisonniers, pâlis dans l'obscurité de leurs cachots, et devenus, malgré la violence du caractère, engourdis, indifférents et somnolents, après avoir croupi dans cette paresse forcée, pour eux désormais un besoin, à la suite de longues années. Ainsi s'éteint leur moral ardent par l'effet de cet empâtement du physique. — N'est-ce point aussi à l'étiolement qu'est due la blancheur fade, la peau lisse et molle des femmes de l'Orient, séquestrées dans leurs harems ou sérails, outre l'usage des bains et des nourritures humectantes pour les engraisser? Cette blancheur est telle que les Mauresques deviennent presque semblables aux Européennes pour le teint, et moins rosées encore, au point qu'elles ont la pâleur inanimée de la mort sur les joues. L'épaisseur de leurs appas, gonflés comme une pâte, et cédant comme des coussins,

fait, dit-on, le charme des musulmans. — Pourquoi ne rapporterait-on pas à l'étiolement cette délicatesse, cette blancheur si fine de la peau de nos plus brillantes *houris* des grandes villes, nées au sein des délices d'une haute fortune et de la civilisation? Leurs fibres sont si tendres, leurs nerfs si sensibles, leur teint si prompt à s'altérer, que le moindre rayon téméraire du soleil en ternit l'éclat. Et nos jolis fashionables, si fluets, si alongés dans leur adolescence, ne ressemblent-ils point à ces pousses insipides d'herbes pâles qui ont grandi dans l'obscurité des appartements bien clos? Cette jeunesse de *blondins*, végétant au sein de la mollesse, à demi énervés par les moindres voluptés (car elles sont sans vigueur), a donné naissance à ces faibles descendants des races les plus illustres, fondues dans l'opulence, à l'abri du travail, du poids du soleil ou du grand jour. —Tel est le destin des grands, des princes et des rois, qu'ils s'étiolent au fond de leurs palais, entre ces lits et ces coussins d'une obscure indolence. Ainsi, débiles et sans vigueur, ils se présentent tremblants devant l'homme du peuple, l'ouvrier aux bras musculeux et velus, à la poitrine noircie des feux du soleil. Alors naissent les révolutions et leurs catastrophes (*v.* Énergie et Énervation).

J.-J. Virey.

ÉTIQUETTE. Ce mot a plusieurs acceptions dans notre langue. Il signifie proprement un petit papier qui indique ce qui est contenu dans un sac, dans une boite, dans une bouteille, dans un vase. Ainsi, l'on disait autrefois l'*étiquette* d'un sac de procureur; mais l'Académie, dans la nouvelle édition de son dictionnaire, a commis une assez grave inadvertance en donnant cette définition : « Petit écriteau qu'on met, qu'on attache sur un sac de procès, et qui contient les noms du demandeur et du défendeur, *celui de l'avoué.* » MM. les quarante peuvent-ils ignorer que l'on ne connaît pas plus au palais les sacs de procès que les procureurs, et que les avoués étiquettent aujourd'hui, non leurs sacs, mais les *chemises* en papier qui contiennent les pièces du procès? L'on dit proverbialement : « juger sur l'étiquette du sac », pour exprimer un juge qui prononce sans avoir examiné les pièces.

On n'écoute ni les *si*, ni les *mais*,
Sur l'*étiquette* on me fit mon procès.

—L'on a souvent porté la même accusation contre certains journalistes qui jugent, dit-on, les ouvrages sur le titre et sur le nom de l'auteur, voire du libraire; mais apparemment c'est une médisance suscitée par l'amour-propre de quelqu'auteur mécontent. Au surplus, en littérature, on peut bien en dire autant du bon public.—On a dit que les *étiquettes* d'apothicaires étaient moins longues que leurs mémoires. Qui ne se rappelle les fameuses étiquettes de Rabelais : *poison pour le roi, poison pour la reine, poison pour le dauphin?* Mises par lui sur d'innocents paquets de cendre, elles le firent défrayer magnifiquement, depuis Lyon jusqu'à Paris, aux frais de l'état, comme un criminel important, sans qu'il eût à redouter au bout du voyage le fameux *quart d'heure* auquel il a donné son nom. — Dans les ordonnances militaires de l'ancienne monarchie, il est défendu aux maréchaux-des-logis et fourriers « de bailler des *étiquettes* pour loger les capitaines et soldats dans les habitations des ecclésiastiques ». Dans ce sens, *étiquette* signifiait *billet de logement.*— *Etiquette* se dit encore d'un filet carré qu'on attache au bas d'une perche pour prendre le poisson.—*Etiquette* au figuré ne s'emploie pas seulement pour exprimer le cérémonial des *cours* (*v.* l'article ci-après), il signifie encore des formes cérémonieuses usitées entre particuliers pour se témoigner mutuellement des égards; on dit : cet homme tient à l'*étiquette*, il compte les visites; dîner d'*étiquette*, bannir toute espèce d'*étiquette*, les lois de l'*étiquette*. Ce mot se dit enfin des formules dont on se sert dans les lettres ou placets, selon les personnes à qui on les adresse. Ainsi, il est d'*étiquette*, quand on écrit à une femme, de finir par être *son très humble et très obéissant serviteur*,

Ch. Du Rozoir.

Étiquette. Espèce de loi qui, dans les cours, règle les relations du souverain avec ceux qui l'approchent, prescrit certaines paroles, certaines formes, et commande à presque toutes les actions. L'*étiquette* est dans les cours ce que les usages sont dans le monde, avec cette différence que le monde tolère dans quelques individus l'ignorance ou le dédain de ses usages, et qu'à la cour, le prince lui-même est soumis à l'*étiquette* : les premiers se modifient assez rapidement, l'autre se conserve dans son intégrité originale. On a cru long-temps que l'observance de l'*étiquette* contribuait à la solidité des trônes, et cela pourrait être vrai dans les états où, une aristocratie puissante entourant le monarque, il doit exister entre elle et lui une barrière d'habitudes obséquieuses, nulle aux yeux du peuple, mais que des courtisans hésitent à franchir. On ne voit pas cependant que l'*étiquette* des cours de Perse et de Constantinople pendant la durée du Bas-Empire ait préservé de la déchéance ou de la mort les souverains, bien qu'elle en eût fait des sortes de divinités, et qu'on l'observât scrupuleusement. Le désir de satisfaire l'orgueil et la vanité n'a pas seul engendré l'*étiquette* ; elle sert à maintenir l'ordre dans les palais, à classer les rangs, à régulariser le service, à prévenir les discussions, à dérober à la connaissance de ceux qui le voient de si près l'incapacité ou les défauts du prince, dont une partie de la conduite se trouve tracée dans une foule de cas prévus ; d'un autre côté, elle aide aux courtisans à dissimuler l'ennui, l'impatience; et, mettant de part et d'autre un frein aux premiers mouvements de la nature, elle contient dans de justes bornes le roi et les sujets, car elle pèse également sur tous. Quelle que soit la forme du gouvernement qu'une nation adopte, il s'établira toujours une *étiquette* entre ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui s'y soumettront ; elle sera toujours, plus ou moins bien raisonnée, une émanation de l'ordre. La discipline dans un régiment relativement aux égards des inférieurs envers les chefs n'est qu'une *étiquette* indispensable. L'*étiquette* diffère selon les pays. Celle qui s'observait à la cour de France avant 1789 était composée de traditions encore plus que de prescriptions écrites : s'agissait-il d'un mariage, d'une mort, de la réception d'un des corps de l'état, ou de celle d'un ambassadeur, si quelques circonstances imprévues se présentaient, on consultait les vieillards, et ils décidaient d'après le récit qui leur avait été fait de quelque anecdote, ayant peut-être cent ans de date. Il y avait quelque chose du respect pour les ancêtres, dans ce désir de les imiter, qui devait en inspirer aux générations futures pour ceux qui donnaient cet exemple. Le *cérémonial (v.)* observé lors des couronnements, des réceptions de chevaliers, des audiences données aux différents corps de l'état, faisait partie de l'*étiquette* ; elle déterminait la place que l'on devait occuper, le nombre de pas que l'on devait faire, et jusqu'à l'ampleur des manteaux. C'était une contrainte, mais elle évitait la confusion dans les grandes réunions ; et il était moins humiliant de se trouver, par suite d'un usage établi, dans les derniers rangs, que d'y être placé par l'appréciation de son mérite personnel. Dès son réveil, le roi de France agissait d'après les règles de l'*étiquette*, car c'était selon leur rang que ses aumôniers lui présentaient l'eau bénite, le livre d'heures ; et les princes, seigneurs, gens de service, la chemise et les autres parties de l'habillement ; à la chapelle, au cercle, au jeu, au spectacle, au bal, à la chasse, au conseil, tout était réglé par l'*étiquette*. Louis XIV ayant décidé que le conseil des dépêches serait tenu debout, on parla de cette innovation. Il fallait une grande habitude pour ne rien oublier de ce qui concernait l'*étiquette* relativement aux repas ; car apporter et poser la *nef*, le *cadenas*, faire l'*essai*, donner la serviette, donner à laver, ne se faisait qu'en observant beaucoup de formes. Selon les lieux où le roi se trouvait, divers officiers de sa maison pouvaient réclamer l'honneur de le servir, et de violentes querelles s'élevaient souvent à ce sujet ; on appelait cela sou-

tenir ses droits. Les femmes n'étaient ni moins soumises, ni moins exigeantes que les hommes quand il s'agissait d'*étiquette*. On fit intervenir des princes de l'église, des membres du parlement, des seigneurs du plus haut rang, à l'occasion d'un bal où Mlle de Vaudemont devait danser. La reine Anne d'Autriche, qui avait compliqué nos vieilles *étiquettes* de l'étiquette espagnole, inspira à son fils une telle vénération pour ces formes qu'il s'y conforma toujours, et son exemple, autant que sa volonté, les changea en lois rigoureuses pour ses descendants et leurs cours. La reine de France et tout ce qui l'entourait était sujette au même joug. Tel plaisir était de saison; telle distraction était de circonstance. Un souverain voisin étant mort, M. de Maurepas, en assurant que le *piquet était de deuil*, combla de joie la femme de Louis XV, qui périssait d'ennui quand elle ne jouait pas aux cartes. Lorsque Marie-Antoinette arriva de Vienne pour épouser Louis XVI, encore dauphin, accoutumée qu'elle était à la simplicité et à la bonhommie de la cour d'Autriche, elle trouva notre étiquette insupportable, et l'ennui qu'elle en ressentait la fit accuser de dédain et de légèreté: le nom de *madame de l'étiquette*, qu'elle donna à sa dame d'honneur, blessa profondément cette dernière, qui s'en plaignit à Louis XV; et la jeune archiduchesse, qui n'avait pas encore 16 ans, fut grondée avec sévérité. Devenue reine, l'infortunée Marie-Antoinette se soumit sans doute avec la grâce qui lui était naturelle aux lois qu'on lui imposait, et se fit tendrement chérir de Mme la princesse de Chimay, sa dernière dame d'honneur. Ce fut à cette princesse que l'empereur Napoléon fit demander des renseignements, lorsque, rétablissant l'*ancien régime* à son profit, il forma une nouvelle cour. Mme de Chimay répondit à la personne chargée de la questionner: «Vous voudrez bien dire à l'empereur que j'ai tout oublié, hors les bontés et les malheurs de celle que j'ai servie.» L'*étiquette* chez les princes du sang mettait un peu moins de distance entre eux et ceux qui étaient attachés à leur personne. On était présenté au roi avant de l'être aux princes, et on n'était admis à les servir dans les places honorables qu'avec son agrément. Il fallait se faire instruire de l'*étiquette* observée dans les lettres, quand on écrivait: tandis qu'une particulière mettait pour suscription: *à la Reine*, les princesses ajoutaient: *ma dame et souveraine*. Quand une femme devait être présentée, on lui apprenait à se retirer en reculant, et à jeter en arrière la queue de son manteau par un coup de talon. Le roi baisait sur la joue les présentées, et celles-ci prenaient le bord de la jupe de la reine comme pour l'appliquer à leurs lèvres, ce que la reine ne souffrait point. Les duchesses saisissaient la jupe moins bas que les autres femmes. S'asseoir sur un tabouret était un droit réservé aux duchesses et aux femmes *titrées*; les autres n'avaient que des pliants. On ôtait ses gants pour offrir quelque chose à leurs majestés, ou pour recevoir quelque chose de leurs mains: on ne *priait* jamais en leur nom, on *invitait*; on ne disait point les *accompagner*, mais les *suivre*; on se levait quand elles buvaient ou éternuaient. Toutes ces *étiquettes* s'observaient chez les princes du sang; mais les femmes y avaient des chaises à dos. Les princesses recevaient les ambassadeurs couchées, afin de ne pas les reconduire; et les cardinaux ne terminaient leurs visites que lorsque les princesses les avaient appelés deux fois *éminence*. Quant aux princesses, on les appelait *madame*, et on leur parlait à la troisième personne: on disait aux princes du sang: *monseigneur* et non *mon prince*: ce titre ne se donnait ainsi qu'aux princes qui n'appartenaient pas à la famille royale, tels que les princes de Montmorency, de Rohan, de Talleyrand, etc., ainsi qu'aux princes étrangers, comme ceux d'Aremberg, de Hohenlohe et autres. Les femmes n'appelaient *monseigneur* que les princes du sang, et les évêques uniquement. — Les honneurs de la cour pour les hommes consistaient, selon l'*étiquette*, à monter dans les carrosses du roi, à le suivre à la chasse, à être du jeu de la reine, à obte-

nir les entrées, tenir le bougeoir, etc.; quelques-unes de ces choses étaient de droit quand on avait fait preuve de noblesse; les autres étaient de faveur. On *grattait* à la porte de la chambre du roi, et quand on en sortait, il n'était point permis de mettre la main sur la serrure: un huissier devait ouvrir. Dans les *petits appartements*, on n'observait aucune *étiquette;* des manières respectueuses et courtoises suffisaient. — Il faudrait des volumes pour faire connaître avec détail les *étiquettes* observées à la cour de France. Plusieurs pourraient s'expliquer ou comme vieilles coutumes de la monarchie, ou comme hommages à la majesté souveraine, ou comme précautions conservatrices de la personne du roi; mais beaucoup aussi de ces usages étaient absurdes, et les suivre scrupuleusement ne l'était pas moins. Qui croirait qu'à St-Cloud, le 29 juillet 1830, un grand officier de Charles X refusa d'introduire dans la chambre de son maître un courrier envoyé de Paris, où l'on s'égorgeait, parce que l'*étiquette* ne permettait pas de pénétrer dans la chambre du roi quand il y était entré, et en avait congédié son service? Il faut pourtant que cette règle si gênante présente de grands avantages, puisqu'un homme dont les talents en fait de domination sont prouvés, Bonaparte, devenu empereur, voulut rétablir l'*étiquette*. Bien qu'il la modifiât, il ne put empêcher qu'elle ne parût alors plus ridicule qu'utile. Son génie, sa grandeur de conquérant, ne firent point pour l'*étiquette* ce que le temps seul avait pu faire; et dans sa propre famille il trouva de l'opposition, non à recevoir des honneurs, mais à en rendre. Ses sœurs, qui lors du couronnement consentaient à ce que leurs dames portassent la queue de leur manteau, déclarèrent qu'elles ne porteraient point celle du manteau de l'impératrice. Il fallut que Napoléon écrivît de sa main qu'il ne souffrirait même pas *que l'on fût malade* le jour de son sacre. — L'*étiquette* de la cour de Rome mêlée aux rites religieux surprend les étrangers. La communion est portée au pape, qui se sert d'un chalumeau d'or pour communier sous l'espèce du vin. A Madrid, la reine épouse de Charles II fut traînée longtemps par son cheval dans la cour du palais, parce que l'*étiquette* punissait de mort quiconque touchait au pied de la reine, et que le pied de celle-ci était demeuré dans l'étrier. Les *grands* d'Espagne ont la tête couverte devant le roi, qui à table est servi à genoux. Les seigneurs anglais mettent un genou en terre devant leur roi, et lui baisent la main. A la Chine, dans presque toute l'Asie et en Afrique, c'est le front dans la poussière que l'on reçoit les ordres des souverains. Les généraux se relèvent de là pour aller combattre et gagner des batailles. Ces formes voulues par l'*étiquette* n'ont donc rien d'humiliant pour l'individu et ne l'avilissent ni à ses yeux, ni à ceux d'autrui: elles ne prouvent ni vices ni vertus, et ne se discutent que lorsque, de leur anéantissement, on veut arriver à celui des personnes qui les ont établies ou maintenues: mais, ainsi que les coutumes des nations, la sanction du temps fait leur unique force, parce que les affections naturelles et le raisonnement ont peu concouru à leur établissement. Le respect pour les parents, pour les vieillards, pour tous les êtres faibles, est un cri de la conscience éclairée par la religion naturelle: le respect pour tout homme exerçant une fonction quelconque, soit comme prêtre, magistrat, militaire, administrateur, est produit et apprécié par la raison. L'*étiquette* est le résultat d'une suite de circonstances fortuites, que la haute civilisation a voulu régulariser, et qui suit les phases de cette civilisation, qu'il est également facile de condamner et d'absoudre, tant elle est mélangée de bien et de mal. — Lisez: *Cérémonial des sacres des rois de France;* Aletz; *L'État de la France*, 1698; *Dictionnaire des etiquettes, par la C^sse de Genlis*, et les mémoires des temps passés écrits par les gens de la cour. C^sse DE BRADI.

ÉTIRAGE. Ce mot, en technologie, a plusieurs acceptions. Dans l'art du filateur, l'opération de l'*étirage* est néces-

saire. Pour cela, on commence par filer en gros; ensuite on diminue, en l'alongeant, le fil pour lui donner la grosseur qu'on désire, et c'est cette opération qu'on appelle *étirage*. — Dans la manipulation de l'acier se trouve aussi, au nombre des opérations qu'on lui fait subir, celle de l'*étirage*. On étire aussi le fer quand il est chaud pour l'alonger et pour lui donner le plus de pureté possible.

V. de Moléon.

Étireur d'or (*v.* Or).

ÉTISIE (médecine). Cette expression a une signification tout-à-fait semblable à celle du mot *marasme* ; elle n'est point employée par les médecins, mais seulement dans le langage populaire, et pour désigner une maigreur extrême. C—r.

ETNA. C'est sur la côte orientale de la Sicile, dans la province de Catane, à 4 lieues environ de cette ville, et à 16 de celle de Messine, que s'élève la crête toujours fumante de l'Etna. La montagne dont les entrailles recèlent les feux de ce terrible volcan étend sa base presque circulaire sur une étendue de 40 à 50 lieues de tour, et dresse sa tête à 9,970 pieds au-dessus du niveau de la mer, c.-à-d. à une hauteur de 6,070 pieds plus grande que celle du Vésuve. Le cratère qui la couronne n'a pas moins d'une lieue de circonférence : au fond de ce gouffre à rebords inégaux et déchirés, s'étend, à une petite profondeur, un plancher que le bouillonnement des matières en fusion, qu'il recouvre comme une sorte de croûte, a soulevé dans quelques endroits et déchiré dans quelques autres. Trois ouvertures sans fond s'y sont formées : l'une est un trou oblong et irrégulier; les deux autres présentent la forme d'un cône. C'est par ces trois soupiraux que s'échappent sans intermittence la fumée du volcan. Dans les temps ordinaires, lorsque le gouffre est tranquille, on entend constamment dans l'intérieur un bruit sourd, semblable au mugissement de la mer ou à l'effroyable bruit d'un immense fourneau dans lequel des métaux seraient en ébullition. Un voyageur français, M. Dorville, n'a pas craint de se faire descendre sur le plancher de ce cratère, et il a calculé que celui des deux cônes qui s'élève vers le milieu pouvait avoir 60 pieds de haut sur 6 à 800 de circonférence. Trois zones bien tranchées ceignent, en s'étageant inégalement, les flancs de cette montagne, à laquelle les Siciliens ont conservé le nom arabe de *Gibel*, en l'italianisant. Dans la partie inférieure, qui s'étend jusqu'à une hauteur de plus de trois lieues, règne un printemps éternel; des champs de blé, des vignobles, des vergers, établis sur un sol fertile, y déploient une riche végétation, et livrent à l'homme d'abondantes récoltes : malgré les dangers du voisinage, une population de 120,000 habitants s'y est groupée, et y forme 77 villes, bourgs et villages. La zone moyenne se compose de vieilles et sombres forêts, peuplées de troupeaux de bœufs, de chèvres sauvages, de porcs-épics et d'oiseaux de proie. Au-dessus, à 6,300 pieds de hauteur, commence la troisième zone : c'est la région des neiges et des glaces, qui, jetée ainsi entre la tête ardente du mont et sa croupe verdoyante, offre l'un des plus curieux spectacles que l'œil puisse contempler. — Les témoignages historiques les plus anciens font mention des éruptions de l'Etna. Thucydide, Strabon, Diodore de Sicile, Pindare, Virgile, Ovide et Lucrèce en parlent tour à tour. On cite, avant notre ère, onze éruptions célèbres de ce volcan, et soixante-cinq depuis. « Le Vésuve, vrai nain à côté de l'Etna, ne saurait en donner une idée, dit un voyageur moderne. Au Vésuve, c'est presque toujours dans le cône supérieur que s'opère tout le travail. L'Etna procède autrement, et son cône supérieur se déchire rarement. » En effet, sur trente éruptions, on en compte seulement dix qui aient eu lieu par le cratère supérieur. « Plus de fumée seulement et un plus grand bruit au sommet annoncent chaque éruption, mais sans que rien fasse pressentir où cette éruption pourra se manifester. Tout à coup, sur un point quelconque de la base, et souvent à une

assez grande distance du cône, la terre s'entr'ouvre, engloutissant tout ce qui la couvrait. Des maisons, des villages entiers disparaissent, et des torrents de feu, de cendres et de pierres sont violemment poussés au dehors. Ils s'accumulent, et un mont nouveau, un cône, se trouve formé, qui, pendant quelques jours, vomit lui-même des débris enflammés. Enfin le volcan s'apaise, mais c'est le moment le plus redoutable pour toute la contrée. Privées de la force nécessaire pour jaillir jusqu'au sommet, les matières brûlantes se fraient un passage à sa base, et un fleuve épais et rouge commence à couler lentement. Malheur aux champs, malheur aux villes ou aux villages qu'il trouve sur son chemin, car il n'est point d'obstacle qui lui résiste... Tandis que le Vésuve reste solitaire, autour de l'Etna se groupe une multitude d'enfants qui attestent sa terrible puissance. » On évalue à cent environ les monticules coniques qui se sont ainsi formés; leur hauteur varie entre 3 et 400 pieds. « La lave de l'Etna sillonne les contrées les plus basses, et serpente à travers les terres les plus fertiles. Il est des coulées qui ont jusqu'à une lieue de large, et 300 pieds de hauteur. Quand on les voit d'un point élevé, on dirait un fleuve d'encre subitement congelé; quand on les rencontre sur son passage, de hautes murailles, inégales, crevassées, calcinées; quand on s'y promène, une roche dure et noire, toute hérissée de pointes; mais le temps prépare cette roche pour la végétation: si quelques parties restent lisses et pelées, d'autres laissent germer des plantes vigoureuses. Plus tard, la main de l'homme s'en empare, et des arbres s'y plantent, des champs s'y cultivent, des jardins s'y forment, des maisons s'y bâtissent. Il n'est point alors de terrain plus riche, de végétation plus brillante. La lave qui, il y a sept ou huit cents ans, combla le port d'Ulyssée, et refoula la mer jusqu'à trois milles de distance, est maintenant le jardin le plus frais et le plus productif du pays. » — Les courants de lave vomis par l'Etna, au moment où ils s'échappent des flancs de la montagne, peuvent être comparés, pour la fluidité et la couleur, à la fonte de fer sortant du trou percé à l'œuvre d'un haut-fourneau. Ils se composent de métaux et d'autres minéraux en fusion, et s'avancent en brûlant tout ce qui se rencontre sur leur passage; les arbres, les maisons dont ils s'approchent tombent quelquefois deux heures avant d'être touchés, et une épée, plongée dans leur brûlant fluide, est instantanément fondue. Leur marche, dont la vitesse ordinaire est de 200 toises par heure, se ralentit extraordinairement sur un terrain horizontal: Dolomieu cite même une coulée qui mit dix ans à parcourir un seul mille. Ce même fait prouve aussi que le refroidissement de la lave est par fois extrêmement lent. Les quantités de matières vomies par l'Etna passent toute imagination. Il est des fleuves de lave qui ont jusqu'à 11 lieues de longueur sur 3 de largeur. Le jésuite allemand Kircher s'est livré, en 1660, à un calcul sur la masse des déjections de l'Etna, et il a reconnu que ces déjections réunies pouvaient alors former un volume vingt fois plus grand que le volume primitif de la montagne elle-même. — Les éruptions les plus mémorables de l'Etna eurent lieu dans les années 1536, 1669, 1683, 1755, 1763 et 1766. Nous ne parlerons pas des deux dernières, arrivées en 1819 et 1831, leurs ravages, au dire même des habitants, ayant été tout-à-fait insignifiants, comparés à ceux des précédentes. L'éruption de 1536 détruisit une partie de Catane et combla son port; celle de 1683 coûta la vie à 60,000 habitants de la même ville. Celle de 1755, après avoir lancé au loin une pluie de grosses pierres brûlantes, donna naissance à un courant de laves enflammées, de 200 pieds de hauteur, qui couvrit les campagnes sur une étendue de 4 lieues de long sur une demi-lieue de largeur; pendant les 8 jours qu'elle dura, d'immenses torrents d'eau se précipitèrent le long de la montagne, submergèrent les plaines voisines jusqu'à une grande di-

stance, et comblèrent de profonds ravins avec le sable et les pierres qu'ils avaient charriés dans leur course. De toutes les éruptions de l'Etna, il n'en est aucune, sans doute, à laquelle ne se rattache l'idée des plus grands désastres; mais peut-être l'éruption de 1669, qui dura 54 jours, surpasse-t-elle toutes les autres par ses épouvantables ravages. Elle commença le 11 mars, deux heures avant minuit. Un vaste cratère s'ouvrit, à 20 milles au-dessous de l'ancien cratère, et à 10 milles de Catane, d'où sortirent des gerbes de flammes de 600 pieds de hauteur. Des blocs de pierres, pesant plusieurs quintaux, lancés par la même ouverture, allèrent tomber à quelques lieues de là. Des fleuves de lave, semblables à des ruisseaux de verre liquide, prirent en même temps leurs cours vers le pied de la montagne, et couvrirent un espace de 6 lieues de long sur une lieue de large: l'un d'eux détruisit sur son passage quatorze villes et villages, épargnés jusqu'alors par le volcan; un autre se dirigea vers la mer, s'avança dans les flots jusqu'à un mille du rivage, et y forma une digue brûlante, qui communiqua aux eaux de la mer une chaleur si vive qu'elles brûlaient la main à la distance de vingt pieds tout autour de cette digue. « C'est à Nicolosi, village riche et populeux, dit, au sujet de cette effroyable catastrophe, le voyageur déjà cité plus haut, qu'après deux jours d'obscurité complète, d'effroyables détonations et de secousses multipliées, un gouffre s'ouvrit, d'où le mont connu aujourd'hui sous le nom de *Monterossi* s'élança. Ce gouffre, qui plusieurs fois changea de place et de forme, eut un moment 4 lieues de long sur 5 à 6 lieues de large, et, pendant quelques jours, il en sortit des amas énormes de cendre et de sable. Enfin, au pied du nouveau mont, une large ouverture se fit, ouverture que l'on voit encore, et d'où la lave enflammée prit son cours vers Catane. Frappés de stupeur, les Catanéens ne voulurent pas, du moins, être vaincus sans combattre. Quand il fut certain que le torrent les menaçait, ils se portèrent à sa rencontre; et, là, munis de pioches et de pelles, ils essayèrent, en élevant une colline artificielle, de lui imprimer une autre direction; mais la lave alors eût ruiné d'autres pays. Ceux qui les habitaient se rassemblèrent donc de leur côté, et vinrent, les armes à la main, s'opposer au projet des Catanéens. On se battit au pied du fleuve de feu, qui, cause du combat, poursuivait lentement et irrésistiblement son chemin; on se battit avec toute la fureur que donne un grand danger. Spectacle unique, guerre civile sans exemple! Les Catanéens furent vaincus, et, sans plus de résistance, la lave continua. Enfin, après beaucoup de jours de marche, elle arriva devant les murs de la ville. Mais ces murs étaient hauts et solides; et, refroidie, la lave n'avait plus la force de les jeter à bas. Elle se grossit donc, monta, et, quand elle eut atteint le sommet, se précipita en cascade de feu dans la ville. Étrange destin de Catane, de cette ville si souvent ravagée et détruite! Dans le XVI[e] siècle, une éruption, lançant au loin en mer une coulée de lave, lui donna une jetée qu'en vain elle avait essayé de construire; dans le XVII[e], une seconde éruption l'ensevelit en partie, combla son port, et fit disparaître le fleuve qui la traversait. Cependant Catane existe toujours, et chaque fois se rebâtit plus belle et plus régulière. De temps en temps seulement, un amateur des arts perce la lave, et, à 40 ou 50 pieds, retrouve des débris d'églises et de palais. » PAUL TIBY.

ÉTOFFE (*materies*, *pannus*). Ce mot, que Ménage fait venir de l'allemand *stoffe*, s'applique au propre et dans un sens général à toute espèce de tissu fabriqué au métier ou même autrement, avec le lin, la soie, le coton, la laine, l'or, l'argent, toute substance, en un mot, propre à confectionner des draps, toiles, velours, brocards, moires, satin, taffetas, serge et autres objets analogues dont nous n'avons que le mot *étoffe* ou même *tissu* pour donner une idée générale. On désignait plus spécialement au-

trefois sous le nom d'*étoffe* certains produits de laine, très légers, et servant à faire des doublures ou des robes de femme, comme brocatelles, ratines. Dans les manufactures en soie, on distinguait aussi les étoffes en celles qui étaient façonnées et celles qui étaient unies. Les premières avaient une figure dans le fond, les autres n'en avaient pas. Elles étaient travaillées en satin ou en taffetas. — Les chapeliers ont donné, par extension, le nom d'étoffe aux produits servant à la fabrication des chapeaux, comme poils de castor, de lièvre, de lapin, de chameau, d'autruche, les laines de mouton, de brebis, etc. Quelques auteurs ont aussi, par extension, employé le mot *étoffe* pour désigner la matière de quelque ouvrage que ce soit, comme dans ces phrases: ces souliers sont d'une bonne *étoffe*; voilà de la vaisselle d'argent où l'on n'a pas épargné l'*étoffe*. On dit aussi d'une pièce d'or, quoiqu'elle n'ait pas le poids, que l'*étoffe* n'en est pas moins bonne.—On dit figurément quelquefois: il y a de l'*étoffe* dans ce jeune homme, pour dire qu'il promet beaucoup. Le mot *étoffer* n'est guère en usage. BILLOT.

ÉTOFFE (terme d'artillerie). C'est un alliage de fer et d'acier, dont on se sert pour souder ensemble plusieurs lames, dans le but d'obtenir une substance qui participe des propriétés de celles qui entrent dans sa composition. La perfection et l'excellence des lames dites *damas* (*v.* ce mot) consistent essentiellement dans l'art de bien corroyer les lames de diverses espèces d'acier, et de les bien contourner ensemble. L'acier de fusion est une espèce d'étoffe. — Dans l'*étoffe*, les veines de fer et d'acier sont parfaitement apparentes, mais dans les pièces corroyées, cette distinction est plus difficile à reconnaître. Il existe toutefois un moyen de vérification, publié par Vandermonde, dont l'épreuve est évidente, et qui ne laisse aucune altération. — Ce moyen consiste à verser une goutte d'acide nitreux sur la pièce que l'on examine: après l'y avoir laissée deux minutes, on projette de l'eau pour enlever l'acide et tout ce qu'il tient en dissolution. S'il ne reste qu'une tache blanche ou de couleur de fer nouvellement décapé, la lame est de fer. Si l'acide n'agit pas sur la partie charbonneuse, elle se dépose pendant la dissolution, et forme une tache noire que la projection de l'eau n'enlève pas, et qui reste assez long-temps: alors la lame est en acier. MERLIN.

ÉTOILE, ÉTOILES, du latin *stellæ*, appellation qui sans doute vient du grec *stellô* (j'envoie), de la rapide émission de leur lumière. Les Hébreux primitifs les nommaient *kakabim* (les ardentes); admirable prévision de leur nature de feu, qui les distingue des planètes. Les Grecs leur donnèrent le nom d'*astérès* (astres): comme eux, nous appelons ainsi indistinctement tous les globes resplendissants du ciel, les météores exceptés. Les étoiles sont des corps célestes, lumineux par eux-mêmes, qui paraissent conserver toujours entre eux la même distance, bien que toutes soient dans une perpétuelle activité, ou de révolution périodique, ou de rotation autour de leurs axes, ou de translation dans l'espace, mouvement triple, que leur immense éloignement ne nous permet d'apprécier qu'après des siècles. Pour exprimer leur haut degré de permanence, on dit qu'elles gardent leur parallélisme, ce qui leur a valu la dénomination d'étoiles *fixes*, mais non d'une manière absolue, et dans le sens de la plupart des anciens, qui étaient persuadés qu'elles étaient fixées dans un firmament de cristal, comme des clous d'or. L'immobilité respective des étoiles est assez expliquée par les alignements observés autrefois, et qui se trouvent constamment les mêmes. Ce nom de *fixes* les distingue des planètes de notre système, corps errants, opaques et obscurs, bien qu'à deux d'entre eux, Vénus et Jupiter, nous ayons donné la fausse appellation d'étoiles, à cause de leur présence sur notre horizon et de la splendeur que leur prête le soleil. L'usage seul et les poètes ont consacré cette appellation. Le nombre des étoiles visibles à l'œil nu sur les deux hémisphères peut être évalué de

15,000 à 20,000; mais, sur le champ du télescope, dans un très petit coin de l'univers, dans une zone de 2 degrés de largeur seulement, Herschell, durant 1 heure, en a vu défiler plus de 50,000: la Bible appela donc avec raison ces astres: «L'armée céleste.» Les astronomes ont classé les étoiles par leur grandeur apparente et par leur éclat: celles de la première grandeur jusqu'à la septième sont visibles à l'œil nu; toutes les autres sont télescopiques. Elles sont très familières au commun des observateurs jusqu'à la seizième. Herschell en a classé dans la 1342me grandeur. Toutes les étoiles ne sont pas sur le même plan dans le ciel; elles sont étagées, éparses sur des milliers de plans divers, dans les profondeurs éthérées. On présume, non sans raison, que les plus grosses et les plus lumineuses sont les plus rapprochées de nous; car Sirius, la plus voisine de notre étoile-soleil, celle qui nous éclaire, Sirius, qui n'est qu'à une distance de 6,600 millions de lieues, qui n'a pas plus d'une centaine de millions de lieues de circonférence, nous offre une lumière 324 fois plus intense que celle d'une étoile de sixième grandeur. Une autre preuve serait le petit nombre des étoiles de première grandeur: on n'en compte que 24,5 au nord, 12 au sud; les 7 autres ne sont pas visibles sur notre horizon; enfin, les étoiles paraissent se multiplier à mesure qu'elles ont moins d'éclat. On doit comprendre qu'à une si grande distance la chaleur de ces énormes corps ignés est nulle pour nous. On ne peut obtenir de parallaxe (mesure angulaire) pour apprécier leur distance: si seulement une étoile en avait une d'une seconde, elle serait à 7 trillions de lieues, et le plus petit diamètre réel qu'elle pourrait avoir serait de 33 millions de lieues. Chaque année, par l'effet de la révolution annuelle de la terre autour du soleil, nous nous rapprochons et nous nous éloignons de 70 millions de lieues, d'une des concavités du ciel; ajoutez à cela la puissance du télescope, et ni leur éclat, ni leur diamètre, toujours sans parallaxe, n'en sont pas le moindrement augmentés ou diminués: preuve irréfragable du prodigieux éloignement de ces astres. La lumière seule est l'échelle merveilleuse, la mesure idéale de l'infini. Herschell, qui dit avoir observé des étoiles qu'il apprécie être de la 1342me grandeur, prétend que leur lumière, pour nous parvenir, a dû mettre plus de deux millions d'années, elle, qui ne met que 8 minutes à franchir les 35 millions de lieues qui nous séparent du soleil. On ne la voit donc que 2 millions d'années après sa création, et, s'il plaisait au Créateur de souffler dessus et de l'éteindre soudainement, nous la verrions encore 2 millions d'années après. *O altitudo* (ô élévation! ô profondeur)! Cependant ces étoiles, qui semblent fixes, ont six sortes de mouvements, mais tous les six apparents: 1° le mouvement diurne, par lequel en 23 h. 56 m. 4 s. toutes les étoiles paraissent accomplir une révolution simultanément avec la voûte céleste d'orient en occident: cette illusion est due à la rotation journalière de notre globe autour de son axe; 2° le mouvement annuel, par lequel toutes les étoiles semblent effectuer une révolution complète d'orient en occident autour des pôles de l'équateur céleste, dont les deux extrémités de l'axe immense plongent indéfiniment dans les abîmes de l'espace: cette illusion, qui s'accomplit sous nos yeux en 365 j., 6 h., 9 m., 10 s. et 30 tierces, est due à la translation annuelle de la terre autour du soleil (c'est ce qu'on appelle l'année sidérale); 3° le mouvement stellaire rétrograde, qui s'opère le long de l'écliptique, et qui s'accomplit en 25,808 ans (*v.* PRÉCESSION): encore autre illusion; 4° la locomotion générale des étoiles ou changement de latitude, apparence causée par la variation de l'obliquité de l'*écliptique* (*v.*): ce changement est d'environ cinq secondes par année, d'un degré en soixante-douze ans; il s'effectue du sud au nord; 5° l'aberration ou balancement des étoiles, les unes en latitude, les autres en longitude, qui a lieu dans l'espace d'une année: cette apparence provient du mou-

vement annuel de la terre, combiné avec le mouvement graduel de la *lumière* (*v.*), qui semble les déplacer de 20 secondes de leur vrai lieu : c'est un effet d'*optique* (*v.*) ; 6° la nutation (balancement) ou déviation des étoiles, qui a lieu par le mouvement de l'écliptique sur l'équateur. Ajoutez à ces 6 mouvements des étoiles 3 autres, un de rotation sur leurs axes, un de révolution observé dans quelques-unes autour d'une autre, et un de translation dans l'espace. Cet exemple rare et surprenant de translation, dont on ignore complètement les causes, nous est offert dans Aldébaran, Sirius et Arcturus. Ces étoiles se sont avancées, en sens contraire à toutes les autres, vers le sud : Arcturus, pour sa part, est 33 degrés plus au midi. Les attractions dans tous les sens doivent d'ailleurs modifier à l'infini le mouvement propre des étoiles. — Franchissons encore dans l'espace abîmes sur abîmes ; ajoutons l'infini à l'infini ; entrons enfin dans les profondeurs de la voie lactée ou galaxie (vulgairement chemin de Saint-Jacques), cette zone d'un blanc laiteux, du doux et paisible reflet de l'opale, ceinture immense du ciel, et dont une frange détachée et pendante orne de ses perles un des parvis célestes de 150 degrés. C'est là que nous trouverons ces nébuleuses dont le nombre surpasse peut-être les sables de l'océan, dont la distance effroyable anéantit l'imagination ; mais dont les plus prochaines étoiles sont de la 10ᵉ et 11ᵉ grandeur. — NÉBULEUSES. Ces étoiles-nuages ou ces nuages phosphorescents (lumineux) se présentent dans toutes les régions du ciel, mais particulièrement dans la voie lactée : Démocrite jugea avec raison que cette zone devait être le résultat de millions de myriades d'étoiles. Cependant il est permis de douter que cette splendide blancheur vienne seulement de cette cause ; elle peut être en partie, selon John Herschell, une traînée condensée d'un gas phosphorescent qui remplit l'univers, et qui alimente et forme les étoiles (système de Descartes). Notre soleil enfin serait une nébuleuse dont la matière phosphorescente serait la lumière *zodiacale* (*v.*) qu'on a si diversement expliquée ; nébuleuse que l'on croit, non sans raison, emporter avec elle tout son système planétaire dans l'espace, par un mouvement de translation, commun à plusieurs étoiles. Ainsi, une nébuleuse peut être unique, isolée ; une nébuleuse peut être un amas de très petites étoiles nageant dans un brouillard lumineux ; ces dernières se détachent ordinairement de la voie lactée, ce sont les vraies nébuleuses. La plupart ne sont guère visibles qu'à l'aide du télescope ; enfin, une nébuleuse peut être un simple nuage phosphorescent. Ces agglomérations de nébuleuses affectent toutes les formes : on en remarque surtout de sphériques, plus lumineuses au centre ; elles font croire à un système planétaire particulier : la puissance de l'attraction, vu leur tendance circulaire, doit y être d'une énergie extraordinaire ; les rotations, les révolutions d'une vitesse étonnante ; enfin, il doit y exister une activité, une animation dont notre petit coin d'univers connu n'offre point d'exemple. Dans ces agglomérations stellaires, un espace rond du 10ᵉ de la lune contiendrait plus de 20,000 étoiles. Parmi ces nébuleuses, il y a des étoiles *planétaires* ; elles sont rares, mais leur dimension est effroyable ; sphériques ou ovales, elles doivent leur nom à leurs bords nets et tranchés, comme notre lune ; si ce sont des planètes, elles n'ont pas moins peut-être comme une de ces étoiles dans la constellation d'Andromède, de 1 milliard 200 millions de lieues de diamètre. ÉTOILES PÉRIODIQUES et CHANGEANTES. Plusieurs de ces astres ont des phases comme les planètes de notre système. Une étoile (omikron) de la constellation de la *baleine* paraît et disparaît environ douze fois dans un an ; *Algol*, de l'astérisme de Persée, a aussi ses périodes de lumière et d'ombre. On suppose avec raison qu'un grand corps opaque, une planète, fait sa révolution autour de chacune d'elles, en les occultant dans des temps réguliers, ou que, tournant sur elles-mêmes comme notre étoile-soleil, comme lui elles ont

d'immenses taches ténébreuses, qu'elles emportent du bas en haut, et *vice versâ*, dans leur rotation; enfin, que, pouvant être des sphères un peu aplaties, elles sont plus lumineuses sous certains aspects. Les astronomes rangent les *périodiques* dans la catégorie des *changeantes*. Il y a cependant une grande différence entre elles. Dans plusieurs de ces dernières, la lumière change de volume, d'intensité, de couleur même. D'autres paraissent tout à coup, comme l'une d'elles qui se montra soudainement dans la constellation du serpentaire en 1604, et qui, après avoir redoublé de splendeur, puis avoir pâli, disparut entièrement. On suppose d'immenses conflagrations dans ces corps célestes, conséquence tirée de leur lumière faible d'abord, puis intense, puis cramoisie, puis couleur de sang, puis terne, toutes gradations que nous observons dans les vastes incendies sur la terre. En 1562, une nouvelle étoile de première grandeur fut aperçue par Tycho-Brahé dans la constellation boréale de *Cassiopée* (*v.*). 16 mois après son apparition, l'œil la chercha vainement. On sait qu'une étoile de la grande ourse a disparu. Deux étoiles de la 2e grandeur dans la constellation du navire ont cessé d'être visibles. Plus de 100 étoiles enfin ont subi les variétés des *changeantes*.— Étoiles binaires et doubles. Les premières, dans leur système particulier, tournent les unes autour des autres, dans des orbites réguliers. On les nomme binaires pour les distinguer des étoiles doubles juxta-posées et superposées dans le ciel, et qui n'offrent entre elles qu'une distance à peine appréciable dans les télescopes. On a observé jusqu'à présent une quarantaine de ces étoiles. Dans leur état binaire, c'est un soleil qui tourne autour d'un soleil, accompagné chacun sans doute d'un cortége de planètes avec leurs satellites ou lunes. Le soleil central, toujours d'un diamètre plus grand, soumet l'autre, qui lui obéit, aux lois de son attraction et d'une gravitation perpétuelle. On a observé que la plus grande étoile était jaune ou orange, ou quelquefois cramoisie, tandis que la plus petite est verte ou bleuâtre, de la teinte d'une vague. Outre la part que l'on fait aux illusions de l'*optique* (*v.*), on a observé que les étoiles, comme les fleurs d'une vaste prairie, avaient par leur nature même une immense variété de couleurs. S'il y a des habitants dans les planètes des binaires, des jours magiques, tour à tour dorés, roses et bleus, doivent les éclairer, et leurs lunes doivent pendre dans le ciel comme d'admirables lampes de couleur. Les doubles et les binaires jouissent de la propriété d'offrir à l'œil toutes les nuances. — Quant aux *doubles*, William Herschell en a reconnu plus de 500; à l'œil nu, elles sont uniques; au télescope, elles sont souvent triples: on distingue entre elles quelques secondes de distance, séparation effroyable à un si grand éloignement, puisqu'il faut qu'une étoile ait, entre sa voisine, plusieurs milliards de lieues pour ne pas se causer de perturbations réciproques, qui compromettraient tout l'ordre ineffable du firmament. Deux étoiles de la Vierge tournent l'une autour de l'autre dans la longue période de 708 ans. — Nous ne passerons pas sous silence ces étoiles dites *informes* (les Grecs les nommaient *sporades* ou les *semées*), quoique douées de cette *scintillation* (*v.*) qui distingue les étoiles des planètes, et qui atteste qu'elles sont des soleils. Faibles et obscures, comme le mérite modeste, elles ont été abandonnées des hommes; elles ont été repoussées des *constellations* (*v.*), les reines du ciel, avec lesquelles elles n'ont point été formulées, ce qui leur a valu leur triste nom d'*informes*. Cependant un astronome ancien, dans sa poétique adulation, a formé, avec plusieurs de ces étoiles délaissées, la chevelure de Bérénice, qui luit d'une légère lueur au septentrion. Plusieurs autres aussi, depuis, ont eu les bonneurs de la constellation.—Étoiles polaires. Ce sont celles qui sont placées dans la direction de l'axe de la terre. Cette dénomination est absolument affectée à celles qui brillent d'un éclat si vif au pôle bo-

réal, quoiqu'il y en ait aussi nécessairement au pôle austral. Le motif de cette exception, c'est que les régions du Nord furent les premières connues, sans doute les premières habitées et les plus fréquentées des navigateurs. Sept belles étoiles, que les Latins nommaient *septem triones* (les sept bœufs), ont laissé au pôle nord le nom de septentrion. La superbe étoile polaire, la première boussole des Phéniciens, qui les guida à travers les flots britanniques jusqu'aux Orcades, est éloignée cependant de l'axe du pôle de 27 min. 1/2, et elle est distante du pôle de l'écliptique de 23 deg. 55 min. environ. La polaire détermine la direction du méridien.— ÉTOILES TOMBANTES. Ces prétendues étoiles, que les Latins ont appelées avec plus de justesse *stellæ transvolantes* (trans-volantes), car elles tombent rarement, sont de petits météores ou globules ignés, usurpant ce nom fastueux qui, par une illusion d'optique, paraissent se détacher de la coupole du firmament, filer dans l'atmosphère, en laissant derrière eux une traînée de lumière blanche, vive, pure, mais diffuse, lorsqu'ils se précipitent sur la terre. Quelques observateurs assurent avoir vu à l'endroit de leur chute une sorte d'ébullition et une matière jaune, tachetée de noir et visqueuse. Monge prétend que celles-ci sont des uranolithes (pierres tombées du ciel); d'autres attribuent ces feux volants, si fréquents dans les nuits sereines de printemps et d'automne, à un fluide électrique. Bien mieux, plusieurs croient que ces prétendues étoiles sont des satelliticules ou très petites lunes, dont nos hautes régions atmosphériques, là où commence l'éther, seraient remplies, lesquelles ne réfléchissent la lumière qu'en diverses circonstances. Cette hypothèse, plus curieuse que solide, méritait par sa singularité d'être rapportée ici.— De tous ces phénomènes stellaires, peu sont hypothétiques; la plupart ont été soumis aux calculs rigoureux, aux observations des Démocrite, des Hipparque, des Tycho Brahé, des Newton, des Kepler, des Cassini, des Lalande, des Delambre, des 2 Herschell, des Biot, des Arago. Des froids calculs de l'algèbre, ces grands hommes ont fait éclore toute la poésie du ciel, mais la poésie vraie, mais la poésie pure comme la vertu. — Quel livre étincelant de l'imagination humaine peut être comparable à cette voûte céleste, où le soleil est la gloire du jour et les étoiles les grâces de la nuit, où des fleurs de feu, radiées et nuancées comme celles de la terre, passent chaque nuit d'orient en occident sur nos têtes; fleurs semées sur les prairies bleues du ciel et quelquefois mourantes aussi comme celles de la terre. — Enfin, d'après les prodiges qui viennent de passer sous nos yeux, serait-il impossible (cela est peut-être) qu'un soleil prodigieux, incommensurable, astre central, voie graviter (tourner) autour de soi tous les mondes, tous les systèmes de l'espace infini avec leurs habitants de mille formes, de mille natures différentes, les entraînant dans les régions éthérées et à d'immenses distances dans les déserts de l'infini, comme le soleil entraîne ses planètes. Au milieu de ce sanctuaire éblouissant, Dieu, ou l'Être incréé, tout puissant, éternel, entouré de créatures parfaites, d'intelligences sublimes, gouvernerait tons ces milliards de systèmes.— Quelle masse de mouvements dans les cieux, quelle animation, quelle vie éternelle! non, il n'y a point de néant! DENNE-BARON.

ÉTOILE (Bonne ou mauvaise). Les rêveries de l'astrologie judiciaire persuadèrent long-temps aux hommes crédules que chacun de nous naissait prédestiné au bonheur ou à l'infortune, suivant qu'une étoile bonne ou mauvaise avait présidé à sa naissance. Beaucoup de gens avaient pris au sérieux les deux premiers vers des *Fâcheux* de Molière :

> Sous quel *astre*, bon Dieu, faut-il que *je sois né* !
> Pour être, etc.

Remarquez qu'alors (comme Mme de Sévigné nous peint Segrais le disant à une femme très commune qui parlait de son *étoile*), il y avait passablement d'amour-propre à se figurer que l'on eût à soi seul

une étoile, soit bonne, soit mauvaise, attendu que, l'imperfection des lunettes astronomiques n'ayant permis d'en découvrir encore que *mille vingt-deux*, on ne croyait point qu'il y en eût davantage. — Maintenant que nous savons que leur nombre est immense et effraie l'imagination, personne n'a plus la sotte ou vaniteuse pensée que sa destinée soit en rapport avec un de ces globes lumineux; mais l'expression est restée comme métaphore : on a une bonne ou une mauvaise étoile, selon que l'on est heureux ou malheureux dans ses projets, dans ses entreprises. C'est dans ce sens que Napoléon croyait à son étoile favorable, comme jadis César à sa fortune. La flatterie ne manqua pas de caresser cette superstition du grand capitaine de nos jours. Elle fit observer que sa fête, et en général celles qui se célébraient sous son règne, étaient toujours favorisées par un ciel pur et sans nuages, même lorsque la veille le temps avait été pluvieux ou incertain. *Le soleil obéit à une étoile*, s'empressa-t-on de dire, par un jeu de mots adulateur. Hélas! cette brillante étoile fut plus tard bien obscurcie. Les astrologues anciens, hommes à ressources, auraient aisément trouvé dans quelque conjonction de planètes le moyen d'expliquer ce fatal changement; mais c'eût été un terrible argument contre la constance de leurs étoiles. Qui eût osé croire à la faveur permanente de la sienne, après l'éclipse de celle de Napoléon? OURRY.

ÉTOILE (Ordre de l'). Il règne quelque obscurité sur l'époque à laquelle aurait été créé l'ordre de l'étoile, appelé aussi *ordre de Notre-Dame de la noble maison*. Selon Favin (*Théâtre d'honneur et de chevalerie*), l'institution de cette confrérie militaire remonterait à Robert, roi de France, qui, ayant pris la Vierge pour protectrice de cet ordre, lui aurait donné le nom de l'*Etoile*, parce qu'il regardait la reine des anges comme l'étoile de la mer et la protectrice de son royaume. Favin ajoute que cet ordre était composé de trente chevaliers, y compris le roi, qui s'en était déclaré le chef, et que les cérémonies d'institution furent célébrées au mois de septembre 1022, dans la chapelle du palais, affectée spécialement à Notre-Dame. Selon le même écrivain, les premiers personnages qui, après le roi, auraient été décorés de cet ordre, seraient ses trois fils, Hugues-le-Grand, Henri Ier et Robert, duc de Bourgogne. Le duc de Normandie Richard II, Guillaume III, dit *Tête-d'Etoupes*, Baudoin à la belle barbe, comte de Flandre, Hébert-le-Vieux, comte de Troyes; Geoffroy Grisegonelle, et plusieurs autres seigneurs, se seraient aussi faits recevoir chevaliers. Favin donne même la description de l'habillement qu'ils portaient. Il prétend que leur manteau était de damas blanc, avec un mantelet et des doublures de damas incarnat; que le collier était d'or à trois chaînes entrelacées de roses émaillées, et que sur leur cotte ou *gonelle* (nom qui explique très bien le sobriquet donné à Geoffroy, comte d'Angers) brillait une étoile d'or en broderie. On a depuis révoqué en doute tous ces détails, attendu qu'on n'a point trouvé trace d'ordre de chevalerie institué avant le XIIe siècle. Le roi Robert n'aurait donc pu créer celui de l'Étoile. Il paraît d'ailleurs constant que cet ordre fut établi par le roi Jean Ier en l'an 1351, et l'on possède encore la lettre que ce prince écrivit aux seigneurs en cette occasion. Il y prescrit le costume suivant : « Quand les chevaliers seront sans manteau, ils porteront une robe blanche et un chaperon vermeil; quand ils auront le manteau, leur cotte devra être blanche, leurs chausses noires, leurs souliers dorés, et ils auront un anneau sur lequel sera écrit leur nom, et qui aura une étoile blanche gravée. Au milieu de cette étoile brillera un petit soleil en or, et les chevaliers seront tenus de *jeûner tous les samedis, ou de donner ce jour quinze deniers pour Dieu, en l'honneur des quinze joies Notre-Dame*, etc., etc. » Le nombre des chevaliers devait être de cinq cents, et il était défendu à aucun d'eux d'entreprendre un voyage lointain sans le faire savoir au prince.—Plus tard, à mesure que l'institution de la chevale-

rie tomba, l'ordre de l'Étoile fut moins honoré. Charles VII lui porta un coup terrible en le distribuant avec profusion aux officiers qui le soutinrent dans ses guerres contre les Anglais, et que l'épuisement de ses finances ne lui permettait pas de récompenser autrement. Ce prince alla même, dit-on, en 1554, jusqu'à donner son propre collier de l'ordre de l'Étoile au capitaine du guet de nuit, l'autorisant à le porter désormais, à prendre le nom de *chevalier du guet*, et à placer une étoile blanche sur les hoquetons de ses archers. Ce fait aurait engagé les princes et les seigneurs à quitter le collier de l'ordre. Il n'y a dans cette opinion qu'un petit malheur, c'est que les chevaliers ne portaient point de collier, du moins la lettre du roi Jean n'en fait pas mention : Charles VII n'aurait donc point pu quitter le sien. En second lieu, comme, même du temps de saint Louis, le chevalier du guet était toujours gentilhomme, on ne voit pas trop en quoi Charles VII eût avili l'ordre de l'Étoile en le conférant à cet officier. Il serait donc assez juste d'attribuer à d'autres causes la décadence de l'ordre de l'Étoile, d'autant plus que si les faits dont nous venons de parler étaient vrais, on ne concevrait guère comment ils coïncideraient avec une cérémonie que l'histoire mentionne : suivant les chroniqueurs contemporains, Louis XI en 1470 aurait célébré dans Paris la fête de l'ordre. Ne serait-il pas beaucoup plus simple d'attribuer la décadence de l'ordre de l'Étoile, et un peu plus tard sa suppression définitive par Charles VIII, à la création faite par Louis XI de celui de *St-Michel*? Ce dernier en effet, établi en 1469, prit bientôt une large extension, et jouit immédiatement d'une grande faveur.—Les rois d'Aragon eurent aussi un *ordre militaire de* l'Étoile : on ignore qui en fut l'auteur et en quel temps il a été institué. On n'en trouve aucune mention avant le règne d'Alfonse V, qui monta sur le trône en 1416. Cet ordre est cependant plus ancien, selon quelques érudits. D'après eux, il aurait été établi en Aragon en 1332, en même temps que celui de la *Bande* en Espagne. Ach. Jubinal.

Étoile de la Légion-d'Honneur, sorte d'étoile que, par une coutume ou une imitation vicieuse, quelques-uns appellent *croix d'honneur* ; le décret de l'an XII voulait au contraire que l'étoile différât d'une croix : aussi la figure est-elle, non à quatre rayons, mais à cinq.—A l'institution de l'ordre, une des faces du médaillon offrait l'effigie de Bonaparte; l'autre, l'exergue, *Honneur et Patrie*. Le ministère, en 1814, substitua à l'image du fondateur le portrait de Henri IV, et à l'inscription, trois fleurs de lis. — L'ordonnance de 1830 a fait revivre l'exergue primitive et a effacé les fleurs de lis. — Dans l'armée autrichienne, l'étoile a été au nombre des décorations autorisées quand elle a porté l'effigie de Napoléon, et parmi les non autorisées quand elle a porté celle de Henri IV. Gal Bardin.

Étoile (terme d'artillerie). Instrument qui sert à vérifier les calibres des canons. Il consiste en un plateau en cuivre de 0 m. 0056 d'épaisseur pour tous les calibres, et d'un diamètre qui varie suivant celui de ces divers calibres. Quatre pointes d'acier sont placées dans des trous carrés pratiqués dans l'épaisseur du plateau, suivant deux diamètres qui se croisent perpendiculairement. Une seule de ces quatre pointes est mobile et obéit au mouvement d'un plan incliné qui la fait avancer. Un trou pratiqué au centre du plateau est destiné à recevoir une verge de fer qui porte ce plan sur une de ses faces. La verge est elle même logée dans une cannelure pratiquée dans une hampe en bois, composée de plusieurs parties qui se logent l'une dans l'autre au moyen de douilles à vis ; la poignée de cette hampe porte une échelle graduée en pouces et lignes ; elle est entourée par un anneau nommé *curseur*, qui, au moyen d'une vis de pression, peut, à volonté, être fixée à la verge, ou se mouvoir sur la poignée de la hampe. Les bornes et la destination de ce recueil ne nous permettant pas de donner les définitions techniques de l'usage de l'*étoile*, nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs aux

traités spéciaux relatifs à l'arme de l'artillerie. Après avoir disposé l'étoile pour l'utiliser, on l'introduit dans l'ame du canon, on pousse doucement la verge, et si, lorsque la pointe mobile ne peut plus avancer, le bord du curseur est sur le zéro, l'ame est exactement de calibre. On mesure l'ame de pouce en pouce, depuis le fond jusqu'au-delà de la charge. Un canon ne doit plus être considéré comme de service quand le logement du boulet a plus de 25 points, s'il doit tirer à boulet roulant, et plus de 30 points s'il doit tirer avec des boulets sabotés. Pour les obusiers et mortiers, le boulet peut aller jusqu'à 40 points.

Étoile (terme d'artifice). Composition d'artifice qui, lorsqu'elle s'enflamme, simule l'effet d'une étoile. On fait les *étoiles* avec la composition des *serpentaux* (*v.*) ordinaires, qu'on met en pâte épaisse en l'humectant avec de l'eau-de-vie gommée. On étend cette pâte sur une table bien unie, saupoudrée de pulvérin; on en forme un gâteau carré d'un doigt au plus d'épaisseur, qu'on arrose de pulvérin; on le coupe en long et en large pour avoir les *étoiles* en petits cubes, et on les laisse sécher à l'ombre. On en fait de deux espèces : les unes sont moulées pour être employées dans les chandelles romaines; les autres, en forme de petits cubes, servent à la garniture des fusées volantes. La forme des *étoiles* ne change rien à leur qualité; il faut seulement veiller à ce qu'elles soient saupoudrées de pulvérin pour leur servir d'amorce et leur faire produire leur effet toutes ensembles : ainsi, après avoir découpé la pâte, on peut rouler les étoiles dans le pulvérin, et en faire, si l'on veut, de petites boulettes. La composition et la pâte des étoiles moulées se prépare comme pour les simples; on a ensuite un moule ou un emporte-pièce du calibre exact des cartouches de chandelles romaines : ce moule est de 4 pièces, d'une virole de cuivre, d'un repoussoir cylindrique, d'une plaquette en cuivre et d'une broche mobile. — Pour faire usage de ce moule, on relève le repoussoir, on pose le moule sur la pâte, en l'appuyant fortement pour qu'elle remplisse la virole; on descend le repoussoir et la broche, sur laquelle on appuie pour lui faire traverser l'étoile et faire la lumière de chasse; on relève le tout, et on fait sortir l'étoile de la virole au moyen du repoussoir. — Dans des grandes fêtes de nuit, on appelle quelquefois des troupes d'infanterie à exécuter des feux de couleur. L'*étoile*, dans ce cas, est introduite dans le canon, comme une cartouche, en observant cependant, qu'avec la baguette on doit se borner à conduire légèrement l'*étoile* au fond du canon, sans labourrer. Dans ce dernier cas, elle éclaterait en sortant du fusil, et manquerait conséquemment l'effet qu'on en attend.

Étoile (terme de marine). Petit anneau en fer-blanc que trois petits morceaux de liége supportent flottant sur l'huile de la verrine. Cet anneau donne passage, dans son milieu, à une petite mèche, qui sert dans l'habitacle d'un bâtiment à éclairer le compas de route. Merlin.

Étoile de mer. Tel est le nom vulgaire d'un genre de zoophytes de l'ordre des pédicellés, et nommé *astéric* (*v.*) par les naturalistes.

Étoilée (Chambre [*v.* Chambre]).

ÉTOLE, longue bande d'étoffe que les prêtres portent au cou lorsqu'ils remplissent certaines fonctions ecclésiastiques, et qui pend des deux côtés par devant. Les extrémités de l'*étole* sont ornées de croix, de galons, ou de broderies. On n'administre point les sacrements sans l'étole. Les prêtres faisant fonction de diacres portent l'étole en écharpe (*v.* Habits sacrés et sacerdotaux). — Ce que les Romains appelaient *stola* était bien différent : robe d'honneur chez presque toutes les nations, elle convenait plus aux femmes qu'aux hommes. Les rois la donnaient quelquefois en prix de vertu. Celle de nos prêtres ne forme que les extrémités de la longue robe que portait le grand-prêtre autrefois. L'usage de l'*étole* a commencé dans l'église avec celle de l'*aube*. On l'a appelée aussi *orarium*, de *orare* (prêcher), parce que, suivant Alcuin, les ora-

teurs sacrés de la primitive église la portaient en chaire, comme cela se pratique encore en Italie, en Belgique et dans d'autres pays. Thiers, curé de Champrond, a fait un traité fort curieux sur l'*étole*. — L'*étole* (*ordo stolæ, equites stolæ*) était un ordre militaire des rois d'Aragon.—A Venise, il y avait aussi un ordre de chevalerie appelé de l'*étole d'or* (*ordo stolæ aureæ*). Les membres portaient sur l'épaule gauche une *étole d'or*, large d'une palme et demie, et descendant, par devant et par derrière, jusqu'au genou. On n'en décorait que les patrices. Ils avaient une robe rouge appelée *ducale*, de taffetas ou de damas, selon la saison, et un habit cramoisi au dessous. L'hiver, ils entouraient ce costume de fourrures précieuses. Leur coiffure était un bonnet de laine noire avec des franges. L'abbé Giustiniani parle avec détails de cet ordre (tome XI, page 119, 2e édition). X.

ÉTOLIE (en grec *Aitolia*, en latin *Ætolia*). Province de l'ancienne Grèce, bornée à l'O. par l'Achéloüs, qui la séparait de l'Acarnanie, et qui avait pour limites au N. la Thessalie, à l'E. le pays des Locriens-Ozoles; elle se terminait du côté du S. par le golfe de Corinthe. — Parmi les principales rivières qui arrosent cette contrée, on distinguait autrefois l'Achéloüs (Aspropotamo), l'Évène ou Lycormas (Fidari), qui descend du mont Callidrome, coule du nord au sud, et va se perdre dans la mer. Les montagnes les plus remarquables étaient l'Acanthon, le Macynium, le Tymphrestus, et le Corax, situé dans sa partie orientale. Thermus était regardée comme la capitale du pays. C'était là que les Etoliens se constituaient tous les ans en assemblée générale pour célébrer les solennités de leur culte et procéder à l'élection des magistrats. Non loin de cette ville se trouvait Calydon, sur l'Évène, voisine de la forêt du même nom, où Méléagre tua, selon la fable, un sanglier monstrueux que Diane avait envoyé pour ravager le pays. On pourrait y joindre encore Molyeria, Tephrassus, Pleuron, Naupacte, Pylène, et d'autres bourgades, qui furent successivement incorporées à la république étolienne. — Dans la période des temps héroïques, l'Étolie, appelée Hyantis, était habitée par les Curètes, lorsque Ætolus, fils d'Endymion, obligé de quitter le Péloponèse, où il régnait sur les Éléens, vint se réfugier dans ce pays, en chassa les Curètes, et lui donna son nom. Les états de ce prince, situés sur le littoral de la mer, et resserrés entre les rives de l'Achéloüs et la ville de Calydon, n'offraient alors qu'une surface de quelques lieues. Plus tard, ils s'agrandirent de toutes les contrées intermédiaires qui s'étendaient jusqu'au sein de l'Athamanie, et renfermèrent dans leur enceinte une foule de peuplades, au nombre desquelles Pline le naturaliste cite les Athamanes, les Tymphrées, les Ephyres, les Perrhèbes, et les Atraces. Qu'Ætolus soit ou non un personnage imaginaire, il n'en est pas moins vrai que son règne est aussi peu connu que celui de ses successeurs. Æneus, et son fils Méléagre, époux d'Atalante, qui suscita plusieurs guerres entre les Calydoniens et les habitants de Pleuron; Tydée, l'un des sept chefs devant Thèbes; Diomède, rival des Ajax, qui s'illustra par de brillants exploits au siége de Troie, sont les seuls princes dont la tradition poétique nous ait conservé le souvenir dans les fastes de l'Étolie. Cette contrée fut long-temps soumise au pouvoir absolu des rois. Enfin, las du joug de la monarchie, les peuples y substituèrent le régime démocratique, en fondant leur constitution sur les mêmes bases que celle des Achéens. Un lien fédéral unissait tous les membres du corps politique. Chaque année, les députés des villes, réunis dans une assemblée qu'on appelait *panætolium*, élisaient un stratége ou général, des fonctionnaires civils nommés *apocleti*, des *éphores* ou inspecteurs, et un *grammateus* ou secrétaire. Ces magistrats étaient les seuls dépositaires de la puissance exécutive; ils administraient l'état sans la participation du peuple, qui n'exerçait aucune influence directe sur le maniement des affaires publiques. Malgré la sagesse et la sévérité de ce gouvernement, il paraît que les

mœurs des Étoliens n'étaient pas à l'abri de tout reproche. Un orgueil poussé jusqu'à l'arrogance, une humeur inquiète et belliqueuse, formaient le caractère dominant de cette nation. Amis du faste, toujours accablés de dettes, toujours avides de butin, les Étoliens n'ont pu échapper à la critique de Maxime de Tyr et de Strabon, qui les traite de pirates et leur attribue l'invention de la fronde. Leur courage se signala de bonne heure par de nombreuses conquêtes. L'an 425 avant J.-C., on les voit repousser avec succès une invasion des Athéniens et se rendre formidables aux nations voisines. Plus tard, lorsque l'ambitieuse politique de Philippe et d'Alexandre pose les bases d'une confédération qui doit asservir la Grèce en la plaçant sous la tutèle des rois de Macédoine, les Étoliens repoussent seuls, de concert avec les Spartiates, un pacte fatal aux intérêts du Péloponèse. En vain les successeurs d'Alexandre emploient la séduction ou la force des armes pour les rattacher à leur joug, rien ne peut ébranler leur constance. Vainqueurs dans une première rencontre, trahis ensuite par la fortune, ils s'exilent volontairement, ils abandonnent leurs villes couvertes de ruines, plutôt que de se soumettre à l'ennemi victorieux, et emportent dans les retraites inaccessibles de leurs montagnes un reste d'indépendance qui doit les conduire à la suprématie de la Grèce. En effet, d'heureuses circonstances viennent tout à coup flatter leur ambition. Séduits par de coupables espérances, ils renient leurs principes, ils prennent les armes contre la commune patrie, ils s'associent aux projets d'Antigone qui convoite la domination de la Grèce et promet de la partager avec eux. Quelque temps après, secondés par Alexandre d'Epire, ils envahissent une moitié de l'Acarnanie, dévastent le territoire de Lacédémone, triomphent à Chéronée des Béotiens qu'Aratus avait suscités contre eux, s'emparent de leurs états, et font plier la Grèce occidentale sous leur ascendant victorieux. Dès ce moment, leur ambition ne connaît plus de bornes. L'Acarnanie tout entière va devenir leur proie; mais Démétrius Poliorcètes a prévenu leurs desseins : vaincus dans un sanglant combat, dépouillés de la Béotie, poursuivis avec acharnement, ils se rapprochent de la confédération achéenne, et concluent une ligne offensive et défensive avec Aratus, qui les avait secourus contre le fils d'Antigone. Leur défaite est bientôt réparée; l'Élide et la Messénie tombent en leur pouvoir. C'est peu : parjures à la foi des traités, ils se détachent du parti des Achéens, et, soutenus par les Spartiates, ils remportent sur Aratus une pleine victoire dans les plaines de Caphyes; mais vaincus à leur tour par Philippe III, et assiégés jusque dans le sein de leur capitale, ils implorent la paix et l'obtiennent, grâce à la crise terrible qui menace Philippe et ses alliés. Malgré cet échec, la puissance des Étoliens est parvenue à son comble; leurs vastes projets ne tendent rien moins qu'à l'empire universel de la péninsule hellénique, mais ils sont cruellement déçus. Une ère nouvelle commence : les aigles romaines ont pris leur essor vers les champs du Péloponèse; elles se montrent; tout cède, tout succombe devant elles. Attaqués par le consul Fulvius, réduits à la dernière extrémité, malgré l'appui d'Antiochus, qu'ils avaient appelé à leur secours, les Étoliens, pour se préserver d'une ruine entière, s'engagent à reconnaître la suprématie romaine; ils subissent l'affront d'un tribut (189 av. J.-C.); ils acceptent l'esclavage aux yeux de la Grèce épouvantée qui suivra bientôt leur exemple.—L'Étolie est comprise aujourd'hui dans la partie occidentale de la Hellade, en Grèce. Elle a été réunie à l'Acarnanie pour former un des dix *nomes* ou départements de cet état (*v.* Strabon, Justin, l. XXVIII, Polybe, Diodore de Sicile et Danville, *Géographie*). E. Dunaime.

ETON, bourg du comté de Buckingham, situé sur la rive septentrionale de la Tamise, vis-à-vis de Windsor, est célèbre par l'école que Henri VI y fonda en l'année 1441. Cet établissement, qui primitivement n'était destiné qu'à soixante-dix élèves, en compte aujour-

d'hui plus de 400, tous jeunes gens appartenant à de riches familles : le prix annuel de la pension y est très élevé. Cette école possède une riche bibliothèque, et offre des moyens d'instruction plus variés que dans les autres écoles d'Angleterre. C. L.

ÉTOUPE (terme d'artill. et de marine). On donne ce nom à des filaments de lin ou de chanvre très doux. Dans l'artillerie, on destine principalement l'*étoupe* à la confection de la mèche à canon : pour cela, cette étoupe doit être pilée avec des maillets, battue avec des baguettes, peignée soigneusement et filée. Trois brins sont ensuite réunis et retors pour faire la mèche. Dans la marine, l'étoupe est plus commune : c'est le rebut ou le déchet du chanvre qui reste dans les peignes. Dans les ports militaires, on l'emploie à la confection des matelas que l'on embarque pour les malades. Pour calfater les navires, on se sert d'une *étoupe* provenant de vieux cordages goudronnés que l'on détord, et dont on fait une espèce de charpie. Les calfats en font des torons fort lâches de trois ou quatre pouces de grosseur en la tournant avec le plat de la main sur le genou. Ils en emplissent au besoin les joints des bordages, qu'ils couvrent ensuite de brai. Merlin.

Étoupement des coffres a munitions (terme d'artillerie). Les coffres chargés doivent être garnis d'étoupe, pour conserver les sachets pleins de poudre et prévenir les accidents, en évitant le choc des boulets. L'étoupe doit être bien sèche et bien blanche.

Étoupières (terme de marine), nom des ouvrières qui dans les ateliers des ports travaillent à mettre en *étoupes* les vieux cordages mouillés. Ces ouvrières sont ordinairement des femmes et filles d'ouvriers de la marine.

Étoupille (terme d'artillerie). C'est la mèche destinée à mettre le feu aux *fusées* (*v.* ce mot) de toute espèce. On garnit tous les artifices avec des mèches ou étoupille, afin de faciliter la communication du feu. — Pour faire ces étoupilles, on joint ensemble, suivant la grosseur du fil, trois, quatre ou cinq brins de coton bien filé. On fait tremper le coton ainsi joint, pendant 24 heures, dans du fort vinaigre, ou si on est pressé, pendant 2 ou 3 heures dans de l'eau-de-vie ; puis on les passe dans du pulvérin mis en pâte liquide que l'on humecte avec de l'eau de-vie gommée et camphrée : et pour qu'elles soient suffisamment imbibées on les pétrit avec la main ou une spatule. Lorsque la mèche est suffisamment imprégnée, on la retire en la passant légèrement entre les doigts pour en extraire le superflu de la composition ; on l'étend sur une table, et lorsqu'elle est séchée à moitié, on la saupoudre légèrement avec du pulvérin; on roule les brins sous la main pour l'arrondir, ayant soin de rouler toujours dans le même sens ; après quoi on la dévide sur un châssis nommé *séchoir*, dont les montants sont garnis de chevillettes ; on la fait sécher à l'ombre, ou, si on en a un pressant besoin, au soleil, ou dans une chambre chauffée par un poêle ; enfin, on la coupe par bouts de 30 à 40 pouces : on en fait des petites poignées qu'on enveloppe d'une chemise de papier, soit pour la conserver, en la mettant dans un endroit sec, soit pour la distribuer au besoin. — On nomme encore *étoupilles* les fusées d'amorce qui servent à porter le feu avec promptitude à la poudre, dans l'ame de la pièce. Ces *étoupilles* sont devenues une partie très essentielle de l'artifice de guerre, tant à cause de leur utilité que de la grande consommation qu'en fait l'artillerie. On ne saurait être trop attentif à leur construction ni prendre trop de précaution pour les bien faire. De leur qualité bonne ou mauvaise peut dépendre le succès ou le désavantage d'une action devant l'ennemi. Ce sont de petits roseaux de 3 pouces de longueur, de grosseur proportionnée aux lumières des bouches à feu. Ils sont garnis de composition incendiaire et coupés droit d'un bout et en sifflet de l'autre au moyen d'un canif. Après avoir percé la cartouche par la lumière au moyen du dégorgeoir, on introduit l'étoupille dans cette lumière par le bout

coupé en sifflet. Le feu est ensuite communiqué à l'*étoupille* par *la lance à feu* (*v.* ce mot).—Autrefois, on faisait les étoupilles en fer-blanc; des étrangers avaient même imaginé de les faire en cuivre jaune, minces, coupées en sifflet dans le bas, et assez longues pour que le bout pût percer la cartouche; ils évitaient par-là la manœuvre du dégorgeoir; mais ils avaient l'inconvénient de voir leurs pièces enclouées par le porte-feu, qui restait dans la lumière, et se trouvait souvent comme rivé intérieurement par le refoulement qu'occasionait l'inflammation de la poudre. Le fer-blanc avait l'inconvénient de se rouiller facilement, et de gâter en peu de temps la composition que l'on mettait dans les *fusées* (*v.* ce mot). Aujourd'hui les *étoupilles* d'amorce sont confectionnées avec des roseaux bien secs, coupés dans le cœur de l'hiver, dans des fonds où ils n'ont pas été exposés à tous les vents. MESLIN.

ÉTOURDERIE, défaut de prudence, de prévoyance, d'attention, produit par l'incapacité de réfléchir, ou par l'habitude de céder aux premières impulsions, sans examiner quels en seront les résultats. L'enfance et la première jeunesse peuvent seules faire excuser *l'étourderie* : dans l'âge mûr, elle indique une organisation incomplète; plus tard, une organisation affaiblie. Dans les relations sociales les moins importantes, *l'étourderie* est insupportable et devient bientôt odieuse : *l'étourdi* ne calcule ni ne mesure ses mouvements; il entre dans un salon, marche sur la patte du chien favori, et l'estropie; il heurte le guéridon, le renverse, en brise le marbre et les porcelaines qu'il portait; de la canne placée sous son bras, il casse le verre de la pendule, et, se retournant vivement, va frapper du coude la poitrine d'une femme qui s'avançait pour le recevoir; dans le jardin, il marche sur les plates-bandes, les bouleverse, puis, saisissant deux enfants par la main, court avec eux à travers des arbustes épineux, et ne s'arrête qu'après les avoir précipités, ainsi que lui, dans une pièce d'eau; par les rues, le cabriolet qu'il conduit rase les bornes, les murailles, accroche toutes les voitures; enfin, il verse, se rompt la jambe, et écrase un vieillard. — Une personne étourdie est donc non seulement inutile à la société, mais souvent encore peut lui être très nuisible. Aucun soin, aucune affaire, ne doivent lui être confiés : on elle oublie de s'en acquitter, ou elle choisit un moment inopportun. N'ayant point examiné les choses, elle ignore leur nature, les confond, les perd de vue, ne sait dans quel ordre les unes se traitent, et ne comprend point l'importance des autres. Toutes les professions sont par le fait interdites à l'étourdi, car il n'en est point qui ne requière une attention qui le contrarie et le fatigue; il n'en est point où, en compromettant ses intérêts, il ne compromette ceux d'autrui; et les hommes ne tolèrent que les imperfections dont ils n'ont rien à souffrir. On ne rit pas de l'étourderie des médecins, des apothicaires, des juges, des administrateurs, des banquiers, quand on a remis entre leurs mains sa vie ou sa fortune. *L'étourderie* d'un général remplit de terreur son armée et le pays qu'il défend. Toute espèce de domination et de responsabilité est incompatible avec l'*étourderie*, qui rend nuls la bravoure, la générosité et le dévouement. L'éducation corrige de l'*étourderie*, si elle ne la prévient pas; et l'expérience, à moins qu'on ne soit totalement dépourvu de sens, n'en corrige pas moins; mais il est rare que dans ce dernier cas on ne se corrige trop tard. Quand Molière a mis l'*étourdi* sur la scène, il ne l'a représenté qu'amoureux; l'*étourdi* n'échoue que dans une intrigue galante; il ne déjoue que les plans d'un laquais fourbe : ainsi, l'habile comique a montré ce qu'il pouvait y avoir de plaisant dans ce défaut. Mais que Lélie soit le chef d'une grande entreprise, que sa famille, ses amis, le servent comme il est servi par Mascarille, vous verrez les desseins les mieux conçus sans effet, les espérances les mieux fondées détruites, et le héros entraîner dans l'abîme qu'il aura creusé famille et amis : vous aurez une tragédie

en conservant à Lélie son caractère dans d'autres circonstances. C'est sans doute parce que la nature et les mœurs interdisent aux femmes tout accès dans les affaires publiques qu'on les accuse d'*étourderie*, sans croire leur faire beaucoup de tort, comme si l'éducation de leurs enfants, le gouvernement de leur maison, le soin de leur honneur, ne réclamaient point un esprit réfléchi et une conduite profondément méditée. La bonté, la douceur, la sincérité, l'amour du travail, la chasteté, ne préserveront pas une femme du tort que lui fera l'*étourderie*. Une seule action, faite étourdiment, a terni quelquefois la réputation la plus méritée; et l'innocence et la vertu ne sont reconnues irréprochables qu'autant qu'elles sont attentives. Les gens du monde, les romanciers et les poètes encouragent souvent l'*étourderie* dans les femmes, et lui donnent des éloges qui appartiennent au naturel, à la grâce naïve, à la vivacité, à l'enjouement, avec lesquels ils feignent de la confondre. L'*étourderie* n'est qu'une disposition à parler et à agir avant d'y avoir pensé; elle peut plaire dans un objet qui plaît, et participer de ses agréments, mais par elle-même elle n'est digne que de blâme. On médit, on calomnie, on insulte, on offense par *étourderie*. On se lie d'amitié, on se marie, on trafique, on vote *étourdiment*, puis l'on s'en prend au sort, en attendant qu'après avoir joué *étourdiment* son bonheur dans cette vie et dans l'autre, on s'en prenne à Dieu... La sensibilité, la religion, l'entente de ses propres intérêts, ne peuvent s'allier à l'*étourderie*, et, passé les premières années de la vie, elle n'est plus qu'une sorte d'aberration effrayante et dangereuse.

C^{sse} DE BRADI.

ÉTOURDISSEMENT (médecine). On désigne par cette dénomination, qui est une traduction littérale du mot italien *stordimento*, un trouble momentané des fonctions du cerveau : on vacille et on croit voir tourner les objets environnants. L'étourdissement se rencontre communément chez les personnes sanguines, replètes, nerveuses, dans la grossesse, etc. Quand il se répète souvent, il est l'indice d'une congestion de sang vers la tête, et dans ces cas il annonce un danger imminent. Nous recommandons à ce sujet les avis que nous avons consignés au mot *bourdonnement d'oreilles*, affection à laquelle l'étourdissement se rallie d'ordinaire.

CHASSONNIER.

ÉTOURNEAU (*sturnus*), de Linné. Cet oiseau appartient à l'ordre des passereaux, dont il constitue un des genres; il ne diffère des carouges que par son bec déprimé, surtout vers la pointe. Il est noir, avec des reflets violets et verts, tacheté partout de blanc ou de fauve. Le jeune est gris-brun. Le sexe se reconnaît, suivant quelques oiseleurs, à une très petite tache noirâtre que le mâle porte sous la langue; mais ce caractère n'est pas très certain. On a confondu quelquefois les merles et les étourneaux, on a vu à ce sujet un procès assez plaisant : un étourneau commun avait été mis en pension chez un oiseleur, pour y apprendre à parler et à siffler, et ce dernier rendit un merle très bien élevé, que le propriétaire ne voulait pas recevoir. — Cet oiseau, très commmun dans l'ancien continent, se nourrit d'insectes, et détruit ainsi une grande quantité de ceux qui nuisent aux bestiaux et aux jardins. Il vole en troupes serrées et nombreuses, et se plaît particulièrement dans les marais. Souvent les volées d'étourneaux sont tellement serrées que les oiseaux de proie craignent, à ce que l'on dit, de les attaquer, et n'osent rompre ces épais bataillons, dont les cris les effraient; aussi, l'erreur de quelques naturalistes, qui ont avancé que l'étourneau, poursuivi, lance avec force sa fiente contre son ennemi pour le chasser, s'est-elle bien vite accréditée. — Dans nos pays, le temps des amours commence pour les étourneaux aux premiers jours du printemps : c'est alors qu'ils reviennent des climats plus chauds, où ils ont été passer l'hiver. A cette époque, ils se séparent par couples mais auparavant, les mâles se battent pour avoir une compagne, et le vainqueur a le droit du choix; dans ce temps, leur gazouillement est

presque continuel. La femelle cherche un lieu propre à recevoir sa progéniture : c'est ordinairement dans les colombiers, dans les vieux murs ou sous les toits; elle pond quatre œufs bleu-verdâtres que le mâle lui aide à couver. Les petits, pris jeunes, se laissent aisément apprivoiser ; ils apprennent à chanter et même à parler. On les chasse en attachant une corde engluée à la patte d'un étourneau et le lâchant au milieu d'une troupe de ces oiseaux ; bientôt il englue ses compagnons, qui, ne pouvant plus voler, tombent et se laissent prendre facilement. Cet oiseau, dont la chair est assez désagréable, n'existe pas au cap de Bonne-Espérance, ainsi que l'avaient avancé plusieurs auteurs. L'étourneau commun s'appelle aussi *sansonnet*; il vit sept ou huit ans en domesticité.

N. Clermont.

ÉTRANGER. Ce terme s'applique à celui qui appartient à une autre nation : ainsi, les différents peuples sont réputés étrangers les uns à l'égard des autres. — Dans l'état primitif, chaque nation ne voit dans l'étranger qu'un ennemi ou un barbare : ici, il se trouve constamment sous la menace de lois sévères ; là, on le réduit à la condition de serf; presque partout on le dépouille plus ou moins de ses droits. A mesure pourtant que le mouvement donné par le christianisme pousse les peuples dans les voies d'une civilisation plus éclairée, nous voyons aussi la condition de l'étranger s'améliorer. — Toutefois, jusqu'ici, la position d'un étranger dans un pays n'a pas encore été mise par les lois sur le même pied que celle des régnicoles. La vue d'un étranger excite toujours un certain sentiment de méfiance, et voilà pourquoi les nations les plus éclairées le soumettent toujours à une certaine surveillance et ne lui accordent des droits qu'avec une certaine réserve, soupçonnant en quelque sorte, jusqu'à preuve contraire, l'étranger d'être un aventurier. — Il n'y a pas long-temps que la Grande-Bretagne a renoncé au droit d'expulsion arbitraire qu'elle s'était réservé à l'égard de tout étranger. — Les États-Unis et la France sont les pays où il est le mieux accueilli et jouit de plus de liberté. Dans l'Amérique du nord, une année de résidence le soumet au paiement des taxes et lui donne, comme compensation, le droit de cité. La France, de son côté, en ceci comme en toute chose, a la gloire d'avoir donné le signal de l'affranchissement de l'étranger. C'est elle qui, la première, a aboli ces droits d'*aubaine* et de *détraction* (*v.* ces mots), créations du moyen âge. Puissent les autres nations imiter bientôt ce bel exemple, pour lequel notre pays n'a pas même exigé la réciprocité ! Ainsi, aujourd'hui, les étrangers, en France, peuvent acquérir, jouir de leurs biens, les transmettre, en disposer par donation et testament, de la même manière que les Français. Ils jouissent de ces droits d'une manière absolue; mais les nécessités politiques ont dû imposer des limites nécessaires : ainsi, pour les droits civils autres que ceux-là, l'étranger ne jouira que de ceux qui sont ou seront accordés par les traités de la nation à laquelle il appartient (*v.* Civils [Droits]). — La loi cependant ne l'exclut pas d'une manière absolue de la jouissance des droits civils, il peut demander au gouvernement l'autorisation de s'établir en France, et cette permission emporte de droit la jouissance de ces droits, tant qu'il y conservera son domicile. Toutefois, l'autorisation de s'établir n'entraîne jamais pour l'étranger la jouissance des droits civiques et politiques, pour lesquels des lettres de naturalisation deviennent nécessaires (*v.* Civiques [Droits] et Naturalisation). — Enfin, en France, la qualité d'étranger entraîne les conséquences suivantes. 1° En toutes matières, autres que celles de commerce, l'étranger *demandeur* est tenu de donner une caution spéciale appelée *judicatum solvi*, et destinée à garantir le paiement des frais auxquels il pourrait être condamné (*v.* Caution). — 2° Il ne peut figurer comme témoin dans un acte notarié, ni faire partie de l'armée. — 3° Tous les jugements qui prononcent contre lui une condamnation au-dessus de 150 francs le soumettent à la contrainte par corps

(*v.* Contrainte par corps). — 4° Il ne peut être admis au bénéfice de cession (*v*; Cession de biens). — 5° L'étranger, déclaré vagabond par jugement, peut être conduit, par ordre du gouvernement, hors du territoire du royaume. — Telles sont les principales dispositions qui règlent en France la position des étrangers; en les lisant, il est facile d'apercevoir qu'elles sont toutes dictées par une saine politique. La loi, en prenant l'étranger sous sa protection, ne pouvait pas abandonner toute garantie. Elle a su heureusement concilier l'une et l'autre.

E. de Chabrol.

ÉTRANGLEMENT (*v.* Hernie).

ÊTRE. L'idée d'*être* est la plus haute abstraction à laquelle puisse s'élever la raison humaine, et cependant l'esprit la rencontre dès ses premiers pas; il vit dès le commencement avec elle, il la conçoit et lui donne un nom qu'on retrouve dans tous les idiomes dont il fait usage. En un mot, aucune idée ne lui est plus familière, plus constamment présente, plus inhérente en quelque sorte à sa pensée. Mais comment se fait-il que cette idée qu'il porte toujours avec lui, qui lui est acquise de si bonne heure, qui semble si claire et si simple, comment se fait-il qu'il ne peut s'en rendre compte, se l'expliquer, déterminer la signification du mot qui sert à l'exprimer? Et en effet, une définition du mot *être* serait aussi ridicule que vaine. Prouvons-en l'impossibilité en l'essayant. L'être, c'est... aussitôt Pascal nous arrête, et avec raison: «On ne peut, dit-il, entreprendre de définir l'être sans tomber dans une absurdité; car on ne peut définir un mot sans commencer par celui-ci, *c'est*, soit qu'on l'exprime, soit qu'on le sous-entende. Donc, pour définir l'être il faudrait dire *c'est*, et ainsi employer dans la définition le mot à définir.» Mais ne nous arrêtons pas à l'objection de Pascal, et essayons de continuer notre définition. Que ferons-nous entrer dans le second terme? un *genre* et une *différence*, comme quand nous définissons l'homme un *animal raisonnable*? Mais dans quel *genre* se trouverait contenu le genre *être*, qui contient tous les autres, et qui n'en reconnaît point au-dessus de lui? et quelle *différence* peut présenter un genre auquel il n'existe rien de parallèle? Chercherons-nous à décomposer l'idée d'*être* dans ses éléments? mais c'est une idée simple s'il en fut jamais, et par conséquent indécomposable. Si l'idée d'*être* n'est point susceptible de définitions, heureusement elle n'en a pas besoin. L'esprit n'a qu'à jeter sur elle ses regards pour la concevoir; elle tire sa clarté d'elle-même, comme l'astre du jour, qui pour être aperçu n'a pas besoin d'emprunter aux autres leur lumière, et qui fait jaillir de son propre sein celle qui doit le manifester à nos yeux. Mais comment, à quelle occasion cette notion éclot-elle dans notre pensée? Descartes a répondu à cette question par ces deux mots si célèbres: *cogito, ergo sum* (je pense, donc je suis). Nous ne pouvons en effet avoir conscience d'aucune modification de notre être sans que l'idée elle-même d'être nous apparaisse invinciblement enchaînée à l'idée de modification. On a reproché bien à tort à Descartes sa proposition comme une pétition de principe. Par cette proposition, Descartes ne veut point démontrer l'existence en la donnant comme une conséquence de la pensée; il s'est lui-même exprimé clairement à ce sujet dans sa correspondance; il ne veut que constater que les deux idées de mode et d'être sont inséparables, et montrer comment le rapport nécessaire qui les unit les manifeste en même temps à la raison. — On voit que l'acquisition de cette idée ne se fait pas long-temps attendre, et qu'elle nous apparait, pour ainsi dire, aussitôt que nous ouvrons les yeux à la lumière. Mais comment arrivons-nous ensuite à la distinguer de toutes les autres, elle qui semble confondue avec toutes les autres? comment parvenons-nous à l'en dégager nettement pour la considérer à part, et comme abstraction? Dans la nature, en effet, l'être et le mode existent confondus et ne se présentent jamais séparés. Nous pouvons donc rester long-temps sans les distinguer, c'est ce que prouvent les lan-

gues anciennes, dans lesquelles des jugements entiers sont exprimés par un seul mot sans distinction de sujet, de verbe ni d'attribut. Comment donc l'esprit a-t-il pu séparer ce qui est toujours uni dans la nature? Si nous n'avions jamais connu qu'un seul objet, et que cet objet n'eût jamais changé, nous n'aurions jamais eu l'idée d'être distincte de l'idée de manière d'être ou de mode. Mais nous prenons connaissance de plusieurs êtres, et nous remarquons que le même être passe par des états divers. Nous rencontrons les mêmes qualités dans des êtres différents, et nous voyons souvent aussi une qualité disparaître de l'être auquel elle appartenait. Alors ces deux idées commencent à se manifester comme distinctes à nos regards, par l'opposition même des caractères qu'elles présentent. En effet, nous remarquons quelque chose de *variable*, qui est la qualité, puisque nous voyons les qualités changer dans un même objet, passer de l'un à l'autre, être communes à des objets différents. Nous remarquons aussi quelque chose de *constant*, de *permanent*, qui subsiste le même au milieu de ces continuelles variations. Ce quelque chose, nous l'appelons *être*, et notre raison le conçoit comme une force qui réside sous ces qualités, qui leur sert d'appui, de lien, et qui ne cesse pas d'être la même, quoique ses modes puissent varier. Ainsi nous voyons un arbre croître, se développer, changer de forme, de couleur, de solidité, se couvrir de feuilles, de fleurs, de fruits, puis se dépouiller, enfin présenter mille aspects différents, et cependant, au milieu de tous ces changements, nous remarquons quelque chose qui ne varie point, c'est l'*existence* même de cet arbre. Nous percevons en nous des états différents : ou bien c'est le plaisir ou la peine qui viennent affecter notre ame, ou bien c'est une idée nouvelle qui vient s'ajouter à nos connaissances, ou bien c'est un acte que nous nous déterminons à produire. Nous pouvons ne pas être à la fois dans tous ces états, et nous les voyons se succéder en nous tour à tour. Cependant nous remarquons que ces différents états modifient toujours le même être, et que, quel que soit le *mode* d'existence que nous percevions en nous, le *moi* ne perd jamais son unité, son identité, son invariabilité. De là l'idée d'être distinguée de l'idée de mode. Cette distinction est surtout hâtée et facilitée chez l'enfant qui naît au milieu d'une société formée, et qui dès les premières années de sa vie entend exprimer séparément le sujet et l'attribut, l'être et la qualité. — Mais l'idée d'être va se dessiner plus nettement encore à nos yeux quand nous l'aurons comparée à une autre idée qui, par les caractères opposés qu'elle présente, doit servir à la faire ressortir davantage, de même que deux couleurs différentes se font valoir l'une l'autre quand elles sont juxta-posées : je veux parler de l'idée de *possible*. Il arrive souvent que nous accordions l'existence à ce qui n'existe réellement pas. Ainsi, dans les songes, dans le délire, dans l'extase, nous croyons à la réalité de ces êtres fantastiques qui ne sont qu'un jeu de notre imagination; puis quand le charme est détruit, quand nous nous retrouvons au milieu des existences véritables, nous rions de notre erreur et ôtons le caractère d'être à ces enfants de notre pensée. Nous les concevons comme *pouvant* exister, puisqu'ils ont pris place un moment dans notre conception comme les objets vraiment existants, et nous avons alors l'idée de *possible*. Mais à quels signes reconnaissons-nous que les uns existent et les autres n'existent pas? Ces signes, si nous pouvons les apercevoir, seront pour nous le caractère de l'existence et le caractère du possible. L'observation attentive de ce qui se passe alors en nous-mêmes va nous les révéler. Il est certain que le possible et le réel ont cela de commun, que tous deux sont l'objet de notre pensée, c.-à-d. que tous deux sont conçus par nous et impriment leur trace dans notre intelligence, mais ils sont loin de l'imprimer de la même manière. Dans le cas où nous percevons des objets possibles, nous remarquons que ces perceptions ne sont point durables, qu'elles sont

susceptibles d'être dissipées à volonté, qu'elles ne nous contraignent que pour un moment à croire à la réalité de leurs objets, que cette croyance finit par se détruire. Dans le cas où nous percevons des objets existant réellement, nous remarquons au contraire que ces perceptions sont constantes, indestructibles, que la croyance à la réalité de leurs objets nous suit partout et toujours, que nous ne saurions nous en dépouiller, qu'elle fait en quelque sorte partie de nous-mêmes. Alors nous accordons l'existence réelle à ce qui donne lieu à de semblables connaissances, et ce caractère d'invariabilité et d'indestructibilité de notre croyance devient pour nous le signe auquel nous reconnaissons l'être véritable. Nous pouvons donc dire que ce qui existe pour nous, c'est ce qui détermine dans notre esprit une croyance constante, invariable et irrésistible : tel est, relativement à nous, le caractère propre de l'être, de la réalité.—Nous avons acquis l'idée d'être, nous l'avons distinguée de l'idée de mode, de l'idée de possible; il reste encore à savoir comment nous acquérons l'idée de différents êtres, comment nous nous élevons ensuite à l'idée d'un être qui domine et embrasse tous les autres, de cette grande unité que nous appelons l'être suprême, et comment nous distinguons cet être *un* des êtres *multiples* qui sont contenus dans son sein. Nous commençons, ainsi que je l'ai fait remarquer, par puiser l'idée d'être en nous-mêmes, avec son caractère d'unité et de permanence. Mais si nous ne percevions du monde qui nous entoure que certaines qualités, comme l'étendue, la forme, la couleur, le son, la saveur, l'odeur, etc., nous pourrions ignorer éternellement qu'il existe autre chose que nous ; car nous ne verrions dans la perception de ces qualités que des états divers par lesquels nous passons, et rien ne nous obligerait à rapporter les qualités perçues à des êtres distincts de nous mêmes. Mais quand à l'occasion du phénomène de résistance nous avons remarqué que notre force était limitée, c'est alors que l'induction nous a révélé une force différente de la nôtre, et que nous avons conclu à une existence analogue et distincte à la fois. Nous avons ensuite rapporté à cette force distincte de la nôtre les qualités perçues en sa présence, car nous avons remarqué qu'en son absence, ces qualités cessaient d'être perçues par nous. Quand ensuite à l'occasion des forces distinctes de la nôtre, nous percevions des qualités différentes et même opposées, notre raison nous empêchant de rapporter ces qualités au même être, nous avons admis autant d'êtres différents que nous avons remarqué de qualités différentes à l'occasion d'une force résistante. C'est ainsi que nous avons distingué l'arbre de la pierre, l'animal de l'arbre, l'homme de l'animal. Nous avons donc acquis de cette manière l'idée d'êtres multiples, et quoique nous ne pussions percevoir directement en eux l'existence comme en nous-mêmes, néanmoins l'induction nous a forcés de la leur accorder ; nous avons reporté au sein de chaque ensemble de qualités cette substance une et permanente que nous distinguons en nous-mêmes, la raison ne nous permettant pas d'admettre que des qualités puissent exister indépendamment d'un être qui leur sert de soutien commun. Arrivés à l'idée d'êtres multiples, nous les avons classés en raison de leurs différences et de leurs analogies dans des genres, des espèces, tout en reconnaissant autant d'êtres distincts que d'individus occupant une place dans l'espace. Enfin, malgré leur diversité infinie, nous avons constamment remarqué en chacun d'eux le caractère de l'existence, le seul que tous aient de commun, et nous nous sommes élevés alors à l'idée générale d'être, nous l'avons constatée comme le genre qui contient tous les autres, et qui lui même ne peut être contenu dans un genre plus élevé.—Mais nous ne sommes point encore arrivés à l'idée de l'être créateur, suprême, d'où découlent tous les autres ; nous avons bien l'idée générale d'être, mais comme nous aurions l'idée générale de couleur rouge, de forme ronde. Cette idée n'est point celle que nous cherchons : comment y parvenons-

nons? par deux voies principales, par l'idée d'infini d'nne part, de l'autre par l'idée de cause. Il suffit, comme dit Descartes, de concevoir l'idée d'infini pour concevoir en même temps l'idée d'être infini; car l'idée d'infini étant une de celles que nous ne pouvons dissiper, emportant avec elle la croyance insurmontable et indestructible à la réalité de son objet, l'idée d'être lui est inévitablement enchaînée. Or, comme nons distinguons de l'infini notre être et les antres êtres analogues, puisque nous reconnaissons en eux des limites, nous distinguons par-là même les êtres finis de l'être infini, de l'être qui *est* par soi-même, *ens à se*, qui est nécessaire, qui n'a point commencé, qui ne peut cesser d'être. Mais c'est par l'idée de cause qne nons parvenons le mieux à concevoir à la fois la distinction et le rapport qui existent entre l'être nécessaire et les êtres finis dont il a peuplé l'espace. Après avoir acquis l'idée de canse et l'avoir surprise en nous-mêmes au moment où nous agissions, où nous étions *cause*, après avoir été frappés de l'évidence de cette vérité, que tout ee qui commence à exister a nécéssairement une cause, si nous remarquons en nous et dans tout ce qui nous entoure, que l'existence a eu un commencement, nous ne pouvons faire autrement que de reconnaître que tous ces êtres qui ont commencé ont eu nécessairement un autre être pour cause, et que cet être n'a dû lui-même jamais avoir de commencement, puisqu'il faudrait pour cela qu'il fût sorti de rien, ce qui répugne à notre raison. Par-là nous arrivons aussi à l'être infini, nécessaire, *ens à se*, et de plus à l'être créateur de tout ce qui existe et aussi distinct de tout ee qui existe que le fini est distinct de l'infini. — Ici deux objections se présentent : la première, qui nie l'être en tant que distinct des êtres finis; la seconde, qui nie les êtres finis, et les confond avec l'être infini. L'une nous vient de l'athéisme; le panthéisme a élevé l'autre. La première, celle de l'athéisme, se fonde sur ce que l'idée d'*être en soi* n'est aure chose que l'idée générale d'être qui résulte pour nous de la connaissance des êtres particuliers, comme l'idée générale d'étendue résulte de la connaissance que nous avons prise des étendues particulières. L'être se trouve bien au fond de tous les objets qui composent l'univers, mais cette substance, commune à tous et répandue dans tous, n'existe pas indépendamment d'eux, elle n'a pas sa vie à part et distincte, elle vit dans tout ce qui existe et point ailleurs. L'idée d'*être* absolu n'est donc qu'une abstraction de notre esprit. Avant d'énoncer cette objection nous lui avions déjà répondu dans ce que nous avons dit plus haut, en faisant remarquer comment nous arrivons à l'idée d'être nécessaire, de cause première. En effet, il est évident que l'idée générale d'êtres finis ne peut être identique avec l'idée d'être infini, que l'idée générale d'êtres qui ont en un commencement ne peut être l'équivalent de l'idée d'être nécessaire, et qui n'a jamais commencé. Quand nous aurions connu cent mille fois plus d'existences finies, nous ne nous serions jamais élevés au-delà de l'idée générale d'existences finies. Or, pourquoi nous sommes-nous élevés au delà? parce que la raison nous a contraints de donner à l'infini une existence distincte de l'existence du fini, parce que nous n'avons pu concevoir des êtres ayant eu commencement sans concevoir aussi une cause à ces êtres, par conséquent une cause qui tient l'être d'elle-même, qui n'a pu commencer, et qui, en raison de ce caractère de nécessaire, d'infini, est bien distincte de ce qui est contingent et fini. — Dans la seconde objection, ce n'est pas l'être nécessaire qui est nié, ce sont les êtres créés, contingents, auxquels le caractère d'être est refusé. Suivant ce système, l'être est nécessairement un, et ne peut être multiple. Il n'y a donc qu'un être dans l'nnivers. Tout le reste ne portant pas le caractère d'unité, de nécessité, d'indestructibilité, ne peut être assimilé à l'être, il n'en est que le mode, la manifestation. Ce que nous appelons êtres créés ne sont que les développements, et pour ainsi dire la vie phénoménale du grand être qui est

unique. Ainsi, chacun de nous, chacun des objets qui nous environnent, n'est qu'un phénomène de la Divinité. Tout ce système repose sur une supposition gratuite, et dont il serait impossible de donner la preuve. Cette supposition est celle ci : qu'il n'y a que l'être nécessaire qui soit véritablement être. Or l'idée d'être n'entraîne nullement pour nous l'idée de nécessité. Nous concevons l'être sans qu'il soit marqué du caractère de nécessaire et d'absolu. En effet, nous concevons l'être en nous, et nous nous concevons en même temps ayant eu commencement. Pourquoi donc l'idée d'être et l'idée de contingent s'excluraient-elles? par cela même qu'une chose nous apparaît comme ayant commencé et devant finir elle nous apparaît comme existante. Pouvons-nous au contraire faire autrement que de placer sous les divers ensembles de qualités que nous percevons autant d'êtres distincts les uns des autres? et parce que ces êtres seront finis, ne seront-ils donc pas? Ne voit-on pas d'ailleurs qu'avec un pareil système il faudrait affubler l'être suprême de toutes les imperfections du monde créé, et en même temps de qualités contradictoires? l'injustice, la cruauté, la perfidie deviendraient des attributs de la Divinité? et le même être serait à la fois aveugle et sage, heureux et malheureux, bon et méchant? Telles sont les contradictions révoltantes et les absurdités auxquelles nous sommes naturellement conduits, sans parler de l'anéantissement de toute morale, qui serait l'infaillible conséquence d'une pareille supposition, puisque le moi humain se trouve détruit, et que toutes ses actions ne sont plus imputables à ce moi qui n'est pas, mais à Dieu seul qui existe, et dont elles sont les phénomènes. N'est-il pas plus conforme à la raison de regarder les créatures comme des êtres détachés du sein du grand être, et auxquels il a donné une existence distincte de la sienne, quoiqu'elle en dépende par son origine? car, par cela même que les modes de ces êtres sont passagers et imparfaits, ils leur appartiennent en propre, et n'appartiennent pas à celui qui n'a que des perfections pour attributs. Enfin, il suffirait, pour répondre à cette bizarre hypothèse, de ce cri de la conscience : j'existe, et je ne suis ni l'arbre qui croît, ni la pierre qui dort, ni l'insecte qui rampe, et je suis encore moins l'Infini, l'être nécessaire, l'être des êtres. C.-M. Paffe.

Être-Suprême (Culte et fête de l'), institués par Robespierre qui se fit grand-prêtre de la nouvelle religion (*v.* Fêtes révolutionnaires). X.

ÉTRENNES. En parlant des étrennes, on ne peut se dispenser de remonter, non pas aux Grecs, mais du moins aux Romains, inventeurs de cet usage. Seulement, nous avons à choisir chez eux entre deux étymologies. Suivant quelques doctes, il existait aux portes de Rome un bois consacré à *Strenna*, déesse de la force. On imagina d'y couper, le premier jour de l'année, les branches de ces arbres qui restent toujours verts, surtout sous le beau ciel de l'Italie, et on les présenta, comme hommage et comme signes de paix et de concorde, à Tatius, roi des Sabins, avec lequel Romulus venait de partager son trône, par suite de la réunion des deux peuples. Le simple et modeste tribut continua d'être offert à la même époque de l'année. Emprunté aux domaines de la déesse Strenna, il reçut le nom de *strennæ*, duquel est dérivé celui d'*étrennes*. — D'autres prétendent qu'il vient du mot latin *strennæ* (faibles, légères), indiquant la modicité des offrandes qu'on se faisait au jour de l'an dans ces temps reculés. En effet, durant la république romaine, elles ne consistaient guère qu'en présents de dattes, de figues et de miel : c'étaient des dons allégoriques par lesquels on se souhaitait mutuellement une année douce et agréable. Plus tard, cependant, on y joignit quelques cadeaux d'un plus grand prix; il devint même de règle, pour les clients, d'y ajouter, en les offrant à leurs patrons, une pièce d'argent : ce qui, vu l'immense clientelle de plusieurs de ces derniers, rendit pour eux cette première journée d'un assez bon rapport. — Sous l'empire,

le sénat, les chevaliers et le peuple romains offrirent à Auguste et à ses successeurs, comme tribut d'étrennes, des sommes assez fortes, qui, ordinairement, étaient employées par eux à l'érection de quelques nouvelles statues de leurs divinités. Ce fut sans doute ce qui fit condamner l'usage des étrennes par les premiers chrétiens, comme entachées d'idolâtrie. — Aujourd'hui, le don des étrennes est passé en force de mœurs; il est devenu une de ces lois sociales qui, sans être écrites dans aucun code, sont les plus respectées et les mieux suivies. C'est sans doute pour les fortunes médiocres la plus pesante de ces *contributions indirectes* dont nous avons parlé ailleurs (*v.*). Nul toutefois n'oserait s'en dispenser, à moins d'avoir recours au moyen péromptoire indiqué dans cette ancienne épigramme :

> Cy gît, dessous ce marbre blanc,
> Le plus avare homme de Rennes,
> Qui trépassa le dernier jour de l'an,
> De peur de donner des étrennes.

Nous sommes loin du temps où ces cadeaux obligés se réduisaient à des figues ou du miel ; ils comprennent maintenant depuis le cachemire de dix mille francs jusqu'au modeste almanach de 50 centimes. En général, on donne, pour étrennes, aux dames des bijoux et des parures, aux jeunes filles des poupées, aux jeunes garçons des jouets d'enfants, aux uns et aux autres des bonbons, souvent aussi des livres (car nous avons une littérature spéciale qui trouve là son écoulement). Quant aux domestiques et à ceux de ses inférieurs avec lesquels on a des rapports journaliers, tels que portiers, facteurs, etc., etc., c'est en argent qu'on acquitte, à leur égard, ce tribut imposé par la coutume, et qu'ils regardent comme une dette contractée envers eux, dont le premier janvier est l'échéance. Elle serait bientôt payée dans les maisons opulentes si le maître usait, avec beaucoup de ses gens, de la recette du cardinal Dubois, qui, le jour de l'an, disait à son maître d'hôtel : « Monsieur, je vous donne pour étrennes tout ce que vous m'avez volé dans l'année. » Je ne sais s'il y avait ici un *ricochet financier* et si le régent en avait dit autant à son ministre. — On a dit que le premier jour de l'an était celui où il se débitait le plus de faussetés; on pourrait dire aussi à la foule de visiteurs intéressés qui ce jour-là viennent tendre la main avec le compliment d'usage, que l'interdiction de la mendicité est suspendue de fait. — Toutefois, les dépenses nécessitées par les étrennes ont leur bon côté. L'économiste politique y voit une puissante impulsion, un encouragement fructueux donné à presque toutes les branches de commerce, et qui, pour la seule ville de Paris, peut s'élever à de très fortes sommes. En supprimant les étrennes, le régime de 93 avait porté au négoce de détail une atteinte presque aussi terrible que celle de son *maximum*. Quant à nous autres particuliers, nous y trouvons au moins l'avantage de voir, pendant une huitaine de jours, nos enfants plus soumis, nos domestiques plus soigneux, et nos portiers plus complaisants. OURRY.

ÉTRIER. En technologie, c'est le nom qu'on donne à une espèce de grand anneau de fer ou d'autre métal. L'*éperonnier* le forge et lui donne la figure qu'il doit avoir. Il est ensuite suspendu à une courroie appelée *étrivière*, et c'est sur deux étriers semblables que le cavalier, assis sur la selle, appuie les deux pieds, ce qui l'affermit, le soulage du poids de ses jambes et lui rend plus facile le maniement du cheval. Les étriers de femmes sont fermés par devant, et on les fait quelquefois en bois, surtout en Catalogne et d'autres pays de l'Espagne. — Chez les *Gauchos*, les *Certanejos* et autres peuples cavaliers du nouveau monde, si justement appelés *cosaques* de l'*Amérique méridionale*, l'étrier consiste en un bâton de bois blanc, de 4 à 5 pouces de long, suspendu par le milieu à une corde qui descend de chaque côté d'une selle de bois : le cavalier assujétit son pied nud sur cet appui en faisant passer la corde entre le premier et le second orteil. — — On a inventé des *étriers* appelés *à lanternes* ou *pyrophores*, qu'on fixait

au-dessous de la planche de l'étrier (c'est la partie sur laquelle repose le pied). Ils éclairaient pendant la nuit le cavalier et chauffaient ses pieds. — Ils ne sont pas communément en usage, parce que beaucoup de personnes n'ont pas su trouver le moyen de se débarrasser de l'inconvénient de la fumée. — Cependant, rien n'est plus facile, et nous avons connu des personnes qui s'en sont servies pendant long-temps avec avantage.

V. de Moléon.

ÉTRURIE, ÉTRUSQUES. La province d'Italie, appelée aujourd'hui Toscane portait autrefois le nom d'*Etruria* ou *Tuscia*, dans la géographie des Romains; ses habitants s'appelaient *Etrusci* ou *Tusci.* Les Grecs nommaient la contrée *Tyrrhenia*, et les peuples qui l'habitaient Tyrrhéniens. Mais ces différents noms étaient étrangers à la nation à laquelle on les avait imposés; elle se donnait celui de *Rasena.* — Les Étrusques, que les premiers temps de la république romaine trouvèrent déja dans leur décadence, ont été une des nations les plus remarquables de l'antiquité. Il ne faut donc pas s'étonner que leur histoire ait attiré l'attention des savants modernes; leurs recherches, quelquefois dirigées par l'amour-propre national, d'autres fois égarées dans leur direction par les fables des Grecs, n'ont pas toujours été heureuses. La domination tyrannique et jalouse des Romains, qui s'appliquaient à détruire chez les peuples conquis tout ce qui rappelait une existence antérieure, avait agi sur les Étrusques, de même que sur les autres nations. Rome s'enrichit de leurs trésors et de leurs connaissances, et détruisit leurs monuments et jusqu'à leur langue. Cependant quelques savants, écartant toutes les hypothèses qui ont si long temps servi de base à l'histoire des Étrusques, examinant et comparant avec une attention éclairée tous les documents épars, sont parvenus à porter quelques lumières sur cette question, qui est loin d'être dépourvue d'intérêt.

Origine et établissement des Etrusques.

Le pays proprement appelé Étrurie avait été habité par des Pélasges-Tyrrhéniens; conséquemment par la même nation à laquelle appartenaient les Épirotes, les Arcadiens, les Ioniens et les Méoniens ou Lydiens; c'est ce que le témoignage unanime des anciens historiens ne permet pas de révoquer en doute. Mais les Étrusques ne sont pas les Tyrrhéniens-Pélasges, quoique les Grecs les aient confondus sous la même dénomination, de même qu'on appelle de nos jours Mexicains ou Péruviens les descendants des anciens conquérants espagnols, qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre de ces nations. Quelques-uns de leurs écrivains, comme Lycophron et Denys d'Halicarnasse, n'ignoraient pas que les Pélasges avaient précédé les Étrusques dans l'Étrurie proprement dite. Parmi les Romains, ce fait est attesté par Caton, par le commentateur de Virgile (Servius), et même par Pline, qui dit que les Ombriens en chassèrent les Pélasges et en furent chassés à leur tour par les Étrusques; il est vrai qu'il appelle ces derniers des Lydiens; mais les Lydiens étaient des Pélasges, et Pline, en compilant les ouvrages qui lui servirent à composer son histoire naturelle, ne s'aperçoit pas du double emploi qu'il fait de la même nation. Denys combat directement l'opinion accréditée par Hérodote sur l'origine lydienne des Étrusques, en observant que Xantus, qui a écrit une histoire détaillée de la Lydie, ne parle pas de cette émigration, assez importante pour ne pas être oubliée, et que, même quand il en aurait fait mention, son récit serait inadmissible à cause de la différence totale qui existait entre ces deux peuples, sous le rapport de *la langue*, des *mœurs* et de *la religion.* Tite-Live, Strabon, Justin et Pline reconnaissent que les Rhétiens et quelques autres peuples habitant le revers des Alpes, du côté de l'Italie, au nombre desquels Strabon place les Lépontiens et les Camuni, étaient des Étrusques, et ils se

fondent sur la similitude du langage, encore reconnaissable de leur temps. Mais ils expliquent cette communauté d'origine en disant que les Etrusques, obligés d'abandonner la vallée du Pô aux Gaulois, cherchèrent un asile dans les montagnes. Pour que cette version fût admissible, il faudrait supposer que les vallées des Alpes, y compris le grand bassin de l'Adige et de ses affluents,et qui formaient la Rhétie, eussent été alors inhabitées; car il n'est nullement probable que la nation vaincue et dispersée eût conservé assez de puissance pour subjuguer des montagnards, toujours plus vaillants que les habitants de la plaine, et favorisés par la disposition de leur pays. Et il faudrait encore supposer que les Étrusques, chassés de la rive du Pô, au lieu de se rallier au restant de leur nation, au-delà de l'Apennin, aient préféré se réfugier dans un désert. Quelques réflexions nous feront voir que la migration des Étrusques eut lieu en sens contraire, c.-à-d. qu'ils sont venus de la Rhétie, au lieu d'y avoir envoyé une colonie. Les Rhétiens, ainsi que les peuples habitant les Alpes au nord de l'Italie, étaient des Taurisques ou des Gaulois cisalpins : c'est ce que Caton, cité par Pline, dit positivement des Lépontiens et des Sélasses. Il en résulte que les Étrusques appartenaient également à la grande nation gauloise. Mais les Gaulois n'étaient point indigènes de l'Italie, qu'ils n'ont occupée que par des invasions successives, comme nous le verrons en son lieu ; ils y sont arrivés par le nord et en passant les Alpes, ainsi que l'histoire le rapporte des derniers qui vinrent s'y établir. Les Étrusques, nation taurisque, sortirent de la Rhétie, où une partie d'entre eux resta cependant, et occupèrent successivement les plaines du Pô et la contrée aujourd'hui appelée Toscane, chassant devant eux les Ombriens, qui habitaient ce pays, et qui ne voulurent pas se soumettre à eux. Quoique la langue étrusque soit encore un mystère, qui réclame, pour en trouver l'explication, un travail à peu près du même genre que celui de Champollion sur l'Égypte, nous verrons plus tard que le peu qui nous en reste, peut encore fournir quelques preuves de l'origine gauloise de ce peuple. — En entrant en Italie, les Etrusques trouvèrent dans le grand bassin du Pô trois peuples, à l'occident les Liguriens jusqu'au Tésin et au Taro, à l'orient les Vénètes, qui paraissent ne pas s'être étendus au-delà du Bacchiglione et du Pô; au milieu, les Ombriens, qui occupaient alors, non seulement la partie centrale de la vallée du Pô, mais encore, au-delà de l'Apennin, les contrées appelées depuis Etrurie et Ombrie. Les Etrusques, ou plutôt les *Rasena*, ainsi qu'ils se nommaient eux-mêmes, n'attaquèrent ni les Liguriens, ni les Vénètes. Tout le poids de leur invasion porta sur les Ombriens : Pline, qui paraît avoir copié en cela Caton, rapporte que ces derniers perdirent trois cents villes. Il est certain pourtant quo les Ombriens ne disparurent pas entièment, puisqu'ils conservèrent Ravenne, et que l'invasion des Etrusques ne fut complète qu'au bout d'un certain nombre d'années. Il semble même qu'ils s'organisèrent d'abord au nord de l'Apennin, où Bologne, qui s'appelait alors *Felsina*, fut la capitale de la nation (*princeps Hetruriœ*); leurs autres villes principales de ce côté étaient Adria, Mantoue et Melpum, la dernière vers le Tésin. Plus tard ils passèrent l'Apennin, expulsèrent les Ombriens de la contrée située à la gauche du Tibre, et l'occupèrent en entier jusqu'à l'embouchure du fleuve. — L'époque de l'invasion des Etrusques en Italie peut être fixée avec assez d'exactitude, ainsi que nous le verrons plus bas, à l'an 1187, avant l'ère chrétienne. Cette date correspond, à 22 ans près, à celle de la prise de Troie, telle que l'établissent les chronologies usitées. Selon celle que de Volney a déduite du texte d'Hérodote, le commencement de l'empire étrusque aurait précédé la prise de Troie d'environ 160 ans. L'ère politique de cette nation a dû commencer du moment où, ayant chassé les Ombriens des plaines du Pô, elle s'y est établie elle-même entre

le Tésin et l'Adige, les Alpes et l'Apennin. Lors de l'apparition d'Enée sur les côtes du Latium, les Etrusques s'étendaient déjà jusqu'au Tibre, et paraissaient être parvenus au faite de leur puissance. Il s'était cependant écoulé, entre ces deux époques, un temps nécessairement plus long que celui du voyage d'Énée de Troie au Tibre.

Langue, gouvernement, lois, religion, mœurs, sciences et industrie.

Il ne nous reste de la langue étrusque qu'un petit nombre de mots conservés par quelques anciens écrivains, qui nous en ont fait connaître la signification; et un assez grand nombre d'inscriptions découvertes à différentes époques. L'inspection de ces monuments suffit pour démontrer la différence qui existe entre la langue des Etrusques et celles des autres peuples de l'Europe occidentale connus à la même époque, c'est-à-dire celles des Grecs et des Latins. Elle s'écrivait de droite à gauche, ou dans un sens opposé; et voilà pourquoi Lucrèce lui donne l'épithète de *retrò volventem*. Cette circonstance à servi à accréditer pendant long-temps, parmi les archéologues modernes, l'opinion qui faisait descendre les Etrusques des Méoniens, parce que l'usage de l'écriture de droite à gauche semblait appartenir plus particulièrement à l'Orient. Aussi a-t-on d'abord cherché les étymologies étrusques dans l'hébreu, l'égyptien et même dans le sanskrit. Cependant la similitude assez sensible qui existe entre les caractères étrusques et ceux que nous savons appartenir au grec des plus anciens temps, l'arcadien ou le pélasge, engagèrent postérieurement d'autres archéologus à diriger leurs recherches vers le grec. Rien de satisfaisant ne pouvait être produit par des travaux, fort ingénieux sans doute, mais partant d'une base erronée. Do violentes transmutations étymologiques ne firent que convaincre les hommes éclairés qu'il n'existait pas une analogie suffisante entre l'étrusque et les autres langues avec lesquelles on voulait le comparer. — Lorsque la langue celtique devint à la mode, on voulut y rattacher l'étrusque, et c'est en quoi on se rapprocha le plus de la vérité, parce qu'en effet un des idiomes qu'on a appelés celtiques, a dû être celui du peuple qui a conquis l'Etrurie et qui s'y est établi le dernier. Mais nous avons déjà vu (*v.* Celtes) dans quelles erreurs on était tombé à l'égard du celtique : aussi n'a-t-on pu trouver dans ce dernier système étymologique aucun résultat bien satisfaisant. Car ni l'escualdunac, ni le kymri, ni le germanique, qu'on considérait comme des idiomes celtiques, n'ont aucune analogie avec l'étrusque. Il faut cependant convenir que si Lanzi et Micali eussent eu une connaissance plus exacte des langues qui se parlaient dans les Gaules, les résultats de leurs travaux auraient été aussi satisfaisants qu'il est possible de le désirer. — Puisque toutes les probabilités se réunissent pour indiquer que les Etrusques sont venus de la Rhétie, et sont par conséquent d'origine gauloise, leur langue a dû être un idiome gaulois. Cet idiome n'a pas pu cependant se conserver pur, lorsqu'ils furent établis en Italie. Les invasions se sont toujours faites à peu près comme celles des Francs, des Goths, des Anglo-Saxons, dans la Gaule, l'Espagne et la Bretagne. Les vainqueurs s'attribuaient la domination et une partie plus ou moins forte des terres; les vaincus restaient au milieu de leurs dominateurs appauvris et formant une classe inférieure, soit de serfs, soit d'hommes libres, mais privés du droit de concourir au gouvernement. Les Ombriens n'avaient pas exterminé tous les Pélasges; les Etrusques qui leur succédèrent laissèrent sans doute subsister au milieu d'eux les Pélasges déjà réduits en servitude. Il en résulta que l'idiome gaulois des Etrusques dut se mélanger de pélasge, de même que nous avons vu en France le kymri et le gaulois mêlés former le breton armoricain. De là vient la légère affinité qu'on peut remarquer de l'étrusque avec le latin et même avec le grec : elle a pour cause le pélasge, qui est un

des éléments du latin, et dont le rapprochement avec le grec a déjà été remarqué. C'est donc dans le gaulois, ou dans le gallique qui en dérivo directement, qu'il faudrait chercher les étymologies étrusques. — Le système politique des Etrusque était tout à la fois fédéral et féodal. La nation était divisée en douze grandes cités, représentant sans doute les douze tribus ou clans des Rasena, qui firent la conquête du pays. Telle fut déjà son organisation au nord de l'Apennin, lorsque Felsina ou Bologne en était la capitale. Chaque cité avait un chef-lieu, duquel dépendaient les autres villes ou bourgades, habitées par la même tribu. Des douze chefs-lieux situés dans la vallée du Pô, cinq seulement sont connus : Felsina, Atria, Melpum, qui devait être peu éloigné de Milan; Mantoue et Vérone, ville des Rhétiens, selon Pline. On pourrait peut-être y ajouter Brescia, Crémone, Parme et Modène, car ces trois dernières villes ne furent point fondées par les Romains, qui ne firent qu'y établir des colonies. Lorsque les Etrusques se virent resserrés entre l'Apennin et le Tibre, leurs douze tribus se formèrent de nouveau dans cette contrée. Les chefs-lieux (capita Etruriæ) furent alors Volaterræ, Arretium, Cortona, Tarquinii, Vetulonii, qui fut remplacé par Populonium, Rusellæ, Clusium, Perusia, Vulsinii, Veii, Cære, Fæsulae. Les douze tribus étaient fédérées entre elles, mais indépendantes l'une de l'autre; chacune avait son chef politique et militaire, que les historiens latins ont appelé roi. Cependant il arrivait des cas où le commandement de toutes la nation était conféré à un de ces douze rois, auquel les autres obéissaient, et à qui chacune des douze cités envoyait un licteur en signe de soumission à son autorité. Ainsi, Porséna, roi de Clusium, et le lucumon Mastarna, devenu roi de Rome, étendirent leur autorité sur toute la nation. De même dans les temps plus anciens, Mezentius et Cæler Vibenna, furent des chefs de confédération. L'unité ne se rencontrait que dans la charge du souverain pontife, qui était élu par les suffrages des douze peuples. Il est indubitable que les indigènes, c.-à-d. les Pélasges, restés au milieu de la nation étrusque, n'avaient aucun droit civil, qu'ils formaient une classe tout-à-fait dépendante, et qui n'avait aucune ressemblance avec la *plebs* des Romains. Ils n'étaient pas esclaves de la personne et de corps, mais ils étaient serfs à la glèbe, comme les pénestes thessaliens, à qui Denys l'historien les compare. Les affaires de l'état n'étaient point décidées par des réunions nombreuses de citoyens, comme les tribus ou les curies de Rome, mais simplement par un conseil ou sénat, composé des principaux Etrusques (principes etruriæ) : c'est ce que l'histoire démontre d'une manière incontestable. Cette situation d'infériorité, ce prolétariat, où se trouvaient les naturels du pays à l'égard du conquérant, sert à expliquer l'épisode de Vulsinii, que rapporte Denys d'Halicarnasse (an de Rome, 487). Il n'est pas croyable que les citoyens de Vulsinii, qui avaient opposé une résistance aussi opiniâtre aux Romains, aient subitement remis toute l'autorité à leurs esclaves pour se livrer à la débauche. Mais il est au contraire très naturel que l'aristocratie des Volsiniens, épuisée par ses efforts et ses pertes, et abandonnée par les autres tribus étrusques, ait appelé à son secours les naturels du pays, jusqu'alors prolétaires, et leur ait accordé quelques priviléges pour les intéresser à sa cause. — La religion des Etrusques était nécessairement un mélange de celle que les Rasena avaient apportée avec eux et de celle que professaient les Pélasges restés dans le pays : la première devait nécessairement être celle que professaient les druides gaulois, et c'est ce dont il serait facile de fournir des preuves. Mais, en établissant dans leur conquête une organisation féodale, et en s'attribuant toute la puissance et les priviléges, ils n'oublièrent pas de s'emparer exclusivement de l'arme de la religion. Les lucumons ou nobles étrusques furent les seuls ministres du culte de l'état, et les seuls interprètes de la doctrine religieuse, dont les

livres ne sortaient pas de leurs mains. Cette doctrine avait été écrite par Tagès, et était le résultat de ses visions célestes. La mythologie étrusque différait essentiellement, ainsi que Denys d'Halicarnasse l'avait déjà observé, de celle des Grecs; et, comme type des croyances religieuses de l'Occident, elle révèle une théologie systématique bien supérieure à la théogonie incertaine et fantastique de l'Orient, qui nous est revenue par les Grecs. Ils reconnaissaient un Dieu suprême. Douze génies supérieurs, six masculins et six féminins, composaient son conseil et représentaient en même temps ses attributions. Nous nous dispenserons de donner la nomenclature des autres divinités nationales des Etrusques, dont les noms appartiennent évidemment à la langue gauloise. — Les Etrusques ont été célèbres dans l'antiquité par la culture des arts, par leur navigation et leurs richesses. Prétendre qu'ils étaient sauvages en descendant de leurs montagnes, ne saurait être que l'effet d'un préjugé trop répandu par l'amour-propre des Grecs, d'après lesquels l'Occident, plongé dans les ténèbres de la barbarie, n'aurait été éclairé que par l'Orient. Trop de preuves concourent à établir au contraire, dans cet Occident, une civilisation plus avancée peut-être sur quelques points que celle des Grecs et des Romains. Mais prétendre d'un autre côté que les Pélasges restés en Etrurie ont tout appris des Etrusques et ne savaient rien avant eux, serait tomber dans un excès opposé. — Par exemple, c'est des Pélasges que les Etrusques ont dû apprendre la navigation, dont ils n'avaient pu acquérir aucune notion dans leur contrée natale. Mais ils la cultivèrent avec la vigueur d'un peuple actif et vaillant; et leur marine devint puissante et formidable Elle leur servit à établir des colonies en Corse et en Sardaigne, et à se rendre maîtres de l'île d'Elbe. Leur flottes dominèrent la Méditerranée; leurs corsaires ravagèrent les côtes de la Sicile et de la Grande-Grèce, et parurent jusque dans la mer Egée. Cette puissance dura jusqu'à l'époque où, ayant réduit la ville de Cumes à la dernière extrémité (475 avant l'ère chrétienne), leur flotte fut presqu'entièrement détruite par celle des Syracusains. Menacés jusque sur leurs côtes par ceux-ci, qui prirent et saccagèrent l'île d'Elbe et Pyrgi (454 et 385), les Etrusques ne purent leur opposer aucune force navale. La navigation de guerre paraît alors avoir été abandonnée aux corsaires, qui fournirent 18 vaisseaux à Agathocle (305); mais ceux-ci ne tardèrent pas eux-mêmes à succomber. Les Rhodiens en purgèrent les mers dans la seconde moitié du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. On ne saurait douter que l'Etrurie ait été pendant long-temps le centre d'un grand commerce entre les nations de la Gaule et de l'Ibérie d'une part, l'Italie et la Grèce de l'autre. L'auteur du livre des phénomènes (*Mirab. Auscult.*) fait mention d'une route de commerce, respectée par les peuples qu'elle traversait, et qui s'étendait de l'Ibérie en Italie. L'Etrurie, riche en produits agricoles et maîtresse des mines inépuisables de l'île d'Elbe, avait elle-même beaucoup à fournir aux autres peuples. — Les Étrusques cultivèrent la musique dans laquelle ils excellaient, dit-on. Ils cultivèrent aussi la sculpture et la peinture. Les noms d'Euchir et d'Engrammus, fabricants de vases qui, selon les légendes grecques, accompagnèrent en Etrurie Demarate de Corinthe, ne sont que symboliques, mais, sous ce rapport, ils indiquent que les Etrusques apprirent des Grecs la beauté du dessin et l'élégance des formes de leurs vases. Ils furent les architectes des plus beaux édifices de Rome antique, qu'ils ornèrent de statues et de bas-reliefs: leur propre pays était couvert de monuments imposants par leur masse, mais tous utiles. Les murailles des anciennes villes de l'Étrurie, construites en pierres colossales, les débris de théâtres et d'autres bâtiments publics, n'ont pu être ébréchés que par des mains ennemies et avec de grands efforts. A Rome, de grands monuments s'élevèrent aussi sous la domination des rois

étrusques : la république fut obligée d'en suspendre la continuation, jusqu'à ce qu'elle se fût enrichie par ses victoires et ses conquêtes.—L'agriculture et surtout l'art de diriger les eaux et de rendre à la culture les terrains inondés furent poussés par ce peuple à une perfection que n'atteignirent pas les autres nations de l'Italie. Pline nous fait connaître que ce furent eux qui divisèrent les embouchures du Pô, en les saignant par des canaux, et qui entreprirent de combler les lagunes d'Atréa, par le limon du fleuve, qu'ils y déversèrent à cet effet. Il est également probable que le système d'irrigation appliqué entre le Tésin et l'Adda, et qui a fait une plaine riche et fertile d'une contrée qui ne serait sans cela qu'un désert de sable et de gravier, a été d'abord établi par eux. En Toscane même, on trouve des travaux étrusques qui ont changé la topographie du pays. Ainsi que l'auteur du présent article l'a démontré dans un mémoire publié en 1829, l'Arno, à l'époque de la deuxième guerre punique, ne suivait pas son cours actuel, ou plutôt cette rivière, telle que nous la voyons figurer sur les cartes, a eu son cours tracé par la main des hommes. Autrefois, l'Arno supérieur, retenu par un contre-fort de montagnes, près d'Incisa, était rejeté dans la vallée entre Arezzo et Cortone, et s'écoulait dans le Tibre par un canal dont la partie inférieure porte le nom de Chiana. La Siève, descendant des montagnes du Modenais, après avoir dépassé Fæsulæ, était retenu par un autre contre-fort à la Gonfalina, près Montelupo, se répandait en lac dans la plaine actuelle de Pistoja et Prato, et inondait en partie le terrain où fut bâtie Florence. Enfin la Sesa, arrivée près d'Empoli, où elle se jette dans l'Arno, continuait son cours, par Pise jusqu'à la mer : c'était très probablement la Sesa qui portait d'abord le nom d'Arno. Cette disposition résulte clairement du texte de Strabon, en rétablissant *deux mots* sautés par les traducteurs. Les contre-forts d'Incisa et de la Gonfalina furent coupés par la main des hommes, à une époque postérieure au règne de Tibère, et l'Arno, en prenant son cours actuel, délivra Rome des grandes inondations du Tibre ; mais les parties basses de la ville de Florence, à la droite de l'Arno, furent inondées à leur tour, jusqu'à ce que la coupure de la Gonfalina eût acquis assez de profondeur. Le souvenir de ces travaux s'était encore conservé lorsque Villani écrivait son *Histoire de Florence*, où il en fait mention (lib. 1, cap. 43). — On ne saurait douter que les Étrusques aient connu la science des mathématiques dans ses applications à la mécanique et à l'hydraulique ; ce n'est que par elle qu'ils ont pu être guidés dans leurs travaux de conduite des eaux et d'architecture. L'arithmétique leur doit les caractères appelés *chiffres romains*, et qui rendaient la numération bien plus facile que l'emploi des lettres de l'alphabet, adopté par les Grecs et les Phéniciens. Les chiffres des Étrusques appartiennent à leur nation, et ne leur viennent pas des Pélasges, car si ces derniers en avaient eu l'usage, on en retrouverait quelques traces chez les Grecs de l'Asie-Mineure, dont le plus grand nombre descendait de cette nation. Les Étrusques cultivaient aussi l'astronomie, non seulement sous le rapport des phénomènes célestes, qui étaient la base de leur science religieuse, mais encore pour la mesure du temps : à cet égard, ils étaient arrivés à une précison à laquelle nous ne sommes revenus qu'après bien des travaux, et qui était inconnue aux Grecs et aux Romains. Les éléments de la division du temps, chez eux étaient le jour, la semaine et l'année. Cette dernière était de deux espèces : l'année solaire ou astronomique, et l'année civile ou commune. L'année civile était de 38 semaines, et la semaine de 8 jours, ce qui faisait 304 jours. Elle fut adoptée par Romulus, et fut assez long-temps en usage chez les Romains, même lorsqu'ils eurent adopté l'année lunaire de 12 mois, par l'intercalation de janvier et de février. L'usage de l'année étrusque continua dans tous les actes auxquels la religion servait de base, par exemple dans la durée des

suspensions d'armes. L'an 280, Rome conclut une trève de 40 ans avec les Véiens; elle expira avant l'année 316; Tite-Live dit lui-même (l. IV, c. 58) que la trève de 20 ans, accordée aux Étrusques l'an 329, était déjà expirée avant 347 : c'étaient donc des années de 10 mois. On retrouve encore l'année de 10 mois dans la durée du deuil, dans le terme du paiement des legs, des fruits vendus et dans la durée des prêts; toutefois cette année de 304 jours, différente et de l'année solaire et de l'année lunaire, ne pouvait pas être regardée comme une mesure exacte du temps, et sa continuation indéfinie aurait eu pour résultat un bouleversement total des saisons, tel que l'éprouvèrent les Romains lorsque Jules-César se vit obligé de corriger le calendrier. Il fallait, au bout d'un temps donné, et le plus court possible, la ramener à concorder avec l'année solaire; mais il fallait aussi que la période qu'on choisirait se composât d'un nombre exact de semaines. Le dernier jour de chacune, appelé *nonarum dies* (le neuvième jour) ou *nonæ*, était un jour férié, auquel les chefs du peuple rendaient publiquement la justice; le premier jour de chaque mois et de chaque année devait toujours tomber le lendemain des nones. La période dont les Étrusques firent usage était le cycle séculaire de 110 années solaires. Selon le calendrier julien, ce cycle contint 40,177 jours : c'était un de trop pour les diviser en semaines de 8. Leur cycle ne contenait que 40,176 jours, qui faisaient 5,022 semaines. Ce compte donne, pour la longueur de leur année solaire, 365 j. 5 h. 40' 22", ou plus exactement 21" 8; elle est moindre que l'année réelle de 8' 23" 2, mais plus exacte que l'année julienne, qui est plus grande de 11' 15". Le cycle de 110 années solaires contenait donc 132 années civiles, plus 48 jours ou 6 semaines. On peut être presque assuré que ces 48 jours formaient deux mois intercalaires, qui, placés au milieu et à la fin de la période, ramenaient deux fois la correspondance des deux calendriers. Des mois intercalaires de même durée à peu près furent employés par les Romains et les Grecs pour la correction de l'année lunaire. Mais les Étrusques eurent encore d'autres points de correspondance plus rapprochés : ils divisaient le cycle séculaire en 22 sections ou *lustres*, de chacune cinq années solaires ou six années civiles, dont la durée ne différait que de deux jours environ (2 j. 4 h. 22'). Ce rapprochement était marqué par des cérémonies religieuses, et par le renouvellement du cadastre ou cens qui servait de base à l'assiette des impôts. On peut donc penser que les intercalations avaient lieu au 11e et au 22e lustre, et que le mois intercalaire précédait le premier mois ordinaire, c'est-à-dire celui de mars. — Au dessus du cycle séculaire, les Étrusques avaient trois autres grandes périodes qui se rattachaient à leur système cosmogonique, et peut-être même théogonique : le grand jour ou jour du monde (*dies mundi*), qui se composait de 10 siècles ou 1100 ans, et qui était le terme moyen de la vie politique des nations; la semaine du monde, de 8 grands jours ou 8,800 ans, durée de chacune des créations ou des grandes révolutions du monde; et l'année du monde, de 38 semaines ou 334,400 ans, durée complète du monde actuel, et probablement des dieux secondaires ou conseillers de l'Être-Suprême, qu'ils croyaient avoir été créés et devoir finir. Varron, cité par Censorinus (*De die natali*), dit que la durée politique de la nation étrusque avait été fixée à 10 siècles ou 1,100 ans, d'après leurs livres sacrés, cités par les annales écrites dans le VIIIe siècle de leur empire. L'an de Rome 666, les aruspices étrusques annonçaient que le *dies mundi* allait finir pour leur nation (Plut. *in Syllâ*). Il en résulte que les annales de la nation ont dû être écrites après l'an 354 de Rome, et que l'empire étrusque avait commencé vers l'an 434 avant Rome (1187 av. l'ère chrét.).

Histoire.

L'histoire des Étrusques avant leurs guerres avec les Romains se réduit à un petit nombre de faits épars dans les écrits des anciens, et à quelques inductions

qu'on en peut tirer. Nous avons vu que, d'après leurs annales, leur invasion en Italie a dû avoir lieu vers l'an 1187 avant l'ère chrétienne; ils expulsèrent d'abord les Ombriens des plaines du Pô, et établirent le chef-lieu de leur empire à Felsina, depuis appelé Bononia (Bologne) par les Gaulois. Leur lutte contre les Ombriens dura cependant jusqu'à ce qu'ils leur eussent encore arraché la contrée située entre les Apennins, le Tibre et la mer, où ils furent eux-mêmes relégués plus tard. Depuis lors, la première mention qu'on trouve d'eux dans l'histoire est contemporaine de l'arrivée d'Énée en Italie. Turnus, roi des Rutules, vaincu par Énée, appela à son secours Mézence, roi étrusque de Cære; Énée et Turnus périrent dans la bataille du Numicius, et Lavinium eut à souffrir un siége désastreux, qui se termina cependant par la mort de Mézence. Si l'on place la prise de Troie et l'arrivée d'Énée vers 1022 et 1017 av. l'ère chrétienne, selon les calculs de Volney, les Étrusques, arrivés en Italie 160 ans auparavant, avaient eu le temps d'étendre leur domination vers le midi et de la consolider. En effet, il paraît, par différents passages, assez obscurs au reste, d'anciens annalistes, qu'à cette dernière époque les peuples du Latium étaient tributaires des Étrusques. L'histoire d'Étrurie est mêlée à celle des premiers temps de Rome. En examinant avec attention des fragments d'annales et de traditions que l'amour-propre des Romains leur a fait passer sous silence dans leurs histoires, il est facile de voir que la reine du monde a été sous la domination étrusque; au moins est-il certain, par le témoignage de l'empereur Claude, qui avait écrit une histoire d'Étrurie, que le roi nommé Servius-Tullius par les Romains était un Étrusque appelé Mastarna, successeur d'un autre chef étrusque nommé Cæler-Vibenna. Nous verrons en son lieu (*v.* Rome, Romains) que les Tarquins n'étaient pas d'origine étrusque, comme le rapporte leur histoire fabuleuse, et qu'ils étaient Latins, mais que cependant tout ce que l'histoire raconte du règne de Tarquin-l'Ancien se rapporte à la domination des Étrusques à Rome. Après l'expulsion des Tarquins, la famille bannie, ayant fait un tentative inutile sur Rome, s'adressa à Porsena, roi étrusque de Véies, qui paraît avoir été alors le chef de toute la nation. Rome, étroitement assiégée et réduite à de dures extrémités, ne fut pas, à la vérité, forcée de reprendre les Tarquins, mais, en obtenant la paix, elle se vit obligée de reconnaître la suzeraineté de Porsena, en lui faisant hommage des insignes de la royauté (480 av. l'ère chrét.). Mais avant cette époque, la puissance étrusque avait déjà reçu un grand échec : une nombreuse émigration de Gaulois, sous la conduite de Bellovèse, avait passé les Alpes de Ligurie (environ 600 av. l'ère chrét.) et inondé les plaines du Pô. Après avoir perdu une grande bataille sur les bords du Tésin, les Étrusques furent successivement chassés des pays qu'ils possédaient au-delà de l'Apennin; ils n'y conservèrent plus que la ville de Mantoue, qui leur resta jusqu'à la conquête des Romains, et *Melpum*, qui se soutint encore pendant près de 200 ans, ayant été prise et ruinée le jour même de la prise de Véies (395). Cette guerre longue et sanglante pourrait expliquer comment les Étrusques, qui déjà ne paraissent pas avoir appuyé de toutes leurs forces l'entreprise de Porsena, se sont abstenus d'attaquer Rome, et lui ont abandonné la suprématie du Latium. Cependant, il paraît aussi que, forcés, par la perte d'une partie de leurs domaines et par la pression des Gaulois, de s'étendre encore au midi du Tibre, ils occupèrent la Campanie, jusqu'au Silarus, et dominèrent même (Cato, ap. Serv.) les Volsques. Mais ils échouèrent deux fois devant Cumes, et y essuyèrent une déroute navale qui ruina leur marine (475). Quatre ans plus tard, ils établirent une colonie à Capoue : ce fut à peu près le dernier terme de la puissance des Étrusques au-delà du Tibre. Les peuples Sabelles étaient alors au plus haut point de la leur, et les Étrusques, forcés de recevoir une colonie samnite dans Capoue,

alors appelée Vulturnum (439), perdirent bientôt la Campanie. Ce fut à peu près dans le même temps où Capoue fut fondée que commencèrent les guerres des Étrusques-Véiens contre les Romains. La lutte dura plus de 80 ans, entre des puissances presque égales ; elle fut signalée par la défaite des Fabius au Cremera, désastre qui amena les Véiens sous les murs de Rome, et par une foule de sanglants combats ; mais enfin Véies succomba (395), et fut entièrement détruite. L'Étrurie était alors dans sa décadence, et les vices du système fédéral par lequel elle était régie se firent sentir vivement pendant cette guerre. L'énergie de la nation était presque éteinte ; chaque état fédéral pensait plus à son intérêt qu'à la défense commune ; et en vain les Véiens s'adressèrent-ils plusieurs fois à la diète fédérale, qui se réunissait au temple de *Vulturnum* (près de Viterbe) : ils n'en purent obtenir aucun secours. — Bientôt après, les Gaulois vainqueurs passèrent l'Apennin et vinrent menacer l'Étrurie presque dans son centre, en mettant le siége devant Clusium, appelés par un lucumon, banni dans une querelle intestine. La nation ne sut pas même alors se réunir pour marcher au secours d'un de ses membres menacés ; les Clusiens furent réduits à demander des secours aux Romains, ennemis de leur nation. Un délit des ambassadeurs de Rome détourna le torrent qui menaçait l'Étrurie, et pensa éteindre le nom romain : sans cet événement, il est probable que les Gaulois se seraient étendus dans l'Étrurie. — Après la perte de Véies, l'invasion des Gaulois tenant tous les peuples d'Italie en observation ou en défense contre le nouveau danger qui les menaçait, environ 40 ans se passèrent dans une paix tacite entre les Étrusques et les Romains ; elle ne fut rompue que par une guerre particulière des habitants de Tarquinie et de Volsinie contre Rome. Les liens de la fédération étrusque étaient déjà tellement relâchés que ces deux peuples furent obligés de soutenir seuls le poids de la guerre et d'en supporter les désastres, sans pouvoir obtenir de secours de la confédération. Peu après, la guerre s'alluma entre les Romains et les Samnites. Les Étrusques en furent spectateurs pendant 30 ans sans que les progrès des Romains pussent les engager à aider leurs voisins, ni leur ouvrir les yeux sur le danger qui les menacerait à leur tour, lorsque les Samnites auraient succombé. Enfin, ce peuple étant presque réduit à la dernière extrémité, la nation étrusque sentit la nécessité de le secourir par une puissante diversion, et conçut peut-être l'espérance de profiter de l'affaiblissement des deux partis pour son propre avantage. Tous les peuples de la confédération, à l'exception des Arrétins, prirent les armes et commencèrent la guerre par le siége de Sutrium. Mais Rome était déjà trop puissante. Pendant qu'une de ses armées continuait la guerre contre les Samnites, une autre, sous les ordres du consul Fabius, entra en Étrurie ; une défaite sanglante devant Sutrium força l'armée étrusque à se retirer en désordre au-delà de la forêt Cénienne. Cette forêt, qui couvrait le pays montagneux entre Viterbe, Bolsena et Orvieto, n'était alors traversée par aucune route ; sombre et dépeuplée, elle était un objet d'effroi pour les voyageurs, et les habitants du centre de l'Étrurie la regardaient comme un rempart impénétrable à l'ennemi. Fabius osa la traverser, et ayant battu près de Pérouse une seconde armée étrusque qui lui fut opposée, ce nouveau désastre rompit en partie la ligue. Trois peuples, les Arrétins, les Pérousins et les Cortonais, demandèrent la paix et obtinrent une trêve de 30 ans (309 av. l'ère chrét.). L'année suivante, les Étrusques tentèrent un nouvel effort : une puissante armée fut levée par les peuples restants dans la ligue, en vertu de la loi dite *sacrée*. D'après cette loi, chaque citoyen appelé à combattre devait choisir un compagnon d'armes, et tous deux, sous les plus terribles imprécations, prêtaient le serment de vaincre ou de mourir. Les armées se rencontrèrent près du lac de Vadimon ; les Étrusques combattirent avec la plus rare valeur, et ne purent être vaincus

qu'après une lutte longue et sanglante, et avoir mis l'armée romaine dans le plus grand danger. Obligés de demander la paix, ils n'obtinrent qu'une trève d'un an. Cependant, la guerre, qui recommença à l'expiration de la trève, languit pendant cinq ans, et fut encore terminée par une nouvelle trève de deux ans ; les hostilités allaient recommencer avec toutes les forces que l'Étrurie avait pu réunir, lorsque ce pays se vit menacé par une nouvelle invasion des Gaulois de la plaine du Pô. Ce danger écarté à prix d'or, les Étrusques, croyant que les Samnites avaient posé les armes, se disposèrent eux-mêmes à faire une paix générale avec les Romains; et quoique les Samnites, irrités de l'appui accordé par ces derniers aux Lucaniens, recommençassent bientôt la guerre, les Étrusques ne semblaient pas vouloir y prendre part. Mais les Samnites, qui avaient besoin de leur alliance pour arrêter les progrès des Romains dans leur propre pays, parvinrent à changer ces dispositions. Une ligue se forma entre les Étrusques, les Samnites, les Ombriens et les Gaulois sénonais, et une puissante armée des quatre peuples se réunit en Ombrie. Rome, menacée d'un des plus grands dangers qu'elle eût encore courus, redoubla d'efforts et parvint à former cinq armées, afin de couvrir son propre territoire, en même temps que les consuls combattraient la grande armée ennemie. Mais la disproportion était trop grande, et la fortune de Rome aurait succombé sans le talent militaire de ses généraux. Une diversion bien conçue obligea les Étrusques et les Ombriens à se séparer de leurs confédérés, pour défendre leurs terres ravagées et leurs villes menacées d'incendie. Les Gaulois et les Samnites, restés seuls, furent entièrement défaits dans la sanglante et mémorable bataille où le consul Decius se dévoua pour le salut de ses légions (297 av. l'ère chrét.). L'année suivante, trois peuples, les Volsiniens, les Pérousins et les Arrétins, se séparèrent encore de la ligue étrusque, et le funeste esprit d'égoïsme et de dissension, effet inévitable du système fédéral, conduisit rapidement la nation étrusque à sa mort politique. La guerre contre les Romains fut convertie en luttes partielles des différentes villes de l'Étrurie; un seul effort fut encore tenté par la nation, et après avoir vu une seconde fois leur armée détruite près du lac Vadimon, les Étrusques furent obligés de se soumettre aux conditions qu'il plut aux Romains de leur imposer (283 av. l'ère chrét.). La perte de la nationalité ne frappait en réalité que les nobles étrusques, qui seuls jouissaient du pouvoir et des drois civils ; le peuple restait serf sous l'oligarchie romaine, comme il l'avait été auparavant ; il y gagnait peut-être de ne plus être victime des querelles presque continuelles des lucumons, auxquelles il était obligé de prendre part. Aussi paraît-il que l'époque de paix et de soumission qui suivit la conquête des Romains fut celle où les Étrusques, cultivant les beaux-arts avec plus de tranquillité, y excellèrent le plus. La seconde guerre punique, dont le théâtre ne fut qu'un instant dans leur pays, le troubla à peine. Mais, plus d'un siècle après, la guerre sociale souleva une question qui, cette fois, intéressait le peuple et lui mit les armes à la main. Il s'agissait de conquérir les droits de citoyen romain, c'est-à-dire de sortir de l'état d'ilotisme où le régime de sujets, auquel étaient soumis les plébéiens étrusques à l'égard de Rome, les retenait encore. Les Étrusques prirent part à la guerre sociale avec une valeur et une persévérance que l'amour de la liberté peut seul inspirer ; ils succombèrent les derniers et supportèrent tout le poids des vengeances de Sylla. Les principaux citoyens égorgés par la hache du bourreau, une grande partie de la population dépouillée et bannie ou réduite en esclavage, les villes ravagées et converties en ruines, tel fut le sort qui atteignit l'Étrurie et acheva d'éteindre son existence politique. Elle terminait alors (666 de Rome, 87 av. l'ère chrét.) le xe siècle de son ère. Depuis, son histoire ne fut plus que celle d'une province de l'Italie, jusqu'à l'époque de

sa renaissance, qui devint pour ainsi dire le signal de celle des arts et des sciences en Europe. Gal. G. de Vaudoncourt.

ÉTUDE (proj.) Nous ne considérons ici ce mot que comme synonyme, à peu près, de *projet*, ou plutôt, comme exprimant l'action d'étudier toutes les difficultés que peut offrir un projet, d'en calculer tous les avantages et les inconvénients, afin de pouvoir juger par la balance des uns et des autres s'il y aura profit ou non à en tenter l'exécution. Sous ce point de vue, il n'y a pas de projet, de spéculation, d'opération commerciale ou d'autre espèce, qui ne doive être l'objet d'une étude spéciale, où la plus grande sagacité est indispensable pour faire arriver au résultat désiré. On conçoit que l'importance de l'examen à faire soit néanmoins toujours en raison de la gravité de l'entreprise dont il s'agit : telle est, par exemple, aujourd'hui l'étude des chemins de fer qu'il est possible de construire en France, et pour laquelle il a été alloué, il y a peu d'années, une somme de 1,500,000. Dans un projet de ce genre, dont le résultat de l'exécution peut être positivement calculé d'une manière plus ou moins approximative, on conçoit que le genre d'étude doit différer de celui de tout autre projet dont le résultat serait éventuel (nous employons ici ce mot pour incertain), et où il faudrait faire entrer comme éléments d'étude ou de calcul les chances plus ou moins fortes d'éventualité. Ainsi, dans le projet en question, nous savons, d'après les observations faites en Angleterre, où les routes en fer sont multipliées, que celles qui réunissent les conditions les plus favorables ne rapportent pas au-delà de neuf pour cent, frais de construction et d'entretien de routes et de voitures, tout compris. Cet intérêt est très avantageux; mais s'il s'agit d'une route en fer dans des circonstances moins favorables, c'est-à-dire qui doive être moins fréquentée, il faut, dans l'étude du projet, mettre à côté du chiffre des fonds qu'il doit exiger celui de l'intérêt probable qu'ils rapporteront, et c'est en cela que consiste la plus grande difficulté de l'étude; car, s'il est assez facile de calculer d'avance les frais de construction et d'entretien de la route et de toutes les autres machines, le calcul de l'intérêt probable est beaucoup plus difficile, en ce qu'il se compose d'un grand nombre d'éléments, incertains pour la plupart et parfois assez difficiles à saisir : nous ne les énumérerons pas : ceci suffit pour faire sentir toute l'importance de l'étude d'un projet avant d'en tenter l'exécution. Cette étude doit varier beaucoup, suivant la nature des divers projets à l'importance desquels elle est proportionnée, et sa difficulté est toujours en raison du nombre et du degré de certitude des éléments qui doivent entrer dans les calculs à faire. C'est pour avoir été mal étudiés qu'on voit tant de projets échouer chaque jour dans l'exécution, tant de capitalistes et d'actionnaires ruinés par la cause même sur laquelle ils avaient bâti l'espoir de leur fortune. Billot.

Étude (b.-a.). Comme dans toutes les parties des sciences et des lettres, l'étude est nécessaire dans les beaux-arts pour atteindre à la perfection, et nous n'avons pas l'intention de nous étendre ici sur la variété d'études qu'il serait à désirer qu'un artiste eût faites avant de s'occuper des arts du dessin; nous ne dirons rien non plus des études par lesquelles il doit nécessairement commencer sa carrière. Nous nous contenterons de déclarer que c'est la nature qu'il doit étudier d'abord et sans cesse; après cela, ses besoins, son goût, son caprice même, le porteront de préférence vers l'étude de tels ou tels objets. Mais ce n'est pas seulement sous ce rapport que l'on considère le mot *étude* dans les beaux-arts, il a encore une acception sous laquelle nous croyons devoir le faire considérer particulièrement, parce qu'alors il exprime une autre idée que celle généralement adoptée dans le langage ordinaire. — Lorsqu'un peintre d'histoire a arrêté la composition de son sujet, avant d'en faire l'ébauche, il fait des *études*, c.-à-d. qu'il étudie en détail toutes les parties séparées de son tableau;

et il s'y applique avec d'antant plus de soin que chacune lui paraît plus ou moins difficile à rendre. Ainsi, il fait ordinairement d'après nature, et souvent de grandeur naturelle, quelle que soit la dimension du tableau qu'il projette, les têtes principales, avec l'expression qu'il veut leur donner; puis il fait aussi des *études* pour les pieds et les mains; il en fait même pour certaines draperies, et quelquefois aussi pour un vase, pour un casque, pour un autel, qui lui paraissent mériter ce soin. — Le peintre de portrait, ayant dessiné la tête d'après son modèle, est souvent obligé de faire des *études* séparées pour les vêtements, les accessoires: si le personnage est à cheval, il fait alors des études particulières pour mettre l'animal en harmonie avec le cavalier, lui donner l'action convenable et le mouvement nécessaire.—Un peintre de paysage fait aussi des *études*, mais il n'attend pas que sa composition soit arrêtée pour s'en occuper; ordinairement il profite de la belle saison pour aller faire ses excursions, et rapporter des études de ciel, de nuages, de montagnes, de rochers, d'arbres, de plantes, qu'il a dessinées d'après nature, et que plus tard il emploiera lorsqu'il en aura besoin. Il fait aussi des études de fabriques, de chaumières, et souvent lorsqu'il compose un tableau, il est entraîné par le souvenir des *études* qu'il a dans son portefeuille. — Un architecte aussi fait des études, c.-à-d. que, son projet arrêté, il étudie lui même, ou souvent fait étudier par ses dessinateurs, et d'après ses indications, telle ou telle partie de détail, afin d'apprécier avec plus de justesse la grosseur des bois ou des fers qu'il emploiera, l'épaisseur des murs, la courbe d'une voûte, la forme qu'il donnera aux marches d'un escalier, la saillie d'une corniche, le profil d'une moulure, etc. — Il nous reste encore à rappeler que, sous ce même nom d'*études*, on désigne la plupart des modèles destinés à l'enseignement du dessin, quand ils ne représentent pas des *académies*, c'est-à-dire des figures entières. On dit donc: « Des *études* d'yeux et d'oreilles, des *études* de pieds et de mains; » mais on dit: « des *têtes d'étude*. DUCHESNE a.

ÉTUDE (mus.), sorte de composition dont le thème est un passage difficile, calqué sur une manière de doigter particulière et scabreuse. On essaie ce passage dans un grand nombre de modulations, sur toutes les positions de l'instrument, et en lui donnant les développements dont il est susceptible. —Les études étant destinées au travail de cabinet, et à familiariser l'élève avec les difficultés de tous genres qu'il rencontrera ensuite dans les sonates et les concertos des maîtres fameux, on s'est attaché à les rendre agréables et harmonieuses. Les études ont beaucoup de ressemblance avec les exercices: ce qui les distingue néanmoins, c'est que ceux-ci se rapportent également aux voix et aux instruments, et que les études ne concernent que le jeu de ces derniers. On remarque aussi dans les études une facture plus régulière que celle des exercices qui sont purement élémentaires. — Les études de Fiorillo, de Kreutzer, pour le violon, et celles de Kramer, de Kalkbrenner et de Bertini, pour le piano, sont fort estimées. CASTIL-BLAZE.

ÉTUDES. L'étude en général est l'application de l'esprit à un objet qu'on se propose de connaître. Envisagée sous cet aspect philosophique, l'étude pourrait donner lieu à des considérations assez variées. Mais ces considérations sont partout, dans les livres des moralistes et dans les livres des poëtes, dans les romans et dans les traités d'éducation. Chacun sait ce qu'il y a de fécond dans l'étude pour le perfectionnement de la raison; au moins, chacun le dit; car nous sommes en un temps où l'étude est rare; les esprits naissent tout improvisés. On vante l'étude, mais comme une simple théorie. On raconte ses avantages, mais par des ouï-dire. Il y a une tradition acceptée sur ses bienfaits. On veut même aller jusqu'à soupçonner que l'étude console la vie. Cicéron l'a écrit en belles et touchantes paroles. On les répète. On les commente. Mais c'est une spéculation de philosophie. La pratique n'y est pour rien.

De sorte que ce que nous savons des avantages de l'étude, c'est ce que tout le monde en dit ; mais le temps nous manque pour nous en assurer par une expérience assidue. — Laissons l'*étude*, tout en reconnaissant qu'elle est le nerf de l'intelligence, et occupons-nous un instant des *études*, tout en comprenant qu'elles ne suppléent point l'*étude*, et qu'elles ne font tout au plus que la préparer. — On entend par *études* un cours préliminaire d'exercices sur les divers objets scientifiques que l'*étude* aura plus tard à approfondir. — Ce mot s'applique d'ordinaire aux premiers travaux du jeune âge. Les *études* sont le premier essai de développement tenté sur la raison de l'homme.— On comprend que les *études* ainsi entendues ont dû donner lieu à bien des systèmes. Le système qui prévaut depuis long-temps est celui des *études classiques*. Il n'est pas le meilleur possible, et l'on ferait un excellent traité d'études du simple exposé de ses inconvénients et de ses périls. Mais ce système est comme beaucoup d'autres choses de ce monde, il prévaut, parce qu'il est praticable. Le malheur des théories les plus ingénieuses, c'est le plus souvent qu'elles sont impossibles à réaliser. — Ce qu'il y a de plus certain en fait d'*études*, c'est qu'elles sont nécessaires, et que l'homme ne saurait en être affranchi. — Vouloir ôter aux études ce qu'elles ont de pénible, c'est une chimère. On espère former l'esprit de l'enfant sans le soumettre à la condition du travail, c'est méconnaître la triste loi de l'humanité. Pourquoi ces vaines recherches? L'homme arrive lentement à la virilité; il n'arrive aussi que par degrés à la plénitude de l'intelligence. Les études sont les premiers degrés de la raison, et il y avait plus de philosophie qu'on n'imagine dans ces *grades*, qui marquaient jadis d'une manière sérieuse la marche de l'esprit, et qui sont devenus de nos jours une parodie et un impôt.—Ce qui manque aux études classiques, telles qu'on nous les fait, c'est une pensée d'unité qui les dirige et les inspire.—On a classé les études, et cela semblait nécessaire, afin de rendre l'émulation possible ; mais il fallait surtout les régler en les coordonnant à la première de toutes, à celle qui fait l'homme, à l'étude de la religion. — Une classification technique, plus ou moins exacte, ne sert pas de grand chose, si elle n'est pas animée par une pensée haute qui se fasse sentir à toutes les études. C'est par ce vide que s'affaiblissent les études de nos jours. On nous assure que nos écoliers lisent plus de grec et plus de latin qu'on n'en lut jamais *ès universités passées* ; je ne sais, mais j'estime que leur intelligence n'en est ni plus hâtive ni plus ferme : l'intelligence se nourrit aux méditations fortes et savantes, et c'est là ce qui nous fait défaut. — Ceci va paraître étrange à quelques-uns. Comment mettre en doute la supériorité de nos études modernes sur les études des temps passés? N'est-ce pas témérité? Je veux m'expliquer en deux mots.— Il se peut que nous ayons plus d'ordre dans la classification des études. C'est quelque chose. Nous y gagnons du temps, et l'esprit de méthode n'est pas sans effet sur le progrès de l'intelligence. Mais, comme jadis on était moins pressé, les études étaient plus profondes et souvent même plus variées.—Songez que les hommes étaient écoliers à trente ans ! Aujourd'hui, la vie est finie à cet âge. Mais les études en sont-elles meilleures? — Qui ne tremblerait à la seule idée des travaux qui étaient compris sous le nom d'*université*, qui semble signifier l'*universalité* des sciences? L'histoire des lettres nous dit les noms des écoliers célèbres qui étonnaient alors le monde par la variété de leurs études. Ce ne sont pas là des chimères, comme on pourrait croire. De toutes ces sciences profondément méditées, quoiqu'assurément mal interpretées encore, saiton ce qui est sorti? Des hommes tels que Pétrarque, prêtre, poète, ambassadeur, historien, homme d'état, maniant la lyre, traitant les affaires, charmant les rois et les peuples; le Dante, profond philosophe, grammairien érudit, avant d'être le plus terrible des poètes; le Tasse, in-

génieux créateur de l'épopée chrétienne, mais d'abord auteur de recherches savantes sur Platon ; et de dialogues de morale et de politique ; ou bien, pour contraste d'une autre sorte, Machiavel, faiseur de comédies, de contes et de satires ; beaucoup d'autres enfin dont la renommée semble n'être due qu'à un seul genre de mérite, et qui n'étaient arrivés à cette supériorité que par un égal embrassement de toutes les études qui perfectionnent la raison. Nous n'avons point les programmes des universités du xve et du xvie siècle. Mais nous pouvons nous en donner quelque idée par le sérieux catalogue de connaissances que Rabelais, le plus bizarre génie des temps modernes, jette au travers de ces conceptions demi-philosophiques et demi-bouffonnes. Quand il s'agit d'études, le cynique railleur devient grave et austère. C'est que les études étaient alors ce qu'il y avait de plus sérieux dans la vie.—Les *études*, c'était la science proprement dite, et encore la science universelle. Les études comprenaient la grammaire, les langues, l'histoire, la philosophie, et, sous ce nom, la physique et les mathématiques, la jurisprudence et la médecine. Quand ce vaste cercle était parcouru, les études étaient finies. C'était toute une vie d'homme.— Il y avait du temps perdu, je l'ai dit. Les formes de la scolastique alongeaient démesurément ce travail de préparation à l'intelligence. Mais l'esprit s'affermissait même aux ennuis de cette science abstraite, et de cette méthode de controverse. Et aussi, les écrivains qui se formèrent à cette sorte d'études eurent un caractère d'énergie dont la profonde empreinte ne se retrouve plus dans les lettres modernes. Tout le siècle de Louis XIV avait été ainsi préparé. Les grands écrivains de cette époque avaient rempli leur longue jeunesse de travaux sérieux et de méditations savantes ; les langues anciennes leur ouvraient leurs trésors. Ils approfondissaient consciencieusement la science où les portait la vocation de leur génie ; mais toutes leur étaient connues ; de sorte que Boileau eût pu être le plus correct des grammairiens ou le plus savant des critiques, et Racine le plus fin et le plus ingénieux des moralistes. Et c'est aujourd'hui un utile sujet d'étude de voir par quelle variété d'études tous ces grands hommes étaient arrivés à cette perfection d'éloquence ou de poésie que nous essayons quelquefois de déprécier, mais qui alors même fait mieux comprendre notre petitesse. —Les études, de nos jours, ont été rendues faciles : c'est un grand péril pour l'esprit, qui en devient superficiel et léger. On a fait des études une sorte de tromperie à laquelle chacun se laisse prendre. On cherche les semblants de la science, et il ne se trouve que trop de gens habiles à la déguiser. Jusqu'à nos livres élémentaires, à force de simplicité, produisent la paresse et engourdissent la raison. Nous sommes en état de progrès, qui en doute ? Mais je n'ai point vu que dans les universités du vieil âge la science fût réduite en forme de catéchisme, et que la dispute des *grades* se réduisît à la répétition d'une leçon de petit enfant. Une des ignominies du temps présent, en matière d'études, c'est cette loi qui fait arriver tous les écoliers, sans exception, à un examen sans vérité, afin de clore l'instruction universitaire par une grosse rétribution d'argent. Que signifient les *grades* sous cette loi de finances ? Celui qui vend, à la porte de l'université, le petit livret par demandes et par réponses, pour servir de guide à l'aspirant *au baccalauréat*, rend justice aux études de notre temps, et il a droit à la reconnaissance de ceux qui en ont fait une partie du budget ; car il se propose de faire le plus de bacheliers possibles, et, à vrai dire, ce savant est un bon collecteur d'impôts. — Pourtant ma pensée ne saurait être de méconnaître certains progrès d'études, ni surtout de refuser mon suffrage aux hommes habiles que nous avons vus paraître dans l'enseignement. Je dis qu'on se méprend sur la direction des études, qu'en les rendant faciles on les affaiblit, qu'en les hâtant on les altère, qu'en en faisant une loi d'argent on les détruit. — Je pense

que les études doivent être méthodiques, mais aussi qu'elles doivent être lentes et graduelles. L'âge où elles s'achèvent de nos jours est un âge de transition, où la raison est incertaine encore et aurait besoin d'une main sûre pour être guidée. Puis, s'il arrive que le jeune homme veuille suivre des études plus hautes, des études de droit ou de médecine, il se trouve en peu d'années au bout de sa carrière, et il est un homme avant l'âge, de telle sorte, qu'étonné de lui-même, il étonne aussi les autres; et nul ne croit à une maturité qui est démentie par les années et quelquefois par les habitudes. Alors il se fait comme un vide dans cette vie qu'on avait voulu hâter sans prévoyance, et toute la suite peut en être troublée et défaite sans retour. N'est-ce pas ce qui arrive à la plupart de nos jeunes hommes, esprits précoces, dont on avait admiré le début, et qui se laissent affaisser sous le poids de leurs premiers succès et de leur gloire prématurée. — Il serait assurément contraire aux vues des familles, mais certainement conforme aux vues de la société, de prolonger les études et de les rendre plus fermes et plus profondes, en les variant selon la vocation des hommes. — Il y a des études qui sont communes à tous: telles sont les études de religion, de philosophie, de morale, d'histoire, de littérature, de langues même. Mais, au moment où l'esprit de chaque disciple fait un choix d'une carrière à venir, les études doivent prendre pour lui un caractère tout nouveau: à l'un la science de la nature, à l'autre la science de l'humanité; à celui-ci les mathématiques et leurs applications, à celui-là l'histoire, ou la poésie, ou les belles lettres, ou la linguistique, ou les généralités du droit, ou les principes même de la société politique. On pourrait ainsi prolonger les études d'une année au moins, et les jeunes gens n'arriveraient pas tout incertains et tout tremblants dans les carrières qui s'ouvrent devant eux au sortir de leur collége. L'homme est imprudent! Il se hâte d'entrer dans la vie; et plus il se hâte, et moins il a de force pour échapper à ses écueils. Ce ne sont ici que des observations générales. Je sais qu'il faudra du temps pour les faire goûter aux générations. Nous sommes pressés de nos jours: c'est que tout va vite, le temps et les révolutions; nous avons peur que l'avenir ne nous échappe, et nous avons hâte de le saisir. — Après cela, je ne saurais ici faire en détail un traité d'études. Nous avons d'excellents livres sur ce sujet; et d'abord celui de Rollin vient de lui-même à la pensée. C'est un livre sage; mais on dirait une œuvre de paganisme christianisé. C'est le caractère des anciennes études universitaires, études auxquelles on fait rude guerre dans nos livres modernes de littérature superficielle et romantique, mais qu'il serait plus utile d'imiter en les réformant. Rollin, homme de tradition classique, n'eût pas été de force à s'attaquer à certaines idées qui prédominaient dans les méthodes d'enseignement. Il n'a su que les tempérer par une pensée de piété qui se répand comme un baume dans tout ce qu'il écrit. Nous avons d'autres livres moins développés, mais plus fortement conçus: tel est le *Traité des études* de Fleury, petit ouvrage plein de méditation, mais propre seulement à ceux qui sont capables de suppléer aux applications par la droiture naturelle de leurs idées. Les écrits du P. Lami et ceux du P. Jouvency sont également substantiels. Mais quelques pages de Bossuet sont plus éloquentes et plus nourries: c'est une lettre en latin adressée au pape Innocent XI, sur l'éducation du Dauphin. Bossuet résume toutes les études qui peuvent convenir à un prince né pour le trône, mais ses idées sont applicables à toutes les conditions de la vie, car à toutes il convient d'embrasser et de connaître ce qui fait l'homme bon et ce qui le fait intelligent.—Depuis un siècle, beaucoup de systèmes ont passé sur nos études. Condillac et le Batteux ont fait celui du XVIIIe siècle; système de sécheresse philosophique, que des esprits moins cultivés devaient bientôt transformer en une

méthode presque mécanique. Le plan d'études de la *convention* allait trop bien à une société toute matérialisée par l'athéisme. Mais il était une suite de toutes les idées abstraites que l'on avait mises, un siècle durant, à la place des notions morales qui sont le principe du développement de l'esprit humain. — Les études manquent aujourd'hui d'un esprit d'ensemble qui les vivifie. Mais, comme elles sont revenues à la tradition de l'enseignement antique, elles ont trouvé les lois du bon en retrouvant les modèles du beau. Les études classiques, dont quelques-uns aiment à rire, parce qu'ils n'ont pas fait d'études, ont ce grand avantage que d'elles-mêmes elles sont une leçon de morale, et qu'elles disposent à l'admiration des grandes et saintes choses. Que serait-ce si une forte pensée les dominait? La culture de l'esprit deviendrait naturellement le perfectionnement de l'ame. — On distingue d'ordinaire les études élémentaires, les études spéciales, les études supérieures ou les hautes études. — Les études élémentaires ont pour objet les notions premières de la science humaine.—Les études spéciales, déjà éclairées par les études élémentaires, ont pour objet les diverses parties de la science humaine dans ses rapports avec les besoins particuliers ou les vocations des hommes. — Les études supérieures semblent avoir pour objet la science elle-même, comprise dans sa généralité, ou dans ses points de vue les plus élevés. — Les études élémentaires sont le fondement des connaissances. Les études spéciales en sont l'application. Les études supérieures en sont le perfectionnement. — Toutes ces études sont nécessaires les unes aux autres. Un bon système d'études les coordonnerait avec soin pour faire sortir de cette unité une variété féconde. Nos études sont sans liaison et sans suite. Nous avons des écoles où les esprits les plus divers sont soumis à une même loi d'études; et même les écoles que nous nommons spéciales écartent la liberté des vocations par l'inflexible universalité des travaux. C'est que tout se fait par des réglements et des cadres. On s'est moqué naguère de cette maxime : *tout est dans tout*. C'est pourtant la maxime qui préside à nos études. On *dresse* les hommes à tout savoir et à tout faire : cela est trivial, mais cela est vrai. Et il s'ensuit que le plus souvent ils ne savent pas grand chose, et ils ne font rien. Au contraire, si par la direction des études on allait pénétrer en chacun sa pensée propre, son goût, son génie, on le *dresserait* à suivre son penchant et à se conformer à son instinct. Alors sa raison deviendrait forte, et les études humaines, en réalisant la condition du travail qui a été imposée à l'homme, répondraient en même temps à la loi de sa nature, qui est une loi de perfectionnement et de progrès.

LAURENTIS.

ÉTUDIANT. La vie de l'étudiant commence au sortir des bancs du collége, alors qu'impatient d'une liberté si longtemps attendue, l'écolier, jusque là renfermé dans les classes, vient de terminer ses *humanités*. Il n'y a plus désormais ni devoirs rigoureux à remplir, ni tâche journalière à présenter; le travail est libre, et il ne s'agit plus que d'assister régulièrement à des leçons publiques. Mais déjà l'ambition s'est emparée de l'esprit du jeune écolier, et la nécessité de se créer un avenir, de s'assurer une profession honorable, un état lucratif, lui font mieux sentir que toutes les remontrances, qu'il faut travailler pour parvenir; car avant tout il faut savoir. Aussi la vie de l'étudiant est-elle beaucoup plus laborieuse qu'on ne le pense communément : quelle que soit la carrière qu'il embrasse, comme il se trouve toujours en présence de quelque examen nouveau qu'il doit subir en public, force est bien de se préparer à l'événement, et la crainte de succomber donne bientôt le courage de surmonter toute paresse ; aussi plus d'une nuit blanche vient-elle attester de ses constants efforts. Mais parce que, dans la foule, quelques-uns, emportés par la fougue des passions, ou rebutés bientôt par les difficultés de la tâche entreprise, désertent les cours pour s'abandonner à tous les désordres, on veut trop

souvent les envelopper tous dans une proscription imméritée ; car l'étudiant qui veut arriver au but qu'il se propose n'a pas beaucoup de temps à perdre, puisqu'en trois ou quatre ans il doit être en état, soit de se présenter devant des tribunaux pour y plaider des questions de droit, soit de se préparer une clientelle durable en exerçant quelque profession qui demande encore un esprit plus profond d'observation, et qui exige une confiance plus absolue. Celui qui embrasse sérieusement la carrière qu'il a choisie, ou que le hasard lui a assignée, comprend bientôt que les études préliminaires qu'il a faites jusqu'alors ne sont que le prélude d'autres études qui se présenteront toujours nouvelles pendant tout le cours de sa vie. Dès les premiers pas, il voit se développer devant lui le trésor inépuisable des connaissances humaines, et il conçoit le noble espoir de venir aussi à son tour ajouter sa part à ce trésor commun. — Deux vastes carrières se présentent aux regards de l'étudiant, toutes deux hérissées d'obstacles sans nombre, et toutes deux offrant le champ le plus vaste aux profondes études : l'*école de droit* et l'*école de médecine*, autour desquelles viennent se grouper des institutitions diverses qui ne sont pas moins utiles, mais qui sont beaucoup moins connues, parce qu'elles ne réunissent jamais qu'un petit nombre d'adeptes.—Mais l'étude du droit présente, dès l'abord, les questions les plus intimes d'organisation sociale ; il faut rechercher comment les premières sociétés ont pu se fonder, quels principes ont dû présider à cette agglomération primitive d'hommes épars sur la terre et indépendants les uns des autres ; ce qui conduit à la recherche du droit antérieur à toute société, du droit naturel, qui est en effet compris dans les cours de la première année. De là il faut passer à l'étude du droit positif, qui régit chaque nation, apprécier, connaître et juger toutes les institutions humaines, œuvre tellement vaste qu'il y a nécessité absolue dans les cours publics de restreindre l'enseignement de la science à quelques points de la législation nationale, qu'il est impossible d'embrasser dans tous ses rapports en quelques années seulement. Ainsi, l'étudiant qui, après avoir conquis ses grades universitaires, abandonne définitivement les bancs de l'école pour se lancer dans le monde, a vu se confirmer cette expérience de son éducation première, qu'il ne sait réellement rien encore, et que le but de toute instruction publique est de mettre un élève en état d'apprendre lui-même ; car s'il connaît, et très imparfaitement même, la législation civile de son pays, la législation commerciale et quelques parties de la législation criminelle, ce qu'il peut savoir n'est rien auprès de ce qui lui reste encore à apprendre. C'est alors seulement, en effet, que commenceront pour lui toutes ces études sérieuses qui doivent consumer sa vie tout entière, soit qu'il se livre à la pratique des affaires qui, par leur diversité, l'obligeront à se jeter dans des recherches toujours nouvelles, soit qu'il ambitionne l'honneur difficile de siéger dans un tribunal pour y rendre les oracles de la justice, soit qu'il aspire à prendre part au maniement ou à la direction des affaires publiques. — L'étude de la médecine demande peut être plus de persévérance encore, elle a des ramifications plus profondes, qui s'étendent dans toutes les directions des connaissances humaines; elle entre dans le domaine du droit par les questions de médecine légale, et exige une parfaite appréciation de toutes les sciences naturelles, dont une seule branche suffit à l'épuisement de la vie d'un homme. Ici, il s'agit d'étudier à la fois l'homme moral et l'homme physique, de connaître son organisation intime, afin d'asseoir un jugement aussi certain que possible sur des diagnostics trop souvent trompeurs. Quelques années sont bien insuffisantes encore à tant de travaux, et l'étudiant, au sortir de l'école, alors qu'il vient de recevoir le bonnet de docteur, doit être plus convaincu que jamais qu'il lui reste tant à apprendre qu'il ne saurait lui être permis de concevoir quelque orgueil des connaissances qu'il a déjà si péniblement acquises. C'est ainsi

que la vie de l'étudiant, réputée si frivole et si joyeuse, est, au contraire, consumée tout entière dans le travail; il a fallu s'y préparer par de bonnes études humanitaires, condition sans laquelle il n'est pas facile de réussir, et il faut poursuivre jusqu'à la fin, en travaillant toujours, sans cesse et sans relâche. TEULET, A.

ÉTUDIANTS ALLEMANDS. La vie indépendante et artistique des étudiants d'Allemagne, leurs coutumes, leurs réunions, leur caractère bien tranché, présentent un point de vue pittoresque dans la peinture des mœurs de leur nation. Plus tard, nous expliquerons l'origine, l'histoire, l'organisation, les prérogatives des universités. Nous ne voulons nous occuper ici que de l'étudiant. — De tous les souvenirs qui se rattachent aux étudiants d'Allemagne, une des choses qui ont le plus souvent occupé l'attention, c'est leur système d'association, sous le titre de *Landsmannschaft* et de *Burschenschaft*. Long-temps surveillées par la police, persécutées par les ordres de la diète, ces sociétés, qui faisaient le tourment des agents du pouvoir ont été récemment encore proscrites et en grande partie dissoutes. Si elles subsistent aujourd'hui, c'est en secret et parmi un petit nombre de membres. Les magistrats ne tolèrent plus leurs grandes assemblées, leurs solennités pompeuses : la main sévère de la diète germanique a mis un *veto* au bas de leur code, et la gendarmerie universitaire a pris les clés de leur salle de réunion. Il leur est permis encore de boire de la bierre, de se battre en duel, de monter à cheval et de courir le long des rues; mais il n'y a plus ni maison de *commers*, ni assemblée de *senior*, ni devise de burschenschaft, ni comité général. — L'origine de ces sociétés remonte très haut. A l'époque où les universités d'Allemagne furent établies, les étudiants étaient divisés par catégories, qui avaient chacune un surveillant chargé d'observer la conduite des élèves, et de les diriger dans leur travail. Cette organisation, à laquelle il se mêla de fréquents abus, subsista jusqu'au XVI[e] siècle. Alors, de nouveaux éléments d'instruction venaient de se répandre parmi les écoles; les études commençaient à prendre une direction plus juste, plus sérieuse; les trésors littéraires de l'antiquité étaient plus connus et mieux appréciés. Les étudiants se lassèrent eux-mêmes de cette facilité avec laquelle ils pouvaient corrompre les surveillants qu'on leur donnait et échapper à leur censure. Ils abolirent cette charge, devenue inutile, et se partagèrent en deux classes. Les plus anciens prirent le nom de *schoristes* (ou précepteurs), les autres reçurent celui de *pennales* (ou élèves). Tout alla bien d'abord; les étudiants qui avaient déjà suivi plusieurs cours devaient servir de guides et de soutiens à ceux qui entraient à l'université; mais le principe de ces corporations ne tarda pas à s'altérer. Les anciens voulurent jouer, à l'égard de leurs nouveaux condisciples, un rôle de despotes, et ceux-ci se révoltèrent contre l'état de soumission passive auquel on cherchait à les astreindre. De là des rivalités, des luttes souvent dangereuses qui effrayèrent les magistrats. On interdit les sociétés de schoristes et de pennales, mais elles se formèrent de nouveau et reparurent sous un autre nom. Depuis, on a vu ces corporations d'étudiants prendre part à tous les événements, s'empreindre de l'esprit de toutes les époques, et, toujours persécutées par le pouvoir local, dissoutes par des arrêts, reparaître presque aussitôt avec une nouvelle bannière et de nouveaux emblèmes. Vers le milieu du XVII[e] siècle, c'étaient les sociétés de l'*épée*, du *lis*, de la *concorde*; plus tard, celles de l'*union*, de la *constance*; puis les *Landsmannschaft*, et enfin la *Burschenschaft* et le *Tugendbund*. L'organisation de la burschenschaft date du temps où nous étions en guerre avec l'Allemagne. A la vue de cette désolation où leur pays se trouvait plongé, à la vue de toutes ces villes où l'épée de l'empereur imposait son droit de conquête, de toutes ces principautés qui changeaient de maître, l'esprit des étudiants s'enflamma d'un sentiment d'héroïsme auquel nous devons tous

maintenant rendre justice. Le patriotisme les rallia ; la burschenschaft devint la grande corporation où accouraient tous ceux dont une même pensée d'honneur germanique faisait battre le cœur. Ils prirent les armes et marchèrent contre nous avec le glaive d'Arminius et les chants de Th. Kœrner. L'histoire de 1813 a gardé le souvenir de ces jeunes hommes à l'œil bleu, aux cheveux flottants, arrachés tout à coup à leurs livres, à leur retraite paisible, et s'en allant à pied le long des grandes routes, le fusil sur l'épaule, comme de vieux soldats. Cependant, les puissances allemandes s'étaient servies de cette jeunesse effervescente, et quand l'orage fut passé, l'effervescence durait encore. Après leur campagne de 1813 et de 1815, la plupart des étudiants revinrent pour suivre les cours qu'ils avaient interrompus. Mais en déposant l'épée dont ils venaient de se servir, ils ne renonçaient pas aux principes de libéralisme qu'ils avaient entretenus dans leurs cœurs avec tant d'enthousiasme. Du fond de leurs écoles, ils assistaient au mouvement politique de l'Europe, ils suivaient les diverses mesures prises par le congrès de Vienne, et ces mesures ne leur causaient souvent qu'une amère déception. Ce qui avait été le rêve favori des burschen les plus fervents et les plus exaltés, c'était de voir les diverses parties de l'Allemagne se rallier dans un même centre et reprendre leur ancienne splendeur en ne formant plus qu'un même corps. Quand les décisions du congrès eurent trompé toutes ces jeunes espérances, il se développa parmi les étudiants plus d'un germe d'irritation : de là naquit l'inquiétude du pouvoir ; de là ces mesures de police et ces ordonnances successives pour dissoudre les sociétés d'étudiants. On a beaucoup parlé de la burschenschaft et de ses principes d'opposition politique : je crois que l'on a exagéré son pouvoir, sa tendance, et il y allait de l'intérêt des gouvernements de la présenter toujours en état de conspiration, afin d'avoir plus de motifs plausibles de sévir contre elle. S'il y a eu réellement des complots ourdis par la burschenschaft, c'est ce que je n'oserais affirmer ; en tout cas, on peut être sûr que, comme dans toutes les associations de ce genre, il n'y avait qu'un très petit nombre de membres dans le secret, et que la plupart des étudiants revêtus du titre de burschen demeurèrent toujours fort innocents de tous les projets sanguinaires auxquels on les associait. Cependant, s'il faut s'en rapporter à un auteur allemand qui a écrit un ouvrage assez détaillé sur les associations d'étudiants, il y avait dans la burschenschaft un mouvement politique vivace, ardent, continu, et, vers les dernières années, trois nuances d'opinion bien marquées : la première était celle des *révolutionnaires*. Ils demandaient l'abolition entière de tout ce qui existait, de toute domination, de toute espèce d'aristocratie ; l'Allemagne civilisée leur faisait mal à voir : il leur fallait l'Allemagne rendue à son premier état de rudesse. Les *républicains* formaient la seconde catégorie. Ils désiraient aussi qu'il n'y eût plus ni royauté ni noblesse ; cependant, sous plusieurs rapports, ils étaient beaucoup plus tolérants que les révolutionnaires ; puis venaient les *constitutionnels*, qui se seraient contentés de voir l'Allemagne dotée d'une charte et d'un gouvernement représentatif plus ou moins libéral. Avec une telle dissidence d'opinions, on conçoit combien il était difficile de maintenir l'accord entre les divers membres de l'association. Aussi vit-on souvent naître des duels, dont le motif apparent semblait provenir d'un accident imprévu, d'une querelle, et dont le motif réel n'était qu'une différence trop marquée d'opinion. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour la burschenschaft, c'est que des hommes ambitieux jouèrent avec elle un rôle infâme, en s'insinuant dans ses réunions, en prenant part à ses projets, en gagnant la confiance de ses membres les plus influents, pour aller vendre ensuite à la police les résultats de leurs observations. La burschenschaft s'étendait à toutes les universités, et comptait à elle seule plus de membres

que toutes les landsmannschaft réunies. Ses membres étaient étroitement liés l'un à l'autre, et formaient du nord au midi de l'Allemagne une vaste confrérie. Elle avait dans chaque ville d'université un comité général, et se subdivisait en réunions appelées *Krænzchen*. Chaque krænzchen avait son représentant, et les mesures prises par lui devaient être soumises au comité général. Les couleurs de la burschenschaft étaient *noir, rouge* et *or;* sa devise, *Honneur, Liberté, Patrie*. Elle prêchait la plus grande sévérité de mœurs à ses membres, et dans quelques villes même essayait de s'opposer au duel. — C'était un tableau assez curieux que de voir les étudiants partagés entre l'une ou l'autre de leurs sociétés. D'un côté, le bursch avec son étroite redingote appelée *redingote allemande*, le cou nu, la barbe et les cheveux longs, la poitrine découverte, l'air sévère; de l'autre, le membre de la landsmannchaft, élégant et joyeux, avec sa toque bariolée, avec son dolman (*Kœller*), ses grosses bottes (*Kanonen*), et courant à la salle d'armes (*Fechtboden*) ou à la salle de fête (*Knelpe*). Les landsmannschaft n'étaient que des réunions d'étudiants appartenant au même royaume ou à la même province. On distinguait entre autres celles des Saxons, des Westphaliens, des Poméraniens; celles de la Franconie, de la Marche, de la Thuringe, etc. Chacune avait ses couleurs distinctes et sa devise, et dans une seule ville d'université, on trouvait quelquefois jusqu'à trois ou quatre landsmannschafts différentes. Le but de ces institutions était d'offrir aux jeunes gens du même pays un point de ralliement, un centre de réunion. Ils devaient s'entr'aider dans le travail, s'associer dans leurs fêtes, se soumettre aux mêmes lois, afin d'avoir part aux mêmes priviléges; et dans l'origine, ces lois étaient toutes de la nature la plus attrayante et la plus pacifique. Mais ensuite, il se glissa dans ces sociétés de graves abus, et les rivalités nationales de telle ou telle landsmannschaft amenèrent entre elles plus d'une fâcheuse collision. Leur organisation était en général à peu près la même que celle de la burschenschaft; mais chaque ville avait la sienne, chaque société son code de lois, son *comment*. Dans ce code, on trouve quelques articles qui s'appliquent à toutes les sociétés : 1° les étudiants qui veulent avoir voix délibérative dans les discussions universitaires et prendre part aux décisions de l'école doivent nécessairement être membres d'une société close, d'un krænzchen ou d'une landsmannschaft; 2° les étudiants se partagent en diverses catégories, d'après le temps qu'ils ont passé dans les universités, et jouissent de divers priviléges; 3° chaque société, si nombreuse qu'elle soit, ne peut avoir qu'une voix dans l'assemblée des représentants (*senior convent*); 4° c'est le senior convent qui promulgue les lois, ordonne les fêtes, et pronouce pour les étudiants la déclaration d'honneur ou l'arrêt d'infamie. Ce dernier article est grave. Il y a telle offense que l'étudiant ne peut supporter sans se battre; s'il s'y refuse, le senior convent prononce sur lui le *verruf* ou la sentence de déshonneur. Le second article nécessite aussi quelques mots d'explication. L'étudiant qui arrive à l'université est entièrement subordonné à ceux qui y ont déjà passé quelques semestres. Il fait partie de leurs réunions, il s'associe à leurs fêtes, mais il ne jouit d'aucune autorité, d'aucune prérogative. Il paie une contribution plus forte que les autres, et on le place au dernier rang. Il doit se montrer soumis et respectueux envers les anciens, accepter avec résignation leurs boutades, et au besoin leur ouvrir sa bourse et leur livrer sa garde-robe : c'est le pauvre conscrit du régiment, c'est le petit clerc, le souffre-douleur de l'étude. Pendant le premier semestre, on l'appelle *Fuchs* (renard). Un livre d'université définit le *Fuchs*, un morceau de chair sans idées, sans esprit, sans intelligence. Au second semestre, il monte en grade et prend le titre de *Brandfuchs*; au troisième, celui de *jeune bursch* (*junger bursch*); puis on le nomme successivement *vieux bursch* (vieille maison), *bursch monssu* (candidat, renard d'or).

Toutes ces expressions tiennent à l'argot particulier dont les étudiants se servent entre eux. Il en est d'autres encore qu'il importe de connaître si l'on veut les suivre dans le détail de leur vie. Le mot *Philister* occupe une grande place dans leur conversation. Il s'adresse en général à tout ce qui n'est pas étudiant, et plus spécialement à toute la bourgeoisie ignare et routinière: il équivaut dans ce sens à notre mot *épicier*. Le *pedell* est l'agent de police universitaire ; le *renone* est l'étudiant admis par faveur dans une association sans en faire encore partie; le *Renommist* est le type de l'étudiant audacieux, sabreur et buveur. Par *Bierscandal*, on entend une lutte comme on en trouve dans les anciennes traditions du Nord, comme il s'en fait encore en Angleterre. Des étudiants se posent l'un en face de l'autre avec leur cruche de bierre : celui qui en boit le plus emporte les honneurs du bierscandal. D'autres fois, ils se réunissent le fleuret à la main, et se battent à toute outrance : c'est ce qu'on appelle un *pro patriâ scandal.* Faire *pump*, c'est contracter une dette, et le *Manicheer* est le rude créancier qui partage avec le philister et le pedell la haine de l'étudiant. H. Heine a publié dans son volume de poésies une chanson sur le *Manichaer*: « Mes ducats d'or, dites-moi, où êtes-vous allés? Etes-vous auprès du petit poisson doré qui plonge dans les flots du ruisseau, et plonge encore, si leste et si joyeux? — Etes-vous avec les petites fleurs dorées qui s'épanouissent dans la verte prairie, et sur lesquelles brille la rosée du matin? — Etes-vous avec les petits oiseaux dorés qui s'élancent là haut, et voltigent vers le ciel bleu? — Etes-vous avec les étoiles dorées qui, chaque nuit, étincellent, et nous sourient au firmament? — Hélas! mes ducats d'or, je ne vous vois ni plonger dans les vagues du ruisseau, ni briller dans la verte prairie; vous ne planez pas dans les airs, vous ne me souriez pas au ciel: mes manichéens vous tiennent dans leurs griffes! » — Il existe aussi un poème célèbre de Zachariæ, qui a pour titre le *Renommist*, et qui raconte d'une manière pompeuse tous les hauts faits, les entreprises glorieuses et les graves infortunes de ces héros d'université; puis un autre poème, la *Jobsiade*, dans lequel les misères, les folies et le béotisme de l'étudiant sont retracés d'une manière fort comique. On ne lira pas non plus sans intérêt un roman qui a paru il y a quelque temps, et qui a pour titre l'*Étudiant allemand* (Der deutsche student). — Mais on aurait une idée bien incomplète et bien fausse de l'étudiant si on ne l'observait que dans ses courses à travers les rues et dans le bruit de ses fêtes. Autant il apparaît ici oublieux, fantasque, étourdi, autant il nous charmerait ailleurs par son caractère réfléchi et ses goûts studieux. L'étudiant allemand a le caractère noble et enthousiaste; il est plein de générosité et de dévouement, passionné pour l'art et pour la science, amoureux de toute grande idée; il faut l'avoir vu plongé pendant les longues soirées d'hiver dans les détails les plus arides de la philologie, ou s'en allant à pied, au mois de mai et le sac sur le dos, visiter les sites les plus pittoresques et les monuments traditionnels de l'Allemagne, pour savoir jusqu'où il peut pousser l'amour du travail, la patience et le courage physique. En France, tous les hommes qui se sont fait un nom n'ont pas suivi les cours du haut enseignement; en Allemagne, tous les poètes, les historiens, les philosophes, les Goëthe, les Savigny, les Hegel, viennent des universités. C'est là la pépinière où le pays va prendre chaque année ses écrivains les plus habiles, ses professeurs les plus instruits. Les universités ont bien pu quelquefois, par leurs associations, inquiéter les gouvernements, mais elles font la gloire et la force de l'Allemagne. L'étudiant a pu nous paraître au premier abord rude dans ses manières, grossier dans ses mœurs, mais regardons-le de plus près, nous serons forcés de l'estimer et de l'aimer. X. Marmier.

ÉTUI (*theca*), enveloppe inflexible en bois, métal, carton, ordinairement de forme cylindrique ou elliptique. Un étu

se compose de deux pièces qui s'emboîtent l'une dans l'autre. Les étuis cylindriques en bois, nacre, os, se font au tour : on creuse et l'on finit à la main ceux qui sont méplats. T.

Étui de mathématiques. On appelle improprement de ce nom un assortiment plus ou moins complet de compas, d'équerres, etc., dont les géomètres et les dessinateurs font usage pour tracer des figures. La boîte dans laquelle sont renfermées ces diverses pièces avait autrefois la forme d'un étui aplati ; aujourd'hui on lui donne plus communément celle d'un petit nécessaire. T.

ÉTUVE. L'on nomme *étuve* une chambre ou une armoire spécialement réservées pour maintenir dans une atmosphère plus ou moins élevée certaines substances, dont l'eau d'évaporation ne doit se perdre que très lentement : tels sont les œufs dont on veut opérer l'incubation artificiellement, les liquides destinés à la fermentation alcoolique ou acide, les sirops qui doivent cristalliser. Quant aux pièces improprement appelées également *étuves*, et dans lesquelles on expose des matières humides pour qu'elles perdent le plus rapidement possible leur liquide, on les nomme *séchoirs*; et c'est à ce mot que nous en parlerons.— La chaleur est communiquée à l'étuve par un calorifère bien construit, un poêle, ou par tout autre moyen que l'on juge plus convenable ou plus économique : le principal est d'avoir soin d'organiser les murs et le carrelage, ainsi que les fenêtres et les portes, de manière qu'il n'y ait aucune déperdition de chaleur, en établissant de doubles vitraux aux fenêtres, et de doubles portes. Il est inutile de dire que toute étuve doit être garnie d'étagères, en raison des besoins, mais nous devons insister pour qu'elle soit meublée d'un thermomètre dont les variations soient visibles en dehors comme en dedans, et même, si l'on a besoin d'une température entièrement invariable, on organise un régulateur, inventé par Bonnemain, et consistant en une tige métallique, dont la dilatation déterminée par le plus faible excès de températnre, au-delà du degré de chaleur vonlu, augmente la longueur de cette tige, suffisamment pour faire ouvrir un vasistas, qui se referme aussitôt que l'introduction de l'air extérieur a ramené la température de l'étuve au degré de chaleur qu'elle doit conserver. Le régulateur du feu de M. Sorel peut, avec de légères modifications, être appliqué à cet usage. Et déjà son auteur s'en est servi pour régulariser la chaleur propre à l'incubation artificielle. — Souvent, comme dans les laboratoires de chimie et dans les simples ménages, on n'a besoin que d'une étuve assez petite et portative : alors, on se sert de celle qu'indique M. d'Arcet, consistant en une caisse sous laquelle on fixe une lampe d'Argand, dont la flamme suit un long tuyau qui traverse l'intérienr de la caisse, dans les parois de laquelle on ménage des trous, que l'on ferme ou que l'on ouvre à volonté avec des bouchons, afin de concentrer ou de diminuer la chaleur. Cette caisse, en outre, ainsi que toutes les autres étuves, peut être chauffée et maintenue à une température de 100 degrés, par un courant de vapeur, que l'on force à passer dans un tuyau contourné en hélice, et placé dans cette caisse.

J. Odolant-Desnos.

Étuves, étuvistes. C'est le nom que, pendant tout le moyen âge, et même jusqu'au XVIIe siècle, on donna aux bains et à ceux qui en faisaient le service. Ménage et les auteurs du *Supplément au Glossaire* de Ducange le font venir de *stubæ*, expression de la basse latinité, qui signifie *nettoiement avec de l'eau chaude*. Dès les premiers temps de la monarchie, on trouve plusieurs étuves établies à Paris et dans les autres villes de France.— Nous avons la preuve de leur multiplicité dans le XIIIe siècle, puisque l'on trouve dans un poème français de cette époque, où sont conservés tous les cris de Paris :

Seignor, u'or vous allez baingnier
Et estuver sans delaier
Li baing ont chaut, c'est sans mentir.

En outre, on compte six rues ou impasses

dans cette ville qui ont gardé le nom des établissements qui s'y trouvaient, telles sont : la rue des *Vieilles-Étuves-Saint-Martin*, qui s'est aussi nommée rue *Geoffroi-des-Bains;* la rue des *Vieilles-Étuves-Saint-Honoré*, et la ruelle des *Étuves*, près la rue de la *Huchette*, qui porte aujourd'hui le nom de la rue du *Chat-qui-Pêche;* l'impasse des *Peintres*, qui, au XIVe siècle, portait le nom des *Étuves;* l'impasse des *Étuves*, rue *Marivaux;* la ruelle de l'*Arche-Marion*, qui s'appelait l'*Étuve-aux-Femmes*. — Ces lieux publics, dans lesquels régnait une assez grande liberté, furent trop souvent des rendez-vous de débauches. Nous lisons dans les registres manuscrits de la chambre des comptes, qui contiennent des extraits des ordonnances relatives aux différents métiers de Paris : « Qu'aucuns *estuveurs*, qui tient ou tiendra *estuves* à hommes, ne pourra faire chauffer icelles *estuves* pour femmes, ne au contraire celui qui en tiendra pour femmes, etc., sous peine de XL sous parisis d'amende. — *Item*, ne pourra faire chauffer estuves dimanche ou festes d'apôtres. — *Item*, aucuns estuveurs ne laissera ou soufrera B. — *Item*, ne souffrira aucun enfant masle au-dessus de l'age de VII ans aller aux estuves de femmes à peine de X sous d'amende (*Ordonn. de* 1498) » — Malgré ces lois, les *étuves* n'en furent pas moins des lieux de plaisir de toute espèce ; et quelques prédicateurs du XVIe siècle ne manquèrent pas de reprendre en un langage quelque peu cynique les femmes qui s'y rendaient. Nous voyons encore dans plusieurs livres facétieux du XVIe et du XVIIe siècle que les étuves étaient généralement assez mal fréquentées. — Les barbiers, au XVIe siècle, étaient étuvistes; et, sous ces deux noms réunis, *barbiers-étuvistes*, ils formaient une corporation. C'est vers cette époque, cependant, qu'on cessa d'aller aux *étuves*, que des *maisons de bain*, quelque peu moins déshonnêtes, s'établirent; et Sauval, qui écrivait en 1660, a dit, tom. II, p. 650 : « Vers la fin du siècle passé, on a cessé d'aller aux étuves. Auparavant, elles étaient si communes qu'on ne pouvait faire un pas sans en rencontrer. » LEROUX DE LINCY.

ÉTYMOLOGIE, mot formé du grec *étumos* (vrai). C'est ainsi qu'on désigne l'origine d'un mot, ou plutôt son vrai sens. Pour qui connaît la formation, le mécanisme et l'esprit d'une langue, il n'y a pas au monde de science plus difficile que celle de l'étymologiste, et où il soit plus permis de s'égarer dans l'immense champ des conjectures. Chaque langue se trouvant ordinairement formée des débris de plusieurs autres, comme le français, par exemple, qui vient évidemment d'un mélange de latin et des dialectes des différents peuples qui chassèrent les Romains des Gaules, les mots de la nouvelle langue, sortis de tant de sources diverses, changent d'acception avec le temps et les usages ; ils passent d'un sens propre à des sens métaphoriques et *vice versâ*. Le son des lettres change aussi, la prononciation s'altère, et il arrive de toutes ces causes que le même mot, dans une langue qui travaille à se former, varie tellement, dans l'espace de quelques siècles, qu'il finit le plus souvent par n'avoir plus aucune ressemblence avec lui-même, comme notre langue nous en fournit une foule d'exemples. Il en résulte un chaos où l'esprit d'investigation, même le plus subtil, est d'autant plus sujet à errer que ses conjectures mêmes, en portant à faux, réunissent souvent toutes les probabilités du vrai, par suite des ressemblances de prononciation et de sens, de vingt mots étrangers avec celui dont il cherche à suivre la filiation, et dont toutes les traces de la racine sont effacées dans le dérivé. Il découle de toutes recherches de ce genre trois espèces d'étymologie, les unes certaines, et c'est le plus petit nombre, les autres probables et les autres possibles. On ne compte guère dans les 1res que celles des villes dont l'histoire a transmis les noms des fondateurs, ou celles des lieux particuliers désignés par le nom de ceux qui les ont découverts, et toutefois encore, faut-il se défier même de la certitude de ces sortes d'étymologie, comme on le voit

par cet exemple : tous les historiens grecs s'accordent à regarder comme fondateur de Ninive le roi Ninus, dont l'histoire, ainsi que celle de Sémiramis, sa femme, est assez bien circonstanciée; mais en hébreu, langue presque la même que le chaldéen, Ninive porte le nom de *Ninèveh*, qui est le participe passif du verbe *navah* (habiter); et d'après cette étymologie ce mot signifierait *habitation*, ce qui semble plus naturel encore que l'explication donnée par les historiens grecs. On voit, par là, quel usage il est possible de faire des étymologies pour éclaircir les obscurités de l'histoire. Quoi qu'il en soit, nous allons donner les principales règles à suivre dans l'exercice de ces sortes de recherches. La première de toutes est de bien connaître la marche, les gradations, et surtout les origines de la langue à laquelle appartient le mot dont on veut chercher l'étymologie. Pour rapporter ensuite le mot à sa racine, il faut le dépouiller des terminaisons et inflexions grammaticales que le temps a pu y ajouter. Si c'est un composé, il faut en séparer les diverses parties, puis on en suit la filiation en se guidant sur les changements bien connus qu'a subis la langue. L'orthographe qui se conserve, quand la prononciation change, est quelquefois un très bon moyen de ne pas perdre cette filiation. On sent d'ailleurs que le problème se complique beaucoup, quand des variations de sens ont concouru, avec celles de la prononciation, à dénaturer le mot. Il faut alors, s'il y a lieu, remonter du sens métaphorique au sens propre, et *vice versâ*, ou chercher les points d'analogie et de dissemblance dans les acceptions particulières des deux mots, qu'on présume venir l'un de l'autre, et l'on juge, par le résultat de cette comparaison, jusqu'à quel point on s'est maintenu sur la trace qu'on avait intérêt à ne pas perdre. On acquiert ainsi plus ou moins de vraisemblances particulières, dont la réunion constitue ensuite tout le degré de certitude de l'étymologie. Plus on a d'éléments de recherches, plus le travail est facile, ce qui fait qu'on remonte plus aisément à l'origine des mots composés qu'à celle des mots simples, quoique quelquefois presque toute la trace des mots primitifs se soit perdue dans le dérivé. En voici un exemple : les procédures et tous les actes publics s'écrivaient en latin quand notre langue n'était pas encore formée. Les premières se mettaient ordinairement dans un petit sac sur lequel on écrivait *est hic questio inter N et N*, et souvent par abréviation *est hic quest.* Des clercs ignorants ont dit par corruption *et hic quet*, d'où s'est très vraisemblablement formé le mot *étiquette*, dans lequel on ne retrouve qu'à peine une légère trace de la prononciation de la phrase qui en a été l'origine. — Voici un autre exemple où la prononciation et la racine se sont beaucoup mieux conservées : c'est celui de *jarnicoton*, espèce de jurement burlesque. Henri IV avait l'habitude de dire fréquemment, *je renie Dieu.* Son confesseur, le père Coton, lui fit sentir l'inconvenance de cette locution; le roi répondit qu'il n'y avait pas de nom qui lui fût plus familier que celui de Dieu, excepté peut-être celui du père Coton : « Eh bien ! sire, reprit le père, dites donc *je renie Coton* »; ce que le roi fit en effet. Ainsi se forma et se maintint l'expression burlesque de *jarnicoton.* Il est souvent bien important, dans la recherche des étymologies, de connaître plusieurs des langues nées de la même source que celle à laquelle appartient le mot dont on cherche l'origine. L'italien et le gascon, par exemple, viennent du latin comme le français, et l'on retrouve souvent dans ces deux langues le mot intermédiaire entre un mot français et un mot latin, dont le passage eût paru trop brusque si l'on eût voulu tirer l'un directement de l'autre. Dans les actes latins du moyen âge, on retrouve fréquemment l'origine de mots français qui, sans cela, nous eût été dérobée par les altérations successives de la prononciation : on voit ainsi que métier vient de *ministerium*, marguillier de *matricularius*, etc. Le *Glossaire* de Ducange et le dictionnaire de Ménage sont pleins de ces sortes d'étymologies.

Parmi les langues dont celle que nous parlons a tiré son origine, plusieurs se sont perdues, entre autres le celtique, qui a fourni au français plusieurs racines. On doit alors rassembler les vestiges épars de la langue perdue, et on les retrouve dans les anciens noms des lieux de la Gaule, dans l'irlandais, le gallois, le bas-breton, qui n'a pas varié depuis César, comme on le voit par un passage des *Commentaires* de ce général, où il cite une phrase textuellement conservée dans ce dialecte, et qui fourmille de termes monosyllabiques venus des Celtes, ce qui a porté assez mal à propos un auteur de la fin du dernier siècle à émettre cette proposition bizarre, que la langue parlée en Bretagne est la mère de toutes les langues. Le saxon, le gothique et les divers dialectes anciens et modernes de la langue germanique nous serviront à reconstituer en partie la langue des Francs. De ce que les Phéniciens ont parcouru très anciennement les côtes de la Méditerranée, on peut retrouver dans leur langue les racines d'un grand nombre de mots grecs, latins ou espagnols. Il ne faut pas oublier non plus, dans les recherches dont nous parlons, qu'une langue peut journellement tirer des mots nouveaux de ses voisins : c'est ainsi que *boussole* nous vient de l'italien. Vainement Turpin, dans ses *Fastes de la marine française*, attribue-t-il à notre nation la gloire d'avoir introduit en Europe l'usage de l'aiguille aimantée, se fondant, pour établir cette assertion, sur l'usage où sont tous les peuples, excepté les Suédois, de dessiner une fleur de lis, à la pointe de l'aiguille : il parait démontré aujourd'hui que la boussole, dont les Chinois font honneur à Tcheou-Kong, qui vivait plus de 1000 ans avant J.-C., ne fut trouvée en Europe que vers la fin du XIIIe siècle, par un nommé Flavio Gioja, citoyen d'Amalfi, lequel marqua l'aiguille d'une fleur de lis, parce que cet ornement entrait dans les armoiries du roi de Naples, qui était de la maison de France. Le mot *banqueroute* nous vient aussi de la même source, *banco rotto*, *banca rotta*, qui veut dire *banc* rompu, parce qu'en Italie chaque négociant avait son banc dans la place de change ; et quand il avait mal fait ses affaires et se déclarait *fallito*, en abandonnant son bien à ses créanciers, son banc était rompu. — Beaucoup de termes de verrerie sont aussi italiens, parce que cet art est venu de Venise. De même, la minéralogie contient un grand nombre de mots allemands. Il y a d'ailleurs des mots, quoique le nombre en soit bien petit, qui n'ont pas d'étymologie : chacun, par exemple, connaît l'origine du mot *falbalas*. Un prince se promenant au marché avec quelques courtisans, un jour de foire, s'extasiait devant la grande variété d'objets étalés sous ses yeux. Ces marchands, lui dit un de ses courtisans, vendent absolument de tout, même ce qu'ils n'ont pas, et vous ne sauriez leur demander un objet, si bizarre qu'il soit, qu'ils ne vous le donnassent sur le champ. Le prince voulut en faire l'essai, et s'approchant d'une marchande : « Avez-vous, lui dit-il, des falbalas ? — Oui, mon prince, répondit à l'instant la marchande, en étalant devant lui des jouets d'enfants, voilà ce que vous demandez. » Il arrive souvent qu'on obtient pour résultat, dans la recherche des étymologies, plusieurs racines probables : il est inutile de dire qu'il faut adopter dans ce cas celle qui réunit la plus grande somme de probabilités, en voici des exemples : *boire à tire-larigot*, veut dire, selon Trevoux, boire à longs traits ; on en donne cette étymologie : la seconde cloche de la cathédrale de Rouen portait nom *la Rigaut*, de celui qui l'avait donnée ; comme les sonneurs ne la mettaient en volée qu'avec beaucoup de peine, on disait qu'après ce travail ils allaient boire en *tire la Rigaut*. D'autres pensent que ce mot vient des Goths, qui, ayant tué leur chef Alaric, et mis sa tête au bout d'une pique, buvaient par dérision à sa santé, en disant : *a ti Alaric Goth*, d'où l'on a dit par corruption à *tire larigot*. Larigot est un vieux mot qui signifie une espèce de flûte champêtre. Les Allemands nomment *flûtes* les verres longs et étroits dans lesquels ils boi-

vent, d'où nous est venu le mot *flûter* pour dire boire. C'est peut-être à l'instar de ces flûtes allemandes que des paysans auront nommé *larigot* de grands gobelets. Ménage tire ce mot de *fistula*; voici la généalogie qu'il en donne : *fistula, fistularis, fistularius, fistularicus, laricus, laricotus, larigot*. Ce farceur qui, sur des tréteaux, faisait dériver Paris de Pékin, en changeant *pe* en *pa* et *kin* en *ris*, n'était pas plus ridicule. *Badaud*, et une foule d'autres mots, ont été aussi l'occasion de bien des étymologies. « Est-ce pour avoir battu le dos des Normands, est-ce à cause de l'ancienne porte Badaye, qu'on nomme ainsi les Parisiens? » dit-on dans le tableau de Paris. Ce mot vient, selon Fréron, de ce qu'ils faisaient autrefois un grand commerce par eau, d'où ils furent nommés *badaw*, qui veut dire en celtique *homme de bateau*; et c'est la ressemblance de ce mot avec celui de *badaud*, autre terme de la même langue qui signifie *sot*, qui les aura fait confondre. Trévoux tire *badaud* du latin barbare *badaldus*. Voltaire le fait venir de l'italien *badare*, qui veut dire regarder, perdre son temps. Nous ne choisirons pas entre ces diverses étymologies, et nous terminerons cet article par une réflexion : c'est qu'il n'y a aucune étymologie, si bizarre qu'elle paraisse, qu'on ne puisse justifier par des exemples incontestables. De plus, il n'y a rien de si facile que de faire dériver un mot quelconque de tout autre donné au hasard, pour peu qu'on multiplie les altérations intermédiaires, dans le son et la signification des mots; Ménage, que nous venons de citer, fourmille d'erreurs de ce genre, et un érudit d'outre-Rhin s'est avisé de dériver le mot *Fuchs* renard, du grec *alopex*. C'est un des principaux écueils que les étymologistes aient à éviter. Ce n'est d'ailleurs pas un genre de travail aussi futile qu'on pourrait d'abord le croire, que celui qui a pour but la recherche des origines des mots. Il est même absolument indispensable à quiconque veut se pénétrer d'idées un peu précises sur la théorie générale des langues. BILLOT.

EU (Comtes d'). La ville d'Eu, en latin *Auga*, *Augum*, *Aucum*, *Oca* et *Alga Castrum*, qui a donné son nom aux comtes dont nous allons parler, est située dans le pays de Caux, sur la rive gauche de la Brêle, et son origine remonte à une très haute antiquité. Frodoard, écrivain du IXe siècle, en fait plusieurs fois mention, et l'on prétend qu'elle existait du temps des Romains. Les annalistes anglais l'appellent *One* et *Ouves*, que nous avons converti en *Eu*. Cette étymologie explique pourquoi le comté d'Eu se nommait jadis *Ousiois*. Il n'était pas fort considérable et ne se composait que d'une cinquantaine de paroisses; mais la fertilité de son sol lui donnait une valeur beaucoup plus grande que son étendue n'aurait pu le faire supposer. La plupart d'ailleurs des seigneurs qui le possédèrent étaient en même temps pourvus d'autres apanages, et plusieurs appartinrent ou s'allièrent au sang de France. — Le premier d'entre eux fut Geoffroi, fils naturel de Richard Ier, duc de Normandie, en faveur duquel Richard II, son frère, créa, en l'an 996, les comtés d'Eu et de Brionne. Ces deux comtés passèrent, à la mort de Geoffroi, en la possesssion de son fils Gilbert, qui peu de temps après fut dépouillé de celui d'Eu par le duc Richard, son oncle, avec lequel il était en mésintelligence. Ayant été tué plus tard, sous le règne du duc Robert II, par les gens de Raoul de Vaeé, fils de Robert, archevêque de Rouen, il laissa deux fils, que leurs gouverneurs, afin de les soustraire au même sort, emmenèrent en Flandre à la cour du comte Baudoin. Le duc Robert, regardant alors le comté de Brionne comme vacant, en réunit une partie à son domaine, et distribua le reste à ses favoris. Dans la suite, lorsque Guillaume-le-Bâtard vint en Flandre pour épouser la fille du comte Baudoin, il consentit, à la prière de ce prince, à rendre à chacun plusieurs villes. — Cependant, Guillaume Ier, frère naturel de Richard II, que son père Richard Ier avait déjà pourvu du comté d'Hyême, fut, après cinq ans d'une captivité que lui avait attirée son refus de rendre hommage à Ri-

chard II, doté par ce prince, qui lui pardonna sa révolte, du comté d'Eu en échange de celui d'Hyême. On ne sait en quelle année il mourut; mais on le regarde comme le fondateur de l'église collégiale d'Eu. — Son fils Robert Ier lui succéda. Ce prince, ayant formé d'étroites relations avec Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, le secourut lors de l'invasion de cette province, en 1054, par Henri Ier, roi de France, et, aidé du comte de Mortemer, battit une partie de l'armée royale, commandée par le comte de Ponthieu, et le propre frère du roi. En 1066, il accompagna Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, et se fit remarquer par son courage et son habileté à la bataille d'Hastings. Guillaume fut à la fois si content et si reconnaissant de ses services qu'il lui donna le comté de Sussex et plusieurs autres terres. En 1069, Robert marcha contre les Danois, qui ravageaient l'Angleterre, et les força de se rembarquer. Après la mort de Guillaume-le-Conquérant, Robert prit parti pour Guillaume-le-Roux et reçut ses garnisons dans ses châteaux. Il mourut en 1090 ou environ, laissant de Béatrix, sa femme, deux fils, dont l'un, Guillaume, lui succéda au comté d'Eu.— Attaché d'abord au duc Robert, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, le comte d'Eu ne tarda pas à suivre l'exemple que lui avait donné son père, et à embrasser le parti de Guillaume-le-Roux; mais il trompa bientôt ce prince en se liant, durant l'année 1095, avec le comte de Northumberland, Robert de Mowbrai, et plusieurs autres grands seigneurs qui conspiraient pour mettre sur le trône Étienne, comte d'Aumale. Ce complot ayant été découvert, le comte d'Eu essaya de prouver son innocence par un combat singulier. Vaincu, il fut condamné à la castration et à la perte de la vue. Il laissa de son mariage Guillaume de Grandcour, chevalier aussi hardi que brave, et Henri, qui le remplaça sous le nom de Henri Ier.—Ce prince fut le troisième de sa race qui combattit coutre Robert Courte-Heuse. En 1106, il prit part à la journée de Tinchebrai, en faveur de Henri, compétiteur de Robert, et contribua à la capture du fils infortuné de Guillaume-le-Conquérant. Plus tard, cependant, il épousa les intérêts de Guillaume Cliton, fils de Robert, et il eut la maladresse de se laisser arrêter à Rouen avec Hugues de Gournai, comme lui alors opposé au roi d'Angleterre. Henri ne leur rendit la liberté qu'après avoir reçu d'eux des gages de fidélité. — Le 20 août de l'année suivante, le comte d'Eu combattit contre les Français à la bataille de Brenneville et à celle d'Andelys. Il passa quelque temps après en Terre Sainte, d'où il revint en 1121. On croit qu'il mourut le 12 juillet 1140.—Jean, son fils, hérita des domaines et de la piété de son père, lequel, dans ses dernières années, avait embrassé l'état monastique. Il fit de grands biens à l'abbaye de Tréport, et confirma, en 1149, les donations que ses prédécesseurs lui avaient faites. Sur la fin de ses jours, il imita lui-même l'exemple de son père, et se retira dans l'abbaye de Fourcamont, où il eut la même sépulture que l'auteur de ses jours. — Celui de ses enfants qui lui succéda, en 1170, fut Henri II. On a peu de détails sur la vie et les actions de ce prince. Ce fut sous son gouvernement que saint Laurent, archevêque de Dublin, vint en France, et mourut à Eu en 1181.— Après Henri, Raoul Ier, son fils aîné, qui mourut en 1186, reçut le titre de comte d'Eu. A la mort de ce prince, Alix, sa sœur, lui succéda pour le comté d'Eu, ainsi que pour les seigneuries d'Arques et de Mortemer, avec Raoul de Lusignan, dit d'*Issoudun*, son époux. L'attachement de Raoul pour le roi d'Angleterre attira sur lui la colère de la France, et son comté fut ravagé par Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, cousin de Philippe-Auguste. En 1214, il combattit à Bouvines, dans l'armée du roi d'Angleterre, ce qui fit confisquer ses biens par le roi de France. Dépouillé ainsi de ses domaines, Raoul passa en Palestine, et de là en Égypte, où il mourut, au siége de Damiette, en 1219. L'année même de sa mort, Alix, sa femme, entra en accommodement avec Philippe-Auguste, qui lui rendit le

comté d'Eu, mais garda les seigneuries d'Arques, de Driencourt et de Mortemer. —Raoul III, qui succéda à son père, eut lui même pour successeur sa fille Marie, qui porta le comté d'Eu dans la maison de Brienne, par son mariage avec Alfonse de Brienne, dit d'*Acre*, qui fut grand chambrier de France, en 1258. Ce prince, fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et de Bérangère de Castille, était venu en France avec ses frères, lorsque Baudoin de Courtenai, empereur de Constantinople, s'y présenta lui-même demandant secours aux princes croisés. Il accompagna St Louis à Tunis, en 1270, et mourut devant cette place le même jour que le saint roi.—En 1282, Jean de Brienne Ier succéda à sa mère Marie, qui mourut vers cette époque, dans son comté d'Eu. Ce prince était encore *jeune jouvencel*, et faisait partie de l'expédition de Palestine. Saint Louis l'y créa chevalier. A sa mort, son fils Jean II voulut joindre, en vertu de son mariage avec Jeanne, fille de Baudoin de Guines, le comté de Guines à celui d'Eu, et un arrêt de 1295 lui donna gain de cause. Ce prince fut tué à la bataille de Courtrai, en 1302.—Raoul de Brienne, son fils, lui succéda sous la tutèle de sa mère, et fut pourvu de la charge de connétable, en 1330, après la mort de Gaucher de Châtillon. Sa mort fut due à un événement tragique. Il fut tué le 18 janvier 1345, d'un coup de lance qu'il reçut dans un tournoi aux noces de Philippe de France, et la branche des comtes d'Eu de la maison de Brienne finit en la personne de son fils, Raoul II, qui en 1350 eut la tête tranchée devant la tour de Nesle, par ordre du roi Jean.—Après le supplice de Raoul, le comté d'Eu fut confisqué par le roi, qui, le 9 avril 1352, le donna à Jean d'Artois, dit *Sans-Terre*, fils du célèbre proscrit Robert d'Artois. Dans les lettres patentes de ce don, le roi retient pour lui la haute justice, ainsi que l'hommage et le droit de souveraineté. Le comte Jean servit avec distinction sous trois rois consécutifs, Jean, Charles V et Charles VI. Il commanda sous ce dernier, en 1382, l'arrière-garde française à Rosebecque. Il mourut en 1387. Son fils Robert II, qui lui succéda, ne vécut que quatre mois. Philippe d'Artois, son frère, qui s'était déjà distingué par sa valeur à la prise de Bourbourg, en 1383, prit après lui les rênes du comté. En 1390, il accompagna Louis II, duc de Bourbon, dans son expédition d'Afrique, et reçut deux ans plus tard l'épée de connétable, ôtée, par arrêt de la cour, à Clisson. Enfin il fit partie de l'expédition qui partit avec le comte de Nevers et la fleur de la noblesse, pour aller secourir Sigismond, roi de Hongrie, attaqué par les Turcs. Ce fut en partie à son imprudence qu'on dut le désastre de Nicopolis, dans lequel il perdit sa liberté. Il mourut l'année suivante, au moment où sa captivité allait cesser.—Son fils aîné, Charles, alors en bas âge, lui succéda immédiatement. Dès qu'il fut en état de porter les armes, Charles VI le nomma son lieutenant-général en Normandie et en Guienne. Fait prisonnier, en 1415, à la bataille d'Azincourt, ce prince ne vit cesser son esclavage qu'en 1438, encore fût-ce grâce à la générosité du duc de Bourbon, son frère utérin, qui paya sa rançon.—En 1440, il refusa d'entrer dans la ligue des seigneurs à laquelle on a donné le nom de *praguerie*, et contribua beaucoup plus tard à rétablir la paix entre eux et le roi. Charles VII, en reconnaissance des services du comte d'Eu, érigea son comté en pairie, au mois d'août 1458; et en 1465, après la bataille de Montlhéry, Louis XI lui donna le gouvernement de Paris. Charles d'Artois mourut en 1472, sans enfants, ce qui fut cause que Jean de Bourgogne, comte de Nevers, lui succéda. Ce fut sous le gouvernement de ce prince que, poussé par les faux principes d'une atroce politique, Louis XI fit réduire en cendres la ville d'Eu, *afin d'empêcher Edouard IV de pouvoir y passer l'hiver, s'il se décidait à tenter une descente en Normandie*. Il n'y eut de conservé que quelques églises, et jamais depuis la ville ne s'est relevée de ce désastre. — Les cinq successeurs de Jean furent Engilbert de Clèves, son fils, qui mourut en 1506, après

avoir pris le gouvernement du comté en 1490 ; Charles de Clèves, fils d'Engilbert, qui mourut en 1521 ; François Ier, fils unique de Charles ; François II, fils de François Ier, qui décéda sans postérité, et enfin Jacques, frère de François II. La vie de ces princes n'offre aucune particularité remarquable.—En 1564, Catherine de Clèves, sœur cadette de Jacques, partagea la succession de ce dernier avec Henriette, son ainée, laquelle eut pour sa part le comté de Réthel et celui de Nevers, laissant à Catherine celui d'Eu. Catherine, après la mort de son 1er mari, Antoine de Croï, qu'on prétendit avoir été empoisonné, se maria, malgré la prière qu'il lui avait faite en mourant de ne pas épouser le duc de Guise, avec Henri-le-Balafré. Sa conduite, dit-on, avec ce second époux, ne fut pas exempte de tout reproche, et ce furent ses imprudences qui amenèrent la catastrophe où St-Mégrin perdit la vie. Le duc de Guise ayant été lui-même assassiné en 1588, sa femme lui survécut et parvint à l'âge de 85 ans. Son fils aîné, Charles de Lorraine, lui succéda au comté d'Eu, et eut pour successeur en 1640 Henri II de Lorraine, son fils, né en 1614 ; celui-ci, en 1660, vendit son comté à Marie-Louise d'Orléans, pour la somme de 2,500,000 liv. Cette princesse en fit don, l'an 1682, au duc du Maine (Louis-Auguste), légitimé, en faveur duquel son père, Louis XIV, rétablit le titre de pairie au comté d'Eu, par lettres-patentes du 5 mai 1694. Le duc du Maine, en qualité de comte d'Eu, prit séance au parlement, le 8 mai de la même année, avant tous les pairs ecclésiastiques et séculiers, mais après les princes du sang.—Son fils, né le 15 octobre 1701, fut mis en possession de ce comté-pairie après la mort de son père, arrivée le 14 mai 1736.—La révolution, en détruisant les titres de noblesse, fit disparaître aussi le titre de comte d'Eu. On n'a pas songé à le rétablir depuis. A. Jubinal.

EUBÉE, île de la mer Égée, située à l'est de l'Attique et de la Béotie, dont elle n'est séparée que par le détroit très resserré de l'Euripe. Elle porta successivement les noms de Macris, Óché, Ellopie, Chalcis, Abantis et Asopide, soit à cause de quelques-unes de ses villes, soit à cause des peuples qui l'habitèrent. L'Eubée était célèbre par sa fertilité, ses eaux chaudes, et par les carrières de marbre de Caryste. On prétend que cette ville était autrefois réunie au continent. Les Athéniens y fondèrent les villes de Chalcis et d'Érétrie. Après avoir eu des rois, chacune des villes de l'Eubée se donna une constitution particulière, qui fut de préférence aristocratique. Le gouvernement y était entre les mains des chevaliers (*hippobatæ*), quoique l'histoire fasse aussi mention de tyrans qui ont régné à Chalcis. Après la guerre des Perses, l'Eubée, qui avait eu à souffrir de ces barbares, tomba dans la dépendance d'Athènes, et fournit en partie à cette république ses vivres et ses approvisionnements. L'oppression rendit les Eubéens fort enclins à la révolte, et, dans la suite, ils étaient toujours prêts à s'affranchir du joug d'Athènes, lorsqu'il croyaient l'occasion favorable, comme cela arriva en 446, époque à laquelle Périclès les soumit de nouveau, et durant la guerre du Péloponèse. Plus tard, l'île d'Eubée suivit le sort de la Grèce, et fut soumise aux Romains. Aujourd'hui elle porte le nom de Négrepont (*v.* ce mot). A. Savagner.

EUBULIDE, philosophe de l'antiquité, naquit à Milet, l'an 360 avant Jésus-Christ et fut disciple et successeur d'Euclide de Mégare. Il compta Démosthènes parmi ses auditeurs ; il l'encouragea dans les efforts qu'il fit pour corriger les vices de prononciation qui lui étaient naturels. — Eubylide était un des adversaires d'Aristote : il eut quelquefois la satisfaction de le convaincre d'erreur. Ce philosophe, au reste, était paradoxal : c'est à lui qu'on doit plusieurs formules captieuses de raisonnement, tels que les arguments dits *cornu*, *sorite*, etc.

EUCHARISTIE (*v.* Messe).

EUCHER (Saint), évêque de Lyon. Primitivement marié, il quitta sa femme Galla et se retira dans une solitude, d'où l'on fut obligé de l'arracher de vive force

pour l'élever au siége épiscopal de Lyon. Galla se retira, à son tour, dans l'ermitage qu'avait habité le saint évêque. Celui-ci était lié avec les plus saints personnages de son temps. Il défendit avec un zèle remarquable la doctrine de saint Augustin contre les semi-pélagiens. De tous les ouvrages qu'il a composés, il ne nous reste qu'un livre de *La vie solitaire*, un traité *Du mépris du monde*, des explications sur quelques passages de l'Écriture-Sainte, et *Les actes des martyrs de la légion thébaine*. Il mourut vers l'an 450.

EUCHITES, anciens hérétiques, tellement convaincus de la puissance de la prière qu'ils la croyaient capable d'assurer le salut éternel sans que l'on y joignît la pénitence. Ils tiraient leur nom du mot *euchê*, qui, en grec, signifie *prière*. Abusant de ces paroles de saint Paul : « Priez sans relâche ! » ils construisaient, sur les places publiques, des oratoires nommés par eux *adoratoires*; ils croyaient inutiles et rejetaient le baptême, l'ordre et le mariage. Ils furent condamnés au concile d'Éphèse, sous le nom de *massaliens*, dénomination dérivée d'un mot syriaque, ayant la même signification que *euchites*. On leur donnait encore le nom d'*enthousiastes*, à cause des visions dont ils se croyaient favorisés. Saint Cyrille d'Alexandrie réprimande sévèrement dans ses ouvrages quelques moines égyptiens, qui abandonnaient la vie active pour se livrer exclusivement à la prière.

ALPH. FRESSE-MONTVAL.

EUCLIDE d'Alexandrie. Ses ouvrages nous ont transmis les connaissances mathématiques de l'ancienne Grèce. Il enseigna cette science sous le règne de Ptolémée fils de Lagus. Ce roi voulut y être initié par le célèbre professeur, mais il fut bientôt rebuté par les difficultés de l'étude, et demanda s'il n'était pas possible d'arriver au but par une voie plus courte et moins pénible : « Il n'y en a point de particulière pour les rois, » répondit Euclide. Cette réponse prouve seulement que le professeur était plus géomètre que courtisan ; d'ailleurs, elle manque de justesse, et de toute manière. Premièrement, Ptolémée ne demandait qu'une autre méthode d'exposition des théorèmes géométriques, et non pas une route pour y conduire des rois a l'exclusion du vulgaire ; en second lieu, les démonstrations d'Euclide, telles qu'elles sont dans ses ouvrages, et qu'elles étaient probablement dans ses leçons, ne procèdent point suivant la marche naturelle et spontanée de l'intelligence ; elles imposent aux étudiants un travail qu'on eût pu leur épargner. Cette *marche naturelle et spontanée* fut, à coup sûr, celle du jeune Pascal, enfant géomètre, qui découvrit seul, à l'âge de 7 ans, la propriété des triangles, laquelle dans le livre d'Euclide forme le trente-deuxième théorème ; on ne peut douter que la route qui mène aux découvertes ne soit celle que l'esprit humain suit avec le moins de fatigue, parce qu'en la parcourant, chaque mouvement est une conséquence nécessaire de celui qui l'a précédé, et qu'une seule impulsion a suffi pour arriver jusqu'au but. On reproche aussi à la méthode du géomètre d'Alexandrie une trop grande uniformité, qui, à la longue, fatigue le raisonnement. Une monotone succession de théorèmes, de corollaires, de démonstrations, où celle de la proposition inverse suit immédiatement celle de la proposition inverse, etc. ; une rédaction toujours symétrique, où l'exigence de cette symétrie ralentit fréquemment le pas que le lecteur est tenté d'accélérer, tout cela contribue à rendre l'étude moins agréable, et par conséquent plus épineuse. Ceux des lecteurs d'Euclide qui, sans être rois, seront du même avis que Ptolémée, prouveront peut-être par cela seul qu'ils peuvent parcourir avec succès la carrière des sciences mathématiques. Enfin, pour accorder à la critique tout ce qu'elle a le droit de réclamer, signalons un autre inconvénient de la forme qu'Euclide a donnée à l'enseignement de la géométrie ; comme on n'y voit qu'un enchaînement de vérités abstraites sans l'indication d'aucun rapport avec ce qui peut être à notre usage, l'esprit n'est point préparé

pour l'application de ce que l'on apprend. Mais tous les défauts de l'ouvrage sont plus que compensés par les grands et longs services qu'il a rendus : pendant plusieurs siècles, il n'y eut point d'autre traité de géométrie entre les mains des professeurs et des étudiants, et aujourd'hui même il est encore en usage dans les écoles de l'Angleterre. En France, Euclide n'est plus que dans les bibliothèques, pour les érudits : cependant, on en vit paraître une nouvelle traduction, à Paris, en 1804, et le traducteur avait joint un supplément pour compléter ce qui est demeuré imparfait dans l'original. C'est un hommage de plus rendu par une juste reconnaissance à l'estimable auteur grec; mais les études mathématiques n'y ont rien gagné.—La vie d'Euclide fut simple et sans éclat ; on ne connaît pas l'époque précise de sa naissance, non plus que celle de sa mort. Il vécut en géomètre, partageant son temps entre l'enseignement dont il était chargé, et les occupations du cabinet. La postérité a payé avec usure la dette que ses contemporains avaient contractée envers lui. Ferry.

Euclide, célèbre philosophe grec, né à Mégare vers l'an 450 avant J.-C., s'attacha d'abord à la secte éléatique, dont il étudia la doctrine dans les écrits de Parménide, puis il devint un des disciples les plus fervents de Socrate. On raconte que pendant la guerre du Péloponèse, les Athéniens ayant défendu aux Mégariens d'entrer dans leur ville sous peine de mort, Euclide exposa sa vie pour entendre son maître ; il s'introduisait dans la ville la nuit et en habits de femme. Après la mort de Socrate, il alla se fixer à Mégare, sa patrie, où sa maison servit de refuge à Platon et à la plupart des disciples de Socrate, que la crainte d'éprouver un sort semblable à celui de leur maître avait contraints de s'éloigner d'Athènes. Euclide fonda dans sa patrie une école de philosophie connue sous le nom d'*école de Mégare*, et dont le caractère était, autant du moins qu'on peut le déterminer d'après des documents bien insuffisants, d'unir à la doctrine morale de Socrate les spéculations métaphysiques et surtout les subtilités dialectiques des Eléates. Cette école acquit une telle renommée par son goût et son talent pour la dispute qu'elle en reçut le nom d'*éristique*, c.-à-d. *disputeuse, contentieuse*. Elle fut sans doute encouragée dans cette voie par la faveur que l'esprit subtil qui a toujours caractérisé les Grecs devait dès lors faire accorder à ce genre d'exercices. On ne sait que très peu de chose des opinions particulières à Euclide : en morale, il soutenait, au rapport de Cicéron, qu'il n'y a de bien que ce qui est un, et semblable, et toujours le même (*id bonum solum esse quod esset unum et simile et semper idem*), c.-à d. que le bien est invariable et absolu : en logique, il rejetait ces raisonnements par analogie ou par comparaison, dont son maître Socrate avait fait un si grand usage, et il voulait que dans la réfutation des sophistes on s'attaquât directement à la conclusion de leurs raisonnements, sans se donner la peine d'examiner la série des prémisses dans lesquelles était caché l'artifice. — Les disciples d'Euclide exagérèrent la tendance de leur maître, et cette école, qui avait été instituée pour combattre les sophistes, devint bientôt elle-même une pépinière de sophistes. Les principaux philosophes qu'elle a produits sont : Eubulide, Alexinus, Diodore Cronus, et Stilpon de Mégare. Le plus célèbre est Eubulide, auquel on attribue plusieurs sophismes que l'antiquité nous a transmis (*v. Eubulide*). Après Stilpon, qui donna plus d'importance à la morale qu'à la dialectique, et qui eut pour disciple Zénon de Citium, la secte mégarique se fondit dans celle des stoïciens. — C'est dans le deuxième livre de Diogène de Laërte que se trouve la source la plus abondante de renseignements sur Euclide et sur son école.

Bouillet.

EUCOLOGE, livre de prières. Son étymologie vient de *eukhê* (prière) et de *logos* (parole, entretien), ce qui justifie l'ancienne orthographe de ce mot, qui s'écrivait *euchologe*. On doit ce recueil à l'église grecque, ou d'Orient. Il n'exis-

tait qu'en plusieurs précieux manuscrits dans différentes bibliothèques de l'Europe, lorsqu'après Venise, sous la direction du P. Goar, Paris en donna une belle édition, avec la traduction latine et des notes. Ce livre est une source antique et pure à laquelle l'historien peut puiser avec confiance les mœurs, les usages, les rites de la primitive église. Ce curieux rituel contient les ordres et les rites de la *liturgie* (*v.*) sacrée, des offices, des sacrements, des consécrations, des bénédictions, des oraisons, des funérailles, la dernière des fêtes humaines. Les païens ne nous ont laissé aucun exemple de ce genre : leur culte et leurs pompes perdus en plein air ou ensevelis dans des cryptes (souterrains); leurs hymnes (si ce n'est quelques chants *séculaires*), enfermés dans des temples ténébreux, ne sont point venus jusqu'à nous. Un coffre inviolable que viola Tibère renfermait les oracles de la Sibylle. Il était réservé à la seule religion chrétienne d'étaler son culte innocent et sa chaste morale à la lumière des cieux. Qui croirait que sous le pape Urbain VIII, cet eucologe fut examiné par des théologiens? plusieurs étaient d'avis de le condamner pour quelques prétendues hérésies, comme si l'église d'Orient et d'Occident n'étaient point deux sœurs également agréables à Dieu! Honneur soit rendu ici aux noms des Holstenius, des Léon Allatius, des Morin, dont la sagesse et la bonne foi déclarèrent naïvement que s'il fallait condamner l'église grecque, il fallait condamner l'église tout entière, celle d'Orient enfin, son divin berceau. Outre cela, leur logique opposa cet argument : Que le schisme de Photius était bien postérieur au rituel grec. Dans cet eucologe célèbre, on ne lit pas sans un vif intérêt l'office des bigames (l'église grecque appelle ainsi les veufs ou veuves qui convolent en secondes noces). Unis à l'autel, ils ne sont point ceints de la couronne de chasteté; encore moins les trigames. Les païens leur refusaient aussi cette couronne, la joie des vierges. On apprend dans cet eucologe que les femmes étaient séparées des hommes dans les basiliques ; on y connaît la forme, l'étoffe du manteau, du pallium, du capuchon, des sandales, de la ceinture des cénobites, et enfin on y apprend que la crosse épiscopale, aujourd'hui d'un or étincelant et d'un merveilleux travail, appelée en ces siècles d'humilité, *houlette pastorale*, n'était qu'un bâton d'olivier surmonté de deux têtes de serpents d'ivoire, recourbées comme une ancre. — L'eucologe est un monument précieux de la civilisation, car du temps d'Esdras, après la captivité, les Hébreux ne possédaient qu'un rituel oral de la composition de ce prophète. Il consistait en deux prières, une le matin, une le soir, et trois pour le jour du sabbat, outre dix-huit bénédictions que tout Israélite devait apprendre et réciter chaque jour. Jusque là, ce peuple sans recueillement n'avait fait que chanter, aux sons des trompettes sacrées et des buccins, les sublimes cantiques de Moïse et de David. — La prière est née dans le cœur de l'homme, sa puissance date de la plus haute antiquité. Dans Homère, faibles, timides et boiteuses, les Lites (prières) servent, tout au plus, à attendrir un guerrier impitoyable, Achille. Ce ne sont que les Lites de Jupiter; mais les prières chrétiennes, de feu comme les étoiles, montent au sanctuaire du ciel; elles ne s'adressent point aux hommes, c'est un entretien, un dialogue avec Dieu. — Dans l'eucologe, il y a plus de poésie, plus de morale que dans tous nos poètes, et philosophes anciens et modernes. — De nos jours, on appelle *eucologe* un livre de prières, sanctionné par un archevêque ou cardinal, dans lequel se trouve tout l'office des dimanches et des principales fêtes ; on le nomme aussi missel ou bréviaire. DENNE-BARON.

EUDES. Entre les princes qui ont porté ce nom, deux surtout méritent une sérieuse attention : l'un, le descendant de Charibert, un frère de Dagobert, le prédécesseur du malheureux Hunald, Eudes, duc d'Aquitaine, type et représentant de l'indépendance méridionale des pays d'outre Loire, de la résistance des Gallo-Romains aux barbares Teuts-

ches ; l'autre, Eudes, comte de Paris, fils d'un homme de race obscure, gauloise sans doute, Robert-le-Fort, duc de France par son épée ; Eudes, le héros de la nationalité neustrienne et française, roi de la France en-deçà de la Somme, posant armé en face du royaume frank d'outre Somme, qui reste au descendant des Héristall. — *Eudes* l'Aquitain, fils de Boggis, avait hérité de toute l'Aquitaine, c.-à-d. de toute la partie des Gaules située entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées et le Rhône, par la mort de son père (688) et la retraite d'Hubert, son cousin germain, dans un monastère. La bataille de Testry avait livré la Gaule à une seconde invasion germanique, celle des Franks d'Oster-Rike ; et Pépin d'Heristall, envoyant au fond d'une ferme l'imbécille successeur de Clovis, avait pris le titre de duc des Franks. Aussitôt les nationalités alarmées se réveillent, comme un jour elles feront à la mort de Charlemagne. Les Saksen, les Bretons, qui parlent la langue des bardes et des druides, rejettent le joug du maire du palais. Eudes se déclare indépendant. Le Berri est envahi, Bourges prise par Pépin ; mais Pépin s'éloigne, Eudes reprend Bourges, et Pépin n'a plus le temps de penser aux Romains. En 717, le pauvre roi Chilpéric II, dont Karl Martel va faire tomber la chevelure souveraine, envoie à Toulouse des ambassadeurs, implorer le secours du chef du royaume (*regnum*) d'Aquitaine. Le descendant de Klodowig s'émeut à ces prières fraternelles. Il marche contre le fils de Pépin : battu à Soissons, il ne peut plus offrir à Chilpéric qu'un asile oublié, jusqu'au jour où Karl, ayant besoin d'un roi, se souvint qu'il en existait un. Il se souvint aussi que le midi de la Loire était libre, et bien souvent les hordes frankes traversèrent le fleuve et s'abattirent sur l'Aquitaine, le fer et le feu à la main. Les longs corridors de l'amphithéâtre de Nîmes conservent encore les traces noirâtres de l'incendie allumé par les Austrasiens. Du côté des Pyrénées, les Sarrasins avançaient sans relâche, prêts à subjuguer les derniers restes de la race gothique. Un de leurs émyrs avait essuyé un terrible échec ; mais, le lendemain de la victoire du duc d'Aquitaine, sa fille Lampagie était traînée dans le sérail des khalifes. Alors un nouveau flot d'infidèles descendit des montagnes pour tout inonder ; Eudes et Karl, unis cette fois au nom du Christ et de l'Occident en péril, l'arrêtèrent dans les plaines de Tours (*v.* Charles-Martel), et cette amitié, cimentée par la victoire, dura jusqu'à sa mort, arrivée en 735. Il laissa de Waltrude, sa femme, trois fils : les deux aînés, Hunald et Hatto, partagèrent seuls ses états. — *Eudes*, roi de France. — En 888, les nations de l'Occident, assemblées à Tribur, déposèrent le lâche Karl-le-Gros (*v.* Charles-le-Gros), et chacune se choisit un roi. Le comte de Paris, Eudes, avait combattu en preux, sous les murs de cette ville, lors du siége de cette ville par les Northmanns (*v.* Normands) ; il fut élu par les Neustriens. La victoire de Montfaucon, remportée sur les Barbares du Nord, sanctionna cette élection (888). Mais, à la guerre étrangère succéda bientôt la guerre civile : Eudes eut à combattre quelques seigneurs rebelles ; il les vainquit, fit trancher la tête à leur chef, le comte Waltguir, et poursuivit les restes de leur parti jusqu'en Aquitaine. Il fut moins heureux lorsque l'archevêque Foulques, et Herbert, comte de Vermandois, offrirent la couronne à ce pauvre Karl-le-Sot (*v.* Charles-le-Simple) ; Eudes dut consentir à le voir roi de Laon, comme lui était roi de Paris. Il mourut peu après, le 8 janvier 898, et fut enterré dans les caveaux de St-Denys. —*Eudes*, nom commun à plusieurs ducs de Bourgogne. — Eudes Ier, surnommé *Borel*, frère et successeur d'Hugues Ier, grand détrousseur de marchands et fondateur d'églises. Promené par son ardeur chevaleresque des rives de l'Èbre aux rives du Jourdain, il part, en 1087, avec son oncle Robert, combattre les infidèles d'Espagne, et les chasse de Tudèle sur l'Èbre ; puis il revient piller les routes de son duché, jusqu'au jour où, saisi

d'un repentir profond, qu'atteste encore une charte originale de ce prince, il va visiter le saint sépulcre, en humble pélerin, laissant la régence du duché à son fils Hugues. Eudes Ier ne revint pas de la Palestine ; il mourut en Cilicie, le 23 mars 1103; et son corps, rapporté en Bourgogne, fut enterré à Cîteaux, dont il était le fondateur.—Rien de remarquable dans le long règne de quarante ans d'Eudes II, fils de Hugues II, sinon que, le premier des ducs de Bourgogne, il força ses vassaux, entre autres Thibaut IV, comte de Champagne, pour le comté de Troyes, et quelques autres fiefs relevant du duché (1143), à lui rendre foi et hommage. Il mourut en septembre 1162. — Plus agitée et plus glorieuse fut la vie d'Eudes III (en 1218), soit qu'emporté au torrent du fanatisme de son temps, il prenne, à l'assemblée de Compiègne, la croix rouge contre les albigeois, soit qu'après de brillantes prouesses en cette guerre sainte il refuse, alors qu'a cessé de retentir le cri de guerre, *Montjoie au noble duc! Montjoie Saint-Andrieu!* la dépouille du comte de Carcassonne, dont on lui offrait les domaines; soit encore qu'à Bouvines, où il commande l'aile droite de l'armée française, il tombe épuisé aux premiers rangs ennemis sous son cheval de bataille, d'où l'on retire avec peine et presque sans vie son corps épais et tout bardé de fer. Il survécut cependant ; et, repentant d'avoir jadis refusé (1201) le titre de généralissime des croisés, après la mort de Thibaut III, il faisait un appel à ses chevaliers pour aller enlever l'Egypte aux infidèles : la mort ne lui laissa pas passer la ville de Lyon. Il y mourut en 1218. — Moins chevaleresque, aussi glorieux, Eudes IV, frère de Hugues V, et duc de Bourgogne depuis 1315, vendait à Louis, prince de Tarente, pour la somme de 40,000 liv. le royaume de Thessalonique et la principauté d'Achaïe et de Morée, que Louis, son frère, lui laissait par sa mort. Mais, lorsqu'il eut hérité par Jeanne, reine de France, sa belle-mère, des comtés d'Artois et de Bourgogne, le duc Eudes V devenu puissant entre les puissants vassaux de France, vit son appui invoqué par son beau-père Philippe-le-Long, Charles-le-Bel et Philippe de Valois, qui avait épousé sa sœur. Cet appui ne leur fit faute. A la journée de Montcassel (1328), il fut grièvement blessé ; en 1340, il sauva Saint-Omer, que pressait le traître Robert d'Artois, le limier de l'invasion anglaise. Il mourut à Sens, en 1350, après avoir jeté les fondements de la gigantesque puissance de la seconde maison de Bourgogne. — Eudes de Montreuil, architecte de saint Louis, le suivit en Terre-Sainte, où il releva, par les ordres du pieux monarque, les fortifications de Joppé ou Jaffa. La postérité a conservé la mémoire du nom de l'insensé qui livra aux flammes le temple de Diane; elle a oublié le puissant génie qui éleva ces églises de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, de l'Hôtel-Dieu, de Sainte-Croix de la Bretonnerie, des Blancs-Manteaux, des Mathurins, des Cordeliers et des Chartreux, toutes, chefs-d'œuvre sans prix, que la truelle vandale du maçon réparateur, ou le marteau du démolisseur, ont anéantis ou déshonorés (*v.* Mézeray).

A. Paillard.

EUDIOMÈTRE. Ce mot signifie *mesure de pureté*. Les instruments de ce nom servent, en effet, à mesurer la pureté des gaz. L'on distingue ceux de Volta, de Gay-Lussac, de Fontana, de Marty. — L'*eudiomètre de Volta* est destiné à faire, par l'hydrogène, l'analyse des mélanges gazeux dont l'oxygène fait partie, et réciproquement, en partant de ce principe, qu'un volume de gaz oxygène et deux volumes de gaz hydrogène s'absorbent mutuellement pour faire de l'eau. Il consiste en un tube de verre cylindrique, épais de 4 millimètres, de 20 centimètres en longueur, et d'environ 3 de diamètre. Ce tube est gradué, ou, ce qui revient au même, porte une échelle en cuivre. Un entonnoir renversé et formé de laiton est annexé à sa base inférieure; une coupe de cet alliage surmonte l'autre base ; le pied de la coupe et le col de l'en-

tonnoir sont, chacun, munis d'un robinet. L'un et l'autre se lient au verre au moyen d'anneaux de laiton, scellés au tube par du mastic de fontainier. S'agit-il d'employer cet eudiomètre à établir que l'oxygène et l'hydrogène s'absorbent mutuellement dans le rapport de 1 à 2, on remplit d'eau tout l'instrument, soit en y versant de ce liquide, et en ouvrant et fermant tour à tour ses deux robinets, soit en agissant en cette façon : on renverse l'eudiomètre, le robinet inférieur étant seul ouvert; on l'enfonce dans l'eau, et quand il est plein, on le redresse en maintenant toujours sa base dans ce fluide. On y fait alors passer successivement deux mesures de gaz oxygène et autant de gaz hydrogène; on essuie le tube de verre dans sa partie supérieure; l'on ferme le robinet inférieur, puis, au moyen d'une petite tige métallique, qui s'enfonce perpendiculairement au col supérieur au-dessous du robinet, et qu'enveloppe une garniture en verre remplie de résine, on fait éclater une étincelle électrique à travers le mélange gazeux, ce qui se fait avec facilité, la tige métallique étant terminée à chacune de ses extrémités par une boule de métal (celle intérieure étant à distance explosive de la garniture métallique). Le mélange s'embrase, et, lorsqu'on ouvre le robinet inférieur, l'eau qui afflue dans l'instrument témoigne de la condensation mutuelle des gaz. Le robinet inférieur étant de nouveau fermé, l'on emplit d'eau la coupe supérieure, et l'on visse au fond de cette coupe un tube de verre rempli d'eau, gradué, scellé hermétiquement à sa partie supérieure, et terminé inférieurement par une vis creuse en laiton. On ouvre le robinet supérieur : le résidu gazeux monte dans le tube gradué, et l'on voit qu'il n'y reste que l'une des 4 mesures introduites dans l'eudiomètre avant la détonnation. L'on éprouve ce reste au moyen d'une bougie ou d'une allumette, ne portant qu'un point en ignition : elle s'allume soudainement et dénote ainsi que le gaz restant est de l'oxygène. Des deux mesures d'oxygène mêlées aux deux d'hydrogène, il n'en reste qu'une d'oxygène : ainsi, les deux gaz s'absorbent mutuellement dans le rapport de 1 à 2. — M. Gay-Lussac a simplifié cet instrument, en remplaçant la coupe supérieure par une plaque en métal, à rebord cylindrique, espèce de couvercle, mastiqué au verre de l'eudiomètre, et surmonté d'une petite boule, de même nature que la plaque; l'entonnoir inférieur est suppléé par un rebord horizontal sur lequel se meut, autour d'un pivot, un obturateur ou plaque métallique, bien plane, portant à son centre une soupape qui s'ouvre de dehors en dedans, et destinée à fermer l'eudiomètre; un fil métallique en hélice, surmonté d'une boule de même substance, sert à recevoir intérieurement l'étincelle électrique que l'on dépose sur la boule extérieure; ce fil, ainsi disposé, s'appelle un *excitateur*. Les contours de l'hélice sont destinés à faire ressort contre les parois internes de l'instrument lorsque l'excitateur y sera introduit, dans le but de faire passer une étincelle électrique au travers du mélange gazeux. Un tube gradué reçoit ensuite à travers l'eau, au moyen d'un entonnoir de verre, le résidu gazeux que l'on y fait passer en dirigeant sous l'entonnoir l'ouverture de l'eudiomètre. — M. Gay-Lussac est aussi l'inventeur de l'*eudiomètre à bioxyde d'azote*. Il est fondé sur ce principe, que le gaz bioxyde d'azote absorbe instantanément l'oxygène atmosphérique, en formant par-là un acide que l'eau absorbe avec rapidité. — Il consiste en un flacon de la largeur d'un verre à boire, n'ayant guère que la moitié de la hauteur d'un verre ordinaire, et dont le col est prolongé par un court cylindre en laiton, creusé en tronc de cône renversé. Celui-ci reçoit à frottement doux une douille creuse du même alliage, qui, elle-même, est ajustée à un tube gradué de 9 centimètres de hauteur sur un de largeur, et qui est scellé hermétiquement à sa partie supérieure. Pour s'en servir, l'on fait passer 100 parties d'air dans l'eudiomètre plein d'eau et renversé, l'on y fait entrer ensuite autant de gaz bioxyde d'azote. En

raison de la largeur de l'eudiomètre, que l'on agite, le mélange se fait rapidement, et il se réduit à 116 parties, dont la différence à 200 est 84; l'absorption est donc de 84, dont le quart, 21, représente l'oxygène, parce que les gaz oxygène et bioxyde d'azote, étant mélangés rapidement au-dessus de l'eau, s'absorbent mutuellement dans le rapport de 1 à 3 pour former de l'acide azoteux, qui est soluble dans l'eau. — L'*eudiomètre de Fontana* sert à faire absorber, par le phosphore, l'oxygène d'un mélange gazeux. Il consiste en un tube cylindrique gradué, fermé hermétiquement à sa partie supérieure, portant à sa partie inférieure une garniture en cuivre légèrement évasée, et suspendu, dans une éprouvette à pied, par un anneau à ressort qui l'emboîte, et d'où partent symétriquement trois petites tiges horizontales qui vont porter sur le bord supérieur de l'éprouvette. Cet instrument se manœuvre dans l'eau comme les précédents; on y fait passer une quantité déterminée d'air; on y introduit ensuite un bâton de phosphore porté par une tige de verre; on passe sous l'appareil l'éprouvette remplie d'eau, de manière à soutenir la tige de verre et à faire plonger dans l'eau le tiers du tube gradué. En abandonnant le tout à lui-même, l'oxygène de l'air se combine au phosphore, forme de l'acide phosphatique, qui se dissout dans l'eau de l'eudiomètre, et laisse à nu l'azote de l'air, dans lequel reste un peu de phosphore en vapeurs. On reconnaît que l'oxygène est complètement absorbé lorsqu'en portant l'appareil dans l'obscurité l'on n'y aperçoit plus de lueurs phosphoriques. — L'*eudiomètre* de M. de Marty a pour objet de faire l'analyse de l'air par la solution aqueuse de sulfure de potasse que l'on emploie dans ce cas pour absorber l'oxygène atmosphérique. Il suffit, à cet effet, d'un tube gradué rempli d'eau, d'y faire passer une quantité déterminée d'air atmosphérique, de transvaser cet air dans un flacon rempli de la solution dont nous avons parlé, et, fermant bien à l'émeril, d'agiter le tout à plusieurs reprises et de mesurer le résidu gazeux quand l'absorption a cessé. — Tous ces instruments supposent l'emploi d'une cuve pneumato-chimique, ou tout au moins d'un seau plein d'eau. COLIN.

EUDOXIE, impératrice d'Orient, femme de Constantin-Ducas, ou Constantin XI, qui, étant mort en 1067 (au mois de mai), laissa le trône à ses trois fils, Michel VII, Andronic Ier et Constantin XII. Ces princes avaient été décorés de la pourpre impériale et du titre d'*Augustes* dans une extrême jeunesse. Leur mère, Eudoxie, fut chargée du gouvernement de l'empire pendant leur minorité toutefois, à la condition qu'elle ne se remarierait pas. Elle s'y engagea par un serment solennel. Mais l'envahissement de la partie orientale de l'empire par les Turcs l'engagea à se mettre sous la protection d'un guerrier capable de défendre l'état contre un si formidable ennemi; et sept mois étaient à peine expirés qu'elle donna sa main et le sceptre à Romain-Diogène; les partisans des jeunes princes consentirent à le regarder comme le tuteur des héritiers légitimes, après avoir reçu ses protestations d'en remplir fidèlement les obligations. —Il remporta d'abord de grands avantages contre les ennemis, mais il tomba ensuite au pouvoir du noble Alp-Arslan, qui le traita avec une grandeur d'ame peu commune, et le fit reconduire à Constantinople comblé de présents et entouré d'une escorte d'honneur. Mais Romain Diogène trouva bien du changement à son retour: sa femme avait été forcée de prendre le voile. Ses sujets, alléguant qu'une des maximes du code était qu'un prisonnier entre les mains de l'ennemi perdait tous ses droits civils et particuliers, s'étaient regardés comme dégagés de la fidélité qu'ils lui devaient. On ignore au reste l'époque de sa mort. Elle a composé un ouvrage intitulé *Ionia*, qui renferme tout ce que l'on a écrit de plus curieux sur les cultes du paganisme. On le trouve imprimé dans les *Anecdotes grecques* de Villoison (2 vol. in-4°, 1681.) O. M. C.

EUDOXIENS, secte d'ariens, qui reconnaissait pour chef Eudoxe, d'abord

patriarche d'Antioche, ensuite de Constantinople. Il occupait ce dernier siége sous le règne de Constance et de Valens. Il prétendait que le fils de Dieu et le Saint-Esprit n'étaient que de simples créatures; qu'ils avaient été tirés du néant, et qu'ils différaient de volonté avec la première personne de la Trinité chrétienne.

Alph. Fresse-Montval.

EUGÈNE (papes). Quatre papes de ce nom sont montés sur la chaire de saint Pierre. Le premier, fils de Rustinien, habitant de Rome, fut élu en 653, par l'empereur Constant, qui avait fait enlever et conduire à Constantinople son prédécesseur Martin Ier. S'il faut en croire Platine, ce 77e pape se fit distinguer par sa piété et ses bonnes œuvres; mais l'histoire ne cite de lui qu'une tentative d'accommodement avec les monothélites de l'église d'Orient, et la date de sa mort, qui est fixée au 2 juin 658.

Eugène II, 103e pape, fut plus connu. C'était un Romain, fils d'un certain Boémond, que sa modestie et son savoir rendaient recommandable; il était archiprêtre de Ste-Sabine, quand le parti des nobles, triomphant des cabales de son concurrent Zinzinus, le plaça sur le saint-siége, le 5 juin 824. Les carlovingiens de France avaient alors un grand ascendant à Rome, et se mêlaient même des affaires de l'église. Louis-le-Débonnaire y envoya son fils Lothaire pour demander raison des outrages qu'on avait fait subir aux partisans des Français; il se plaignit de la partialité des juges, des confiscations qui en avaient été la suite, et le pape Eugène II consentit à des restitutions nombreuses. Lothaire fit d'autres actes de souveraineté en publiant une constitution qui touchait même à l'élection et à l'autorité des souverains pontifes; il régla l'administration de la justice, considérant le trône de France comme un tribunal suprême, où les appels pourraient être portés à l'avenir, et força le sénat et le peuple à lui prêter serment de fidélité. Cet état de choses était alors si bien établi que l'empereur d'Orient, Michel-le-Bègue, soumit à l'empereur Louis la question des images, avant d'en conférer, par ses ambassadeurs, avec le pape. Eugène II consentit à ce qu'un concile fût assemblé à Paris pour en traiter. Il eut lieu, en effet, le 1er novembre 825. Les iconoclastes y furent condamnés, ainsi que le second concile de Nicée, tenu sous l'empereur Copronyme, et approuvé par le pape Adrien Ier. On décida qu'il ne fallait ni briser ni adorer les images. Mais Louis-le-Débonnaire ménagea la susceptibilité du saint-siége; et, considérant cette délibération comme un pur examen, il en remit la décision au pape, en l'exhortant à rétablir la paix dans l'Orient. Eugène II ne se prononça point : il parut plus occupé de faire cesser les désordres matériels qui s'étaient introduits dans son église. Il assembla un concile à Rome, en 826, pour le rétablissement de la discipline : un des canons de ce concile défend aux prêtres d'être usuriers et chasseurs; un autre interdit aux évêques de s'approprier les biens des paroisses. Ce fut le dernier acte de ce pape. Il mourut le 27 août 827.

Eugène III, 173e pape, fut élu par les cardinaux, le 14 février 1145, pour succéder à Luce II. Il se nommait Pierre-Bernard. Né à Pise, il avait été vidame de cette église avant d'entrer dans l'ordre de Cîteaux, et avait vécu à Clairvaux du temps de saint Bernard. Renvoyé quelque temps après en Italie pour fonder une communauté, il avait été retenu à Rome par Innocent II, qui le nomma abbé de St-Anastase. C'est là qu'on le prit pour l'élever à la tiare, malgré la cabale des seigneurs, qui le forcèrent à s'échapper de Rome pendant la nuit, avant son exaltation. Elle eut lieu trois jours après dans le monastère de Farte. Arnaud de Brescia fomentait ces troubles; il combattait l'autorité du saint-siége par ses déclamations, excitait le peuple à la révolte, et lui conseillait de rétablir la vieille république romaine. Ses partisans commençaient par piller les trésors de l'église et les palais des cardinaux fugitifs. Rome entière était le théâtre de leurs violences et la victime de leur tyrannie. Eugène, retiré à Viterbe, recevait pendant ce temps les hom-

mages des évêques d'Arménie, dont les députés lui soumettaient les différends qu'ils avaient avec les Grecs. C'était une faible consolation d'un triste exil, dont les chagrins étaient encore augmentés par le fâcheux état des croisés d'Orient. La prise d'Édesse les avait consternés, et l'évêque de Gabale était venu de la Syrie à Viterbe pour implorer les secours des puissances chrétiennes. Eugène III écrivit à saint Bernard pour lui ordonner de prêcher une seconde croisade; mais, plus impatient de rentrer dans sa capitale, il s'occupa de lever des troupes pour lui-même. Ses armes triomphèrent d'abord des arnaudistes. Ils furent contraints de lui demander la paix, et le pape revit un moment son palais pontifical, aux acclamations du peuple romain. Mais ses ennemis ne tardèrent pas à reprendre l'avantage, et Eugène III fut forcé de chercher un asile en France. Louis VII avait déjà pris la croix, ainsi que l'empereur Conrad. Le pape n'eut qu'à les fortifier dans leur résolution. Il poussa jusqu'à Trèves, en 1147, y tint un concile pour examiner les écrits de sainte Hildegarde, et pour déposer l'abbé de Fulde, qui s'occupait moins de son troupeau que de ses plaisirs. Il vint enfin à Paris pour être témoin d'une scène scandaleuse dans l'église de Ste-Geneviève, et pour en chasser les anciens chanoines, auxquels furent substitués les moines de St-Victor. Un autre concile fut tenu à Paris, au mois d'avril, sous sa présidence. Saint Bernard y dénonça les hérésies de Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers; mais la sentence ne fut prononcée que par le concile de Reims, en 1148. C'est à cette dernière assemblée que le roi de Castille, Alfonse VIII, envoya l'archevêque de Tolède pour se plaindre de ce que le pape avait accordé le titre de roi de Portugal à Alfonse Henriquez. Eugène III n'était pas homme à se rétracter. Il flatta l'envoyé castillan, en ordonnant à l'archevêque de Brague et à ses suffragants de rester soumis à la primatie de Tolède, se borna à déclarer qu'il n'avait voulu attenter en rien à la dignité du roi de Castille, et lui envoya, pour le consoler, la rose d'or qu'il avait coutume de porter le quatrième dimanche de carême. Les opinions de Pierre de Bruys commençaient alors à troubler la province du Languedoc; Eugène III y dépêcha trois légats pour le ramener dans le giron de l'église, et ne fit qu'exciter par ses persécutions l'opiniâtreté des pétrobusiens et des henriciens, qui prirent plus tard le nom d'albigeois. Las d'errer dans les provinces de France, et comptant sur les secours de Roger, il reprit le chemin de Rome, et força les Romains à un accommodement. Mais cette paix ne fut pas de longue durée. Eugène fut réduit encore à s'exiler dans la Campanie, et trembla pour la puissance temporelle du saint-siége, en apprenant que l'empereur Conrad, revenu de sa malheureuse expédition d'outre mer, se disposait à passer en Italie pour donner raison au sénat et au peuple. Le pape eut recours à l'abbé Guibald, conseiller favori de l'empereur, pour le dissuader de faire ce voyage; et le ciel vint cette fois au secours d'Eugène: Conrad mourut avant d'accomplir son dessein. Frédéric-Barberousse, son neveu et son successeur, se montra plus facile. Il promit de rétablir le pontife dans ses droits, et d'aller recevoir de ses mains la couronne impériale. Ce traité, signé le 23 mars 1152, ne dura pas une année. Frédéric ayant nommé un archevêque de Magdebourg sans la participation du chapitre, Eugène III oublia tous ses périls pour résister à cet empiétement de la puissance séculière. Gérard, compétiteur de l'archevêque nommé, vint à Rome pour réchauffer l'opposition du saint-siége. Le pape reprit les évêques qui avaient approuvé la nomination; il leur ordonna d'employer leur crédit pour obtenir le désistement de Frédéric, et envoya deux légats en Allemagne pour déposer l'archevêque. L'empereur persista dans ses prétentions; il renvoya les légats en Italie, et commença ainsi cette longue lutte de la maison de Souabe contre la cour de Rome. Eugène III ne vit pas même la fin de la querelle de Magdebourg. Il mourut à Tibur le 8 juillet 1153; et son corps

seul put reposer en paix dans l'église de St-Pierre, aux chanoines de laquelle il avait donné le quart des offrandes qu'y apportaient les fidèles.

Eugène IV, 225e pape, fut éprouvé par les mêmes traverses. Une éclipse de soleil, arrivée le jour de la mort de Martin V, fut aux yeux du peuple un présage funeste pour son successeur, et les malheurs d'Eugène IV justifièrent les superstitions populaires. C'était, dit-on, un fils naturel de Grégoire XII, nommé Gabriel Condelmère, que ce pontife nomma successivement protonotaire apostolique, chanoine de St-Georges, camérier et cardinal du titre de St-Clément. Promu plus tard à l'évêché de Sienne, il succéda enfin à Martin V, le 11 mars 1431. C'était une époque d'indépendance et d'anarchie qui gagna les cardinaux eux-mêmes ; car avant l'élection ils stipulèrent, entre autres choses, qu'ils jouiraient à l'avenir de la moitié des revenus du saint-siége, et qu'aucun cardinal ne serait nommé à l'avenir sans leur consentement. Le nouveau pape se garda bien d'en tenir compte, et ses différends avec le sacré-collége nuisirent d'autant plus au rétablissement de la paix qu'il voulait rendre à l'Italie. Son premier soin fut de confirmer les pouvoirs du cardinal Julien, qui se rendait à Bâle pour présider le concile et presser la condamnation des hussites. Les députés des villes d'Italie furent convoqués en même temps par ses ordres ; mais les intrigues de Philippe, duc de Milan, contrarièrent cette réunion, et les anathèmes du pape ne l'effrayèrent pas plus que les forces de Venise et de Florence. Philippe suscita des troubles jusque dans Rome, par la révolte de la puissante famille des Colonne, qui ne rougit pas d'employer l'assassinat et le poison pour se défaire du pontife. Chassés de la capitale par les partisans d'Eugène, ils s'allièrent aux Ursins pour entretenir le feu de la discorde. Il ne fut pas plus heureux dans ses négociations pour amener la France et l'Angleterre à terminer leurs différends. Le concile de Bâle, ouvert enfin le 23 juillet 1431, fut pour lui une nouvelle source de chagrins. Les pères ayant commencé par établir la suprématie des conciles sur les papes, Eugène IV en prononça la dissolution et la translation à Bologne. Mais le cardinal Julien Césarini, qu'il avait chargé de l'exécution de ce décret, fut le premier à s'y opposer, et le concile resta malgré ses défenses dans la ville de Bâle. Ce n'était pas assez. Il fallait encore qu'il se brouillât avec l'empereur Sigismond, en refusant de le couronner, sous prétexte qu'il avait fait alliance avec le duc de Milan. Il ameuta même contre lui les républiques de Venise et de Florence, mais Philippe, soutenu par les troupes impériales, ayant dispersé cette ligue, force fut au pape de s'accommoder avec l'empereur, et de lui ceindre la couronne. Le concile persistait cependant à le braver. Toutes les négociations étaient inutiles. Il refusa même, en 1433, les légats qu'en désespoir de cause Eugène IV avait envoyés pour le présider. Irrité de ce nouvel affront, le pontife cassa, par une bulle du 29 juillet, toutes les décisions du concile, et lui interdit de s'occuper d'autre chose que des matières qu'il lui avait soumises. Les pères opposèrent leur inflexibilité à la sienne. Malgré la médiation de l'empereur, ils lancèrent un décret contre le pape, l'accusèrent de scandaliser l'église, suspendirent son autorité, et commandèrent à tous les prélats qui étaient en retard de se rendre à Bâle. Ce fut le signal d'une attaque générale contre Eugène, à qui ne restèrent que les Florentins et Jeanne de Naples. Le duc de Milan marcha sur Rome et mit son territoire au pillage. Les Vénitiens eux-mêmes, quoiqu'il fût né dans leur ville, se tournèrent contre lui. Eugène IV fléchit devant tant d'ennemis. Il révoqua le décret de translation, approuva tout ce qui s'était fait à Bâle, hors ce qui touchait à son autorité, et ne mit d'autre condition à la paix que la réception de ses légats. Le duc de Milan n'eut point égard à cette concession. Il continua de ravager la campagne. Les Romains, las d'être pillés et ruinés par ses troupes, accusèrent le pape de leurs misères, emprisonnèrent son neveu le car-

dinal Condelmère, l'assaillirent dans son palais, le 29 mai 1434, et le forcèrent à prendre la fuite. Il se sauva à Florence sous les habits d'un bénédictin, pour échapper à une captivité que sa déposition aurait bientôt suivie. Le concile vint alors à son secours, et tous les partis parurent s'accommoder. Eugène apposa sa signature à ce décret de la dix-neuvième session qui fixait la réunion d'une assemblée pour traiter de l'union des églises grecque et latine, décret qui resta sans effet par suite des divisions qui éclatèrent de nouveau entre le concile et le pape. Les discords des maisons d'Anjou et d'Aragon, qui se disputaient la couronne de Naples, vinrent ajouter à ses embarras. Le duc de Milan, partisan des Aragonais, forma la résolution de l'arrêter dans Florence même ; la conspiration fut heureusement découverte, et le pape, n'étant plus assez fort pour se venger, pardonna à l'évêque de Novarre, qui s'était chargé de ce coup de main. Un décret du concile, relatif à la collation gratuite des bénéfices, institutions et autres sources du revenu pontifical, renouvela le schisme qui désolait l'église. Eugène IV fit de vaines remontrances ; le concile passa outre, et le roi d'Aragon, mêlant le sacré et le profane dans ses entreprises, somma tout à la fois le pape d'adhérer aux décrets de Bâle et d'abandonner la cause de la maison d'Anjou. Il se brouillait en même temps avec le roi de Portugal, dont les magistrats s'arrogeaient le jugement des causes ecclésiastiques, et avec le roi d'Écosse, Jacques Ier, qui avait publié des ordonnances contraires à l'autorité du saint-siége. Le concile attaqua de nouveau cette autorité en réglant la tenue des conclaves, en interdisant au pape d'établir ses parents jusqu'au troisième degré, en attribuant aux cardinaux la moitié des revenus de l'église, en accordant enfin des indulgences à tous ceux qui faciliteraient la réunion des deux églises d'Orient et d'Occident. Eugène IV s'indigna de tant de prétentions ; il s'entendit avec l'empereur Paléologue pour arriver à l'union tant désirée, et, se remettant en guerre ouverte avec le concile, il en ordonna la translation à Ferrare par une bulle du 18 septembre 1437. Le concile persista dans sa désobéissance ; le roi d'Aragon y envoya tous ses évêques pour soutenir cette opiniâtreté ; le duc de Milan reprit ses armements et ses intrigues ; le roi de Castille entra dans l'alliance, et le pape fut sommé lui-même de comparaître à Bâle sous peine de déposition. On fit plus, on cassa la promotion d'un cardinal qu'il venait de faire, on l'accusa devant tous les princes chrétiens de troubler l'église par son entêtement. Les 60 jours accordés au pape pour tout délai étant expirés, on le déclara contumace. Cette violence tourna au profit d'Eugène. L'empereur, le roi d'Angleterre et d'autres princes protestèrent contre ce décret. Le seul roi d'Aragon pressait la déposition d'un pontife ennemi de ses projets ambitieux. Eugène, se croyant assez fort pour lutter, fit ouvrir le concile de Ferrare par le cardinal de Ste-Croix, son légat, assisté de quelques prélats d'Italie ; ils annulèrent tout ce qui s'était fait à Bâle, et tout ce qu'on y ferait à l'avenir. Cette levée de boucliers spirituels ne produisit d'autre effet que la retraite du cardinal Cesarini et de quatre prélats italiens. Les autres restèrent en Suisse, et, rompant ouvertement avec Eugène, ils prononcèrent enfin le décret de suspension, et défendirent aux princes et aux prélats de reconnaître une autre autorité que celle du concile. Les deux assemblées rivales firent dès ce moment un assaut de prétentions, d'anathèmes, de décisions contradictoires. Les princes eux-mêmes se divisèrent. Les électeurs d'Allemagne proclamèrent leur neutralité ; Albert d'Autriche, successeur de l'empereur Sigismond, se déclara d'abord pour les pères de Bâle, comme le roi de France Charles VII ; mais dans une diète tenue à Francfort, les princes d'Allemagne étant convenus de provoquer la réunion des deux conciles dans une troisième ville, l'empereur Albert et tous les rois chrétiens se rangèrent à cet avis, qui ne fut pas plus suivi que tant d'autres décisions prises dans ces temps d'anarchie

et de discorde. Les deux assemblées se disputèrent les ambassadeurs d'Orient. Mais le pape les mit de son côté. La question de l'union fut traitée d'abord à Ferrare, et transportée à Florence en 1439 avec le concile d'Eugène, que la peste avait chassé de sa première résidence. C'est là que furent réglés les articles de foi à professer par les deux églises, et que la primauté du saint-siége fut enfin reconnue sur toute la terre. Mais ce ne fut encore qu'une alliance illusoire, dont un événement faillit rompre le nœud trop récent. Le patriarche de Constantinople étant mort, Eugène IV voulut que les légats d'Orient en nommassent un autre sur-le-champ pour qu'il eût l'honneur de le sacrer. Les légats s'y refusèrent, sous prétexte qu'il devait être sacré dans la cathédrale de Constantinople ; ils repartirent là-dessus ; ils abjurèrent en arrivant tout ce qu'ils avaient conclu à Florence, et l'église grecque n'en resta pas moins séparée de celle de Rome. Cependant, le roi d'Angleterre Henri V avait fini par adopter le concile de Florence. Mais comme il adoptait les décisions de Bâle sur les annates et les collations gratuites, l'opiniâtre pontife tint moins à cette alliance qu'aux revenus de l'église ; et une vaine dispute de rang entre son légat et le primat de Cantorbéry le brouilla encore une fois avec le souverain qui venait de se séparer de ses ennemis. Le même légat ne réussit pas mieux à faire abolir en France la pragmatique-sanction. Les pères de Bâle portèrent au pape des coups plus sensibles. Ils le jugèrent, prononcèrent sa déposition, délièrent tous les chrétiens de leurs serments d'obéissance, le déclarèrent simoniaque, parjure, schismatique, perturbateur de l'église ; et le duc de Savoie, Amédée, qui après 40 ans de règne s'était fait ermite au monastère de Ripaille, fut élevé sur la chaire de St-Pierre. Le fougueux Eugène protesta violemment contre ces actes. Il traita les pères de Bâle de fous, d'enragés, de bêtes féroces ; il appela Félix V, son concurrent, un cerbère, un veau d'or, un Mahomet, un antechrist, et continua à faire des actes de souverain pontife avec la même dureté, le même orgueil qu'avant sa déposition. Il nomma un évêque de Viseu, en Portugal, à la place de celui qui restait à Bâle, et il écrivit insolemment au roi, qui ne voulait pas recevoir le nouveau venu, quoique ce même roi lui fût resté fidèle, comme l'Italie, la France, l'Angleterre et une partie de l'Espagne. Il reçut même la soumission des jacobites d'Éthiopie à l'église romaine, en 1441. Félix V dominait seulement sur la Suisse, la Savoie, une partie de la Hongrie et le duché de Milan. Le roi d'Aragon finit par le reconnaître, et se servit de sa puissance spirituelle pour achever la conquête du royaume de Naples, qu'Eugène IV ne lui aurait jamais accordé. L'empereur Frédéric III, successeur d'Albert d'Autriche, sollicité par les deux papes à son avénement, en 1440, persista dans l'acte de neutralité signé à Francfort, et poursuivit le dessein d'un grand concile œcuménique pour remettre la paix dans l'église. Eugène IV répondit qu'il en aviserait à son retour à Rome, et il s'y rendit en effet au mois de septembre 1443. Son premier soin fut de se réconcilier avec Alfonse d'Aragon, et de reconnaître le droit de la force qui avait mis ce prince en possession de Naples. Il s'attacha le peuple en abolissant quelques impôts sur le vin, et annonça la convocation d'un nouveau concile à St-Jean-de-Latran. Celui de Bâle mourut pour ainsi dire d'inanition. Félix V s'établit avec ses cardinaux à Lausanne, et le schisme continua d'une manière plus pacifique. De son côté, Eugène eut le bonheur d'attirer dans son parti le fameux Æneas-Sylvius, qui vint lui demander pardon des injures qu'il lui avait faites, et lui servit de légat dans l'Allemagne, qu'il avait maladroitement troublée par la déposition de deux archevêques partisans de Félix V. Les Allemands furent vaincus par l'habileté de ce légat, à la seule condition que le pape Eugène convoquerait un autre concile. Il le promit, mais la mort lui évita la peine de se démentir. Il la vit venir avec un grand courage, fit une allocution à ses

cardinaux, refusa de pardonner à quelques-uns de ses ennemis, et expira enfin le 23 février 1447. VIENNET, de l'académie française.

EUGÈNE (François de Savoie-Carignan, appelé *le Prince*); né à Paris, le 18 octobre 1663, fils cadet d'Eugène-Maurice, 1er comte de Soissons, et de la nièce de Mazarin, la célèbre Olympe Mancini. — Un jour, un jeune homme faible et délicat, au long visage pâle, portant collet et petit manteau, vint demander un régiment à Louis XIV. Le grand roi se rit des velléités belliqueuses du *petit abbé*; Lonvois l'humilia amèrement. Mais le *petit abbé* lisait Plutarque tous les jours; le *petit abbé* était le héros de Turin, d'Hochstedt, de Malplaquet et de Peterwaradin; le *petit abbé* était le prince Eugène. Deux ans après cette humiliante réception, le prince de Baden, en présentant à l'empereur Léopold le jeune Eugène, fait colonel de dragons sur le champ de bataille de Vienne (1683), lui disait : « Majesté, voici un petit Savoyard qui m'a tout l'air d'égaler un jour les plus grands capitaines. » Eugène ne quitta plus les drapeaux de l'Autriche : il refusa d'obéir à l'ordonnance qui rappelait, sous peine de l'exil, les Français qui combattaient dans les armées étrangères. « Tant mieux, dit Louvois, envieux par instinct du génie naissant, il ne rentrera plus en France! » — « *J'y rentrerai* en dépit de lui, s'écria le prince, mais ce sera les armes à la main. » Et il faillit en effet plus tard rentrer à Paris, comme il rentra à Lille. Un coup d'œil vif et net, une rapide et sûre intuition de l'occasion, une soudaineté prodigieuse à improviser des plans gigantesques, la science de la guerre réduite à un calcul de minutes, où la vie des hommes n'entra jamais en ligne de compte, tel fut le prince Eugène. La victoire chez lui fut toujours d'inspiration. — Colonel à vingt ans, major-général à vingt-un, lieutenant général à vingt cinq, il emporte Belgrade d'assaut à la tête de la réserve (1688). Diplomate autant qu'homme de guerre, à peine la guerre contre la France déclarée, il entraîne dans l'alliance impériale son cousin le duc de Savoie, au milieu d'un voyage de plaisir à Venise. Battu, malgré des prodiges de valeur, à Staffarde, où le jeune Victor-Amédée méprise ses conseils, il entre, en 1692, à la tête de l'avant-garde austro-piémontaise, sur le territoire français, en Dauphiné, et se montre si terrible que Louis XIV lui envoie secrètement la promesse du bâton de maréchal, d'une pension de 200,000 francs et du gouvernement de Champagne. Eugène rejette avec indignation ces propositions honteuses, et, sur le champ de bataille de Zenta, où, feld-maréchal et général en chef de l'armée de Hongrie, il a le courage de sauver l'Allemagne et d'exterminer l'armée infidèle (1697), il rêve la journée d'Hoehstedt. Léopold osa lui ordonner les arrêts pour avoir vaincu, et lui demander son épée fumante du sang des musulmans. Vienne faillit se révolter pour le grand homme. — Eugène ne voulut reprendre son épée qu'à condition d'avoir carte blanche pour déjouer ses ennemis. Il fallut que Léopold lui accordât ce pouvoir par un billet de sa main. — Bientôt éclata la terrible guerre de la succession d'Espagne (1701); Louis XIV pleura bien des fois amèrement son mépris pour le petit abbé. Pour son début, le jeune général impérial avait passé l'Adige, en face de l'armée française, et rejeté derrière l'Oglio le vieux Catinat. Villeroy, l'inepte et présomptueux Villeroy, osa se présenter : battu à Chiari, honteusement surpris à Crémone, dont les défenseurs se félicitent « d'avoir, ce jour-là, sauvé la ville et perdu leur général », il est fait prisonnier. Vendôme seul put conjurer le génie de l'Autriche. — Enfin s'ouvrent ces campagnes d'Allemagne et de Flandre, la gloire immortelle d'Eugène et de Marlboroug (1704), un instant interrompues pour une nouvelle victoire, celle de Turin (1706), après laquelle Eugène disait, et disait vrai, au duc Victor : « Mon cousin, l'Italie est à nous. » L'armée française taillée en pièces à Hochstedt (1704), à Oudenarde, où il avait Ven-

dôme en tête (1708), il mange dans l'héroïque citadelle de Lille le festin ordinaire du vieux Boufflers, un quartier de cheval. Voici quelles conditions il avait imposées au noble maréchal : « Je souscris d'avance à tout ce que vous me proposerez, tant j'ai d'estime pour votre personne. Je suis persuadé qu'un homme d'honneur comme vous n'y mettra rien d'indigne de nous deux. » Auquel de ces généreux rivaux ce billet fait-il plus d'honneur? — Vainqueur, à la sanglante journée de Malplaquet, du génie audacieux de Villars et du désespoir français (1709); maître de Mons, de Douai, de Béthune, d'Aire, il envoie ses chasseurs jusqu'aux portes de Versailles. Tout à coup, la reine Anne, par un caprice de femme, envoie à Marlborough l'ordre de poser les armes. Abandonné des Anglais, sans cesse traversé par les députés des Provinces-Unies, battu à cette journée de Denain qui sauva la France (1712), il signe avec regret la paix de Rastadt (6 mars 1714). — Une nouvelle gloire l'attendait sur les bords du Danube : les vers de Rousseau célébrèrent la mémorable victoire de Peterwaradin; le pape Clément XI lui envoya l'estoc bénit; la messe fut dite à haute voix dans la superbe tente du grand-visir (5 août 1716). Un an après, miné par la fièvre, avec une armée rongée par la dyssenterie, il gagne sous les murs de Belgrade cette magnifique bataille qui décida la paix de Passarowitz. « A Vienne, dit-il dans sa vie écrite par lui-même, les envieux crient au bonheur, les dévots au miracle. La paix s'ensuit. » — Depuis lors, ce fut comme politique seulement qu'il présida aux destinées de l'Allemagne : sa santé affaiblie présageait une prompte fin. Le 20 avril 1736, il rentra le soir dans son palais un peu plus souffrant que de coutume ; le lendemain on le trouva mort. Il sembla qu'il eût emporté avec lui la gloire de l'Autriche : « La fortune de l'état, s'écriait sans cesse Charles VI dans ses revers, a-t-elle donc péri avec ce héros? » A. Paillard.

Eugène duc de Leuchtenberg, vice-roi d'Italie (*v.* Beauharnais).

EULER (Léonard), l'un des plus célèbres géomètres du XVIIIe siècle, celui de ses contemporains qui exerça la plus puissante influence sur les études mathématiques, naquit à Bâle, le 15 avril 1707. Paul Euler, son père, était ministre du culte protestant, et, en 1708, il devint pasteur du village de Reichen, près de Bâle. Ce fils, qu'il voyait sur les bras de sa mère, il le destinait à lui succéder un jour, et préparait d'avance l'ordre des études auxquelles il occuperait son enfance. Les mathématiques furent mises en première ligne, suivant les conseils du géomètre Jacques Bernoulli, dont Paul Euler avait été disciple ; cette circonstance influa certainement sur la vocation du jeune Léonard, dont l'aptitude pour ces sciences avait été singulièrement précoce. Cependant les autres études ne furent pas négligées, et Léonard fut promptement en état de paraître avec distinction à l'université de Bâle, où son père l'envoya. Jean Bernoulli occupait alors la chaire de mathématiques, et ses deux fils, Daniel et Nicolas, annonçaient l'un et l'autre qu'ils seraient un jour les dignes émules de leur père dans la carrière qu'il leur avait ouverte. L'humeur sévère du professeur ne résista pas aux pressantes sollicitations du jeune Euler, et ses deux fils vouèrent au futur géomètre une amitié qui ne fut point stérile : Jean Bernoulli consacra un jour de chaque semaine à aider les efforts de son disciple, et à lui faire surmonter les obtacles qui l'avaient arrêté quelques moments dans le cours de ses études mathématiques. Ainsi, tout concourut à inspirer de plus en plus au jeune homme le goût de ces études, à lui en faire contracter le besoin; il fut définitivement acquis aux sciences, quoique son père lui réservât d'autres occupations. Dès qu'il eut obtenu le diplôme de maître ès-arts, un ordre formel lui enjoignit de renoncer aux mathématiques, et de se livrer exclusivement à l'étude de la théologie, à l'acquisition des connaissances nécessaires à un ministre de la religion : c'était exiger l'impossible. Le jeune Euler, désespéré, se mit sous la

protection de Jean Bernoulli, qui obtint sans peine du pasteur de Reichen ce que son fils demandait avec les plus vives instances, la permission de se dévouer à ce qui était réellement sa vocation. Le père d'Euler n'eut pas à se repentir de sa condescendance, car son fils se distingua bientôt dans la carrière des sciences mathématiques : il atteignait à peine l'âge de dix-neuf ans lorsque l'académie des sciences de Paris lui décerna l'*accessit*, dans un concours sur la mâture des vaisseaux, question qui semblait hors de la portée d'un jeune Suisse, confiné depuis sa naissance dans un pays où rien n'offre l'image d'un vaisseau. Le prix fut donné à Bouguer, depuis long-temps professeur d'hydrographie dans l'un de nos ports, environné de tout ce qui pouvait seconder ses recherches sur le sujet du concours, et qui devint bientôt membre de l'académie qui l'avait couronné.—Quoique le jeune géomètre préférât les mathématiques à toutes les autres divisions des connaissances humaines, il n'en avait négligé aucune : sa mémoire prodigieuse, son intelligence prompte et sûre, avaient été secondées par une infatigable activité. A dix-neuf ans, il possédait à un très haut degré l'instruction dont peu d'érudits eussent pu faire preuve aussi bien que lui. Ses professeurs et ses amis l'engagèrent à se mettre sur les rangs pour une chaire dans l'université de Bâle; mais cette république avait chargé le sort de la distribution de tous les emplois et de toutes les fonctions, et cette aveugle puissance ne fut point favorable au jeune talent ni à l'éclat dont il était environné. Dès lors, Léonard Euler perdit l'espoir de trouver promptement dans sa patrie les moyens de faire un usage profitable de son vaste savoir, et surtout de ses mathématiques. Ses deux amis, Daniel et Nicolas Bernoulli, étaient alors à Saint-Pétersbourg, où Catherine Ire les avait appelés, lorsque, pour se conformer aux vues de Pierre-le-Grand, elle fonda l'académie de cette capitale. En se séparant de leur jeune ami, ces deux géomètres lui avaient promis de le faire venir auprès d'eux aussitôt qu'ils pourraient le placer convenablement; ils tinrent parole. Léonard Euler quitta donc sa patrie, qu'il ne devait plus revoir; mais avant son arrivée à Saint-Pétersbourg, Nicolas Bernoulli était mort, et l'impératrice Catherine Ire n'était plus : un nouveau règne, beaucoup moins favorable aux sciences, avait commencé. Cependant, le jeune géomètre fut retenu par son ami Daniel Bernoulli, jusqu'à ce que des circonstances plus propices, et qui ne paraissaient pas très éloignées, permissent de le mettre à la place qui lui convenait. Mais l'espoir des deux amis fut trompé : l'académie fut exposée à la violence d'un orage qui menaça son existence encore mal affermie. L'amiral russe offrit à Euler un emploi dans la marine, et le jeune homme l'accepta avec reconnaissance : il voyait dans les occupations du marin l'occasion de se livrer à de nouvelles recherches sur les sciences navales. Mais enfin les savants de Saint-Pétersbourg purent se rassurer; l'académie reprit le cours de ses travaux, et Léonard Euler y fut chargé de la chaire de physique. Peu de temps après cet heureux changement, Daniel Bernoulli obtint ce qu'il n'avait cessé de désirer, une chaire à l'université de Bâle et la permission de retourner dans sa patrie; Euler lui succéda. Jouissant alors de l'aisance à laquelle ses vœux furent toujours bornés, il épousa Mlle Gsell, fille d'un peintre bâlais que Pierre-le-Grand avait amené en Russie; il crut alors devoir considérer ce pays comme une nouvelle patrie, et se soumit avec résignation aux inconvénients d'un régime despotique, souvent capricieux, dégénérant quelquefois en dure tyrannie. Les académiciens de St-Pétersbourg ne purent se préserver de celle de Biren, dont cette capitale conservera long-temps le souvenir. Heureusement pour Euler, Frédéric II voulut mettre l'académie de Berlin au niveau des sociétés savantes les plus célèbres; il lui fallait quelques savants d'une haute renommée. Euler fut le sujet d'une négociation entre la Prusse et la Russie, et l'illustre géomètre obtint un *congé* avec la con-

servation d'une partie de ses appointements; il lui fut permis de se rendre à Berlin avec sa famille. Arrivé dans cette nouvelle résidence, en 1741, il fut mandé par la reine-mère, très empressée de faire connaissance avec un homme illustré par les sciences. Durant un assez long entretien, le géomètre ne répondit que par monosyllabes; « Mais, monsieur Euler, pourquoi donc ne me parlez-vous pas? dit la reine avec un ton affectueux.—Madame, c'est que je viens d'un pays où, quand on parle, on est pendu. » — Le séjour d'Euler en Prusse se prolongea jusqu'en 1766; les plus grands travaux de l'illustre géomètre remplirent cet intervalle de vingt-cinq ans, et fixent une des époques les plus brillantes dans l'histoire des sciences mathématiques. Tandis que l'analyse algébrique et ses nombreuses applications s'enrichissaient et se perfectionnaient de jour en jour, les premières études de la science étaient rendues plus faciles par d'excellents ouvrages élémentaires. Le génie des mathématiques ne dédaignait pas de venir au secours des commençants, de guider leurs premiers pas dans la carrière, de leur montrer et de préparer les voies qui pourraient les conduire un jour aux découvertes. On n'entreprendra point de donner une idée des œuvres mathématiques et physiques d'Euler durant cette belle partie de sa carrière scientifique : on ne peut indiquer en quelques lignes des traités et des mémoires dont les seuls titres couvrent une trentaine de pages in-4°. Ajoutons que la plus grande partie de ces ouvrages est écrite en caractères algébriques, signes dont aucun idiome ne peut atteindre la concision. Cependant, Euler n'avait pu consacrer tout son temps aux sciences qu'il servait si bien : Frédéric demandait quelquefois à ses académiciens autre chose que des écrits, et le haut savoir du géomètre fournit sa part de contribution aux travaux publics du royaume. Euler n'eût pu suffire à des travaux si multipliés et si divers si sa mémoire ne l'eût puissamment secondé, en apportant fidèlement et toujours à temps les matériaux que son génie mettait en œuvre. Jamais peut-être cette précieuse faculté ne se montra plus étonnante et surtout plus universelle que dans cet homme si richement doté par la nature : en mathématiques, elle s'était chargée des formules algébriques les plus longues et les plus compliquées, et les reproduisait sur-le-champ avec une admirable précision. D'Alembert lui-même, dont les citations toujours exactes en histoire et en littérature surprenaient si fréquemment ses confrères des deux académies de Paris, ne put croire aux prodiges de la mémoire mathématique d'Euler qu'après les avoir vus plusieurs fois durant un séjour qu'il fit à Berlin. A côté de cet immense recueil de formules algébriques, les curieux pouvaient provoquer l'exhibition du poème entier de *l'Enéide*, car Euler le savait par cœur, et n'en oublia jamais un seul vers. Il avait même retenu ce qui pouvait être oublié sans inconvénient ni regret, l'ordre de pagination du livre où il avait lu cette œuvre de Virgile, et ne se trompait jamais en citant le premier et le dernier vers de chaque page. Tous les autres fruits de ses études littéraires n'étaient pas moins bien conservées que *l'Enéide* dans cette tête dont la capacité tout entière semblait envahie par les mathématiques.—En 1750, Euler perdit son père, et sa mère vint auprès de son fils : il était alors lui-même père d'une famille assez nombreuse, et son fils aîné commençait à réaliser les espérances que ses dispositions très précoces avaient fait concevoir. En 1760, cette famille si intéressante éprouva quelques pertes qui furent promptement réparées, et qui manifestèrent la vénération dont son chef était environné, et l'estime qu'il avait inspirée à toute l'Europe. La Russie et la Prusse étaient en guerre; une armée russe avait pénétré dans la marche de Brandebourg. Une métairie qu'Euler possédait près de Charlottembourg fut pillée et dévastée; mais dès que le général russe Tottleben en fut informé, il s'empressa de faire réparer tous les dommages, et en rendit compte à l'impératrice Élisabeth, qui fit ajouter 4,000 florins à l'indemnité

fixé par le général. Enfin, en 1766, Euler fut rappelé en Russie, et obtint, quoique difficilement, la permission d'y retourner avec sa famille, à l'exception du troisième de ses fils, qui était alors au service de la Prusse. Mais le climat de Saint-Pétersbourg ne lui fut point favorable : après quelque temps de séjour dans cette ville, l'œil qui lui restait s'affaiblit tellement qu'il fut réduit à n'apercevoir que les grands caractères tracés en blanc sur une planche noire ; il avait perdu l'autre œil en 1735, à la suite d'une maladie causée par un excès de travail, et dont les circonstances ne doivent pas être omises. Ayant parié qu'il terminerait en moins de trois jours des calculs qui coûtaient aux astronomes plus d'un mois de travail constant, il se mit à l'œuvre, et vint à bout de sa téméraire entreprise, mais aux dépens de sa santé, en exposant sa vie, et ce fut en perdant un œil qu'il gagna son pari. Lorsqu'il fut réduit à un état de cécité presque totale, le besoin de travailler, de rédiger des ouvrages et des mémoires de mathématiques ne fut pas moins impérieux ; mais les secours vinrent de toute part avec le plus affectueux empressement. Outre ses fils, l'illustre professeur eut à sa disposition l'élite de ses élèves, jeunes gens bien dignes de ses soins, et dont plusieurs lui furent associés comme membres de l'académie et professeurs. Il aimait la jeunesse studieuse, se plaisait à diriger ses efforts, et alors c'était un père instruisant ses enfants. Ainsi, les occupations de l'illustre savant ne furent point diminuées; ses délassements mêmes étaient profitables aux sciences. Il avait remarqué dans l'un de ses petits fils tout ce qu'il fallait pour que cet enfant devînt un des promoteurs des sciences mathématiques ; il le faisait venir dans ses rares moments de loisir, et les jeux de l'enfant avec son vénérable grand-père étaient une instruction donnée et reçue avec joie. Pour se livrer à cet amusement, l'instituteur s'imposait quelquefois des tâches qui eussent été bien pénibles si sa mémoire ne s'en était pas chargée ; on en jugera par le fait suivant. Afin d'exercer son élève sur l'extraction des racines des nombres, il voulait choisir ses exemples parmi les puissances de racines connues ; une soirée lui suffit pour calculer de tête, suivant son usage, les six premières puissances des nombres, depuis l'unité jusqu'à 100, et, suivant son usage aussi, tous ces résultats restèrent gravés dans sa tête ; aucun ne fut oublié. Mais son éminente faculté de calcul et de souvenir se montra plus forte encore dans une autre occasion : deux de ses disciples avaient poussé jusqu'au cinquantième chiffre l'approximation d'une valeur exprimée par une série algébrique, mais ils n'étaient pas d'accord sur le vingt-huitième chiffre ; il fallait recommencer toutes les opérations. Euler les fit dans sa tête sans rien déposer sur le papier ni sur la planche noire, et ne commit aucune erreur. — En comparaison de ces prodiges de l'intelligence, les événements ordinaires de la vie d'un savant sont d'un faible intérêt ; mais tout ce qui concerne un homme tel qu'Euler est bien placé dans l'histoire des sciences, beaucoup plus instructive que celle des chefs imposés aux peuples, soit par la force, soit par le hasard de la naissance. Nous ne craindrons donc point de raconter ici qu'en 1771 la maison d'Euler fut atteinte par les flammes, qui réduisirent en cendres une partie de St-Pétersbourg ; l'illustre académicien était alors retenu dans son lit par une maladie assez grave. Un de ses compatriotes, Pierre Grimm, Bâlais établi depuis quelques années dans le même quartier, accourt en toute hâte, sans songer au péril qui menace sa propre demeure, charge sur ses épaules le vieillard aveugle et malade, et ne pense à ce qui l'intéresse lui-même qu'après avoir mis en sûreté son précieux fardeau. Le comte Orloff, gouverneur de la ville, parvint à sauver les manuscrits d'Euler, mais la bibliothèque et la maison ne purent être préservées. La munificence de Catherine-la-Grande répara cette double perte. La maison était un présent de cette souveraine ; elle l'avait fait disposer avec une aimable recherche pour recevoir le

géomètre et sa famille à leur arrivée dans la capitale, en 1766. Après cet événement, la vie d'Euler reprit son cours paisible ; la famille de ce vénérable patriarche, ses élèves, qui se considéraient aussi comme une partie de sa famille, ses nombreux amis, jouissaient avec délices du plaisir de le posséder ; les années s'écoulaient sans laisser sur cet objet de l'affection commune aucune trace de leur passage. Le 7 septembre 1783, Euler avait calculé pendant la matinée la vitesse d'ascension d'un aérostat ; en dînant, il avait exposé, avec la clarté et la précision qui caractérisent tous ses ouvrages, la méthode et les données du calcul de l'orbite d'Uranus ; après le repas, il se livra à ses exercices accoutumés avec son petit-fils ; au milieu de cet amusement plein de charmes pour l'un et l'autre, le vieillard laisse tomber sa pipe.... il n'était plus.— Présentons un résumé de cette vie si pleine, de ces années si utilement employées. Plus de 30 traités spéciaux, tant sur les mathématiques pures que sur les applications de ces sciences aux arts qu'elles peuvent éclairer. Euler y comprit la musique, art qu'il aimait et cultivait, et pour lequel le génie des mathématiques paraît avoir beaucoup de sympathie. On porte à 700 le nombre de ses mémoires, tant imprimés que manuscrits ; en somme, le catalogue de ses œuvres compose un cahier de 57 pages in-4°. Tous ces écrits sont pour les savants, à l'exception d'un seul, que l'auteur a mis à la portée des gens du monde, ce sont les *Lettres à une princesse d'Allemagne* (la princesse d'Anhalt-Dessau), *sur diverses questions d'astronomie et de physique*. A propos d'astronomie, on a dit et fait semblant de croire qu'Euler avait fait une étude approfondie de l'art des astrologues, et qu'il n'était pas éloigné d'y ajouter foi ; le seul fondement de cette fable est une anecdote mal racontée. Quelque temps après l'arrivée du jeune Euler à Saint-Pétersbourg, la cour lui ordonna de tirer l'horoscope d'un nouveau-né de la famille impériale ; le géomètre se récusa comme incompétent, et fit adresser la demande au professeur d'astronomie, qui répondit en homme raisonnable en indiquant l'*état du ciel*, la position respective des astres au moment précis de la naissance du prince. Au reste, une curiosité très naturelle et même louable eût pu déterminer le jeune géomètre à consacrer quelques moments à la lecture des livres sur l'astrologie ; mais il est fort douteux que les mathématiques lui en aient laissé le loisir, d'autant plus qu'il étudiait en même temps des sciences très réelles, telles que la botanique, la chimie et la physique, et qu'une autre partie de son temps était réservée pour la littérature et les langues savantes. Satisfait des acquisitions littéraires qu'il avait faites avant la publication de ses premiers ouvrages, il fut peu empressé de les accroître ; à l'exception de Voltaire, les poètes qui furent ses contemporains lui demeurèrent à peu près inconnus. L'esprit mathématique le dominait tellement qu'il était ramené à ses occupations habituelles par des lectures qui auraient dû l'en détourner, au moins pour quelques moments : ainsi, par exemple, après avoir lu ce vers de Virgile :

Anchora de prorâ jacitur ; stant littore puppes,

il quitte le livre pour exprimer par une formule analytique le mouvement du navire, dont le poète indique seulement le résultat. Telle fut l'origine de l'un de ses mémoires sur l'application des mathématiques aux sciences navales. — Jusqu'à présent, nous n'avons considéré dans Euler que le savant ; voyons maintenant l'homme. Il fut bon fils, bon époux, bon père, ami dévoué ; on lui reprocha même d'avoir pris avec trop de chaleur la défense de son ami Maupertuis, président de l'académie de Berlin, contre le géomètre Kœnig, dans une contestation où les sciences étaient moins intéressées que l'amour-propre du président. Euler fut aussi religieux que Newton et Pascal, et quelques parties de ses œuvres mathématiques attestent la sincérité de sa foi. Avant qu'il eût perdu la vue, il réunissait chaque soir sa famille et tous les habitants de sa maison, et, après une lecture pieuse, suivie quelquefois de courtes explications,

la prière était faite en commun. Aucun homme n'eut plus de droits au privilége qui, suivant Ozanam, est réservé aux géomètres, d'*aller au ciel en ligne perpendiculaire*. Dès que la nouvelle de sa mort fut répandue, tout le monde savant s'empressa de rendre des hommages publics à sa mémoire. L'académie de Saint-Pétersbourg prit le deuil ; elle sentait douloureusement la perte immense qu'elle venait de faire, quoiqu'elle recueillît un précieux héritage, une collection de mémoires inédits pour alimenter ses publications annuelles : les insertions n'étaient pas encore terminées au commencement du siècle actuel.—Parmi les services dont les sciences mathématiques sont redevables à Euler, il en est un que les Français ne sauront peut-être pas conserver, c'est la direction donnée à l'enseignement. La mobilité de notre caractère se fait remarquer dans les choses les plus sérieuses aussi bien que dans la futilité de nos modes. D'excellents ouvrages élémentaires tomberont en désuétude, et des productions médiocres les remplaceront, parce qu'elles auront le mérite de paraître nouvelles : c'est ainsi que nous sommes faits ; le mal est peut-être sans remède. Ferry.

Euler (Jean-Albert), fils aîné du précédent, marcha de bonne heure sur les traces de son père ; il naquit à Saint Pétersbourg, le 27 novembre 1734, mais ce fut à Berlin que ses études mathématiques purent commencer. Ses progrès furent si rapides qu'avant sa vingtième année il était membre de l'académie de cette ville, et plusieurs sociétés savantes avaient publié les mémoires qu'il leur avaient adressés. En 1762, l'académie des sciences de Paris ayant mis au concours la question de l'arrimage des vaisseaux, le prix fut partagé entre J.-A. Euler et Bossut. En 1766, toute la famille d'Euler ayant quitté la Prusse pour retourner en Russie, à l'exception de Christophe, qui fut retenu par Frédéric II, Jean-Albert fut nommé professeur de physique à l'académie de Saint-Pétersbourg, dont il était membre depuis plusieurs années. Deux ans après, ce fut avec son père qu'il partagea la couronne décernée par l'académie de Paris au meilleur mémoire sur la théorie de la lune. En 1772, la même question ayant été remise au concours, deux athlètes seulement entrèrent dans la lice, mais c'étaient Léonard Euler et Lagrange ; Jean-Albert se chargea du rôle pieux et pénible de faire les calculs que son père, devenu aveugle, n'eût pu terminer assez promptement. Lorsque ce vénérable père fut enlevé aux sciences et aux sociétés savantes, dont il était le plus bel ornement, son fils aîné fut universellement désigné pour le remplacer. Sa carrière ne fut pas aussi prolongée que celle de son père, car il mourut avant la fin de sa soixante-sixième année, le 6 septembre 1800 ; il n'est donc pas étonnant que le recueil de ses œuvres soit beaucoup moins volumineux que les œuvres immenses de son père. Cependant, on ne peut disconvenir que Jean-Albert n'égala jamais la prodigieuse fécondité de Léonard ; mais il faut ajouter aussi qu'une fécondité comparable à celle de Léonard Euler ne fera peut-être pas une seconde apparition dans le monde savant. Elle n'accompagne pas nécessairement le génie : Newton, Lagrange, aucun des plus illustres géomètres anciens ou modernes ne l'eurent au même degré que cet homme extraordinaire. Les œuvres mathématiques de Jean-Albert suffiraient pour illustrer un géomètre qui n'aurait pas à soutenir l'éclat du grand nom d'Euler : ce savant a donc fait assez pour bien mériter des sciences et de ceux qui les cultivent.

Euler (Charles), frère cadet du précédent, naquit à St-Pétersbourg en 1740, et, comme son aîné, il acheva ses études à Berlin. Quoiqu'il eût fait des progrès très remarquables dans les sciences mathématiques, il se voua plus spécialement à l'histoire naturelle et à la médecine, non sans leur faire de temps en temps quelques infidélités, entraîné par des charmes auxquels son père n'avait pas su résister. Mais il fallait choisir un *état* : il fut médecin. Le jeune homme n'avait pas encore fait l'épreuve de ses forces contre

celle de la tentation : en 1760, l'académie des sciences de Paris proposa la question de la constance du mouvement moyen des planètes, ou des causes qui pourraient le faire varier : Charles Euler fut un des concurrents, et il remporta le prix. Quelques gens, peu disposés à croire que les sciences médicales puissent s'allier aux mathématiques, soupçonnèrent que le mémoire couronné était moins une œuvre de Charles Euler que de son père : mais pourquoi ce divorce entre les mathématiques et la médecine, plutôt qu'entre les mêmes sciences et la jurisprudence? On ne refusera certainement pas à Fermat le titre de géomètre ; Du Séjour, conseiller au parlement de Paris, fut membre de l'académie des sciences, etc. — Le jeune Charles Euler n'eut pas long-temps la permission de cultiver à la fois la science d'Archimède et celle d'Hippocrate ; il accompagna son père en Russie, où le titre de médecin de la cour et de l'académie, les fonctions de conseiller des collèges du gouvernement et les missions particulières dont il fut chargé absorbèrent tout son temps. Les grands événements de la fin du XVIIIe siècle l'ont fait perdre de vue ; on ignore l'époque de sa mort.

Euler (Christophe). Voici le troisième fils du grand géomètre, tous trois jaloux de se montrer dignes d'un tel père. Celui-ci naquit à Berlin en 1743, et reçut dans la maison paternelle presque toute l'instruction dont il avait besoin dans la carrière à laquelle il se consacra, celle de l'artillerie et du génie militaire. Lorsque son père quitta Berlin pour retourner en Russie, Frédéric retint Christophe Euler; il ne voulait pas perdre un excellent officier d'artillerie ; il ne put obtenir son congé que sur les instantes demandes de Catherine II. En arrivant auprès de sa nouvelle souveraine, le jeune Euler trouva beaucoup plus qu'il n'avait quitté : son avancement fut rapide, et la direction de la manufacture d'armes de Sisterbeck lui fut confiée. L'officier d'artillerie ne se bornait pas aux attributions de son emploi ; il était astronome, et fut chargé d'aller observer, dans la Russie méridionale, le passage de Vénus sur le soleil, en 1769. Il profita de cette mission pour déterminer avec plus d'exactitude divers points de la carte de Russie sur lesquels on n'avait point de données assez précises. Depuis cette époque jusqu'à celle de la révolution française, il n'eut pas de nouvelle occasion d'être utile aux sciences, et bientôt on ne parla plus que de guerre; les lettres et les sciences furent enveloppées d'un nuage, ainsi que ceux qui les cultivaient. On ignore en quel temps Christophe Euler termina sa carrière, et cela par les mêmes causes qui ont plongé dans l'oubli les dernières années de son frère le médecin.—On voit que l'illustre Euler transmit à chacun de ses trois fils quelque partie de son éminente aptitude pour les mathématiques. On assure que ses autres enfants (il en eut treize) ne furent pas moins bien partagés à cet égard, sans en excepter celles de ses huit filles qui purent être mises à l'épreuve. A Bâle, l'esprit mathématique fut long-temps héréditaire dans la famille des Bernoulli ; Paris offrit aussi l'exemple de la famille d'un géomètre composée de onze enfants tous géomètres, dont un seul survécut : ce fut Clairaut, qui occupe une place si honorable dans l'histoire des mathématiques. On n'est donc pas toujours fondé à dire que

... Messieurs les savants, d'ailleurs très estimables,
Ont fort peu de talent pour créer leurs semblables.

Ferry.

EUMÉNIDES (mythologie grecque). Les anciens révéraient sous ce nom différentes déités chargées particulièrement du châtiment des ames criminelles. On les appelait aussi *Furies*. Elles naquirent du sang qui jaillit de la blessure de Cœlus lorsque Saturne mutila son père pour s'emparer lui-même du pouvoir souverain. Selon d'autres, elles étaient filles de la Terre. L'opinion la plus vulgaire les classe au nombre de trois, Alecto, Mégère et Tysiphone. Plutarque ne fait mention que d'une seule ; il la nomme Adraste et la fait naître de Jupiter et de la Nécessité. — Les Euménides étaient considérées comme les ministres

implacables de la vengeance des dieux, incessamment occupées à poursuivre et à punir le crime, soit sur la surface de la terre, soit aux sombres régions des enfers. La guerre, la peste, la discorde, les remords rongeurs, voilà les instruments qu'elles employaient sur la terre; aux enfers, elles exerçaient leur ministère par d'affreuses tortures et des supplices sans fin. Leur culte était presque universel; leur nom était sacré, il était défendu de le proférer. Dans l'Achaïe, elles avaient un temple célèbre; les ames pures seules y avaient accès. Le coupable qui osait pénétrer dans le sanctuaire était aussitôt frappé de frénésie. — On leur offrait des sacrifices et des libations. Les victimes étaient généralement des tourterelles et des brebis. Les libations consistaient en miel et en vin; leurs fêtes étaient annuelles et en grande vénération. A Athènes, on n'admettait à ces solennités que les citoyens libres et ceux dont la vie était sans tache. — Leurs traits sévères et menaçants, leur vêtement lugubre, annonçaient leur redoutable mission. Des serpents leur tenaient lieu de chevelure; leurs mains étaient armées de torches ardentes, de fouets ou de scorpions. La morsure de leurs serpents empoisonnait le cœur des hommes, et une étincelle de leurs torches y allumait un affreux incendie. — Finissons cette notice par une observation qui n'a sans doute pas le mérite de la nouveauté, mais qu'on ne saurait assez répéter, c'est que, dans toutes les religions, filles de spéculations humaines, on s'est plus attaché à faire trembler les hommes qu'à les rassurer. Les Grecs, dont l'imagination féconde et gracieuse embellit de tant d'aimables fictions l'histoire de leurs dieux, ne sont pas plus exempts de cet abus que les nations féroces et grossières du Nord. La sombre cour de Pluton occupe une bien plus large place dans leur système religieux que les pompes de l'Olympe, et leurs poètes théologiens ont raconté avec bien plus de complaisance les cris affreux du tartare que les voluptés de l'élysée. HESSE.

EUNUQUE, nom formé des mots grecs *eunê* (en latin, *lectum*), et *échéin* (en latin, *tueri*), c.-à-d. *gardien du lit nuptial*. — § 1. Cette cruelle coutume des Orientaux, d'ôter à un individu le pouvoir de perpétuer son espèce, et de le dégrader pour mieux asservir un sexe dont les faveurs n'ont de prix qu'autant qu'elles sont volontaires, l'*eunuchisme* enfin, ce résultat nécessaire de la polygamie, et qui l'entretient à son tour, est-il autorisé par les lois naturelles? On pourrait alléguer en sa faveur l'exemple de certaines espèces d'animaux, telles que les abeilles, les fourmis, les termites, chez lesquelles il y a des neutres dont les organes sexuels sont naturellement oblitérés. Toutefois, priver un être parfait de la faculté de se reproduire, c'est attenter à la plus sacrée des lois, celle de la multiplication de l'espèce. — L'eunuque, être annulé sur la terre, existence ambiguë, ni homme ni femme; méprisé du premier comme incapable, haï de celle-ci comme impuissant, attaché au fort pour opprimer le faible, tyran, parce qu'il n'est pas maître, joint à son despotisme emprunté la rage et le dépit d'être privé des jouissances dont il devient le témoin, et nourrit en son cœur des passions avec le désespoir éternel de les assouvir. On peut bien, en effet, retrancher les organes extérieurs, mais non déraciner les désirs intérieurs. Origène et ses sectateurs, tels que Léonce d'Antioche, les Valésiens, etc., se trompèrent en se rendant eunuques par motif religieux; leur chasteté n'était plus qu'involontaire; en s'ôtant la gloire de résister par leurs propres efforts, ils se créèrent des regrets sans se donner une vertu. C'est pourquoi l'église condamna avec raison cette pratique. On a vu, au XVIIIe siècle, le pape Clément XIV abolir l'usage de la castration des hommes qu'on pratiquait pour faire des *soprani*, et défendre à ceux-ci de chanter dans les églises. C'est encore pour cette raison que nul homme ne peut obtenir aujourd'hui les ordres sacrés s'il est eunuque; car, bien que les ecclésiastiques soient tenus à un eunuchisme

moral, au célibat, il faut avoir le mérite de la résistance à l'aiguillon de la chair pour mériter la palme de la récompense. — On ne doit pas toujours considérer comme eunuque l'homme privé d'organes apparents, puisque ces organes peuvent être demeurés dans la cavité abdominale; les lapins, les oiseaux, et presque tous les jeunes animaux sont dans ce cas. Les individus *monorchides* ne sont pas efféminés pour cela, témoins Sylla le dictateur, et le Tatar Timour-Lengh. L'organe existant se trouve alors plus volumineux et peut faire la fonction des deux. Les *triorchides*, comme dans une famille de Bergame, dont parle Sinibaldi dans sa *Genéanthropie*, ne sont pas toujours plus ardents que les autres hommes, le troisième organe n'étant souvent qu'un renflement de l'épididyme. — Les castrats opérés par la compression, la distorsion (comme les *spadones*, les *thlasiai* chez les Grecs et les Latins), ne sont pas toujours hors d'état d'engendrer; quelques vaisseaux ont pu échapper à l'opération : ainsi l'on a vu des bœufs capables encore d'imprégner des génisses. Pythias amie d'Aristote, était fille d'un eunuque *thladias*, ou par compression. Les Scythes qui devenaient eunuques, selon Hippocrate, à force de monter à cheval sans étriers, étaient de ce genre. D'après ces faits, plusieurs médecins légistes ont cru que le mariage pouvait être permis en pareil cas aux eunuques. Leurs femmes cependant seraient bien malheureuses, si la loi ne leur permettait pas plus de liberté qu'à d'autres, *de se trouver toujours auprès des plaisirs, et jamais dans les plaisirs*, selon le mot de Montesquieu (*Lettres persanes*, 53). Au reste, les Romaines ne dédaignaient pas l'amour des eunuques, s'il en faut croire le mordant Juvénal.

Sunt quas eunuchi imbelles ac mollia semper
Oscula delectent, ac desperatio barbæ;
Et quod abortivo non est opus...

— Les voyageurs Tavernier, Thévenot, assurent qu'il survit à peine un quart de tous ceux auxquels on fait subir cette opération cruelle, qui a lieu d'ordinaire sur des nègres de huit à dix ans; de là vient qu'ils sont plus coûteux que les autres. Il y beaucoup moins de danger pour la vie dans la castration par compression, ou bistournement. Chez les femmes, la castration véritable consiste dans l'extirpation des ovaires. C'est ainsi qu'on l'opère aussi sur les femelles d'animaux, sur les truies. Paul Zacchias prétend que cette opération a été exécutée quelquefois en Allemagne, et un père irrité des débordements de sa fille exerça sur elle son art, qu'il employait pour les animaux; le succès en fut complet. — § 2. L'histoire de l'eunuchisme remonte très haut dans l'antiquité, puisque le livre de Job, l'un des plus antiques, parle déjà des eunuques. Ceux-ci sont donc de beaucoup antérieurs à Sémiramis, cette reine fastueuse de l'Orient, qui soumit la première des hommes à la castration, pour mieux les asservir dans sa cour, au rapport d'Ammien-Marcellin et de Justin. Des opinions religieuses avaient introduit aussi la castration parmi les Galles, prêtres de Cybèle. Dans l'Orient, la circoncision des mâles, l'excision des nymphes des femmes, quoique pouvant avoir des raisons fondées selon les climats, ne sont pas moins le résultat d'opinions religieuses. Quant à la castration des femmes, s'il est vrai que le roi de Lydie, Andramytis, l'ait fait pratiquer, selon Athénée, il serait difficile d'en voir l'utilité, si ce n'est afin de les rendre stériles. Cette opération, chez elles, est encore plus dangereuse pour la vie que celle exercée sur les hommes. Il est probable, toutefois, que ce n'était que la nymphotomie, en usage encore aujourd'hui dans l'Éthiopie et d'autres pays chauds, qui produisent des prolongements incommodes, par l'effet du relâchement des parties membraneuses. — On fait encore aujourd'hui beaucoup d'eunuques, soit en Syrie, soit en Perse, soit en Afrique chez les nègres. On les vend plus ou moins cher, selon qu'ils sont en tout ou en partie privés d'organes extérieurs. Il n'y a point de grande maison, surtout chez les pachas et autres agents du gouvernement, où il

ne s'en trouve, soit pour garder le harem, soit pour élever les enfants et prendre soin des affaires domestiques. Les eunuques nègres les plus hideux restent plus spécialement chargés de surveiller les femmes, comme étant les moins accessibles à la séduction. En effet, les jeunes eunuques blancs, s'ils ne sont pas privés de tout, peuvent abuser des femmes. Ils conservent la peau douce, l'air de fraîcheur et ce mol embonpoint qui les fait même rechercher des Orientaux, sous ces ardents climats où la facilité des jouissances en égare les désirs. C'est par ces sortes de liaisons si réprouvées et si contraires au but de la nature que plusieurs eunuques parviennent, dans les cours d'Asie, aux plus hauts emplois. Débarrassés des soins d'une famille, privés de la source des grandes passions et de l'ambition des premiers postes auxquels leur malheur ne permet pas d'aspirer, ils passent pour être plus fidèles, plus sûrs, plus assujettis que les autres hommes; ils attirent la confiance et éloignent d'eux le soupçon et l'envie. Alexandre-le-Grand avait son eunuque *Bagoas*, Néron son *Sporus*, etc. Ainsi, Photin sous Ptolémée, Philétère sous Lysimaque, Ménophile sous Mithridate, Eutrope sous Théodose, etc., gouvernaient les états de ces princes. On sait, en général, qu'ils montrèrent tous les vices des petites ames, tandis que le gouvernement des empires requiert une grande force de caractère et de génie. On cite pourtant Favorinus le philosophe, Aristonicus, général d'un des Ptolémées d'Égypte; Narsès, sous Justinien; Haly, grand-visir de Soliman II, et quelques-autres eunuques qui montrèrent de l'élévation d'esprit ou du courage. On peut dire néanmoins que sans leur mutilation ils en auraient sans doute montré davantage. Ainsi, Abeilard ne conserva point, après le traitement cruel qu'on lui fit subir, la même ardeur de génie. — C'est à cause de cette faiblesse naturelle aux eunuques qu'on les charge dans l'Orient, la Perse et l'Indostan, de l'éducation de la jeunesse chez les grands. Xénophon, dans son roman de la Cyropédie, rapporte comment agissaient les Perses. Les itchoglans ou pages de sa hautesse sont instruits par les eunuques du sérail. Cet attachement aux enfants, ou cette *philogénésie*, si naturelle aux êtres faibles et aux femmes, se remarque chez tous les animaux *neutres* ou eunuques, chez les abeilles et fourmis mulets, et chez les chapons; ceux-ci s'apprennent même à couver des poussins avec autant de sollicitude que les poules. On voit à peu près la même chose parmi les cochons châtrés, tandis que les mâles les plus ardents, en toute espèce, repoussent la progéniture. — Si le faible recherche le faible, il aspire aussi à s'attacher au fort pour en recevoir protection. C'est pourquoi tout eunuque tend naturellement à l'état d'esclavage domestique. Son impuissance flatte le pouvoir de son maître, qui se croit plus homme auprès d'un demi-homme, *semivir*, comme on nommait jadis les eunuques. Mais en devenant esclaves, ils contractent aisément tous les vices de la bassesse. Craintifs par faiblesse, et par-là même fourbes et faux, ne pouvant rien par la vigueur, ils recourent à la flatterie; incapables de grands travaux, ils sont d'une avarice sordide; ne pouvant atteindre à la gloire, ils se rabattent sur la vanité. Ils rivalisent avec les femmes soumises à leur garde de finesse et d'artifice, pour se garantir de leur haine ou de leurs tromperies, et se venger d'elles dans leurs picoteries éternelles. Aussi, la plupart des eunuques sont méchants avec une feinte douceur. De toute manière, ils n'avaient pas chez les Romains le droit de servir de *témoins*. — § 3. Quoique la castration ne produise pas en tout les mêmes résultats que l'*épuisement* (*v.* ce mot), ils sont cependant très analogues. Le trait distinctif de l'eunuque est la mollesse, la flaccidité, la pâleur de ses chairs, le relâchement de son tissu cellulaire. Son système glanduleux est très développé, très lymphatique, comme chez le sexe féminin, dont il copie les formes. — Un second trait est le défaut de barbe, de poils aux

aisselles et au pubis chez les castrats faits avant l'âge de la puberté. Les animaux chez lesquels les mâles sont distingués par des cornes tombantes, comme le cerf, ou par des crêtes et des ergots, comme le coq, etc, manquent toujours de ces signes distinctifs s'ils sont soumis à la castration avant de les avoir produits; mais s'ils subissent cette opération après l'âge pubère, ils conservent ces attributs de leur sexe. De même, l'homme rendu eunuque après l'accroissement de la barbe, la garde, quoique moins fournie et moins épaisse qu'à l'ordinaire; ce qui était déjà expérimenté du temps d'Aristote (*Hist. anim.*, l. IX, c. 50). — Il suit de cet affaiblissement physique que les eunuques ont plus d'embonpoint, d'empâtement, que les autres individus; effet qu'on obtient aussi sur les bestiaux domestiques. On a même trouvé l'art de châtrer les poissons, les carpeaux, pour les engraisser. Par une réciprocité analogue, les individus trop gras, les femelles surtout, deviennent inhabiles à la génération par cette polysarcie. Charlevoix rapporte que les sauvages caraïbes châtraient leurs prisonniers de guerre pour les engraisser avant de les dévorer : raffinement d'anthropophagie peu présumable. — Les eunuques si mous ont un gros ventre, des cuisses épaisses, des jambes gonflées par l'humidité surabondante qui s'y précipite; ils sont peu ingambes, peu propres à la marche. Ils n'éprouvent point les maladies dépendantes du *strictum* des solides; ils sont exempts de la goutte. Par la même cause, on a des exemples d'individus maniaques ou furieux guéris au moyen de la castration; et les chiens soumis à cette opération ne deviennent jamais enragés, selon Columelle. — Les eunuques ont une peau lisse ou presque sans poils comme les femmes; cette peau humide fait encore qu'ils sont peu exposés à la calvitie; la chute des cheveux, leur aridité, leur blancheur précoce étant attribuées à la dessiccation, il arrive que ces changements sont lents chez les eunuques. Par la même cause, on explique pourquoi les bœufs ont de plus grosses cornes que les taureaux. L'humidité étant prédominante dans tous les individus castrats, hommes et animaux, la taille devient plus haute, plus volumineuse, et tous ces êtres, faisant peu ou point de déperdition d'humeurs, les organes du corps profitent ou s'enrichissent de cette continence forcée, comme la chasteté des *eunuques spirituels*, dévoués au culte sacré, cause la corpulence, indépendamment d'une vie sédentaire ou contemplative. — Par cet état, les eunuques ont encore le ventre relâché; ils rendent beaucoup d'urine crue, car ils transpirent peu et sont rarement sujets aux calculs des reins et de la vessie. — Mais leur énervation, ou la prostration des forces, résultat de la castration, les fait vieillir de bonne heure : on n'en cite guère de centenaires. Leur pouls faible, leur sang pâle, leur tempérament mou, les font paraître bientôt ridés, décrépits. La chair des animaux castrats est dépourvue de l'odeur forte qui imprègne celle des mâles, surtout vigoureux, sauvages; et à l'époque du rut elle est même fade, flasque et blanche. — On a remarqué que c'est principalement sur l'organe vocal que la castration manifeste son influence. Comme la puberté, développe tout à coup l'énergie musculaire et tend la fibre, les cordes vocales, ou les rubans ligamenteux de la glotte, acquièrent alors plus de tension et d'épaisseur, le larynx et les cartilages aryténoïdiens se dilatent. On le remarque surtout chez les cerfs en rut, qui ont le col gonflé et qui brament avec force, comme chez les oiseaux chanteurs au printemps. Aussi, la voix change beaucoup alors et descend d'un octave dans l'homme. Les plus fortes basses-tailles ne conservent la gravité de leur voix de *ténor* que par l'assujettissement à la continence; c'est afin de parvenir à ce résultat que les anciens Romains *infibulaient* leurs chanteurs (*v.* INFIBULATION), et les femmes qui ont un timbre de voix masculin passent pour ardentes. La castration, au contraire, détendant les fibres vocales, ne permettant point au larynx de s'élargir, conserve à

l'eunuque le même son de voix aigu, ou de *dessus (soprano)*, qu'il avait dans l'adolescence, comme les enfants de chœur; tout au plus, il acquiert un plus puissant volume de voix par l'élargissement de la poitrine avec l'âge. Cette même mollesse des ligaments aryténoïdiens empêche le *soprano* d'articuler distinctement la lettre R, qui exige un frôlement rapide de l'air dans ces cordes vocales. Par cette raison, les enfants, les individus à texture molle, ont d'ordinaire la *langue grasse*, car le grasseyement est un signe de délicatesse. Nous voyons, au contraire, les hommes mâles, articuler âprement la consonne R, surtout dans la colère et les imprécations, tandis que le timide Chinois, le nègre esclave, ne la peuvent prononcer, soit par faiblesse, soit par la situation oblique de leurs dents. — C'était donc afin d'avoir des chanteurs capables de remplir les rôles de femmes sur les théâtres, où celles-ci n'étaient point admises (comme autrefois en Italie), qu'on avait conservé dans cette contrée l'usage horrible de cette mutilation. Les chapons et autres animaux perdent aussi l'éclat de leur voix par la castration. La plupart des femelles d'oiseaux ne chantent pas, et les mâles se taisent après l'époque de la génération : le rossignol même n'a plus alors qu'un vilain cri ou gloussement. Tout cela démontre l'étroite sympathie qui existe entre la glotte et les organes sexuels, comme on le remarque dans la constriction spasmodique des hystériques, etc. On a dit aussi que les eunuques et les femmes n'ont jamais réussi dans les hautes sciences, dans l'épopée, la tragédie, et tous les travaux qui demandent un génie sublime, parce qu'ils manquent du principe de la virilité. Le mot génie vient originairement de la puissance générative, qui crée et invente. Quoiqu'on instruise beaucoup les castrats en musique, la plupart y sont très médiocres, et l'on ne voit pas qu'aucun d'eux ait composé quelque œuvre remarquable. J.-J. Virey.

EUPATOIRE. Genre de plantes dont plusieurs espèces ont été employées en médecine beaucoup plus qu'elles ne le sont maintenant. Ce genre appartient à la syngénésie polygamie égale de Linné, à la grande famille des synanthérées flosculeuses de Jussieu. Il a pour caractères l'involucre oblong, cylindrique, imbriqué ; le réceptacle nu, des fleurons peu nombreux, la graine couronnée d'une aigrette composée de poils capillaires simples ou dentés, le pistil très long. Les espèces les plus employées en médecine sont : l'eupatoire d'Avicenne, l'eupatoire aya-pana, celle à feuilles de germandrée, et l'eupatoire pourpre. Il n'y a guère que la première espèce qui soit usitée en France. La tige en est rougeâtre, haute, cylindrique, velue et rameuse ; les feuilles opposées, presque sessiles, les fleurs purpurines ; la racine est un peu épaisse, fibreuse et blanchâtre ; toutes les parties de la plante ont une odeur forte et désagréable et une saveur âcre et nauséense. — D'après les expériences de M. Boudet, cette plante contient, outre les principes communs aux végétaux de nos climats, une matière de nature animale, une huile volatile, de la résine, et un principe amer, âcre. — La racine est purgative ; l'herbe est tonique et excitante ; à doses un peu fortes, elle partage à peu près les propriétés de la racine. — Cette plante est connue aussi sous le nom d'*eupatoire commune*, d'*herbe de sainte Cunégonde*, d'*eupatoire à feuilles de chanvre*. Quant à l'eupatoire aya-pana, elle n'a pas soutenu en Europe la réputation qu'on lui avait faite au Brésil ; M. Alibert même ne lui a reconnu quelque utilité que dans certains cas de scorbut. T. Drummond.

EUPHÉMISME (rhétorique). Ce terme, d'origine grecque, signifie *discours de bonne augure*. Il sert à désigner une de ces figures de rhétorique qu'on appelle *tropes*, lesquelles sont d'un usage fréquent dans le discours soutenu, et surtout dans la conversation. L'*euphémisme* a pour objet de déguiser à l'imagination des idées qui sont ou peu honnêtes, ou désagréables, ou tristes ; en conséquence, il consiste à savoir éluder l'emploi des expressions propres qui réveilleraient directement ces idées, et à

ne faire usage que de termes délicatement détournés, qui, enveloppant ces idées comme d'un voile, semblent cacher en partie ce qu'elles ont de choquant ou de pénible. On voit par-là que l'*euphémisme* est une sorte de périphrase inventée par la délicatesse, et ayant une fonction spéciale, celle d'adoucir à volonté tout ce qui, exprimé crûment, serait susceptible de blesser, d'affliger ou de déplaire. Ainsi, les Latins, au lieu du terme *mourir*, qui leur paraissait, en certaines circonstances, un terme funeste, disaient quelquefois par euphémisme : *avoir vécu*, *avoir été*, *s'être acquitté de la vie*. Ainsi, nous disons tous les jours : *n'être plus jeune*, pour *être vieux*. C'est par *euphémisme* qu'on dit à un pauvre : *Dieu vous assiste! Dieu vous bénisse!* au lieu de lui dire : *je n'ai rien à vous donner*. De même si l'on veut congédier quelqu'un, on lui dira : *Voilà qui est bien*, *je vous remercie*, plutôt que de lui dire brutalement, *allez-vous-en*. On doit aussi placer dans le domaine de l'*euphémisme* toutes ces formules de regret qu'emploie la rhétorique administrative quand il s'agit de refuser des emplois ou des faveurs. — Plus d'une fois, l'éloquence et la poésie ont recouru avec succès à la ressource de l'*euphémisme*. Dumarsais fait remarquer que, dans les livres saints, le mot *bénir* est mis en certains cas au lieu de *maudire*, qui a une signification précisément opposée : «Comme il n'y a rien de plus affreux à concevoir, ajoute-t-il, que d'imaginer quelqu'un qui s'emporte jusqu'à des imprécations sacriléges contre Dieu même; au lieu du terme *maudire*, on a mis le contraire par *euphémisme*. » Quand Virgile dit : *Auri sacra fames* (la soif sacrée de l'or), *sacra* se prend pour *execrabilis* : c'est encore par *euphémisme*. Cicéron, plaidant la cause de Milon, se garda bien de dire aux juges que les serviteurs de son client avaient tué Clodius : un tel aveu, fait simplement, eût pu exciter dans l'esprit de ses auditeurs des sentiments peu favorables à sa cause. L'habile orateur se contenta donc de dire par *euphémisme* : « Ils firent ce que tout maître eût voulu que ses serviteurs eussent fait en pareille occurrence. » C'est aussi un bel exemple d'*euphémisme* que ce vers sublime de la tragédie des *Templiers* :

Mais il n'était plus temps... les chants avaient cessé.

Le poète ne pouvait annoncer d'une manière plus heureuse la mort de ses héros. — En fouillant dans l'histoire, on trouverait facilement une foule de paroles mémorables où brille le mérite de l'*euphémisme*. L'empereur Julien, près d'expirer, distribuant ses biens entre ses amis, s'étonnait de l'absence de l'un d'eux, nommé Anatole, dont il ignorait la mort; Salluste lui répondit : *Anatole est déjà heureux*. — On ne saurait porter plus haut la sublimité de l'*euphémisme* que le prêtre qui, exhortant l'infortuné Louis XVI au pied de l'échafaud, lui adressa ces immortelles paroles : *Fils de saint Louis, montez au ciel!* — Les divers exemples que nous venons de citer suffisent pour faire bien apprécier ce que l'on doit entendre par *euphémisme*, et pour indiquer les cas où cette figure peut être employée heureusement. Nous terminerons en mettant à profit une réflexion de Voltaire, et nous dirons comme lui, que lorsque l'*euphémisme* sert à gazer des obscénités, cet adoucissement est bien cynique, et, par conséquent, indigne d'un honnête homme. CHAMPAGNAC.

EUPHONIE. Prononciation coulante, harmonieuse. Il faut distinguer deux euphonies, l'une grammaticale et l'autre poétique. Nous devons ce mot à la Grèce. Cette nation illustre, dans son aversion innée des sons mal sonnants et heurtés, créa ce mot, qu'elle opposa à celui de *cacophonie* (v.), afin d'exprimer la douceur de la vocalité (*vocalitas*) : c'est ainsi que Quintilien traduit l'expression grecque dont l'étymologie est *eû* (bien), et *phônê* (voix). L'euphonie grammaticale consistait chez les Hellènes, ainsi que chez les Latins, en des lettres intercalaires, généralement une des liquides L, M, N, a. Ainsi, dans le mot *a-arkhê* (sans commandement), les premiers ont inséré un

n, et disent *anarkhê*, (anarchie). Cet emploi des liquides, véritable instinct de l'harmonie, est de la plus haute antiquité; les Hébreux ont, dans leur vieil idiome, un mot charmant où deux d'entre elles sont employées : c'est *labana*, la blanche, ou la lune. Les *a* peignent la sérénité de cet astre, et les liquides *l* et *n*, son éclat mélancolique. Homère nous montrant Andromaque agitée par sa tendresse et ses pressentiments, souriante et pleurante à la fois, se sert de ce participe féminin, *dakruôngelasasa*, où la lettre *a*, nageant dans deux liquides, enchante d'abord l'oreille, et met sous les yeux les traits purs et doux de l'épouse d'Hector. Dans l'euphonie grammaticale, les Latins intercalaient quelques fois le D, exemple : *pro-sum* (je sers), *pro-d-es* (tu sers); il équivaut à T dans notre impératif : *va-t'en* pour *va-en*. Quant à l'euphonie poétique des Latins, elle étale toute sa richesse dans ce vers de Virgile :

Omnia sub magnâ labentia flumina terrâ,
Tous les fleuves coulant au sein du globe immense.

Dans notre langue, ainsi que dans la plupart des idiomes, descendus de l'antique Ausonie, l'apostrophe est à peu près toute l'euphonie grammaticale. C'est ainsi que nous disons l'*amour* pour le *amour*, l'*ombre* pour la *ombre* : citons pour exemples ce vers si doux :

D'une Héloïse en pleurs entendre gémir l'ombre;

cet autre du Tasse :

Canto l'armi pietose e'l capitano.
Je célèbre le chef et la pieuse armée.

Comme modèle d'euphonie poétique française celui si célèbre que l'harmonieux Racine met dans la bouche d'Hippolyte :

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

C'est l'azur, c'est la sérénité du beau ciel de la Grèce. Enfin ce vers si admirable :

Hélas! qu'aux cœurs heureux les vertus sont faciles!

Comme les liquides s'y pressent tranquillement! on croirait voir un ruisseau paisible qui s'épanche sous des fleurs... Soit dit ici en passant, nos poètes de la nouvelle école dédaignent l'euphonie, c'est peut-être impuissance, car nul d'entre eux ne passe pour être musicien. Il est dommage que cette corde harmonique, que cette résonnance de l'ame et de ses passions manque à leur talent. DENNE-BARON.

EUPHORBE, EUPHORBIACÉES. La substance connue en pharmacie sous le nom d'*euphorbe* est en petite masses irrégulières, demi-transparentes, friables, inodores, d'un jaune pâle à l'extérieur, blanchâtres intérieurement, d'une saveur âcre et brûlante. Elle n'est pas autre chose que le suc laiteux de différentes espèces d'euphorbes convenablement desséchés. C'est un irritant violent qu'on n'emploie qu'à l'extérieur. — Un assez grand nombre de plantes portent le même nom et forment un genre nombreux dans la *dodécandrie trigynie* de Linné. Ce sont des fleurs hermaphrodites, à calice d'une seule feuille, 8 ou 10 divisions, dont 4 ou 5 plus intérieures, droites, ovales, pointues, et 4 ou 5 autres alternes avec les premières, plus extérieures, un peu colorées, étalées, charnues; 12 étamines ou plus, rarement moins, attachées au réceptacle, à filaments articulés, plus longs que le calice, à anthères arrondies; les écailles interposées entre les étamines; un ovaire arrondi, pédiculé, surmonté de 3 styles bifides; capsule saillante hors du calice, à 3 coques, à 3 graines. — Toutes ces plantes ont un suc laiteux, âcre et caustique; elles sont vénéneuses; on a essayé de les employer desséchées comme émétiques et purgatives, et en topiques irritants pour remplacer les cantharides. Les plus vénéneuses sont les suivantes : euphorbes des anciens, des Canaries, tiraculi, peplus, réveille-matin, verruqueuse, à larges feuilles, des marais, d'Irlande, *Characias*, des forêts, à feuilles d'amandier, ésule, petite ésule, de Mauritanie, à feuilles de laurier-rose, etc. Celles qui sont signalées dans les pharmacopées, sont : l'euphorbe-cyprès, l'euphorbe à grandes fleurs, celle des marais et l'euphorbe vomitive : c'est dans l'écorce de la racine que réside leur principale propriété. — Les euphorbes ont prêté leur nom à la famille des euphorbiacées, qui comprend un grand nombre d'autres genres

de plantes, comme les mercuriales, les buis, les ricins, les maniocs, les crotons, etc., en tout plus de 435 espèces, dont un grand nombre sont des poisons actifs ou des médicaments puissants. — Les euphorbiacées sont des plantes monoïques ou dioïques, rarement hermaphrodites. Elles ont pour caractères botaniques : calice tubuleux ou divisé, simple ou double; les divisions intérieures quelquefois pétaloïdes. Dans les fleurs mâles, étamines en nombre défini ou indéfini, à filaments distincts ou réunis, insérées au réceptacle ou au centre du calice. Dans quelques espèces des paillettes ou des écailles interposées entre les étamines. Dans les femelles : 1 seul ovaire supérieur, sessile ou pédiculé, surmonté d'un style triple ou quelquefois simple et terminé par 3 stigmates ou plus. Le fruit est une capsule à autant de loges qu'il y a de styles ou de stigmates, s'ouvrant en 2 valves avec élasticité et contenant chacune une ou deux graines; embryon entouré par un périsperme charnu.

T. Drummond.

EUPHRATE, le plus grand fleuve de l'Asie occidentale, et l'un des plus célèbres dans la Bible et dans l'histoire, coule tout entier dans la Turquie asiatique; son nom, dérivé de l'hébreu, conserve encore les formes de cette langue. Il est composé de l'article ou pronom *hu* (le, ce), et de *phereth*, qui présente une triple signification : *croître, s'augmenter; féconder, fertiliser; diviser, séparer*. Les Grecs, en échangeant ce nom en celui d'*Euphratès*, l'ajustèrent au génie de leur langue, avec la signification de *réjouir*, à cause de l'agrément que ce fleuve répand dans tous les pays qu'il parcourt. Les Turcs le nomment *Frat*. On sait que l'Euphrate est un des quatre fleuves qui arrosaient, dit-on, le paradis terrestre; que sur ses deux rives brilla jadis la superbe Babylone, dont on trouve à peine quelques vestiges près de Hillah; qu'il fut long-temps la barrière qui séparait l'empire des Parthes, devenus plus tard celui des Perses sassanides, des pays soumis aux Romains et aux empereurs d'Orient. C'est près des bords de l'Euphrate, à Cunaxa, que Cyrus le jeune fut vaincu par son frère Artaxercès-Memnon, et que les dix mille Grecs, ses auxiliaires, commencèrent cette belle retraite qu'a immortalisée la plume de leur chef Xenophon. C'est encore près de l'Euphrate, à Carrhes (Harran), que Crassus fit subir à un armée romaine la honte d'une défaite devant les Parthes. Lucullus, dans la guerre contre Mithridate, sacrifia un taureau dans ce fleuve pour en obtenir un passage favorable, et Pompée, en poursuivant ce prince, fit le premier jeter un pont de bateaux sur l'Euphrate. C'est à cause de sa situation sur les bords de ce fleuve que le petit royaume de Comagène, réduit en province romaine, prit le nom d'*Euphratésie* ou *Augusta-Euphratésienne*. — L'Euphrate a deux principales sources : l'une, appelée aujourd'hui *Mourad* ou *Kara-Sou*, vient des montagnes de la Grande-Arménie, et passe à 5 ou 6 lieues nord-est d'Erze-Roum. Son cours est plus long que celui de la seconde source, qui descend d'une autre chaîne de montagnes plus au sud, et assez près de la source du Tigre : si bien que les anciens attribuaient à ces deux fleuves une commune origine. Les deux branches de l'Euphrate, réunies près de Monnacotoum, à environ 20 lieues d'Erze-Roum, coulent d'abord au sud-ouest, vers Samisat (Samosate), où une chaîne de hautes montagnes l'empêche d'aller se jeter dans la Méditerranée. Il commence alors à porter de petites saïques; mais son lit rempli de rochers rend la navigation peu commode et peu sûre. Arrivé aux confins de la Petite-Arménie, il se dirige vers le sud en faisant quelques détours, et, après avoir traversé un défilé du mont Taurus, séparé l'Anatolie de la Turcomanie ou Arménie turque, et le Diarbeckr ou Mésopotamie, de la Syrie et du désert d'Arabie, il se joint au Tigre dans l'Irak-Arabi ou Chaldée, près de Cuorna ou Khorna, ville ainsi nommée à cause de sa position sur la pointe ou corne que forme la jonction des deux fleuves. Ils n'ont plus alors qu'un lit commun qui

court droit au sud, entre le Khouzistan ou Ahwaz (l'ancienne Susiane), et l'Irak-Arabi, et se décharge dans le golfe Persique par sept embouchures, qui forment un delta composé de plusieurs îles nommées Keban ou Goban. L'Euphrate perd son nom depuis sa jonction avec le Tigre à 60 lieues de son embouchure. Les anciens nommaient *Basilicata* (fleuve impérial), à cause de sa largeur, de sa profondeur et de son cours majestueux, le bras de mer qu'ils forment ensemble, et qui porte aujourd'hui le nom de *Schat-el-Arab* (fleuve des Arabes). Le cours entier de l'Euphrate est de plus de 450 lieues. Les principales villes qu'il baigne sont : Malatia ou Mélitène, Samosat, El-Bir, Raccah, Rahabah, Anah, Hillah et Bassora. Il reçoit plusieurs rivières, renferme un grand nombre d'îles, et fournit de l'eau à divers canaux dont quelques-uns communiquent avec le Tigre, à travers la Mésopotamie. Il formait autrefois, depuis les confins de cette province jusqu'à la mer, différents bras qui se sont desséchés ou réunis au principal. Les Arabes regardent les eaux de ce fleuve comme très salutaires pour la guérison de presque tous les maux. Elles grossissent au mois de mars et sont toujours basses au mois de septembre. A El-Bir, en Syrie, il a 400 pieds de large, et on le traverse sur un pont de 32 bateaux. C'est là qu'il devient plus navigable; mais on ne s'y sert que de kibes, sorte de radeaux soutenus par des outres en peau. De Hillah jusqu'à Bassora, on le descend et on le remonte en bateaux. A Bassora, le flux et le reflux du golfe Persique y facilitent l'arrivée et le départ des petits navires. Les Anglais s'occupent avec activité à établir des bateaux à vapeur à El-Bir, pour naviguer avec plus de promptitude sur l'Euphrate jusqu'à son embouchure dans le golfe Persique, et de là jusqu'à Bombay, que par la voie de la mer Rouge. Ils éprouveront peut-être quelques obstacles de la part des nombreuses tribus arabes qui errent et campent sur les deux rives du fleuve, et qui mettent à contribution les voyageurs. Cependant le premier bateau à vapeur anglais est parti d'El-Bir le 25 septembre 1835. H. AUDIFFRET.

EUPHROSINE, ou mieux EUPHROSYNE, comme l'exige l'étymologie grecque, est une des *Grâces* (*v.*), qui sont au nombre de trois seulement, selon la vieille théogonie d'Hésiode et Homère. Le nombre trinaire, image de l'angle parfait, était le symbole de l'égalité et de l'union fraternelle. Le nom de cette déesse signifie *noble-pensée* (*eu-phrosunê*) : ce fut à elle particulièrement que sacrifia Platon; malheureusement la plupart des philosophes n'ont pas suivi son exemple. Euphrosine présidait aux plaisirs honnêtes. Les premiers poètes la vêtirent, ainsi que ses sœurs, d'une robe de gaze transparente; mais depuis, de même que ces dernières, on l'a toujours représentée nue, décente, dans la fleur de la jeunesse, et les lèvres animées d'un sourire virginal et d'une merveilleuse douceur. DENNE-BARON.

EUPHUISME. Grâce au génie de Walter-Scott, qui ne connaît pas ce bel esprit de la cour d'Élisabeth, ce fat du XVIe siècle, ce sir Piercy Shafton, qui apportait au milieu des mœurs et de la pauvreté de l'Écosse son amour du luxe et de la métaphore, ses vêtements magnifiques et la broderie de sa conversation? Sir Piercy représentait un petit-maître du temps de John Lillie, qui jouit d'une réputation aussi prodigieuse qu'elle fut courte. Cet homme, qui avait deviné Mlle de Scuderi et les *précieuses*, était appelé, dans le titre de ses pièces de théâtre, le seul rare poète du siècle, le spirituel, le comique, le facétieusement ingénieux et l'ingénieusement facétieux John Lillie. Blount, son éditeur, nous assure qu'il s'asseyait à la table d'Apollon, que ce dieu lui décerna une couronne de ses propres lauriers, et qu'il ne manquait pas une seule corde à la lyre dont il se servait. Le livre qui fit sa réputation est intitulé : *Euphues et son Angleterre*, *ou l'anatomie de l'esprit*. Aussitôt les courtisans de parler *euphuisme*, c'est-à-dire d'allier les idées les plus monstrueuses et les plus outrées, de rechercher les *concetti* les plus bizarres et l[illegible] natu-

rels, et d'affecter un style forcé et guindé que quelques écrivains, au nom de la vérité, emploient encore aujourd'hui en se proclamant originaux et modèles. Le barreau et la chaire adoptèrent le jargon de Lillie comme la cour, et, soit imitation, soit mauvais goût de l'époque, nous retrouvons dans presque toute l'Europe ce penchant au style ridiculement figuré, que Ben Johnson attaqua dans le *Cinthia's revels*. Un des exemples les plus grotesques qu'on en pourrait citer est l'oraison du brave Crillon, prononcée au mois de décemb. 1615, à Avignon, par le jésuite Bening, et dont l'abbé d'Artigny a donné en long extrait au cinquième volume de ses mémoires, ainsi que celle de l'archiduc Albert, sous le titre du *Soleil éclipsé*, par dom Bernard de Montgaillard. Cependant le jésuite l'emporte sur le prédicateur de l'ordre de Citeaux.

De Reiffenberg.

EURE, rivière de France, qui prend sa source au milieu de la forêt de Loigny, dans le département de l'Orne, en sort presque aussitôt pour arroser celui d'Eure-et-Loir, pénètre dans celui de l'Eure, coule parallèlement à la Seine, et se jette dans ce fleuve à une demi-lieue E. de Pont-de-l'Arche, après un cours de 35 lieues, dont 23 navigables, depuis le village de Saint-Georges-sur-Eure, 4 lieues et demie au-dessus de Chartres. L'Eure se dirige d'abord à l'est-sud-est, puis toujours vers le nord. Elle traverse Chartres, Nogent-le-Roi et Louviers, et passe à 1 lieue de Dreux. — Les principaux affluents de cette rivière sont l'*Iton*, sur laquelle se trouve Évreux, et qui a un cours de 28 lieues et demie; l'*Aure*, qui passe à Verneuil (cours de 16 lieues); et la *Blaise*, sur laquelle est assise la ville de Dreux; son cours est de 11 lieues. Les difficultés que présentait la navigation de l'Eure à Louviers ont fait établir, en 1808, un petit canal de dérivation à travers les prairies de la Villette.

Eure, département de France, formé de la partie occidentale de l'ancienne Normandie (pays du Vexin-Normand, de la Campagne de Saint-André et de Neubourg, d'une portion du Perche, des pays d'Auge, d'Ouge, de Lieuvain et du Roumois). — *Situation, étendue, population et division*. Le département est situé dans la région du Nord. Il est borné au nord par l'embouchure de la Seine et le département de la Seine-Inférieure, à l'est par ceux de l'Oise et de Seine-et-Oise, au sud-est par celui d'Eure-et-Loir, au sud-ouest par celui de l'Orne, et à l'ouest par celui du Calvados. Il a 24 lieues 1/2 de l'est à l'ouest, 21 1/2 dans sa plus grande largeur; dans l'arrondissement des Andelys, à l'est, celle-ci n'est que de 9 1/2. On évalue sa superficie à 623,283 hectares ou 315 lieues carrées de France. D'après le recensement de 1832, sa population s'élève à 424,248 individus. Il est divisé en 5 arrondissements : Pont-Audemer, les Andelys, Louviers, Bernai et Evreux, subdivisés, le 1er en 8, le 2e en 6, le 3e en 5, le 4e en 6 et le 5e en 11 cantons, lesquels comprennent 798 communes. — *Aspect général*. Excepté dans les arrondissements de Pont-Audemer et des Andelys, qui présentent des mouvements de terrain assez prononcés, le reste du pays est en général plat. Le point le plus élevé du département est le mont Rôti, dont le sommet aride se voit au nord-ouest de Brionne, entre Lieurey et Saint-Georges du Vièvre. — *Hydrographie*. Le département de l'Eure est traversé par la Seine, pendant environ 15 lieues et demi. La Rille y a presque tout son cours, qui est de 30 lieues, et y reçoit la Charentonne et la Corbie. Elle prend sa source dans le département de l'Orne, passe à Laigle, Beaumont-le-Roger, Brionne, et se joint à la Seine à 2 l. 1/2 S.-O. de Quillebœuf. Elle est navigable pendant 4 lieues pour des bateaux de 40 ou 50 tonneaux. L'Eure et l'Iton fertilisent ses parties centrale et méridionale, tandis que l'Aure forme presque toute sa limite avec le département d'Eure et-Loir, et que l'Epte le sépare de ceux de l'Oise et de Seine-et-Oise, en y recevant la Levrière. Sur le côté opposé coule l'Andelle. Entre Quillebœuf et la Rille, sur les bords de la Seine,

se trouve le marais Vernier : c'était jadis une anse, dont une grande partie, que les marées ne recouvrent plus, est mise en culture. — *Climatologie.* Le climat est ordinairement doux, mais humide et variable. En général, le thermomètre n'y descend pas à plus de 6 degrés (R) au-dessous de zéro, et n'atteint guère plus de 15 à 16 en été. Les vents les plus fréquents sont ceux du sud-ouest, du nord, d'ouest et de nord-ouest : ces derniers y amènent, comme presque partout, des brouillards et des pluies. — *Sol.* Le sol est partout fertile. Il est souvent argileux, et repose presque toujours sur des masses calcaires. La couche de terre végétale qui recouvre la crête des coteaux est peu profonde et superposée à du tuf ; sur leurs versants, la terre calcaire couvre du silex, au dessous duquel se trouvent, dans quelques endroits, des bancs de craie. — *Productions agricoles.* Les plaines de ce département donnent de belles moissons, dues plutôt à la nature du sol qu'à la culture : les meilleures terres ne rapportent pas plus de 4 ou 5 pour un ; ce qui indique en général une culture mauvaise. Partout le système des jachères est suivi : il est rare de voir alterner avec des plantes fourragères. On y recueille du blé, de l'orge, du seigle et de l'avoine en abondance ; dans quelques cantons, du chanvre, des légumes et de la gaude. Les arrondissements de Pont-Audemer et de Bernai donnent de beau lin. Dans les environs de Louviers, on voit de vastes champs de chardons à carder. Le cidre étant la principale boisson des habitants, et la seule pour la classe inférieure et les petits fermiers, la culture des pommiers à cidre y est généralement pratiquée et avec beaucoup de soin sur les grandes fermes : il y a des cantons où les champs ressemblent à des vergers. Le poirier et le prunier sont aussi très communs. Quant au raisin, le climat ne lui permet pas de venir à maturité complète, et le vin que l'on en tire, quoiqu'agréable au goût, n'en conserve pas moins de la verdeur ; il ne se garde pas plus de trois ans. Les forêts occupent une superficie de 82,956 hectares, dont 15,343 appartiennent à l'état, 619 aux communes et établissements publics, et le reste aux particuliers. Les masses les plus remarquables sont celles de Pont-de-l'Arche, d'Evreux, de Breteuil, de Conches, de Beaumont, d'Ivry, de Lions, des Andelys, de Vernon et de Montfort. Elles sont peuplées de chênes, de hêtres, d'ormes, de trembles, de châtaigniers, de bouleaux, de cormiers, etc. ; l'orme, le frêne, le saule, le peuplier, le marronnier, ornent les vallées. — *Zoologie.* Ce département offre, comme celui de la Seine-Inférieure, de vastes et beaux pâturages, où l'on nourrit des chevaux, des bœufs et beaucoup de troupeaux de moutons d'une haute taille, mais dont la laine est assez commune : ceux des bords de la mer, connus sous le nom de moutons de *présalé*, offrent une chair délicate et très recherchée. On élève aussi beaucoup de porcs et de volaille. Avant la révolution, les forêts du département servaient de refuge à des sangliers, des cerfs et des chevreuils, qui ont presqu'entièrement disparu ; le petit gibier n'y est pas rare. Quant aux rivières, elles sont très poissonneuses, et on y pêche, entre autres poissons, des saumons, des aloses et des tanches ; et dans le voisinage de Louviers, des ablettes, dont les écailles sont l'objet de quelque commerce. — *Minéralogie.* Ce département, et surtout l'arrondissement d'Evreux, possède de riches mines de fer, des carrières de pierre meulière, d'excellente pierre de taille (à Vernon, Louviers et Caumont), de grès, de chaux, de plâtre ; de la terre à potier, à foulon, à briques dans quelques endroits. — *Industrie.* L'industrie manufacturière y est extrêmement développée. Les Andelys, Donville, Bernai, Brionne, Nassandres, Waltier, Montfort-sur-Rille, mais surtout Louviers, possèdent des fabriques de draps renommées. Ce dernier endroit en a seul près de 40. Il y a de nombreuses *filatures de coton* à Evreux, Brouille, Ivry, Nonanconrt, les Andelys, Douville, Etrepagny, Coudrai, Fleury, Gisors,

Perriers, Pont-Saint-Pierre, Radepont, Brionne, Nassandres, Sainte-Opportune-du Bosq, Pont-Audemer, Tourville, Saint-Germain et Saint-Maclou; de *laine* à Gravigny, Nonancourt, Pont-Saint-Pierre, Beaumont le-Roger, Louviers (10) et Cailly sur-Eure, et 1 de *lin* à Acquigny, près de Louviers; des *papeteries* à Meuil-sur-l'Estrée, Neaufle-sur Rille, Rugles, Tillières, Montigny, (près de Verneuil), Perriers, Perruel, Vascœil, Montreuil-l'Argilé, Reville, Saint-Denys-d'Augerons, Saint-Laurent du Tincement, Saint-Vincent-la-Rivière, Cailly sur-Eure, Saint-Pierre de Lierrou, Montfort-sur-Rille et Pont-Authon; des forges à Breteuil, Verneuil, et principalement à Rugles, où il y en a 11, dont l'une occupe environ 2,500 ouvriers; de nombreuses tanneries à Pont-Audemer, qui en possède 35, Evreux, Ivry (renommées), Nonancourt, Verneuil, Gisors, Lions-la-Forêt, Bernai, Louviers, Beuzeville, Cormeilles et Montfort-sur-Rille; des fabriques de *bonneterie de coton* à Evreux, Rugles, Verneuil (grosse), Bernai et Pont-Audemer; de *coutils en fil et en coton* à Evreux, Claville, Verneuil et Lieurey; de *frocs* à Bernai, Saint-Aubin-du-Thenney et Cormeilles; d'*épingles* à Bourth (pour le compte des fabriques de Rugles et de Laigle) et à Breteuil; de *peignes* à Ezy, Ivry et Le Lhabit; de *rubans retors* à Bernai, Drucourt et Saint-Germain-la-Campagne; de *rubans de fil* à Saint-Germain-la-Campagne et Thiberville; de *cardes* à Evreux, Nonancourt et Louviers; quelques autres d'instruments modèles pour la culture (Claville), d'instruments à vents (La-Couture), de papier laminé (Croth), de broches de rouet (La-Neuve-Lyre), de toiles de coton (Rugles et le Neubourg), de droguets, bouracans et flanelles (Verneuil); d'*indiennes* (Charleval, Fleury et Lions); de *toiles* (Bernai, Carsix); de *velours* (Goupillière et Rouge-Perriers, où il y en a aussi 1 de basins à corsets), de *chandelles* (Bernai); de *colle-forte*, *de sellerie et éperonnerie* (Pont-Audemer); de *nouveautés en coton* (Lieurey, grande et belle manufacture); des *teintureries* à Bernai et Louviers; des *moulins à foulon* à Charleval, Pont Saint-Pierre, Radepont, Louviers, Ecardonville; et à *farine* (très importants) à Fleury; des *verreries à bouteilles* à Bezu-la-Forêt, Beaumont-le-Roger et Cheronvilliers; des hauts-fourneaux à Bonneville, Bourth, Breteuil (dit de l'Allier), Condé, Vieux-Conches, la Gueroulde, la Vieille-Lyre et la Houssaie; des *forges* à Conches, la Gueroulde, Rugles, Courcelles, Camfleur, Ferrière, Saint-Hilaire et Caumont; 1 *martinet* à Conches, 1 *laminoir* à Cheraument, 1 *fonderie* à Breteuil; des *fenderies* à Bourth, Breteuil (dite de Vaux-Goins), Vieux-Conches et la Vieille-Lyre; des *tréfileries de laiton* à Breteuil, Neaufle sur-Rille et Rugles, et 1 de fer aux Bottereaux. Verneuil a 2 riches pépinières, des tuileries et poteries; usines à Bazincourt, Thierceville et Droitecourt, près de Gisors. L'industrie du fer est presqu'entièrement concentrée dans l'arrondissement d'Evreux. La Seine (sur laquelle se trouve le port de Quillebœuf), l'Eure, l'Iton, 11 routes royales et 13 routes départementales sont les débouchés offerts au commerce de ce département, commerce alimenté par les produits de son sol et de ses nombreuses fabriques. On en exporte à l'extérieur des draps de toutes espèces, des cuirs, des toiles de lin, des coutils, des basins et autres étoffes de coton; des épingles, des objets en cuivre, des fers, des bois de construction, de marine et de chauffage, du bétail, des grains pour l'intérieur de la France. On donne en échange toutes les matières premières nécessaires aux fabriques et usines. Les Andelys et Lamarre font quelques affaires en écailles d'ablettes pour les perles-fausses.—*Etablissements publics.* Il y a des bibliothèques à Evreux (21,000 vols.), et Verneuil (3,000 vol.); des collèges communaux à Evreux, Gisors, Vernon et Bernai; une société centrale d'agriculture, sciences, arts et belles lettres, 1 beau jardin botanique à Evreux; et à Gaillon, une maison centrale de détention, où

l'on peut admettre 1,500 individus; ses produits en rouenneries, guingamp, tapis de laine, ouvrages de laine, instruments de mathématiques, sont estimés.— *Villes et endroits principaux. Evreux*, chef-lieu (*v.*) — *Louviers*, ville située sur l'Eure, et la plus importante de France pour la fabrication des draps fins. L'église, qui est fort ancienne, est assez remarquable. Outre ses articles de place, elle commerce en laines, grains, lin, bois et charbon. 8,627 habitants; à 5 lieues 3/4 nord d'Evreux et à 27 lieues 1/2 ouest-nord-ouest de Paris. — *Pont-Audemer*, jolie ville, bâtie au pied d'une montagne, sur la rive gauche de la Rille. Les produits des ses tanneries, joints à du lin, du fil, du velours de coton, du blé, du cidre, du bétail, etc., sont les objets de son commerce. 5,300 habitants; à 18 lieues nord-ouest d'Evreux, et à 44 lieues de Paris, dans la même direction. — *Bernai*, sur la Charentonne. Elle commerce en papier, fer, grains, bétail, cuirs, bougies, lin, fil et objets de ses fabriques. 4,480 habitants; à 10 lieues 1/2 d'Evreux, et à 36 lieues 1/2 ouest de Paris.— *Verneuil*, petite ville sur l'Aure et sur un bras de l'Iton, au milieu d'une belle plaine. Ses remparts ont fait place à de jolies promenades. On y remarque le clocher de l'église et la vieille tour de la Magdeleine. 3,722 habit.; à 9 lieues 3/4 sud-sud-ouest d'Evreux. — *Les Andelys*, petite ville divisée en deux parties, le Grand et Petit Andelys, situées à quelque distance l'une de l'autre. Cette dernière, bâtie sur la rive même de l'Eure, est le lieu natal du Poussin. 3,432 habitants; à 8 lieues nord-est d'Evreux (par Gaillon), et à 25 lieues nord-ouest de Paris. — *Gisors*, ville bâtie sur l'Epte, qui la divise en deux parties. On y remarque l'église paroissiale et de jolies promenades. Elle commerce en grains. 3,248 habitants; à 20 lieues 1/2 est-nord-est d'Evreux, et à 18 lieues 1/4 nord-ouest de Paris. — *Vernon*, petite ville sur la rive gauche de la Seine, que l'on y passe sur un pont de 22 arches, qui la réunit au faubourg de Vernonnet; on y remarque l'église. Elle possède 1 dépôt d'artillerie avec ateliers de charronage, et commerce en grains pour Paris, vins, laine, plumes. 2,700 habitants; à 11 lieues est-nord-est d'Evreux.—*Le Neubourg*, dans une plaine; il s'y tient un grand marché de bœufs toutes les semaines. Il commerce en grains. 1,800 habitants. — *Pacy-sur-Eure*, petite et ancienne ville, dans une belle vallée sur l'Eure. 1,500 habit.; à 4 l. 1/4 est d'Evreux.—*Quillebœuf*, petite ville sur la rive gauche de la Seine, qui, à partir d'ici, présente à la marée montante l'aspect d'un vaste lac. Les gros bâtiments, qui ne peuvent remonter jusqu'à Rouen, y déchargent. 1,500 habitants; à 3 lieues 1/4 nord de Pont-Audemer.—*Lions-la-Forêt*, petite ville près de la forêt du même nom, et sur le ruisseau d'Orléans. C'est le lieu natal de Benserade. 1,500 habitants; à 3 lieues 1/2 nord-nord-est des Andelys. — *Pont-de-l'Arche*, petite ville sur la rive gauche de la Seine, que traverse un long pont de 22 arches. Elle a été fondée en 854 par Charles-le-Chauve. Ce fut la première place qui se soumit à Henri IV. 1,700 habitants; à 3 lieues nord de Louviers. — *Beaumont-le-Roger*, sur la Rille. Il commerce en bois et fil de lin. 1,400 habitants, à 3 lieues 1/2 est de Bernai.—*Brionne*, autre petite ville sur la Rille. 1,450 habitants; à 4 lieues nord-est de Bernai. — *Conches*, sur la rive droite de l'Iton et le penchant d'une colline, est une petite ville très commerçante en fer, poteries et fontes pour tous les besoins des arts; à 4 lieues ouest-sud-ouest d'Evreux. O. MAC-CARTHY.

EURE-ET-LOIR, département de France, formé d'une partie du Perche et de la Beauce presque entière; il tire son nom de l'Eure et du Loir qui l'arrosent. — *Situation, limites, étendue et population*. Il est situé, comme le précédent, dans la région septentrionale, et borné au nord par le département de l'Eure, à l'est par ceux de Seine-et-Oise et du Loiret, au sud par ce même département et celui de Loir-et-Cher; au sud-

ouest par celui de la Sarthe, et à l'ouest par celui de l'Orne. Il a environ 23 lieues 1/2 du nord au sud, 20 de l'ouest à l'est, et 350 lieues carrées de superficie, ou 692,752 hectares. Sa population, d'après le recensement de 1832, est de 278,820 individus. Il est divisé en 4 arrondissements : Dreux, Chartres, Nogent-le-Rotrou et Châteaudun, partagés, le 1er en 7, le 2e en 8, le 3e en 4, et le 4e en 5 cantons, lesquels comprennent 451 communes.—*Aspect général*. La partie orientale est assez diversifiée; mais le reste, qui constitue le fertile plateau de la Beauce, ne présente qu'une vaste plaine entrecoupée de longues vallées peu profondes, et dont rien ne rompt l'ennuyeuse monotonie. Elle est au reste si mal arrosée que, d'Artenai à Dreux, c.-à-d. sur une longueur de 19 lieues, la route ne traverse qu'une seule rivière, l'Eure.—*Hydrographie*. L'Eure arrose la partie centrale et orientale, ainsi que la Vesgre et la Voise. Au nord coulent la Blaise et la Meurette, affluents de l'Aure, qui détermine sa frontière septentrionale. Les arrondissements de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou sont traversés par le Loir, la Yère, la Connie, l'Ozanne et ses autres affluents supérieurs. L'extrême lisière de ce dernier arrondissement est aussi arrosée par l'Huisne. Les restes de l'aqueduc de Maintenon se développent entre Pontgouin et Maintenon, sur une étendue de 12 lieues. L'étang de Bois-Balu, alimenté par un gouffre vomissant de temps à autre des poissons très gros, qui disparaissent bientôt après ; on suppose qu'il a quelque communication avec la petite rivière de Boussard, qui se perd dans le voisinage.—*Climatologie*. Le climat de ce départem.t qui est doux et tempéré, est presque partout vif et pur. — *Nature du sol, productions agricoles*. La vieille réputation de fertilité du sol de la Beauce nous dispense d'entrer dans aucun détail à cet égard. Presque partout la terre y présente d'elle-même ce qui est nécessaire pour lui donner une nouvelle vigueur; la marne repose en couches puissantes à quelques pieds de profondeur. Ailleurs, comme dans la partie sud-ouest et dans l'arrondissement de Nogent, le sol offre beaucoup de parties incultes, que l'on féconde avec les cendres des bruyères et des landes. Le blé, d'une nature très farineuse, forme la principale production de ce département, regardé comme le grenier de Paris et des contrées voisines. On y recueille aussi du seigle, de l'orge, de l'avoine, et partout des légumes, si l'on en excepte cependant les pommes de terre, qui sont peu cultivées; de la rabette, du lin, du chanvre, de la gaude, des chardons à drap dans quelques endroits, des vins d'une qualité médiocre, et sujets à tourner dans les chaleurs. Dans toute la partie plate, les arbres sont fort peu communs. C'est au nord, mais surtout à l'ouest, que s'élèvent à peu près toutes les forêts, dont la superficie totale est de 36,800 hectares. Les principales masses sont celles de Dreux, au sud d'Anet; des cantons de la Ferté-Vidame, Séuonches et La Loupe. Les chênes et les bouleaux en sont les principales essences. — *Zoologie*. Quoique les pâturages n'y soient pas en proportion des terres labourables, on y élève cependant beaucoup de gros bétail, des moutons et des chevaux, mais pas assez pour les besoins de la culture; ceux de l'arrondissement de Nogent conviennent particulièrement à la cavalerie légère. Les porcs et la volaille y sont aussi l'objet de beaucoup de soins. On recherche le lapin, la perdrix rouge, le pluvier, le vanneau, mais surtout le guignard, qui entre dans la confection de ces fameux pâtés de Chartres dont tout le monde a entendu parler. Les carpes dorées du Loir, les écrevisses de la Connie, les truites de la Blaise, de l'Huisne et de l'Eure, sont renommées, et nous y joindrons parmi les produits végétaux les melons de Nogent-le-Roi, les ognons de Chandons et les navets de Saussaie. — *Minéralogie*. Il y existe quelques mines de fer qui alimentent un haut-fourneau et quatre forges ; des carrières de belles pierres de taille, de grès à paver, et de la terre à potier et à faïence, employée à la manufacture royale de Sèvres comme terre à gazet-

tes. — Tout ce département est célèbre dans l'histoire politique de la Gaule, comme l'un des principaux siéges de la religion des Druides, qui accomplissaient leurs cérémonies barbares dans les forêts des environs de Chartres (*Autricum*) et de Dreux (*Drocum*). Les deux principales tribus qui occupaient ce territoire étaient les *Carnutes* et les *Durocasses*. — *Industrie*. Le département d'Eure-et-Loir est sans contredit l'un des plus agricoles de la France; aussi l'industrie y est-elle d'une petite importance. Les fabriques les plus nombreuses sont celles de *bonneterie* et *laine drapée*, à Chartres, Auneau, Baudreville, Chatenai, Gommerville, Grandville, Intreville, Janville (où l'on fait aussi beaucoup de bas de laine au tricot), Maintenon, Oisonville et Voves; de *draps*, *étamines*, *serges blanches* et *drapées*, *flanelle*, à Ecublé, Gironville, Maillebois, Mainterne, Sauveur-le-Vaville, Pontgouin, Nogent-le-Rotrou, Authon; de *couvertures de laine* et de *coton*, à Châteaudun, Escorpain et Laons. Il y a des *papeteries* à Bérou-la-Mulotière, Dampierre-sur-Aure, Saussaie, Sorel, Brunelles, Frétigny, et Pierre-Sixte, et à Mesnil près de Dreux, (brûlée en 1835); des *filatures de laine*, à Chartres (2), Sancheville (1) et Nogent-le-Rotrou (1); des fabriques de *chapellerie*, à Anneau, Dreux et Châteaudun; de *toiles*, à Brou; de *faïence* et de *poterie* à Abondant (avec tuilerie renommée), Mesnil-Thomas, Beaumont-le-Chartif; des *tuileries* et *briqueteries* à Abondant, Brou et Gallardon, où il y a aussi 2 fours à plâtre; des *tanneries* à Chartres (11), Châteaudun, Brou, Dreux (très importante) et Nogent-le-Rotrou; des *teintureries* à Chartres, Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotron; des *mégisseries* et des *corroieries* à Chartres, Nogent-le-Rotrou et Brou; des *forges* à Bérou-la-Mulotière et Dampierre-sur-Blévy; une *fonderie de fer*, celle du Boussard, à Mesnil-Thomas; des *moulins-à-tan* à Nogent-le-Rotrou, et une *sucrerie de betteraves* à Toury.— *Commerce*. — Ce département fait un commerce très considérable en grains, farines, volailles et moutons, pour l'approvisionnement des départements voisins, mais surtout de la capitale. Plus de 600 moulins à farine alimentent les exportations en ce genre. Celles de la laine et de la graine de trèfle sont aussi assez importantes. Quatre grandes routes royales ouvrent des communications faciles avec Paris, Orléans, Bordeaux et Nantes; et 20 routes départementales facilitent celles de l'intérieur. L'Eure et le Loir offrent aussi quelques débouchés par leur navigation. — *Etablissements publics*. — Il y a des bibliothèques à Chartres (30,000 vol. et 750 manuscrits), Châteaudun (5,600 vol.) et Nogent-le-Rotron; des colléges communaux dans ces mêmes endroits, un séminaire diocésain, une société d'agriculture, un jury pastoral et un jardin botanique à Chartres. — *Villes et endroits principaux*. — *Chartres* (v.). — *Nogent-le-Rotrou* dans un fond, sur l'Huisne, à 14 lieues ouest-sud-ouest de Chartres, avec un vieux château bâti à mi-côte du contre-fort de la colline qui le domine. C'est le lieu natal de Remi Belleau, l'un des sept poètes de la pléiade française; 5,800 hab. — *Châteaudun*, ancienne et jolie ville, située en amphithéâtre près du Loir, et où l'on remarque l'hôtel-de-ville et le collége. L'ancien château des comtes de Dunois, bâti au xe siècle, s'élève sur un rocher qui la domine. Elle a donné le jour à Jean Toutain, inventeur de la peinture sur émail. 6,460 hab; à 11 lieues sud-sud-ouest de Chartres, et à 34 lieues sud-ouest de Paris. — *Dreux*, au pied d'un coteau fertile sur la Blaise. On y remarque l'hôtel-de-ville, l'église paroissiale et la nouvelle église, où reposent les cendres de madame la duchesse douairière d'Orléans, qui l'a fait élever. Le poète Rotrou, l'un des créateurs du Théâtre-Français, naquit à Dreux. L'origine de cette ville est fort obscure. C'est sous ses murs que se donna, en 1562, la bataille dite de Dreux. A 8 lieues 1/4 nord-nord-ouest de Chartres, et à 20 lieues ouest de Paris. 5,166 hab. — *Illiers*, petite ville

sur la rive gauche du Loir, avec 2,060 hab. ; à 6 lieues 1/4 sud-ouest de Chartres. Trois lieues plus loin, dans la même direction, se trouve *Brou*, autre petite ville, aussi chef lieu de canton. 1,870 hab. — *Bonneval*, jolie petite ville, située sur le Loir, et où l'on remarque la flèche de l'église paroissiale, qui est très haute. A 7 lieues 1/2 sud de Chartres; 1,800 hab. — *Châteauneuf-en-Thimerais*, petite ville avec 1,300 habit.; chef-lieu de canton. A 6 lieues 1/4 nord-nord-ouest de Chartres.—*Authon*, petite ville avec 1,300 habit., et *Cloye*, sur le Loir, avec 1,500 habit.,la première à 14 lieues sud-sud-ouest, et la seconde à 14 lieues 1/2 ouest-sud-ouest de Chartres. — *Nogent-le-Roi*, petite ville, dans une vallée, sur l'Eure, 1,300 habitants. A 7 lieues nord de Chartres. — *Maintenon*, dans une belle vallée, à la réunion de l'Eure et de la Voise, et à 4 lieues 1/2 nord-nord-est de Chartres. On y remarque un château où Louis XIV épousa, dit on, Mme de Maintenon, et à l'extrémité d'un des jardins les arcades d'un aqueduc qui devait conduire les eaux de l'Eure à Versailles, mais qui ne fut pas achevé. C'est le lieu natal de Collin d'Harleville, auteur dramatique. 1,650 habitants. — *Auneau*, bourg sur la Voise, et où l'on montre la *merveilleuse* fontaine de St-Maur. 1,400 habitants; à 6 lieues 1/2 est de Chartres. — *Anet*, autre petit endroit, peuplé de 1,600 habitants, célèbre par le château que Charles VII y fit bâtir pour Agnès Sorel, est à 3 lieues 1/2 au nord-nord-ouest de Dreux. Tous ces derniers endroits sont chefs-lieux de cantons. (Voyez pour plus longs détails le *Dictionnaire géographique* publié chez Guyot, Paris 1835). O. MAC-CARTHY.

EURIPIDE, un des trois grands poètes tragiques de la Grèce, naquit la première année de la 75e olympiade (480 avant J.-C.), à Salamine, le jour même où les Grecs y remportèrent une victoire si mémorable sur les Perses. Ce jour fait époque dans l'histoire de la tragédie, car Eschyle s'y distingua au nombre des combattants, et le jeune Sophocle chanta l'hymne de la victoire, et marcha en tête du chœur qui la célébrait. La famille d'Euripide s'était réfugiée dans l'île de Salamine, peu avant l'invasion de Xerxès dans l'Attique. Son père Mnésarque était cabaretier, au rapport des biographes, et sa mère Clito était marchande d'herbes. Aristophane fait de fréquentes allusions à la bassesse de sa naissance, notamment dans les *Acharniens*, les *Chevaliers*, et les *Fêtes de Cérès*. Par déférence pour un oracle mal interprété, on éleva d'abord Euripide pour en faire un athlète. Cet oracle annonçait qu'il serait vainqueur dans les jeux publics. (*V.* Eusèbe, *Prepar. évangel.*, l. v, c. 33; et *Aulu-Gelle*, l. xv, c. 20.) Il se livra donc aux exercices du corps, et l'on dit même qu'il remporta une fois le prix. Mais son esprit le porta bientôt à d'autres études. Il s'exerça d'abord à la peinture; puis il étudia la rhétorique sous Prodicus, et la philosophie sous Anaxagore. On ajoute qu'il fut intimement lié avec Socrate, plus jeune que lui de dix ans. Celui-ci, qui fréquentait peu le théâtre, ne manquait cependant pas de s'y rendre, lorsqu'on représentait quelque pièce d'Euripide. Ces études de la jeunesse du poète laissèrent des traces profondes dans ses compositions tragiques. On y retrouve le système d'Anaxagore sur l'origine des êtres, et les principes de la morale de Socrate, ce qui le fit appeler le philosophe du théâtre. D'un autre côté, on sait le cas que Quintilien faisait de ses beautés oratoires (l. x, c. 1.), et il conseille aux jeunes gens qui se destinent au barreau la lecture de ses ouvrages, comme un excellent modèle de l'art de convaincre et de persuader. De tels éloges pourraient bien devenir la matière d'une critique; car il est difficile que les beautés les plus propres à faire de l'effet au barreau soient celles qui conviennent le mieux à la scène. —Ce fut la première année de la 81e olympiade qu'Euripide fit son début dans la carrière dramatique. Son premier ouvrage fut les *Péliades*: il n'obtint que la troisième nomination. On a la date de quelques-unes de ses autres pièces: d'a-

près l'argument de la *Médée*, elle fut représentée la première année de la 87e olympiade ; elle faisait partie d'une tétralogie, et n'obtint encore que le troisième prix. Trois ans plus tard, quatrième année de la 87e olympiade, il réussit complètement avec l'*Hippolyte*. Les *Phéniciennes* furent représentées la première année de la 92e olympiade, d'après le scoliaste d'Aristophane sur les *Grenouilles*, v. 54 ; et *Oreste*, la quatrième année de la même olympiade. Il paraît que ce fut là son dernier ouvrage ; car il mourut deux ans après, deuxième année de la 93e olympiade, suivant les marbres de Paros, à la cour d'Archélaus, roi de Macédoine, où il s'était retiré dans les derniers temps de sa vie. On n'est pas d'accord sur le genre de sa mort. Les uns racontent que, se promenant un jour dans un lieu solitaire, des chiens furieux se jetèrent sur lui et le mirent en pièces, D'autres prétendent qu'il fut déchiré par les femmes. Cette dernière tradition repose sans doute sur la haine qu'on lui attribue pour le sexe en général. On sait qu'Aristophane, dans sa comédie des *Fêtes de Cérès*, suppose que les femmes, brûlant de se venger des injures qu'Euripide leur prodigue dans ses tragédies, délibèrent entre elles sur les moyens de le perdre ; et l'auteur comique, tout en feignant de prendre le parti des femmes contre Euripide, les outrage lui-même bien plus audacieusement que ce dernier. Néanmoins Euripide se maria deux fois : la première femme qu'il épousa, à l'âge de 23 ans, s'appelait Chœrine, et lui donna trois fils ; après l'avoir répudiée, il en épousa une autre. Il paraît qu'aucune de ces deux unions ne fut heureuse.—Aulu-Gelle (l. XVII, c. 4) rapporte, sur le témoignage de Varron, qu'Euripide avait composé 75 tragédies, et qu'il ne remporta le prix que cinq fois. Cependant la biographie rédigée par Thomas Magister porte qu'il fit 92 tragédies, et qu'il vainquit 15 fois. Mais les autres biographes, Suidas et Moschopulus, ne parlent que de cinq victoires. Il ne nous reste de lui que 19 pièces ; en voici les titres : *Hécube*, *Oreste*, *les Phéniciennes*, *Médée*, *Hippolite*, *Alceste*, *Andromaque*, le *Cyclope* (drame satyrique), les *Suppliantes*, *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*, les *Troyennes*, *Rhésus*, les *Bacchantes*, les *Heraclides*, *Hélène*, *Ion*, *Hercule furieux*, *Electre*. Parmi les nombreux fragments de ses autres ouvrages, il nous reste aussi le prologue de *Danaé*, avec un fragment de chœur, plus trois passages assez considérables du *Phaéton*, trouvés en 1810, dans un manuscrit de la bibliothèque royale. — On a porté des jugements très divers sur le mérite d'Euripide comme poète tragique, tant chez les anciens que chez les modernes. Aristophane, son contemporain, l'a fréquemment parodié et tourné en ridicule dans ses comédies, surtout dans les *Acharniens*, les *Fêtes de Cérès* et les *Grenouilles*. Dans la première de ces pièces, le poète comique fait paraître un pauvre homme qui, ayant à se défendre devant le peuple, et cherchant les moyens d'attendrir ses juges, va emprunter à Euripide quelques-uns des haillons dont il habille ses héros, se moquant ainsi de la friperie dramatique et des moyens matériels employés trop souvent par Euripide pour produire le pathétique. Nous avons indiqué plus haut le sujet des *Fêtes de Cérès*, dont toute la dernière partie se compose de longues parodies des tragédies d'Euripide, et en particulier de son *Palamède*, de son *Andromède*, et de son *Hélène*. Enfin, le sujet des *Grenouilles* est la dispute d'Eschyle et d'Euripide sur la prééminence tragique ; c'est de la critique littéraire sous une forme bouffonne. Bacchus, ennuyé des mauvaises tragédies que l'on jouait à Athènes, depuis que Sophocle, Euripide et Agathon étaient morts, veut aller chercher aux enfers un poète digne de célébrer ses fêtes. Il trouve les enfers en émoi : Euripide, nouveau venu, dispute le trône de la tragédie à Eschyle, qui l'occupait avant lui. Pluton nomme Bacchus juge de ce débat. Alors commence une longue scène, riche de comique, où les deux poètes s'attaquent tour à tour sur les sujets de leurs pièces, sur les

prologues, sur les chœurs, etc. Eschyle étale son style pompeux et parfois boursouflé; Euripide déploie ses pensées subtiles, ses expressions fines et recherchées. Celui-ci reproche à son rival son enflure, son obscurité, ses grands mots forgés et ronflants, et le vide de l'action. Eschyle accuse Euripide d'avoir énervé le style de la tragédie, de le faire descendre à des détails trop vulgaires, et d'avoir mis sur la scène des crimes révoltants, des caractères vicieux, tels que ceux de Phèdre, de Sthénobée. En dernier lieu, on apporte une balance : chacun met ses vers dans l'un des bassins; mais Euripide a beau faire, elle penche toujours du côté d'Eschyle. A la fin, ce dernier, pour terminer l'épreuve, dit à son adversaire de se mettre lui-même dans la balance avec tous ses ouvrages, sa femme, ses enfants, et son ami Céphisophon, tandis que lui, Eschyle, en mettant deux vers de l'autre côté, est sûr de faire le contre-poids. Bacchus prononce en faveur d'Eschyle. On voit ici, parmi des critiques fondées, beaucoup d'exagération et d'injustice. Aristote, dans sa *Poétique*, appelle Euripide *le plus tragique des poètes*; mais c'est par allusion au grand effet de ses catastrophes funestes. Puis il ajoute : « Quoiqu'il ne soit pas toujours heureux dans la conduite de ses pièces. » Quintilien, de son côté, préfère Euripide à Sophocle, en les jugeant de son point de vue de rhéteur. *Sophocles et Euripides..... quorum in dispari dicendi viâ uter sit poeta melior, inter plurimos quæritur. Idque ego sanè, quoniam ad præsentem materiam nihil pertinet, injudicatum relinquo. Illud autem nemo non fateatur necesse est, iis qui se ad agendum comparant, utiliorem longè fore Euripidem. Namque is et in sermone (quod ipsum reprehendunt quibus gravitas et cothurnus et soccus Sophoclis videtur esse sublimior) magis accedit oratorio generi : et sententiis densus, et in iis quæ à sapientibus tradita sunt, penè ipsis par, et dicendo et respondendo cuilibet eorum qui fuerunt in foro diserti, comparandus : in affectibus verò cùm omnibus minor, tùm in iis quæ miseratione constant, facilè perspicuus.* Chez les modernes aussi, Euripide a longtemps obtenu la préférence. Racine paraît l'avoir étudié plus particulièrement, et l'a souvent imité. De nos jours au contraire, un célèbre critique, W. A. Schlegel, l'a rabaissé fort au-dessous d'Eschyle et de Sophocle. On en jugera par le passage suivant : « Quand on considère Euripide en lui-même, sans le comparer avec ses prédécesseurs, quand on rassemble ses meilleures pièces, et les morceaux admirables répandus dans quelques autres, on peut faire de lui l'éloge le plus pompeux : mais si au contraire on le contemple dans l'ensemble de l'histoire de l'art, si l'on examine sous le rapport de la moralité, l'effet général de ses tragédies et la tendance des efforts du poète, on ne peut s'empêcher de le juger avec sévérité, et de le censurer de diverses manières. Il est peu d'écrivains dont on puisse dire avec vérité autant de bien et autant de mal. C'est un esprit extraordinairement ingénieux, d'une adresse merveilleuse dans tous les exercices intellectuels; mais, parmi une foule de qualités aimables et brillantes, on ne trouve en lui ni cette profondeur sérieuse d'une ame élevée, ni cette sagesse harmonieuse et ordonnatrice que nous admirons dans Eschyle et dans Sophocle. Il cherche toujours à plaire sans être difficile sur les moyens. De là vient qu'il est sans cesse inégal à lui-même : il a des passages d'une beauté ravissante, et d'autres fois il tombe dans de véritables trivialités. Mais, avec tous ses défauts, il possède la facilité la plus heureuse, et un certain charme séduisant qui ne l'abandonne point. » — En général, Schlegel me paraît avoir jugé Euripide d'un point de vue trop limité. Il lui préfère Eschyle, parce que celui-ci a mieux conservé le caractère religieux qui fut d'abord inhérent au théâtre. On sait, en effet, que les représentations dramatiques étaient dans le principe des cérémonies religieuses. Les chœurs, auxquels la tragédie grecque dut son origine, furent d'abord des hymnes que l'on chantait

en l'honneur de Bacchus pour célébrer ses fêtes. L'esprit religieux du chœur, et l'idée imposante du destin, qui plane sur toute l'action, tels sont les traits fondamentaux de la tragédie grecque, surtout dans Eschyle et dans Sophocle. Il n'est pas besoin de rappeler les *mystères*, et le caractère profondément catholique du théâtre pendant le moyen âge. Mais on ne tarda pas à prendre plaisir à ces représentations pour elles-mêmes. L'idée religieuse n'y fut bientôt plus qu'accessoire. L'art dramatique, après avoir eu son berceau au pied des autels, grandit et se développa hors du sanctuaire ; et l'élément religieux finit par disparaître. Euripide marque d'une manière frappante cette transition de l'époque religieuse à l'époque philosophique ; et il n'y a nullement de la faute du poète ; c'est la marche inévitable de l'art, qui est forcé de suivre le mouvement des esprits. On peut y voir un progrès plutôt qu'une altération, ou du moins s'il y a décadence sous le rapport religieux, il y a progrès pour l'art. Euripide a en effet découvert un monde inconnu, le monde de l'ame, et ce fut la source de ses plus brillants succès. Quelques reproches qu'il mérite d'ailleurs, on ne peut méconnaître en lui un grand peintre du cœur humain. C'est par-là qu'il touche, qu'il attache, et qu'il doit plaire dans tous les temps, parce qu'il a retracé les sentiments éternels du cœur de l'homme. Son but principal est d'émouvoir : il connaissait la nature des passions, et il savait trouver les situations dans lesquelles elles peuvent se développer avec le plus de force. On peut faire bien des objections contre ses plans mal ordonnés, contre le choix de ses sujets et les hors-d'œuvre de ses chœurs, mais il reste supérieur dans l'expression vraie et naturelle des passions, dans l'art d'inventer des situations intéressantes, de grouper des caractères originaux, et de saisir la nature humaine sous toutes ses faces. Il est maître dans l'art de traiter le dialogue, et d'adapter les discours et les répliques au caractère, au sexe, à la condition des personnages. Tout en rendant justice à l'élégance et à la facilité de son style, il faut reconnaître qu'il a souvent fait abus des sentences et des tirades philosophiques. Par ses défauts comme par ses qualités, il était plus accessible à l'esprit des modernes ; c'est ce qui explique la préférence que quelques-uns lui ont donnée sur Sophocle, qui a maintenu l'art dans une région plus pure et plus idéale. ARTAUD.

EUROPE (mythologie historique), fameuse héroïne, fille d'Agénor et de Téléphassa, existait vers 1552 avant l'ère chrétienne. Il est aisé de voir que ces noms d'origine orientale ont été hellénisés par la transmigration. Dans le langage de Tyr, Europe signifie *la Blanche*, à cause de la pureté célèbre du teint de cette héroïne. Le mythe grec (la Fable) raconte que le maître des dieux, Jupiter, sous la force d'un beau taureau, éblouissant comme la neige, se jouant autour d'elle au bord de la vague écumeuse, cette vierge, pleine de confiance en sa douceur, s'assit sur son dos d'albâtre; puis, que le dieu, mugissant d'amour sous un poids si doux, malgré les cris des compagnes de cette princesse, entra dans la mer, et à travers les flots transporta en Crète cette illustre Phénicienne. Le taureau-dieu aborda dans cette île par l'embouchure du Léthé (fleuve d'oubli), mélancolique pressentiment de la perte d'une famille, d'une patrie et de compagnes que la jeune exilée ne devait plus revoir. Là, aux environs de Gortyne, sous de sombres platanes, Jupiter se manifestant à elle, cette nymphe se soumit à ses caresses, dont par la suite Minos, Éaque et Radamanthe, les trois juges infernaux, furent les fruits renommés.—Mais la sévère histoire veut que cette princesse ait été enlevée par des marchands crétois sur les côtes de la Phénicie, en représailles du rapt d'Io, fille d'Inachus, roi d'Argos. La poupe de leur vaisseau ornée de la figure sculptée d'un taureau blanc, leur roi Astérius (le prince des astres), qui ajoutait à son nom le nom divin de Zeus (Jupiter), et qui s'empara de la jeune princesse, éveillèrent l'imagination des Grecs. C'est sur cette trame

qu'ils ourdirent les fils brillants de ce mythe. Toutefois Europe, depuis reine des Crétois, fut divinisée après sa mort. Ses fêtes riantes, dans la langue de sa patrie, furent appelées *Hellotia*, louange, épithalame, souvenir de ses amours avec le maître de l'olympe. De leur côté, les Phéniciens,pour consoler Agénor leur roi de l'absence de sa fille, en firent une déesse, et confondirent son culte avec celui d'Astarté (la Lune). C'est sans doute de là que certains auteurs ont prétendu faussement qu'Europe s'était d'abord consacrée à Diane. Il jaillit de ce mythe historique une preuve irréfragable des transmigrations antiques des Orientaux dans les *îles* (la Grèce). Apollodore nous apprend que Libye (l'Afrique) et deux fils de Neptune (la mer), Bélus et Agénor étaient aïeule, oncle et père d'Europe. Ses frères n'étaient-ils pas enfin Cadmus (l'oriental) et Phœnix (le phénicien)? La Crète, avec sa dynastie de Minos, est incontestablement le premier foyer de civilisation de ce coin de l'Europe, contrée si célèbre par la vivacité de ses passions, la courtoisie de ses amours, la sagesse de ses lois, dignes des trois juges ci-dessus nommés, illustres enfants de la reine de Crète, et surtout par la blancheur du teint de ses peuples. Un scoliaste de Théocrite exalte la pureté du teint de cette nymphe. Une fille de Jupiter et de Junon, Angelo, dit-il, déroba le fard de la reine des dieux, sa mère, et le donna à Europe. Ici donc, mythe et histoire s'accordent à doter notre Europe du nom charmant de la nymphe phénicienne. Six vers d'un poète sont toute l'histoire de cette étymologie célèbre.

Aimable fille d'Agénor,
Nymphe, aux yeux bleux, au sceptre d'or,
Blonde Europe, la main des grâces
A dans un fard éblouissant
Pétri les roses de ton sang,
Qui brille au front pur de tes races.

DENNE-BARON.

EUROPE. Quoique l'une des plus petites divisions de la terre, l'Europe en est cependant la première, soit qu'on la considère en elle-même, soit qu'on l'envisage sous le rapport de sa puissance et de son influence sur le reste du globe. Excepté une faible portion de sa surface, qui s'étend au-delà du cercle polaire arctique, elle est entièrement située dans la zone tempérée septentrionale, et occupe la partie nord-ouest de l'ancien continent, auquel elle se rattache seulement à l'est. Partout ailleurs, c'est la vaste étendue des mers qui forme ses limites; au nord, les flots de l'océan Glacial arctique viennent battre ses côtes et se mêler à ceux de l'océan Atlantique, qui expirent le long de ses côtes occidentales. Au sud, les eaux de la Méditerranée la séparent et de l'Afrique et de l'Asie. Ses limites avec cette dernière, qui ne sont pas encore parfaitement arrêtées, s'étendent le long des monts Ourals et des rives du fleuve de ce nom jusqu'à son embouchure, et longent les bords de la mer Caspienne, d'où, à partir de Bakou, elles suivent la crête du Caucase pour s'arrêter au détroit de Yéni-Kaléh. La partie continentale de l'Europe a pour points extrêmes Tarifa en Espagne (36° 0') au sud, et dans une situation opposée, le cap Nord-Kyn (71° 5'); à l'ouest, le cap da Roca (11° 50' de longitude ouest) en Portugal, et la rivière Kara (62° 30', de longitude est), en Russie. En y comprenant les îles, on aurait des points plus reculés de plusieurs degrés. Sa plus grande longueur se déploie suivant une ligne de 1,275 lieues (de France), tirée du cap Saint-Vincent en Portugal, jusqu'à cette même rivière Kara, que nous venons de citer; sa plus grande largeur, du cap Nord au cap Matapan, est de 880 l. Quant à sa superficie, des calculs exécutés avec le plus grand soin par mon père, dans son *Traité élémentaire de géographie*, la portent à 491,782 lieues (toujours de France) carrées. La surface de l'Europe est montagneuse au midi et au nord, mais plate dans toute sa partie centrale et orientale. Elle offre toutes les variétés qui diversifient les autres parties du globe, mais, telles que le comporte son étendue et,par conséquent,avec un moindre caractère de grandeur qu'elles. Ses

montagnes ont été divisées par un savant orographe en sept massifs ou systèmes distincts, qui cependant se tiennent les uns les autres, et forment ainsi une crête tantôt couronnée de cimes colossales, tantôt à peine prononcée, mais dont l'influence se fait sensiblement sentir dans les eaux deux versants qu'elle établit, et dont les unes se dirigent les unes vers l'Atlantique et les autres sur la Méditerranée et la Caspienne. « Si un observateur, placé à la cime du mont Blanc, dit M. Bruguière (*Orographie de l'Europe*), ponvait embrasser de ses regards l'Europe tout entière, il verrait que le sommet sur lequel il se trouvé est le point culminant et presque le centre d'une longue suite de montagnes, qui commence au cap Saint-Vincent et va finir à l'est et au nord-est, d'une part au cap Matapan, et encore plus au nord, près des frontières de l'Asie. » — «Si l'immensité de cette vue lui permettait de suivre toute la courbe que décrit la principale ligne, s'il ponvait en reconnaître les directions, et distingner en même temps ses sinnosités, ses ramifications et ses conpures, il verrait qne plusieurs anneaux détachés de la grande chaîne, mais qui paraissent être son extrémité occidentale, traversent en divers sens la péninsule hispanique; qu'une barrière formidable (*les Pyrénées*) s'élève entre la France et l'Espagne, et que cet énorme rempart, composé de sommités arides, aiguës et sonvent inaccessibles, se prolonge au nord-ouest de ce dernier royaume (les montagnes de la *Biscaye*, de *Santander* et des *Asturies*), pousse vers le sud des contre-forts qui atteignent le Duero, et va se terminer au bord de l'océan par les caps Ortégal et Finistère. Il observerait que le tronc principal, prenant ensuite sa direction la plus générale, celle du sud-ouest au nord-est, étend ses branches sur une partie de la France et couvre le sol volcanique de l'Auvergne. Il remarquerait aussi que les montagnes de la rive occidentale du Rhône (les montagnes du *Vivarais et* du *Lyonnais, la Côte-d'Or, les monts Faucilles* et *les Vosges*) s'abaissent considérablement au-dessus de Lyon, deviennent à peine visibles dans la Bourgogne, et se lient près des sources de la Saône à une rangée de hauteurs qui court d'abord dans le même sens que le Rhin, le traverse ensuite au-dessous de Mayence et va se perdre en Allemagne. S'il jetait les yeux sur le bassin où le Doubs décrit tant de circuits, il verrait plusieurs chaînons (*le Jura*), que leur situation au centre de la chaîne, leurs pentes adoucies vers la Franche-Comté et leur escarpements opposés au lac de Génève, lui feraient aisément reconnaître pour une dépendance de la masse colossale sur laquelle il serait placé (*les Alpes*). Dans la partie du système la plus rapprochée de lui, il la verrait séparer la France de l'Italie (*les Alpes Grecques*, *Cottiennes et Maritimes*), convrir d'aspérités la Suisse et le Tyrol, s'enfoncer au sud-est jusque dans l'Albanie (*les Alpes Helvétiques*, *Rhétiques*, *Carniques*, *Juliennes et Dinariques*, *la chaîne du Pinde*), et former ainsi une des parois de l'Adriatique, tandis que l'autre mur de ce vaste bassin (*les Apennins*), tel qu'il dut exister dans les temps reculés, serait tracé par l'embranchement très remarquable qui commence aux sources de la Bormida et parcourt l'Italie dans toute sa longueur. Au-delà du golfe de Gênes et dans cette même direction, notre observateur découvrirait deux grandes îles (la *Corse* et la *Sardaigne*), dont la charpente est une chaîne de montagnes qui s'éloigne droit au sud, et que la mer coupe en deux parties inégales (par le détroit de *Bonifacio*). Si en se portant de ce côté, ses regards étaient attirés par le premier des volcans de l'Europe (l'*Etna*), il reconnaîtrait une continuation de la chaîne italique dans les deux rangées de hauteurs qui se croisent à peu de distance de Nicosia, et donnent à la Sicile une forme triangulaire. Sur la frontière méridionale de la Servie, et presque sous le parallèle où l'archipel illyrien se termine, la chaîne se fourche : il en verrait une branche (la chaîne du *Pinde*) se porter vers la Grèce, tandis que l'autre (le *Balkan*, le *Despoto-*

Dagh et le *Koutchouk* ou *Petit-Balkan*), se replie au sud-est jusqu'aux bords de la mer Noire et de la Propontide. Au nord de ce dernier rameau et sous le méridien du golfe de Salonique, il distinguerait une file de montagnes qui, se dirigeant d'abord perpendiculairement au cours du Danube, est coupée par ce fleuve aux environs d'Orsova, et se recourbe ensuite de manière à envelopper la Transylvanie, la Hongrie, la Moravie et la Bohême (les *Karpathes orientales* et *occidentales*, les *Zdarsky-Hory*, les *Sudeten* et les *Bæhmeer-Wald*). A l'ouest de ces dernières hauteurs, il apercevrait quelques groupes de petites montagnes (le *Thuringerwald*, le *Harz*, l'*Egge*, le *Westerwald*, l'*Alb* ou *Alp* et le *Schwarzwald* ou *Forêt-Noire*) disséminées sur l'Allemagne occidentale; mais au-delà de ces faibles éminences il ne verrait plus que des plaines immenses (celles de la Prusse, de la Hollande, du Mecklenburg et du Danemarck) qui s'étendent jusqu'aux bords de la Baltique et de la mer du Nord. Si sa vue pénétrait au-delà de ces mers, il découvrirait les collines de l'Angleterre, qui atteignent leur plus grande élévation dans le pays de Galles, celles de l'Écosse, dont la structure et la constitution géognostique sont si remarquables; et dans un éloignement plus grand encore, il distinguerait les montagnes de la Scandinavie, blanchies par des neiges perpétuelles, qu'elles doivent bien moins à leur hauteur qu'à leur proximité du pôle boréal. — Si l'observateur que nous supposons, jouissait de ce spectacle admirable pendant les dernières chaleurs de l'été, quand la neige a disparu des hautes sommités où elle ne reste pas toute l'année, l'éclat de celles qui n'en sont jamais dépouillées lui servirait à reconnaitre les points les plus élevés. Il serait frappé de la blancheur que plusieurs sommets conservent constamment sous le ciel brûlant de Grenade (la *Sierra Nevada* ou *Neigeuse*). Il apercevrait de la neige dans la Galice et dans les Asturies; l'immense boulevard qui sépare l'Espagne de la France lui en montrerait aussi. Il n'en remarquerait pas dans l'intérieur de ce dernier royaume, ni sur toute l'étendue de l'Italie; mais la partie centrale de la chaîne (*les Alpes*) offrirait à ses yeux, depuis la source du Pô jusqu'à la Drave, une multitude de montagnes dentelées ou à forme pyramidale, dont les flancs sont recouverts de neige depuis le sommet jusqu'à 13 ou 14 cents toises au-dessus de la mer. Il distinguerait encore le faîte de quelques montagnes de l'Albanie, près des sources de l'Aoüs, peut-être aussi quelques cimes du Balkan; mais en avançant au nord, il n'en verrait plus que dans la Norvége, si ce n'est cependant vers la limite septentrionale de la Hongrie, où il discernerait à peine la pointe d'un seul pic (le *Ruska-Poyana*), qui arrive tout justement à la hauteur ou dans ce climat la neige ne fond plus. — Sept massifs ou systèmes principaux se partagent donc, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la surface de l'Europe. Le premier est le système *alpique*, qui embrasse la France presque entière, la Belgique, la Hollande, le Danemarck, l'Allemagne, la Prusse orientale, la moitié de la Pologne, l'Autriche, la Suisse, l'Italie, la Turquie et la Grèce; le système *hispanique*, qui couvre la péninsule de ce nom, et la partie méridionale du territoire français jusqu'à la Garonne; le système *britannique*, formé de la Grande-Bretagne et de l'Irlande; le système *scandinavique*, dont le nom indique suffisamment la position, mais qui comprend aussi la Finlande; le système *cyrnos-hysnusique*, des deux noms anciens de la Corse et de la Sardaigne; le système *taurique*, limité à la presqu'île de Crimée, et enfin le système *sarmatique*, le plus vaste de tous, puisqu'il embrasse la Russie entière et une partie de la Pologne, mais le moins remarquable par ses sommités. Il se lie à l'est avec cette longue chaîne de l'Oural, dont la direction, diamétralement opposée à celle des autres chaînes, semble former comme le Caucase une barrière entre l'Europe et l'Asie. — Les principaux points culminants de ces divers systèmes et des chaînes les

plus importantes qui en font partie sont :

Le mont Blanc,	dans	les Alpes Pennines, qui s'élève à	4,795 mètres.
Le mont Rosa,	»	id. id.	4,618
Le Finster-Aar-Horn,	»	id. Helvétiques.	4,362
L'Olan,	»	id. Cottiennes.	4,212
L'Iseran,	»	id. Grecques.	4,045
L'Ortels,	»	id. Rhétiques.	3,917
Le Gross-Glockner,	»	id. Noriques.	3,894
Le Mulhacen,	dans	la Sierra Névada.	3,534
La Marmolata,	»	les Alpes Carniques.	3,508
Le Pic de Nétou,	»	les Pyrénées.	3,494
La Pena de Penaranda,	»	les Pyrénées Asturiques.	3,362
L'Etna,	en	Sicile.	3,313
Le Terglou,	dans	les Alpes Juliennes.	3,311
La Ruska-Poyana,	»	les Karpathes.	3,021
Le Corno,	»	les Apennins.	2,902
Le mont Rotondo	en	Corse,	2,764
Le Mezzovo,	dans	la chaîne du Pinde.	2,728
Le Snæhatta,	»	les Alpes Scandinaves.	2,475
Le Gaviarra,		point culminant du Portugal.	2,403
Le Psilority,		au centre de l'île de Candie.	2,339
Le Pavdinsky,	dans	les monts Ourals.	2,177
Le Kleek,	»	les Alpes Dinariques.	2,111
Le mont Dore,	»	les Cévennes,	1,897
Le Genargentu,	en	Sardaigne.	1,830
Le Reculet,	dans	le Jura.	1,717
Le Riesenkopf,	»	les Sudeten et le point culminant de la portion de l'Allemagne située au nord du Danube.	1,644
Le Tchatyr-Dagh,	en	Crimée.	1,540
Le Ballon de Sulz,	dans	les Vosges.	1,431
Le Feldberg,	»	le Schwarzwald.	1,425
La Pointe-Noire,	»	le Spitzberg.	1,372
Le Ben-Nevis,	en	Ecosse (Grampians).	1,335
Le Brocken,	dans	le Harz.	1,115
Le Snowdon,	»	la principauté de Galles.	1,084
Le Vésuve,	»	le royaume de Naples.	1,052
Le Carran-Tual,	en	Irlande.	1,040

Il va sans dire que ces montagnes forment des vallées sans nombre, parmi lesquelles celles de la Suisse, et en général de toutes la chaîne des Alpes, se distinguent surtout par leurs beautés naturelles Il en est de même des vallées du Rhin, et de la Salembria, si célèbre dans l'antiquité sous le nom de Tempé. Les romans de Walter Scott nous ont familiarisés avec les vallées de l'Ecosse, qui, ainsi que celles de la Suède et de la Norwège, sont quelquefois occupées entièrement par de grands lacs. Il y en a d'autres qui n'ont rien de remarquable que leur vaste étendue, comme celles du Danube, du Rhône supérieur ou Valais, du Neckar, du Tage, de la Guadiana, de la Loire, de l'Allier, du Doubs, du Guadalquivir, de la Waag, de la Maros et de la Szamos. — L'Europe est, après l'Afrique, celle des six parties du globe qui offre le moins de montagnes

ignivomes. Sa partie continentale ne renferme qu'un seul volcan, le Vésuve ; les autres dominent de leurs bouches brûlantes ses principaux groupes d'îles : ce sont d'abord l'Etna (*v.*) en Sicile ; le fameux Stromboli, que la continuité de ses éruptions a fait nommer par les marins *le fanal de la Méditerranée* ; ceux de Vulcano et de Vulcanello, qui occupent, comme le précédent, chacun une des îles Lipari ; le grand volcan de Pico et celui de San-Jorge dans les Açores, et enfin celui de Sarytchev, qui éclaire de ses feux les régions glacées de la Novaia-Zemlia. — Le grand trait de la géographie physique de l'Europe est sans contredit ces mers intérieures dont l'influence a été si grande sur son commerce, son industrie et sa civilisation. La plus remarquable, comme la plus célèbre, est la *Méditerranée*, qui baigne en même temps les rivages de l'Asie et ceux de l'Afrique ; et qui reçoit par la petite *mer de Marmara* (ancienne Propontide), les eaux de la *mer Noire* (*Pontus Euxinus* des anciens), grossie de celles de la *mer d'Azov*, qu'alimentent et le Don et plusieurs autres rivières. Au nord, s'étend une autre Méditerranée appelée *mer Baltique*, dont une partie a reçu aussi la dénomination de golfe Bothnique, au-delà du point où elle détermine un vaste enfoncement qui doit son nom à la Finlande et au fond duquel s'élève la magnifique capitale de l'empire russe. Si l'on porte ses regards à l'est dans la direction du nord, on aperçoit la *mer Blanche*, qui s'avance dans l'intérieur des terres de la Russie septentrionale. Bien plus à l'est encore, la *mer de Kara* s'étend entre la Novaia-Zemlia et une grande presqu'île du continent asiatique. Cette partie de l'océan Atlantique resserrée entre les côtes de l'Angleterre et celles de la Norwége et du Danemarck a reçu le nom de *mer du Nord* ou *mer d'Allemagne*, parce qu'elle baigne une petite portion des côtes de cette région : au sud ouest, elle communique avec la *Manche* ou *mer Britannique*, autre partie de l'océan, située entre la France et Albion, ces deux vieilles rivales. Puis, comme si la mer ne devait servir qu'à séparer de grandes inimitiés, entre cette dernière et l'Hibernie, s'étend cette petite mer d'Irlande, au milieu de laquelle s'élève l'île de Man. — De nombreuses îles sont disséminées sur les côtes et dans les mers de l'Europe. Les plus étendues sont la Grande-Bretagne (12,679 lieues carrées), devenue si célèbre dans les fastes du monde ; la Novaïa-Zemlia appelée improprement Nouvelle-Zemble (8,000 lieues carrées), l'Irlande (4,170 lieues carrées), la Sicile (1,373 lieues carrées), la Sardaigne (1,241 lieues carrées), la Corse, Candie, l'île de Sjælland (Danemarck), Gœtaland (Suède), Bornholm (Danemarck), Négrepont, OEsel, le Spitzberg, que la Russie regarde comme une de ses dépendances ; puis, OEland (Suède), l'archipel des Açores, placé à tort jusqu'à présent au nombre des îles africaines, et que régit le Portugal ; l'Archipel grec, le groupe des Baléares, les îles Lofoden, sur la côte de Norwége ; les Shetland, les Orkneys (Orcades anciennement), les Hébrides ; Skye, Mull, Ila, Arran, dépendantes de l'Ecosse ; les îles Ioniennes, etc. les îles Fær, au Danemarck et au nord-ouest des précédentes ; le petit archipel du golfe de Quarnero, celui de la côte de Dalmatie ; les îles Tremiti, Ponza, Lipari, voisines du royaume de Naples et de la Sicile ; les îles d'Hyères, près de la Provence ; celles d'Oléron, de Ré, d'Yeu, Noirmoutier, Belle-Ile, Groaix, Ouessant, Jersey, Guernesey et Aurigny, proche des rivages occidentaux de la France. Ces trois dernières appartiennent, comme l'on sait, à l'Angleterre, qui a aussi sur ses côtes mêmes celles de Wight, Anglesea et Man. Dans la Baltique se trouvent encore l'île de Hogland et l'archipel d'Abo, entre la Suède et la Finlande ; dans l'océan Glacial, les nombreuses îles montagneuses groupées sur la côte septentrionale de la Norwége, l'île de Kalgouev, qui fait partie du gouvernement d'Arkhangel, et enfin l'île de Waigatz, entre le continent et la Novaia-Zemlia. — Les différentes mers de l'Eu-

rope ; réunies à l'océan, déterminent sept presqu'îles fort remarquables : la péninsule scandinave, où s'étendent la Suède et la Norwége ; la péninsule hispanique, qui forme l'Espagne et le Portugal ; l'Italie, si remarquable par sa forme, que les anciens ont comparée à celle d'une jambe ; la péninsule de la Laponie orientale, le Jutland en Danemarck, la Morée en Grèce, et la Crimée en Russie, auxquelles on pourrait ajouter la presqu'île de Kanin, détachée de la côté septentr.ale de ce dernier empire ; la péninsule macédonienne, en Turquie ; celle de Cantyre en Écosse ; celle des comtés de Devon et de Cornouailles, en Angleterre ; celles qui constituent la Hollande proprement dite, et la Bretagne occidentale en France. — Les différentes mers dont nous avons parlé plus haut forment 36 golfes principaux, qui sont, dans l'océan Glacial arctique, ceux de Tcheskaïa, de Kandalskaïa, d'Onéga et de la Dvina, en Russie ; de Varanger ; dans l'océan Atlantique, ceux de Westfiorden, entre les îles Lofoden et le Norrland ; de Hardanger et de Christiania, en Norwége ; de Kattegattet, entre la Suède et le Danemarck ; les Firths de Forth, de Murray, de Clyde et de Solway, en Écosse ; le Wash, en Angleterre ; en Hollande, le Zuider-Zee ; le golfe de Saint-Malo et l'immense golfe de Biscaye ou de Gascogne, en France ; le golfe de Setubal, en Portugal ; dans la Baltique, le golfe de Finlande et le golfe de Riga ou de Livonie, en Russie ; dans la Méditerranée propre, le golfe du Lion (et non de *Lyon*), le long des côtes de France ; ceux de Gênes, de Tarente, en Italie ; de Lépante, de Koron et de Kolokythia, en Grèce ; dans la mer Adriatique, ceux de Venise, de Trieste et de Quarnero ; dans l'Archipel, ceux de Nauplie, d'Egine, de Volo, de Salonique, d'Orfano, de Saros, d'Hagios-Manas et de Monte-Santo. — 22 détroits unissent entre elles les mers et parties de mer : ce sont ceux de Kara ou de Waigatz, entre la Russie et la Novaia-Zemlia ; de Qvarken, dans le golfe de Bothnie ; du Sund, du Grand et du Petit-Belt, précédés de celui appelé Skager-Rack, qui ouvre à la Baltique les eaux de la mer du Nord ; le Pentland-Frith, le Minch, le Petit-Minch et le canal du Nord, entre l'Ecosse, les Orcades, les Hébrides et l'Irlande ; le canal Saint-Georges, entre cette dernière île et l'Angleterre ; le Pas-de-Calais ou canal de Douvres, entre le comté anglais de Kent et le département français du Pas-de-Calais ; le Pertuis-Breton, entre l'île d'Oléron et la côte de France ; le détroit de Gibraltar, par lequel les eaux de l'océan se précipitent dans la Méditerranée ; le détroit de Bonifacio, entre la Corse et la Sardaigne ; le canal de Piombino, entre l'île d Elbe et la Toscane ; le Phare de Messine, entre la Sicile et l'Italie ; le canal d'Otrante, par lequel on sort de la mer Adriatique ; l'Euripe, entre Négrepont et la Hellade, si remarquable par l'irrégularité de ses marées ; les Dardanelles, dont il est si souvent question dans les affaires politiques de l'Europe ; le Bosphore, aux rives si pittoresques, et enfin le détroit de Yéni Kaléh ou de Taman, qui lie la mer d'Azov à la mer Noire. — Un nombre considérable de caps et de promontoires jalonnent dans tous les sens les côtes du continent européen : les plus remarquables et les plus connus sont le cap Gélania, extrémité septentrionale de la Novaia-Zemlia ; le cap Nord, si célèbre dans les voyages aux régions boréales ; le Norr-Kyn ou Norr-Künn, le plus septentrional de la partie continentale de l'Europe, puisque le précédent se trouve dans l'île de Mageroe ; le cap Sgagen, en Jutland ; le cap Wrath, en Ecosse (comté de Sunderland) ; le Land's-End (ou Finistère), en Angleterre (c. de Cornouailles) ; le cap Clear, en Irlande (c. de Cork) ; ceux de la Hogue, de Penmark, avec ses rochers si remarquables, en France ; Finistère, Gata, Palos, San-Martin et Creuz, en Espagne ; da Roca et Saint-Vincent, en Portugal ; le cap Corse, qui détermine l'extrémité nord de l'île du même nom, comme celui de Spartivento détermine celle de la Sardaigne au sud ; ceux d'Anzo, Campanella, Spartivento, delle Co-

lonne, de Santa-Maria di Leuca, en Italie; de Faro, Capo-Grosso et Passaro, en Sicile; le cap Promontore, dans l'Istrie; les caps Matapan et Colonne, en Grèce; le cap Emineh, en Turquie, et les caps Chersonèse et Takli, en Crimée. — Il est peu de régions mieux arrosées que l'Europe. On se ferait difficilement une idée du nombre de rivières qui sillonnent en tout sens sa partie orientale (la Russie); c'est aussi là que coulent les fleuves les plus grands, car, à mesure que l'on s'avance vers l'océan Atlantique, les cours d'eaux prennent moins de développement, par cela même que les montagnes et les mers se rapprochent davantage. Les principaux bassins de l'Europe sont les suivants, dont nous donnerons la superficie d'après un de nos géographes et minéralogistes les plus distingués, M. J. Huot :

	lieues carrées
Bassin du Volga,	83,828
du Danube,	40,075
du Dnépre,	25,918
du Don,	16,924
de la Dvina,	16,374
du Rhin,	10,002
de la Vistule,	9,946
de l'Elbe,	7,774
de la Loire,	6,640
de l'Oder,	5,760
du Duero,	5,553
de la Garonne,	4,011
du Pô,	3,919
du Tage,	3,772
de la Seine,	3,436

Après ces rivières, dont la longueur est suffisamment indiquée par l'étendue de leurs bassins, il reste à mentionner l'Oural (avec un cours de 480 lieues), la Biélaïa (295), la Petchora (275), la Theiss (275), la Desna (275), la Kama (245), l'Oka (240), la Viatka (220), le Rhône (208), la Save (192), le Dnestre (180), le Iloug(175), la Mézen (175), le Pripet (170), la Soura (165), le Donetz (160), le Kouban (150), la Guadiana (148), la Dvina méridionale (140), le Bug (145), la Soukhona, l'Èbre (115), le Glommen (115), le Tanoï; puis le Guadalquivir, en Espagne; la Tornea, la Ljusna, l'Angermann, l'Umea et la Lulea, en Suède; le Tibre, l'Arno et le Volturno, en Italie; la Tamise et la Severn, en Angleterre; la Spey, la Tay, la Tweed et la Clyde, en Écosse; la Shannon, en Irlande; le Niémen et le Térek en Russie; la Méritcheh (Maritza), le Karasou, le Drin, la Voioussa, en Turquie; l'Aspropotamos, la Roufia, la Hellada et l'Iri ou Hellos, en Grèce. — Toutes ces eaux traversent ou reçoivent celles d'un nombre prodigieux de lacs, disséminés avec profusion dans les parties septentrionale et centrale du continent : à l'ouest et à l'est de la Baltique, ils occupent une superficie de 7,600 lieues, et au sud des rivages de cette mer on en compte plus de 400. En Russie, nous citerons les lacs Ladoga (1,000 lieues carrées), Onéga (540 l. c.), Pæjjæne, Piélis, Imandra, Enara, Saïms, Péipous, Plja, Vigo, Top, Kouncho, Koubinskoé, Okladnikovo, Uléa-Trask, Oriwesi, Biélo-Ozéro, Ilmen, Voje, Ségo, Vit-Ozéro, Vodla, Kovda, Latcha; en Suède, ceux de Wenern (300 l. c.), Wettern (115 l. c.), Mælarn (83 l. c.) et Stor-Sjœ; en Suisse, ceux de Constance (28 l. c.), Genève (32 l. c.), Neuchâtel (11 l. c.), Lucerne ou des Quatre-Cantons, Zurich et le lac Majeur, qui appartient aussi à l'Italie, où s'étendent ceux de Garda, Como, Iséo et Celano. En Autriche, on remarque les lacs Balaton, Neusiedl, et celui si singulier de Zirknitz, à l'est-nord-est de Trieste; en Turquie, ceux de Rassein, à l'embouchure du Danube, d'Okhrida et de Ianina; en Grèce, celui de Topolias; en France, le lac de Grand-Lieu, près de Nantes; en Irlande, le Lough-Neagh. — L'art est venu compléter par des prodiges les lignes immenses de communications que toutes ces rivières et ces bassins intérieurs établissent entre les contrées qu'elles arrosent : de nombreux canaux achèvent ce que la nature n'avait fait qu'ébaucher. C'est en Angleterre surtout, en France, en Suède, en Russie, en Hollande, en Belgique, que l'on admire en ce genre les travaux hydrauliques les plus étonnants : tels sont les canaux du Cher (71 lieues 3/4), du Rhône au Rhin (68 l.), du Midi (54 l. 3/4), de

Bourgogne (54 l. 1/4), de Leeds et Liverpool (40 l. 1/4), latéral à la Loire (42 l. 1/4), de Gœta (en Suède, 42 l. 1/4); d'Ellesmere-et-Chester (38 l. 1/2), de Grande-Jonction (33 l.), de Grand-Tronc (33 l.), de Lancaster, Oxford, le canal Calédonien et celui de Dublin à la Shannon. — L'Europe, par la disposition intérieure de ses mers, ne tient au reste du continent que par l'est, et forme ainsi deux presqu'îles, qui donnent à son climat quelque chose d'analogue à celui des îles, où la chaleur et le froid ont moins d'intensité que dans les continents; comme elle est plus voisine du pôle que de l'équateur, elle n'est pas exposée aux sécheresses brûlantes de l'Afrique; mais, comme en même temps son extrémité la plus septentrionale est éloignée de 19 degrés du pôle arctique, elle ne subit pas l'action du froid au même degré que les terres polaires. Il résulte de plusieurs observations que la température moyenne annuelle de l'Amérique sept. est beaucoup plus froide que celle de l'Europe occid. aux latitudes correspondantes, et qu'une différence analogue existe entre le climat de l'Europe occidentale et celui de l'Asie orientale. Toutes les contrées méridionales de l'Europe formant le bassin de la Méditerranée, et situées au sud des Alpes et du Balkan, jouissent d'un climat chaud, dont l'intensité, quelquefois très grande, est encore souvent augmentée par les vents brûlants qui soufflent d'Afrique, tels que le *solano* des côtes d'Espagne et le *sirocco* d'Italie : celui-ci se fait même sentir jusqu'au Tyrol, où il est accompagné des mêmes phénomènes. Ici la neige ne fait que paraître; les gelées sont de peu d'intensité; les arbres fleurissent en janvier et février; l'été commence en avril ou mai; les pluies de quelque durée ne règnent que depuis octobre et novembre. A Barcelone, la température moyenne de l'année est de 17° 50 au-dessus de zéro, à Naples, de 17° 3, à Cadix, de 20° 3; c'est, après celle de Malte, la plus élevée de l'Europe. Cependant, il ne faut pas croire que les grands froids y soient inconnus : d'après les recherches de M. Arago, l'Adriatique, le Pô, le Rhône, furent gelés à plusieurs reprises différentes, entre autres en 1234, où des voitures traversèrent l'Adriatique sur la glace, vis-à-vis de Venise, ce qui indique au moins 20° (centigrades) au-dessous de zéro. Au nord des deux chaînes dont il a été question plus haut, c.-à-d. dans l'Europe moyenne, la température a une marche plus régulière, plus graduée que dans la région précédente, aussi favorable au règne végétal qu'au règne animal; les quatre saisons sont distribuées avec plus d'égalité peut-être que partout ailleurs sur le globe. Dans la partie occidentale, vers les méridiens de Paris et de Londres, le froid croît dans une progression assez lente, à mesure que l'on avance au nord. Si l'on tire sur une carte d'Europe une ligne dans la direction nord-est de Bordeaux à Varsovie, et qu'on la prolonge jusqu'au Volga, situé par 55° de latitude, tous les lieux qui se trouveront sous cette ligne, à la même élévation, auront à peu près la même température d'été, c.-à-d. 19° à 20°. Les lignes isothermes d'hiver déclinent dans une direction opposée, et dévient bien davantage du plan des parallèles. Ainsi, une ligne droite tirée d'Édimburgh à Milan, presque exactement à angles droits à la ligne isotherme d'été, passerait sur les lieux qui tous, s'ils étaient également élevés, auraient, à quelque chose près, la même température moyenne d'hiver, ou 2° 7' à 3° 3'. Au centre des Alpes, à 8,000 pieds, on retrouve le froid des régions boréales, et la permanence des glaciers annonce qu'il y subit peu de modifications. Quant à l'influence de l'océan sur les contrées situées à sa proximité, il nous suffira de citer quelques exemples pour en donner une idée. C'est ainsi que le climat de l'Irlande est beaucoup plus tempéré que celui des contrées situées sous la même latitude; que le myrte, arbuste de serres dans les environs de Paris, croît en pleine terre sur toute la côte de Bretagne et sur celle d'Angleterre, au sud; qu'en Norwége, les hivers sont moins froids, les étés humides et

moins chauds que sur le revers opposé de la chaîne des alpes scandinaves; que le chêne croît naturellement jnsque dans les environs de Trondhiem (63° 25'), tandis que dans l'est il cesse de pousser à 60° 40'. Mais si, dans toute cette région océanique, la température est plus donce qu'à l'est, comme en Prusse, en Pologne et en Russie, l'atmosphère y est souvent brumeuse, sujette à des variations fréquentes et subites, et toujours humide. Il est vrai que c'est à cela que l'Angleterre et l'Irlande sont redevables du tapis de verdure qui les décore presque constamment. Le vent dominant est le vent d'ouest, toujours accompagné de pluies résultant des vapeurs qui s'élèvent de l'Atlantique. Les contrées de l Europe septentrionale ont un climat très différent, suivant qu'elles sont situées à l'est ou à l'ouest de la Baltique, et, en général, il devient de plus en plus rigoureux, à mesure que l'on s'avance vers les monts Ourals ; à Stockholm la température moyenne de l'année est de 5° 7' au dessus de zéro, à St-Pétersbourg, de 3° 8'; à l'est de cette ville, le chêne ne se montre pas au-delà de 57° 30', et ce n'est que vers le 65e que la température est constamment supportable pour l'homme. En Suède, au-delà du 61e parallèle, pendant les hivers rigoureux, le mercure gèle avec une rapidité incroyable. Dans une direction opposée, la mer Blanche est prise dès le mois de septembre et ne dégèle qu'en juin, et au nord, dès le 67e deg., la terre est gelée pendant 10 mois de l'année. Dans ces régions, l'hiver est la saison la plus longue: il dure 5, 6 et 8 mois; le printemps y est court et froid, mais l'été y est quelquefois aussi chaud que dans les contrées méridionales, et presque doublé par la présence constante du soleil au-dessus de l'horizon. L'automne n'est pas sans agréments. La quantité de pluie qui tombe annuellement en Europe varie beaucoup; cependant, d'après les calculs faits à cet égard, il paraît qu'elle est d'un tiers plus considérable au nord qu'au sud des Alpes, où elle tombe toutefois en masses plus fortes. Mais, au nord, il faut ajouter la neige, qui, dans le midi, séjourne à peine sur la terre. A Rome, il tombe, année commune, 37 pouces, 8 lignes de pluie, à Paris, 19 pouces, à Londres, 16 pouces, et à Saint-Pétersbourg, 14 pouces; mais aussi l'évaporation augmente dans un sens inverse. Le climat de l'Europe, en général très sain, présente cependant, dans certaines parties, quelques districts que leur insalubrité a rendus fameux, tels sont les marais Pontins, au sud de Rome, et ces *Maremmes*, qui bordent toute la côte de Toscane et de l'Etat de l'église. L'étranger qui aborde en Hollande et en Grèce y est atteint de fièvres plus ou moins dangereuses. En Russie, on remarque le vaste marais de Pinsk, celui de la Petchora et la mer Putride ou Sivache, sur la côte orientale de Crimée. La peste ravage annuellement Constantinople. — M. Eyriès, dans un travail *sur la population du globe*, dit qu'en estimant à un sixième de la surface totale de l'Europe, ou à 82,000 lieues carrées, l'espace qui ne peut-être mis en culture, on approcherait beaucoup de la vérité, ce qui est peu de chose relativement aux terres aptes au labourage. Si celles-ci ne sont pas douées de la prodigieuse activité végétative des contrées de l'Asie et de l'Amérique, elles sont d'un rapport plus égal et récompensent presque toujours les soins du cultivateur. En Espagne, en Italie, en Grèce, en Turquie, le riz est la plante alimentaire le plus généralement cultivée, tandis que dans toute l'Europe moyenne, c'est le blé que l'on recueille, surtout en France, en Pologne et en Russie, de manière à en exporter des quantités considérables. Il faut y ajouter le maïs, l'orge, le seigle, l'avoine, qui brave le froid de l'extrémité de la zone tempérée; le sarrasin, la pomme de terre, le lin, le chanvre. L'olivier, source de tant de richesses, prospère dans tout le bassin de la Méditerranée, ainsi qu'en Portugal, jusqu'à une hauteur de 1,200 à 2,000 pieds. C'est aussi là que croissent les cistes, particuliers à l'Espagne, qui a de commun avec la Sicile le chamærops hu-

milis ou palmier nain ; que le citronnier, l'oranger, le pistachier, le mûrier, l'amandier, le câprier, le chêne à kermès, l'arbre à mastic, se marient à la vigne, aux micocouliers, aux platanes, aux cédrats, aux jasmins, aux grenadiers ; que le peuplier blanc, le caroubier, l'arbousier, le térébinthe, le mélèze, le laurier sauvage, mêlent leurs feuillages toujours verts à celui des arbres de nos forêts. Les eaux y sont ombragées d'oléandres, de lauriers-roses, de lis, de tubéreuses, d'hyacintes, de narcisses, etc. ; au-dessus des ruines qui fatiguent de leur poids toutes ces contrées s'élèvent des acanthes, des giroflées, le *ciparis spinosa*. Les plages sont embellies de *convolvulus soldanella*, de *coris mons pelliensis*, à côté desquelles s'élèvent le kali, la salsola et autres plantes salines. Dans les lieux élevés ou incultes, l'air est parfumé par une multitude de plantes aromatiques, telles que le thym, la lavande, la sauge, le genêt, la mélisse, le romarin, et une foule de simples qui offrent leurs trésors au botaniste. L'Europe est la partie du globe où la vigne est l'objet de plus de soins ; elle prospère jusqu'au 45° et même jusqu'au 50°, excepté sur les bords de la mer du Nord. Les vignobles les plus célèbres sont ceux de la France, de l'Espagne, de la Hongrie, des bords du Rhin, du Portugal et de l'Italie. Dans les départements français du Nord, en Angleterre, en Belgique, en Hollande et dans toute l'Allemagne, le pommier et le houblon remplacent la vigne, et le cidre et la bierre tiennent lieu de ses produits. La végétation de l'Europe centrale est assez uniforme, excepté dans les parties montagneuses, où l'on voit en même temps les plantes des régions chaudes et celles des contrées hyperboréennes. La greffe et la culture y ont modifié et multiplié le pêcher, le prunier, l'abricotier, le poirier, le pommier, dont nous sommes redevables à l'Asie, et qui donnent aujourd'hui des fruits aussi abondants qu'agréables. Le chêne, le hêtre, le châtaignier, le tilleul, le bouleau, l'aulne, les divers peupliers, constituent les principales essences des forêts qui occupent ici comme dans le Nord une bonne partie du sol. Les pays les mieux boisés sont la Russie, la Pologne, l'Allemagne, et surtout la Prusse, la Saxe, la Bohême, la Moravie, la Styrie, et enfin la France. Dans les Alpes, le flanc des montagnes est souvent occupé par des pins et des sapins. Certains végétaux acclimatés en Europe, tels que le marronnier d'Inde et la garance (dont on doit l'introduction en France au Persan Jean Altheu), y prospèrent et bravent des froids qui leur étaient inconnus. On rencontre en Écosse et en Irlande quelques espèces communes au nord de l'Europe, aux États-Unis et à Terre-Neuve; les îles Jersey et Guernesey présentent quelques rapports avec les Açores. La culture des céréales a fait de bien grands progrès en Suède depuis 20 à 25 ans. Quant à la partie de la Russie correspondante, elle offre un exemple de la prévoyance admirable de Dieu, c'est le *lédianka* ou blé d'hiver, céréale insensible à la neige et au froid *torride* du Nord. Là, comme ici, le bouleau blanc, l'arbre qui s'avance le plus vers le Nord, le pin, le sapin, si célèbres par l'excellence de leur bois pour les constructions navales, couvrent des espaces immenses. Diverses espèces de peupliers se trouvent en Norwége jusque vers le 60° parallèle ; le tilleul persiste jusqu'au 61°, le noisetier jusqu'au 62°, le frêne et le cerisier jusqu'au 63°, et l'orge jusqu'au 69°. Mais au-delà de ces limites, comme en-deçà, on trouve partout, et dans la plus grande abondance, les plantes cryptogames, et surtout les lichens, parmi lesquels le *cladonia rangiferina*, l'unique nourriture des rennes, semble avoir envahi tout le terrain.—La région boisée des Alpes méridionales est habitée par le chamois et l'écureuil, au-dessus desquels le bouquetin peuple la région nue et licheneuse. Des ours nombreux, mais peu variés parcourent ces montagnes, ainsi que celles de la Péninsule scandinave, les Pyrénées, la sierra de Gredos et les chaînes de l'Andalousie. — L'écureuil noir est particulier aux Pyrénées, ainsi que le desman. Au nord de la Baltique, on

trouve l'écureuil volant ou polatouche; et du détroit de Gibraltar à l'extrémité du nord de l'Oural, des rats, des champagnols, des musaraignes, plusieurs espèces de taupes, telles que la taupe moscovite, celles des terrains humides de la Laponie et des Pyrénées ; le blaireau, la martre, la fouine, la genette, le putois, autochtones des forêts européennes, où habitent aussi le loup, le renard, le chacal, le karagan, le glouton; et principalement dans celles de l'est, l'élan, l'auroch, ce *zubi* des peuples slaves, dont l'espèce s'éteint à vue d'œil. Le chat sauvage et le terrible lynx sont aujourd'hui relégués aux deux extrémités opposées du continent, en Espagne et en Suède. On ne trouve plus l'*égagre*, type de nos chèvres; et le *mouflon* habite solitaire les sierras du royaume de Murcie et l'île de Sardaigne. Au milieu de tous ces hôtes des forêts et des déserts, se pressent dans d'immenses pâturages, toutes les espèces domestiques que l'homme a soumises à sa domination, d'innombrables troupeaux de chevaux, de mulets, d'ânes, de bœufs, de moutons, de chèvres, avec lesquels vivent pêle-mêle diverses espèces de porcs et une innombrable quantité de chiens de toutes sortes. « De tous les états de l'Europe, dit M. Moreau de Jonnès (*Recherches sur les pâturages*), aucun ne possède, à beaucoup près, et malgré une surface trois fois et même 12 ou 13 fois aussi grande, une étendue de pâturages telle que celle des îles britanniques. La Grande-Bretagne seule, c.-à-d., l'Angleterre et l'Écosse, en a presque autant que l'empire d'Autriche; l'Angleterre, séparée de l'Écosse, en possède 40 lieues carrées de plus que toute la Russie d'Europe. L'Allemagne et la Prusse prennent place sous ce rapport après la France, qui toutefois n'occupe que le 3e rang; la Hongrie, l'Italie, en ont environ la moitié autant que nous. L'Irlande en a bien plus que la Bavière, et les Pays-Bas plus que Naples et la Sicile. Les États sardes du continent en possèdent à peu près la même étendue que l'Écosse et l'Autriche proprement dite. La Bohême, la Suisse et l'Illyrie diffèrent peu entre elles. Ces pays sont plus riches en pâturages que l'Espagne, quand on ne tient pas compte des vaines pâtures de ses moutons (lesquelles occupent plus de moitié du royaume). La Hollande, dont le territoire est si borné, comparativement à la péninsule, a des pâturages presque aussi grands que les siens. » C'est en Angleterre que l'éducation des chevaux a été poussée le plus loin. Ce pays a aussi donné l'exemple du perfectionnement des races bovines : aussi possède-t-il avec la Suisse et la Hollande les plus belles races de bétail. L'Espagne nourrit d'immenses troupeaux de moutons, connus sous le nom de mérinos, et la Saxe est le seul pays après l'Angleterre qui puisse rivaliser avec elle sous ce rapport. On peut évaluer à 10,000,000 le nombre des chevaux, à 45,000,000 celui du gros bétail, à 125,000,000 celui des moutons que l'on compte en Europe.— Quelques os et des cornes enfouis dans les tourbières témoignent seuls, dans l'Europe moyenne et en Irlande, de l'existence du thur des Polonais, souche de nos bœufs domestiques, et de celle du grand cerf. Dans cette dernière île, la destruction des loups sous Cromwell a été complète, et, par un phénomène assez curieux, on n'y trouve ni crapauds ni autres reptiles. La terre recèle aussi les dépouilles durcies de grandes espèces que les révolutions physiques ont fait disparaître. L'éléphant, le mastodonte, le palæothérium, l'anoplothérium, n'existent plus qu'à l'état de fossiles. Partout, à côté des quadrupèdes domestiques que nous avons mentionnés plus haut, on voit la poule domestique, le dindon, le canard. L'Europe a de communs avec la partie adjacente de l'Asie, les aigles, les vautours, le milan, qui établissent leurs aires sur la cime des monts ou les rochers des rivages. Les passereaux y sont excessivement nombreux, ainsi que les échassiers et les palmipèdes. La perdrix, la bécasse, la caille, le merle, l'ortolan, le pigeon, offrent d'abondantes ressources aux chasseurs. Tous les îlots et les rochers des mers du nord servent de refuge à une

incroyable quantité d'oiseaux aquatiques et à l'eider, dont le duvet est connu sous le nom d'*édredon*. Le cygne s'y promène majestueusement sur les eaux. Quelquefois, des froids intenses les obligent à se transporter avec les pingoins, les macareux et les alques, au milieu de contrées qui leur sont inconnues, et à imiter ainsi l'exemple des coucous, des huppes, des loriots, des hirondelles, qui émigrent annuellement pour aller chercher des climats plus chauds que ceux de l'Europe centrale et méridionale. Le rollier ne quitte point la terre qui l'a vu naître, et la zone tempérée est particulièrement le séjour des becs-fins, des sylvies, des alouettes. Le nombre des reptiles est très borné en Europe, comparé à celui des autres parties du globe, et surtout de l'Amérique. On y trouve deux espèces de tortues terrestres et deux aquatiques, des orvets, des lézards, des scinques, des crapauds, des grenouilles, des salamandres, des vipères. En Suède, ces dernières sont, ainsi que les couleuvres, beaucoup plus communes et plus grandes qu'en France. Les insectes sont extraordinairement multipliés dans toutes les parties du continent, et surtout dans celles dont le sol est marécageux. Les coléoptères y vivent aussi nombreux que variés, et on connaît le nombre prodigieux de hannetons qui ravagent souvent nos contrées. En été, une multitude de papillons, de mouches, voltigent de toutes parts, tandis que les champs sont quelquefois couverts de cigales, et que le grillon remplit l'air de ses chants. Les climats plus chauds offrent aussi les insectes les plus nuisibles, tels que les scolopandres, les scorpions, en même temps que la cantharide, le kermès et la cochenille attirent l'attention par le parti que l'on en tire.— Le sein des mers est pour toutes les nations maritimes la source de richesses inépuisables, de même que les bassins intérieurs, les fleuves, les rivières, les ruisseaux, sont peuplés d'habitants innombrables. Là vivent la morue, le turbot, la raie, toutes les espèces de squales, dont les arts emploient la peau; l'anchois, la sardine, le merlan, le hareng, le maquereau, ici le saumon, le scombre, la scarpe, le brochet, l'anguille, l'ablette, qui donne la matière des perles fausses; l'esturgeon, dont les œufs forment, sous le nom de caviar, un mets très recherché de presque tous les peuples du Nord; le thon se pêche particulièrement dans la Méditerranée, dans les *tonnares* des côtes de Provence et de Sardaigne.— Parmi les crustacés, on distingue les crevettes, les crabes, les langoustes, les homards, les écrevisses, etc. Certaines espèces de mollusques forment une partie de la nourriture des habitants des côtes, qui en expédient aussi pour l'intérieur des quantités considérables. Telles sont les huîtres et les moules. — Dans quelques parties de l'Europe tempérée, les escargots sont l'objet de beaucoup de soins. Les barbes de la pinne marine des côtes du royaume de Naples et de Sicile servent à fabriquer des étoffes. Le seul annelide dont on tire parti est la sangsue. Les pêcheurs apportent sur les marchés du Midi quelques zoophytes délicats, tels que des oursins, des ascidiens, des actinies. Aux habitants des mers que nous avons mentionnés plus haut, il faut ajouter ces animaux bizarres appelés méduses, béroès, pyrosomes, salpas, et le corail, dont la pêche commence à occuper assez de bras.—L'Europe ne peut opposer aux mines d'or et d'argent du nouveau continent que de nombreuses et riches mines de fer, de cuivre, d'étain, de sel et de houille. Il y a peu d'années qu'on a découvert en Russie de dépôts abondants d'or, de platine et de diamants. Les autres pierres précieuses se trouvent en Autriche et en Saxe; l'*or* en Autriche, dans les états sardes et en Espagne; l'*argent*, dans ces mêmes contrées, en Saxe, en Hanôvre, en Turquie, en Prusse, en Angleterre, en France, en Norwége, en Suède, dans le duché de Nassau et les états sardes; l'*étain*, en Angleterre, en Saxe et en Bohême; le *mercure*, en Espagne, en Carniole, en Bavière; le *cuivre*, en Angleterre, en Russie, en Hongrie, en Lombardie, en Styrie, en Norwége, en Suède, en Tur-

quie, en Prusse, en Espagne, en France, et en Hanôvre; le *fer*, dans toutes les contrées que nous venons de citer, mais plus particulièrement en Suède et en Angleterre; le *plomb*, en Angleterre, en Espagne, en Autriche, en Prusse, en Hanôvre, en France, en Saxe, dans les états sardes du continent, en Sardaigne; la *houille*, en Angleterre, en Belgique et surtout en France, en Prusse, en Autriche; le *sel*, en Autriche, dans la Gallicie, la Transylvanie, la Hongrie et le Salzburg, en France, en Espagne, en Turquie, dans la Valaquie et la Moldavie, et en Suède. On devra remarquer que les mines d'argent ne sont pour la plupart que des mines de plomb argentifère. Après ces minéraux, d'un usage si commun, nous devons mentionner l'antimoine, le zinc, le cobalt, l'arsénic, le vitriol, puis ces marbres aussi riches que variés, l'albâtre, le porphyre, le granit, les pierres de taille, à paver et à fusil, l'ardoise, le plâtre, le kaolin, des terres vitrioliques et sulfureuses, à porcelaine, à foulon, à potier, à crayons, des ocres, les pouzzolanes de l'Italie et de Kimolo, dans l'Archipel grec. — Parmi les phénomènes volcaniques on doit citer les volcans éteints de l'Auvergne et les volcanelles de boues des environs de Modène et de Sicile. D'innombrables sources thermales et minérales surgissent dans toutes les contrées de l'Europe, et offrent à la médecine des ressources efficaces. — L'Europe a étendu sa puissance sur tout le reste du globe. De nombreuses et florissantes colonies témoignent de l'esprit entreprenant de ses habitants. En Amérique, elle possède 586,000 lieues carrées, en Asie 109,000, dans l'Australie 115,000, et 88,000 en Afrique. Les états qui en ont le plus sont d'abord l'Angleterre, puis la Hollande, la France, l'Espagne et le Portugal. Ces possessions donnent lieu à un commerce que l'on porte à 850 millions de francs et qui est alimenté par toutes ces denrées dites *coloniales*, telles que le sucre, le café, l'indigo, le poivre, les épices que l'on ne peut cultiver en Europe avec assez de développement. En 1825, on a importé jusqu'à 208 millions de livres de café. Quant au coton, le sol même de notre continent n'en fournit guère qu'un dixième ou un onzième de ce qui est nécessaire à ses manufactures sans nombre. Le reste provient principalement des États-Unis, des Guianes, de l'Égypte, de l'Hindoustan. L'exportation du thé est pour la Chine une source de richesses considérables; l'Angleterre, la France, la Hollande, en importent des quantités considérables. En échange de ces produits principaux, l'Europe donne ceux de son industrie, poussée depuis un certain nombre d'années à un si haut degré de prospérité. Outre les tissus de coton, de laine, de fil, de soie, ce sont surtout les ouvrages d'horlogerie, de bijouterie, d'orfévrerie, d'ébénisterie, les objets si variés qui sortent de ses usines à fer, les livres, les gravures et autres objets d'art qu'elle exporte dans le reste du monde. Quant à son commerce intérieur, il est alimenté par les produits propres à chacune des nations qui se partagent sa surface, et facilité par la disposition de ses différentes parties, par le grand nombre de rivières, de fleuves et de canaux qui mettent en communication les contrées les plus reculées. La population de l'Europe, d'après les derniers recensements, s'élève à 220,000,000 d'habitants. Elle est très inégalement répartie sur sa surface, ce que l'on peut attribuer à certaines causes locales, à la politique des gouvernements, aux progrès des arts et de l'industrie, au commerce, etc. Mais en général, la population est plus concentrée dans les régions centrales qu'aux extrémités. Elle se compose des peuples *gréco-romains* qui comprennent les romans répandus dans la partie orientale de l'Espagne, dans la France méridionale, en Suisse, en Savoie; les Portugais, les Grecs, les Français, les Espagnols, les Arnautes, Skipetars ou Albanais, les Italiens, les Valaques ou Roumouni; de peuples *germains* ou teutons, tels que les Allemands, les Frisons, les Néerlandais, les Norwégiens, les Suédois, les Danois et les Anglais; les peuples de

race *slave*, tels que les Russes, les Illyriens, les Croates, les Winden ou Wenden, les Bohêmes ou Tchekkes, les Polonais, les Serbes, les Lithuaniens, et les Lettes ou Lottwa; de peuples de race *finnoise* et *tchoude*, tels que les Souomi ou Finnois, les Sames ou Lapons, les Esthoniens, les Mari ou Tchérémisses, les Mordwa ou Mordouines, les Komi ou Komi-Mourt, plus connus sous le nom de Permiens ou Zyrianes, les Mansi, Mansi-Koum ou Vogoules, les Magyarock ou Madjars; de peuples de race *turque*, tels que les Othomans ou Turcs, les Turcs de Russie appelés improprement Tatars, les Bachekirs, les Tchouvaches, les Mechtchereks, les Ouronks, les Turkomans, tels que les Nogaï, les Koumouks, les Basians, et de peuples de race *celtique*, tels que les Irlandais, les Highlanders d'Écosse, les Kimri ou Gallois, et les Breyzad ou Bas-Bretons en France. Enfin, les Samoyèdes; les Kalmouks, de race *tatare*; les Awares, les Andi, les Didoethi ou Dido-Unso, de race *avare*; les Kazi-Koumouks, les Akoucha, les Koura, les Golgai ou Ingouches, et les Karaboulaks, de race *mitsdjeghi*; les Irons ou Ossètes, et les Boukhares, de race *persanne*, les Circassiens ou Adighé, les Abasses ou Absné. Puis on rencontre partout des Israélites, de race *sémitique*, ainsi que les Maltais, les Roma, Kola ou Sintes, de race *hindoue*, et si connus sous le nom de bohémiens, les Arméniens. Les principales langues que l'on parle aujourd'hui en Europe sont le russe, l'allemand, le français, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le portugais, le polonais, le suédois, le turc, le grec moderne, le hollandais, le flamand, le lithuanien, le bohème, le hongrois, le morave, le croate, le lapon, l'esclavon, et les divers dialectes du Caucase. Les peuples européens se rangent sous deux religions différentes : la religion chrétienne et l'islamisme. La première se divise en quatre sectes principales : l'église catholique romaine, dont la doctrine est professée surtout en Espagne, en Italie, en Portugal, en France, en Belgique, en Pologne, en Allemagne; l'église grecque ou orientale, qui domine en Russie, en Grèce, dans les îles Joniennes, en Servie, en Valaquie, en Moldavie et qui est professée aussi en Autriche; l'église protestante, divisée en *luthérienne*, nommée aussi aujourd'hui église évangélique, professée en Prusse, en Danemarck, en Suède, en Norwége, en Hanôvre, en Saxe, en Wurtemberg et dans les autres petits états de l'Allemagne, dans les provinces baltiques de la Russie, en Hongrie, en Transylvanie; et en *calvinisme*, dont les dogmes sont suivis en Hollande, dans les cantons suisses de Berne, Zurich, Bâle, dans le duché de Nassau, l'électorat de Hesse, les principautés d'Anhalt et de Lippe, en France, en Prusse, en Autriche et en Ecosse. L'église *anglicane* a conservé en Angleterre la majorité au milieu des sectes sans nombre qui divisent la population. Les principales sont les méthodistes, les mennonites, les anabaptistes, les quakers, que l'on rencontre aussi dans le reste de l'Europe avec les Arméniens; et les sociniens en Transylvanie. L'*islamisme* est suivi par les Turcs, le *judaïsme* par les Israélites; le *lamisme* par les peuples kalmouks; la plupart des Lesghis, des Ossètes, des Tchouvaches, des Mordwa, des Samoyèdes ou Lapons, sont idolâtres. — La monarchie, absolue limitée ou constitutionnelle, est la forme de gouvernement le plus généralement admise aujourd'hui en Europe. La Suisse et quelques villes d'Allemagne jouissent, il est vrai, d'institutions politiques différentes, mais qui caractérisent plutôt une aristocratie ou démocratie élective qu'un gouvernement républicain. L'Europe renferme 57 états souverains, dont 3 empires, ceux de Russie, d'Autriche et de Turquie; 14 royaumes, ceux de France, d'Angleterre, de Prusse, d'Espagne, de Sardaigne, des Deux-Siciles, de Hollande, de Belgique, de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, de Danemarck, de Suède, de Grèce et de Pologne; un état ecclésiastique, monarchique et électif, celui de l'église; un électorat, celui de Hesse; 6 grands duchés, ceux de Toscane, de Baden, de Hesse-Darmstadt, de Saxe-

Weymar, de Mecklenburg-Schwerin et Strelitz; 13 principautés, celle de Hohenzollern-Heebingen et Sigmaringen, Lichtenstein, Schwarzburg-Rudolstadt et Sondershausen, Waldeck, Reuss, branche aînée et branche cadette, Lippe-Detmold, et Schauenburg, Monaco, Servie, Valaquie et Moldavie, sous la protection de la Russie; 13 duchés : ceux de Modène, de Parme, Lucques, Oldenburg, Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Meiningen-Hildburghausen, Brunswick, Nassau, Anhalt-Dessau, Anhalt Kœthen et Anhalt-Bernburg; un landgraviat, celui de Hesse-Homburg; 5 républiques, celles de la Suisse, d'Andorre, des îles Ioniennes, de San-Marino et de Cracovie, et quatre villes libres, celles de Francfort-sur-le-Main, Lubeck, Bremen et Hamburg, une seigneurie, celle de Bentinck ou Kniphhausen (*v.* tous ces mots pour les détails plus étendus.)

Oscar Mac Carthy.

EUROTAS (*Eurôtas*). Fleuve fameux de la Grèce dans le Péloponèse (aujourd'hui la Morée), avait sa source non loin de celle de l'Alphée, sur les limites de l'Arcadie. Il traversait la Laconie (aujourd'hui le Magne) et se jetait dans le golfe de ce nom si imaginairement appelé par de modernes géographes golfe de Kolokyma, comme nous allons le voir. Le bassin de l'Eurotas n'était pas sans quelque profondeur vers la mer, mais ses bords étaient très resserrés. Plus large à son embouchure, c'est là que croissaient en grand nombre ces roseaux dont les durs Spartiates se tressaient des nattes et des lits. Ses rives alors étaient toutes verdoyantes de lauriers, de myrtes et d'oliviers. Ce gros ruisseau dut sa célébrité à la ville de Sparte (aujourd'hui Mistra), qu'il arrosait, au culte que les Lacédémoniens lui rendaient comme à un dieu, aux jumeaux héroïques Castor et Pollux, qui s'exerçaient à la lutte et au pugilat sur ses rives, et enfin aux bains délicieux qu'offraient ses eaux à la plus belle des héroïnes, Hélène leur sœur. Les poètes parlent des lis bleus qu'elle y cueillait, et qu'elle mêlait à d'autres lis, ceux de son front. Quant à l'étymologie d'Eurotas elle pourrait signifier *le Limpide* de *eu* bien et *rhéin* couler. Mais le mythe historique veut que ce fleuve, d'abord appelé Himère, dut son dernier nom antique à Eurotas, père de Spartê et fils de Mylès, roi de Lacédémone, auquel il succéda vers l'an 1516 avant l'ère chrétienne. Dans ces sortes d'étymologies, il est plus méthodique et plus sûr de suivre l'histoire, même à la douteuse lueur de son lointain flambeau. On appelait aussi quelquefois Eurotas le fleuve de Marathon (aujourd'hui Marathonisi). Voilà pour le fleuve de Sparte; offrons à présent à nos lecteurs la rivière de Mistra. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter au colonel Bory de St-Vincent, ce savant explorateur de la Morée, un fragment d'une de ses lettres, datée de Napoli de Romani, 4 août 1829. « L'Eurotas doit se porter bien plus à l'est (que nos géographes ne le placent); il n'est nulle part nommé Vasilico-Potamos (fleuve royal). L'Eurotas se nomme *Iri* jusqu'à sa cataracte, où il coupe à pic une chaîne de plus de quatre à six cents mètres, qui est la prolongation de Lycorouna; de là, il prend, en passant sous Scala, le nom de rivière d'Hélos et traverse un vaste espace marécageux, appelé dans le pays canton d'Hélos. Ainsi, Kolokyna, qu'on donne comme une cité en gros caractères, n'a jamais existé; mais il y a de grands champs de concombres dont on fait un immense commerce, lesquels concombres sont des kolokynes.—L'embouchure de la rivière imaginaire (de ces *géographes*), venant de Milias, existe seule jusqu'à deux lieues de la mer, d'où, plus large que la rivière d'Hélos, ou Eurotas, elle sort tout à coup d'un monticule au Céphalo Vrizi de Scala. C'est cette rivière de deux lieues qui s'appelle Vasilico, ou Vasilico-Potamos; à 100 toises de ses sources admirables, elle se partage et fournit encore, entre le Vasilico-Potamos et l'Eurotas, une seconde rivière appelée Haios Théodoros. »—Les anciens ont encore signalé un fleuve Eurotas qui sortait du pied de l'Olympe, et allait se jeter dans le Pénée, Homère, qui le

nomme Titarèsos, dit que ses ondes surnageaient comme de l'huile sur le fleuve thessalien. — Eurotas fut aussi le premier nom antique du Galesus, rivière de l'Italie près de Tarente, et qu'illustra Virgile, par la fiction ou la réalité de ce vieillard qu'il fait vivre sur ses rivages, et dont la tranquillité et la sagesse bravaient les assauts de l'ambition, et toutes les fureurs de la guerre civile.

DENNE-BARON.

EURUS, vent d'est, que les Latins appelaient quelquefois *vulturne*. Ce vent, qui se lève ordinairement avec le soleil, est frais, et balaie les nuées. Son étymologie grecque semble venir de *eû*, bien, et de *rhein*, couler, à cause de sa rapidité : *ocyor euro* (plus vite que l'eurus), dit Horace. Cependant, Pline assure que les Hellènes spécifiaient par le nom d'*eurus* le vent du sud-est : c'est le même que de nos jours les matelots de la Méditerranée appellent *siroco*. D.-B.

EURYALE ET NISUS. Ces jeunes guerriers troyens sont moins célèbres encore par leur beauté, leur amitié et leur courage que par les chants de Virgile. Nés tous deux durant le siége de Troie au sein des alarmes et des périls, Euryale eut pour père le brave Ophelle. Ce ne fut qu'après la prise de la ville de Priam, aux jeux célébrés en Sicile, à l'anniversaire des funérailles d'Anchise, que se distinguèrent d'abord ces deux amis. Euryale y remporta le prix de la course par une ruse de Nisus, ruse tant soit peu grecque (*v.* l'*Énéide*, liv. IV). Quelques tours de soleil encore, et les destins leur réservaient à tous deux simultanément une mort prématurée, mais glorieuse, dans cette Italie qui, de cette époque jusqu'à nos jours, n'a cessé de fournir à l'histoire des scènes mémorables et merveilleuses. Une nuit qu'Énée leur avait confié la garde d'une des portes de son camp, tourmentés de leur juvénile courage, laissant à des soldats choisis leur poste nocturne, tous deux tournèrent leur pas vers Pallantée, la ville d'Évandre, où ils croyaient porter la mort et l'effroi. Il s'enfoncèrent dans le bois voisin, non serrés l'un contre l'autre, comme les Gaulois nos ancêtres, qui, liés à la vie et à la mort d'une éternelle amitié, marchaient à l'ennemi enchaînés par une chaine flottante, mais unis par des liens invisibles, ceux de l'ame. A la lisière du bois s'étendait le camp des Rutules, où ils pénétrèrent. Là, chefs et soldats ivres gisaient assoupis entre les coupes, les chars et les armes. Pendant que Nisus veille aux avenues du camp, Euryale égorge le superbe Rhamnès, et d'autres guerriers chers à Turnus, et parmi eux Serranus, le favori des Grâces, le plus beau des Rutules. L'épée de Nisus n'est pas non plus oisive : elle plonge dans le noir sommeil du Tartare plusieurs chefs qui rêvaient de gloire. Toutefois, Euryale, chargé des dépouilles de Rhamnès, d'une écharpe, d'un riche baudrier à clous d'or, et du casque étincelant de Messape, trahi par les premiers rayons de l'aurore, entendit crier : *Halte!* c'était la voix du Rutule Volscens, à la tête de 300 cavaliers. Euryale, investi par cette troupe, jette un cri de détresse. Nisus, que cachait l'épaisseur des feuillages, l'entend ; soudain, après une vive et courte prière qu'il adresse, en levant les yeux vers les astres, à la déesse à l'arc d'argent, la lune, qui brillait encore au ciel, il lance successivement deux flèches qui traversent le cœur de deux cavaliers rutules. Ce fut alors qu'à l'aspect de la pointe de l'épée de Volscens, prête à percer le sein d'Euryale, Nisus s'élança, criant aux cavaliers cette apostrophe admirable de Virgile : « *Me, me, adsum, qui feci* ; c'est moi, moi seul, que vous voyez, qui l'ai fait. » Une traduction élégante profanerait ce peu de mots sublimes et rapides comme les flèches. Mais déjà Euryale, abattu sous l'épée de Volscens, était couché sur la terre, ainsi qu'une fleur qui pâlit et meurt dès le matin ; et Nisus, percé d'une grêle de traits par les Rutules furieux, se pencha du côté de son ami, et alla tomber sur son corps inanimé : ils confondirent leurs derniers soupirs. C'est ainsi que le sensible Virgile délassait son ame pieu-

se, tendre et pastorale, du carnage, des incendies, et de cette fumée de sang, dont ne se peuvent passer, ni l'épopée, ni les fureurs humaines, par des scènes douces et attendrissantes, semées de distance en distance dans son poème immortel (*v.* l'*Énéide*, liv. IX). — Il y eut aussi parmi les Argonautes un Euryale, cité par Apollodore : ainsi que la plupart de ces illustres aventuriers, il était d'un sang héroïque et royal.

DENNE-BARON.

EURYDICE, nymphe-dryade, épouse d'Orphée, fuyant à travers une prairie les vives poursuites du pasteur Aristée, fils de la nymphe Cyrène (*v. Virgile*, *Géorgiques*, liv. IV), fut mordue au talon par un serpent caché sous les fleurs, et mourut le jour de ses noces. Orphée, inconsolable, à la faveur de cette lyre divine, présent de la muse Calliope sa mère, instrument nouveau dont il avait essayé la puissance sur les bêtes sauvages et les rochers mêmes, osa descendre vivant dans l'empire des morts. Parvenu au trône de Pluton, ses chants, qu'accompagnait sa lyre, et ses pleurs amollirent le cœur de fer des époux infernaux. « O dieu redoutable et sombre, chantait-il, rappelle-toi les prairies d'Enna, où tu ravis la plus belle et la plus fraîche des déesses à sa mère ; rappelle-toi la violence et la chasteté de tes amours ; au nom de Proserpine, rends à un époux inconsolable son épouse d'un jour, ma chère Eurydice, descendue à son aurore dans ton noir royaume ! » La reine des morts, sensible à ses plaintes, ordonna aux Parques de rendre à Eurydice sa forme terrestre et de la conduire à Orphée, sous cette condition qu'il remonterait le premier le chemin escarpé qu'on ne remonte jamais : qu'Eurydice, derrière lui, le suivrait doucement et en silence, et que, s'il avait l'imprudence de tourner la tête pour la voir, l'enfer reprendrait sa proie. Orphée touchait déjà aux portes de la lumière, quand, dans le délire de son amour, il tourna la tête, et revit ce qu'il aimait plus que la vie. Soudain un bruit sourd sorti de l'Averne lui rappela la loi de Proserpine. Il eut à peine le temps d'entendre la voix affaiblie d'Eurydice, qui s'écria : « Ah ! malheureux époux, ton amour nous a perdus tous deux ! Ces bras que je te tends, hélas ! ne sont plus à toi. Adieu ! les mânes m'entraînent, adieu ! » En prononçant ces derniers mots, Eurydice se dissipa comme une fumée légère, et disparut. — Les Orientaux, par ce mythe (fable) d'un homme qui tourne la tête, et jette en arrière un regard rétrospectif, aimaient à peindre cette funeste impatience des désirs humains. La femme de Loth, qui se retourne malgré la défense de l'ange, et paie à l'instant de sa vie, immobile, et le visage fixé vers Sodome en feu, l'infraction à ses serments, est le type de cette curiosité meurtrière innée au cœur de la femme. — Le mythe de cette nymphe-dryade, Eurydice, si tendrement aimée d'Orphée, le premier chaînon de la civilisation grecque, et si vivement poursuivie par Aristée, pasteur d'une naissance divine, et si versé dans l'éducation des troupeaux et des abeilles, cette Eurydice, dis-je, est le symbole de la science et des arts, que ces deux hommes si célèbres alors recherchaient avec l'ardeur de deux amants rivaux. Enfin, Orphée, le personnage le plus fameux de cette haute antiquité, passe pour être descendu dans les cryptes (souterrains) des temples en Égypte, où les hiérophantes (les prêtres) évoquaient, selon la commune croyance, les ombres des morts ; et cela par le moyen de la fantasmagorie, art dont ils avaient épuisé toutes les merveilles. Orphée, avide de savoir, s'était fait initier aux sacrés mystères de Memphis ; toutefois les prêtres rusés ne lui avaient fait entrevoir qu'à demi le secret des apparitions, qu'il croyait rapporter avec lui dans la Grèce, sa patrie, mais qui lui était échappé aux portes des hypogées (souterrains) mystérieux. Poète sublime, Orphée sut cacher son désespoir sous une allégorie admirable, celle d'une jeune et chaste épouse (la science), ravie en un jour à sa tendresse, et qui, au moment où il croyait la ramener à la lumière, et franchir avec

elle les portes du ténébreux palais de Pluton, lui échappa soudainement et disparut comme une fumée légère. D.-B.

EURYNOME ou **EUNOMIE** (myth.), fut la plus belle des océanides, ou filles de l'Océan. Jupiter, épris de cette nymphe, la rendit mère des trois *Grâces* (v.). La *Théogonie* d'Hésiode fait foi de l'antiquité de son culte. Eurynome eut un temple célèbre en Arcadie près de Phygalie. Sa statue y était attachée avec des chaînes d'or, symbole de la puissance des mœurs douces et polies sur le cœur de l'homme. Il fallait donc qu'en ces temps anciens la civilisation fut déjà bien avancée. Du reste, la statue de cette océanide finissait en queue de poisson, attribut des divinités marines d'un ordre inférieur. Ce temple, ouvert une seule fois dans l'année, ces autels, honorés de sacrifices publics et particuliers, ces rares offrandes, montraient assez que la mère des Grâces comblait peu de suppliants de ses faveurs. Les poètes, les philosophes, les peintres, les sculpteurs venaient sacrifier à ses autels et implorer de la mère d'Aglaé, de Thalie et d'Euphrosyne cette candeur d'ame, cette naïveté, cet abandon, ce naturel, ce charme divin qui font vivre les écrits, le marbre et la toile; ce qui a inspiré à un favori de cette déesse ce vers célèbre:

Et la grâce plus belle encor que la beauté.
La Font.

—*Eurynome* était aussi un dieu infernal dont Pausanias fait mention. A une époque où le sombre romantisme est le démon de notre littérature, on sera curieux de connaître quel fut ce génie affreux, que Polignote avait jeté dans un tableau des enfers, appendu aux murailles intérieures du temple de Delphes. Le visage de ce ministre subalterne de Pluton avait, dans cette peinture, un reflet de bleu et de noir, semblable au dos de ces grosses mouches, couleur d'acier bruni, qui pondent, vivent et meurent sur les viandes. Comme elles, ce monstre du Tartare passait pour se repaître de chair et ne laisser que les os. Polignote, en outre, l'avait représenté étendu sur la peau fauve d'un vautour, et grinçant des dents. C'est le véritable Bel-Zébuth (en hébreu *Baal-Zébuth*, dieu-des-mouches). Quelques vieilles femmes croient encore aujourd'hui que dans les hôpitaux il circule une mouche noire, velue, incessamment bourdonnante, qui s'assied sur le front du moribond, et ne le quitte qu'au moment où il expire; tant il est vrai que les superstitions, ailées comme ces mouches, ont volé jusqu'à nous des étangs fangeux de l'antiquité. Denne-Baron.

Eurynome (crustacé). L'animal que l'on nomme ainsi ressemble beaucoup aux parthénopes, et a été assez souvent confondu avec eux. Le genre eurynome, établi par M. Leach, sur une seule espèce qui habite dans les mers britanniques, et que l'on appelle *cancer asper*, appartient à l'ordre des décapodes. Il est surtout caractérisé par un test rhomboïdal, ordinairement très rude et très raboteux, ce qui rend les eurynomes horribles à voir. Ces animaux ont aussi de longs bras, qui ne peuvent se rapprocher en avant beaucoup au-delà de la ligne moyenne; ils portent de longues serres, terminées par des crochets brusquement courbés, comme le bec des perroquets. Les mâles seuls ont de longues serres. Ce qui les distingue du genre parthénope, c'est que les derniers ont leurs antennes insérées près du milieu du bord inférieur de leurs orbites; tandis que les eurynomes les ont près de l'origine des pédicules oculaires et terminées par une tige alongée, très menue, en forme de soie, et beaucoup plus longues que leurs pédoncules; les parthénopes, au contraire, ont des antennes extrêmement courtes, presque coniques et en forme d'aleize. — La queue des eurynomes offre distinctement sept tablettes; celle des mâles est alongée et un peu resserrée dans son milieu; celle des femelles est ovale. N. Clermont.

EUSÈBE DE CÉSARÉE. Ordinairement, on ajoute à son nom celui de Pamphile. Il naquit vers 270, et mourut vers 340 sur le siége épiscopal de Césarée, qu'il occupait depuis 314. Le nom de Pamphile avait été adopté par lui en

commémoration de son ami, prêtre comme lui, et qui avait été martyrisé en 309. Eusèbe était sans contestation le plus savant homme de son temps. On disait *qu'il savait tout ce qui avait été écrit avant lui*. Il établit à Césarée, sa ville natale, une école qui fut une pépinière de savants. Son mérite fit lever le siége de Césarée en 313. D'abord, il se montra l'un des plus redoutables adversaires des ariens; mais bientôt il se joignit à eux; et, de concert avec eux, il condamna Athanase. Fiers d'avoir acquis un si puissant appui, les ariens voulurent l'élever à l'évêché d'Antioche; mais il refusa cette dignité. Les prélats assemblés à Jérusalem le députèrent à Constantin; ils obtinrent par son intermédiaire le rappel d'Arius et l'exil d'Athanase. Constantin le protégeait et le secondait dans toutes ses entreprises. Eusèbe écrivit beaucoup. Voici l'indication de ses principaux ouvrages : *Histoire ecclésiastique*, en 10 livres : les meilleures éditions sont celle de Henri de Valois et celle de Cambridge; le président Cousin en a donné une traduction française fort estimée. 2° La *Vie*, ou plutôt le *Panégyrique de Constantin*, en 4 livres. 3° Les livres de la *Préparation* et de la *Démonstration évangélique*, traité précieux, non seulement en ce qu'il démontre les avantages du christianisme, mais principalement parce qu'il nous conserve beaucoup de passages de philosophes anciens, qui, sans cela, nous seraient demeurés inconnus; il ne nous reste que 10 livres de la *Démonstration* : la meilleure édition est celle de 1628, publiée à Paris. 4° *Onomasticon*, etc. C'est une nomenclature des villes et des lieux nommés dans l'Écriture-Sainte : cet ouvrage a été imprimé à Amsterdam en 1707. 5° L'on a d'Eusèbe des *Opuscules*, que le père Sirmond a fait imprimer en latin à Paris en 1643. Enfin, 6° le plus important des livres de ce prêtre était sa *Chronique*, qui renfermait les événements depuis le commencement du monde jusqu'en 325. Il n'en restait que des fragments, lorsque le savant Arménien Zohrab découvrit une traduction arménienne, qu'il publia à Milan en 1818. Cette découverte est l'une des plus importantes des temps modernes, et l'illustre Niebuhr, dans une dissertation fort étendue, a parfaitement fait ressortir tout ce que l'histoire y gagnait d'éclaircissements et de dates nouvelles. Valois a réuni tous les passages et tous les documents qui concernent la personne d'Eusèbe : on les trouve en tête de son édition de l'*Histoire ecclésiastique*. P. DE GOLBÉRY.

EUSÉBIENS. C'est le nom par lequel étaient désignés des sectaires qui, par leurs erreurs, se rattachaient à la secte d'Arius. Ils durent cette dénomination à leur chef, Eusèbe de Nicomédie, qui, au mépris des saints canons, quitta pour le siége de cette ville celui de Beryte, et s'éleva plus tard jusqu'à celui de Constantinople. Uni d'amitié et d'opinions avec Arius, qui était plutôt son disciple que son maître, Eusèbe mit tout en œuvre pour justifier cet hérésiarque, pour obtenir son admission à la communion des autres évêques; et, afin de faire prévaloir sa doctrine, il en prit hautement la défense au concile de Nicée, et n'en approuva la condamnation que dans la crainte d'être déposé. Au fond du cœur, il n'en demeura pas moins si fidèlement attaché à l'arianisme qu'il fu relégué dans les Gaules par Constantin, qui fit élever à sa place un autre évêque. Mais, après trois ans d'exil, Eusèbe, rappelé, remonta sur le siége épiscopal de Nicomédie et fut rétabli dans la confiance de l'empereur. Il sut déterminer un concile de Jérusalem à recevoir Arius dans la communion de l'église; il persécuta saint Athanase et tous les évêques orthodoxes, et administra le baptême à Constantin, quand cet empereur touchait à ses derniers moments. La puissance d'Eusèbe s'accrut encore sous le règne de Constance, que les ariens avaient séduit. Ce fut alors qu'il parvint au siége patriarcal de Constantinople, qu'il usurpa sur le saint homme Paul, avec le secours d'un conciliabule. Sa vie ne fut qu'un long tissu de brigues et de cabales,

qu'il trama dans tous les conciles de son temps, et qu'il déguisait par des professions de foi toutes plus captieuses les unes que les autres. Il laissa, en mourant, une mémoire exécrée de toute l'église.

Alph. Fresse-Montval.

EUSTACHE (Saint). C'est un des plus célèbres martyrs de Rome, et cependant celui de qui la vie et les souffrances sont à peine connues. Nous savons seulement qu'il donna son sang pour la foi vers la fin du second siècle, avec Tatiane, son épouse, et ses deux fils, Agape et Théopiste. Les Grecs et les Russes, chez qui sa mémoire fut toujours en grande vénération, l'appellent Eustathe, et quelques calendriers anciens lui donnent le nom d'Eustoche. Sa vie, telle que nous l'avons, est un tissu de fables, qui n'ont pas même le mérite de la vraisemblance : ainsi en ont jugé Baronius et Tillemont ; Fleury a cru prudent de n'en pas parler. La fête de saint Eustache, à Rome, avait cela de remarquable, qu'on faisait ce jour-là des agapes ou repas de charité. On sait que ces banquets chrétiens étaient toujours accompagnés de grandes libéralités envers les pauvres. Nous avons encore la teneur de l'oraison par laquelle on demandait à Dieu pour celui qui faisait cette pieuse dépense la grâce d'être associé dans le ciel à tous les saints, et particulièrement à saint Eustache, dont il avait eu l'intention de suivre l'exemple et d'honorer la mémoire. On dit que le corps de ce saint fut transporté de Rome en France, vers le commencement du XII[e] siècle, et que ce fut à cette occasion que l'abbé Suger fit bâtir la chapelle de saint Eustache dans l'église de S[t]-Denys. Ces restes précieux furent renfermés plus tard dans une châsse d'argent ornée de pierreries, sur laquelle les huguenots, sans doute par l'effet de leur zèle contre les reliques, mirent la main en 1667. Mais, quelque temps avant cette rapine sacrilége, plusieurs ossements avaient été transportés dans l'église paroissiale de S[te]-Agnès à Paris, ce qui lui fit donner le nom de S[t]-Eustache. D'autres disent que ce nom lui vient d'une petite chapelle bâtie dans les environs sous l'invocation de saint Eustathe, abbé de Luxeuil. Voilà donc tout à la fois un grand saint et un superbe monument sur lesquels il ne nous reste plus que des conjectures.

J. Barthélemy.

Eustache de Saint-Pierre, l'un des six notables bourgeois de Calais qui se dévouèrent pour le salut de leurs concitoyens. La bataille de Crécy, gagnée par Édouard, avait réduit la France à la plus déplorable extrémité. Philippe de Valois, que ce désastre n'avait point découragé, était parvenu à former une nouvelle armée ; mais cette armée était la dernière ressource de la France. Philippe craignit de courir les chances d'une nouvelle bataille, dont la perte eût été irréparable. Il marcha au secours de Calais, que le roi d'Angleterre, Édouard, assiégeait depuis un an (1346 à 1347). Il avait fait bâtir une ville autour de la ville assiégée. Philippe n'osa pas l'attaquer dans ses lignes. Sa retraite laissait les Calaisiens sans espoir de salut. Jehan de Vienne, vaillant chevalier bourguignon, et l'un des plus habiles capitaines de son temps, commandait cette ville. Il était bien secondé par la garnison et la milice bourgeoise. Mais, depuis long-temps, les vivres manquaient; il se vit réduit à capituler avec un ennemi irrité par la longue résistance des assiégés.—« Il monta aux créneaux, dit Froissard, écrivain contemporain, et fit signe à ceux de dehors qu'il voulait parler à eux. Quand le roi d'Angleterre ouit cette nouvelle, il y envoya Gaultier de Mauny et messire Basset. Jehan de Vienne leur dit : « Vous êtes vaillants » chevaliers en fait d'armes, et sçavez » que le roy de France nous a céans envoyés, et commandé que nous gardassions ceste ville et chastel. Mais nous » n'avons plus de quoi vivre ; il nous » faudra tous mourir ou enrager de famine, si le gentil roy vostre seigneur » n'a mercy de nous, laquelle chose luy » veuillez prier, et qu'il nous laisse aller » tout ainsy que nous sommes, et veuille » prendre la ville et le chastel, et tout

» l'avoir qu'il y a dedans. Il en trou» vera assez. » — Les deux officiers d'Édouard, en rendant compte de la proposition de Jehan de Vienne, sollicitèrent le roi de l'accepter. Les barons se joignirent à eux. « Eh bien! dit Édouard, je ne veulx mie estre seul contre tous; vous direz au capitaine de Calais que la plus grande grâce qu'il pourra trouver en moy, c'est qu'ils partent de la ville six des plus notables bourgeois, les chefs nus, les harts au col; et d'eux, je ferai à ma volonté, en le rémanant prendray à mercy. » — Cette réponse transmise à Jehan de Vienne, il se hâta de rassembler les bourgeois : « Lors se mirent à pleurer femmes et enfants. Il n'ent cœur si dur qui n'en eût pitié. Après, se leva Enstache de Saint-Pierre, le plus riche bourgeois de la ville, lequel dit devant tous : « Seigneurs, grands et petits, grand » meschef seroit de laisser mourir un » tel peuple, qui cy est, par famine ou » aultrement, quand on y peut trouver » quelque moyen; ce seroit grande grâce » envers notre seigneur, qui, de tel mes» chef le pourroit garder. J'ai en droit » de moy si grande espérance si je » meurs pour ce peuple sauver, que je » veuille estre le premier..... » Aussitôt se leva Jehan d'Aire, très honneste et très riche bourgeois; après luy, Jacques et Pierre de Vuissants, frères; puis, le cinquième et le sixième. » — L'histoire n'a point conservé les noms de ces deux généreux citoyens; et quelques auteurs en ont conclu que le nombre des otages *à merci* exigés par Édouard n'était que de quatre; mais la plupart des historiens confirment le récit de Froissard. — Les six victimes dévouées furent conduites au camp d'Édouard. Les seigneurs de sa cour demandèrent grâce pour eux. « Ce seroit grande crainte, disoient-ils, si vous estiez si dur que vous fissiez mourir ces honnêtes bourgeois, qui de leur propre volonté se sont offerts pour les autres sauver. » Édouard était inflexible. « Soit fait venir le cope-tête, s'écrie-t-il : ceux de Calais ont tant fait mourir de mes hommes qu'il convient eux mourir aussi. » — « La royne d'Angleterre, qui éstoit enceinte, se mit à genoux en pleurant : « Ah! gentil sire! dit-elle, depuis » que j'ai repassé la mer en grand péril, » je ne vous ay rien requis! or vous » prye humblement ce don, que, pour » le fils de sainte Marie et pour l'amour » de moy, vous veulliez avoir de ces six » hommes merci. » Le roy la regarda, se tut un moment, et luy dit : « Ah! ma» dame! j'aimerois mieux que vous fens» siez aultre part qu'icy! mais vous me » pryez si acertes que je ne puis vous » éconduire : si vous les donne à vostre » plaisir. » — La reine les fit conduire à son appartemont et leur fit ôter les cordes qu'ils avaient au cou. On leur servit à dîner, et, après leur avoir fait donner à chacun six écus d'or, elle les fit emmener en sûreté hors du camp. — Le récit naïf de Froissard est vraiment dramatique. Tant d'héroïsme ne resta pas sans récompense. Édouard avait expulsé de la ville la population entière; et de nombreuses familles anglaises vinrent s'y établir. Les malheureux Calaisiens furent bien accueillis dans les autres villes de France. Le roi Philippe de Valois, après avoir rendu à leur héroïque courage, à leur fidélité, un juste tribut d'éloges, leur donna, par une ordonnance spéciale, « tous les biens, meubles et héritages qui écherront au roy pour quelque cause que ce soit, comme aussi tous les offices quels qu'ils soient vacants, dont il appartient au roy ou à ses enfants d'en pourvoir en cela, jusqu'à ce qu'ils soyent tous et un chacun récompensés des pertes qu'ils ont faites à la prise de leur ville. » — Plusieurs autres villes de France ont offert de pareils exemples de dévouement et de courage; mais ces actes n'ont eu lieu que depuis l'émancipation des communes. Il n'y avait auparavant ni cité, ni citoyens, ni patrie. C'est depuis cette époque que les provinces envahies, et si long-temps occupées par l'étranger, ont été reconquises; et que les armées ennemies ont rencontré dans le courage des habitants et de leurs milices bourgeoises d'insurmontables obstacles.

Des traits plus récents et qui appartiennent à l'histoire contemporaine, attestent l'attachement des Français à leur pays et leur antipathie pour toute domination étrangère. Dupey (de l'Yonne).

Eustache (Saint-), petite île hollandaise dans l'archipel des Antilles, entre Saint-Christophe et Saba, formée par deux montagnes laissant entre elles un vallon très resserré, qui contient les traces d'un ancien volcan. Elle n'a que deux lieues de long et une de large. Sur le plateau est un bourg dont les rues sont régulières et les maisons bâties en bois, peintes, et d'une grande propreté. L'île n'a point de sources, et c'est par le moyen de citernes que les habitants conservent l'eau pour leur usage, et pour arroser les plantes des parterres dont leurs jolies demeures sont entourées. Quelques habitations, où l'on cultive la canne à sucre, occupent le petit territoire de cette colonie, assez fertile dans les années pluvieuses seulement; on descend du bourg au bord de la mer par un beau chemin sinueux, et l'on trouve, au pied d'une côte escarpée, les restes d'une ville commerciale, qui, pendant la guerre des Américains, eut une grande célébrité.— Lorsque tous les esprits se tournent vers les avantages de la liberté du commerce, il est de quelque intérêt de fixer l'attention sur l'histoire des points du globe où cette liberté a appelé la richesse des nations. — De tous ces lieux, Saint Eustache est sans doute le plus remarquable: la France et l'Angleterre, en guerre pour la cause des Américains, avaient alors chacune une marine, dont les forces se balançaient. Depuis la Barbade jusqu'à Saint-Christophe, leurs escadres gênaient le mouvement commercial des Antilles. La Hollande était neutre, mais elle ne pouvait offrir d'autre refuge aux bâtiments marchands, protégés par son pavillon, que sa toute petite colonie, son rocher de Saint Eustache. Point de rade, point de port, nulle plage pour y bâtir des magasins. Qu'importe? ce que le commerce demande, c'est la liberté et la sécurité : la liberté, le gouvernement hollandais la lui donna au pied de son rocher; la sécurité, il la trouva sous la neutralité de son pavillon. Le rocher de granit éclata sous le travail des mineurs : de vastes magasins s'élevèrent comme par enchantement; un chemin facile fut tracé sur le flanc de la montagne. Le soir, les négociants, après avoir terminé leurs affaires, se dirigent à cheval vers leurs maisons de plaisance de la ville haute. Le lendemain ils retournent à leur comptoir. Les bâtiments multiplient leurs ancres pour tenir dans une mer agitée, et une multitude de pirogues alongées, construites dans l'île de Saba, manœuvrées par des nègres et des mulâtres intrépides, servent à l'embarquement et au débarquement des marchandises. On les lançait au travers des vagues pour leur faire gagner les bâtiments, et quand elles en revenaient, elles étaient enlevées du milieu de ces vagues, brisant sur la grève, pour sauver leur charge. Quand on a comparé ce mouvement au peu d'affaires locales qui se font maintenant à Saint-Eustache, l'imagination se refuse à croire ce que la tradition et l'histoire racontent de l'immensité des échanges qui s'y faisaient pendant cette période de neutralité. Elle fut malheureusement trop courte; les richesses qui s'agglomeraient sur ce point commercial attirèrent l'attention des Anglais, et l'amiral Rodney fut chargé de violer les traités, de surprendre et de piller Saint-Eustache. Là finit la prospérité passagère de cet entrepôt : privé de liberté et de neutralité, le commerce s'y éteignit, et il n'y a pas reparu depuis. G.al Bernard.

Eustache (Trompe d'). La trompe d'Eustache ou d'Eustachi, *tuba Eustachiana*, ou conduit guttural de l'oreille (Chaussier), est un conduit, partie osseux, partie fibro-cartilagineux et membraneux, qui va de la caisse du tympan à la partie supérieure du pharynx, et fait communiquer cette caisse avec l'air extérieur. Elle est oblique en avant, en dedans et en bas, a environ 2 pouces de longueur, et est par conséquent plus étendue que le conduit auriculaire. La partie osseuse, de

8 à 9 lignes, est située au-dessus du canal carotidien, en dedans de la scissure glénoïdale et de l'épine du sphénoïde, commençant dans le tympan par un orifice assez large, elle est elle-même étroite et arrondie par la partie moyenne. La portion fibro-cartilagineuse augmente progressivement de diamètre, et se trouve ensuite comprimée de manière à offrir une coupe elliptique; puis elle finit près de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde par une sorte de pavillon évasé, libre, renflé, dont les bords appliqués l'un contre l'autre ne forment qu'une fente peu large. La muqueuse pharyngée tapisse toute la surface intérieure de la trompe. Les nerfs de cette partie sont fournis par les rameaux palatins du ganglion de Meckel; les vaisseaux viennent de ceux du voile du palais et du pharynx. J. Hubert.

Eustache (nom sans doute d'un fabricant), couteau grossier à manche en bois, d'une seule pièce, dont la lame n'est point retenue par un ressort. Ces sortes de couteaux, de la plus grande simplicité, n'ont rien de remarquable, mais leur fabrication offre des particularités assez intéressantes à cause de la multiplicité des opérations et du bas prix auquel on les livre. — De nos jours, un eustache perfectionné coûte *trois centimes deux tiers*. — Le manche en bon buis est fait à Saint-Claude (Jura); il est payé à Saint-Étienne *sept centimes* les dix. — La lame fabriquée en acier de basse qualité, tiré de Rives en Dauphiné, coûte, toute terminée, *un centime neuf dixièmes* : le montage d'une dizaine, y compris le clou et les deux rosettes, se paie *quatre centimes*, etc., etc. Maintenant, on creuse un sifflet dans le manche des eustaches. Malgré l'exiguité du prix de ces couteaux, ceux qui les fabriquent en grand jouissent d'une aisance plus qu'ordinaire; il y en a qui roulent voiture et ont maison de campagne.

Tsysséire.

EUSTATHIENS, sectateurs du moine Enstathe, qui vivait dans le IVe siècle. Cet hérésiarque avait une si haute opinion de la vie claustrale qu'il condamnait tout autre manière de vivre. Il anathématisait le mariage, obligeait les femmes à quitter leurs maris, et déclarait l'état conjugal incompatible avec le salut; il défendait de prier dans les maisons; il contraignait ses sectateurs à renoncer à leurs biens, qu'il regardait comme un obstacle insurmontable à toute espérance de paradis : il leur interdisait la fréquentation des autres fidèles, et les réunissait en assemblées secrètes; il prescrivait de jeûner le dimanche, et blâmait comme inutiles les autres jeûnes, quand on avait atteint un certain degré de pureté; les chapelles bâties en l'honneur des martyrs et les assemblées qui s'y tenaient passaient à ses yeux pour abominables. Nombre de femmes, que ses discours avaient séduites, abondonnèrent leurs maris, et beaucoup d'esclaves s'enfuirent de la maison de leurs maîtres. Les erreurs d'Eustathe, déférées au concile de Gangra, y furent condamnées en 342. — Une autre secte d'*eustathiens* devait son origine à Eusthate, évêque de Sébaste, et n'avait d'autre doctrine que celle des ariens.—La dénomination d'*eustathiens* fut encore donnée à des catholiques d'Antioche, attachés à saint Enstathe, leur évêque légitime, dépossédé par les ariens. Ils refusèrent d'en recevoir un autre; ils se réunirent séparément et refusèrent de se prêter à toute communication avec Paulin, que les ariens avaient substitué à saint Eustathe, en 330. Vingt ans après, le successeur de Paulin, Léontius de Phrygie, surnommé l'*eunuque*, détermina les eustathiens à faire le service dans son église. Ils instituèrent la psalmodie à deux chœurs, et la doxologie : *Gloire au Père, au Fils et au St-Esprit*, etc., qu'ils répétaient à la fin de chaque psaume, comme une protestation contre les erreurs de l'arianisme. Quelques catholiques, scandalisés de cette conduite, tinrent des assemblées particulières, et donnèrent ainsi naissance au schisme d'Antioche. Ce schisme diminua sous saint Flavien, l'an 381, et s'éteignit complètement, l'an 482, sous Alexandre.

Alph. Fresse-Montval.

EUTERPE. La seconde des Muses, par le rang, était, comme ses huit autres sœurs, fille de Jupiter et de Mnémosyne. Elle tire l'étymologie de son nom tout grec de *eû* (bien), et de *terpein* (charmer). Elle présidait à la musique, et passait pour être l'inventrice de la flûte, instrument qui tenait le premier rang, après la lyre, chez les anciens. On la représente jeune, couronnée de fleurs, ayant des hautbois et des rouleaux de musique à ses pieds. Elle était, comme Calliope, la muse des poëtes lyriques, et de plus celle des bergers. Sur des marbres antiques, on voit Euterpe ayant à sa gauche un masque, et une massue dans la main droite; étrange emblème pour la plus gracieuse des filles de Mnémosyne! Une médaille la représente avec une face double : ce sont ces attributs qui la font confondre, si mal à propos, sans doute, avec Melpomène et Thalie. DENNE-BARON.

EUTROPE, historien latin du IVe siècle de l'ère chrétienne, était Gaulois. On le croit du même pays que le poëte Ausone, son contemporain. Il avait, à ce qu'il paraît, des propriétés dans les environs d'Ausci (*Auch*), en Aquitaine. Il fit la campagne de Perse sous l'empereur Julien : on ignore quel rang il occupait dans l'armée. On ne sait pas non plus s'il était d'une famille illustre ou obscure. Les manuscrits lui donnent le titre de *clarissime*, que les empereurs ne conféraient ordinairement qu'aux citoyens qui avaient rempli d'importantes fonctions, ou qui avaient été sénateurs. Quelques savants en ont fait un chrétien : cette opinion est fondée sur une phrase qui prouve plutôt l'indifférence d'Eutrope en matière religieuse, caractère commun à la plupart des esprits cultivés d'alors qui n'avaient pas embrassé le christianisme. — Eutrope a laissé, sous le titre de *Breviarium historiæ romanæ*, un abrégé de l'histoire romaine en dix livres. Cet ouvrage est dédié à l'empereur Valens : c'est par les ordres et pour l'usage de ce prince qu'il a été composé. Au milieu de la monotonie à peu près inévitable des formes, l'auteur est toujours simple et facile; il ne manque même pas d'une certaine élégance, qui donne presque du charme à la lecture de son ouvrage. Il est aussi d'une concision qui a quelquefois son mérite; et il a trouvé le moyen d'indiquer, dans son abrégé si court, non seulement tous les principaux faits de l'histoire romaine, depuis la fondation de la ville (753 avant J.-C.) jusqu'au règne de Valens (366 de l'ère chrétienne), mais encore plusieurs détails qui ne se rencontrent pas ailleurs. En somme, quoiqu'il soit extrêmement sobre de réflexions, et qu'il fasse rarement connaître son opinion sur les personnages, si ce n'est par une épithète, par un mot jeté dans le récit, il est loin encore de cette sécheresse des chroniqueurs du siècle suivant, qui imaginèrent de dresser pour la postérité des catalogues de faits rangés année par année, sans liaison et sans explication. — La flatterie se laisse entrevoir parfois dans Eutrope. En général, il rappelle avec complaisance les faits qui sont à la louange des empereurs, et en particulier ceux qui peuvent faire honneur à Valens, à qui l'ouvrage est dédié. Une seule fois il se permet le blâme, c'est à l'égard de Jovien, qui, par une lâcheté jusque là sans exemple dans les annales romaines, avait acheté honteusement la paix au prix de l'abandon d'une partie du territoire. — L'abrégé d'Eutrope a été traduit en grec par Capiton et par un certain Pæanius; et en français par l'abbé Lezeau, avec des notes (Paris 1717, in-12). La première édition de cet ouvrage parut à Rome en 1471, in-fol. Mais elle contenait de nombreuses interpolations de Paul le diacre. Un professeur de Venise, Jean-Baptiste Egnatius, tenta le premier de purger le texte d'Eutrope, 1516. Ce travail fut achevé, d'après un manuscrit de Gand, par Antoine Schoonhove (Bâle, 1546, in-8°); et d'après un manuscrit de Bordeaux, par Elie Vinet (Poitiers, 1553). BOUILLET.

EUTYCHÈS, hérésiarque du Ve siècle, qui a donné son nom à la secte des *eutychiens* ou *monophysites*, était prêtre et archimandrite (abbé de plusieurs

monastères) à Constantinople, où plus de 300 moines vivaient sous sa direction. L'hérésie de Nestorius, qui faisait de J.-C. deux personnes, pour ne point confondre en lui la nature divine avec la nature humaine, avait rencontré dans Eutychès un ardent adversaire, et, comme il arrive ordinairement à ceux qui ont plus d'ardeur que de jugement et de science, l'excès de son zèle l'avait jeté dans l'erreur contraire : pour ne voir en Jésus-Christ qu'une personne, il ne voulait reconnaître en lui qu'une nature, comme si *personne* et *nature* eussent été deux mots synonymes. Il suivait de la doctrine de Nestorius que la divinité et l'humanité faisant de Jésus-Christ deux êtres distincts, deux personnes différentes, rien de l'une ne pouvait être attribué à l'autre : il était faux de dire que le Verbe se fût fait chair, que le fils de Dieu eût souffert, qu'il fût mort, que Marie fût mère de Dieu, etc. D'après Eutychès, au contraire, l'humanité ayant été absorbée par la nature divine dans la personne du fils de Dieu, son corps n'était plus qu'une substance fantastique animée par la divinité : Jésus-Christ n'était plus véritablement un homme semblable à nous, tout en lui devait être rapporté à la nature divine. Ainsi, ou la Divinité avait pu mourir, ou la mort de J.-C. n'avait été qu'apparente. Ces conséquences des deux hérésies, admises et soutenues par leurs fauteurs respectifs, prouvent qu'il ne s'agissait pas seulement d'une vaine dispute de mots, comme l'ont prétendu des critiques. Eutychès voulait bien qu'il y eût eu en Jésus-Christ deux natures avant l'incarnation, parce que, selon lui, les ames étant préexistantes aux corps, celle de Jésus-Christ serait demeurée distincte de la Divinité jusqu'à sa naissance; mais après l'incarnation, la divinité et l'humanité se seraient tellement confondues et mêlées ensemble qu'il n'en serait résulté qu'une seule nature mixte, à peu près comme en nous de l'union de l'ame et du corps résulte la nature humaine. On lui répondait, en employant les mêmes termes de comparaison : 1° qu'il existe en nous deux natures distinctes, l'une spirituelle, qui nous rapproche des anges, l'autre matérielle, par laquelle nous tenons des animaux, comme dans Jésus-Christ la divinité l'assimile aux deux autres personnes divines, et l'humanité le rend notre frère; mais qu'en nous cette union des deux natures, spirituelle et corporelle, étant commune à une multitude d'individus, fait de l'homme une classe d'êtres semblables, et constitue la nature humaine; tandis qu'en Jésus-Christ, la divinité ne pouvant se confondre avec l'humanité, pas plus que l'infini avec le fini, et l'union des deux natures, divine et humaine, ne rencontrant aucun objet de similitude, il ne peut y avoir confusion de nature, ni résulter une nature mixte; 2° que, comme chez nous l'union des deux natures, quelque intime qu'elle puisse être, n'empêche pas de distinguer ce qui appartient à chacune d'elles, de rapporter au corps les fonctions animales, à l'esprit les opérations intellectuelles, bien que tous ces actes soient produits par un seul individu, une seule personne, de même en Jésus-Christ, l'union des deux natures ne laisse pas confondre ce qui appartient à l'humanité, la naissance, les misères de la vie, les souffrances, la mort, avec ce qui est du ressort de la Divinité, la connaissance des cœurs, la vertu des prodiges, quoique toutes ces choses contraires soient attribuées à l'unique personne du fils de Dieu. Ces solutions pouvaient contenter un esprit raisonnable; mais l'orgueil, toujours opiniâtre, est incapable de raisonnement; quand il aurait contre lui l'univers, seul il voudrait avoir raison. Tel fut Eutychès. La réputation de piété, le crédit dont il jouissait parmi les moines, le zèle qu'il avait montré pour la foi contre Nestorius, le nom de saint Cyrille, qu'il invoquait, et dont il prétendait soutenir la doctrine, l'obscurité de la question même, tout favorisait l'hérésie naissante, et le mal faisait de tels progrès qu'Eusèbe de Dorylée, ami d'Eutychès, après avoir fait d'inutiles efforts pour le ramener à la foi orthodoxe,

se vit obligé de le dénoncer dans un concile réuni à Constantinople, en 448, par Flavien, évêque de cette ville. La nouvelle doctrine y fut examinée et condamnée, et l'auteur, qui refusait de se rétracter, se vit déposé et frappé d'un anathème, qui fut confirmé par le pape saint Léon. Mais un parent d'Eutychès, tout puissant à la cour de Théodose-le-Jeune, obtint que l'affaire serait renvoyée à un autre concile. Ce nouvel examen, qui eut lieu au mois d'avril de l'année suivante, dans un synode auquel présidait Thalassius de Césarée, tourna encore à la confusion d'Eutychès. Nouvel appel de l'hérésiarque, nouveau concile indiqué pour le mois d'août suivant : cette fois, c'était à Éphèse, et sous la présidence de Dioscore, homme violent et ennemi personnel de Flavien. Les mesures étaient prises pour assurer le triomphe de l'erreur : Eusèbe de Dorylée et Flavien parurent à ce concile, plutôt comme accusés que comme juges; les arguments de Dioscore furent des voies de fait, et ses moyens de persuasion la force des armes; Eusèbe et Flavien furent déposés : ce dernier fut maltraité avec tant de violence qu'il mourut peu de temps après de ses blessures; les autres évêques, intimidés, signèrent tout ce qu'on voulut; il n'y eut d'opposition que de la part des légats du pape. Les actes de ce concile, que l'histoire a flétri du nom de brigandage d'Éphèse, furent cassés par saint Léon, qui déposa et excommunia Dioscore. Celui-ci, bravant les foudres qui l'atteignaient, s'oublia au point de renvoyer au pape anathème pour anathème. Ce scandale ne put être comprimé que par le concile général de *Chalcédoine* (*v.*), tenu en 451, dans lequel furent définitivement condamnées les doctrines de Nestorius et d'Eutychès. Toutefois, l'hérésie ne fut point étouffée : elle parut tour à tour audacieuse ou muette, selon qu'elle était favorisée ou proscrite par les empereurs. Bientôt le schisme s'y mêla : aux évêques orthodoxes on opposa des évêques du parti : c'est ainsi qu'on vit en même temps à Alexandrie Pierre-Moggus, à Antioche Pierre-le-Foulon, à Constantinople Acace. Sous ces évêques, l'hérésie varia et mitigea ses doctrines, selon les idées particulières de ceux qui s'en déclaraient chefs : ce n'était plus l'enseignement d'Eutychès; on n'avait retenu de lui que l'unité de nature, d'où le nom d'*eutychiens* fut laissé pour celui de *monophysites* (de *monos*, un, et *phusis*, nature). Au *trisagion* (*Dieu saint*, *Dieu fort*, *Dieu immortel*), Pierre-le-Foulon fit ajouter ces mots : *qui avez été crucifié pour nous*, donnant à entendre que la Divinité avait souffert; ce qui fit donner à ses sectateurs le nom de *théopaschites* (de *théos*, Dieu, et *paschein*, souffrir). A la prière d'Acace, l'empereur Zénon rendit un décret qu'il appela *Hénotique*, ou conciliatoire, lequel condamnait à la fois Eutychès et le concile de Chalcédoine : ce décret fut adopté par Pierre-le-Foulon et Pierre-Moggus; mais l'hésitation de ce dernier, entre l'Hénotique et le concile de Chalcédoine, le fit abandonner d'une partie des siens, qui furent appelés pour cela *acéphales* (*acéphalos*, sans chef), puis *sévériens*, de *Sévérus*, patriarche schismatique d'Antioche, auquel ils se rattachèrent. Plus tard, les sectes se multiplièrent : on distingua les *corrupticoles*, qui voulaient que le corps de Jésus-Christ fût corruptible; les *incorrupticoles*, qui prétendaient le contraire; les *agnoëtes*, qui voyaient en Jésus-Christ de l'ignorance; les *trithéites*, qui trouvaient en Dieu trois substances distinctes, etc. L'hérésie, livrée à elle-même, allait se perdre et s'éteindre dans une division sans fin, quand, au milieu du VI[e] siècle, un moine, nommé Jacques Zanzale, élevé par le parti sur le siége épiscopal d'Édesse, entreprit de ranimer les restes mourants de l'eutychianisme, et en réunit les différentes branches en une secte qui prit de lui le nom de *jacobites* (*v.*), et dont on trouve encore aujourd'hui les restes affaiblis en Egypte, en Syrie, en Éthiopie. Du sein des jacobites, on vit encore sortir, au VII[e] siècle, une nouvelle secte d'eutychiens mitigés. L'empereur Héraclius, faisant de la théologie par ordon-

nances, avait rendu un décret, juste milieu entre la doctrine des monophysites et celle des catholiques; il voulait qu'on admît deux natures en Jésus-Christ, mais une seule volonté : de là le nom de *monothélites* (*v.*), donné aux partisans de cette erreur, qui fut la dernière fille de l'hérésie d'Eutychès.

L'abbé C. Bandeville.

EUXIN (Pont) [*v.* Mer Noire].

ÉVACUATION. On définit généralement *évacuation*, la sortie de matières sécrétées, exhalées ou excrémentitielles, par un organe quelconque, ouvert naturellement ou par l'art. Mais cette définition ne paraît pas comprendre tout ce qu'on entend par évacuation. Par exemple, certaines matières s'accumulent dans une partie du corps, quelle qu'elle soit; puis, après y avoir séjourné quelques temps, disparaissent et laissent la place vide, sans qu'on voie rien sortir par les ouvertures naturelles et sans qu'on donne issue à rien par des ouvertures artificielles; il y a *évacuation*, sans sortie appréciable de matière. Tels sont les cas très fréquents d'hydropisie du ventre ou de la poitrine quand elles guérissent; ceux non moins fréquents d'abcès, de dépôts sanguins ou purulents. Dans tous ces cas, il y a évacuation, mais le mot ne s'entend alors que du lieu évacué. Dans d'autres circonstances, le même mot s'applique à la matière qui est entraînée au dehors : ainsi, on dit évacuation sanguine, pour indiquer le sang tiré; évacuation bilieuse, purulente, séreuse, épaisse, fétide, inodore, etc., pour indiquer que c'est de la bile, du pus, de la sérosité, des matières plus ou moins épaisses, fétides, etc., qui ont pris cours au dehors; on se sert encore du mot évacuation pour désigner l'opération par laquelle la sortie des matières a lieu. Ainsi distingue-t-on les évacuations naturelles ou artificielles : on entend par évacuations naturelles les opérations par lesquelles, sans l'intervention de l'art, se fait la sortie des urines, des sueurs, des excréments de toute espèce; et par évacuations artificielles, les opérations analogues dans lesquelles l'art intervient, comme quand le chirurgien ouvre un abcès, quand le médecin prescrit des médicaments propres à vider, par un procédé artificiel quelconque, un lieu plein de matières dont la présence est jugée inutile ou nuisible. C'est ainsi qu'on procure l'évacuation des liquides surabondants chez les sujets pléthoriques, par l'exercice, par le régime; l'évacuation des liquides épanchés chez les hydropiques, les leuco-phlegmatiques, en excitant l'absorption au moyen de médicaments qui déterminent, par un point moins dangereux, une perte considérable de liquides, et diminuent, pour fournir à cet écoulement artificiel, la masse du liquide épanché. — On voit, d'après tous ces exemples, que le sens du mot *évacuation* est beaucoup plus étendu que ne le comporte la définition généralement acceptée, qu'il s'applique à presque tous les cas dans lesquels un point quelconque est débarrassé de matières qui l'obstruaient, c.-à-d. à une foule de choses très différentes. Ainsi, on dit fort bien : Je traite un malade par les évacuations sanguines, pour exprimer qu'on le traite par les saignées, considérées comme moyen de déplétion : un malade a des évacuations purulentes, bilieuses, muqueuses, c.-à-d. que les matières qu'il rend par la bouche ou à la garde-robe sont de telle nature : *il y a eu évacuation d'un abcès*, fait très bien comprendre que cet abcès a été vidé. Entendu dans ce sens général, le mot *évacuation* représente une des fonctions les plus importantes de la médecine; dans un sens plus restreint, il est souvent employé pour désigner simplement l'effet d'un vomitif ou d'un purgatif.

T. Daummond.

Évacuation (terme militaire). Suivant le *Dictionnaire de l'académie*, ce mot exprime l'action d'*évacuer un pays, une place de guerre, en conséquence d'un traité, d'une capitulation*, etc. Tous les autres dictionnaires lui donnent la même signification. Elle ne nous paraît pas d'une rigoureuse exactitude : nous pensons qu'il eût mieux valu adopter celle de l'*Ency-*

clopédie. D'après l'auteur de cet article. *évacuer une place ou un pays, c'est, dans l'art militaire, en faire retirer les troupes qu'on y avait établies*. Voilà la signification plus claire et plus précise, la valeur la plus absolue du mot *évacuation*. — En effet, il peut entrer dans le plan de campagne d'un général en chef de renoncer volontairement à l'occupation inutile d'une place ou d'un pays, et de porter ses troupes sur un point plus favorable aux projets qu'il a conçus, pour renforcer un corps de son armée, ou pour occuper une position plus propre à la résistance et à l'ensemble de ses opérations. — L'évacuation d'un pays peut encore s'opérer lorsque les ressources qu'il présente font craindre qu'elles ne soient pas suffisantes pour subvenir à tous les besoins des troupes qui l'occupent. Il résulte de ce qui précède qu'on peut employer le mot *évacuation* toutes les fois qu'on retire, soit volontairement, soit par nécessité, soit en conséquence d'une capitulation ou d'un traité, des troupes d'un point qu'elles occupaient, et que l'action d'évacuer une position quelconque n'est autre que l'abandon que l'on en fait pour en choisir une autre. — L'administration des hôpitaux militaires se sert aussi du mot *évacuation* pour exprimer le renvoi, d'un hôpital dans un autre, des malades ou des blessés, lorsque cette mesure est jugée nécessaire. Les militaires destinés à être ainsi évacués reçoivent un billet de sortie d'un modèle particulier, connu sous le nom de *feuille d'évacuation*. Ils sont admis, sur la présentation de ce billet, dans l'établissement sur lequel ils sont dirigés. Ainsi, l'on dit que *deux cent malades ont été évacués de l'hôpital de Lille sur celui de Cambrai*, ou que *l'ordre d'évacuation de l'hôpital de Rocroy sur celui de Mézières a été donné*, etc. — Telles sont les diverses acceptions du terme militaire *évacuation*, qui, toutes, se résument dans l'action d'abandonner, de quitter un lieu pour un autre en des circonstances difficiles. Sicard.

ÉVALUATION, prix qu'on met à une chose selon sa valeur. (*V*. Estimation). Faire l'évaluation de quelque marchandise; payer sur évaluation. Évaluation des frais d'un procès, d'une perte, d'une réparation à faire, d'une indemnité. Évaluation approximative. Il y a dans le *Roman bourgeois* un tarif ou une évaluation des partis sortables. (Voiture.)

ÉVANGÉLIQUES. C'est le nom que les protestants trouvèrent bon de se donner, parce qu'ils se flattaient de ne savoir que l'Évangile. Rejetant la tradition, les Pères, les conciles, l'autorité de l'église et celle de leurs pasteurs, ils prétendaient formuler leurs symboles d'après leur propre inspiration. De là, dès le commencement, une effroyable anarchie. Chacun dogmatisant de son côté, on vit bientôt les sectes pulluler de toute part, et, si rien n'eût arrêté cet élément de dissolution, le protestantisme se serait tué lui-même et serait mort au sortir de son berceau. Mais les chefs sentirent le besoin de s'accorder sur quelque chose, afin de pouvoir présenter aux peuples comme un fantôme d'unité, qui servît de ralliement au milieu de ces divisions sans fin. Ils s'assemblèrent donc, et, en dépit de leurs propres principes, proclamèrent leurs articles fondamentaux. Cette mesure, qui aurait dû provoquer la risée des partis, en fut assez bien accueillie; et l'on vit ces fiers protestants, qui s'étaient mis sans façon au-dessus des conciles et de l'église universelle, se soumettre docilement à la voix de quelques hommes sans caractère et sans mission pour les instruire.— En 1522, le consistoire luthérien de l'électorat de Saxe, assemblé pour discuter le projet de réunion de toutes les églises protestantes d'Allemagne, déclara que les réformés ne pouvaient pas prendre le titre d'*évangéliques*, parce qu'ils n'étaient pas d'accord sur l'interprétation de l'Évangile.— En Suisse, les cantons protestants sont appelés *cantons évangéliques*.

J. Barthélemy.

ÉVANGÉLISTES (*v*. Évangile).

ÉVANGILE. L'Évangile est la base et la règle de la foi chrétienne; c'est, suivant l'étymologie de ce mot grec, l'*heu-*

reuse nouvelle apportée aux nations. Il comprend l'histoire de l'avénement, de la doctrine, des actions, de la mort et de la résurrection de Jésus de Nazareth, ou du Messie, fils de Dieu. Quatre historiens sacrés, approuvés par l'église, nous l'ont transmise : saint Matthieu et saint Jean, témoins oculaires et auriculaires des actions et des paroles de Jésus; saint Marc et saint Luc, qui se présentent avec la même autorité, puisqu'ils furent compagnons des apôtres, et que le premier fut disciple de saint Pierre, le second disciple de saint Paul, de la bouche desquels ils ont recueilli toute leur doctrine. Nous parlerons de ces quatre Evangiles approuvés avant de mentionner les apocryphes, rejetés par l'église catholique. Saint Matthieu, le premier des évangélistes, Galiléen de nation, était publicain ou receveur des impôts (Matth., IX, 9). Il écrivit son Evangile l'an 41 de l'ère vulgaire, en hébreu, ou syro-chaldéen, ainsi que l'attestent tous les anciens Pères de l'église. Mais cet Evangile fut très promptement traduit en grec, et la traduction prévalut sur l'original, altéré par les ébionites, et perdu depuis le XI[e] siècle. Le texte hébreu aujourd'hui existant n'est lui-même, comme le latin de la Vulgate, qu'une version de la version grecque. Après avoir prêché la foi en Judée, saint Matthieu y composa son Évangile, et l'on croit en général qu'il fut écrit à Jérusalem. Ce qui fait voir qu'il le destinait plus particulièrement aux Juifs chrétiens, ce sont des détails de mœurs, de sectes, d'opinions et de géographie qu'il donne sans les éclaircir par aucune explication, et comme parlant à des lecteurs qui n'en avaient pas besoin pour les entendre. Son but est de prouver aux Juifs que Jésus de Nazareth est le Messie qu'ils attendaient, et qui leur était prédit par les prophètes. Cet Évangile est donc une histoire dogmatique du Christ plutôt qu'une biographie chronologique. Les trois autres évangélistes ont adopté un ordre différent. Il est facile de voir en effet que saint Marc se proposait un autre but, et qu'il destinait particulièrement son travail aux Romains, comme saint Matthieu avait composé le sien pour les Juifs. Ce qui le prouve, c'est le soin qu'il prend de leur expliquer certains détails qui pouvaient être obscurs pour eux sur les mœurs des Juifs, leurs rites, etc. Cet Evangile fut primitivement écrit en grec, toutefois les hébraïsmes dont il fourmille établiraient seuls que saint Marc était Juif, ainsi qu'il est, du reste, attesté par tous les écrivains du I[er] siècle. Mais le grec était la langue que parlaient à cette époque les premières classe de la société romaine, ainsi que les habitants d'Alexandrie, où Marc devait se rendre. Si l'on rapproche l'Evangile de saint Marc de celui de saint Matthieu, on voit que les deux écrivains sacrés rapportent absolument les mêmes faits, ou du moins ne se contredisent sur aucune circonstance, quoique l'un et l'autre ajoutent ou omettent certains détails. On ne saurait douter que saint Marc n'eût sous les yeux l'Evangile de saint Matthieu : l'on croit généralement qu'il composa le sien d'une partie de l'Evangile de saint Matthieu, en y ajoutant les notes qu'il avait recueillies sur les prédications de saint Pierre. Mais saint Marc, écrivant pour des gentils, retrancha dans saint Matthieu ce qui ne pouvait convenir qu'aux Juifs : il ajouta quelques faits et quelques détails nouveaux. Ces deux évangélistes avaient omis des faits et des particularités de la vie du Christ; en outre, on avait fabriqué une vie du Sauveur pleine d'erreurs et d'inexactitudes. Ce fut à cette occasion que saint Luc composa son Évangile. Il en recueillit les matériaux de la bouche des apôtres et des disciples de Jésus, ainsi qu'il le dit lui-même (I, 1-2). On croit que saint Luc était d'Antioche, et qu'il y exerçait la profession de médecin. Quelques commentateurs le regardent comme un Juif grec, parce qu'il cite toujours l'Écriture-Sainte d'après la version des Septante ; d'autres comme un Juif converti, parce que saint Paul paraît le distinguer des Juifs (*Coloss.*, IV, X, II, 12. 14). Disciple et collaborateur de ce dernier, il l'accompagna dans presque tous ses voyages,

comme on le voit par les actes des apôtres écrits par saint Luc. Son Évangile est en grec, d'un style plus pur et plus élégant que celui des autres écrivains du Nouveau-Testament : on fixe à l'an 51 ou 53 l'époque où il fut composé. Selon saint Jérôme, saint Luc écrivit en Grèce et probablement à Corinthe. L'église chrétienne sortait à peine du cénacle pour s'étendre sur la Judée et sur le monde que déjà des hérésies menaçaient de briser son unité. Cérinthe, Ebion, Valentin attaquaient la divinité de Jésus-Christ et niaient un grand nombre de faits et de paroles du Sauveur. Ce fut pour s'opposer à ces dangers que, sur les instances de presque tous les évêques et députés des églises de l'Asie, saint Jean se détermina à écrire son Evangile, histoire dogmatique de Jésus, spécialement adressée aux chrétiens de l'Asie-Mineure. Jean avait fondé dans cette contrée plusieurs églises déjà célèbres. Il les gouverna long-temps en paix, jusqu'à ce que, conduit à Rome sous Néron ou Domitien, il y fut plongé dans une chaudière d'huile bouillante, d'où il sortit sain et sauf, selon Tertullien et saint Jérôme. Il fut ensuite relégué dans l'île de Pathmos, une des Sporades. Rappelé de son exil, il revint à Éphèse, où, suivant Polycrate, saint Irénée, Tertullien, Eusèbe, et toute l'antiquité ecclésiastique, il mourut et fut enterré, plus que centenaire, la troisième année du règne de Trajan. On sait que cet évangéliste avait-été admis très jeune encore au nombre des disciples du Christ. Jésus lui avait donné, ainsi qu'à son frère, Jacques-le-Majeur, le nom de *Boanergès* (enfants du tonnerre [Marc, III]). Il fut présent à la transfiguration avec Jacques son frère et Pierre (Matth., XVII, 1). Il suivit le Sauveur au pied de la croix, du haut de laquelle le Christ, le recommandant à Marie sa mère, lui dit : « Femme, voilà votre fils. » Le grec est la langue originale de l'Évangile de saint Jean. Si l'on rapproche ce dernier des trois autres, on voit que, à l'exception de quelques faits qu'il répète, l'écrivain suppose suffisamment connus ceux que contiennent les trois Evangiles qui ont précédé le sien, et qu'il rapporte un grand nombre d'actions et de paroles de Jésus-Christ, ainsi que des détails omis par ses devanciers, tels que l'histoire des premiers temps de la prédication de Jésus-Christ, jusqu'à la captivité de saint-Jean-Baptiste ; diverses circonstances de la passion, de la mort et de la résurrection du Sauveur. — D'après la concordance des quatre évangélistes, saint Marc doit servir de supplément à saint Matthieu, saint Luc à ces deux premiers, et saint Jean aux trois autres. Plusieurs commentateurs anciens ont cru voir dans les quatre animaux d'Ézéchiel et dans ceux de l'Apocalypse une figure prophétique des quatre évangélistes, mais ils ne s'accordent pas dans l'application qu'ils font de ces animaux. Cependant, au ve siècle prévalut à cet égard l'opinion de saint Jérôme, que Sedulius, prêtre et poète du temps, exprima dans les vers qui suivent :

Hoc Matthæus agens hominem generaliter implet.
Marcus ut alta fremit vox per deserta leonis.
Jura sacerdotii Lucas tenet ore juvenci.
More volans aquilæ verbo petit astra Joannes.
Quatuor hi proceres, unâ te voce canentes,
Tempora seu totidem latum sparguntur in orbem.

Ces quatre Evangiles sont authentiques ; ils ont été écrits par les auteurs dont ils portent les noms, et l'on se bornera à répéter ici les preuves qui sont produites à cet égard. 1° Il suffit pour s'en convaincre de comparer ces ouvrages entre eux et avec les autres écrits dont l'ensemble forme le Nouveau-Testament. Saint Paul, dans ses Epîtres, donne le nom de Luc au compagnon de ses voyages, qui en a laissé le récit. Or, en commençant les *Actes*, saint Luc dit qu'il a déjà écrit l'histoire de ce que Jésus-Christ a fait et enseigné, et, en commençant son Evangile, il dit que d'autres ont écrit avant lui. Il est donc certain que les trois premiers Evangiles, aussi bien que les *Actes*, ont été écrits avant la mort des apôtres : les dates, les faits, les circonstances, les personnages, tout se tient et se confirme. L'autographe de saint Jean fut, selon le témoignage de tous les écrivains des pre-

miers siècles, conservé pendant au moins trois cents ans dans l'église d'Éphèse, qu'il avait fondée. 2° Le style de ces quatre histoires ne laisse aucun doute sur la véracité de leurs auteurs. Des témoins oculaires, ou des hommes immédiatement instruits par des témoins, peuvent seuls écrire dans un aussi grand détail les actions et les discours du Christ, rendre sa doctrine d'une manière aussi fidèle et aussi conforme à ce qui est rapporté dans les lettres de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jean. 3° Saint Justin, qui a écrit 50 ou 60 ans après saint Jean, atteste, comme existant dès l'origine, l'usage de lire les Evangiles dans les réunions religieuses (*Apol.*, 1, 66-67). 4° Au III siècle, Tertullien dépose de la fidélité des églises fondées par les apôtres à conserver les écrits qu'elles en avaient reçus; c'est par leur témoignage qu'il prouve l'authenticité de tous les livres du Nouveau-Testament. Avant lui, saint Irénée avait fait la même chose : aussi, Eusèbe atteste-t-il (*Hist. ecclésiastique*, l. III, c. 25) « que jamais on n'a douté de l'authenticité des quatre Évangiles. » 5° Les pères apostoliques qui ont vécu avec les apôtres ou immédiatement après, tels que saint Barnabé, saint Clément de Rome, saint Ignace, saint Polycarpe, etc., ont cité dans leurs écrits un grand nombre de passages tirés des Évangiles, et c'est même sur ces citations, jointes à la tradition des églises, que les conciles, entre autres ceux de Nicée, de Carthage et de Laodicée, se sont fondés pour discerner les livres authentiques d'avec les apocryphes. — Il a existé, comme on sait, dans les premiers siècles, une multitude d'Évangiles apocryphes, rejetés depuis par l'église; mais il serait facile de démontrer que ces écrits n'eurent jamais les caractères d'authenticité que l'on vient de reconnaître aux Évangiles approuvés. On ne sait quelle date et quelle origine leur assigner. Saint Clément d'Alexandrie, qui vivait au IIe siècle, est le premier Père qui en ait parlé, en établissant une juste distinction entre ces productions et les livres authentiques, fondements de la foi chrétienne. D'ailleurs, ces prétendus Evangiles n'étaient pas en si grand nombre, le même portant souvent plusieurs titres : c'est ainsi que l'Évangile selon les Hébreux, l'Évangile selon les Nazaréens, l'Évangile selon les douze apôtres, et l'Évangile selon saint Pierre paraissent n'avoir été que le seul Évangile selon saint Matthieu, falsifié par les nazaréens et les ébionites. Quant aux 35 autres Évangiles, ils en forment à peine vingt en réalité. Nous en donnons la liste d'après Fabricius : 1° un Évangile selon les Égyptiens; 2° un autre de la Nativité de la Vierge; 3° un Protévangile de saint Jacques; 4° l'Evangile de l'enfance; 5° un Évangile de saint Thomas (c'est le même que le précédent); 6° l'Evangile de Nicodème; 7° l'Evangile éternel; 8° l'Evangile de saint André; 9° celui de saint Barthélemi; 10° celui d'Apelle; 11° l'Evangile de Basilide; 12° celui de Cérinthe; 13° l'Evangile des ébionites; 14° l'Evangile des encratites ou de Tatien; 15° l'Evangile d'Ève; 16° celui des gnostiques; 17° celui de Marcion; 18° celui de saint Paul (c'est le même que le précédent); 19° les *Grandes et Petites interrogations de Marie*; 20° le livre de la Nativité de Jésus, le même que le Protévangile de saint Jacques; 21° le livre de saint Jean ou de la mort de la vierge Marie; 22° l'Évangile de saint Matthias; 23° l'Evangile de la perfection; 24° l'Evangile des simoniens; 25° l'Evangile selon les Syriens; 26° l'Evangile selon Tatien, le même que l'Evangile des encratites; 27° l'Evangile de Thadée ou saint Jude; 28° celui de Valentin; 29° celui de la vie ou du Dieu vivant; 30° celui de saint Philippe; 31° l'Evangile de saint Barnabé; 33° celui de saint Jacques-le-Majeur; 33° celui de Judas Iscariote; 34° l'Evangile de la vérité, le même que l'Evangile de Valentin; 35° l'Evangile de Leucius, de Seleucus, de Lucien et d'Hesychius. — Cette multiplicité d'Evangiles s'explique en partie par l'abus du nom même d'*évangile*, qui, signifiant en grec *heureuse nouvelle*, fut donné dans les premiers siècles de l'église, non seulement aux Evangiles proprement

dits, mais encore à tous les autres livres du Nouveau-Testament, aux histoires de Jésus et de la vierge Marie, et même aux professions de foi. On l'explique aussi par la simplicité de quelques chrétiens, qui, ayant recueilli par écrit ce qui leur avait été dit par quelques disciples des apôtres, croyaient pouvoir donner à leurs notes le nom d'*Evangile*. Mais bientôt ces prétendus Evangiles furent reconnus pour apocryphes et rejetés par les orthodoxes. Il n'en fut pas ainsi des quatre Evangiles que les apôtres avaient eux-mêmes donnés aux églises. Plusieurs apôtres se servirent de celui de saint Matthieu, et saint Marc l'eut à Rome entre les mains. Saint Pierre approuva l'Evangile de saint Marc. Saint Luc, pendant son séjour en Grèce, se servit de celui de ce dernier et de l'Evangile de saint Matthieu. Saint Paul appelait celui de saint Luc *son Evangile;* enfin, saint Jean, qui écrivit le dernier, revit les trois autres Evangiles et les approuva, ainsi que l'atteste Eusèbe de Césarée (*Hist. ecclésiastique*, lib. III, ch. 4). Toutes les églises orthodoxes se servaient de ces quatre Evangiles; on en faisait des lectures publiques; un grand nombre de passages en étaient insérés dans les liturgies et dans les ouvrages des premiers Pères. On voit donc sur quelles bases solides repose leur authenticité, et avec quelle certitude ils furent toujours distingués des Evangiles apocryphes. — L'intégrité des livres du Nouveau-Testament se prouve par l'accord de toutes les versions, qui offrent la plus parfaite concordance. Entre les manuscrits les plus anciens, recueillis par Mill, Westein, Kuster et autres, et les anciennes versions, ainsi que la Vulgate, on observe, quant à la substance, absolument le même accord. Mill, à la vérité, en comparant un très grand nombre de manuscrits, a annoté plus de trente mille variantes, mais ces variantes ne servent qu'à confirmer l'intégrité des livres du Nouveau-Testament, puisque toutes se réduisent à des fautes de grammaire ou d'orthographe, ou à des mots remplacés par leurs synonymes.—C'est ainsi que la critique la plus rigoureuse met le scepticisme au défi d'altérer l'irréfragable certitude attachée à ces livres augustes, dont on s'est borné à faire l'histoire, ne pensant pas que ce fût l'occasion d'apprécier leur influence sur le monde dont ils ont renouvelé la face. DE CARNÉ.

ÉVANOUISSEMENT (*v.* SYNCOPE).

ÉVAPORATION, passage d'un liquide, et même de certains solides, à l'état de gaz, par leur combinaison avec le calorique. — Un liquide passe à l'état de vapeur d'autant plus vite que sa température est plus élevée, que l'ouverture du vase qui le contient est plus grande, et que l'air ou les gaz ambiants sont plus secs, etc. Si, par exemple, on verse un peu d'eau dans une bouteille, et qu'on bouche celle-ci, on observera d'abord (si l'air contenu dans la bouteille est bien sec) que le niveau du liquide baissera de quelque chose, et qu'au bout d'un certain laps de temps il deviendra stationnaire; si, au contraire, la bouteille n'était pas bouchée, tout le liquide, au bout d'un temps suffisant, passerait à l'état de vapeur et se dissiperait dans l'atmosphère. — Il est facile de rendre raison de ces phénomènes : dans le cas où la bouteille est bouchée, l'air qu'elle contient se sature (se rassasie) d'abord des vapeurs qui se forment au-dessus de l'eau ; après quoi il est impossible qu'il en admette de nouvelles entre ses molécules; au contraire, quand la bouteille est débouchée, les vapeurs se répandent librement dans la masse d'air extérieur, et l'évaporation continue tant qu'il y a du liquide dans le vase, etc. — Il suit de ces raisonnements que l'évaporation d'un liquide doit cesser si ce dernier est entouré d'un volume d'air qui ne peut se renouveler : voilà pourquoi du linge mouillé exposé à un vent sec sèche plus vite, toutes choses égales d'ailleurs, que lorsqu'il est tendu au soleil par un temps calme. — Il y a quelques vingt ou trente ans que des physiciens du plus grand mérite soutenaient que l'air avait la propriété de dissoudre les liquides et de s'en approprier les vapeurs, de la même manière que l'eau dis-

sout les sels et se combine avec eux. Une expérience décisive a démontré l'absurdité de cette hypothèse. En effet, si l'air agissait comme dissolvant sur les liquides, l'évaporation n'aurait pas lieu, ou serait, du moins, plus lente dans le vide; or, on observe le contraire; un liquide contenu dans le récipient d'une machine pneumatique se convertit, en partie, quand on a fait le vide, en vapeurs, dont la tension (le ressort) fait monter, en peu de temps, de quelques degrés la colonne de mercure du baromètre contenu dans le récipient. Leslie, ayant placé de l'eau et de l'acide nitrique concentré dans le récipient d'une machine pneumatique, observa, après avoir fait le vide, que l'eau se congelait, par la raison que les vapeurs qui se dégageaient de sa masse lui enlevaient successivement son calorique qu'elles communiquaient à l'acide qui les absorbait. — Si l'air contribuait à l'évaporation des liquides, les vapeurs se formeraient plus lentement dans une masse rare de ce fluide que dans un volume de ce même fluide plus comprimé: il n'en est pas ainsi, une même quantité d'eau passe moins vite à l'état de vapeur, lorsqu'on la porte sur une haute montagne, que lorsqu'on la laisse dans un vase placé sur le bord de la mer. — L'évaporation des liquides, toutes choses égales d'ailleurs, est plus ou moins rapide, suivant leur densité; l'éther, le plus léger de tous, s'évapore plus vite que l'eau, et celle-ci plus vite que le mercure; etc. — Nous avons dit que certains solides passaient spontanément à l'état de vapeurs: nous en avons un exemple dans la glace, dont le volume diminue sensiblement avec le temps sans qu'il y ait dégel (*v.* Ébullition, Gaz, Vapeur). Teyssèdre.

Évasion de détenus. Le maintien de l'ordre public exige impérieusement de réprimer par des mesures sévères la négligence que les geoliers, gardiens, gendarmes et tous autres préposés semblables apportent dans la surveillance des personnes détenues et confiées à leur garde. — Tels sont les termes du préambule de la loi du 13 brumaire an II, et c'est ainsi que les législateurs de la convention préludaient à l'une des dispositions les plus terribles que l'esprit des révolutions pouvait inspirer. — Cette loi voulait qu'en cas de connivence à l'évasion d'un prisonnier, les préposés à sa garde fussent condamnés à mort et que la seule négligence qui, de leur part, aurait donné lieu à cette évasion, fût punie de deux années d'emprisonnement! — Mais, disent les auteurs du temps, on n'a pas tardé à s'apercevoir que la première de ces prescriptions était neutralisée par sa rigueur même, et que, pour en éluder l'application, les juges déclaraient toujours qu'il n'y avait que négligence là où les preuves de la connivence étaient évidentes. — Déjà la loi du 4 vendémiaire an VI avait remédié à cet abus; mais le code pénal de 1810 a définitivement consacré une législation plus humaine, mieux en harmonie avec nos mœurs, et en même temps suffisante pour garantir l'exécution des jugemens et la sûreté de la société. Les dispositions de cette loi sont consacrées dans les articles 237 et suivants, dont nous allons présenter l'analyse. — En général, toutes les personnes préposées à la conduite, au transport ou à la garde des détenus, en sont responsables, et, *en cas d'évasion*, sont passibles de différentes peines. Si l'évadé est prévenu de délits de police, ou de crimes simplement infamants, ou s'il est prisonnier de guerre, les préposés à sa garde ou conduite doivent être punis, en cas de négligence, d'un emprisonnement de six jours à deux mois, et, en cas de connivence, d'un emprisonnement de six mois à deux ans. Ceux mêmes qui, n'étant pas chargés de la garde ou de la conduite du détenu, auront procuré ou facilité son évasion, seront punis de 6 jours à trois mois d'emprisonnement. Si l'évadé est prévenu ou accusé d'un crime de nature à entraîner une peine afflictive à temps, ou condamné pour l'un de ces crimes, la peine, en cas de négligence, sera l'emprisonnement de deux mois à six mois, et, en cas de connivence, la réclusion. Et quant aux personnes étrangères à la garde des détenus, leur

participation à l'évasion sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans. S'il s'agit de crimes emportant la peine de mort ou des peines perpétuelles, les conducteurs ou gardiens seront punis, en cas de négligence, par un emprisonnement d'un an à deux ans, et, en cas de connivence, par la peine des travaux forcés à temps. Les fauteurs de l'évasion, étrangers à la surveillance des détenus, seront, en ce cas, punis d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus. — Si l'évasion a eu lieu ou a été tentée avec violence ou bris de prison, les peines contre ceux qui l'auront favorisée en fournissant des instruments propres à l'opérer seront punis, suivant les cas, de trois mois à deux ans d'emprisonnement, de deux ans à cinq ans de la même peine, et même de la réclusion. Dans tous les cas, lorsque les tiers qui auront procuré ou facilité l'évasion y seront parvenus en corrompant les gardiens ou geoliers, ou de connivence avec eux, ils seront punis des mêmes peines que lesdits gardiens ou geoliers.—Si l'évasion avec bris ou violence a été favorisée par transmission d'armes, les gardiens ou conducteurs qui y auront participé seront punis des travaux forcés à perpétuité; les autres personnes, des travaux forcés à temps. Au surplus, tous ceux qui auront connivé à l'évasion d'un détenu seront solidairement condamnés, à titre de dommages-intérêts, à tout ce que la partie civile du détenu (c.-à-d. son adversaire) aurait eu droit d'obtenir contre lui. — A l'égard des détenus qui se seront évadés ou qui auront tenté de s'évader par bris de prison ou par violence, ils seront, pour ce seul fait, punis de six mois à un an d'emprisonnement, et subiront cette peine immédiatement après l'expiration de celle qu'ils auront encourue pour le crime ou délit à raison duquel ils étaient détenus, ou immédiatement après l'arrêt ou jugement qui les aura acquittés ou renvoyés absous dudit crime ou délit, le tout sans préjudice de plus fortes peines qu'ils auraient pu encourir pour d'autres crimes qu'ils auraient commis dans leurs violences. — En général, toute personne condamnée pour avoir favorisé une évasion ou des tentatives d'évasion, à un emprisonnement de plus de six mois, pourra, en outre, être mise sous la surveillance spéciale de la haute police pour un intervalle de cinq à dix ans. — Du reste, les peines d'emprisonnement prononcées contre les conducteurs ou les gardiens, en cas de négligence seulement, cesseront lorsque les évadés seront repris ou représentés, pourvu que ce soit dans les 4 mois de l'évasion, et qu'ils ne soient pas arrêtés pour d'autres crimes ou délits commis postérieurement. Enfin, ceux qui auront recélé ou fait recéler des personnes qu'ils savaient avoir commis des crimes emportant peine afflictive, seront punis de trois mois d'emprisonnement au moins et de deux ans au plus. Mais on conçoit que cette disposition ne puisse pas être appliquée aux personnes pour qui c'était un devoir commandé par la nature de donner asile aux fugitifs, même criminels : aussi la loi fait-elle une exception en faveur des ascendants ou descendants, époux ou épouses, même divorcés, frères ou sœurs des criminels recélés, ou leurs alliés aux mêmes degrés. A une époque de funeste mémoire, cette loi fut mise en oubli, et les efforts tentés par la piété filiale elle-même ne furent pas toujours respectés; mais, dans un temps plus rapproché de nous, le dévouement héroïque et célèbre d'une femme envers son époux, condamné à la peine de mort, n'a trouvé que des admirateurs. DUSARD.

ÈVE ou HÈVE (*Hévah*, en hébreu), dérive de la même racine que *haim* (la vie). Dieu ayant créé l'homme le sixième jour de la semaine qu'il consacra à faire l'univers, dit : « Il n'est pas bon que l homme soit seul : faisons-lui un aide semblable à lui. » Le seigneur Dieu envoya donc à cet homme, nommé Adam, un profond sommeil, et pendant qu'il était endormi, il tira une de ses côtes, et de cette côte Dieu forma la femme. Aussi Adam, en la recevant des mains du Seigneur, dit-il : « Voilà l'os de mes os, et la chair de ma chair, » et l'appela-t il *Ischa*, c.-à-d. *humaine*. Ce dernier ouvrage

de Dieu, la femme, tirée de l'homme, et complétant tellement son existence que l'Écriture dit : *ils seront une seule chair*, eut en partage sa gloire, ses espérances, ses besoins, ses désirs, et lui fut égale en tout, puisque tous deux avaient été l'œuvre d'un seul et même acte, comme l'expriment ces mots de la Genèse : « Dieu créa donc l'homme à son image, et il *les* créa mâle et femelle. » Une union si intime ne parut point convenir à cette créature, et Dieu sépara l'être dont la nature avait d'abord été indivisible : aussi l'Écriture ne dit-elle point que Dieu *créa* la femme, mais qu'il la *forma*. Une créature unique avait commencé le genre humain, et il ne devait se multiplier que par la réunion de deux créatures, confondues d'abord en une seule, admirable source de l'amour dans l'espèce humaine, qui justifie les sentiments et les sensations, et forme un lien qui satisfait l'intelligence et la matière, ces deux natures de l'homme, combinées encore en lui, comme le furent d'abord les deux sexes!... Toutes les affections dérivent de la première pensée de l'Eternel : on n'est époux, père, fils, frère, qu'en vertu de cette loi de la nature tout empreinte de la bonté du divin législateur. Mais ces deux êtres qui tendaient au même but, devaient l'atteindre par des moyens différents. Merveilles de la création réunis, ils l'étaient encore séparés ; mais ils étaient l'*homme* et la *femme* ; ils étaient la force et la grâce, le courage et la prudence, la justice et la miséricorde, présentant par leurs contrastes même le résultat de tout ce qu'il y a de bon et de beau. Toujours égaux, et jamais semblables, une même loi cependant leur avait été imposée : dans le jardin où le Seigneur les avait placés, les fruits de l'arbre qui donnaient la science du bien et du mal leur avaient été défendus sous peine de mourir. La femme écouta l'ange déchu, qui, prenant la figure du serpent, lui dit : « Vous ne mourrez point, mais vous aurez, comme Dieu, la connaissance du bien et du mal. » La femme se laissa tenter ; elle mangea de ce fruit, agréable à la vue et au goût ; et elle en fit manger à Adam. Tous deux alors connurent le bien qu'ils ne pratiqueraient point, le mal qu'ils n'éviteraient point. La vue de leurs propres corps, organes d'une volonté qui avait cessé d'être innocente, les remplit de honte ; ils en voilèrent la nudité ; et quand Adam eut accusé de sa faute la femme, qui s'en excusa sur le serpent, la compagne de l'homme entendit cette sentence de la bouche même du Très-Haut : « Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse ; vous enfanterez dans la douleur ; vous serez sous la puissance de votre mari, et il vous dominera. » Ce châtiment, qui lui était propre, n'empêcha point la femme de partager la peine prononcée contre son mari : comme lui, elle dut travailler ; comme lui, elle fut sujette aux passions, aux maladies, à la mort ; et, revêtue de peaux de bêtes, derniers dons de son Seigneur irrité, chassée de l'asile délicieux qui lui avait été d'abord destiné, elle suivit son mari sur une terre maudite à cause d'elle, conservant pour toute consolation la mémoire de cette promesse de Dieu, que de sa race sortirait celui qui briserait la tête du serpent... Adam alors la nomma Eve, parce qu'elle devait être la mère des humains. Peu de temps après sa sortie du paradis terrestre, Eve conçut Caïn ; après l'avoir enfanté, elle dit : « Je possède un homme par la grâce de Dieu. » Son second fils fut Abel, que Caïn, son frère, tua par envie, car le péché, couvert de sang et d'infamie, était entré dans le monde par la désobéissance d'Eve. Ayant depuis enfanté Seth, elle dit : « Le Seigneur m'a donné un autre fils pour remplacer Abel. » Tel est le récit de la Genèse. L'esprit demeure saisi devant cette histoire, qu'il ne s'explique point, mais qui explique tout : et notre pensée, cherchant alternativement Jehovah au haut de l'empirée, Satan dans la profondeur des abîmes ; et notre hésitation entre les sublimités de l'intelligence et les abjections de la matière, et ce combat sans cesse renaissant de nos volontés contre nos inclinations, et cette insuffisance de l'univers, et cette soif de l'avenir, et ce fléau des sciences frappant

l'enfant, et cette rébellion de la chair contre l'esprit, de l'homme contre le Très-Haut, et, ce qui résume tout, ces soins donnés au temps quand l'éternité existe... Cherchez l'histoire de l'homme hors de la Genèse, vous ne la trouverez point; et sans la faute d'Ève vous chercherez aussi vainement la cause des maux qui affligent la femme. Après la parole de Dieu, révélée à Moïse, vinrent les commentaires des hommes, qui, ne se contentant point de croire, voulurent comprendre, et tombèrent dans l'absurde. Les uns contestèrent à Ève son origine, et pour conserver sa côte au premier homme, l'ornèrent d'une queue, que Dieu arracha, et dont il fit la femme; d'autres substituèrent une queue de chien à celle d'Adam, et elle devint la matière dont la femme fut formée. De la personne d'Ève on passa à ses actions: qu'avait-elle mangé, d'une pomme ou d'une orange? avait-elle même mangé? sa désobéissance provenait-elle d'orgueil, de curiosité, de gourmandise, ou de luxure? Pour tenter Adam, s'était-elle servie des charmes de la persuasion, ou avait-elle employé des coups de bâton? Gardait-elle la continence avant d'être chassée du paradis terrestre? Commit-elle un adultère avec le serpent ou avec le démon Samaël? Établit-elle le culte de Vesta? Enfin, pour que rien ne manquât aux misères de la mère du genre humain, fut-elle auteur d'un mauvais livre publié sous le titre d'*Evangile d'Eve*? Fut elle plagiaire, en débitant comme d'elle des prophéties composées par l'ange Raziel?... Tout cela a été discuté par les rabbins juifs, auxquels se sont joints les manichéens, les priscillianites, et autres hérétiques, sans compter les brames, et beaucoup de savants de bonne ou mauvaise foi, se croyant obligés à éclaircir le texte de la Bible, confondant un simple exposé de faits avec les difficultés d'une doctrine, et ne doutant point que le Créateur n'eût besoin de leur intervention pour se faire entendre de ses créatures. L'opinion commune est qu'Ève, ayant eu plusieurs enfants que l'Écriture ne nomme point, mourut dans la même année qu'Adam, 930 ans après sa création; qu'elle souffrit avec résignation, en expiation de sa désobéissance, les douleurs que Dieu lui envoya, et que son repentir lui fit obtenir miséricorde. Différents poètes ont célébré la faute d'Ève, et, entre tous, celui qui s'est pénétré le plus de la majesté des Écritures, Milton, dans son *Paradis perdu*, a le mieux peint la pureté et l'innocence toute ravissante des charmes et de l'amour de la première femme; son magnifique poème prouve que c'est des éternelles vérités que la fiction même emprunte ses plus sublimes beautés (*v.* la Bible, D. Calmet, les livres des rabbins, Bayle). C^{sse} DE BRADI.

ÉVÊCHÉ, ÉVÊQUE, ÉPISCOPAT. Au plus haut degré de l'échelle hiérarchique se trouve placé l'*évêque*, en qui réside, disent les théologiens, la plénitude du sacerdoce, c.-à-d. des pouvoirs confiés par Jésus-Christ à ses apôtres. Le caractère dont il est revêtu, c'est l'*épiscopat*; l'étendue de sa juridiction, c'est l'*évêché*. *Episcopat* tient à la dignité: on aspire, on touche, on parvient à l'*épiscopat*; il désigne encore la durée de l'administration d'un évêque, et dans ce sens il a pour synonyme *pontificat*; il s'applique aussi au corps des évêques: on dit l'*épiscopat français*. *Evêché* a quelque chose de plus matériel: c'est le siége d'un évêque, le territoire soumis à son autorité; c'est son palais, ses bureaux, son conseil, ses revenus, etc. — Dans les premiers siècles, les évêques étaient appelés *apôtres*, *anges de l'église*, *papes* ou pères, *pontifes*, etc. Le nom d'*évêque* (*episcopos*, surveillant, surintendant) désignait moins le rang ou le caractère que la charge pastorale, le soin de *veiller* au salut du troupeau: nous voyons, au temps des apôtres, ce nom donné à de simples prêtres auxquels était confiée une partie de la juridiction. Dans le même temps aussi, les évêques sont quelquefois désignés sous le nom de *prêtres* (*presbuteros*, vieillard): c'est le nom que se donne saint Jean dans ses deux dernières épîtres; saint Paul, parlant de l'ordination épiscopale de Timothée, l'appelle *impositionem manuum*

presbyterii. Ce nom venait de l'âge avancé dans lequel on choisissait ordinairement les évêques et les prêtres; c'était d'ailleurs une qualification honorifique donnée à toute personne de distinction, quel que fut son âge, comme chez nous le nom de *seigneur*, qui vient de *senior* (ancien, vieillard). De ce que les noms de prêtres et d'évêques ont été alors appliqués indistinctement, on aurait tort de conclure avec les protestants et les presbytériens qu'il n'y avait aucune différence entre l'épiscopat et la prêtrise. Il pouvait y avoir confusion dans les noms, dit saint Thomas, mais non dans le caractère. De tout temps, l'église a vu dans les évêques les héritiers des apôtres, et dans les prêtres les continuateurs des 72 disciples; et personne, lisant l'Evangile, ne sera tenté de dire qu'il y ait eu égalité de pouvoirs entre les uns et les autres. Saint Paul, établissant Tite *évêque* dans l'île de Crète, le chargea d'instituer dans chaque ville des *prêtres* sur lesquels il aurait pleine juridiction : car c'était à lui, comme au juge naturel, que devaient être adressées les plaintes qui pouvaient être formées contre ces prêtres, plaintes qu'il n'était tenu de recevoir que sur la déposition de deux ou trois témoins. Selon saint Ignace, l'évêque préside dans l'église comme le représentant de Dieu, et les prêtres y tiennent la place du sénat apostolique. Tertullien, d'accord avec les canons des apôtres et les décisions de plusieurs conciles, veut que les prêtres, aussi bien que les diacres, ne fassent rien sans le consentement de l'évêque. Saint Célestin, partant du principe que le disciple n'est pas au-dessus du maître, veut que les prêtres soient soumis aux évêques. C'est le sentiment unanime des Pères; et tout ce qu'on peut objecter contre cette doctrine vient uniquement de ce que les noms d'anciens (*presbuteros*) et d'intendants (*episcopos*) ont été d'abord communs aux évêques et aux prêtres. Mais, à à partir du second siècle, toute ambiguité cesse, et chaque ordre prend exclusivement le nom qu'il a conservé jusqu'à ce jour. — Par l'institution de Jésus-Christ, les évêques ont été établis pasteurs des ames. « Ils ont été, dit l'Écriture, constitués intendants par l'Esprit-Saint, pour gouverner l'église de Dieu. » L'autorité qu'ils exercent est attachée à leur caractère, et leur vient de Dieu même, tandis que la juridiction des prêtres émane de l'évêque comme de sa source, et ne peut être exercée que sous sa direction. Les évêques sont donc nécessaires dans l'Eglise, non seulement pour y assurer la continuité du ministère, et transmettre par l'ordination la mission qu'ils ont reçue de Jésus-Christ; mais encore pour présider, gouverner, juger et surveiller. — « L'épiscopat est un, dit saint Cyprien; il est possédé solidairement par chaque évêque en particulier. » Tous sont donc égaux en pouvoir, puisque tous ont reçu la plénitude du sacerdoce; mais l'unité de l'épiscopat n'empêche pas qu'il y ait parmi les évêques des prééminences, des degrés de juridiction et d'honneur, suivant l'importance des siéges qu'ils occupent. A la tête de tous se présente le pontife romain, dont l'autorité s'étend sur tout l'univers, et auquel se rallient tous les autres évêques comme autant de rayons à un centre commun. Les autres distinctions ont été introduites par l'usage. Quatre prélats, sous le titre de *patriarches*, se partageaient autrefois l'Orient : c'étaient les évêques d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de Constantinople; l'Occident n'avait d'autre patriarche que le souverain pontife. Venaient ensuite les primats ou exarques, puis les métropolitains ou archevêques, et enfin les simples évêques. Les titres de patriarche et de primat, qui emportaient autrefois une juridiction réelle, ne sont plus aujourd'hui que des distinctions honorifiques. Dans les premiers temps, tout le peuple était appelé à élire les évêques et les principaux pasteurs de l'église; mais, à cause des troubles inséparables de ces réunions populaires, différents conciles, depuis celui de Laodicée au IVᵉ siècle, jusqu'à celui de Latràn, en 1215, restreignirent et supprimèrent les droits électoraux des laïques; le clergé même se vit peu à peu dépossé

dé; déjà au temps de la pragmatique sanction, sous Charles VII, les seuls chapitres des métropoles et des cathédrales élisaient leurs évêques; enfin, les rois, qui, comme chefs du peuple, s'étaient toujours réservé une large part dans les élections épiscopales, finirent, en France, par se les attribuer exclusivement : le concordat passé entre Léon X et François Ier donne au roi seul le droit de nommer aux évêchés et archevêchés. Aux termes du concordat de 1801, « le prêtre nommé par le chef de l'état doit faire ses diligences pour rapporter l'institution du pape. » Jusque là il ne peut exercer aucun acte de juridiction; la nomination royale ne saurait lui donner ce droit : elle ne tient lieu que de l'élection, qui doit être confirmée par le supérieur ecclésiastique. — L'évêque qui a reçu ses bulles doit se faire sacrer dans le temps prescrit par les canons. Le sacre d'un évêque, pour être légitime, non pas pourtant sous peine de nullité, doit être fait par trois autres évêques, dont un *consécrateur* et deux *assistants*. La partie essentielle de ce sacre, ou, pour parler théologiquement, la matière de l'ordination, c'est l'imposition des mains, qui confère au nouveau prélat le caractère et les pouvoirs épiscopaux. Les ornements distinctifs que l'évêque reçoit à son sacre sont : 1° la *crosse*, houlette pastorale avec laquelle il doit conduire le troupeau de Jésus-Christ; 2° l'*anneau*, signe de l'alliance qu'il contracte avec l'église qui lui est confiée; 3° la *croix pectorale*, nouveau rational, qui montre en lui le représentant d'un Dieu crucifié; 4° la *mitre*, sorte de couronne, symbole de sa souveraineté spirituelle.—Les théologiens distinguent dans l'évêque deux sortes de pouvoirs : l'un attaché à son caractère, et qu'ils appellent *pouvoir d'ordre*, l'autre attaché à son siége, et qu'ils nomment *pouvoir de juridiction*. Les fonctions que remplit l'évêque en vertu de ce double pouvoir embrassent tout l'exercice de la religion chrétienne. Aux cinq sacrements qu'il administrait comme prêtre, se joignent les deux autres, dont il est devenu le ministre ordinaire, la confirmation et l'ordre. Juge naturel en matière de religion, il décide les questions de foi, il interprète l'Écriture, il prononce dans les conciles, il examine, approuve, ou condamne, dans son diocèse, les ouvrages qui se publient sur la religion. Gardien de la discipline, il fait les statuts, mandements, ordonnances, qu'il croit propres à en assurer le maintien; il dispense des canons selon les canons mêmes, et quand l'intérêt de l'église le demande, il juge les fautes des ecclésiastiques, et punit les coupables par des peines spirituelles; il peut interdire, suspendre, excommunier, absoudre, etc. Chef du troupeau, il choisit les coopérateurs qui doivent travailler sous sa direction au salut des ames, il les ordonne, et leur assigne le poste qu'il veut qu'ils occupent. En France, cette partie de la juridiction épiscopale est ainsi limitée par les lois : « Les évêques nomment aux cures; leur choix ne peut tomber que sur des personnes agréées par le chef de l'état (*Concordat* 1801, art. x). » — « Le devoir d'un pasteur, dit le concile de Trente, *sess.* XXIII, c. 1, est de connaître ses brebis, d'offrir pour elles le sacrifice, de les nourrir par la prédication de la parole divine, l'administration des sacrements, et l'exemple des bonnes œuvres; de prendre un soin paternel des pauvres et des malheureux; de s'acquitter enfin de toutes les fonctions de la charge pastorale; choses que ne peuvent faire ceux qui, au lieu de veiller sur leur troupeau, l'abandonnent comme des mercenaires... Le concile déclare donc que tous les prélats, quels que soient leurs titres ou leurs dignités, sont tenus de résider en personne dans leur diocèse. Puis, *sess.* XXIV, c. III, il est dit « que les évêques auront soin de visiter leur diocèse par eux mêmes, ou, s'ils en sont empêchés, par un vicaire-général. Le but de ces visites doit être d'établir la saine doctrine, de maintenir les bonnes mœurs, de corriger les vices et les abus, de ramener le peuple, par des exhortations et des avis, à la religion et à l'innocence. » D'accord en cela avec le concile de Trente, les articles organiques disent (art. 20) que « les évêques sont tenus

de résider dans leur diocèse, et ne peuvent en sortir qu'avec la permission du roi.» Puis (art. 22) : « Ils visiteront annuellement en personne une partie de leur diocèse, et dans l'espace de cinq ans le diocèse entier. En cas d'empêchement légitime, la visite sera faite par un vicaire-général. » — L'évêque qui ne peut remplir tous les devoirs de l'épiscopat obtient un *coadjuteur* ou un *auxiliaire* : ce sont des évêques qui exercent en son nom les fonctions épiscopales, mais qui n'ont de juridiction que celle qu'il leur donne en qualité de vicaires-généraux. Comme on ne peut nommer deux évêques pour le même siége, ni ordonner un évêque sans église, ces prélats reçoivent le titre d'une des églises qui sont sous la puissance des infidèles, ce qui leur fait donner le nom d'évêques *in partibus infidelium*. Un coadjuteur succède de droit à l'évêque qu'il seconde; il n'en est pas de même des simples auxiliaires. L'abbé C. Bandeville.

ÉVEIL. C'est ainsi qu'on désigne communément un avis donné à quelqu'un sur une chose qui l'intéresse plus ou moins, et à laquelle il ne s'attendait pas. Ce mot, quoiqu'il n'ait, au premier coup d'œil, aucun rapport avec celui de *réveil*, vient néanmoins évidemment de ce dernier, mais en ce sens, que l'action de réveiller quelqu'un a pour but de le faire passer de l'état de sommeil à celui de veille, c.-à-d. de produire une révolution *sui generis* dans le système d'action de ses facultés mentales, opération qui résulte aussi, quoiqu'avec des phénomènes différents, de l'action de donner l'éveil à quelqu'un. La révolution qui s'opère en nous dans ce dernier cas est proportionnée à l'importance de l'objet sur lequel notre *attention a été éveillée*; et telle peut être cette importance que la direction des facultés de notre intelligence en soit absolument changée, et se concentre totalement sur un nouveau système d'idées, absolument étranger à celui qui l'occupait auparavant. Ce qu'on désigne sous le nom d'*éveil* n'est pas toujours le résultat d'un avis donné à quelqu'un; mais, suivant notre degré de capacité intellectuelle, il peut dépendre d'une réflexion subite, produite par des causes plus ou moins appréciables, d'un incident tout insignifiant en apparence pour ceux qui nous entourent : ainsi, des circonstances très indifférentes pour une capacité ordinaire donneront à des agents adroits d'un gouvernement l'éveil sur quelque conspiration, sur des dangers quelconques qui peuvent menacer l'autorité qui les emploie. Dans la recherche des causes d'un phénomène quelconque, du mot d'une énigme, ou même d'autres objets plus insignifiants encore, ce sont des phénomènes ou des observations qui ont passé cent fois inaperçus sous les yeux des autres, qui donnent à un esprit plus étendu, plus profond, l'éveil sur les seuls moyens, ou du moins les plus propres pour arriver à la découverte qu'ils cherchent; et, en considérant la question sous ce point de vue, on est quelquefois étonné du peu de difficultés des obstacles qui ont suffi pour arrêter les esprits, les génies même les plus profonds ! Ainsi, l'on a vu, au temps de Galilée et de Toricelli, le système de l'*horreur du vide* subsister encore dans l'esprit d'un des plus grands géomètres du temps, même après qu'on eut reconnu que cette horreur de la nature pour le vide ne subsistait plus au-dessus d'une colonne de liquide équivalente en poids à peu près à 28 pouces de mercure ou à 32 pieds d'eau. Voltaire, dans l'un de ses contes, donne quelques exemples très spirituels de la manière dont un esprit observateur et profond peut arriver à la connaissance d'un ou de plusieurs faits qui ne se sont pas passés sous ses yeux, seulement par l'observation de quelques circonstances qui se rattachent à ces faits, quoique très insignifiantes en apparence, mais qui ont suffi pour lui donner l'éveil sur la manière de procéder à la découverte qu'il se proposait de faire. Billot.

ÉVENT, altération causée par l'impression de l'air dans les aliments ou dans les liqueurs, et qui en détruit, en affaiblit ou en corrompt le goût : du lard, du vin qui sent l'*évent*. — Il se prend aussi

pour l'air agité : mettre des marchandises à l'air, *à l'évent*, quand elles viennent des lieux suspects de contagion. — Donner de *l'évent* à une pièce de vin, c'est lui donner de l'air en faisant une ouverture. — Tête *à l'évent*, c'est un esprit léger, étourdi, éventé. — *Évent* s'applique encore aux conduits qu'on ménage dans la construction des fourneaux, des fonderies, afin que l'air y circule et en chasse l'humidité. C'est un défaut de fabrication dans un canon de fusil, une défectuosité de mine, qui consiste en une petite ouverture ou fente par laquelle l'air peut passer. En termes d'artillerie, c'est la différence en moins du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce; dans ce dernier sens, on dit aussi *vent* au lieu d'*évent*. X.

ÉVENTS (zoologie). On donne ce nom aux ouvertures par lesquelles les cétacés appelés *souffleurs* rejettent l'eau qui entre dans leur bouche avec leur proie. « Cette eau, dit G. Cuvier, passe dans les narines au moyen d'une disposition particulière du voile du palais, et s'amasse dans un sac placé à l'orifice extérieur de la cavité du nez, d'où elle est chassée avec violence par la compression de muscles puissants, au travers d'une ouverture étroite placée au-dessus de la tête (*v.* Cétacé). » N. C.

ÉVENTAIL. Ce mot, comme le verbe *éventer*, est dérivé de *vent*. L'*éventail* n'est autre chose que du papier ou du taffetas étendu sur de petits bâtons plats qui se replient les uns sur les autres, et servent à *éventer* ou à *s'éventer*. L'éventail, lorsqu'il est agité, remplit en quelque sorte la fonction d'une pompe tout à la fois aspirante et foulante, en ce sens qu'en s'écartant de la figure, il livre passage à des colonnes d'air plus fraîches, sur lesquelles il exerce ensuite, en se rapprochant, une certaine pression, de telle manière que, se trouvant en quelque façon refoulées, elles viennent frapper la partie trop échauffée, d'où résulte précisément la fraîcheur agréable que l'on ressent alors. L'agitation de l'air par l'éventail ne produit aucun effet sur le thermomètre et ne le refroidit pas. — Dans l'art militaire, on donne ce nom à une espèce d'*ais* que l'on dispose pour mettre les tireurs à l'abri. — Les orfèvres appellent *éventail* un tissu d'osier dont ils se couvrent le visage, et qui, à l'aide d'une petite ouverture pratiquée au centre, leur permet de reconnaître l'état de la soudure. — Pour l'émailleur, l'*éventail* est une petite platine de fer-blanc ou de cuivre qui le garantit de la lampe à la clarté de laquelle il travaille. — En termes de marine, c'est une espèce de *polypier*. — Chez les Grecs, l'*éventail* était un instrument dont se servaient les diacres pour chasser les mouches qui incommodaient le prêtre durant la messe : cet instrument ressemblait à celui qu'on emploie en été dans nos campagnes pour éloigner les cousins et les mouches des chevaux que l'on ferre. Wicqfort, dans sa traduction de l'*Ambassade* de Garcias de Figueroa, appelle *éventails* des cheminées pratiquées, en Perse, pour combattre la chaleur et rafraîchir les appartements. — Enfin, on donne encore aujourd'hui ce nom à une espèce de machine faite de cartes ou de morceaux de toile gommée, suspendue au plancher, et qu'on emploie pour donner de la fraîcheur en l'agitant. — L'éventail proprement dit sert plus spécialement aux dames, pour lesquelles il est à la fois un objet d'utilité et d'agrément. Nous trouvons énumérées, dans une brochure intitulée *la Philosophie de la toilette*, par Mme la baronne de C***, plus de cent manières différentes de se servir de ce joli meuble-bijou ; mais, avant de parler de sa puissance morale, occupons-nous de son origine. — Selon un historien fort ancien, l'éventail naquit en Chine : ce fut la belle Kansi, fille d'un mandarin, qui, ayant contracté l'habitude de tenir son masque à la main et de l'agiter pour se rafraîchir le visage, créa ainsi l'*éventail*. Dès lors, il dut avoir la forme d'un écran, qu'il conserve encore chez les Chinois. Suivant un autre historien, l'éventail n'est que l'instrument bruyant dont se servait la sibylle de Cumes pour annoncer qu'elle allait rendre

ses oracles. Une troisième opinion assigne l'Égypte pour patrie à l'éventail; de là, il serait passé en Judée, puis en Grèce. — Des branches de myrte, d'acacia, des feuilles élégamment découpées du platane oriental, furent les éventails primitifs, et l'on a quelques raisons de croire que les pampres, le lierre, les sarments et les feuilles de vigne, qu'on voit si fréquemment sur les anciens monuments, entrelacés autour du thyrse que portaient les bacchantes et les prêtres de Bacchus, avaient, outre leur destination symbolique, celle de procurer de l'ombre et de la fraîcheur aux prosélytes du dieu du vin, échauffés par les orgies de ces jours de désordre. Avec les paons, qui commencèrent à être connus en Grèce dans le ve siècle avant J.-C., vinrent les éventails de plumes de paon, fruits de la mollesse et du faste des habitants du littoral de l'Asie-Mineure. Cette mode fut adoptée avec empressement par les dames grecques : dans une des tragédies d'Euripide, un eunuque vient raconter comment il a, *selon la coutume phrygienne*, agité son éventail auprès des cheveux, des joues et du sein de la belle Hélène. Dans les écrivains postérieurs grecs et romains, il est question d'éventails de plumes de paon toutes les fois qu'il s'agit de toilette de femmes; mais comme les longues plumes se trouvaient trop légères et trop frêles pour offrir la résistance nécessaire à la répercussion d'une certaine masse d'air, on imagina de les soutenir par de légères bandes ou tablettes en bois qui rendirent l'instrument plus solide, plus durable. Tels étaient les éventails dont parlent Ovide et Properce lorsqu'ils nous apprennent que les jeunes filles se procuraient de la fraîcheur au moyen de certaines tablettes. Nous trouvons cette mode reproduite sur les vases antiques avec une telle variété qu'on serait tenté de croire que la mode a régné aussi despotiquement à Tibur qu'aux Tuileries. — L'éventail paraît avoir été importé en France par Henri III et ses mignons. Sous Louis XIV et Louis XV, il devint pour les femmes, sous diverses formes, le complément obligé d'une élégante toilette. Depuis ce temps, sa vogue s'est toujours soutenue. Il paraît qu'en France, en Angleterre, en Italie, il fut en plumes de paon jusqu'au milieu du XVIIe siècle, époque où il cessa de s'appeler *éventoir*. Venise et les républiques marchandes servirent dans ce temps-là d'entrepôts pour débiter ces précieux objets d'échange, que l'on faisait venir d'Alexandrie et d'autres places du Levant. Il existe des collections de costumes pris chez tous les peuples du monde, et principalement chez les Lombards, où l'éventail de plumes de paon se trouve parmi ceux du moyen âge. Ceux-ci, qui étaient de formes très variées, consistaient d'ordinaire en plumes d'autruches ou autres, longues, mobiles, réunies en faisceau et fixées dans un manche d'or, d'argent ou d'ivoire. Cette mode passa, avec quantité d'autres, d'Italie en Angleterre, sous les règnes de Richard II et de Henri VIII, comme on peut le voir dans une comédie de Shakespeare, où Falstaff dit à Pistol : « Quand Mme Bridget perdit le manche de son éventail, je pris sur mon honneur d'affirmer que vous ne l'aviez pas. » — On offrit à Élisabeth, le jour de l'an, un éventail garni de diamants, que Nichols décrit avec un soin scrupuleux. Sur le frontispice de *la Femme doit avoir sa volonté*, comédie anglaise imprimée en 1616, on voit un éventail de plumes dont le manche paraît orné de pierres précieuses. — A Rome, encore aujourd'hui dans les solennités publiques, et particulièrement dans la *festa di catedra*, le pape est porté sur les épaules de plusieurs hommes, tandis que d'autres le rafraîchissent avec des éventails de plumes à manches d'ivoire. Ceci a quelque rapport avec la coutume des diacres grecs que nous avons citée plus haut. En Italie, dit Balzac l'ancien, il y a des éventails qui lassent les bras à quatre valets; Du Bartas appelle les vents frais les *éventaux de l'air*. — De cet incommode ustensile à nos éventails, quelle distance ! de combien de grâces ne sont-ils pas doués de nos jours ! Comme on les dore, comme

on les argente, comme on les incruste! comme tantôt le bois de Ste-Lucie, tantôt l'ivoire, sont employés avec art à leur parure! comme la peinture et la miniature, l'or et les pierres se réunissent pour les enjoliver! Sous la régence, tous les personnages qu'on peut imaginer, tous les paysages qu'on peut retracer, furent déployés avec luxe sur les éventails, pour lesquels on épuisa les plus beaux papiers de la Chine et les taffetas les plus distingués de Florence. — Une des femmes les plus spirituelles de la cour de Louis XV écrivait à son amie, Mme de Staal : « Supposons une femme délicieusement aimable, magnifiquement parée, pétrie de grâces; si, avec tous ces avantages, elle ne sait que bourgeoisement manier l'éventail, elle aura toujours à craindre de se voir l'objet du ridicule. Il y a tant de façons de se servir de ce précieux colifichet qu'on distingue, par un coup d'éventail, la princesse de la comtesse, la marquise de la roturière... Et puis, quelles grâces ne donne pas l'éventail à une dame qui sait s'en servir à propos! Il serpente, il voltige, il se resserre, il se déploie, il se lève, il s'abaisse, selon les circonstances. Oh! je veux bien gager, en vérité, que, dans tout l'attirail de la femme la plus galante et la mieux parée, il n'y a point d'ornement dont elle puisse tirer autant de parti que de son éventail. » — Il y a quelques années, la mode adopta aussi l'éventail pour nos fashionables, dans les salles de spectacle. Ce fut à la première représentation de *Corisandre* à l'Opéra-Comique, dans une brûlante soirée d'été. Ces éventails masculins reçurent le nom de *corisandres*. — Sans être le *sceptre du monde*, comme l'a dit un poète musqué du XVIIIe siècle, l'éventail tiendra sa place dans l'histoire des grands événements produits par de petites causes : le coup d'éventail du dey d'Alger a valu un supplément de gloire à nos armes et une importante colonie à la France.

Du Molaon et Ousay.

Éventail (Taille en), taille qui donne à un arbre la forme d'un éventail; elle est plus difficile à maintenir que celle en V ouvert, qui lui a été généralement substituée, car sa régularité dépend d'un plus grand nombre de branches mères. Les arbres dirigés d'après ce procédé occupent, il est vrai, un espace moindre latéralement, mais aussi les branches et les fruits sont moins aérés, moins exposés au soleil, et l'effeuillage est plus souvent nécessaire. P. Gaubert.

ÉVENTAILLISTE. C'est le nom qu'on donne à celui qui fabrique des éventails. On appelait autrefois ainsi ceux qui les vendaient. Ils formaient une corporation dont la confrérie était établie à Ste-Marine. Ses statuts sont antérieurs à la déclaration de 1673, par laquelle Louis XIV érigea plusieurs communautés. On fait les éventails en papier, en taffetas, ou en d'autres étoffes très légères. Les plus simples sont en papier uni d'une seule couleur, et c'est le vert qu'on choisit ordinairement. — On les coupe en demi-cercles de diverses grandeurs; on colle deux feuilles l'une sur l'autre, et on laisse sécher. On fixe le papier sur un mandrin ou sur une *planchette* bien unie, dans laquelle sont pratiqués 10 à 12 rayons, creusés d'une demi-ligne de profondeur. On ébarbe le papier avec un compas à pointe tranchante; et, avec un couteau émoussé, on passe sur les rayons creusés, pour déterminer les *plis* du papier; on répète l'opération en retournant le papier sur la planchette. — La seconde opération consiste à introduire des *brins* de bois très minces, larges d'environ deux lignes, entre les deux feuilles de papier pour les soutenir, ce qui se fait au moyen d'une aiguille ou sonde. Les flèches ou bâtons de l'éventail se réunissent par le bout d'en bas, et au moyen d'un petit trou qu'on y ménage, on les enfile dans une petite broche de métal. S'il s'agit d'éventails de luxe, les extrémités de cette broche sont garnies de rubis ou de diamants. Le papier de l'éventail est collé sur les 2 flèches extrêmes. Après que l'éventail est plié, on le laisse sécher; tout ce qui excède les deux grands bâtons est ébarbé, et on borde l'éventail. — On imprime d'abord en noir les éventails, et on les

colorie après. Ceux qui sont en taffetas, mousseline,etc., peuvent être unis, peints ou brodés en or ou en argent; mais le montage se fait de la même manière. — La mode exerce beaucoup d'empire sur ce genre d'industrie: on en fait aussi en bois précieux, en écaille, en ivoire; on les appelle *éventails d'hiver*.—Toutes les flèches découpées à jour sont retenues par un ruban; c'est au moyen d'un *emporte-pièce* qu'on fait les découpures, qui présentent souvent de fort jolis dessins. Cette industrie, en apparence si futile, entre dans les exportations annuelles de Paris pour une somme de près de trois millions. Grâce à l'habileté et au goût des éventaillistes parisiens, l'Europe entière est devenue notre tributaire pour cet objet; mais c'est en Chine que l'on fait les éventails les plus délicats et les plus remarquables. Nous en avons vu vendre en Angleterre jusqu'à 25 louis la pièce.

V. De Moléon.

ÉVERGÈTE Ier (Ptolémée III). La seconde année de la 132e olympiade, et la 77e de l'ère des lagides (247 avant J.-C.), « le grand roi Ptolémée, fils du roi Ptolémée (Philadelphe) et de la reine Arsinoé, dieux adelphes, petit-fils du roi Ptolémée et de la reine Bérénice, dieux sôtères, descendant par son père d'Hercule, fils de Jupiter, et, par sa mère, de Dyonisus, fils de Jupiter, reçut de son père les couronnes d'Égypte, de Lybie, de Syrie, de Phénicie, de Cypre, de Lycie, de Carie et des Cyclades. » Les annales royales de ce prince comptèrent du 24 octobre 247 jusqu'au 18 octobre 222, où lui succéda son indigne fils, Ptolémée-Philopator. — Élève du célèbre Aristarque, le nouveau roi promettait à l'Égypte un ardent protecteur des lettres. De tous côtés en effet, dès les premiers jours du règne de Ptolémée III, des savants allèrent acheter au poids de l'or ces trésors de la science antique, destinés à devenir deux fois la proie des flammes, et celle de tous les fanatismes. Jamais l'académie d'Alexandrie n'avait paru plus florissante : tour à tour Zénodore, Callimaque de Cyrène, le poète des grâces; Érastothène, son élève, appelé d'Athènes à la cour des Ptolémées; le profond géomètre, Apollonius de Perga en Pamphylie, présidèrent au musée, et brillèrent dans cette auguste colonie du Lycée et des jardins d'Academus, implantée sous le ciel égyptien.—Cette éclatante faveur accordée au génie et à l'érudition étaient le lien traditionnel par lequel les lagides tinrent toujours à la Grèce; mais déjà cette molle vie de l'Orient, pleine d'ivresse et de voluptés, avait changé leurs palais en sérails. L'amour effréné de Ptolémée III pour les plaisirs et les festins lui valut le sobriquet populaire de *Tryphon*. — Heureusement pour sa mémoire, un autre surnom, qui rappelle des souvenirs de bonté et de gloire, fit bientôt oublier ce nom railleur. Ptolémée Philadelphe, en donnant sa fille à Antiochus Théos (le dieu), avait imposé au roi de Syrie une cruelle et coupable condition, la répudiation de Laodicé, sa première femme, et la reconnaissance, comme héritiers, des enfants qui pourraient naître de Bérénice, au mépris des droits de Seleucus Callinicus et de son frère Antiochus, tous deux enfants de Théos et de Laodicé. A peine la puissante main de Philadelphe est-elle engourdie par la mort, qu'Antiochus Théos chasse de son lit la princesse égyptienne et rappelle sa première épouse. Laodicé rentra au palais royal, pleine de pensées de vengeance et de mort. Quelques jours s'étaient passés, Antiochus n'était plus, et son visage portait des marques évidentes de poison; sur l'ordre de la barbare Laodicé, le fils, encore au berceau, de la malheureuse Bérénice était égorgé, et Bérénice elle-même, attirée hors de la forteresse de Daphné par de trompeuses promesses, était massacrée. Ptolémée accourait pour sauver sa sœur; il vengea son cadavre. Le fameux monument d'Adulis (*monumentum adulitanum*) nous a transmis les résultats principaux de cette brillante expédition. « Ayant conduit en Asie, dit ce texte précieux, qui nous a été conservé par Cosmas-Indicopleuste, une armée nombreuse en cavalerie, en infan-

terie, en forces navales et en éléphants du pays des Troglodytes ou de l'Éthiopie, pris par son père ou par lui-même dans ces côtés; conduits en Égypte, et dressés ensuite pour la guerre, il s'est emparé de toutes les contrées voisines de l'Euphrate, de la Cilicie, de la Pamphylie, de l'Ionie, de l'Hellespont et de la Thrace, des troupes et des richesses de ces contrées, des éléphants indiens qui s'y trouvaient, des rois qui les gouvernaient; et ayant traversé ce fleuve, il a soumis la Mésopotamie, la Babylonie, la Susiane, la Perse, la Médie, et tout le reste du pays jusqu'à la Bactriane; ayant recouvré les dieux et les choses sacrées enlevées d'Égypte par les Perses, il les a renvoyées en Égypte avec d'autres trésors pris dans ces divers lieux...» (Le reste de l'inscription est perdu.) L'enthousiasme des guerriers et la reconnaissance des prêtres égyptiens décernèrent à Ptolémée III le titre de *bienfaiteur, Evergète (eu ergétès)*. Cette commune victoire sur les descendants de Cambyse semblait la confirmation du pacte de souveraineté entre les sujets de Sésostris et les successeurs d'Alexandre. On ne sait du reste, ce qu'il faut entendre par cette invasion triomphale de la Perse, et les bornes qu'on doit assigner aux conquêtes d'Évergète, le silence ou l'obscurité des historiens, de Justin lui-même, nous empêchant de rien déterminer sur ce point. Il est certain cependant que la Syrie resta à l'Égypte; la Cilicie fut cédée par le vainqueur au frère de Séleucus, Antiochus *Hierax* (l'épervier), qui s'était empressé de porter à l'étranger un glaive impie. Des garnisons égyptiennes restèrent dans les principales villes de l'Asie-Mineure. Les troubles qui agitaient l'Égypte sauvèrent seuls la monarchie des seleucides: Ptolémée quitta l'Asie. — A peine était-il éloigné que les villes syriennes rouvrent leurs portes au fils de Laodicé, les Égyptiens sont chassés partout. Ptolémée aussitôt rentre en Syrie, envahit la Phénicie, prend Damas, Orthosia: Séleucus, tremblant, s'enfuit jusqu'à Antioche. Tout à coup Évergète apprend que Hiérax s'est uni à son frère et que la souveraineté des provinces du Taurus est le prix de ce changement. Ptolémée s'arrête, conclut à la hâte une trêve de dix ans, et laisse l'Asie en proie à toutes les horreurs d'une guerre fraternelle et étrangère. A l'appel des dignes fils de Laodicé, les terribles Gaulois, l'ambitieux Eumènes, fondirent sur ce malheureux pays, et la Syrie fut livrée à un long incendie, jusqu'au jour où les deux frères, chassés par leurs mercenaires, allèrent, l'un, périr misérablement dans l'exil, l'autre, c'était Antiochus, languir dans les cachots de Ptolémée, d'où il ne s'échappa que pour tomber sous les poignards d'une bande de brigands (245-227 av. J.-C.). —Tandis qu'Évergète renouvelait contre l'Asie d'Alexandre les antiques exploits des Rhamsès, il n'oubliait pas la Hellade, la mère-patrie de toutes ces royautés grecques: il seconda contre les Macédoniens les premiers efforts d'Aratus, qui venait de rendre la liberté à Sicyone, et se déclara le protecteur de la ligue achéenne, lui ouvrit ses trésors, et lui envoya des troupes. — Cléomène, l'imitateur infortuné d'Agis, implora vainement ses secours contre Antigone-Doson. Mais, lorsqu'avec douze de ses compagnons il aborda au port d'Alexandrie, Évergète lui tendit les bras, et chaque jour il promettait au roi de Sparte de le ramener dans l'isthme à la tête d'une armée égyptienne. La mort arrêta ses projets: Ptolémée expira l'an 222 avant J.-C. On accusa son successeur: le surnom de *Philopator* n'est-il qu'une terrible ironie? — Les derniers instants de la vie d'Evergète avaient été souillés. Par les conseils du tout puissant ministre Sosibus, Ptolémée avait puni de mort les tentatives de révolte de son frère Lysimaque. — Ptolémée III et Bérénice *Evergetis*, sa sœur et sa femme à la fois, dont la radieuse chevelure brillait au ciel entre les constellations, obtinrent des autels; on adora les *théoi euergétoi*, et un sacerdoce particulier fut institué en l'honneur de Bérénice, afin d'éterniser le souvenir de ses victoires aux jeux olympiques.

A. Paillard.

ÉVERGÈTE II (*v.* PHYSCON).

ÉVIANES (fête et danse). On célébrait en Grèce plusieurs fêtes de Bacchus, qu'il ne faut pas confondre avec les Dionysiaques, où, malgré leurs folies, régnait plus d'ordre et de décence. Chez les Evianes, peuple de Macédoine, et dont le nom rappelle celui d'*Évius*, donné à Bacchus, les fêtes de ce dieu se célébraient au milieu de la danse et des excès du vin. Il y paraissait, entre autres, deux danseurs qui se livraient un combat simulé, au son de la flûte. L'un figurait un paysan occupé à labourer son champ; il avait ses armes auprès de lui. L'autre représentait un soldat ennemi, cherchant à surprendre le laboureur. Celui-ci, dès qu'il apercevait le soldat, quittait sa charrue, saisissait ses armes, et le combat s'engageait de manière que les combattants semblaient se porter et recevoir des coups, se blesser et se mutiler. Athénée appelle cette danse accompagnée de chants *hyporchématique*. Il dit qu'elle était fort en vogue du temps de Pindare, et qu'elle consistait à représenter par des gestes appropriés ce que désignaient les paroles que l'on chantait. Xénophon, dans son *Anabasis*, décrivant les repas que lui donna Seuthès, roi de Thrace, nous présente l'exécution de deux danses presque semblables. « Après les libations et les hymnes sacrés, dit-il, deux Thraces se levèrent et dansèrent au son de la flûte et les armes à la main, s'attaquant légèrement, agitant et brandissant leurs épées. Enfin, l'un d'eux frappa son adversaire, de manière qu'on crut qu'il l'avait blessé : celui-ci, feignant de l'être, se laissa tomber avec adresse, et toute l'assemblée jeta un cri. Le vainqueur dépouilla de ses armes le vaincu, et s'en alla en chantant les louanges de Sitalcas. Les autres Thraces emportèrent le blessé, comme s'il eût été mort, quoiqu'il n'eût aucun mal. Après cette danse, parurent des Ænianes et des Magnètes, qui dansèrent en armes la *karpé* ou les semailles. Un des acteurs, ayant ses armes auprès de soi, semait et faisait avancer deux bœufs accouplés, se retournant souvent comme s'il avait peur. Un voleur s'approcha : le laboureur, l'apercevant, prit ses armes et combattit devant le joug, en suivant le son de la flûte. Le voleur à la fin le lia et enmena l'attelage. Quelquefois c'était le conducteur des bœufs qui garrottait et conduisait le voleur attaché à l'attelage, les mains liées par derrière. » — La danse, comme on le sait, était inséparable des fêtes de l'antiquité. Elle se mêlait toujours aux mystères de Bacchus; elle en formait pour ainsi dire l'essence; elle était l'expression de la joie qu'inspiraient les dons de cette divinité.

DELBARE.

ÉVICTION (terme de jurisprudence). Action d'*évincer*, dépossession d'un immeuble ordonnée au profit du véritable propriétaire, au préjudice de celui qui possédait en vertu d'un acte de vente, d'échange ou de partage, consenti par un individu réputé propriétaire. — L'*éviction* donne toujours lieu à la restitution du prix de l'immeuble, de la part du vendeur au profit de l'acquéreur, à moins que celui-ci n'ait connu, lors de la vente, le danger de l'*éviction*, et qu'il ait acheté à ses risques et périls. Elle est seulement une cause de résiliation de la vente lorsqu'elle n'a lieu que pour une partie de l'immeuble vendu, et qu'elle est d'une telle conséquence relativement au tout que l'acquéreur n'eût point acheté sans la partie dont il est *évincé*. Dans ce cas, et lorsque la résiliation n'a pas lieu, l'acquéreur a droit au remboursement du prix de la portion dont il est évincé, suivant sa valeur à l'époque de l'*éviction*. — En matière d'échange, le *copermutant* (on nomme copermutants ceux qui opèrent entre eux l'échange d'une chose pour une autre) qui est *évincé* a le droit de répéter sa chose ou de réclamer des dommages et intérêts. — En matière de partage, l'*éviction* donne lieu à une indemnité de la part des cohéritiers en faveur de l'héritier *évincé* (Code civil, art. 884, 1629 à 1637 et 1705). (*V.* GARANTIE, PLUS-VALUE).

X.

FIN DU VINGT-CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

E

FIN DE LA TABLE.